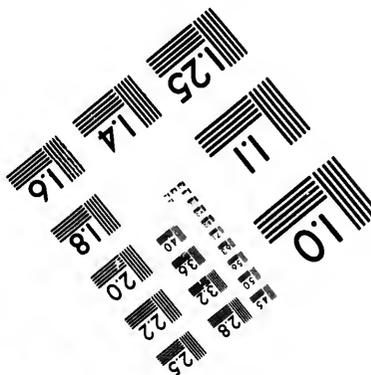
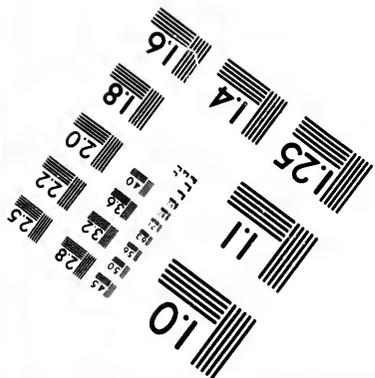
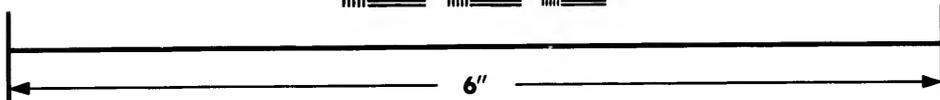
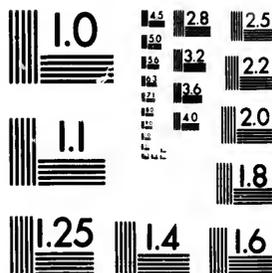


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**



**© 1985**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur                                                                                                                                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée                                                                                                                                                                                                                                                               | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée                                                                                                                                                                                                                             | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées                                                                                                                                                                                                                             |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque                                                                                                                                                                                                                                                  | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées                                                                                                                                                                                                          |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur                                                                                                                                                                                                                                                      | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)                                                                                                                                                                                                      | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur                                                                                                                                                                                                                       | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression                                                                                                                                                                                                                                        |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents                                                                                                                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire                                                                                                                                                                                                                            |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure                                                                                                                                    | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible                                                                                                                                                                                                                                                |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/<br>Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion.                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

ails  
du  
odifier  
une  
image

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

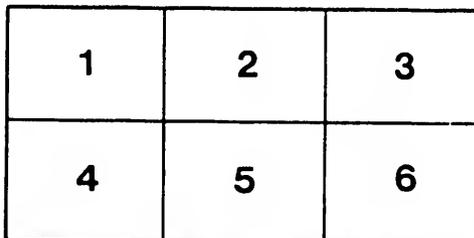
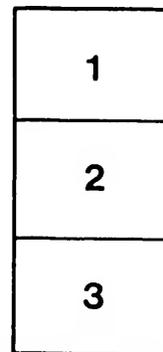
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

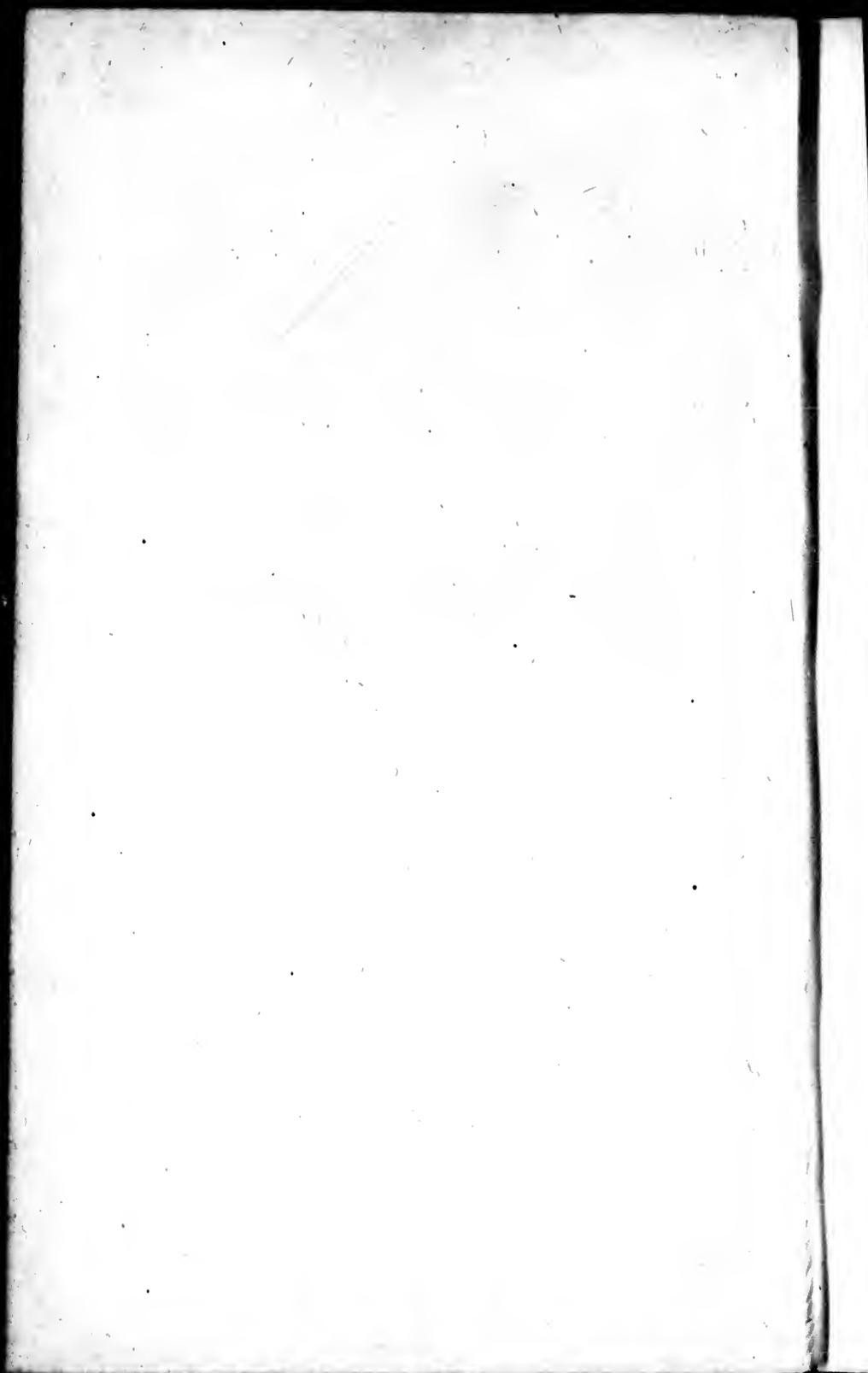
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrata  
o

belure,  
n à



**HISTOIRE**  
**GÉNÉRALE**  
**DE L'ÉGLISE.**

v.



238

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE,

DÉPUIS LA PRÉDICATION DES APOTRES JUSQU'AU PONTIFICAT  
DE GRÉGOIRE XVI,

OUVRAGE RÉDIGÉ

A L'USAGE DES SÉMINAIRES ET DU CLERGÉ,

PROPRE A FACILITER L'ÉTUDE DE LA THÉOLOGIE  
ET DE LA DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE,

ET RENFERMANT, PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE,

L'HISTOIRE DES EGLISES D'ORIENT ET D'OCCIDENT,  
LES SOUVERAINS PONTIFES, LES CONCILES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS,  
LES SCHISMES ET LES HERESIES, LES INSTITUTIONS D'ORDRES RELIGIEUX  
LES AUTEURS ECCLESIASTIQUES, ETC.

PUBLICATION

Dont les neuf premiers volumes contiennent le texte rectifié  
de BÉRAULT-BERCASTEL,  
et les quatre derniers la continuation, depuis l'an 1710 jusqu'à l'an 1810,

PAR M. LE BARON HENRION,

Commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

QUATRIÈME ÉDITION.

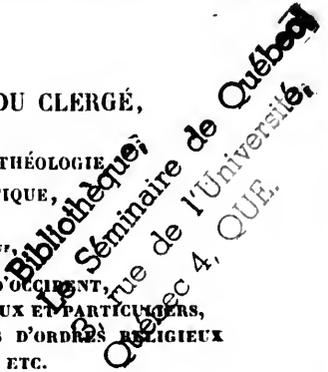
Tome cinquième.

PARIS,

GAUME FRÈRES, LIBRAIRES,

5, RUE DU POT-DE-FER.

1841



E  
g  
l  
g  
v  
e  
n  
n  
l'  
g  
n  
c  
q  
la  
se  
ci  
se  
et  
se  
fa  
p  
  
se  
vi  
po  
co

# HISTOIRE GENERALE

DE

# L'ÉGLISE.

---

## LIVRE TRENTE-SIXIÈME.

DEPUIS LE PREMIER CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN EN 1123  
JUSQU'À LA MORT DE S. BERNARD EN 1153.

Il est bien humiliant pour l'esprit humain, que les sectes les plus insensées et les plus corrompues aient néanmoins la plus longue durée. Dès les premiers siècles de l'Église, les Gnostiques et les Manichéens avaient fait horreur aux païens mêmes, qui les jugèrent dignes des derniers supplices. Poursuivis avec la même sévérité par les princes chrétiens, ils changèrent de nom, de méthode et de langage; mais ils retinrent les mêmes extravagances, les mêmes impiétés et la même dissolution, qu'ils reproduisirent sous mille formes différentes, depuis l'Orient jusqu'aux extrémités de l'Occident. On vit les Pauliciens en Asie, les Priscilliens en Espagne, et tant d'autres corrupteurs aussi pervers, quoique moins fameux, infecter le cœur même des Gaules et la capitale du monde chrétien : monstres toutefois plus capables d'inspirer l'exécration que d'accréditer la séduction, et que sans doute la Providence n'a laissés se reproduire qu'à cette fin, tandis qu'elle refusait à d'autres sectes la faculté de se perpétuer ainsi. Nous verrons bientôt les disciples de Pierre de Bruis, les Henriciens, les Vaudois, les Albigeois se succéder presque sans intervalle, se multiplier de toute part, et si rapidement dans nos plus belles provinces, que, pour préserver le corps de la nation d'une contagion irrémédiable, il en fallut retrancher impitoyablement les membres gangrenés : pour purifier son sang, il fallut presque l'épuiser.

Au temps où nous sommes parvenus, ces erreurs monstrueuses se montrèrent avec une audace étonnante dans la Belgique. La ville d'Anvers, dès-lors très-considérable et très-peuplée, n'ayant pour son gouvernement spirituel qu'un seul prêtre qui vivait en concubinage avec sa propre nièce, un dogmatiseur nommé Taz-

chelme ou Tanquelin profita du décri où se trouvait un pasteur si méprisable, pour faire de grands ravages dans ce troupeau comme abandonné (1105.) C'était un simple laïque, de mœurs dissolues, mais habile à se contrefaire, fécond en intrigues, subtil dans la dispute et naturellement éloquent. Il insinua d'abord ses erreurs, par le moyen des femmes qu'il avait corrompues, et qu'il rendait assez artificieuses pour persuader jusqu'à leurs maris. Quand il eut formé un parti redoutable même à la puissance publique il parut avec insolence, escorté de trois mille hommes, qui le suivaient partout, et qui tenaient l'épée haute pendant qu'il prêchait. Il était habillé superbement, faisait porter un étendard devant lui, et tranchait en tout du souverain.

Il disait que l'Eglise était renfermée dans sa personne et dans ses disciples; que la prêtrise, l'épiscopat, la papauté n'étaient qu'une chimère; que tous les sacremens des catholiques étaient autant d'abominations; que si Jésus-Christ méritait l'adoration pour avoir reçu le Saint-Esprit, lui-même, qui en avait la plénitude, était encore plus digne de ce culte suprême<sup>1</sup>. Quelques-uns l'adorèrent en effet, et les malades s'empressaient de boire l'eau dans laquelle il s'était baigné, comme un remède salutaire à l'âme et au corps. La corruption de ses mœurs répondant à celle de sa doctrine, les personnes du sexe briguaient les faveurs honteuses de cet infâme prophète. Les mères applaudissaient au déshonneur de leurs filles, les maris à celui de leurs femmes; les uns et les autres ne se montraient jamais offensés, sinon lorsqu'il choisissait hors de leurs familles les complices de son incontinence.

La libéralité, exercée dans l'intérêt de la secte et de son chef, était, avec la complaisance immorale des femmes qu'il fanatisait, la première vertu qu'il prenait soin d'inspirer. On se piquait d'émulation entre les deux sexes, et c'était à qui donnerait davantage. Les largesses ne satisfaisant pas encore l'avidité du sectaire, assuré du dévotement imbécile de ses dupes, et convaincu que les manœuvres le plus visiblement infernales n'empêcheraient point qu'on ne l'écoutât comme un ange de lumière, il usa du stratagème suivant. Dans une foule de peuples l'une des plus nombreuses qu'il eût encore rassemblées, il se fit apporter un tableau de la mère de Dieu, et lui touchant la main, il lui dit : *Vierge Marie, je vous prends aujourd'hui pour mon épouse.* Puis, se tournant vers la multitude : *Voilà, dit-il, que j'ai épousé la reine du ciel, c'est à vous de faire les présens de noces.* Il fit sur-le-champ placer deux troncs, l'un à la droite du tableau, et l'autre à la gau-

<sup>1</sup> Epist. Traject. ad Freder. Colon.

pasteur si  
au comme  
dissolues,  
il dans la  
es erreurs,  
il rendait  
uand il eut  
parut avec  
partout, et  
tait habillé  
t tranchait

me et dans  
é n'étaient  
es étaient  
l'adoration  
ait la pléni-  
quelques-uns  
boire l'eau  
aire à l'âme  
celle de sa  
s honteuses  
deshonneur  
s uns et les  
l choisissait  
ce.

e son chef,  
fanatisait, la  
ait d'émula-  
antage. Les  
e, assuré du  
manœuvres  
u'on ne l'é-  
me suivant.  
es qu'il eût  
le la mère  
rge Marie,  
e tournant  
e reine du  
r-le-champ  
re à la gau-

che, et il dit : « Que les hommes mettent leurs présens dans l'un, et les femmes dans l'autre, afin que je connaisse lequel des deux sexes a plus d'affection pour moi et pour mon épouse. » Les femmes, toujours plus jalouses de sa prédilection, l'emportèrent encore ici : elles offrirent jusqu'à leurs colliers, leurs pendans d'oreilles, leurs plus chers bijoux, sans exception et sans réserve.

Ce fanatique fit de grands progrès dans la Zélande, dans la ville et le pays d'Utrecht, et dans plusieurs autres villes des Pays-Bas. Il alla jusqu'à Rome, travesti en moine. A son retour, il fut arrêté par l'archevêque de Cologne, et renfermé avec quelques-uns de ses disciples dans une étroite prison. Il trouva cependant moyen de s'échapper, mais il fut tué comme il était dans une barque prêt à prendre le large. Ses erreurs ne moururent point avec lui. Il y eut au contraire plusieurs autres chefs de secte qui infectèrent en même temps différentes contrées des Gaules depuis la Belgique jusqu'à la Narbonnaise, et dont il est plus qu'inutile de retracer les impostures et les observances honteuses. Ce que nous avons dit de Tanchelme, fait assez connaître tout ce que peut contre les mœurs la réputation de sainteté acquise par l'hypocrisie et le fanatisme.

L'évêque de Cambrai, qui étendait alors sa juridiction sur Anvers, mit dans cette ville, la plus infectée des nouvelles erreurs, douze ecclésiastiques pour en aider le pasteur ordinaire à désabuser les nombreux disciples que Tanchelme s'y était faits. Mais la commission se trouvant encore au-dessus de leurs forces, on y fit venir S. Norbert, avec les plus habiles de ses religieux. Ils s'appliquèrent à instruire charitablement ce peuple surpris. Le saint homme surtout traitait avec une douceur extrême des gens qui ne tenaient à l'erreur que parce qu'on la leur avait donnée pour la vérité, et qui, selon ses expressions, eussent pris le bon chemin avec la même ardeur, si on le leur eût montré le premier. Ses tendres exhortations, et les œuvres merveilleuses par lesquelles il les soutenait, gagnèrent les cœurs, et levèrent insensiblement le bandeau qui leur cachait la lumière (1124.)

Ce n'est pas que l'Église manquât d'ailleurs de docteurs et de prédicateurs éclairés. Guibert, de son abbaye de Nogent, où il avait succédé à S. Godefroi d'Amiens, ne cessait de faire des excursions apostoliques et d'instruire les peuples, avec tout l'avantage d'un maître de l'art, qui en a tracé des règles d'une manière digne des temps les plus cultivés. On retrouve le même goût et le même jugement, avec beaucoup d'érudition et de critique, dans son traité sur les reliques des saints. Il composa cet ouvrage à l'occasion d'une dent de Notre-Seigneur que l'abbaye de Saint-Mé-

daud de Soissons prétendait conserver dans son trésor. Guibert déclare d'abord que nous devons vénérer les reliques; mais il soutient qu'il faut avoir des preuves certaines de leur authenticité, et de la sainteté de ceux à qui on les attribue. Il ajoute que les miracles seuls ne prouvent pas toujours la sainteté; sur quoi il allègue la tradition déjà reçue, que les rois de France, sans être tous des saints, avaient le don de guérir les écrouelles. « On devrait, reprend-il, punir sévèrement les inventeurs de faux miracles; puisqu'en attribuant à Dieu ce qu'il n'a point fait, ils le rendent, autant qu'il est en eux, complice de leurs impostures. » Il rapporte à ce sujet plusieurs exemples de légendes apocryphes et de fausses reliques, et pour montrer la réserve de l'Eglise en cette matière: « Elle n'ose assurer, dit-il, que la mère de Dieu soit ressuscitée, quelque fortes raisons qu'on ait de le croire; elle permet seulement de le penser. »

Revenant ensuite à l'objet de sa dissertation, savoir, la dent de Jésus-Christ, qu'on donnait pour une dent de lait, il dit qu'on en doit juger ainsi que du saint nombril, et d'autres reliques semblables que différentes églises se glorifient de posséder. Il les rejette comme contraires à la foi de la résurrection, où le Sauveur a repris son corps tout entier; outre qu'il n'est pas vraisemblable que la Sainte-Vierge ait conservé de pareilles choses, non plus que son lait qu'on montrait à Laon. Ces réflexions sensées de Guibert font d'autant plus d'honneur à son siècle, qu'il n'en était pas à beaucoup près le docteur le moins susceptible de crédulité, comme on le voit dans quelques autres de ses ouvrages, remplis d'histoires miraculeuses désavouées ou du moins négligées par la tradition commune. Ainsi, dans tous les temps, l'enseignement général porte l'empreinte de la divine Sagesse, qui ne cessera jamais de le diriger.

L'abbé Guibert infère encore du Sacrement adorable de nos autels, la fausseté, l'inutilité même de toute autre relique de Jésus-Christ, qui ne nous a donné son corps sous des espèces étrangères, que parce qu'il n'avait pas jugé convenable de nous le laisser, en tout ni en partie, sous sa forme naturelle. « Après tout, conclut-il, qu'avions-nous besoin qu'il nous laissât quelques restes mutilés de ce corps adorable, tandis que nous l'avons tout entier dans l'Eucharistie? » Ici l'auteur combat tous les ennemis de la présence réelle, et spécialement les partisans artificieux du sens figuré. C'est ce qu'il avait déjà fait avec succès, dans sa lettre précieuse à l'abbé Sigefroi, où on lit ce passage<sup>1</sup>: « Si l'Eucha-

<sup>1</sup> P. 283.

ristie n'est qu'une ombre et une figure, nous sommes tombés des ombres de l'ancienne loi en des ombres encore plus vides.» Outre les ouvrages théologiques de Guibert, on a de lui une histoire des premiers exploits des Croisés, sous ce titre un peu emphatique : *OEuvres de Dieu exécutées par les Francs*<sup>1</sup>. Ce savant et vertueux abbé, après avoir gouverné vingt ans le monastère de Nogent-sous-Couci, y mourut l'an 1124.

Sur la fin de la même année, le pape Calixte II fut attaqué d'une maladie violente qui l'emporta le 12 ou le 13 décembre, au grand regret de tout le monde chrétien. En moins de six années de pontificat, il avait pacifié l'Eglise et l'Empire, rétabli l'autorité du saint Siège et toute la splendeur de l'ordre hiérarchique. Il avait encore trouvé moyen de ramener l'abondance et la splendeur dans Rome. Il n'y remit pas seulement en honneur les monumens antiques; mais il y ajouta plusieurs aqueducs pour la commodité des différens quartiers de la ville; il rebâtit l'église de Saint-Pierre, et lui donna des ornemens magnifiques; jamais il n'y célébra le saint sacrifice, sans y faire quelque présent considérable. Comme il avait une dévotion particulière pour S. Jacques, il érigea Compostelle en archevêché. Malheureusement il donna la pourpre romaine et procura un très-grand crédit à Pierre de Léon : mais ce jeune cardinal, alors très-zélé contre les schismatiques, ne donnait guère à penser qu'il dût jamais lui-même faire un nouveau schisme.

Trois jours après la mort de Calixte, les cardinaux et les évêques s'assemblèrent à Saint-Jean-de-Latran, et choisirent pour pape Thibaud, cardinal-prêtre de Sainte-Anastasia, qu'ils nommèrent Célestin. Mais à peine l'eut-on revêtu de la chape rouge, en chantant le *Te Deum*, que Robert Frangipane et quelques autres factieux entrèrent, et crièrent : « Lambert, évêque d'Ostie, pape ! Lambert, pape des Romains ! » La terreur se répandit dans toute l'assemblée; on voyait de près les dangers de la division : Lambert d'Ostie était d'ailleurs bon sujet; Célestin lui céda de bonne grâce, et, le jour même de la première élection, tous se réunirent en faveur de Lambert, qui fut proclamé sous le nom d'Honorius II. Toutefois, comme cette marche n'était pas bien canonique, quelques jours après il quitta la chape et la mitre en présence des cardinaux, qui, touchés de cette humilité et pour la tranquillité de l'Eglise, rectifièrent ce qu'il y avait eu de défectueux, le reconnurent de nouveau pour souverain pontife, et l'intronisèrent le 21 décembre.

<sup>1</sup> *Gesta Dei per Francos.*

Le 23 de mai de l'année suivante, l'empereur Henri V mourut à Utrecht d'un ulcère au bras, dans la quarante-quatrième année de son âge, la dix-neuvième de son règne depuis la mort de son père, et la quinzième de son empire. Comme il ne laissait point d'enfans, en lui finit la branche des empereurs de la maison de Franconie, montée sur le trône cent et un ans auparavant. Dans la diète de Mayence, composée de soixante mille personnes parmi lesquelles se trouvèrent des légats du pape, on élut, le 30 août suivant, Lothaire II, fils du comte de Supplembourg, et qui avait pris le titre de duc de Saxe, à cause de sa femme, descendue d'un oncle de l'empereur S. Henri.

Au commencement du pontificat d'Honorius II, S. Othon de Bamberg alla travailler à la conversion des peuples de Poméranie. Il remplissait depuis vingt ans tous les devoirs d'un excellent évêque, quand Boleslas, après avoir ajouté cette grande province à la Pologne, où Othon était connu par le séjour qu'il y avait fait dans sa jeunesse, lui écrivit en ces termes<sup>1</sup> : « Vous savez sans doute que les Barbares de Poméranie, dont le Ciel m'a rendu vainqueur, ont demandé d'entrer dans l'Eglise : mais depuis trois ans que je m'occupe de cette grande œuvre, je ne puis trouver, dans mon voisinage, ni évêque ni prêtre qui soit capable de l'exécuter et qui la veuille entreprendre. Comme vous êtes toujours prêt à faire ce qui est de la gloire de Dieu, je vous offre avec confiance cette occasion de la procurer, et vous invite à partir sans délai. Je vous donnerai une escorte, des interprètes, des prêtres pour vous seconder; je fournirai de mon trésor aux frais de voyage et à tout ce qui sera nécessaire. »

Othon reçut cette lettre comme venue du ciel, et rendit grâces à Dieu de vouloir bien se servir de lui pour cette sainte entreprise. Il envoya demander au pape sa permission et sa bénédiction, puis il se prépara au voyage, sans se laisser ébranler par les gémissemens de son peuple qui pleurait son pasteur comme s'il eût déjà été mort. Cependant, il s'informa sagement des habitudes et des mœurs de la Poméranie. On lui rapporta que le peuple y avait tant de mépris pour la pauvreté, que quelques ouvriers évangéliques, s'y étant montrés sous un extérieur qui n'annonçait que la modestie, avaient été regardés comme des misérables, empressés uniquement à soulager leur indigence. Pour montrer tout au contraire qu'il ne cherchait qu'à gagner les âmes, il voulut paraître dans ce pays non-seulement à l'abri de la misère, mais dans un état d'opulence capable de subvenir

<sup>1</sup> S. Othon. Vit. l. 2.

aux besoins d'autrui. Outre les vases sacrés, les ornemens et tout ce qui était convenable pour la majesté du culte, il fit porter des vivres en abondance, grand nombre de robes, des étoffes précieuses, et beaucoup d'autres présens pour les principaux de la nation.

Il traversa la Bohême et la Pologne, où il fut reçu partout comme un apôtre par le clergé et le peuple en procession. A Gnesne, alors capitale du pays, le duc et tous les grands vinrent nu-pieds au-devant de lui à deux cents pas de la ville, le fêtèrent pendant une semaine, puis lui donnèrent des interprètes et tous les autres secours qu'on lui avait promis. La troupe des missionnaires, étant ainsi munie, prit congé du prince, et s'avançant vers la frontière, trouva une forêt immense qu'elle put à peine traverser en six jours, et au bout de la forêt, une rivière qui servait de limite à la Pologne. Vratisslas, duc de Poméranie, déjà chrétien, mais en secret parce qu'il craignait les idolâtres, était venu jusqu'à cet endroit au-devant des prédicateurs de l'Évangile, avec ceux de ses sujets qu'il savait le plus affectionnés au christianisme. Dès qu'il les aperçut, il passa la rivière avec une partie de sa suite, salua le saint évêque, qu'il tint longtemps embrassé, et lui découvrit les sentimens de son âme par des gestes si éloquens, qu'ils firent comprendre sans peine ce qu'il ne pouvait lui exprimer dans son idiome barbare. L'évêque lui fit ses présens, après quoi lui et sa suite entrèrent avec confiance en Poméranie.

Ils allèrent d'abord à Pirits, et trouvèrent sur la route quelques bourgades ruinées par la guerre, où ils baptisèrent trente personnes qui furent les heureux prémices de cette moisson apostolique. Aux approches de la ville, ils aperçurent de loin une troupe d'environ quatre mille hommes qui s'étaient rassemblés de toute la province, et célébraient une fête idolâtre par des réjouissances tumultueuses. Ils craignirent de s'exposer, pendant la nuit qui approchait, à une multitude échauffée par la débauche, l'enthousiasme et la superstition; mais le lendemain, ils députèrent vers les principaux de la ville, pour leur annoncer l'arrivée de l'évêque que les ducs de Pologne et de Poméranie leur enjoignaient d'écouter avec respect; ajoutant que c'était un homme de grande distinction, d'une fortune très-considérable chez lui, et que, loin de leur rien demander, il n'était venu que pour les combler de biens; qu'ils se souvinssent tant des horreurs de la guerre à peine terminée, que des promesses qui leur avaient obtenu la paix, et craignissent de provoquer de nouveau les vengeances de l'Être su-

prême; que tout le monde était chrétien, et qu'ils ne pouvaient résister seuls à toutes les nations.

Les principaux d'entre les païens, après quelques artifices employés sans succès pour gagner du temps, répondirent qu'ils reconnaissaient l'impuissance de leurs divinités, et ne voulaient plus résister au Dieu suprême qui rompait toutes leurs mesures. Ils communiquèrent leur résolution au peuple qui demeurait toujours assemblé : tous s'écrièrent, qu'on fit approcher l'évêque, afin qu'ils pussent le voir et l'entendre avant de se séparer. Othon vint avec toute sa suite, et campa dans une grande place, à l'entrée de la ville. Les Barbares accouraient en foule, ils s'empresaient de toute part vers ces hôtes extraordinaires, ils tenaient leurs regards sans cesse attachés sur eux, ils observaient avec une extrême curiosité leurs moindres démarches.

L'évêque, revêtu de ses habits pontificaux, parut dans un lieu élevé et leur parla ainsi par le moyen d'un interprète : « Bénis soyez-vous du Dieu tout-puissant en l'honneur de qui vous nous recevez. Vous ne vous montrez pas moins touchés que convaincus, de la cause qui nous a fait venir de si loin. C'est votre salut, c'est votre souveraine félicité que nous avons uniquement en vue. Oui, vous serez à jamais heureux, si vous voulez adorer et servir votre créateur avec la fidélité qu'il mérite. » Il s'éleva un cri général d'applaudissement et de soumission. Othon employa sept jours à les instruire soigneusement, avec ses prêtres et ses clercs, les fit jeûner trois autres jours; puis on leur administra le baptême, avec une décence et une circonspection que les auteurs du temps ont cru devoir nous transmettre comme un monument respectable de la pudeur de ces nations septentrionales.

La licence de la superstition avait néanmoins introduit parmi eux, comme chez les anciens païens, la pluralité des femmes, et l'usage dénaturé d'étouffer leurs filles au berceau, quand ils s'en croyaient un trop grand nombre. Pendant trois semaines qu'Othon et ses disciples demeurèrent parmi ces néophytes depuis leur baptême, ils leur inspirèrent l'horreur de ces pratiques inhumaines, les instruisirent sur l'observation des fêtes et des jeûnes, leur expliquèrent la doctrine des sept sacrements, leur recommandèrent d'entendre souvent la messe, et de communier au moins trois ou quatre fois l'année. Ils leur défendirent encore de manger du sang, ou des animaux suffoqués. Au défaut d'une église, qu'on n'avait pu construire en si peu de temps, on leur laissa une chapelle, avec un autel consacré, un prêtre, un calice, les livres et autres meubles nécessaires : ce qui soutint la piété de ces nouveaux fidèles,

au nombre d'environ sept mille, et leur fit concevoir de jour en jour une horreur plus grande de leurs anciennes superstitions. En les quittant, Othon leur manda quelques-uns de leurs enfans pour les faire étudier, afin qu'ils eussent, comme les autres nations, des prêtres et des clercs de leur langue.

Il passa de Pirits à Camin, où il trouva la duchesse de Poméranie, qui, déjà chrétienne dans le cœur, le reçut avec beaucoup de joie. Il y demeura six semaines, et baptisa tant de monde, que son aube même, par l'excès de la fatigue, était souvent trempée de sueur, quoiqu'il fût aidé dans cette fonction par ses prêtres. Le duc Vratisslas vint lui-même dans cette ville, et renonça publiquement aux femmes qu'il entretenait au nombre de vingt-quatre, sans compter la duchesse son épouse. L'exemple du souverain contribua merveilleusement à décrier la polygamie dans la nation.

Les succès de l'Évangile ne furent pas si rapides à Vollin, ville considérable et très-commerçante, située dans une île à l'embouchure de l'Oder. Les habitans, naturellement altiers et féroces, y attaquèrent en furie l'évêque et sa suite, sans respect pour le duc qui les avait logés dans son palais. La consternation y fut générale parmi les chrétiens, à l'exception du saint pasteur, qui se réjouissait dans l'espérance du martyre. Il échappa néanmoins aux meurtriers, après avoir été abattu dans la boue et blessé légèrement. Les esprits se calmant enfin, les pourparlers commencèrent, et les idolâtres promirent de suivre le parti que prendrait la ville de Stetin, dès-lors capitale de toute la Poméranie.

L'évêque s'empressa d'y passer, et de s'aboucher avec les principaux citoyens. Ces barbares, chez qui le larcin était inconnu, répondirent : « Il y a chez les chrétiens des voleurs à qui on coupe les pieds et l'on arrache les yeux; on y voit toutes sortes d'autres crimes et de supplices, et le chrétien déteste le chrétien même. Nous ne voulons point d'une telle religion; nous sommes contents de la nôtre. » Ils persistèrent deux mois dans cette obstination. Cependant le zélé pasteur usait de tous les expédiens les plus propres à les ébranler. Enfin ils firent espérer d'embrasser le christianisme, si le duc de Pologne leur accordait une paix stable avec diminution de tribut. En attendant, l'évêque et les prêtres eurent la liberté d'annoncer l'Évangile : ce qu'ils firent deux fois la semaine régulièrement, c'est-à-dire les jours de marché sur la place publique. Comme ils prêchaient revêtus des ornemens sacerdotaux et la croix à la main, la nouveauté du spectacle attira beaucoup de peuple, surtout de la campagne. S. Othon gagna d'abord deux jeunes hommes de l'une des principales familles de la ville. Ils gagnèrent à leur tour leur mère et leurs autres parens, puis un

grand nombre d'étrangers, dont ils levaient les préventions en leur peignant la vie merveilleuse du saint qu'ils observaient de si près et si assidûment. « Il prodigue l'argent, disaient-ils, pour délivrer les captifs; il embrasse avec tendresse ceux qui crouissaient dans les fers, il les nourrit comme ses enfans, il les habille, et leur fournit de quoi retourner dans le sein de leurs proches. On le prendrait pour un Dieu, s'il ne protestait qu'il n'est que le serviteur du Dieu tout-puissant, qui l'envoie pour nous rendre pleinement heureux. »

La prédication de l'Évangile se trouvait dans cette heureuse situation, quand les députés revinrent de Pologne. Le duc avait accordé généreusement tout ce qu'on lui demandait. Après la lecture de ses lettres, les citoyens, par délibération publique, résolurent d'embrasser la religion chrétienne. L'évêque les fit même consentir à la destruction de leurs idoles; mais comme une terreur panique les empêchait de les abattre de leurs propres mains, il marcha suivi de ses prêtres, qui se mirent à l'œuvre en leur présence. Quand le peuple vit qu'il ne leur en arrivait aucun mal, il n'eut plus que du mépris pour ces divinités qui ne pouvaient se défendre, et se répandit de toute part avec ardeur, pour ruiner jusqu'au dernier asile de la superstition. Le principal de ces temples contenait de grandes richesses, qu'ils offrirent à l'évêque et à ses prêtres; mais il dit : « A Dieu ne plaise que nous nous enrichissions de votre bien! nous avons assez de fortune chez nous : gardez tout ceci pour votre propre usage. » Il ne reçut que la tête d'une idole, qu'il envoya au pape, comme un trophée de la victoire qu'il venait de remporter sur l'enfer<sup>1</sup>. Après ces succès, il crut devoir demeurer encore trois mois à Stetin pour instruire ces nouveaux fidèles et cimenter solidement cette Eglise naissante.

Cependant les habitans de Vollin y avaient envoyé secrètement des émissaires, afin d'observer ce qui se passait dans une ville qu'ils avaient choisie pour modèle. Ils apprirent qu'il n'y avait ni vue d'intérêt ni imposture dans la conduite de ces étrangers; que leur doctrine était pareillement irrépréhensible, et qu'elle avait été reçue d'un concert unanime à Stetin. Sur ce rapport, Othon fut désiré à Vollin, comme un bienfaiteur généreux, à qui tout le monde s'empresserait de faire oublier l'ingratitude dont on avait payé les premiers témoignages de sa bienveillance. A peine put-il suffire, pendant deux mois d'un travail excessif, à baptiser tous ceux qui se présentaient. Comme Vollin était au centre de la province, les ducs de Pologne et de Poméranie choisirent cette ville pour y

<sup>1</sup> Cap. 25

établir le siège épiscopal. Les peuples firent tous leurs efforts pour y retenir Othon, en lui promettant une docilité parfaite à marcher sous sa conduite dans les voies du salut : motif bien capable de faire impression sur le cœur d'un saint, et qui le fit éprouver en effet à quitter l'éclat et tous les avantages de son premier siège ; mais son clergé, le prenant à son tour par sa sensibilité et par sa vertu, le fit changer de résolution. Comme il s'en retourna par la Pologne, après avoir encore évangélisé à Colberg, à Belgae et dans plusieurs autres villes païennes, d'après ses conseils, le duc Boleslas nomma pour évêque de Poméranie, Albert, l'un de ses chapelains qu'il avait envoyés à la mission de cette province. En moins d'un année, S. Othon produisit tous ces fruits de salut : il se retrouva pour Pâques à Bamberg, comme il l'avait promis en partant.

Quatre ans après, il entreprit un second voyage de Poméranie, mais par une autre route. Il voulut en passant répandre la semence évangélique dans le pays des Lutétiens <sup>1</sup>, qui occupaient une partie du Mecklembourg et du Brandebourg. Comme il y avait déjà fait beaucoup de conversions, abattu même des temples d'idoles et consacré des églises, il apprit que Stetin était retourné à l'idolâtrie. Il prit sur-le-champ la résolution d'y aller ; mais les ecclésiastiques de sa suite, beaucoup moins courageux que lui, employèrent tous leurs soins et tous leurs efforts à le faire changer de dessein. Fatigué de leurs remontrances, et plus encore des déguisemens de leur pusillanimité : « Je vois bien, leur dit-il, que nous sommes venus pour les délices, et non pour la croix. Que ne m'est-il donné de vous mener avec moi au martyre ! Toutefois, je ne contrains personne : mais si vous refusez de partager ma couronne, au moins ne prétendez pas me la ravir ; laissez-moi la liberté que je vous donne. »

Après ce peu de paroles, il s'enferma seul, et pria jusqu'au soir. Il dit ensuite à l'un de ses gens de fermer toutes les portes, et de n'ouvrir à personne sans son ordre. Alors il revêtit ses habits de voyage, mit ses ornemens, son calice, avec les autres meubles d'autel, dans un sac qu'il chargea sur ses épaules, prit seul durant les ténèbres le chemin de Stetin, et marcha gaiement tout le reste de la nuit. Ses clercs, s'étant levés pour matines, et l'ayant longtemps cherché en vain, conçurent de cruelles inquiétudes. Ils partent, les uns à pied, les autres à cheval, se répandent au loin dans la campagne, et le trouvent enfin, comme il faisait jour, et qu'il allait monter dans une barque. Ils se précipitent de cheval,

<sup>1</sup> Vit. l. 3.

et se jettent à ses pieds qu'ils arrosent de leurs larmes. Il pleure et se prosterne de son côté, en les conjurant de le laisser partir, et de retourner sur leurs pas. Mais ils lui protestèrent qu'ils ne l'abandonneraient ni à la vie, ni à la mort, et qu'ils le suivraient partout.

Ils allèrent tous ensemble à Stetin, et logèrent dans une église qui était à l'entrée de la ville. Les citoyens étaient divisés entre eux, les uns ayant gardé la foi, les autres, en bien plus grand nombre, étant retournés au paganisme. La plupart de ceux-ci parurent inquiets et fort embarrassés de l'arrivée du saint évêque : mais les sacrificateurs des idoles, transportés de fureur, environnèrent l'église avec une troupe de gens armés, criant en forcenés qu'il la fallait abattre, et faire main-basse sur tous ceux qui s'y trouvaient. Le saint, qui désirait ardemment le martyre, se revêtit de ses habits pontificaux, et, prenant au lieu d'armes la croix et les reliques, se mit à chanter des psaumes avec son clergé. A ce spectacle, les Barbares furent désarmés, ils ne purent plus qu'admirer ces hommes extraordinaires, qui ne faisaient entendre que des chants et des bénédictions à l'article de la mort : les plus sages de la troupe, prenant leurs prêtres en particulier, leur remontrèrent que c'était par la raison, et non par la violence, qu'il convenait de défendre leur religion. Ainsi l'émeute se calma insensiblement, et la troupe se dissipa (1130).

Le dimanche étant venu, le saint évêque, après avoir célébré le saint sacrifice, sortit encore revêtu des ornemens sacrés, et la croix marchant devant lui. Il avança au milieu de la place publique, et monta dans une tribune, d'où on avait coutume de haranguer le peuple. Comme il avait commencé à parler, et que la plupart témoignaient l'écouter avec plaisir, un sacrificateur fendit la presse, et d'une voix qui étouffa celle du prédicateur, le chargea d'injures, et anima le peuple à immoler cet ennemi de leurs dieux<sup>1</sup>. Ils avaient tous des dards à la main, et plusieurs se mirent en devoir de les lancer : mais ils demeurèrent immobiles, sans pouvoir ni user de leurs armes, ni abaisser leurs mains, ni même se renuer de leur place. Ce fut un triomphe bien doux pour les fidèles, et le saint en prit occasion d'exalter la toute-puissance du vrai Dieu. Les sages et les anciens de la ville se rassemblèrent aussitôt au lieu du conseil, où ils demeurèrent jusqu'à minuit. Ils se résolurent enfin à extirper entièrement l'idolâtrie, et à s'attacher pour toujours à la religion chrétienne. Dès le lendemain, l'évêque réconcilia les apostats par l'imposition des mains, baptisa les personnes qui ne l'a-

<sup>1</sup> Cap. 16.

[An 1125]

Il pleure et  
er partir, et  
qu'ils ne l'a-  
e suivraient

une église  
divisés entre  
plus grand  
ceux-ci pa-  
int évêque :  
r, environ-  
en forcenés  
ceux qui s'y  
e, se revêtit  
s la croix et  
clergé. A ce  
plus qu'ad-  
entendre que  
s plus sages  
r montrè-  
qu'il conve-  
a insensible-

voir célèbre  
sacrés, et la  
place publi-  
ne de haran-  
t que la plu-  
eur fendit la  
, le chargea  
leurs dieux<sup>1</sup>.  
aient en de-  
sans pouvoir  
ne se renuer  
fidèles, et le  
rai Dieu. Les  
t au lieu du  
urent enfin à  
oujours à la  
cilia les apo-  
s qui ne l'a-

[An 1125]

DE L'ÉGLISE. -- LIV. XXXVI.

13

vaient pas encore été, et confirma leur foi par plusieurs miracles. En peu de temps cette église de la capitale fut en état de servir de modèle au reste de la province, qui se fit un devoir de s'y conformer. S. Othon, depuis qu'il eut mis ainsi la dernière main à cette conquête apostolique, vécut encore sept à huit ans dans son église de Bamberg, où il ne cessa de faire éclater dans ses œuvres la foi vive, le zèle laborieux, la charité, l'esprit d'abnégation et toutes les vertus d'un apôtre.

Bien d'autres Eglises avaient aussi à leur tête des prélats d'une éminente vertu. L'an 1125, on transféra le bienheureux Hildebert de l'évêché du Mans sur le siège métropolitain de Tours, comme dans un champ où il pourrait mieux déployer toute l'étendue de son mérite et de ses talens<sup>1</sup>. Il n'accepta ce surcroît d'honneur qu'avec une extrême répugnance, quoiqu'il eût essuyé au Mans toutes sortes de traverses, par l'effet de la rivalité des princes qui se disputaient cette ville. Il vécut à Tours, comme dans son premier siège, occupé sans interruption à réformer et à sanctifier son clergé, à instruire son peuple, à soulager les indigens, à réparer et à orner les églises. En son particulier, il menait une vie austère, jeûnait souvent, faisait servir sa table avec une simplicité exemplaire, portait le cilice, couchait sur la dure, et donnait la meilleure partie de la nuit à la méditation des livres saints et à la prière. Il eut un grand soin de tenir des synodes et de visiter sa province.

Conon, comte de Bretagne, l'ayant invité à venir dans ses états pour en réformer quelques abus, on tint à Nantes un concile qui nous fournit une preuve sensible du secours que le droit de nature peut tirer de la foi chrétienne, pour l'observation de ses principes les plus évidens<sup>2</sup>. Il s'était établi en Bretagne deux coutumes inhumaines : suivant la première, à la mort d'un mari ou d'une femme, tous les meubles du défunt appartenaient au seigneur ; d'après la seconde, quand un vaisseau avait eu le malheur de faire naufrage, bien loin qu'on tendît une main secourable à ceux qu'avait épargnés la tempête, les débris de leur fortune étaient confisqués au profit du prince. Le comte, qui assistait au concile, renonça généreusement à ce droit barbare, et fit prononcer l'anathème contre tous ceux qui exerceraient l'autre (1127). Hildebert envoya ces décrets au pape Honorius, qui les confirma. Il gouverna huit à neuf ans l'archevêché de Tours, et acquit par ses écrits une juste célébrité.

On a de lui des lettres, des sermons, les vies de S<sup>te</sup> Radegonde et de S. Hugues de Cluny, grand nombre de poésies et quel-

<sup>1</sup> Vit. in Gest. Episc. Carnom. — <sup>2</sup> Tom. 10 Conc. p. 918.

ques traités de religion, dont le plus considérable forme un corps abrégé de théologie, et fut le modèle de ceux qui peu après accrédièrent si étonnamment la forme scolastique. On y trouve une netteté et une précision rares pour le temps, avec un sage discernement dans le choix des preuves. En général, on remarque dans les ouvrages d'Hildeberr un jugement sain, et une véritable force d'esprit contre les préjugés de son siècle, particulièrement contre l'abus des longs pèlerinages et des appellations interjetées sans fin au saint Siège <sup>1</sup>. Quoiqu'il eût été disciple de Bérenger, il fut toujours infiniment éloigné des erreurs de son maître. Il dit expressément qu'après la consécration du corps de Notre-Seigneur, la substance du pain ne demeure pas dans l'Eucharistie. Il se sert même du mot de *transubstantiation* <sup>2</sup>, et c'est le premier auteur dans les écrits duquel on le trouve employé.

Vers le temps où le bienheureux Hildeberr passa au siège de Tours, S. Norbert alla demander au pape la confirmation de son institut, qui avait été approuvé par les légats Grégoire et Pierre de Léon. Il fut reçu à Rome avec beaucoup d'honneur, et obtint sans peine ce qu'il désirait; comme il paraît par la bulle d'Honorius, en date du 16 février 1126, où la juridiction des évêques est néanmoins réservée. De retour en France, à la prière du comte de Champagne qu'il avait engagé à se sanctifier dans le siècle, et qui voulut recevoir une épouse de sa main, il passa en Allemagne pour accélérer ce mariage déjà convenu avec la vertueuse Mathilde, princesse de Carinthie.

Norbert arriva à Spire comme l'empereur Lothaire II y tenait une assemblée où se trouvaient les députés du clergé et du peuple de Magdebourg, pour élire un archevêque <sup>3</sup>. Dès qu'on sut l'arrivée d'un personnage si célèbre, et si vanté en particulier pour sa sainte éloquence, on l'invita à faire un sermon, qui remplit toute l'attente de l'auditoire. Il y avait là, avec une multitude de seigneurs, un cardinal légat nommé Gérard, qui fut depuis pape sous le nom de Lucius III. D'après leur avis, les députés proposèrent pour le siège vacant trois sujets recommandables, du nombre desquels était Norbert, qui ne s'en doutait pas. Comme on délibérait entre les trois, Alberon, primicier de Metz et depuis archevêque de Trèves, fit signe aux députés, en montrant du doigt S. Norbert. Aussitôt ils le saisirent en criant à voix redoublée: *C'est ici notre pasteur et notre père*. On l'enleva, sans lui donner le temps de se reconnaître, on le présenta à Lothaire, qui applaudit à ce choix avec tous les assistans; le légat le confirma, et on emmena

<sup>1</sup> Lib. 1, ep. 15; lib. 11, ep. 41. — <sup>2</sup> Serm. 93, p. 689. — <sup>3</sup> Vit. Boll. c. 15.

me un corps  
peu après ac-  
y trouve une  
sage discer-  
remarque  
une véritable  
iculièremment  
interjetées  
Bérenger, il  
maître. Il dit  
le Notre-Sei-  
ucharistie. Il  
est le premier

au siège de  
nation de son  
ire et Pierre  
eur, et obtint  
ulle d'Hono-  
es évêques est  
du comte de  
siècle, et qui  
n Allemagne  
ertueuse Ma-

re Il y tenait  
et du peuple  
on sut l'arri-  
ulier pour sa  
remplit toute  
tude de sei-  
is pape sous  
proposèrent  
nombre des-  
on délibérait  
s archevêque  
oigt S. Nor-  
ée : *C'est ici*  
ner le temps  
plaudit à ce  
on emmena

oll. c. 15.

incontinent Norbert à Magdebourg, où cette nouvelle causa une joie inexprimable (1126).

Du plus loin qu'il put voir la ville, il marcha nu-pieds, et suivit ainsi la procession qui vint le recevoir et le conduire à l'église, puis au palais archiépiscopal. Il était vêtu si pauvrement, que le portier lui refusa l'entrée et le repoussa brusquement, en lui disant : « Que ne te rangeais-tu parmi les autres pauvres ? il te convient bien d'incommoder ces seigneurs ! » Tout le monde cria au portier que c'était l'archevêque. Le portier confus voulait se cacher ; mais Norbert le retint, et lui dit en souriant : « Ne craignez rien, mon ami ; vous me connaissez mieux que ceux qui me forcent à occuper un palais où je ne puis que très-mal figurer. » Il gouverna huit ans le diocèse de Magdebourg avec un zèle qui eut de grands résultats, mais qui lui fit des ennemis, dont la fureur se porta jusqu'à le vouloir poignarder. Sa charité, sa douceur admirable et sa persévérance triomphèrent de tous les obstacles. Malgré sa promotion à l'épiscopat, plusieurs de ses religieux ne voulaient point d'autre supérieur que lui, et se montrèrent si fermes dans leur attachement, que l'ordre se vit au moment d'une fâcheuse division. Mais il manda les plus influens, et les obligea à élire un abbé général, qui fut Hugues, son premier disciple.

Il y eut alors dans l'ordre de Cluny une division bien plus condamnable, et qui fit succéder sans intervalle à l'édification publique tous les scandaleux excès du schisme. Depuis trois ans, l'abbé Ponce, devenu insupportable à ses frères par ses caprices hautains et ses fastueuses profusions, s'était démis de sa charge dans un accès fantasque de ferveur, et avait passé à la Terre-Sainte, où il se proposait de finir ses jours. Les moines se pressèrent de mettre à sa place Hugues, prieur de Marcigny, qui mourut au bout de cinq mois. Ils élurent aussitôt après Pierre-Maurice, issu de l'ancienne maison de Montboissier, et doué de qualités personnelles qui lui ont acquis le nom de Pierre-le-Vénéable. Ponce n'était pas d'un caractère à se plaire long-temps dans les solitudes obscures et indigentes de la Palestine. Il se rapprocha du théâtre de son ancienne grandeur, et bâtit un petit monastère en Italie, dans l'évêché de Trévise. Ce renouvellement de fortune, loin de fixer sa légèreté, ne servit que d'amorce à son ambition. Elle ne cessait de lui retracer les images de la magnificence de Cluny, qui enfin lui tournèrent la tête, et lui firent prendre le parti de recouvrer d'une manière ou d'autre son ancienne position. Mais, pour réparaître en France avec quelque succès, il crut devoir jouer un personnage tout nouveau pour lui, et se résolut à y figurer en saint. Il commença par se faire des partisans, qui de tous côtés

répandirent le bruit qu'il priaït continuellement, qu'il portait des chaînes de fer sous ses habits, qu'il passait des semaines entières sans manger, et qu'il guérissait par ses prières toutes sortes de maladies.

Cette réputation l'ayant devancé sur la route de Cluny, où il avait déclaré qu'il ne voulait plus paraître, il s'en approcha peu à peu; et ayant appris que Pierre était allé en Aquitaine pour des affaires de l'ordre, il recueillit quelques moines fugitifs, plusieurs laïques armés, doubla sa marche, et tomba tout à-coup sur le monastère<sup>1</sup>. Il chassa le prieur Bernard, vieillard vénérable, dispersa les moines, contraignit par des menaces et des tortures une partie de ceux qu'il put arrêter, à lui prêter serment de fidélité, et mit les autres dans une rude prison. Devenu ainsi maître absolu de tout, il prend les croix, les calices, les reliquaires, les fait fondre, et en tire une grande quantité d'or, qui servit à solder les brigands qu'il avait avec lui, sans en excepter les femmes sans pudeur dont il ne rougissait pas de grossir son cortège. Ensuite il s'empara des fermes et des châteaux du monastère, ravagea tout par le fer et le feu, et soutint cette guerre sacrilège depuis le commencement du carême jusqu'au mois d'octobre, le prieur et les principaux religieux se défendant comme ils pouvaient dans les lieux les plus difficiles à forcer (1125).

Le bruit de ce scandale étant parvenu aux oreilles du pape, il envoya d'abord des légats qui prononcèrent l'anathème contre Ponce et sa faction. Il enjoignit ensuite à Pierre-Maurice et à Ponce de se rendre à Rome, afin de les juger lui-même. Pierre partit aussitôt avec ce qu'il y avait de plus distingué dans l'ordre, notamment avec Matthieu, prieur de S. Martin-des-Champs de Paris, qui était chargé de porter la parole. Ponce eut le front de comparaitre, accompagné de quelques moines de son parti. Comme il était excommunié, le pape lui fit dire de se mettre en état d'être absous, suivant les canons, avant de se présenter au jugement. Ponce répondit qu'aucun homme vivant sur la terre ne pouvait l'excommunier, et qu'il n'y avait que S. Pierre en personne qui eût ce pouvoir. Le pape, indigné de ce délire d'orgueil, abandonna l'insensé à son aveuglement volontaire, et fit exhorter ses partisans à se rendre plus dociles. Ils se confessèrent coupables, entrèrent nus-pieds au palais, et demandèrent humblement l'absolution qu'ils obtinrent. On procéda aussitôt au jugement; et le droit étant manifeste, il ne fut question que de constater les faits. Après que les deux parties eurent parlé, le pape se retira quelques heures avec

<sup>1</sup> Petr. Vener. l. 2 de Mirac.

il portait des  
aines entières  
des sortes de

Cluny, où il  
procha peu à  
ine pour des  
ifs, plusieurs  
-coup sur le  
énéral, dis-  
tortures une  
nt de fidélité,  
maître absolu  
, les fait fon-  
t à solder les  
femmes sans  
tége. Ensuite  
, ravagea tout  
ége depuis le  
e, le prieur et  
vaient dans les

es du pape, il  
thème contre  
Maurence et à  
même. Pierre  
é dans l'ordre,  
Champs de Pa-  
front de com-  
rti. Comme il  
en état d'être  
au jugement.  
e pouvait l'ex-  
anne qui eût ce  
bandonna l'in-  
ses partisans à  
entrèrent nu-  
olution qu'ils  
roit étant ma-  
Après que les  
es heures avec

toute sa suite, puis revint prendre son siège, et fit prononcer la sentence en ces termes : « La sainte Eglise romaine dépose à perpétuité Ponce, usurpateur sacrilège et schismatique, et assure à l'abbé Pierre le monastère de Cluny avec tout ce qui en dépend. » Ce jugement ne fut pas plus tôt rendu, que les moines débauchés par Ponce se réunirent cordialement à leurs frères, et tout le feu de cet horrible schisme fut éteint en un moment. Le pape fit enfermer Ponce dans une tour, où ce génie superbe persévéra dans l'impénitence, et mourut peu de temps après. Toutefois, par considération pour l'illustre monastère dont il avait été abbé, le pontife le fit inhumer en terre sainte, mais sans nul appareil.

L'année même du schisme de Cluny, le monastère du Mont-Cassin, qui avait en Italie cette haute prééminence d'honneur et de mérite dont les clunistes jouissaient en France, donna dans un schisme qui ne fut pas moins scandaleux. Son abbé Odérise<sup>1</sup>, d'un caractère assez semblable à celui de Ponce, tomba dans les mêmes égaremens. Tandis que le pape Honorius n'était encore que cardinal-évêque d'Ostie, il avait essuyé un refus mortifiant de la part d'Odérise. Quand il fut élevé au pontificat, l'imprudent abbé, naturellement caustique, se permit quelques propos déplacés sur la naissance du nouveau pontife, et donna un air de ridicule à son habileté dans les lettres. Quelque temps après, Honorius, se trouvant au château de Fumone, y fit venir Odérise, et en présence de plusieurs laïques, le réprimanda fortement sur la dissipation des biens du monastère. Il alla jusqu'à lui dire qu'il était moins un abbé qu'un grand du monde et un chef militaire. Les esprits de part et d'autre en étant à ce point d'aigreur, le comte d'Aquin, qui n'aimait pas Odérise, écrivit à Honorius que cet abbé superbe tranchait du pape en toute rencontre : il articula des griefs particuliers et assez bien circonstanciés pour que le pontife citât Odérise à son tribunal. L'abbé refusa d'y venir, et le pape, après avoir réitéré deux fois la citation suivant les formes canoniques, prononça contre lui la sentence de déposition ; ajoutant que, quand il ne serait coupable d'autre chose, sa contumace et son orgueil suffisaient pour le condamner.

Odérise méprisa cette sentence : quelques jours après, il s'assit dans la chaire abbatiale, la crosse à la main, et fit toutes ses fonctions accoutumées. Le pape justement irrité l'excommunia publiquement avec tous ses fauteurs, ce qui produisit une division fort animée entre les moines et les peuples du voisinage dépendant de l'abbaye. Le peuple, s'étant rendu le plus fort, obligea les moines

<sup>1</sup> Chron. Cass. l. 4, c. 81 et seq.

à chasser Odérise, et à élire un autre abbe. Ils élurent en effet leur doyen Nicolas; mais quelques anciens religieux écrivirent secrètement au pape que l'élection était irrégulière, et le pur ouvrage de la cabale. La conduite de Nicolas ne justifia que trop cette accusation. Pour soutenir son parti, il s'empara de la riche argenterie de l'Église, sans épargner un autel d'or orné de pierrieres, ni beaucoup d'autres présens d'un prix inestimable, consacrés par la dévotion de tant de papes et de princes. En un mot, la profanation alla si loin qu'elle fit succéder l'horreur et tous les sentimens d'une haine implacable à l'attachement que lui avaient d'abord témoigné ses moines. Mais son pillage l'avait mis en état de faire la guerre, qu'il continua avec autant d'opiniâtreté que de fureur. Odérise au contraire, dompté par l'adversité et par la fermeté inflexible du pape, vint se jeter à ses pieds, et renonça à l'abbaye entre ses mains. Le pontife déposa ensuite Nicolas, excommunia ses adhérens, et fit élire pour abbé le prévôt du monastère de Capoue, nommé Seignoret (1127). Nicolas se soumit alors, et abandonna les forteresses qu'il occupait. Honorius fut si satisfait d'avoir mis fin à ce scandale, qu'il se transporta contre la coutume au Mont-Cassin, pour donner à Seignoret la bénédiction abbatiale, que ses prédécesseurs étaient toujours venus recevoir à Rome. Il voulut néanmoins que le nouvel abbé lui prêtât serment; les moines répliquèrent qu'on exigeait ce serment des évêques et des autres abbés, parce qu'ils étaient souvent tombés dans l'hérésie ou avaient soutenu des doctrines contraires à celle de l'Église romaine; mais qu'il n'en était pas ainsi de leurs abbés. Le pape céda à ces raisons qui équivalaient à un serment formel.

L'ordre de Cluny, pendant treize années d'un gouvernement tel que celui de Ponce, n'avait pu manquer d'essuyer des atteintes considérables dans la régularité de ses observances; mais les religieux y conservaient toute la fierté inspirée par la prééminence que leur avait assurée la réputation de leurs pères. Ils ne virent pas sans quelque chose de plus que de l'émulation, l'institut de Cîteaux, qui était au plus haut point de sa ferveur, prendre le premier rang en fait de régularité, et leur ravir la considération publique qui ne manque pas de la suivre. Comme il n'y avait pas lieu d'attaquer la pureté de ses observances, on essaya de les faire passer pour impraticables, au moins d'une manière indirecte, en lui enlevant quelques sujets qu'on prétendit s'être engagés légèrement à une perfection à laquelle leur faiblesse ne pouvait atteindre. Déjà l'abbé Ponce avait acquis un jeune profès nommé Robert, qui était cousin germain de S. Bernard, et qui vivait sous sa conduite à Clairvaux. Il y avait envoyé son grand-prieur, qui en traita l'austé-

rité d'indiscrétion et de folie, persuada au jeune Robert d'en sortir, et l'amena à Cluny, où on lui fit faire une nouvelle profession. En vain S. Bernard écrivit à Robert tout ce que la tendresse de l'amitié et l'onction de la piété peuvent suggérer de plus touchant et de plus fort à l'éloquence<sup>1</sup> : le déserteur parut insensible tout le temps que Ponce fut en place; il ne revint à Clairvaux que quand Pierre-Maurice fut abbé de Cluny.

Le différend était terminé; mais les réflexions qu'on s'était permises de part et d'autre sur le mérite et le maintien des observances respectives, n'avaient pas tourné à l'avantage de Cluny. Les agresseurs, à qui l'attaque avait si mal réussi, devinrent les plaignans. Ils accusèrent S. Bernard de les décrier : et ce reproche fut fait avec tant d'éclat et si souvent répété, que les amis du saint l'engagèrent à se justifier. Il fit en effet une Apologie divisée en deux parties<sup>2</sup>, dont la première tend à le disculper des invectives qu'on lui imputait faussement, et l'autre à faire goûter les justes raisons qu'il comptait avoir eues en reprenant quelques relâchemens avérés. « Nous serions sans doute, dit-il, les plus misérables de tous les hommes, si, couverts de haillons, comme on nous le dit si bien, nous osions de nos cabanes diffamer votre illustre institut, et du fond obscur de notre désert ternir les lumières du monde, en attendant à la réputation de tant de saints qui vivent parmi vous. S'il en était ainsi, à quoi nous serviraient nos travaux et nos austérités, sinon à nous conduire plus tristement dans l'abîme éternel, par la voie odieuse de la détraction et de l'hypocrisie? » Il proteste ensuite qu'il a toujours eu beaucoup d'estime et d'affection pour l'ordre de Cluny; qu'il révère et chérit cordialement tous les ordres, qui, avec les fidèles de toute condition, de tout sexe et de tout âge, composent une même Eglise; qu'il est impossible qu'un institut embrasse tous les hommes, ou qu'un seul homme embrasse tous les instituts; que pour lui, il les embrasse par la charité, laquelle peut lui procurer le fruit de l'observance qu'il ne pratique pas, plus abondamment même qu'à ceux qui la pratiquent. Il réprimande enfin ceux de ses frères qui censuraient en effet les moines de Cluny.

Dans le reste de l'Apologie néanmoins, en justifiant les corrections dont il croyait les institutions de Cluny susceptibles quant à la pratique, il suit les vives impressions de son zèle, et fait une censure assez forte du relâchement qui s'y était introduit. Parlant d'abord très-généralement : « J'admire, dit-il, d'où a pu venir parmi les moines tant d'intempérance dans les repas, tant de vaines su-

<sup>1</sup> Bern. ep. 1. — <sup>2</sup> Opusc. 5, tom. 1.

perfluités dans les habits, les ameublemens, les équipages, et un tel renversement dans les idées mêmes, qu'on y traite l'économie et la frugalité d'avarice, la tempérance d'austérité sauvage, le silence et le recueillement d'humeur atrabilaire. Le relâchement y passe au contraire pour discrétion, la profusion pour libéralité, le babil et la dissipation pour affabilité et politesse.»

Descendant ensuite dans le détail des objets à réformer, il blâme la splendeur des repas où l'on accumule mets sur mets; où, au défaut de la viande dont on est obligé de s'abstenir par état, on sert quantité de poissons énormes, ou plutôt de monstres exquis. « Encore sont-ils assaisonnés avec tant d'art, ajoute-t-il, que l'appétit se renouvelle à mesure qu'il s'épuise, et qu'après avoir passé de beaucoup les bornes de la tempérance, il se trouve plus irrité qu'après un long jeûne. Quant à la boisson, on a perdu l'usage de l'eau, même avec le vin : et plût à Dieu qu'on se bornât à se désaltérer avec le vin pur! mais pour forcer la soif ainsi que l'envie de manger, on a recours aux vins de liqueur, et à mille breuvages artificiels. On a même trouvé le secret d'enfreindre l'abstinence la plus sacrée à nos pères : de jeunes religieux, dont l'embonpoint et le teint vermeil annoncent la florissante santé, déclarés malades parce qu'ils marchent avec un bâton, à la faveur de cet artifice risible, vont à l'infirmerie se repaître et se régaler de toutes sortes de viandes. Est-ce donc ainsi, conclut-il, que vivaient les saints abbés Odon, Mayeul, Odilon et Hugues? »

S. Bernard n'est pas moins éloquent sur le luxe des habits et des équipages. « Hélas! dit-il, je ne puis y penser sans douleur : notre vêtement, qui était le symbole de l'humilité, n'est plus qu'un étalage d'orgueil. A peine trouvons-nous dans nos climats d'assez belles étoffes pour nous habiller. L'officier et le moine achètent du même drap, l'un pour son manteau, et l'autre pour sa coule. Quant au cortège et à l'équipage, il est tel abbé qui voyage avec tant de pompe en hommes et en chevaux, que sa suite suffirait à plusieurs évêques. J'en ai vu un marcher avec soixante chevaux. Vous les prendriez pour des gouverneurs de provinces, non pour des supérieurs monastiques, et plutôt pour des princes que pour des pasteurs. » Il blâme enfin la magnificence des églises, qui épuise le patrimoine des pauvres, et qui est inutile à des solitaires, gens tout intérieurs par état, qui n'ont point à prétexter, comme les évêques, la nécessité de soutenir le culte public, et de ranimer la dévotion des peuples par les décorations extérieures (1120).

A cette censure proposée sous le titre d'Apologie, Pierre le Vénérable répondit, sans manquer à la charité la plus circon-

[An 1128]

specte, en témoignant même à S. Bernard une estime et une amitié touchantes<sup>1</sup>. Il sentait l'avantage de son saint antagoniste sur bien des points, qu'il eût sans doute désiré lui-même ramener à leur perfection primitive. Aussi convient-il que ce sont là des adoucissements : mais il ajoute que, par un esprit de discrétion et de charité, on peut changer certains articles qui paraissent encore avoir été attaqués par d'autres moines de Cîteaux que S. Bernard. Pierre répond que, les mœurs étant bien changées depuis les premiers solitaires, il ne paraissait plus convenable que les séculiers vissent les mêmes religieux garder leurs troupeaux, labourer leurs terres, et monter ensuite à l'autel pour célébrer le saint sacrifice. Quant à l'indépendance ou ils étaient de l'ordinaire, il dit que, s'ils ne reconnaissaient pas en tout l'autorité des évêques diocésains, ils se faisaient gloire d'avoir pour évêque celui qui a de droit divin la primauté sur tous les pasteurs, et que ces sortes de privilèges étaient en usage dès le temps de S. Grégoire. C'est ainsi que ces deux saints abbés donnèrent l'un et l'autre à leurs raisons les couleurs les plus plausibles. Ils ne se persuadèrent point : mais jamais la charité n'en souffrit. On trouve, dans plusieurs autres de leurs lettres, des preuves constantes de l'amitié réciproque que l'estime leur avait inspirée, et qui ne finit qu'avec la vie.

Bernard, fameux par ses lumières, par ses vertus, et déjà par quelques miracles qu'on racontait de lui, commença bientôt à être recherché pour les affaires les plus importantes de l'Eglise et de l'Etat. Il était particulièrement connu de Matthieu, ancien prieur de Saint-Martin-des-Champs, qui avait accompagné Pierre le Vénérable à Rome, et dont le pape Honorius avait si bien apprécié le mérite, qu'il l'avait retenu auprès de lui, et fait cardinal-évêque d'Albane. La ressemblance des inclinations et des vertus était le fondement solide de l'attachement qu'il portait à Bernard. Matthieu avait si bien l'esprit de son premier état, que sous la pourpre il ne retrancha rien des observances monastiques<sup>2</sup>. Il conserva la longue psalmodie de Cluny, continua de dire la messe tous les jours, et demeura si solitaire dans le palais pontifical, qu'Honorius disait quelquefois que Matthieu était plus moine que cardinal. Ce sage et pieux prélat, ayant été envoyé comme légat en France, appela S. Bernard au concile qu'il tint à Troyes l'an 1128. Le saint abbé se plaignit en vain<sup>3</sup>, de ce qu'on l'arrachait de son cloître, pour lui faire passer la meilleure partie de son temps dans le tumulte du siècle qu'il avait abjuré; disant que, si les affaires

<sup>1</sup> Lib. 1, ep. 28. — <sup>2</sup> Petr. Vener. 11. Mirac. c. 14. — <sup>3</sup> Epist. 21

auxquelles on voulait qu'il prît part étaient faciles, on pouvait les traiter sans lui ; et que, si on ne pouvait les terminer sans lui, la voix de Dieu l'avait trompé, en appelant à la vie monastique un homme sans qui les affaires épiscopales ne pouvaient s'expédier. Il fallut partir, malgré sa répugnance, et prendre place parmi les seigneurs et les plus illustres prélats.

Hugues des Payens, grand-maître de la nouvelle milice du Temple, établie depuis neuf ans, et encore réduite à neuf chevaliers, se trouva lui sixième de son ordre à ce concile. Leur premier engagement, approuvé par le patriarche de Jérusalem et par les autres évêques de Palestine, fut de protéger les pèlerinages contre les infidèles et les brigands qui infestaient les chemins. Le roi Baudouin II les logea dans le palais qu'il avait près du Temple, d'où leur vint le nom de Templiers. Le grand-maître s'était rendu au concile de Troyes avec les principaux chevaliers, afin d'y proposer les observances qu'ils ajoutaient aux vœux ordinaires de religion, et de faire approuver solennellement cet ordre nouveau, religieux et militaire tout ensemble. Les pères ayant jugé qu'il fallait leur donner une règle fixe et précise, qui serait approuvée par le pape, Jean de Saint-Michel la rédigea, sur le refus de S. Bernard et à la demande du concile.

Suivant cette règle<sup>1</sup>, les membres de l'ordre doivent assister à l'office, tant du jour que de la nuit ; et quand le service militaire les en empêchera, ils réciteront treize *Pater* pour matines, sept pour chacune des petites heures et neuf pour vêpres. Ils feront maigre le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi ; mais le vendredi, ils s'abstiendront d'œufs et de laitage, ainsi que de viande. Chaque chevalier peut avoir un écuyer et trois chevaux. On leur défend la chasse ; mais ils doivent poursuivre les bêtes féroces, quand l'occasion s'en présente. Ils ne peuvent avoir de sœurs de leur ordre, comme en avaient beaucoup de religieux ; ils ne doivent donner le baiser à aucune femme, pas même à leurs plus proches parentes. Cette règle, ayant été confirmée par le saint Siège, accrédita l'ordre dans tous les états chrétiens, en multiplia étonnamment les membres en fort peu de temps, leur acquit enfin cette grande opulence qui leur devint si funeste. Les Templiers portaient une croix rouge sur leur habit blanc, pour se distinguer des chevaliers de l'Hôpital de Saint-Jean, qui portaient la croix blanche sur un habit noir.

Ceux-ci avaient été institués religieux par une bulle du pape Pascal II, datée de Bénévent le 15 février 1113. Avant que les

<sup>1</sup> Mabill. admon. in opusc. 6 Bern.

es, on pouvait  
miner sans lui,  
rie monastique  
vaient s'expé-  
prendre place

elle milice du  
à neuf cheva-  
cile. Leur pre-  
 Jérusalem et par  
les pèlerinages  
les chemins. Le  
près du Tem-  
d-maître s'était  
chevaliers, afin  
vœux ordinaires  
cet ordre nou-  
ères ayant jugé  
, qui serait ap-  
gea, sur le re-

ivent assister à  
service militaire  
r matines, sept  
pres. Ils feront  
amedi; mais le  
, ainsi que de  
trois chevaux.  
ivre les bêtes  
uvent avoir de  
p de religieux;  
s même à leurs  
nfirmée par le  
chrétiens, en  
de temps, leur  
si funeste. Les  
blanc, pour se  
, qui portaient

bulle du pape  
Avant que les

Croisés se fussent rendus maîtres de Jérusalem, des marchands italiens avaient bâti pour les pèlerins, près le saint Sépulcre, un hôpital en l'honneur de S. Jean-Baptiste. Le bienheureux Gérard, provençal de nation, en était directeur, quand les Croisés conquièrent la Terre-Sainte. Comme plusieurs d'entre eux se consacèrent avec leurs biens au service de cet hôpital, les frères Hospitaliers se virent en état, non-seulement de bien recevoir les pèlerins, mais de les escorter et de les défendre contre les violences et les brigandages des Sarrasins. Gérard crut alors qu'il convenait de s'engager par des vœux, fit en effet, lui et ses frères, les trois vœux de religion entre les mains du patriarche de Jérusalem, et obtint ensuite la confirmation du souverain pontife. Le bienheureux Gérard, en mourant vers l'an 1121, ne laissa pour règle que le souvenir des grands exemples de son humilité et de sa charité : mais Raymond du Puy, qui fut alors élu grand-maître, dressa des statuts, de l'avis de tous les frères, tant clercs que laïques.

Après l'observation des trois vœux de chasteté, d'obéissance et de pauvreté, on leur prescrit de ne rien exiger comme leur étant dû, sinon du pain, de l'eau et un habillement vil, tel qu'il convient aux serviteurs des pauvres. Ils ne doivent point voyager seuls, mais toujours avec quelques compagnons indiqués par le grand-maître, afin de s'aider mutuellement à conserver la pureté des mœurs. Leur circonspection à l'égard des femmes doit aller jusqu'à ne pas souffrir qu'elles fassent leurs lits. On veut encore qu'ils ne soient jamais dans les ténèbres; qu'en quelques maisons qu'ils logent, ils aient toujours de la lumière devant eux. Quand ils iront chercher des aumônes pour les pauvres, ils demanderont humblement l'hospitalité : si on la leur refuse, ou s'ils ne peuvent l'obtenir chez les personnes honnêtes, ils vivront sur leur argent; mais ils n'achèteront qu'une sorte de mets. Ils ne recevront ni gages, ni terres : pour le pain, le vin et les autres choses de cette espèce, le maître en aura le tiers; et s'il y en a de reste, il le distribuera aux pauvres de la ville. Les Hospitaliers ne feront que deux repas par jour. Le mercredi et le samedi, et depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, ils ne mangeront point de viande. Ils garderont le silence à table, et plus strictement encore quand ils seront couchés. On prescrit ensuite des pénitences proportionnées à la nature et au scandale des fautes : elles sont si sévères pour les péchés d'impureté<sup>1</sup> que, quand ils deviennent publics,

<sup>1</sup> Preux. hist. de Malt. t. 1.

le coupable doit être dépouillé le dimanche au sortir de la messe, et fouetté à la vue de tout le monde.

Vers cette année 1128, un riche Allemand, qui avait fixé sa demeure à Jérusalem, commença à retirer chez lui les pauvres pèlerins de sa nation. Bientôt il fit construire un hôpital dont la dotation fut augmentée par d'autres Allemands qui se vouèrent comme lui au service des pauvres et des malades. Enfin, après la prise de Ptolémaïs ou S. Jean-d'Acre en 1191, Henri de Walpot, d'une illustre maison du Rhin, fonda dans cette ville un autre hôpital pour ceux de sa nation, qui, n'entendant pas le français, ne savaient à qui s'adresser dans leurs peines. Les services que Walpot avait rendus pendant le siège, conjointement avec les Hospitaliers de Jérusalem, suggérèrent à Frédéric, fils de l'empereur surnommé *Barberousse*, le projet de les réunir en ordre de chevalerie. Telle fut l'origine de l'ordre Teutonique, dont Henri de Walpot fut le premier grand-maître. Célestin III, en le confirmant, le mit sous la règle de S. Augustin, avec les mêmes privilèges dont jouissaient les deux autres ordres militaires et religieux dont il vient d'être parlé. Les frères y prirent l'habit blanc, comme les Templiers, dont ils se distinguèrent en y ajoutant une croix noire, au lieu de la croix rouge.

Le grand-maître des Templiers et les chevaliers de sa suite, à leur départ de Jérusalem, avaient été chargés par le roi et les seigneurs du royaume, d'animer les peuples à secourir la Terre-Sainte. La ville de Tyr était tombée sous le pouvoir des Croisés (1124), tandis que le roi Baudouin demeurait prisonnier chez les Musulmans; et depuis sa délivrance, qui fut chèrement achetée, ce prince méditait de venger son affront par la conquête importante de Damas. Les Templiers ayant ramené avec eux un grand nombre de nobles, il tenta aussitôt cette conquête en différentes expéditions, où le succès ne répondit pas entièrement à la valeur qu'on y déploya. Il ne laissa point que d'agrandir considérablement le royaume de Jérusalem, qui, avant la fin de ce règne, comprit toute la Syrie, à l'exception d'Alep, de Damas, d'Emèse et d'Hamach, avec leurs territoires.

Quatre ans après la prise de Tyr, on donna un digne pasteur à cette Eglise, dans la personne de Guillaume, anglais de nation et prieur du Saint-Sépulcre : mais durant cet intervalle, on avait disposé des églises et des biens de cette métropole, dont on n'avait laissé au nouvel archevêque que ce qu'on avait jugé à propos. Il ne fut pas plus tôt sacré, qu'il partit pour Rome, quoi qu'on eût pu faire pour l'en détourner. Le pape Honorius le reçut avec

honneur, lui donna le pallium, et le fit accompagner d'un légat qui avait commission d'obliger le patriarche d'Antioche, sous peine de suspense, à rendre à l'Église de Tyr ses suffragans dans l'espace de quarante jours.

Environ une année après, Honorius mourut, le 14 de février 1130, après cinq ans et deux mois de pontificat. Le jour même de sa mort, comme le dit en termes exprès l'auteur contemporain de la Chronique de Bénévent, les premiers et les plus sages de l'Église romaine, afin de prévenir les troubles, convinrent de faire l'élection de son successeur dans l'église de Saint-Marc. Cependant les cardinaux qui avaient eu le plus de part à la familiarité d'Honorius, n'osèrent se rendre en ce lieu, à cause des factions qui fermentaient parmi les Romains; et avant que la mort du pape fût publiée, ils élurent en sa place Grégoire, cardinal-diacre du titre de Saint-Ange, qu'ils nommèrent Innocent II. Le même jour, mais quelques heures plus tard, ceux qui étaient attachés à Pierre de Léon s'assemblèrent à Saint-Marc, pour se conformer à ce point de la convention, et ce cardinal-prêtre fut élu sous le nom d'Anaclet II, par beaucoup de cardinaux, d'évêques, de prêtres et de nobles Romains.

Innocent avait été moine de Saint-Jean-de-Latran : en devenant cardinal, le commerce du grand monde et la faveur des souverains pontifes ne lui avaient rien fait perdre de sa piété, de son détachement, ni de sa modestie. Quoique sa pénétration et sa prudence l'eussent fait juger digne du pontificat long-temps avant qu'il y fût élevé, il s'opposa de tout son pouvoir à son élévation, déchira la chape quand on la lui présenta, et tenta tous les moyens imaginables de s'enfuir. Il fallut le retenir de force : on n'obtint son consentement qu'en le menaçant d'excommunication s'il le refusait plus long-temps.

Mais les richesses énormes d'Anaclet, et la puissance presque souveraine de sa famille, quoique originellement juive, avaient de quoi contrebalancer tant de mérite, et accréditer l'élection la plus irrégulière. Léon son grand-père, converti et baptisé par le pape Léon IX, qui lui donna son nom, à la faveur de ses richesses, de sa haute capacité dans les sciences, et de sa dextérité à manier les esprits, avait marié ses enfans dans les plus illustres familles romaines. Pierre de Léon, c'est-à-dire, Pierre fils de Léon et pere d'Anaclet, servit utilement l'Église romaine par les armes et par le conseil, eut, avec le gouvernement du château Saint-Ange, la principale confiance du pape, et parvint au plus haut point de grandeur auquel un Romain pût alors prétendre. Il ne destina rien de moins à son fils, nommé aussi Pierre de Léon, que la su-

prême et sacrée puissance des auteurs de sa fortune. Pour l'y disposer de loin, il l'envoya étudier en France, où les études avaient le plus de renommée. Le jeune Pierre de Léon, après y avoir passé une jeunesse libertine, se fit moine à l'abbaye de Cluny, regardée comme un séminaire de cardinaux et même de souverains pontifes. Etant venu à Rome, il fut aussitôt fait cardinal par le crédit de sa famille, puis employé en plusieurs légations, où l'on reconnut, avec le dernier scandale, que la profession religieuse n'avait pu que suspendre en lui le débordement des mœurs. Si tout ce que les écrivains de son temps<sup>1</sup> lui reprochent d'infamies n'est pas incontestable, il est au moins évident que sa conduite ne pouvait être plus équivoque. On prétendit qu'il menait dans ses voyages une fille habillée en clerc, pour satisfaire plus librement son incontinence. On l'accusa d'être le père de ses neveux et l'oncle de ses enfans, c'est-à-dire, d'avoir commerce avec sa propre sœur Tropée.

Peu satisfait des grandes richesses que son père lui avait laissées, et de celles qu'il y avait ajoutées par ses exactions, tant à Rome que dans ses légations, dès qu'on lui eut déferé le titre de pape, il marcha bien accompagné à Saint-Pierre, à Sainte-Marie-Majeure et aux autres églises, les dépouilla de tous leurs trésors, et enleva une quantité d'or, d'argent et de pierreries, sans épargner les choses les plus sacrées ni les monumens révéérés dont on accordait à peine la vue à l'humble piété des fidèles dans les plus augustes solennités. On dit qu'il ne put trouver aucun chrétien qui osât briser les calices et les crucifix, afin d'en appliquer l'or à l'usage qu'il en voulut faire, et qu'il fut obligé pour cela de recourir aux gens de la religion de ses pères, c'est-à-dire aux Juifs. Au moyen des largesses qu'il se mit en état de faire par ce brigandage sacrilège, il acheva de gagner le peuple et la plupart des grands.

Il écrivit ensuite à l'empereur Lothaire, au roi Louis le Gros, à tous les souverains, sans oublier Jean Comnène, empereur de Constantinople, ni le roi de Jérusalem aux extrémités de l'Orient : mais la plupart ne lui témoignèrent qu'une indifférence méprisante, jusqu'à ne pas daigner répondre à ses lettres réitérées. Il séduisit néanmoins Roger II, duc de Calabre et comte de Sicile, en lui donnant sa sœur en mariage avec le titre de roi, et la suzeraineté sur les villes de Naples et de Capoue ; le tout à la charge de faire hommage au saint Siège, et de lui payer tous les ans six cents pièces d'une monnaie d'or portant la figure d'une coupe,

<sup>1</sup> Arnulf. *Lexov. de Schism.*

e. Pour l'y dis-  
études avaient  
s y avoir passé  
lun, regardée  
verains ponti-  
l par le crédit  
où l'on recon-  
gieuse n'avait  
rs. Si tout ce  
infamies n'est  
duite ne pou-  
dans ses voya-  
librement son  
eux et l'oncle  
a propre sœur

lui avait lais-  
ctions, tant à  
éré le titre de  
Sainte-Marie-  
leurs trésors,  
es, sans épar-  
révérés dont  
dèles dans les  
er aucun chré-  
d'en appliquer  
pour cela de  
dire aux Juifs.  
re par ce bri-  
la plupart des

Louis le Gros,  
empereur de  
es de l'Orient :  
France mépri-  
es réitérées. Il  
nte de Sicile,  
oi, et la suze-  
ut à la charge  
r tous les ans  
d'une coupe,

[An 1130]  
et nommée pour cela schifate. Tel est le premier titre du royaume de Sicile, établi par une bulle d'Anaclet en date du vingt-septième de septembre de cette année 1130.

Innocent ne pouvait plus trouver de sûreté en Italie. Déjà il avait été réduit, avec ses partisans les plus zélés, à chercher un asile dans les maisons fortifiées des Frangipani; toutefois, après avoir été conduit par dix-neuf cardinaux aux lieux dont il devait prendre possession suivant la coutume, et après avoir reçu les honneurs d'usage, autant que les circonstances pouvaient le permettre, il ne manqua point de notifier aux princes et aux prélats la légitimité de son élection, que le mépris général pour son vicieux concurrent leur fit présumer sans peine. Echappé de Rome, et arrivé heureusement à Pise, où il fut reçu avec affection, il envoya des nonces en France, pour instruire particulièrement l'Eglise de ce qui s'était passé. Il se résolut ensuite à passer chez cette nation généreuse et solidement chrétienne, qui préfère à son intérêt privé, dit un auteur du temps<sup>1</sup>, l'utilité générale de l'Eglise; qui n'est pas encline, comme les autres pays, à fomenter le schisme, et qui n'a jamais érigé ces idoles ou fantômes de pasteurs sur la chaire de Pierre.

Avant qu'il s'y montrât, on lui avait déjà rendu justice. Il se tint d'abord un concile au Puy, où S. Hugues de Grenoble se rendit, nonobstant ses infirmités et son âge de soixante-dix-huit ans. Ce saint prélat n'eut égard ni aux motifs humains, ni aux bons offices qu'Anaclet, avec son père, lui avait autrefois rendus : de concert avec les autres évêques, il l'excommunia comme schismatique, ce qui fut d'un grand poids, à cause de l'autorité de ce saint vieillard. Ce trait de zèle fut la dernière action remarquable de ce digne pasteur, qui vécut encore deux ans, en continuant de joindre aux travaux de l'épiscopat tout le recueillement des saints solitaires de la Chartreuse, dont il fut le constant protecteur. Il voulut se retirer parmi eux, en réalité, comme il y était toujours de cœur et d'esprit, et fit exprès le voyage de Rome pour en obtenir la permission du pape; mais le pontife ne voulut point consentir à la démission d'un évêque si difficile à remplacer. Dans la suite néanmoins, le saint, sur le tableau qu'il fit du triste état de sa santé, obtint la dispense nécessaire pour élever de son vivant sur son siège un autre saint, nommé aussi Hugues. Celui-ci donna si bonne opinion de la Chartreuse d'où il fut tiré que, pendant près d'un siècle, l'Eglise de Grenoble ne lui choisit des successeurs que parmi ses confrères. Son saint prédécesseur fut canonisé deux ans seulement après sa mort.

<sup>1</sup> Ernard. Vit. Bern. l. 2, c. 1

Le concile du Puy, tenu vers le mois de mars, formait un puissant préjugé en faveur de l'élection du pape Innocent. Cependant, pour ne rien hasarder dans une affaire si pressante tout à la fois et si importante, le roi Louis le Gros en fit assembler un autre à Etampes, dans le cours du mois d'avril suivant. Il venait de fonder l'abbaye de Montmartre, et les religieux de Saint-Martin-des-Champs, à qui ce lieu appartenait, lui avaient demandé un dédommagement. Dès qu'il eut consommé cette affaire, en leur donnant, avec l'agrément de l'évêque de Paris, l'église de Saint-Denys de la Chartre et les terres qui en dépendaient, il se rendit lui-même à Etampes, avec un grand nombre de seigneurs. Outre les informations en règle qu'on avait reçues de Rome, il se trouva au concile plusieurs témoins oculaires de ce qui s'était passé dans les deux élections. Il n'y eut pas jusqu'à Gérard d'Angoulême, le plus ardent fauteur du schisme dans la suite, mais alors en réputation de l'un des plus grands prélats de son temps, qui ne rendit témoignage contre Anaclet. Retenu par la nécessité des affaires dans sa légation d'Aquitaine, il envoya un député chargé de lettres, par lesquelles il attestait, d'après les informations les plus scrupuleuses, qu'indépendamment de l'énorme différence des mœurs et de la renommée entre les deux compétiteurs, la justice était tout entière du côté d'Innocent. Le roi et les principaux évêques voulurent encore avoir pour arbitre le saint abbé de Clairvaux, déjà regardé comme le prodige et l'oracle de son siècle. Toute l'assemblée convint d'un commun accord de s'en rapporter à lui, et d'en passer par tout ce qu'il déciderait.

Bernard trembla à cette proposition; mais par le conseil de quelques pieux et sages amis, il accepta, pour le bien de l'Eglise, la charge terrible qu'on lui imposait<sup>1</sup>. Il examina soigneusement l'affaire devant Dieu; il considéra l'ordre et la forme des deux élections, les qualités des électeurs respectifs, la vie et la réputation de celui qui avait été élu le premier, et qui était reconnu pour pape légitime par le très-grand nombre des Eglises. Il reparut dans l'assemblée, lui présenta ce qui faisait le plus d'impression, tant sur lui-même que sur une multitude de prélats qui avaient les vues également pures, puis il conclut qu'on ne pouvait se dispenser de reconnaître Innocent II pour le vicaire véritable de Jésus-Christ. Tous les pères et les seigneurs répondirent par leurs acclamations et leurs cris de joie; on chanta le *Te Deum* en actions de grâces; enfin le roi et tous les évêques souscrivirent à l'élection d'Innocent, et lui promirent obéissance et respect comme au père com-

Ernauld. *ibid.*

rmait un puis-  
nt. Cependant,  
tout à la fois  
ler un autre à  
venait de fon-  
nt-Martin-des-  
dé un dédom-  
leur donnant,  
int-Denys de  
ndit lui-même  
utre les infor-  
rouva au con-  
dans les deux  
e, le plus ar-  
réputation de  
it témoignage  
dans sa légat-  
tères, par les-  
scrupuleuses,  
rs et de la re-  
t tout entière  
es voulurent  
déjà regardé  
e l'assemblée  
, et d'en pas-

e conseil de  
n de l'Église,  
igneusement  
les deux élec-  
la réputation  
econnu pour  
reparut dans  
ression, tant  
aient les vues  
dispenser de  
Jésus-Christ.  
acclamations  
s de grâces;  
tion d'Inno-  
u père com-

mun des fidèles. On fit part de cette résolution aux différens prélats du royaume qui n'avaient pu assister au concile, et qui la confirmèrent unanimement.

Gérard d'Angoulême fut un des plus pressés; ce qui ne servit bientôt qu'à le faire regarder comme un fourbe paré de cette dévotion équivoque qui ne cherche que le lucre dans la piété. Innocent, dont il était mieux connu que du vulgaire admirateur, n'ayant pas jugé à propos de lui continuer la légation d'Aquitaine, Gerard fut si outré de ce refus, qu'il n'eut pas honte de la demander aussitôt à l'antipape Anaclet, qui saisit avec joie cette occasion de se l'attacher. Il remplit toutes les espérances de son digne patron, par l'opiniâtreté avec laquelle il entretenit en France le trouble et la discorde.

Le pape Innocent fut amplement dédommagé de cette défection, par l'éclat avec lequel l'abbé et les moines de Cluny embrasèrent son obéissance. Dès qu'il fut arrivé, par le chemin si connu de ses prédécesseurs, au port de Saint-Gilles en Languedoc, Pierre-le-Vénérable le fit inviter à venir oublier ses disgrâces parmi ses plus fidèles enfans, et lui envoya une quantité de chevaux et de mulets pour la route. Cette réception, dans une abbaye dont Anaclet avait été moine, prévint tous les Occidentaux en faveur d'Innocent II.

Après onze jours de repos, il alla tenir un concile à Clermont, où il excommunia l'antipape. De Clermont il se rendit à Saint-Benoît-sur-Loire, où le roi Louis vint pour lui faire honneur et lui offrir ses services. Cependant plusieurs évêques de Normandie et d'Angleterre, prévenus par Gérard d'Angoulême, penchaient pour Anaclet, et communiquaient au roi Henri des impressions fâcheuses contre Innocent. S. Bernard alla trouver ce prince, et le pressa de reconnaître un pape dont les droits avaient été si soigneusement discutés, et constatés si clairement. Le roi hésitant encore, et craignant d'engager sa conscience, le saint abbé lui dit : « Prince, songez seulement à répondre à Dieu de vos autres péchés; je prends celui-ci sur moi. » Le roi se laissa si bien persuader par ces deux mots, que, sortant des terres de sa domination, il vint à Chartres se soumettre en personne au pape, et le conduisit à Pouen, où il le fit reconnaître par tous les évêques de ses états.

Lothaire, prévenu par Louis le Gros, reconnut aussi Innocent, dans un concile de Wurtzbourg, où se trouva Gautier, archevêque de Ravenne, envoyé par le pape. Les deux rois d'Espagne, Alphonse-le-Batailleur roi d'Aragon, et Alphonse-Raimond roi de Castille, l'envoyèrent assurer de leur obéissance. Il alla l'année suivante à Liège : le roi Lothaire, qui s'y était rendu avec la reine

son épouse, suivi d'un très-grand nombre de seigneurs et de prélats, y servit d'écuyer au pape, tenant d'une main la bride de son cheval, et de l'autre une baguette pour écarter la foule. Ce prince néanmoins, par un intérêt déplacé et de bien mauvaise grâce, voulut profiter de l'occasion pour recouvrer les investitures. Les Romains pâlerent à la première proposition qu'il en fit; mais S. Bernard, qui était présent, prit courageusement la parole, et montra si bien que la demande était inopportune, qu'on cessa aussitôt d'insister (1131).

De Liège, le pape revint en France, passa par Saint-Denys, où il fut reçu magnifiquement par l'abbé Suger, et célébra les fêtes de Pâques avec tout l'appareil du pontificat. Trois jours après, il vint à Paris, dont les différens corps s'empressèrent sur la route à lui présenter leurs hommages. Les Juifs, qui témoignaient la même ardeur que les fidèles, offrirent au pontife un exemplaire de la Loi, enveloppé d'un voile. Tirant de ce symbole le sujet de sa réponse, le pape leur dit en levant les yeux au ciel : « Que le Père des lumières daigne lever le bandeau qui couvre les yeux de vos cœurs! »

Cependant on raconta au pape un miracle opéré tout récemment à Paris, et confirmé par autant de témoins qu'il y avait de citoyens dans cette grande ville. La maladie qu'on appelait le feu sacré, faisant des ravages affreux dans le royaume, et principalement dans la capitale, l'an 1130, l'évêque Etienne ordonna aux chanoines de Sainte-Geneviève, qui n'étaient pas encore réguliers, de faire une procession avec la châsse de la sainte, comme il était d'usage dans les grandes calamités. La foule du peuple fut si grande, que la procession pouvait à peine passer dans les rues. Les malades en état d'être portés attendaient, au nombre de cent trois, dans l'église cathédrale. Au moment où les reliques y entrèrent, ils furent guéris, excepté trois qui manquèrent de confiance, et la contagion cessa dans tout le royaume<sup>1</sup>. La cathédrale retentit d'acclamations si vives et si long-temps réitérées, qu'on ne put chanter les hymnes ordinaires en l'honneur de la sainte. Le pape Innocent ordonna de célébrer chaque année la mémoire d'un prodige aussi incontestable qu'il avait été éclatant. « Que personne, dit l'auteur de cette relation, ne révoque en doute la vérité de nos paroles : nous ne racontons pas ce que nous avons appris, mais ce que nous avons vu. » En reconnaissance d'un si grand bienfait, et pour en perpétuer le souvenir, on fit bâtir auprès de la cathédrale une église qui fut nommée Sainte-Geneviève des Ardens.

<sup>1</sup> Excell. Genov. ap. Boll. 3 Januar.

urs et de pré-  
bride de son  
le. Ce prince  
uvaise grâce,  
estitures. Les  
en fit; mais  
la parole, et  
on cessa aus

int-Denys, où  
lébra les fêtes  
ours après, il  
sur la route à  
aient la même  
mplaire de la  
ujet de sa ré-  
Que le Père  
s yeux de vos

é tout récem-  
il y avait de  
appelait le feu  
et principale-  
ordonna aux  
réguliers,  
omme il était  
peuple fut si  
s les rues. Les  
mbre de cent  
iques y entré-  
de confiance,  
édrale reten-  
qu'on ne put  
inte. Le pape  
pire d'un pro-  
ue personne,  
vérité de nos  
pris, mais ce  
d bienfait, et  
la cathédrale  
dens.

Mais la joie publique fut bientôt troublée par la mort imprévue de Philippe, filsainé de Louis le Gros, et couronné roi quelques mois auparavant. Ce prince, âgé d'environ quinze ans, donnait de lui les plus hautes espérances, faisait déjà les délices du peuple. Comme il s'exerçait à cheval, sur la rive de la Seine qu'on appelle aujourd'hui la Grève, un pourceau s'embarrassa dans les jambes du coursier et le fit tomber sur le prince qui en fut écrasé et qui mourut la nuit suivante. On avait convoqué à Reims un concile de toutes les nations, afin de confirmer d'un commun concert l'élection d'Innocent, et déjà ce pape était à Compiègne, en attendant l'arrivée des pères. Il envoya consoler le roi, que la perte de son fils affligeait d'autant plus dangereusement, que sa propre santé était plus chancelante. Il se rendit néanmoins au concile, dont on lui conseilla de profiter pour faire couronner Louis, le second de ses fils, et pour prévenir les troubles par une cérémonie si auguste.

A ce concile, qui s'ouvrit le 19 octobre 1131, il se trouva treize archevêques, deux cent soixante-trois évêques, une infinité d'abbés, de clercs et de moines français, allemands, espagnols et anglais. Le plus distingué des prélats, quoiqu'au second ordre de la hiérarchie, fut sans doute S. Bernard, que le pape fit assister avec les cardinaux aux délibérations publiques, et à qui il ne permettait plus de se séparer de lui. L'élection d'Innocent fut unanimement ratifiée, et Pierre de Léon excommunié s'il ne venait à résipiscence; après quoi, on publia dix-sept canons de discipline. Le sixième défend aux moines et aux chanoines réguliers d'exercer la profession d'avocats ou de médecins. « C'est l'amour de l'argent, dit le concile <sup>1</sup>, qui les y engage. Or il est honteux, suivant les constitutions impériales, que des clercs veuillent être d'habiles plaideurs, et que des voix consacrées aux louanges divines s'exposent à devenir les organes de l'iniquité. Ils ne déshonorent pas moins leur état, en préférant la guérison des corps au salut des âmes, et en arrêtant leurs yeux sur des objets dont le nom ne doit pas entrer dans leur bouche. » On s'étonnera que le concile ne défende qu'aux religieux profès d'être avocats et médecins, et qu'il permette ainsi d'une manière tacite aux clercs séculiers de le devenir; mais les raisons par lesquelles il motive sa défense, prouvent clairement qu'il tolérait un mal en quelque sorte nécessaire par suite de la difficulté qu'il y avait à trouver hors de la cléricature la connaissance des lettres que demandent ces professions <sup>2</sup>. Le douzième canon défend, sous peine d'être privé de la sépulture,

<sup>1</sup> Tom. 10 Conc. p. 982. — <sup>2</sup> Can. 12

les fêtes où les chevaliers faisaient preuve de leur force et de leur adresse, c'est-à-dire les tournois, qui mettent en péril la vie du corps et celle de l'âme. La défense n'arrêta point cet abus naissant, qui a subsisté pendant quatre siècles.

Le 25 d'octobre, le jeune prince fils de Louis le Gros, nommé aussi Louis et âgé d'environ dix ans, fut sacré par le pape. Dès le grand matin, Innocent sortit du palais archiépiscopal où il était logé, allant, suivi de son cortège et de tous les pères du concile, à l'abbaye de Saint-Remi où le roi demeurait avec le prince, qu'il prit et conduisit à l'église métropolitaine. Le souverain pontife revêtu de ses ornemens les plus solennels, avec la tiare sur la tête, et le jeune Louis accompagné d'une noblesse innombrable, retournèrent à Notre-Dame, où ils trouvèrent le roi qui les attendait à la porte de l'église, avec la multitude des seigneurs et des prélats. On prétend qu'en cette occasion les douze pairs parurent pour la première fois, et que ce fut le pape Innocent qui persuada à Louis le Gros d'établir les six pairs ecclésiastiques. Quand on fut entré dans l'église, on présenta le prince à l'autel, « et le pape, dit un auteur de ce temps-là, le sacra avec l'huile dont S. Remi avait oint le roi Clovis à son baptême, et qu'il avait reçue de la main d'un ange<sup>1</sup>. »

Le lendemain, le saint archeveque de Magdebourg remit au pape des lettres du roi Lothaire, qui lui donnait avis, qu'en témoignage de son attachement au pontife légitime, il se disposait à marcher contre les schismatiques d'Italie avec toutes les forces de son royaume. Le pape ne songea plus qu'à terminer le concile, pour suivre le roi de Germanie, que Norbert devait aussi accompagner. Depuis cinq ans que ce saint archevêque était sur ce siège, on avait mis sa vertu à toutes sortes d'épreuves. Comme à son avènement à l'épiscopat, il avait trouvé les affaires temporelles de son Eglise dans le plus triste délabrement, il s'était efforcé de remédier au désordre. Il fit dénoncer à ceux qui possédaient de fait des terres de l'Eglise, qu'ils eussent à établir leur droit sur des titres légitimes, ou à faire une prompte restitution. Ces usurpateurs, puissans pour la plupart, et quelques-uns parens d'archevêques qui avaient connivé à leurs usurpations, furent très-offensés d'un pareil ordre, « et surtout, disaient-ils, du ton d'empire qu'ose prendre un homme sans troupes, sans armes, un misérable enfin qui nous est arrivé sur un âne. » Ils crurent que les propos injurieux et menaçans suffiraient à leur défense, et que le prélat n'oserait jamais en venir à l'exécution. Mais il prononça l'excommu-

<sup>1</sup> Chronic. Maurin. V. Labbe, x. p. 982.

ce et de leur  
 éril la vie du  
 bus naissant,

Gros, nommé  
 pape. Dès le  
 pal où il était  
 du concile, à  
 nce, qu'il prit  
 pontife revêtu  
 r la tête, et le  
 ble, retourna  
 attendait à la  
 et des prélats.  
 urent pour la  
 rsuada à Louis  
 d on fut entré  
 e pape, dit un  
 S. Remi avait  
 que de la main

ourg remit au  
 avis, qu'en té-  
 il se disposait à  
 es les forces de  
 er le concile,  
 t aussi accom-  
 it sur ce siège,  
 nne à son avé-  
 porelles de son  
 cé de remédier  
 de fait des ter-  
 r des titres lé-  
 s usurpateurs,  
 d'archevêques  
 s-offensés d'un  
 empire qu'ose  
 isérable enfin  
 es propos inju-  
 e le prélat n'o-  
 ça l'excommu-

nication contre eux; et comme ceux qui demeuraient un an excommuniés, étaient par l'usage notés d'infamie, sans pouvoir obtenir d'audience dans les tribunaux, ils abandonnèrent avant ce terme une bonne partie de ce qu'ils avaient usurpé : ce qui leur inspira une haine mortelle contre l'archevêque.

Il s'attira aussi le ressentiment d'une partie du clergé, en obligeant tous ceux qui étaient dans les saints ordres, ou à garder la continence, ou à quitter leurs bénéfices. On s'efforça de le décrier parmi le peuple; on le chargea publiquement d'injures; on attenda plusieurs fois à ses jours : mais la Providence veilla d'une manière toute spéciale à la conservation de la vie et de l'honneur même d'un pasteur si utile à l'Eglise. La calomnie ne servit qu'à redoubler à son égard l'estime et la vénération du roi Lothaire. Ce prince voulut absolument que Norbert l'accompagnât dans son expédition d'Italie, et qu'il y remplît la fonction de chancelier, au défaut de l'archevêque de Cologne, mort peu auparavant.

Quelque pressé que fût le pape Innocent de se rendre en Italie, il crut ne pas devoir quitter la France, sans donner une marque honorable de sa reconnaissance à S. Bernard, en visitant le monastère de Clairvaux<sup>1</sup>. Il n'y fut point invité, comme en d'autres abbayes, par des présens de chevaux, de mulets, de riches équipages : mais la simplicité tout évangélique et la cordialité religieuse avec lesquelles on l'y reçut, flattèrent bien davantage ce vertueux pontife. Les moines vinrent au-devant de lui, vêtus pauvrement, portant une croix de bois dont le travail n'était pas plus recherché que la matière, et exprimant par le ton même de leurs cantiques l'humble componction dont ils étaient pénétrés. Toute la cour pontificale fut saisie de la gravité sainte et de l'air céleste que respiraient, pour ainsi dire, tous ces anges mortels : des larmes de dévotion coulèrent en abondance des yeux de tous les prélats. Cependant les moines, objets de tant de regards, tenaient tous invariablement les yeux arrêtés en terre, sans qu'un spectacle si capable de piquer la curiosité les fit lever à aucun d'entre eux. Les Romains, en entrant dans l'église, et en parcourant la maison, trouvèrent partout l'image de la pauvreté et des leçons muettes de toutes les vertus. Au réfectoire, quand il fut question de manger, on servit quelques vils herbages, des légumes mal assaisonnés, avec du pain bis : à peine se trouva-t-il quelques poissons des plus communs pour le pape. Les Romains, à cette vue, ne revenaient pas de leur surprise et de leur attendrissement. Ils ne cessaient de mettre une vie si pauvre en parallèle avec l'autorité de

<sup>1</sup> Vit. 2, c. 1.

cet abbé tout-puissant, qui faisait les papes, terrassait les princes superbes, subjuguait les peuples, régissait les conciles et les empires. Jamais on ne fut plus étonné, et de la violence qu'il fallait lui faire pour l'arracher de son cloître, et des efforts réitérés en vain pour lui imposer la mitre. L'année précédente, il avait refusé l'évêché de Gênes : cette année 1131, il refusa celui de Châlons, et il ne put se tranquilliser, qu'il n'y eût fait placer Geoffroi, abbé de Saint-Médard de Soissons.

Il fut toutefois obligé d'accompagner le pape en Italie pour l'aider de ses conseils, comme le saint archevêque de Magdebourg avait été contraint de suivre le roi Lothaire (1132). Ils se joignirent à Roncaille en Lombardie, d'où le pontife prit les devans pour aller à Pise. Le pape, à son arrivée, trouva le feu de la guerre vivement allumé entre les Pisans et les Génois. Il envoya aussitôt à Gênes l'abbé de Clairvaux, afin d'y ménager la paix. Il était donné à Bernard d'aplanir tous les obstacles, et de procurer un heureux dénoûment aux négociations les plus désespérées. On ne résista point à son éloquence toute-puissante, ou plutôt à l'Esprit divin qui s'exprimait par son organe, et qui entraîna les esprits à la suite des cœurs. Il n'éprouva qu'une contrariété en cette rencontre, par suite des nouvelles instances qu'on lui fit pour qu'il acceptât l'évêché de Gênes, instances dont il eut plus de peine à se défendre que la première fois. Cependant le souverain pontife trouva plus facile de satisfaire les Génois en érigeant leur Eglise en archevêché, que de faire consentir Bernard à devenir évêque. Ainsi, pour récompenser leur docilité, et pour établir entre eux et les Pisans une égalité qui cimentât la paix, Innocent II conféra les droits de métropole à l'Eglise de Gênes, comme Urbain II les avait conférés à celle de Pise. Mais parce que l'attribution qu'avait faite Urbain de tous les évêchés de l'île de Corse à la métropole de Pise, était la source des querelles et des discordes entre ces deux villes puissantes, Innocent reprit sur la première trois évêques de cette île, et les donna pour suffragans à l'archevêque de Gênes. Cette affaire terminée, le pape marcha du côté de Rome, et le roi Lothaire le rejoignit à quelques milles de la ville, où ils entrèrent le premier jour de mai, introduits avec beaucoup d'honneur par le préfet Thibaud et plusieurs nobles romains.

L'antipape, voyant le mauvais pli que prenaient ses affaires, s'était retiré au château Saint-Ange, dans l'espérance que les troupes allemandes ne soutiendraient pas long-temps les incommodités du climat, et ne tarderaient point à reprendre, selon leur coutume, la route de leur pays. Pour amortir leur première ardeur, Anaclet tenta d'amuser le roi par des paroles de paix et des pro-

it les princes  
les et les em-  
e qu'il fallait  
ts réitérés en  
il avait refusé  
de Châlons,  
eoffroi, abbé

alie pour l'ai-  
Magdebourg  
se joignirent  
evans pour al-  
a guerre vive-  
oya aussitôt à  
Il était donné  
er un heureux  
On ne résista  
l'Esprit divin  
prits à la suite  
te rencontre,  
qu'il acceptât  
peine à se dé-  
pontife trouva  
glise en arche-  
vêque. Ainsi,  
tre eux et les  
II conféra les  
Urbain II les  
ution qu'avait  
la métropole  
rdes entre ces  
ière trois évê-  
archevêque de  
côté de Rome,  
la ville, où ils  
aucoup d'hon-  
ains.  
t ses affaires,  
e que les trou-  
es incomodi-  
elon leur cou-  
mière ardeur,  
ix et des pro-

messes éblouissantes, jusqu'à lui offrir pour sûreté des ôtages et des forteresses<sup>1</sup>; mais on fut bientôt convaincu qu'il ne cherchait qu'à gagner du temps. Lorsqu'il eut été pris au mot, pour éviter l'effusion du sang humain, il recula de jour en jour l'exécution de ses promesses. Après plusieurs avertissemens inutiles, le roi, avec les seigneurs de sa cour, le condamna comme criminel de lèse-majesté divine et humaine. A cette occasion il écrivit à tous les autres souverains, aux évêques et aux fidèles catholiques, qu'il était établi de Dieu pour défendre l'Eglise romaine et y faire renaître la paix; que, fatigué de la mauvaise foi de l'antipape, il avait suivi, pour le condamner, les conseils de Norbert de Magdebourg, son chancelier, et d'Adalbéron de Brême. Le roi de Germanie ayant juré de défendre l'Eglise et de conserver les terres du saint Siège, Innocent le couronna empereur le 4 juin 1133, non dans la basilique de Saint-Pierre, qui était alors au pouvoir d'Anaclet, mais dans celle du Sauveur, à Latran. Le 8 du même mois, afin d'accroître la puissance de Lothaire pour la défense de l'Eglise, le pape lui conféra, par un acte authentique<sup>2</sup>, l'usufruit des domaines légués au saint Siège par la comtesse Mathilde, mais à la charge de payer chaque année cent livres d'argent à lui ou à ses successeurs. C'est sur cette concession d'Innocent, que les Romains se fondèrent pour soutenir que l'Empire était feudataire du saint Siège, au moins pour les terres qui avaient appartenu à Mathilde. Pendant ce temps-là l'antipape, des tours et des hauteurs qu'il occupait, ne cessait d'incommoder par ses machines les gens de Lothaire, sans permettre aux siens de rien hasarder de décisif. Ce qu'il avait pressenti arriva : au bout de sept semaines, l'Empereur fut obligé d'abandonner Rome, non-seulement sans en avoir chassé l'antipape, mais sans pouvoir y procurer un asile fixe et sûr au pape Innocent, qui se vit contraint de retourner à Pise

S. Norbert, qui suivait l'Empereur, ne tarda point à rejoindre son troupeau. Il reprit avec ardeur les fonctions accoutumées de la vigilance et de la charité pastorales : mais affaibli depuis si longtemps par les austérités de la pénitence, et totalement exténué dans son dernier voyage par le changement continuel de position et de manière de vivre, il tomba, presque à son arrivée, dans une maladie qui dura quatre mois, et à laquelle il succomba le sixième jour de juin 1134, âgé d'environ cinquante-quatre ans. Il avait gouverné pendant huit ans l'Eglise de Magdebourg. Il ne fut canonisé que plus de deux siècles après sa mort, par le pape Grégoire XIII. L'empereur Ferdinand II, craignant ensuite pour des reliques si précieuses les attentats du luthéranisme, qu'avait em-

<sup>1</sup> Tom. 2, Scilicet p. 180. — <sup>2</sup> Labb. x, p. 646

brassé Magdebourg, les fit transférer à Prague, où elles sont en grande vénération, et où le dernier abbé-général de Prémontré a voulu de nos jours que l'on portât son cœur<sup>1</sup>.

S. Bernard quitta également l'Italie; mais il ne put goûter aussitôt les douceurs de la solitude, après lesquelles il ne cessait de soupirer. Conrad de Franconie, neveu de l'empereur Henri V, s'était fait couronner roi (1128), et occasionait des troubles qui retardaient l'extinction du schisme. Le saint abbé fut encore chargé de négocier cette paix, qui se conclut en effet par sa médiation. L'honneur de ce succès ne servit qu'à lui attirer de nouveaux embarras. La ville de Milan s'était engagée dans le parti de Conrad aussi bien que dans le schisme d'Anaclet, et le pape Innocent, pour remédier à ces maux, avait convoqué un concile à Pise. Bernard y fut aussitôt mandé, et il fallut derechef entreprendre le voyage d'Italie. Il semblait que rien ne pût se faire sans lui dans toute l'étendue de l'Eglise. Le souverain pontife paraissait avoir déposé toute son autorité entre les mains de cet homme, qui ne possédait rien dans le monde, et qui ne tendait qu'à s'en faire oublier. On le faisait assister à toutes les délibérations, à tous les jugemens, et on le chargeait de toutes les commissions de confiance. On voyait les docteurs et les évêques attendre à sa porte, quelque soin que prit l'humble solitaire de se rendre accessible; mais il était accablé par le poids des affaires et par la multitude de ceux qui avaient à traiter avec lui. C'était la peine la plus sensible pour sa modestie sincère, que de paraître accepter et remplir un rôle que font faire ordinairement le faste et la hauteur.

Il fut obligé d'aller jusqu'à Milan, où le succès de sa médiation entre Lothaire et Conrad avait fait naître les plus douces espérances. Il y écrivit de Pise des lettres pleines de témoignages de bienveillance; mais on n'y fut que plus désireux de le posséder en personne. Après le concile, le pape l'y envoya avec les cardinaux Gui de Pise et Matthieu d'Albane. En présence de ces deux illustres prélats, dont le second était un saint, qui acheva dans cette légation d'épuiser ses forces par ses austérités surajoutées à ses immenses travaux, tous les hommages furent pour Bernard, décore de sa seule vertu, et qui n'eut jamais plus à souffrir. Les Milanais vinrent au-devant de lui, par troupes nombreuses, jusqu'à sept milles de distance. Ils lui baisaient les pieds, quoi qu'il fit pour s'en défendre; ils arrachaient les poils de ses habits, comme autant de reliques; ils s'empressaient devant et après lui, en faisant de vives acclamations. Ils le conduisirent ainsi jusqu'au lieu de sa demeure. Quand il s'agit de traiter l'affaire qui l'amenait, c'est-a-

<sup>1</sup> Annuaire biographique (1830-1834), t. 2, p. 102, art. L'ÉCI Y.

elles sont en  
Prémontré a

goûter aussi-  
ssait de sou-  
nri V, s'était  
es qui retar-  
re chargé de  
ation. L'hon-  
ux embarras.  
ad aussi bien  
our remédier  
rd y fut aus-  
age d'Italie.  
ute l'étendue  
osé toute son  
lait rien dans  
On le faisait  
ens, et on le  
On voyait les  
soin que prit  
it accablé par  
avaient à trai-  
modestie sin-  
ue font faire

sa médiation  
douces espé-  
moignages de  
e posséder en  
les cardinaux  
es deux illus-  
eva dans cette  
ntées à ses im-  
nard, décore  
Les Milanais  
jusqu'à sept  
qu'il fit pour  
comme au-  
ui, en faisant  
l'au lieu de sa  
enait, c'est-a-

dire la réconciliation des Milanais avec l'Église, à la première proposition, toute la ville se soumit avec l'unanimité la plus parfaite; on ne rivalisa qu'à se devancer les uns les autres par des témoignages expressifs de docilité.

Les Milanais demandèrent humblement qu'on rendît à leur ville la dignité de métropole, dont le pape Innocent l'avait privée en punition de son schisme. On leur promit d'y engager le saint Père, qui accorda en effet cette grâce; après cela la confiance dans le saint abbé n'eut plus de bornes. On le regardait comme le dépositaire de la puissance divine, aussi bien que de celle des hommes. On lui amena et on le pria de délivrer une femme possédée depuis sept ans, et connue de tout le monde. Le saint homme se trouva dans une étrange perplexité: d'un côté, il était confus de la haute opinion qu'on avait de lui; de l'autre, il craignait de tromper la confiance de ce bon peuple, qui montrait toutes les dispositions auxquelles le Tout-Puissant a promis de subordonner les lois mêmes de la nature. Enfin, il s'abandonna au Saint-Esprit, et pria pour la femme, qui fut guérie sur-le-champ<sup>1</sup>. Les assistans, transportés de joie, levèrent les mains au ciel, et firent retentir leurs actions de grâces. Le bruit s'en étant répandu dans la ville, et bientôt dans les campagnes, tout le pays fut en mouvement. On s'assemblait de toute part, on accourait des villages et des villes voisines; on ne parlait que de l'homme de Dieu. On ne pouvait se rassasier de le voir et de l'entendre; on s'empressait pour recevoir sa bénédiction, pour toucher au moins le bord de son vêtement. L'affluence du peuple était si prodigieuse à sa porte, depuis le matin jusqu'au soir, que, la faiblesse de son corps n'y pouvant résister, il fut obligé de se tenir à la fenêtre pour se montrer et donner la bénédiction. On apporta une multitude d'énergumènes et de malades de toute espèce, des gens tourmentés de fièvres brûlantes, des paralytiques, des aveugles. En présence d'une infinité de témoins, il les guérit tous en les touchant, ou en faisant sur eux le signe de la croix<sup>2</sup>.

Au milieu de tant de merveilles et d'applaudissemens, bien loin de s'enorgueillir, Bernard se confondait d'avoir moins de foi que ce peuple, à qui seul il rapportait le mérite des bienfaits célestes : il ne s'en réputait que l'instrument méprisable. C'est ainsi qu'il jugea de lui-même, quand les Milanais reconnoissans vinrent lui déférer le siège épiscopal de leur ville, en le conjurant, les larmes aux yeux, d'ajouter au juste titre de leur père celui de leur pasteur. Les sollicitations les plus pressantes et les plus réitérées ne purent ja-

<sup>1</sup> Vit. l. 2, c. 2, n. 10. — <sup>2</sup> Num. 18.

mais vaincre une résistance fondée sur le sentiment de sa propre indignité : il leur fit élire, pour ce grand siège, Ribalde, que Bernard seul en croyait beaucoup plus digne que lui-même. Le saint abbé de Clairvaux, entre autres conversions, engagea tant de Milanais à embrasser la perfection évangélique, que, pour les satisfaire, il fut obligé d'établir dans le voisinage un monastère de son ordre, nommé Caravalle. De Milan, il passa, par ordre du pape, à Pavie et à Crémone, afin de pacifier toute la Lombardie : mais des succès sans mélange ne sont pas le partage des amis de Dieu, qui permit que les Crémonais se rendissent indociles à toutes les instances de son serviteur.

Il reprit ensuite avec empressement la route de France, et alla rejoindre ses chers enfans de Clairvaux, où il eut la consolation de ne rien trouver à reprendre après tant d'absences ; pas un différend à terminer, pas une plainte à recevoir, pas le moindre abus à reformer ou à punir. Mais à peine avait-il été un an parmi eux, qu'on l'en tira de nouveau, nonobstant l'embarras où il se trouvait pour la réédification de son monastère, qui ne pouvait plus suffire à la multitude de ceux qui venaient s'y consacrer à Dieu. Geoffroi, évêque de Chartres, nommé à la légation d'Aquitaine, demanda et obtint que le saint abbé travaillât avec lui à la réduction des schismatiques qui désolaient encore cette province.

Guillaume IX, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, entraîné dans le schisme par Gérard d'Angoulême, en était l'unique et le digne appui en deçà des Alpes : prince violent et dissolu, sans décence dans la conduite, et plus encore peut-être dans les propos, il s'égayait souvent aux dépens de la religion ; car aux vices grossiers il joignait la manie de la censure et le travers de mauvais plaisant. Guillaume ayant fait construire une maison où il y avait quantité de petits appartemens, peu différens des cellules monastiques, on lui demanda la raison d'un genre de construction assez rare alors, et il répondit qu'il prétendait fonder une abbaye de femmes d'un accès facile, nommant plusieurs dames du voisinage qu'il destinait, disait-il, à y exercer les principaux offices. Quoiqu'il eût contracté un mariage très-sortable, et fort à son gré durant quelque temps, il renvoya sa femme sans façon, pour en épouser une autre qui lui plaisait davantage. L'évêque de Poitiers, où il résidait, était alors un saint prélat nommé Pierre. Il ne put dissimuler un si grand scandale ; et après avoir employé inutilement tous les autres moyens, il crut devoir excommunier le duc. Comme il commençait à prononcer l'anathème, Guillaume furieux se jeta sur lui l'épée à la main, en disant : *Tu es mort, si tu oses poursuivre.* Le saint évêque, feignant d'avoir peur, lui demanda

[An 1134]

de sa propre  
de, que Ber-  
me. Le saint  
tant de Mi-  
pour les satis-  
stère de son  
re du pape, à  
ie : mais des  
de Dieu, qui  
outes les ius-

ance, et alla  
onsolation de  
un différend  
re abus à re-  
mi eux, qu'on  
rouvait pour  
s suffire à la  
eu. Geoffroi,  
ne, demanda  
réduction des

ers, entraîné  
unique et le  
solu, sans dé-  
s les propos,  
ux vices gros-  
de mauvais  
où il y avait  
lules monas-  
struction assez  
e abbaye de  
du voisinage  
ffices. Quoi-  
à son gré du-  
on, pour en  
e de Poitiers,  
re. Il ne put  
ployé inutile-  
unier le duc.  
ume furieux  
rt, si tu oses  
lui demanda

[An 1135]

DE L'ÉGLISE. — LIV. XXXVI.

3,

un moment pour penser à ce qui était le plus expédient. Le duc l'accorda, et l'évêque acheva courageusement le reste de la formule d'excommunication. Après quoi, tendant le cou : *Frappez à présent*, lui dit-il, *me voici tout prêt*. L'étonnement que cette intrépidité causa au duc, désarma sa fureur : et passant à l'ironie : *Je ne t'aime point assez*, lui dit-il, *pour t'envoyer au ciel*. Il se contenta de l'exiler <sup>1</sup>.

Assuré de la protection de ce prince, Gérard d'Angoulême employait toutes sortes de violences pour soutenir le schisme. Peu content d'avoir envahi le siège métropolitain de Bordeaux sans quitter le sien, il chassa l'évêque de Poitiers et celui de Limoges de leurs sièges, et l'abbé de Saint-Jean-d'Angély de son monastère : mais les évêques de la province demeurant constamment attachés à l'unité, il ne put faire sacrer ses intrus. La résistance de ces prélats lui causa tant de dépit qu'il ne s'étudia qu'à les rendre odieux au duc. A force d'indignités et de vexations, on les contraignit, eux et leurs chanoines, d'abandonner leurs maisons, et de se bannir eux-mêmes.

Ce fut dans ces conjonctures que S. Bernard mit la main à l'œuvre pour éteindre le schisme. Il avait déjà écrit au duc d'Aquitaine <sup>2</sup>, au nom de Hugues, duc de Bourgogne, son parent, tout ce qu'on pouvait dire de plus fort contre les factions schismatiques, et pour lui imprimer la terreur des jugemens de Dieu sur les princes qui font servir à la perte des peuples la puissance que le Ciel leur a donnée principalement afin de les contenir dans la voie du salut. Il avait même fait un premier voyage en Aquitaine, où Guillaume n'avait pu résister à la vertu et à l'éloquence du saint : mais après son départ, le premier séducteur du prince avait précipité celui-ci dans une rechute.

Bernard étant arrivé pour la seconde fois en Aquitaine, avec Geoffroi de Chartres et quelques autres prélats, ils demandèrent à plusieurs personnes influentes d'engager le duc à leur accorder une conférence (1135). Elles l'en prièrent si bien, ou, pour mieux dire, celui qui tourne à son gré les cœurs les plus inflexibles disposa tellement le cœur de ce prince intraitable, qu'il consentit assez volontiers à ce qu'on lui proposait. Dans la conférence même qui se tint à Parthenai, les discours du légat et de son saint coopérateur firent tant d'impression sur l'esprit du duc, qu'il montra peu de répugnance à reconnaître Innocent pour le vrai chef de l'Eglise : mais il ajouta que les évêques de son obéissance l'avaient trop offensé, pour qu'il pût jamais donner les mains à leur rétablissement.

<sup>1</sup> Guillelm. Malmesb. de Gest. Henr. 1, l. 5. — <sup>2</sup> Ep. 127.

Comme on insistait fortement de part et d'autre sur cet article, et que la négociation tirait en longueur, au risque d'échouer comme la première fois, Bernard, recourant à d'autres armes, alla célébrer la messe, suivi de tous ceux qui avaient assisté à la conférence. Le duc et les autres schismatiques demeurèrent à la porte de l'église. La consécration étant faite et la paix donnée, Bernard, animé d'un feu tout céleste qui éclate dans ses yeux et dans tout son aspect, prend en main la patène avec le corps de Notre-Seigneur, descend à la porte du lieu saint et dit au duc d'une voix terrible<sup>1</sup> : « Nous vous avons prié, et vous nous avez méprisé; vous avez aussi, dans une autre assemblée, méprisé tous les serviteurs de Dieu. Voici le Fils de Dieu même, le chef et le Seigneur de cette Eglise que vous persécutez : voici votre juge, celui au nom duquel toute puissance fléchit le genou. Vous tomberez un jour entre les mains de ce juge formidable; le mépriserez-vous alors, comme vous avez méprisé ses envoyés? » A ces mots, tous les assistans fondaient en larmes et tremblaient dans l'attente de l'événement. Le duc tomba comme s'il eût été frappé de la foudre. Ses gens l'ayant relevé, il retomba aussitôt. Il ne regardait, il n'entendait personne; il poussait de profonds soupirs; sa bouche écumait comme celle d'un épileptique (1135).

Le serviteur de Dieu, avançant plus près, le toucha légèrement du pied, lui commanda de se lever et d'écouter les ordres du Seigneur. Le duc se lève, et le saint dit : « Voilà l'évêque de Poitiers que vous avez chassé de son Église; réconciliez-vous avec votre pasteur; satisfaites à Dieu et aux hommes; rendez au pape Innocent l'obéissance que lui rend toute l'Eglise. » Le duc court à la rencontre de l'évêque, lui donne le baiser de paix, et veut le reconduire lui-même à Poitiers, où peu après il le rétablit effectivement sur son siège, avec l'applaudissement de toute la ville. Après ce ton d'empire, Bernard, prenant le langage de la douceur et de la tendresse paternelle, exhorta le duc à ne plus provoquer la céleste vengeance, et à persévérer constamment dans les bonnes dispositions où il le laissait. Guillaume, en effet, demeura ferme dans l'unité catholique, et répara par des œuvres de grande édification les scandales qu'il avait donnés.

Il maria vers le même temps sa sœur Mathilde au prince Ramire, qui fut tiré de l'abbaye de Saint-Pons où il était moine depuis quarante ans, pour monter l'an 1134 sur le trône d'Aragon, vacant par la mort de son frère Alphonse I<sup>er</sup>, dit le Batailleur. Ramire se maria, tout prêtre qu'il était, après avoir obtenu la dispense

<sup>1</sup> Vit. l. 11, c. 6.

nécessaire, ainsi que les historiens espagnols nous en assurent, et que la suite vertueuse de sa vie nous le confirme. Dès qu'il se vit une fille qui pût hériter de ses états, il l'accorda en mariage, quoiqu'elle n'eût que trois ans, à Raimond IV, comte de Barcelonne, qui était en âge de gouverner; puis il abdiqua la royauté, et reprit sa première profession. On lui offrit en vain les évêchés de Barcelonne et de Tarragone : il fit le sacrifice de la mitre après celui de la couronne, et finit ses jours dans son monastère.

Dans la même province et vers le même temps, un seigneur du pays, nommé Ponce de Lavaze, donna un exemple non moins héroïque que le sacrifice d'un royaume<sup>1</sup>. Après avoir été pendant long-temps la terreur de ses voisins et le fléau de toute la contrée, Ponce fut tout-à-coup si touché de la crainte des jugemens de Dieu, qu'il résolut de faire une pénitence aussi éclatante que ses crimes avaient été publics, et qu'il changea aussitôt de vie et de conduite. Ses anciens amis, approbateurs et complices de ses désordres, vinrent le trouver avec étonnement : il leur parla d'un air si pénétré, qu'il en engagea six dans le genre de vie qu'il se proposait d'embrasser.

Il résolut d'abord de vendre tous ses biens pour les distribuer en pieuses largesses; toutefois, en satisfaisant aux devoirs de la justice, avant de s'abandonner aux mouvemens de son ardente charité, il fit publier la vente qu'il avait résolue, et rassembla au jour convenu un grand nombre d'acheteurs de toute condition. Comme il était fort riche, les bourses s'épuisèrent avant que tout fût vendu. Alors il déclara que, pour ce qui restait, il prendrait en paiement les grains, les bestiaux et tout ce qui peut servir aux usages de la vie. Ensuite il fit annoncer que tous ceux qui avaient à se plaindre de ses vols et de ses injustices, eussent à se trouver à Péguerolles, dans les trois premiers jours de la semaine Sainte, qui était proche.

Le dimanche des Rameaux, s'étant rendu à Lodève, il attendit que la procession fût arrivée à la place publique, où l'on avait dressé un échafaud pour faire de là un sermon au peuple. Alors Ponce s'y fit conduire, la corde au cou et les épaules nues, sur lesquelles ceux qui le conduisaient ne cessaient de décharger par son ordre de rudes coups de verges. Il monta sur l'échafaud où le clergé avait pris place, se prosterna aux pieds de l'évêque, lui présenta un papier où il avait écrit tous ses péchés, et le pria de le faire lire en présence de tout le peuple. L'évêque voulut lui en épargner la honte; mais le pénitent fit tant d'instances qu'il fallut faire cette lecture. Tout le temps qu'elle dura, et qui fut

<sup>1</sup> Miscell. Baluz t. III, p. 203.

long, il se fit de nouveau frapper de verges, demandant toujours qu'on touchât plus fort, et se confessant coupable de toutes ces iniquités. L'édification fut grande parmi les assistans, qui tous fondaient en larmes : plusieurs à qui une mauvaise honte avait fermé la bouche, dans les confessions même secrètes, firent après cet exemple une généreuse pénitence.

Le lendemain, jour indiqué pour la réparation des torts que Ponce avait causés, il se rendit à Péguerolles, et trouva un grand nombre de personnes qui étaient dans le cas d'obtenir de lui des restitutions. Il commença par se prosterner aux pieds de chacune d'elles en leur demandant pardon, puis il leur rendit, en même nature, ce qu'il leur avait pris, argent, denrées, bétail et fruits de toute espèce. Il leur semblait retrouver les choses mêmes qu'elles avaient perdues ; leur joie égalait leur surprise : son nom, qui avait été si long-temps l'objet des malédictions publiques, ne fut plus prononcé qu'avec admiration. Comme tout le monde s'en retournait content, Ponce aperçut dans la foule un paysan de son voisinage, qui n'avait rien répété. « Pourquoi, mon ami, lui dit-il, ne me demandes-tu rien, tandis que je satisfais tous les autres? — Moi, seigneur, répondit le paysan ! bien loin de me faire du tort, vous m'avez toujours protégé contre mes ennemis. — Ne te souvient-il pas, reprit Ponce, d'avoir perdu de nuit ton troupeau, en un tel temps ? Ce fut moi qui le fis enlever. — Je vous le donne volontiers, » répliqua le paysan qui se souvenait à peine de cette perte depuis long-temps réparée ; mais Ponce l'obligea à recevoir un autre troupeau.

Après ces œuvres de devoir, Ponce distribua aux pauvres le reste de ses biens, et partit nu-pieds avec ses compagnons, la nuit du jeudi au vendredi Saint, pour aller en pèlerinage, n'ayant chacun qu'un habit très-vil, un bâton et une besace. Ils allèrent d'abord à Saint-Guillem du désert, c'est-à-dire de Gellon, puis à Saint-Jacques en Galice ; ils revinrent ensuite au mont Saint-Michel, à Saint-Martin de Tours, à Saint-Martial de Limoges, à Saint-Léonard dans la même province, et ils terminèrent leur voyage à Salvanès, lieu solitaire du diocèse de Rhodéz, que leur donna un seigneur nommé Arnould du Pont. Arnould, qui les reçut comme des anges descendus du ciel, leur avait permis de choisir dans ses terres, en leur disant : « Semez, plantez, bâtissez où il vous plaira ; je suis trop heureux que vous daigniez prier pour moi ! Ils choisirent le lieu le plus sauvage et le plus inculte, tout hérissé de ronces et de broussailles, et s'y construisirent de méchantes cabanes.

Le pays ayant été affligé d'une grande famine, ils fournirent,

malgré leur indigence, à la subsistance d'une infinité de misérables. Enfin, les pauvres accoururent en si grand nombre, que ces tendres solitaires, n'ayant plus aucun moyen de les soulager, songèrent la plupart à prendre la fuite, pour ne point voir périr les malheureux sous leurs yeux. Mais Ponce leur dit : « Nous sommes venus pour combattre jusqu'au dernier soupir, et non pour céder aux obstacles. Vendons jusqu'aux courroies de nos souliers, afin de subvenir aux besoins de nos frères; et s'il le faut, mourons ensuite avec eux. » Cette résolution généreuse étant parvenue aux oreilles d'Arnald du Pont, il envoya du blé aux solitaires : et, le Seigneur secondant leur charité d'une manière merveilleuse, ces grains, toute disproportionnée qu'en fût la quantité à une si grande disette, se multiplièrent tellement en leurs mains, qu'ils en eurent assez pour nourrir tous les indigens jusqu'à la moisson.

Leur charité et toutes leurs vertus leur attirèrent un grand nombre de compagnons, qui conçurent avec Ponce le dessein d'embrasser quelque observance régulière. La question fut de choisir entre l'institut de la Chartreuse et celui de Cîteaux, les plus parfaits dont on eût connaissance. Ponce alla consulter les Chartreux; et ces dignes religieux furent si modestes, qu'ils lui conseillèrent de se déterminer pour l'ordre de Cîteaux : avis que les solitaires mirent en pratique. C'est ainsi que cet ordre, plus renommé de jour en jour, acquit l'an 1136 l'abbaye de Salvanès, dont Adhémar, disciple de Ponce de Lavaze, fut le premier abbé. Pour lui, il ne voulut avoir d'autre rang que celui de frère lai ou convers, se tenant encore trop honoré de servir les serviteurs de Jésus-Christ dans les derniers offices.

Le schisme d'Aquitaine ne fut pas entièrement éteint par la conversion du duc Guillaume. Gérard d'Angoulême s'y obstina jusqu'à la mort. Mais s'il retraça dans son opiniâtreté l'exemple de la plupart des séducteurs, il fournit aussi un trait formidable de la sévérité des jugemens de Dieu sur ces hommes d'iniquité, aussi habiles à semer la contagion, que peu disposés à la réparer. Quelque temps après la réunion de sa province, on le trouva mort dans son lit, sans qu'il eût donné aucun signe de pénitence. Ses neveux, qu'il avait enrichis aux dépens de l'Église, le firent enterrer dans le lieu saint : mais le légat Geoffroi de Chartres le fit exhumer, et dépouilla même ses neveux des dignités ecclésiastiques dont les avait revêtus ce prélat, qui, sans l'ambition, l'avarice et le schisme où ces passions enfin démasquées le précipitèrent, eût laissé après lui la réputation de l'un des plus grands évêques de son temps. Geoffroi de Chartres, dans sa légation, donna des preuves admirables de son désintéressement. Tout le temps qu'elle dura, c'est-

à-dire pendant les voyages continuels de plusieurs années, il vécut toujours à ses frais, ne reçut pas le moindre présent, jusque là qu'un prêtre lui ayant apporté un esturgeon, il ne l'accepta qu'en forçant le prêtre confus à en recevoir le prix.

S. Bernard, se croyant enfin tranquille dans son cloître, reprit avec un goût tout nouveau la composition de ces pieux et savans ouvrages, qui lui ont mérité le titre de Père de l'Église. A la prière de différens amis de distinction, il avait déjà écrit sur les devoirs sublimes de l'épiscopat, sur les matières de la grâce et du libre arbitre, sur l'unité de l'Église et les périls du schisme. Ses réponses aux lettres qu'on lui adressait de toute part, étaient d'ailleurs autant de lumineux traités sur les questions les plus épineuses. Alors il composa sur le Cantique des cantiques les sermons les plus convenables à ses religieux, auxquels il fallait, comme il le dit lui-même, une nourriture différente du pain des faibles. Il fit ensuite aux Templiers, dignes alors de ses soins et de ses éloges, cette belle exhortation, qu'on regarde avec justice comme un des monumens les plus respectables, et d'après laquelle on peut apprécier le jugement si différent et si téméraire de quelques censeurs modernes, qui osent traiter de bizarrerie l'union de la vie militaire avec les observances religieuses. C'est ainsi que tous ces panégyristes affectés de l'antiquité, s'en montrent souvent les premiers détracteurs.

S. Bernard ne jouit pas deux ans du loisir laborieux qui était si conforme à son goût. Dès le commencement de l'an 1137, le pape lui écrivit encore de venir au secours de l'Église, et le saint abbé ne put se dispenser de faire un troisième voyage en Italie. L'empereur Lothaire y était entré avec des forces capables enfin d'y faire respecter son autorité et celle du pape Innocent. Cette expédition ne fut qu'un enchaînement de victoires : il traversa en conquérant toute la Lombardie, la Romagne encore soumise alors à l'Empire, la Marche d'Ancône et le duché de Spolète. De là il passa dans la Pouille, dont il enleva presque toutes les places au duc Roger, devenu roi de Sicile. Il soumit encore à ses lois et à celles du légitime pontife, le monastère du Mont-Cassin qui, depuis la mort de l'abbé Seignoret, et l'élection peu régulière de Rainald son successeur, avait montré beaucoup d'attachement au parti du roi Roger et de son pape Anaclet. Mais en même temps qu'on réduisait par les armes les places et les provinces, on voulait par la force de la persuasion triompher des cœurs, et présenter la vérité avec un éclat qui achevât de dissiper toutes les préventions. Personne n'était plus propre à ce genre pacifique de victoire, que le saint abbé de Clairvaux, et c'était pour cela

qu'on l'avait mandé, au milieu des prospérités et des triomphes militaires.

D'abord il fut d'avis qu'on ne poussât pas plus loin les guerres et les conquêtes. Après s'être informé soigneusement des dispositions des principaux schismatiques, il reconnut que leur inquiétude sur leur sort à venir, et la crainte de se voir méprisés, les retenaient presque uniquement. Il se montra vivement touché de leurs intérêts, leur inspira de la confiance, obtint de conférer avec plusieurs d'entre eux : alors il dissipait sans peine leurs soupçons et leur respect humain, et, avec son éloquence accoutumée, il leur faisait sentir que la félicité et le véritable honneur ne pouvaient consister à perpétuer des factions contraires aux lois de l'Empire et de l'Église. Cette manière de procéder diminua considérablement le parti d'Anaclét, qui ne fit plus que se ruiner de jour en jour. Lui-même perdit courage, en voyant que ses propres pertes augmentaient sans cesse le pouvoir d'Innocent. L'argent lui manquait, sa cour n'était plus que l'ombre de ce qu'elle avait été, sa table mal servie n'avait plus de convives, il se voyait abandonné de la plupart de ses officiers, et le peu qui lui en restait, obérés de dettes et sans nul crédit, portaient l'image de la misère jusque dans leurs figures hâves et dans leurs vêtemens.

Bernard, après tant de succès parmi les schismatiques, fut envoyé par le pape au roi Roger, leur principal fauteur, avec les cardinaux Aimeri et Gérard<sup>1</sup>. L'antipape, de son côté, envoya trois de ses cardinaux, parmi lesquels on comptait le cardinal Pierre de Pise, qui passait pour l'orateur le plus éloquent et le plus habile canoniste de son siècle. Roger ne douta point qu'un si savant homme ne confondît l'abbé de Clairvaux, malgré toute la célébrité dont celui-ci jouissait parmi les catholiques; et dans cette confiance, il fit tenir une conférence publique à Salerne, lieu de sa résidence ordinaire (1137). Pierre de Pise y prononça un discours pompeux, où, après avoir déployé toute son éloquence et sa profondeur dans les canons, il s'efforça d'établir la légitimité de l'élection d'Anaclét. Bernard répondit : « Qui doute que vous soyez un excellent orateur? plutôt à Dieu que vous eussiez à défendre une cause digne de votre éloquence! Pour nous qui sommes plus accoutumés à manier la bêche qu'à faire des harangues, nous garderions le silence, si l'intérêt de l'Église ne nous pressait de parler. Elle est une, cette Église, comme il n'y avait qu'une arche, hors de laquelle tout a péri par le déluge. Or la France, la Germanie, l'Espagne, l'Angleterre, tout l'Orient ainsi que l'Occi-

dent, les plus dignes enfans de Dieu, les Camaldules, les Chartreux, les religieux de Cluny, de Grammont, de Prémontré, de Cîteaux, s'attachent à la communion d'Innocent comme à l'arche du salut. A Dieu ne plaise que tous ces enfans des saints, avec les successeurs des Apôtres qui leur sont donnés pour guides dans la personne des évêques, soient engloutis dans l'éternel abîme, et que le ciel ne soit ouvert qu'à la cupidité de Pierre de Léon, et au seul prince qu'il en ait pu rendre complice ! »

Bernard, s'approchant ensuite de son antagoniste, et le prenant par la main, lui dit de ce ton qui avait si souvent triomphé des cœurs : « Croyez-moi, ne résistez point à l'Esprit de Dieu, et entrez avec nous dans l'arche du salut. » Ces paroles subjuguèrent à l'instant ce fier orateur : Pierre de Pise abandonna les schismatiques, et alla se réconcilier avec le pape Innocent. Le roi Roger en fut troublé jusqu'à la consternation ; mais les raisons d'état, plus fortes alors dans son cœur que celles de la religion, bornèrent à cette émotion momentanée les effets d'un si grand exemple, et ceux d'un miracle éclatant que S. Bernard fit dans la même circonstance. Outre son titre de roi qu'il ne tenait que d'Anaclet, Roger avait usurpé les patrimoines du saint Siège près Bénévent et le Mont-Cassin : il voulut attendre un temps propice pour en négocier la conservation.

Les victoires de Lothaire en Italie furent si éclatantes, que le bruit en parvint aussitôt à Constantinople. Il reçut à ce sujet une ambassade magnifique et les félicitations de l'empereur Jean Comnène, qui avait succédé à son père Alexis. Il y avait parmi ces ambassadeurs un homme qui se piquait de philosophie, et qui se mit à déclamer contre le saint Siège et toute l'Église d'Occident. Peu content de reprocher aux Latins que leurs prélats portaient la pourpre, qu'ils allaient à la guerre, et que le pape était un empereur plutôt qu'un évêque, il les traita d'azymites et de corrupteurs des sacrés symboles. Pierre diacre entreprit de lui répondre, et l'empereur Lothaire les fit disputer devant lui. On ignore quel fut le fruit de cette conférence ; mais on présume qu'elle donna lieu à des espérances assez bien fondées, pour envoyer aux Grecs quelques docteurs qui achevassent de lever leurs préventions. C'est à cette occasion qu'on rapporte le voyage d'Anselme, évêque d'Havelberg, qui partit comme ambassadeur de Lothaire pour Constantinople.

Il y gagna les cœurs par sa douceur, par son affabilité, par sa modestie, et l'estime universelle par sa capacité<sup>1</sup>. Souvent il se

[An 1137]

plaignait avec une tendre compassion des préjugés et de la mésintelligence qui, aigrissant les Orientaux contre les Latins, les écartaient de la route du salut. L'empereur Jean Comnène, ou touché de ses raisons, ou piqué d'émulation pour la gloire de l'Église grecque, prit le parti de faire tenir à ce sujet des conférences avec beaucoup d'appareil. Il y avait alors à Constantinople une compagnie de douze sages, appelés maîtres par excellence : ils gouvernaient toutes les études, ils étaient les arbitres des controverses en toutes sortes de matières, toujours présidés par Néchitès ou Nicéas, archevêque de Nicomédie, et le plus renommé d'entre eux. Ce fut lui que l'Empereur fit entrer dans la lice contre Anselme d'Havelberg. Tous les sages et les savans les plus fameux de la Grèce, et les plus considérables d'entre les Latins qui se trouvaient à Constantinople, vénitiens surtout, génois et pisans, assistèrent aux deux conférences qui se tinrent, l'une dans l'église de Sainte-Irène, sur la procession du Saint-Esprit, l'autre à Sainte-Sophie, sur la primauté du pape et les pains azymes.

Les deux prélats y exposèrent tout ce qu'on pouvait de part et d'autre objecter de plus fort; mais sans amertume, sans hauteur, avec une modestie et une modération dont on ne vit peut-être jamais un si bel exemple dans aucune autre discussion de cette nature. Les Latins reconnurent eux-mêmes que Nicéas, ami sincère de la vérité, ne portait pas en vain le titre de sage. Il ne s'anima qu'au sujet de la puissance arbitraire des papes (telle qu'il se la figurait), et de leur domination impérieuse sur les autres évêques, qu'ils dépouillaient, disait-il, de leur qualité de juges en matière de religion, et du caractère divin de premiers enfans de l'Église, pour n'en faire que de vils et muets esclaves. Anselme reprit avec la douceur qui lui était naturelle, et lui dit : « Si vous connaissiez comme moi la piété de l'Église romaine, sa droiture et son équité, sa charité sans bornes, son humilité, sa sagesse, mais surtout son exactitude dans l'examen des causes ecclésiastiques, et la liberté de suffrage dans les jugemens, loin de parler ainsi, vous vous soumettriez avec empressement à son obéissance. » Nicéas revint sur ses pas, et reconnut que les préventions de la Grèce formaient le plus grand obstacle à sa réunion : « Mais cette difficulté, ajouta-t-il, me semble terrible; pour la surmonter, il faudrait assembler un concile général des deux Églises, par l'autorité du pape, et du consentement des empereurs. » Anselme en tomba d'accord, et les assistans exprimèrent le même vœu par leurs acclamations : mais ce projet n'eut son exécution que très-long-temps après.

Robert, ou Rupert selon la prononciation allemande, abbé de

Duits près Cologne, soutint aussi par sa doctrine la gloire de l'Église germanique. Il s'acquit surtout de la célébrité par son traité des Offices ou des devoirs du chrétien. Dans ses traités théologiques et ses commentaires sur l'Écriture, on voit à quel point la méthode scholastique avait déjà pris faveur. On reproche à Rupert d'avoir avancé que la substance du pain et du vin n'est pas plus changée dans l'Eucharistie, que la substance du Verbe dans l'Incarnation. Mais si l'esprit de système l'a conduit à user d'une analogie mal saisie ou mal présentée, ce pieux écrivain, l'un des catholiques les plus renommés de son temps, et que ses vertus ont fait compter par quelques auteurs au nombre des saints, s'explique lui-même en mille autres endroits de la manière la plus orthodoxe et la plus exacte. Dans ses lettres en particulier; après avoir répété que la substance du pain et du vin n'est pas changée, il ajoute : *quant aux espèces sensibles*, puis il conclut en ces termes : « Croyons sur la parole du Sauveur ce que nous ne voyons pas, c'est-à-dire, que le pain et le vin ont passé dans la vraie substance de son corps et de son sang. »

L'empereur Lothaire, ne voyant plus d'ennemis à craindre autour de Rome, où l'antipape tremblant dans quelques réduits isolés achevait de se consumer avec les faibles restes de sa faction, s'en approcha avec le pontife légitime, qui ne tarda point à y rentrer. Pour lui, après avoir commis la défense du siège apostolique à Rainulfe, qu'il avait établi duc de Pouille, et qui avait déjà justifié ce choix par une grande victoire sur le roi Roger, il reprit la route d'Allemagne. Quoique tombé malade à Vérone, il continua sa marche; mais la rigueur de la saison ayant aggravé son mal, il mourut, âgé de soixante-deux ans, dans la nuit du 3 au 4 décembre 1137, avec les plus grands sentimens de piété : son corps fut transporté du village de Bretten, près Trente, au monastère de Lieutern en Souabe. Ce prince se faisait accompagner partout d'ecclésiastiques et d'autres personnes pieuses, afin de profiter de leurs exemples et de leurs conseils. Il veillait beaucoup, dit un auteur du temps ; il était souvent en oraison et répandait alors des torrens de larmes; il se regardait comme le père des pauvres et le protecteur de tous les malheureux. Voici en particulier le genre de vie qu'on lui vit suivre constamment durant son expédition d'Italie : au point du jour il entendait une messe pour les morts, puis une seconde pour l'armée, enfin la messe du jour. Ensuite, avec l'impératrice Richile ou Richense, il lavait les pieds à un certain nombre d'orphelins, et leur distribuait leur nourriture;

<sup>1</sup> Epist. ad Carolum. — Evang. — Chron. Cass. IV, c.

[An 1  
puis  
faires  
digne  
On é  
suiva  
Henr  
La  
rés le  
nant  
des a  
secou  
chait  
malgr  
présé  
qu'il  
ses ét  
prom  
cun s  
sa cou  
buer  
sa cha  
mit à  
proce  
de foi  
tie. « J  
Réden  
pour  
sur la  
fortifi  
de ses  
sang c  
sans a  
Aye  
raient  
garde  
comm  
Il ne p  
avec u  
de leu  
fut d'  
devan

<sup>1</sup> Sug

[An 1137]

puis il écoutait les plaintes des Eglises, et se livrait après aux affaires de l'Empire. Comme tous les empereurs vertueux et les plus dignes du trône, il se montra inviolablement attaché au saint Siège. On élut pour lui succéder, et on couronna, le 13 mars de l'année suivante, Conrad III, duc de Franconie, petit-fils de l'empereur Henri IV par sa mère Agnès.

La même année, le roi Louis le Gros donna aux Français éplorés le même spectacle d'édification. Etant tombé malade en revenant d'une expédition en Touraine, il fit assembler des évêques, des abbés et beaucoup d'autres prêtres, puis demanda les derniers secours de l'Eglise. Quand il sut que la sainte Eucharistie approchait, il se leva, au grand étonnement de tout le monde, et vint, malgré sa faiblesse, au-devant du corps de Notre-Seigneur. Là, en présence d'une multitude d'assistans, clercs et laïques, il confessa qu'il avait commis beaucoup de péchés dans le gouvernement de ses états, puis il donna l'investiture à son fils Louis, en lui faisant promettre de protéger l'Eglise et les pauvres, de conserver à chacun ses propriétés et ses droits, et de ne faire arrêter personne de sa cour, à moins qu'on n'y eût commis quelque crime. Il fit distribuer aux pauvres ses habits et tous ses meubles, à la réserve de sa chapelle qu'il destinait à l'abbaye de Saint-Denys. Ensuite il se mit à genoux devant le saint viatique qu'on lui avait apporté en procession à l'issue d'une messe célébrée exprès, et fit sa profession de foi, dans laquelle il insista spécialement sur la sainte Eucharistie. « Je crois fermement, dit-il, que c'est le même corps que notre Rédempteur a pris de la Vierge, et qu'il a donné à ses disciples pour demeurer avec eux ; que ce sang sacré est le même qui a coulé sur la croix : viatique adorable, dont je désire ardemment d'être fortifié contre les périls de la mort. » Il fit ensuite la confession de ses péchés, et reçut avec une tendre dévotion le corps et le sang du Sauveur. Il parut aussitôt se mieux porter, et retourna sans aide à sa chambre<sup>1</sup>.

Ayant repris sa route, les peuples dont il était adoré accouraient de toute part sur son passage, quittant leurs charrues et la garde de leurs troupeaux, le comblant de bénédictions, et le recommandant au Seigneur par des vœux entrecoupés de sanglots. Il ne put retenir ses propres larmes ; il remercia ces bonnes gens avec une familiarité paternelle, en leur demandant la continuation de leurs prières. Il arriva enfin à Saint-Denys : son premier soin fut d'aller rendre grâce à Dieu et aux saints martyrs, prosterné devant les reliques auprès desquelles il avait ardemment désiré de

<sup>1</sup> Suger. Vit. Lud. p. 319.

mourir. Il y reçut des envoyés de Guillaume, duc d'Aquitaine, qui, après une longue suite d'œuvres de pénitence, était mort à Compostelle devant l'autel de S. Jacques, le vendredi Saint 9 avril de cette année 1137. Guillaume, en partant pour ce dernier pèlerinage, avait ordonné qu'on allât recommander sa fille Eléonore au roi comme à un père, et le prier de disposer d'elle et de ses états, en la mariant selon sa naissance. Le roi promit de lui donner pour époux Louis son fils aîné, qu'il fit partir sur-le-champ pour l'Aquitaine. Cependant il retoomba malade à Paris, où il était à peine arrivé de Saint-Denys, et en peu de temps il fut réduit à l'extrémité. Il se confessa de nouveau à son confesseur ordinaire, Hilduin, abbé de Saint-Victor, dont il avait rebâti le monastère de fond en comble. Il reçut aussi le viatique une seconde fois. Il voulait se faire reporter à Saint-Denys pour y prendre l'habit monastique, mais la maladie ne lui en donna pas le temps. Ayant fait étendre un tapis à terre, et par-dessus, de la cendre en forme de croix, il s'y coucha d'un air contrit, fit le signe de la croix sur lui-même, et mourut le 1<sup>er</sup> jour du mois d'août. Louis le Jeune, qu'on nomma ainsi pour le distinguer de son père, était âgé de dix-sept ans, et prit aussitôt le gouvernement du royaume.

Henri I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, était mort environ un an et demi auparavant, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> jour de décembre 1135. Il reçut la pénitence et le corps de Notre-Seigneur (dit Hugues, archevêque de Rouen, en écrivant au pape), après avoir promis d'amender sa vie, en ordonnant qu'on payât ses dettes et qu'on donnât le reste de son trésor aux pauvres. Il était fils de Guillaume le Conquérant, dont la race masculine s'éteignit dans sa personne, et ne donna ainsi que trois monarques à l'Angleterre, conquise avec tant de gloire. Henri avait une fille nommée Mathilde, mariée à Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou. Elle devait hériter du royaume; mais elle fut prévenue par Etienne de Boulogne, son cousin germain, qui se fit couronner dès le 22 du mois dans lequel était mort Henri.

Enfin le 7, ou plutôt le 25 janvier 1138, l'antipape Pierre de Léon mourut à Rome, après avoir porté près de huit ans le nom d'Anaclet II. Sa mort mit fin à ce long et funeste schisme. Cependant les cardinaux de son parti élurent encore pour pape Grégoire, cardinal-prêtre, qu'ils nommèrent Victor, mais dans la seule vue de gagner du temps, et de se ménager une réconciliation avantageuse. Au bout de deux mois, le prétendu pape vint de nuit trouver S. Bernard, qui, lui ayant fait quitter la mitre et la chape, le mena aux pieds du pape Innocent, et le fit recevoir en grâce. Tous les schismatiques se hâtèrent de suivre son exemple. En peu

l'Aquitaine, était mort à Saint 9 avril dernier pé- a fille Eléo- d'elle et de omit de lui ur-le-champ s, où il était fut réduit à r ordinaire, e monastère onde fois. Il e l'habit mo- emps. Ayant dre en forme la croix sur uis le Jeune, était âgé de aume.

a an et demi é. Il reçut la , archevêque mis d'amen- qu'on don- e Guillaume sa personne, re, conquise athilde, ma- evait hériter oulogne, son nois dans le-

erre de Léon nom d'Ana- . Cependant e Grégoire, la seule vue iation avan- vint de nuit e et la chape, oir en grâce. pple. En peu

de temps, on vit re fleurir de tous côtés l'ordre et la félicité publique.

Le saint abbé s'empressa de se dérober à son triomphe. Cinq jours seulement après la réduction du cardinal Grégoire, il sortit de Rome où tout retentissait de la gloire de son nom; et reconduit par le clergé, par le peuple, par toute la noblesse, il reprit le chemin de Clairvaux, où il rapporta différentes reliques pour toute richesse. S'il regretta quelque chose en Italie, ce fut principalement Baudouin, le premier des moines de Cîteaux, qui ait été fait cardinal, et qu'on élut archevêque de Pise sa patrie. Au milieu de tant de travaux pénibles, il avait fait la plus douce consolation de Bernard. Il l'honora tellement que, tout cardinal qu'il était, il ne dédaignait pas de lui servir de secrétaire.

Le pape Innocent, se voyant tranquille à Rome, y assembla, le 8 avril 1139, un grand concile, compté pour le second général de Latran et le dixième œcuménique<sup>1</sup>. Il s'y trouva jusqu'à mille évêques, pour le moins autant d'abbés; et dans ces milliers de prélats, dit un écrivain du temps<sup>2</sup>, Innocent parut le plus respectable de tous, tant par l'air de majesté qui éclatait sur son visage, que par les oracles qui sortaient de sa bouche. Cet auteur lui fait tenir un discours où ce pontife, comparant sous un rapport aux fiefs accordés par les princes la concession qu'il faisait des dignités ecclésiastiques, n'émet pas toutefois la pensée que la dignité épiscopale (*ecclesiastici honoris celsitudo*) dépende du pape, de la même manière qu'un fief dépend de celui qui l'a concédé. En effet, il dit aux prélats que la dignité de leur institution ou caractère authentique leur confère la propriété ou le droit d'opération; ce qui ne peut se dire absolument du possesseur d'un fief. Lorsqu'il ajoute que c'est par la permission du pontife romain qu'on reçoit le comble de l'honneur ecclésiastique, suivant la coutume d'un droit en quelque sorte féodal (*quasi feodalis juris consuetudine*), il veut montrer que les schismatiques, qui ont été ordonnés sans la permission de ce pontife, n'ont pas reçu l'institution authentique qui confère la propriété d'opération ou d'exercice pour les fonctions de leurs ordres; et que cette propriété, dont ils ont usé néanmoins, doit leur être interdite, comme la possession d'un fief, à celui qui s'en est emparé contre la volonté du légitime concessionnaire. L'objet principal du concile était de consommer l'extinction du schisme, qui fut anathématisé avec le reste de ses auteurs, d'une manière unanime et définitive. Après quoi, l'on confirma les canons de discipline dressés dans

<sup>1</sup> Tom. 10 Conc. p. 999. — <sup>2</sup> Chron. Maurin.

plusieurs conciles précédens, particulièrement dans celui qu'Innocent avait tenu à Reims l'an 1131. On défendit de plus aux laïques de retenir les dîmes ecclésiastiques, de quelques personnes, soit évêques, soit princes, qu'ils les aient reçues. On condamna aussi les nouveaux Manichéens, qui rejetaient les sacrements; puis les erreurs d'Arnaud de Bresse, mais en général, et sans le nommer encore. Ce déclamateur hérétique, simple lecteur de l'Église de Bresse, mais enorgueilli de son talent pour la subtilité, animait les gens du monde contre le clergé, et mettait tout en trouble dans sa patrie par des applications malignes de l'Écriture sainte et une éloquence d'enthousiaste. On le soupçonnait de mal penser du Sacrement de l'autel et du baptême des enfans; mais on ne pouvait douter de son audace à ébranler de tout son pouvoir la constitution de l'ordre hiérarchique. Il assurait, hautement et sans ambiguïté, qu'il n'y avait point de salut pour les clercs et les moines qui possédaient des biens en propre; que les évêques mêmes devaient vivre des oblations volontaires du peuple, et n'en prendre que ce qui suffit pour une vie frugale et pénitente. Après avoir étudié long-temps en France, principalement sous Abailard, autre génie plus subtil que solide, et par sa présomption digne maître d'un tel disciple, il était revenu dans son pays, où il endossa un habit religieux pour faire mieux écouter les invectives qu'il ne cessait de vomir contre les plus grands prélats, sans épargner le souverain pontife. Il fut enfin chassé de Bresse, où il s'était fait beaucoup de partisans, et se réfugia dans la Suisse, où il s'en fit encore davantage.

Le concile de Latran finissait à peine, quand le roi Roger, qu'on y avait excommunié nommément, repassa de Sicile en Pouille, dont il soumit les villes aussi rapidement qu'on les lui avait enlevées. Le pape ramassa ce qu'il put de troupes pour s'opposer à ses progrès, et s'avança jusqu'au pied du Mont-Cassin. Cependant on parla de paix, et l'on envoya des députés de part et d'autre; mais en même temps le fils du roi de Sicile se coula derrière les montagnes avec mille chevaux, surprit le pape, le fit prisonnier, et l'amena au roi son père. Si le pontife eut à se plaindre de cette violation de la trêve, on avait à lui reprocher, disent certains critiques, d'avoir manqué le premier de parole en confondant avec les schismatiques opiniâtres Pierre de Pise, qui par la médiation de S. Bernard, était rentré dans le sein de l'unité avec tant d'édification, et qu'Innocent avait promis de maintenir avec honneur dans sa dignité. Mais ces critiques oublient que Pierre de Pise dut subir, comme tous les autres évêques illégitimement ordonnés, la formalité de la déposition, parce que ce fut une mesure générale

exécutée en plein concile : ce n'était point lui manquer de parole que de l'assimiler un instant aux autres évêques, partisans d'Anaclet; et puisqu'il eut un repentir tel qu'on le rétablit ensuite, la sincérité de ses regrets ne dut pas lui permettre de se plaindre d'avoir été compris dans une sentence commune dont la rigueur était salutaire à l'Église. Au reste, la conduite tenue à l'égard de Pierre de Pise ne pouvait en rien justifier la violation de la trêve, qui fit tomber le pape au pouvoir de Roger. Celui-ci le sentit bien, car il s'humilia lui-même devant son captif, et prosterné à ses genoux, il lui demanda la paix et le pardon. Innocent accorda de bonne grâce cette paix, qui fut jurée le jour de S. Jacques, 25 de juillet. Le pape en fit aussitôt expédier la bulle, où, sans dire un mot de la concession d'Anaclet, il accorde à Roger la royauté de Sicile, le duché de Pouille à l'un de ses fils, et à l'autre la principauté de Calabre, à charge de l'hommage-lige envers le saint Siège, avec le cens annuel de cent vingt schifates.

Le pape, étant retourné à Rome, y reçut S. Malachie, évêque de Downe en Irlande, homme vraiment apostolique, et le digne représentant de tous ces vénérables personnages qui avaient acquis autrefois aux îles Britanniques le nom de terre des saints. Après avoir fait ses études dans la ville d'Armagh, il s'était mis sous la conduite d'un saint homme nommé Imarius, et à son exemple, il mena une vie très-austère. L'archevêque Celse l'obligea, malgré sa résistance, à recevoir l'ordre de diacre, puis celui de prêtre, même avant l'âge encore observé suivant les anciens canons, savoir vingt-cinq ans pour le diaconat et trente pour la prêtrise. L'archevêque l'ayant aussitôt fait son vicaire, Malachie s'appliqua soigneusement à instruire ces peuples ignorans et barbares; il rétablit la majesté du culte qu'il épura de toute superstition, l'usage des sacremens, les règles chrétiennes du mariage, et fit entièrement changer de face à cette Église. Il rebâtit l'ancien monastère de Bancor, si fameux du temps de S. Colomban, mais ruiné depuis par les pirates, et changé en un repaire d'animaux dangereux. Le siège épiscopal de Conneret, alors séparé de Downe auquel il fut réuni par la suite, étant venu à vaquer, Malachie y fut élu malgré lui, n'ayant qu'environ trente ans, et obligé de l'accepter par l'ordre de son métropolitain. On ne saurait se figurer tout ce qu'il eut à souffrir avec ce peuple. Ces enfans des saints, entièrement dégénérés, n'avaient plus du christianisme que leur attachement au nom de chrétien : du reste ce n'étaient que des sauvages, moins semblables dans les œuvres à des chrétiens, et même à des hommes, qu'à des brutes. Leur saint pasteur ne perdit pas

courage : il exhorta les fidèles en public et en particulier, il visita le diocèse, il passa les nuits en prières, il souffrit des fatigues et des peines incroyables, les insultes, les mauvais traitemens. Enfin, il vainquit la dureté de ce peuple, et lui fit reprendre le joug de l'Évangile.

Il recueillait à peine le fruit de tant de travaux, quand son archevêque, attaqué de la maladie dont il mourut, le désigna pour son successeur, et commanda de l'élire, par l'autorité de S. Patrice, à laquelle personne en Irlande n'osait résister. Il fut en effet ordonné archevêque d'Armagh, où il y avait encore plus à travailler et à souffrir qu'à Conneret (1130). Il n'accepta que dans l'espérance du martyre, ainsi qu'il s'en expliqua lui-même, et à condition que, si ses travaux avaient une issue plus heureuse pour cette seconde Église, on lui permettrait de retourner à son premier siège. Dans l'espace de trois ans, il rétablit la paix, la discipline et les mœurs dans le diocèse d'Armagh, et dans toute l'Ultonie où les désordres s'étaient répandus de cette Église mère. Il y avait près de deux cents ans qu'on n'avait point souffert d'archevêque à Armagh qui ne fût d'une certaine famille. S'il ne se trouvait point de clercs de cette race, on abandonnait l'archevêché à des laïques engagés dans les liens du mariage, et l'on en comptait jusqu'à huit qui avant Celse l'avaient ainsi possédé sans nul caractère ecclésiastique. A l'égard de Celse, quoiqu'il eût été nommé archevêque d'Armagh, n'étant encore que laïque, comme ce fut lui qui conféra les ordres sacrés à S. Malachie et qui le désigna pour son successeur, on peut croire que, malgré l'irrégularité de son élection, il n'était pas sans mérite. Le scandale que nous signalons devait probablement son origine à l'autorité temporelle, qui, au lieu de protéger la liberté des élections canoniques, n'avait pas craint de s'en emparer et de donner l'investiture des évêchés; ces prétentions une fois émises par les princes, la faveur se fixa sur les hommes les plus habiles à l'exploiter, et des abus, que le pouvoir couvrait de son égide, devenant bientôt des usages, s'enracinèrent, grâce à l'ignorance ou aux suggestions de l'intérêt, au point d'acquiescer l'autorité des lois. De là résultait, comme il arriva spécialement dans une grande partie de l'Irlande, un relâchement qui différait peu d'une extinction totale de la religion. Après avoir remédié à de si grands maux, Malachie quitta le siège métropolitain suivant la condition sous laquelle il l'avait accepté, y plaça, du consentement du peuple et du clergé, un sujet éprouvé, nommé Gélase, et retourna à son ancien diocèse (1135.)

Ce fut quatre ans après, et à ce sujet, qu'il entreprit le voyage

[An  
de  
Vie  
rep  
gou  
le p  
obte  
l'Irl  
env  
app  
obs  
en p  
Irla  
régl  
don  
qu'i  
cons  
pre,  
culie  
plus  
qu'il  
com  
pap  
préd  
suite  
mor  
S.  
né a  
parv  
clat  
prév  
enfin  
couv  
bien  
anné  
sacré  
impé  
taire  
des v  
pour  
peut  
inou

" Be

de Rome, afin d'assurer sa conduite, dit l'illustre auteur de sa Vie<sup>1</sup>, en la faisant approuver par le Siège apostolique. Il passa et repassa à Clairvaux, lia une étroite amitié avec le saint abbé qui gouvernait si religieusement ce monastère, et témoigna le désir le plus ardent de finir ses jours auprès de lui. Jamais il ne put obtenir cette permission du pape, qui le jugeait trop nécessaire à l'Irlande. Pour se dédommager autant qu'il lui était possible, il envoya plusieurs de ses disciples à cette école de vertu, afin d'en apprendre les institutions; et deux ans après, il établit sous cette observance, dans le diocèse d'Armagh, l'abbaye de Millefond, qui en produisit bientôt cinq autres. Le pape l'ayant fait son légat en Irlande, il rétablit de toute part les traditions et les anciennes règles qui se trouvaient presque abolies. Ses vertus, soutenues du don des miracles, faisaient recevoir comme venant du ciel tout ce qu'il ordonnait; on s'empressait de le mettre par écrit, et l'on en conservait précieusement la mémoire. Il n'eut jamais rien en propre, il ne souffrit pas même qu'on lui attribuât aucun bien particulier pour la mense épiscopale; il vivait avec la simplicité du plus pauvre religieux, jusqu'à faire ses visites à pied, tout légat qu'il était. Quelques années après son premier voyage de Rome, comme il y retournait afin de recevoir le pallium de la main du pape, il mourut à Clairvaux le jour des Trépassés, ainsi qu'il l'avait prédit et qu'il avait témoigné le désirer depuis long-temps, par suite de sa vive confiance dans les secours tout particuliers que les morts reçoivent des vivans ce jour-là (1148).

S. Bernard eut des rapports bien différens avec Pierre Abailard, né aux extrémités de la France, près Nantes en Bretagne, mais parvenu à une triste célébrité dans le centre du royaume, par l'éclat et la frivolité de ses talens, par l'étrange manière dont il s'en prévalut, par le châtement non moins étrange qu'on lui fit subir, enfin par la présomption turbulente avec laquelle il s'efforça de couvrir tant d'ignominie et de ridicules. Nous nous garderons bien de présenter les détails romanesques et sales de ses premières années; détails que ne doit pas seulement rejeter une plume consacrée à l'Eglise, mais tout écrivain honnête et sensé. Que nous importe le corrupteur et le ravisseur de sa propre élève, le célibataire forcé et toujours passionné, le dialecticien même énorgerilli des vains triomphes de son habileté sophistique, livré à sa manie pour la nouveauté et l'extraordinaire en tout genre? Abailard ne peut attirer quelque attention que par ses erreurs ou ses assertions inouïes en matière de foi, et il ne doit fixer les regards que par la

<sup>1</sup> Bern. opusc. XII, c. 15.

pénitence à laquelle l'excès de ses humiliations parut l'amener sincèrement sur la fin de ses jours. Il n'appartenait qu'aux cyniques du XVIII<sup>e</sup> siècle de travestir ce pédant libertin en un personnage important.

Il y avait déjà dix-huit ans qu'il avait été condamné par un concile assemblé à Soissons, quand, oubliant cette flétrissure canonique ajoutée à tant de taches, et recommençant à défigurer nos mystères en y mêlant les idées bizarres de sa dialectique, il fut averti charitablement par le docte et saint abbé de Clairvaux. Il promit d'abord de se rétracter; mais sa présomption peu commune, et le souvenir de ses anciens succès dans la dispute, firent bientôt avorter cette résolution. Ayant appris que Bernard avait eu quelque vif démêlé avec l'archevêque de Sens, il s'offrit à justifier sa propre doctrine dans un concile qui devait se tenir en cette ville, et il y fit appeler le saint abbé, qu'on somma d'ailleurs de s'y rendre précipitamment. Il n'en fallait pas tant à la vanité d'Abailard pour triompher d'avance avec l'essaim d'admirateurs qu'il était dans l'usage de traîner à sa suite. Le concile se tint le 2 juin 1140, et l'assemblée, annoncée avec affectation par les partisans et les disciples du novateur, ne fut pas moins nombreuse qu'auguste. Outre les prélats des provinces de Sens et de Reims, le roi Louis le Jeune s'y trouvait avec les comtes de Champagne et de Nevers, avec une infinité de curieux de toute condition attirés à cette dispute comme à un spectacle de théâtre.

L'issue n'en fut pas long-temps douteuse : Bernard, ayant lu à haute voix les propositions erronées extraites des ouvrages d'Abailard, le somma, s'il les avouait, de les prouver ou de les corriger<sup>1</sup>. A ce moment, tout l'orgueil du dialecticien fut terrassé. L'esprit, la mémoire, la parole même, qu'il maniait avec tant de facilité, lui manquèrent à la fois. Il avoua depuis à ses amis, que toutes les puissances de son âme s'étaient trouvées comme enchaînées. Il put à peine, en balbutiant, appeler au pape, et aussitôt après il se retira confus, suivi de ses adhérens également déconcertés. Son appel n'était pas canonique, puisque les juges étaient de son choix. Toutefois, par déférence pour le saint Siège, les pères s'abstinrent de prononcer sur la personne d'Abailard. Mais le danger de la séduction rendant la condamnation de sa doctrine beaucoup plus urgente, ils en condamnèrent les propositions, après s'être convaincus, par la tradition des saints docteurs, qu'elles étaient fausses et même hérétiques. C'est ainsi que s'explique la lettre synodale que les évêques chargèrent S. Bernard

<sup>1</sup> Bern. epist. 337

l'amener sin-  
aux cyniques  
personnage

par un con-  
sissure cano-  
réfigurer nos  
tique, il fut  
Clairvaux. Il  
n peu com-  
spute, firent  
ard avait eu  
rit à justifier  
nir en cette  
d'ailleurs de  
vanité d'A-  
rateurs qu'il  
nt le 2 juin  
les partisans  
reuse qu'au-  
eims, le roi  
pagne et de  
tain attirés à

l, ayant lu à  
vrages d'A-  
i de les cor-  
fut terrassé.  
avec tant de  
es amis, que  
comme en-  
pe, et aus-  
alement dé-  
e les juges  
saint Siège,  
d'Abailard.  
n de sa doc-  
es proposi-  
ts docteurs,  
si que s'ex-  
S. Bernard

[An 1142]  
de rédiger, afin d'obtenir du pape la confirmation de leur sen-  
tence.

Pendant Abailard prit le chemin de Rome, dans le dessein de suivre son appel. Il passa par Cluny, où il se rencontra avec Renaud, abbé de Cîteaux, homme d'une vertu qui l'a fait mettre au nombre des saints canonisés dans son ordre. Renaud, de concert avec Pierre le Vénérable, doué comme lui de l'esprit de paix et du don de persuasion, engagea Abailard à se réconcilier avec l'abbé de Clairvaux. On ignore à quelle sorte de rétractation ou d'explication il se soumit; mais on sait que le désaveu de ses erreurs fut suffisant, puisque ce pieux et savant abbé s'en montra satisfait. Pendant la durée de cette négociation, le pape, confirmant les décisions du concile de Sens, condamna non-seulement les erreurs, mais la personne d'Abailard. Il le confondit même avec Arnaud de Bresse, ordonnant de les arrêter l'un et l'autre comme hérétiques, et de les renfermer séparément dans un monastère. Cette nouvelle fut pour Abailard un coup de foudre, mais en même temps de salut. Dégoûté de la gloire du monde qui aboutissait à de tels opprobres, il y renonça sincèrement, et se fixa jusqu'à la mort dans le port où la Providence l'avait conduit. Il n'y fit que languir durant les deux années qu'il vécut encore; mais il persuada tout le monde par sa ferveur, et surtout par sa docilité et sa modestie, que si le chagrin avait été l'occasion de sa pénitence, la grâce en était le solide principe (1142.)

Le vénérable abbé de Cluny ne dédaigna point de mander la mort d'Abailard, et d'envoyer son épitaphe remplie d'éloges à la trop célèbre Héloïse, victime aveugle de la séduction et de tous les caprices de son corrupteur<sup>1</sup>. A la persuasion du maître despotique de ses goûts et de toutes ses facultés, elle s'était d'abord rendue religieuse à Argenteuil, où son esprit l'éleva bientôt à la charge de prieure: mais toute pleine encore de ses chagrins et de ses feux honteux, cette conductrice de vierges sacrées se trouva peu propre à les diriger dans la pratique de la vertu la plus essentielle à leur état. L'irrégularité de leur conduite, sans qu'il fût besoin de prétexter autre chose, les fit renvoyer d'Argenteuil, pour y mettre des moines de Saint-Denys. Héloïse, avec plusieurs de ses filles, se retira dans la maison du Paraclet, qu'Abailard avait établie dans le diocèse de Troyes, et qui par la suite devint une abbaye considérable. Ce fut là que, guérie au fond, mais à jamais languissante par l'effet du poison qu'elle avait fomenté avec complaisance malgré sa consécration, elle reçut la nouvelle de la

<sup>1</sup> IV, epist. 21.

mort d'Abailard, dont elle fit apporter et inhumér le corps dans sa nouvelle retraite. Elle mourut vingt ans après, et voulut être enterrée dans le même tombeau.

Vers le temps où Abailard fut condamné, S. Bernard eut une nouvelle occasion de montrer son zèle pour l'uniformité des observances, aussi bien que pour l'unanimité de la doctrine. Les chanoines de Lyon, sans avoir attendu le jugement de l'Eglise et sans que l'autorité épiscopale y eût participé, avaient institué par un simple acte capitulaire la fête de la Conception de la Vierge. Les dévotions arbitraires se trouvant déjà fort multipliées, le saint docteur, qui craignait à l'excès les nouveautés en matière de religion, se crut obligé de rappeler cette Eglise auguste à l'attachement particulier qu'elle avait toujours montré pour l'antiquité. « Voulons-nous être, leur dit-il, ou plus clairvoyans, ou plus pieux que nos pères? Prenez-y garde! la nouveauté est la fille de la légèreté, la mère de la témérité, et la sœur de la superstition. » Le saint docteur néanmoins, après avoir opposé une foule de raisonnemens à l'institution de la nouvelle fête, finit par ces paroles : « Tout ce que j'en dis est sans préjudice du sentiment des personnes plus éclairées, principalement de l'Eglise romaine, à l'examen et à l'autorité de laquelle je remets cette question et toutes les autres de même nature, prêt à corriger mes sentimens, s'ils différaient des siens. » Réserve bien sage et bien prudente, puisqu'en effet l'Eglise a autorisé dans la suite la fête de l'Immaculée Conception, au concile de Bâle. Au fond, l'opinion de S. Bernard ne paraît pas contraire au sentiment commun des théologiens sur cet objet. Les critiques les plus versés dans l'intelligence de ce Père<sup>1</sup>, prétendent avec beaucoup de raison, qu'en niant que Marie fût conçue sans péché, il prend le terme de conception pour le premier instant où son corps fut conçu, et non pas pour le moment de l'union de l'âme avec le corps.

Tous les ordres des fidèles se faisaient honneur de suivre les lumières de l'illustre abbé de Clairvaux. Les moines de Saint-Père en Vallée le consultèrent touchant l'obligation de la règle de saint Benoît. Il leur adressa aussitôt en réponse son traité du Précepte et de la Discipline, où l'on trouve les règles de la dispense, discutées avec toute la précision convenable<sup>2</sup>. Il fut aussi consulté sur quelques opinions particulières, par Hugues, prieur de Saint-Victor de Paris, théologien fameux, surnommé la langue de S. Augustin, pour son habileté à pénétrer la doctrine et à imiter le style de ce Père. Les questions de Hugues concernent surtout la ma-

<sup>1</sup> Ep. 174. — <sup>2</sup> Mabil. in not. ad ep. 174. — <sup>3</sup> Opusc. XII.

[An 1142] tière des sacremens, qu'il avait néanmoins approfondie avec un succès tout particulier, et sur laquelle il nous a laissé le plus vanté de ses ouvrages. La réponse de Bernard fut encore un ouvrage considérable<sup>1</sup>. Ses solutions raisonnées et prouvées solidement remplirent toute l'attente de Hugues, qui nous apprend de son côté qu'en administrant le baptême aux enfans, on leur donnait encore l'Eucharistie, c'est-à-dire l'espèce du vin, en la leur faisant sucer au bout du doigt. Comme il ajoute avec blâme que quelques prêtres ignorans leur donnaient du vin ordinaire au lieu du précieux sang, on est fondé à induire de là que cet usage n'était point une forme rigoureusement prescrite. Hugues mourut la même année que Pierre Abailard, dans les plus grands sentimens de piété (1142). Après avoir reçu le corps adorable de Jésus-Christ, il tint long-temps la bouche collée sur les pieds du crucifix, paraissant vouloir sucer le sang qui y était peint et qu'il se représentait couler des plaies sacrées : ce qui indiquerait qu'il n'avait communiqué que sous l'espèce du pain.

Cependant les affaires dont S. Bernard se trouvait chargé, lui attirèrent des contrariétés auxquelles il ne fut pas insensible. Dès l'année précédente la France était déchirée par une guerre intestine; on avait même à craindre une rupture avec le saint Siège. Le chapitre de Bourges s'étant partagé, au sujet de l'élection d'un archevêque, entre deux sujets, dont l'un était Pierre de la Châtre, cousin du chancelier de l'Église romaine; et l'autre, le courtisan Cadurque, qui plaisait à Louis le Jeune, Pierre fut nommé pendant que Cadurque était venu se plaindre de son concurrent; mais le roi refusa de ratifier l'élection. Pierre se rendit à Rome, où il fut sacré par le pape, qui l'envoya en possession. Quoique Louis eût juré publiquement que jamais La Châtre ne serait archevêque de Bourges, celui-ci, caché dans les terres que Thibaud, comte de Champagne, possédait dans le Berry, exerça son autorité dans son diocèse : un interdit ayant été lancé, soit par lui, soit par le pape, sur ce qu'il s'y trouvait de domaines appartenant au roi, toutes les églises se soumirent à l'archevêque, qui fut cause par là de la guerre déclarée à Thibaud.

Dans le même temps, le comte de Vermandois, favori de Louis VII, avait répudié la nièce du comte de Champagne, sous prétexte de parenté; et trois évêques, dont l'un était son frère, lui avaient permis d'épouser une sœur cadette de la reine Eléonore. S. Bernard, consulté, improuva cet adultère, et se déclara pour Thibaud, qui avait donné asile à l'archevêque de Bourges. D'après ses lettres

<sup>1</sup> Opusc. x.

et les plaintes des parties offensées, le pape fit agir le cardinal Yves son légat; mais dès que celui-ci eut excommunié le comte de Vermandois avec sa nouvelle épouse, et suspendu les trois prélats fauteurs du divorce, les terres de Thibaud furent ravagées; à Vitry, notamment (1142), treize cents personnes, qui s'étaient réfugiées dans une église, périrent brûlées ou étouffées par ordre du roi qui y fit mettre le feu. Une première paix ayant été conclue par la médiation de S. Bernard et de quelques évêques, les censures avaient été levées par le légat. Mais ce cardinal mourut sur ces entrefaites; ni le roi ni le comte de Vermandois ne remplirent les conditions qu'ils devaient exécuter, et le pape menaça de réitérer la première sentence. Alors le roi écrivit à l'abbé de Clairvaux d'arrêter toutes poursuites contre le comte, sans quoi il s'ensuivrait de plus fâcheux événemens. « Quand je le pourrais, répondit le saint, je ne vois pas que je dusse m'y prêter; car nous ne devons pas faire un mal, afin qu'il en arrive un bien. » Vainement il montra à Louis qu'il était sorti des limites de son droit, la guerre fut renouvelée avec la même barbarie; aussi Bernard écrivit-il alors au roi pour lui reprocher avec énergie de suivre des conseils diaboliques et une politique homicide<sup>1</sup>. Louis, tout emporté qu'il était, ne manifesta de colère que contre Thibaud; mais ses ministres Josselin, évêque de Soissons, et Suger, abbé de Saint-Denis, s'irritèrent contre Bernard, qui n'avait pas craint de leur parler avec la même énergie<sup>2</sup>. La réponse de l'évêque de Soissons, mortifiante pour le saint abbé, fut reçue avec humilité et courage. Bernard eut encore la douleur d'échouer dans une conférence où le roi s'oublia jusqu'à s'emporter dès les premières paroles qui lui furent adressées. Il ne se lassa pas néanmoins d'écrire pour obtenir la paix. Cette double et malheureuse affaire ne fut terminée que l'année suivante, sous le pontificat de Célestin II. Louis, en dépit de son serment indiscret, reconnut alors Pierre de La Châtre, qui occupa dignement son siège pendant trente ans; il rendit la liberté des élections pour les sièges vacans; et ses ambassadeurs furent solennellement reçus à Rome, où on leva l'interdit. Il paraît que les trois évêques suspens y furent aussi absous, en même temps que le comte de Vermandois, qu'on vit dans la suite lié avec Suger. Quant à S. Bernard, que son zèle avait porté à écrire, soit en faveur de Thibaud, soit en faveur du roi, Dieu, pour éprouver de plus en plus sa vertu, permit que la bienveillance d'Innocent se refroidît à son égard. Reconnaisant qu'il méritait cette disgrâce pour s'être prêté trop facilement aux vues de la cour, au

<sup>1</sup> Ep. 221. — <sup>2</sup> Ep. 222.

[An 1145]

lieu de se répandre en murmures : « J'ai peut-être abusé de votre indulgence, écrivit-il au pape; je vous ai fatigué par la multitude de mes lettres; désormais je m'en corrigerai. Si j'ai trop présumé en ne considérant pas assez votre rang et le mien, c'est votre bonté qui m'avait inspiré cette hardiesse. J'étais aussi pressé par des amis qui me sont chers et que je croyais pouvoir servir, et ce n'est pas pour moi-même que je vous suis devenu importun. Mais il vaut mieux leur déplaire qu'à votre Sainteté. Et déjà ce n'est plus à elle que je me suis adressé pour parler des périls qui menacent l'Église, et du schisme que nous craignons en France : j'en ai écrit à des évêques qui sont auprès d'elle et qui pourront l'en instruire<sup>1</sup>. » Ce fut la dernière lettre que le saint adressa à Innocent, qui mourut peu de temps après, le 24 septembre de l'année 1143, la quatorzième de son pontificat.

Deux jours après on élut le cardinal de Saint-Marc, qu'on nomma Célestin II. Cette élection fut la plus paisible qu'on eût vue depuis long-temps; mais le nouveau pape mourut dès le 9 de mars 1144. Le 12 du même mois, Lucius II, appelé auparavant Gérard, cardinal de Sainte-Croix, fut élu et couronné sur-le-champ. Son pontificat, qui ne dura pas une année entière, fut très-orageux. Les Romains, qui, sur la fin d'Innocent II, avaient conçu le projet imaginaire de ressusciter la république, animés sous Lucius par les déclamations séditieuses d'Arnaud de Bresse, portèrent leur audace aux derniers excès. Ce pontife, voulant s'opposer à leurs entreprises, fut frappé d'un coup de pierre, dont il mourut le 25 février 1145. Ce fut sous ce court pontificat que s'évanouit enfin l'opiniâtre et frivole prétention des évêques de Dol à la dignité métropolitaine. Le pape Lucius, à l'exemple d'Urban II et de plusieurs autres de ses prédécesseurs, statua définitivement que l'évêque de Dol et tous les autres évêques de Bretagne reconnaîtraient l'archevêque de Tours pour leur métropolitain. Tant de jugemens ajoutés les uns aux autres domptèrent, au moins pour un temps, l'opiniâtreté bretonne, et furent suivis de l'exécution.

Le saint Siège, après la mort violente de Lucius, ne vaqua qu'un jour plein. Le surlendemain 27 février, les cardinaux, assemblés dans l'église de Saint-Césaire, élurent pape, sous le nom d'Eugène III, Bernard, natif de Pise, simple abbé du monastère de Saint-Anastase de Rome, qu'Innocent II avait donné à l'ordre de Cîteaux. Formé à Clairvaux sous la discipline de saint Bernard, et rempli de l'esprit de son état, il vivait dans le plus pro-

<sup>1</sup> Ep. 224.

fond oubli des intrigues du siècle, quand le suffrage unanime du sacré collège le tira de sa solitude, et le fit monter, malgré sa résistance, sur le trône pontifical. Comme on allait le sacrer à Saint-Pierre, il fut averti que des troupes de séditeux, idolâtres de leur fantôme de république, se disposaient à lui faire confirmer le sénat qu'ils avaient déjà rétabli. Aussitôt il sortit de Rome, et se retira au monastère de Farfe, où il fut ordonné le 4 de mars.

Quand saint Bernard eut appris l'élévation de son disciple à une dignité si éminente et si périlleuse, il écrivit plein d'alarmes aux prélats romains <sup>1</sup> : « Que Dieu vous pardonne d'avoir tiré un mort du tombeau, et replongé dans le tumulte des affaires un homme qui ne trouvait de bonheur que dans leur éloignement ! Mais encore, à quoi avez-vous pensé de vous jeter tout-à-coup sur un solitaire agreste, de lui faire tomber des mains la bêche et la cognée, et de le traîner éperdu, palpitant d'effroi, au palais ? Ne vous semble-t-il pas aussi étrange qu'à moi, d'avoir été prendre un moine sous les haillons, pour le revêtir de la pourpre et le mettre à la tête des princes ainsi que des évêques ? Est-ce un ridicule ? est-ce une merveille ? Croyons que c'est une merveille, puisqu'on me dit de toutes parts que c'est l'œuvre du Seigneur. Mais en dois-je moins trembler ? En est-il moins à plaindre, celui qu'on arrache brusquement aux douceurs de la solitude et de la contemplation, ainsi qu'un enfant au sein de sa mère, pour le traîner, comme une victime, à des fonctions si nouvelles et si formidables ? N'était-il donc personne parmi vous sur la sagesse et l'expérience de qui vous pussiez mieux compter ? »

Le saint abbé écrivit aussi, mais sans empressement, au nouveau pape. « Mon fils Bernard, lui dit-il <sup>2</sup>, par un changement inconnu à la nature, est devenu Eugène mon père. Il faut que cette métamorphose profite à l'Eglise votre épouse, qu'elle change en mieux, et que vous donniez pour cela votre vie même, s'il en est besoin. J'avoue que j'ai tressailli de joie à cette nouvelle : et me conviendrait-il de ne point prendre part à la commune allégresse ? Je me suis réjoui, mais avec crainte ; les transports mêmes de mon allégresse ont été accompagnés d'effroi et de tremblement. Vous voilà bien élevé ; mais vous n'en êtes exposé qu'à une chute plus profonde. L'Eglise a néanmoins raison de s'applaudir, puisqu'elle a droit d'attendre plus de vous que d'aucun de ceux qui vous ont précédé depuis long-temps. Déjà vous aviez appris à n'être plus à vous-même : elle peut donc se promettre que vous serez tout à elle, que vous vous croirez venu pour servir, et non pour être

<sup>1</sup> Ep. 237. — <sup>2</sup> Epist. 238.

[An 1145] servi. Considérez pour cela combien de pontifes vous avez vus passer devant vous en fort peu d'années. La brièveté de leur règne vous annonce la fragilité du vôtre. Pensez, en leur succédant, que ce qui vous flatte vous échappe, et que votre puissance, comme la leur, doit aller rapidement, ou du moins indubitablement, se briser au tombeau. »

Eugène profita de ces avertissemens; il gouverna avec beaucoup d'équité et de sagesse, pendant un pontificat d'environ huit ans et demi, presque toujours agité par les factions et les troubles. Ce solitaire, élevé tout-à-coup sur le trône pontifical, fut inaccessible à l'éblouissement et aux vertiges qui environnent le faite des grandeurs. Il y avait apporté la modestie et l'humeur tranquille de son premier état: il y acquit de l'habileté et de la grandeur d'âme; il s'y montra aussi éloigné de la faiblesse que de la roideur, et de toutes les extrémités auxquelles se portent si communément les hommes parvenus sans intervalle au point où il se trouvait. Quant à son saint maître, il lui conserva tant d'attachement et lui donna tant de part à sa confiance, qu'on disait de toute part que ce n'était pas Bernard de Pise, mais Bernard de Clairvaux qu'on avait fait pape.

Les troubles de Rome obligèrent Eugène à séjourner quelque temps à Viterbe. Tandis qu'il y était, il reçut des députés des évêques d'Arménie, et de leur catholique ou patriarche, qui avait, disaient-ils, plus de mille évêques sous sa juridiction. Ils venaient consulter le saint Siège sur quelques différends qu'ils avaient avec les Grecs, et ils firent hommage au souverain pontife au nom de toutes leurs Eglises. Ce qui ne servit pas peu à les confirmer dans leurs bonnes dispositions, c'est qu'à la messe que le pape célébra en leur présence le jour de la dédicace de Saint-Pierre, un de ces députés, à ce qu'il attesta devant toute la cour romaine, vit un rayon de la lumière céleste et deux colombes sur la tête du pontife. Tel est le témoignage d'Otton, évêque de Freysingue, qui se trouvait présent<sup>1</sup>.

L'évêque de Gabale en Syrie accompagnait ces Arméniens. C'était lui qui avait le plus travaillé à soumettre l'Eglise d'Antioche au saint Siège, et il s'intéressait vivement aux progrès des catholiques parmi les Orientaux. L'objet principal de son voyage était de solliciter du secours pour les Croisés, consternés de la perte d'Edesse. Afin d'encourager les Occidentaux, il vanta beaucoup la puissance d'un prince chrétien, mais nestorien, nommé le Prêtre-Jean, qui habitait au-delà de la Perse, sur laquelle il avait reu-

Chron. VIII, c. 33.

porté de grandes victoires, et qui se disposait à secourir l'Eglise de Jérusalem. C'est le premier monument qui fasse mention du prince appelé Prêtre-Jean. L'évêque de Gabale fit, les larmes aux yeux, une peinture attendrissante du malheur des chrétiens d'Edesse. Cette ville, assiégée durant deux années entières par Zengui, soudan d'Alep et de Ninive, n'ayant reçu aucun secours, succomba enfin le jour de Noël 1144. Il se fit un massacre effroyable des habitans, qui, n'ayant jamais été sous la domination des infidèles, étaient tous chrétiens sans exception. L'archevêque périt lui-même, et les églises éprouvèrent d'horribles profanations, particulièrement celle qui avait possédé jusque là les reliques de S. Thomas.

Les Turcs, par cette conquête, se crurent en état de chasser les Chrétiens de tout l'Orient. Zengui mourut peu après son triomphe barbare : mais son fils Noradin, qui lui succéda, était aussi brave et plus habile que son père. Il s'en fallait bien que les fidèles eussent de pareils chefs à lui opposer. Josselin le Jeune, dépouillé du comté d'Edesse, s'était attiré son malheur par la mollesse et les débauches continuelles auxquelles il se livrait dans ses maisons de plaisance sur les bords de l'Euphrate. Raimond, prince d'Antioche, avait été humilié par les Grecs, jusqu'à leur demander la paix en suppliant, et à ne pas rougir d'aller à Constantinople rendre hommage sur le tombeau de Jean Comnène. A Jérusalem, Foulques d'Anjou, gendre et successeur du roi Baudouin II, après avoir eu continuellement les armes à la main contre les barbares, était mort d'une chute de cheval, et n'avait laissé que deux fils en bas âge. La reine Mélisende leur mère avait fait couronner Baudouin, qui était l'aîné, et qui n'avait que douze ans. Ce fut deux ans après qu'Edesse tomba au pouvoir des Musulmans, et que toute la Palestine fut menacée du même sort, c'est-à-dire, tandis qu'elle avait pour roi, et pour ressource presque unique, un jeune prince de quatorze ans.

La grandeur de ce péril alarma tous les fidèles jusqu'aux extrémités de l'Occident, et réveilla de toute part cette chaleur de zèle qu'on avait vue cinquante ans auparavant, au concile de Clermont, où elle fit résoudre la première croisade. Le roi Louis le Jeune, touché d'ailleurs d'un sentiment de pénitence pour avoir fait brûler, comme on l'a vu, quinze cents personnes dans une église de Vitry pendant les guerres avec le comte de Champagne, forma le dessein de prendre la croix. Tout le monde applaudit aux vœux du monarque, et la guerre sainte allait être résolue, quand S. Bernard, qu'il avait mandé, représenta qu'il fallait auparavant consulter le souverain pontife. Le roi envoya aussitôt des ambas-

[An 1146]

sadeurs au pape Eugène, qui, très-attendri de son côté par les sollicitations de l'évêque de Gabale, fut ravi d'être prévenu par le roi Louis, et accorda pour cette seconde croisade les mêmes indulgences qu'Urbain II avait données pour la première (1145).

Tout occupé de cette grande entreprise, le pape conçut en même temps le dessein d'étouffer les factions romaines. Il commença par excommunier Jourdain, nouveau patrice, avec ses principaux partisans. Ensuite il eut recours aux Tiburtins, ennemis des Romains depuis long-temps, et bientôt il eut réduit ceux-ci à lui demander la paix. Il la leur accorda volontiers, mais à condition d'abolir le patriciat, et de reconnaître que les sénateurs ne tenaient leur autorité que du pape. Après ce traité, il rentra dans Rome, aux acclamations générales de ce peuple avili, dont l'audace fougueuse, seul reste de son ancien courage, se convertissait, au premier coup d'autorité, en une lâche flatterie. Trop sage pour accorder sa confiance à des âmes si basses, Eugène, après avoir pris possession du palais de Latran, alla s'établir au-delà du Tibre, vraisemblablement au château Saint-Ange. Ce fut là qu'il termina l'affaire qu'on avait entamée dès le pontificat d'Urbain II, au sujet du rétablissement de l'évêché de Tournai, et qu'une longue suite d'intrigues avait toujours fait manquer. Eugène, très-désintéressé personnellement, et non moins attentif à réprimer la cupidité dans ses ministres, déféra l'examen de cette affaire à S. Bernard. D'après les lettres du saint abbé, et avec le consentement de l'Eglise de Tournai, le pape en nomma évêque l'abbé de Saint-Vincent de Laon, qui se trouvait à Rome, puis le sacra solennellement le quatrième dimanche de carême, qui cette année 1146 était le dixième jour de mars. Ainsi l'évêché de Tournai fut détaché de celui de Noyon, après lui avoir été joint, depuis le commencement de l'épiscopat de S. Médard, pendant six cents ans.

A la fête de Pâques, le roi Louis le Jeune tint pour la croisade un grand parlement à Vézelay en Bourgogne. S. Bernard, qui en avait reçu l'ordre exprès du pape, prêcha sur ce sujet avec son éloquence ordinaire : le roi parla lui-même, et on lut les lettres pontificales qui accordaient l'indulgence. On avait préparé des paquets de croix : mais avant que l'orateur eût cessé de parler, elles furent toutes enlevées ; et comme elles ne suffisaient pas, il fut obligé de mettre ses habits en pièces, pour satisfaire une ardeur qui ne pouvait souffrir le moindre délai. Avec le roi se croisèrent la reine Eléonore son épouse, Robert comte de Dreux son frère, les comtes de Toulouse, de Champagne, de Soissons, de Nevers, et une infinité de seigneurs. Entre les prélats, on nomme

Geoffroi de Langres, Simon de Noyon, Arnoul de Lisieux.

Pour régler le voyage, on tint un second parlement à Chartres, le troisième dimanche d'après Pâques. Les biens ecclésiastiques étaient le fonds principal sur lequel on comptait pour la subsistance des Croisés; ce qui remplit cette assemblée d'un si grand nombre d'évêques, qu'on lui donne quelquefois le nom de concile <sup>1</sup>. S. Bernard y parut encore, et on l'y voulut élire pour chef de la croisade : mais quoique la chaleur et le succès de son éloquence le désignassent comme le digne successeur de Pierre l'Ermitte, il conjura le pape, par toute la reconnaissance qu'Eugène faisait gloire de lui conserver, de ne pas lui imposer cette mission. « Qui suis-je, lui dit-il <sup>2</sup>, pour figurer en général d'armée, ranger des troupes en bataille et marcher à leur tête? J'ai trop la mesure de mes forces pour ignorer qu'il ne m'eût pas été possible d'atteindre jusque là, si j'eusse uniquement couru cette carrière. Mais quand bien même j'en aurais la force et la capacité, qu'y a-t-il de plus éloigné de ma profession? »

Il exhorte néanmoins le pape à poursuivre cette entreprise avec tout le zèle possible, et à faire servir les deux glaives qui appartiennent à Pierre, à la défense de l'Eglise d'Orient. « Vous ne devez pas, lui dit-il, avoir moins de zèle que celui dont vous occupez la chaire. » Cependant, par une lettre circulaire adressée aux différentes nations chrétiennes <sup>3</sup>, il combattit fortement le fanatisme cruel du moine Rodolphe, qui, s'ingérant à prêcher la croisade au pays du Rhin, excitait à tuer les Juifs, comme les plus grands ennemis de l'Evangile. Il ne veut pas même qu'on les chasse des contrées qu'ils habitent dans les états chrétiens. « Ce sont, dit-il, des témoins permanens de nos saints mystères. C'est pour cela qu'ils sont dispersés dans tous les pays du monde, où, marqués de l'opprobre dû à leur infidélité, ils rendent un témoignage irréfragable à la vérité de notre religion. Si nous faisons la guerre aux infidèles, c'est qu'ils ont commencé à nous attaquer, et que ceux d'entre nous qui ont le droit du glaive, peuvent repousser la force par la force. Mais s'il convient à nos guerriers de dompter les superbes, il est de leur piété d'épargner ceux qui sont soumis. » A la fin de cette lettre, l'homme de Dieu donne à tous les Croisés des avis pleins de sagesse, : s'ils les avaient suivis, leur triomphe était infaillible, et l'événement eût justifié la promesse que S. Bernard avait faite de la victoire.

Il alla prêcher la croisade jusqu'en Allemagne; et, quoiqu'il ne pût se faire entendre qu'imparfaitement à ces auditeurs étrangers,

<sup>1</sup> Hist. de l'Égl. gall. l. 25. — <sup>2</sup> Epist. 256. — <sup>3</sup> Ep. 322, al. 365.

le Lisieux.  
à Chartres,  
clésiastiques  
r la subsis-  
n si grand  
om de con-  
e pour chef  
de son élo-  
Pierre l'Er-  
qu'Eugène  
ette mission.  
mée, ranger  
p la mesure  
ble d'attein-  
rière. Mais  
qu'y a-t-il de

reprise avec  
ui apparti-  
ous ne devez  
s occupez la  
é aux diffé-  
le fanatisme  
r la croisade  
plus grands  
s chasse des  
e sont, dit-il,  
st pour cela  
où, marqués  
pignage irré-  
a guerre aux  
et que ceux  
asser la force  
mpter les su-  
soumis. » A  
s les Croisés  
ur triomphe  
e que S. Ber-

quoiqu'il ne  
rs étrangers,

son aspect, sa renommée et surtout ses miracles produisirent de toutes parts des effets prodigieux; à Spire, en présence du roi Conrad et de toute sa cour où se trouvait un envoyé de l'empereur de Constantinople; à Fribourg, à Bâle, à Schaffhouse, à Constance, à Cologne, à Aix-la-Chapelle, à Maëstricht, à Liège, et dans la plupart des villages qui se rencontrèrent sur ces routes; puis à son retour, dans le pays de Clairvaux. Excepté les Livres saints, on ne lit rien de comparable à la relation qui nous reste de ce voyage, tant pour le nombre et la grandeur des prodiges, que pour leur notoriété<sup>1</sup>. C'est un Journal exact et précis, où l'on spécifie les temps, les lieux, les personnes; où l'on aime mieux tronquer les récits, que de parler d'après un bruit vague; où l'on ne rapporte pas la moindre circonstance, qu'on n'en soit pleinement assuré. Ce fut un archidiacre de Liège, nommé Philippe, qui dressa cette relation d'après ce qu'il avait vu de ses propres yeux, avec Herman évêque de Constance, et Everard son chapelain, les abbés Baudouin et Frouin, les moines Gérard et Geoffroi, les clercs Otton, Francon et Alexandre : dix témoins oculaires d'une gravité et d'une probité reconnues. L'archidiacre Philippe fut si touché de cette foule de merveilles, qu'il renonça à toutes les espérances du siècle, et se fit moine à Clairvaux.

Le savant Anselme d'Havelberg ne fut pas seulement le témoin, mais il fit l'épreuve de la vertu merveilleuse que le Ciel avait comme prodiguée au saint abbé de Clairvaux. Pendant l'assemblée de Spire, il fut attaqué d'un mal de gorge, qui lui ôta presque la parole et la respiration. Il dit familièrement à S. Bernard : « Vous devriez bien aussi me guérir. — Si vous aviez la foi de ce bon peuple, répondit Bernard, peut-être pourrais-je quelque chose pour vous. — Si je n'ai pas assez de foi, reprit l'évêque, que la vôtre y supplée. » Le saint le toucha en faisant le signe de la croix : à l'instant la douleur et l'enflure s'évanouirent<sup>2</sup>.

Malgré tant de prodiges qui semblaient autoriser la croisade, le roi de Germanie n'approuvait point cette expédition. Bernard, qui jamais ne parlait en public qu'on ne le lui eût demandé, se sentit, un jour qu'il disait la messe devant le prince, fortement inspiré de prêcher à l'heure même, comme personne ne s'y attendait. Il fit sur le jugement dernier un discours, où, à ce qu'il sembla à ses auditeurs, ce n'était pas un homme, mais le souverain Juge lui-même qu'on entendait. Le roi interrompit l'orateur, et demanda la croix en versant un torrent de larmes. Ses frères, Henri duc de Souabe, et Otton évêque de Freysingue, Frédéric

<sup>1</sup> De Mirac. Bern. — <sup>2</sup> Vit. l. XI, c. 5.

son neveu, une multitude, de princes et de seigneurs témoignèrent le même empressement. Le duc de Bohême, le marquis de Styrie, le comte de Carinthie se croisèrent peu de temps après. En quelques mois le roi de Germanie se vit à la tête de deux cent mille hommes qui n'aspiraient qu'au moment de combattre<sup>1</sup>.

Au sortir de l'église, le saint prédicateur, pour affermir son ouvrage, fit encore plusieurs miracles. Conrad le conduisant avec les princes, de peur qu'il ne fût érasé par la foule, on lui présenta un enfant boiteux, qu'il guérit en présence de tout le monde. A la même heure on amena une fille bossue et une femme aveugle, qui furent également guéries. Les prodiges et l'affluence du peuple se multipliant de plus en plus, il fallut barricader les portes de la maison où était le thaumaturge, qui se tenait à une fenêtre, et à qui l'on présentait les malades au moyen d'une échelle. Un jour qu'il fut surpris par le concours des fidèles, on eut mille peines à l'en tirer. Le bonheur qu'on eut de le ramener sain et sauf à son logis, fut regardé comme l'un des plus grands miracles.

Une partie des Allemands qui avaient pris la croix, savoir ceux des environs du Rhin et du Weser, furent destinés pour l'Espagne. Ils passèrent dans la grande Bretagne, où ils trouvèrent deux cents navires, tant anglais que flamands, et firent voile tous ensemble pour le Portugal, où Lisbonne était encore occupée par les Maures. Cette grande ville soutint un siège de quatre mois, au bout desquels on la reçut à composition (1147). La place demeura à Alphonse-Henriquéz, premier roi de Portugal, et le butin aux troupes auxiliaires. Ce fut là tout le triomphe de ces Croisés. Ceux de Saxe tournèrent leurs armes contre les païens du Nord, où leurs succès, d'abord plus brillans, furent encore moins solides. Après avoir porté la terreur et le ravage dans les terres des Sclaves pendant l'espace de trois mois, tout aboutit à baptiser des barbares consternés et non convertis; après quoi l'armée victorieuse, forte de cent mille hommes avec les Danois qui l'avaient jointe, fit la paix à des conditions que les vaincus n'observèrent que jusqu'à ce que la ligue fût dissipée.

Les Croisés destinés à l'Orient, tant allemands que français, convinrent de prendre leur route par la Grèce, séparément néanmoins, pour ne pas s'incommoder par la multitude. Ils devaient se rejoindre à l'entrée de l'Asie. Roger, roi de Sicile, qui connaissait la perfidie des Grecs, tenta par ses envoyés de faire changer cette résolution, et offrit des vaisseaux pour faire le voyage par mer. Les deux chefs de la croisade, à peu près du même âge, au

<sup>1</sup> De Mitae c. 4.

émoignèrent  
 ais de Styrie,  
 rès. En quel-  
 cent mille  
 e<sup>1</sup>.

affermir son  
 duisant avec  
 n lui presenta  
 monde. A la  
 aveugle, qui  
 du peuple se  
 portes de la  
 fenêtre, et à  
 elle. Un jour  
 mille peines à  
 et sauf à son  
 es

x, savoir ceux  
 our l'Espagne.  
 ent deux cents  
 ous ensemble  
 par les Mau-  
 nois, au bout  
 demeura à Al-  
 le butin aux  
 Croisés. Ceux  
 du Nord, où  
 moins solides.  
 res des Slaves  
 tiser des bar-  
 e victorieuse,  
 avaient jointe,  
 èrent que jus-

que français,  
 rément néan-  
 e. Ils devaient  
 , qui connais-  
 faire changer  
 le voyage par  
 mêmes, au

dessous de trente ans, à la tête de deux cent mille hommes chacun, courageux, robustes, comptant pour rien les fatigues et les périls, négligèrent un conseil qui leur eût épargné bien des regrets. Le roi Conrad partit le premier, en prenant sa route par la Hongrie.

En France, il fallut encore nommer un régent avant le départ, pour gouverner pendant l'absence du roi. Il s'en remit au choix des seigneurs, qui nommèrent Guillaume, comte de Nevers, et Suger, abbé de Saint-Denis. Tout le monde applaudit à ce choix, sinon ceux sur qui il tombait. Le comte Guillaume était un de ces grands qui, sentant tout le vide des grandeurs, avait fait vœu d'embrasser les saintes institutions de la Chartreuse. Ce surcroît d'honneur le détermina sur-le-champ à exécuter sa promesse, sans que les prières du roi et de tous les princes l'en pussent détourner. Suger, homme d'état sous l'habit monastique, avait pendant quelque temps allié avec cette profession le faste et les occupations d'une vie séculière : mais depuis plusieurs années, sa personne et son monastère respiraient une régularité qui lui avait mérité les éloges de S. Bernard<sup>1</sup>. Ce fut même le saint abbé qui disposa les seigneurs à le nommer régent, et qui vint le premier lui annoncer leur choix. Suger opposa les plus vives remontrances ; elles furent inutiles après le refus positif du comte de Nevers. Ainsi il demeura chargé lui seul de la régence, qu'il ne voulut encore accepter que sur l'ordre exprès du souverain pontife.

Les deux rois croisés partirent successivement pour la Grèce dans le cours de la même année 1147. Il y avait quatre ans que Jean Comnène était mort, après avoir assez bien soutenu son empire chancelant contre les différentes nations musulmanes qui l'ébranlaient de toute part. On rapporte de lui, que, rentrant à Constantinople après une victoire remportée sur les Perses, il ne voulut pas monter sur le char du triomphe ; mais qu'il y plaça un tableau de la Vierge, à laquelle il attribuait le succès de ses armes, et qu'il le précéda à pied, une croix à la main. Il avait désigné pour son successeur Manuel, qui était le plus jeune de ses deux fils, mais qu'il jugeait le plus digne de régner. Il ne se trompa point, si la dissimulation et la fourberie font le mérite d'un empereur.

Manuel avait affermi son autorité, quand les rois Conrad et Louis arrivèrent l'un après l'autre sur ses terres. Il aurait bien voulu pouvoir leur en interdire l'entrée ; mais il n'était pas en état de les arrêter par la force. Après leur avoir accordé le passage,

<sup>1</sup> Ep. 28.

et donné les paroles les plus engageantes comme à des auxiliaires désirés et à des amis généreux, il épuisa contre eux toutes les ressources de la malignité et de la perfidie. Il faisait attaquer leurs troupes dans les défilés, et partout où l'on pouvait surprendre à l'écart quelqu'un des détachemens. Quand ils allaient pour acheter des vivres, on leur fermait les portes des villes, on leur descendait des cordes par lesquelles on tirait d'abord leur argent, puis on leur donnait ce qu'on voulait de pain et d'autres provisions, et quelquefois on disparaissait sans leur rien donner. On mêla souvent de la chaux à la farine qu'on leur vendait. Enfin il n'était point de supercheries ni de méchancetés dont on n'usât à leur égard. Manuel ne rougit point de faire battre exprès de la monnaie de bas aloi, pour l'employer au commerce que les Croisés avaient avec ses sujets.

Quand, malgré tant de trahisons, la plupart préméditées, l'empereur Conrad, qui était parti le premier, arriva à Constantinople, le Grec perfide ne parut nullement embarrassé. Ils étaient beaux-frères, ayant épousé chacun une fille de Bérenger, comte de Luxembourg. Manuel combla de caresses le roi son beau-frère, lui fit des présens magnifiques, témoigna prendre un vif intérêt au succès de son entreprise, et lui offrit des guides pour le conduire par des chemins dérobés à Icône, où les Turcs, disait-il, ne l'attendaient pas. Ces conducteurs lui firent prendre des vivres pour huit jours seulement, en lui promettant de le mener avant ce terme dans un pays abondant en toutes choses : mais ils l'engagèrent en des montagnes désertes, où ils abandonnèrent l'armée sans provisions, et sans cesse harcelée par les Barbares, qui, n'approchant qu'à la portée du trait, tiraient du sommet des rochers, et la consumaient insensiblement sans courir aucun péril. La lance, le sabre, la hache d'armes, toute la bravoure des Allemands, pesamment armés, fut inutile contre des ennemis qu'on ne pouvait joindre. Il fallut se retirer du côté de Nicée : mais il y avait dix ou douze journées de chemin. Quand Conrad y arriva, sur la fin de novembre, son armée, ruinée par des attaques continuelles, et plus encore par la faim et la fatigue, se trouva réduite à moins de vingt mille hommes, sans équipages et presque sans armes.

Les Français éprouvèrent en Grèce les mêmes perfidies que les Allemands. Il paraît néanmoins, qu'aux approches de Constantinople on les ménagea davantage, et que l'Empereur rechercha la bienveillance de leur monarque. Quelques personnages respectables avaient conseillé à Louis de se rendre maître de Constantinople, comme il le pouvait aisément. Il aima mieux tout risquer, que de tourner contre les chrétiens les armes qu'il s'était engag-

[An 1147]  
à port  
et ma  
qu'il  
où il  
pour  
n'étai  
plus,  
leurs  
le pas  
de Tu  
suite,  
était  
d'une  
d'Att  
encor  
prit  
point  
de l'a  
oblig  
condu  
Ra  
le roi  
tuel d  
et se  
de tar  
après  
mer e  
une a  
l'Eur  
pagn  
Tibér  
Da  
ne se  
quelc  
sade  
rent  
qu'il  
d'un  
lesqu  
rad,  
sitôt  
la ca  
van

[An 1147] à porter contre leurs ennemis. Il passa heureusement l'Hellespont, et marcha droit au pays de Nicée, où il trouva le roi de Germanie, qu'il encouragea de son mieux. Mais Conrad, honteux de l'état où il se voyait réduit, prit le parti de retourner à Constantinople pour y passer l'hiver. Il ne s'y plaignit point de noirceurs qu'il n'était pas en état de venger; et son beau-frère, qui ne le craignait plus, reprit en apparence toute la cordialité que lui imposaient leurs liens réciproques. Le roi Louis continua sa marche, et força le passage difficile du Méandre, malgré des troupes innombrables de Turcs, sur lesquelles il obtint un avantage considérable. Mais ensuite, son armée s'étant laissée couper, il perdit son arrière-garde qui était fort nombreuse: il pressa sa marche, et après plusieurs jours d'une fatigue excessive et presque sans vivres, il arriva à la ville d'Attalie, qui appartenait aux Grecs. Le voyage par terre était encore long, et dans un pays tout ennemi. C'est pourquoi le roi prit le parti de l'achever par mer: mais comme il ne trouvait point assez de navires, il ne put embarquer avec lui que la partie de l'armée la plus embarrassante pour la marche; le reste fut obligé de poursuivre à tout événement la route par terre, sous la conduite du comte de Flandre, qui n'en sauva pas la moitié.

Raimond, prince d'Antioche, fit tous ses efforts pour engager le roi à l'aider à prendre Alep: mais Louis, observateur ponctuel de son vœu, voulut aller directement visiter le saint Sépulcre, et se pressa d'arriver à Jérusalem. Sa marche par terre, au milieu de tant d'embarras et de périls, fut si retardée, que le roi Conrad, après avoir passé le fort de l'hiver à Constantinople, arriva par mer en Palestine quelques jours avant les Français. On tint aussitôt une assemblée composée des princes et des seigneurs, tant de l'Europe que de l'Asie, pour concerter les opérations de la campagne. Le siège de Damas fut résolu, et le rendez-vous assigné à Tibériade pour le vingt-cinquième de mai (1148).

Damas fut en effet attaqué et pressé si vivement que les assiégés ne songeaient qu'aux moyens de s'échapper de la place, quand quelques seigneurs chrétiens, nés en Syrie depuis la dernière croisade, et dégénérés de la grandeur d'âme de leurs pères, se laissèrent corrompre par argent, et persuadèrent, comme étant du pays qu'ils devaient mieux connaître que ces étrangers, de porter l'attaque d'un autre côté qui était le plus fort. Après quelques jours, pendant lesquels on souffrit beaucoup, il fallut lever le siège. Le roi Conrad, indigné de la trahison dont on s'aperçut enfin, s'embarqua aussitôt pour retourner en Allemagne. Le roi Louis passa le reste de la campagne et l'hiver en Syrie: mais au printemps de l'année suivante (1149), il repassa lui-même en Europe. Ainsi le roi de Jérusalem

saalem Baudouin III, âgé de dix-neuf ans seulement, après avoir conçu de si grandes espérances, resta sans ressources à la merci des infidèles, qui, spectateurs des vains efforts des plus puissans princes de l'Occident, ne mirent plus de bornes à leur arrogance.

L'année où le roi Louis était parti pour la Terre-Sainte, et même avant le départ de ce prince, le pape Eugène était arrivé en France, où les troubles de l'Italie l'avaient obligé, à l'exemple de ses prédécesseurs, de chercher un asile. Dès la fête de Pâques, 20 avril de cette année 1147, il tint un concile à Paris, où l'on examina les erreurs de Gilbert de la Poirée, évêque de Poitiers. Ce prélat, natif de Poitiers même, avait passé toute sa vie à étudier la philosophie de son temps; et, comme bien des esprits légers du même siècle, il avait donné dans les écarts où les études, toujours superficielles à leur renouvellement, ont coutume d'entraîner la suffisance et la présomption. Il se perdit dans les profondeurs de nos premiers mystères; et entre autres absurdités scandaleuses, il avança que l'essence et les attributs divins ne sont pas Dieu; que les propriétés des personnes de la Trinité ne sont pas les personnes même; enfin, que la nature divine ne s'est pas incarnée. On disputa vivement de part et d'autre au concile de Paris sans en tirer d'autre avantage que de reconnaître le malheureux tour d'esprit du dogmatiseur, et de montrer qu'il usait de cette nouveauté profane d'expression que réprouve l'Apôtre. Ainsi le pape, ne voyant pas que la matière fût suffisamment éclaircie, remit le jugement à un autre concile qui devait se tenir à Reims pendant le carême de l'année suivante.

Auparavant, Eugène envoya à Toulouse, en qualité de légat, Albéric, évêque d'Ostie. Bien plus audacieux que le philosophe inintelligible qui se perdit dans ses idées creuses, les disciples de Pierre de Bruys, les Henriens, les rejetons du manichéisme, diversifiés en mille manières, renversaient le culte et les cérémonies les plus saintes, ruinaient tous les liens de la société, corrompaient les mœurs et anéantissaient la foi dans une grande partie des provinces méridionales de la France. Pierre de Bruys, après vingt-cinq ans de prédications impies et d'attentats sacrilèges, victime enfin de l'indignation des peuples, avait été précipité dans les flammes où il se disposait à brûler un grand amas de croix qu'il avait abattues. Son sort n'effraya point Henri, italien de naissance, moine fugitif et dissolu, qui affectait principalement le pays de Toulouse. Le légat Albéric, qui avait été moine de Cluny<sup>1</sup>, voulut être accompagné de Geoffroi de Chartres, et surtout de

<sup>1</sup> Bern. epist. 241.

saint Bernard, dans une légation qui demandait d'autres qualités que les talens humains, et qui effraya d'abord le saint lui-même, jusqu'à lui faire donner quelques signes de découragement.

Dieu le permettait ainsi, pour se réserver la gloire du succès. Tout l'empire qu'avait eu Bernard sur les maladies et la nature en prêchant la croisade, le Tout-Puissant le lui donna de nouveau contre les corrupteurs de la doctrine et des mœurs chrétiennes. Il serait infini de rapporter tous les prodiges qu'il opéra dans le cours de cette légation. La vivacité de sa foi et de sa confiance alla quelquefois si loin, que la sagesse des prélats qu'il accompagnait en fut alarmée. Avant qu'on arrivât au terme de la mission, les habitans de Sarlat en Périgord vinrent lui présenter des pains, afin qu'il les bénît. Le saint acquiesçant aussitôt à leurs désirs : « Par là, leur dit-il, vous discernerez la vérité que nous vous annonçons, des impiétés hérétiques : faites manger de ce pain à vos malades, et ils seront guéris. — C'est-à-dire, ajouta Geoffroi de Chartres, qu'ils seront guéris s'ils en mangent avec une foi vive. — Ce n'est pas là seulement ce que je promets, reprit l'homme de Dieu; qu'on m'entende: tous ceux généralement qui en mangeront seront guéris, afin qu'ils ne doutent pas que nous sommes envoyés de Dieu, et que nous leur annonçons la vérité. » L'effet suivit si bien la promesse, que le saint, à son retour, n'osa passer par le même pays, de peur d'être accablé par la foule<sup>1</sup>.

A Toulouse, un chanoine régulier de Saint-Sernin, tout renommé qu'il était pour son habileté dans la médecine, se trouvait réduit à l'extrémité par une paralysie dont il languissait depuis sept mois. De jour en jour il attendait la mort. Il se fit porter au saint, avec beaucoup de peine, à l'aide de six hommes, lui fit sa confession, et le pria de le guérir. Le pieux abbé lui donna sa bénédiction, puis sortit de la chambre, en disant à Dieu avec une sainte familiarité : « Vous voyez, Seigneur, qu'il faut des miracles à ce peuple; nous n'avancerons rien sans cela. » A l'instant, le paralytique se leva, s'élança après son bienfaiteur, lui embrassa les pieds qu'il ne pouvait lâcher. Toute la ville accourut au bruit, le légat et l'évêque y vinrent des premiers, et l'on se rendit à l'église en chantant le *Te Deum*, le paralytique marchant devant les autres. Il ne voulut plus quitter S. Bernard, se fit moine à Clairvaux, et devint par la suite abbé du Val-d'eau<sup>2</sup>.

Il s'opéra dans la ville d'Albi un prodige d'un ordre tout différent, mais que Geoffroi de Chartres donne pour le plus merveilleux de tous<sup>3</sup>. Cette ville, d'où les nouveaux Manichéens prirent

<sup>1</sup> Ep. Gaufred. Vit. l. vi, c. 6 — <sup>2</sup> Ibid. n. 5. — <sup>3</sup> Ibid. n. 4.

leur nom dans la suite, était déjà la plus infectée de cette hérésie dans tous ces cantons. A l'arrivée du légat, les habitans accoururent par dérision au-devant de lui, avec des ânes et des tambours. S. Bernard fut néanmoins reçu, deux jours après, avec beaucoup de marques de respect et d'affection. Le lendemain, qui était la fête de S. Pierre, il fit un sermon, auquel se pressa une si grande multitude, que l'église, quoique vaste, ne pouvait contenir les assistans. Le saint prédicateur parcourut tous les articles de leurs erreurs, puis tous les points de la foi catholique qui leur sont opposés; après quoi il leur demanda ce qu'ils choisissaient. Jamais peut-être il ne s'est fait dans aucun genre un changement aussi miraculeux que celui qui se fit alors subitement dans les cœurs. Tous s'écrièrent à-la-fois qu'ils détestaient l'hérésie, et qu'ils revenaient avec joie à la croyance catholique. « Sachons donc, reprit Bernard, quels sont ceux qui se repentent sincèrement! pour se faire connaître, qu'ils lèvent la main au ciel. » Tous sans exception levèrent la main droite, et tel fut le fruit d'un premier sermon.

S. Bernard porta la lumière avec le plus grand empressement dans les lieux où la séduction avait fait le plus de ravages. Il poursuivit le séducteur de poste en poste, ce superbe Henri, qui, tout-à-coup bien changé, n'osa plus tenir à Toulouse, et s'enfuit pareillement de tous les lieux où Bernard accourait sur ses traces. Il eût été nécessaire que le saint fit un plus long séjour dans ces contrées, afin d'en extirper jusqu'aux derniers germes de l'erreur; mais l'épuisement de sa santé et les alarmes de ses enfans, qui les lui faisaient parvenir sans cesse avec leurs lettres, le contraignirent de retourner à Clairvaux. Après son départ néanmoins, Henri fut poursuivi avec tant de persévérance, et si soigneusement recherché, qu'il fut pris enfin, chargé de chaînes, et conduit à l'évêque, qui le fit renfermer dans une étroite prison où l'on croit qu'il finit ses jours.

En attendant l'époque indiquée pour le concile de Reims, le pape, qui avait fait à Châlons et à Verdun la dédicace des deux cathédrales, se rendit à Trèves à la fin de cette année 1147. Dix-huit cardinaux, un grand nombre d'évêques et d'abbés, parmi lesquels était S. Bernard, composaient sa suite, et furent défrayés par l'archevêque Adalbéron, qui l'avait engagé à venir chez lui. Henri, surnommé l'Heureux, archevêque de Mayence, profita de cette occasion pour venir consulter le pape touchant la révélation d'une religieuse nommée Hildegarde, qui était en grande réputation de sainteté (1148). Cette fille, retirée dès l'âge de dix-huit ans au monastère de Saint-Disibode, dans le comté de Spanheim, où elle s'était uniquement étudiée à conserver l'innocence et à pra-

[An 1148]  
tiquer les v  
psautier'.  
fonde intell  
dinaires, qu  
craignirent  
rapporté au  
dun, et d'a  
sans bruit e  
Après que  
rapporter q  
confesseur.  
tout le cle  
saires, et to  
qui était pr  
avait enten  
de la gloire  
garde, et l  
Saint-Rupe  
huit filles n  
la première  
nombre de

Le conc  
mars<sup>3</sup>. Out  
terre et d'I  
de la part d  
de Castille  
à Alphons  
gogue, mo  
Depuis l'ér  
ses suffrag  
Eugène or  
vêque de T  
de Brague  
écrivit au  
rien à la d  
seconder p  
vêque de M  
que celui c  
connaître  
de comte c  
joignit à c

<sup>1</sup> Hildeg.

tiquer les vertus modestes de son état, ne savait que lire dans le psautier<sup>1</sup>. A l'âge de quarante ans, elle reçut tout-à-coup une profonde intelligence des Livres saints, et d'autres faveurs si extraordinaires, que les hommes les plus versés dans la direction des âmes craignirent l'illusion, et jugèrent que cet événement méritait d'être rapporté au souverain pontife. Il envoya Albéron, évêque de Verdun, et d'autres savans expérimentés, pour interroger Hildegarde sans bruit et sans éclat. Elle répondit avec beaucoup de simplicité. Après que l'évêque en eut rendu compte, le pape se fit encore rapporter quelques écrits qu'elle avait composés par ordre de son confesseur. Il les lut lui-même en présence des cardinaux et de tout le clergé. Il exposa ce que lui avaient rapporté les commissaires, et tous les assistans en bénirent le Seigneur. S. Bernard, qui était présent, raconta ce qu'il savait de cette sainte fille, qu'il avait entendue autrefois avec admiration. Le pape crut qu'il était de la gloire de l'Eglise de publier cette merveille, écrivit à Hildegarde, et l'autorisa, comme elle le désirait, à s'établir au mont Saint-Rupert, à quatre lieues de Mayence. Elle y passa avec dix-huit filles nobles qu'elle avait attirées par sa réputation, et en fut la première abbesse. Ses vertus et ses miracles l'ont fait mettre au nombre des saintes.

Le concile de Reims se tint au jour indiqué, vingt-unième de mars<sup>2</sup>. Outre les prélats français et allemands, il en vint d'Angleterre et d'Espagne. Raimond, archevêque de Tolède, se plaignit, de la part du roi son maître, de ce qu'au préjudice de la couronne de Castille le pape Eugène avait accordé le titre de roi de Portugal à Alphonse-Henriquèz, ou fils de Henri, de la maison de Bourgogne, moyennant une redevance annuelle de quatre livres d'or. Depuis l'érection du nouveau royaume, l'archevêque de Brague et ses suffragans ne voulaient plus reconnaître la primatie de Tolède. Eugène ordonna que ces prélats continueraient à obéir à l'archevêque de Tolède comme à leur primate, prononça que l'archevêque de Brague serait suspens, s'il ne se soumettait dans trois mois, écrivit au roi de Castille qu'il n'avait jamais prétendu déroger en rien à la dignité ni aux droits de sa couronne, et lui promit de seconder puissamment ses entreprises contre les infidèles. L'archevêque de Brague se soumit à ces ordres : ce qui n'empêcha point que celui de Tarragone ne commençât dans le même temps à méconnaître la primatie de Tolède, parce que Raimond-Bérenger, de comte de Barcelonne, était devenu roi d'Aragon. Le pape enjoignit à ce prélat nommé Bernard, et présent au concile, de re-

<sup>1</sup> Hildeg. Vit. ap. Sur. 17 sep. — <sup>2</sup> Tom. 10 Conc. p. 1107.

connaître, comme par le passé, l'archevêque de Tolède pour son supérieur; mais Bernard obtint un délai pour prendre conseil. Parmi les lettres d'Eugène on en trouve deux adressées à Bernard, dans lesquelles il lui recommande de tenir pour primat l'archevêque de Tolède; il en existe une troisième adressée simplement à l'archevêque de Tarragone, *légal du saint Siège*, où le pape fait la même recommandation. Or il n'y a guère lieu de croire qu'un légal ait refusé l'exemple de la soumission au Siège apostolique<sup>1</sup>.

Le but du concile de Reims était d'arrêter le désordre des mœurs et les nouveautés impies des sectaires. Il prononça l'anathème contre quiconque accorderait la moindre protection aux nouveaux Manichéens, ou les laisserait seulement séjourner chez lui quand ils voyageraient. Il jugea Eon de l'Etoile, et Gilbert de la Poirée dont la cause était enfin éclaircie. Le rapprochement de ces deux novateurs, l'un d'une ignorance qui tenait de l'imbécillité, et l'autre d'une subtilité qui allait jusqu'à la chimère, formait un contraste singulier. Eon de l'Etoile, gentilhomme breton, bon croyant d'abord et fort assidu à sa paroisse, fut frappé du mot *eum* qu'il entendait répéter sans cesse (*per eum, qui venturus est*) et qu'alors on prononçait absolument comme son nom propre. Il se mit en tête que c'était lui-même qu'on nommait et qu'on invoquait, et qu'il viendrait juger les vivans et les morts; qu'il était le Fils de Dieu et le Seigneur de toutes choses. Ce qui doit étonner ici, c'est moins la singularité de ce délire, que la secte assez nombreuse à laquelle il donna l'origine. Mais qui ignore que, comme il n'est point d'absurdité qui ne puisse se créer un parti, il n'est point de parti, quelque nombreux qu'il soit, qui puisse justifier, soit l'absurdité aux yeux du bon sens, soit l'impiété ou la nouveauté seulement aux yeux de la foi? Eon fut présenté au concile, et subit un interrogatoire dans lequel il ne répondit que par des divagations: jugé plus insensé qu'hérétique, il fut mis dans une prison où il mourut peu de temps après<sup>2</sup>.

On traita plus sérieusement l'affaire de Gilbert de la Poirée; mais on ne gagna rien par le raisonnement sur ce discoureur, le plus disert et le plus raffiné de son siècle. Il en fallut revenir à la confession de la foi de nos mystères dans leur sainte simplicité. On dressa un symbole directement opposé aux vaines spéculations de Gilbert, et on lui demanda s'il en croyait le contenu. Voyant que son indocilité n'échapperait plus à une prompté condamnation, il répondit aux pères: « Si vous croyez et parlez autrement que je n'ai fait, je veux croire et parler comme vous. » En conséquence

<sup>1</sup> Lab. t. x, p. 1198. — <sup>2</sup> Otton. Frid. c. 44, 45.

de cette déclaration, le pape condamna les assertions de Gilbert, sans rien prononcer contre sa personne. On eut d'autant plus lieu de compter sur sa sincérité, que sa doctrine ne trouva point de défenseurs, et bientôt se dissipa d'elle-même. Il mourut six ans après, dans la communion de l'Église.

Ce concile fit encore plusieurs canons, renouvelés, comme à l'ordinaire, des conciles précédens. Il n'en est que deux qui méritent d'être relevés, parce qu'ils ont un caractère plus original. Le dixième défend de mettre dans les églises des prêtres mercenaires par commission. On veut que chacune ait son propre prêtre, à qui l'on assigne une subsistance convenable sur les biens de l'église, et qui ne puisse être destitué que par le jugement canonique de l'évêque ou de l'archidiaque. On ne saurait présenter un monument plus authentique des curés titulaires. Le treizième canon déclare sacrilège et excommunié quiconque frappera un clerc ou un moine avec violence. Cette excommunication fut dès-lors réservée au pape, avec défense à tout évêque d'en absoudre, sinon à l'article de la mort.

Après le concile de Reims, le pape Eugène, qui se disposait à retourner en Italie, ne voulut point quitter la France sans visiter ses anciens confrères de Clairvaux. Il les édifia par toutes les vertus religieuses, qu'il avait su allier avec les vertus pontificales. Il portait sur la chair une tunique de laine sans sergette, et ne quittait la coule ni le jour ni la nuit. Pour honorer sa dignité, il souffrait qu'on lui présentât des carreaux d'une riche broderie, et que son lit fût couvert de pourpre; mais la paille en faisait toute la garniture, et les draps en étaient de laine. Une tendre piété, qui souvent se décelait malgré lui par des larmes et des soupirs, animait ses entretiens avec les moines. Ses manières faciles, sa tendre familiarité ne leur laissaient envisager qu'un frère, et faisaient disparaître le pontife.

Pour leur manifester toute l'étendue de cette charité et de cette cordialité vraiment fraternelles, il alla de Clairvaux au chapitre général des abbés de Cîteaux, non pas pour y présider comme pape, mais pour y assister simplement comme l'un d'entre eux. Ces assemblées, si utiles pour écarter les abus, et si religieusement imitées par tous les autres ordres, avaient été instituées dès le commencement de celui de Cîteaux, afin de maintenir l'uniformité et la concorde dans toutes ses maisons. Tel est même le point capital de ces réglemens, qu'on nomma pour ce sujet *chartre de charité*, et qui fut dressé au chapitre de l'année 1119, puis confirmé par le pape Calixte II. La vigueur de l'observance depuis ce temps-là ne cessa d'accréditer et d'accroître l'ordre, qui, dans la

seule année 1147, compta vingt-trois fondations nouvelles, et soixante-six dans les quatre années précédentes. Au chapitre où se trouva le pape Eugène, l'an 1148, des congrégations entières et toutes peuplées elles-mêmes de saints, vinrent chercher des moyens de s'avancer encore davantage dans la perfection de leur état, en s'unissant à un ordre aussi justement vanté que celui de Cîteaux. La plus nombreuse était celle de Savigny au diocèse d'Avranches, composée de trente-trois abbayes, y compris le monastère de la Trappe, et déjà autorisée à cette union par le concile de Reims. La congrégation moins ancienne d'Obasine en Limousin la suivit de près, avec les quatre maisons de sa dépendance.

Il n'y avait que six ans que S. Etienne, son fondateur, en avait été reconnu abbé<sup>1</sup>. Toute sa vie précédente avait été consacrée aux exercices d'une piété angélique et de la charité la plus laborieuse, surtout depuis qu'il avait été fait prêtre. S'étant alors associé à un autre ecclésiastique qui aspirait à la même sublimité de vertu, ils se retirèrent dans la forêt d'Obasine, désert affreux à deux lieues de Tulle. Leurs exemples admirables y attirèrent de fervens disciples, qui formèrent une communauté où les faiblesses ordinaires et les plus inséparables de l'humanité parurent d'abord anéanties. Egarer la vue, se permettre un rire immodéré, laisser échapper un mot pendant le temps du silence, c'étaient des fautes impardonnables, et presque inconnues parmi ces hommes qui ne vivaient que de l'esprit. Tels étaient le saint instituteur et les premiers solitaires d'Obasine, quand ils crurent ne servir qu'imparfaitement le Seigneur, jusqu'à ce qu'ils fussent réunis à ceux de Cîteaux.

S. Gilbert de Semprigam, du fond même de l'Angleterre, vint au même chapitre, et dans le même dessein que le fondateur d'Obasine et de Savigni; mais le pape lui ordonna de continuer dans son pays l'œuvre du Seigneur, comme il l'avait commencée. Il y fonda dix-sept monastères, quatre de chanoines et treize de religieuses, plusieurs hôpitaux, tant pour les malades que pour les veuves et les orphelins; après quoi il établit un supérieur auquel il voua lui-même obéissance, et vécut jusqu'à la mort comme le dernier des frères.

Telle était dans tous les pays la vénération qu'on avait pour les moines de Cîteaux, et surtout pour S. Bernard. Dans sa mission du Languedoc, il avait déjà incorporé à son ordre le monastère de Grand-Selve, très-fameux dans la suite par le grand nombre de saints et savans personnages qu'il fournit à l'épiscopat. Cette communauté avait été établie, environ trente ans auparavant, par un

<sup>1</sup> Miscell. Baluz. p. 69. Boll. t. 6, p. 900.

saint homme nommé Géraud, avec six autres abbayes d'Aquitaine, qui embrassèrent également l'institut de Cîteaux.

La seule vue de l'édification qui régnait dans cet institut procura quelquefois les plus étonnantes conquêtes. Le prince Henri, frère de Louis le Jeune, étant venu à Clairvaux pour des affaires purement temporelles, voulut néanmoins voir les religieux dans leurs saints exercices (1146). Frappé de ce spectacle, comme il aurait pu l'être à la vue des chœurs célestes prosternés devant l'Éternel, il déclara qu'il ne quitterait plus la société sainte où le Seigneur l'avait conduit, et demanda aussitôt d'y être reçu<sup>1</sup>. Ce fut un grand sujet de joie pour la communauté; mais toute la suite du prince se mit à pleurer, comme s'il eût été mort.

Un seigneur, nommé André, plus violent que les autres, s'emporta en injures contre les moines et contre le prince lui-même, disant qu'il était ivre ou insensé. Henri, qui l'aimait, pria S. Bernard de travailler à la conversion d'un homme si aveuglé par l'amour du monde. Le saint abbé répondit : « Laissons-le, en ce moment qu'il est outré de douleur; mais n'en soyez pas inquiet, il est à nous. » Comme le prince, extrêmement touché de l'aveuglement de cet homme, revenait à la charge, le saint répliqua en le regardant d'un œil sévère : « Et quoi! ne vous ai-je pas assuré qu'il était à nous? » André dit alors en lui-même, comme il le confessa depuis : « Je ne puis plus douter que tu ne sois un faux prophète; car je suis bien sûr que ce que tu viens de promettre n'arrivera jamais. » Il partit le lendemain en faisant mille imprécations contre le monastère où il laissait son maître, jusqu'à souhaiter que la vallée fût engloutie dans le sein de la terre avec tous ceux qu'elle nourrissait. Il continua de s'en éloigner tout ce jour-là; mais dès la nuit suivante, il se sentit vaincu et comme forcé par l'esprit de Dieu, se leva avant le jour, et revint avec empressement se soumettre lui-même au joug du Seigneur.

Henri ne jouit pas long-temps des douceurs de la solitude, où il ne pensait qu'à se faire oublier des hommes, et à s'enterrer d'avance dans l'attente de l'immortalité bienheureuse. On l'en arracha malgré lui avec des efforts incroyables, pour le placer sur le siège de Beauvais, dont le peuple et le clergé l'é lurent pour leur évêque sur la fin de l'année 1149. Il tremblait pour sa jeunesse, et pour des résolutions qui n'avaient pas eu le temps de s'affermir; mais sa vertu ne se démentit jamais, ni sur ce siège, ni sur celui de Reims, auquel il fut transféré par la suite. Il ne remplit cepen-

<sup>1</sup> Metrop. Rem. I. III, c. 1. Vit. S. Bern. IV, c. 4.

dant pas toutes les espérances qu'il avait donné lieu de concevoir. Avec des vertus et des talens relevés par son auguste naissance, il était naturel qu'il imprimât le mouvement principal au clergé du royaume, et qu'il prît un ascendant utile à toutes les Eglises : mais son ardeur pour le bien, sa régularité sévère, la droiture même de ses vues, qui lui faisait négliger les précautions et mépriser les obstacles, lui aliénèrent souvent les esprits, et occasionèrent des mésintelligences, toujours si funestes, entre le gouvernement et la hiérarchie ecclésiastique. Il acquit néanmoins le surnom de Grand, que nous lui voyons donné depuis sa mort. La postérité parut faire grâce à l'inhabileté de ce prince, en faveur de sa bonté d'âme et de sa candeur.

Le roi Louis le Jeune, généreux et sensible comme Henri son frère, eut à souffrir des chagrins que la politique lui fit dissimuler pour un temps, mais que l'éclat du trône même ne put jamais dissiper. Dans le voyage de la Terre-Sainte, où la reine Eléonore l'avait suivi, cette princesse, démentant un témoignage si positif de son attachement pour le roi son époux, et oubliant tout ce qu'elle se devait à elle-même, eut avec le prince d'Antioche des liaisons contraires aux bienséances et aux obligations les plus essentielles de son sexe. Tel fut peut-être le plus grand obstacle au succès du roi dans la Palestine. Tout ce que purent les motifs réunis de la conscience et de la politique, ce fut d'empêcher les éclats du scandale. Toutefois, quand ils furent arrivés en France, tout pleins encore l'un et l'autre de ressentiment et d'antipathie, l'abbé Suger mania si bien ces deux cœurs ulcérés, qu'ils ne parurent s'étudier réciproquement qu'à oublier le passé. Dans ces conjonctures, la mort enleva malheureusement le sage conciliateur, dont ce trait seul peut faire connaître l'habileté. Les adulateurs furent aussitôt écoutés ; la conscience et la politique même furent pliées au gré du souverain. On le convainquit, à la vérité, qu'il était avec Eléonore dans un degré de parenté qui rendait leur conjonction illégitime ; mais le scrupule était bien tardif après quatorze ans d'un mariage d'où il était issu deux enfans.

Le 18 de mars 1152, le roi fit tenir à Beaugenci dans l'Orléanais, un concile que plusieurs écrivains rapportent à l'année précédente, pour n'avoir pas fait attention à la manière, alors très-variable, dont on comptait le commencement de l'année. On produisit des témoins qui attestèrent la parenté avec serment ; et la preuve étant jugée suffisante, les prélats déclarèrent le mariage nul, du consentement des parties. Eléonore épousa, peu après, Henri, duc de Normandie et comte d'Anjou, qui devint roi d'An-

[An 11  
gleten  
domn  
stane

Dès  
Conra  
treize  
le 13  
S. Sié  
pereu  
déclar  
Bamb  
d'être  
l'autor  
les ca  
égard  
pour  
brave  
donna  
sous l  
après  
le neu

Ses  
Italie  
thaire  
mités  
le cha  
dre el  
duite  
nomm  
donne  
qui ré  
Meck  
de de  
perda  
l'on t  
poles  
chevé  
ainsi  
cette  
lait au  
vant  
chose

Lab

concevoir.  
naissance,  
au clergé  
es Eglises :  
la droiture  
ons et mé-  
s, et occa-  
, entre le  
néanmoins  
is sa mort.  
, en faveur

Henri son  
dissimuler  
put jamais  
Eléonore  
e si positif  
nt tout ce  
tioche des  
es plus es-  
d obstacle  
les motifs  
pêcher les  
en France,  
antipathie,  
s ne paru-  
s ces con-  
ciliateur,  
adulateurs  
me furent  
érité, qu'il  
ndait leur  
rdif après

ns l'Orléa-  
année pré-  
alors très-  
année. On  
rment; et  
le mariage  
eu après,  
roi d'An-

gleterre, et acquit ainsi l'Aquitaine à cette couronne, au grand dommage de la France. Le roi Louis épousa la princesse Constance de Castille.

Dès le quinze février de la même année, le roi de Germanie, Conrad III, était mort à Bamberg, après avoir régné près de treize ans sans avoir été couronné par le pape; mais il l'avait été le 13 mars 1138, à Aix-la-Chapelle, par Théodouin, légat du S. Siége. Il fut enterré au même lieu, près du tombeau de l'empereur S. Henri, canonisé depuis peu par le pape Eugène; qui déclare dans sa bulle, adressée à l'évêque et aux chanoines de Bamberg, que, quoiqu'une demande de cette nature *n'ait coutume d'être admise que dans les conciles généraux, cependant, par l'autorité de la sainte Eglise romaine qui donne leur force à tous les conciles*, il consent aux prières qu'ils lui ont faites à cet égard<sup>1</sup>. Conrad, n'ayant point de fils en âge de régner, désigna pour son successeur Frédéric, son neveu, jeune et bien fait, brave, magnanime, juste et même prudent quand il ne s'abandonnait point à l'impétuosité hautaine qui l'a fait détester à Rome, sous le nom de Barberousse. Il fut élu à Francfort, dix-huit jours après la mort de son oncle, le quatrième de mars, et couronné le neuvième à Aix-la-Chapelle.

Ses mésintelligences avec le pape et ses guerres fréquentes en Italie, l'empêchèrent de suivre les opérations que l'empereur Lothaire avait entamées pour le progrès de l'Evangile, aux extrémités septentrionales de l'Allemagne. Lothaire, après avoir bâti le château de Sigebert pour contenir les Slaves qu'il voulait rendre chrétiens, avait fondé une église, et en avait confié la conduite, aussi bien que de celle de Lubeck, à un saint prêtre nommé Vicelin. Ce projet n'étant plus soutenu, Vicelin fut ordonné évêque d'Oldembourg, par Hartuic, archevêque de Brême, qui rétablit dans le même temps les évêchés de Ratzbourg et de Mecklembourg, situés au pays des Slaves, et vacans depuis près de deux siècles. Il voulait se dédommager de la juridiction qu'il perdait sur les évêques du Danemarck et de la Scandinavie, où l'on travaillait dans le même temps à ériger de nouvelles métropoles. Le légat Nicolas, évêque d'Albane, établit en effet un archevêque à Drontheim en Norwége, fit primat de ce royaume, ainsi que de la Suède, l'archevêque de Lunden, et confirma depuis cette primatie, lorsqu'il fut pape sous le nom d'Adrien IV. Il voulait aussi établir un archevêque à Upsal; mais les Goths ne pouvant à ce sujet s'accorder avec les Suédois proprement dits, la chose n'eut point lieu alors.

<sup>1</sup> Labb. t. x, p. 1051.

C'était le saint roi Eric qui procurait tant d'établissements favorables à la religion <sup>1</sup>. Ce prince, le neuvième de son nom, et le premier néanmoins des rois de Suède dont une chronologie exacte puisse tenir compte, avait été élevé sur le trône en 1141. L'an 1150, il entreprit la conquête, ou plutôt la conversion de la Finlande, et commença par offrir la paix aux païens de cette province qui avaient mérité son ressentiment, s'ils voulaient embrasser le christianisme. Il mena avec lui Henri, évêque d'Upsal, capitale de son royaume. Il remporta sur les Finlandais une victoire complète, après laquelle il se prosterna sur le champ de bataille pour en rendre grâce à Dieu, mais en déplorant avec effusion de larmes la perte de tant d'infidèles qui avaient péri dans leur aveuglement <sup>2</sup>. Il donna aussitôt la paix à ceux qui avaient échappé, et ne s'occupa qu'à leur procurer, par les lumières de l'Évangile, un avantage infiniment préférable à celui qu'ils venaient de perdre. Ils s'empressèrent de recevoir le baptême; on bâtit des églises, on établit des prêtres, et le roi, retournant en Suède, laissa l'évêque Henri avec les nouveaux chrétiens, pour les affermir dans la religion.

Ce saint pasteur fut bientôt après martyr de son zèle. Un Finlandais baptisé ayant commis un homicide, le zélé prélat le voulut soumettre à la pénitence canonique, afin d'imprimer à ce peuple barbare l'horreur de ces excès, si communs avant leur conversion. Dans le premier emportement de son féroce dépit, le meurtrier massacra l'évêque, dont la sainteté confirmée par plusieurs miracles l'a fait mettre au nombre des martyrs que l'Église honore d'un culte public. L'année suivante 1151, le roi Eric fut aussi mis à mort par des ennemis que lui avaient faits sa piété et son zèle pour le maintien des mœurs. Il est de même honoré comme martyr. On a de lui un recueil de lois qui porte son nom. Il avait pratiqué pendant sa vie de rudes austérités, jusqu'à prendre des bains d'eau froide pendant la saison la plus rigoureuse, afin de prévenir les révoltes de la chair. Après sa mort, on trouva un cilice sous ses vêtements, et il se fit par son intercession une multitude de miracles qui ont rendu son culte fort célèbre.

Vers le même temps, la religion et la hiérarchie reparurent en Irlande sur un pied de régularité où on ne les avait pas vues depuis une longue suite de jours nébuleux; jours plus féconds encore parmi ces durs insulaires que partout ailleurs, en préjugés bizarres, en pratiques superstitieuses, en abus de toutes espèces. On peut se souvenir de ce qu'il en avait coûté à S. Malachie pour

<sup>1</sup> Roll. tom. 2, p. 219. — <sup>2</sup> Joan. Magn. Hist. Goth. l. 18, c. 18.

(An 1  
rapp  
Dow  
en eu  
gat J  
prim  
à Tou  
ges,  
ment  
Le  
trava  
bellic  
quilli  
troub  
il ne  
tracti  
qui le  
entre  
cinq  
tifiée  
térés  
sainte  
la ne  
des e  
mais  
1152  
suite  
Qu  
de la  
donn  
l'avai  
stanc  
de l'E  
en ef  
faux  
jugea  
qui n  
mair  
par d  
Israél  
renco  
par l  
d'apr  
duite

rappeler le véritable esprit du christianisme dans les diocèses de Downe et d'Armagh, ou seulement pour y établir des pasteurs qui en eussent le caractère et la sainte autorité. Sur ce modèle, le légat Jean Paperon, outre le siège d'Armagh, qui eut les droits de primatie, établit, l'an 1152, des archevêques à Dublin, à Cashel et à Touarn. Il bannit en même temps les abus, surtout des mariages; à l'égard desquels les Hibernois paraissaient presque également ignorer les lois canoniques et naturelles.

Le pape Eugène goûtait paisiblement à Rome le fruit de tant de travaux utiles à la religion. Il y avait encore éprouvé quelques rébellions à son retour de France; mais il jouissait enfin de la tranquillité que S<sup>te</sup> Hildegarde lui avait prédite et qui ne fut plus troublée pendant le peu de temps qu'il vécut encore. Cependant il ne cessait de gémir sous le faix des affaires et au milieu des distractions inséparables de son rang. Le saint abbé de Clairvaux, à qui le pontife ne cachait rien de ce qui se passait dans son âme, entreprit à ce sujet son traité de la Considération. Il le divisa en cinq livres, qui forment son chef-d'œuvre; cette opinion est justifiée par le fond des instructions toujours nobles et toujours intéressantes, par la force du raisonnement, par la chaleur et la sainte onction de l'éloquence, par la grandeur des images, par la netteté des idées, par la justesse, la politesse et l'élégance des expressions. Les cinq livres ne furent pas composés de suite, mais en différens intervalles, depuis l'année 1148 jusqu'à l'an 1152, suivant les occasions diverses qui sont indiquées dans la suite de l'ouvrage.

Quand il composa le second livre, la nouvelle de la triste issue de la croisade consterna toutes les provinces de l'Occident, et donna lieu à un déchaînement sans retenue contre le saint, qui l'avait prêchée principalement, quoiqu'il n'eût agi que sur les instances réitérées de son souverain, et par ordre exprès du chef de l'Eglise. Il eût fait ses délices de cet opprobre de la croix, s'il en eût souffert lui seul; mais comme on le faisait passer pour un faux prophète, au grand scandale d'une infinité d'esprits faibles, il jugea que l'édification publique devait l'emporter sur une humilité qui ne serait utile qu'à lui-même. Il ne manqua point, l'Écriture à la main, de citer les occasions où les oracles du Seigneur, confirmés par des prodiges incontestables, ayant fait prendre les armes aux Israélites, ceux-ci ne laissèrent pas que d'être défaits en plusieurs rencontres, pour s'être rendus indignes de la protection du Ciel par leur négligence et leur infidélité. Il ne lui fut pas difficile, d'après les mémoires récemment transmis sur la mauvaise conduite des Croisés, de démontrer qu'ils n'avaient été ni moins re-

belles à la voix de Dieu, ni moins dignes de son abandon, que le peuple guidé par Moïse et par tant d'autres prophètes qui ne le mirent pas toujours à l'abri des revers les plus inopinés. Et nous-mêmes aujourd'hui, après tant d'années écoulées depuis ces expéditions, si le philosophisme, ennemi des saints et de toute sainteté, ne nous fait pas oublier les principes ordinaires de l'équité et du discernement, ne regarderons-nous pas encore comme des causes naturelles et très-suffisantes des malheurs de la croisade de Conrad et de Louis le Jeune, l'indiscipline et la folle sécurité des troupes germaniques, les intrigues du prince d'Antioche et de la reine Eléonore, enfin l'avarice et la trahison formelle des seigneurs chrétiens de Syrie qui empêchèrent la prise de Damas? S. Bernard avait accredité l'entreprise par des miracles; mais il n'en avait pas garanti le succès contre l'inconduite et la perfidie des guerriers mêmes qui y étaient employés. Sur ces prodiges incontestables, et qui avaient eu tant de témoins oculaires, voici comment il s'exprime : « Ce n'est pas à moi, dit-il au pape Eugène, à m'expliquer sur ce sceau d'une mission divine; il faut épargner ma pudeur. Répondez pour moi et pour vous-même, sur ce que vous avez entendu, sur ce que vous avez vu de vos propres yeux. » Les faits étaient si notoires, qu'il suffisait au saint d'en appeler à la persuasion générale. Depuis le malheur des Croisés, le Seigneur, pour la justification de son serviteur, le fit encore l'instrument de sa toute-puissance. Quand la première nouvelle de leur défaite arriva en France, un homme lui vint présenter son fils qui était aveugle, et le pressa instamment de lui rendre la vue. Il imposa les mains à l'enfant, en disant : « Seigneur, si vous m'avez envoyé, si vous m'avez assisté en prêchant, faites-le voir en guérissant cet aveugle. » Un instant après, l'enfant s'écria qu'il voyait, en présence d'une foule de témoins de tout rang et de tout état, qui firent monter leurs acclamations jus qu'au ciel.

Dans le troisième livre de la Considération, le saint docteur, traitant de l'abus des appellations multipliées à l'excès, reconnaît le droit et l'utilité des appellations renfermées dans les bornes convenables : seulement il exhorte le pape à ne souffrir, ni celles dont les moyens n'étaient pas spécifiés; ni celles qui anticipaient sur la sentence du juge immédiat, et qui tendaient à en éluder la juridiction; ni celles qui liaient les mains aux évêques dans l'usage légitime de leur autorité; ni généralement tout ce qui favorisait la partie offensante au préjudice, soit de la partie offensée, soit de la rigueur du régime et du maintien de la discipline.

Le pape Eugène ne put faire un long usage de ces avis salu-

[An 1152]  
 taire  
 livre  
 juillet  
 qu'il  
 de le  
 mag  
 On r  
 quoi  
 main  
 card  
 U  
 qu'il  
 Père  
 l'hon  
 tém  
 S. C  
 pape  
 plica  
 Nys  
 mas  
 Le  
 maît  
 sem  
 rité,  
 entr  
 crue  
 dict  
 tom  
 qui  
 Fran  
 sièm  
 huit  
 Tou  
 le n  
 ceva  
 dan  
 clus  
 le p  
 tant

taires. Une année tout au plus après la composition des derniers livres de la Considération, il mourut à Tivoli, la nuit du 7 au 8 de juillet 1153, après un pontificat de plus de huit ans, aussi agité qu'il méritait peu de l'être. Les Romains ne sentirent la grandeur de leur perte, que quand on rapporta chez eux le corps de ce magnanime et modéré pontife, qu'ils arrosèrent de leurs larmes. On raconte plusieurs miracles qui l'ont fait regarder comme saint, quoique l'Eglise ne lui ait point décerné ce titre. Dès le lendemain de sa mort, 9 de juillet, on élut, pour lui succéder, Conrad, cardinal-évêque de Sabine, qui prit le nom d'Anastase IV.

Un trait de la vie d'Eugène, qui mérite d'être connu, c'est qu'il prit soin de faire traduire en latin plusieurs ouvrages des Pères grecs. Burgondion ou Bourguignon, juge de Pise, fut l'homme de lettres qu'il employa pour ce travail. Cet écrivain témoigne, dans le prologue de sa traduction des homélies de S. Chrysostôme sur S. Matthieu, qu'il l'entreprit par ordre du pape Eugène III. Ce fut aussi pour lui obéir qu'il traduisit les explications du même Père sur S. Jean, le livre de S. Grégoire de Nysse, *De la nature de l'homme*, et les œuvres de S. Jean Damascène<sup>1</sup>.

Le saint abbé, qu'Eugène regarda invariablement comme son maître jusqu'à son dernier soupir, ne lui survécut qu'environ six semaines. Mais avant d'aller se réunir au Dieu d'amour et de charité, il fit encore un voyage à Metz, pour y établir la concorde entre les différens ordres de citoyens qui se faisaient une guerre cruelle. De retour à son abbaye, comblé des succès et des bénédictions qui accompagnaient tous les pas de cet ange de paix, il tomba dans un affaiblissement qui augmenta de jour en jour, et qui éteignit enfin cette lumière, la plus brillante de l'Eglise de France, le vingtième d'août de cette année 1153, la soixante-troisième de son âge, la quarantième de sa profession, et la trentehuitième depuis la fondation de Clairvaux, où il fut toujours abbé. Toutes ses grandes œuvres, ou plutôt celles de l'Eglise dont il fut le mobile, en même temps qu'il fut le phénomène le plus inconcevable de son siècle, la perfection de ses écrits, chefs-d'œuvre dans un temps barbare, et qui l'ont fait nommer, comme par exclusion pour les temps à venir, le dernier des Pères de l'Eglise, le peignent de couleurs qu'on ne pourrait qu'affaiblir en y ajoutant.

<sup>1</sup> Martenne, t. I, p. 30.



## LIVRE TRENTE-SEPTIÈME.

DEPUIS LA MORT DE S. BERNARD EN 1153, JUSQU'AU TROISIÈME  
CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN EN 1179.

La mort d'un pape tel qu'Eugène III, et celle de S. Bernard, arrivée presque en même temps, firent dans l'Eglise un vide qui ne causa d'abord que des regrets confus; mais on aperçut bientôt d'une manière distincte les justes raisons de cette douleur universelle. On sentit surtout le besoin qu'on avait de la médiation et de l'ascendant du génie de Bernard sur l'esprit des peuples et des rois, dans les guerres schismatiques qui recommencèrent bientôt à bouleverser l'Allemagne et l'Italie, et dans les tristes démêlés qui s'élevèrent bientôt entre le primat et le roi d'Angleterre.

Le pape Anastase IV, vieillard d'une grande expérience et d'une grande vertu, vécut trop peu pour faire recueillir à l'Eglise les fruits qu'elle avait droit d'en attendre. Pendant son pontificat néanmoins, qui ne dura pas un an et demi, il rétablit sur le siège d'Yorck Guillaume, neveu du roi d'Angleterre, prélat de mœurs très-pures, d'une douceur admirable, d'une libéralité sans bornes pour les pauvres, et qui toutefois avait été déposé au concile tenu à Reims l'an 1148 : on l'y avait accusé et convaincu de n'avoir point été élu librement, mais d'avoir été nommé par le roi avant son élection. Il souffrit cette humiliation sans se plaindre de personne, sans écouter les suggestions de ceux qui cherchaient à l'animer contre ses adversaires, et il se retira dans une terre où, éloigné des embarras du siècle, il ne s'occupa que de la prière et des œuvres de pénitence<sup>1</sup>. Le cardinal Conrad, qui n'avait pas jugé qu'on dût le déposer, étant devenu pape sous le nom d'Anastase, et Henri Murdas, qui avait été élevé sur le siège d'Yorck, étant mort, Guillaume, sans blâmer le jugement rendu contre lui, vint à Rome demander grâce; le nouveau pape le rétablit, de l'avis des cardinaux, et lui accorda le pallium qu'il n'avait jamais eu auparavant : mais à peine de retour dans son diocèse, il fut attaqué d'une maladie dont il prédit qu'il ne relèverait point. Il indiqua même à ses domestiques le jour de sa mort, négligea les secours inutiles de la médecine, et mourut au jour désigné

<sup>1</sup> Boll. 8 Juin, t. x.

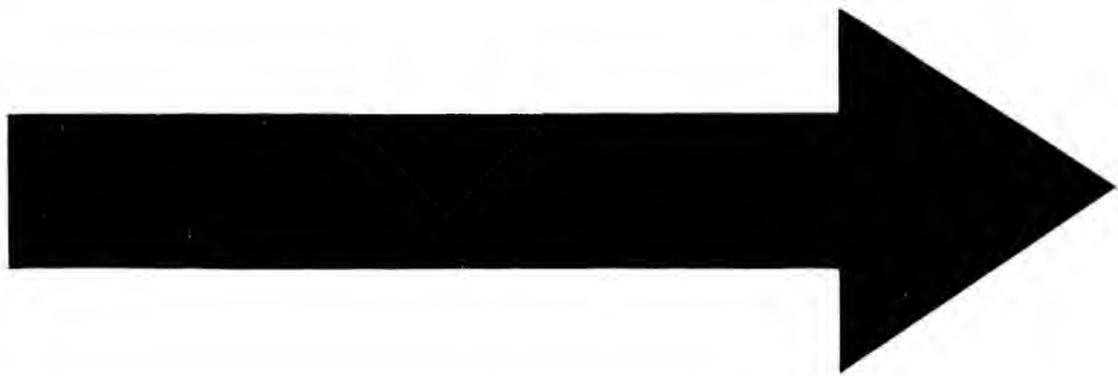
huitième de juin, qui est celui où l'Église honore sa mémoire, depuis qu'il a été canonisé en 1225, par le pape Honorius III. La translation qu'on fit de son corps, plus d'un siècle après, fut accompagnée de plusieurs miracles.

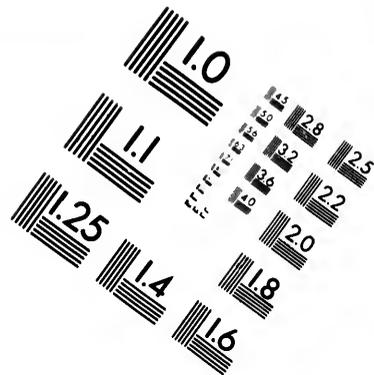
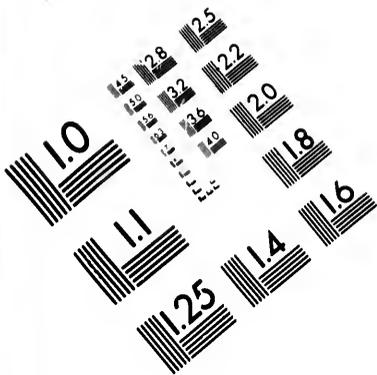
L'année de sa mort, 1154, mourut aussi le roi Etienne son oncle. Henri Plantagenet, de la maison d'Anjou, qui avait pour mère Mathilde, fille du roi Henri I, et qui était déjà duc de Normandie, fut enfin couronné roi d'Angleterre, le 19 décembre de la même année. Il avait épousé la fameuse Eléonore, duchesse d'Aquitaine, après qu'elle avait été séparée du roi Louis le Jeune. Possédant ainsi par sa mère le royaume d'Angleterre et le duché de Normandie; par Geoffroi son père, les comtés d'Anjou, de Touraine et du Maine; et du chef de sa femme, le comté d'Aquitaine avec le comté de Poitou, il se trouva le plus puissant de tous les princes chrétiens. Il n'en fut pas moins enclin aux revers, aux troubles civils et domestiques, aux chagrins de tout genre, et l'un des plus sensibles fut d'avoir trouvé des flatteurs qui crurent gagner ses bonnes grâces en devenant les bourreaux d'un saint.

Peu de temps après son avènement à la couronne, le roi Henri, second du nom, écrivit au pape Adrien IV, qui avait succédé à Anastase, quelques jours seulement avant le couronnement de Henri, c'est-à-dire, le 3 décembre 1154. Adrien se nommait auparavant Nicolas Breks-peire, c'est-à-dire, Brise-lance : il était né anglais, de basse extraction; et le roi, en le complimentant sur son élévation, félicita l'Angleterre d'avoir produit un jeune arbre, devenu si grand et si fertile par une heureuse transplantation. En même temps il lui demanda la permission de se rendre maître de l'Irlande<sup>1</sup>, pour y rétablir le christianisme dans sa pureté : ce qui fut accordé par le nouveau pape, sur le fondement que toutes les îles qui avaient reçu la foi chrétienne appartenaient à l'Église romaine, comme le porte la bulle. Le pontife, en signe d'investiture, envoya au roi un anneau d'or orné d'émeraudes, qu'on garda dans les archives.

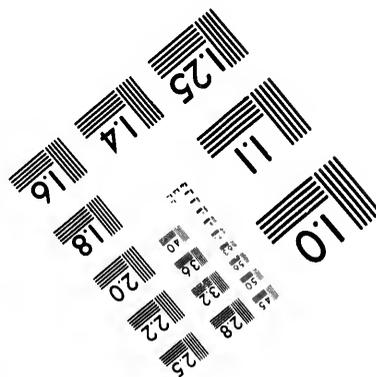
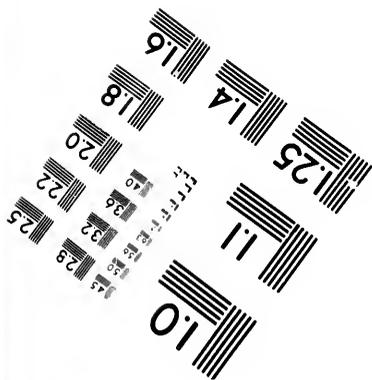
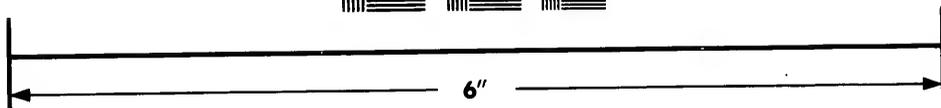
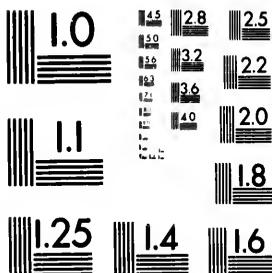
Adrien était fils d'un clerc nommé Robert, qui se fit moine à Saint-Alban : et lui-même, étant encore en bas âge, subsista quelque temps des aumônes de ce monastère. L'esprit et le sentiment croissant à la faveur des années et des instructions paternelles, il eut honte de cette dépendance, passa la mer, et pénétra au midi de la France jusqu'à Saint-Ruf, monastère fameux de chanoines réguliers, près Avignon. Comme il était d'une figure et d'un ca-

<sup>1</sup> Petr. Bl. ep. 168





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.4  
1.6  
1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0

5.0  
5.6  
6.3  
7.1  
8.0  
9.0  
10.0

ractere aimables, d'un esprit vif, plein d'intelligence, et en même temps de réserve et de raison, il enchanta toute la communauté, qui lui proposa de prendre l'habit. Il vécut plusieurs années avec ces religieux, se signalant par sa régularité, par son application aux sciences et à l'éloquence, où il fit beaucoup de progrès. Enfin, il se fit tellement estimer que, l'abbé étant mort, il fut élu pour lui succéder.

Mais cette affection ne dura pas : le caprice de ses confrères alla même si loin, qu'ils portèrent leurs plaintes au pape Eugène. Après une première tentative, qui n'opéra qu'une réconciliation palliée et peu durable, le pape dit aux chanoines qui vinrent se plaindre pour la seconde fois : « Allez, et faites enfin un abbé avec qui vous puissiez vivre ; quant à celui qui vous est à charge, il me sera très-utile. » Il les renvoya ainsi, retint Nicolas pour l'aider dans le gouvernement de l'Eglise, et le fit cardinal-évêque d'Albane. Nicolas fut ensuite chargé de la légation de Norwège, où il s'appliqua infatigablement à faire de vrais chrétiens de ces peuples encore barbares. A son retour il fut élevé sur le saint Siège, dès le lendemain de la mort d'Anastase.

Arnaud de Bresse se trouvait à Rome, où, toujours soutenu par des citoyens puissans, et principalement par les sénateurs, il continuait ses invectives séditieuses contre le clergé. Sans cesse échauffés par cet enthousiaste, quelques-uns de ses partisans se jetèrent sur le cardinal Gérard qui allait trouver le pape, et qui fut blessé dangereusement. En punition de ce crime, la ville de Rome fut mise en interdit, et l'on y cessa les offices divins jusqu'à ce que les sénateurs, pressés par le peuple, vissent trouver le pape, et lui jurassent sur les Evangiles qu'ils chasseraient Arnaud et ses sectateurs. Ils furent en effet bannis, et l'interdit levé en conséquence. Alors le souverain pontife sortit de la ville Léonine, où il avait toujours demeuré depuis sa consécration, passa au travers de Rome avec une suite nombreuse de cardinaux, d'évêques et de noblesse, et alla s'établir dans le palais de Latran, au grand contentement du peuple.

Peu de temps après, le pape apprit que le roi Frédéric marchait à Rome en diligence. Ce prince alliait à de bonnes qualités une ambition démesurée, avec des préjugés assortis à cette passion. Sa chimère était de se croire le successeur des Césars, et de vouloir, à leur exemple, traiter tous les princes de la terre comme ses lieutenans ou ses vassaux. Il désirait surtout de subjuguier l'Italie, qu'il regardait comme le patrimoine des empereurs, et qui dans sa décadence était encore la plus riche portion de son empire<sup>1</sup>. Comme

<sup>1</sup> Art de vérifier les dates.

[An 1155] Frédéric était à la tête d'une armée nombreuse, et qu'il avait exercé bien des hostilités en Lombardie avant de s'en faire couronner roi, Adrien craignit qu'il ne vint à Rome avec des vues de conquête; d'autant mieux que ce prince avait avec lui Arnaud de Bresse, enlevé depuis peu aux gens du pape par des seigneurs de Campanie, et remis entre les mains du roi<sup>1</sup>. Le pape assembla son concile, envoya trois cardinaux au-devant du prince, et leur prescrivit les articles suivant lesquels il devait traiter. Ils ne manquèrent pas de redemander le factieux sectaire, que le roi leur remit aussitôt, en leur faisant d'ailleurs un accueil propre à dissiper leurs ombrages.

Après plusieurs autres sûretés que le pape crut devoir exiger encore, il sortit de Citta-di-Castello, forteresse réputée imprenable, où déjà il s'était renfermé, et vint trouver le roi dans son camp près Viterbe. De là ils se rendirent l'un et l'autre à Rome. Le lendemain de leur arrivée, 18 de juin 1155, Frédéric reçut solennellement de la main du pape la couronne impériale. La cérémonie se fit paisiblement, malgré le mécontentement des Romains, dont on n'avait pas attendu le consentement. Mais l'Empereur s'étant retiré à son camp sous les murs de la ville, les mécontents sortirent du château Saint-Ange, dont ils étaient les maîtres, se jetèrent sur quelques Allemands qui étaient restés à Saint-Pierre, et les massacrèrent dans l'église même. L'Empereur accourut avec ses troupes. Les Romains ayant osé soutenir le combat, il y en eut près de mille qui périrent, sans compter deux cents prisonniers dont le pape sollicita et obtint la délivrance.

La rébellion des Romains était fomentée par Guillaume roi de Sicile, surnommé le Mauvais, qui avait succédé l'année précédente à Roger son père. Le nouveau roi était irrité contre le pape Adrien, qui avait refusé de lui confirmer la royauté, et qui excita l'empereur Frédéric à lui faire la guerre. Mais les chaleurs de l'été et les maladies qui se mirent dans l'armée impériale, ayant obligé Frédéric à reprendre la route d'Allemagne, Guillaume attaqua les terres de l'Église romaine, et prit plusieurs places en Campanie. Enfin le pape, étant allé à Bénévent, où Guillaume vint l'assiéger, le reconnut pour roi de Sicile, et convint, par rapport au régime ecclésiastique, de différens articles que plusieurs cardinaux de sa suite trouvèrent peu honorables pour le saint Siège. Le roi, de son côté, promit de payer le tribut annuel comme ses prédécesseurs, et fit hommage au pape pour le royaume de Sicile, le duché de Pouille, la principauté de Capoue,

<sup>1</sup> Otton. l. 2.

et toutes leurs dépendances. Ces traités réciproques du pape et du roi sont datés du mois de juin 1156.

Durant les troubles qui précédèrent, un homme de Dieu appelé Guillaume, libre des passions et des soucis qui agitaient le clergé même, après avoir plusieurs fois changé de demeure, vint se fixer en Toscane, aux environs de Sienne, dans une vallée stérile, nommée pour cela Malavalle<sup>1</sup>. Il y vécut dix-huit mois, d'une manière plus angélique qu'humaine, et y laissa en mourant une haute opinion de sa sainteté (1157.) Un jeune homme nommé Albert s'y était d'abord rendu son disciple. Aussitôt après sa mort, Rainald se joignit à Albert, et fut imité par plusieurs autres, qui formèrent insensiblement une congrégation de solitaires nommée Guillelmins, sous la règle de S. Benoît. L'Eglise honore la mémoire de S. Guillaume de Malavalle, le jour de sa mort, le 10 de février. Comme on ne connaît ni le pays qui l'a vu naître, ni la plus grande partie de sa vie que différens écrivains ont mêlée de plusieurs fables, on l'a quelquefois confondu avec Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, mort à Compostelle. Le défaut de critique a même été porté jusqu'à le confondre avec Guillaume duc d'Aquitaine sous Charlemagne, et fondateur du monastère de Gellone ou S. Guillen du désert au territoire de Lodève.

Dans le même temps florissait S<sup>te</sup> Elisabeth de Schonauge ou Bellevue, ainsi nommée à cause de la situation du monastère où elle se retira au diocèse de Trèves<sup>2</sup>. Elle fut favorisée, ainsi que S<sup>te</sup> Hildegarde avec qui elle était intimement liée, d'extases, de révélations et de plusieurs autres grâces surnaturelles hors de la voie commune. De son temps, on découvrit à Cologne plusieurs tombeaux, dont les inscriptions portaient que c'étaient ceux de S<sup>te</sup> Ursule et de ses compagnes, honorées dans cette ville au moins depuis trois cents ans. Gerlac, abbé de Duits; craignant que ceux qui avaient découvert ces corps saints n'en eussent fait eux-mêmes les inscriptions, en communiqua les principales à Elisabeth, dans l'espérance que Dieu la favoriserait à ce sujet de quelque révélation nouvelle. Il est très-vraisemblable que la sainte, craignant de tenter le Seigneur, ne demanda et n'obtint aucunes lumières miraculeuses, pour un genre de découvertes qu'on ne doit vérifier qu'au moyen de l'histoire et de la critique, suivant les règles de l'art et les principes de la raison. En tout cas, on ignore quelle fut véritablement sa réponse aux questions de Gerlac, touchant S<sup>te</sup> Ursule et ses compagnes : car pour l'histoire de ces saintes matyres, telle qu'on la trouve dans le quatrième livre des

<sup>1</sup> Boll. 10 febr. t. 4. — <sup>2</sup> Ibid. 18 juin. t. XXI.

œuvres d'Elisabeth de Schonauge, elle ne paraît pas seulement supposée, mais elle est insoutenable, et manifestement fabuleuse. On y trouve des papes et des souverains qui jamais n'existerent, des faits contraires aux histoires et aux monumens les plus authentiques. C'est pourquoi on ne saurait douter que cette partie du quatrième livre, qui n'a rien du ton sage que présentent les trois premiers, n'y ait été ajoutée peu après qu'ils furent répandus; c'est le temps où régna surtout le goût indiscret pour les découvertes et la multiplication des reliques.

Le jour de Noël de l'année 1156, compté, selon l'usage du pays, pour le premier jour de l'année suivante, Pierre le Vénéral, abbé de Cluny, termina sa longue et honorable carrière. Depuis trente-quatre ans qu'il était à la tête de sa congrégation, il en soutenait la splendeur et la réputation dans tous les climats de la chrétienté. Il partagea constamment avec S. Bernard et l'abbé Suger la supériorité du mérite et de la célébrité sur les grands hommes du même temps. Ses qualités, moins brillantes que celles de ces deux émules, n'étaient pas moins solides, et les chefs de l'Église leur confièrent souvent avec un égal succès la direction des affaires les plus importantes. Dans les négociations délicates dont il fut chargé, il montra de la prudence et même de la dextérité, mais sans duplicité et sans raffinement. En gagnant la confiance par les charmes de sa franchise et de sa douceur, il ne trahit jamais sa cause par une molle complaisance, ni par une simplicité imprudente.

Il ne se distingua pas moins par sa doctrine, que par l'art qu'il avait de captiver les cœurs. Son traité de la Divinité de Jésus-Christ prouvée par les paroles mêmes de ce Dieu fait homme, un autre contre les Juifs, et celui qui réfute les erreurs de Pierre de Bruys, le font passer avec raison pour un des plus grands docteurs de son temps. Quoique son raisonnement n'ait ni la chaleur ni la vigueur de celui de S. Bernard, il présente et développe insensiblement ses preuves, d'une manière qui ne subjugué pas les esprits avec autant d'empire, mais qui opère la même persuasion dans ceux qui ne se lassent point de le suivre. Son style est ordinairement net et correct, surtout dans ses lettres qu'on a conservées au nombre de près de deux cents, et qui annoncent une faculté de voir et de sentir, analogue à sa rare prudence. Dans un voyage qu'il fit en Espagne, il avait acheté fort cher une traduction de l'Alcoran ainsi que d'un écrit arabe contre le mahométisme, et s'en était servi pour composer en cinq livres une réfutation de la loi musulmane, qui n'est point arrivée jusqu'à nous.

C'est à l'année où mourut Pierre le Vénéral, que finit le der-

nier ouvrage d'Otton de Freisingue, composé sous le titre d'*Histoire de l'empereur Frédéric*. Les deux livres que nous avons d'Otton, finissant en 1156, ne contiennent ainsi que les trois ou quatre premières années d'un règne de trente-huit ans. Radevic son disciple, chanoine de Freisingue, y a joint une continuation extrêmement diffuse, qui ne comprend que les quatre années suivantes, et se termine à l'an 1160. Otton avait donné auparavant une Chronique qui commence dès la création du monde, et finit à l'an 1146 : cet ouvrage, qui peut être de quelque utilité, malgré les fables dont il fourmille, a été continué jusqu'en 1210, par Otton de S. Blaise. Le huitième livre que l'évêque de Freisingue avait joint à sa Chronique, est un traité de la fin du monde. Nous avons ainsi, au moins pour les faits arrivés de son temps, un garant irréprochable d'une droiture et d'un discernement digne de sa naissance, et que son rang mit à portée de s'instruire parfaitement de tous les événemens relatifs à l'ordre public; seulement on expliquera quelques traits de son Histoire en se rappelant qu'il était petit-fils du fameux Henri IV. Il devait le jour à Léopold IV, marquis d'Autriche, qui est compté au nombre des saints; il était frère utérin du roi Conrad, et comme lui oncle de l'empereur Frédéric. Sa grande piété lui fit embrasser la vie régulière à Cîteaux; il devint abbé de Morimond; le roi son frère l'en tira pour le faire évêque de Freisingue et l'emmena dans la suite avec lui à la Terre-Sainte. Pendant vingt ans entiers, il gouverna son diocèse avec toute l'édification qu'on pouvait attendre d'un prince qui s'était consacré au Seigneur avec des vues pures, et à qui le faste de la cour était devenu si étranger, qu'il ne voulut point quitter dans l'épiscopat l'habit monastique. Il mourut dans son ancienne abbaye de Morimond, en revenant du chapitre de Cîteaux, dont il conservait toujours l'esprit ainsi que le vêtement. Il avait néanmoins à se reprocher, et avant d'expirer il eut du scrupule, d'avoir taxé autrefois S. Bernard de prévention contre Gilbert de la Poirée, d'avoir défendu même la personne de Gilbert, dont il avait été le disciple, avec une vivacité qui l'avait fait soupçonner d'en favoriser les opinions. Il protesta qu'il voulait mourir dans la foi catholique, telle que Rome et l'Eglise universelle la professaient, et remit ses ouvrages à des hommes doctes et pieux, afin de corriger ce qui pouvait lui être échappé de suspect. Après cette déclaration il reçut le viatique, et mourut au milieu d'une multitude d'abbés et d'évêques, que le respect dû à sa naissance et à son mérite avait attirés (1158).

Ce fut un malheur pour Frédéric son neveu, d'être privé des conseils d'un prélat si religieux et si sage, à la veille des funestes

différends de cet empereur avec les papes. Comme Frédéric était en Bourgogne pour y tenir sa cour, il reçut, par des légats romains, des lettres d'Adrien, dont voici le sujet<sup>1</sup>. L'archevêque de Lunden, revenant de Rome, avait été attaqué, ainsi que ses gens, par quelques impies, qui, après les avoir dépouillés, les avaient jetés dans une prison. Le fait s'était passé sur les terres de l'Empire, et l'archevêque y était encore détenu sans que Frédéric eût puni les auteurs du crime. « Cependant cette atrocité ne vous est pas inconnue, écrivait le pape. Mais, au lieu d'user du glaive que vous avez reçu de Dieu pour punir les méchants, on dit que vous avez dissimulé, et que vous négligez votre devoir au point que ceux qui ont eu l'audace de commettre cet attentat inoui n'ont pas même à craindre de s'en repentir. Nous ne concevons pas la raison d'une telle conduite, car notre conscience ne nous reproche pas de vous avoir offensé en rien : elle nous dit au contraire que nous vous avons toujours aimé comme notre cher fils, et traité comme un prince que nous savons être, par la grâce de Dieu, solidement attaché à la foi apostolique. Vous devez vous remettre devant les yeux avec quelle joie la sainte Eglise romaine mère vous reçut l'autre année, quelle affection elle vous témoigna, quelle plénitude d'honneur et de dignité elle vous attribua, et comment, *en vous conférant de si bon cœur l'insigne de la couronne impériale*, elle prit soin de favoriser aussi dans son sein bienfaisant votre sublime élévation : elle eut l'attention toute particulière de ne contredire en rien la volonté royale. Nous ne nous repentons pas néanmoins d'avoir accompli en tout vos désirs ; au contraire, quand votre excellence aurait reçu, s'il était possible, *de plus grands bienfaits de notre main*, nous nous en réjouissons en considération des secours et des avantages qu'elle peut procurer à l'Eglise de Dieu et à nous-même. Quand donc vous laissez impuni un crime énorme qui outrage publiquement l'Eglise universelle et l'autorité impériale, nous craignons que vous n'ayez été porté à le dissimuler et à négliger en cette occasion votre devoir, par la suggestion de l'homme pervers qui sème la zizanie contre la sainte Eglise romaine, votre mère si clémente, et que vous n'ayez conçu contre nous (ce qu'à Dieu ne plaise !) quelques sentimens d'aversion, etc. » Frédéric, dont l'orgueil était sans frein, s'irrita à la pensée, suggérée par ses courtisans, que le pape manifestait dans certains passages de cette lettre la prétention de lui avoir conféré l'Empire, comme un bénéfice qui dépendait uniquement de lui.

<sup>1</sup> Labb. 10, p. 1144 et suiv.

Ce qui ajoutait à son mécontentement, c'est qu'une peinture du palais de Latran représentait l'empereur Lothaire recevant à genoux la couronne des mains du souverain pontife, avec cette inscription : *Le roi, après avoir reconnu avec serment les droits de Rome, reçoit la couronne impériale, et devient vassal du pape.* Or, Frédéric avait demandé que cette peinture fût effacée, et elle ne l'était pas encore; ce qui pouvait ne pas dépendre tout-à-fait d'Adrien. L'Empereur conclut que les Romains, dont quelques-uns soutenaient que les rois d'Allemagne n'avaient possédé jusque là l'empire de Rome et le royaume d'Italie que par la donation des papes, voulaient faire de cette supposition la croyance générale de la postérité. Dès le lendemain, il renvoya les légats, avec défense de s'arrêter nulle part chez les évêques ou les abbés de sa dépendance. Ensuite il expédia partout des lettres circulaires, où il se plaignait d'Adrien avec amertume, et déclarait que, ne reconnaissant tenir l'Empire que de Dieu par l'élection des seigneurs, il était résolu à soutenir toute la dignité de sa couronne au péril de sa vie. Mais Frédéric perdait de vue que, par l'élection des seigneurs, le prince élu devenait roi de Germanie, et se trouvait seulement désigné pour recevoir la couronne impériale. Aussi, pour être conséquent, eût-il dû soutenir qu'il tenait des seigneurs l'autorité royale, et du pape la couronne impériale, qui aurait pu lui être refusée, ainsi qu'elle le fut aux fauteurs de schisme; et la première condition qu'il avait eu à remplir, pour l'obtenir, avait été de livrer Arnaud de Bresse aux cardinaux. Le suffrage du pape; comme seigneur temporel, était, à cette époque, aussi important pour Frédéric que celui des électeurs allemands; mais, comme chef de la société chrétienne, le souverain pontife avait alors une autorité tellement reconnue, que les peuples et les autres princes ne saluaient du titre d'empereur en Occident que celui à qui le pape en avait conféré la qualité. Au surplus, dans ses lettres circulaires, Frédéric reproduit lui-même l'allégorie des deux glaives, dont la doctrine est loin de lui être favorable: tant cette doctrine était alors générale!

Le pape, instruit par ses légats de ce qui s'était passé avec l'Empereur, écrivit derechef à ce prince<sup>1</sup>, pour expliquer les premières lettres qui l'avaient si vivement piqué: il lui dit qu'en usant de ces expressions, *nous vous avons conféré la couronne*, il n'avait voulu signifier autre chose, sinon qu'il la lui avait imposée; de même qu'en nommant l'Empire *un bénéfice*, il n'avait pas entendu par là un fief suivant l'acception moderne de ce terme, mais

<sup>1</sup> Epist. 4.

simplement un bienfait; en un mot, qu'il n'avait nullement prétendu que l'Empereur fût son vassal. Il ajouta que ces mauvaises interprétations ne pouvaient provenir que de gens mal intentionnés. L'Empereur parut satisfait de ces explications, donna le baiser de paix aux légats porteurs de cette seconde lettre, et les renvoya avec des présens, selon l'usage.

Peu de temps après néanmoins il partit pour l'Italie, où il avait convoqué une assemblée générale à Roncaille, entre Plaisance et Crémone (1158). Outre les prélats et les seigneurs, il s'y trouva un grand nombre de juges des villes de Lombardie, et les plus fameux jurisconsultes de Bologne<sup>1</sup>. Frédéric s'était fait une si haute idée de sa dignité d'empereur, qu'à titre de successeur ou d'héritier des souverains qui avaient porté le plus loin la grandeur romaine, lui-même, malgré la révolution des temps et des états, n'aspirait à rien moins qu'à exiger de gré ou de force des restitutions dont les autres puissances se tenaient fort déchargées. Ce qu'elles avaient de plus légitimement à elles, ne passait, dans son idée, que pour l'usurpation d'un bien qui était à lui et pour un véritable démembrement de sa couronne<sup>2</sup>. Il demanda donc un dénombrement exact des droits régaliens qui lui appartenaient en Lombardie à titre d'empereur. Les jurisconsultes et les juges s'assemblèrent au nombre de trente-deux; après avoir terminé leurs recherches séparément, puis leurs discussions en commun, ils apportèrent à l'Empereur, en présence des seigneurs et des chefs des corps de ville, ce qu'ils avaient rédigé d'après les monumens les plus sûrs. Tous les prélats de Lombardie, Obert, archevêque de Milan, à leur tête, renoncèrent publiquement, entre les mains du prince, à tous les droits donnés pour régaliens par les jurisconsultes; mais il leur rendit sur-le-champ ceux dont ils purent justifier la possession par quelque titre plausible. Il s'en trouva de manifestement usurpés, pour quinze mille livres d'argent de revenu annuel: toutefois cette somme doit être considérée comme le produit annuel de tous les biens que les seigneurs laïques aussi bien qu'ecclesiastiques possédaient sans titres suffisans aux yeux de Frédéric. Quelque élevé que soit le montant de ce revenu, il paraîtra peu surprenant, si l'on fait attention que ces régales ou droits régaliens comprenaient des duchés, des marquisats, des comtés, des domaines et des impositions de toute espèce, des moulins et des pêcheries, des péages sur les marchés, sur les chemins et sur les rivières, le droit même de battre monnaie, le cens réel et la capitation personnelle. Cette opération mécontenta

<sup>1</sup> Ott. Mor. p. 818. Radev. l. 2. — <sup>2</sup> Hist. de l'Égl. gall. l. 26.

d'autant plus le pape, qu'elle avait été faite par des docteurs laïques, et que les évêques s'y étaient soumis.

Frédéric au contraire combla de bienfaits ces docteurs<sup>1</sup>, et à leur occasion, les étudiants de toutes les facultés; c'est qu'ils avaient su flatter la folle ambition dont il avait déjà fait preuve au commencement de son règne, sous Eugène III, à qui il avait promis de rétablir la grandeur de l'Empire et de soumettre facilement à Rome toute la terre, pourvu que le pontife excommuniât tous ceux à qui l'Empereur déclarerait la guerre. Ce prince ne trouva pas un pape disposé à une semblable iniquité. Beaucoup moins difficiles, les légistes de Bologne, qu'il consulta pour l'assemblée de Roncaille, lui attribuèrent non-seulement les droits régaliens dont il a été question, mais encore l'empire du monde entier, tel que les empereurs des premiers siècles l'avaient possédé. Il y en eut qui allèrent jusqu'à déclarer hérétiques tous ceux qui oseraient douter de la monarchie universelle des empereurs romains. « On voit par cette plaisante décision, dit Feller, que la jurisprudence des empereurs n'était pas mieux en ordre que celle des papes; que ceux qui déclament tant contre la seconde, affectent à l'égard de la première un silence qui tient de l'injustice et de la mauvaise foi. » Avant de quitter Roncaille, Frédéric fit une constitution<sup>2</sup>, pour procurer et la sûreté et la tranquillité, soit aux maîtres, soit aux disciples, tant dans les voyages qu'ils faisaient pour leurs études, que dans les lieux où étaient les écoles. Les gouverneurs des villes y sont rendus responsables de l'exécution. En cas de procès intentés contre les écoliers, on leur donne le droit de choisir pour juge, soit leur seigneur, soit leur professeur, soit l'évêque de la ville, sous peine à ceux qui voudront les traduire à un autre tribunal de perdre leur cause. C'est le plus ancien privilège qui, depuis le renouvellement des études, ait été accordé aux étudiants d'une manière authentique et légale.

L'objet principal de cette loi fut sans doute l'école de Bologne, qui était déjà fort célèbre. L'étude du droit civil y florissait, surtout depuis vingt ans environ, ainsi qu'en plusieurs autres endroits de l'Italie et du reste de l'Europe. Cependant, quoique l'exemplaire des Pandectes de Justinien qu'on voit aujourd'hui à Florence, et qui fut trouvé dans le butin que les Pisans firent à Amalfi, pendant la guerre de l'empereur Lothaire contre le premier roi de Sicile, Roger le Jeune (1135), soit le plus ancien connu; bien loin que le droit romain ait seulement commencé sous Lothaire II à se répandre, nous savons, par les fastes de l'université de Bolo-

<sup>1</sup> Authent. tit. *Ne fis.*

que la comtesse Mathilde l'avait déjà fait enseigner publiquement; le pape Nicolas II rapporte des passages entiers des lois de Justinien, dans le *Decretum*, pour expliquer la manière de compter les degrés de parenté; l'empereur Othon III a cité les Institutes dans deux de ses chartes, et Charlemagne a permis aux Italiens de vivre *lege Romanâ*.

Le droit canonique se renouvela vers le même temps, quand le fameux Gratien, toscan de naissance et moine bénédictin à Bologne, y publia son *Accord des canons discordans*, appelé communément *Décret de Gratien* (1151). Les papes goûtèrent beaucoup cet ouvrage. Il fut si bien accueilli par les docteurs de Bologne, qu'ils le prirent aussitôt pour le texte de leurs leçons<sup>1</sup>. Ceux de Paris imitèrent les premiers cet exemple; empressement qui prouve assez qu'on retrouvait dans Gratien, comme dans Isidore, les maximes des siècles qui les avaient précédés. Dans le fait, comment les conceptions d'un particulier auraient-elles pu former le droit de l'univers catholique, sans que l'Eglise eût été abandonnée de celui qui a promis d'être avec elle jusqu'à la fin des temps? La collection de Gratien, divisée en trois parties, traite premièrement du droit en général, puis des ministres de l'Eglise, depuis le pape jusqu'au moindre clerc, des règles de la pénitence, de l'administration des sacremens, des cérémonies, etc. Gratien s'étant proposé de concilier les canons qui semblent se contredire (ce qu'il fait en distinguant les diverses circonstances des temps et des lieux), on ne s'étonnera pas de ce que sa vaste compilation paraît en quelques endroits trop chargée et confuse; bien que, eu égard à celles qui l'avaient précédée, même à celle d'Yves de Chartres, qui avait joui d'une grande autorité, elle brille par la méthode et l'ordre des matières. Vers le milieu du seizième siècle, l'avocat-général Riant recommandait l'étude de cet ouvrage comme *la plus profitable de ce qui s'enseignait dans les écoles*, et se plaignait de ce qu'on la négligeait. Concluons de là que le *Décret* est un des plus beaux monumens qu'on ait élevés, dans le moyen âge, à la science du droit canon; et que, malgré l'alliage qui est mêlé à la matière précieuse de ce riche recueil, son auteur a quelque droit à la reconnaissance de la postérité. C'est un témoignage que tous les hommes sensés rendront à Gratien; en dépit des critiques qui l'ont accusé d'avoir enchéri même sur les fausses décrétales, en avançant que le pape peut s'élever au-dessus des canons. Mais un mot suffit pour réfuter cette accusation peu réfléchie. « A cause de la difficulté d'assembler des conciles, dit

<sup>1</sup> Voy. Bossuet sur les quatre Articles.

» Bergier (des paroles duquel il ne faut pas inférer, toutefois, que  
 » la puissance du saint Siège n'était qu'un pouvoir d'occasion ex-  
 » ceptionnelle), les papes se sont trouvés obligés de faire tout ce  
 » qui aurait pu être fait dans un concile général pour le bien de  
 » l'Eglise, de donner des décisions sur le dogme, sur la morale,  
 » sur la décence du culte, *de dispenser des canons*, lorsque le cas  
 » a paru l'exiger..... Les détracteurs du saint Siège ont trouvé  
 » bon de supposer que les papes en ont agi ainsi par ambition.  
 » Une preuve évidente du contraire, c'est qu'ils n'ont ordinairement  
 » donné des décisions que quand on les a consultés, et n'ont dicté  
 » des lois que quand on a été forcé par la nécessité de recourir  
 » à eux<sup>1</sup>. » Les erreurs de Gratien proviennent en partie de ce  
 qu'il n'a pas consulté les conciles mêmes, les mémoires sur  
 les souverains pontifes, ni les écrits des saints Pères de l'Egli-  
 se, mais les compilateurs qui l'ont précédé; Gratien a adopté les  
 fautes que l'ignorance, l'inattention ou la précipitation leur ont  
 fait commettre; et en cela il est lui-même inexcusable. Mais, d'un  
 autre côté, on doit imputer le plus grand nombre de ces fautes au  
 siècle où il vivait : en effet, l'art de l'imprimerie n'étant pas alors  
 découvert, on ne connaissait les ouvrages des savans que par les  
 manuscrits; les copistes dont on était obligé de se servir pour les  
 transcrire, étaient ordinairement des gens peu exacts et ignorans,  
 les fautes qu'ils avaient faites se perpétuaient, lorsque sur un  
 même ouvrage on n'avait pas plusieurs manuscrits, afin de les  
 comparer ensemble, ou lorsqu'on négligeait de prendre cette  
 peine. Avouons de plus, pour n'être pas injustes, qu'au milieu  
 des fausses autorités qu'il allègue, ou de celles qu'il interprète  
 mal, il rapporte des canons fidèles de l'ancienne discipline : ainsi,  
 en séparant le vrai d'avec le faux, son ouvrage est d'une grande  
 utilité pour bien connaître cette discipline que l'Eglise a prescrite  
 autrefois, qu'elle a toujours souhaité et qu'elle souhaite encore de  
 retenir, autant que les circonstances des temps et des lieux le per-  
 mettent, ou de rétablir dans les points qui sont négligés. Elle a  
 dans tous les temps exhorté les prélats à travailler à cette réforme,  
 et a fait des efforts continuels pour remettre en vigueur la pra-  
 tique des anciens usages<sup>2</sup>.

Les autres études qu'on s'efforçait de relever aussi bien que  
 celle des lois, languissaient dans un état d'enfance encore plus  
 imparfait. Pendant les trois ou quatre siècles précédens, toutes  
 les connaissances naturelles s'étaient bornées aux sept arts libé-  
 raux, qui n'apprenaient presque tous que de stériles divisions et

<sup>1</sup> ART. PAPE. — <sup>2</sup> Encyclopédie méthodique, art. DÉCRET.

de sèches nomenclatures. Encore les partageait-on en deux classes, et la plupart des savans n'osaient atteindre qu'à la première, qui, sous le nom de *trivium*, comprenait la grammaire, la rhétorique et la logique. Quant à ceux qui poussaient jusqu'au *quadrivium*, comprenant l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique, ils étaient regardés comme les phénomènes de leur siècle et les flambeaux de l'univers. A l'époque où nous sommes parvenus, on augmenta le nombre des arts libéraux, en comptant parmi eux la théologie, la jurisprudence et la médecine, aussi bien que la philosophie. Depuis on rangea insensiblement les sept arts sous un seul titre, qui fut celui de philosophie; et cette science, avec les trois autres, constitua les quatre facultés dans lesquelles devaient se signaler les génies qui voulaient passer pour universels; d'où vint à ces lices brillantes le nom d'*université*.

Notre siècle n'a pas droit de s'étonner des travers où tombèrent ces anciens philosophes, les uns attachés exclusivement aux principes et aux tables décharnées de Porphyre, les autres aux profondeurs inaccessibles de Platon, ou à la simple explication du texte abstrait d'Aristote; d'autres encore, appelés libres, et qui faisaient profession de ne s'assujettir à aucune autorité, mais à la seule raison, prirent pour elle les vaines subtilités de leur métaphysique, l'amour de la dispute et le goût du sophisme. Il n'est pas de notre sujet de suivre l'histoire de ces études profanes, qui ne peuvent nous intéresser qu'à raison de l'influence qu'elles exercèrent sur les sciences ecclésiastiques.

Mais la théologie fut pliée elle-même aux nouvelles méthodes, et, les novateurs s'engageant dans un labyrinthe de questions oiseuses, elle dut marcher sur leurs traces, car la vérité, pour combattre et terrasser l'erreur est obligée de la suivre pied à pied. On doit néanmoins reconnaître que cette théologie philosophique ou scolastique, qui remontait jusqu'aux premiers principes, et qui de là, par un enchaînement méthodique et sensible, descendait aux conséquences les plus éloignées, servit utilement à confondre les sectaires, qu'elle mettait en contradiction avec eux-mêmes. S. Thomas épura cette méthode dans le siècle suivant, et la porta à un degré de perfection digne encore aujourd'hui d'exciter l'émulation des plus grands maîtres.

Dès le douzième siècle, il y eut des savans qui surent éviter les défauts de cette manière nouvelle. Pierre Lombard, né dans la province qui lui fit donner ce surnom, et devenu le plus fameux docteur de l'école de Paris, fut effrayé des erreurs de Roscelin, d'Abailard et de Gilbert de la Poirée, égarés par les principes de Platon et d'Aristote: il s'ouvrit une route opposée, dans le des-

sein, nous dit-il<sup>1</sup>, de combattre ceux qui s'attachaient à soutenir leurs propres conceptions, au préjudice de la vérité. Son ouvrage, intitulé *Livre des Sentences*, et qui lui a fait donner à lui-même le nom de Maître des sentences, est un recueil de passages des Pères, particulièrement de S. Augustin, où, sans citer les philosophes profanes, ni s'abandonner aux subtilités de l'école, le raisonnement n'est employé que pour concilier les contradictions apparentes des textes. C'est un corps entier de théologie, compris en quatre livres, où l'auteur a omis des matières importantes, telles que l'Eglise, l'autorité de l'Écriture et de la tradition qui n'étaient pas attaquées alors, pour s'étendre sur différens autres articles qu'agitaient les novateurs de l'époque, et qu'il fallait bien protéger contre leurs subtilités. Cet ouvrage eut un si grand succès que, durant des siècles entiers, la plupart des maîtres en théologie en firent tout le fond des leçons qu'ils donnaient à leurs disciples. On compte jusqu'à deux cent quarante théologiens, les plus célèbres de leur temps, qui ont fait des commentaires sur ce livre. L'auteur fut élevé sur le siège de Paris (1159), pour lequel Philippe, frère du roi et archidiacre de cette Eglise, avait été élu<sup>2</sup>. Celui-ci eut, dit-on, la déférence de céder son droit. L'histoire nous fournit à cette occasion un des titres anciens et les plus formels de nos rois, par rapport à la régale : privilège qui a été la source des plus grands abus<sup>3</sup>. Après la mort de l'évêque Thibaud, prédécesseur de Pierre Lombard, l'évêché et la régale, portent ces anciens monumens, étant venus en la main du roi, il donna la chevecerie qui en faisait partie aux religieuses d'Hières pour en jouir toutes les fois que le siège serait vacant. L'évêché de Paris ayant été favorisé plus que les autres par nos rois, ceux-ci puisèrent dans leurs propres bienfaits le droit de jouir des revenus du siège pendant la vacance; puis, sous prétexte que quelques sièges avaient été assujettis à la régale, on prétendit que tous devaient y être soumis; afin de profiter plus long-temps des revenus, on retarda, souvent même on empêcha l'élection et la consécration des évêques; et en dernier lieu la régale devint l'occasion du plus fâcheux démêlé entre le sacerdoce et l'empire.

Le mauvais succès du voyage de Palestine n'avait pas dégoûté Louis le Jeune de ces sortes d'expéditions. Ayant fait depuis le pèlerinage de S. Jacques de Compostelle, il conçut et inspira au roi d'Angleterre le dessein d'aller faire la guerre aux infidèles

<sup>1</sup>Præf. in libr. Sent. — <sup>2</sup>Rob. an. 1159. — <sup>3</sup>Gall. Chris. tom. 1, ad an. 1158. Lib. Gall. c. 16.

[An 1158]

[An 1158]

d'Espagne. L'entreprise était résolue, et déjà on rassemblait les troupes, quand il envoya demander des indulgences au pape, afin d'animer les Français. Adrien loua le zèle de ce prince, mais il improuva son empressement. Il lui représenta<sup>1</sup>, que la bienséance et la sagesse voulaient qu'avant d'entrer dans une domination étrangère, on attendît, sinon une invitation formelle, au moins le consentement des princes et des peuples du pays. « Il doit vous souvenir, lui dit-il à ce sujet, du voyage de Jérusalem que vous entreprîtes autrefois avec le roi Conrad, sans avoir consulté les fidèles qui étaient sur les lieux, ni pris d'ailleurs assez de précautions. Vous savez les suites fâcheuses de cette entreprise, et les reproches que s'attira l'Eglise romaine pour y avoir condescendu. » Le roi Louis admit cette sage lenteur; et l'expédition, qui ne semblait d'abord que différée, manqua tout-à-fait (1157).

Le bruit s'étant alors répandu que les Arabes venaient attaquer avec une armée formidable la ville de Calatrava en Castille, les Templiers, qui en tenaient la citadelle, la remirent au roi Sanche III, dans la crainte de ne pouvoir la sauver<sup>2</sup>. Ce prince parut lui-même fort effrayé du danger qui faisait trembler de si braves gens. Il y avait cependant à Tolède, où était la cour, un moine de Fitère, ordre de Cîteaux, nommé Diègue de Vélasquès, avec Raimond son abbé. Il était de famille noble; il avait d'abord suivi le métier des armes, et la profession monastique ne lui avait rien ôté de son premier courage. Il dit à son abbé qu'il rendrait au roi bon compte de la place, s'il la lui voulait confier. Il parla d'un ton et d'un air si assurés, qu'il engagea Raimond à faire au roi cette proposition étonnante, et le prince à y souscrire. Aussitôt le moine et l'abbé allèrent trouver l'archevêque de Tolède, qui approuva de même leur dessein, contribua de ses biens à son exécution, et accorda pour tous ceux qui prendraient les armes à ce sujet, le pardon de tous leurs péchés, c'est-à-dire, indulgence plénière, la première que l'on sache avoir été donnée par un évêque. On présume que, dans ces cas pressans, au milieu d'un pays infesté par les infidèles, les prélats ordinaires étaient avoués par le chef de l'Eglise pour la concession de ces sortes de grâces, qui régulièrement étaient réservées au pape.

En peu de temps Vélasquès se vit à la tête de vingt mille hommes, et, avec l'abbé Raimond, il alla se renfermer dans Calatrava, que les Arabes n'osèrent pas même insulter. Grand nombre de ces guerriers embrassèrent l'institut de Cîteaux, mais sous un ha-

<sup>1</sup> Ep. 23. — <sup>2</sup> Roder. vii, 14; Marian. xi, 6.

bit particulier et convenable aux exercices militaires. Raimond fit venir de son abbaye les religieux, les gens de service, les meubles, les troupeaux mêmes; il n'y laissa que les infirmes et le peu de personnes absolument nécessaires pour le soin de la maison. Il mourut peu de temps après, révééré comme un saint. Tels furent en 1158 les commencemens de l'ordre militaire de Calatrava, qui dans la suite servit de modèle pour l'institution de plusieurs autres. Il fut approuvé par le pape Alexandre III, qui dès l'année suivante succéda au pape Adrien IV.

Mais avant la mort d'Adrien, sa querelle avec l'empereur Frédéric, que nous avons laissée moins éteinte qu'assoupie, se ranima pour ne pas finir même avec ce pontife : il transmet à son successeur la chaire pontificale en butte à l'ambition et à la perfidie, à la cabale et aux plus cruels soucis, à tous les funestes avant-coureurs du schisme et de la discorde. La principale cause de l'irritation de Frédéric fut le refus que fit le saint Siège de confirmer le choix que ce prince avait fait d'un archevêque de Ravenne (1159) : ce refus cependant était motivé d'une manière fort honorable pour l'élu, que le pape disait chérir, et vouloir élever dans Rome même à une plus grande dignité. D'ailleurs, après que les prélats de Lombardie eurent reconnu qu'ils tenaient de l'Empereur les droits régaliens, le pape Adrien avait aussi écrit à ce prince une lettre fort mesurée dans les termes, mais où l'amertume perçait néanmoins<sup>1</sup>. Le porteur était de plus un homme du commun, qui disparut avant qu'on eût achevé la lecture de la lettre. L'Empereur, jeune prince naturellement fier et piqué jusqu'au vif, ne dissimula pas son mécontentement dans sa réponse. Il y prit le style des anciens Romains, mit en titre son nom avant celui du pape, et dans le corps de la lettre usa de la seconde personne du singulier en parlant au pontife; vengeance basse, puisque l'usage était introduit depuis long-temps de nommer au pluriel les personnes honorables à qui l'on parlait. Adrien se plaignit d'abord de ce langage injurieux<sup>2</sup>; puis il reprocha à Frédéric d'avoir violé la foi jurée, en exigeant l'hommage de ses évêques, au lieu de se contenter du serment de fidélité, et en défendant aux légats du saint Siège non-seulement l'entrée des églises, mais encore celle des villes de son royaume; enfin il alla jusqu'à le menacer de la perte de sa couronne, s'il ne tenait une conduite plus sage. L'Empereur repartit plus fièrement encore; soutenant qu'il ne tenait sa couronne que de Dieu; que les papes au contraire, ainsi que les évêques, tenaient leurs biens temporels de la libéralité des prin-

<sup>1</sup> Radev. c. 15. — <sup>2</sup> Epist. 6.

s. Raimond  
e, les meu-  
es et le peu  
a maison. Il  
Tels furent  
Calatrava,  
de plusieurs  
dès l'année

peureur Fré-  
s, se ranima  
son succes-  
berfidie, à la  
nt-coureurs  
rritation de  
er le choix  
(1159) : ce  
orable pour  
Rome même  
prélats de  
ur les droits  
e une lettre  
erçait néan-  
mmun, qui  
e. L'Empe-  
au vif, ne  
Il y prit le  
nt celui du  
ersonne du  
que l'usage  
el les per-  
d'abord de  
oir violé la  
lieu de se  
légats du  
core celle  
acer de la  
ge. L'Em-  
e tenait sa  
si que les  
des prin-

ces ; que toutes les maximes contraires n'étaient que des sugges-  
tions de cette cupidité et de cet orgueil détestables, qui, au grand  
scandale de ces peuples, s'étaient glissés jusque dans la chaire de  
saint Pierre.

Les esprits s'échauffant de plus en plus, Eberard, évêque de  
Bamberg, se mit en devoir d'arrêter les suites d'une animosité si  
dangereuse. C'était un prélat distingué par sa doctrine, par la pu-  
reté de ses mœurs, et par une piété si merveilleuse que, dans  
l'embarras des affaires publiques et même à la guerre, l'étude et  
la méditation des saintes Écritures occupaient tout son loisir.  
L'Empereur avait une confiance toute particulière en ses con-  
seils, et partageait avec lui la conduite de ses états. Aussi le prélat  
n'était-il pas moins affectionné au bien et à l'honneur de l'Em-  
pire, qu'aux intérêts véritables de l'Église. Il écrivit au pape, lui  
remontra, avec une liberté respectueuse, combien il était à crain-  
dre que les paroles dures de part et d'autre, par un choc tant de  
fois réitéré, ne produisissent un feu qui s'étendit loin dans le sa-  
cerdoce et l'Empire ; il ajouta qu'il valait mieux éteindre le dis-  
sentiment au plus vite, que de disputer de quel côté il était venu.

Malgré ces représentations, l'Empereur tenant une assemblée  
dans son camp près Bologne, le pape y envoya des légats pour de-  
mander l'exécution du traité conclu avec le pape Eugène, pour  
réclamer la restitution de plusieurs terres, en particulier de celles  
qui avaient été données au saint Siège par la comtesse Mathilde,  
pour requérir aussi que les évêques d'Italie ne fussent point obli-  
gés de faire hommage au prince, et qu'il reconnût que la magis-  
trature et les régales de Rome appartenaient à S. Pierre. A ces  
demandes, l'Empereur, avec une grande apparence de modération,  
répondit par cette ironie<sup>1</sup> : « Quoique je ne doive pas m'expliquer  
sur de pareils objets sans avoir pris le conseil des seigneurs, je ne  
laisse pas que de dire auparavant que je ne demande point d'hom-  
mage aux évêques s'ils ne veulent rien posséder de mes régales.  
Mais si on leur dit, *Qu'avez-vous affaire du roi?* je leur dirai à  
mon tour, *Qu'avez-vous besoin de domaines?* Quant à ce qu'on  
vient de dire des régales et de la magistrature de Rome, qu'on  
entende par ma réponse tout ce que cet article me donne à pen-  
ser : je suis empereur romain par ordre de Dieu, et je n'en porte  
que le vain titre, si Rome n'est pas en ma puissance. » L'ambitieux  
Frédéric prétendait en effet percevoir sur le patrimoine de S. Pierre,  
dont il n'était que le protecteur, les mêmes droits que sur les terres  
de l'Empire.

<sup>1</sup> Rader. c. 30.

Les négociations multipliées ne servant qu'à rendre l'affaire toujours plus épineuse, et ni le pontife ni l'Empereur ne paraissant d'humeur à céder, on ne pouvait attendre qu'un dénouement fâcheux, quand la mort du pape Adrien fit diversion à cette première alarme. Sur ces entrefaites, il mourut le 1<sup>er</sup> septembre 1159, après avoir tenu le saint Siège quatre ans et près de neuf mois. Ce grand pape, l'un des plus ardens pour les intérêts de l'Eglise, était si éloigné d'amasser pour ses proches, qu'il ne leur laissa pas une obole. Après sa mort, sa mère, qui lui survécut, n'eut pour ressource dans sa vieillesse indigente que les charités de l'église de Cantorbéry.

Six jours après la mort d'Adrien, les cardinaux et les évêques élurent le cardinal Roland, chancelier de l'Eglise romaine : le clergé et le peuple approuvèrent son élection; on le nomma Alexandre III<sup>1</sup>. Il n'y eut que trois cardinaux qui ne lui donnèrent pas leurs suffrages; savoir, Octavien, Jean de Morson et Gui de Crème, tous trois prêtres et assez téméraires pour que les deux derniers prétendissent eux seuls faire Octavien pape. Ceux qui avaient élu Alexandre s'empressèrent de le revêtir de la chape d'écarlate, qui était l'habit particulier du souverain pontife, et le signe de l'investiture du pontificat. Alexandre résistait et fuyait, en protestant humblement de son indignité; mais on réussit enfin à le revêtir. Alors Octavien, s'abandonnant à son dépit, enleva la chape de dessus les épaules d'Alexandre; mais un sénateur indigné l'arracha d'entre ses mains. Octavien avait prémédité la scène impie qu'il donnait. Il avait fait apporter une chape : il la revêtit avec tant de précipitation, que le devant se trouva derrière; ce qui le fit nommer pape à rebours, avec de grands éclats de rire. Mais le tragique succédant bientôt au burlesque, les portes de l'église s'ouvrent tout-à-coup, et des troupes de gens de guerre entrent avec tumulte l'épée à la main, en nommant Octavien Victor IV. Le pape Alexandre, et les cardinaux qui l'avaient élu, gagnèrent avec peine la forteresse de l'église; ils y furent aussitôt investis par des gens armés, et ce fut pour eux une prison d'où ils ne sortirent que pour être transférés dans une prison plus étroite au-delà du Tibre.

Pendant toute la ville s'émut; les enfans même criaient contre Octavien; les femmes le chargeaient d'injures; on le déchirait dans des chansons satiriques où l'on n'oublia point la manière grotesque dont il avait endossé la pourpre. Les schismatiques, appréhendant des insultes plus sérieuses, jugèrent à propos

<sup>1</sup> Art. PAP. ALEX.

de mettre en liberté le pontife et les cardinaux, qui se retirèrent sur les terres du roi de Sicile. Le 20 de septembre, Alexandre y fut sacré, suivant la coutume, par l'évêque d'Ostie. Octavien, ayant cherché pendant un mois des évêques pour son sacre, fut enfin sacré le 4 d'octobre par l'évêque de Tusculum, qui avait d'abord reconnu le pape Alexandre, et qui fut assisté des évêques de Melfe et de Férente.

Il suffit d'avoir mis ces deux élections sous les yeux, pour faire toucher au doigt le crime de celle d'Octavien. Il ne serait pas concevable qu'elle ait eu pour protecteur l'empereur Frédéric, si l'on n'était habitué à voir ce rôle scandaleux rempli depuis si longtemps par les rois de Germanie. Mais ce qui ne laisse pas que de causer quelque surprise, c'est qu'une manœuvre si dépourvue de couleurs plausibles ait fait la moindre illusion à un empereur politique et judicieux, assez réfléchi pour avoir gouverné despotiquement l'Allemagne en n'ayant que l'air de suivre les résolutions des diètes; prince en qui les fougues de la fierté et les chimères de la présomption, après les premières saillies, le cédaient presque toujours à la raison; prince enfin qui ne paraît pas s'être fait un jeu de la religion. Mais Frédéric avait conçu et long-temps nourri une forte aversion pour le pape Adrien; eh! qu'il est dangereux qu'on n'étende la prévention contre un pontife à un autre pontife, et à la chaire pontificale elle-même! Il put se faire néanmoins que Frédéric conservât un ressentiment personnel contre Alexandre, qui, député vers ce prince par le dernier pape, avait soutenu avec une grande fermeté les intérêts délicats dont il était le médiateur. Quoi qu'il en soit, l'Empereur se déclara d'abord pour l'antipape, reçut fort mal les nonces que lui envoya le pape légitime, et ne fit point de réponse à ses lettres. Elles lui apprenaient cependant tout ce qui s'était passé, avec un détail facile à vérifier, si près du lieu de la scène. On n'avait pas manqué d'ajouter que l'antipape était déjà frappé des anathèmes de l'Eglise. Les cardinaux avaient écrit de leur côté, et s'étaient nommés au nombre de vingt-deux pour Alexandre, c'est-à-dire tout ce qu'il y en avait alors, à l'exception des deux qui avaient d'abord élu Octavien, et de deux autres qui l'avaient reconnu depuis.

Nous épargnerons à nos lecteurs le long récit de toutes les manœuvres employées par l'Empereur et l'antipape, afin d'accréditer le schisme jusque dans les nations étrangères: il suffira, pour l'ordre et la liaison de l'histoire, d'en parcourir rapidement cette triste partie. Frédéric et Octavien tinrent à Pavie et à Lodi des conciliabules (1160 et 1161), dont les décisions ne manquèrent pas d'être telles qu'ils les voulaient: le pape Alexandre y fut cité;

il refusa d'y comparaître, et fut condamné par contumace : l'Empereur obligea par un édit menaçant tous les évêques de ses états à reconnaître le pape Victor ; plusieurs d'entre eux en Italie refusèrent d'obéir, et furent chassés de leurs sièges ; tous ceux d'Allemagne prirent quelque part au schisme, excepté l'archevêque de Saltzbourg, S. Ebéard, et l'évêque de Brixen qu'il sut toujours s'attacher par ses lumières et par ses vertus : qualités qui éclataient jusque sur son front, et qui, de l'aveu de Frédéric même, imprimèrent constamment au prince un respect si religieux, qu'il n'osa jamais chagriner ce saint contradicteur<sup>1</sup>.

L'Empereur tenta aussi vainement de séduire divers souverains, principalement les rois de France et d'Angleterre. Ils prirent avec éclat le parti d'Alexandre, dans un concile nombreux, formé des évêques des deux royaumes, à Toulouse, où l'on perça sans peine le voile des impostures qu'on avait employées pour les surprendre (1161). Les tentatives de l'Empereur, du côté de la Grande-Bretagne en particulier, ne servirent qu'à lui faire encourir dans ce pays l'exécration publique. Le bruit s'y répandit, comme nous l'avons déjà rapporté d'après le savant anglais qui assura avoir été témoin du fait sous le pape Eugène<sup>2</sup>, que Frédéric avait promis à ce pontife de soumettre toute la terre à Rome, pourvu que le pape le secondât en excommuniant ceux à qui l'Empereur ferait la guerre ; et que, désespérant de trouver un vrai pontife capable d'une telle iniquité, il en avait voulu faire un qui lui fût dévoué sans pudeur. Le roi de Jérusalem et plusieurs autres princes suivirent l'exemple de ceux de France et d'Angleterre. Manuel même, empereur de Constantinople, écrivit au roi Louis le Jeune, que sur sa parole il reconnaissait Alexandre pour pape légitime<sup>3</sup>. On trouve plusieurs autres monumens de la bonne intelligence qui existait entre le pape Alexandre et l'empereur Manuel, qu'on croit avec raison n'avoir pas favorisé davantage le schisme de la Grèce<sup>4</sup>.

Le pape Alexandre, de son côté, fit et souffrit ce qu'on a vu de même rapporté plusieurs fois sous les pontificats précédens. Il envoya ses légats et sa justification aux divers souverains de la chrétienté ; il exhorta plusieurs fois l'empereur Frédéric à revenir de son erreur ; il l'excommunia, et déclara ceux qui avaient juré fidélité à ce prince, absous de leur serment<sup>5</sup>. Il fut condamné et anathématisé à son tour par les schismatiques ; il adressa des plaintes et des manifestes aux princes et aux Églises. Ses docteurs publiè-

<sup>1</sup> Vit. Can. p. 296. Radev. 11, 73. — <sup>2</sup> Joan. Sarisb. ep. 59. — <sup>3</sup> Guill. Tyr. xviii, 19. — <sup>4</sup> Cinn. l. 5, n. 1. — <sup>5</sup> Act. Alex. III, 22. Baron.

rent quantité de dissertations et d'apologies. L'Empereur ranima les factions romaines : la famille d'Octavien, très-puissante à Rome, réduisit le pape à s'en bannir, lui enleva la plupart des patrimoines de S. Pierre. On lui tendit des pièges de tous côtés; on dépouilla et l'on emprisonna tous ceux qui allaient le trouver : Frédéric prit et ruina la ville de Milan, entre plusieurs autres, à cause de l'attachement de l'archevêque et des consuls pour le pape : il lui ravit même les reliques les plus révérees, telles que les corps des trois rois qu'elle prétendait posséder, et qui furent transférés à Cologne, où ils sont encore honorés aujourd'hui. Enfin Alexandre, ne pouvant plus vivre en Italie avec dignité ni avec sécurité, se réfugia dans l'asile ouvert de tout temps aux pontifes persécutés.

Il connaissait les dispositions particulières où l'on était en France à son égard, par le saint archevêque Pierre de Tarantaise, qu'il avait fait venir auprès de lui peu de temps auparavant. Les religieux de Cîteaux, anciens confrères du saint prélat, avaient puissamment contribué à faire reconnaître le pape légitime, non-seulement chez les peuples libres de préventions, mais en plusieurs endroits des états de l'Empereur. Cet ordre était alors au plus haut point de son crédit. Il comptait plus de sept cents abbés et une multitude prodigieuse de moines, dont un grand nombre se trouvaient élevés à l'épiscopat. Les saints religieux de la Chartreuse furent aussi d'un grand secours au pape Alexandre, et même les premiers qui se déclarèrent pour lui. L'Empereur en fut si irrité contre S. Anthelme, alors chartreux et depuis évêque de Bellay, qu'il le fit excommunier par ses conciliabules, comme l'auteur principal de la résolution de ses confrères. Pour les moines de Cîteaux, il commanda que tous ceux qui étaient dans son royaume eussent à en sortir, s'ils ne reconnaissaient le pape Victor : ce qui obligea beaucoup d'abbés, avec leurs communautés tout entières, à se réfugier en France, ainsi que le chef de l'Église.

Il n'osa pourtant maltraiter, ni même inquiéter le saint archevêque de Tarentaise, qui était sous sa domination, et qui ne cessait de prêcher contre le schisme avec une liberté suivie de grands succès. Il l'accueillait même avec bienveillance, et le traitait avec des égards qui allaient jusqu'au respect. Et comme les schismatiques, outrés de dépit, lui en faisaient des reproches : *Puis-je en user autrement ?* leur dit-il; *résister à l'homme de Dieu, ne serait-ce pas résister à Dieu même ?* Ce prince étant allé à Besançon, dont l'archevêque Hébert était le plus fougueux des schismati-

ques, Pierre s'y rendit aussitôt pour soutenir les catholiques. Les peuples de la ville et des lieux voisins accoururent en foule pour honorer le saint prélat, comme on avait coutume de faire partout où il paraissait. Il leur dit de prier en commun que Dieu convertît leur évêque, ou qu'il en délivrât l'Eglise : ils prièrent, et Hébert mourut quelques jours après <sup>1</sup>.

Tandis qu'il était en Italie, il arriva aussi un de ces traits frappans qui peuvent être fortuits, mais qui équivalent aux miracles dans l'opinion même de ceux que ce nom révolte le plus. Comme on ne cherchait qu'à dépouiller les évêques qui allaient trouver le pape Alexandre, un seigneur, plus animé sans doute par l'esprit du schisme que par l'appât du butin, attaqua le saint archevêque dont l'équipage ne consistait qu'en cinq chevaux : mais en le poursuivant, son cheval tomba et se rompit la jambe. Cet accident le fit rentrer en lui-même : il suivit le saint, courut se jeter à ses pieds, lui demanda pardon, et le bénit mille fois de ce qu'il ne lui avait attiré du Ciel qu'un avertissement salutaire, au lieu du dernier châtiment qu'il confessait avoir mérité. Dans ce voyage d'Italie, le saint prêcha courageusement contre le schisme, dans les villes même dont les évêques étaient schismatiques : mais les peuples ne consultaient que leur vénération pour sa sainteté et pour ses miracles ; car ce fut un autre Bernard, pour la multitude des prodiges, aussi bien que pour l'éclat des vertus

Affligé à l'excès, et véritablement alarmé de la vénération publique, le saint archevêque se résolut à fuir secrètement, et partit de nuit avec un seul compagnon. Il suivit des sentiers difficiles, au milieu des rochers et des précipices, changea plusieurs fois de guides, et arriva seul dans un monastère de son ordre tout rempli de moines allemands dont il n'entendait point la langue, et dont il n'était ni entendu ni connu. Il y fut reçu comme simple moine, et y jouit quelque temps de l'obscurité qu'il cherchait. Cependant les gens de sa maison et tout son peuple, en proie à la douleur et aux plus cruelles inquiétudes, se dispersaient de toute part, ou pour le trouver, ou pour en apprendre au moins quelque nouvelle. Enfin un jeune homme qu'il avait élevé dès l'enfance, étant parvenu jusqu'à cette maison, le reconnut entre les frères qui sortaient pour le travail, et fit un cri qui les arrêta. Ces bons religieux furent dans un étrange étonnement : toute la communauté se jeta aux pieds de l'archevêque, en fondant en larmes, et en lui demandant pardon de ne l'avoir pas traité comme il le méritait. Mais il pleurait

<sup>1</sup> Boll tom. XIII, ad 8 mai.

plus amèrement qu'eux tous de se voir ainsi ravir les douceurs de son humble retraite : car la nouvelle de cette heureuse découverte s'étant bientôt répandue, il fut contraint de revenir à son troupeau.

Il fournit un long et saint épiscopat de trente-quatre ans, durant lesquels il vécut toujours comme le plus pauvre et le plus austère des moines. Il n'en conserva pas seulement l'habit, mais il le voulait vil et usé; et si on l'obligeait d'en prendre un meilleur, il en faisait l'aumône à la première rencontre. Sa nourriture était du pain bis, et des légumes apprêtés comme ceux qu'il faisait servir aux pauvres. Il ne laissa pas que de soutenir efficacement les intérêts de son Eglise, d'en rétablir les biens, et de remplir avec autant de dignité que de vigilance toutes les fonctions de l'épiscopat. Entre toutes ses vertus, sa tendresse pour les pauvres et les infirmes éclata particulièrement : il avait à leur égard des attentions qui ne sont données qu'à ces âmes tendres avec qui le Père céleste semble avoir partagé les soins de la Providence et la douce onction de sa miséricorde. En tout temps sa maison était un refuge ouvert aux malheureux ; mais pendant les trois mois qui précèdent la moisson, et où les vivres manquent le plus dans ces ingrates contrées, elle semblait beaucoup plus un hôpital que le palais d'un évêque. Deux fois en passant les Alpes, il se dépouilla de sa tunique pour en revêtir de pauvres femmes qui mouraient de froid, ne gardant que sa coule par dessus son cilice, au risque de périr lui-même. Dans une seule visite, il dépensa en aumônes deux mille sous, c'est-à-dire cinquante marcs d'argent, le marc ne faisant alors que quarante sous.

Le pape Alexandre fut reçu en France avec un respect et une affection qui firent bien voir que ni le roi ni les sujets ne se lasaient du rôle de défenseurs de l'Eglise romaine. Le premier exercice qu'il y fit de son autorité, concerna les clercs employés au service du roi (1162). De Montpellier, où il avait abordé, il écrivit au chapitre d'Auxerre, de laisser jouir des revenus de sa prébende, Pierre, chanoine, quoique absent, parce qu'étant employé par son souverain, il devait être regardé comme présent. Cependant, à l'occasion de quelque délicatesse de cérémonial, le roi Louis parut tout-à-coup mécontent du pontife, et la première vivacité du monarque alla jusqu'à témoigner se repentir d'avoir reconnu Alexandre plutôt que Victor. Mais ce ne fut là qu'un nuage passager qui n'altéra point le principe religieux de son attachement à l'unité catholique, comme il eut bientôt occasion de le montrer avec la magnanimité qui faisait le fond de son caractère.

Les schismatiques, attentifs à se maintenir par toutes les voies imaginables, avaient profité du mécontentement du roi, pour l'engager dans une conférence avec l'Empereur, sous prétexte de mettre fin, chez toutes les nations, aux troubles de l'Eglise<sup>1</sup>. La petite ville de Saint-Jean-de-Losne avait été choisie pour le lieu du rendez-vous, comme située aux confins du royaume de France et de la Bourgogne, qui faisait partie de l'Empire. Le roi s'y rendit avec des vues très-pures et beaucoup de confiance, prévenu que tout s'y traiterait d'une manière canonique, par les évêques de différentes nations qui étaient venus en grand nombre. Mais l'Empereur, sans se présenter en personne, lui fit déclarer par son chancelier Renaud, archevêque de Cologne, et le plus déterminé schismatique de sa suite, qu'il n'avait garde de transporter à d'autres le droit qui appartenait à lui seul, de juger l'Eglise romaine; que le roi de France et ses évêques pourraient assister à la conférence, mais en qualité de témoins seulement, et pour recevoir le pape qu'il plairait à l'Empereur et aux évêques de l'Empire de reconnaître. A cette insolence extravagante, le roi fit un sourire de dédain. « Ce sont là, dit-il, des chimères dont vous pouvez repaître l'imbécillité de vos gens; mais j'ai lieu de m'étonner qu'elles sortent ici de votre bouche. L'Empereur ignore-t-il que Jésus-Christ a chargé S. Pierre et ses successeurs de paître ses ouailles? et quelle idée se forge-t-il de moi et de mes évêques? » Prenant ensuite les assistans à témoin de la fraude et de l'infraction des promesses données, il tourne bride, pique vivement son cheyal, et se tire à propos du piège où il reconnaissait un peu tard qu'on l'avait engagé.

Après avoir pourvu à la sûreté de sa frontière, il alla au pays de la Loire, joindre le roi d'Angleterre, qui avait mieux jugé que lui du dessein des Allemands, et qui s'avancait en force pour lui donner du secours. C'est ainsi que ces deux princes, rivaux et si souvent armés l'un contre l'autre, ne parurent plus avoir qu'un même souci et qu'un même intérêt, quand il fut question de l'unité sainte. Mais l'armée impériale, qui commençait à manquer de vivres, ne tarda point à s'éloigner de la France, et de son propre mouvement les délivra de toute inquiétude. Pendant la négociation de Saint-Jean-de-Losne, le pape Alexandre s'était tenu à l'abbaye de Bourg-Dieu, située au diocèse de Bourges, dans les états du roi d'Angleterre, où il se croyait le plus en sûreté dans les circonstances. Il en partit pour venir conférer avec les deux rois, qui déjà se trouvaient ensemble à Couci-sur-Loire. Ce fut à qui des deux lui rendrait le

<sup>1</sup> Act. Alex. Duchesne, tom. IV, p. 579 et seq

plus d'honneur : tous deux lui voulurent servir d'écuyer, et marchèrent à ses côtés, l'un à droite et l'autre à gauche, tenant chacun les rênes de son cheval. Bien des fois on avait vu différens princes donner ce témoignage de vénération au vicaire de Jésus-Christ ; mais alors, dans le spectacle qu'offraient deux princes ennemis et désarmés par l'Eglise, on crut voir l'accomplissement de la prophétie allégorique où le lion et le léopard, devenus semblables à la brebis et au tendre chevreau, oublient sous la houlette leur antipathie naturelle.

Alexandre suivit avec confiance le roi Louis dans sa capitale, où il posa la première pierre de l'église de Notre-Dame, que l'on commença à bâtir cette année 1162, telle qu'on la voit encore. Ce fut Maurice de Sully qui la construisit de fond en comble dans le cours de son épiscopat, à l'exception de la place du portail qui regarde de midi, et de quelques morceaux de pur ornement. Ce prélat, ainsi nommé du lieu de sa naissance au diocèse d'Orléans, nonobstant l'obscurité et l'indigence où il était né, avait annoncé dès l'enfance la noblesse et l'élévation de ses sentimens. On dit qu'alors demandant l'aumône, et la personne à qui il s'adressait feignant de ne la lui vouloir donner qu'à condition qu'il renoncerait à l'épiscopat, le jeune Maurice la dédaigna fièrement<sup>1</sup>. Quoi qu'il en soit, bientôt sa grandeur d'âme se développa tout entière, avec la supériorité d'esprit qui accompagne d'ordinaire l'élévation des sentimens. Par la voie des sciences, il parvint d'abord à une chaire de théologie, et à la dignité d'archidiaque dans la capitale. Il acquit tant d'estime dans ce premier poste, qu'à la mort de Pierre Lombard, qui n'occupa qu'un an le siège de Paris, pour trancher la difficulté qu'avait fait naître le conflit des suffrages, tous les vœux remirent à Maurice la nomination du nouvel évêque. Elle fut bientôt faite. « Je ne lis pas, dit-il, dans la conscience des autres ; mais je dois me connaître moi-même. Or, je crois pouvoir me répondre que si je prends le gouvernement de ce diocèse, je ne chercherai qu'à le bien régir, avec la grâce du Seigneur. » Puis portant la main sur sa poitrine : « Je me nomme moi-même, ajouta-t-il, et voici votre évêque. » Il montra par les effets que cette présomption apparente n'était que l'ingénuité d'une grande âme, et une appréciation très-juste de lui-même.

De Paris, le pape alla tenir à Tours un concile qu'il y avait convoqué pour l'octave de la Pentecôte, et qui s'ouvrit en effet ce jour-là, dix-neuvième de mai 1163<sup>2</sup>. Il s'y trouva dix-sept cardinaux, cent vingt-quatre évêques, tant de France que d'Angle-

<sup>1</sup> Gall. Chris. tom. 1. Hist. Eccl. Par. t. 11, p. 122. — <sup>2</sup> Tom 10 Conc. p. 1424.

terre, avec quelques-uns d'Italie, quatre cent quatorze abbés, et une multitude proportionnée d'autres personnes ecclésiastiques et laïques. On se proposait d'imprimer au schisme toute la flétrissure qu'on s'était si bien convaincu qu'il méritait. Le pape ayant d'abord voulu rendre compte de la canonicité de son élection, dès qu'il commença à s'en expliquer, on n'entendit dans toute l'assemblée qu'anathèmes et malédictions contre le faux pontife. On déclara nulles les ordinations faites par lui et par les autres schismatiques, entre lesquels deux sont taxés d'hérétiques, savoir le cardinal Gui de Crème, et Jean, abbé de Strum<sup>1</sup>. Ils justifièrent par la suite cette sévérité particulière, en se faisant l'un et l'autre antipapes. Le concile tenta d'arrêter les progrès des hérétiques manichéens qui infectaient le Languedoc, et qui furent nommés depuis Albigeois. Il défendit, sous peine d'excommunication, tout commerce avec eux, même pour vendre ou pour acheter, et prescrivit toutes les diligences possibles pour empêcher leurs conventicules. Les pères crurent devoir s'opposer encore à un abus introduit dans plusieurs monastères: il y avait quelques religieux qui, sous prétexte de charité, vivaient dans le siècle pour étudier les lois civiles, et ce qu'on nommait alors physique, c'est-à-dire la médecine, afin d'exercer ensuite la profession de médecins ou d'avocats. Le concile impute cette coutume parmi les moines, sans toutefois leur interdire absolument ces fonctions, pourvu qu'elles ne les tirent pas de leurs cloîtres: tempérament que les restes de l'ancienne ignorance rendaient encore nécessaire dans l'intérêt du bien public.

Quand le concile fut terminé, les deux rois de France et d'Angleterre firent inviter l'un et l'autre le pape Alexandre à établir sa résidence dans leurs royaumes, lui offrant pour son séjour le lieu qui lui plairait davantage. Il choisit la ville de Sens, alors des plus distinguées dans l'ordre hiérarchique, comme métropole de la capitale de France: il s'y établit au commencement d'octobre, y demeura environ un an et demi, et y expédia les affaires de toute l'Eglise, comme s'il eût été à Rome.

Il n'imaginait guère qu'un des plus tristes objets de sa sollicitude pontificale y dût être, dès l'année suivante, l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becquet, qui vint de paraître au concile de Tours avec autant de distinction que s'il eût été le frère de son roi. Alors Henri II avait en effet pour lui toute la confiance et l'intimité qu'il aurait pu avoir pour le premier prince de son sang. Thomas, avec une figure noble et agréable, avait une pénétration

<sup>1</sup> Can. 3.

qui le rendait supérieur aux affaires les plus difficiles, un esprit mâle à l'épreuve de tous les obstacles, toute la grandeur et l'élévation de sentiment d'un prince, et en même temps la flexibilité de caractère, la complaisance et l'aménité du meilleur courtisan. Il se prêtait à tous les goûts du roi pour la chasse et les différentes parties de plaisir, pour la magnificence dans la représentation, dans les bâtimens, les meubles et les habits même; il n'excluait rien de sa complaisance, sinon les bassesses et les injustices, dont il eut toujours horreur dans les diverses situations où il se trouva. Toujours aussi son âme, honnête et pleine d'énergie, au milieu même des délices et de la vanité, se conserva pure du côté des femmes.

Il avait reçu une éducation vertueuse, digne des parens solidement chrétiens dont il était né. Son père Guilbet, quoique d'origine bourgeoise, ayant eu le courage de marcher contre les infidèles de la Palestine, avait été pris dans un combat, et mené captif en Egypte. Il y vit la fille d'un amiral musulman: elle fut touchée de son état, et, passant insensiblement de la compassion à l'amour, elle lui proposa de l'épouser. Il s'agissait de recouvrer sa liberté, et de faire une chrétienne: il accepta la proposition, prit la fuite avec elle, et arriva heureusement en Angleterre, où il l'épousa après qu'elle eut reçu le baptême: Thomas fut le fruit de ce mariage, et prit les sentimens religieux qu'on avait lieu d'en attendre<sup>1</sup>. Il fit ses études à Oxfort, les poursuivit à Paris, où florissaient toujours les belles-lettres, puis s'appliqua au droit dans l'école célèbre de Bologne. Il fut bientôt connu de Thibaud, archevêque de Cantorbéry, qui ajouta l'archidiaconé de cette Eglise à la prévôté de Beverley et à plusieurs autres bénéfices que Thomas avait déjà obtenus. Henri II étant parvenu à la couronne, l'archevêque Thibaud, pour ménager à l'Eglise l'affection de ce jeune roi naturellement entreprenant, fit en sorte qu'il prit Thomas pour son chancelier.

Ce fut dans cette place importante que Becquet parvint à la plus haute faveur, et à une puissance presque sans bornes, qu'il devait, non-seulement à ses qualités aimables et à ses complaisances, mais à des négociations habiles et à des services essentiels rendus en grand nombre à l'Etat. Le roi ne voyait rien qui fût étranger aux talens de son chancelier. Il lui confia, avec le soin de la justice universelle du royaume, l'éducation du jeune Henri, son fils et son héritier présomptif. Enfin, Thibaud de Cantorbéry étant venu à mourir, le roi proposa au chancelier de monter sur

VII. Quadrip. l. 1, c. 1. Coll. Lup. l. 1.

ce siège. Mais Thomas n'était pas enivré de sa faveur ; elle ne l'empêchait pas de sentir tous les désagrémens que des courtisans jaloux ne manquent pas d'occasioner au plus heureux favori. Souvent il disait avec larmes à ses amis éprouvés, tandis que tout semblait lui rire, qu'il ne souhaitait rien avec plus d'ardeur que de pouvoir se retirer honnêtement de son brillant esclavage. Quand le roi lui proposa de le faire primat du royaume : « Seigneur, lui dit-il, je ne vous le conseille pas ; vous avez de la bonté pour moi, et peut-être n'auriez-vous bientôt que de la haine : un évêque voit les affaires de l'Eglise d'un tout autre oeil qu'un chancelier. » Le roi ne changea point, et témoigna ses desirs au clergé de Cantorbéry, qui se fit un mérite d'élire Thomas. C'était le premier Anglais naturel qu'on élevât sur ce siège, depuis sa fondation. Avant d'accepter une dignité qui, selon ses principes, devait le faire mourir entièrement au siècle, il demanda et obtint d'être déchargé de toutes les obligations qu'il pouvait avoir contractées à la cour, puis il quitta Londres pour aller se faire sacrer à Cantorbéry (1162).

Il fit dès-lors les réflexions les plus sérieuses sur la sainteté de l'état où il entra. Il dit en route à Hébert, membre de son clergé et digne de sa confiance : « Apparemment il en sera de moi comme de tous les hommes qui occupent les grandes places, et qui pour l'ordinaire ignorent tout seuls les plaintes qu'on fait d'eux. Rapportez-moi donc à l'avenir tout ce qu'on dira de moi ; avertissez-moi surtout des fautes que vous me verrez commettre. »

Aussitôt après son sacre, il parut un nouvel homme. Il quitta ses vêtemens somptueux, revêtit l'habit monastique, avec un cilice par-dessous ; et par-dessus, le vêtement convenable à sa dignité, mais simple et modeste, long, d'étoffe brune, et fourré seulement de peaux d'agneaux. Il mit la même simplicité dans son ameublement, dans sa manière de vivre, et réserva une grande partie de ses revenus pour le soulagement des pauvres. Il en nourrissait tous les jours cent cinquante, dont il faisait entrer douze chez lui pour leur laver les pieds. Outre ces aumônes exemplaires, il en répandait une infinité, que son humilité timide et la délicatesse de ses ménagemens pour les pauvres honteux prenaient également soin de tenir secrètes. Quant aux aumônes régulières de l'archevêché, il doubla celles de Thibaud son prédécesseur, qui avait déjà doublé celles des archevêques précédens. Son application à la méditation et à la prière, aux lectures de piété, à l'étude de l'Écriture et des Pères, égalait sa charité. On l'entendait souvent regretter, comme perdu, le temps qu'il avait donné aux affaires du siècle. Sa table était grande, mais sans luxe. Il plaçait les gens de lettres à sa droite, et les moines à sa gauche : les seigneurs et tous

les gens du monde étaient servis à part, de peur, leur disait-il, qu'ils ne fussent ennuyés de la lecture latine, qui durait pendant tout le repas. Quoiqu'une longue habitude lui eût rendu nécessaire l'usage des bonnes viandes, il ne laissait pas que de garder une sobriété rigide.

Un prélat qui se donnait si absolument à Dieu ne pouvait plus guère se partager entre l'Église et le siècle. Peu de temps après qu'il fut revenu du concile de Tours, dès la seconde année de son épiscopat, il envoya les sceaux au roi, en le priant d'établir un autre chancelier. La faveur des princes est un poids dont on ne se décharge pas quand on veut. Henri tint à injurer qu'un homme si comblé de ses grâces n'en parût pas plus jaloux. Il conçut à l'instant pour lui une aversion, à laquelle il ne manquait pour éclater qu'un prétexte qui n'humiliât point son amour-propre. Un différend qui s'éleva entre la juridiction civile et la juridiction ecclésiastique, en fournit l'occasion. Le roi Henri I<sup>er</sup> avait accordé aux évêques le droit de juger des crimes de leurs clercs, à l'exclusion des juges laïques; et Henri II, dans la cérémonie de son sacre, avait juré de le leur conserver<sup>1</sup>. Ce prince, depuis qu'il fut mécontent de l'archevêque de Cantorbéry, voulut soumettre quelques clercs coupables à la justice civile, et l'archevêque le désapprouva. Le roi fit assembler à Londres l'archevêque et les évêques, et tenta d'abord la voie de persuasion pour les amener à son sentiment. N'y ayant pu réussir, la patience lui échappa, et il leur demanda, l'œil étincelant de colère, s'ils ne voulaient pas observer les coutumes de son royaume. Ce qu'on appelait alors coutumes, n'était, selon l'historien d'Angleterre<sup>2</sup>, qu'un chaos dans lequel on ne pouvait manquer de confondre les usages légitimes avec les usurpations de la violence et de la tyrannie. Pressés de contracter un engagement si général et si équivoque, les prélats y apposèrent des clauses également vagues, et répondirent qu'ils observeraient les coutumes, les uns *sauf leur ordre*, les autres *selon leur conscience*. Le roi, choqué de ces restrictions, rompit brusquement l'assemblée, et pour mieux témoigner son indignation, sortit le lendemain de Londres, avant qu'il fit jour.

Cependant l'alarme se répandit parmi les prélats, qui commencèrent à se détacher de l'archevêque, et à se prêter aux vues de la cour. Quelques-uns s'efforcèrent de fléchir Thomas, en lui faisant entendre que le roi ne voulait que sauver son honneur aux yeux du public, par quelque apparence de consentement de la part du clergé; sur quoi l'archevêque alla trouver ce prince à Oxford, et

<sup>1</sup> T. Quadrip. l. 1, c. 17 et seq. Matth. Paris. ad an. 1163. — <sup>2</sup> Matt. Par. p. 97.

lui promit de changer la clause qui l'avait si vivement offensé. Henri parut s'adoucir, et demanda qu'on exécutât cette promesse publiquement dans l'assemblée des évêques et des seigneurs.

En conséquence ils se rassemblèrent de tout le royaume à Clarendon (1164), où les seigneurs les plus puissans, quelques évêques, et Richard, maître des Templiers, personnage très-considéré, conjurèrent le saint archevêque, qui commençait à trembler sur les suites de sa condescendance, de prendre en considération les malheurs auxquels il s'exposait avec le clergé. La terreur les avait tous abattus, et déjà il leur semblait voir le fer levé sur leur front. Il se rendit encore une fois à des instances si pressantes, et s'engagea le premier; il jura généralement d'observer les coutumes, de bonne foi et sans nulle autre addition. Tous les évêques firent après lui le serment dans la même forme. Ils eurent bientôt lieu de se repentir d'un engagement si indéterminé. Au lieu de quelques articles justes et sans inconvénient, auxquels les officiers du roi avaient promis de réduire ce fantôme effrayant des coutumes, ce fut à qui en aggraverait la charge, suivant l'impression, ou de l'adulation pour le monarque, ou d'une secrète jalousie contre le clergé. L'archevêque se récria contre un abus si scandaleux de la facilité des évêques. Enfin les gens de Henri bornèrent leur recueil à seize articles; mais ce n'en était que trop pour alarmer les consciences tant soit peu timorées : cette supercherie plongea le saint archevêque dans la plus profonde douleur, qu'il tint cependant renfermée en lui-même, jusqu'à ce qu'il pût trouver une occasion de se rétracter, sans pousser à bout le violent caractère du prince. Henri ayant proposé à l'archevêque de signer l'arrêté avec les autres prélats, et d'y apposer leur sceau, le saint répondit que l'affaire était de nature à prendre quelque délai, afin de la consommer au moins avec décence. Il gagna du temps, à la faveur de ce prétexte. En se retirant, il emporta un exemplaire des actes de l'assemblée.

A peine eut-il rejoint ses gens, qu'il entendit de vives rumeurs parmi eux sur ce qui venait de se passer. Le clerc chargé de porter la croix devant lui, invectivait avec le plus d'aigreur contre le joug honteux qu'on imposait au clergé; et contre les prélats qui s'y soumettaient lâchement. « L'art de plaire et de flatter, disait-il, est l'unique sagesse dont on se pique aujourd'hui. La contagion a gagné le pasteur après les brebis. Quel refuge reste-t-il à l'innocence? Qui combattra pour elle, après que le chef est vaincu? Comment résister à un orage qui ébranle jusqu'aux colonnes? — A qui en voulez-vous, mon fils, lui dit l'archevêque? — A vous-même, répondit le clerc; à vous qui venez de perdre voire

ent offensé.  
e promesse  
neurs.  
aume à Cla-  
quelques évê-  
s-considéré,  
sembler sur  
dération les  
eur les avait  
r leur front.  
tes, et s'en-  
s coutumes,  
êques firent  
bientôt lieu  
eu de quel-  
officiers du  
s coutumes,  
mission, ou de  
sie contre le  
daleux de la  
ent leur re-  
alarmer les  
e plongea le  
tint cepen-  
uver une oc-  
caractère du  
l'arrêté avec  
répondit que  
n de la con-  
la faveur de  
des actes de  
ves rumeurs  
argé de por-  
eur contre le  
s prélats qui  
atter, disait-  
La contagion  
t il à l'inno-  
est vaincu ?  
x colonnes ?  
êque ? — A  
perdre votre

honneur et votre conscience, en transmettant à la postérité un exemple aussi scandaleux que l'approbation de ces coutumes abominables. » Le saint archevêque dit en soupirant : « J'ai péché ; je me repens de ma faute, et je me juge indigne des fonctions du sacerdoce, jusqu'à ce que j'aie fait pénitence et obtenu l'absolution du souverain pontife. » Il s'imposa sur-le-champ des pénitences extraordinaires, et dépêcha vers le pape, afin de se faire absoudre. Alexandre III n'approuva point que, pour une faute de surprise et déjà réparée si généreusement, un prélat de cette distinction se fût éloigné de l'autel, avec danger de scandale : il lui manda de l'expier devant Dieu, autant que sa conscience la lui reprocherait, et d'user de la confession sacramentelle, sans lui rien marquer cependant sur la réparation qu'elle exigeait devant les hommes. Le refus éclatant que Thomas opposa enfin au roi Henri, prévenait assez le scandale.

Au premier bruit de cette nouvelle, ce prince violent fut outré de colère, quoiqu'il crût à peine ce que tout le monde publiait. Mais quand il eut fait comparaître l'archevêque, qui refusa nettement de signer l'acte de Clarendon, son noir ressentiment ne parut tendre à rien moins qu'à la mort du prélat. Il craignait toutefois l'opprobre qu'un pareil forfait imprimerait à son nom, et plus encore peut-être les troubles funestes qu'il exciterait dans le royaume. Il essaya, par toutes sortes de chicanes et de mauvais traitemens, de réduire l'archevêque à se démettre de sa dignité. L'ayant fait citer à Northampton, dans une espèce de concile composé de tous les prélats et de tous les seigneurs du royaume, il commença par lui faire un crime de ne s'être pas présenté en personne sur une citation précédente. L'archevêque justifia qu'il avait répondu par une personne, suffisante selon les termes de la loi. On ne laissa pas que de confisquer tous ses meubles. Henri lui répéta ensuite cinq cents livres d'argent qu'il lui avait prêtées : l'archevêque affirma que le prince lui en avait fait don. Il n'en fut pas moins condamné à les restituer sans délai. Son courage se soutenant toujours, on lui demanda compte des biens immenses qu'il avait régis étant chancelier, et dont la somme montait à deux cent trente mille marcs d'argent. Cette proposition révolta tout le monde : on dit, en murmurant de toute part, que le complot était fait de perdre l'archevêque. Pour lui, sans entreprendre une justification circonstanciée que son puissant ennemi était bien déterminé à ne point recevoir, il sapa la chicane par le fondement, en rappelant, ce qui était notoire, que le roi l'avait déchargé de toute recherche, quand il lui avait fait accepter l'archevêché.

On commença néanmoins à procéder en forme et même à opi-

ner pour le jugement : mais bientôt le trouble et l'incertitude agitérent toute l'assemblée. Quelques évêques conseillèrent au saint de renoncer à une place qui excitait de si dangereux orages. D'autres jugèrent que cet exemple serait d'une conséquence pernicieuse pour l'Eglise, dont elle assujettirait les lois les plus sacrées au caprice du prince. Le plus grand nombre, sans que ce fussent les plus zélés, répugnaient fortement à porter contre leur primat, conjointement avec les laïques, une sentence manifestement contraire aux canons. Enfin, après avoir bien cherché comment ils se tireraient d'une position où l'on n'avait à choisir qu'entre la nécessité d'encourir l'indignation du roi et celle de trahir la religion, ils s'avisèrent de citer l'archevêque au tribunal du pape, comme devenu coupable de parjure en rejetant les coutumes qu'il avait juré d'observer. Thomas lui-même appela au souverain pontife, et sortit à l'instant de l'assemblée. Les courtisans l'accablèrent d'injures ; mais la violence, contre tout espoir, n'alla pas plus loin. L'injustice des grands fit si peu d'impression sur le peuple, que tous, en le revoyant, bénirent mille fois le Ciel de l'avoir soustrait à un péril qu'ils croyaient avoir déjà entraîné sa mort. La foule était si grande pour recevoir sa bénédiction, qu'il pouvait à peine conduire son cheval. Elle l'accompagna jusqu'à son logement.

Sur le soir, deux des plus grands seigneurs vinrent le trouver tout en larmes, et l'assurèrent que des hommes, également distingués par leur rang et façonnés au crime, s'étaient engagés ensemble par serment à lui ôter la vie. Il avait déjà pensé à s'évader : cet avis le déterminâ sur-le-champ à la fuite. Pour couvrir cependant son dessein, il fit préparer son lit, feignit de vouloir prendre du repos, se coucha même, et quelques heures après, se déroba sans bruit par une porte de derrière, comme tout le monde était dans le premier sommeil. Il n'avait à sa suite que son fidèle Hébert et un saint religieux de l'ordre de Semprigam, avec lesquels il marcha déguisé, et par des chemins peu connus, vers la mer (1164).

Le lendemain matin, dès que le roi fut instruit de la fuite de l'archevêque, il rassembla fort alarmé les évêques et les seigneurs, et leur demanda leurs conseils avec inquiétude. Après le cours qu'avait pris cette affaire, ils ne trouvèrent point de meilleur expédient, que de la suivre par la voie que prenait Thomas lui-même : on s'efforça de le gagner de vitesse ; on prit des mesures pour l'accabler en France où résidait le pape, à qui l'on envoya une ambassade pompeuse, et chargée de si riches présents, qu'on disait de toute part, que ce serait un grand bonheur si les ambassadeurs n'étaient pas pillés en route. Cependant, dans la crainte

d'aliéner la cour pontificale, ou plutôt par un effet marqué des desseins bienfaisans de la Providence sur son serviteur, on publia dans l'Angleterre, au nom du roi, une défense rigoureuse de molester les gens de l'archevêque, ni de toucher à ses propres biens.

Le saint arriva d'abord à Lincoln, puis à un ermitage dépendant de Semprigam, où la délicatesse de sa complexion le fit séjourner trois jours afin de reprendre quelques forces. De là, retournant vers la côte méridionale, du côté de la France, et marchant toujours de nuit, il vint aux environs de Sandwich, où il se jeta dans une barque, et arriva lui quatrième à Boulogne. Il allait à pied, travesti en moine, et se faisant nommer frère Chrétien : mais peu accoutumé à voyager d'une manière si pénible, sur la fin d'un automne fâcheux, par la pluie et les boues, et déjà fort incommodé de la mer, après avoir fait peu de chemin, il se coucha par terre, exténué de fatigue, et dit à ses compagnons : *Il faut, ou que vous me portiez, ou que vous me trouviez quelque monture.* Ils lui trouvèrent un cheval qui n'avait ni selle ni bride, y mirent leurs manteaux, et l'y montèrent avec peine. Peu après, il rencontra des gens armés qui lui demandèrent s'il n'était pas l'archevêque de Cantorbéry. Il leur répondit en souriant : *Jugez-en vous-mêmes; est-ce là l'équipage d'un archevêque?* Ils ne le reconnurent point.

Il n'eut pas moins de périls à courir dans le comté de Boulogne et dans la partie de la Flandre qu'il avait à traverser : les deux comtes, cousins germains du roi Henri II, par leur mère Sibille d'Anjou, avaient été prévenus par ce prince que Thomas s'était enfui de son royaume comme un traître. A Gravelines, quoique ses compagnons affectassent de le traiter comme le dernier d'entre eux, le maître du logis où il était descendu, fut frappé de ses manières nobles, de sa bonne mine, et de tout son extérieur, en effet très-remarquable. Il était d'une taille avantageuse, avait une physionomie à caractère, le visage long, le front large, le regard imposant, le teint d'ailleurs et les mains fort différens de ceux des gens de travail. Comme on avait répandu dans tout le pays le bruit de sa fuite, et peut-être aussi son signalement, l'hôtelier, après l'avoir observé avec beaucoup d'attention, prit sa femme à part, et lui dit ce qu'il soupçonnait. La femme vint avec empressement considérer à table le prélat qui, par son affabilité naturelle, faisait fête aux enfans de la maison du peu qu'on lui avait servi. Elle revint en souriant, et dit à son mari : *Vous l'avez bien*

<sup>1</sup> Vlt. Quadrip. l. II, c. 2 et seq.

jugé; assurément c'est lui-même. Aussitôt elle alla chercher ce qu'elle avait de meilleur, et le mit sur la table du prétendu frère Chrétien, qui parut fort embarrassé de ces nouvelles attentions. Après le souper, l'hôtelier s'assit par terre aux pieds du saint, quelque instance qu'on lui pût faire pour qu'il prît une autre place. Ayant paru quelques momens fort pensif : « Seigneur, lui dit-il tout-à-coup, je rends grâces à Dieu de ce que ma maison est honorée de votre présence. — Et qui suis-je donc, reprit le prélat? de quel avantage peut vous être le pauvre frère Chrétien? — Assurément, repartit l'hôtelier, vous êtes chrétien, puisque vous êtes archevêque de Cantorbéry. » Le prélat, ne pouvant plus dissimuler, tâcha, par ses caresses et par une confiance devenue nécessaire, d'engager son hôte au secret, et l'invita le lendemain à l'accompagner.

Il partit avant le jour, et après douze lieues qu'il fit à pied, par un temps détestable, toujours dans l'eau ou dans la boue, il arriva au monastère de Clair-Marais, près Saint-Omer. Le même jour, les ambassadeurs que le roi d'Angleterre envoyait au pape arrivèrent dans cette ville. Ainsi l'archevêque, tout excédé qu'il était de lassitude, fut contraint d'abandonner Clair-Marais, la nuit, après matines : il se retira dans un ermitage de Saint-Bertin, où il demeura caché pendant trois jours; puis, à la prière de l'abbé et des moines, il vint à Saint-Bertin même.

Pendant les ambassadeurs d'Angleterre arrivèrent à Compiègne, où était le roi Louis le Jeune, et lui remirent les lettres par lesquelles le roi leur maître priait Louis de ne point recevoir dans ses terres Thomas, ci-devant archevêque de Cantorbéry. « Ci-devant archevêque, reprit Louis avec émotion! Qui l'a donc déposé, s'il ne l'est plus? Je suis roi aussi bien que le roi d'Angleterre, et toutefois je ne me crois pas le pouvoir de déposer le moindre clerc de mon royaume. » Le docteur Hébert et un autre compagnon du saint, qui avaient suivi les ambassadeurs de gîte en gîte, vinrent trouver à leur tour le roi de France. Sitôt qu'ils furent annoncés comme envoyés du saint prélat, le roi les fit entrer avec honneur, courut les embrasser, les écouta, et les interrogea avec empressement. Sur le récit que d'abord ils lui firent des peines et des dangers de leur maître, le bon roi sensiblement attendri leur dit, pour les rassurer, ce qu'il avait répondu aux ambassadeurs. Puis il ajouta : « Avant de traiter ainsi un personnage de ce rang et de ce mérite, il aurait bien dû se souvenir de ce verset du psaume : *Mettez-vous en colère, et ne péchez point.*

Seigneur, reprit l'un des envoyés, il s'en serait peut-être souvenu, s'il était aussi assidu que vous à l'office. » Le roi sourit, les

assura de toute sa protection pour l'archevêque, et dit en les congédiant : « Il est de l'ancienne dignité de la couronne de France, que les justes persécutés, et surtout les ministres de l'Église, trouvent secours et sûreté dans le royaume de France. » Ils se retirèrent fort contents, et se pressèrent d'aller trouver le pape à Sens, où les ambassadeurs du roi Henri étaient arrivés le jour précédent.

Thomas, de son côté, partit de Saint-Bertin, accompagné de l'abbé et de Milon, évêque de Térouane, qui le conduisirent jusqu'à Soissons. Louis le Jeune s'y rendit le lendemain, et alla descendre au logis de l'archevêque, qu'il voulut prévenir. Il renchérit sur le bon accueil qu'il avait fait à ses envoyés, pourvut avec magnificence à tous ses besoins, et le fit accompagner à Sens par les officiers.

Le pape compatit beaucoup à ses peines, lui en fit expliquer la cause en présence des cardinaux, lui donna le premier rang après lui dans l'assemblée, et voulut qu'il parlât assis. Thomas, après avoir dit avec simplicité qu'il croyait souffrir pour la justice, que, s'il voulait trahir sa conscience, il n'aurait pas besoin de médiateur, présenta l'exemplaire des coutumes, et dit en versant des larmes : « Voilà ce qu'on veut me faire approuver ; c'est à vous, saint Père, de juger si cela se peut sans blesser la religion. » Le pape, ayant lu et relu chaque article avec attention, vit par lui-même la justice de la cause du saint. Il ne le reprit que de sa première faiblesse, qui avait paru en quelque sorte approuver les articles, les trouva contraires pour la plupart aux règles canoniques, et reconnut toutefois qu'il y avait quelques points qu'on pouvait tolérer. En effet, dans le jugement qu'il ne tarda point à en porter, après avoir prononcé qu'ils portaient tous d'un mauvais principe, il ne laissa pas que d'en désigner quelques-uns comme supportables : il condamna sévèrement tous les autres.

La longue énumération de ces articles serait plus qu'inutile. Il sera beaucoup moins ennuyeux, et non moins instructif au fond, d'en réduire la substance aux trois espèces qui les diversifient. La première se compose des articles qui combattaient, suivant les expressions du plus illustre de nos docteurs modernes<sup>1</sup>, les prérogatives que Jésus-Christ, au prix de son sang, avait acquises à son Église ; c'est-à-dire de ceux qui étaient contraires au droit divin. C'est ainsi qu'on doit regarder les entraves que Henri II voulait opposer à l'exercice de la primauté pontificale, en rendant impos-

<sup>1</sup> Hist. Variat. I. VII, n. 114.

sible toute sorte d'appel et de recours au saint Siège. Telle est encore la dépendance où il prétendait mettre le pouvoir épiscopal de lier et de délier, ou de prononcer les censures ecclésiastiques, ainsi que d'instruire les ministres de l'Eglise. La seconde espèce des articles condamnables, au jugement du savant prélat que nous avons pris pour guide dans cette matière épineuse<sup>1</sup>, comprend ceux qui anéantissaient les privilèges accordés à l'Eglise par legs pieux. Les deux puissances étant indépendantes et souveraines, chacune dans sa sphère, le saint archevêque de Cantorbéry trouvait qu'il était de l'équité et du droit naturel, qu'un don fait à l'Eglise par le prince ne fût pas moins irrévocable que tant de concessions ecclésiastiques, dans lesquelles les princes ne manquent pas de se maintenir quand une fois ils en ont pris possession. Enfin la troisième espèce de ces articles condamnables, c'étaient les coutumes réputées injustes et pernicieuses, d'après la jurisprudence de l'époque. Ainsi, par exemple, l'on prétendait que la puissance séculière n'avait aucun droit dans les causes criminelles des ecclésiastiques ; et cette doctrine, que défendait S. Thomas, bien loin d'être récente, avait été enseignée et pratiquée avant les fausses décrétales, et même avant les nouvelles de Justinien, d'où certains critiques disent qu'on la faisait découler. Constantin prouva qu'il avait compris combien la Religion perdrait de son empire, par suite de l'assimilation des ecclésiastiques et des laïques devant les mêmes tribunaux, lorsqu'il brûla, dans une assemblée d'évêques, les accusations intentées contre eux, en disant que *ce serait une grande faute de faire connaître au peuple les péchés des prêtres, parce qu'il en serait scandalisé, et se porterait plus facilement au mal*<sup>2</sup>. La même conviction lui faisait dire que, *s'il avait vu un évêque en adultère, il l'aurait couvert de son manteau*. C'est donc avec raison qu'on était généralement scandalisé de voir contester à l'Eglise le droit de défendre aux laïques chrétiens, qui sont ses sujets, d'appeler à leurs tribunaux ceux qu'elle a déclarés ses ministres. On savait d'ailleurs quelles interprétations les officiers du roi d'Angleterre donnaient aux articles supportables en soi, et à quels excès ils se portaient dans l'exécution. Henri II n'avait pour instigateurs que de ces hommes turbulens et vains, qui dans tous les temps croient signaler leur force d'esprit par des innovations ou des réformes, et qui à des préjugés sans conséquence font succéder le trouble et le désordre. Pour les savans et les politiques, qui avaient alors de la religion, la cause de S. Thomas leur a paru, comme au roi Louis le Jeune, la cause de

<sup>1</sup> Bossuet, *ibid.* — <sup>2</sup> Theod. l. 1, c. 11.

l'Église et du Ciel. Plus elle a semblé douteuse à la sagesse du siècle (c'est encore une de ces idées lumineuses qui caractérisent l'oracle moderne de l'Église de France), plus la puissance divine s'est déclarée en faveur de ce saint prélat, par les châtimens terribles qu'elle a exercés sur son persécuteur, par la pénitence exemplaire de ce prince, par des miracles d'un si grand éclat, qu'ils attirèrent au tombeau du martyr, et les monarques anglais, et les monarques étrangers<sup>1</sup>.

Mais ne prévenons pas le cours des temps. Le saint, se trouvant à Sens au tribunal du souverain pontife, voulut se démettre de l'archevêché de Cantorbéry : il se reprochait de l'avoir obtenu par la puissance séculière, quoiqu'on l'eût presque traîné de force sur ce siège éminent. « Je ne l'ai pas voulu quitter, dit-il, sur les menaces du roi ; c'eût été un mauvais exemple : mais je puis sans péril le remettre entre les mains de votre sainteté. » Le pape, après en avoir délibéré avec les cardinaux, jugea toute l'Église intéressée à soutenir un prélat généreux qui avait exposé pour elle ses biens, sa dignité et sa vie. Il ne voulut point accepter sa démission, rassura sa conscience timorée sur ce qu'il croyait irrégulier dans son entrée à l'épiscopat, et lui assigna le monastère de Pontigny pour retraite, en attendant l'occasion favorable de le rétablir avec honneur.

Guichard, abbé de Pontigny, qui fut depuis archevêque de Lyon, se trouvait à Sens avec quelques-uns de ses religieux. Le pape leur recommanda le saint confesseur, qui partit avec eux, et voulut prendre l'habit monastique, frappé de ce qu'il avait lu dans quelques histoires, que jamais il n'était arrivé de divisions dans le royaume d'Angleterre, sinon quand le siège de Cantorbéry avait été occupé par des personnes d'une autre profession. A l'habit de Cîteaux, il en joignit les austérités ; outre le cilice qu'il portait continuellement, et la discipline qu'il se faisait souvent donner en secret, il sortait avec les moines pour le travail de la campagne, et s'employait aux ouvrages les plus rudes autant que ses forces le lui permettaient. Il pria aussi le frère qui le servait à table, de lui donner, sans qu'on s'en aperçût, la portion de la communauté, au lieu des mets plus recherchés qu'on apprêtait pour lui. Il ne voulait se nourrir, comme les religieux, que de légumes insipides, et pendant quelques jours il en fit sa seule nourriture. Mais cette manière de vivre, si différente de celle à laquelle il avait été accoutumé, lui causa une maladie qui l'obligea de revenir à d'autres alimens : ce qui fut pour lui une peine d'autant plus sensible,

<sup>1</sup> Hist. Variat. l. vii, in fin.

qu'elle lui donnait un air de sensualité ou de délicatesse peu convenable à sa position. Il s'en consola par cette humiliation-là même, qu'il accepta comme un supplément au genre de pénitence qui lui devenait impossible.

Il commençait à goûter les plaisirs purs de cette sainte retraite, quand une multitude d'Anglais, bannis à son occasion, vinrent porter l'amertume dans son âme sensible<sup>1</sup>. Le roi d'Angleterre, outré de n'avoir pu engager le pape dans sa passion, fit confisquer les biens de l'archevêque et de toutes les personnes qui lui étaient attachées, chassa du royaume tous ses parens, ses amis et ses domestiques, sans épargner ni les vieillards décrépits, ni les enfans au berceau, ni les femmes en couche, et fit jurer à tous ceux qui étaient en âge de le faire, qu'ils iraient trouver Thomas en quelque lieu qu'il fût. La fureur fut portée jusqu'à défendre de prier pour lui. Il arrivait donc journellement des troupes de ces malheureux au saint prélat qui ressentait lui seul les peines d'eux tous ensemble. Mais la charité généreuse des Français égala l'odieuse barbarie d'Henri II. L'indignation que ces persécutions excitèrent, fit donner à tant de proscrits des secours si abondans, que plusieurs se trouvèrent beaucoup mieux dans leur exil, qu'ils n'avaient été au sein de leur patrie.

Il y eut quelques sujets du persécuteur qui signalèrent aussi leur attachement pour le saint persécuté. On admira surtout la fermeté de S. Gilbert fondateur de Semprigam<sup>2</sup> ou Simptingham. Le bruit parvint à la cour, que lui et ses religieux avaient envoyé de grandes sommes d'argent à Thomas dans sa retraite en France. On procéda aussitôt contre tous les supérieurs et les procureurs de l'ordre, afin de les bannir, s'ils étaient convaincus du fait. Cependant les juges, par respect pour la sainteté de Gilbert, n'exigèrent que son serment contre la teneur de l'accusation, pour le renvoyer absous; mais quoiqu'elle fût en effet très-fausse, et que la rigide pauvreté du saint lui rendît ces libéralités impossibles, il aima mieux s'exposer à tous les effets de la tyrannie, que de prêter un serment de si mauvais exemple. Comme les juges n'osaient condamner un saint si généralement révééré, on lui accorda un délai pour prendre sa résolution. Dans l'intervalle, il survint une déclaration du roi, qui, pour sauver les apparences, se réservait la connaissance de cette affaire, mais qui fit rendre dès-lors la liberté à Gilbert et aux autres supérieurs de son ordre. Ce ne fut qu'à ce moment qu'on sut de lui, sans aucune forme de serment, que l'accusation était absolument fausse. Le saint vécut encore long-

<sup>1</sup> Gerv. Chron. 1165. — <sup>2</sup> Vit. Gilb. Mon. Ang. t. 2, p. 684.

temps depuis dans une profonde tranquillité, et ne mourut qu'à l'âge de cent six ans, le 4 février 1190.

L'emportement du roi Henri donna une alarme bien plus terrible encore, mais qui n'eut pas plus de suite. Pour faire peur au pape Alexandre qui gênait son injuste haine, il feignit de vouloir se soustraire à son obéissance, et s'engager dans la révolte de Frédéric contre le saint Siège. Cet Empereur saisit avec avidité l'occasion de faire embrasser à un grand royaume le schisme qu'il n'avait jamais pu étendre hors de ses états. Dans une diète tenue à Wurtzbourg, où parurent deux députés du roi d'Angleterre, on les fit aller beaucoup plus loin que ne portait leur commission : ils contractèrent des engagements vraiment schismatiques, mais de leur chef, et sans avoir jamais été avoués (1165). Le roi Henri, avec une religion pratiquée à sa manière, avait des principes de foi qu'il parut toujours respecter. Sur les plaintes que le pape Alexandre lui adressa touchant la démarche scandaleuse de ses députés, il donna le désaveu le plus formel et le plus satisfaisant. « Nous vous assurons au nom du roi d'Angleterre, lui écrivirent de sa part plusieurs évêques anglais et français <sup>1</sup>, qu'il n'a pas juré ou promis à l'Empereur, ni par lui-même, ni par aucune personne autorisée de sa part, de renoncer à l'unité de l'Eglise, et d'embrasser la communion des schismatiques. » On s'expliqua même sur une alliance qui pouvait donner quelque soupçon. « Pour ce qui est, ajoute la lettre, du mariage de la princesse fille du roi Henri avec le duc de Saxe, le roi y a mis pour première clause, de garder une fidélité inviolable au pape et à l'Eglise. »

Frédéric Barberousse, dans sa diète ou conciliabule de Wurtzbourg, cherchait à étayer une faction qui se précipitait vers sa ruine depuis la mort d'Octavien, arrivée l'année précédente 1164. Cet antipape était si abhorré dans les villes mêmes que l'Empereur avait soumises à son obéissance, que les chanoines de Lucques où il mourut ne voulurent jamais souffrir qu'il fût enterré dans leur église. Après quatre ans d'intrusion, il n'avait que deux cardinaux, de quatre qui l'avaient suivi, savoir Gui de Crème et Jean de Saint-Martin. Ils ne laissèrent pas que de procéder à une élection nouvelle. Dans cet étrange conclave de deux cardinaux seulement, auxquels on associa tout ce qu'on put ramasser à la hâte de prélats schismatiques, on institua pape le cardinal de Crème, sous le nom de Pascal III. Comme on savait que l'Empereur était fort las de son antipape, on s'empressa de lui donner un successeur à l'insu de ce prince, avant qu'on pût recevoir ses lettres, par les-

<sup>1</sup> Tom. 10 Conc. p. 1443.

quelles il défendit en effet de créer un nouveau pape. Mais le premier pas dans la carrière du crime fait aux souverains eux-mêmes une sorte de nécessité d'une coupable persévérance. Frédéric approuva l'élection qu'il avait défendue, jura et fit jurer à ses ecclésiastiques de toujours reconnaître pour légitimes pontifes Pascal avec ses successeurs, et Alexandre avec les siens pour schismatiques. Ainsi, contre son propre vœu, le schisme se ramena par sa protection. Gui de Crème, sous le nom de Pascal, porta plus de quatre ans le nom de pape.

La mort de l'antipape Octavien rendit cependant les schismatiques d'Italie beaucoup plus faciles à ramener, et fut un grand sujet de joie pour les partisans d'Alexandre. Quelques-uns de ses cardinaux en triomphèrent avec si peu de réserve, qu'il les reprit généreusement de ce qu'ils se montraient plus sensibles à son intérêt passager qu'au sort éternel d'une âme enlevée de ce monde dans un état si déplorable. L'Empereur, ayant quitté l'Italie dans ces conjonctures, y perdit presque tout son pouvoir<sup>1</sup>. Les Vénitiens firent contre lui une ligue formidable, dans laquelle ils attirèrent la plupart des villes de Lombardie. Les Romains promirent avec serment de se soumettre au pape Alexandre; ils établirent un nouveau sénat entièrement à sa disposition, remirent entre les mains de son vicaire l'église de Saint-Pierre, le comté de Sabine et plusieurs postes importants qu'ils avaient pris sur les schismatiques, puis ils envoyèrent une députation nombreuse redemander leur pasteur, qui, de l'avis des rois de France et d'Angleterre, résolut son retour. Il navigua droit vers la Sicile, où le roi Guillaume, le disputant aux Romains, lui fit un accueil qui s'accordait avec le titre de père et de seigneur qu'il lui donna. Accompagné d'une escorte de quatre galères que lui fournit ce prince, et d'un cortège honorable des premiers seigneurs de l'île, joints à un archevêque, Alexandre se rendit à Rome le 24 novembre 1165, et fut reçu avec des témoignages extraordinaires d'allégresse par tous les ordres de la ville.

Il y demeura tranquille jusqu'à ce que Frédéric se fût mis en état de rentrer en Italie sur la fin de l'année suivante, après avoir tenu cour plénière à Aix-la-Chapelle, pour canoniser l'empereur Charlemagne. Dès l'an 1000, le corps de ce prince avait été découvert par Otton III; mais, quoiqu'on l'eût trouvé sans corruption, qu'on en racontât plusieurs miracles, on avait continué d'en faire l'anniversaire, comme pour les autres défunts. Frédéric Barberousse, par le conseil des seigneurs tant laïques qu'ecclé-

<sup>1</sup> Godefr. an. 1164.

siastiques rassemblés en très-grand nombre, leva le corps en cérémonie et le mit dans une chasse richement ornée. C'est l'époque à laquelle on a commencé de faire la fête de Charlemagne, et de l'honorer d'un culte public, qui s'étendit d'Aix-la-Chapelle à quelques autres Églises. Quoique cette canonisation ait été faite par l'autorité d'un antipape, les papes légitimes ne s'y sont jamais opposés.

Frédéric partit peu après pour l'Italie, résolu de tenter les derniers efforts pour rétablir Pascal à la place d'Alexandre; il alla faire en personne le siège d'Ancône, dont l'empereur de Constantinople s'était rendu maître, et fit avancer vers Rome des troupes nombreuses sous le commandement de l'archevêque élu de Mayence. Elles s'emparèrent de toutes les villes d'alentour. Ne pouvant forcer Rome, elles essayèrent, avec quelque succès, de corrompre les Romains par argent. Alexandre employa les mêmes moyens pour retenir dans le devoir ces âmes vénales, qui, voulant plaire aux deux partis, n'étaient fidèles ni à l'un ni à l'autre. Le roi Guillaume de Sicile, surnommé le Mauvais, qui mourut cette année, lui avait laissé quarante mille sterlings, monnaie d'Angleterre déjà très-connue : son fils Guillaume le Bon lui en envoya encore autant (1166).

D'un autre côté, l'empereur de Constantinople Manuel Comnène lui fit parvenir de très-riches présents, et lui offrit son secours contre Frédéric. Il témoignait la soumission la plus religieuse, et promettait de rétablir l'union entre les deux Églises, sur le pied où elle avait été dans les plus beaux jours des temps primitifs. Il demandait au pape, comme il l'en avait déjà sollicité plusieurs fois, de lui rendre en des conjonctures si favorables la couronne impériale, qui de droit, disait-il, appartenait au successeur naturel des Constantin et des Théodose, et non pas à l'allemand Frédéric. Il se faisait fort de fournir tant d'argent et des troupes si formidables, qu'elles soumettraient sans retour à l'Église romaine non-seulement l'infidèle Rome, mais l'Italie tout entière. Quoique ces promesses parussent chimériques, le pape ne laissa pas que de les écouter assez pour envoyer des légats à Constantinople (1166).

Mais les troupes d'Alexandre ayant été battues par l'archevêque de Mayence, et Frédéric ayant pris Ancône (1167), ce prince s'approcha fièrement de Rome; il attaqua le château Saint-Ange, puis l'église de Saint-Pierre, où il eut l'impiété de mettre le feu pour se la faire rendre. Le pape Alexandre quitta effrayé le palais de Latran, et se retira d'abord avec les cardinaux dans les maisons fortifiées de quelques nobles romains : mais l'effroi y entrant après

lui, il en sortit déguisé en pèlerin, et chercha plus de sûreté sur les terres du roi de Sicile. L'antipape Pascal vint alors de Viterbe où il avait attendu le succès des armes de Frédéric, célébra solennellement à Saint-Pierre le dimanche 30 de juillet; et le mardi suivant, jour de Saint-Pierre-aux-Liens, il couronna cet empereur avec l'impératrice Béatrix son épouse<sup>1</sup>. Le triomphe des schismatiques fut aussi court qu'il paraissait complet. Dès le lendemain du couronnement, l'armée impériale, après un peu de pluie, fut frappée d'un coup de soleil qui causa tout-à-coup une mortalité effroyable. Les soldats tombaient sans vie sous leurs armes, et presque en marchant. La mort frappa de même les prélats et les seigneurs; on fut principalement effrayé du trépas de Reinold, archevêque élu de Mayence, l'un des principaux ministres de l'Empereur. En quelques jours le nombre des morts fut si grand, qu'on ne pouvait plus suffire à les enterrer. Dès le 6 août, Barberousse fut obligé d'abandonner le voisinage de Rome. Pour comble de désastre, les peuples révoltés de la Lombardie le chargèrent dans sa retraite, et achevèrent de ruiner les restes languissans de ses troupes, moins semblables à une armée qu'à un hôpital ambulante.

Le pape Alexandre, à l'exemple de Grégoire VII, comme le rapporte Jean de Sarisbéry (ep. 60), et usant de justes représailles, avait délié ces Italiens et tous les autres sujets de Barberousse du serment de fidélité, après avoir excommunié le prince. Toutefois, il n'avait cru devoir en venir à cette mesure extrême, dans un concile tenu à Rome (1167), qu'après que Frédéric l'eut fait excommunier lui-même et ses principaux défenseurs; qu'après que ce prince eut publié en Italie et en Allemagne un édit qui bannissait à perpétuité les évêques qui reconnaîtraient Alexandre, et qu'il l'eut rigoureusement mis à exécution; lorsqu'enfin l'Empereur en était presque à son troisième antipape<sup>2</sup>. La nouvelle de la défaite de Frédéric étant parvenue en France aux oreilles de S. Thomas de Cantorbéry, il écrivit au pape une lettre de félicitation, où il compare cette catastrophe à la punition de Sennachérib. « Qui des ministres de Jésus-Christ, conclut-il de là, se soumettra désormais aux volontés iniques des princes contre l'Eglise? Le fesse qui osera affronter le sort d'un coupable si humilié: ce ne sera pas moi<sup>3</sup>. »

L'exil et l'indigence n'avaient rien diminué de la magnanimité du saint archevêque. Le souverain pontife, peu après son retour à Rome, lui ayant conféré la légation d'Angleterre, Thomas se mit

<sup>1</sup> Acerb Moren. p. 845. — <sup>2</sup> Lat. be, t. x, p. 1449 et suiv. — <sup>3</sup> 1, ep. 22.

en devoir de faire respecter l'Église dont il était le ministre. D'abord il excommunia nommément, avec quelques autres personnes, Jean d'Oxford, qui, à la diète de Wurtzbourg, avait engagé, autant qu'il était en lui, le roi d'Angeterre dans le schisme. Quant au roi qui, sur ces entrefaites, tomba dangereusement malade, le nouveau légat ne prononça point l'excommunication contre lui ; mais il lui laissa entrevoir que, s'il ne rentrait en lui-même, il l'excommunierait à son tour, et mettrait son royaume en interdit. Enfin il condamna publiquement l'acte fameux des coutumes d'Angleterre, déchargea les évêques de la promesse qu'ils avaient faite de les observer, et déclara excommunié quiconque se prévaudrait de cet écrit fatal. Il notifia aussitôt ce qu'il venait de faire aux évêques de sa province, et enjoignit à celui de Londres, doyen de Cantorbéry, et son premier suffragant, de le signifier aux autres Églises.

Ce fut une alarme générale, accompagnée de rumeurs sinistres, dans toute l'étendue de la Grande-Bretagne. Gilbert, évêque de Londres, qui, sans manquer d'une sorte de religion, faisait sa cour aux dépens de sa conscience, avait tremblé à la seule nouvelle de la légation conférée au saint archevêque. Il avait écrit sur-le-champ au roi Henri, pour le supplier de permettre aux évêques de se soumettre à l'autorité que le souverain pontife commettait à Thomas, et de ne point exiger d'eux une résistance qui ne pouvait aboutir qu'à leur opprobre et à leur anéantissement : « Car sitôt que le pape commande, disait-il dans le premier effroi<sup>1</sup>, il n'y a ni subterfuge, ni tergiversation qui puisse nous sauver ; il faut obéir. » Il fut bien autrement déconcerté, quand il se vit chargé de coopérer lui-même aux mesures vigoureuses du légat. La plupart des évêques ne furent pas moins troublés. Ils instruisirent le roi ; ils se rassemblèrent à Londres pour concerter leurs défenses, et par une inconséquence pitoyable de la part d'Henri, qui avait défendu, dans son recueil des coutumes, de recourir au saint Siège, ils appelèrent au pape, de l'aveu de ce prince, de tout ce que pourrait faire l'archevêque-légat.

Cependant, comme ils sentaient le faible et toutes les irrégularités de cet appel, ils écrivirent au saint prélat<sup>2</sup> d'user de plus de modération dans une affaire si délicate ; ajoutant qu'on attendait plus de patience et de modestie d'un homme qu'on disait réduit à la pauvreté volontaire parmi des religieux fervens, et appliqué comme eux à d'humbles travaux, aux jeûnes, aux veilles, aux larmes de la componction, à tous les exercices de la vie spirituelle et

<sup>1</sup> Thom. 1, ep. 131. — <sup>2</sup> 1, ep. 129.

parfaite; qu'il devrait remettre ses intérêts à la providence du Seigneur et à la clémence du roi, plutôt que de se faire accuser généralement d'ingratitude; que tout le monde se souvenait, et qu'il pouvait bien se souvenir lui-même d'où le roi l'avait tiré, et à quel point de grandeur et de faveur il l'avait élevé; que, jusqu'à son rang dans la hiérarchie, il le tenait uniquement de ce prince, qui, pour l'y établir, avait fermé l'oreille aux avis de sa mère, aux murmures de son royaume, aux alarmes du clergé; qu'il devrait frémir à la vue du schisme et des extrémités funestes à la religion auxquels sa dureté pouvait réduire un prince à qui tant de peuples obéissaient, qui avait résisté jusqu'à présent aux sollicitations de ce qu'il y avait de plus grand dans le monde, mais à qui l'indignation pourrait arracher ce que la séduction n'en avait pu obtenir; enfin, que la rigueur apostolique était réservée aux pécheurs opiniâtres, et que, si le roi leur maître avait péché, il était toujours prêt à satisfaire.

Le saint archevêque, dans sa réponse<sup>1</sup>, témoigna d'abord qu'il ne croyait pas cette lettre dictée par tous les prélats dont elle portait le nom, ne pouvant imaginer qu'ils l'abandonnassent ainsi dans la persécution qu'il souffrait pour la cause commune de l'épiscopat. Il paraît qu'il soupçonnait l'évêque de Londres d'y avoir eu la plus grande part, à l'instigation du roi. Après avoir retracé les indignités de cette persécution, le péril de mort qui l'avait forcé à s'enfuir d'Angleterre, la misère à laquelle on s'efforçait de le réduire lui et les siens, la proscription de ses clercs, de toutes les familles qui lui étaient attachées, vieillards, femmes et enfans: « Sans jugement prononcé, poursuit-il, sans avoir osé m'attendre au tribunal du pape, on a confisqué les biens de mon Eglise: une partie de l'argent a tourné au profit du roi, et si ce que publie la renommée est véritable, une autre partie au profit de votre Eglise, et de vous personnellement, vous mon frère l'évêque de Londres. Auquel cas, par l'autorité que le Seigneur et sa sainte Eglise me donnent sur vous, je vous commande de restituer dans quarante jours après la réception de cette lettre.

» Vous dites que ma promotion a fait gémir le clergé et murmurer le royaume: consultez les monumens, et parlez selon votre conscience. Voyez la forme de l'élection, le consentement de tous ceux qui avaient droit de suffrage, l'agrément du roi donné par le prince son fils et par les commissaires. Si quelqu'un s'y est opposé, que celui qui l'a entendu nous en donne la première nouvelle. Voyez encore les lettres du roi et les vôtres, vous tous mes collé-

<sup>1</sup> 1, ep. 137.

gues, écrites à l'effet de demander pour moi le pallium. » On peut remarquer ici que les scrupules qu'eut le saint sur son élévation à l'épiscopat, et la démission qu'il voulut donner, ne lui étaient inspirés que par l'humilité ou par le chagrin. « Que si l'ambition, reprend-il en désignant de nouveau l'évêque de Londres, si la basse envie afflige quelqu'un au sujet de ma promotion, que Dieu lui pardonne, comme je le fais, les sentimens honteux qu'il ne rougit pas de dévoiler. Vous me faites entendre que le roi m'a tiré de la poussière : je ne suis pas assurément d'origine auguste ; mais j'aime mieux ma bassesse que de dégénérer de ma noblesse. Je serai né, si vous voulez, dans une cabane misérable ; mais avant d'entrer au service du roi, vous ne l'ignorez pas, je vivais avec honneur dans ma médiocrité. Pierre fut tiré de la barque : nous sommes les successeurs des Apôtres, et non pas des Césars. On m'accuse d'ingratitude : ce crime consiste dans l'intention, et à cet égard votre sagacité, quelle que vous la croyiez, peut se trouver en défaut. Pour moi, je pense m'être proposé de rendre service au roi, quoique malgré lui : je veux détourner du péché, par la sévérité pontificale, celui qui se rend sourd aux accens de la tendresse paternelle. En tous cas, je crains sur toutes choses d'être ingrat envers Dieu, envers le plus grand et le meilleur des maîtres.

» Vous me représentez enfin le péril de l'Eglise romaine, et la menace que le roi ne s'en sépare. A Dieu ne plaise que, concevant de lui cette idée flétrissante, je mesure le mal qu'il médite sur tout celui qui peut faire un prince qui commande à tant de nations ! A Dieu ne plaise que cette pensée injurieuse vienne à aucun de ses sujets (pour ne pas dire à un évêque) ! Craignez que ce que vous en dites ne soit pour la ruine de bien des âmes, et que le but de ces appréhensions affectées ne se découvre à la honte de plusieurs. Quant à l'Eglise, elle s'affermir par les persécutions : il n'y a rien à craindre pour elle ; le péril est tout entier pour ceux qui travaillent à la renverser. » Le saint archevêque, avant de finir, montre aux évêques la nullité de leur appel, et l'irrégularité de leurs procédés, avec une force de raisons et une précision énergique, qui justifient autant sa capacité dans l'art d'écrire, que la réputation qu'il s'était acquise dans le maniement des affaires.

Une vigueur si déterminée, et tout-à-la-fois si bien motivée, rendit le roi furieux. Il porta l'inhumanité jusqu'à poursuivre Thomas dans l'humble refuge qui lui restait hors de sa patrie. Il envoya des lettres menaçantes au chapitre général des moines de Cîteaux, afin de chasser leur saint hôte de l'abbaye de Pontigny. L'exercice de l'hospitalité en sa faveur, si elle était continuée plus long-temps, devait être punie par la perte de tout ce qu'ils possé-

daient dans les terres du monarque, tant au-delà qu'en deçà de la mer. Des solitaires vertueux durent se trouver fort embarrassés de s'expliquer à ce sujet avec le saint confesseur : aussitôt qu'il en eut ouï le premier mot, il leur épargna tout le reste. Sa grandeur d'âme lui ferma les yeux sur son intérêt propre, pour ne les ouvrir qu'au danger prochain de subversion pour tant de monastères qui faisaient fleurir la piété dans les vastes provinces de la domination britannique. « Je serais au désespoir, leur dit-il, de porter préjudice à ceux qui m'ont reçu avec tant de charité. En quelque endroit que je puisse aller, celui qui nourrit les oiseaux du ciel aura soin de moi et des compagnons de mon exil. »

Il envoya sans délai communiquer cette résolution au roi Louis, qui ne l'apprit pas d'abord avec la tranquillité du saint. « O religion ! s'écria-t-il, ô religion ! où habitez-vous ? Voilà ces hommes que nous croyons morts au monde, et à qui les biens de la terre, qu'ils font profession de mépriser pour Dieu, font abandonner l'œuvre de Dieu et ceux qui soutiennent sa cause. » Puis se tournant vers les envoyés du prélat : « Assurez votre maître, leur dit-il, de toute mon affection. Non, non, quand il serait abandonné de tout le monde, comme de ceux qui se disent morts au monde, je ne l'abandonnerais jamais. Quoi que fasse contre lui Henri mon vassal, je le défendrai constamment de tout mon pouvoir, parce qu'il souffre pour la justice. Qu'il me nomme dans tous mes états l'endroit qui peut lui plaire, il le trouvera préparé. » Peu de temps après néanmoins, il parut entrer dans la peine des religieux de Pontigny, et les remercia pour le passé. « C'est la France, leur dit-il, que vous avez honorée en recevant cet évêque, et c'est moi que vous avez obligé (1166). »

Le saint choisit la ville de Sens, et le roi envoya au-devant de lui un seigneur de distinction, avec trois cents hommes, pour l'y conduire de Pontigny. Comme il faisait le dernier adieu à la communauté, il ne put s'empêcher de verser des larmes : sur quoi l'abbé lui dit : « Je m'étonne de cette faiblesse dans une âme aussi ferme. — La cause n'est pas telle que vous le pensez, répartit l'archevêque : mais Dieu m'a fait connaître cette nuit que je mourrais par l'épée. — Quoi ! reprit le bon solitaire, avec une franchise peu civile, vous seriez martyr, vous qui ne pouvez vivre que de mets délicats ! » Ce saint homme fit la même prédiction à l'abbé de Vauluisant. Après avoir obtenu la promesse qu'on lui garderait le secret jusqu'après sa mort, il dit que la nuit précédente il lui avait semblé défendre la religion dans l'église en pré-

<sup>1</sup> Gerv. Vit. l. 2, c. 18.

sence du roi d'Angleterre; qu'il était survenu tout-à-coup quatre chevaliers qui, l'ayant tiré à part, lui avaient frappé la tête et causé tant de douleur qu'il avait cru tomber en défaillance. « Toutefois, ajouta-t-il, ce n'est pas une si belle mort qui m'afflige; j'en bénis le Seigneur : c'est ce qu'auront à souffrir ceux qui m'ont suivi. » On tient cette révélation des abbés même auxquels il l'avait racontée, et qui la publièrent après sa mort. A Sens, il logea au monastère de Sainte-Colombe, où pendant quatre ans qu'il y demeura, Louis le Jeune lui rendit des visites fréquentes, et ne se lassa jamais de fournir libéralement à sa dépense. Son séjour à Pontigny avait été de deux ans.

Pendant tout ce temps-là, Henri II, qui parut prendre cette affaire plus à cœur que tout le gouvernement de ses vastes états, lui suscita tous les chagrins et lui tendit tous les pièges imaginables. Il fit négocier à Rome, il répandit l'or avec tant de profusion, il usa de tant d'artifices, qu'il faillit surprendre le pape, et qu'il eût infailliblement suborné un pontife moins intègre qu'Alexandre III. Peu s'en fallut aussi qu'il n'en imposât à la noble candeur de Louis le Jeune, quelle que fût l'affection de ce prince généreux pour la vertu persécutée dans l'archevêque de Cantorbéry.

Comme les deux rois, si souvent en guerre et en traité l'un avec l'autre, voulaient terminer plusieurs différends, ils s'abouchèrent à Montmirail dans le Perche, le jour de l'Épiphanie 1169. Après que la paix eut été conclue, le roi d'Angleterre dit au monarque français : « Seigneur, en ce jour où trois rois ont présenté leurs hommages au Roi des rois, moi et mes deux fils avec mes états, nous nous mettons sous votre protection. » Alors ses fils Henri et Richard s'approchèrent du roi Louis, et lui firent hommage pour les terres de la domination britannique, situées en France, que leur père venait de partager entre eux, et dont Louis leur suzerain les investissait. A cette occasion, quelques personnes de distinction et de piété engagèrent l'archevêque de Cantorbéry à rechercher les bonnes grâces du roi d'Angleterre. Ce prince, qui jouait toutes sortes de personnages afin de l'emporter dans l'affaire des coutumes, feignait de vouloir se croiser, pour aller en Palestine, quand il aurait procuré à son honneur la paix de l'Église. Par ce motif, l'un des plus pressans qu'on pût faire valoir alors, on déterminait l'archevêque à venir trouver le roi Henri. Louis le Jeune l'ayant présenté lui-même, le prélat commença par se prosterner aux pieds de Henri, qui s'empressa de le relever. « Seigneur, dit l'archevêque, je viens implorer votre clémence pour l'Église d'Angleterre : c'est à vous-même que je m'en rapporte de notre différend sauf uniquement ce que je dois à Dieu. » A ces

derniers mots Henri, s'abandonnant à toute la fougue de son violent naturel, accabla le saint de reproches et d'injures. Puis se tournant vers le roi Louis : « Seigneur, lui dit-il, observez son artifice : tout ce qui le contrariera, il ne manquera point de le donner pour contraire au service de Dieu; ainsi il légitimera toutes ses usurpations. Mais pour vous convaincre que le service de Dieu m'est aussi sacré qu'à lui, voici les offres que je lui fais. Avant moi il y a eu bien des rois d'Angleterre plus ou moins puissans : il y eut de même à Cantorbéry beaucoup de grands et saints archevêques avant lui. Eh bien, qu'il m'accorde ce que le plus grand de ses prédécesseurs accorda au moindre des miens, et je suis content. »

Cette proposition captieuse et vague ne laissait pas que d'être fort spécieuse, surtout dans la bouche d'un roi. On s'écria de tout côté que le prince s'abaissait au-delà de ce qu'on pouvait demander, et que l'archevêque devait bien être content. Thomas, rompu aux affaires, et habitué en particulier à pénétrer l'esprit faux de Henri, sentit tout le danger de ce piège, et demeura dans le silence, avec un air d'embarras et de perplexité. Le roi Louis lui dit avec émotion : « Seigneur archevêque, voulez-vous être meilleur que les saints? Voilà la paix, il ne s'agit que de l'accepter. — Prince, répondit-il, mes prédécesseurs valaient sans contredit beaucoup mieux que moi. Mais s'il leur est échappé quelque trait de faiblesse, est-ce en cela qu'ils doivent me servir de modèles? nous blâmons Pierre lorsqu'il renie Jésus-Christ; et quand au péril de sa tête il résiste à Néron, il est digne de notre imitation et de nos éloges. Il n'est ni exemple, ni raison, qui m'induisse à sacrifier la gloire de Dieu, pour gagner les bonnes grâces d'un homme. » Une vertu si pure et si relevée ne fut goûtée de personne. Les grands des deux royaumes s'élevèrent contre lui, et dirent entre eux, avec une indignation presque égale, qu'il méritait d'être abandonné des deux rois.

Ces princes remontèrent promptement à cheval l'un et l'autre, et partirent sans saluer l'archevêque. La tristesse et l'incertitude étaient peintes sur tous les visages, à l'exception du roi Henri, qui ne put dissimuler sa basse et maligne satisfaction. Il disait en s'en retournant : « Aujourd'hui enfin je me suis vengé de mon traître. » Le roi Louis avançait triste et taciturne, suivi de l'archevêque, à qui il ne donna pas le moindre signe de considération, et cessa même quelques jours de fournir la subsistance ordinaire. Thomas étant arrivé à Sens, et les choses ne se disposant nullement à changer de face, les tristes compagnons de son sort, entièrement déconcertés, lui demandèrent où ils se retireraient. Il leur répondit

gue de son injures. Puis observez son point de le timera toute service de je lui fais. moins puis nds et saints que le plus s miens, et

s que d'être n s'écria de pouvait de- nt. Thomas, l'esprit faux eura dans le oi Louis lui s être meil- e l'accepter. s contredit uelque trait le modèles? and au péril tation et de se à sacrifier n homme. » rsonne. Les dirent entre ritait d'être

n et l'autre, l'incertitude Henri, qui sait en s'en on traître. » evêque, à n, et cessa re. Thomas ent à chan- rement dé- ur répondit

tranquillement et d'un visage gai : « On n'en veut qu'à moi ; quand je vous aurai quittés, on ne vous persécutera plus ; je m'abandonne à la Providence. On dit que vers la Saône, en Bourgogne, les habitans sont fort humains : j'irai jusque là à pied, du mieux que je pourrai, avec le seul d'entre vous qui voudra m'accompagner. Peut-être auront-ils pitié de nous, et nous donneront-ils de quoi vivre jusqu'à ce que Dieu y pourvoie d'une autre manière. »

Comme il parlait encore, un officier de la cour vint avec empressement lui dire que le roi le mandait. Un des assistans dit : « C'est pour nous chasser du royaume. — Vous n'êtes pas prophète, lui dit l'archevêque ; ne vous mêlez donc pas de faire des prédictions. » Etant arrivés auprès du roi, ils le trouvèrent négligemment assis, le visage penché, l'air sombre et rêveur. Il ne se leva point, à son ordinaire, pour recevoir le prélat ; il l'invita humblement à s'asseoir. Tout leur paraissait du plus mauvais augure, ou leur annonçait tout au plus un reste de pitié, et quelque sorte d'embarras à les chasser. Mais leurs conjectures étaient bien éloignées de ce qui se passait dans l'âme sensible de ce prince. Tout le long du chemin, depuis Montmirail jusqu'à Chartres, il avait vu les peuples accourir à la rencontre du saint archevêque, se prosterner à son passage, et se le montrer les uns aux autres en disant : « C'est celui que l'amour de deux rois n'a pu faire renoncer à Dieu. » Il avait fait de profondes réflexions, que sa candeur ne lui permit pas de tenir plus long-temps secrètes. Il se lève avec transport, se jette aux pieds du saint qui se penche de son côté pour le relever ; et fondant en larmes, éclatant en sanglots et en gémissemens, il lui dit ces paroles qu'il pouvait à peine articuler : « Vous avez l'esprit de Dieu, mon père, et vous seul avez bien vu : nous sommes tous des aveugles, qui vous conseillons de sacrifier l'honneur de Dieu à la volonté d'un homme. Je m'en repens, mon père, je m'en repens avec amertume, et je vous prie de m'en accorder le pardon. Voilà ma personne et mon royaume ; je suis résolu à tout exposer pour Dieu et pour vous ; tant qu'il me fera la grâce de vivre, je n'abandonnerai jamais ni vous, ni les vôtres. »

Depuis ce moment, en effet, le roi d'Angleterre eut beau conjurer ou menacer ; la protection de Louis pour le confesseur fut inviolable. Et comme Henri le pressait plus vivement par ses envoyés : « Allez, répondit Louis, et dites à votre maître : Si vous ne voulez pas abandonner ces coutumes que vous prétendez tenir de vos ancêtres, et qu'on juge contraires à la loi de Dieu, je veux encore moins perdre le droit propre, et le plus beau de ma couronne.

De temps immémorial, la France est en possession de protéger la vertu malheureuse, et d'ouvrir son sein à ceux qui sont persécutés pour la justice. J'ai reçu l'archevêque de Cantorbéry de la main du pape, unique supérieur que je reconnaisse sur la terre : il n'est ni roi, ni empereur, ni aucune puissance dans le monde qui me le fasse abandonner<sup>1</sup>. »

En ce temps-là vivait en Angleterre un saint ermite nommé Godric<sup>2</sup>. C'était un homme simple et sans étude, né de parents pauvres, et qui se livra d'abord à un petit commerce. Ensuite il renonça au monde, fit nu-pieds le pèlerinage de Rome et de Jérusalem, puis se retira dans un lieu sauvage au territoire de Durham. Là, il cultivait au milieu des bois un petit champ d'où il tirait de quoi vivre et fournir à l'hospitalité. Sa mortification était incroyable. Il porta cinquante ans une chemise de mailles de fer sous son cilice, et par-dessus, un habit de laine crue. Sa nourriture consistait en un peu de pain d'orge mêlé de cendre, et en quelques herbes insipides qu'il conservait cuites, ou roulées par pelotons. Il ne parlait que trois fois la semaine, pour l'éducation de ceux qui venaient le visiter : depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de Pâques, ainsi que pendant l'Avent, il ne proférait pas une seule parole.

Un moine de Westminster l'étant venu voir peu de temps après l'élévation de Thomas sur le siège de Cantorbéry, Godric lui parla du nouvel archevêque. « Le connaissez-vous, mon père, lui demanda ce religieux ? — Je ne l'ai jamais vu des yeux du corps, répondit Godric, mais bien des yeux de l'esprit : s'il paraissait devant moi, je le reconnaîtrais entre des milliers de personnes. » Le moine, saisi d'étonnement et d'une sorte d'effroi, n'osait plus l'interroger. « Saluez-le de ma part, reprit le saint solitaire, et dites-lui de ne pas abandonner son dessein : il est agréable à Dieu. Il essuiera de rudes contradictions, on le chassera de son Église, il sera long-temps fugitif en pays étranger ; mais, après cette pénitence, il rentrera dans son siège avec plus d'honneur qu'auparavant. » Cette prédiction fut rapportée à l'archevêque, qui se recommanda aux prières de Godric. Quelques mois après arriva la disgrâce du prélat.

La fin de son exil lui paraissant plus éloignée que jamais depuis la conférence de Montmirail, il envoya secrètement demander à Godric quand finiraient ses maux (1170). L'envoyé fut près de huit jours sans pouvoir se faire ouvrir la porte du solitaire, vraisemblablement à cause du carême, car c'était au mois de

<sup>1</sup> III, ep. 79. — <sup>2</sup> Boll. tom. XVI, ad 21 maii.

protéger la  
nt persécuté  
de la main  
re : il n'est  
nde qui me

ite nommé  
de parents  
Ensuite il  
ne et de Jé  
ire de Dur  
mp d'où il  
ortification  
de mailles  
ne crue. Sa  
cendre, et  
ou roulées  
pour l'édi-  
ptuagésime  
il ne pro-

emps après  
ic lui parla  
re, lui de-  
du corps,  
l paraissait  
personnes.  
osait plus  
olitaire, et  
ble à Dieu.  
son Église,  
s cette pé-  
r qu'au pa-  
ne, qui se  
près arriva

jamais de-  
nt deman-  
é fut près  
solitaire,  
a mois de

mars; mais enfin le saint homme lui ouvrit, et dit : « Rapportez à votre maître qu'il recouvrera bientôt les bonnes grâces du roi; qu'il sera rétabli avec honneur dans son Église, et que la joie des peuples surpassera la douleur qu'ils ont eue de son bannissement. Il est vrai que cette cérémonie passagère finira par une violence et une atrocité effroyables; mais alors Godric ne sera plus de ce monde. Dites-lui encore, et répétez-lui, que dans neuf mois ce qui le regarde sera totalement fini. » Dès le mois suivant S. Godric mourut, célèbre par plusieurs autres prédictions vérifiées de même, et par un grand nombre de miracles.

Enfin, au mois de juillet, la réconciliation eut lieu entre Thomas et son souverain. Ce prince, qui craignait sur toute chose de voir mettre son royaume en interdit, avait prévenu le pape, auquel il manda ce qu'il voulut. Il avait même réussi à corrompre le ministre d'une première légation que lui avait envoyée Alexandre. L'archevêque, de son côté, avait écrit à Rome avec la fermeté convenable à la cause qu'il soutenait, et la vérité avait enfin paru avec évidence aux yeux du pontife. Gratien et Vivien, deux légats incorruptibles, envoyés en conséquence, déconcertaient toutes les trames de Henri. Thomas, d'une autre part, à titre de primat d'Angleterre et de légat du saint Siège, faisait gronder sur ce royaume, du sein de la France, les foudres de l'Église, avec autant de résolution que s'il eût été assis sur sa chaire, dans tout l'éclat de sa première gloire. Il avait encore à corriger une faute nouvelle que le roi venait de commettre contre le droit constant de l'Église de Cantorbéry, en faisant sacrer Henri, son fils aîné, par l'archevêque d'Yorck. Le roi Louis lui-même se tenait insulté de ce que sa fille, fiancée au jeune prince, n'avait pas été couronnée avec lui.

Pour sortir de tant d'embarras, Henri déclara qu'il voulait faire la paix avec l'archevêque, suivant le plan que le pape en avait donné. L'interdit devant être jeté sur ses états dans quarante jours s'il ne terminait, il envoya vers Thomas en diligence, et se rendit lui-même, pour le 20 juillet, sur les confins du pays Chartrain et de la Touraine, où il devait traiter en même temps avec le roi de France. Thomas étant arrivé le 21, le lendemain, jour de la Madeleine, le roi d'Angleterre parut de grand matin au rendez-vous, avec un cortège nombreux. L'archevêque vint ensuite, accompagné par des seigneurs français de la suite de leur roi. Dès que Henri aperçut Thomas, il se détacha de ses gens, alla au-devant de lui, et le salua le premier, tête nue. Ils se donnèrent la main, et s'embrassèrent tout à cheval, puis se retirèrent à part, et s'expliquèrent à l'amiable, avec tant de démonstrations de franchise,

qu'ils ne paraissaient pas avoir jamais été mal ensemble; ce qui surprit agréablement les spectateurs, et les attendit jusqu'aux larmes. Aux avis paternels de l'archevêque, le roi paraissait lui-même attendre. Il les écoutait non-seulement avec douceur, mais avec un air de contentement; il promettait de les suivre, et de s'appliquer sérieusement à se corriger. Le roi dit cependant: « Pour ceux qui nous ont trahis vous et moi, je les traiterai comme ils le méritent. » A ces mots, le prélat descendit de cheval, pour se jeter aux pieds du roi: mais le roi, prenant l'étrier, l'obligea de remonter, accorda tout en versant des larmes, puis ajouta: « Enfin, seigneur archevêque, rendons-nous de part et d'autre notre ancienne amitié; faisons-nous tout le bien que nous pourrons, et oublions entièrement le passé. » Et pour fermer la bouche à tous ceux qui fomentaient la division, il se rapprocha de sa suite, et dit à haute voix: « Comme je trouve l'archevêque dans toutes les dispositions qu'on peut désirer, si de mon côté je n'en use pas bien avec lui, je serai le plus détestable des hommes, et montrerai la vérité de tout le mal qu'on dit de moi. Je n'ai d'autre parti à prendre que de m'étudier à le surpasser en amitié et en bons offices. » Tout le monde applaudit par de vives acclamations.

Il fut arrêté que le roi rendrait ses bonnes grâces à l'archevêque, qu'il lui donnerait paix et sûreté, à lui et aux siens, qu'il lui restituerait l'Église de Cantorbéry et les terres de sa dépendance, qu'il réparerait même ce qu'il y avait eu d'irrégulier pour le sacre de son fils. De son côté, Thomas promit l'amour, l'honneur et tout le service qu'un archevêque peut rendre selon Dieu à son souverain; après quoi, il ne pensa plus qu'à retourner à son Église, tandis même que le roi restait en deçà de la mer. Il se fit précéder par quelques-uns de ses gens, qui, mal reçus du jeune roi et de ses ministres, mandèrent à l'archevêque de ne point partir que la paix ne fût mieux affermie. Les usurpateurs du bien de son Église, et quelques prélats excommuniés paraissaient surtout horriblement animés contre lui. Quelques furieux s'étaient vantés, en présence de plusieurs personnes, qu'ils lui ôteraient la vie avant qu'il eût mangé un pain entier en Angleterre. C'est ce que nous apprenons par la dernière lettre que le saint écrivit au roi son maître<sup>1</sup>. En conséquence, il avait d'abord résolu de retourner vers ce prince pour attendre une plus grande sûreté: mais la nécessité de l'Église de Cantorbéry le pressant ensuite, comme il le dit dans la même lettre: « J'irai, seigneur, poursuit-il, et je périrai plutôt que de laisser périr cette Église infortunée. Je sens tout ce que je ris-

<sup>1</sup> Lib. v, ep. 34.

que, si vous ne prenez des mesures efficaces et promptes. Mais que je vive ou que je meure, je suis toujours votre sujet fidèle, et je prie le Seigneur qu'il répande ses bénédictions sur vous et vos enfans. »

Arrivé à Rouen dans le dessein de s'embarquer, il apprit que ses ennemis, parmi lesquels se trouvaient l'archevêque d'Yorck, les évêques de Londres et de Sarisbury, s'étaient déjà rendus à Douvres pour venir à sa rencontre, et qu'ils menaçaient hautement de lui couper la tête s'il passait le détroit. Quelques amis voulurent enclore le retenir. Il leur répondit : « Je vois l'Angleterre, et j'y entrerai s'il plaît au Seigneur, quoique je sache certainement que je vais au martyre. » La veille de son embarquement, il envoya des lettres du pape portant suspense contre l'archevêque d'Yorck et l'évêque de Durham, et d'autres lettres qui remettaient dans l'excommunication l'évêque de Londres et celui de Sarisbury ; elles suspendirent aussi les évêques qui avaient assisté au sacre du jeune roi. Toutefois, au lieu d'aller à Douvres où ses ennemis l'attendaient, il aborda au port de Sandwich, à six milles seulement de Cantorbéry. Les gentilshommes qui accompagnaient les trois prélats, accoururent aussitôt de Douvres, et s'approchèrent en armes du bâtiment où était le saint. Heureusement il avait été devancé par un peuple innombrable qui couvrait le rivage en criant : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ; béni soit le père des orphelins et le soutien des veuves ! » Les uns pleuraient de joie et les autres de compassion ; la multitude se prosternait sur le chemin où il devait passer ; plusieurs s'avançaient dans l'eau, pour recevoir les premiers sa bénédiction. Ses ennemis eurent cependant l'audace de demander que les étrangers qui étaient venus avec l'archevêque prêtassent serment de fidélité au roi et aux lois du royaume. Bien qu'il n'y en eût qu'un seul, qui était l'archidiacre de Sens, et qu'il n'eût point refusé ce serment, Thomas ne permit pas qu'il s'y soumit, craignant les suites d'un tel assujettissement pour le clergé d'Angleterre ; il répondit qu'envers les étrangers une pareille demande était contraire aux bonnes mœurs et au droit des gens. Il n'eût pas été sûr de l'insulter au milieu de tant d'admirateurs, dont une bonne partie avait pris la précaution de s'armer pour sa défense ; on lui laissa gagner tranquillement Cantorbéry, où il ne fut pas reçu avec de moindres applaudissemens.

Dès le lendemain, arrivèrent les courtisans furieux qui l'avaient suivi, et avec eux les clercs des trois prélats excommuniés, pour demander l'absolution de leurs maîtres. Le saint archevêque répondit avec beaucoup de douceur qu'il n'avait pas le pouvoir de lever des censures imposées par le pape ; mais que, si ces évêques

juraient d'obéir aux ordres du souverain pontife, il ferait pour la paix de l'Eglise, par respect pour le roi et suivant le conseil des autres prélats, tout ce qui dépendrait de lui. Les évêques de Londres et de Sarisbury étaient prêts à se soumettre, lorsque l'archevêque d'Yorck les en détourna, disant qu'il valait mieux aller trouver le roi, qui les avait toujours protégés, et qu'il saurait bien réprimer l'opiniâtreté de Thomas, qui, d'ailleurs, ne pouvait leur faire plus de mal qu'il n'en avait fait. Presque toujours les évêques de cour sont conduits par l'orgueil plus que par la vérité. Ceux-ci partirent tous trois aussitôt pour la Normandie, et envoyèrent au jeune prince, qui était à Londres, des amis dignes d'eux pour lui persuader que Thomas voulait le déposer. Mais rien n'était plus faux, comme on le voit par la dernière lettre du saint au pape Alexandre. Il envoya même faire ses excuses au jeune roi touchant la suspense des trois prélats, et se mit en route pour aller lui rendre ses hommages. Arrivé aux portes de Londres, il reçut de ce prince, qu'on avait déjà prévenu contre lui par le mensonge, l'ordre de retourner à son Eglise.

Le jour de Noël, il monta en chaire, et à la fin du sermon il prédit sa mort prochaine, ce qui fit fondre en larmes tout son auditoire. Tout-à-coup, avec un air inspiré, prenant le ton de l'indignation, il parla fortement contre les ennemis de l'Eglise, excommunia les obstinés en général et quelques-uns nommément. Cependant les trois évêques, ses ennemis déclarés, venaient d'arriver à la cour du vieux roi. De tels hommes n'eurent pas de peine à aigrir un tel prince. Ils lui dirent que Thomas, abusant de son indulgence, avait troublé tout le royaume depuis qu'il y était entré, qu'il ne cessait d'user d'invectives et de censures contre ceux qu'il appelait ennemis de l'Eglise, et qu'il se montrait surtout implacable envers ceux qui avaient eu part au sacre du jeune roi. « Par les yeux de Dieu, s'écria le prince, si tous ceux qui ont participé au sacre de mon fils sont excommuniés, je le suis donc moi-même! » Il donna mille autres marques d'une colère effrénée.

Sans être malfaisant, à peine se connaissait-il dans les premiers mouvemens de cette passion, et, tant en actions qu'en paroles, il s'abandonnait à des excès indignes même de la condition la plus commune. Il voulut un jour arracher les yeux, et mit le visage tout en sang à un homme qui lui avait apporté une lettre désagréable. Une autre fois il accabla d'injures un seigneur qui semblait prendre l'intérêt du roi d'Ecosse, jeta son bonnet, arracha ses vêtemens, découvrit son lit, et le prit aux dents, comme aurait pu faire un frénétique et un insensé. Pour les plaintes et les reproches, les imprécations, les menaces même de mort, rien ne

lui était plus ordinaire, quand il était tant soit peu contrarié. Etant donc animé contre Thomas par trois évêques, il se mit à maudire tous ceux qu'il avait comblés de bienfaits, et enfin proféra ces paroles fatales qui lui causèrent un si long repentir : « Ne se trouvera-t-il personne pour me venger d'un prêtre qui trouble tout mon royaume et qui veut me détrôner ? »

Aussitôt quatre gentilshommes du palais, nommés Rainauc, Hugues de Morville, Guillaume de Traci et Richard le Breton, se retirèrent ensemble, ourdirent leur complot la nuit de Noël, coururent s'embarquer, et eurent le vent si favorable, qu'ils arrivèrent le jour des Innocens près Cantorbéry. Ils entrèrent le lendemain dans le palais de l'archevêque, et lui firent des menaces terribles, s'il ne levait les censures. Il répondit tranquillement que c'était au pape à délier ce qu'il avait lié; et, sans rien écouter davantage, il se rendit à l'église pour l'office de vêpres. Il y était à peine, quand les quatre conjurés, avec les gens de leur suite, se présentèrent en cottes d'armes et l'épée à la main. Les clercs voulurent fermer les portes; mais l'archevêque leur dit : « C'est ici la maison du Seigneur; on n'en défend pas l'entrée comme celle d'un camp. » Puis se tournant vers les conjurés, il leur défendit, de la part de Dieu, de faire aucun mal à ses gens. Il fit ensuite cette prière à voix haute : « Je me recommande, avec la cause de l'Eglise, à Dieu, à la Sainte-Vierge, aux saints patrons de cette église, et au martyr S. Denys. » Ce furent ses dernières paroles, après lesquelles il se mit à genoux devant l'autel, les mains jointes, et les yeux levés au ciel. Il reçut quatre coups à la tête d'où la cervelle se répandit sur le pavé, sans qu'il fit un cri, ni le moindre mouvement des pieds ou des mains : il tomba prosterné comme en prière. Ainsi mourut, sans aucun signe de la faiblesse la plus naturelle, le courageux défenseur de l'Eglise, le 29 décembre de l'année 1170, la cinquante-troisième de son âge. Ses propres assassins en parurent effrayés, et s'enfuirent aussitôt après la consommation de leur forfait. Cependant les moines de Cantorbéry, de peur qu'on ne revînt lui faire insulte après sa mort, l'enterrent secrètement : ils trouvèrent que sous ses habits il portait un rude cilice, et, ce qui était sans exemple, des fémoraux du même tissu.

A la nouvelle de cet attentat, toute la ville fut consternée. Les fidèles accoururent en foule; ils ramassaient le sang du martyr, ils s'en frottaient les yeux, ils y trempaient leurs vêtemens pour les garder comme de saintes reliques. Bientôt la vénération du saint martyr se répandit de tous côtés avec le bruit des miracles qui s'opéraient à son tombeau. Tous les états du roi Henri en deçà et

au-delà des mers, excepté les plus fougueux courtisans, le roi Louis et toute la France, le souverain pontife, n'apprirent qu'avec exécration ce meurtre sacrilège. Henri lui-même s'abandonna presque au désespoir<sup>1</sup>. Sur le soupçon qu'il conçut du dessein des meurtriers, il avait d'abord envoyé sur leurs pas, pour leur défendre toute violence contre la personne de l'archevêque. Le coup était porté quand la défense arriva. Il n'en fut pas plus tôt instruit, que pendant trois jours il s'interdit l'entrée de l'église, ne voulut voir personne, et ne prit qu'un peu de lait d'amande pour toute nourriture. Il envoya plusieurs de ses clercs protester de son innocence et de sa douleur, devant les moines de Cantorbéry qui formaient le clergé de cette Eglise; il traita la conspiration de complot infernal; il qualifia les conjurés de sujets détestables, les monstres et l'opprobre de son royaume; il se reprocha cent fois, les larmes aux yeux, l'imprudence qu'il avait commise en laissant échapper le propos qui avait animé les assassins<sup>2</sup>.

Il se hâta d'envoyer à Rome pour se disculper de l'assassinat, et se soumettre à tout ce que le pape ordonnerait contre l'empirement qui y avait donné lieu (1171). Mille cris d'exécration y étaient déjà parvenus : tout l'Occident demandait justice de l'énorme sacrilège commis sur le plus illustre de ses prélats. Les députés de l'Eglise de Cantorbéry, partis en diligence pour porter leurs plaintes au saint Siège; Guillaume, archevêque de Sens, plus respectable encore par ses vertus que par la naissance qu'il avait reçue du comte de Champagne, d'ailleurs ami constant du saint martyr, et chargé pour sa défense de la légation d'Angleterre; son frère Thibaut, comte de Blois; le roi Louis le Jeune, et une infinité de princes et d'évêques sollicitaient la réparation de ce scandale, dans les termes les plus pressans. « Un chrétien tranquille sur un pareil outrage fait à l'Eglise, écrivait Louis<sup>3</sup>, trahit sa religion, et se rend formellement ingrat envers Dieu. C'est avoir blessé Jésus-Christ dans ce qu'il a de plus cher, que d'avoir éteint ce brillant flambeau de l'Eglise, et immolé le martyr dont les miracles publient hautement pour quelle cause il est mort. Armé comme vous l'êtes, saint Père, du glaive apostolique, toute l'Eglise réclame votre vengeance, moins pour lui que pour elle. »

Le pape fut si troublé, que pendant huit jours les Romains même ne purent l'approcher. Il se reprochait de n'avoir pas défendu Thomas avec assez de vigueur, et gémissait de la faiblesse humaine, qui ne connaît les saints qu'après leur trépas. Il défendit de donner aux Anglais aucun accès auprès de lui, et toutes leurs

<sup>1</sup> Hist. Angl. Hum. t. vol. -- <sup>2</sup> Gest. post mart. c. 1. -- <sup>3</sup> Baron. ad an. 1171.

[An 1172]

affaires demeurèrent en suspens. Cependant les ambassadeurs d'Angleterre, au nombre, dit-on, de plus de cinquante, firent tant par leurs médiateurs, qu'ils obtinrent audience. Mais quand ils se présentèrent et prononcèrent le nom du roi Henri : *Arrêtez!* s'écria toute la cour romaine; et un frémissement d'horreur agita l'assemblée. Ils dirent que le roi promettait de subir telle pénitence qu'on jugerait à propos, et de faire généralement tout ce qu'il plairait au souverain pontife d'ordonner. Le pape, avant de rien résoudre, voulut envoyer des légats en Normandie, afin d'examiner de plus près les circonstances du crime, et de mieux s'assurer de la soumission du roi.

Henri, pour se distraire des idées noires qui le tourmentaient nuit et jour, était passé en Irlande, dont le pape Adrien, quatorze ans auparavant, lui avait permis de faire la conquête. Il soumit les rois de Corek, de Limerick, d'Oxerie et de Mida. Les archevêques d'Armagh et de Dublin, suivis de vingt-huit évêques, lui prêtèrent serment de fidélité, et en sa personne, à tous les rois d'Angleterre ses successeurs. Il régla le gouvernement du pays, et fit tenir un concile à Cashel, pour régler spécialement le baptême et les mariages, où il s'était glissé beaucoup d'abus et de superstitions. Ayant terminé toutes les affaires en six mois, il vint joindre les légats à l'abbaye de Savigni, près Avranches (1172).

Il jura devant eux sur les Évangiles, qu'il n'avait ni commandé, ni permis la mort de l'archevêque Thomas. Il ajouta qu'en l'apprenant, il avait été plus affligé que s'il eût perdu son propre fils; qu'il s'accusait néanmoins et se repentait amèrement d'y avoir donné occasion par l'animosité et la colère qu'il avait témoignées contre ce saint prélat; qu'en réparation de cette faute, il enverrait incessamment deux cents chevaliers à la défense de la Terre-Sainte; qu'il prendrait lui-même la croix pour trois ans, à moins que le pape ne jugeât point ce voyage convenable; qu'il rendrait à l'Église de Cantorbéry toutes ses terres et tous ses biens, sur le pied où elle les possédait un an avant que l'archevêque encourût sa disgrâce; qu'il permettait de porter librement à l'avenir les appellations au saint Siège; enfin, qu'il cassait absolument, dans tous ses états, les coutumes illicites qu'il y avait établies. De plus, les légats lui prescrivirent en secret des jeûnes, des aumônes et d'autres œuvres de pénitence. Henri accepta tout avec la plus parfaite soumission, après quoi il dit encore devant tout le monde : *Seigneurs légats, ma personne est entre vos mains; quoi qu'il vous plaise d'ajouter, je suis prêt à tout*; ce qui attendrit les spectateurs jusqu'aux larmes. Le jeune Henri promit de son côté de s'en tenir au serment du roi son père, et d'en accomplir la pénitence, si la

mort ou quelque autre empêchement la lui rendait impossible. Les miracles se multipliant de jour en jour au tombeau du martyr, le pape Alexandre fit constater par des témoignages irréfragables ce que tout le monde en publiait. Tant sur ces preuves que sur celles de toutes les vertus héroïques du saint, deux ans et deux mois tout au plus après sa mort, selon le vœu de tout le monde chrétien, il fut canonisé solennellement le 21 février 1173, et sa fête instituée, comme celle d'un martyr célèbre, dans toute l'Église catholique, qui l'observe encore : ce n'est que sous le règne de Henri VIII que les richesses accumulées au tombeau de S. Thomas Becquet, pendant quatre cents ans, furent pillées, et que les os du martyr furent brûlés (1535). L'année suivante, S. Bernard, vingt ans environ après sa mort, fut aussi canonisé, comme tout le monde chrétien le désirait depuis long-temps.

Dans le cours des trois années qui suivirent la mort de S. Thomas, la main de Dieu s'appesantit visiblement sur ses quatre meurtriers. Bourrelés de remords aussitôt qu'ils eurent consommé leur forfait, ils n'osèrent retourner à la cour qu'ils avaient prétendu servir ; ils se retirèrent dans une terre écartée, appartenant à l'un d'entre eux, à l'extrémité occidentale de l'Angleterre. Le déshonneur imprimé sur leur front n'y put être caché, et ils firent horreur aux gens du pays. Les personnes du rang le plus commun n'voulaient ni manger avec eux, ni leur parler, et l'on jetait les restes de leurs repas aux chiens, qui n'y touchaient pas, si l'on en croit les auteurs du temps<sup>1</sup>. Devenus insupportables à eux-mêmes, ils allèrent se mettre à la merci du pape, qui leur imposa pour pénitence le pèlerinage de Jérusalem. Guillaume de Traci fut attaqué à Cosence, en Calabre, d'une horrible maladie, pendant laquelle les chairs lui tombaient par lambeaux, principalement des pieds et des mains ; il mourut dans cet état, témoignant un regret extrême de son crime, et invoquant sans cesse le nouveau martyr. Ses trois complices abordèrent en Palestine ; mais il y moururent presque aussitôt dans les mêmes agitations de conscience. On les enterra devant la porte du temple, et l'on grava cette épitaphe sur leur tombeau : *Ci-gisent les malheureux qui ont martyrisé le bienheureux Thomas, archevêque de Cantorbéry.*

Le Seigneur ne parut pas satisfait de ces réparations. A son rigoureux tribunal, les souverains sont comptables des crimes auxquels leurs passions et leur seule négligence peuvent donner lieu. Henri II, après l'assassinat qu'il avait si authentiquement désavoué, ne laissa point que d'être en butte aux coups les plus sen-

<sup>1</sup> Roger. Anna!. p. 522.

sibles que la divine justice puisse en ce monde porter à un prince. Ses propres enfans et leur mère Eléonore se révoltèrent contre lui. Le roi de France et le comte de Flandre attaquèrent ses provinces en deçà de la mer : Louis pénétra au sein de la Normandie, et forma le siège de la capitale. Tandis que l'infortuné Henri se préparait à la secourir, il apprit que le roi d'Écosse, d'intelligence avec les mutins d'Angleterre, avait déjà pénétré dans le royaume, et ravageait le Northumberland. Il laissa la Normandie, et vola où le revers pouvait devenir plus fatal (1173).

Mais ce prince, qui ne parut jamais si grand que dans le péril extrême, conçut l'insuffisance de ses ressources contre les ministres de la vengeance céleste, ainsi que la nécessité de la désarmer entièrement. Au lieu de marcher contre l'ennemi, il alla droit à Cantorbéry (1174); et, laissant son équipage hors de la ville, il se mit nu-pieds, prit pour tout vêtement une méchante tunique, et se rendit en silence à la cathédrale auprès du tombeau de S. Thomas. Là, sans avoir pris aucune nourriture, il passa le reste du jour et toute la nuit en prière, prosterné sans tapis sur le pavé; puis, les épaules nues, il voulut que chaque évêque qui se trouvait présent, et des religieux de la communauté au nombre de quatre-vingts, le frappassent de verges l'un après l'autre. Des railleurs insipides ne manquèrent pas de s'égayer aux dépens du roi; mais le retour inespéré de sa première fortune leur ferma bientôt la bouche. Henri, le lendemain de son humiliante pénitence, s'étant fait dire la messe en l'honneur du saint martyr, à l'heure même où on la célébrait, le roi d'Écosse fut battu et fait prisonnier par les Anglais qui étaient demeurés fidèles. Aussitôt après, le siège de Rouen fut levé, la paix se rétablit entre la France et l'Angleterre, tous les projets des ennemis de Henri furent déconcertés; sa famille lui redemanda ses bonnes grâces, aux conditions qu'il lui plairait de prescrire. En moins de trois mois, il se vit aussi puisant qu'il l'avait jamais été, et beaucoup plus tranquille.

Durant les troubles de l'Angleterre, et malgré tous les embarras qu'ils causaient au pape Alexandre, beaucoup plus agité encore par l'opiniâtreté de l'empereur Frédéric à soutenir le schisme, ce pontife, réduit à se bannir de Rome et à changer sans cesse de séjour dans le reste de l'Italie, ne laissa pas que d'étendre sa sollicitude au-delà même des régions soumises au joug de Jésus-Christ. Parmi les Slaves, si souvent convertis et si souvent apostats, l'idolâtrie avait établi son dernier refuge sur la côte de Poméranie dans l'île de Rugen, si bien fortifiée par la nature qu'elle semblait inaccessible à tout étranger<sup>1</sup>. Valdemar, roi de Dan-

<sup>1</sup> Helmsöld. l. 2, c. 12.

marck , constamment soumis à l'obéissance d'Alexandre, malgré tous les artifices de Frédéric pour le séduire, trouva moyen d'introduire une forte armée dans cette île, en assiégea la capitale nommée Arcon, et la prit à composition. Les articles capitaux furent que les habitans embrasseraient le christianisme; qu'en témoignage de leur sincérité, ils attribueraient aux églises les terres consacrées à leurs faux dieux, et qu'ils détruiraient leurs idoles. La principale, nommée Suantovit, était un colosse monstrueux à quatre têtes, placé dans un temple magnifique, au milieu de la ville d'Arcon, où l'on sacrifiait des multitudes d'animaux, et quelquefois des hommes. Tout le pays lui apportait de gros tributs pour offrandes, et son pontife était beaucoup plus révééré que le souverain. Suantovit, que les Slaves tenaient alors pour le premier de leurs dieux, n'était autre chose que le martyr S. Vitus, patron de la nouvelle Corbie, à qui les premiers missionnaires de ce peuple, tirés de cette abbaye, avaient bâti une église dans l'île de Rugen, sous le règne de Louis le Germanique. Afin que ces grossiers insulaires ne retombassent plus dans la superstition, le pape Alexandre les commit aux soins d'Absalom, évêque de Roschild, dont le diocèse s'étendit aussi à cette île, et il lui recommanda instamment de veiller à leur instruction (1168).

Absalom devint par la suite archevêque de Lunden, après la démission d'Esquil, vieillard pieux et vénérable, qui se retira au monastère de Clairvaux, où il prit l'habit monastique, et finit saintement ses jours. Il fallut que le pape contraignît la modestie d'Absalom d'accepter ce siège, avec lequel il conserva celui de Roschild. Ce digne prélat, qui faisait fleurir les plus pures vertus dans ces terres barbares, établit dans son diocèse de Roschild l'observance de Sainte-Geneviève, sur le pied de régularité où elle avait été mise par le pape Eugène III. Il attira pour cela de Paris le saint chanoine Guillaume, qui avait été un des premiers à embrasser cette réforme. Guillaume ne laissa pas que d'éprouver de rudes traverses dans ce nouvel établissement; en sorte que trois de ses confrères, qui l'avaient suivi, retournèrent en France. Enfin, par sa patience et sa persévérance, il surmonta tous les obstacles, et fonda un second monastère de son institut dans ce pays. Pendant trente ans qu'il y fut abbé, il fit briller avec plus d'éclat de jour en jour les vertus héroïques qui l'ont fait mettre au nombre des saints.

Il y a deux lettres remarquables du pape Alexandre, relative-ment à ces climats. Dans la première il excita les rois et les seigneurs de Danemarck, de Norwége et de Gothie à réprimer par les armes la férocité des Estoniens et des autres païens de ces can-

dre, malgré  
 y en d'intro-  
 pitale nom-  
 taux furent  
 témoignage  
 s consacrées  
 . La princi-  
 ux à quatre  
 a ville d'Ar-  
 quelquefois  
 ats pour of-  
 e le souve-  
 premier de  
 , patron de  
 de ce peu-  
 ans l'île de  
 ue ces gros-  
 on, le pape  
 e Roschild,  
 ecommanda

n, après la  
 se retira au  
 ue, et finit  
 la modestie  
 va celui de  
 oures vertus  
 de Roschild  
 arité où elle  
 cela de Pa-  
 premiers à  
 d'éprouver  
 a sorte que  
 en France.  
 ta tous les  
 ut dans ce  
 r avec plus  
 t mettre au

e, relative-  
 s et les sei-  
 priner par  
 de ces can-

tons; et pour cela, il leur accorda la même indulgence qu'aux pé-  
 lerins qui visitaient le saint Sépulcre. Par la seconde de ces lettres,  
 adressée à l'archevêque d'Upsal et à ses suffragans, le pape veut  
 qu'on envoie à Rome les pénitens coupables de certaines abomi-  
 nations qu'il expose, afin de montrer à quels excès peuvent se por-  
 ter les meilleurs naturels dépourvus des lumières de la foi. Quel-  
 ques observateurs trouvent ici le commencement des réserves  
 faites au pape de certains cas atroces; mais pour la réserve en  
 elle-même, ils en présentent une foule d'exemples plus anciens.  
 Du fond du Nord, le pape Alexandre reporta ses vues sur les  
 puissances du Levant les plus animées contre le nom chrétien. Il  
 entretenait même des relations habituelles avec le sultan d'Iconie,  
 et s'efforça de procurer sa conversion; mais on ignore quelles fu-  
 rent les suites de cette entreprise. Ce prince, turc et musulman,  
 lui avait envoyé une ambassade avec des lettres où il témoignait  
 beaucoup de penchant pour la religion chrétienne. Les livres de  
 Moïse, les prophéties d'Isaïe et de Jérémie lui étant tombés entre  
 les mains avec quelques écrits évangéliques, il n'avait pu les lire  
 sans apercevoir des traits frappans de la divinité du christianisme:  
 il demanda au pape des personnes qui pussent l'instruire plus  
 amplement. Alexandre saisit avec empressement une occasion si  
 précieuse. Il écrivit sans délai au prince musulman combien sa  
 demande lui était agréable, promit de lui envoyer des mission-  
 naires dont les mœurs autant que la doctrine pussent l'édifier, et  
 lui fit parvenir des instructions par écrit (1169).

Elles consistaient en une exposition de la foi, particulièrement  
 sur les mystères de la Trinité et de l'Incarnation. On la trouve  
 parmi les ouvrages de Pierre de Blois, comme faite au nom de  
 ce pontife; ce qui fait présumer qu'il employa pour cette bonne  
 œuvre la plume de cet écrivain, l'un des plus savans et des plus  
 pieux de son siècle. Il était natif de Blois, dont le surnom lui est  
 demeuré, vint en Italie avec un seigneur normand, oncle de la  
 reine Marguerite de Sicile, fut fait précepteur et l'un des ministres  
 du jeune roi Guillaume II. Mais voyant les troubles où gémissaient  
 l'Etat et l'Eglise dans un pays rempli de peuples insociables,  
 Grecs, Arabes, Lombards, Normands, il se retira auprès du roi  
 Henri II, qui l'avait appelé en Angleterre, et il mourut archidia-  
 cre de Londres. On a de lui, entre autres ouvrages, des lettres fort  
 instructives sur les événemens de son siècle, concernant surtout  
 les affaires de Sicile.

Il faut néanmoins faire observer, par rapport à ses sermons,  
 qu'on a donné sous son nom ceux de Pierre Comestor, autre écri-  
 vain célèbre du même temps. Celui-ci, né à Troyes, en devint

doyen, puis chancelier de l'Eglise de Paris; enfin il se fit chanoine régulier de Saint-Victor, où il mourut, laissant par testament aux pauvres et aux églises tout ce qu'il avait de biens. Son Histoire scholastique lui acquit une réputation singulière. Erigée dès sa publication en livre classique, elle fut regardée pendant trois cents ans comme le dépôt public de la théologie positive, et mise au niveau, tant de la Théologie scholastique ou Livre des sentences de Pierre Lombard, que du Décret de Gratien. De là sans doute la persuasion fabuleuse où l'on fut long-temps, que ces trois auteurs étaient frères. Cet ouvrage n'est cependant qu'un abrégé de l'Histoire sainte, depuis le commencement de la Genèse jusqu'à la fin des Actes des Apôtres, mêlé d'incidens apocryphes et quelquefois peu sensés de l'histoire profane, d'opinions systématiques, de sens figurés, d'explications arbitraires, d'étymologies forcées, et de mille inutilités qui ne servent qu'à nous peindre l'état d'enfance où étaient encore les lettres.

Ce fut aussi vers le milieu du douzième siècle que, les études se renouvelant parmi les Juifs à l'exemple des chrétiens ou des musulmans, ils donnèrent dans des fictions et des subtilités inconnues à leurs pères. Depuis les paraphrases chaldaïques composées vers le temps de Jésus-Christ, à l'exception du Talmud ou de l'explication de leur jurisprudence, achevé environ cinq cents ans après, ils ne donnèrent aucun ouvrage digne d'attention, avant le rabbin Abraham Aben-Esra, né en Espagne à la fin du onzième siècle, et mort à Rhodes en 1174. Aussi avaient-ils presque tous entendu jusque là dans leur sens naturel, les grandes prophéties qui concernent la venue du Messie. Les sens forcés et les explications artificieuses ne furent mis en usage qu'à mesure que le goût de nos scholastiques pour l'argumentation obligea les docteurs de la synagogue à s'exercer dans la même carrière, et à chercher des défaites au défaut de réponses solides. En même temps qu'Aben-Esra interprétait l'Écriture en Espagne, Salomon Jarchi, français de naissance, outre la Bible, commenta dans sa patrie presque tout le Talmud et obtint des Juifs le titre d'interprète par excellence.

Moïse, fils de Maimon, né l'an 1135 à Cordoue, sous la domination des Musulmans, acquit encore plus de célébrité qu'Aben-Esra. Les Juifs osèrent bien dire que c'était le plus grand homme qui eût paru depuis Moïse le législateur, toutefois après que ce rabbin vanté eut essuyé les plus violentes contradictions, et occasionné parmi ses frères un schisme qui dura quarante ans. Il avait été disciple de son compatriote Averroès, l'un des plus grands philosophes qu'aient eus les Arabes. C'est la traduction latine de ses

commentaires arabes d'Aristote, qui a servi depuis à nos philosophes. Entre les ouvrages du rabbin Moïse, les plus fameux sont l'explication du Talmud, et la manière d'entendre les passages difficiles de l'Écriture, dont il ne manqua pas d'indiquer tous les sens divers, le littéral, le métaphorique, l'analogique, l'allégorique : expédiens artificieux et multipliés, qui font surtout sentir combien l'aveugle Israël se trouvait enfin pressé par les oracles lumineux des Prophètes. L'un des plus chauds partisans de Moïse fut David Kimhi, très-fameux lui-même par son livre intitulé *Micol*, la meilleure grammaire qu'eussent les Hébreux à la fin du douzième siècle. Il n'y avait alors qu'environ cent cinquante ans qu'ils cultivaient cet art : encore l'avaient-ils emprunté des Arabes.

Vers l'an 1173, le juif Benjamin, né en Navarre, donna de ses voyages une relation qu'il poussa jusqu'à cette année, et dans laquelle il ne s'étudia qu'à relever ce qui intéressait sa nation. Il parcourut la France, l'Italie, le continent et les îles de la Grèce, la Syrie, l'Égypte, l'Arabie et la Perse. Il précise en chaque lieu le nombre des Juifs : à Rome, deux cents ; à Constantinople, environ deux mille attachés à la doctrine des rabbins, sans compter cinq cents caraites, qui s'en tenaient uniquement au texte de l'Écriture, et passaient pour schismatiques parmi les autres. Dans l'île de Chypre, il en trouva plusieurs que les rabbinistes nommaient épicuriens et traitaient en hérétiques. Près Sidon, il vit des Drusiens, tombés dans une si grande ignorance, qu'ils croyaient à la métempsychose. A Jérusalem même, il ne compte que deux cents Juifs, artisans obscurs, et logés dans un coin de la ville, qu'il dit fort petite, mais fort peuplée. Il en met beaucoup moins encore dans le reste de la Terre-Sainte ; deux dans une ville, trois dans une autre, la plupart teinturiers en laine. A Tibériade, dont l'école est si vantée par tant d'autres Juifs, il n'en compte que cinquante. L'état de la Palestine était alors trop connu en Europe pour en imposer avec succès sur ce point.

Mais en parlant de Bagdad, soumis au calife abbasside, il commence à donner carrière à son imagination. Selon lui, le rabbin Daniel, qui faisait, dit-il, remonter clairement sa généalogie jusqu'au roi David, y était reconnu pour chef de la captivité, et tenait la souveraineté sur tous les enfans de Jacob répandus dans l'empire du calife : allégation dont l'exactitude est infirmée par le seul nom de captivité, et par la dépendance dans laquelle ce prétendu souverain se trouvait à l'égard du prince mahométan, dont il achetait sa dignité fort cher, selon Benjamin même. Il ajoute qu'au-delà de l'empire des califes, vers le septentrion, il y avait des Juifs réchabites, indépendans de tout autre peuple, et gouvernés par le

rabbin Hanan, dont la domination comprenait seize journées d'un désert inhabitable. Hanan avait un frère nommé Salomon, qui gouvernait un autre empire; et ces deux souverains avaient ensemble trois cent mille Juifs sous leurs lois. Benjamin met encore ailleurs des habitations nombreuses de Juifs indépendans, qu'il a toujours soin de placer dans des pays lointains et inaccessibles. Il est manifeste que toutes ces fictions ne tendaient qu'à éluder les prophéties, par lesquelles on démontrait que le Messie était venu, puisque le sang de Juda ne régnait plus en aucun endroit du monde. La relation de Benjamin est d'autant plus suspecte, qu'elle fourmille de fautes palpables contre la géographie, d'histoires visiblement fabuleuses, et de bévues absurdes sur les objets les mieux connus.

Au-delà de la Perse, vers la partie septentrionale des Indes, où Benjamin plaçait son empire rabbinique, il y avait un roi très-connu sous le nom de Prêtre-Jean, dont la domination fut éteinte dans les premières années du siècle suivant, par Gengiskan, fondateur du grand empire des Tartares. Dans le temps dont nous écrivons l'histoire, ce prince indien ou tartare, fameux par de grandes victoires remportées sur les Perses, témoigna à un voyageur européen, nommé Philippe, un grand désir d'être instruit de la religion catholique, et d'embrasser la foi pure du saint Siège. Il était chrétien, mais engagé, comme ceux de ces contrées de l'Asie, dans les erreurs du nestorianisme. Le pape Alexandre le confirma par lettres dans ses bonnes résolutions (1177), lui renvoya Philippe, comme un homme instruit et prudent en qui ce prince pouvait prendre confiance; et cependant il l'exhortait à faire partir pour Rome, ainsi qu'il l'avait proposé, des hommes sages de son royaume, pour puiser la vérité à sa source, et s'y instruire à loisir de la doctrine catholique<sup>1</sup>. On voit par ces projets de conversion, réitérés si souvent depuis par les Nestoriens des extrémités de l'Orient, que ces sectaires étaient plutôt dans l'erreur et l'ignorance que dans l'hérésie, ou du moins beaucoup plus coupables de légèreté que d'obstination.

Il en était de même des Eutychiens d'Arménie, dont le catholique ou patriarche Norsésis écrivit à l'empereur Manuel Comnène, afin de s'éclairer sur quelques points de foi et de discipline de son Eglise, différens de ceux des Grecs<sup>2</sup>. L'Empereur lui envoya un philosophe nommé Théorien, qui eut avec lui quelques conférences, où l'on examina tous les points du différend avec une grande modération de part et d'autre. Le pieux Arménien cherchait sincèrement la vérité, et ne tarda point à la découvrir. On le convain-

<sup>1</sup> Alex. ep. 48. — <sup>2</sup> Bibl. Patr. p. 439.

[An 1175] quit, par le témoignage des Pères révévés dans toutes les communions, qu'on ne pouvait tenir une autre foi que celle du concile de Chalcedoine. Quant à la discipline, on convint que d'anciens usages, qui ne dérogeaient ni à la foi, ni aux lois reçues, ne devaient pas être supprimés. Mais les Arméniens, conduits par le schisme au mépris des rites sacrés et même des institutions divines, prétendaient, à cause de la disette d'oliviers dans leur pays, pouvoir user d'une autre huile pour les onctions sacramentelles. Théorien leur montra qu'il était absolument nécessaire d'y employer l'huile d'olive, comme pour le saint sacrifice on n'use que du vin, et non d'aucune autre liqueur qui en approche. Norsésis, avec sa droiture accoutumée, consentit encore à réformer ces abus (1170).

Quand tous les articles de l'accord furent arrêtés : « Je veux, dit-il, faire tous mes efforts pour sauver mes frères avec moi : dès aujourd'hui j'écrirai à tous nos évêques, afin de les rassembler en concile. J'ai par devers moi quelques écrits de l'un de mes anciens prédécesseurs nommé Jean, comparable en doctrine et en vertu aux plus illustres des Pères, et dont nous célébrons la fête comme celle d'un saint. Il était fort zélé contre les Monophysites, comme on le voit par ses écrits, approuvés long-temps après par le catholique Grégoire, qui a occupé ce siège peu avant moi. Par ce monument et par les passages que vous m'avez expliqués, j'espère faire connaître la vérité à mes ouailles; mais si je n'ai pas le bonheur de les ramener toutes, avec celles qui me suivront, je porterai un décret par lequel nous recevrons publiquement le concile de Chalcedoine, et nous anathématiserons ceux qui le rejettent. » A cette idée, le catholique, attendri de son propre discours, fit retirer tout le monde, excepté Théorien, et lui dit les yeux baignés de larmes : « Je vous conjure, sitôt que vous arriverez à Constantinople, d'engager votre patriarche à se transporter au lieu saint, à prier pour les Arméniens défunts qui n'ont péché que par ignorance, à prendre en main le bois sacré de la vraie croix, et, tourné vers l'orient, à bénir la malheureuse Arménie. » A ces expressions dictées par une charité si pontificale, Théorien ne put retenir ses propres larmes. Le pieux pasteur lui porta la main sur la tête, et lui donnant sa bénédiction, le fit partir en paix.

Tandis que les extrémités de l'Orient se rapprochaient ainsi de la vérité (1175), le centre du monde chrétien était toujours en butte aux violences du schisme, et à tous les désordres qui en sont inséparables. L'impunité, suite inévitable de la division entre les puissances, ressuscitait les vices qu'on avait eu le plus à cœur d'étouffer sous un grand nombre de pontifes précédens. A Liège, ville de la domination de Frédéric, la simonie osa reparaître avec

tant d'impudence, que l'évêque Raoul y mettait en plein marché les prébendes à l'enchère. Un saint prêtre, nommé Lambert et surnommé le Bègue, saisi d'une indignation subite et inspirée à la vue de ce scandale, se mit à tonner contre les clercs qui le fomentaient<sup>1</sup>. Toute la ville fut touchée de ses discours; on le suivait en foule, il fit des conversions éclatantes. L'évêque irrité ordonna qu'on le conduisit en prison. Comme on lui faisait traverser l'église de Notre-Dame, il leva les yeux vers l'autel, et dit en soupirant : « Hélas ! le temps approche où les pourceaux fouilleront la terre que tu occupes ; » ce que l'événement confirma.

L'évêque, on ignore par quelle inconséquence, fit conduire Lambert à Rome, pour y être puni de sa témérité. Le pape Alexandre ne le renvoya pas seulement absous, mais il l'autorisa hautement à continuer l'exercice de son zèle. Ce saint prêtre avait rassemblé un grand nombre de femmes et de filles pieuses auxquelles il persuada de vivre en continence, et telle fut l'origine des Béguines de Flandre, ainsi appelées du nom de leur instituteur, mort en 1177. Ce sont des communautés de personnes du sexe, qui, sans se lier par des vœux perpétuels, vivent ensemble avec édification, occupées du travail, de la prière et de toutes les pratiques propres à préserver les mœurs de la contagion du siècle.

Le pape Alexandre n'était pas encore fixé à Rome, quand il approuva l'année suivante un nouvel ordre militaire, institué en Espagne sous le nom de Saint-Jacques. La bulle, souscrite par treize cardinaux, est datée de Férentino, le 5 avril 1175. Cet ordre, destiné, comme les Templiers et les Hospitaliers de Jérusalem, à combattre les Infidèles, composé pareillement de clercs et de chevaliers, en différait d'ailleurs d'une manière essentielle. On n'y était pas obligé généralement au célibat : entre ces nouveaux chevaliers, les uns gardaient la continence parfaite, les autres étaient mariés, et l'on comptait leurs femmes pour sœurs de l'ordre. A l'exemple des premiers fidèles de Jérusalem, ils vivaient en commun, sans avoir rien en propre : tout ce qu'ils conquéraient ou acquéraient appartenait à l'ordre auquel ils étaient liés. Ils ne pouvaient le quitter pour retourner au siècle, ni même pour passer dans un autre ordre, sans la permission du grand-maître. Cependant les veuves des chevaliers avaient la liberté de se remarier. Les clercs de l'ordre vivaient en communauté, et gouvernaient les églises qui étaient exemptes de la juridiction épiscopale, administraient les sacremens aux chevaliers, et instruisaient les enfans de ceux qui étaient mariés. Ce nouvel ordre militaire obtint du pape,

<sup>1</sup> M. Chron. Belg. p. 193.

[An 1176]

ainsi que les anciens, l'exemption de la dime et des censures générales; de manière que, ni les chevaliers, ni leurs familles, ni leurs gens ne pouvaient être excommuniés que par un légat à *latere*.

Ainsi le pape Alexandre, presque toujours errant et fugitif depuis son avènement au pontificat, en remplissait les fonctions diverses avec la même assiduité que s'il eût joui d'une paix profonde dans le palais de Latran. Son âge avancé, et les fausses espérances de paix qu'on lui avait données à plusieurs reprises, ne lui permettaient pas de compter sur une vie plus tranquille. Frédéric, sollicité depuis plusieurs années par un saint Chartreux, et venant enfin de recevoir un échec considérable, avait paru vouloir se réconcilier avec le saint Siège: mais le rétablissement de ses affaires anéantit presque aussitôt ces vellétés illusoire. Ce fut même alors que, son pape Pascal étant venu à mourir, il reconnut pour chef de l'Eglise, Jean, abbé de Strume, que les schismatiques établirent à sa place, sous le nom de Calixte III. Une suite de trois antipapes faisant ouvrir les yeux aux partisans du schisme, l'Empereur, qui voyait sa faction diminuer de jour en jour, feignit encore de vouloir procurer la réunion de l'Eglise. Il envoya au pape Alexandre l'évêque de Bamberg, qui lui avait toujours été attaché; mais l'évêque avait mission de ne traiter qu'avec le pontife en personne, à l'exclusion des seigneurs de Lombardie: artifice imaginé pour faire naître la défiance et la division entre le pape et les soutiens principaux de sa puissance. L'habile pontife se garda bien de donner dans ce piège.

Enfin le temps marqué par le Seigneur étant arrivé, l'Empereur, qui se repaissait d'idées toutes contraires à la paix de l'Eglise, rassembla une armée formidable d'Allemands, et fit tout-à-coup irruption dans les terres des Milanais, qu'il comptait surprendre. Ils étaient sur leurs gardes: ils sortirent en bon ordre, marchèrent contre lui avec intrépidité, et remportèrent, le 29 mai 1176, une victoire si complète, qu'elle ruina sans ressource la puissance germanique au-delà des Monts, et fut l'époque de la liberté des villes de Lombardie. L'Empereur eut son cheval tué sous lui, disparut assez long-temps, et fut réputé du nombre des morts.

Si les périls qu'il avait courus lui firent faire un retour sérieux sur lui-même, les seigneurs de sa suite, plus frappés encore d'un revers si peu attendu, ne lui laissèrent pas le loisir de revenir à son instabilité accoutumée. Ceux qui jusque là l'avaient suivi le plus aveuglément, soit ecclésiastiques, soit séculiers, le menacèrent sans aucun ménagement de l'abandonner, s'il ne faisait enfin sa paix avec l'Eglise. Il résolut donc de se réconcilier sincèrement avec le pontife légitime, et envoya vers lui sans délai pour lui

déclarer ses dispositions<sup>1</sup>. Ce premier pourparler eut lieu à Anagni, où se trouvait Alexandre, qui d'abord ne manqua point d'exiger, comme autrefois, que ses alliés et ses défenseurs fussent compris dans le traité, notamment le roi de Sicile, les états de Lombardie, et, ce qui paraît singulier, l'empereur de Constantinople. Il fallait du temps pour préparer et ménager une pareille négociation, qui ne put se conclure que l'année suivante dans la ville de Venise, choisie de concert par toutes les parties pour le lieu de l'assemblée. Mais, sans nul retard, et avant de quitter Anagni, les envoyés de Frédéric promirent, de sa part, qu'il donnerait la paix à l'Église romaine et reconnaîtrait le pape Alexandre, qu'il lui rendrait la préfecture de Rome, et qu'il restitueraït au saint Siége les terres de la comtesse Mathilde<sup>2</sup>.

Le pape se rendit d'Anagni à Bénévent, où le roi de Sicile envoya onze de ses galères pour le transporter au lieu de la conférence, avec une suite honorable de seigneurs, à la tête desquels étaient l'archevêque de Salerne et le grand connétable de la Pouille. A Venise, le duc ou doge, le patriarche d'Aquilée et tous ses suffragans vinrent le recevoir avec un peuple si nombreux, que la mer disparaissait sous la multitude des gondoles. Le jour de l'Annonciation (1177), il célébra solennellement avec les cardinaux dans l'église de Saint-Marc. Quelques jours après, il remonta le Pô avec ses galères jusqu'à Ferrare, où il avait donné rendez-vous aux seigneurs de Lombardie, sans lesquels il ne voulait rien faire. Il s'y trouva pour le jour indiqué, qui était le dimanche de la Passion, 10 d'avril; et le 11 arrivèrent le patriarche d'Aquilée, les archevêques de Ravenne et de Milan, avec les évêques de leur dépendance, les marquis, les comtes, les recteurs des villes, c'est-à-dire, tout ce qu'il y avait de Lombards constitués en autorité dans les deux ordres de l'État. Le pape, les ayant rassemblés le lendemain dans l'église de Saint-Georges, où accourut un peuple innombrable, leur tint ce discours : « Vous savez, mes chers enfans, la persécution que l'Église a soufferte de la part du prince le plus obligé à la défendre; et sans doute vous gémissiez du pillage et de la destruction des églises, des incendies, des meurtres, du déluge de crimes qui sont la suite inévitable de la discorde et de l'impunité. Le Ciel a donné un libre cours à ces maux effroyables pendant le long espace de dix-huit ans; mais il apaise enfin cette affreuse tempête. Il a touché le cœur de l'Empereur, et réduit sa fierté à nous demander la paix. Car peut-on méconnaître le miracle de la toute-puissance, quand on voit un pré-

<sup>1</sup> Chron. Gaufr. vos. Act. Romuald. Saler. — <sup>2</sup> Pagl, an. 1176, n. 6.

tre désarmé et courbé sous le faix des ans, triompher de la dureté germanique, et vaincre sans guerre un prince formidable? N'est-ce pas afin que tout le monde sache qu'il est impossible de combattre contre Dieu? » Il dit ensuite aux Lombards qu'il n'avait pas voulu accepter la paix sans eux, et préconisa le religieux courage avec lequel ils avaient défendu l'Eglise et la liberté de l'Italie.

Les Italiens, non moins diserts que guerriers, répondirent longuement et d'un style pompeux au discours du pontife, lui exprimèrent vivement leur reconnaissance, et applaudirent au dessein qu'il avait de pacifier leur patrie. Ils lui promirent d'entrer dans ses vues, et de ne rien refuser à l'Empereur de ses anciens droits sur l'Italie, sauf la liberté qu'ils avaient reçue de leurs pères, et qu'ils étaient résolus de n'abandonner qu'avec la vie. Quant au roi de Sicile, ils témoignèrent le désir qu'ils avaient de le voir comprendre dans le traité, comme un prince ami de l'ordre et de la justice; dans le royaume duquel, ajoutèrent-ils, il y a plus de sûreté au milieu des forêts, que dans les villes des autres états. Si cette peinture n'est pas flattée, il s'était fait une grande réforme en Sicile depuis peu de temps.

De Ferrare, on revint à Venise, où la paix fut enfin conclue solidement dans les premiers jours d'août 1177. L'Empereur, après avoir rendu les honneurs accoutumés au souverain pontife, déclara publiquement que, trompé par de mauvais conseils, il avait attaqué l'Eglise en croyant la défendre; qu'il remerciait Dieu de l'avoir tiré d'erreur, renouçait sincèrement au schisme, reconnaissait Alexandre pour pape légitime, et rendait son amitié au roi de Sicile ainsi qu'aux Lombards. Sur cette abjuration du schisme, l'anathème porté contre Frédéric au nom de S. Pierre fut levé par les cardinaux, ce qui entraînait par le fait la réhabilitation de ce prince. La reconnaissance que le chef de l'Eglise faisait de lui comme empereur, impliquait celle des peuples fidèles à leur pontife; tout comme la reconnaissance que Frédéric faisait d'Alexandre pour pape légitime, impliquait celle des sujets de sa domination, et mettait fin au schisme. Quelques jours après, la paix fut jurée solennellement. On apporta les Evangiles, les reliques et la vraie croix; et, par ordre de l'Empereur, Henri, comte de Diesse, jura sur l'âme de ce prince, qu'il observerait fidèlement la paix entre l'Eglise et l'Empire; avec le roi de Sicile, une trêve de quinze ans, et une de six avec les Lombards: c'est ainsi que les commissaires de part et d'autre avaient dressé et rédigé le traité par écrit. Douze princes de l'Empire, tant laïques qu'ecclésiastiques, firent le même serment. L'archevêque de Salerne et le comte de la Pouille promirent aussi que le roi de Sicile jurerait

par dix autres seigneurs. On fait observer, comme une délicatesse indéfinissable, que l'Empereur et le roi crurent dégrader leur dignité, en prêtant serment en personne. Pour affermir la paix conclue à Venise, le pape y termina le concile par l'excommunication solennelle contre ceux qui en violeraient les conditions. Lorsque la formule eut été prononcée, les assistans, clercs et laïques, qui avaient tous un cierge à la main, les jetèrent à terre en signe de malédiction, et s'écrièrent ainsi que l'Empereur, à haute voix : *Ainsi soit-il, Ainsi soit-il* <sup>1</sup>. Après la réconciliation de Frédéric, tous les autres partisans du schisme vinrent en foule abjurer, et pour être réunis à l'Eglise ils furent contraints de promettre soumission, obéissance et fidélité au pape Alexandre et à ses successeurs.

Alexandre ayant été rétabli à Rome, l'Empereur mit au ban de l'Empire l'antipape Calixte, ou Jean de Strume, avec ses partisans, s'il ne se soumettait au plus tôt à l'obéissance du vrai pontife. Jean ne délibéra plus : il vint trouver Alexandre, qui était à Tusculum, se jeta publiquement à ses pieds, le jour de la décollation de S. Jean, 29 d'août 1178, demanda et obtint son pardon. Le pape Alexandre, dont les longues adversités n'avaient point aigri l'inaltérable douceur, ne lui fit aucun reproche ; il lui déclara au contraire que l'Eglise romaine le recevait avec joie pour son fils, et que lui-même lui rendrait en toute rencontre le bien pour le mal ; promesse qu'il tint constamment. Toujours il le traita depuis avec honneur, et l'admit souvent à sa table.

Toutefois quelques schismatiques firent encore, un mois après, un nouvel antipape, dont ils changèrent le nom de Lando-Sitino en celui d'Innocent III : mais il eut si peu de sectateurs, que la plupart des historiens ne font pas mention de lui, et ce reste de schisme fut étouffé dès l'année suivante. Alexandre, indigné contre ce perturbateur audacieux, qui n'avait pas, comme ses prédécesseurs, un prince et un parti puissant pour soutiens, le poursuivit vivement, et l'obligea de venir à son tour se jeter à ses pieds ; mais il le fit renfermer dans le monastère de Cave, où Lando-Sitino mourut.

Avant la réduction de cette faction méprisable, on tint un concile général, le troisième de Latran, afin de remédier aux abus d'un si long schisme (1179). C'est ainsi qu'on avait célébré les deux premiers conciles de Latran, en conséquence des schismes de Maurice-Bourdin et de Pierre de Léon. Il y eut à celui-ci trois cent deux évêques de toutes les régions, sans en excepter l'O-

<sup>1</sup> Romuald, Labh. x, p. 1499.

[An 1179] riant. Il y en avait six de Syrie; le plus considérable fut Guillaume<sup>1</sup>, archevêque de Tyr, auteur de la meilleure Histoire que nous ayons du royaume latin de Jérusalem. L'empereur Manuel y envoya, pour la Grèce, Georges, métropolitain de Corfou; mais ce prélat étant resté malade à Otrante, Nectaire, abbé de Casules, fut chargé de le représenter. Entre les évêques de France, les plus remarquables étaient Guillaume de Champagne surnommé aux Blanches-Mains, passé du siège de Sens à celui de Reims, et le savant anglais Jean de Salisbury, parvenu à l'évêché de Chartres, l'un et l'autre zélés défenseurs de S. Thomas de Cantorbéry. Il n'y en eut que quatre de l'Angleterre, qui regardait comme un droit de n'en pas envoyer davantage à un concile général. S. Laurent, archevêque de Dublin, vint d'Irlande dans un âge avancé, et reçut de grands honneurs de la part du pape, qui le fit son légat en Hibernie. Mais le saint vieillard mourut peu après, dans la ville d'Eu en Normandie (1181). Après qu'il eut reçu le viatique, son confesseur l'avertit de faire son testament. *Que léguerai-je*, répondit-il? *Dieu sait que je n'ai pas une obole sous le soleil.* Entre autres œuvres de charité, il faisait chaque jour manger en sa présence au moins trente pauvres. Quant à l'Allemagne, il en vint un grand nombre d'évêques, plusieurs aussi d'Ecosse, un de Danemarck; et de Hongrie, un archevêque qui est nommé le dernier. Toutes les affaires de ce concile, qui eut trois sessions, s'expédièrent en moins de trois semaines, à commencer du lundi de la troisième semaine de carême, cinquième jour de mars 1179. La plupart de ses dispositions, dont le détail serait peu intéressant, concernaient l'extinction du schisme. Ceux qui l'avaient suivi souscrivirent chacun cette formule: «Moi, N..., j'anathématise et rejette toute hérésie contraire à la sainte Eglise romaine, et principalement le schisme d'Octavien, de Guy et de Jean; je confesse nulles (*quant à la juridiction*) les ordinations faites par ces trois antipapes; dès à présent et pour la suite je promets d'obéir et d'être fidèle à la sainte Eglise romaine, à mon seigneur Alexandre et à ses successeurs légitimes: je le servirai contre tout homme selon mon rang et avec sincérité. S'il m'intime ou me confie ses conseils par un écrit certain, je m'engage à ne les livrer à personne, pas même au péril de ma vie. Je rendrai honneur au légat de l'Eglise romaine, et je contribuerai aux frais de son voyage. Qu'ainsi Dieu me soit en aide, et ces saints Evangiles<sup>2</sup>! » Ensuite on publia vingt-sept canons dont plusieurs sont très-im-

<sup>1</sup> Tom. 10 Conc. o. 1550. Tom. XII, Spicil. p. 638. — <sup>2</sup> Labbe, tom. X, p. 1499, et p. 1505.

portans et forment encore aujourd'hui des points fixes de discipline. On statue d'abord que, si dans l'élection du souverain pontife les suffrages des cardinaux ne parviennent point à l'unanimité, il faut au moins que celui qu'on reconnaîtra pour pape ait les deux tiers des voix, parce que l'Eglise romaine, dit-on, n'a pas comme les autres Eglises des supérieurs pour décider ces difficultés. On voit par là que déjà l'élection des papes était remise absolument entre les mains des cardinaux.

On défendit de faire aucun évêque qui n'eût atteint l'âge de trente ans, ni d'élever personne avant l'âge de vingt-cinq aux doyennés, archidiaconés et autres bénéfices à charge d'âmes. Il fut statué, et tel est le premier monument des titres patrimoniaux, que, si l'évêque ordonne un prêtre ou un diacre sans titre fixe ou bénéficiaire dont il puisse subsister, il lui fournira de quoi vivre, jusqu'à ce qu'il lui assigne un revenu ecclésiastique. Les frais de visite, arbitraires auparavant, accablant quelquefois les églises, on crut devoir mettre des bornes au faste qu'on ne pouvait entièrement corriger. C'est pourquoi l'on restreignit l'équipage des archevêques à quarante ou cinquante chevaux, celui des cardinaux à vingt-cinq, celui des évêques à vingt ou trente, des archidiaconés à sept, des doyens et grades inférieurs à deux. Les bénéfices vacans doivent être conférés dans les six premiers mois : autrement le chapitre suppléera à la négligence de l'évêque, l'évêque à celle du chapitre, et le métropolitain à celle de l'un et de l'autre. Dans tous les cas on ne doit point accumuler les bénéfices sur une même tête. L'abus en ce genre était monté à un tel excès, que des clercs avides en avaient jusqu'à six, et souvent même se chargeaient de plusieurs cures, qui par conséquent ne pouvaient être que très-mal administrées. Les biens que les clercs auront acquis par le service de l'Eglise, lui demeureront après la mort de ces acquéreurs, quand bien même ils en auraient disposé par testament.

On défend aussi d'exiger aucune rétribution pour la sépulture, le baptême, le mariage et les autres sacremens, sans qu'on puisse alléguer la coutume contraire. « La durée de l'abus, dit le concile, ne rend que plus urgente la nécessité de le réformer. Il y avait de grandes plaintes, de la part des évêques, contre les privilèges des ordres militaires, ou plutôt contre l'usage qu'en faisaient ces religieux, déjà bien dégénérés de leur premier esprit. En conséquence de leur exception personnelle par rapport aux censures générales, ils admettaient aux sacremens toutes sortes d'excommuniés et d'interdits, et leur accordaient la sépulture. Le concile condamna toutes ces licences, tant à l'égard des religieux mili-

taires que pour tous les autres. De plus, il défendit d'admettre pour de l'argent à aucun institut, quel qu'il pût être, sous peine, à l'égard du supérieur, d'être privé de sa charge, et du particulier d'être exclu à jamais des ordres sacrés.

Le dix-huitième canon prouve que, si les études n'étaient pas plus florissantes, ce n'était pas du moins la faute de l'Église. « Afin de pourvoir à l'instruction des pauvres, il y aura dans chaque église cathédrale un maître à qui on assignera un bénéfice compétent pour ses besoins, et dont l'école sera ouverte à ceux qui voudront s'instruire gratuitement. On fera de même dans les autres églises et dans les monastères où il y a eu autrefois des fonds destinés à cet effet. On n'exigera rien pour la permission d'enseigner, même sous prétexte de quelque coutume ; et on ne la refusera point à celui qui en sera capable : ce serait empêcher l'utilité de l'Église. » Ce canon prive aussi de tout bénéfice ecclésiastique celui qui oserait y contrevenir<sup>1</sup>.

On renouvela la défense des tournois, qui acquéraient de jour en jour une plus grande faveur. On défendit aux consuls et aux magistrats des villes d'imposer aucune charge aux églises, ni d'attenter à leur seigneurie temporelle. On décerna la peine d'excommunication contre les fidèles qui porteraient aux Sarrasins des armes, du fer, des bois pour les navires, ou qui les serviraient en qualité de pilotes.

Le dernier canon du concile de Latran concerne les hérétiques nommés alors Patharins ou Publicains, et que nous verrons bientôt si fameux sous le nom d'Albiges. On y comprend aussi les brigands ramassés de différentes nations, que les seigneurs employaient dans leurs guerres particulières : gens sans religion et sans frein, le fléau de toute société et l'exécration du genre humain, qui ne prononçait qu'avec effroi le nom qu'on leur donnait alors de routiers et de cottereaux. Pour préluder à la juste sévérité qu'on ordonne contre eux, on rappelle ce que dit S. Léon, que l'Église, en rejetant les exécutions sanglantes, ne laisse pas que de s'aider de la puissance politique, dont les rigueurs temporelles font quelquefois recourir aux remèdes spirituels. Toutefois le concile ne prononce de son chef que l'excommunication, avec défense d'offrir le saint sacrifice pour ces impies, et de leur donner la sépulture ecclésiastique. Il est vrai qu'il porte les souverains à confisquer leurs terres, à les réduire en servitude, à prendre les armes contre eux ; on attache des indulgences à cette guerre et l'on dispense des sermens qu'on pouvait leur avoir prêtés : mais,

<sup>1</sup> Labb. x. p. 1518.

outre que l'Eglise a droit de recourir à la protection des princes, ces perturbateurs publics étaient autant les ennemis de l'État que les siens propres. La marche de l'Eglise ne peut tourner qu'à sa gloire; ses salutaires et sages rigueurs ne sont pas moins dignes d'éloge que son indulgence; et le concours des deux puissances pour réprimer le désordre, ne peut déplaire qu'aux ennemis séditieux de l'une et de l'autre. Quant à la dispense des sermens, nous ferons remarquer qu'ici l'Eglise (ou le pape présidant un concile général), s'attribue nettement le pouvoir d'absoudre du serment de fidélité et de service, et que c'est elle-même, et non les particuliers, qui juge dans quel cas on peut et on doit en être absous.



---

## LIVRE TRENTE-HUITIÈME.

DEPUIS LE TROISIÈME CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN EN 1179,  
JUSQU'À LA PRISE DE CONSTANTINOPLE PAR LES CROISÉS EN 1204.

Avant la fin du douzième siècle, l'ardeur avec laquelle on s'y était appliqué au rétablissement des études, avait déjà fait cesser le règne de l'ignorance, ou plutôt le mépris des sciences et des exercices de l'esprit. Car les études, aussi défectueuses qu'elles pouvaient l'être à leur renouvellement et après une sorte d'anéantissement, n'avaient guère substitué à l'ancienne barbarie que des termes inintelligibles, et un respect servile pour tout ce qui avait les dehors de l'érudition. Une présomption funeste résulta de ces dispositions : on se crut savant, parce qu'on voulait l'être; on fit disparaître toutes les difficultés, au moyen de certaines expressions qui les couvraient de nuages; on bâtit des systèmes; on y voulut tout assujettir, jusqu'à nos plus impénétrables mystères; on pénétra dans les profondeurs de l'être divin, sur les traces profanes d'Aristote et de Platon, qu'on n'était pas même en état de suivre; on se fit pareillement des principes arbitraires de mœurs et de conduite, quelquefois peu d'accord avec ceux de l'Évangile et de la raison.

De là vinrent d'abord les raffinemens téméraires et scandaleux d'Abailard et de Gilbert de la Poirée, les hérésies d'Arnaud de Bresse, de Pierre de Bruys et des Henriciens, le fanatisme et la corruption des Vaudois et des Albigeois, qui avaient déjà porté l'alarme en tant d'Eglises dès le siècle précédent, et qui vont mettre en feu dans celui-ci nos plus florissantes provinces.

Dans un ordre différent, des scandales attristeront encore nos regards. L'Eglise eut à surmonter plus d'un obstacle, et à éviter de grands dangers dans les temps auxquels nous sommes parvenus : mais le simple récit des faits indiquera, mieux que toutes nos réflexions, les ressources ménagées par le Ciel, pour maintenir le règne du Christ parmi tant de nations que l'Eternel lui a données pour héritage.

La vertu sortira du sein de la corruption; la lumière éclatera au centre des ténèbres. Le sel de la terre s'était affadi; les richesses et les grandeurs temporelles avaient introduit la dissipation, le relâchement, la mollesse et la dépravation des mœurs dans le

clergé séculier et régulier. Les successeurs même d'Antoine et de Pacôme, peu contents de dominer sur les clercs, contre la défense du Docteur des nations, affectaient la domination séculière, le faste et la puissance des souverains. De nouveaux ordres vont paraître, qui uniront l'esprit du cloître à celui de l'apostolat, la retraite à l'action, la pauvreté à la force évangélique. La cupidité sacrilège et l'incontinence des clercs les avaient rendus méprisables aux peuples; elles avaient presque anéanti la vertu du ministère sacré : les disciples de Dominique et de François, en se dévouant à la mendicité et à la fuite de tous les plaisirs sensuels que nourrit l'abondance, vont rendre son énergie primitive à la grâce d'édification que l'on reçoit du Saint-Esprit par l'imposition des mains. Ces hommes tout spirituels ressusciteront en même temps les dons de sagesse et d'intelligence, feront admirer à l'univers étonné une science si solide et si sublime, qu'on croira n'en pouvoir nommer dignement les auteurs par des titres humains. Thomas ne sera plus regardé comme un homme, mais comme un ange envoyé du ciel pour instruire l'école. L'action toute céleste qui distille du cœur de Bonaventure, et les traits enflammés qui s'échappent de sa bouche, le feront surnommer le docteur Séraphique.

En Orient, au contraire, la splendeur du siège de Chrysostôme, depuis long-temps éclipsee, s'amortira chaque jour de plus en plus, et tendra à son entière extinction. Cependant quelques restes de l'ancienne habitude, et des liaisons passagères d'intérêt entre les Grecs et les Latins, entretiendront parmi eux, ou du moins empêcheront de rompre la communion d'une manière irrémédiable, jusqu'à ce que les Occidentaux aient fait tomber Constantinople sous le joug qu'ils avaient préparé pour les infidèles. Vingt-quatre ans avant cette révolution, c'est-à-dire l'an 1180, le vingt-quatrième jour de septembre, l'empereur Manuel Comnène mourut encore dans la communion de l'Eglise catholique, qu'à l'exemple de son père et de son aïeul il avait constamment cherché à maintenir durant son règne de plus de trente-sept ans. L'archevêque latin de Tyr, Guillaume l'Historien, qui, en revenant du concile de Latran, avait été très-bien accueilli de ce prince, et fit un long séjour à Constantinople, exalte beaucoup sa piété et ses aumônes, dit que son âme est allée au ciel, et que sa mémoire est en bénédiction. Les Croisés lui ont reproché l'impie et la perfidie, comme à la plupart des Grecs de ce temps-là : mais, outre la crainte qu'il avait sans doute de leurs armes, il put souvent leur reprocher à eux-mêmes, qu'il ne leur montraient point du tout animés du zèle de la religion dont ils réclamaient les droits. Manuel Comnène étant fortement attaqué de la maladie qui l'emporta, le

patriarche Théodose, qui avait succédé depuis trois ans à Chariton, pressa ce prince, tandis qu'il en était encore temps, de pourvoir aux affaires de l'Empire, et aux intérêts de son fils Alexis qu'il laissait en bas âge<sup>1</sup>. Manuel répondit qu'il était assuré de vivre encore quatorze ans. Il comptait sur la parole de certains astrologues alors fort accrédités en Orient, et qui lui promettaient non-seulement une prompte guérison, mais de glorieuses conquêtes. L'intensité de son mal fit enfin évanouir ses espérances. Il se repentit de sa crédulité superstitieuse, et par le conseil du patriarche, il en donna un désaveu par écrit. S'étant ensuite tâté le pouls, il demanda l'habit monastique en poussant un profond soupir. Les momens pressaient : on prit avec précipitation le premier habit de moine que l'on put trouver, on l'en revêtit par-dessus ses habits ordinaires, et dans cet état, il ne tarda point à rendre l'esprit. Quoiqu'il se plaignît lui-même que la vie monastique ne consistait presque plus que dans l'habit et la grande barbe, il voulut encore être enterré dans le monastère du Pantocrator, c'est-à-dire du Tout-Puissant, que l'impératrice Irène sa mère avait fondé, et qui comptait jusqu'à sept cents moines de l'ordre de S. Antoine. Il fonda lui-même un monastère à l'embouchure du Pont-Euxin; mais il y rassembla les moines réputés les plus parfaits, et, sans leur donner aucune terre, il leur assigna tout leur revenu sur le trésor impérial. Dans la même vue d'ôter aux moines tout sujet de dissipation et de relâchement, il renouvela la constitution de Nicéphore Pliocas, qui leur défendait d'acquérir de nouveaux biens-fonds.

Son fils Alexis lui succéda, à l'âge de treize ans, sous la direction du grand-maître de la garde-robe nommé aussi Alexis<sup>2</sup>. L'empereur Manuel avait été très-favorable aux Latins, qu'il attirait en grand nombre dans ses états, et à qui il confiait de préférence les affaires importantes, trouvant en eux plus de grandeur d'âme et de fidélité que dans les Grecs. Le régent Alexis eut pour eux la même estime, et tint à leur égard la même conduite. Mais les plus justes préférences sont les plus difficiles à pardonner : l'animosité des Grecs, et surtout la jalousie des grands et des princes du sang impérial, furent bientôt portées à leur comble. Les différends de religion et le respect des derniers empereurs pour l'Église romaine, qu'ils accusaient d'hérésie, justifiant à leurs yeux les plus affreux desseins, ils ne cherchaient que l'occasion d'assouvir leur haine en exterminant les Latins dans tout l'Empire. Dès la se-

<sup>1</sup> Nicet. lib. vii, p. 142. — <sup>2</sup> Guill. Tyr. xx, 10.

conde année du règne d'Alexis II, l'avarice et la hauteur du régent la leur fournirent.

Ils appelèrent Andronic, issu de la même famille des Comnène, génie turbulent et capable de tout oser, que l'empereur Manuel son aïeul avait d'abord confiné dans une prison, et à qui, par indulgence, il avait donné ensuite le gouvernement du Pont, pour le tenir dans un exil honnête. Andronic vint avec une armée camper sur les bords de l'Hellespont à la vue de Constantinople. Les mécontents éclatèrent de toute part, s'attroupèrent avec audace, prirent le régent, et l'envoyèrent au camp d'Andronic, qui lui fit crever les yeux. Après quoi il introduisit des troupes dans Constantinople pour soutenir le projet qu'on y avait formé de massacrer tous les Latins à un jour marqué. Ceux-ci cependant furent instruits du complot; mais, ne se sentant point en état de résister, ils se jetèrent, en aussi grand nombre qu'ils purent, dans quarante galères qui se trouvaient au port, et s'éloignèrent précipitamment de la ville. Ils apprirent le lendemain, que tous ceux de leurs frères à qui la faiblesse de l'âge, du sexe ou de la santé n'avait pas permis de s'enfuir, avaient été brûlés impitoyablement dans leurs maisons au nombre de sept à huit mille, et que tout le quartier avait été réduit en cendres. Les fanatiques n'épargnèrent pas même les églises : les lieux les plus sacrés devinrent la proie des flammes, avec tous les malheureux qui avaient espéré y trouver un asile. On ne distingua les prêtres et les moines, que par les raffinements de cruauté qu'on leur fit souffrir (1182).

La fureur ne se borna point à tourmenter les vivans. On traîna honteusement les morts par la ville; on déterra même à cet effet ceux qui jouissaient déjà de la sépulture. Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem avaient un hôpital à Constantinople : tous les malades qui s'y trouvaient furent égorgés. Les prêtres et les moines grecs étaient les plus ardens à presser le massacre; ils parcouraient toutes les maisons, ils surent dans les réduits les plus cachés, ils livraient les malheureux fugitifs aux meurtriers, dont ils ranimaient par l'appât de l'or la cruauté assouvie et dégoûtée de carnage. Les plus humains d'entre les Grecs vendaient aux infidèles ceux qu'ils avaient reçus chez eux avec promesse de les sauver. On compta, dans toutes les conditions, près de quatre mille de ces esclaves qui furent ainsi les victimes du serment et de l'hospitalité profanés. Ces excès des Grecs contre les Latins qui habitaient Constantinople, sont d'autant plus dignes d'exécration, que les familles des deux nations se trouvaient pour ainsi dire confondues ensemble par le grand nombre de leurs alliances réciproques.

Mais les représailles qu'exercèrent les Latins échappés sur les galères, font douter qui d'eux ou des premiers agresseurs s'est rendu coupable de plus grandes atrocités.

Andronic, après ces horreurs, entra dans Constantinople, où déjà il était le maître absolu, aussi bien que dans tout l'Empire. Il rendit néanmoins tous les honneurs au jeune empereur Alexis, et le fit couronner avec Agnès de France qui lui était fiancée. Pour lui témoigner plus de respect, il le porta à l'église sur ses épaules, versant des larmes, et lui donnant toutes les marques d'une tendre affection. La mort de l'impératrice Marie, mère d'Alexis, suivit de près cette cérémonie. Andronic la fit étrangler, après avoir réduit l'Empereur à signer l'ordre de ce crime. Quelque temps après, il le contraignit de l'associer à l'Empire; et dans la cérémonie du couronnement il se fit nommer avant le jeune empereur, sous prétexte qu'il était indécent qu'un enfant eût le pas sur un vieillard. On célébra les saints mystères; ils reçurent l'un et l'autre la communion; et entre la réception du pain céleste et celle du calice, Andronic jura, par le corps et le sang du Seigneur, qu'il n'entrait en participation de l'Empire, que pour soulager le jeune empereur. Peu de jours après il le fit périr. On étrangla de nuit le malheureux Alexis avec la corde d'un arc, puis on apporta le cadavre au tyran perfide, qui lui donna des coups de pied dans les flancs, et se répandit en injures contre toute sa famille. Il dit que son père avait été un parjure, sa mère une impudique, et lui un imbécille. Ensuite il lui fit couper la tête pour la garder, et l'on précipita au fond de la mer le reste du corps enfoncé dans un cercueil de plomb. Ainsi finit, au mois d'octobre 1183, l'empereur Alexis II, avant l'âge de quinze ans accomplis.

Son parricide, au bout de deux ans, éprouva un traitement encore plus affreux. Après mille autres traits d'une tyrannie détestable, ayant voulu faire arrêter Isaac l'Ange, gendre de l'empereur Alexis, il s'éleva une sédition qui porta Isaac sur le trône. Andronic s'enfuit par mer; il fut repris, chargé de chaînes et amené à Isaac, qui l'abandonna entre les mains de la populace. Pendant plusieurs jours consécutifs, il fut le jouet de tout un peuple qui le détestait, et surtout des femmes dont il avait fait mourir ou aveugler les maris. Dans le cours de ce long supplice, le malheureux prince eut à essuyer tous les genres de tourmens dont put s'aviser une populace naturellement féroce, qui ne prenait plus conseil que de la vengeance. Enfin on le mena au théâtre, où on le pendit par les pieds, et l'on ne cessa point de l'outrager qu'il n'expirât. Ainsi périt, le 12 de septembre 1185, un des plus abominables tyrans dont l'histoire fasse mention. Sa seule figure

représentait si bien l'atrocité de son caractère, que l'empereur Manuel avait présagé, en le voyant, tout le mal qu'il ferait à l'Empire. Il avait le regard féroce, l'œil et le sourcil d'un homme abîmé dans ses pensées atrabilaires et ses projets sinistres, la démarche altière, les manières artificieuses quand il s'observait, mais hors de là, farouches et brutales. Il parut soutenir son malheur avec une fermeté chrétienne, et ne dit autre chose, tant que durèrent ses souffrances, que ces paroles édifiantes : *Seigneur, ayez pitié de moi*. Merveille bien consolante de la divine miséricorde, si dans ces derniers momens il perdit l'habitude de feindre et de jouer la religion !

Les Chrétiens occidentaux, substitués aux orientaux de Syrie et de Palestine, se comportaient souvent eux-mêmes d'une manière qui ne faisait guère moins de tort à la religion que les scandales de la Grèce. Amauri, patriarche latin de Jérusalem, qui mourut la même année que l'empereur Manuel Comnène, s'était rendu presque inutile à son Église par son peu de lumières. Son successeur Héraclius, auparavant archevêque de Césarée, nuisit infiniment à la religion, par le scandale de son incontinence. Il était si honteusement asservi à ses passions, qu'il entretenait publiquement une femme, dont les parures et l'effronterie ne permettaient pas même de regarder leur liaison comme seulement équivoque. Le peuple, dit-on, en la voyant passer dans les rues, la nommait hautement la patriarchesse. A l'élection de ce vicieux prélat (élection influencée par la puissance séculière, car les pontifes scandaleux ont été en général imposés aux Églises particulières ou à l'Église mère de toutes les autres), on s'écria : « La croix a été recouverte par l'empereur Héraclius, et le patriarche Héraclius la fera perdre <sup>1</sup>. » L'événement confirma ce triste augure.

Le royaume de Jérusalem, qui venait d'épuiser l'Europe de combattans, se précipitait déjà vers sa ruine. Les Francs, pour l'établir, avaient profité de la division des infidèles, qui partageaient l'Orient en une multitude d'états jaloux l'un de l'autre. Nozadin, fils de Sanguin ou Zenghi, turc seljoucide de la branche des sultans d'Alep, s'étant emparé des états du sultan de Damas, et ayant mis fin par ses lieutenans à la domination des califes d'Égypte, fit d'abord sentir aux Croisés le poids de tant de forces réunies, et leur enleva le comté d'Edesse. Mais Saladin, plus grand homme encore, et plus tranquille dans cette vaste domination qu'il avait cependant usurpée, en tira un tout autre parti contre les chrétiens de Palestine <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Saubut. III, Fidel. cruc. par. 6 c. ult. — <sup>2</sup> Guill. Tyr. xx, c. 6 et seq.

Ce fameux sultan était de la nation des Curdes, répandus dans les montagnes qui séparent la Syrie de la Perse. Il fut envoyé dans sa jeunesse, avec son oncle Syracon, à Abhed, calife d'Égypte, qui avait demandé à Noradin du secours contre les Francs. Après la mort de Syracon, il obligea Abhed à le faire son visir. Ce calife, le dernier des fatimites, étant mort lui-même, Saladin prit possession de l'Égypte, au nom de Noradin : mais il ne lui laissa que le vain titre de souverain de cette belle conquête, et il retint toute l'autorité pour lui-même. Noradin donna des ordres, et fit des menaces pour rappeler l'usurpateur : tout fut inutile, et la mort l'emporta comme il se disposait à passer en Égypte pour le punir de sa rébellion (1173). Saladin prit aussitôt le titre de sultan de ce beau royaume; et, peu content d'en avoir dépouillé la famille de son souverain, il lui enleva successivement ceux de Damas et d'Alep. Toutefois, après avoir établi sa puissance par la rébellion, l'injustice et l'ingratitude, il se signala par la sagesse de son gouvernement, par son humanité, par sa bienfaisance magnifique, et par une grande fidélité à sa parole. Tel est le mélange impur des vertus qui n'ont que l'ostentation ou les penchans naturels pour base et pour règle.

Les chrétiens de Syrie, de leur côté, semblaient avoir oublié les pures maximes de l'Évangile. La corruption de leurs mœurs avait énervé leur courage, et la valeur était devenue rare dans un état qui ne pouvait se soutenir que par l'héroïsme. Les affaires s'y trouvaient dans une situation déplorable dès le temps du roi Amauri, comme on le voit par une lettre de ce prince au roi Louis le Jeune. Ce fut bien pis sous son fils Baudouin IV, jeune prince de treize ans seulement, et d'ailleurs attaqué d'une maladie fâcheuse qui dégénéra en lèpre. Après quatre ans de règne, il ne laissa pas que de marcher, en 1177, au secours d'Ascalon, attaqué par Saladin, qui fut entièrement défait. Mais l'année suivante, par la faute du comte de Tripoli, soupçonné d'intelligence avec les infidèles, le sultan surprit Baudouin dans des défilés, dissipa toutes ses troupes, et fut sur le point de le faire prisonnier. Saladin battit encore les Croisés le 10 avril 1179, et prit la forteresse du Gué de Jacob, ainsi nommée du lieu où l'on croyait que ce patriarche avait passé le Jourdain en revenant de Mésopotamie, et qui fut bâtie pour s'opposer, tant aux garnisons des places voisines, qu'aux incursions des Arabes. Pour surcroît de malheurs, la lèpre du roi Baudouin empira; il devint aveugle et incapable d'agir. Ainsi il fallut de nouveau choisir un régent pour le royaume, et en même temps un tuteur pour le neveu du roi, qui, se voyant sans postérité, avait désigné ce jeune prince pour son successeur, et le fit cou-

ronner à l'âge de cinq ans. Ces contre-temps occasionèrent une agitation et des troubles qui annonçaient la ruine prochaine du royaume.

Le bruit de ces tristes nouvelles étant parvenu en Occident, le pape Alexandre écrivit deux lettres circulaires <sup>1</sup>, l'une aux princes et aux peuples, et l'autre aux prélats, afin de réveiller dans tous les cœurs un vif intérêt en faveur des chrétiens du Levant, parmi lesquels, dit-il, on manque de braves gens et de bons conseils. Dans ces conjonctures, le pape permit à ceux qui seraient dans le cas d'emprunter pour le voyage des saints lieux, d'engager leurs héritages aux ecclésiastiques, mais seulement au refus de leurs proches et des seigneurs de fiefs. Ces lettres furent appuyées par des chevaliers du Temple et de Saint-Jean, qui les présentèrent aux rois de France et d'Angleterre, comme ils étaient ensemble pour une conférence dans la province de Normandie. Les deux rois parurent extrêmement touchés, et promirent d'envoyer de puissans secours; mais les promesses ne purent s'exécuter sitôt.

Les nouveaux Manichéens, dont les conventicules scandalisaient depuis long-temps quelques villes particulières, commençaient à faire des attroupemens nombreux en plusieurs contrées, et surtout dans les provinces méridionales de la France. Dès l'année 1165, les évêques de la province de Narbonne s'étaient assemblés en concile, pour juger une troupe de ces hérétiques qui se faisaient appeler les Bons-hommes. On se convainquit, par différens interrogatoires, qu'ils rejetaient l'Ancien Testament, et ne croyaient point que les enfans fussent sauvés par le baptême; qu'ils tenaient au contraire que tout homme de bien, tant clerc que laïque, consacrait le sacrement de nos autels; qu'on pouvait se confesser indifféremment aux laïques et aux prêtres; que la confession suffisait, sans la satisfaction par les jeûnes et les autres œuvres de pénitence; que ceux qui étaient ordonnés prêtres ou évêques sans les qualités qu'exige S. Paul, ne devenaient ni évêques, ni prêtres; que le mariage était mauvais, et le serment défendu en toute rencontre sans nulle exception <sup>2</sup>. Gaucelin, évêque de Lodève, prononça contre ces hérétiques une sentence d'excommunication, que souscrivirent les autres évêques et les seigneurs qui avaient assisté à l'assemblée : en conséquence, on défendit à la noblesse de leur donner protection.

Les mêmes hérétiques, sous le nom de Cathares, causèrent jusqu'à la mort de vives alarmes à S. Galdin, archevêque de Milan <sup>3</sup>. Ils s'étaient introduits en Lombardie à la faveur du schisme

<sup>1</sup> Alex. ep. 59 et 60. — <sup>2</sup> Toni. 10 Conc. p. 1470. — <sup>3</sup> Boll. ad 16 apr.

[An 1161]  
qui avait dé  
naient et fa  
était rétabl  
pour la foi  
prémunir o  
rendit à l'égl  
la messe : il  
cueillant le  
l'Évangile,  
catholique p  
qu'il eut ac  
de le couch  
comme la  
moire de la  
à son tomb

Depuis s  
persuasion  
dès l'année  
armée. Ray  
que son fils  
contre lui-  
mandé que  
Voici en qu  
il implorait  
« Sachez qu  
ne déploie  
mes spiritu  
inpuissants  
France à ve  
ordres sou  
ouvrirai m  
ceux qui ti  
je l'assister  
sont de Jés  
par quelqu  
leurs, malg  
sous le nom  
delà de T  
Sainte-Cen  
trace en de  
dit-il <sup>2</sup>, sur

<sup>1</sup> Gervas. p

qui avait désolé si long-temps cette province, mais ils s'y maintenaient et faisaient même des progrès nouveaux depuis que l'unité était rétablie. Le saint archevêque, qui ne cessait de trembler pour la foi de son peuple, s'efforça jusqu'au dernier soupir de le prémunir contre la séduction. Le jour même où il expira, il se rendit à l'église de Sainte-Thècle; mais il n'eut pas la force de dire la messe : il la fit célébrer par le trésorier de la cathédrale, et, recueillant le peu de forces qui lui restait, il monta au jubé avant l'Évangile, et fit un sermon dans lequel il prouva solidement la foi catholique par les divines Écritures et par les saints docteurs. Après qu'il eut achevé de parler, il se trouva si épuisé, qu'on fut obligé de le coucher doucement dans le jubé même. Il y rendit l'esprit, comme la messe finissait, et fut enterré sous le jubé, en mémoire de la persévérance de son zèle. Il se fit quantité de miracles à son tombeau (1176).

Depuis seize ans on avait épuisé en vain tous les moyens de persuasion pour convertir les Albigeois ou nouveaux Manichéens; dès l'année 1181, on fut contraint de marcher contre eux à main armée. Raymond, comte de Toulouse, qui ne prévoyait guère que son fils Raymond VI obligerait un jour les catholiques à user contre lui-même d'un remède aussi violent, avait instamment demandé que la force fût employée pour réduire ces hérétiques. Voici en quels termes il s'adressait aux religieux de Cîteaux dont il implorait les prières auprès de Dieu et le crédit auprès du roi : « Sachez que l'hérésie s'est rendue maîtresse dans mes états, si Dieu ne déploie contre elle toute la vigueur de sa puissance... les armes spirituelles ne suffisent pas, et les miennes sont totalement impuissantes... Aussi je souhaite que vous engagiez le roi de France à venir dans ces contrées, pour mettre fin aux grands désordres sous lesquels nous gémissons. Il peut compter sur moi, je ouvrirai mes villes et mes autres places : je lui enverrai tous ceux qui tiennent à l'hérésie; et dussé-je y prodiguer mon sang, je l'assisterai en tout pour écraser nos ennemis et tous ceux qui ne sont de Jésus-Christ <sup>1</sup>. » Soutenus par beaucoup de chevaliers et par quelques seigneurs puissans du pays de Toulouse, unis d'ailleurs, malgré leur rigorisme apparent, avec les brigands si décriés sous le nom de Cotteraux, les Albigeois avaient déjà commis en deçà de Toulouse les excès les plus crians. Etienne, abbé de Sainte-Geneviève de Paris, que le roi envoya dans cette ville, trace en deux mots un affreux tableau de ces désordres. « J'ai vu, dit-il <sup>2</sup>, sur toutes les routes les églises brûlées et ruinées jusqu'aux

<sup>1</sup> Gervas. p. 1441 — <sup>2</sup> Steph. Tornac. ep. 736, al. 9.

fondemens; j'ai vu les habitations des hommes devenues les retraites des bêtes sauvages. » Henri, qui d'abbé de Clairvaux avait été fait cardinal-évêque d'Albane, et qui était légat du saint Siège en Bourgogne, marcha contre ces dangereux sectaires avec une armée nombreuse. Il prit le château de Lavour, et força le comte de Béziers et différens seigneurs d'abjurer l'hérésie.

Elle s'était masquée de son mieux au concile d'Albi, ou plutôt de Lombers, et l'on n'avait réussi à la dévoiler qu'à force d'interrogatoires et d'inductions tirées de la confession équivoque des coupables. Les seigneurs, de concert avec les évêques, lui ayant laissé toute la sécurité possible et une pleine liberté de s'expliquer, elle produisit au dehors toutes les horreurs qu'elle recélait dans son sein. On apprit que ses sectateurs rejetaient, comme autant d'abominations, ce que l'Eglise romaine enseigne et observe touchant le saint sacrifice de l'autel, le baptême des enfans, tous les sacrements et les offices divins; qu'ils regardaient toute conjonction, soit entre parens, soit entre étrangers, comme également criminelle; que bien des femmes cependant étaient devenues grosses parmi eux, sans qu'on leur vît d'enfans, parce qu'elles n'avaient aucun scrupule de faire périr leur fruit; qu'ils traitaient d'illusion ou de simple apparence tout ce que l'Evangile nous apprend de Jésus-Christ, l'incarnation du Verbe, la passion de ce Dieu fait chair, sa mort, sa résurrection; enfin, qu'ils croyaient Satan créateur de toutes les choses tant visibles qu'invisibles, et l'auteur de la loi mosaïque. Ils abjuraient, à la vérité, ces erreurs quand ils étaient pressés; mais sitôt qu'on les laissait libres, ils ne manquaient pas de retourner à leurs damnables observances<sup>1</sup>.

Quand le légat Henri se rendit à Rome pour rendre compte au pape de cette épineuse commission, il trouva Lucius III sur la chaire de S. Pierre. Le pape Alexandre était mort, cette année 1181, le trentième jour d'août, avec la réputation de l'un des plus savans pontifes qui eût existé depuis long-temps, surtout pour la connaissance des canons et des lois romaines. Son long pontificat, de vingt-deux ans moins quelques jours, durant lesquels il vit mourir quatre antipapes, servit utilement à rétablir l'autorité de l'Eglise, fort ébranlée par l'esprit de schisme et de rébellion. Il introduisit le premier l'usage des monitoires, et mit la canonisation des saints au rang des causes majeures, en la réservant au saint Siège. Le troisième concile de Latran, tenu sous son pontificat, ayant exigé les deux tiers des suffrages pour les papes qu'on élirait à l'avenir, on mit ce statut en pratique dès l'élection

<sup>1</sup> Chron. Vossiens. p. 129. T. 2. Bibl. Lat.

de Lucius, qui eut lieu le surlendemain de la mort d'Alexandre.

Le roi Philippe-Auguste régnait seul en France depuis un an, Louis le Jeune étant mort le 18 septembre 1180. Philippe avait été couronné l'année précédente, par les soins du roi son père, qui n'avait pas encore soixante ans, mais qui se sentait fort infirme. Avant cette cérémonie, le jeune prince, âgé de quatorze ans, s'étant égaré seul à la chasse au milieu des bois, fut saisi d'une frayeur qui lui causa une dangereuse maladie. Le roi Louis, qui avait une grande piété, alla pour ce sujet en pèlerinage au tombeau de S. Thomas de Cantorbéry, où le roi d'Angleterre l'accompagna, animé des mêmes sentimens de vénération que Louis pour ce saint martyr. Le roi, à son retour en France, trouva le prince son fils en pleine santé; mais il tomba presque aussitôt lui-même dans une paralysie qui l'empêcha d'assister au sacre du jeune roi, et qui le conduisit au tombeau quelques mois après. Louis VII, ou le Jeune, joignit sur le trône la pénitence et l'austérité à la piété. On apprend par une lettre du pape Alexandre à ce prince, qu'il observait, outre le carême ordinaire, le jeûne de l'Avent, le carême de S. Martin, c'est-à-dire, depuis la Toussaint jusqu'à l'Avent; et qu'il faisait une abstinence particulière le vendredi.

Élevé par un père si chrétien, le jeune roi Philippe témoigna, dès le commencement de son règne, un zèle ardent pour la religion, et une grande aversion pour les ennemis du christianisme. Les Juifs, établis fort anciennement à Paris, y étaient devenus si puissans, qu'ils possédaient près de la moitié de la ville. Une grande partie des chrétiens étaient réduits à tenir leurs logemens de ces infidèles, à des conditions ruineuses pour leurs fortunes, et quelquefois pour leur salut. Nobles, bourgeois, paysans du voisinage, tous étaient les victimes de l'usure si familière à cette nation dégradée. Les plus anciens héritages s'aliénaient de jour en jour; les Juifs attentaient même sur la liberté personnelle; et, au mépris des lois, ils avaient beaucoup d'esclaves chrétiens de l'un et de l'autre sexe, qu'ils faisaient judaïser. Si quelques Églises étaient réduites à leur emprunter de l'argent, ils prenaient en gage les crucifix et les vases sacrés, qu'ils profanaient ensuite avec insolence<sup>1</sup>.

D'ailleurs le bruit s'était répandu, et tout le monde était persuadé que chaque année, pendant la semaine sainte, les Juifs égorgeaient en sacrifice un enfant chrétien. En effet, plusieurs d'entre eux avaient été convaincus de ce forfait, et condamnés à être brûlés vifs sous le dernier règne. On honorait, comme mar-

<sup>1</sup> Alex. epist. 53. Tom. 10 Conc. — <sup>2</sup> Rig. p. 8.

tyr, un enfant nommé Richard, ainsi crucifié par les Juifs à Pontoise, et rapporté ensuite à Paris, au lieu nommé Champeaux où était le cimetière de la ville, et qui devint la paroisse des Saints-Innocens. On fut si généralement persuadé qu'il se faisait des miracles à son tombeau, que le roi Philippe, par respect, fit entourer cet endroit de murailles <sup>1</sup>. L'an 1171, Thibaut, comte de Chartres, fit aussi brûler plusieurs Juifs de Blois, pour avoir crucifié à Pâques un enfant chrétien, qu'ils avaient mis ensuite dans un sac, et précipité dans la Loire où on le retrouva <sup>2</sup>. Les meilleurs auteurs rapportent la mort de bien d'autres enfans égorgés de même par les Juifs, en Angleterre aussi bien qu'en France, et dans le même temps <sup>3</sup>. Reproches étonnans sans doute; mais la fausseté de tant d'accusations unanimes serait encore plus étonnante.

Philippe-Auguste les crut au moins suffisantes pour délivrer son royaume de ces ennemis domestiques (1182). Par le conseil d'un saint anachorète nommé Bernard, qui vivait dans le bois de Vincennes, il rédima ses sujets chrétiens et son état, des longues usures exercées par les Juifs, en déchargeant leurs débiteurs de tout ce qu'ils leur devaient, et en appliquant au fisc la cinquième partie du profit. Il confisqua de plus les terres et tous les immeubles des Juifs, et après leur avoir donné un temps suffisant pour vendre leurs meubles, malgré toutes les sollicitations qu'on lui fit parvenir, il les contraignit de sortir du royaume avec leurs femmes, leurs enfans et toute leur suite : heureux si la religion, à laquelle il se faisait gloire d'obéir en exerçant ces représailles contre des hommes enrichis de rapines, ne s'était point vue plus tard méprisée par lui, au point qu'à l'époque de sa révolte contre l'Eglise, les Juifs lui ayant fait offrir des sommes considérables, il les rappela dans son royaume! L'année suivante 1183, il purifia toutes leurs synagogues pour les changer en églises, ce qui ne servit pas moins que les qualités supérieures qu'il laissait déjà paraître, à lui gagner le cœur de son peuple.

La même année, on découvrit à Arras une multitude de nouveaux Manichéens, qui, à la faveur de la dissimulation et des ténèbres, portaient la contagion sous tous les climats. Ceux-ci se nommaient Patarins; et tant par leurs artifices que par l'appât de leurs pratiques dissolues, ils avaient déjà séduit des clercs, des gentilshommes, des paysans, et surtout un grand nombre de personnes du sexe. Ce fut une femme qui les dénonça, comme l'archevêque de Reims, Guillaume de Champagne, cardinal et oncle

<sup>1</sup> Rigor. p. 24. Reb. 3. Mich. ann. 1171. — <sup>2</sup> Boll. 25 Mart. t. VIII, pag. 588 —  
<sup>3</sup> Chron. Joan. B. em. p. 1043 et seq. Chron. Gervas. an. 1181.

du roi, se trouvait en conférence pour des affaires secrètes avec Philippe, comte de Flandre. L'archevêque Guillaume, si justement estimé à cause de ses étroites liaisons avec S. Thomas de Cantorbéry, ne manqua point de peindre au comte ces odieux sectaires avec les couleurs qu'ils méritaient. Ils furent convaincus par leur propre aveu des abominations dont on les chargeait, et le comte les condamna au feu, avec confiscation de leurs biens (1183).

Les efforts que ces hérétiques ne faisaient qu'avec trop de succès pour étendre leurs maximes pernicieuses, et les voiles presque impénétrables dont ils avaient soin de les envelopper, donnèrent lieu à une longue et fameuse constitution du pape Lucius, et à des procédés tout nouveaux, dans lesquels l'on croit voir l'origine de l'Inquisition<sup>1</sup>. Ce pontife; tourmenté sans cesse par les Romains, qui n'avaient plus de l'ancienne élévation de leur âme qu'une arrogante fierté et une indocilité séditeuse, sortit enfin de leur ville avec toute sa suite, et alla s'établir à Vérone, où il demeura jusqu'à sa mort. L'empereur Frédéric étant venu l'y joindre (1184) avec une multitude de seigneurs et de prélats, on y tint un concile ou congrès des deux ordres de l'État, qui firent de concert le décret suivant. Le pape y porte la parole; mais il a soin d'avertir qu'il est appuyé de la puissance impériale.

« En présence de notre cher fils l'empereur Frédéric, dit-il<sup>2</sup>, de l'avis de nos frères les cardinaux, des patriarches, archevêques, évêques, et des seigneurs assemblés des diverses parties du monde, nous condamnons les hérétiques, quelques noms qu'ils se donnent, Cathares, Patarins, Passagins, Josepins, Arnaudistes, Humiliés ou Pauvres de Lyon, Consolés, Croyans et Parfaits, et nous les soumettons à l'anathème perpétuel, avec ceux qui leur donnent retraite ou protection. Et parce qu'ils méprisent les peines ecclésiastiques, nous ordonnons que ceux qui seront manifestement convaincus de ces hérésies, s'ils sont clercs ou religieux, soient dépouillés de tout ordre et bénéfice, puis abandonnés à la puissance séculière pour recevoir la punition convenable, à moins que le coupable, aussitôt qu'il sera découvert, ne fasse abjuration entre les mains de l'évêque du lieu. Le laïque, s'il n'abjure, sera de même puni par le juge séculier. Ceux qui ne seront trouvés que suspects, seront encore punis de même, s'ils prouvent leur innocence de la manière convenable. Pour ceux qui retomberont après l'abjuration ou la purgation, ils seront livrés au bras séculier sans plus être écoutés.

« Sur la remontrance de l'Empereur et des seigneurs, ajoute le

<sup>1</sup> Voyez la *Dissert.* ci-après, p. 595. — <sup>2</sup> Decret. collect. l. I. v. tit. c. 6.

pape, nous statuons que chaque évêque visitera une fois ou deux l'année, soit par lui-même, soit par son archidiacre ou d'autres personnes capables, les endroits de son diocèse qui, selon la commune renommée, servent de retraite aux hérétiques : là il fera jurer au moins trois ou quatre hommes bien famés, et tout le voisinage, s'il le juge à propos, qu'ils dénonceront à l'évêque ou à l'archidiacre, tant les hérétiques qui seront à leur connaissance, que les gens qui tiendront des conventicules secrets, ou qui pratiqueront des singularités éloignées de l'usage commun des fidèles. Nous ordonnons encore que les comtes, barons et toutes personnes constituées en autorité dans les villes et les autres lieux, promettent avec serment de prêter leur secours quand ils en seront requis, et qu'ils s'appliquent de bonne foi à exécuter, selon leur pouvoir, ce que l'Eglise et l'Empire ont statué contre les hérétiques et leurs complices : sinon, outre l'excommunication pour leur personne, et l'interdit pour leurs terres, ils seront dépouillés des charges qu'ils possèdent, sans pouvoir être admis à aucune autre. En général, tous les fauteurs de l'hérésie seront exclus de toute fonction publique, et notés d'infamie à perpétuité. Ceux qui sont exempts de la juridiction épiscopale, et soumis seulement à l'Eglise romaine, ne laisseront pas que de subir en cette matière le jugement des évêques délégués pour cela du saint Siège. »

On voit ici, d'une manière bien articulée, le concours des deux puissances pour l'extirpation de l'hérésie ; on voit comment elles se prêtent la main l'une à l'autre, et se bornent chacune aux moyens qui leur sont propres. L'Eglise frappe de l'excommunication et des autres censures : l'Empereur, les seigneurs et les magistrats emploient les peines temporelles. Ainsi l'on reconnaissait qu'indépendamment de la peine spirituelle, il est permis d'employer la peine temporelle, et contre la même personne, et pour le même crime.

Tous les sectaires, condamnés au concile de Vérone, n'étaient pas manichéens ni également condamnables. Quelques-uns même avaient commencé d'une manière édifiante et vraiment évangélique. Tels étaient les Humiliés et les Pauvres de Lyon. Il y eut d'abord en Lombardie des Humiliés qui non-seulement n'étaient pas manichéens, mais qui se rendaient formidables à leur égard, les confondaient publiquement, découvraient leurs artifices, et en convertirent un grand nombre. C'étaient des hommes et des femmes qui vivaient en commun dans une grande pauvreté, et qui, dans la grossièreté de leurs vêtements, dans leurs discours, leurs manières et tout leur extérieur, retraçaient l'humilité qui les animait et leur avait donné leur nom. Ils subsistaient du tra-

vail de leurs mains, ne possédaient rien en propre, vivaient en commun, disaient tout l'office canonial du jour et de la nuit; plusieurs s'abstenaient de chair et ne portaient point de linge. Les femmes étoient tellement séparées des hommes, qu'ils ne se voyaient pas même à l'église. Le pape avait approuvé cette institution, permettant aux cleres et aux laïques lettrés qui la suivaient, d'instruire publiquement. Outre ceux qui vivaient ainsi en communauté, plusieurs autres, à leur persuasion, menaient une vie sainte dans le monde, avec leurs femmes et leurs enfans. Ce n'étaient pas ces Humiliés que condamnait le concile de Vérone, mais ceux qui, usurpant ce nom aussi bien que le ministère ecclésiastique, s'ingéraient sans mission à prêcher et à administrer les sacremens.

Dans la sentence du concile, il s'agissait des Vaudois ou Pauvres de Lyon, imitateurs dépravés de ces vertueux modèles. Leur secte, moins ancienne que les Albigeois, avait commencé en 1160, à l'occasion que nous allons dire. Plusieurs bourgeois notables de Lyon se trouvant rassemblés, un d'entre eux mourut subitement en leur présence. Pierre Valdo, qui était de la compagnie, fut si frappé de cet événement, qu'il distribua sur-le-champ ses biens aux pauvres qui s'attachèrent à lui en grand nombre. Il les exhorta à changer leur première indigence en une pauvreté volontaire et méritoire, telle que celle des premiers fidèles; et comme il avait quelque connaissance des lettres, il se mit à leur expliquer les écrits évangéliques en langue vulgaire. Le clergé l'accusa de témérité, et voulut lui imposer silence; mais il méprisa les remontrances et les réprimandes, fit succéder l'invective à l'enseignement, représenta les prêtres à ses disciples comme des hommes de mœurs corrompues, et bassement jaloux de la pureté de leur vie et de leur doctrine. On les nomma Vaudois, du nom de leur maître, Léonistes de leur patrie, et Sabasés ou Insubatés à cause de leur chaussure qui était ouverte par-dessus en forme de croix. Ils n'eurent d'abord de répréhensible que leur oisive pauvreté, jointe au mépris de l'autorité ecclésiastique; et long-temps ils formèrent un schisme pareil à celui des Donatistes, plutôt qu'une hérésie proprement dite<sup>1</sup>. Mais cette seule disposition ouvrait la porte à toutes les erreurs: il ne leur manquait plus qu'une occasion pour s'y précipiter.

Cependant l'empereur Frédéric étant encore à Vérone avec le pape Lucius, le patriarche de Jérusalem, les grands maîtres des Templiers et des Hospitaliers vinrent demander du secours au

<sup>1</sup> Eberard. et Vald. c. 25.

nom du roi Baudouin. Ce pauvre prince, incapable d'agir à cause de sa maladie, et ne trouvant plus de ressources dans son royaume, tandis que Saladin faisait de jour en jour de nouveaux progrès, avait envoyé ses ambassadeurs pour intéresser les Occidentaux au triste sort des chrétiens de l'Orient. Après avoir donné la régence de son royaume à Gui de Lusignan son beau-frère, il avait été contraint de l'en dépouiller, à cause de l'incapacité et de l'indocile fierté de ce jeune seigneur; puis il lui avait substitué le comte de Tripoli, qui avait déjà gouverné pendant la minorité du même roi. Lusignan, qui était comte de Joppé et d'Ascalon, places fort importantes, se retira mécontent dans la dernière, et refusa ouvertement l'obéissance à Baudouin (1183).

Boémond III, prince d'Antioche, ne donnait pas moins d'inquiétude que le comte de Joppé. Il avait quitté sa femme légitime, pour une concubine, et le patriarche Aimeri, ne consultant que l'ardeur de son zèle, l'avait excommunié. Le prince furieux persécuta, sans aucune retenue, non-seulement le patriarche, mais les évêques et tout le clergé, désola leurs terres, pilla les biens des églises et des monastères, porta même la main sur différens ecclésiastiques avec une brutalité sacrilège. Le patriarche fut réduit à se renfermer, avec son clergé, dans une forteresse qui appartenait à l'Eglise, et où Boémond alla l'assiéger. Un seigneur puissant, nommé Renaud-Mansuer, se retira de même dans un de ses châteaux qui passait pour imprenable, et y donna retraite aux personnes de différens états qui étaient en butte à la persécution. Quelques autres seigneurs, également scandalisés des emportemens du prince, abandonnèrent son service. Cependant Saladin, attentif à profiter des moindres occasions, faisait trembler tous les bons citoyens pour le salut de l'État. On craignait également, et de laisser Boémond abuser de sa puissance, et d'employer la force pour réprimer un prince emporté, capable d'appeler les Infidèles à son secours, et trop faible ensuite pour les renvoyer quand il le voudrait.

Dans ces fâcheuses conjonctures, l'Eglise reçut quelque consolation des Maronites, que le patriarche Aimeri eut le bonheur de faire rentrer dans la communion du saint Siège. Ils étaient monothélites, et depuis long-temps si fameux par leur attachement à cette hérésie que, pour en désigner les sectateurs, il n'y avait point d'autre nom que celui des Maronites, dans la langue arabe qui était d'un usage vulgaire en Syrie. En rentrant dans le sein de l'unité avec leur patriarche et quelques-uns de leurs évêques, ils n'embrassèrent pas seulement la foi catholique, mais encore les rites latins, jusqu'à prendre la crosse et la mitre, jusqu'à sub-

agir à cause  
on royaume,  
aux progrès,  
accidentaux au  
é la régence  
il avait été  
et de l'indo-  
tué le comte  
ité du même  
, places fort  
t refusa ou-

moins d'in-  
me légitime,  
nsultant que  
furieux per-  
iarche, mais  
illa les biens  
sur différens  
arche fut ré-  
se qui appar-  
igneur puis-  
ns un de ses  
retraite aux  
persécution.  
les emporte-  
lant Saladin,  
abler tous les  
galement, et  
oyer la force  
les Infidèles  
er quand il le

elque conso-  
le bonheur  
s étaient mo-  
attachement  
, il n'y avait  
langue arabe  
dans le sein  
urs évêques,  
mais encore  
jusqu'à sub-

stituer les cloches aux cresselles dont nous usons le vendredi Saint, et dont les Orientaux aussi bien que les Grecs se servent toute l'année. Ils ne retinrent de particulier que la langue chaldaique pour l'office divin, où ils l'emploient encore aujourd'hui, quoique l'arabe soit leur langue naturelle. Comme cette nation était toute guerrière, et en grande réputation de bravoure, les Francs conçurent une très-vive joie d'une réunion dont ils auraient pu tirer, en effet, le plus grand parti contre les Infidèles (1183).

Mais c'étaient moins les forces qui leur manquaient, que la bonne conduite et la vertu nécessaire pour les employer utilement. Les ambassadeurs que le roi Baudouin avait envoyés en Europe, le sentaient eux-mêmes, et le dirent clairement au roi d'Angleterre, à qui ils allèrent présenter le tableau de leurs désordres et de leurs infortunes, ainsi qu'à tous les plus puissans princes de la chrétienté. Henri II, ne croyant pas pouvoir marcher en personne à la défense de l'Orient, sans négliger, contre le serment fait à son sacre, le soin de sa propre couronne et les intérêts de son peuple, promit d'aider de ses trésors et de tout son pouvoir ceux qui voudraient y aller. Le patriarche de Jérusalem lui dit avec émotion : « C'est là ne rien faire, seigneur; nous cherchons du courage et non de l'argent; on nous en envoie de tous les pays; mais il nous manque un homme. » Il demanda que le roi fit au moins partir un de ses fils: le roi y trouvant encore des difficultés, le patriarche franchit toutes les bornes du respect et de la modération, menaçant le prince de l'abandon de Dieu; et, ce qui était bien plus outrageant, il lui reprocha la mort de S. Thomas de Cantorbéry. Henri fut en effet très-irrité de ce discours. « Eh bien! lui dit le patriarche en tendant le cou, faites d'Héraclius ce que vous avez fait de Thomas. Que m'importe d'être immolé de votre main, ou de celle des Musulmans? Vous n'êtes pas moins habile qu'eux à faire des martyrs. » C'était ce même patriarche Héraclius, sans mœurs et sans pudeur en Palestine, qui en Europe prenait ainsi le ton des martyrs et des apôtres (1185).

Le roi Henri se contint avec sagesse, et ne diminua rien de sa bonne volonté pour les Chrétiens du Levant. Il passa en Normandie avec leurs ambassadeurs, et après y avoir célébré la fête de Pâques, il eut près Rouen, avec le roi de France, une conférence qui dura trois jours. Le résultat fut qu'on enverrait à la Terre-Sainte un secours considérable, tant en hommes qu'en argent. Il y eut un grand nombre de seigneurs et de prélats qui prirent

<sup>1</sup> Joan. Brompt. Chron.

la croix sur-le-champ, entre autres Baudouin de Cantorbéry, tout nouvellement placé sur ce siège; et Gauthier, archevêque de Rouen. Mais l'exécution ne répondit point à cette première ardeur : les Croisés ne se pressèrent pas de partir, et le patriarche de Jérusalem s'en retourna presque aussi peu accompagné qu'il était venu.

Le roi Baudouin IV mourut sur ces entrefaites, le 16 mars 1185. Le trône resta ainsi à un enfant de sept ans, dans la personne de Baudouin V, couronné du vivant de son oncle. Le malheur fut encore plus grand, quand la mort de ce jeune roi fit passer le sceptre, l'année suivante, à Gui de Lusignan son beau-père, époux en secondes noces de Sybille, sœur de Baudouin IV. Celui qui s'était montré incapable de la régence fut revêtu de la royauté par le crédit de sa femme. Les grands sans cela n'auraient vu qu'avec trop de peine élever sur eux un homme qui n'était pas du sang royal. Le comte de Tripoli surtout, Raimond III, de la maison des comtes de Toulouse, fut si sensible à cette préférence, qu'enfin il porta le ressentiment jusqu'à trahir la cause commune en traitant avec Saladin.

Quelques soins qu'eût pris le pape Lucius, en conséquence de l'ambassade de Baudouin IV, afin de soutenir son royaume chancelant, la mort de ce pontife, qui fut presque aussi prompte que celle du roi, l'empêcha de procurer à la Terre-Sainte les secours qu'exigeaient des besoins si pressans. Lucius mourut le 24 novembre de la même année 1185. Quelques jours après on lui donna pour successeur Hubert Crivelli, natif de Milan, dont il était archevêque depuis sept mois seulement.

L'empereur Frédéric était encore en Italie, où il maria le roi son fils, jeune prince de vingt-un ans, avec Constance, héritière présomptive du royaume de Sicile, qui en avait près de quarante. Le même jour ce jeune prince s'arrogea le titre de César (1186). Le nouveau pape, nommé Urbain III, vit avec chagrin cette entreprise arbitraire, et plus encore peut-être une alliance qui tendait à rendre l'Empereur tout-puissant en Italie. En sa qualité de Milanais, il avait d'ailleurs peine à oublier les maux que Frédéric avait faits à sa patrie; il se rappelait que si ce prince, qui voulait alors dominer partout en despote, avait échoué en 1159 dans son projet d'asservir cette grande ville, qui avait des consuls et un gouvernement municipal, du moins, en 1162, il avait pris une horrible revanche : après un siège de sept mois, les Milanais, s'étant rendus à son camp pour lui porter les clefs de leur ville, tenant chacun une croix à la main et implorant sa miséricorde, n'avaient obtenu de lui que la vie sauve : leur ville avait été démolie,

tours, portes, murailles et presque tous les édifices publics, à l'exception de quelques églises. Ptolomée de Lucques ajoute (ce qui est peu vraisemblable) qu'on y avait passé la charrue et semé du sel. Du reste, le jeune roi Henri, génie hautain, inquiet, emporté, contribua aussi beaucoup à fomenter la division entre l'Empereur son père et le souverain pontife<sup>1</sup>. Il ne craignit point de revenir sur la question des investitures, qui avait occasionné de si funestes et de si longs troubles; et parce qu'un évêque, d'ailleurs fort réservé, n'approuvait pas ses prétentions, il le fit battre à coups de poing, et traîner avec outrage dans la boue. Comme le pape Urbain ne se montrait pas d'humeur à plier, ce prince enleva une grande somme d'argent qu'on portait au pontife, et fit couper le nez au porteur. Pour l'Empereur, sans vouloir donner atteinte à ce qui avait été réglé avec tant de peine touchant les investitures, il voulait au moins se maintenir dans quelques autres pratiques qui n'avaient pas été abolies d'une manière aussi authentique, et qu'Urbain III regardait néanmoins comme abusives. Chacun des contendans se fit un parti parmi les seigneurs et les prélats. La division fermenta bientôt avec chaleur : l'Empereur se répandait en plaintes injurieuses contre le pape; le pape menaçait l'Empereur des foudres de l'Eglise, et pour les lancer plus librement, il était sorti déjà de Vérone, fort attachée à Frédéric, quand la mort enleva ce pontife.

Pendant que ces tempêtes agitaient l'Eglise jusque dans son centre, l'œuvre du Seigneur s'avancait au loin parmi les nations barbares du Septentrion. Un chanoine zélé de Sigeberg, nommé Meinard, fit plusieurs voyages en Livonie avec des marchands, pour un commerce bien différent de celui qu'il paraissait avoir en vue. Par cette industrie, il s'insinua dans l'esprit de ces peuples, leur inspira du goût pour les richesses que la rouille et les vers ne sauraient corrompre, et en gagna un grand nombre à Dieu. L'archevêque de Brême, instruit de l'état des choses, lui conféra une mission en règle; et afin de lui concilier la plus grande autorité, on l'ordonna évêque. Meinard établit son siège à Riga, capitale du pays, et y bâtit une église cathédrale en 1186<sup>2</sup>. Son affabilité, sa douceur, ses libéralités jointes à toutes ses vertus, attirèrent une grande multitude de païens. Bertold, abbé saxon de l'ordre de Cîteaux, vint travailler avec lui, quitta son abbaye pour se consacrer à cette mission; et par l'exemple de ses austérités, de son détachement, de sa modestie, de sa patience inaltérable, il imprima aux nouveaux fidèles, et aux infidèles même, un grand

<sup>1</sup> Arnold. Lubec. Chron. Slav. III, cap. 16. — <sup>2</sup> Ibid. VIII, c. 8.

respect pour l'Évangile. Tels furent les apôtres de la Livonie, et les deux premiers évêques de l'Église de Riga, où Bertold succéda à Meinard.

Enfin l'Église de Jérusalem, ainsi que le royaume, était au moment de sa ruine. Dans l'état de dépérissement où se trouvait l'état, on eut encore l'imprudence d'irriter Saladin, et de lui donner lieu de crier avec justice à l'infraction des traités, des lois mêmes de l'humanité, sans égard à la trêve qui avait été conclue entre les Chrétiens et le sultan. Renaud de Châtillon, prince de Carac, continuait ses courses contre les infidèles, et de concert avec les Templiers, dont ses terres étaient remplies, il les chargeait en toute rencontre, et les traitait avec une dureté barbare. Une caravane très-nombreuse, sur la foi des traités, passant tranquillement d'Égypte en Arabie, il l'enleva sans peine, et fit mettre aux fers tous les pèlerins. Saladin envoya redemander ces prisonniers : Renaud, bien loin de faire justice, s'abandonna aux suggestions d'un faux zèle, et vomit mille injures contre Mahomet. Saladin en fut tellement indigné, que, prenant Dieu à témoin des sermens violés par les Chrétiens, il jura de leur faire la guerre de tout son pouvoir, et de tuer de sa main Renaud de Châtillon.

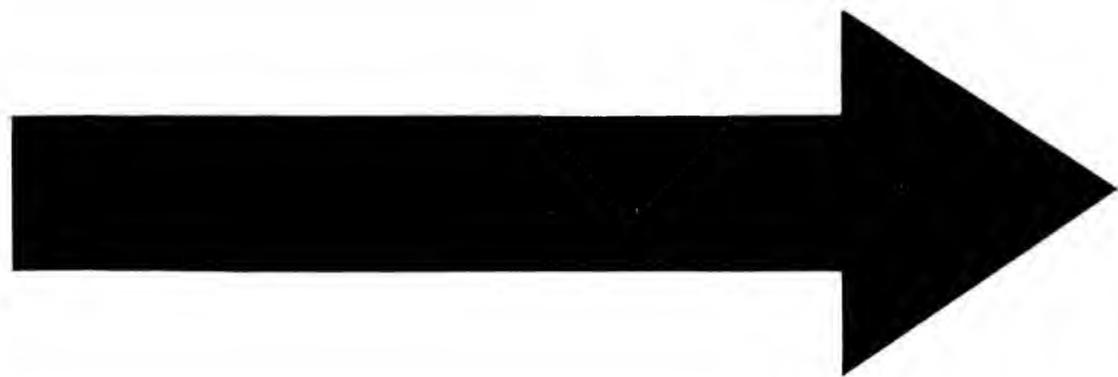
Il entra peu après sur les terres des Chrétiens avec une armée de plus de cinquante mille hommes <sup>1</sup>. Le poids de sa vengeance tomba d'abord sur les grands-maîtres du Temple et de l'Hôpital, Gérard de Bidefort et Roger des Moulins, qu'il surprit et battit le premier jour de mai 1187. De là il marcha contre Tibériade, appartenant au comte de Tripoli, qui s'était réconcilié, du moins en apparence, avec le roi Gui de Lusignan. Car la foi de ce seigneur demeura toujours suspecte depuis l'élévation de Gui sur le trône; et différens auteurs prétendent que son ambition effrénée souscrivit à l'offre que lui fit Saladin, de lui donner la couronne de Jérusalem, s'il embrassait le mahométisme. Le sultan prit d'emblée la ville de Tibériade; mais il fut arrêté par la résistance de la citadelle. Alors le roi de Jérusalem et tous les princes, réunis par la grandeur du péril, volèrent au secours de la place. Les deux armées se trouvèrent en présence, à Hittin, peu éloigné de Tibériade, le deuxième de juillet qui était un vendredi, jour heureux et sacré pour les Musulmans. Le combat s'engagea aussitôt avec une grande bravoure, et dura trois jours. Enfin, les Croisés, accablés par le nombre, épuisés par l'excès de la fatigue, de la soif et de la chaleur, furent entièrement défaits. Le roi Gui, Renaud de Châtillon, les maîtres du Temple et de l'Hôpital furent

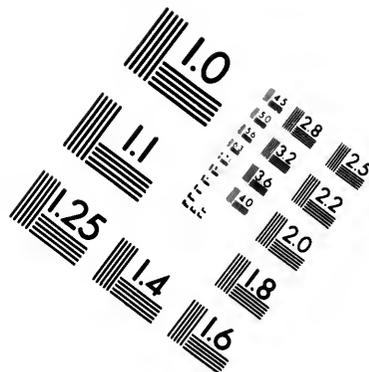
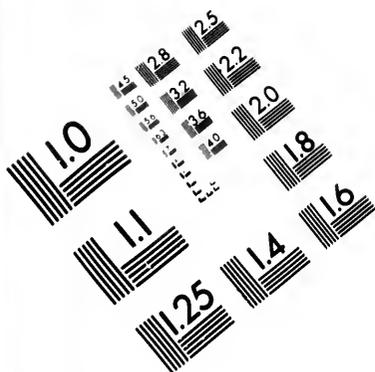
<sup>1</sup> G. Nang. Chron. an. 1187. Chron. Reichersp. an. 1187.

faits prisonniers, avec une infinité de guerriers. Le comte de Tripoli, après des prodiges de valeur, qui ne purent toutefois rétablir sa réputation, se fit jour à travers les ennemis, l'épée à la main, et se retira à Tyr, emportant avec lui le mépris des Infidèles et l'exécration des Chrétiens. La perte la plus affligeante, fut celle de la vraie croix, qu'on avait portée au combat selon la coutume. La douleur des Orientaux schismatiques ne parut pas moins vive que celle des Latins. Les Mahométans eux-mêmes regardèrent ce monument sacré, comme le fruit le plus précieux de leur victoire.

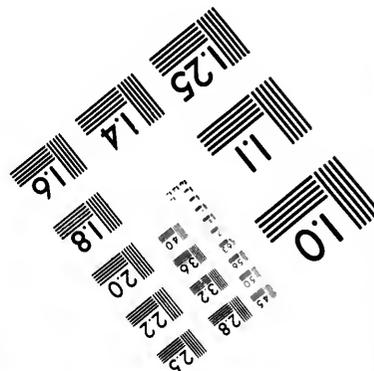
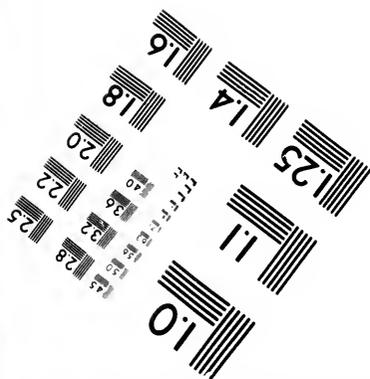
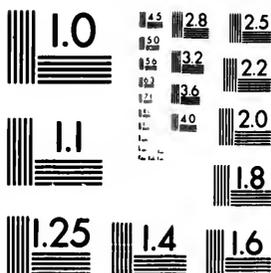
Aussitôt après la bataille, on amena les prisonniers du plus haut rang dans la tente du sultan. Il commença par remercier Dieu du succès de ses armes, et attribua moins à sa valeur qu'aux crimes des Chrétiens. Ensuite, il se assit à ses côtés le roi Gui de Lusignan, Renaud de Châtillon et les autres seigneurs. Comme ils étaient dévorés par la soif, on apporta du sorbet que Saladin présenta au roi. Ce prince, après avoir bu, passa la coupe à Renaud de Châtillon; mais Saladin dit au roi par interprète : *C'est à vous que je présente à boire, et non pas à ce monstre, qui ne doit point espérer de quartier. C'est que parmi les Arabes, encore aujourd'hui tout brigands qu'ils sont, le droit d'hospitalité est si inviolable, qu'un prisonnier à qui ils donnent à boire ou à manger, est sûr de la vie.* Le sultan envoya donc les princes chrétiens prendre de la nourriture dans un endroit séparé.

On les lui ramena aussitôt après; et adressant la parole à Renaud, avec un ton et des regards terribles, il lui reprocha le mépris de la foi jurée, ses invectives contre Mahomet, et d'avoir même tenté de piller La Mecque. « Je suis obligé, ajouta-t-il, de venger notre Prophète et sa loi. A une seule condition je puis te faire grâce; c'est que tu embrasses la religion que tu as blasphémée : les bienfaits et les faveurs les plus signalés prendront alors la place des châtimens qui te sont dus. » La foi, que Châtillon avait très-mal pratiquée, se ranimant tout entière dans ce péril extrême, il ne témoigna que du mépris, tant pour les promesses que pour les menaces du Musulman : il répondit avec intrépidité qu'il voulait mourir chrétien. Saladin, se levant irrité, lui déchargea un coup de cimeterre sur la tête, et les gens de sa suite l'achevèrent. C'est ainsi que les écrivains mahométans rapportent le martyre de Renaud de Châtillon. Tous les Templiers et les Hospitaliers, pris avec lui, furent pareillement égorgés. On compta jusqu'à deux cents Templiers ainsi massacrés de sang-froid. Ils ne faisaient quartier aux Musulmans, ni en paix, ni en guerre; et Saladin crut rendre service au pays, en le purgeant, comme il s'en exprima, de tous ces assassins.





# IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic  
Sciences  
Corporation

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

15 28  
30 32 25  
36 22  
20  
8

11  
10  
57

Il n'eut pas plus tôt forcé la citadelle de Tibériade, que son premier soin fut de chasser les Francs des places maritimes, pour leur ôter toute communication avec la Grèce et le reste de l'Europe. Il les leur enleva en effet pour la plupart, soit par composition, soit de vive force; permettant aux Chrétiens des villes qui venaient à soumission de se retirer avec leurs familles et leurs effets; traitant les autres avec une sévérité proportionnée à leur résistance. C'est ainsi que Césarée, qui se défendit vigoureusement, fut brûlée et saccagée sans miséricorde.

Enfin le sultan attaqua, le 19 de septembre, la ville de Jérusalem, qui était l'objet capital de son entreprise. Elle était d'une force et même encore dans un état à pouvoir se défendre longtemps; mais la défaite de Tibériade, la prise de tant d'autres places, et surtout la perte de presque tous les officiers de distinction y avaient répandu la plus fatale consternation. Ce qui acheva de désespérer les assiégés, c'est qu'ils découvrirent une conjuration formée par les Chrétiens du rit grec, qui étaient en grand nombre dans la ville, et qu'on se repentit trop tard d'avoir tourmentés sans ménagement. On fit au sultan des propositions qu'il rejeta d'abord avec hauteur, comptant sur les conjurés qui devaient lui livrer une porte de la ville. Il objecta quelques scrupules de sa religion vindicative, et dit que l'honneur ainsi que la conscience le contraignaient de venger le sang de tant de milliers de Musulmans massacrés par les Chrétiens. Mais la reine et les seigneurs lui ayant fait répliquer que, s'il ne leur accordait une capitulation honorable, il pouvait s'attendre à la plus opiniâtre défense et à tout le ressentiment de la bravoure outragée, il craignit de les réduire au désespoir, et capitula aux conditions suivantes : Qu'ils rendraient la ville en l'état où elle était, sans rien démolir; que la noblesse et les gens de guerre sortiraient en armes et sans escorte, pour aller à Tyr, ou dans tel autre lieu qu'ils voudraient; que les citoyens emporteraient leurs meubles, et seraient de même conduits en sûreté, mais après avoir payé par tête une taxe fixée.

Le vendredi, second jour d'octobre, Jérusalem fut rendue à ces conditions, et Saladin, qui se piquait de générosité et de fidélité à sa parole, les fit observer avec une ponctualité remarquable. Le patriarche Héraclius enlevant toutes les richesses et les ornemens des églises, jusqu'aux lames d'or et d'argent dont le Saint-Sépulcre était couvert, les officiers du sultan prétendirent que la capitulation ne permettait d'emporter que les biens des particuliers. Saladin voulut que, puisqu'elle n'exceptait pas formellement ceux des églises, on n'aggravât point l'infortune de ces malheureux, en vertu de titres qui n'étaient pas incontestables à la lettre. En toutes choses,

que son pres-  
s, pour leur  
l'Europe. Il  
osition, soit  
i venaient à  
ets; traitant  
stance. C'est  
at brûlée et

e de Jérusa-  
était d'une  
endre long-  
l'autres pla-  
distinction  
i acheva de  
conjuraton  
and nombre  
tourmentés  
qu'il rejeta  
devaient lui  
les de sa re-  
onscience le  
Musulmans  
signeurs lui  
capitulation  
défense et à  
nit de les ré-

ates : Qu'ils  
polir; que la  
ans escorte,  
ent; que les  
même con-  
xe fixée.  
endue à ces  
de fidélité à  
arquable. Le  
s ornemens  
ant-Sépulcre  
la capitula-  
uliers. Sala-  
ent ceux des  
ux, en vertu  
utes choses,

il montra une égale magnanimité. Il traita la reine Sybille, ainsi que les princesses ses filles, avec beaucoup de respect, et lui fit espérer la liberté du roi son époux, moyennant une rançon médiocre, dont ensuite la ville d'Ascalon tint lieu. Les femmes et les filles de Jérusalem suivaient la reine en troupes, tenant les enfans par la main, et se lamentant d'une manière attendrissante. Le vainqueur leur demanda ce qu'il pouvait faire pour tempérer leur douleur. « Seigneur, lui répondirent-elles, nous avons tout perdu : mais vous pouvez, sans nuire à votre puissance, convertir en joie notre infortune : rendez-nous nos pères, rendez-nous nos maris qui languissent dans les chaînes, nous vous abandonnons volontiers tout le reste; ils ôteront à nos larmes toute leur amertume, en y mêlant les leurs, et celui qui nourrit les oiseaux du ciel nous nourrira avec nos enfans. » Saladin commanda sur-le-champ qu'on cherchât parmi les captifs tous ceux qu'elles réclamaient, paya de son trésor leur rançon à ses soldats, et fit à toutes ces familles malheureuses des présens proportionnés à leur condition.

Mais autant ce prince infidèle signala son humanité, autant le comte de Tripoli se montra indigne de la loi de grâce et de charité qu'il professait. Il ôta aux familles réfugiées chez lui tout ce que Saladin leur avait donné, et les plongea dans un tel désespoir, qu'une femme, réduite à n'avoir pas de quoi nourrir son enfant, le jeta dans la mer. Il ne tarda point à recevoir le prix de sa rapacité détestable. Saladin, loin de le traiter en favori et en homme de confiance, voulut mettre garnison dans Tripoli. Le comte en perdit la raison, fut atteint d'une espèce de rage, et mourut subitement.

Aussitôt que les Chrétiens francs furent sortis de Jérusalem, les Musulmans en abattirent toutes les croix, les foulèrent aux pieds, et commirent sur elles toutes sortes de profanations, comme sur des instrumens d'idolâtrie, déshonorans pour le Messie même, selon l'Alcoran, qui tient que Jésus n'y fut point attaché, mais que l'on crucifia Judas en sa place. Toutes les églises furent converties en mosquées, excepté celle du Saint-Sépulcre, à cause des pèlerinages qui faisaient la richesse de Jérusalem; mais il ne fut permis de venir visiter les saints lieux, que sans armes, en nombre médiocre, et en payant certains droits. Les Chrétiens syriens, arméniens, grecs et de tous autres rits, excepté le latin, y demeurèrent. Tel fut l'état où retomba Jérusalem, sous la domination des infidèles, après avoir épuisé l'Europe, pendant quatre-vingt huit ans, de presque toutes ses richesses, et de ses meilleurs guerriers. Il ne resta aux Latins en Orient, que trois places considérables, Antioche, Tyr, et Tripoli.

Ces nouvelles arrivèrent en Italie avec toute la célérité qui accompagne la renommée dans ses annonces funestes. En moins de trois semaines Urbain III les apprit à Ferrare, au moment même où il s'occupait de procurer des secours aux princes qui combattaient en Palestine<sup>1</sup>; il en mourut de chagrin, le 19 octobre 1187, après un pontificat de moins de deux ans. Le vingtième du même mois, on élut à sa place Albert, cardinal-chancelier de l'Eglise romaine, qui prit le nom de Grégoire VIII. Son élection fit concevoir de grandes espérances. L'historien Hugues d'Auxerre le peint comme un homme savant, éloquent, d'un grand zèle, de mœurs irréprochables, et même d'une vie austère. Mais il ne tint le saint Siége qu'un mois et vingt-sept jours, étant mort à Pise, où il venait de réconcilier cette république avec celle de Gênes, afin de travailler de concert au recouvrement de la Terre-Sainte. Trois jours après sa mort, le 16 décembre, on élut à Pise même, pour lui succéder, Paul ou Paulin, cardinal-évêque de Palestine, qui fut nommé Clément III.

Aussitôt après son couronnement, il s'appliqua à rétablir solidement la paix parmi les Romains agités par des factions continuelles depuis plusieurs pontificats. Le sujet principal de cette longue division était la ville de Tusculum, qui appartenait au pape, et que les Romains, après quelques batailles humiliantes, voulaient absolument soumettre, pour réparer leur honneur. Le pape Clément leur céda ses droits sur les remparts de cette place : à cette condition, ils lui rendirent leur ville, leur sénat et le droit de monnaie, en réservant néanmoins le tiers de la monnaie aux sénateurs, jusqu'à ce que les dettes que certaines églises avaient contractées envers eux fussent entièrement acquittées. Ils s'engagèrent de plus à marcher, dès qu'ils en seraient requis, avec leurs troupes qui seraient alors défrayées par le pape, suivant l'ancienne méthode<sup>2</sup>. Après ce traité, Clément III vint à Rome, où il se trouva le troisième de mars (1188).

Il fit alors les dispositions nécessaires pour faire prêcher la croisade dans les différens états de la chrétienté. Il envoya des légats en Allemagne, en France et en Angleterre. Il tint la main à l'exécution de ce qu'avait ordonné son prédécesseur immédiat pour apaiser avant toute chose la colère de Dieu, savoir, de jeûner pendant cinq ans tous les vendredis. Ceux qui jouissaient d'une pleine santé, devaient encore s'abstenir de viande le mercredi et le samedi; les ecclésiastiques y ajoutaient le lundi. Il donna l'exemple d'une réforme générale dans la dépense de la table,

<sup>1</sup> Gervas. Chron. p. 1507. — <sup>2</sup> Rog. p. 669.

des ameublemens, des habits et des équipages, afin d'assister plus libéralement ceux qui se croiseraient. Les cardinaux se firent un devoir de l'imiter. L'archevêque de Tyr, qui avait passé la mer pour intéresser les princes d'Europe au sort déplorable des Latins orientaux, ménagea alors une conférence entre les rois de France et d'Angleterre, qui se faisaient une guerre fort animée. Dans cette assemblée auguste et nombreuse, il peignit de si vives couleurs la désolation de l'Eglise d'Orient, et les maux plus affreux encore dont elle était menacée, que les deux rois, oubliant leur querelle particulière, ne pensèrent plus qu'à venger l'injure de la religion. Ils prirent la croix sur-le-champ, et furent imités par Richard, comte de Poitou, fils aîné du roi d'Angleterre; par Hugues III, duc de Bourgogne; par Philippe, comte de Flandre, et par une grande multitude de seigneurs d'un moindre rang. Pour distinguer les nations, on convint que les Français porteraient une croix rouge, les Anglais une blanche, et les Flamands une verte (1188).

On publia de sages ordonnances pour empêcher les désordres pendant le voyage, et pour maintenir la paix dans les deux royaumes dont les souverains s'étaient croisés. Ce fut encore dans ces conjonctures qu'on établit l'imposition fameuse qui fut appelée dîme saladine, comme exigée pour faire la guerre à Saladin. Tous ceux qui ne se croisaient pas, furent obligés de payer pendant l'année 1188 la dixième partie de tous leurs revenus, et même de leurs meubles. On soumit à l'anathème ceux qui se rendraient réfractaires; et, pour assurer mieux encore la perception, on établit des commissaires puissans et vigilans, parmi lesquels un Templier, un Hospitalier, un officier du roi et un de l'évêque. Les gens de tout état et de toute condition furent soumis à cet impôt, clercs et laïques, séculiers et réguliers, à l'exception des léproseries, de l'ordre des Chartreux, de ceux de Cîteaux et de Fontevrault. Plusieurs ecclésiastiques murmurèrent et publièrent leurs plaintes par l'organe du savant Pierre de Blois. Ils prétendirent que l'Eglise était par là réduite en servitude, appliquant aux choses temporelles l'idée de la liberté sainte, qui ne concerne que l'affranchissement du péché et des cérémonies légales, et qui d'ailleurs regarde le corps des fidèles aussi bien que le clergé. On négligea ces plaintes, et la collecte n'en eut pas moins lieu.

Cependant il survint entre les rois de France et d'Angleterre une guerre nouvelle qui retarda leur départ. Richard, fils aîné du monarque anglais, s'étant séparé du roi son père pour se mettre sous la protection de Philippe-Auguste, le pape Clément envoya le cardinal Jean d'Anagni pour terminer un différend si

hors de saison. On tint une conférence à la Ferté-Bernard, où le cardinal-légat avait réuni les deux monarques avec le prince Richard. Philippe-Auguste exigea d'abord l'accomplissement du mariage qui avait été promis entré sa sœur Alix et le comte de Poitiers. Le roi Henri voulut, au contraire, faire épouser Alix à Jean son second fils, dont il se croyait plus assuré que de Richard. Comme on ne pouvait s'accorder, le légat protesta que, si le roi Philippe ne se conciliait avec le roi d'Angleterre, il mettrait l'interdit sur toutes les terres de France. Philippe protesta à son tour qu'il n'était point sur la terre de puissance autorisée à empêcher les monarques français de réprimer leurs vassaux rebelles, et de venger les injures de leur couronne; il soutint cette résistance par ses exploits, et le roi Henri fut réduit à faire un traité par lequel il se mit à sa discrétion. Ils convinrent, entre autres choses, de partir au printemps de l'année suivante pour la Terre-Sainte. Mais le roi d'Angleterre conçut un chagrin si vif de se voir abandonné par ses propres enfans, qu'il tomba malade à Chinon en Tournaine, où il mourut le 6 juillet de cette année 1189<sup>1</sup>. Plusieurs jours avant sa mort, il avait donné sa malédiction à ses enfans, et ne voulut jamais la révoquer, quelque instance que lui en fissent les évêques et les autres personnes pieuses. Il ne laissa pas que de se faire porter à l'église, et de recevoir le corps et le sang de Notre-Seigneur, après l'absolution de ses péchés.

Richard son fils, déjà comte de Poitiers, lui succéda dans tous ses états. Avant d'être sacré, il jura devant l'autel, à Westminster, de conserver toute sa vie la paix et l'honneur de l'Eglise, de gouverner son peuple selon les règles d'une exacte justice, d'abolir les mauvaises coutumes, et d'en établir de bonnes. Après la cérémonie, comme il donnait aux évêques un festin solennel servi par les seigneurs les plus distingués, des Juifs vinrent lui offrir leurs présens. Cette nation était fortement soupçonnée de maléfices, et d'ailleurs fort odieuse en Angleterre aussi bien qu'en France, depuis les massacres d'enfans qui l'avaient fait bannir par Philippe-Auguste. Un chrétien voulut empêcher les Juifs d'entrer au lieu du festin, et souffleta l'un d'entre eux. A son exemple, plusieurs autres zélateurs les repoussèrent avec les mêmes outrages. L'empètement devint bientôt général. Le tumulte passa du palais dans toute la ville de Londres, où le bruit se répandit que le roi avait ordonné d'exterminer les Juifs. Le peuple nombreux de cette grande ville, et ceux que la cérémonie avait attirés des provinces en plus grand nombre encore, s'armèrent de toute part, et les chargèrent avec férocité. Les Juifs prirent la fuite vers

<sup>1</sup> Chron. Clarov. Rog. p. 652.

leurs maisons : mais il y en eut une infinité qui périrent avant d'y arriver. On mit le feu aux endroits où les autres s'étaient réfugiés, avec une si aveugle fureur, que plusieurs maisons des chrétiens devinrent la proie des flammes. Le roi fit de vains efforts pour arrêter ce désordre : le peuple en furie n'écouta point les plus grands seigneurs que Richard avait envoyés à cet effet, et qui se retirèrent bientôt, dans la crainte de devenir eux-mêmes les victimes de la fureur populaire.

Le monarque, voulant au moins empêcher que cette barbarie ne s'étendît aux provinces, expédia de tous côtés des défenses rigoureuses de faire aucun mal aux Juifs. Mais avant qu'elles eussent été publiées, l'exemple de Londres avait déjà entraîné plusieurs villes. Il fut encore imité l'année suivante par la ville d'Yorck. Le vendredi de la semaine de la Passion, seizième de mars, les Juifs de cette ville, poursuivis par les Chrétiens, se renfermèrent dans la tour et refusèrent de la rendre. S'y voyant attaqués vivement, sans relâche ni le jour ni la nuit, ils offrirent une grande somme d'argent pour en sortir et se retirer la vie sauve : ce qui leur fut refusé. Alors un d'entre eux ouvrit l'avis de s'égorger les uns les autres. Le désespoir le fit adopter généralement : chaque père de famille prit un rasoir, coupa la gorge à sa femme, à ses enfans, à ses domestiques, et enfin à lui-même. Ainsi périrent les Juifs d'Yorck, au nombre de cinq cents, en comptant seulement les chefs de famille. Le roi Richard, averti de ce déplorable événement, concerta d'autant mieux ses mesures afin de prévenir les troubles pendant son absence, et de se procurer les fonds dont il avait besoin pour l'expédition du Levant.

La croisade avait été prêchée en Allemagne, ainsi qu'en France et en Angleterre. Dans une diète extraordinaire assemblée par l'Empereur à Mayence, on lut publiquement une relation touchante de la prise de Jérusalem. L'Empereur se croisa sur-le-champ avec son fils nommé aussi Frédéric, et soixante-huit des plus grands seigneurs, tant ecclésiastiques que séculiers. Les gens de toute condition se croisèrent en si grand nombre, que le prince, craignant les désordres et les embarras qu'une trop grande multitude pouvait occasioner, fit défendre, sous peine d'excommunication, à ceux qui n'auraient pas au moins trois marcs d'argent, de marcher avec son armée.

Il partit immédiatement après Pâques de l'année 1189, et prit sa route par la Hongrie, où il fut parfaitement accueilli par le roi Bela, troisième du nom. Mais en Bulgarie où il pénétra peu après, il fut souvent obligé de s'ouvrir le passage l'épée à la main. Sur les terres de l'empire d'Orient, il n'eut pas moins de contra-

dictions à essayer de la part de l'empereur Isaac l'Ange, qu'on n'en avait éprouvé dans les croisades précédentes par la perfidie des Grecs. Isaac s'était mis en tête, sur les prédictions d'un moine de Stude nommé Dosithée, que Frédéric venait dans le dessein de faire son propre fils empereur de Constantinople. Il croyait devoir lui-même l'empire à ce visionnaire, qu'en récompense il fit patriarche de Jérusalem, les Grecs continuant à instituer des patriarches de leur rit dans cette Église et dans celle d'Antioche, quoique les Latins fussent en possession de le faire. Il en usa si mal avec les Allemands, à qui toutefois il avait promis la liberté du passage, que Frédéric indigné ravagea les terres du Grec perfide et s'empara de Philippopolis, dont l'historien Nicétas était gouverneur. Cet écrivain donne à ce sujet les Allemands pour des iconoclastes; ce qui ne peut être fondé que sur des préventions nationales, ou sur des profanations inévitables au milieu des emportemens du soldat, quelle que soit la foi qu'il professe. De Philippopolis, Frédéric vint à Andrinople, où il passa l'hiver. Avec son armée qui était de cent cinquante mille hommes, et son habileté dans la guerre, il eût pris aisément Constantinople, si le Grec ne se fût humilié devant lui avec toute la bassesse d'un traître démasqué. Il se contenta d'en tirer de grandes sommes d'argent, des vivres en abondance, et des vaisseaux pour passer le détroit.

Après avoir traversé l'Hellespont, il s'avança avec confiance en Asie, où il avait été attiré par le sultan d'Icône Kilidge-Arslan II, cinquième des seljoucides, afin de joindre leurs troupes ensemble contre Saladin leur ennemi commun. Mais depuis peu les sultans d'Icône et d'Égypte s'étaient réconciliés en l'honneur de Mahomet, et Melick, fils aîné d'Arslan, venait d'épouser la fille de Saladin, qui lui avait envoyé ses meilleures troupes. Le sultan d'Icône était d'ailleurs le plus puissant des princes musulmans, après Saladin : il possédait la Lycaonie, la Pisidie, la Pamphilie, l'Isaurie et la Cappadoce. Avec tant de forces, il attaqua Frédéric dans les défilés fameux par la défaite de l'arrière-garde du roi Louis le Jeune. Le combat fut terrible, et ce ne fut qu'avec une habileté égale à sa valeur, que l'Empereur força le passage des montagnes de Lycaonie, et arriva dans la plaine. Il y gagna encore deux batailles, et prit d'assaut la ville d'Icône, où son armée s'enrichit de butin, mais diminua considérablement de nombre. Ensuite, il passa les monts de Cappadoce, et voulut faire reposer ses troupes dans une riche et riante vallée qu'arrose le fleuve Cydnus. La

<sup>1</sup> Nicet. l. 12, n. 4.

chaleur était extrême : il lui prit envie de se baigner, comme autrefois à Alexandre le Grand, dans le même endroit. L'issue de cette imprudence fut encore plus funeste : à peine Frédéric, âgé de soixante-dix ans, fut-il dans la rivière, dont les eaux sont extraordinairement froides, qu'il perdit connaissance, et ne la recouvra que pour remercier le Seigneur de lui avoir fait la grâce d'accomplir une partie de son vœu ; après quoi il expira le 10 juin 1190.

Frédéric, duc de Souabe, son second fils, prit la conduite de l'armée, et avec des difficultés incroyables parvint à Antioche. Mais la peste s'y mit dans ses troupes, qui se virent bientôt réduites à sept mille hommes d'infanterie et à six cents chevaux. Il mourut lui-même sept mois après son père, devant la ville d'Acre ou Ptolémaïde, que le roi Gui de Lusignan, délivré de prison, assiégeait avec les Chrétiens fugitifs de Jérusalem et quelques secours d'Italie. Henri VI, fils aîné de l'empereur Frédéric, était resté en Europe, et déjà reconnu roi de Germanie. Cependant les rois de France et d'Angleterre, amis à toute épreuve, à ce qu'il paraissait depuis long-temps, résolurent de marcher ensemble au secours des Chrétiens de Palestine. Il n'était point de succès si éclatans qu'on n'eût lieu d'attendre de ces deux princes réunis. Ils se trouvaient l'un et l'autre à la fleur de leur âge : Philippe-Auguste, à vingt-quatre ans, avait toute la force et même toutes les grâces du corps et de l'esprit, une grande élévation de sentimens, le goût du bien et des grandes choses, la valeur héréditaire dans la maison de France, une sagesse et une modération rares à son âge, surtout dans les princes parvenus de si bonne heure à la royauté ; il écoutait volontiers le conseil des vieillards, et ne trouvait pas mauvais qu'on l'avertît de ses fautes. Le roi Richard, âgé de trente-trois ans, n'avait ni le corps ni l'esprit aussi bien faits que Philippe. Il était dur et hautain, d'autant plus exigeant qu'on lui montrait plus de déférence, sans ménagement, sans respect pour les droits même de la nature qu'il n'avait pas craint de violer en s'armant contre son propre père ; mais il était d'une bravoure héroïque, et d'une égale capacité dans l'art de la guerre, entreprenant, intrépide, d'un courage indomptable, qui l'a fait surnommer Cœur de Lion.

Ayant fait en Normandie les préparatifs de son voyage, il alla prendre à Tours la gibecière et le bourdon de pèlerin, puis partit pour Vézelay en Bourgogne, où les deux rois s'étaient donné rendez-vous. Philippe commença par prendre, dans le plus grand détail, des mesures sages pour le bon gouvernement du royaume, dont il laissait le soin en son absence à sa mère Alix. Il pourvut à la nomination même des évêchés et des abbayes royales, ordonnant que, durant la vacance de ces bénéfices, la régente tint la régale

dans sa main, jusqu'à ce que le bénéficié élu fût sacré ou béni. Il statua aussi, pour les bénéfices vacans en régle, qu'on les conférât en son nom à des sujets vertueux et lettrés, suivant le conseil du célèbre solitaire Bernard, qui vivait en réputation de sainteté dans le bois de Vincennes. C'est ici un témoignage des plus formels et des plus anciens du droit de conférer les bénéfices en régle. Après ces sages dispositions, il alla en grand cortège à Saint-Denys où, le jour de la Saint-Jean, il reçut, avec la gibecière et le bourdon, l'étendard qu'on nommait l'Oriflamme, et dont l'aspect, disait-on, imprimait la terreur aux plus formidables ennemis. Il partit ensuite, et se rendit à Vézelay ainsi que le roi Richard, le 4 juillet de cette année 1190.

Les deux rois, suivis par un nombre prodigieux de vassaux, allèrent s'embarquer séparément, Philippe à Gènes, et Richard à Marseille, pour se rejoindre à Messine. Ils y arrivèrent l'un et l'autre dans le mois de septembre, et ils y passèrent l'hiver. Pendant ce séjour, le roi d'Angleterre, qui avait un de ces caractères extrêmes qui ne connaissent de réserve ni dans le bien ni dans le mal, rassembla dans une chapelle tous les évêques de sa suite, se prosterna en chemise à leurs pieds, confessa ses débauches et la dissolution de sa vie, avec les signes de repentir les plus expressifs, et reçut la pénitence qu'ils lui imposèrent.

Joachim, abbé de Curace, ordre de Cîteaux, était alors en grande réputation dans toutes ces contrées, pour sa vertu, sa science et son intelligence des écrits prophétiques<sup>1</sup>. L'inquiétude naturelle à la trempe d'esprit du roi Richard lui inspira la curiosité d'entendre les interprétations que faisait de l'Apocalypse ce génie exalté, dont on a dit trop de bien et trop de mal. Le monarque breton le consulta sur le succès de la croisade qu'on entreprenait. Joachim, dit Roger de Hoveden, répondit que Saladin perdrait Jérusalem et la Terre sainte, mais sept ans seulement après la conquête que le sultan avait faite de cette ville. « Pourquoi donc, reprit vivement Richard, nous fait-on partir sitôt? — Votre arrivée, dit Joachim, n'en sera pas moins utile, et rendra votre nom célèbre par-dessus tous les princes de la terre. Ne doutez pas que Dieu ne vous donne la victoire sur les ennemis de son nom. » Il ajouta, toujours en conséquence de ses observations sur l'Apocalypse, que l'antechrist était déjà né à Rome, et qu'il serait élevé sur le saint Siège. Ce sont plusieurs prédictions de cette nature, souvent accompagnées du mot *peut-être*, ou d'autres expressions pleines d'ambiguïté et d'incertitude, qui ont fait dire à S. Thomas d'Aquin<sup>2</sup> que cet auteur de

<sup>1</sup> Roger. p. 681. — <sup>2</sup> In 4 Sent. dist. 43, quæst. 1, art. 3.

prédications, tantôt vraies et tantôt fausses, avait, non pas l'esprit de prophétie, mais l'esprit de conjectures qui n'atteint la vérité qu'au hasard. L'abbé Joachim donna, sur la Trinité, dans des erreurs qui furent condamnées au quatrième concile général de Latran. Il prétendait que les personnes divines n'ont pas une essence commune, et que leur union n'est pas réelle, mais seulement similitudinaire. Il ne fut pas traité en hérétique, parce qu'il avait soumis ses écrits au jugement du saint Siège. Il mena constamment une vie édifiante, laborieuse et fort retirée. Il se distingua spécialement par son zèle pour la chasteté. Ses mœurs étaient austères; et comme il avait le tempérament robuste, il se livrait aux travaux rudes du corps. Il souffrait avec gaieté le froid et le chaud, la faim et la soif. La règle de Cîteaux ne lui paraissant pas assez rigoureuse, il fonda, sous une observance plus étroite, l'abbaye de Flore dans les montagnes de Calabre. Il gouverna jusqu'à la mort (1202) cette édifiante maison, où il est révééré comme un saint, sans toutefois que l'Église lui ait jamais décerné aucun culte.

Philippe-Auguste partit le premier de Sicile, et arriva le 13 avril (1193) devant la ville d'Acre assiégée par les Chrétiens depuis près de deux ans. Saladin, qui regardait ce siège comme une extravagance, n'avait pas daigné envoyer du secours à la place. Cependant l'arrivée journalière de différens Croisés, entre autres d'une flotte flamande et brabançonne, commençait à rendre l'entreprise sérieuse. Le roi Philippe, étant survenu dans ces circonstances, se fût bientôt mis en état de donner l'assaut, et d'emporter la place, si, par un excès de déférence et de fidélité à sa parole, il n'eût attendu le roi d'Angleterre, comme il le lui avait promis, pour partager avec lui l'honneur de ce premier triomphe.

Richard ne partit de Messine que le dixième d'avril, et fut jeté par une tempête sur les côtes de Chypre. Il fut si mal accueilli par Isaac Comnène, qui avait enlevé cette île à l'empereur Isaac-l'Ange, qu'il se crut en droit d'en chasser à son tour un usurpateur odieux tout à la fois par sa rébellion et par le mépris de l'hospitalité. Il vint aisément à bout de cette conquête, et, pour ainsi dire, chemin faisant. Il ne laissa point que d'user des précautions convenables pour se l'assurer, se fit prêter serment de fidélité par les naturels du pays, chassa tous les Grecs, et mit des garnisons européennes dans les places. Il arriva aussitôt après au siège d'Acre, mais enorgueilli d'avoir déjà conquis un royaume, et bouffi d'une fierté qui, jointe à l'âpreté naturelle de son caractère, donna beaucoup à souffrir à ses propres alliés, sans épargner Philippe-Auguste, son suzerain, et jusque là son ami. Les deux rois néanmoins attaquèrent la ville,

comme s'ils eussent été de bonne intelligence, et la réduisirent à composer, après lui avoir donné quelques assauts. Il fut dit par la capitulation que les Musulmans rendraient la vraie croix, prise à la bataille de Tibériade; qu'ils délivreraient deux cents chevaliers, et mille autres prisonniers de moindre distinction. Depuis ce traité, Acre ou Ptolémaïde devint la place de refuge des Latins en Palestine, et l'entrepôt où ils attendirent long-temps, mais toujours en vain, l'occasion de rétablir le royaume de Jérusalem.

Pendant le siège de Ptolémaïde, quelques Allemands de Brême et de Lubeck établirent, pour leurs malades privés de tout secours, un hospice où l'ordre des chevaliers Teutoniques dont nous avons constaté la première origine, prit enfin sa perfection et sa forme régulière<sup>1</sup>. Il y avait déjà, comme on l'a vu, un hôpital à Jérusalem, pour les pèlerins d'Allemagne qui n'entendaient pas le franc, c'est-à-dire, la langue française, en usage parmi les autres Croisés. Il s'était même joint ensuite à ces Hospitaliers des chevaliers et des nobles, qui prenaient aussi les armes pour la sûreté des pèlerins et pour la défense des saints lieux. Cette dévotion acquit un nouveau degré de ferveur au siège de Ptolémaïde, et l'on forma un troisième ordre militaire, sur le modèle des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean. Il fut d'abord approuvé par le patriarche et les évêques du pays, et confirmé l'année suivante par le pape. L'habit de l'ordre était un manteau blanc avec la croix noire. Le chef-lieu fut l'hôpital accompagné d'une église, que le premier grand-maître, nommé Henri de Walpot, fit bâtir à Ptolémaïde, en lui donnant toutefois le nom de Sainte-Marie de Jérusalem.

Cependant Philippe-Auguste tomba dans une maladie qui consuma toutes ses forces, et le fit presser par ses médecins d'aller incessamment respirer son air natal. Il était d'ailleurs très-peu satisfait du roi d'Angleterre, avec lequel il n'entretenait la concorde, ou n'évitait une rupture entière, que par des efforts sans cesse réitérés de patience et de dissimulation. Toutefois, pour n'être point accusé de venger ses mécontentemens personnels aux dépens de la religion, il laissa des troupes considérables en Palestine sous le commandement du duc de Bourgogne, et n'en partit qu'après les avoir exhortées à soutenir, de concert avec le roi Richard, la gloire du nom chrétien. Philippe, en passant à Rome, voulut encore se faire absoudre de son vœu, parce qu'il ne l'avait pas accompli entièrement; et le pape, ravi de la sagesse et de la générosité de ses procédés, le combla d'honneurs et de témoignages de reconnaissance.

<sup>1</sup> Chron. Pruss. c. 1. Jac. Vitr. Hist. Her. c. 66.

C'était Célestin III qui occupait alors la chaire de S. Pierre, où il avait été placé trois jours après la mort de Clément III, le trentième de mars 1191. Il était fort avancé en âge, ayant été cardinal-diacre pendant soixante-cinq ans; mais son esprit et son corps même ne se ressentaient pas encore du poids de ses années. Il fut couronné d'une manière nouvelle, suivant le cérémonial de l'ordre romain, qui fut alors composé par le camérier Cencio<sup>1</sup>. Le pape élu, dit cet auteur, se prosterne devant l'autel pendant qu'on chante le *Te Deum*; puis les cardinaux-évêques le conduisent à son siège derrière l'autel, où ils se prosternent eux-mêmes à ses pieds, et reçoivent le baiser de paix. On mène ensuite le pontife à une chaire de pierre, posée devant la basilique de Latran, et de là devant la basilique de Saint-Silvestre, où, assis dans un siège de porphyre, il reçoit la férule pour marque du gouvernement pastoral, et les clefs du palais de Latran. Il passe enfin dans un autre siège semblable, et là on lui met une ceinture de soie rouge, d'où pend une bourse de pourpre contenant douze cachets de pierres précieuses mêlées de parfums : symboles divers qui ont chacun leur signification mystique, la continence étant représentée par la ceinture, l'aumône par la bourse, le collège apostolique, dont le pape est le chef, par les pierres précieuses, et la bonne odeur de Jésus-Christ par le parfum.

Le roi Henri VI, à la nouvelle de la mort de son père Frédéric, était parti d'Allemagne pour se faire couronner empereur à Rome. Le pape Célestin lui donna la couronne, et lui rendit de grands honneurs, sans néanmoins lui laisser prendre aucune autorité dans la ville. Sur la demande très-instante du sénat, il avait fait promettre à ce prince qu'il rendrait la ville de Tusculum; ce qui fut exécuté dès le lendemain mardi de Pâques. Deux jours après, suivant le traité fait avec Clément III, cette malheureuse ville fut remise aux Romains, qui, s'abandonnant à leur jalouse vengeance, la détruisirent jusqu'à n'y pas laisser pierre sur pierre. Elle n'a jamais été réparée depuis : seulement quelques-uns de ses malheureux citoyens se firent, dans les ruines de l'un de ses faubourgs, des abris en feuillées, qui ont donné le nom et l'origine au bourg de Frascati.

Le pape, suzerain de la Sicile, défendit à l'Empereur, d'une manière expresse, de passer en Pouille contre le roi Tancrede, que Célestin voulait soutenir dans la possession où il était de ce royaume. Henri, qui faisait peu de cas des ordres du pontife en pareille matière, porta sans ménagement ses armes dans cette pro-

<sup>1</sup> Mabil. Ms. Ital. t. 2, p. 210.

vince, où il s'empara de plusieurs places, et même de Salerne qui en est la capitale. Tout pliait devant lui; et si l'épidémie ne s'était mise dans ses troupes, il se serait dès-lors rendu maître de la Sicile ainsi que de la Pouille. Contraint par cette maladie de retourner en Allemagne, il laissa l'impératrice Constance à Salerne; mais les habitants, qu'il avait irrités par ses cruautés, la livrèrent à Tancrede, qui eut la générosité de la renvoyer l'année suivante (1192) à Henri. Tancrede étant mort deux ans après (1194), et laissant ses états à son fils Guillaume encore enfant, l'Empereur ne perdit pas une occasion si favorable de faire valoir ses droits. Il revint en Italie avec une nouvelle armée, se fit couronner roi de Sicile à Palerme, et le roi Guillaume eut les yeux crevés. Ce jeune prince fut ensuite conduit en Allemagne, où il mourut en prison. Ainsi finit la domination des Normands en Pouille et en Sicile, après cent vingt ans d'un règne glorieux.

Quand Philippe-Auguste eut quitté la Palestine, le roi d'Angleterre, demeuré sans frein comme sans concurrent, donna une libre carrière à la fougue de son naturel, décida de tout avec une autorité et une hauteur despotiques; ce qui éloigna beaucoup de noblesse, et mécontenta tout le monde. Le marquis de Montferrat, l'un des plus puissans des Croisés, comme seigneur de Tyr, se retira chez lui avec ses troupes et ses vaisseaux, irrité de ce que Richard prenait ouvertement contre lui le parti de Gui de Lusignan. Les Allemands se rembarquèrent avec Léopold, duc d'Autriche, pour se rapprocher de leur pays. Beaucoup d'autres Croisés se persuadèrent qu'ils avaient accompli leur vœu par la prise de Ptolémaïde. Ainsi, en fort peu de temps, et sans avoir encore donné de bataille en règle, l'armée chrétienne se trouva considérablement affaiblie.

Elle était cependant encore en état de tenter les plus grands exploits; et si, avec près de cent mille hommes qui restaient, le roi Richard eût marché sans délai à Jérusalem, dans la consternation où étaient les Musulmans et Saladin même, il y a toute apparence qu'il eût emporté cette place objet de tant de vœux et de tant de travaux. Mais en s'amusant à réparer les fortifications d'Acre, il donna le temps à l'ennemi de rassembler une armée innombrable. Il ne laissa point que d'aller à sa rencontre, et de le combattre près Césarée (1191). La bataille fut opiniâtre, et il y eut un lutte corps à corps entre Richard et Saladin, qui se chargèrent avec fureur. Saladin fut étendu par terre; ses gens le crurent mort, et tournèrent le dos. Richard, non moins obstiné à la poursuite qu'ardent à la charge, resta maître du champ de bataille. Il ne sut pas encore profiter de son avantage : au lieu de voler

droit à Jérusalem, il employa le reste de la campagne à relever sur la côte les fortifications de quelques places démantelées. Il ne marcha que six mois après à cette capitale, quand le fort de l'hiver rendit le siège impossible. Il fallut lâcher prise en attendant le printemps. Mais les soldats français, au désespoir d'abandonner la sainte cité après avoir découvert à peine le sommet de ses tours, accusèrent Richard de trahir la religion, et sans plus rien entendre, voulurent retourner en Europe.

Ce prince se vit bientôt obligé à y retourner lui-même, par suite des mouvemens dangereux que son absence occasionait en Angleterre, où les princes ses frères avaient déjà soulevé la plus grande partie du royaume contre l'évêque d'Ely, chargé de la régence. Il se pressa de conclure avec Saladin une trêve de trois ans trois mois trois semaines et trois jours (1192). Il fut réglé que toute la côte, depuis Jaffa jusqu'à Tyr, demeurerait aux Chrétiens, avec Ptolémaïde et Ascalon, et que les Croisés pourraient aller par petites troupes visiter le Saint-Sépulchre. Saladin jura sur l'Alcoran; et Richard, alléguant avec sa fierté ordinaire qu'on devait se contenter de sa parole royale, donna seulement sa main à toucher aux Musulmans. Ensuite il disposa de deux royaumes : il donna celui de Chypre à Gui de Lusignan, qui céda ses droits sur celui de Jérusalem au comte de Champagne neveu du roi Richard. Ce jeune prince, nommé Henri, venait d'épouser la princesse Isabelle, sœur de la reine Sybille, et veuve de Conrad de Montfermat, seigneur de Tyr, assassiné depuis peu par le Vieux de la montagne, qui commençait à se rendre fameux par ces sortes d'exécutions.

Il était chef d'une secte de Musulmans qu'il rendit fort nombreuse, en les déchargeant des observances les plus pénibles de leur religion, et en leur permettant toutes sortes de brigandages. La vie des plus puissans princes qui osaient être ses ennemis, n'était plus en sûreté. Le sultan Gélaleddoulet, l'ayant envoyé menacer de son indignation, dans les montagnes où il s'était établi sur les confins de la Perse, il commanda à l'un de ses sujets, en présence de l'envoyé du sultan, de se précipiter du haut d'une tour, et à un autre de s'enfoncer un poignard dans le sein; ce qu'ils firent sans balancer, et avec une sorte de joie. Le vieillard répondant alors à l'envoyé : « Allez, lui dit-il, et faites savoir à votre maître, que j'ai soixante et dix mille hommes prêts à exécuter ainsi tous mes ordres ». Ces forcenés immolèrent à la vengeance de leur chef une multitude de souverains, sans qu'on pût

<sup>1</sup> Elmac. p. 286.

se garantir de leur aveugle fureur. Comme ils n'avaient pour arme qu'un poignard, on les nomma Hassassins en arabe, d'où nous avons tiré le nom d'*assassins*.

Le roi Richard craignant d'aborder en Pouille, où l'empereur Henri VI, qui ne l'aimait pas, avait des forces redoutables, prit la route de Dalmatie. Il fit naufrage dans le golfe de Venise, et fut réduit à s'avancer par terre dans les états du duc d'Autriche, qu'il avait sensiblement offensé en Palestine. Quoique déguisé en Templier, il fut reconnu et conduit au duc, qui le retint à Vienne dans une étroite prison, et le livra ensuite à l'Empereur son ennemi. Cependant, sur les instances réitérées et très-vives de la reine Eléonore, mère de Richard, le pape Célestin écrivit fortement à l'Empereur et au duc d'Autriche, qui avaient, au reste, encouru l'excommunication, portée généralement contre tous ceux qui tenteraient à la personne ou aux biens des Croisés. Il fallut néanmoins, après un an de prison, que Richard payât une rançon excessive, et qu'il donnât des otages pour la sûreté du paiement de ce qu'on n'avait pu compter d'abord. Mais dès qu'il se vit libre, il ne se crut point obligé à exécuter ces conventions forcées, et le pape le dispensa de ses sermens. Le duc Léopold, qui avait tenu cette conduite plus digne d'un pirate que d'un souverain, en rougit lui-même, et parut s'en repentir sincèrement. Frappé, comme il le crut, de la main de Dieu, dans ses terres et dans sa personne, il se confessa coupable, délivra les otages de Richard, et ordonna la restitution des sommes qu'il en avait déjà reçues, et qu'il ne pouvait représenter lui-même. Il s'était rompu la jambe en tombant de cheval, et l'on ne put jamais la rétablir. La gangrène se mit dans la plaie, il fallut couper la jambe; mais la corruption gagna plus haut, et il n'y eut pas moyen d'échapper à la mort, qu'il subit en promettant de faire une pénitence exemplaire, si Dieu lui rendait la santé.

Le roi Richard, après tant d'humiliations, arriva enfin dans son royaume (1194). Pour effacer la mauvaise impression que pouvaient laisser dans l'esprit des peuples les outrages faite à la majesté royale, il se fit couronner de nouveau, avec autant de solennité que si son règne n'eût fait que commencer. Geoffroi, archevêque d'Yorck, son frère naturel, et le comte de Mortain, qui régna depuis sous le nom de Jean-Sans-Terre, étaient les causes principales des troubles qui avaient agité le royaume pendant l'absence du roi. Tandis que le prélat s'occupait de cabales et d'intrigues, il négligeait avec scandale toutes les fonctions du saint ministère. Il était tous les jours à la chasse, ne tenait point de synodes, prodiguait les excommunications suivant les fougues

de son emportement et les bizarreries de son caprice. Son Eglise s'en plaignit au pape, qui donna commission au saint évêque Hugues de Lincoln d'en faire une information juridique.

Personne n'était plus propre que ce prélat à réprimer sans ménagement le mépris de la discipline ecclésiastique. Offert dès l'âge de huit ans dans un monastère de chanoines réguliers, par son père, brave et vertueux chevalier bourguignon, qui s'y consacra lui-même au Seigneur, il s'était établi de bonne heure dans les principes d'une solide piété. Le désir d'une vie plus parfaite le fit passer ensuite dans l'ordre des Chartreux, où il annonça dans un âge encore tendre son attrait pour les exercices du zèle, et ce caractère de fermeté qui nous y rend si propres, quand il est joint à la prudence et à la modestie. Le temps étant venu de l'ordonner prêtre, un de ses anciens lui demanda s'il souhaitait de recevoir les ordres. Il répondit avec simplicité, qu'il n'y avait rien en cette vie qu'il désirât davantage. « Et comment, reprit le vieillard, osez-vous désirer ce qui fait trembler les plus parfaits? » Hugues, effrayé de ce reproche, se prosterna et demanda pardon avec larmes. Le vieillard reprit avec douceur : « Levez-vous, mon fils, et ne vous troublez pas : je vois quel esprit vous anime; oui, vous allez être prêtre, et vous serez encore évêque, quand le temps marqué par le Seigneur sera arrivé. » Henri II ayant bâti, dans le comté de Sommerset, la chartreuse d'Ouitham, la plus ancienne fondation de cet ordre en Angleterre, les deux premiers prieurs ne purent faire aucun bien parmi les naturels difficiles du pays. Hugues, troisième prieur, ne gagna pas seulement l'affection d'un peuple intraitable surtout à l'égard des étrangers; mais, par l'ascendant de son génie et de ses vertus, il s'acquit tant de crédit auprès du roi, que ce prince, quelque habile qu'il se reconnût, disait en toute rencontre qu'il avait trouvé son maître dans un moine.

Hugues fut tiré malgré lui de sa solitude, pour monter sur le siège de Lincoln (1186), et répondit à toutes les espérances qu'avaient fait concevoir, tant la droiture de son âme que la pénétration rare de son esprit. Il avait reçu du Ciel un don si particulier pour discerner entre le bon droit et une prétention injuste, que les plus habiles jurisconsultes le regardaient comme leur oracle dans la décision des affaires épineuses, quoiqu'il n'eût jamais suivi les études de la jurisprudence. Tous ceux qui avaient de bonnes causes le demandaient pour juge, avec d'autant plus de confiance, qu'à ces lumières il joignait une égale circonspection et un courage inca-

<sup>1</sup> Vit S. Hug. ap. Sur. 17 Apr.

pable de se laisser ébranler par aucun respect humain. Aussi les papes sous lesquels il vécut, lui renvoyèrent les affaires les plus importantes de l'Église d'Angleterre. Le sang royal, qui coulait dans les veines de l'archevêque d'Yorck, n'empêcha point Hugues de venger la discipline des atteintes que lui avait portées ce prélat par ses mœurs trop séculières. Il procéda contre lui avec intrépidité. L'archevêque en appela au saint Siège. Hugues lui fixa le délai dans lequel il serait obligé de comparaître à Rome, et cependant y fit parvenir les informations qu'il avait faites sur les lieux. Enfin l'archevêque, qui n'avait prétendu qu'é luder le châ timent par ses tergiversations et ses délais, n'ayant pas comparu, fut déclaré suspens de l'usage du pallium, des fonctions épiscopales, et de toute administration tant spirituelle que temporelle de son Église (1195).

Le saint évêque de Lincoln ne signala pas moins sa fermeté à l'égard même du roi Richard, tout absolu qu'il était. Il y avait trop d'antipathie entre ce prince et Philippe-Auguste, et ces deux monarques, fiers et valeureux l'un et l'autre, étaient trop voisins pour demeurer long-temps en paix. Peu après que Richard se fut tiré des prisons d'Allemagne, il voulut se venger de Philippe, qui était passé sur ses terres. Ses finances étant épuisées, il fit assembler les prélats, pour en tirer les grandes sommes dont il avait besoin. L'évêque de Lincoln, ayant examiné la chose avec la justesse d'esprit qui lui était propre, trouva qu'on allait mettre le clergé hors d'état de subvenir au soulagement des pauvres et à la majesté du culte divin. Il déploya ses raisons avec éloquence, et ne put cependant ranger à son avis qu'un seul de ses collègues, qui s'en départit même peu de temps après.

Le roi, d'autant plus irrité de cette résistance, qu'un seul évêque osait par là se distinguer de tous les autres, envoya des gens armés pour le dépouiller de tous ses biens, et le chasser de son siège : mais ceux qui étaient chargés de cette commission n'osèrent la remplir. Arrivés chez l'évêque, son air d'assurance et d'intrépidité les étonna ; la crainte des punitions divines les saisit : ils s'en retournèrent sans avoir rien fait. Le saint, craignant toutefois d'attirer sur son troupeau la colère d'un prince aussi emporté que Richard, prit tout le péril sur lui-même, et partit pour aller trouver le roi. Comme il approchait de la cour, quelques gens de bien vinrent à sa rencontre, en le conjurant de ne pas se présenter au prince, de ne pas s'exposer à une mort certaine, de ne pas donner lieu au renouvellement des forfaits et des calamités qui faisaient encore gémir l'Angleterre, si long-temps après le mort du saint martyr de Cantorbéry. Comme il ne paraissait point

ému par ces peintures effrayantes, pour l'engager plus efficacement à se retirer, un seigneur vertueux s'offrit comme médiateur. « Eh quoi! lui répondit-il, vous voulez que je me dérobe au péril, pour vous y plonger vous et vos enfans? » Après ce peu de paroles, il avance et entre au palais.

Sachant que le roi entendait la messe, il alla droit à la chapelle; et sans s'être fait annoncer, il l'aborda tout-à-coup, et lui dit : « Donnez-moi le baiser de paix. — Vous ne le méritez pas, lui dit le roi. — Je suis venu le chercher d'assez loin, répliqua l'évêque; il faut bien que vous me le donniez. » Le roi s'incline en souriant, et lui donne le baiser. Ils entendirent ensemble le reste de la messe; et quand on vint porter au monarque le signe de la paix, il le fit présenter en premier lieu au saint évêque. Les autres prélats et tous les assistans avaient peine à croire ce qu'ils voyaient. « Mais ce n'est pas tout, » lui dit le saint quand la messe fut achevée, et il le mena derrière l'autel.

Là s'étant assis auprès de lui : « Ha ça, reprit-il, dites-moi comment va votre conscience; car vous êtes de mon diocèse, et je rendrai compte de vous au jugement de Dieu. » Richard, déposant toute la hauteur et la dureté de son naturel, lui répondit : « Ma conscience est en assez bon état, si ce n'est l'animosité qui me fait poursuivre les ennemis de mon royaume. — Que me dites-vous? reprit Hugues; ne vexez-vous pas vos propres sujets? n'accablez-vous pas les plus faibles et les plus innocens? ne faites-vous pas gémir toute l'Angleterre sous le poids de vos continuelles exactions? Il est d'ailleurs venu à mes oreilles que vous avez manqué à la foi conjugale. Sont-ce là des fautes sur lesquelles votre conscience puisse être tranquille? » A ces mots, le roi éprouva un tel saisissement, qu'il n'osait ouvrir la bouche; et le saint pasteur continuant sa réprimande, Richard, en bégayant, se disculpa sur quelques articles, demanda humblement pardon des autres, et promit de s'en corriger. Ensuite, devant toute l'assemblée, l'évêque détailla toutes les justes raisons qu'il avait eues de s'opposer aux désirs du roi. « Et ne me serais-je pas montré indigne du titre de pasteur, ajouta-t-il, si je m'étais rendu complice de la vexation de mes ouailles? » Le roi ne demanda point d'autre apologie, et se tint encore heureux que le saint ne poussât pas plus loin la correction. Quand il fut parti, Richard, se tournant vers les seigneurs de sa suite, dit d'une voix encore tremblante : « Si tous les évêques ressembaient à celui-là, les princes et les courtisans n'auraient aucun pouvoir sur eux. »

Le saint prélat, en faisant la visite de son diocèse (1191), trouva dans l'abbaye de Godestove un tombeau superbe, qu'on lui dit

être celui de Rosemonde, maîtresse de Henri II. « C'était une prostituée, dit-il, qu'on la tire de là : il ne faut pas souffrir que la débauche et l'adultère soient ainsi honorés. » Ces ordres furent exécutés sur-le-champ.

L'empereur Henri VI, sans avoir la dureté de caractère du roi Richard, n'usa point de la même modération que ce prince. En conséquence de l'emportement auquel il s'abandonna, on vit renouveler la scène sanglante à laquelle avaient donné lieu les plaintes indiscrètes du roi Henri II contre le saint primat d'Angleterre. Raoul, évêque de Liège, étant mort de poison, comme il était près de rentrer chez lui, au retour de la croisade où il avait suivi l'empereur Frédéric, les suffrages pour l'élection de son successeur se partagèrent entre deux concurrents, nommés l'un et l'autre Albert, et l'un et l'autre archidiacres de l'Eglise vacante<sup>1</sup>. Tous deux aussi étaient de race illustre, l'un frère du duc de Lorraine, et l'autre du comte de Réthel : mais celui-ci, homme sans lettres et sans dispositions pour en acquérir, n'avait pour tout mérite que la splendeur de sa naissance; sous ce rapport il était au moins égalé par Albert de Lorraine, qui le surpassait incontestablement en tout le reste. L'Empereur, qui n'aimait pas le duc de Lorraine, n'osa pas néanmoins se déclarer pour Albert de Réthel, trop notoirement incapable : mais il prétendit que, dans ces cas de division, l'élection n'appartenait qu'à lui seul, et il donna l'investiture au frère du comte d'Honstade qui lui avait rendu de grands services. Le clergé de Liège en appela au pape, et fit voir que l'élection d'Albert de Lorraine était canonique. Celui-ci se transporta lui-même à Rome, malgré tous les pièges que l'Empereur lui avait dressés sur la route. Pour les éviter, il fut obligé de se déguiser en valet. Il fut présenté en cet équipage au pape Célestin, qui, touché jusqu'aux larmes, le consola paternellement, et le combla de tous les honneurs dus à la réputation qui l'avait devancé en Italie. Il rejeta même avec magnanimité le conseil de quelques cardinaux qui craignaient la haine emportée des Allemands, et il confirma publiquement l'élection d'Albert de Lorraine (1192).

Pendant le protégé de l'Empereur avait été mis en possession de l'évêché et des forteresses qui en dépendaient. Albert étant revenu de Rome, le duc d'Ardenne son oncle lui offrit ses forces et celles de ses amis, pour appuyer les droits dont le saint Siège avait reconnu la solidité : mais ce prélat vertueux protesta qu'il aimerait mieux y renoncer, que de les faire valoir par des moyens si peu ecclésiastiques. Comme il était à Reims, où il se croyait en

<sup>1</sup> Egid. de episc. Leod. c. 56 et seq.

sûreté contre le ressentiment de l'Empereur, arrivèrent trois chevaliers allemands et quatre écuyers qui se disaient disgraciés par ce prince. Ils vinrent, en qualité de compatriotes, saluer le nouvel évêque de Liège, et s'insinuèrent si bien dans son amitié, qu'on s'efforça inutilement de les lui rendre suspects. Il les fit souvent manger à sa table, et ils formèrent insensiblement sa compagnie la plus ordinaire. Un jour enfin, sous prétexte d'une promenade, ils le tirèrent hors de la ville, suivi seulement d'un chanoine et d'un chevalier. Quand ils furent à un demi-quart de lieue des murs, deux de ces habiles assassins, qui marchaient à ses côtés, lui enfoncèrent tout-à-coup leurs poignards dans les tempes, puis tous ensemble le chargèrent de coups d'épée et de couteau, jusqu'à lui faire treize plaies profondes (1192). A l'instant ils piquèrent leurs chevaux, et firent tant de diligence, que, quoiqu'ils eussent fait leur coup à l'approche de la nuit, ils se trouvèrent à neuf heures du matin dans la ville de Verdun, où ils furent très-bien reçus de l'Empereur. Le mort fut d'abord enterré dans la cathédrale de Reims, et honoré comme martyr de la liberté ecclésiastique. L'an 1612, du consentement de l'archevêque de Reims, et par la piété d'Albert, archiduc d'Autriche, il fut transféré solennellement dans l'église des Carmélites, que ce prince venait de fonder à Bruxelles. On rapporte quelques miracles faits à son tombeau, et son nom est marqué, dans le Martyrologe romain, au 21 de novembre.

L'an 1193, il arriva dans le gouvernement de l'Égypte et de la Syrie un changement qui releva les espérances des chrétiens de Palestine, et ranima le zèle par tout l'Occident. Saladin mourut le quatre de mars de cette année, au milieu de ses triomphes, après avoir partagé ses vastes états entre douze enfans qu'il laissait, sans donner aucune part à son frere Saphadin, qui avait si vaillamment contribué à les conquérir. Cette puissance dès-lors cessait d'être redoutable, non pas seulement par ce partage, mais beaucoup plus encore par les divisions intestines qui en étaient la suite. Les soldats, qui connaissaient la valeur et l'habileté de Saphadin, aimant beaucoup mieux lui obéir qu'à des enfans sans expérience, il ne tarda point à faire la guerre à ses neveux. C'est ce qui engagea le pape Célestin à faire prêcher la quatrième croisade. Il envoya pour ce sujet trois cardinaux en France, chargea de la même commission les évêques d'Angleterre, et vraisemblablement il écrivit de même aux prélats des autres nations.

Le roi Richard n'avait pas cessé de porter la croix, et protestait qu'à l'expiration de la trêve conclue avec Saladin, il retournerait en Orient : mais son humeur turbulente lui attirait tous les jours

de nouveaux embarras. Quant à la France, le roi Philippe était engagé dans une affaire qui absorbait tous ses autres soins, et qui lui ôtait la liberté de sortir du royaume. Sa première femme, Isabelle de Hainaut, étant morte, quoiqu'il en eût un fils qui lui succéda sous le nom de Louis VIII, il voulut se remarier. Il demanda et obtint la princesse Ingelburge, sœur de Canut VI, roi de Danemarck, dont tout le monde vantait la beauté, et plus encore les vertus. Il alla au-devant d'elle à Amiens, et fut si content de voir par lui-même tout ce que la renommée en publiait, qu'il l'épousa le jour même de son arrivée (1193). Mais dès le lendemain, il en conçut un dégoût si extraordinaire, que le peuple n'en put imaginer de cause plus plausible que le sortilège. Un mois et demi après la célébration de ce mariage, le roi tint à Compiègne une assemblée de prélats et de seigneurs qui fut présidée par son oncle Guillaume, archevêque de Reims et légat pour sa province. Les évêques de Chartres et de Beauvais, avec les comtes de Dreux et de Nevers, jurèrent qu'il y avait parenté entre Ingelburge et la feuë reine Isabelle de Hainaut; qu'elles étaient cousines germaines par Eric le Bon, comte de Flandre, et Bathilde de Suède, tige des deux familles. Le roi, de son côté, soutint qu'il n'avait pas consommé son second mariage, quoique Ingelburge prétendit le contraire : les prélats ayant donc jugé que ce mariage était nul, l'archevêque-légat le déclara par sentence.

Le roi quitta aussitôt la princesse, et la voulut renvoyer libre en Danemarck; mais elle demanda de s'enfermer dans un monastere, aimant mieux passer le reste de sa vie en continence, que de contracter un nouveau mariage qu'elle regardait comme un crime. Le roi la mit en Flandre dans une communauté, et l'y laissa dans une indigence qui ne dut pas donner une couleur fort avantageuse à la cause du monarque. Etienne, qui avait passé de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris à l'évêché de Tournai, où se trouvait cette princesse, fut touché pour elle de la compassion la plus vive et la plus généreuse. Il tenait son évêché de Guillaume, archevêque de Reims, chargé de cette partie de l'administration pendant le voyage du roi Philippe en Orient. Il avait tant de part à la faveur du roi même, qu'il fut un des parrains du prince Louis, héritier présomptif de la couronne. Aucune de ces considérations ne l'arrêta; il s'efforça d'attendrir sur le sort de la princesse le prélat même qui avait prononcé contre elle, et lui écrivit en ces termes<sup>1</sup> (1194) :

« En laissant à Dieu le jugement d'une affaire si délicate, je ne

[An 1194]

puis m'empêcher de plaindre une princesse réduite à demander la nourriture, après avoir vendu, pour subsister, sa vaisselle et la meilleure partie de ses vêtemens. Et qui ne serait touché surtout de voir tant de misère avec tant de vertu ? qui peut être spectateur indifférent de l'étrange adversité d'une jeune personne de sang royal, beaucoup plus recommandable par son mérite que par sa naissance ? Elle passe les journées entières à prier, à lire, à travailler ; les exercices sérieux et pénibles remplissent tous ses momens ; les ris et les jeux sont la seule chose pour laquelle il ne lui reste point de loisir : ils lui sont absolument inconnus. Elle prie chaque jour, sans interruption et avec effusion de larmes, depuis le matin jusqu'au milieu du jour ; et, ce qu'on ne croirait pas d'une vertu moindre que la sienne, ses vœux les plus ardens ont pour objet, non pas sa propre satisfaction, mais le bonheur parfait et le salut du roi. »

Les qualités supérieures de l'évêque de Tournai étaient bien capables de donner du poids à sa recommandation. Ce n'était pas seulement un des plus savans hommes et des plus polis écrivains de son temps, mais un des prélats les plus prudents et les plus intelligens dans les affaires. Depuis trois cents ans que les Normands, en assiégeant Paris, avaient ruiné l'abbaye de Sainte-Geneviève, elle n'était pas encore bien rétablie : Etienne releva tous les lieux réguliers, rebâtit l'église, et mérita d'être regardé comme un second fondateur.

Les gémissemens des gens de bien sur le malheur de la reine, et les plaintes du roi de Danemarck son frère. parvinrent aux oreilles du souverain pontife, qui, loin d'avoir commis l'examen de cette affaire aux évêques de Chartres et de Beauvais, n'y était intervenu en rien. Il fit d'abord quelques poursuites assez vives, et cassa même, le troisième de mars 1196, la sentence qui avait déclaré le mariage nul, comme contraire aux droits du saint Siège par rapport aux causes majeures. Cependant, quoiqu'au mois de juin de la même année le roi Philippe ait épousé Agnès de Méranie, nous ne voyons pas qu'il ait été inquiété davantage par le pape Célestin. Ce pontife, extrêmement vieux, sans avoir rien perdu de son jugement, n'avait plus la vigueur et l'activité que demandait une telle affaire ; d'ailleurs, il vécut peu depuis.

Quelque temps après néanmoins, il fut prié de s'intéresser pour l'évêque de Beauvais, Philippe de Dreux, petit-fils du roi Louis le Gros. Ce prélat, de mœurs bien plus convenables à un prince du siècle qu'à un prince de l'Eglise, et plus occupé du métier de la guerre que du ministère pacifique des autels, avait été pris les armes à la main par les Anglais, qui le tinrent long-temps dans une

dure prison. Après avoir écrit plusieurs fois sans succès au pape Célestin, il chargea l'évêque d'Orléans, qui allait à Rome, d'une lettre plus forte que toutes les précédentes. Entre autres choses, il osait dire au souverain pontife qu'il se rendrait complice de la violence britannique, s'il n'en faisait justice. Le pape lui répondit qu'il se plaignait à tort, et qu'il ne souffrait que ce qu'il avait mérité, en oubliant les bienséances de sa profession<sup>1</sup>. Cependant il écrivit au roi d'Angleterre en faveur de l'évêque prisonnier, mais d'un ton suppliant, et en s'abstenant de toute expression qui ressentit l'autorité. Il pria d'un style paternel, qu'on délivrât son cher fils l'évêque de Beauvais. Pour réponse, Richard lui envoya la cotte de mailles avec laquelle avait été pris le prélat, et fit dire au pape : *Voyez si c'est là le vêtement de votre fils*. Cet évêque ne fut mis en liberté qu'en 1202, la sixième année de sa détention, et la quatrième depuis la mort de Célestin III, qui arriva le 8 janvier 1198.

Ce pontife avait fait tout son possible pour élever à sa place le cardinal Jean de Saint-Paul, jusqu'à offrir de se démettre en sa faveur. Mais quoique ce cardinal fût digne du pontificat par sa haute sagesse, par sa rigide équité, et par beaucoup d'autres grandes vertus, ses collègues, peu disposés à s'exclure d'une dignité à laquelle chacun d'eux pouvait prétendre, répondirent tout d'une voix qu'il était sans exemple qu'un pape se démit, et que dans tous les cas l'élection de son successeur devait être parfaitement libre. Ce fut vraisemblablement en conséquence de cette proposition, et des suites qu'on en craignait encore, que le jour même de la mort de Célestin, contre la coutume réduite en maxime, on se pressa d'élire le cardinal Lothaire, de la maison des comtes de Segni, qui fut nommé Innocent III. Il n'était âgé que de trente-sept ans, et n'en méritait pas moins les premiers honneurs de la hiérarchie, tant par ses bonnes mœurs que par sa doctrine. La résistance sincère qu'il opposa à son élection, et qui alla jusqu'aux larmes et aux plaintes les moins équivoques, justifia une précipitation peu conforme à la marche accoutumée.

Innocent remplit les espérances qu'on avait conçues de cette élection ; il les surpassa même par la grandeur de ses vues et de ses travaux, par sa vigueur et sa fermeté. Si son pontificat fut redevable d'une partie de sa splendeur à ce concours d'événemens extraordinaires qui sert à développer toute l'énergie des grandes âmes, on peut dire aussi que ce pape trouva toujours en lui-même des ressources proportionnées aux besoins des circonstances au milieu

<sup>1</sup> Ep. 13.

desquelles il vécut. Dans les révolutions de l'Allemagne et des contrées méridionales de l'Italie, dans la France agitée par l'union illégitime de Philippe-Auguste, dans toute l'étendue du monde chrétien, où le zèle des croisades produisit une fermentation toute nouvelle, il trouva une ample matière à l'exercice de tous ses talens, et dans aucun genre ils ne parurent inférieurs à leur destination.

Un peu plus de trois mois avant son élévation au pontificat, l'empereur Henri VI était mort à Messine, le 28 septembre 1197, détesté des Siciliens ses nouveaux sujets, à cause des cruautés qu'il avait exercées contre eux. Il n'y eut pas jusqu'à sa femme Constance, issue de la maison royale de Sicile, qui n'entrât dans les sentimens de ses malheureux compatriotes, et le bruit courut qu'elle l'avait fait empoisonner. Elle en avait un fils nommé Frédéric, qui n'était âgé que de trois ans, et qui avait déjà été couronné roi des Romains du vivant de son père. Aussitôt après la mort de Henri VI, on le couronna roi de Sicile. Dès le 8 mars de l'année suivante, Philippe de Souabe, oncle de ce jeune prince, se fit élire lui-même, d'abord par la plus grande partie des seigneurs d'Allemagne, puis par ceux de Pouille et de Sicile, disant néanmoins, pour couvrir son ambition, qu'il ne voulait que soutenir la tutelle et les droits de son neveu ; mais cette élection fut déclarée nulle par le reste des seigneurs allemands, qui élurent à leur tour et couronnèrent à Aix-la-Chapelle Otton, duc de Brunswick.

Innocent III, comme on pouvait bien s'y attendre, ne demeura pas spectateur oisif de ces grands mouvemens. Afin de le prévenir en sa faveur, l'impératrice Constance envoya vers lui des ministres dévoués, qui, après une longue et pénible négociation, obtinrent enfin l'investiture du royaume de Sicile pour elle et pour son fils. Mais pour cela, il lui fallut renoncer aux privilèges extorqués autrefois d'Adrien IV par les Siciliens, spécialement au sujet des appellations de Sicile à Rome, et des légations de Rome en Sicile. Peu après la conclusion de ce traité, Constance fut attequée de la maladie dont elle mourut. Quand elle se vit à l'extrémité, elle forma au jeune roi son fils un conseil composé de l'évêque de Troyes, chancelier de Sicile, et des trois archevêques de Palerme, de Montréal et de Capoue ; et ce qu'on était bien loin d'imaginer, elle fit le pape régent du royaume, en lui attribuant durant la régence un revenu annuel de trente mille de ces pièces d'or qu'on appelait tarins.

Toutes ces négociations et ces arrangemens empêchèrent assez long-temps Innocent III de prendre parti dans la querelle de l'Empire, et de se déclarer en faveur de la maison de Saxe contre celle

de Souabe, « où l'on compte, dit-il, quand enfin il se décida <sup>1</sup>, autant de persécuteurs de l'Eglise qu'on en a tiré d'empereurs. Ce serait fournir contre le saint Siège des armes trop dangereuses, que de prendre une plus longue suite d'empereurs dans cette famille d'odieuse mémoire; de rendre l'Empire comme héréditaire parmi les descendants, soit de Henri V qui arrêta par trahison le pape Pascal, et en extorqua les investitures, soit de Frédéric I<sup>er</sup>, qui excita contre le pape Alexandre cet horrible et interminable schisme qui en comprit tant d'autres, soit de ses fils Henri VI mort excommunié, et Philippe dont il s'agit, qui fait encore la guerre à l'Eglise romaine. » A l'égard d'Otton de Saxe, au contraire, Innocent releva beaucoup l'attachement de ce prince et de ses ancêtres pour le saint Siège, et en particulier le dévotement de l'empereur Lothaire II : d'où il conclut qu'il fallait reconnaître Otton pour roi des Romains, et l'appeler à la couronne impériale.

Comme il ne pouvait se dissimuler que Philippe de Souabe avait été choisi par le plus grand nombre des princes de l'Empire, il prétendit que son élection était nulle, parce qu'il avait été excommunié par le pape Célestin, pour avoir envahi à main armée le patrimoine de S. Pierre. Quant au jeune Frédéric son neveu, « comme il est déjà roi de Sicile, dit le pontife, il serait à craindre qu'en réunissant l'Empire dans sa personne avec ce royaume, il ne refusât un jour d'en faire hommage à l'Eglise romaine. De plus, un enfant de deux ans, qui n'est pas même encore baptisé, se trouve dans une incapacité manifeste de régir l'empire chrétien : l'Eglise a besoin d'un empereur qui la protège, et la majesté de l'Empire ne souffre pas qu'on l'administre par procureur. » Du reste, le pape Innocent, suivant la jurisprudence de l'époque, se donne pour juge compétent et suprême dans ces questions politiques de premier ordre. « Il y a long-temps, dit-il, qu'on aurait dû recourir au saint Siège dans l'affaire présente, qui lui appartient principalement et finalement : principalement, parce qu'il a transféré l'Empire d'Orient en Occident; et finalement, puisqu'il donne la couronne impériale. » Étendant même cette prétention à tous les états en général. « Chaque roi, poursuit-il, a son royaume particulier; mais Pierre a la prééminence sur tous les états, comme vicaire de celui à qui le monde et tous ses habitans appartiennent. »

Le scandale que donnait en France la conduite de Philippe-Auguste à l'égard d'Ingelburge son épouse légitime, n'attira pas

<sup>1</sup> Innoc. III, p. 26.

moins l'attention du pape Innocent, que les troubles de l'Allemagne. Bien différent du pape Célestin, qui n'avait pu soutenir la première vigueur avec laquelle il avait d'abord pressé ce prince, Innocent entreprit la même affaire, et la suivit avec chaleur jusqu'à sa consommation. Sitôt qu'il fut placé sur la chaire de saint Pierre, il écrivit pour ce sujet à Eudes, évêque de Paris, qui portait, comme son prédécesseur Maurice, le surnom de Sulli. Eudes était fils d'Archambaud, seigneur de Sulli, et joignait à la noblesse de cette extraction une pureté de mœurs qui avait éclaté dès sa première jeunesse, une charité généreuse qui de tous ses biens faisait les biens des pauvres, et cet esprit de zèle qui dans un évêque ne manque jamais d'accompagner la piété. Peu content de faire agir ce vertueux prélat, le pape écrivit lui-même au roi Philippe, pour l'exhorter à mettre sa conscience en sûreté.

Il lui écrivit encore quelque temps après, quand il lui envoya le légat Pierre de Capoue, tant pour cette affaire que pour ménager la paix entre l'Angleterre et la France, et afin de susciter une nouvelle croisade. A son arrivée dans la capitale de France, ce légat apprit que tous les ans, le premier jour de janvier, notwithstanding la fête de la Circoncision, on faisait dans la cathédrale une réjouissance profane, nommée la fête des Fous. Il s'y commettait mille indécences, et des excès de toute espèce qui répondaient parfaitement au nom qu'elle portait. Pierre de Capoue usa de toute l'autorité dont il était dépositaire, pour corriger ces abus. L'évêque Eudes de Sulli rendit aussi son ordonnance, par laquelle il régla dans un grand détail le cérémonial de ce jour, obligea les chanoines à rester modestement dans leurs stalles, et assigna des rétributions qui devaient cesser, si les désordres recommençaient. On présume qu'ils furent suspendus; mais ils ne furent pas abolis sans retour, puisqu'on retrouve encore la fête des Fous deux cent quarante ans après.

Cependant le légat chercha les moyens de réconcilier les deux rois, et ménagea une conférence aux confins des deux royaumes, entre Andeli et Vernon. L'assemblée fut nombreuse, et les exhortations fort touchantes, sans qu'on pût procurer la paix. On conclut néanmoins une trêve qui devait durer cinq ans, mais qui fut à peine observée pendant les trois mois employés à la faire confirmer par le pape.

La moindre occasion suffisait au roi Richard pour brouiller les affaires et s'engager dans les démarches les plus hasardeuses. Le vicomte de Limoges, son vassal, ayant trouvé un trésor, lui en envoya la partie qu'il lui croyait due en qualité de son suzerain. Richard prétendit que le trésor lui appartenait tout entier, et alla

aussitôt assiéger le vicomte dans son château de Châtelus (1199). Ce fut là le terme des inquiétudes et de la vie de ce prince, grand homme de guerre, génie supérieur, maître impérieux, intraitable voisin, allié presque insociable. En reconnaissant la place, il reçut un coup d'arbalète dont il mourut, le 6 d'avril 1199, en donnant des témoignages très-inattendus de pénitence. La place avait été emportée d'assaut, et celui qui l'avait blessé demeurait à sa discrétion. Il le fit venir auprès de son lit. Cet homme, qui croyait marcher à la mort, voulut se faire honneur auparavant par le mépris des plus affreux supplices, prit le ton de la bravade, et parla au roi même avec insolence. Richard presque expirant, lui dit avec douceur : *Mon ami, vous me donnez la mort, et moi je vous donne la vie, pour obéir à Notre-Seigneur, qui a pardonné à ses bourreaux*<sup>1</sup>. Il voulut être enterré à Fontevrault, aux pieds du roi son père, comme pour lui faire satisfaction de la guerre par laquelle il l'avait offensé d'une manière si sensible.

Le roi Richard avait encore à se reprocher non-seulement beaucoup de faiblesses et de fautes secrètes, mais plusieurs vices capitaux et si notoires, qu'ils n'eurent pas moins de célébrité en France qu'en Angleterre. Foulques de Neuilli, cet homme extraordinaire qui de son temps entraîna tout le monde par la véhémence de ses prédications et de ses avertissemens apostoliques, s'adressa un jour à ce prince, et lui dit dans le style figuré qui lui était familier : « De la part de Dieu tout-puissant, je vous ordonne de marier au plus tôt trois méchantes filles que vous avez. — Hypocrite, répondit brusquement Richard, tu as menti; je n'ai point de filles. — Vous en avez trois, répliqua Foulques, et dont il faut vous séparer, de peur qu'il ne vous arrive pis : ce sont la superbe, l'avarice et l'impudicité. — Eh bien, dit le roi en faisant un sourire malin du côté de ses barons, je donne ma superbe aux Templiers, mon avarice aux moines de Cîteaux, et mon impudicité aux prélats de la cour. » Richard, malgré tous ces vices, avait eu le bonheur de conserver sa foi, qui se ranima aux approches de la mort, et fit bien espérer de son salut. Les faiblesses et les égaremens de ces temps de simplicité n'entraînaient point après eux, comme dans un siècle qui se croit bien plus de philosophie et de raison, l'attachement immuable au crime et le désespoir de l'apostasie.

Foulques de Neuilli, ainsi appelé du village de ce nom situé sur la Marne entre Paris et Lagni, et dont il était curé, avait été chargé de prêcher la croisade, d'abord par le légat Pierre de Capoue, et depuis par le pape Innocent, par suite de la haute réputation

<sup>1</sup> Rog. an. 1199, p. 790.

que ce bon prêtre avait acquise jusque dans les régions les plus éloignées. L'ignorance et une mauvaise éducation l'avaient d'abord fait donner dans une vie dissolue. Dieu l'ayant ensuite touché, il remit aussitôt sa paroisse sur le meilleur pied, puis étendit son zèle de proche en proche, exhortant tout le monde au mépris des choses terrestres, et faisant une guerre irréconciliable aux pécheurs scandaleux, particulièrement aux femmes de mauvaise vie, et aux usuriers qui habitaient en grand nombre son voisinage. Comme il était fort simple et peu lettré, il n'excita guère pendant deux ans que les risées et le mépris.

Pour acquérir la science dont il sentait la nécessité, il prit le parti d'aller à Paris, dans le cours de la semaine, écouter les docteurs. Il recueillait dans des tablettes les passages les plus heureux de l'Écriture, quelques traits frappans des saints Pères, quelques maximes de morale : il les méditait ensuite, et en formait les instructions qu'il prêchait le dimanche suivant. Pierre le Chantre, l'un des docteurs renommés de son temps, et dont il prenait souvent les leçons, fut touché de sa ferveur, et s'intéressa vivement au succès de ses travaux. Un jour il le fit prêcher à Paris, dans l'église de Saint-Séverin, et il assista au sermon avec un grand nombre de ses disciples. Dieu donna tant d'efficacité aux paroles du pieux orateur, que son maître et les autres assistans s'écrièrent, transportés d'admiration, que c'était l'Esprit saint qui parlait par la bouche de Foulques. Depuis ce moment, tous les docteurs et les étudiants accouraient en fouie à ses sermons, et le concours des fidèles devint si grand, que les églises ne les pouvaient plus contenir.

Comme il prêchait dans la place des Champeaux, c'est-à-dire aux Halles, devant une multitude innombrable du clergé et du peuple, il parla des fins dernières avec tant de force, que plusieurs, touchés de componction, se prosternèrent devant lui nu-pieds et en chemise, faisant une confession publique de leurs péchés, lui présentant des verges et des courroies, et s'abandonnant à sa discrétion. Foulques, rendant grâces à Dieu, les embrassait en versant des larmes, les affermissait dans leurs bonnes résolutions, et donnait à chacun les avis convenables. Il y eut beaucoup d'usuriers qui restituèrent. Les femmes publiques détestaient leurs infamies, et se coupaient les cheveux pour se dévouer à une humble pénitence : il procura la fondation de l'abbaye de Saint-Antoine, afin de leur assurer une retraite.

Il s'acquittant tant d'autorité que les écoliers et les docteurs vinrent à leur tour avec des tablettes, pour recueillir ce qu'ils pourraient de ses sermons, et en faire usage dans leurs propres discours. Et

dans le fond, tout simples qu'étaient ceux de Foulques, par leur simplicité même et leur clarté, par le ton de raison qu'il savait allier avec celui de la piété, indépendamment de la sainte onction dont ils étaient remplis, ils avaient plus d'attraits que ces amas de divisions et de subdivisions arbitraires, de lieux communs, d'allégories forcées, d'allusions puérides, qu'on trouve, presque sans mouvement et sans raisonnement, dans les sermons de ce temps-là, sans en excepter ceux d'Etienne de Tournai et de Pierre de Blois. Aussi Foulques exhortait-il les docteurs à s'abstenir des vaines subtilités et des questions superflues, à rechercher dans leurs instructions la précision, l'utilité, et à y mêler ces agréments judicieux qui les font goûter sans les affaiblir <sup>1</sup>. Il y eut beaucoup de savans qui se firent gloire de devenir ses disciples et les compagnons de ses courses apostoliques, entre autres Pierre le Chantre, l'abbé de Perseigne, ordre de Cîteaux, et Albéric, archidiacre de Paris, qui fut par la suite archevêque de Reims.

Foulques apostolisa ainsi par toute la France, la Flandre, la Bourgogne, et dans une grande partie de l'Allemagne. Les évêques l'attiraient à l'envi dans leurs diocèses, et partout il était reçu comme un ange descendu du ciel. Il n'avait rien de singulier dans son extérieur, ni dans sa manière de vivre. Il voyageait à cheval, et mangeait sans façon ce qu'on lui présentait. Dieu ne laissa point que de lui communiquer le don des miracles à un point très-éclatant. Par la seule imposition des mains, ou par le signe de la croix, il guérissait toutes sortes de maladies; mais il ne faisait pas indifféremment usage de ce pouvoir sur tous les malades qui le réclamaient. Il y en avait qu'il refusait absolument d'entreprendre, parce que leur guérison, disait-il, n'était pas utile à leur salut. Il disait à d'autres qu'ils n'avaient pas fait encore assez de pénitence. Des personnes de condition noble lui ayant un jour présenté un jeune homme de leur famille, impotent de tous ses membres, il commença par leur adresser une forte réprimande sur la vanité de leurs parures, après quoi néanmoins il guérit inopinément et parfaitement le malade <sup>2</sup>.

Ayant reçu pouvoir du saint Siège d'employer à prêcher la croix ceux qu'il jugerait à propos de choisir entre les moines noirs ou clunistes, les moines blancs ou bernardins, et les chanoines réguliers, il commença par se croiser lui-même. Il fut aussitôt suivi d'une multitude si nombreuse de gens de toute condition, qui tous voulaient recevoir de sa main la croix, qu'il ne pouvait suffire à la leur donner. Ils se tenaient assurés du succès d'une

<sup>1</sup> Ott. à S. Blas. c. 47. — <sup>2</sup> Ibid.

entreprise à laquelle ils savaient qu'il les devait conduire. Les ducs de toute espèce qu'on remit entre ses mains pour fournir aux frais de l'expédition, montèrent à des sommes prodigieuses; mais, quel que fût son détachement des choses périssables, sa réputation et son autorité déchurent par là considérablement: tant il y a d'inconvéniens, pour les ecclésiastiques même les plus saints, à s'immiscer dans ce genre d'administration. Les principaux seigneurs à qui ces prédications firent prendre la croix, furent Thibaut V, comte de Champagne, Louis, comte de Blois, l'un et l'autre cousins germains du roi de France et neveux du roi d'Angleterre; Simon de Montfort, si fameux depuis par ses victoires sur les Albigeois; Geoffroi de Ville-Hardouin, maréchal de Champagne et auteur de l'Histoire de cette croisade; les seigneurs de Montmirail, de Montmorenci, de Laval et de Dampierre.

Le zèle de la guerre sainte n'empêcha point le légat Pierre de Capoue de pousser vivement l'affaire de Philippe-Auguste et d'Ingelburge. Innocent, dont le devoir était de soutenir la sainteté et l'indissolubilité du sacrement, assurait le roi que, s'il commençait par renvoyer l'épouse illégitime, toutes les voies de droit lui seraient ouvertes pour procéder ensuite à ce que le premier mariage fût déclaré nul. Le roi n'ayant nul égard à une première et à une seconde monition juridique, le légat reçut ordre d'en venir aux effets. Il était prêt à s'y conformer lorsque Philippe en appela au pape. Enfin, après un délai convenable, qui n'était même pas nécessaire dans la circonstance, l'interdit fut jeté, et, par suite, la règle des mœurs vengée. Armé de la soumission et de la foi des peuples, Innocent III força ainsi Philippe à observer la loi commune, et la rendit d'autant plus sacrée pour tous, que le prince même ne pouvait s'y soustraire. Quant à la mesure en elle-même, elle était si bien dans l'esprit du temps, que nul doute ne s'éleva sur le droit du pontife, et que son jugement fut reçu et exécuté par toutes les Églises du royaume. Les évêques, dès qu'ils reçurent ordre d'observer l'interdit sous peine de suspense (1200), se conformèrent si ponctuellement et si généralement aux intentions du pape, que Philippe, ayant résolu le mariage de Louis son fils avec Blanche de Castille, fut réduit à le faire célébrer entre Vernon et Andeli, sur les terres du roi d'Angleterre, oncle de cette princesse<sup>1</sup>. Dans les premiers transports de son ressentiment, Philippe s'emporta violemment contre le clergé, chassa plusieurs évêques de leurs sièges, bannit les chanoines et leurs clercs, déposséda les curés de leurs paroisses, saisit leurs biens. Peu après cepen-

<sup>1</sup> Roger, p. 802. Rigor, p. 44.

dant, touché des clameurs de son peuple et des cris de sa propre conscience, il entama une négociation directe avec le souverain pontife, et tenta d'en avoir meilleure composition que du légat. Innocent exigea que ce prince commençât par reprendre Ingelburge, regardant comme non avenue la sentence rendue en premier lieu à Compiègne.

Philippe, qui se sentait autant d'aversion pour Ingelburge que d'attrait pour Agnès, appela dans cette situation pénible quelques prélats et quelques seigneurs, pour se consulter avec eux sur ce qu'il avait à faire. Ils lui répondirent tout d'une voix, sans en excepter l'archevêque de Reims son oncle, qu'il fallait obéir au saint Siége. « La sentence que vous avez prononcée à Compiègne, reprit-il en regardant l'archevêque, est donc une pure illusion ? » Et comme le prélat n'osa dire le contraire, le roi le traita de juge inconsidéré et pervers. Il éloigna néanmoins Agnès, et reprit Ingelburge, pour remettre les choses dans leur entier, et procéder en règle à un nouveau jugement. Alors on leva l'interdit, on fixa un délai pour se préparer à ce jugement définitif, et le pape écrivit, tant à la reine qu'au roi de Danemarck son frère, de se disposer à bien défendre leur cause<sup>1</sup>.

Cette sage lenteur et la mort d'Agnès de Méranie, qui arriva dans l'intervalle, et qui fut regardée comme une punition divine, aplanirent la principale difficulté. L'affaire se termina l'an 1201, dans un concile de Soissons, mais d'une manière tout-à-fait inespérée. Les envoyés du roi de Danemarck, après avoir proposé l'état de la question, interjetèrent appel avec Ingelburge au tribunal du souverain pontife, et se retirèrent à l'instant. Ils alléguèrent pour raison, qu'Octavien, cardinal-évêque d'Ostie, et légat apostolique, leur était suspect. Trois jours après, arriva aussi à Soissons le cardinal Jean de Saint-Paul, associé à la légation d'Octavien. La probité de Jean n'était pas équivoque. Il signala son désintéressement et sa délicatesse, en refusant les moindres présens du roi Philippe, et inspira à tout le monde l'entière et juste confiance qu'avait en lui le pape Innocent. La reine Ingelburge ne put lui refuser les mêmes sentimens. Mais depuis le départ précipité des défenseurs que lui avait envoyés le roi son frère, il n'y avait plus personne pour plaider sa cause. Dans une circonstance si critique, et sans nulle crainte humaine, un clerc obscur et vêtu pauvrement s'avança du milieu de la multitude, demanda au roi et aux légats qu'il lui fût permis de défendre l'innocence. On l'y autorisa. Son éloquence et son éru

<sup>1</sup> Gest. Innoc. n. 52.

dition répondirent à sa magnanimité; tout le monde fut attendri; le cardinal Jean de Saint-Paul, convaincu que cette union était légitime, se disposa en conséquence à prononcer en faveur du mariage (1201).

Le roi Philippe se retira déconcerté, quitta Soissons de grand matin, sans annoncer son départ; emmena Ingelburge, fit dire ensuite au prélat qu'il la tenait pour sa femme, et qu'il ne demandait plus à en être séparé. Il est vrai qu'il la mit d'abord au château d'Etampes, comme dans une honnête prison, où il fournissait d'une manière convenable à sa subsistance. Pendant cette détention, qui fut encore longue, Philippe renouvela ses tentatives pour fléchir le pape, qui demeura inébranlable, sans néanmoins aigrir le roi par une précipitation ou une rigueur excessive. Il s'efforça de faire goûter les causes de sa dureté apparente au prince même qui en était l'objet; il lui représenta le scandale que donnerait la dissolution d'un mariage si solennel, et dont on ne pouvait sensément révoquer en doute la consommation. Il finissait par lui dire qu'il n'avait pas le pouvoir de dispenser d'une loi de discipline générale, sans motif juste et raisonnable. Enfin le roi Philippe se rendit; il rappela la reine du château d'Etampes, et par là il causa une joie inexprimable à tous ses peuples.

Innocent III, attentif à tout, apprit qu'Alphonse, roi de Léon, ne voulait point se séparer de Bérengère, fille d'Alphonse roi de Castille son cousin germain, qu'il avait épousée contre les lois canoniques. Il envoya pour ce sujet en Espagne Reinier, moine de Cîteaux, qui après des monitions itératives assigna le roi de Léon à un lieu et à un jour certains, pour comparaître devant lui. Le prince ne se présenta point: Reinier prononça l'excommunication contre sa personne, et l'interdit sur tout son royaume (1202). Comme le roi de Castille avait déclaré qu'il était prêt à recevoir sa fille, si on la lui renvoyait, il n'y eut aucune censure prononcée contre lui.

Vers le même temps, Innocent III confirma l'ordre de la Trinité pour la rédemption des captifs. Après toutes les tristes révolutions arrivées depuis quelques années dans les états chrétiens de l'Orient, le nombre des fidèles emmenés en captivité était infini, et leurs souverains n'étaient en état, ni de les échanger avec d'autres captifs, ni de payer leur rançon. Ces prisonniers pourrissaient dans les fers, dans un grand péril de leur foi et de leur salut. S. Jean de Matha, né provençal, et plus touché que personne de ces calamités, s'unit avec le saint solitaire Félix dit de Valois, peut-être parce qu'il était de la branche royale de la maison de Valois et tous deux ils prirent la résolution de se consacrer

crer à la délivrance des chrétiens captifs chez les Infidèles. Pour perpétuer cette sainte entreprise, ils conçurent le plan d'un nouvel institut religieux, et allèrent à Rome, afin de le faire autoriser par le pape. Innocent III renvoya l'examen de cette affaire à l'évêque de Paris et à l'abbé de Saint-Victor, qui dressèrent la règle du nouvel ordre, de concert avec Jean de Matha, prêtre et docteur en réputation dans cette capitale. Le pape, après quelques additions faites selon les désirs du saint instituteur, la confirma par une bulle solennelle (1198).

Elle porte que les frères réserveront la troisième partie de tous leurs biens pour la rédemption des captifs; que leurs églises seront dédiées généralement à la sainte Trinité; qu'en chaque maison, ils ne seront que trois clercs et trois laïques, outre le ministre, qui doit être prêtre, et le confesseur de la communauté; qu'ils seront vêtus de blanc, avec certaines marques sur leurs chapes pour les distinguer des autres religieux; qu'ils ne monteront point à cheval, mais seulement sur des ânes: ce qu'ils pratiquèrent d'abord avec tant d'exactitude, qu'assez long-temps on les nomma les Frères aux ânes. En général, toute cette règle respire l'esprit de l'humilité et de la mortification évangélique. Ces religieux s'abstenaient habituellement de viande, et même de poisson, si ce n'était en voyage. Le chef-d'ordre fut la maison de Cerfroi dans le diocèse de Meaux, où Jean de Matha était venu joindre Félix de Valois, et qui leur fut donnée par Marguerite, comtesse de Bourgogne. Trente ans après, le chapitre de Paris leur donna dans cette ville une église dédiée à S. Mathurin, d'où leur est venu le nom qu'ils portèrent en France. Ils firent des progrès si rapides, en France, en Italie, en Espagne, et même au-delà des mers, que dans l'espace de quarante ans ils eurent jusqu'à six cents maisons, qui, à l'exemple de Cîteaux, s'unirent en congrégation, et obéirent à un supérieur général appelé ministre aussi bien que les supérieurs locaux. Le moine Albéric, en faisant leur éloge, fait néanmoins observer dès-lors que leurs longs voyages étaient des occasions dangereuses de dissipation.

L'ordre du Val-des-Choux avait été établi quelques années auparavant. Il dut son origine à un chartreux de Louvigni au diocèse de Langres, nommé Viard, qui se sentit appelé à une vie plus retirée que ne le comportait son état de frère convers. Du consentement de ses supérieurs, il se fixa au fond d'une forêt à deux lieues de Lugny ou Louvigni, et y demeura long-temps comme enseveli dans une caverne, où il pratiquait des austérités effrayantes. Il fut enfin découvert par les peuples du voisinage, et parvint à la connaissance du duc de Bourgogne, qui le visita sou-

[An 1201]

vent. Ce prince, étant sur le point de livrer un combat très-périlleux, promit au saint anachorète que, s'il en revenait vainqueur, il lui fonderait un monastère au même lieu. Il remporta la victoire, et tint sa promesse<sup>1</sup>. Viard donna les constitutions à ses disciples; et sur le modèle des chartreuses, il les logea dans de petites cellules, pour vaquer tranquillement à la prière et à lecture<sup>2</sup>. Afin d'écartier les soins extérieurs, il ne voulut avoir ni troupeaux, ni terres labourables, et leur marqua, hors de l'enclos du monastère, des bornes assez étroites, au-delà desquelles il ne leur était pas permis de s'étendre. Il n'y avait que le prieur qui pût sortir, soit pour aller visiter les différentes maisons qui toutes lui étaient soumises, soit pour les autres causes nécessaires; encore devait-il se faire accompagner dans ses courses par quelqu'un de ses religieux. Ils avaient dans leurs limites des jardins fruitiers et potagers, et ils sortaient en communauté à certaines heures, afin de les cultiver et d'en recueillir les fruits. Pour suppléer au reste de leurs besoins, et de peur qu'une indigence excessive ne les jetât dans la distraction qu'on se proposait d'éviter, ou ne les réduisit à mendier, ils avaient des revenus annuels d'une perception facile, et ne recevaient dans chaque maison qu'autant de sujets que ces revenus en pouvaient nourrir.

L'an 1201 donna naissance à une nouvelle congrégation de chanoines réguliers, qui s'établit sous le pontificat d'Innocent III, et fut confirmée par Honorius, son successeur. Il y avait à Paris quatre professeurs en théologie, nommés Guillaume, Evrard, Richard et Manassès, non moins recommandables pour leur piété que pour leur doctrine<sup>3</sup>. Comme ils s'entretenaient un jour des choses éternelles, Guillaume dit qu'il avait vu jusqu'à trois fois un arbre mystérieux, dont les branches immenses, s'étendant de toute part, préparaient un heureux abri à des provinces entières. Les trois autres docteurs assurèrent qu'ils avaient eu aussi plusieurs fois la même vision. Après avoir mûrement délibéré à ce sujet avec plusieurs autres savans, ils se crurent appelés à instituer un nouvel ordre religieux. Ils allèrent aux confins de la Champagne et de la Bourgogne, s'enfoncèrent dans une vallée profonde, et se fixèrent auprès d'une fontaine qu'ils découvrirent entre des rochers sauvages et fort élevés. Ce désert appartenait à l'évêque de Langres, Guillaume de Joinville, qui leur en abandonna sans peine une partie. Ils y bâtirent aussitôt de pauvres cellules, et commencèrent à pratiquer la règle de S. Augustin, sui-

<sup>1</sup> Alber. Chron. an. 1198. — <sup>2</sup> Jac. Vit. Hist. Occ. t. 17. — <sup>3</sup> Labb. Bibliot. t. 1, p. 391.

vant les usages de Saint Victor de Paris. Quelques années après, Frédéric, évêque élu de Châlons, quitta cet évêché pour se joindre aux quatre docteurs. Ils furent suivis par plusieurs étudiants, qui formèrent insensiblement la congrégation nouvelle, et lui firent donner le nom du Val-des-Ecoliers. La haute considération attachée en France à la culture des lettres, accrédita merveilleusement cet institut.

Les écoles de Paris en particulier étaient si fort en réputation, et procuraient tant d'avantages à cette ville, que le roi Philippe-Auguste leur donna des témoignages bien extraordinaires de sa faveur. A l'occasion d'une querelle élevée entre un aubergiste et des écoliers allemands, le prévôt de Paris accourut avec des bourgeois armés, et il y eut un noble Allemand tué avec quelques-uns de ses gens. Aussitôt les docteurs portèrent leurs plaintes au roi, qui fit emprisonner le prévôt et quelques gens de sa suite; et comme les autres s'enfuirent, le roi fit démolir leurs maisons et ravager leurs terres. Craignant encore après cela que les écoliers mécontents ne quittassent Paris, il ordonna pour la suite, que, si quelqu'un d'entre eux venait à être frappé, tous les laïques qui le verraient seraient tenus de saisir le coupable, et de le livrer aux officiers royaux, qui en feraient bonne justice. « Notre prévôt et nos autres juges, poursuit l'ordonnance, n'arrêteront point un écolier; ou s'ils l'arrêtent, ils le remettront à la justice ecclésiastique. Si le cas est grave, nos juges prendront connaissance du traitement de l'écolier : mais pour aucune sorte de grief, ils ne mettront la main sur le chef des écoles de Paris, c'est-à-dire sur le recteur; s'il doit être arrêté, ce sera par la justice ecclésiastique. Quant aux serviteurs laïques des écoliers, qui ne sont ni membres de la bourgeoisie, ni regnicoles, qui n'exercent point le négoce, et dont les étudiants ne se servent point pour troubler l'ordre public, nos officiers ne mettront pas la main sur eux, à moins que le délit ne soit évident. Nous voulons que les chanoines de Paris et leurs domestiques jouissent du même privilège <sup>1</sup>. » Cette ordonnance, où l'on voit commencer la distinction du délit commun et du cas privilégié, est de l'année 1200. C'est le monument le plus ancien qui soustraye les écoliers, en qualité de clercs, à la justice laïque.

L'année précédente, on avait enfin terminé la fameuse contestation qui concernait la métropole de Bretagne, et qui durait de puis trois cent cinquante ans. Jamais prétention si mal fondée ne subsista si long-temps, et n'étourdit tant de tribunaux. Elle avait

<sup>1</sup> Conf. Ord. t. 1, p. 985.

été portée à trois conciles, discutée devant cinq papes, et le métropolitain ; qui n'avait d'autre titre en sa faveur que l'innovation profane d'un duc de Bretagne, avait été regardé constamment comme il le méritait. Mais le pape Léon II, par un tempérament qu'il crut propre à faire goûter la décision finale qu'il avait voulu rendre, ayant encore permis à l'évêque de Dol de conserver le pallium, donna lieu de renouveler la chicane, et de la prolonger jusqu'au pontificat d'Innocent III. Ce pontife enfin, après avoir examiné l'affaire avec une attention qui pût à jamais fermer la bouche à l'obstination, la décida d'une manière à n'y plus revenir. Il prononça publiquement une sentence qui confirmait celle de ses prédécesseurs, et qui statuait que l'Eglise de Dol serait toujours soumise à celle de Tours, et son évêque privé à jamais de l'usage du pallium, sans que la contestation pût être renouvelée, comme par le passé, sous prétexte de recouvrement de titres et de nouveaux moyens de défense <sup>1</sup>. La sentence fut exécutée de bonne foi par l'évêque Jean de Vaunoise ; et depuis qu'elle eut été rendue en 1199, l'Eglise de Dol, avec tous les autres évêchés de Bretagne, demeura paisiblement soumise à l'Eglise de Tours.

Le pape Innocent eut la même année une affaire beaucoup plus inquiétante, au sein même de l'Italie, et au voisinage de Rome. Ayant voulu mortifier les habitans d'Orviète qui lui avaient résisté, il retint leur évêque à Rome pendant environ neuf mois. Durant cette absence du pasteur, les nouveaux Manichéens, qui s'étaient depuis près de cinquante ans soutenus dans la ville à force d'hypocrisie, furent enhardis par l'arrivée de quelques-uns de leurs docteurs, se mirent à prêcher publiquement, et séduisirent beaucoup de monde. Ils devinrent alors si puissans à Orviète, qu'ils se disposaient à en chasser les catholiques, et à faire de cette place, qui passait pour imprenable, le réceptacle de tous les hérétiques, et le boulevard de l'hérésie. Dans ce péril, les citoyens orthodoxes demandèrent au pape un gouverneur qui unît les vertus chrétiennes à la valeur et à la prudence, et qui pût sauver la liberté et la foi menacées tout ensemble.

Innocent crut ne pouvoir faire un meilleur choix, qu'en leur envoyant Pierre de Parenzo, noble romain encore jeune, mais sage, courageux, plein de talens et de capacité, de cette pureté de mœurs et de cette vertu sincère que Dieu se plaît à couronner des dons les plus chers à une âme chrétienne <sup>2</sup>. Il réussit à réprimer l'hérésie : mais de quelque sagesse qu'il usât, il ne put gagner le cœur de ces hérétiques, parvenus à un trop haut degré de puis-

<sup>1</sup> Innoc. III, ep. 84 et seq. — <sup>2</sup> Boll. t. 10, ad 21 maii.

sance, pour s'en laisser dépouiller d'une manière paisible. Il prévint dès-lors jusqu'où leur fureur pouvait se porter, et ne songea qu'à se préparer au martyre. Etant retourné à Rome pour célébrer la Pâque avec sa famille, et le pape lui ayant demandé compte de son périlleux gouvernement : « Saint Père, lui répondit-il, je me suis conduit de manière à mériter que les hérétiques me menaçasent de mort publiquement. — Continuez, mon fils, reprit le pontife, à combattre généreusement pour la foi : ils ne peuvent ôter que la vie du corps ; et si vous mourez par leurs mains, je vous assure, au nom de Dieu et des saints Apôtres, de la rémission de tous vos péchés. » Le saint gouverneur s'inclina, remercia le pape, alla chez lui faire son testament, et repartit pour Orviète, en s'arrachant des mains de sa mère et de sa femme qui fondaient en larmes.

Pendant son absence, les sectaires conspirant entre eux avaient corrompu par argent un de ses domestiques nommé Raoul. Il les poursuivit à son retour, comme il avait fait auparavant ; et loin de craindre leurs menaces, souvent il levait les mains au ciel, en priant le Seigneur et le prince des Apôtres que, s'il devait mourir de mort violente, ce fût par les mains des hérétiques, et pour la défense de la foi. La nuit du 20 au 21 de mai, comme il allait se mettre au lit, quelques sectaires, introduits par le traître Raoul, le saisirent à l'improviste, lui enveloppèrent la tête et la gorge, de manière à ce qu'il ne pût crier, le tirèrent du palais, et le traînèrent dans un réduit écarté. Là ils lui proposèrent d'abandonner le gouvernement de la ville, et de faire serment, s'il voulait sauver sa vie, de protéger leur secte au lieu de la persécuter. Il répondit avec courage, qu'il ne ferait aucun serment en faveur de l'hérésie, et ne violerait point celui qu'il avait prêté de gouverner Orviète durant une année entière. Pendant que ces furieux le pressaient ainsi, il en survint d'autres plus furieux encore ; et l'un de ceux-ci levant le poing : *A quoi bon tant de discours ?* dit-il en lui frappant si rudement le visage, qu'il lui fit tomber une dent avec des torrens de sang qui jaillirent de sa bouche. Un autre le renversa d'un coup de levier, et tous ensemble, à coups d'épées et de couteaux, achevèrent de le mettre à mort : après quoi ils se déroberent, par une fuite précipitée, à l'indignation du peuple orthodoxe, que cette perte plongea dans une désolation inexprimable. Le corps fut rapporté à l'église cathédrale, et enterré par honneur au lieu même où le gouverneur avait coutume de conférer, avec les catholiques zélés, sur les moyens de réprimer l'hérésie. Il s'y fit aussitôt d'éclatans miracles, dont on a les relations les mieux circonstanciées et les plus dignes de foi. L'Eglise d'Orviète ho-

nore solennellement ce saint martyr le jour auquel il est mort (1199).

L'année même où S. Pierre de Parenzo devint la victime de la foi, un autre saint laïque nommé Homobon, mort en paix après avoir gagné plusieurs hérétiques par sa douceur et ses vertus engageantes, fut canonisé par le pape Innocent, deux ans seulement après sa mort<sup>1</sup>. Il était de Crémone, d'une famille ancienne, mais d'une fortune dont la médiocrité le réduisit, comme son pere, à exercer quelque négoce. Quoiqu'il fût engagé dans les liens du mariage, il semblait que son objet capital fût de subvenir aux besoins des pauvres. Il joignait à l'aumône les jeûnes, les veilles, l'assiduité à la prière, et même aux offices nocturnes de l'Eglise, qui avaient néanmoins déjà cessé d'être d'un usage commun pour le peuple : mais le prêtre Obert, qui connaissait la piété d'Homobon, avait soin de lui ouvrir toutes les nuits la porte de l'église de Saint-Gilles sa paroisse. L'office étant fini, il demeurait dans le lieu saint, prosterné devant le crucifix jusqu'à la messe, qu'il entendait avec le reste des fidèles. Il eut le don des miracles, et le don plus merveilleux encore de guérir l'aveuglement des sectaires opiniâtres, que l'habileté des hommes les plus doctes n'avait pu réduire. Un jour qu'il avait assisté à matines, et prié jusqu'à la messe, selon sa coutume, il se prosterna au *Gloria in excelsis*, les mains étendues en croix. Comme il ne se levait point à l'Evangile, on crut qu'il s'était endormi : on voulut l'éveiller, et l'on trouva qu'il était mort. C'était le treizième de novembre 1197, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire.

Cependant tout se disposait dans le monde chrétien à des événements d'un tout autre genre. La croisade, prêchée dans toutes les contrées de l'Occident, depuis la mort de Saladin, c'est-à-dire, depuis l'espace de sept à huit ans, avait ému tous les esprits, et rassemblé une infinité de combattans de toute nation. Dès le temps du pape Célestin, les seuls Croisés d'Allemagne s'étaient trouvés en si grand nombre, qu'ils avaient composé trois armées, qui toutes arrivèrent en Palestine. Mais les factions et les troubles qu'occasionna dans leur patrie la mort de l'empereur Henri VI, les y firent revenir, sans avoir procuré aucun avantage remarquable aux Chrétiens d'Orient, qui d'ailleurs les scandalisèrent extrêmement par leur vie déréglée, et qu'ils soupçonnèrent de s'entendre avec les Sarrasins pour les faire périr. Le reste beaucoup plus nombreux des Occidentaux qui partirent depuis ceux-ci pour la même croisade, furent encore moins utiles à la Terre-Sainte, où ils ne mirent pas même le pied.

<sup>1</sup> Sur. 13 nov.

Dégoûtés des voyages par terre, presque tous funestes, ils résolurent d'aller par mer<sup>1</sup>. S'étant rassemblés au centre de la France, patrie de la plupart d'entre eux, ils traitèrent avec la république de Venise, afin d'en obtenir les vaisseaux nécessaires pour le trajet, et l'on convint pour cela d'une somme de quatre-vingt-quinze mille mares d'argent. Cependant le comte de Champagne, qui avait été nommé chef de cette expédition, mourut à l'âge de vingt-cinq ans. On offrit le commandement au duc de Bourgogne et au comte de Bar, qui remercièrent, et on le donna enfin à Boniface II, comte de Montferrat. Il se rendit à Soissons, où il reçut la croix de Foulques de Neuilli, qui était toujours l'âme de cette entreprise, mais qui, au grand regret des Croisés, ne les accompagna point, étant mort quelques mois après dans sa paroisse de Neuilli. Le comte de Montferrat retourna dans ses terres, pour faire les préparatifs de son voyage, puis revint en France se mettre à la tête de l'armée, qui partit pour Venise vers la Pentecôte de l'an 1202. Ils rencontrèrent sur la route un grand nombre d'autres Croisés, qui se joignirent à eux avec joie, dans le dessein de s'embarquer tous ensemble pour aller droit en Egypte, afin de ne pas rompre la trêve que les Chrétiens de Palestine avaient faite avec les Infidèles de Syrie.

Mais dans ce long intervalle, une flotte commandée par Jean de Nesle, châtelain de Bruges, passa le détroit de Gibraltar, et une multitude d'autres Croisés, français aussi bien que flamands, malgré leurs promesses, prirent aussi une route différente de celle de Venise : ce qui mit ceux qui y étaient arrivés dans l'impossibilité de compter aux Vénitiens la somme convenue. Après avoir payé leur part de ce qu'ils avaient promis, après même que le marquis de Montferrat, le comte de Flandre et les autres principaux seigneurs eurent donné avec leur vaisselle d'or et d'argent tout ce qu'ils trouvèrent à emprunter, il manquait encore à la somme convenue trente mille mares d'argent. Henri Dandolo, vieillard vénérable, qui depuis neuf ans gouvernait la république avec beaucoup de sagesse, leur proposa, pour l'acquit du reste, d'aider les Vénitiens à reprendre la ville de Zara en Dalmatie, qui leur avait été enlevée par le roi de Hongrie : il s'engageait de son côté, quoique aveugle et âgé de plus quatre-vingts ans, à les accompagner avec cinquante galères pour délivrer le Saint-Sépulchre. Les Croisés avaient d'autant plus de répugnance à tourner ainsi contre un prince chrétien et croisé lui-même, des armes préparées contre les ennemis du christianisme, que le souverain pon-

<sup>1</sup> Vûl. Hard. n. 7 et seq. Gest. Innoc. III, n. 83 et seq.

tife l'avait défendu expressément, et que son légat faisait déjà gronder sur leurs têtes les foudres de l'Église; mais les débiteurs, contraints par une sorte de nécessité, acceptèrent la proposition. Cependant le marquis de Montferrat, à qui le pape avait fait cette défense personnellement et de vive voix, prétexta prudemment quelque motif d'absence, et ne se trouva point au siège de Zara. Simon de Montfort prit sous sa protection l'abbé des Veaux-de-Sernai, qui courait risque de sa vie, pour avoir dénoncé aux seigneurs la défense pontificale. Il quitta même l'armée, avec Gui son frère et quelques autres généraux, et passa chez le roi de Hongrie, d'où il revint toutefois à la Terre-Sainte. On n'en fit pas moins le siège de la place, qui fut prise le cinquième jour.

Les approches de l'hiver obligèrent l'armée à attendre en Dalmatie une saison plus favorable pour aller attaquer l'Égypte. Cependant le prince Alexis, fils d'Isaac l'Ange, empereur détrôné de Constantinople, implora le secours des princes croisés. Depuis sept ans qu'un autre Alexis, frère d'Isaac, avait ravi la couronne à ce malheureux empereur, après lui avoir fait arracher les yeux le 18 d'avril 1195, il le tenait dans une dure prison, où on lui donnait les vivres par mesure, comme au dernier des hommes. Le fils d'Isaac était en même temps beau-frère de Philippe de Souabe, élu roi des Romains. Il alla trouver ce prince, afin de se ménager plus facilement par sa médiation la bienveillance des autres princes latins. A cet effet, Philippe leur envoya aussitôt des ambassadeurs. Alexis, étant arrivé lui-même peu de temps après, ratifia ce qu'on avait promis en son nom; savoir, qu'il remettrait en premier lieu l'empire de Constantinople sous l'obéissance du saint Siège; qu'il fournirait deux cent mille mares d'argent pour l'entreprise des Croisés, et des vivres pour toutes leurs troupes; qu'il les accompagnerait en personne, ou, s'ils l'aimaient mieux, qu'il enverrait dix mille hommes à ses frais pour faire la guerre pendant une année, et que toute sa vie il entretiendrait cinq cents chevaliers pour la défense des saints lieux.

Le pape avait défendu aux Croisés d'attaquer Constantinople aussi bien que Zara, puisque c'était toujours verser le sang chrétien, et perdre de vue le premier objet de leur voyage. Ils prétendirent au contraire qu'en établissant un empereur qui leur serait dévoué, ils auraient beaucoup plus de facilité à faire des progrès en Syrie ainsi qu'en Égypte. Ils se persuadèrent même que le pape ne demandait pas mieux que de voir fonder leur puissance à Constantinople, s'il était possible, et que le succès de cette entreprise leur en obtiendrait aisément le pardon. Mais les difficultés et les périls en étaient effroyables. Leur armée, depuis le départ du reli

gieux Simon de Montfort et de plusieurs autres seigneurs qui voulaient obéir à la lettre, n'était plus que d'environ quarante mille hommes; et il s'agissait d'attaquer une ville extrêmement fortifiée, où il y avait plus de deux cent mille personnes portant les armes. Il est vrai qu'à la réserve de quelques troupes étrangères soudoyées par les empereurs de Constantinople, tout le reste était peu aguerré. On comptait encore sur la ville elle-même, dont la meilleure partie soupirait après l'arrivée du jeune Alexis.

Le tyran son oncle ne laissa point que de montrer d'abord de la résolution. Il le prit même sur un ton fort haut, mais qui tenait trop de la bravade pour être inspiré par la vraie bravoure. Il envoya aux Latins une espèce de héraut, italien de naissance, et chargé de leur dire : « Pourquoi paraissez-vous sur mes terres, vous qui êtes chrétiens comme moi, et qui aspirez de même à recouvrer la Terre-Sainte? Si vous avez besoin de vivres ou d'argent, je vous en donnerai volontiers, pourvu que, sortant de mes états, vous poursuiviez votre pieuse expédition; car je ne veux vous faire aucun mal, quoique j'en aie bien le pouvoir. Quand vous seriez vingt fois autant, vous ne pourriez échapper à la mort ou à la dérouté, si je voulais déployer mes vengeances. » Conon de Béthune se leva, et au nom des barons répondit ainsi à ces vaines rodomontades : « Ce n'est pas sur les terres d'Alexis le tyran que nous sommes entrés, parce que l'empire ne lui appartient pas. Tout ce que nous pouvons lui promettre, s'il veut restituer la couronne à son maître légitime, assis ici parmi nous, c'est de prier ce jeune prince de lui pardonner ses attentats. Il doit bien suffire à l'usurpateur, de jouir, dans une condition privée, de l'aisance honnête que son auguste neveu, par respect pour son sang, a la générosité de lui offrir. » Et tournant des regards terribles sur l'envoyé : « Partez au plus tôt, lui dit-il, portez cette réponse à celui qui vous envoie, et n'ayez pas l'audace de revenir, si ce n'est pour promettre la satisfaction qu'il lui importe de faire au plus tôt. »

Les Croisés, ne voyant reparaitre aucun député, s'approchèrent de la ville, forcèrent la chaîne qui fermait le port, et passèrent à la portée du trait, sous les quais et les remparts bordés de tant de gens, dit Ville-Hardouin dans son récit ingénu, qu'ils ne paraissaient que de longs amas d'armes étincelantes. Les Occidentaux donnèrent tête baissée sur l'armée du tyran Alexis, qui était six fois plus forte que la leur, et qu'ils contraignirent à se retirer dans l'intérieur de la ville. Alexis, étonné de la hardiesse des Latins,

\* Vill. Hard. n. 72.

ne se crut pas encore en sûreté dans sa double enceinte, défendu par deux cent mille hommes : il se jeta éperdu dans un vaisseau, et s'enfuit du côté de la Thrace. Aussitôt les sénateurs et les principaux citoyens tirèrent de prison l'empereur Isaac, et ouvrirent leurs portes aux Croisés qui entrèrent, avec le jeune Alexis, aux acclamations du peuple. Isaac confirma le traité qu'ils avaient fait avec son fils. Ce jeune prince, ayant été couronné empereur le premier jour d'août de cette année 1203, écrivit au pape, comme au chef de l'Église universelle, et lui promit d'obliger tous ses sujets à renoncer au schisme.

C'était l'appât illusoire qu'employaient les Grecs toutes les fois qu'ils avaient besoin des Occidentaux. Alexis oublia ses promesses dès qu'il crut pouvoir se passer de ses bienfaiteurs. Il s'éloigna d'eux insensiblement, et se livra sans réserve à un de ses parens, nommé comme lui Alexis, et plus connu sous le nom de Mursuphle, que lui fit donner l'aspect sinistre de ses sourcils hérissés. Les princes latins envoyèrent vers le jeune empereur, pour se plaindre de son manque de parole. L'éloquent et fier Béthune était à la tête de la députation : il parla avec tant de hauteur, que les Grecs, toujours insolens quand ils ne se voyaient pas en péril, faillirent faire main basse sur les députés, et les renvoyèrent avec des menaces outrageantes. La rupture éclata aussitôt, et l'on se prépara aux hostilités. L'empereur Isaac mourut sur ces entrefaites.

Alors Mursuphle forma le dessein de se faire empereur lui-même. Le jeune Alexis s'était rendu très-odieux aux Grecs par des exactions exercées jusque sur les églises, dont il prit les ornemens et les vases sacrés, sous prétexte de s'acquitter envers les Latins. Les désordres occasionés par la guerre qu'il eut avec eux, après tant de contributions ruineuses et les imprudences de toute espèce que lui fit commettre à dessein le traître Mursuphle, maître absolu de son esprit, mirent le comble à la haine et au mépris public. La révolte éclata tout-à-coup, sans que l'imprudent Alexis eût le moindre soupçon. Mursuphle, après quelques tentatives inutiles pour l'empoisonner, prit une voie plus sûre et plus expéditive, en l'étranglant de ses propres mains, le 8 février 1204, six mois et huit jours précisément depuis le couronnement de ce malheureux prince. Le parricide se fit aussitôt proclamer empereur, et déclara la guerre aux princes croisés.

Tous ces motifs réunis animaient leur courage, et leur firent croire que le prodige de leur premier triomphe ne devait plus être pour eux qu'un événement commun et accoutumé. En effet, ils s'emparèrent de la ville avec autant de célérité que la première fois. Après un assaut qui dura toute la journée, elle fut prise par

escalade. Mursuphle, qui était campé sur une éminence avec plus de cent mille hommes, prit la fuite pendant la nuit suivante. Le lendemain, toute la ville vint en procession, demander miséricorde. On accorda la vie aux habitans, et l'on permit le pillage, en défendant aux soldats d'attenter à l'honneur des femmes. Ils trouvèrent des richesses immenses, quoique les Grecs eussent eu le temps d'en enterrer une grande partie qu'ils retrouvèrent à la paix. « Jamais, dit Ville-Hardouin, on ne fit nulle part un butin si riche en argent, en or et en pierreries. » Il se trouva quatre cent mille marcs d'argent pour les Français, et autant pour les Vénitiens, sans compter ce que chaque particulier avait distrait, contre l'ordre publié de tout apporter au même endroit, tant pour en faire une juste distribution, que pour prélever le quart du total en faveur de celui des princes croisés qu'on voudrait faire empereur.

On enleva aussi une quantité prodigieuse de reliques insignes, que tous les empereurs, depuis le grand Constantin, s'étaient plu à transférer dans la nouvelle Rome, et qui se répandirent de là par tout l'Occident : mais il fut difficile, dans cette confusion, d'en constater l'authenticité, et d'obvier aux supercheries, dont on reconnaît encore les effets dans la multiplication de plusieurs de ces pieux monumens.

On songea ensuite à élire un empereur, et l'on nomma douze électeurs, six français tous ecclésiastiques, et six laïques vénitiens. Le choix tomba sur Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, qui, à l'âge de trente-deux ans, avait toutes les qualités propres à le faire révéler. Il fut élu le second dimanche d'après Pâques, et couronné solennellement à Sainte-Sophie le dimanche suivant, 16 de mai 1204. Comme on était convenu que, si on élevait un Français à l'empire, on donnerait le patriarcat à un Vénitien, on élut patriarche Thomas Morosini, vénitien de naissance et sous-diacre de l'Eglise romaine. Pour dédommager le marquis de Montferrat, chef des Croisés, de la préférence accordée sur lui au comte de Flandre, qu'il égalait en valeur, en sagesse et dans les autres qualités dignes du trône, on le fit roi du pays de Thessalonique. On n'omit rien enfin de tout ce qu'on jugea propre à établir solidement l'empire des Latins à Constantinople. Mais l'action de la Providence est visible dans toutes ces entreprises de l'Occident sur l'Orient : après quelques règnes et mille agitations désastreuses, ces pèlerins conquérans essayèrent les mêmes revers en Grèce qu'en Palestine, et ce put être en punition, tant des fautes individuelles des pèlerins, que de l'obstination de ces malheureuses contrées qui ne revinrent pas à l'unité catholique.

## LIVRE TRENTE-NEUVIÈME.

DEPUIS LA PRISE DE CONSTANTINOPLE PAR LES CROISÉS EN 1204;  
JUSQU'AU PREMIER CONCILE GÉNÉRAL DE LYON EN 1245.

A la nouvelle de la prise de Constantinople et de l'élection de l'empereur Baudouin, le pape Innocent III ne se trouva pas peu embarrassé pour répondre à ce prince, qui lui demandait la confirmation de ce qui s'était fait. Il ne pouvait approuver que les Croisés eussent tourné contre les Grecs, chrétiens comme eux, les armés qu'ils avaient prises pour une tout autre fin. Les obstacles que ces schismatiques jaloux apportaient aux progrès des Latins dans la Palestine, les attentats même des derniers usurpateurs sur des empereurs légitimes, ne lui paraissaient pas des excuses recevables pour une vengeance exercée sur des coupables qu'ils n'étaient pas chargés de punir. D'un autre côté, il était ravi de voir ramener à l'unité l'Eglise d'Orient, et de faciliter par là le secours de la Terre-Sainte. Dans sa réponse, il prit le parti de bénir les vœux de la Providence, qui, par des procédés injustes de la part des Latins, avait puni justement les Grecs et leurs crimes multipliés : et sans trop approfondir ces matières délicates, il répondit<sup>1</sup>, et qu'on pouvait conserver la Grèce conquise par un secret jugement de Dieu, et qu'on devait satisfaire à la divine justice pour le passé. Il insista principalement sur les profanations qui avaient été commises dans le pillage, sur les trésors des églises enlevés comme des biens profanes, et dont il ordonna de faire une prompte restitution.

Le patriarche élu pour Constantinople se trouvait encore à Rome, dont il était sous-diacre. Innocent confirma son élection, ou plutôt il y suppléa par la plénitude de sa puissance, comme il s'en exprime, parce qu'il en trouvait la forme irrégulière, et plus séculière qu'ecclesiastique. Ensuite il lui conféra lui-même l'ordination, lui donna le pallium, que ses successeurs seraient toujours obligés d'envoyer demander à Rome, et lui accorda beaucoup de privilèges, entre autres celui de sacrer les rois dans l'empire de Constantinople, et d'absoudre ceux qui auraient frappé des clercs, cas des plus strictement réservés alors au saint Siège. La prérogative même si long-temps et si justement refusée aux patriarches de

<sup>1</sup> VIII, epist. 131.

Constantinople, c'est-à-dire, le premier rang après Rome sur toutes les autres Églises, Innocent III ne fit pas difficulté de l'attribuer au patriarche latin Morosini : mais, en l'accordant, le pontife romain dit en termes exprès<sup>1</sup>, que cette grâce vient du saint Siège, qui, par la plénitude de la puissance apostolique, a tiré comme de la poussière l'Église bysantine, et l'a élevée au-dessus des Églises d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Ainsi, bien loin de confirmer les anciennes prétentions des patriarches de la nouvelle Rome, et de leur reconnaître le moindre fondement, Innocent III les condamnait, par là même qu'il conférait spontanément le titre que ces patriarches avaient voulu s'arroger.

Pour maintenir le nouvel empire des Latins en Orient, le pape enjoignit aux Occidentaux, tant clercs que laïques, qui se trouvaient en Romanie, c'est-à-dire dans le pays de Constantinople, d'y demeurer une année, si les affaires de la Terre-Sainte ne les demandoient pas ailleurs<sup>2</sup>. D'un autre côté, il écrivit en France pour engager des hommes recommandables par leurs talens et leurs vertus à passer dans la Grèce. L'empereur Baudouin l'avait prié de procurer ces secours à la nouvelle Église latine de son empire, et d'exciter généralement les Occidentaux de tout pays, de tout état et de tout sexe, à venir prendre possession des riches domaines qu'il leur promettait, et à former des établissemens dans une région dont il exaltait avec emphase la fertilité et les agrémens. Non-seulement les pèlerins, mais les Chrétiens nés en Palestine, vinrent en si grand nombre, que le pape fut bientôt réduit à condamner ces émigrations, et à se plaindre de ce que cette province était aussi destituée d'hommes que d'argent. Ainsi la révolution de la Grèce, qu'on avait crue d'un si grand secours pour les saints lieux, servait au contraire, par les crimes des Occidentaux ainsi que des Orientaux de Grèce et de Palestine, à en accélérer ou consommer la perte.

Les Sarrasins, beaucoup plus affligés de la réduction de Constantinople par les Occidentaux, qu'ils ne l'eussent été de la prise de Jérusalem, oublièrent leurs propres différends, et tentèrent toutes les voies imaginables pour affaiblir et diviser les Chrétiens. Il y avait entre ceux-ci deux partis qui se disputaient la principauté d'Antioche; celui de Boémond, comte de Tripoli, et celui de son neveu Rupin, qui par sa mère était aussi neveu de Livon ou Léon, roi d'Arménie, en communion avec les Latins. Le sultan d'Alep, fils de Saladin, se déclara pour le comte de Tripoli, et Dénéfin, autre prince musulman peu célèbre depuis, appuya le

<sup>1</sup> VIII, ep. 19. — <sup>2</sup> Ibid. epist. 64, 71.

parti contraire. Les Templiers et le peuple d'Antioche étaient pour le comte; le patriarche d'Antioche et les Hospitaliers, pour le roi d'Arménie, qui soutenait son neveu. Pour ce qui regarde directement le royaume de Jérusalem, le roi Amauri II de Lusignan, mort à Saint-Jean-d'Acre pendant les troubles d'Antioche, savoir le premier d'avril 1205, eut pour successeur Jean de Brienne, comme époux de Marie, fille aînée de la reine Isabelle, qui tirait son droit de son père Amauri I<sup>er</sup>, de la maison d'Anjou. Comme Amauri était aussi roi de Chypre, mais par droit d'hérédité, il laissa cette couronne à son fils Hugues I<sup>er</sup>, qui n'était qu'un enfant en bas âge : faible ressource dans la situation où se trouvaient les affaires des Chrétiens en Orient (1205).

D'une autre part, les Bulgares s'unirent avec les Cumins et les Turcs pour soutenir les Grecs contre les Latins. Ils étaient néanmoins grands ennemis des Grecs, dont ils avaient secoué le joug après l'avoir porté plus de cent cinquante ans. Leur roi Jean ou Joannice, héritier du pouvoir de ses frères Pierre et Asan; libérateurs de leur patrie, avait reçu du pape la couronne royale, et soumis avec le plus grand éclat toutes les Eglises de son royaume à l'Eglise romaine, dont elles reprirent les rites et tous les usages. Mais les Grecs, suppléant à la force par l'artifice et les trames secrètes, détachèrent des Latins le roi Joannice, en lui promettant de le reconnaître pour empereur, s'il les délivrait de leur domination<sup>1</sup>. Aussitôt après ces conventions, les Grecs se révoltèrent de toute part, et s'emparèrent de plusieurs places, entre autres d'Andrinople.

L'empereur Baudouin se mit en campagne, et forma le siège de cette ville<sup>2</sup>. Ayant eu avis que le roi des Bulgares s'approchait pour la défendre avec une puissante armée, il laissa au siège le maréchal de Ville-Hardouin avec le doge de Venise; et accompagné du comte de Blois, il alla au-devant des ennemis avec des forces très-inégales aux leurs. Il ne laissa pas que de dissiper la cavalerie tartare qui servait d'avant-garde au roi de Bulgarie; mais emporté par son courage, il la poursuivit si loin, que les Bulgares, se repliant de part et d'autre, lui coupèrent le retour, et l'environnèrent de tous côtés. Le comte de Blois eut son cheval tué sous lui, et fut blessé lui-même : ses gens lui conseillèrent de se retirer, en lui promettant de lui faire jour l'épée à la main. A Dieu ne plaise, répondit-il, qu'on puisse jamais me reprocher d'avoir fui du combat ! Il fut tué avec beaucoup d'autres seigneurs, et l'Empereur fut fait prisonnier. Cette défaite arriva le 15 d'avril

<sup>1</sup> VIII. Hard. n. 118. — <sup>2</sup> Id. n. 189 et seq.

1205. Dès que le pape Innocent en fut informé, il s'empessa d'écrire pour obtenir l'élargissement de Baudouin; mais Joannice répondit que cet Empereur était mort dans sa prison <sup>1</sup>. Un auteur grec dit que le vainqueur fit couper les bras et les jambes à Baudouin, puis jeter le tronc dans un précipice où il eut encore à lutter trois jours contre les horreurs de la mort. On ajoute que le cruel Bulgare fit faire ensuite une coupe de son crâne, pour y boire à la manière des anciens Scythes. Baudouin est fort loué, même par les Grecs, pour sa justice et sa chasteté. Henri son frère fut élu pour lui succéder, et couronné le 20 d'août 1206; mais la même année, les Grecs se donnèrent pour empereur Théodore Lascaris, qui avait épousé la fille de l'empereur Alexis l'Ange, et qui établit son siège à Nicée, capitale de Bithynie.

Pendant ces troubles de l'Eglise d'Orient, Albert, patriarche latin de Jérusalem, et auparavant évêque de Verceil, dressa, pour quelques solitaires établis sur le Mont-Carmel, une règle qui rendit bientôt cette association très-nombreuse, et la fit connaître jusqu'aux extrémités de l'Occident (1209). Ils devaient leur origine à un moine vénérable de Calabre, qui, malgré son grand âge, vint, dit-on, les établir en ce lieu, à la suite d'une révélation du prophète Elie. On y montrait encore la caverne de ce Prophète, et quelques restes d'un ancien monastère qui paraissait avoir été considérable. Le pieux Calabrois forma une petite clôture au milieu de ces ruines, y bâtit une chapelle et une tour, et y rassembla dix à douze frères. Dans la règle que leur donna le patriarche Albert, il leur recommande principalement le travail et le silence, à l'imitation des anciens solitaires <sup>2</sup>. Ils demeuraient dans des cellules séparées, entendaient la messe tous les jours autant qu'il était possible, récitaient l'office, et ceux qui ne savaient pas lire disaient un certain nombre de *Pater* pour chaque heure canoniale. Jamais ils ne mangeaient de viande, et ils jeûnaient depuis l'Exaltation de la sainte Croix jusqu'à Pâques. Peu avant l'institution des Carmes, Innocent avait établi à Rome, à ses dépens, un hôpital pour les malades et pour les pauvres (1204), que desservait des religieux de la même observance que ceux qui se trouvaient dans l'hôpital du Saint-Esprit à Montpellier. Celui-ci avait été fondé récemment par le comte Gui, qui en fut le premier grand-maître, et à qui le pape avait accordé la confirmation de son ordre.

Tandis que l'Orient attirait l'attention et les efforts des Occidentaux, un orage fatal se formait sourdement contre la religion, au

<sup>1</sup> Gesta Inn. III, p. 117. — <sup>2</sup> Canis. t. v, p. 287. Boll. t. IX, p. 778.

[An 1205]

pressa d'é-  
Joannice  
Un auteur  
bes à Bau-  
ore à lutter  
que le cruel  
r y boire à  
, même par  
ère fut élu  
is la même  
re Lascaris,  
e qui établit

patriarche  
ressa, pour  
gle qui ren-  
t connaître  
leur origine  
grand âge,  
vélation du  
e Prophète,  
ait avoir été  
ture au mi-  
et y rassem-  
y le patriar-  
travail et le  
raient dans  
ours autant  
avaient pas  
que heure  
étaient de-  
Peu avant  
e, à ses dé-  
es (1204),  
ce que ceux  
Montpellier.  
qui en fut  
é la confir-

es Occiden-  
religion, au

[An 1206]

sein de la nation la plus chrétienne et le refuge le plus assuré de l'Eglise dans tous ses périls. A la faveur du temps et de la fourberie, les Vaudois et les nouveaux Manichéens, épars en tant d'Eglises différentes, s'étaient rendus formidables en quelques endroits par leur réunion, et dominaient avec une insolence qui n'était plus supportable dans les provinces de France voisines de l'Espagne. Ils y étaient soutenus par les seigneurs du pays, surtout par Raimond VI, comte de Toulouse, et par Raimond-Roger, comte de Foix. Pour les réprimer, le pape Innocent donna le caractère de légat à l'abbé de Cîteaux, et à deux religieux célèbres du même ordre, nommés Raoul et Pierre de Castelnau, tirés de l'abbaye de Fontfroide, diocèse de Narbonne. Afin de soutenir tant les légats que les docteurs et les prédicateurs qui les accompagnaient, le souverain pontife réclama le pouvoir et la protection du roi Philippe-Auguste.

Différens prélats, même du plus haut rang, s'étaient rendus coupables, soit de connivence à l'égard des hérétiques, soit d'un lâche ménagement; ou du moins, par des œuvres indignes de leur caractère, ils nuisaient beaucoup plus à la religion, que leurs vains discours ne pouvaient lui être utiles. En vertu d'une autorisation expresse du souverain pontife, les légats informèrent contre Bérenger, archevêque de Narbonne. Ils suspendirent de ses fonctions épiscopales Guillaume de Roquesel, évêque de Beziers. Ils allèrent jusqu'à déposer l'évêque de Viviers, et usèrent de la même sévérité à l'égard de Raimond de Rabastens, qui s'était élevé par simonie sur le siège de Toulouse. On élut, à la place de ce dernier, un abbé de l'ordre de Cîteaux, nommé Fouques ou Fouquet, prélat qui fut d'une grande ressource pour la religion dans cette place importante. Il s'était adonné à la poésie pendant sa jeunesse, et il eut de la réputation entre les poètes provençaux, sous le nom de Fouquet de Marseille, lieu de sa naissance. Ayant renoncé depuis à tous les amusemens du siècle, il se fit moine dans la fervente maison de Grand-Selve, d'où il fut tiré pour être abbé du Toronet, au diocèse de Fréjus. C'est de là qu'on le fit passer à l'évêché de Toulouse (1206).

Le Seigneur préparait cependant un nouveau secours à son Eglise, contre les sectes corrompues qui en infestaient un des plus beaux apanages, dans un prélat étranger à la France<sup>1</sup>, qui s'y rencontra par un de ces hasards apparens dont la Providence se plaît à couvrir ses voies. Diègue d'Azébez, évêque d'Osma en Castille, en revenant de Rome, passa par Montpellier, et y rencontra

<sup>1</sup> Jordan. Princ. Fr. Præd. M. S. c. 7 et seq. Vit. 5. Dom. ap. Sur. 5 Aug.

les légats chargés de travailler à la réduction des hérétiques; comme ils étaient sur le point de renoncer à leur légation par suite du dégoût que leur inspirait l'inutilité de leurs travaux. Un des principaux obstacles à leur succès, c'était la vie peu réglée des ecclésiastiques, que les sectaires ne manquaient pas de leur objecter, quand ils les exhortaient à quitter leurs erreurs. L'évêque d'Osma, recommandable par sa naissance et sa doctrine, l'était encore davantage par sa vertu. Il avait établi dans sa cathédrale l'institut des chanoines réguliers; il était allé à Rome pour obtenir du pape la permission d'abdiquer l'épiscopat, et de se consacrer à la conversion de la nation barbare des Cumins, qui habitaient vers l'embouchure du Danube. N'y ayant pu réussir, il avait pris l'habit monastique en repassant par Cîteaux, pour en joindre les observations rigoureuses aux travaux de l'épiscopat qu'on le contraignait de garder (1206).

Ce prélat, vertueux et rempli de l'esprit du Seigneur, conçut qu'il serait impossible de réduire par les paroles seules une secte qui pervertissait les simples en affectant la sainteté et la modestie, tant que les missionnaires catholiques auraient de grands équipages, des troupes nombreuses de chevaux et de valets, s'habilleraient et vivraient avec splendeur. Les légats lui ayant demandé conseil, comme à un personnage aussi renommé pour sa prudence que pour sa piété : « Mes frères, leur dit cet homme apostolique, nous n'avancerons rien pendant que les sectaires accréditent l'erreur par la modestie et l'austérité dont ils font parade, si nous donnons des exemples tout contraires à leur manière de vivre. Il faut combattre leur vertu apparente par une piété réelle, marcher à pied, ne point porter d'argent, imiter en tout la vie des Apôtres. » Et comme les légats témoignaient craindre le reproche de singularité en menant une vie si nouvelle, il leur déclara qu'il demeurerait avec eux pour travailler selon cette méthode à la défense de la foi. Il renvoya sur-le-champ son équipage, tous ses chevaux et tous les gens de sa suite, à la réserve du seul Dominique de Gusman, chanoine régulier et sous-prieur de sa cathédrale, c'est-à-dire, premier dignitaire après l'évêque qui en était le prieur. Après avoir évangélisé quelque temps avec fruit sur ce plan nouveau, le sage prélat voulut retourner dans son diocèse, pour mettre ordre à ses affaires, et subvenir au moyen de son revenu à ses chères missions. A peine fut-il arrivé chez lui, qu'il mourut dans une heureuse vieillesse.

Dominique, qu'il avait choisi pour le compagnon assidu de ses travaux apostoliques, et qui par la suite fut lui-même chef de cette mission, était suscité du Ciel pour servir l'Eglise d'une manière

plus durable, en instituant l'ordre des frères Prêcheurs. Il était né en Castille au diocèse d'Osma, et avant sa naissance on avait auguré sa destination, d'après un songe dans lequel sa mère grosse de lui s'imagina porter dans son sein un flambeau qui embrasait toute la terre. Il fit ses études avec distinction dans l'école de Palencia, la plus fameuse d'Espagne depuis que le roi Alphonse IX y avait attiré, de France et d'Italie, de savans maîtres en tout genre; mais il s'y distingua encore davantage par ses vertus. Il y prit tant de goût pour la mortification chrétienne, qu'il y fut dix années entières sans boire de vin. L'affection qu'il y conçut pour la pureté fut telle, qu'il conserva sa virginité jusqu'à la mort sans la moindre souillure. Sa charité alla jusqu'à vendre ses livres pour soulager les pauvres dans une famine.

Instruit d'un mérite si extraordinaire dans un étudiant, l'évêque d'Osma le tira du lieu de ses études, et le fit chanoine régulier de son Eglise. Ce fut pour Dominique un nouveau motif de s'avancer dans la perfection, et ses progrès nouveaux le firent élever à la première place de son chapitre. Mais il avait surtout de l'attrait pour la conversion des pécheurs, comme son saint évêque ne tarda point à s'en convaincre dans les occasions que lui en fournit son voyage de France. Se trouvant logé avec lui à Toulouse dans la maison d'un sectaire, Dominique fit si bien, tant par ses manières douces et insinuantes que par la force de ses raisons, que le jour même de leur arrivée il convertit cet hôte hérétique. Ayant appris le danger que couraient plusieurs filles nobles et indigentes, que les novateurs prévenaient de leurs libéralités pour les attirer à leur parti, il établit pour elles un monastère à Pouille près Montréal, où dans une clôture exacte, le silence, la prière et le travail, elles trouvaient une égale sûreté pour l'âme et pour le corps.

Il était difficile de le voir et de l'entendre sans se rendre à ce qu'il désirait. Ses idées nettes et fortement arrêtées, ses résolutions prises avec tant de raison qu'on ne l'a presque jamais vu obligé d'en changer, une égalité d'âme inaltérable, son visage même où étaient peintes la paix de la conscience et la joie que l'on goûte au service du Seigneur, le feu de son teint et de ses yeux, sa voix douce et touchante, tout en lui portait à la vertu, et communiquait à ceux qui l'approchaient les ardeurs de l'amour divin dont il était embrasé. Il s'en fallut bien cependant qu'il produisît parmi les sectaires du Languedoc les fruits de bénédiction qu'on avait lieu d'espérer. Le comte de Toulouse, fauteur opiniâtre et artificieux de cette abominable secte, faisait échouer les efforts des hommes les plus apostoliques. Ce prince, que la protection qu'il donnait aux Albigeois a rendu également célèbre et malheureux, n'a

rien souffert qu'il ne méritât par ses débauches et ses violences, indépendamment de son hérésie. Il n'en faisait pourtant pas une profession déclarée; mais son inclination ou plutôt sa passion pour ceux qui la professaient, était extrême et approchait de la folie. Il les accablait de caresses, il se mettait à genoux devant eux, il les appelait ses seigneurs et ses frères, il venait au milieu de la nuit à leurs assemblées; et quand on lui disait qu'il risquait de se faire depouiller de ses états pour l'amour de ces gens-là : *Je ne l'ignore pas*, répondait-il; *mais c'est un parti pris, je sacrifierai pour eux jusqu'à ma tête*. Avec les dehors de catholicité qu'il affecta toujours, il y avait peu d'Albigéois qu'il ne surpassât par son impiété, et par le tour d'esprit qu'il employait à jouer sacrilégement nos plus saintes pratiques. Cet affreux mélange, joint aux pillages et au débordement de mœurs qu'on lui reprochait, en faisait une espèce de monstre. Si l'on excepte le seul écrivain de son parti, qui nous a donné un roman de sa vie pour le ménager, tous les autres se sont accordés à nous en tracer le portrait le plus digne d'un apostat et d'un persécuteur de l'Eglise <sup>1</sup>.

Le légat Pierre de Castelnau lui était particulièrement odieux, ainsi qu'à tous ses protégés hérétiques, que ce légat poursuivait avec autant de persévérance que de vigueur <sup>2</sup>. Il forma une puissante confédération pour la défense de la foi, et y fit entrer jusqu'à la noblesse de Provence (1207), dépendante du comte, qui fut contraint d'y adhérer pour cette raison, et par la crainte des suites de l'excommunication publiée contre lui. Mais après bien des sermens réitérés, il ne tenait plus nul compte de ses engagements dès qu'il croyait pouvoir les violer sans péril. Pierre de Castelnau était trop clairvoyant pour être la dupe de ses artifices, et trop courageux pour les dissimuler. Il reprochait en face au comte sa mauvaise foi et ses parjures; et comme on lui représentait les excès auxquels ce prince était capable de se porter, ajoutant que sa vie même était en péril : « La cause de Jésus-Christ, répondit-il, ne réussira jamais dans ces contrées, à moins que quelqu'un de nous ne meure pour la foi; Dieu veuille que le persécuteur me choisisse pour sa première victime. »

Enfin le comte perfide fit inviter les légats à conférer avec lui à Saint-Gilles en Provence <sup>3</sup>. Il avait promis de les satisfaire sur tous les chefs dont il était accusé, et d'abord il parut recevoir avec docilité leurs avis salutaires : mais quittant bientôt ce personnage contraint, et se démasquant sans retenue, il les menaça publique-

<sup>1</sup> Hist. de l'Egl. Gall. 1. 29. — <sup>2</sup> Hist. Albigeo. c. 64. — <sup>3</sup> Chron. S. Mat. Antis. an. 1208.

ment de mort, et leur dit, comme ils se retiraient, que, quelque chemin qu'ils prissent par terre ou par eau, ils n'échapperaient point à sa vengeance. L'abbé et les magistrats de Saint-Gilles interprétèrent avec raison cette menace réfléchie comme une résolution fixe et arrêtée. C'est pourquoi ils conduisirent les légats sous bonne escorte jusqu'aux bords du Rhône : mais on ne parait qu'à la violence, tandis qu'on avait beaucoup plus à craindre de la trahison. Deux hommes du comte, inconnus aux légats, les avaient suivis, et les atteignirent à l'endroit où ils couchèrent avant de passer le fleuve. Le lendemain matin, les légats ayant dit la messe avant leur départ, suivant leur coutume, un de ces inconnus s'approcha de Pierre de Castelnau, et lui porta un grand coup de lance au-dessus des côtes. Pierre en tombant le regarda, et lui dit : *Dieu veuille vous le pardonner, comme je vous le pardonne!* ce qu'il répéta plusieurs fois avec un redoublement toujours nouveau de charité et de piété, jusqu'à ce qu'il rendit l'esprit (1208).

Le bruit de ce forfait causa un soulèvement universel, et parvint en peu de temps jusqu'à Rome. Le pape en écrivit en termes fort animés à tous les seigneurs et à tous les chevaliers des provinces de Narbonne, d'Arles, d'Aix, d'Embrun et de Vienne. Après avoir raconté le fait, il donne le titre de martyr au défunt, qui avait en effet répandu son sang pour la foi, et qui est honoré comme tel par l'Église le cinquième jour de mars, quoiqu'il soit mort, au plus tard, dans le mois de février. Il enjoint aux archevêques et à leurs suffragans de publier l'excommunication contre le meurtrier, tous ses complices, ses recéleurs et ses défenseurs, et de la dénoncer de nouveau contre le comte de Toulouse, si raisonnablement présumé coupable de cette mort. Enfin, usant de l'autorité qu'on ne lui contestait pas alors, il déclare absous de leur serment tous ceux qui ont promis au comte Raimond fidélité, société ou alliance, prononce qu'il est permis à tout catholique, tant de poursuivre sa personne que de s'emparer de ses terres, et finit par exhorter la noblesse de ces provinces à s'armer pour l'extirpation de l'hérésie et la conservation de la vraie foi<sup>1</sup>. Le pontife écrivit encore au roi Philippe-Auguste, pour le prier d'aller en personne réprimer un vassal, ennemi si dangereux de l'Église, ou du moins d'y envoyer son fils Louis. Le roi, qui était mal avec Otton, roi des Romains, et avec Jean, roi d'Angleterre, répondit, qu'ayant à ses côtés deux grands lions qui n'épiaient que le moment favorable pour fondre sur ses terres, il ne pouvait s'éloigner sans imprudence, ni lui, ni son fils, mais qu'il ne lais-

<sup>1</sup> Gest. Innoc. III, c. 8

serait pas que de permettre à ses barons d'aller à cette expédition. Le pape avait écrit en même temps à tous les seigneurs et à tous les peuples de la France aussi-bien qu'aux prélats, promettant indulgence plénière à ceux qui se croiseraient pour combattre les sectaires de la Narbonnaise : ce qui fit prendre les armes ainsi que la croix à des troupes sans nombre, qui la portaient sur la poitrine, pour se distinguer des croisés du Levant, qui l'avaient sur l'épaule. Au bruit de ces armemens, le comte Raimond fut si effrayé, qu'il prit lui-même la croix contre la secte dont il était le principal fauteur.

Pour remplacer Pierre de Castelnaud, et Raoul son collègue de légation qui mourut vers le même temps, le pape envoya deux légats nouveaux, Milon, clerc de l'Église romaine, aussi recommandable par la profondeur de sa doctrine que par la solidité de sa vertu, et le docteur Théodise, chanoine de Gênes. Ils allèrent du côté de Lyon au-devant des Croisés qui s'y assemblèrent, de tous les quartiers de la France, à la suite du duc de Bourgogne, des comtes de Nevers, de Saint-Pol, de Montfort, de l'archevêque de Sens, des évêques d'Autun, de Clermont, de Nevers, et d'une infinité d'autres personnages considérables dans l'état et dans l'Église. Raimond s'était déjà fait absoudre par les légats au lieu même où était enterré le bienheureux Pierre de Castelnaud, pour lui faire en quelque sorte amende honorable. Il avait fait serment, sur le corps de Notre-Seigneur, d'observer les ordres du pape pour la paix de l'Église et l'expulsion des hérétiques, de ne plus rendre sa foi suspecte en les protégeant, de rompre avec ces troupes de brigands qu'on nommait routiers, de ne plus vexer ses peuples, ni les prélats orthodoxes : pour sûreté, il avait livré sept châteaux de ses domaines, et consentait à leur confiscation, s'il n'observait pas ses sermens. Ne mettant point de bornes à ses terreurs, ni à ses précautions, il s'avança lui-même jusqu'à Valence au-devant des Croisés, à qui il renouvela ses engagements, promit sans réserve de faire tout ce qu'ils voudraient, et offrit son fils pour ôtage, outre les places qu'il avait déjà livrées (1209).

Aussitôt après ils marchèrent tous ensemble à Béziers. Les habitans de cette ville abandonnée au manichéisme s'étaient rendus odieux par leurs rapines, par les meurtres et tous les forfaits qui étaient les suites de leur affreuse doctrine. On était surtout indigné de l'assassinat de Raimond Trincavel, leur vicomte, qu'ils avaient massacré dans l'église de la Madeleine, après avoir brisé les dents à leur évêque qui s'efforçait de les en détourner. On commença par les sommer de livrer un certain nombre d'héré-

tiques dont on leur remit la liste, et qui étaient apparemment les principaux auteurs de leur perversion. Peu contents de s'y refuser avec insolence, quelques-uns d'entre eux s'approchèrent avant d'être attaqués, et firent pleuvoir sur les Croisés une grêle de flèches. Tous les soldats catholiques frémissaient de fureur en attendant les ordres de leurs chefs; cependant les valets de l'armée, sans observer aucune discipline, à l'insu de leurs maîtres, s'approchèrent des murailles, et prirent la place d'emblée. Ils firent main basse sur tous les habitans, et mirent le feu à la ville. C'était le jour de la Madeleine; et dans l'église qui lui était dédiée on tua jusqu'à sept mille personnes qui s'y étaient réfugiées : circonstances qui furent relevées comme un signe de la vengeance divine, tant à cause du meurtre du vicomte Trincavel, qu'à cause des blasphèmes que ces sectaires impurs se permettaient surtout contre cette sainte amante de Jésus-Christ. Les Croisés marchèrent ensuite à Carcassonne, qu'ils auraient pu facilement emporter d'assaut; mais le sort que Béziers venait d'éprouver leur faisait encore horreur. Ils reçurent les habitans de Carcassonne à composition, c'est-à-dire à charge de tout abandonner et de sortir en chemise.

On tint ensuite conseil pour voir qui l'on établirait maître et conservateur de ces conquêtes. D'après le désintéressement que montrèrent les principaux seigneurs, il paraît que l'esprit d'ambition ne les avait pas guidés. Le comte de Nevers et le duc de Bourgogne refusèrent absolument et constamment; et pour que Simon de Montfort acceptât enfin, les plus vives instances ne suffirent pas. Il fallut que les légats le lui ordonnassent, par l'autorité du Siège apostolique. On a déjà fait remarquer, à l'occasion de l'expédition de Zara en Dalmatie, tout le respect qu'avait pour les ordres du vicair de Jésus-Christ ce pieux héros, que le tumulte des armes n'empêchait pas d'entendre la messe tous les jours, de réciter l'office divin, et d'observer inviolablement les jeûnes de l'Eglise. Il honorait sa foi et sa piété par des mœurs très-pures et de solides vertus, par une modestie et une humilité si extraordinaires que, malgré la supériorité de son mérite, il était effrayé de son insuffisance, et se croyait fort au-dessous de sa destination. Il était toutefois d'une rare valeur, si terrible dans un combat, que du seul mouvement de son sabre il mettait ses ennemis en fuite; actif, entreprenant, ferme dans ses desseins et suivi dans ses vues, d'une incomparable dextérité dans tous les exercices militaires, d'un tempérament robuste, de grande taille, bien fait de sa personne, et par l'affabilité de son humeur aussi bien que par sa facilité à s'enoncer, également propre à se faire révéler de

ses nouveaux sujets, et à conserver l'affection des seigneurs au-dessus desquels on l'élevait. Si dans le cours de ses exploits on trouve plusieurs traits d'une sévérité qui fait encore frémir, il en faut juger d'après la qualité des monstres dont il crut ne pouvoir autrement purger les provinces qu'ils infestaient, ou du moins d'après les mœurs et les préjugés de son siècle.

La conduite des Albigeois et de leurs fauteurs fournissait des prétextes plausibles à la rigueur déployée contre eux. Conséquent à des principes qui n'étaient pas contestés alors comme ils le furent plus tard, le pape Innocent ébranla les fondemens d'une autre puissance, qui avait méprisé ses avis, ses prières et ses ordres. Un premier tort en ayant amené beaucoup d'autres, dans l'intervalle de quatre années, toute l'Angleterre fut mise en interdit (1208), le roi Jean excommunié et déposé (1212), avec tous les désordres et tous les malheurs inséparables de ces révolutions; et cela, pour une cause en apparence aussi étrangère à cet énorme bouleversement, que l'était l'élection d'un évêque. On avait élu tout à la fois, pour le siège de Cantorbéry, le sous-prieur du clergé monastique de cette Eglise, et l'évêque de Norwich. L'affaire fut portée à Rome, et les deux élections, peu régulières à la vérité l'une et l'autre, y furent pareillement cassées. Aussitôt après le pape proposa pour cet archevêché le cardinal Etienne de Langton, qui fut élu à Rome par des moines députés de Cantorbéry, contre le gré du roi, déclaré pour l'évêque de Norwich<sup>1</sup>. Cependant Etienne était anglais de naissance et d'un vrai mérite; mais il avait étudié à Paris, y avait été fait docteur, chanoine de la cathédrale et chancelier de l'université. Soit pour cette raison qui le rendait fort odieux à Jean-Sans-Terre, ennemi déclaré de tout ce qui tenait à la France, soit à cause de l'affront que ce prince croyait essuyer dans la personne de l'évêque de Norwich, Jean fit tomber le premier poids de son ressentiment sur les moines de Cantorbéry avec toute la violence dont il était capable, les chassa de leur église et s'empara des biens de l'archevêché.

Il écrivit ensuite au pape d'un style amer et piquant, qu'il ne revenait pas de sa surprise de ce que le pontife et toute la cour romaine semblaient oublier combien son amitié leur était fructueuse; qu'ils retiraient plus d'utilité de son royaume que de tous les autres états qui sont en-deçà des Alpes; que si l'élection de l'évêque de Norwich n'était pas ratifiée à Rome, il empêcherait ses sujets d'y porter les richesses qui lui étaient nécessaires pour repousser ses ennemis qu'on y protégeait; et

<sup>1</sup> Matth. Par. an. 1206. Gest. Innoc. III, n. 1.

chercher parmi des étrangers, si mal disposés à son égard, la justice et les lumières qu'elle pouvait trouver dans ses propres prélats.

Le pape Innocent répondit au roi Jean avec modération, se justifia de n'avoir pas attendu le consentement de ce prince pour l'élection du cardinal Etienne, et déclara l'avoir suffisamment demandée, « quoique ce ne soit pas l'usage, ajouta-t-il, de l'attendre pour les élections qui se font en cour de Rome. » Il conclut en exhortant le roi à ne point résister au Seigneur, et à ne pas ramener les coutumes fatales auxquelles les rois son père et son frère avaient renoncé. Innocent III écrivit ensuite aux évêques de Londres, de Worchester et d'Ely, que si après leurs représentations le roi ne recevait point l'archevêque Etienne, ils eussent à prononcer sur toute l'Angleterre un interdit général des fonctions ecclésiastiques, hormis le baptême des enfans et la pénitence des moribonds. Cette lettre menaçait encore le roi Jean de plus grandes peines, si celle-ci ne triomphait pas de sa résistance.

Les trois évêques, obéissant aux ordres du pape, allèrent trouver le roi, et le conjurèrent avec larmes de mettre sa puissance et son salut en sûreté, en prévenant l'interdit. Le roi les interrompit avec fureur, se répandit en injures contre le pape et les cardinaux, et, en des termes de blasphème qui lui étaient ordinaires, jura que, si quelqu'un de ses évêques osait publier l'interdit, il l'enverrait à Rome avec les autres prélats et leur clergé, après les avoir dépouillés de toutes leurs possessions; qu'il ferait arracher les yeux et couper le nez à tous les Romains qui se trouveraient dans ses états. « Et que ne puis-je, ajouta-t-il, par cette marque infamante, faire également distinguer des autres nations tout le reste de ce peuple détestable! » Enfin, il commanda aux trois évêques de s'éloigner promptement de sa présence, s'ils voulaient mettre leurs jours en sûreté.

Les trois prélats se retirèrent en effet; mais la crainte ne les empêcha point de remplir leur commission. Le lundi de la Passion, qui cette année était le vingt-quatrième de mars, ils mirent toute l'Angleterre en interdit, et sortirent au plus tôt du royaume, pour se dérober à la fureur du roi. L'interdit fut observé ponctuellement et sans nulle exception, nonobstant tous privilèges, suivant les ordres du pape, sauf la confession, le viatique et le baptême des enfans; en sorte que sans prêtres et sans prières on emportait les morts des villes et des villages comme les cadavres des animaux, et qu'on les jetait dans le premier fossé, où on les couvrait précipitamment de terre. Les clameurs que le peuple poussa de toute part, firent bientôt trembler l'inconsidéré monarque. Il en-

voya vers le pape, et fit toutes les promesses qu'il crut pouvoir le tirer de l'embarras où il se trouvait, et qui lui coûtaient peu dans ces circonstances. Mais aussi téméraire dans l'espérance, qu'il était faible et rampant dans le danger; et dans le bien comme dans le mal, toujours incapable de fixité, il traîna la négociation en longueur, s'abandonna par intervalles aux fougues de son ressentiment, et rompit enfin tout-à-fait.

Au bout de deux ans, le pape excommunia le roi d'Angleterre; mais il ne se trouva plus, dans toute l'étendue de ce royaume, un seul évêque qui osât publier la censure. En peu de temps néanmoins elle parvint à la connaissance de tous les sujets, qui dans les rues et les places publiques se répétaient mystérieusement les uns aux autres que le roi était excommunié. Geoffroi, archidiacre de Norwich, se trouvant à Westminster pour les affaires de l'échiquier, dit un jour à ceux qui s'en occupaient avec lui, qu'il n'était pas sûr à des bénéficiers de demeurer au service d'un prince frappé d'anathème. Le propos fut rapporté au violent monarque. Il fit prendre l'archidiacre, et l'emprisonna, sans vivres, chargé de fers et revêtu d'une chape de plomb, dont le poids joint à la faim le fit mourir en peu de jours<sup>1</sup>. La cruauté naturelle à Jean Sans-Terre était encore animée par un aventurier nommé Aimeric Masson, qui se donnait pour théologien. Il disait, afin de flatter le roi et d'en obtenir des faveurs, que les biens temporels des princes et même le gouvernement de leurs sujets ne regardaient point le chef de l'Eglise. Mais il ne cessait de répéter que le roi était l'instrument de la colère de Dieu, établi pour gouverner le peuple avec la verge de fer. Quelque agréable qu'il se fût rendu au roi Jean par cette maxime tyranique, Innocent III eut assez de crédit en Angleterre pour le faire dépouiller d'un grand nombre de bénéfices qu'il y avait obtenus par ses intrigues, et pour le réduire à un état de misère tel qu'on le vit long-temps mendier son pain de porte en porte.

Après plusieurs conférences avec Pandolfe, sous-diacre de l'Eglise romaine et Durand chevalier du temple, qu'Innocent lui avait députés dans l'espoir de rétablir la paix, Jean, sourd aux conseils de la raison et de la justice, refusa de rendre les biens qu'il avait confisqués sur les évêques et les chanoines bannis : trois évêques de sa cour et quelques courtisans laïques, lui avaient persuadé que c'était faire beaucoup que de consentir au retour de ceux qu'il avait contraints à la fuite. Enfin Innocent, cédant au cri des peuples et du clergé, déclara (1211) tous les vassaux et sujets du roi

<sup>1</sup> Matth. Par. an. 1209.

Jean absous du serment de fidélité, et défendit, sous peine d'excommunication, que personne communiquât avec lui en aucune manière, pas même pour la table, pour le conseil, ni simplement pour lui parler. Il alla plus loin l'année suivante : les évêques de Londres et d'Ely et l'archevêque de Cantorbéry étant venus à Rome lui dépeindre la cruelle persécution que Jean infligeait à l'Eglise d'Angleterre, de l'avis des cardinaux et d'autres graves personnages, il rendit une sentence, portant que le roi serait déposé du trône, et qu'à la poursuite du souverain pontife, on lui donnerait un successeur plus digne de régner. Le roi Jean, dit Fleury, s'était rendu odieux non-seulement aux ecclésiastiques de son royaume, mais encore à la noblesse, au peuple et à tous ses sujets, par ses cruautés, ses exactions et ses débauches. Il avait abusé des femmes et des filles de plusieurs gentilshommes malgré leur résistance ; et il en avait réduit d'autres à la dernière pauvreté par ses extorsions : il avait banni les parens et amis de quelques autres, et tourné leurs biens à son profit. Tous ceux-là reçurent avec grande joie l'absolution que leur donnait le pape du serment de fidélité. On disait même que plusieurs seigneurs avaient envoyé au roi de France leurs lettres scellées pour l'inviter à venir en Angleterre recevoir la couronne<sup>1</sup>. Innocent écrivit à Philippe-Auguste de se charger de cette entreprise pour la rémission de ses péchés, afin que lui et ses successeurs, après avoir détroné le roi Jean, possédassent à perpétuité le royaume d'Angleterre. Il écrivit aussi une lettre circulaire à tous les seigneurs, chevaliers et gens de guerre des nations diverses, pour qu'ils eussent à se croiser afin de déposer le roi d'Angleterre et de venger l'injure de l'Eglise universelle. Il ajoutait que quiconque concourrait de ses biens ou autrement à la destruction de ce roi pervers, recevrait de l'Eglise la même protection que ceux qui visitaient le Saint-Sépulcre. Philippe-Auguste, excommunié autrefois par le pape, avait déclaré ses censures nulles et abusives : « il pensa tout différemment, fait observer Feller, quand il se vit l'exécuteur d'une bulle qui lui donnait l'Angleterre. » Au fond, il en était des papes qui donnaient des royaumes qui ne leur appartenaient pas, comme il en est d'un magistrat qui adjuge un bien ou un droit qui ne lui appartient point. En acceptant de pareils présens, les princes ne convenaient-ils pas que les papes avaient le droit de disposer des couronnes et de déposer les monarques coupables ? Rien ne prouve mieux que cette jurisprudence était alors généralement reçue, que les rois même ne la contestaient pas, et que l'on a tort aujourd'hui d'accuser les papes d'usurpation.

<sup>1</sup> L. 77, n. 6.

L'orage qui se formait ainsi sur la tête du roi Jean devait avoir des suites funestes pour lui. On remettait les droits et la puissance de l'Église à Philippe-Auguste, suzerain déjà si redoutable, et qui avait de son côté des droits plus que plausibles à faire valoir contre le roi d'Angleterre. Le prince Geoffroi, frère aîné du roi Jean, et mort dès l'année 1186, avait laissé sa femme enceinte d'un fils qui fut nommé Artus, et que la Bretagne, l'Anjou, le Maine et la Touraine reconnurent pour leur seigneur. Sa mère Constance lui ménagea d'abord la protection de Philippe-Auguste, et le remit entre ses mains à l'âge de douze ans. Mais le roi Jean son oncle ayant trouvé moyen de se saisir de sa personne, après l'avoir tenu quelque temps emprisonné à Rouen, le fit passer de sa prison dans une barque, où il le tua de sa main, et jeta son corps dans la Seine (1203). Philippe-Auguste fit citer Jean, comme son vassal, pour répondre sur ce crime à la cour des pairs; et sur le refus de comparaître, la cour, d'une voix unanime, confisqua au profit du roi Philippe tout ce que le roi Jean possédait en-deçà de la mer. Le monarque français entra aussitôt en Aquitaine, puis en Normandie, pour exécuter le jugement les armes à la main, et y fit plusieurs conquêtes. Néanmoins, le pape désirait la conversion de Jean plutôt que sa persévérance dans le mal; le retour de ce prince eût été d'ailleurs un moyen plus sûr de pacifier son royaume. Mais Philippe n'avait garde de retarder une entreprise si favorable à ses intérêts. Indépendamment de la notification que le légat Pandolfe lui avait faite de la sentence pontificale, il était encore excité par un grand nombre de seigneurs anglais qui n'aspiraient qu'à être délivrés du joug tyrannique du roi Jean. Les évêques chassés d'Angleterre, et qui revenaient de porter leurs plaintes à Rome, avaient aussi prié le roi de la part du pape d'entrer à main armée dans la Grande-Bretagne, d'en détrôner le tyran, et de mettre à sa place un prince digne de régner. Philippe, qui n'attendait que l'occasion, ordonna, sous peine de félonie, à tous ses vassaux de venir le rejoindre à Rouen, dont il s'était déjà rendu maître, et il y fit équiper une flotte chargée de toutes sortes de munitions. Ce prince, qui trouva peu après si mauvais que le roi Jean eût disposé de ses états en faveur du pape, ne trouvait alors nullement condamnable que le pape les lui offrît à lui-même<sup>1</sup>.

Cependant le légat Pandolfe passa en Angleterre, et joignit le roi Jean à Douvres. A son départ de Rome, Innocent lui avait donné fort secrètement un projet de réconciliation pour ce prince, en cas qu'il voulût enfin se soumettre aux ordres du saint Siège. Par-

<sup>1</sup> Hist. de l'Écl. Gall. 1. 30.

dolfe, profitant de la terreur que ne pouvaient bannir d'une âme si criminelle soixante mille hommes de bonnes troupes, et une flotte supérieure à celle des Français, lui tint ce discours : « Voilà le roi de France à l'embouchure de la Seine prêt à vous accabler par l'autorité du souverain pontife, et à s'emparer de votre royaume. Avec lui viennent vos prélats et tant d'autres Anglais, soit clercs, soit laïques, animés de toute l'ardeur que peut inspirer l'espoir de rentrer dans leur patrie et de recouvrer leurs biens. Il montre d'ailleurs les lettres de presque tous les seigneurs d'Angleterre, qui le demandent pour souverain et lui promettent fidélité. Au moins songez à vos intérêts, apaisez le Ciel justement irrité, soumettez-vous à l'Eglise, et regagnez les bonnes grâces du pape, prêt à vous rendre la couronne qu'il vous a ôtée (1213). »

Ce discours ne manqua pas de produire son effet. Jean, tout hors de lui-même et comme réduit au désespoir, acquiesça aux propositions de Pandolfe, et promit sans restriction de se soumettre aux ordres du pape pour tous les objets qui lui avaient attiré les censures du saint Siège. Deux jours après, il déclara, par une charte authentique<sup>1</sup>, que, pour l'expiation de ses péchés, il donnait, de sa franche volonté et de l'avis de ses barons, à l'Eglise romaine, au pape Innocent et à ses successeurs, les royaumes d'Angleterre et d'Irlande, avec tous leurs droits; qu'il ne les tiendrait plus que comme vassal du pape, lui en ferait hommage-lige, et pour marque de sujétion, outre le denier de S. Pierre, payerait tous les ans au pape mille marcs de sterlings; enfin, qu'il obligerait tous ses successeurs à maintenir cette donation, sous peine de perdre leur droit à la couronne. Le roi remit cette pièce au légat pour la porter à Rome, et sur-le-champ, en présence de tout le monde, il fit hommage et serment de fidélité au souverain pontife représenté par son ministre, qui foula aux pieds quelque argent, présenté comme signe de la soumission du roi. Jean fut incontinent absous de l'excommunication par l'archevêque de Cantorbéry et les autres évêques persécutés qu'on s'était empressé de rappeler dans la Grande-Bretagne. La bonne harmonie se trouvant rétablie avec eux et avec les seigneurs, le roi jura d'observer les lois de S. Edouard et celles de Henri I<sup>er</sup>.

Pendant ce temps, le légat Pandolfe repassa en France, alla trouver le roi Philippe, et lui signifia, de la part du souverain pontife, de se désister de son entreprise contre le roi d'Angleterre qui s'était soumis à l'Eglise, et qu'il ne pouvait plus attaquer sans offenser le pape. Philippe fut sans doute aussi piqué que

<sup>1</sup> XVI, ep. 77.

surpris de ce changement, qui ne l'eût point empêché de porter ses armes dans les îles Britanniques, si le comte de Flandre, qui l'avait le plus animé, n'eût changé lui-même pour faire alliance avec le roi Jean. C'était Ferrand ou Ferdinand de Portugal, qui avait épousé la fille aînée du comte Baudouin, devenu empereur de Constantinople, et qui eut lieu de se repentir de son inconstance. Le roi Philippe marcha contre ce vassal infidèle, qui s'était uni au roi Otton, et au comte de Sarisbury, frère naturel du roi d'Angleterre. Par une singularité qu'il importe de constater, tous les princes qui attaquaient Philippe-Auguste se trouvaient frappés des censures du saint Siège, et ils se proposaient, après avoir vaincu le roi de France, de se venger de Rome en exterminant le pape, les évêques, les prêtres et les moines, de s'emparer des biens de toutes les Eglises, et d'obliger quelques prêtres qu'ils auraient épargnés, à vivre des aumônes des fidèles. La Providence, qui dispose des événemens, souvent à l'insu de ceux qu'elle emploie pour les accomplir, avait donc arrangé les choses dans cette circonstance de telle sorte que la victoire que remporterait le roi de France fût un véritable triomphe pour l'Eglise. L'inégalité du nombre n'arrêta point le courage de Philippe. Les deux armées s'étant rencontrées près Bouvines, il fit à ses troupes cette courte harangue, rapportée par le moine Rigord, son chapelain, qui marchait derrière lui : « Tout notre espoir est en Dieu : le roi Otton et ses gens sont des excommuniés, ennemis et destructeurs de l'Eglise; leur solde est la substance du pauvre et la dépouille du clergé. Pour nous, quoique pécheurs, nous sommes unis de sentiment à la sainte Eglise; nous jouissons de sa communion, et nous défendons ses libertés selon notre pouvoir. Ne doutons pas que Dieu ne nous fasse triompher de nos ennemis et des siens. » Après que le roi eut ainsi parlé, les troupes lui demandèrent sa bénédiction avec une simplicité respectable dans son principe. Aussitôt après on sonna la charge, pendant laquelle le chapelain et les clercs de l'armée ne cessèrent de chanter des psaumes. La victoire fut complète pour les Français (1214). Otton prit la fuite; les comtes de Flandre et de Sarisbury furent faits prisonniers. Pour comble de bonheur, on apprit que le roi Jean, qui avait fait une descente en France et qui assiégeait le château de la Roche-au-Moine, en Anjou, venait d'être forcé par Louis, fils du roi Philippe, à lever ce siège et à se retirer honteusement. En mémoire de ces grands succès, le roi fonda près Senlis l'abbaye de la Victoire, où il mit des chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris.

Lorsque Jean-Sans-Terre négociait avec le pape, mais proba-

blement avant d'avoir conclu avec son légat, il avait envoyé secrètement et en grande diligence vers le Miramolin ou roi de Maroc. Les envoyés, qui étaient deux chevaliers et un clerc, présentèrent une lettre du roi leur maître, qui s'offrait à soumettre son royaume au prince musulman, à lui payer tribut, et même à quitter la religion chrétienne pour la mahométane, s'il voulait lui donner du secours. Le Miramolin lisait les Epîtres de S. Paul, qui lui étaient tombées entre les mains. Il parut quelques momens fort pensif; puis il répondit : « Voilà le livre d'un chrétien sage, qui par ses œuvres et ses paroles me ravit d'admiration. Je ne vois rien à reprendre en lui, sinon d'avoir quitté la religion de ses pères. Que puis-je penser de votre maître, qui veut renoncer à une religion si sainte et si pure que, si je n'en avais point, je la choisirais de préférence à toutes les autres ? » Ensuite il s'informa de l'état du roi et du royaume d'Angleterre. Comme les deux chevaliers lui en faisaient la peinture la plus avantageuse, il reprit avec un grand soupir : « Je n'ai jamais lu ni entendu dire que le souverain d'un pareil état le voulût rendre tributaire d'un étranger. Votre maître est un misérable et un lâche. J'ai pour lui tant de mépris, que je ne voudrais pas lui donner place entre mes plus vils esclaves. Et vous, ajouta-t-il, en lançant sur les deux chevaliers un regard terrible qui les fit trembler pour leur vie, vous, agens et flatteurs d'un tyran méprisable, n'avez pas l'audace de paraître davantage sous mes yeux. »

Comme ils se retiraient confus, le Miramolin porta ses regards sur le troisième envoyé, nommé Robert, qui s'était tenu à l'écart pendant toute l'audience. Voyant un petit homme extrêmement brun et de fort mauvaise mine, il jugea que le mérite devait compenser le désavantage de la figure dans un ministre chargé d'une négociation si délicate. Il le retint, et lui fit plusieurs questions, auxquelles Robert satisfit avec une contenance assurée et une franchise qui charmèrent le musulman. L'Anglais dit avec ingénuité que son souverain était un tyran, aussi faible à l'égard des étrangers que terrible pour ses sujets; qu'il avait perdu par sa faute le duché de Normandie, avec plusieurs autres grands domaines; qu'il ne cessait de ruiner le reste de ses états, et de se rendre odieux à ses peuples par ses exactions, ses usurpations, ses débauches et ses adultères. Le Miramolin blâma la patience excessive des Anglais, et renchérit sur tous les témoignages de mépris qu'il avait déjà donnés à l'égard de Jean-Sans-Terre. Il eut plusieurs autres entretiens avec Robert, le combla des marques de sa bienveil-

<sup>1</sup> Matth. Par. an. 1213, p. 204.

lance, et le renvoya chargé de présens en or et en argent, en pièces de soie et en pierreries. C'est l'historien Matthieu Paris<sup>1</sup> qui nous apprend ces particularités, et qui dit les tenir de Robert lui-même. Il ajoute que le roi Jean pensait fort mal de plusieurs articles de foi, et qu'il lui échappait des impiétés si extravagantes et si scandaleuses, qu'on n'oserait les rapporter.

Depuis long-temps l'Allemagne n'était pas plus tranquille que l'Angleterre; elle se trouvait toujours déchirée par les factions des maisons de Saxe et de Souabe, qui se disputaient cette couronne élective. A la mort de l'empereur Henri VI, trois partis s'étaient élevés simultanément, Philippe de Souabe, Othon de Saxe ou de Brunswick, et Frédéric fils de Henri. Au milieu des débats suscités par les compétiteurs, le chef de l'Eglise se déclarait en faveur de celui qui offrait plus de garanties pour le bonheur des peuples : mais les princes, comme les sujets, oublient souvent de tenir leurs promesses. Philippe de Souabe, élu d'abord simple tuteur de son neveu Frédéric, s'était ensuite fait élire et sacrer roi de Germanie en Thuringe. La plupart des seigneurs et le pape Innocent ne l'avaient pas reconnu, soit à cause de l'excommunication dont Célestin III l'avait frappé pour ses usurpations en Italie et dont il n'était point absous, soit à cause de son injustice envers son neveu. Après huit ans d'une concurrence si onéreuse pour les peuples, Philippe s'était enfin réconcilié avec le pape Innocent, lorsqu'il fut assassiné par le comte palatin de Bavière, à qui il avait refusé sa fille en mariage, après la lui avoir promise. Cet événement (1208), qui semblait devoir accélérer le rétablissement de la bonne harmonie, la rendit néanmoins plus difficile qu'auparavant. A la vérité, le roi Othon, qui n'avait plus de rival, fut d'abord couronné empereur (1209), et même s'engagea par serment envers le pape à des conditions dont l'avantage était proportionné aux obligations qu'il lui avait. Mais ensuite les magistrats des villes d'Italie, ou plutôt les flatteurs de ce prince, lui firent entendre qu'il avait été surpris, au moins en promettant de rendre au saint Siège les terres de la comtesse Mathilde; que la distraction de ces grands domaines causerait un préjudice irréparable à l'Empire; qu'enfin les papes n'avaient pu les faire donner au saint Siège, qu'en abusant de la faiblesse du sexe ou de l'âge de la donatrice, qui n'avait pourtant que trente et un ans lorsqu'elle fit sa première donation en 1077, et qui n'en avait que 56 lorsqu'elle la renouvela en 1102. Othon refusa donc de rendre les terres malgré ses sermens, qu'il prétendit contraires à celui

<sup>1</sup> Pag. 206.

argent, en  
eu Paris  
de Robert  
plusieurs  
ravagantes

quille que  
ctions des  
couronne  
is s'étaient  
axe ou de  
ats suscités  
a faveur de  
peuples :  
tenir leurs  
eur de son  
Germanie  
ent ne l'a-  
n dont Cé-  
e et dont il  
rs son ne-  
r les peu-  
cent, lors-  
qui il avait  
Cet événe-  
ssement de  
e qu'aupa-  
rival, fut  
ea par ser-  
était pro-  
les magis-  
prince, lui  
mettant de  
de ; que la  
lice irrépa-  
ire donner  
ou de l'âge  
n ans lors-  
vait que 56  
e de rendre  
res à celui

qu'il avait fait en premier lieu, de conserver les droits de l'Empire. Par la même raison, il attaqua le jeune Frédéric, roi de Sicile et pupille du pape Innocent, pour reprendre la Pouille, qu'il prétendait appartenir à la couronne impériale. Il soutint même qu'avant qu'elle fût fixée sur sa tête, le pape et les états de Sicile avaient usurpé plusieurs terres qui lui appartenaient.

Innocent représenta à Othon qu'il était injuste envers l'Eglise romaine; il l'en fit avertir aussi par l'archevêque de Pise; mais tout fut inutile. Dès l'année 1210, Innocent, qui avait pendant dix ans soutenu l'ingrat empereur, se vit forcé de recourir aux censures. Othon, redoublant alors la persécution, défendit qu'on sortît de ses états pour aller à Rome, et justifia de plus en plus les reproches du clergé dont il violait sans cesse les immunités. Enfin, de l'avis des évêques assemblés en concile, le pape déclara (1211) tous ses sujets absous du serment de fidélité. L'année suivante, après lui avoir député jusqu'à cinq fois l'abbé de Morimond dans un esprit de paix, offrant de supporter les dégâts qu'Othon avait faits dans la Campagne de Rome, pourvu que ce prince renonçât au projet d'envahir la Pouille et la Sicile, il défendit sous peine d'anathème de le reconnaître pour empereur. Dès lors les affaires d'Othon ne firent plus que décliner. Il avait fait plusieurs conquêtes dans la Pouille et en Calabre; il se flattait d'enlever jusqu'à la Sicile au roi Frédéric, par ses intelligences avec un seigneur de l'île qui, au moyen des Sarrasins à sa solde, s'était rendu maître de quelques forts dans les montagnes; mais, forcé de courir en Allemagne pour contenir ses peuples que soulevait l'injustice de sa cause, il fut abaissé à Nuremberg, au point d'offrir de quitter la couronne, qu'il lui était d'ailleurs difficile de conserver long-temps. Dès l'année 1211 la diète assemblée à Coblenz avait reconnu Frédéric pour empereur: ce jeune prince se rendit d'abord auprès d'Innocent qui était son tuteur, et de là en Allemagne où il fut couronné à Mayence, le 6 décembre 1212.

L'Espagne était le théâtre d'événemens plus consolans pour la religion. Alphonse III roi de Castille, et Alphonse IX roi de Léon, ayant déclaré la guerre au Miramolin Abou-Abdala, quatrième des Almohades, le même dont Jean-Sans-Terre recherchait l'amitié, et qui régnait en Espagne aussi bien qu'en Afrique, les infidèles eurent d'abord de si grands avantages, que la terreur se répandit par toute la chrétienté. Le pape écrivit à tous les évêques d'Espagne, pour qu'ils en réunissent les princes chrétiens contre l'ennemi commun. La partie ne paraissant pas encore égale, le roi de Castille envoya l'archevêque de Tolède et d'autres ambassadeurs chez les différentes nations, pour leur demander du se-

cours. La France était toujours la ressource de la religion, dans les conjonctures où il fallait, avec la valeur, une franchise et une générosité promptes à s'exécuter. Le pape engagea particulièrement les Français des provinces méridionales, comme les plus voisines du théâtre de la guerre, à partager les hasards d'une bataille décisive qui devait se donner vers la Pentecôte de cette année 1212 : il leur accordait à cette fin les indulgences de la croisade. Plusieurs prélats partirent aussitôt, accompagnés d'une armée redoutable, entre autres Arnaud, légat du saint Siège contre les Albigeois, parvenu de l'abbaye de Cîteaux au siège métropolitain de Narbonne, l'archevêque de Bordeaux, et malgré la distance des lieux, l'évêque de Nantes en Bretagne. Il y avait deux mille chevaliers français avec leurs écuyers, dix mille sergens à cheval, et cinquante mille sergens à pied. C'est ainsi qu'on nommait ceux qui servaient à la guerre au-dessous des chevaliers, c'est-à-dire servans ou gens de service.

Pour attirer les bénédictions du Ciel sur les armes chrétiennes, le mercredi de la Pentecôte, 17 mai, on fit à Rome une procession solennelle dans l'ordre suivant. Dès le grand matin, les femmes s'assemblèrent dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, le clergé dans la Basilique des douze Apôtres, et les laïques dans l'église de Sainte-Anastasie; puis chacune de ces troupes partit pour se réunir aux autres dans la place de Latran. A la tête des femmes marchaient d'abord les religieuses, puis toutes les autres personnes du sexe, sans aucune parure en or ni en soie, et nu-pieds autant que leurs forces le pouvaient permettre. Les moines et les chanoines réguliers marchaient à la tête du clergé; et à la tête des laïques, les Hospitaliers. Quand tout le monde fut arrivé à la place, le pape avec les cardinaux et les évêques entra dans l'église, prit la vraie croix, et revint sur les degrés, d'où il fit un sermon au peuple; après quoi les femmes allèrent à l'église de Sainte-Croix entendre la messe que leur dit un cardinal, et le pape la célébra dans la basilique de Latran pour tous les hommes clercs et laïques, qui ensuite se rendirent nu-pieds à Sainte-Croix afin d'y solliciter de nouveau tous ensemble le Dieu des armées en faveur de son peuple. A la prière on joignit les aumônes et un jeûne rigoureux, sans manger de poisson, ni rien de cuit; et tous ceux qui le purent, jeûnèrent au pain et à l'eau. Les fidèles parmi les autres nations s'efforcèrent de même, par le concours des vœux et des bonnes œuvres, de faire une sainte violence au Seigneur.

Leur espoir ne fut pas trompé. La bataille se donna le lundi 16 de juillet dans les plaines appelées *Navas de Tolosa*, auprès des monts qui furent surnommés la chaîne des Maures, la *Sierra-Mo-*

*rena*. Des historiens, et même des témoins oculaires, ont attesté que près de deux cent mille Musulmans périrent dans cette bataille, et que les chrétiens ne perdirent qu'environ trente hommes. Le butin fut immense. Alphonse qui, transmit l'heureuse nouvelle au pape Innocent, lui envoya des présens magnifiques, comme des échantillons de ce riche butin<sup>1</sup>. On admira surtout une tente en soie dont le travail parut un prodige, avec un étendard tissu d'or, qui fut suspendu dans l'église du prince des Apôtres. A cette victoire se trouvèrent, outre le roi de Castille, les rois de Navarre et d'Aragon, beaucoup de prélats, entre autres Rodrigue de Tolède et Arnaud de Narbonne, et une grande multitude de clercs, qui tous ensemble chantèrent le *Te Deum* sur le champ de bataille, avec l'allégresse que dûrent inspirer des succès si étonnans.

Peu après cette expédition mémorable, dans laquelle s'était fort signalé le roi Pierre d'Aragon, comme il arrivait à peine chez lui, encore tout couvert de lauriers moissonnés sur les ennemis de la religion, les liens de la chair et du sang l'engagèrent dans une entreprise et dans mille démarches bien inconséquentes pour un prince qui venait de défendre sa foi au péril de sa vie. Le protecteur opiniâtre des Albigeois, Raimond VI, comte de Toulouse, était beau-frère de ce monarque. Toujours entêté de son affection pour ces odieux sectaires qui lui avaient déjà fait perdre toutes ses places, à la réserve des seules villes de Toulouse et de Montauban, le comte se transporta lui-même en Aragon, et fit au roi son beau-frère la peinture la plus touchante de l'état où il se trouvait réduit : « Quoique je sois prêt, ajouta-t-il, comme je l'ai déjà si souvent protesté, et comme je vous le proteste encore, à faire tout ce qui me sera ordonné par le pape, je vous remets, poursuivit-il, mes terres, ou plutôt mes titres, mon fils Raimond votre neveu, et ma femme Eléonore votre sœur, pour les défendre s'ils vous sont chers; sinon, pour que vous ratifiez vous-même l'arrêt de notre malheur. »

Le roi attendri, et faisant beaucoup moins d'attention qu'il ne devait aux intérêts de la religion, commença par écrire au pape, à qui il en imposa touchant les procédés du comte de Montfort, et les vraies dispositions du comte de Toulouse; en sorte qu'Innocent, sur bien des chefs, entra dans les vues du roi d'Aragon. Ce prince tenta aussi de surprendre les prélats de la Narbonnoise, qui s'étaient rassemblés à Lavaur, pour répondre à plusieurs

<sup>1</sup> Innoc. xv, ep. 182, 183.

propositions captieuses qu'il leur avait faites. Ils s'aperçurent bientôt qu'on ne cherchait qu'à consommer en pourparlers inutiles un temps nécessaire à l'action. Ils en informèrent le pape, et lui apprirent plusieurs autres traits de supercherie du roi Pierre, à qui le pontife défendit par lettres de protéger davantage les Toulousains.

Mais Pierre avait déjà pénétré en Languedoc avec des troupes aragonaises capables de relever le courage des Toulousains et d'appuyer puissamment les négociations<sup>1</sup>. Joignant l'adresse à la force vis-à-vis du comte de Montfort, il lui proposa des suspensions d'armes et des sursis, qui, en donnant aux affaires un air d'incertitude et d'indécision, les fissent languir, amortissent le zèle et la ferveur, empêchèrent les renforts de venir à l'armée catholique, ou induisissent même les vieilles troupes à se débander. C'était une merveille inconcevable que les progrès du brave Montfort, au milieu des obstacles et des contre-temps de toute espèce qui s'opposaient à ses desseins. A peine avait-il été établi chef de la croisade, qu'une grande partie de l'armée s'était retirée à la suite d'un démêlé entre le duc de Bourgogne et le comte de Nevers. L'engagement des croisés du Languedoc n'était d'ailleurs que de six semaines, au lieu que le vœu des autres croisades s'étendait d'ordinaire à un an. De plus, celle qu'on prêchait alors pour la Terre-Sainte nuisait extrêmement aux entreprises de Montfort, dont le courage toutefois ne se ralentit jamais. Ce grand homme fut souvent réduit à tirer ses ressources de lui seul ou de sa famille. La comtesse sa femme, qui était de la maison de Montmorency, secondait parfaitement la capacité et la valeur même de son époux. Souvent on la vit en personne lui amener des renforts à travers mille obstacles et mille embuscades. Simon, pour cette guerre, fit armer chevalier Amauri son fils aîné, d'où sa terre principale fut nommée dans la suite Montfort-l'Amauri. Avec le peu de troupes qu'il pouvait entretenir, et les secours fortuits qu'il recevait par intervalles des différens peuples attachés à la foi de leurs pères, il s'était, par sa persévérance et sa bonne conduite, emparé successivement de la plupart des places hérétiques. Par là même il s'était extrêmement affaibli, et il se trouvait presque abandonné, quand il se vit obligé de faire face, tant au roi d'Aragon qu'aux sectaires dont ce secours avait prodigieusement exalté l'arrogance. Le prince Louis de France prit alors la croix, et un grand nombre de chevaliers à son exemple; mais les rudes attaques

<sup>1</sup> Petr. Hist. Alb. c. 66, etc.

que le roi Philippe son père eut presque aussitôt à soutenir de la part du roi d'Angleterre, attirèrent ailleurs la valeur de ce jeune prince et de ceux qui s'étaient croisés avec lui.

L'état de faiblesse où se trouvait la cause de l'Église, anima le zèle de deux vertueux frères, évêques l'un et l'autre, Manassès d'Orléans, et Guillaume d'Auxerre. Moins ils voyaient d'ardeur pour une croisade qui intéressait les serviteurs même de la foi et le salut de la patrie, plus ils s'empressèrent de rassembler tout ce qu'ils purent de troupes, et de les conduire eux-mêmes jusqu'au lieu de leur destination. Le comte de Montfort, qui les reçut à Carcassonne où il n'avait qu'une poignée de soldats, regarda leur arrivée comme un gage des faveurs du Ciel. Toutefois, afin de ménager le sang chrétien autant qu'il était en lui, il envoya quelques ecclésiastiques vers le roi d'Aragon, pour lui rappeler les intentions du souverain pontife, et l'exhorter de nouveau à ne point protéger les ennemis de la foi qui lui était commune avec les Croisés. Le roi n'usa du délai qu'entraîna cette négociation, que pour grossir le nombre de ses troupes, et se procurer le moyen de les soudoyer. Enfin, le 10 septembre 1213, il vint à la tête d'une armée très-nombreuse, avec les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, c'est-à-dire, avec les trois fauteurs les plus déterminés des Manichéens, et mit le siège devant la ville de Muret, située sur la Garonne, à trois lieues au-dessus de Toulouse. Le brave et religieux Montfort, suivi de sept évêques et de trois abbés, ne manqua point de s'approcher, avec ce qu'il put ramasser de troupes, afin de secourir la place, où il osa se renfermer.

Le lendemain de grand matin, il se confessa et fit son testament. Tous les évêques se rendirent ensuite à l'église, et l'un d'entre eux célébra la messe, pendant laquelle ils excommunièrent tous ensemble les comtes de Toulouse et de Foix, avec les princes leurs fils, le comte de Comminges, et généralement tous les fauteurs de l'hérésie, sans désigner plus particulièrement le roi d'Aragon, dont ils supprimèrent le nom par ménagement. Le jeudi 12 de septembre, comme les Croisés se préparaient au combat, le pieux évêque Foulques de Toulouse se revêtit des ornemens pontificaux, et vint à eux tenant en main un morceau de la vraie croix. Tous ceux qui étaient à cheval en descendirent par respect; les plus proches adorèrent la croix l'un après l'autre, et le reste des troupes reçut la bénédiction. En même temps l'évêque de Comminges les exhorta en ces termes : « Au nom de Jésus-Christ, marchez avec courage et une sainte confiance. Quiconque mourra dans cette bataille, recevra, n'en doutez point, la couronne du martyr, et entrera dans le royaume des cieux sans passer par le purgatoire,

pourvu qu'il soit contrit et confessé, ou qu'il ait au moins, avec un vif repentir de ses fautes, un désir sincère de les accuser au prêtre, aussitôt qu'il lui sera possible. » Les autres évêques confirmèrent ces promesses, puis entrèrent dans une église voisine avec leurs clercs, et d'une voix élevée, mêlée de pleurs et de gémissemens, ils prièrent pour obtenir les succès dont l'éclat, peu différent de celui des miracles, fit bientôt voir qu'ils avaient été exaucés.

On prétend que Simon de Montfort fit une sortie à la tête de douze cents guerriers intrépides, surprit le roi d'Aragon au milieu de cent mille hommes, et le tua de sa main : ce qui jeta une si grande terreur parmi ces troupes, qu'elles se débandèrent, sans qu'il fût possible aux officiers de rallier cinquante hommes. Au moins est-il hors de doute que ce héros remporta à Muret une des victoires les plus éclatantes dont il soit fait mention dans l'histoire<sup>1</sup>. Les évêques qui avaient été présens écrivirent, dans leur admiration, une lettre adressée à tous les fidèles<sup>2</sup>. « Les tas d'ennemis restés sur le champ de bataille, disent-ils entre autres choses, sont si hauts et si multipliés, qu'il est impossible d'en savoir le nombre : de nos gens il n'y a eu qu'un seul chevalier tué, et très-peu de sergens. Nous, les évêques de Toulouse, de Nîmes, d'Uzès, de Lodève, de Béziers, d'Agde et de Comminges, avec les abbés de Clairac, de Vallemagne et de Saint-Tibéri, certifions cet exposé très-véritable. » Le corps du roi d'Aragon, trouvé nu sur le champ de bataille, fut reconnu et enterré par les chevaliers de Saint-Jean, auxquels il avait fait du bien. Il ne laissait pour successeur qu'un enfant de quatre ans, qui tomba entre les mains du comte de Montfort, mais que le pape fit délivrer, et qui régna sous le nom de Jacques I<sup>er</sup>.

Cette victoire porta le coup mortel au parti si long-temps redouté des Albigeois. Le zèle de la croisade se ranima de toute part. Le duc Eudes III de Bourgogne accourut de nouveau au secours de Simon de Montfort, avec les archevêques de Lyon et de Vienne. Le prince Louis de France, se trouvant libre, par une trêve conclue entre Philippe-Auguste et le roi d'Angleterre, s'empressa d'accomplir le vœu qu'il avait fait trois ans auparavant. En peu de temps, ce qui restait de places aux sectaires tomba au pouvoir du chef des Croisés, qui se vit alors maître du Languedoc, du Querci, de l'Agénois, du Rouergue et d'une partie de la Gascogne. La seigneurie de ces nouveaux domaines lui fut assurée quelque temps après au concile de Latran; et le comte de Toulouse en fut exclu sans retour, comme un prince sans foi, en qui l'on ne pouvait

<sup>1</sup> Petr. c. 71, 72. — <sup>2</sup> Id. 73. Tom. II Conc. p. 99.

prendre aucune confiance. On crut beaucoup faire en lui permettant de se retirer dans quelque lieu propre à la pénitence, avec une pension de quatre cents marcs d'argent. On réserva pour ses enfans quelques terres en Provence. A l'égard de la comtesse sa femme, princesse vertueuse et catholique, au témoignage de tout le monde, on lui conserva la jouissance paisible de sa dot.

On conçoit difficilement que du beau sang des comtes de Toulouse, si distingués en particulier par leur religieux héroïsme dans les expéditions de la Terre-Sainte, il soit issu un prince tel que Raimond VI. Le comte Baudouin, son propre frère, avait pour la religion de ses pères un attachement que ne put ébranler la plus barbare fureur. Il fut pris de nuit en Querci, pendant qu'il dormait sans défiance, et conduit par les routiers, alliés de son frère Raimond, à un de ses châteaux que ses gens défendaient contre ces bandits. Comme il ne voulut point le faire rendre, ainsi qu'ils l'exigeaient, ils le tinrent deux jours entiers sans manger. Résolu à périr plutôt que de céder à ces ennemis des mœurs et de la religion, il fit venir un prêtre à qui il se confessa et demanda le saint viatique. Pendant que le prêtre apportait les saints mystères, il survint un routier furieux, qui, en vomissant mille imprécations, protesta que Baudouin ne boirait ni ne mangerait, qu'il n'eût rendu un autre routier détenu dans les fers. « Cruel, dit le comte, je ne demande point de nourriture corporelle, mais les mystères sacrés qui sont la nourriture divine de nos âmes. » Comme on s'obstinait à les lui refuser. « Qu'on me les montre au moins, » dit-il, et il les adora dévotement. On le mena ensuite à Montauban, où se trouvait le comte de Toulouse; et ce frère barbare lui fit aussitôt mettre la corde au cou pour le pendre. Il demanda derechef la confession et le viatique, qu'on lui refusa comme la première fois. Il prit Dieu à témoin de sa bonne volonté, et de la disposition où il persévérerait de donner sa vie pour la défense de la religion. Alors le comte de Foix, aidé de son fils et d'un chevalier aragonais, l'enleva de terre, et avec la corde que tous trois ensemble lui avaient mise au cou, ils le pendirent à un arbre. On peut juger, par cette exécution, du caractère et de l'impiété du comte de Toulouse (1214).

Quand S. Dominique vit les guerres de religion portées à de pareilles fureurs, il rentra dans sa patrie, et fit des missions en Aragon, en Castille, en Portugal, et jusque dans les provinces occupées par les Maures. Pour attirer la puissante protection de la mère de Dieu, il établit, d'après une révélation de la S<sup>te</sup> Vierge, la dévotion du Rosaire, conforme aux mœurs d'un siècle et d'un pays où les guerres et les troubles perpétuels faisaient encore de

la méditation des saints livres un exercice réservé à peu de personnes. Il repassa néanmoins en France, mais pour y instituer des missionnaires pacifiques, occupés du ministère purement spirituel et du salut des âmes. Ces premiers disciples n'ayant aucun lien qui les attachât à leurs fonctions, et faisant peu de fruit, il lui vint en pensée de former un ordre religieux qui fût dévoué à la prédication de l'Évangile, à la conversion des hérétiques, et à la propagation du christianisme. Il trouva d'abord seize compagnons qui s'engagèrent avec lui à ces travaux apostoliques, ainsi qu'à la vie pauvre et mortifiée de l'apostolat.

A cette même époque du dépérissement de la foi et des mœurs, le Seigneur ménagea à son Eglise un nouveau renfort de troupes auxiliaires, par le moyen de S. François, natif d'Assise en Ombrie<sup>1</sup>. Son nom propre était Jean Bernardon, et il eut celui de François à cause de la facilité avec laquelle il apprit la langue française, nécessaire pour le négoce qu'il exerçait, comme un grand nombre des meilleurs citoyens des villes d'Italie. Quoique enclin au plaisir, sans cependant s'abandonner à la débauche, il montra dès sa première jeunesse une grande sensibilité à l'égard des pauvres; il se fit même une règle de n'en refuser aucun, au moins quand ils interposeraient le nom de Dieu pour lui demander l'aumône. Un jour néanmoins qu'il était extraordinairement occupé de son négoce, il en refusa un, contre sa coutume. Aussitôt il en ressentit un remords si vif, qu'il courut après lui, et s'efforça de le dédommager, tant par la tendre expression de son regret, que par l'abondance de ses largesses. Ensuite il promit à Dieu de n'en refuser aucun, tant qu'il en aurait le pouvoir : ce qu'il observa punctuellement toute sa vie.

Quelque temps après, comme il était vêtu d'un riche habit qu'il s'était fait faire depuis peu, il rencontra un homme de bonne maison, mais pauvre et très-mal vêtu. Il en fut si touché, qu'il quitta son habit neuf, et l'obligea de s'en revêtir. Un autre jour qu'il était à cheval dans la campagne, il rencontra un lépreux si défiguré, qu'il en ressentit d'abord une vive horreur; mais réprimant aussitôt cette première répugnance de la nature, et réfléchissant que, pour avancer dans le service de Jésus-Christ, il faut s'appliquer surtout à se vaincre soi-même, il sauta à bas de son cheval, et baisa le lépreux en lui donnant l'aumône. Etant aussitôt remonté, et regardant de toute part, il ne vit plus personne, quoique ce fût en rase campagne. Les auteurs de sa Vie ont cru que sa charité, comme autrefois celle de S. Martin, avait eu pour objet

<sup>1</sup> Alb. Stad. an. 1182. Vading. annal. S. Franc. Vit. per. S. Bonav. c. 1 et seq.

Jésus-Christ lui-même. Mais ce qui est beaucoup plus heureux, c'est que ces actes héroïques de vertu le fixèrent irrévocablement dans le sentier de la perfection, et qu'il parut des-lors et pour toujours un homme tout nouveau.

Il n'eut plus pour but que le service du Seigneur, la méditation des vérités éternelles, surtout de la charité d'un Dieu devenu la victime des pécheurs, l'augmentation du culte divin, et le soin des lieux qui y sont destinés. Il consacra d'abord les profits de son commerce à réparer les ruines d'une église autrefois célèbre, à quatre cents pas d'Assise sa patrie, puis quitta pour toujours le trafic des choses terrestres. Son père, offensé de ce qu'il avait abandonné la profession de sa famille, le fit renoncer à tout ce qu'il pouvait espérer de l'héritage paternel, et poussa la dureté jusqu'à le dépouiller de ses habits; ce qui fit dire à François, qui n'avait pas encore vingt-cinq ans : « Eh bien, puisque je suis abandonné du père que j'avais ici-bas, je dirai désormais avec plus de confiance, *Notre Père qui êtes aux cieux.* » Il sortit ensuite de la ville d'Assise, et s'enfonça dans les bois, louant le Seigneur, et le remerciant de l'avoir délivré de la servitude du siècle. Un de ses anciens amis lui ayant donné une méchante tunique, il se mit à servir les lépreux, et à s'exercer aux œuvres les plus mortifiantes de la miséricorde et de l'humilité. Il se fixa auprès d'une petite église nommée Notre-Dame-des-Anges, et plus communément Portioncule, du lieu où elle était située, à six cents pas d'Assise.

Un jour il entendit lire à la messe le trait de l'Évangile où le Sauveur dit à ses Apôtres : *Ne portez ni or, ni argent, ni aucune monnaie dans vos bourses, ni sac pour le voyage, ni deux tuniques, ni chaussure, ni bâton.* « Voilà, dit-il, ce que je cherche depuis long-temps, et ce que je désire de tout mon cœur. » Aussitôt il quitte ses souliers, son bâton, ses poches, renonce à l'argent, et ne gardant qu'une simple tunique, il jette sa ceinture de cuir, et s'en fait une de corde, s'appliquant à se conformer en toute manière à ce qu'il venait d'entendre comme à la règle pratiquée par les Apôtres. En cet état il commença à prêcher la pénitence, et bientôt il se vit sept disciples qui se réduisirent à la même pauvreté que lui, et conçurent la même ardeur pour la conversion des peuples. « Mes frères, leur disait-il, prêchons la pénitence, plus par nos exemples que par nos paroles. Confions-nous au Seigneur, qui a vaincu le monde par sa croix. Nous trouverons des hommes durs qui nous rendront le mal pour les biens éternels que nous prétendons leur procurer; mais nous gagnerons beaucoup en souffrant tout avec patience et avec humilité. Bientôt

plusieurs sages et plusieurs nobles viendront se joindre à nous, et porteront les vérités du salut aux rois et aux princes, aussi bien qu'aux peuples. Mais dans tous les temps, gardons-nous de juger ceux qui vivent plus délicatement que nous, ou qui ont dans leurs habits des ornemens superflus. Ils sont, comme nous, les enfans de Dieu, et par conséquent nos frères : il peut les appeler à lui, et les rendre plus agréables que nous à ses yeux. Souvent même, sans avoir goûté le don céleste, ils ne laissent pas que de procurer le service du Seigneur, en subvenant aux besoins corporels de ses serviteurs et de ses ministres. »

Les disciples de François commencèrent à remplir sur ce plan leurs fonctions apostoliques. Ils prêchaient avec simplicité et sans acception de personnes, s'adressant aux premiers qu'ils rencontraient, invitant tout le monde à aimer et à servir le Seigneur, à craindre ses jugemens et les châtimens éternels destinés à ceux qui ne gardent pas ses commandemens. Quelques-uns les écoutaient avec attention, et usaient de charité à leur égard ; mais le très-grand nombre regardait avec étonnement leurs habits extraordinaires, et l'austérité non moins singulière de leur vie. On leur demandait de quelle profession et de quelle nation ils étaient. Bien souvent on leur refusait un abri, comme à des vagabonds et à des malfaiteurs ; en sorte qu'ils étaient réduits à passer les nuits entières sous les portiques des églises. Quelquefois on les chargeait d'injures, on les outrageait sans retenue ; les enfans et la populace leur jetaient des pierres, de la boue, et les traînaient dans les rues par leurs capuces, tandis qu'eux-mêmes se réjouissaient de souffrir ces opprobres dans l'exercice du ministère évangélique. Par leur désintéressement, ainsi que par leur invincible patience, ils dissipèrent toutes les préventions, et se concilièrent en tout lieu la vénération publique.

Quand François vit sa compagnie monter au nombre de onze frères, et parmi eux un prêtre nommé Silvestre, le premier de l'ordre qui fut revêtu de ce caractère, il traça à ses disciples, d'un style simple, une forme de vie qui n'était que les conseils de l'Evangile réduits en pratique, avec le peu de réglemens nécessaires pour l'uniformité de l'observance ; puis il résolut de faire approuver cette règle par le pape, ne s'appuyant que sur la protection divine. Il trouva moyen d'arriver, non sans peine, jusqu'au souverain pontife. Innocent III, qui avait naturellement beaucoup de pénétration, et qui était très-versé dans les voies de Dieu, reconnu, à travers l'extérieur méprisable de cet homme, une simplicité vraiment évangélique, une admirable pureté de cœur, ces grandes vues et cette fermeté de résolution qui caractérisent le zèle dont

l'esprit  
dre Fra  
qu'il de  
au-dess  
sise, qu  
diocésa  
ce pau  
que vo  
dont il  
de la p  
tre Jés  
contien  
pape In  
mais d  
1210'.

Au s  
confian  
ment l  
relle e  
était d  
ger. A  
dispar  
dans la  
qu'ils  
bane  
livres  
temps  
presq  
de la  
dent  
interi  
natur  
prém  
Leur  
indig  
bane  
béné  
dans  
prem  
tionn  
De

l'esprit de Dieu est le principe. Un songe décida le pape à prendre François en affection, et il se sentit enclin à lui accorder ce qu'il demandait; mais plusieurs cardinaux trouvèrent cet institut au-dessus des forces humaines. Heureusement Gui, évêque d'Assise, qui connaissait et admirait depuis long-temps son vertueux diocésain, se trouvait à Rome. « Si vous rejetez la demande de ce pauvre d'esprit, dit-il au pape et aux cardinaux, prenez garde que vous ne rejetez l'Évangile même, puisque la forme de vie dont il sollicite l'approbation, n'est autre chose que l'observance de la perfection évangélique. Or ne serait-ce pas blasphémer contre Jésus-Christ, qui en est l'auteur, que de prétendre qu'elle contient quelque chose d'impossible ou de déraisonnable? » Le pape Innocent, touché de cette raison, approuva la règle du saint, mais de vive voix seulement; ce qui arriva dans le cours de l'an 1210<sup>1</sup>.

Au sortir de Rome, François et ses compagnons, remplis de confiance, s'entretenaient ensemble des moyens de garder fidèlement leur règle. Ils ne s'arrêtèrent que quand la faiblesse naturelle et le besoin de nourriture les y contraignirent; mais le lieu était désert, et ils ne savaient comment se procurer de quoi manger. Alors parut un homme qui leur présenta quelques pains, et disparut aussitôt. Cette attention de la Providence les confirma dans la résolution de ne jamais se départir de la pauvreté absolue qu'ils avaient embrassée. Elle était si étroite, que, dans leur cabane où ils retournèrent près Assise, ils n'avaient pas même de livres pour réciter l'office canonial. C'est pourquoi, pendant un temps assez long, leurs prières communes et continuelles furent presque toutes mentales. Une croix de bois, plantée au milieu de la chaumière où ils se rassemblaient, était le livre touchant dont la muette éloquence produisait dans leurs âmes une source intarissable de lumières et d'affections saintes. Le spectacle de la nature servait pareillement à élever leurs cœurs vers le Maître suprême, qu'ils envisageaient et bénissaient dans tous ses ouvrages. Leur nombre augmentant de jour en jour, malgré leur austère indigence, comme ils ne pouvaient plus se loger dans leur cabane, ils demandèrent l'église de la Portioncule à des religieux bénédictins à qui elle appartenait. C'était la plus pauvre qui fût dans le pays. Ils l'obtinrent aisément; et François, en ayant fait la première maison et comme le berceau de son ordre, s'y affecta plus qu'à aucun endroit du monde (1211).

De là il allait prêcher dans les villes et les campagnes du voisin-

<sup>1</sup> Vzdjng. an. 1210

nage. Ses discours n'étaient pas recherchés; mais son seul aspect prévenait et attendrissait les cœurs. Il avait toujours le visage élevé vers le ciel, où son âme semblait vouloir s'élançer. On l'eût pris pour un de ces habitans célestes exilé sur la terre, et soupirant sans cesse après sa délivrance. Connu enfin de tout le monde, il fut dans une telle vénération que, quand il entra dans quelque ville, on courait sonner les cloches, et le peuple arrivait en foule avec le clergé, en portant des palmes et en chantant des cantiques. Les uns lui baisaient les mains ou les pieds, les autres touchaient ses vêtements; on s'estimait heureux de baiser la terre où il avait passé. Son compagnon lui témoigna beaucoup d'étonnement de ce qu'il recevait ces honneurs. « Mon frère, lui répondit-il, ignorez-vous que tous ces respects s'adressent à Dieu? c'est à moi à les lui envoyer, comme les hommages rendus à la statue doivent retourner à l'original. Faut-il priver ce bon peuple de la récompense que mérite sa foi, en honorant Dieu dans la plus vile de ses créatures? » Il fit des conversions éclatantes, et engagea dans le chemin de la plus haute perfection plusieurs personnes distinguées; la plus remarquable fut sainte Claire, née comme lui dans la ville d'Assise.

Elle était de famille noble, issue de parens militaires du côté paternel et maternel, et jouissait d'une fortune proportionnée à sa naissance<sup>1</sup>. Elle avait été prévenue des bénédictions du Ciel dès le sein de sa mère, qui lui donna le nom de Claire, parce qu'il lui fut révélé qu'elle portait un enfant qui éclairerait tout le monde. Dès son enfance, elle montra une tendre charité pour les pauvres, et un attrait tout particulier pour la prière. Elle ne tarda point à prendre un cilice, qu'elle portait assidument sous les habits précieux dont elle était obligée de se revêtir, et refusa un mariage avantageux, résolue à consacrer sa virginité au Seigneur. Frappée des maximes de perfection, presque oubliées, que François s'efforçait de retracer aux fidèles, elle désira s'entretenir avec ce grand serviteur de Dieu, qui de son côté, sur la réputation de cette illustre vierge, souhaitait de la voir et de l'attacher inséparablement au Seigneur. Dans les dispositions où elle était, elle eut bientôt pris son parti sous la conduite d'un si saint directeur. Le dimanche des Rameaux de l'année 1212, la dix-huitième de l'âge de Claire, elle se rendit à l'église avec les autres personnes de son sexe et de sa condition, parée magnifiquement; et comme on s'approchait pour recevoir les rameaux bénits, l'évêque prévenu descendit de l'autel, et lui présenta la palme, comme le signe de

<sup>1</sup> Vading. an. 1212. 550. le 13 aug.

la victoire qu'elle méditait de remporter sur le monde et la chair. La nuit suivante, elle vint, accompagnée comme la bienséance le demandait, à l'église de la Portioncule, où les frères qui chantaient matines la reçurent avec des cierges allumés. Là, elle quitta tous les ornemens du siècle, se fit couper les cheveux, revêtit devant l'autel un habit de pénitence, et aussitôt S. François la mena au monastère de Saint-Paul, chez les religieuses bénédictines, jusqu'à ce qu'il pût lui procurer une autre demeure.

Ses parens, qui se crurent déshonorés par l'humble profession de leur fille, firent tous leurs efforts pour rompre son dessein, en exerçant contre elle une véritable persécution. Elle ne fut pas seulement inébranlable; mais elle attira au bout de seize jours sa sœur Agnès, moins âgée qu'elle, et qui lui était encore plus étroitement unie par la ressemblance des vertus que par les liens de la nature. François, après avoir coupé de sa main les cheveux d'Agnès, établit alors les deux sœurs près l'église de Saint-Damien, qu'il avait réparée quelques années auparavant. Elles y rassemblèrent plusieurs compagnes de leur vie pénitente, et formèrent une communauté qui donna l'origine à l'institut des Claristes, ou, selon la dénomination italienne, à l'ordre des Pauvres-femmes, capable d'effrayer les hommes les plus courageux par la rigueur de son observance.

Vers le même temps vivait d'une manière non moins admirable, quoique dans un état moins parfait, la bienheureuse Marie surnommée d'Ognies, du lieu où elle passa la plus grande partie de ses jours, dans la Belgique, sur les bords de la Sambre<sup>1</sup>. Elle fut mariée dès l'âge de quatorze ans. Peu après elle engagea son mari à tendre comme elle à la perfection, et à vivre dans la continence parfaite. Elle s'appliqua quelque temps avec lui au service des lépreux, près Nivelles, lieu de sa naissance; mais ne pouvant plus souffrir le concours de ceux qui venaient l'y visiter par honneur, elle se retira auprès du monastère des chanoines réguliers d'Ognies, fondé depuis peu, et fréquenté par plusieurs illustres serviteurs de Dieu, dont elle se promettait de grands secours pour son avancement dans la vertu. Elle y en attira même quelques-uns, tels que le pieux évêque Foulques de Toulouse, alors chassé de son siège, et Jacques de Vitry, savant curé d'Argenteuil, à qui elle prédit qu'il serait évêque dans la Terre-Sainte, comme il le devint en effet de Ptolémaïde. Elle rendit à celui-ci des services beaucoup plus grands que ceux qu'elle en espérait. Il était renommé pour son éloquence, et avait reçu du pape la commission de prêcher

<sup>1</sup> Bull. tom. 22, ad 23 jun.

la croisade contre les Albigeois. Mais ayant l'esprit juste, et les idées beaucoup plus saines que celles de son siècle par rapport aux qualités de l'orateur, il sentait avec chagrin que ses discours ne répondaient point à ses connaissances. Il s'en consolait néanmoins par les louanges qu'on ne laissait pas que de lui donner. La bienheureuse Marie le guérit de la vaine complaisance qu'il goûtait à entendre ces sortes d'éloges, et tout en corrigeant l'amour-propre du prédicateur, elle remédia au défaut principal de ses discours, qui provenait d'un amas excessif de matières, dont il ne présentait que le côté brillant, sans pouvoir les développer d'une manière intéressante.

Marie observait dans sa retraite un jeûne continu, et pratiquait même des austérités peu imitables, mais infiniment respectables, à raison de l'inspiration divine, dont la solidité de son esprit et de ses vertus ne permet pas de douter. Elle passa une fois les dix jours qui sont entre l'Ascension et la Pentecôte, sans rien manger, sans rien relâcher de ses exercices laborieux, et sans se sentir affaiblie. Elle regardait le travail comme une pénitence imposée à tous les hommes, depuis le péché de nos premiers pères; c'est pourquoi elle se réduisit, par l'abandon de tous ses biens, à la nécessité de travailler, tant pour se procurer le vêtement et la nourriture indispensables, que pour satisfaire au penchant qu'elle avait à soulager les malheureux.

Ses exemples contribuèrent infiniment à maintenir dans sa patrie l'esprit de foi et de piété qui distinguait alors les Flamands entre toutes les nations chrétiennes. Les Croisés venus de ces provinces pour combattre les Albigeois, avaient été, au milieu du tumulte des armes, un spectacle d'édification et d'étonnement pour le pieux évêque de Toulouse. Quand il alla chez eux, aussi bien que Jacques de Vitry, l'admiration de ces deux saints personnages passa jusqu'à l'enthousiasme. « Il leur semblait, disaient-ils, avoir quitté l'Égypte, et entrer dans la terre de promesse. » Ils admiraient surtout, dans le sexe pieux, le profond respect dont il se montrait pénétré, tant pour les choses saintes que pour leurs ministres si méprisés en Languedoc; respect qui se rendait sensible jusque dans le maintien et les moindres démarches. Ils virent en différens lieux des troupes de vierges qui, dans une humilité austère, ne vivaient que du travail de leurs mains, quoique plusieurs d'entre elles appartenissent à des familles illustres et opulentes. Des femmes, également consacrées à Dieu, s'appliquaient, avec un soin vraiment maternel, à préserver ces âmes pures de la contagion du siècle, et à les affermir dans la pratique de la vie parfaite. Les veuves, plus occupées de plaire à Dieu qu'elles ne

(An 1213)  
l'avaient  
dans le  
charité  
élevaie  
la cont  
vaient  
mépris  
sant le  
leurs c  
reur e  
occasi  
tèrent  
leur h  
l'œuvr  
qu'auc  
plus ex  
mettre  
Marie  
grand  
après  
sixièm  
comm  
venir

Mai  
si beau  
de tou  
bratio  
curer.  
fois la  
Toute  
de Pa  
méde  
gie. Il  
colier  
les co  
partic  
Les é  
Allen  
Norm  
Flam  
racté

l'avaient jamais été de plaire à aucun homme, passaient leur vie dans les jeûnes et les veilles, la prière, le travail et les œuvres de charité. Les femmes encore attachées aux embarras du mariage, élevaient leurs enfans dans la crainte de Dieu, gardaient souvent la continence pour mieux vaquer à l'oraison, et plusieurs l'observaient habituellement, du consentement de leurs époux. Toutes méprisaient les jugemens et les discours des mondains, qui, n'osant les attaquer d'une manière directe, en faisaient l'objet de leurs dérisions. Elles donnèrent une preuve éclatante de leur horreur extrême du crime, durant les troubles que les guerres civiles occasionèrent dans quelques villes des Pays-Bas. Plusieurs se jetèrent, à Liège, dans la rivière ou dans les cloaques, pour sauver leur honneur; et le Seigneur, ayant plus d'égard à l'intention qu'à l'œuvre, les justifia en quelque manière, en ne permettant pas qu'aucune périt. Le Ciel en favorisa quelques-unes des dons les plus extraordinaires, que Jacques de Vitry a eu soin de nous transmettre<sup>1</sup>. Il attribue surtout le don des miracles à la bienheureuse Marie d'Ognies : dans la Vie qu'il en a composée, il rapporte un grand nombre de merveilles opérées pendant qu'elle vivait, et après sa mort, qui arriva le 23 juin de l'année 1213, la trentième de son âge. Elle est honorée depuis plusieurs siècles comme bienheureuse, dans le pays où elle se retira, et que le souvenir de ses vertus édifie long-temps encore après sa mort.

Mais tandis qu'on voyait, dans un coin du monde, retracer de si beaux vestiges de la foi primitive, le relâchement, qui gagnait de toute part, fit penser sérieusement à la réforme, et à la célébration du concile général qui avait déjà été indiqué pour la procurer. La corruption des mœurs infectait jusqu'à la source autrefois la plus féconde et la plus pure de l'instruction publique. Toutes les études florissaient avec un grand éclat dans l'université de Paris. On y étudiait non-seulement les arts libéraux, mais la médecine, le droit tant civil que canonique, et surtout la théologie. Il y venait de tous les climats une multitude prodigieuse d'écoliers, attirés par l'agrément du séjour, par l'abondance de toutes les commodités de la vie, par la protection successive et toute particulière des deux rois Louis le Jeune et Philippe-Auguste. Les étudiants innombrables y étaient divisés par nations, Anglais, Allemands et Italiens aussi bien que Français; et parmi ceux-ci Normands, Poitevins, Bretons, Bourguignons, Brabançons et Flamands. Mais chacune de ces troupes était encore mieux caractérisée par quelque vice particulier que par le lieu de son ori-

<sup>1</sup> C. 66.

gine. La diversité de secte et de système produisait une division bien plus dangereuse encore que celle des opinions. Le moindre défaut, c'était d'étudier par vanité, par une émulation jalouse, par intérêt et par ambition.

Un professeur de logique nommé Amauri, et plus ouvertement encore ses disciples, poussèrent la subtilité jusqu'à l'hérésie et aux principes de perversion les plus détestables. Ils soutenaient que chacun pouvait être sauvé par l'effusion intérieure de la grâce du Saint-Esprit, sans aucun acte extérieur, et qu'ainsi la confession, l'eucharistie, le baptême, tous les sacremens, étaient inutiles. Ils exaltaient la charité jusqu'à dire que ce qui était péché en soi, cessait de l'être dès qu'il avait cette vertu pour principe. En conséquence ils commettaient l'adultère et les plus honteux excès, sous le nom de charité, promettant des récompenses éternelles, au lieu de châtimens, aux femmes dont ils abusaient. On peut observer ici les nuances différentes que le nouveau manichéisme et les autres erreurs qui avaient cours prenaient, selon les circonstances des lieux, des personnes et des conditions.

C'est principalement à cette doctrine monstrueuse qu'il faut attribuer l'étrange corruption de mœurs qui régnait alors dans l'université de Paris, suivant le témoignage de Jacques de Vitry dans l'Histoire de son temps<sup>1</sup>. « On n'y comptait pas, dit-il, la simple fornication au nombre des péchés. Les femmes prostituées arrêtaient dans les rues les clercs qui passaient, et les entraînaient comme de force chez elles, tant elles étaient accoutumées à ne point éprouver de résistance. On tenait même à honneur d'avoir plusieurs concubines. Dans le même édifice, en bas étaient des écoles, et des lieux infâmes en haut. Bien loin que la débauche imprimât le mépris et la flétrissure, on traitait d'imbéciles ou d'hypocrites ceux qui vivaient dans l'innocence et la piété. » Le cardinal Robert de Courçon, légat en France pour les affaires de la croisade, crut devoir prendre en considération ces écoles célèbres, où, quoique anglais, il avait étudié et reçu le degré de docteur en théologie. Par ordre du pape, il fit pour les réformer un règlement conçu en ces termes<sup>2</sup> : « Personne n'enseignera les arts à Paris, qu'il n'ait atteint l'âge de vingt-et-un ans, qu'il ne les ait étudiés au moins pendant six, et qu'il n'ait satisfait aux examens accoutumés. Quant à la théologie, on ne l'enseignera point, qu'on n'ait trente-cinq ans d'âge et huit ans au moins d'étude. On sera pareillement éprouvé pour ce qui est des mœurs et de la foi, avant d'être admis à faire aucune leçon publique, ou à prêcher. C'est

<sup>1</sup> Hist. Occ. c. 7. — <sup>2</sup> Hist. Univ. t. 3, p. 81.

pourquoi tout étudiant aura un maître certain, et sans cela aucun ne sera tenu pour écolier. » Le règlement spécifie encore les auteurs et les livres qu'on expliquera dans les leçons, afin d'obvier à l'altération des saines maximes, et d'arrêter ainsi le mal à sa source. Cette affaire fut trouvée assez importante pour devoir se traiter dans un concile provincial (1213).

Le douzième concile œcuménique, quatrième de Latran, se tint peu après, pour la réforme générale de tous les ordres de l'Église, et pour procurer un secours puissant à la Terre-Sainte. Il s'y trouva quatre cent douze évêques, en comptant le patriarche de Constantinople, Gervais, successeur de Thomas Morosini, Raoul, patriarche de Jérusalem, et soixante-onze tant primats que métropolitains. Raoul avait succédé au patriarche Albert, qui avait été tué l'année précédente 1214 dans l'église de Sainte-Croix de Ptolémaïde, par un homme qu'il avait repris de ses désordres. Il est honoré comme saint par les Carmes, qui tiennent leur règle de lui. Le patriarche latin d'Antioche, retenu par une maladie grave, fut représenté par l'évêque d'Antarade; et le diacre Germain représenta le patriarche melquite d'Alexandrie, qui voulut communiquer avec le concile, mais que la domination des Musulmans empêchait d'y venir en personne. Le patriarche des Maronites, réunis à l'Église romaine sous le pontificat de Lucius III, vint pour s'instruire pleinement de la foi et des saints rites, qu'il eut soin depuis de faire observer ponctuellement à ses peuples. Outre les évêques, on vit au concile de Latran plus de huit cents abbés ou autres supérieurs de monastères, avec les ministres des princes les plus puissans et de la plupart des états qui se gouvernaient en républiques.

Le concile dura depuis le jour de S. Martin 11 novembre 1215, jusqu'au jour de S. André 30 du même mois<sup>1</sup>. Le pape Innocent en fit l'ouverture par un sermon qui peut donner une idée du goût de son temps. Ce pontife, l'un des grands génies qui aient gouverné l'Église, prit pour texte ces paroles dans lesquelles semblait être annoncée sa fin prochaine : « *J'ai désiré ardemment célébrer cette pâque avec vous, avant que je souffre, c'est-à-dire avant ma mort.* » « Parce que Jésus-Christ est ma vie, dit-il en commençant, et que pour moi la mort est un gain, je ne refuse pas, si Dieu l'a ainsi réglé, de boire le calice de la souffrance, soit pour défendre la foi catholique, soit pour secourir la Terre-Sainte, soit pour maintenir la liberté de l'Église. Il est vrai que, selon la chair, je voudrais aussi rester jusqu'à l'accomplissement de ce qui n'est que

<sup>1</sup> Tom. 9 Conc. p. 131.

commencé; cependant que ce ne soit pas ma volonté, mais celle du Seigneur qui s'accomplisse. Expliquant ensuite le mot de pâque qui signifie passage, il en distingue trois qui lui fournissent la matière et la division de son discours: le passage corporel d'un lieu à un autre; le passage spirituel d'un état à un autre état, et le passage éternel de cette vie à la vie future. Le développement de ces trois idées n'est pas plus heureux. Au sujet du passage corporel, Innocent ne parle que du voyage de la Terre-Sainte, à la possession de laquelle il semble attacher la gloire et les plus précieux avantages du christianisme. En parlant du passage spirituel, il traite de la réformation de l'Eglise, disant avec l'Apôtre, que c'est par la maison du Seigneur que doit commencer le jugement: « Car c'est principalement du clergé que vient la corruption du peuple. Si les laïques sont repris, ils s'excusent aussitôt en répondant qu'un fils ne saurait mieux faire que d'imiter son père, et qu'il suffit au disciple d'être comme son maître; ainsi l'oracle s'accomplit: *Tel clergé, tel peuple.* » Innocent prononça, pendant le concile ou à la fin, un second discours, qui est aussi un tissu de textes de l'Ecriture, et où il exhorte les évêques à travailler au maintien de la saine doctrine et à la réformation des mœurs. Comme il était grand canoniste, il s'appliqua à faire régler dans ce concile la forme des jugemens ecclésiastiques. Les décrets du 4<sup>e</sup> concile œcuménique de Latran sont compris dans soixante-dix chapitres ou canons, et servent encore de fondement à la discipline qui s'observe aujourd'hui.

On y condamne d'abord tous les hérétiques, Albigeois, Vaudois, les disciples de Bérenger, et l'on définit expressément que Jésus-Christ est lui-même le prêtre et le sacrifice de la loi nouvelle; qu'en vertu du pouvoir qu'il a donné aux Apôtres et à leurs successeurs, les prêtres ordonnés légitimement peuvent seuls consacrer le sacrement de nos autels; que le corps et le sang de ce Dieu fait homme y sont véritablement contenus, le pain étant transsubstantié au corps, et le vin au sang, par la toute-puissance divine. Ce terme de transsubstantiation, qui n'exprime que la doctrine invariable de l'Eglise, et qui avait déjà été employé par quelques docteurs catholiques, en particulier par le célèbre Lanfranc, a été consacré par le douzième concile œcuménique, pour signifier le changement des espèces sacramentelles au corps et au sang de Jésus-Christ, comme le mot de *consubstantiel* l'avait été par le concile de Nicée pour exprimer que le Fils de Dieu a la même nature que son Père. On condamne aussi les subtilités de l'abbé Joachim, d'où il suivait que la même nature divine n'est pas Père, Fils et Saint-Esprit, et par conséquent, que l'union des personnes en Dieu

n'est pas p  
quand il e  
croysans n  
ce docteur  
saint Siég

Quant a  
mœurs, le  
lières, afin  
après que  
dit-il, sero  
églises d'o  
politique  
de prêter  
notés par  
sément, r  
de la pro  
au souver  
absous du  
des catho  
après en  
la pureté  
que lui-m  
cution de  
loi sur ce  
croiseron  
la Terre-  
leurs des  
ils seront  
fices et ce  
témoigna  
leur répo  
aux autre  
ne porte  
seront p  
raient d  
doute un  
lement  
tempore  
qu'ils fo  
crets, ég  
et de l'a  
puisque  
quoiqu'

n'est pas propre et réelle, mais seulement similitudinaire; comme quand il est dit, dans les Livres saints, que la multitude des croyans n'avait qu'un cœur et qu'une âme. Cependant, comme ce docteur avait soumis formellement ses écrits au jugement du saint Siège, on ne prononça rien contre sa personne.

Quant aux sectaires qui bouleversaient les états et ruinaient les mœurs, le concile de Latran les abandonne aux puissances séculières, afin qu'elles leur infligent la punition convenable, toutefois après que les clercs auront été dégradés. « Les biens des laïques, dit-il, seront confisqués, et ceux des ecclésiastiques appliqués aux églises d'où ils tiraient leurs revenus. Les dépositaires du pouvoir politique seront avertis, et, s'il est besoin, contraints par censures de prêter serment de purger leurs terres de tous les hérétiques notés par l'Église. Que si le seigneur temporel, après cet avertissement, reste dans l'inaction, il sera excommunié par les prélats de la province; et s'il ne satisfait dans l'année, on le dénoncera au souverain pontife, afin que dès-lors celui-ci déclare les vassaux absous du serment de fidélité et expose ses domaines aux armes des catholiques, qui les posséderont sans aucune contradiction après en avoir chassé les hérétiques, et qui les conserveront dans la pureté de la foi, sauf le droit du seigneur principal, pourvu que lui-même n'apporte aucun empêchement ou obstacle à l'exécution de ce décret : le concile maintenant néanmoins la même loi sur ceux qui n'ont pas de seigneurs principaux. Or, ceux qui se croiseront gagneront les mêmes indulgences que ceux qui vont à la Terre-Sainte. Nous excommunions aussi les auteurs et les recéleurs des hérétiques; en sorte que, s'ils ne satisfont dans l'année, ils seront infâmes de plein droit, et comme tels exclus de tous offices et conseils publics, des droits d'élection, de rendre témoignage, de contester, et de recevoir des sermens. On ne leur répondra point en justice, et ils seront obligés de répondre aux autres. S'ils sont juges, leurs sentences seront nulles, et l'on ne portera point de cause à leur audience; s'ils sont avocats, ils ne seront point admis à plaider; s'ils sont tabellions, les actes qu'ils auraient dressés seront de nulle valeur; ainsi du reste. » Voilà sans doute une des dispositions où l'Église a paru s'ingérer plus formellement dans ce qui paraît appartenir exclusivement aux maîtres temporels; mais la présence de leurs ambassadeurs au concile, sans qu'ils formassent aucune réclamation ni opposition contre ces décrets, équivalait par le fait à une reconnaissance explicite des droits et de l'autorité de l'Église : droits et autorité qu'elle avait alors, puisqu'elle en usait souverainement, et qu'elle conserve toujours, quoiqu'elle ne juge pas devoir en user aujourd'hui comme autrefois.

On ordonna aussi l'inquisition ou recherche des hérétiques dans les termes suivans : « Chaque évêque visitera au moins une fois l'année, soit par lui-même, soit par un commissaire capable, les endroits de son diocèse où le bruit courra qu'il y a des hérétiques. Là il fera jurer trois hommes de bonne réputation, et plus, s'il le juge à propos, qu'ils lui indiqueront fidèlement, soit les hérétiques, soit les gens qui tiennent des conventicules secrets, ou qui pratiquent des singularités éloignées de l'observance des fidèles. » Après avoir renouvelé l'ordonnance de tenir annuellement des conciles provinciaux, on veut que, pour leur faciliter la réformation des abus, il y ait dans chaque diocèse des personnes capables, constituées pour s'enquérir diligemment de ces abus durant le cours de l'année, et pour en faire leur rapport au concile de l'année suivante. Les chapitres, qui sont en possession de corriger les fautes des chanoines, sont maintenus dans ce droit, que le concile fonde uniquement sur la coutume, sans parler de privilège, ni de titres d'exemption : s'ils ne font pas la correction dans le terme prescrit par l'évêque, elle sera dévolue à celui-ci.

Le huitième canon, qui règle la manière de procéder à la punition des crimes, est devenu très-fameux, comme ayant servi de fondement aux procédures criminelles, même des tribunaux séculiers. Il porte que, sur la notoriété publique, le supérieur doit informer d'office; mais que celui contre lequel il informe doit être présent, à moins qu'il ne se soit absenté par contumace : que le juge lui doit proposer les articles dont il fait l'enquête, afin que l'accusé ait la faculté de se défendre : qu'il ne doit pas lui déclarer seulement les dépositions, mais encore le nom des témoins, et recevoir ses exceptions avec ses défenses légitimes. Il spécifie trois manières de procéder dans ces matières criminelles : l'accusation, qui doit être précédée d'une inscription légitime, selon le droit romain<sup>1</sup>; la dénonciation, précédée, suivant l'Évangile, d'une monition charitable; l'inquisition, précédée de la notoriété publique. Ceux qui désirent un détail plus ample des procédures qui étaient alors en usage, le trouveront dans le canon trente-huitième. Faisons cependant observer qu'il est défendu aux clercs de prononcer un jugement de sang, d'en faire l'exécution ou d'y assister, et même d'écrire des lettres pour ces sortes d'exécutions sanglantes. Défense encore, pour les prêtres, les diacres et les sous-diacres, de faire les opérations de chirurgie dans lesquelles on applique le fer ou le feu,

Le concile expose aussi les prérogatives des quatre anciens pa-

<sup>1</sup> 1, 19, Cod. Theod.

triarches, et l'on donne enfin le premier rang à celui de Constantinople. Depuis que cette ville était au pouvoir des Latins, le pape ne craignait plus rien des prétentions schismatiques de la Grèce. On établit encore, pour les patriarches de l'Orient, l'usage du pallium, qu'ils recevront du pape après lui avoir prêté serment de fidélité, en sorte qu'ils pourront le conférer aussi à leurs suffragans, et recevoir de ceux-ci la profession canonique et la promesse d'obéissance à l'Église romaine.

On ordonne ensuite que dans chaque église cathédrale il y ait un maître de grammaire, et dans les métropoles un théologal ou maître de théologie, à qui l'on assignera le revenu d'une prébende pour en jouir tant qu'il enseignera, sans pour cela devenir chanoine.

Quant aux élections, on défend de laisser vaquer plus de trois mois un évêché ou une abbaye; autrement ceux qui ont le droit d'élire en seront privés pour cette fois : il sera dévolu au supérieur immédiat, qui sera tenu à son tour de remplir dans trois mois le siège vacant, en prenant le conseil du chapitre. Les élections faites par l'abus de la puissance séculière, sont déclarées nulles de plein droit. Quiconque, ayant un bénéfice à charge d'âmes, en recevra un second de même nature, est par le seul fait privé du premier : s'il s'efforce de le retenir, il perdra l'un et l'autre. Le collateur conférera librement ce premier bénéfice; et s'il ne le fait dans les trois mois, la collation en sera dévolue au supérieur. Toutefois le saint Siège pourra dispenser de cette règle les personnes distinguées par l'éminence de leur rang ou de leur mérite.

Quant aux sacremens, il est ordonné que chaque fidèle de l'un et de l'autre sexe, étant parvenu à l'âge de discrétion, confesse à son propre prêtre, au moins une fois l'an, tous ses péchés, et qu'il accomplisse la pénitence qui lui sera imposée; que chacun aussi reçoive à Pâques le sacrement de l'Eucharistie, à moins que son propre prêtre ne juge à propos de l'en éloigner pour un temps : autrement il sera chassé de l'église, et privé de la sépulture ecclésiastique. » L'usage était déjà introduit de ne communier qu'une fois l'an, au lieu de le faire comme autrefois à Pâques, à la Pentecôte et à Noël. Pour la confession, c'est ici le premier décret authentique qui l'ait ordonnée généralement. On crut devoir en user ainsi, à cause des erreurs des Albigeois et des Vaudois sur le sacrement de pénitence. Par la même raison, on renouvela différens points de tradition touchant la confession auriculaire; touchant la coutume de garder la sainte hostie dans les églises, de la porter aux malades avec des cierges allumés; et l'on commanda la communion des laïques sous une seule espèce. On res-

treignit encore de sept à quatre les degrés de parenté qui empêchaient le mariage. On condamna les mariages clandestins; et, pour obvier à la clandestinité, le concile rendit générale la coutume déjà établie, particulièrement en France, de proclamer les bans dans l'église, avec un délai dans lequel on pût proposer les empêchemens du mariage avant sa célébration.

On traita enfin le grand objet de ce concile, ainsi que de tant d'autres, savoir la réformation du clergé tant régulier que séculier. Le relâchement s'était glissé jusque dans les monastères qui devaient servir, et qui avaient en effet long-temps servi de modèles aux autres états. La fameuse abbaye du Mont-Cassin, d'où la vie régulière s'était répandue dans tout l'Occident, était tombée, suivant les reproches d'Innocent III, dans un désordre qui révoltait le commun des fidèles<sup>1</sup>. Les moines de Cluny, par leur ambition, leurs dissensions et leur vie licencieuse, causaient alors autant de scandale qu'ils avaient procuré d'édification pendant deux cents ans. C'était encore pis dans les monastères isolés, qui n'avaient point de chapitres généraux. Pour remédier à ce désordre, le concile ordonna que toutes les communautés tiendraient un chapitre général, à l'exemple des moines de Cîteaux; et que, pour en prendre la méthode, ils y appelleraient dans les commencemens deux abbés de cet ordre. « On y traitera mûrement, dit-il, de l'observance régulière; et ce qu'on y statuera, sera observé inviolablement. » Le concile ajoute, que de là on députera des personnes sages, pour visiter, au nom du souverain pontife, tous les monastères de la province, même ceux des religieuses, et pour y réformer tout ce qu'il conviendra. Les chanoines réguliers sont obligés, comme les moines, à tenir ces chapitres, et à exécuter, selon leur propre observance, le reste du décret.

« La trop grande diversité des instituts s'opposant aussi à l'observation du bon ordre, nous défendons étroitement, reprend le concile, d'en inventer de nouveaux : mais quiconque voudra pratiquer la vie régulière, embrassera l'une des règles qui sont approuvées. » Ce canon eut peu d'effet; et depuis le quatrième concile de Latran, on vit peut-être établir encore plus de congrégations religieuses que dans les années précédentes. Déjà le pape Innocent, comme on l'a vu, avait approuvé verbalement la règle de S. François; et ce saint instituteur s'étant présenté au concile de Latran, le pape confirma publiquement cette règle, en déclarant qu'il l'avait approuvée, quoique sans bulle. S. Dominique ayant de même paru, avec Foulques évêque de Toulouse, qui avait déjà donné à

<sup>1</sup> Ep. 5, ad Abb. Mont. Cass.

Dominique et à ses disciples la sixième partie des décimes de son diocèse, ils proposèrent au pape le plan d'institution des Frères-Prêcheurs. Innocent dit à leur chef de retourner vers ses disciples, et de choisir avec eux une des règles autorisées; après quoi il reviendrait pour obtenir l'approbation de son institut. Dominique se soumit sans peine à cette injonction sage, qui ne différât pas de celle du concile.

Les canons de Latran sont suivis d'un décret particulier touchant la croisade, dont le départ est fixé au premier jour de juin 1217. Outre les défenses et les concessions ordinaires en pareil cas, on défend ici les tournois pendant trois ans, et l'on ordonne que, pendant quatre ans au moins, la paix sera observée par toute la chrétienté, sous peine des censures ecclésiastiques, et des effets temporels qu'on ne manquait pas d'y joindre alors.

Environ six mois après le concile de Latran, le pape Innocent III mourut à Pérouse, le 16 ou 17 juillet de l'an 1216. Son pontificat de plus de dix-huit ans est remarquable à raison des événemens singuliers auxquels il eut part, ainsi que du grand nombre de décrétales qui sont des preuves de son habileté dans la science du droit, de la grandeur de ses vues, et de la fermeté de son caractère. Les auteurs de son siècle parlent de lui fort diversement, et paraissent aussi extrêmes dans leurs éloges que dans leurs reproches. Le moine Rigord<sup>1</sup> le donne pour un homme incomparable, qui ne fit que des merveilles. Matthieu Paris<sup>2</sup> l'accuse de superbe et d'avarice : censeur dont la malignité, ici comme en bien d'autres endroits, rencontre mal. Innocent III tenait si peu aux richesses, qu'il vendit sa vaisselle d'argent pour soulager les pauvres, et y substitua de la vaisselle de terre. Il était d'ailleurs si ennemi de la vénalité, que son premier soin, après être monté sur le saint Siège, fut de la proscrire de la cour romaine, où elle régnait impunément avant lui<sup>3</sup>. Matthieu Paris eût pu contester tout au plus ce que le zèle et la jurisprudence reçue à cette époque firent entreprendre sur le temporel des princes à un pape qui porta l'autorité de son Siège plus loin que n'avait fait aucun de ses prédécesseurs, sans en excepter S. Grégoire VII. On dit que S<sup>te</sup> Lutgarde, religieuse de l'ordre de Cîteaux en Brabant, vit Innocent, après sa mort, échapper à peine aux peines éternelles, et condamné à un très-long purgatoire<sup>4</sup> : ce qui prouve au moins, fait observer Fleury, que des contemporains de rare vertu pensaient que ce pape avait commis de grandes fautes. Ce fut Innocent III qui régla le tribunal et les attributions de l'Inquisition,

<sup>1</sup> Pag. 66. — <sup>2</sup> Pag. 100. — <sup>3</sup> Art de vérif. les Dates. — <sup>4</sup> Sur. 16 juin.

mais il n'en fut point le fondateur ou l'instituteur, car elle existait plusieurs siècles avant lui. Outre les lettres de ce pape, il reste de lui des sermons, des traités de piété et plusieurs autres monumens de l'étendue et de la culture de son génie. L'Eglise lui est redevable aussi, dit-on, de la belle prose *Veni sancte Spiritus*. Dès le lendemain ou surlendemain de sa mort, 18 de juillet, on élut à Pérouse même pour lui succéder le cardinal Cencio-Savelli, qui prit le nom d'Honorius III.

L'institut de S. François ayant été confirmé au concile de Latran, et le pape Innocent vivant encore, l'humble instituteur paraissait incertain s'il appliquerait ses disciples à la prédication de l'Evangile, ou seulement à l'oraison et aux exercices paisibles de la retraite<sup>1</sup>. Tout versé qu'il était dans les voies de Dieu, et souvent guidé par l'esprit de prophétie, il ne rougissait pas de prendre conseil même des simples, et craignit de décider cette question<sup>2</sup>. Il pria le frère Silvestre, qui était continuellement occupé de l'oraison sur une montagne près Assise, de consulter le Seigneur, et de lui communiquer les lumières qu'il en recevrait. Il demanda aussi à S<sup>te</sup> Claire de chercher la volonté de Dieu sur le même sujet, tant par elle-même que par quelqu'une de ses religieuses, qui fût l'âme la plus simple et la plus pure qu'elle pourrait connaître. Claire et Silvestre, d'un accord parfait dans leurs réponses, assurèrent qu'il était de la volonté de Dieu que les frères s'adonnassent au ministère apostolique. François adopta cette décision, et les effets montrèrent qu'elle venait du Ciel.

Il partagea, comme entre autant d'apôtres, les provinces et les royaumes entre les frères les plus distingués par leur science et par leur vertu. En Espagne, Bernard de Quintevalle, son premier disciple, avec un nombre de coopérateurs proportionné à l'importance de cette mission : Jean Bonelle, avec trente-trois compagnons, en Provence; Jean de Stracchia, établi ministre ou supérieur en Lombardie; dans la Marche d'Ancône, Benoît d'Arezzo, fort aimé du saint; en Toscane, Elie de Cortone, depuis général de l'ordre, furent reçus de ces peuples divers, comme les envoyés de Dieu. Jean de Penna, destiné à l'Allemagne, avec soixante frères, y fut d'abord très-mal accueilli. L'habit pauvre et singulier qu'ils portaient, les fit passer pour de faux réformateurs qui répandaient l'hérésie, à la faveur de leur extérieur mortifié. Mais quelque temps après, cette nation parut vouloir le disputer à toutes les autres en affection pour ces dignes religieux qu'elle avait eu le loisir de connaître. S. François résolut d'aller dans la

<sup>1</sup> Vit. per Bonav. c. 12. — <sup>2</sup> Vading. an. 1212 et seq.

France proprement dite, de pousser jusqu'en Belgique, et il choisit Paris pour son séjour, comme une ville distinguée par sa piété, spécialement envers le Sacrement adorable de nos autels.

Il partit dans ce dessein, et vint jusqu'à Florence, où le cardinal Hugolin, évêque d'Ostie, était légat. Ce prélat, de grande vertu, désirait ardemment de voir François. A la première entrevue, il conçut pour lui une affection aussi stable que le principe d'où elle partait était pur. Il ne goûta pas le dessein qu'avait le saint homme de sortir d'Italie, dans les circonstances où se trouvait un ordre naissant qui avait encore des ennemis cachés. François, qui sacrifiait son propre sens à celui du moindre des frères, fit céder jusqu'à son attrait pour les missions à la manière de penser du pieux cardinal, et à sa place envoya en France le frère Pacifique. C'était un troubadour converti, si fameux autrefois par ses chants, que l'Empereur lui avait donné publiquement la couronne poétique, et qu'on l'avait surnommé le roi des vers. Ayant ouï parler du saint, il voulut le voir, l'entendit prêcher, et renonça sur-le-champ au monde pour embrasser le nouvel inséuit. Le saint instituteur, le voyant ainsi passer, de l'agitation des passions et des remords, à la paix de la conscience, le nomma frère Pacifique. Il vint en France quatre ou cinq ans après sa conversion, et y fut le premier ministre des Frères-Mineurs. Il était accompagné du frère Ange, qui le premier aussi fut leur ministre en Angleterre, et du frère Albert, qui se rendit célèbre par sa doctrine, et devint le quatrième général de l'ordre.

Cependant François, bien informé que son ordre avait des ennemis à Rome, et recevant des plaintes de plusieurs de ses confrères sur la dureté de quelques prélats à leur égard, prit la résolution de demander au pape même un protecteur pour les frères auprès de sa sainteté. Le cardinal Hugolin lui avait protesté, en termes exprès, qu'il était tout à lui. Ce prélat, revenu à Rome de sa légation de Toscane, engagea, non sans peine, l'humble François à prêcher en présence du pape et du sacré collège. Le saint, par respect pour cette auguste assemblée, composa un sermon avec soin, et l'apprit exactement par cœur : mais quand il voulut parler, il ne put se rappeler un mot de ce qu'il avait écrit. Le Saint-Esprit voulut être uniquement son maître. L'orateur, après avoir confessé publiquement son embarras, se livra, selon sa coutume, au guide adorable qui voulait le diriger. Il parla avec tant de force et d'onction, que le souverain pontife et toute la cour romaine protestèrent n'avoir jamais été touchés si vivement. Le pape le comblant de caresses à l'issue du sermon, en présence du cardinal Hugolin : « Saint père, lui dit le saint orateur, je suis confus de vos

bontés pour moi et pour nos pauvres frères; mais je ne reprocherais, comme enlevés à l'Eglise, les moines précieux que nous emporterions à son chef, au milieu des affaires importantes dont il est accablé. Donnez-nous ce cardinal pour ménager nos intérêts, sous votre autorité. » Le pape Innocent souscrivit à sa demande, et le cardinal Hugolin fut le premier protecteur des religieux de Saint-François, à l'imitation desquels la plupart des autres ordres se procurèrent par la suite des cardinaux protecteurs.

François ne borna point son zèle aux régions habitées par les chrétiens. Il envoya au pays de Maroc cinq missionnaires, nommés Bérard de Corbe, Pierre de Saint-Géminien, Otton, Ajut, et Accurse. Ils prirent leur route par Coimbre, où les rois de Portugal faisaient alors leur résidence, et où la reine Urraque, qui deux ans auparavant y avait procuré un établissement aux Frères-Mineurs, les reçut très-favorablement. Ayant mis ensuite des habits de séculiers par-dessus les leurs, ils entrèrent dans les terres des Maures, pénétrèrent au milieu de Séville, et se présentèrent à la porte du palais, s'annonçant comme des ambassadeurs envoyés au roi de la part de Jésus-Christ, le maître des rois. Ils eussent été immolés sur-le-champ, si le fils du roi n'eût modéré le courroux de son père, qui se contenta de les faire enfermer, et qui ensuite leur laissa même la liberté de passer dans le royaume de Maroc<sup>1</sup>.

Leur zèle n'y fut pas moins vif qu'à Séville. Ils prêchaient aux Sarrasins partout où ils les rencontraient; et le roi venant un jour à passer comme Bérard de Corbe était environné d'une troupe nombreuse qu'il s'efforçait d'attirer au christianisme, la présence du prince n'intimida point le missionnaire, qui redoubla ses exhortations animées. Le roi le crut atteint de folie, commanda de le renvoyer avec ses compagnons en pays chrétien, et les fit conduire à Ceuta pour y être embarqués. Ils se dérobèrent tous cinq en route à leurs conducteurs; et rentrés à Maroc, ils se remirent à prêcher sur la place publique. On les arrêta une seconde fois pour les renvoyer en pays chrétien. Ils s'échappèrent encore, vinrent pour la troisième fois à Maroc, et se présentèrent au roi, devant qui le frère Bérard commençait à évangéliser, quand le prince, furieux de cette persévérance intrépide, et plus encore de l'inutilité de tout ce qu'il put leur dire pour ébranler leur foi, leur coupa la tête de sa propre main, le seizième jour de janvier 1220. Leurs reliques furent recueillies par les chrétiens du lieu, et transportées en Portugal au monastère de Sainte-Croix de Coimbre. Il s'y opéra un grand nombre de miracles, qui ont fait mettre solen-

<sup>1</sup> Vading. an. 1219.

nellement ces martyrs au nombre de ceux que l'Église honore publiquement.

S. François envoya sept autres de ses religieux prêcher l'évangile à Ceuta, première ville d'Afrique sur le détroit qui la sépare de l'Espagne. Comme ils annonçaient qu'il n'y a de salut qu'en Jésus-Christ, le prince musulman se les fit amener, et leur offrit de grandes richesses s'ils voulaient embrasser le mahométisme. Les voyant inébranlables, il les fit séparer et tenter chacun en particulier, tant par menaces que par promesses, et enfin les condamna, en punition de leur constance, à avoir la tête tranchée (1221). Ils furent canonisés dans la suite, comme les martyrs de Maroc<sup>1</sup>.

Le saint instituteur ne se contenta point de mettre ses disciples en action; mais il leur donna l'exemple du zèle apostolique, avec d'autant plus d'empressement, qu'il trouvait moins de religieux lettrés qu'il ne désirait, pour courir de si grands périls. Déjà, par ce motif, en harmonie avec son insatiable charité, il avait envoyé le frère Gilles aux Sarrasins qui habitaient les contrées orientales de l'Afrique : homme d'une simplicité admirable, que François chérissait tout particulièrement, et à la foi duquel il ne voyait rien d'impossible. Gilles et quelques compagnons, aussi vertueux que lui, ne purent toutefois rien obtenir sur l'obstination musulmane, et dès-lors on eût pu se convaincre qu'il y avait plus à perdre qu'à gagner pour la vraie religion, en présentant la lumière à des furieux dont elle ne faisait que des profanateurs et des meurtriers.

Cependant François passa lui-même en Égypte sur des vaisseaux de secours envoyés aux Chrétiens qui assiégeaient Damiette. Peu après leur arrivée, les assiégeans se préparèrent à livrer un combat aux Infidèles. Le saint eut révélation que l'avantage ne serait pas pour les Chrétiens; mais il craignit de passer pour un visionnaire, s'il annonçait un événement si impénétrable à l'esprit humain. Ayant témoigné son embarras au religieux qui l'accompagnait : « Mon frère, lui dit son compagnon, craignez Dieu plus que les hommes, et ne vous arrêtez point au jugement du monde, qui depuis long-temps traite en vous de folie la sagesse évangélique. » Aussitôt François alla déclarer au chef des Croisés sa révélation, qui fut prise en effet pour une rêverie; mais les Chrétiens, ayant livré le combat, furent battus, et perdirent environ six mille hommes tant tués que prisonniers. On croit que c'est le combat qui fut donné par des Croisés allemands et hongrois le vingt-neuvième jour d'août de cette année 1219<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Sur. 13 oct. — <sup>2</sup> Bouav. in Vit. e. 19. Jac. Vit. Occid. e. 32.

Les deux armées restèrent néanmoins en présence ; mais les Sarrasins étaient si vigilans qu'aucun fidèle ne pouvait sortir du camp sans un péril manifeste. Le sultan avait promis un besan d'or à quiconque lui apporterait la tête d'un Chrétien. Rien ne put intimider François, qui trouva moyen de se dérober, et marcha au camp des Infidèles avec un seul compagnon. Ayant rencontré deux brebis, il dit au religieux qui l'accompagnait : « Prenons courage, mon frère, sur les promesses de celui qui nous envoie comme des brebis au milieu des loups. » Bientôt ils virent accourir sur eux des Sarrasins qui les garottèrent en les chargeant de coups et d'injures. François leur dit avec assurance : « Je suis chrétien ; j'ai affaire à votre maître : ne tardez point à m'y conduire. »

Le sultan était Malec-Camel, fils de Saphadin, et nommé Mélédin par nos auteurs. Il demanda aux deux religieux qui les envoyait. François répondit : « C'est le Seigneur très-haut qui m'envoie pour vous montrer le chemin du ciel, à vous et à votre peuple. » Le sultan, charmé de sa fermeté, lui donna plusieurs audiences dans l'espace de peu de jours, et l'invita à se fixer auprès de lui. « Je demeurerai volontiers, répondit François, si vous voulez vous convertir avec votre peuple. Que si vous avez quelques doutes sur la nécessité d'abandonner la loi de Mahomet pour embrasser celle de Jésus-Christ, faites allumer un grand bûcher, et j'y entrerai avec les docteurs de votre religion, afin que le Dieu créateur des élémens vous fasse connaître quelle est la foi qu'il faut suivre. — Je doute fort, reprit Mélédin, qu'aucun de nos imans veuille entrer dans le feu pour sa religion. » En effet, un des plus anciens avait déjà disparu, tremblant au premier défi du saint homme, qui repartit au sultan : « Eh bien, j'y entrerai seul, si vous me promettez, pour vous et pour vos sujets, de vous faire Chrétiens, supposé que j'en sorte sain et sauf. » Mélédin répondit alors, plus sérieusement, qu'il craignait une révolte, s'il faisait cette convention. Il offrit de riches présens au saint, qui en les refusant se rendit encore plus vénérable à ses yeux ; puis ce prince le congédia, et lui dit en soupirant : « Priez pour moi, mon père, afin que Dieu me fasse connaître la religion qui lui est la plus agréable. »

François, à son retour d'Egypte, convoqua un chapitre général à Assise (1219). Pendant son absence, il avait reçu de grandes plaintes contre le frère Elie, qu'il avait laissé, non sans quelque inquiétude, vicaire général, comme un homme habile à gouverner, ou plutôt fort accredité parmi les frères. Dès le premier chapitre tenu l'année précédente, Elie, montrant une suffisance fort suspecte à l'humilité de François, lui avait fait dire par le cardinal

[An  
prot  
écou  
affai  
les a  
des  
Fran  
cœur  
nal :  
de la  
me p  
voul  
et D  
Craig  
sur v  
poin  
de de  
gane  
Le  
chen  
saint  
elles  
senté  
beau  
le po  
une  
encor  
sien,  
capu  
dilaté  
Dieu  
au m  
gnati  
« Voi  
et vo  
est la  
nou  
de vi  
suite  
Pier  
consé  
rier

protecteur de l'ordre qu'un homme simple et sans lettres devait écouter les conseils des religieux versés dans les sciences et les affaires; on ajouta qu'il n'était pas sage de tant renchérir sur les anciens pères de la vie cénobitique, de ne s'attacher qu'à des règles nouvelles et accablantes pour la faiblesse humaine. François, évitant le piège et pénétrant jusque dans le fond des cœurs, se leva au milieu du chapitre, et dit en présence du cardinal: « Mes frères, mes chers frères, Dieu nous appelle, par la voie de la simplicité et de l'humilité, pour suivre la folie de la croix. Ne me proposez point d'autre règle que celle que le Seigneur a bien voulu m'enseigner. Je ne fais rien de moi-même en cette matière, et Dieu m'a fait connaître sa volonté par des signes non suspects. Craignez que les sages qui vous imposent, n'attirent sur eux ou sur vous la colère divine. Leur prudence charnelle ne trompera point le Seigneur: mais ils se trompent eux-mêmes, en s'efforçant de détruire ce que Jésus-Christ ordonne pour leur salut, par l'organe de François, son serviteur indigne. »

Les plaintes survenues depuis cette entreprise contre les relâchemens d'Elie, ne pouvaient manquer de faire impression sur le saint instituteur, qui vit bientôt de ses propres yeux combien elles étaient fondées. Le disciple dégénéré eut le front de se présenter devant son maître avec un habit plus propre, et d'une étoffe beaucoup plus fine que les autres; un capuce plus long, tel que le portaient encore les gens du monde; des manches plus larges et une démarche peu modeste. Le saint homme, sans s'expliquer encore, le pria de lui prêter son habit. Il s'en revêtit par-dessus le sien, le plisse avec élégance sous la ceinture, relève fièrement le capuce, puis marchant à grands pas, la tête haute et la poitrine dilatée, il salua la compagnie, en disant d'un ton de protection: *Dieu vous garde, mes bons frères.* Il fit ainsi trois ou quatre tours au milieu de l'assemblée. Dépouillant ensuite cet habit avec indignation, il le jeta loin de lui; et se tournant vers le coupable: « Voilà, dit-il, comment les frères bâtards de l'ordre marcheront; et voici, ajouta-t-il en reprenant son air simple et naturel, quelle est la démarche de nos frères légitimes<sup>1</sup>. » Il proscrivit toutes les nouveautés qu'Elie avait introduites dans l'ordre, lui ôta la charge de vicaire, et fit mettre à sa place Pierre de Catane. Il voulut ensuite renoncer à tout gouvernement, et se soumettre lui-même à Pierre, comme au ministre général: mais les frères n'y purent consentir, et déclarèrent que, tant qu'il vivrait, aucun autre supérieur ne serait que son vicaire.

<sup>1</sup> Vading. an. 1220.

L'humilité de François ne se bornait point à ces observances extérieures; elle s'étendit jusqu'aux distinctions et aux prérogatives d'état, que les gens de communauté soutiennent quelquefois avec d'autant plus de chaleur, qu'ils sont plus détachés des intérêts du siècle. Plusieurs frères se plaignirent à S. François, de ce que, dans les provinces éloignées, différens évêques ne leur permettaient pas de prêcher, et le prièrent de leur obtenir un privilège du pape, pour annoncer la parole de Dieu sans cette permission partout où il leur plairait. Le saint homme parut effrayé de cette prétention, et répondit : « Quoi! mes frères, vous oubliez ainsi l'esprit de votre état! Votre privilège propre, c'est de n'en point avoir. Les distinctions ne serviraient qu'à vous enfler vous-mêmes, et à fournir aux autres des sujets d'aigreur et de discorde. Il est dans l'ordre que vous gagniez d'abord les supérieurs par l'humilité et la soumission; puis, par la parole et le bon exemple, les fidèles qui sont sous leurs lois. Quand les prélats verront que vous vivez saintement et que vous révèrez leur autorité, ils vous prieront les premiers de coopérer au salut des âmes qui sont confiées à leurs soins <sup>1</sup>. » Réponse digne de l'humble fondateur, dit Feller, mais qui n'empêche pas que les exemptions et les privilèges des religieux n'aient été souvent utiles à l'Eglise, et même nécessaires dans les diocèses dont les évêques étaient ou favorables à l'erreur ou insouciants sur le salut de leurs ouailles.

Quelques-uns des frères représentant à François qu'ils avaient trouvé des curés si intraitables, que tous les égards possibles et la vie la plus exemplaire ne pouvaient les fléchir, le saint homme répliqua <sup>2</sup> : « Nous faisons dans la sainte milice le personnage de troupes auxiliaires, et nous ne sommes pas revêtus du commandement; notre récompense sera réglée, non sur le succès, mais sur le travail et la bonne volonté. Au reste, si vous êtes enfans de la paix, vous gagnerez le clergé avec le peuple. Supplétez au défaut des pasteurs, couvrez même leurs fautes, et, après tout cela, n'en soyez que plus humbles. » Cependant, comme le défaut d'approbation écrite et authentique en faveur de l'institut de S. François, attirait à ses religieux une partie de ces désagrémens de la part du clergé séculier, de l'avis et par le secours du cardinal protecteur, il obtint du pape Honorius une bulle solennelle de confirmation, en date du onzième de juin 1219 : c'est la première qui ait été accordée à l'institut de S. François.

Celui de S. Dominique avait reçu la même faveur dès le commencement du pontificat d'Honorius. Ces deux ordres étaient

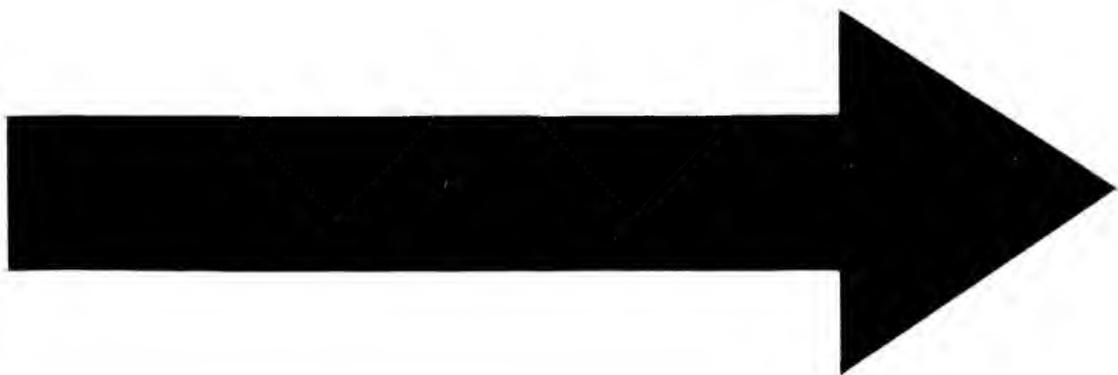
<sup>1</sup> M<sup>l</sup> an. 1219, n. 26. — <sup>2</sup> Collat. 12, t. 3 Opusc.

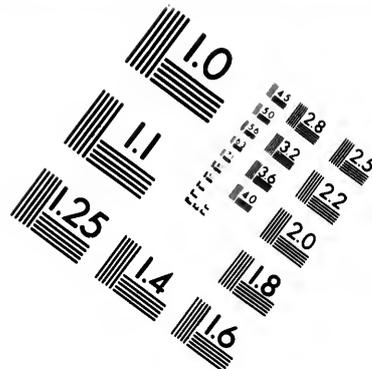
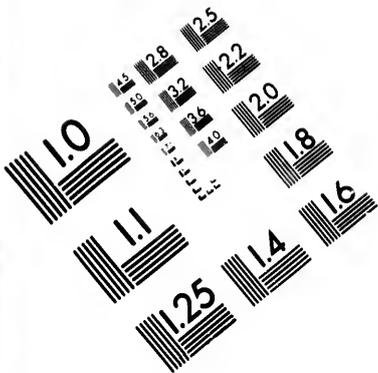
comme deux digues inébranlables, élevées dans l'Église contre le torrent du relâchement et de la corruption. Le Seigneur, pour animer la vertu des maîtres et des disciples, communiqua aux deux fondateurs des lumières toutes célestes sur la sublimité de leur destination. On dit que, s'étant rencontrés dans une église de Rome, ils se reconnurent sans s'être jamais vus auparavant. Dominique proposa à François d'unir leurs congrégations, et de n'en faire qu'une des deux; mais François répondit : « Mon frère, c'est la volonté de Dieu qu'elles demeurent séparées, afin que cette diversité fournisse plus de ressources à la faiblesse humaine, et que celui à qui la rigueur de l'une ne conviendrait pas ne laisse pas que de trouver dans l'autre la voie du salut. » L'union n'en fut pas moins établie entre les deux fondateurs et leurs disciples.

Les Frères-Prêcheurs n'étaient d'abord ni mendiants ni exempts de l'ordinaire, mais chanoines réguliers. La première bulle qui approuva leur institution, la qualifie expressément d'ordre canonique, sous la règle de S. Augustin : ce qui n'était pas contraire au décret de Latran, qui ne défendait que l'établissement de nouveaux ordres religieux. S. Dominique, se disposant à porter l'Évangile chez les Sarrasins, fit même élire, sous le nom d'abbé, un supérieur général appelé Matthieu; mais ce fut le seul qui porta ce titre. Le général de l'ordre fut depuis nommé maître, et les supérieurs particuliers, prieurs.

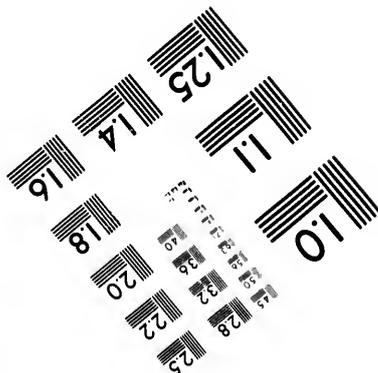
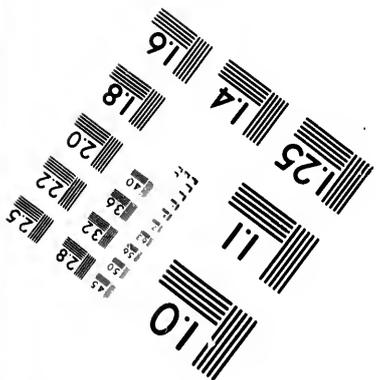
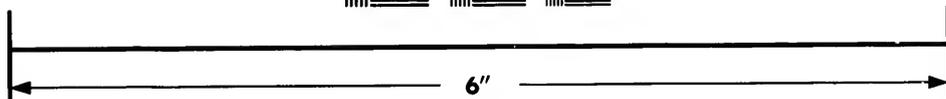
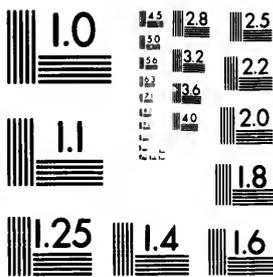
Les Frères-Prêcheurs se répandirent, comme les Mineturs, dans toutes les régions chrétiennes. Dominique envoya quatre de ses frères en Espagne, où il se rendit ensuite lui-même; et fonda deux monastères, l'un à Madrid, qui fut presque aussitôt donné à des religieuses, et l'autre à Ségovie, qui fut la première maison de l'ordre au-delà des Pyrénées. Sept autres frères allèrent à Paris, où ils acquirent une maison dans la rue Saint-Jacques (1217), ce qui leur a fait donner par toute la France le nom de Jacobins. Suivit le brillant établissement de Bologne en Italie, dont l'évêque, à la prière du cardinal Hugolin, leur donna l'église de Saint-Nicolas-des-Vignes, et où plusieurs personnages distingués s'empressèrent d'illustrer cet ordre naissant, en s'y consacrant eux-mêmes au Seigneur. A Rome, le pape Honorius leur accorda l'église de Saint-Sixte. Il chargea presque en même temps S. Dominique de réformer et de rassembler pour cela dans ce lieu toutes les religieuses dispersées en différens quartiers de Rome, et les Frères-Prêcheurs furent transférés au couvent de Sainte-Sabine, où ils sont encore. Cette réforme, quoique poursuivie

<sup>1</sup> Opusc. t. 3, Colloq. 10.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

15  
16  
18  
20  
22  
25  
28  
32  
36  
40

10  
11  
12  
13  
14

par trois cardinaux que le saint demanda humblement pour appui, éprouva de grandes difficultés : mais ce que l'autorité de la pourpre ne put emporter, Dominique le consumma heureusement par la persévérance de sa vertu et par l'éclat de plusieurs miracles qu'attesta une multitude de témoins oculaires. Entre autres prodiges, il ressuscita trois morts dans cette seule occasion <sup>1</sup>.

L'un des témoins de ces merveilles est Ives, chancelier de Pologne, élu évêque de Cracovie, et venu à Rome pour faire confirmer son élection. Il fut si frappé en particulier de la résurrection de Napoléon, neveu du cardinal Etienne, qu'il ne mit plus de bornes à son dévouement pour S. Dominique et ses religieux. Peu content de les attirer dans sa patrie, et d'y prévenir tout le monde en leur faveur, il leur donna pour coopérateurs et pour confrères, ses propres neveux Hyacinthe, chanoine de Cracovie, et Ceslas, chanoine de Sandomir : tous deux plus illustres encore par leurs vertus que par leur naissance, tous deux puissans en œuvres et en paroles, restaurateurs de la piété parmi les fidèles du Nord, propagateurs de l'Évangile jusqu'aux extrémités les plus sauvages du monde, et tous deux enfin honorés par l'Église d'un culte public.

La bonne odeur de leurs vertus et la vénération des peuples, du vivant de ces deux saints, firent instituer des maisons de leur ordre dans toutes les contrées septentrionales. Cet institut ne faisait pas des progrès moins rapides chez les autres nations. Dès le second chapitre général des Frères-Prêcheurs, qui prirent la méthode de ces chapitres avec tous les religieux établis depuis ceux de Cîteaux, on élut huit supérieurs provinciaux pour les gouverner en autant de provinces, savoir l'Espagne, la France, la Provence, la Lombardie, la Romagne, l'Allemagne, la Hongrie et l'Angleterre. Dominique voulut se démettre du généralat, sous prétexte de ne plus s'occuper que de son salut, et de se préparer à la mort. Il n'avait que cinquante et un ans : on n'y consentit point ; on ordonna seulement que, durant la tenue des chapitres, on établirait des définiteurs qui auraient tout pouvoir, même sur le général.

Cependant, étant allé voir quelques pieux amis qu'il avait parmi les ecclésiastiques de Bologne, après les avoir entretenus du mépris des choses terrestres, il leur dit en prenant congé d'eux, vers la Pentecôte qui cette année 1221 était le trentième jour de mai : « Vous me voyez en santé ; j'irai néanmoins à Dieu avant l'Assomption de Notre-Dame <sup>2</sup>. » Il ne laissa point que de se trans-

<sup>1</sup> Tour. II, c. 3 et 6. — <sup>2</sup> Th. IV, c. 8, 12. Jord. c. 32.

porter en Lombardie, pour traiter des affaires de son ordre avec le cardinal Hugolin, légat dans cette province. Sur la fin du mois de juillet, il revint à Bologne, extrêmement fatigué du voyage et de la chaleur qui était excessive. Alors il fut attaqué d'une fièvre accompagnée de dysenterie. Ne doutant pas que sa fin ne fût proche, il se fit amener les novices, auxquels il recommanda l'esprit de piété et l'amour de la régularité. Il exhorta tous les autres frères à éviter soigneusement la fréquentation des femmes, à édifier le prochain, à honorer leur état par l'intégrité de leur réputation et la bonne odeur de leurs vertus. « Avec la chasteté, ajouta-t-il, et la pauvreté qui est le fondement de notre institut, vous serez agréables à Dieu et utiles à l'Eglise. » Puis recueillant ses forces, d'un air de sévérité qui ne lui était pas ordinaire, et d'une voix très-animée, il défendit, sous peine de la malédiction divine et de la sienne, d'introduire dans l'ordre l'usage des propriétés temporelles. Il expira doucement ensuite, étendu sur la cendre, un vendredi 6 du mois d'août. On trouva une chaîne de fer en ceinture sur son corps, qui fut enterré à Bologne. Il se fit un grand nombre de miracles à son tombeau, et l'on multiplia ses portraits, comme ceux de l'un des plus grands serviteurs de Dieu. Il était d'une taille médiocre, mais très-bien prise, avait les traits du visage réguliers, le teint incarnat et animé comme un Chérubin, la barbe et les yeux d'un blond vif, l'aspect intéressant et noble, attirant l'affection et le respect de tout le monde. Sa voix était douce, mais sonore et pénétrante comme la trompette, surtout quand il tonnait contre le vice (1221).

Cet homme apostolique avait conçu le dessein d'aller prêcher l'Évangile en Orient; mais les affaires de son ordre et la position des Occidentaux dans cette région l'en empêchèrent. Il ne leur restait presque plus en Palestine que les deux villes de Tyr et de Ptolémaïde, où ils étaient comme emprisonnés, et dans la crainte perpétuelle de plus grands excès de la part des Sarrasins. Ils avaient pour chef Jean de Brienne, comte de la Marche et roi titulaire de Jérusalem, comme l'avait été Amauri de Lusignan, au titre duquel il succéda, et dont la postérité resta en possession du royaume de Chypre. Jean de Brienne, désigné aux barons députés de Palestine par le roi Philippe-Auguste pour succéder à Lusignan, avait emmené de France avec lui trois cents chevaliers et quelques autres troupes de Croisés, qui commencèrent à faire respirer ses nouveaux sujets. La croisade, publiée au concile de Latran, et qui agita de nouveau toutes les nations de l'Europe, mit bientôt ce prince en état de tenter des exploits plus considérables.

Il s'en fallait bien que ce zèle belliqueux, et depuis si longtemps malheureux, fût encore amorti. Peu d'années auparavant, on avait vu cette espèce de fermentation échauffer jusqu'aux esprits des personnes les moins propres à la guerre. Un grand nombre d'enfans, des villes et des villages tant de France que d'Allemagne, s'assemblèrent tout croisés, et partirent avec empressement pour la Terre-Sainte. Les parens alarmés en arrêtrèrent plusieurs, qui trouvèrent moyen de s'échapper et de continuer leur route. A leur exemple, quantité de jeunes gens, de filles et de femmes se croisèrent pour aller avec eux. Il y eut aussi des voleurs et des scélérats qui se mêlèrent dans ces troupes innocentes, et qui leur emportèrent ce qu'on leur avait donné. Plusieurs de ces pauvres enfans s'égarèrent dans les forêts et les montagnes, où ils périrent de fatigue et de misère; quelques-uns parvinrent jusqu'au-delà des Alpes, où les Lombards achevèrent de les dépouiller; et les restes déplorables de cette troupe confuse et dispersée regagnèrent comme ils purent la maison paternelle<sup>1</sup>.

Entre les troupes réglées, André, roi de Hongrie, et Léopold, duc d'Autriche, partirent des premiers avec plusieurs seigneurs et une multitude considérable de combattans<sup>2</sup>. Peu de temps après eux, Guillaume, comte de Hollande, et beaucoup de Croisés allemands s'embarquèrent sur la Meuse, et se rendirent à Lisbonne en Portugal, où ils avaient donné rendez-vous à d'autres vaisseaux qui devaient les suivre. Les Maures s'étaient emparés depuis peu, sur les chevaliers de l'Épée ou de Saint-Jacques, du château d'Alcaçar, et l'avaient soumis à une contribution annuelle de cent esclaves chrétiens au profit du roi de Maroc. Ces chevaliers, avec ceux du Temple et de l'Hôpital et le reste de la noblesse du royaume, peignirent vivement aux pèlerins l'indignité de cette servitude, et les alarmes continuelles où les tenait la proximité des infidèles, dont ils les prièrent avec les plus grandes instances de les délivrer.

Comme la saison était avancée, et que l'arrivée de la flotte en Palestine n'y pouvait être fort utile alors, vu surtout que le roi des Romains, et plusieurs autres princes d'Allemagne engagés à les suivre n'y passaient pas encore, les Croisés se laissèrent fléchir, à l'exception des troupes de la Frise, qui poursuivirent leur route avec quatre-vingts bâtimens. On forma aussitôt le siège d'Alcaçar, et on le poussa vivement. Ce fut en vain que les rois maures de Séville, de Cordoue, de Jaën et de Badajos vinrent au secours de la place, avec des troupes beaucoup plus nombreuses que celles

<sup>1</sup> Alb. Stad. et Godefr. an. 1216. — <sup>2</sup> Chron. Godefr. an. 1217.

des chrétiens. Les infidèles perdirent la bataille; les rois de Jaën et de Cordoue, avec quatorze mille de leurs meilleurs soldats, furent taillés en pièces, et la multitude des captifs fut innombrable. Alcaçar se rendit à discrétion (1217). Les auteurs du temps attribuent ce succès à une protection miraculeuse du Ciel, qui combattit si visiblement pour les fidèles, que les Sarrasins prisonniers leur demandaient où étaient ces guerriers étincelans de lumière qui les avaient contraints de prendre la fuite. Mais une merveille plus heureuse et plus incontestable, ce fut la sincère conversion du seigneur mahométan d'Alcaçar, qui reçut le baptême avec cent autres musulmans. Les fruits de cette expédition engagèrent le pape à permettre d'employer au secours des chrétiens d'Espagne une partie de l'imposition ordonnée pour le secours de Jérusalem, et à commuer le vœu d'aller à la Terre-Sainte dans l'obligation de marcher contre les Maures.

Il restait assez de forces, sans celles-ci, pour rétablir les affaires de l'Orient. Avec le roi de Hongrie, les ducs de Moravie et d'Autriche, il était arrivé à Saint-Jean-d'Acre ou Ptolémaïde une multitude innombrable de Croisés, soit chevaliers, soit sergens d'armes, tant d'Allemagne que des autres contrées du nord. Conradin, fils de Saphadin, sultan de Babylone, avec son frère Mélédin, qui déjà commandait en Egypte, avait menacé jusqu'à la ville d'Acre, et s'avancait sur la frontière, vers le pays du Jourdain. Les Chrétiens ne l'obligèrent pas seulement à se retirer; mais ils firent quantité de butin et de captifs. Jacques de Vitry, évêque d'Acre, délivra tout ce qu'il put d'enfans pour les baptiser et les faire élever par des femmes pieuses.

Cependant le roi André de Hongrie, d'abord si ardent pour la défense des saints lieux, et Hugues, roi de Chypre, fils d'Amauri de Lusignan, se séparèrent des autres Croisés qui les conjuraient de ne point les abandonner. Mais André, ayant passé trois mois en Palestine, comptait avoir accompli son vœu et se crut libre de retourner dans ses états. Pour le roi de Chypre, il mourut l'année suivante (1219), à la fleur de son âge, laissant pour successeur son fils Henri, âgé seulement de neuf mois. L'armée chrétienne avait tenté sans succès de s'emparer de la forteresse du Thabor, que les Sarrasins avaient bâtie quelques années auparavant sur la montagne de ce nom, tout auprès d'Acre qu'elle tenait en de continuelles alarmes. Pour suppléer au défaut de cette conquête, le roi de Jérusalem et le duc d'Autriche, avec les évêques de Munster et d'Utrecht, rétablirent le château de Césarée. D'un autre côté, les

<sup>1</sup> Rain. 11. ep. 97.

Templiers et les chevaliers Teutoniques bâtirent, sur un promontoire peu éloigné, une forteresse qu'on nomma depuis le Château des Pèlerins.

Enfin les Croisés de la Belgique et d'Allemagne, qui venaient de se signaler en Portugal, étant arrivés en Orient, le roi de Jérusalem, avec le duc d'Autriche, se résolut à porter le feu de la guerre en Egypte, et à faire le siège de Damiète. A la nouvelle qu'en reçut le pape, il écrivit à Venise, à Gênes et aux autres ports d'Italie, où arrivaient journellement des troupes nouvelles de croisés français, allemands et de toute nation, d'aller droit à Damiète pour la conquête de l'Egypte, dont tout le monde se repaissait déjà. La mort du sultan Saphadin, frère et digne émule du grand Saladin, qui arriva quatre mois après le commencement du siège, dans le cours de septembre de l'an 1218, augmenta considérablement les espérances de l'armée chrétienne. Mais entre les quinze fils qu'il laissait, Méléidin l'aîné, sultan d'Egypte, et Conradin, sultan de Damas, avaient toutes les qualités propres à soutenir la gloire de leur père. Il y eut différens combats où les Chrétiens n'eurent pas l'avantage. Toutefois, à force de constance, et recevant sans cesse de nouveaux renforts, ils se rendirent maîtres de la place, après environ dix-huit mois de siège, le neuvième jour de novembre 1219<sup>1</sup>. Dans le nombre des captifs, le pieux évêque d'Acre signala, comme il l'avait déjà fait, sa charité pour les enfans, dont plus de cinq cents moururent incontinent après avoir reçu le baptême. La seigneurie de Damiète et de ses dépendances fut attribuée au roi de Jérusalem, en augmentation de son royaume, mais non pas sans contradiction.

Il semblait que les Croisés ne pussent remporter un seul avantage, qu'il ne rappelât aussitôt parmi eux la discorde avec tous ses périls. Le légat de la croisade, Pélage, cardinal-évêque d'Albane, se brouilla avec le roi Jean de Brienne, en lui disputant la seigneurie de Damiète, et en voulant gouverner toutes les affaires d'une manière absolue. Le roi mécontent abandonna l'armée, suivi de presque toutes ses troupes. Celles de Chypre, les Templiers, et la plupart des chevaliers français en firent autant. Ainsi les vainqueurs de Damiète, emprisonnés, pour ainsi dire, dans leur conquête, et bientôt réduits à l'indigence et aux extrémités les plus fâcheuses, implorèrent de nouveau le secours de l'Occident, et supplièrent le pape de l'accélérer<sup>2</sup>.

Frédéric, roi de Sicile, et déjà élu roi des Romains, était sollicité depuis long-temps par le pape Honorius de passer en Orient,

<sup>1</sup> Jacq. Vitr. III, ep. 417. — <sup>2</sup> Tom. VIII Spicil. p. 373.

comme il l'avait promis plusieurs fois. Entre les causes de délai qui se multipliaient sans fin, il eut à prétexter pour cette fois la couronne impériale qu'il voulut s'assurer avant cette absence hasardeuse. Othon son compétiteur était mort, dès l'année 1218, dans un abandon général, mais qui lui fut salutaire, et lui donna lieu de concevoir un repentir sincère de ses fautes. Pendant la longue maladie qui précéda sa mort, il se fit donner tous les jours la discipline; et avant de rendre l'âme, il voulut que les derniers de ses gens lui missent les pieds sur le cou. Frédéric, débarrassé des inquiétudes qu'il avait de ce côté-là, quitta l'Allemagne, et vint à Rome, où il fut couronné par le pape, dans l'église de Saint-Pierre, le dimanche 22 novembre 1220. Il reçut ensuite la croix du cardinal Hugolin, et réitéra publiquement le vœu qu'il avait fait d'aller à la Terre-Sainte. Le duc de Bavière, une multitude d'autres princes et seigneurs, tant de Pouille que d'Allemagne, au nombre de plus de quatre cents, avec une infinité de chevaliers et de gens de pied, se croisèrent avec l'Empereur, qui promit de se faire précéder en Orient par une armée formidable, au passage du printemps prochain, et de s'y rendre en personne au passage du mois d'août suivant. L'inexécution de cette promesse lui attira mille chagrins, et occasionna d'horribles scandales.

Pendant Honorius travailla de tous côtés pour augmenter les secours qui devaient passer à Damiète. Il écrivit à l'archevêque de Rouen et à ses suffragans<sup>1</sup> d'envoyer des prédicateurs par toute la Normandie, pour exciter les fidèles à se croiser. Malgré le grand nombre d'Allemands qui s'étaient déjà voués à cette expédition, il recommanda à son légat Conrad de Reimberg, élu depuis peu évêque d'Hildesheim, de prendre soin que sa nouvelle dignité ne lui fit pas négliger la prédication de la croisade. En Italie, il chargea de sa légation pour le même effet, le cardinal Hugolin, comme le plus propre par ses talens et sa vie exemplaire à remplir cet office avec fruit.

On faisait dans le même temps une autre guerre de religion aux Prussiens, aux Livoniens et aux autres païens du nord. Albert, archevêque de Riga, avait institué pour la défense des nouveaux chrétiens de ces contrées l'ordre militaire du Christ qu'on nomma aussi l'ordre de l'Épée, parce qu'il portait sur le manteau une épée avec la croix. Rien n'échappa aux vues et à la sollicitude du pape Honorius. Il exhorta les Saxons à prendre les armes contre les païens de Livonie, et leur accorda pour cette guerre l'indul-

<sup>1</sup> Ep. Honor. ap. Rain.

gence de la Terre-Sainte. Quant à ceux de Prusse, il chargea l'évêque de Breslaw d'examiner ce qu'il y avait de plus expédient, ou que le duc de Pologne exécutât le dessein qu'il avait de marcher en Orient, ou qu'il demeurât dans le pays pour en combattre les idolâtres. Comme il apprit peu après que les Chrétiens de ces contrées avaient remporté une insigne victoire, il les exhorta à ne pas s'en montrer plus fiers à l'égard des vaincus, mais à leur témoigner une charité qui leur facilitât la route du christianisme. Le Seigneur se servit de tous ces moyens pour la réduction de la Livonie sous le joug de la foi, et l'on compta bientôt dans cette province des Églises nombreuses, des évêques et des métropolitains (1224).

En Orient cependant, la Grèce n'était pas sur un pied beaucoup plus avantageux que le royaume de Jérusalem. Robert, fils de l'empereur Pierre de Courtenai, avait succédé à son père l'an 1219, au refus de son frère aîné Philippe, qui préféra son comté de Namur à l'empire de Constantinople. L'indolence du voluptueux empereur donna lieu à l'établissement de deux nouveaux empires, outre celui de Nicée, savoir celui de Trébizonde par David Comnène, et celui de Thessalonique par Théodore l'Ange Comnène, qu'il ne faut pas confondre avec Théodore Lascaris, qui avait établi l'empire de Nicée. Ainsi Robert se laissa tellement resserrer, qu'il ne régnait guère que sur le territoire de Constantinople. Il ratifia un traité fait peu auparavant avec le clergé de Romanie, où l'on voit que l'usage de l'Église grecque n'était pas de percevoir les dîmes. C'est pourquoi on oblige les Latins seuls à payer la dîme entière, et les Grecs, le trentième seulement pendant dix années, afin de les accoutumer insensiblement à payer le dixième. Théodore Lascaris ne se soutint pas seulement contre les Latins, mais il s'opposa aux entreprises des Turcs avec un succès qui l'a fait passer pour le plus grand homme de guerre et le meilleur politique de son temps. Il cimentait si bien sa puissance, qu'elle ne fut point ébranlée par son trépas : elle passa tout entière à Jean Vatace son gendre, qui lui succéda l'an 1222.

Le quatorzième jour de juillet de l'année suivante, le roi Philippe, déjà surnommé Auguste pour ses conquêtes par le moine Rigord, historien contemporain, mourut dans la cinquante-huitième année de son âge, et de son règne la quarante-troisième. Pendant le cours de sa dernière maladie qui fut fort longue, ce grand roi redoubla tous les témoignages de religion qu'il avait donnés en mille circonstances pendant la longue durée de son règne, mit ordre à sa conscience, et fit un testament où l'on reconnaît l'esprit de foi et de pénitence qui le dirigeait. Il donne, entre au-

tres legs, cinquante mille livres parisis, ou la valeur de vingt-cinq mille marcs d'argent, pour réparer les torts qu'il pouvait avoir faits; dix mille livres à la reine Ingelburge, au sujet de laquelle il s'exprime en des termes qui ne permettent pas de révoquer en doute les sentimens chrétiens qu'il avait repris pour elle; six mille livres au roi de Jérusalem; quatre mille au maître de l'Hôpital de Toulouse; autant aux Templiers d'outre-mer; et de plus, pour le secours de la Terre-Sainte, cent cinquante mille marcs d'argent<sup>1</sup>. Aux funérailles de ce prince, le légat du saint Siège et l'archevêque de Reims célébrèrent la messe à Saint-Denis, conjointement et en prononçant les paroles d'une même voix, à deux autels différens qui étaient placés l'un près de l'autre; les autres évêques et le reste du clergé, dit Rigord, leur répondaient comme s'il n'y avait eu qu'un seul célébrant.

Philippe-Auguste eut pour successeur son fils Louis, huitième du nom, surnommé le Lion pour sa valeur, que l'imprudance du roi Jean d'Angleterre rendit si formidable à ses peuples. Louis, ayant été appelé auparavant à la couronne de la Grande-Bretagne par le corps de la noblesse, comme époux de Blanche de Castille, issue du roi d'Angleterre Henri II, y était descendu heureusement, avait été couronné à Londres, et avait battu le roi Jean, que ses sujets disaient indigne du trône usurpé sur son neveu Artus, après l'assassinat de ce jeune prince. Jean sentit alors la nécessité de se réconcilier avec le saint Siège, et se fit son vassal; mais cette démarche ne fit qu'augmenter le mépris de ses sujets, sans que l'excommunication retombée de Jean sur Louis empêchât les progrès des armes françaises. La fin de Jean-Sans-Terre, qui mourut du chagrin que lui causa le mauvais état de ses affaires le 19 octobre 1219, après avoir néanmoins reçu les sacremens de l'Eglise, fut plus funeste au prince Louis. Cette mort étoit le ressentiment des Anglais, qui l'abandonnèrent alors, et se déclarèrent pour Henri III, fils du roi défunt, jeune prince de neuf ans seulement, à qui son innocence acquit l'affection et la tendresse de tous les ordres du royaume. Louis, de retour en France, reprit la guerre contre les Albigeois, et soutint partout la réputation de valeur qu'il s'était acquise.

Dès qu'il fut sur le trône de France, le roi d'Angleterre lui envoya demander la restitution de la Normandie. Louis, pour toute réponse, fit publier la confiscation que le roi son père avait faite, non-seulement de cette province, mais de tous les fiefs de la couronne de France, possédés par les Anglais. L'année suivante, il

<sup>1</sup> Alg. p. 89. G. Brito, p. 249.

passa la Loire, s'empara du Poitou, de l'Aunis, du Limousin, du Périgord, et conquit généralement tout ce qui restait au roi d'Angleterre en-deçà de la Garonne. Il n'avait plus à soumettre que Bordeaux et la Gascogne, quand, à la prière du pape et de plusieurs évêques, il tourna de nouveau ses armes contre les Albigeois.

Le brave Simon de Montfort, si souvent leur vainqueur, et si souvent réduit aux dernières extrémités par leur obstination indomptable, avait enfin succombé sous les efforts réitérés d'une secte si opiniâtre. Le vieux comte Raimond de Toulouse, dépossédé de ses états, après avoir long-temps erré en France et en Espagne, avait osé franchir les Pyrénées, s'était rapproché de sa capitale, et, par les intelligences qu'il y ménageait, avait trouvé moyen de s'en rendre le maître, soutenu par son neveu le roi d'Aragon Jacques I<sup>er</sup>. Le pape Honorius avait tenté sans succès de rappeler ce jeune prince aux sentimens d'une juste reconnaissance envers le saint Siège, qui, après la triste mort du roi son père, l'avait retiré des prisons du comte de Montfort. Les menaces qu'il lui fit de susciter contre lui les nations étrangères, ne furent pas plus efficaces. Rien ne put empêcher le fier Aragonais de secourir les Toulousains hérétiques. Cependant l'intrépide Montfort, méprisant tous les obstacles et tous les périls, vint aussitôt assiéger Toulouse; mais au bout de neuf mois d'un siège désastreux, bien loin d'être en état de réduire la place, il se sentit aussi épuisé de forces qu'il l'était d'argent et de toute ressource. Pour comble d'épreuves, le légat qu'il avait dans son armée, suivant l'usage constant de ces guerres de religion, le traitait avec une dureté injurieuse, accusant ce grand homme d'inhabileté et presque de lâcheté. Les assiégés, d'autre part, poussaient l'insolence au dernier excès. Le lendemain de la Saint-Jean, comme ce pieux héros était à matines, on vint lui annoncer que les hérétiques se disposaient à faire une sortie. Il demanda ses armes, s'en revêtit, et crut avoir encore le temps d'entendre la messe. Déjà elle était commencée, et il priait avec une ferveur toute particulière, quand il reçut avis qu'on attaquait ceux qui gardaient les machines. Comme il continuait à prier, vint un autre courrier qui lui dit avec effroi : « Hâtez-vous, nos gens sont accablés, ils ne sauraient plus tenir. — Que j'aie encore la consolation d'adorer mon Sauveur, répondit-il avec une effusion de sentimens qui dut faire présager quelque chose d'extraordinaire. » Quand on éleva la sainte hostie, selon l'usage établi depuis quelques années, il récita le cantique *Nunc*

[An 1226]

*dimittis*, les genoux en terre, les mains levées au ciel, puis il dit en se levant avec vivacité : « Allons, il en est temps, mourons, s'il le faut, pour celui qui a daigné mourir pour nous. » Les ennemis ne purent soutenir sa présence, et furent repoussés jusqu'à leurs remparts; mais, au milieu d'une épaisse nuée de traits, il fut atteint d'une pierre et de cinq flèches. Il se frappa la poitrine, se recommanda à Dieu, à la Vierge, et tomba sans vie <sup>1</sup> (1218).

Amauri, son fils aîné et son successeur, fut obligé un mois après de lever le siège de Toulouse. Les pèlerins ayant si souvent déconcerté son père par leurs retraites soudaines, le fils, qui n'avait pas le même degré d'autorité, ni le même ascendant sur les esprits, se vit bientôt plongé dans des embarras tout-à-fait désespérans, et tels qu'un puissant monarque lui parut seul pouvoir les surmonter. Il fit cession à Louis VIII de tous ses droits ou prétentions sur les terres du comte de Toulouse et des autres Albigeois (1224), puis se retira au sein de la France, où, après la mort de Matthieu de Montmorenci, il reçut en dédommagement la charge de connétable. Gui de Lévi, singulièrement distingué par sa valeur dans cette guerre de religion, obtint d'Amauri même le titre de maréchal de la foi, qui est resté à sa postérité.

Dans un concile national et un parlement tenus à Paris le 28 janvier et le 20 mars de l'année 1226, le légat romain, cardinal de Saint-Ange, confirma au roi Louis la cession d'Amauri de Montfort. Le vendredi d'après le concile, c'est-à-dire, le 30 de janvier, le roi, après en avoir mûrement délibéré, reçut la croix de la main du cardinal-légat, avec presque tous les évêques et les barons du royaume, pour marcher contre les Albigeois. Outre l'indulgence plénière et la dispense de toutes sortes de vœux, hormis celui du voyage de Jérusalem, le légat, du consentement de plusieurs évêques, accorda au roi pour cinq ans une somme annuelle de cent mille livres sur la décime ecclésiastique que le pape avait imposée.

Le vieux comte de Toulouse était mort en témoignant un grand repentir, et son fils Raimond VII était en possession de la meilleure partie de ses états. Il tenait, à l'égard des hérétiques, la même conduite à peu près qu'avait tenue son père, c'est-à-dire qu'il entretenait avec eux des liaisons très-suspectes, en se défendant de suivre leurs principes, et même d'être leur fauteur. Dans un concile célébré à Bourges l'année précédente (1225), il avait prié le légat qui y présidait, de venir dans toutes les villes de ses états s'informer de la foi de ses sujets, promettant de faire justice

<sup>1</sup> Petr. Hist. Alb. c. 86.

de tous ceux qui seraient trouvés coupables d'hérésie. Sur quoi le roi d'Angleterre ne cessait de crier que c'était un abus d'ériger en croisade la guerre que le roi de France voulait faire à un seigneur chrétien.

Louis méprisa des clameurs qui provenaient moins de générosité que de politique, c'est-à-dire de la crainte qu'avait le roi d'Angleterre, aussi bien que l'empereur et le roi d'Aragon, que le monarque français n'acquît le droit souverain de conquête sur les terres que le comte de Toulouse tenait en fief de ces différens princes. Dès le mois de mai de cette année 1226, il s'achemina vers le Rhône avec une armée formidable. La terreur précédait ses pas : les consuls des villes qui appartenaient au comte de Toulouse vinrent au-devant du roi pour lui remettre leurs forteresses et lui donner des otages. Avignon, qui était la plus forte de ces places, ne laissa point que de se soumettre d'abord; mais elle voulut ensuite apporter des conditions qui offensaient la majesté du vainqueur. Il en fit le siège, la réduisit au bout de trois mois, pendant lesquels elle souffrit une affreuse mortalité, rasa les remparts, et fit abattre trois cents maisons qui avaient des tours. Il s'avança aussitôt après dans le Languedoc; où toutes les villes, les forts et les châteaux se rendirent jusqu'à quatre lieues de Toulouse. Au bout de cette glorieuse campagne; il repartit triomphant pour sa capitale; résolu à revenir consommer son entreprise au printemps; mais à Montpensier en Auvergne, il fut attaqué d'une maladie mortelle qui l'enleva, martyr de la chasteté, au milieu de cette brillante carrière, un dimanche 8 novembre. Il n'avait que trente-neuf ans.

Ainsi arriva ce que craignait Philippe-Auguste, quand il s'efforçait de tempérer le zèle de Louis, prince véritablement vertueux, admirable surtout dans ses mœurs, et qui consulta plus les impulsions de la ferveur que les maximes de la prudence humaine. « Mon fils, disait Philippe, ne goûte que les conseils qui le portent à faire la guerre aux ennemis de l'Église : il ruinera sa santé dans ces expéditions; il y mourra, et le royaume demeurera alors entre les mains d'une femme et d'un enfant. » La couronne de France passa en effet à un enfant de onze ans, sous la régence de la reine sa mère. Mais la divine Providence justifia le roi Louis VIII du reproche de foi trop ardente, comme depuis elle justifia saint Louis.

S. François, qui mourut la même année que ce prince, dans un état si différent de la royauté, causa peut-être un vide plus grand encore dans le monde chrétien. Il n'était point de contrée où son ordre ne fleurît déjà de la manière dont il avait été établi, sans

fonds, sans revenus, sans autre ressource que le travail des frères et la charité des fidèles : deux choses que ne prétendit jamais séparer l'instituteur de la plus laborieuse des sociétés régulières. Il n'adopta même la mendicité, que comme un moyen de suppléer au travail, ou au salaire qui n'en serait pas payé. Depuis deux ans que le saint avait reçu l'impression des cinq plaies de Notre-Seigneur, ainsi que le rapporte S. Bonaventure, d'après un grand nombre de témoins oculaires les plus vertueux et les plus distingués<sup>1</sup>; depuis cette faveur extraordinaire, devenue si fameuse sous le nom de *stigmates*, la santé de François s'affaiblit de jour en jour, et ses infirmités parvinrent à un tel point, ainsi que sa patience, que ses disciples croyaient voir un autre Job. Il connut le temps de sa mort assez long temps avant qu'elle arrivât. Aux approches de son dernier jour, il déclara qu'il sortirait bientôt de cette vallée de larmes, comme le Seigneur le lui avait révélé. Il se fit porter à sa chère demeure de la Portioncule, afin de rendre l'âme dans le lieu où il avait reçu l'esprit de la grâce.

Il fit alors son testament, tel qu'on pouvait l'attendre d'un chrétien le plus pauvre d'esprit et d'effet<sup>2</sup>. Ce n'est qu'un abrégé des sentimens d'humilité et d'abnégation qui l'avaient signalé depuis qu'il s'était donné sans réserve au Seigneur. Il veut que ses disciples se regardent toujours comme les plus petits des hommes, conformément à leur nom de Frères-Mineurs; que la modestie et la simplicité de leur âme éclatent dans tout leur extérieur; que leur pauvreté paraisse dans leurs maisons, dans leurs églises mêmes, qui doivent être basses, petites, et sans ornemens recherchés sous prétexte d'attirer les peuples; parce qu'ils feront, dit-il, beaucoup plus de fruit par la pauvreté qui les obligera à prêcher dans les églises des autres, et qui éclatera dans les leurs, que par les discours les mieux arrangés. Il alla jusqu'à prescrire que les murs seraient de claiés de cannes, ou de bois et de terre mêlée de paille. Il ne consentit, et encore avec peine, à ce qu'on les fit de pierres communes, que parce qu'on lui représenta qu'elles seraient moins chères qu'en bois, et moins sujettes aux réparations. Il recommanda aussi tout particulièrement le respect envers les prêtres et les pasteurs des âmes. « Et j'ordonne, dit-il à ce sujet, j'ordonne absolument à tous les frères, en vertu de l'obéissance, qu'en quelques circonstances qu'ils se trouvent, ils ne soient pas si hardis que de solliciter, par eux-mêmes ou par quelque médiateur que ce soit, aucune lettre en cour de Rome à l'effet de posséder une église ou tout autre lieu, sous prétexte de prédication, et même

<sup>1</sup> Vit. c. 13. Vading, an. 1224. — <sup>2</sup> Opusc. p. 120

de sûreté pour leurs personnes. Que si on ne les reçoit pas dans un endroit, qu'ils passent dans un autre avec la bénédiction du Seigneur. » Il finit par défendre expressément à tout frère, clerc ou laïque, de mettre des gloses à ce testament, ni à aucun autre point de la règle. « Mais comme Dieu, ajoute-t-il, m'a fait la grâce de les expliquer simplement, qu'ils les entendent et les pratiquent avec la même simplicité. »

Il s'était déclaré depuis long-temps sur un point de conduite qu'il n'avait pas moins à cœur que la pauvreté et la modestie. Comme le cardinal protecteur de l'ordre lui parlait des monastères de filles de cet institut, qui commençaient à se multiplier, il répondit avec chaleur <sup>1</sup> : « A l'exception de celui où j'ai placé Claire, je n'ai procuré la fondation et ne me suis chargé du soin d'aucun. Rien ne m'afflige à l'égal de l'empressement qu'ont eu les frères à établir ailleurs, et à gouverner des maisons de filles, mais surtout à leur donner le nom de Mineures. » Il conjura le cardinal d'éloigner les religieux, autant qu'il serait possible, du soin et de la familiarité des religieuses. Pendant tout le cours de son gouvernement, il s'était sans cesse expliqué de la manière la plus forte sur cet article. « Que je crains, s'écriait-il souvent, et toujours avec une émotion plus vive, que je crains qu'en même temps que Dieu nous a ôté les femmes, le diable ne nous ait donné les sœurs! » Ce trait peut montrer lui seul le sens droit d'un saint tout dévoué à la sage folie de la croix.

L'humble François, sentant sa dernière heure, se coucha sur la terre nue, leva les mains au ciel, et bénit Dieu de ce qu'il allait lui rendre une liberté parfaite et un dépouillement entier. Il tourna ses regards sur ceux des frères qui se trouvaient présents, et leur dit : « J'ai fait ce qui me regarde ; Notre-Seigneur vous aidera dans ce que vous avez à faire. » Tous les frères qui étaient dans le canton étant survenus, et fondant en larmes, il les exhorta à conserver l'amour de Dieu et du prochain, l'humilité, la pauvreté, la patience, spécialement la foi de l'Eglise romaine ; ce qu'il demanda avec tant d'ardeur, que l'horreur particulière de ses enfans pour les nouveautés suspectes prouve encore depuis tant de siècles l'efficacité de sa prière. Il étendit ses bras l'un sur l'autre en forme de croix, et donna sa bénédiction aux absens ainsi qu'aux présens. Il se fit lire ensuite la passion du Sauveur selon S. Jean, récita, comme il put, le psaume cent quarante-unième, et en proférant ces paroles du dernier verset, *Tirez mon âme de sa prison pour qu'elle célèbre votre gloire; les justes attendent que vous me couronniez*, il rendit

<sup>1</sup> Valing. 1219.

doucement l'esprit, la nuit du 3 au 4 d'octobre de l'année 1226, la quarante-cinquième de son âge, et de l'institution de son ordre la dix-septième. Le Ciel honora aussitôt le tombeau de son serviteur par des prodiges d'autant plus éclatans, et donna dans tout l'univers d'autant plus de célébrité à son nom, qu'il s'était plus étudié lui-même à se rendre petit et méprisables aux yeux des hommes.

Dès la seconde année après sa mort, il fut canonisé avec des solennités extraordinaires par le pape Grégoire IX, qui pour cela se rendit en personne à Assise, où il accorda des indulgences, à l'exemple de son prédécesseur Honorius III, qui le premier introduisit cet usage dans la canonisation des saints. Grégoire ne manqua point dans cette ville de visiter Claire, si digne disciple de François, et lui offrit des possessions considérables, même en biens fonds, comme nécessaires pour obvier à divers inconvéniens qu'il détailla. Claire répondit constamment que la sainte pauvreté valait mieux que tous les biens et tous les avantages qu'on lui présentait. « Ma fille, reprit le pape, si c'est votre vœu qui vous retient, je vous en donne l'absolution. — Saint Père, répondit-elle avec une liberté tout évangélique, je ne demande point d'autre absolution que celle de mes péchés <sup>1</sup>. »

C'était le cardinal Hugolin qui, sous le nom de Grégoire IX, avait été donné pour successeur au pape Honorius, dès le lendemain de la mort de celui-ci, dix-neuvième jour de mars 1227. Hugolin, comme on l'a vu, était grand zélé du bien, protecteur de la vertu, et lui-même de vie très-exemplaire, homme de beaucoup d'esprit et d'une grande mémoire, très-versé en particulier dans la science du droit. Il était âgé d'environ quatre-vingt-trois ans, quand il fut élevé sur la chaire de S. Pierre. Il ne laissa pas que de l'occuper quatorze ans cinq mois et deux jours, et vécut ainsi près d'un siècle.

Sous le dernier pontificat, l'empereur Frédéric s'était brouillé avec le saint Siège, en dépossédant les comtes d'Anagni, frères d'Innocent III, protégés par Honorius son successeur. Ce germe de division entre le pape et l'Empereur éclata en diverses rencontres, et on touchait aux dernières extrémités, quand le roi Jean de Brienne, qui était venu presser les secours de l'Europe, procura une réconciliation passagère, en donnant sa fille aînée en mariage à Frédéric. Alors ce prince ambitieux, guidé par son intérêt, songea tout de bon à recouvrer la Terre-Sainte, qu'il regardait comme son domaine. Mais il montra bientôt son ingratitude, en dépouil-

<sup>1</sup> Sur. VII. S. Clar. c. 9.

lant son beau-père et des revenus, et du titre même de roi de Jérusalem. Jean de Brienne indigné se retira à Rome, où il fut fait gouverneur de l'état ecclésiastique. Le pape Honorius, qui l'aimait tendrement, mourut sans avoir pu le venger.

Grégoire son successeur, et proche parent d'Innocent III, dont la famille avait déjà été dépouillée par Frédéric, commença par presser vivement ce prince d'accomplir son vœu pour la croisade<sup>1</sup>. L'Empereur, qui depuis son couronnement avait obtenu délais sur délais, ne put se dispenser de s'embarquer, et fut quelque temps en mer; alléguant ensuite une maladie qu'on avait tout sujet de croire feinte, il rentra dans le port d'Otrante, et fut cause que la plupart des Croisés s'en retournèrent chez eux. C'était au mois d'août de l'année 1227, terme donné à l'Empereur pour dernier délai, au-delà duquel il avait consenti lui-même à être excommunié s'il n'accomplissait pas son vœu de la croisade. Le 29 septembre suivant, jour de Saint-Michel, le pape Grégoire, assisté des cardinaux et d'un grand nombre d'évêques, prononça la sentence d'excommunication, la réitéra en plusieurs autres circonstances, et y ajouta l'interdit pour tous les lieux où arriverait l'Empereur, et pour le temps qu'il y resterait. Il menaça même ce prince, en cas de mépris des censures, de le traiter en hérétique, c'est-à-dire dans le style du temps, d'absoudre ses sujets de leur serment de fidélité. Qu'on ne croie pas, au reste, que le pape en vint à ces extrémités, uniquement parce que Frédéric ne se rendait pas en Palestine. Grégoire lui-même, écrivant aux évêques de Pouille, dit qu'il a solennellement excommunié Frédéric, tant pour n'avoir point passé à la Terre-Sainte, ni fourni les troupes et l'argent qu'il avait promis, que pour avoir empêché l'archevêque de Tarente d'aller à son Eglise et de visiter son peuple; pour avoir dépouillé les Templiers et les Hospitaliers des biens qu'ils avaient dans le royaume de Sicile; pour n'avoir pas gardé le traité fait entre lui et des seigneurs dont l'Eglise romaine était caution à sa prière; pour avoir dépouillé de ses terres le comte Roger, croisé et reçu sous la protection du saint Siège, et pour avoir refusé de tirer son fils de la prison où il le retenait injustement. Le pape cite ensuite un décret d'Urbain II en vertu duquel on n'est point obligé de garder la foi à un prince chrétien, quand il s'oppose à Dieu et à ses saints, et qu'il méprise leurs commandemens. Or, pour apprécier à quel point Frédéric foulait aux pieds la loi de Dieu, il faut se rappeler qu'il avait rompu le pacte juré avec son suzerain, s'était rendu fauteur des Mahométans, avait trompé

<sup>1</sup> Vit. Greg. ap. Rain. n. 29.

les rois de Jérusalem et tous les chrétiens qui combattait en Asie, avait violé le vœu renouvelé et solennellement confirmé de combattre les Sarrasins, et pour cela avait été justement excommunié une première fois. Mais après qu'il eut été absous des censures, on ne vit bientôt ajouter aux crimes qu'il avait abjurés des crimes plus grands encore : il ne craignit pas d'attaquer les villes du territoire de l'Église et de soulever les deux factions des Guelfes et des Gibelins, qu'on ne verra étouffées qu'après plus de deux cents ans de guerres civiles : il alla jusqu'à confier des places de magistrature aux Sarrasins et à leur céder la ville qui fut appelée de leur nom *Lucérie* des Sarrasins ; il dépouillait les églises et les monastères ; il opprimait les Siciliens sous la plus dure tyrannie, détournait par ses discours le neveu du roi de Tunis, qui était venu à Panorme demander le baptême, fermait les chemins pour empêcher la célébration du concile que Grégoire avait convoqué à Rome, et retenait dans les fers les cardinaux et autres prélats qu'il avait arrêtés. C'est dans ces circonstances et pour ces causes que le pape prononça contre lui une seconde excommunication<sup>1</sup>.

Frédéric, à qui les rigueurs de l'Église n'inspirèrent que la vengeance, usa, pour la satisfaire, d'une manœuvre qui seule peut donner l'idée, tant de son esprit artificieux que de l'excès auquel on porta l'abus de la féodalité<sup>2</sup>. Il appela de Rome les Frangipanes avec les autres Romains les plus illustres et les plus puissans dont il était assuré, fit priser tout ce qu'ils avaient dans la ville en maisons, en jardins et autres terres, les acheta d'eux, puis les leur rendit à titre de fiefs. Ces étranges vassaux, étant retournés à Rome, soulevèrent le peuple contre le pape, vinrent l'insulter à Saint-Pierre pendant la célébration des saints mystères, avec de grandes clameurs et des menaces si effrayantes, que le pontife chercha par la fuite sa sûreté hors de Rome.

L'Empereur tint ensuite une grande assemblée pour régler les affaires de Sicile pendant son voyage d'outre-mer, auquel les murmures de toute la chrétienté le contraignirent enfin de se résoudre. Le pape lui fit défendre de se mêler, excommunié comme il l'était, de la guerre sainte. Frédéric ne laissa point que de s'embarquer, et, après une navigation assez heureuse, aborda au port d'Acre, le 7 septembre 1228, mais avec une armée presque réduite à rien par suite de ses délais multipliés, et par les maladies qui s'y mirent avant son départ. Elles emportèrent, entre autres, Louis, landgrave de Thuringe, le plus considérable des princes allemands

<sup>1</sup> Labbe, tom. xi, p. 390. — <sup>2</sup> Usperg. p. 325.

qui avaient pris la croix. Pour comble de revers, le pape envoya deux Frères-Mineurs sur les pas de Frédéric, avec ordre au patriarche de Jérusalem de dénoncer ce prince excommunié, et défense aux chevaliers du Temple, de l'Hôpital et de l'ordre Teutonique, de lui obéir.

Heureusement pour lui, Conradin, soudan de Syrie et le plus dangereux ennemi des Chrétiens, venait de mourir. Mélédin son frère, soudan d'Égypte, n'aimait pas la guerre : l'Empereur lui envoya des ambassadeurs avec des présens, et lui offrit la paix, s'il voulait lui rendre le royaume de Jérusalem. Le soudan consentit à lui remettre cette ville, mais toute démantelée, et sous d'autres conditions plus dures encore et si honteuses, que les Chrétiens du pays refusèrent d'y accéder. Frédéric ne laissa pas que de faire son entrée dans la ville, et c'est le dernier prince d'Europe qui y ait paru comme souverain. Il vint en habits royaux à l'église du Saint-Sépulcre, accompagné des chevaliers Teutoniques, et d'une assez grande quantité de peuple et de noblesse; mais il ne se trouva pas un évêque pour lui donner la couronne, qu'il fut obligé de prendre lui-même sur l'autel. Ainsi, quoique, depuis plus de dix-huit ans, Jean de Brienne eût été couronné et reconnu roi de Jérusalem, et que par ses talens, ses succès, ses travaux, il se fût toujours montré digne de cet honneur, pendant qu'il était venu en Europe solliciter et réunir les secours des princes chrétiens, Frédéric son gendre, unissant la bassesse à la cruauté, se saisit de son trône. Ce fut à la nouvelle de cette usurpation, que Jean de Brienne prit le parti de rester en Italie; le pape, touché de compassion pour le roi dépouillé, lui donna d'abord le gouvernement de plusieurs terres de l'Eglise romaine, puis, comme nous l'avons dit, le commandement de ses troupes. Frédéric partit dès le lendemain matin pour retourner à Acre, sans avoir rien fait autre chose pour la sûreté de la place, que d'exhorter la noblesse à la fortifier. Il écrivit néanmoins des lettres triomphantes en Europe, et releva son expédition avec une emphase que le patriarche de Jérusalem ne tarda point à démentir.

Cependant, comme, d'après les ordres de Frédéric, on faisait la guerre au pape en Italie, le roi Jean de Brienne, que Grégoire avait mis à la tête des troupes de l'Eglise, prit sur les lieutenans de l'Empereur les meilleures places du royaume de Naples. Rainald, duc de Spolète, qui commandait l'armée impériale, avait déjà fait irruption dans le patrimoine de S. Pierre, amenant de Sicile des Sarrasins sujets de l'Empereur, qui exercèrent des impiétés et des cruautés inouïes. En effet, Frédéric, qui passa toujours pour être d'intelligence avec ces ennemis du nom de chré-

rien, avait cherché à les attirer dans ses états d'Italie, et leur avait donné la ville de Lucéria ou Nocéra qu'ils habitaient exclusivement : on y fêta le vendredi, et l'islamisme s'y montra à découvert; presque tous les officiers de son fils Mainfroi étaient musulmans. Or, les infidèles ayant déjà envahi toutes les parties connues de l'Asie et de l'Afrique, occupant la moitié de l'Espagne et menaçant l'Europe entière, le Père commun des chrétiens pouvait-il les voir sans effroi établis à quelques journées de Rome? et le prince qui les y appelait, ne devait-il pas lui paraître un loup couvert de la peau de brebis? Le pape, après avoir employé inutilement les foudres de l'Église, jugea qu'il était nécessaire de repousser la force par la force, et confia pour cela un corps nombreux de cavalerie et d'infanterie à Jean de Brienne. Comme il s'agissait de défendre les possessions du saint Siège, ces troupes se nommaient l'armée de l'Église, et prétendaient servir la religion comme les Croisés : mais, au lieu de croix, les combattans portaient sur leurs habits les clefs, qui sont le symbole de la puissance pontificale. Le roi titulaire de Jérusalem fit cette guerre à la manière barbare de l'Orient, ou plutôt avec la fureur que lui inspirait la nature outragée en sa personne par l'Empereur son gendre, et que le pape s'efforça de modérer. « Dieu, lui dit-il, veut bien conserver la liberté de son Église; mais il ne veut pas que ceux qui sont chargés de la défendre se montrent altérés de sang, ni qu'ils trafiquent de la liberté de leurs frères. Traitons nos prisonniers avec une générosité qui rappelle des enfans égarés au sein de l'Église leur mère ! »

On avait cependant mandé à l'Empereur, que, tandis qu'il combattait les ennemis du nom chrétien, le chef de la religion envahissait ses terres, et qu'on faisait endurer à ses sujets d'Italie des traitemens atroces. Il se pressa de conclure avec Mélédin une trêve de dix ans, et, sans pourvoir à la sûreté de l'exécution, précipita son retour en Europe. Il prétendit aussi que sa propre personne n'était pas en sûreté dans la Palestine. Matthieu Paris, auteur contemporain, mais très-enclin à médire, accuse les chevaliers de l'Hôpital, et plus encore ceux du Temple, d'avoir donné avis au sultan d'Égypte, d'un voyage de dévotion que Frédéric voulait faire à pied et peu accompagné au fleuve du Jourdain. Il ajoute que le sultan, indigné de cette perfidie dont il ne voulut point profiter, en fit connaître les auteurs à Frédéric, qui dissimula jusqu'au temps propre à s'en venger, et que telle fut la source de sa haine contre les Templiers. Sa présence en Italie suf-

<sup>1</sup> Matth. Paris. 1229.

fit presque seule pour dissiper l'orage formé contre lui. Il reprit en peu de temps toutes les places que ses lieutenans avaient laissé prendre : mais ce qui fut beaucoup plus heureux, et causa d'autant plus de joie qu'on s'y attendait moins, il fit sa paix avec le pape l'année suivante, et reçut l'absolution des censures. Grégoire IX rentra peu après dans Rome, dont les citoyens s'efforcèrent de réparer leurs fautes en redoublant de respect pour le pape. On dit qu'ils y furent engagés par une inondation terrible du Tibre, après laquelle il resta dans la ville une quantité d'énormes serpens qui, avec l'effroi, portaient dans tous les quartiers les atteintes fatales de leurs morsures venimeuses <sup>1</sup>.

Jean de Brienne, qui avait passé d'Italie en France, fut appelé à l'empire de Constantinople. L'empereur Robert de Courtenai était mort l'an 1228, et avait laissé pour successeur son frère Baudouin, second du nom, âgé tout au plus de onze ans. Pour gouverner l'empire pendant son bas âge, les Francs de Romanie crurent ne pouvoir mieux faire que de s'adresser au roi dépossédé de Jérusalem, qui connaissait les mœurs et les intérêts de l'Orient. On convint qu'une jeune fille qu'il avait encore, quoiqu'il fût âgé d'environ quatre-vingts ans, épouserait Baudouin quand ils seraient nubiles l'un et l'autre; que le père de la princesse serait cependant couronné empereur, et en conserverait toute sa vie le titre avec l'autorité (1229.)

Le landgrave de Thuringe, que la mort seule empêcha de suivre l'empereur Frédéric en Palestine, avait laissé veuve, à l'âge de vingt ans, Élisabeth, fille d'André, roi de Hongrie, princesse d'une rare vertu, l'un des plus beaux modèles de son siècle, et que l'Église a solennellement proposée à l'imitation et au culte des siècles suivans <sup>2</sup>. Elle fut élevée depuis l'âge de quatorze ans à la cour de Thuringe, où sa vertu prématurée produisit de grands fruits d'édification, et porta surtout le jeune époux qui lui était destiné, à lui ressembler. Sa charité inépuisable et son héroïque patience sont les deux vertus qui ont le plus éclaté dans sa vie. Elle nourrissait habituellement neuf cents pauvres par jour. Dans une famine qui affligea l'Allemagne l'an 1225, elle fit distribuer aux malheureux tous les blés qu'on avait recueillis dans ses terres; et comme les ministres du landgrave blâmaient cette dissipation prétendue : « Laissez-la faire, dit ce prince digne d'une pareille épouse; je suis assuré que tant qu'elle distribuera mes biens aux pauvres, le Seigneur m'en rendra davantage. » Pour la commodité des vieillards et des infirmes, qui avaient quelque peine à venir

<sup>1</sup> Ric. S. Germ. p. 1005. — <sup>2</sup> Hist. Landgr. c. 40 et seq. Bonav. Serm. de S. Elis.

chercher leur subsistance à son château de Wartberg, situé sur une haute montagne, elle fit bâtir au bas un hôpital, où elle descendait elle-même, et les servait de ses propres mains. Et comme si tous ses soins et ses biens eussent été insuffisans, elle s'occupait assidûment à filer la laine, et à faire d'autres travaux grossiers, afin de leur procurer des vêtemens.

Après la mort de son époux, qui lui laissa un fils et deux filles, Henri son beau-frère se mit en possession de l'État au préjudice de ces héritiers légitimes, puis chassa leur mère, dépouillée de tout, et réduite à se retirer dans une méchante hôtellerie près la ville de Eisenac, parce que personne n'osait la recevoir, de peur d'irriter le prince régnant. Pour surcroît de douleur, on lui envoya ses trois enfans, avec lesquels elle vécut quelque temps dans une indigence et des incommodités qui firent éclater toute son admirable patience. Quand la nouvelle de cette infortune fut parvenue aux oreilles de ses illustres parens, et surtout du roi son père, tous s'empressèrent de lui faire oublier, par les témoignages de leur tendresse, des outrages si peu mérités. Il n'y eut pas jusqu'à l'usurpateur Henri, qui, confus du contraste de son inhumanité barbare avec la douceur angélique de la princesse, ne la rappelât au château de Wartberg, et ne s'étudiât à la dédommager de tout ce qu'elle avait souffert. Mais Élisabeth, contente qu'on prît soin de ses filles et de son fils Herman, qui par la suite recouvra les états de son père, parut faire ses délices de l'humiliation, se fixa dans une simple maison, et se consacra tout entière aux œuvres de charité. Elle embrassa même la règle du tiers ordre de Saint-François, qui avait été établi quelques années auparavant, et qui fut confirmé depuis par le pape Nicolas IV.

C'était une association dans laquelle les pieux fidèles de l'un et de l'autre sexe, même engagés dans les liens du mariage, sans quitter leurs professions ni leurs maisons, suivaient une règle donnée par S. François, et pouvaient aspirer à la perfection de la vie religieuse, sans en pratiquer toutes les austérités<sup>1</sup>. Ils portaient un habit gris et modeste, avec une ceinture pleine de nœuds, et se nommaient les Frères de la pénitence. Luchésio, marchand génois, autrefois passionné pour la faction des Guelfes, qui, avec les Gibelins, commençait à désoler l'Italie, fut le premier qui embrassa cette vie pénitente. S<sup>te</sup> Élisabeth ne la pratiqua pas longtemps. Le Ciel se pressa de couronner des vertus déjà montées à leur faite, quoiqu'elle ne fût âgée que de vingt-quatre ans. Moins de quatre ans après, elle fut canonisée par une bulle du premier

<sup>1</sup> Vading. not. in Regul. tert. ord.

juin 1235, qui ordonne de célébrer sa fête le 19 de novembre, jour de sa mort.

Elle eut une tante et une cousine germane qui sont aussi comptées au nombre des saints <sup>1</sup>. S<sup>te</sup> Hedvige sa tante, fille du duc de Carinthie, ainsi que la mère d'Élisabeth, et femme de Henri le Barbu, duc de Pologne et de Silésie, dès le commencement de son mariage, qui fut contracté à l'âge de treize ans, observa la continence autant qu'il lui fut possible. Quand elle vit la succession assurée dans la maison de son mari par la naissance de quelques enfans, elle le fit consentir à garder la continence perpétuelle, qu'ils vouèrent avec l'approbation et la bénédiction solennelle de l'évêque. Le duc vécut en religieux, sans en avoir fait profession, laissant croître sa barbe comme les frères convers, d'où lui vint le surnom de Barbu. La duchesse l'ayant engagé à fonder, près Breslaw en Silésie, le monastère de Trebnitz, pour des religieuses de Citeaux, elle y fixa sa demeure, mais en dehors, prenant aussi l'habit sans faire profession, afin de se conserver la libre disposition de ses biens en faveur des pauvres. Elle y offrit à Dieu sa fille S<sup>te</sup> Gertrude, qui par la suite en devint abbesse, et se rendit fort célèbre par les faveurs extraordinaires dont le Ciel l'honora.

Dans le même temps florissait S. Antoine de Padoue, le plus illustre des Frères-Mineurs, après le saint instituteur de cet ordre <sup>2</sup>. Il était né à Lisbonne en Portugal, et avait reçu au baptême le nom de Ferdinand. A l'âge de quinze ans, il entra dans l'ordre de Saint-Augustin, c'est-à-dire des Chanoines réguliers, parmi lesquels il se distinguait dans l'étude des saintes lettres, quand on apporta en Portugal les reliques des cinq Frères-Mineurs qui avaient été martyrisés à Maroc. Il conçut un désir ardent de s'immoler comme eux pour la foi, et résolut d'embrasser leur manière apostolique de vivre, comme la plus propre à lui ouvrir la route du martyre. Ayant pris secrètement toutes ses mesures pour l'exécution, il reçut aussitôt l'habit de quelques-uns d'entre eux qu'il avait mis dans son secret, et qu'il pria de l'appeler désormais Antoine (1221), afin de se tenir caché. Il obtint la permission de passer en Afrique, et y passa en effet : mais Dieu le destinait, non pas à devenir martyr lui-même, mais à maintenir l'esprit apostolique dans un séminaire entier de martyrs, c'est-à-dire dans sa nouvelle profession, et à faire reflourir les vertus des premiers fidèles dans le centre du monde chrétien. A peine avait-il passé la mer, qu'il fut attaqué d'une maladie si grave et si opiniâtre, qu'on le fit rembarquer pour l'Espagne. Ce n'était pas en-

<sup>1</sup> Sur. 13 oct. -- <sup>2</sup> Boll. 13 jun.

com à que Dieu le voulait : des vents contraires le portèrent en Italie, où il demeura le reste de ses jours.

Elie, déposé par S. François, avait été rétabli par le même saint, qui depuis s'était persuadé que cette humiliation suffisait, à l'égard d'un homme pourvu d'ailleurs de talens très-propres au gouvernement de son ordre. Elie succéda même à toute la plénitude du pouvoir du saint instituteur, qui n'eut pendant toute sa vie que des vicaires-généraux. Mais s'il s'observa tant que son ministère fut ainsi subordonné à l'inspection d'un saint, dès que ce frein ne le gêna plus, il reprit son premier penchant, diamétralement opposé à la simplicité évangélique de François. Pour son usage privé, il divertit une partie des aumônes faites aux frères; il se donna un bon cheval et des domestiques, prit l'habitude de manger en particulier dans sa chambre, où il faisait bonne chère, alla jusqu'à dire ouvertement, que la manière de vivre de S. François n'était pas praticable pour une multitude de religieux qui ne pouvaient être tous aussi saints que lui. Et comme il avait l'art de gagner les esprits, il attirait le grand nombre à son sentiment, et contenait le reste par la crainte de son despotisme.

S. Antoine fut presque le seul qui osât s'opposer à cette subversion de l'institut, ce qui le mit en butte à toutes sortes de mauvais traitemens. Peu s'en fallut qu'il ne fût emprisonné, comme un schismatique qui tendait à la division de l'ordre. Cependant il trouva moyen de faire le voyage de Rome, évita les courriers qu'Elie avait envoyés pour l'arrêter sur la route, et arriva heureusement par des chemins détournés. Le pape Grégoire, qui connaissait sa sagesse et révérait sa sainteté, le reçut à bras ouverts, et gémit de voir l'édifice de François si fort ébranlé, quatre ans seulement après sa mort. Il cita Elie à son tribunal, constata la vérité des plaintes portées contre lui, le déclara déchu du ministère général, et lui fit sur-le-champ élire un successeur. On trouve néanmoins une bulle pontificale, donnée ou confirmée cette même année, en interprétation de la règle et du testament de S. François, qui s'était élevé si fortement contre ces sortes de gloses. Elle s'étend particulièrement sur la propriété, interdite aux Frères-Mineurs : objet de discussion, que nous verrons long-temps exercer la subtilité scotiste, et agiter quelquefois la gravité romaine. Sans perdre le temps à ces disputes, Antoine, qu'on fit entrer dans le gouvernement de l'ordre, ne s'attacha qu'à y faire fleurir, avec une exacte régularité; cet amour et cette culture des lettres qui commencèrent dès-lors à distinguer ses confrères, accusés d'ignorance avant cette époque.

Mais l'amour de la prière et le ministère apostolique avaient

beaucoup plus d'attraits pour lui que les soins du gouvernement. Il se fit décharger de toute supériorité par le chapitre général et par le pape, et vint établir son séjour à Padoue. En moins d'un an, il opéra tant de fruits de salut, et se rendit si célèbre dans cette grande ville, qu'on lui en donna le nom. Il y prêcha tous les jours du carême, et ne fit qu'accroître l'avidité de ses auditeurs pour la nourriture évangélique. Ils accouraient des lieux circonvoisins par troupes multipliées qui partaient de nuit, et se pressaient à l'envi les unes les autres afin de trouver place. Le concours devint si grand, que, les églises étant trop petites, il se vit obligé de prêcher en pleine campagne. On tenait les boutiques fermées pendant le sermon. On y vit jusqu'à trente mille personnes, toutes aussi attentives que celles qui touchaient la chaire. Aussi parlait-il avec un feu, une onction et une dignité qui annonçaient moins un orateur mortel qu'un Séraphin. En allant à sa chaire, il était obligé, pour percer la foule, de se faire entourer d'un groupe de jeunes hommes forts et vigoureux. Chacun s'empressait de le toucher en passant; on tâchait de couper quelque peu de son habit, d'en arracher au moins quelques filamens que l'on gardait comme des reliques précieuses. Après le sermon, les plus grands pécheurs venaient se jeter à ses pieds, demandant miséricorde, et les prêtres ne pouvaient suffire à leur administrer la pénitence. Il entendait lui-même toutes les confessions qu'il pouvait, l'ardeur de sa charité suppléant à ses forces, et les effets les moins équivoques du repentir le dédommageant amplement de l'excès de la fatigue. On voyait les plus mortels ennemis se réconcilier; les usuriers restituer leurs lucre sordides, rendre la liberté aux débiteurs qu'ils tenaient depuis long-temps prisonniers, et souvent leur faire la remise de toutes leurs dettes; enfin les pécheresses publiques briser tous les fers qui les tenaient enchaînées au crime, et prendre les mœurs des vierges les plus réservées.

Après cette incomparable mission, Antoine se retira dans un lieu solitaire peu éloigné de Padoue, pour se livrer tout entier à la prière et à la méditation des choses éternelles. Il s'y sentit tout d'un coup attaqué d'une maladie violente, dont il prévit qu'il ne relèverait pas, quoiqu'il ne fût âgé que de trente-six ans (1231). Il se fit reporter à Padoue, reçut les derniers secours de l'Eglise, recueillit ses forces pour chanter les psaumes que l'on récite en administrant l'extrême-onction, et une demi-heure après, rendit paisiblement son âme au Seigneur. La multitude et l'éclat des miracles qui s'opérèrent à son tombeau le firent mettre solennellement au nombre des saints, moins d'un an après sa mort arrivée le 13 juin, jour auquel l'on fixa sa fête (1232).

[An  
Da  
milie  
perso  
aux  
déta  
du t  
d'éga  
rois.  
roi c  
rées  
mort  
le ré  
tudi  
narg  
la M  
eux,  
Bl  
geai  
entre  
Ce t  
en d  
de F  
et au  
être  
qu'il  
une  
avai  
vinc  
min  
bles  
qu'i  
les  
gess  
Tou  
seu  
de l  
mo  
cin  
ven  
cor  
que

Dans le même temps, et non sous l'abri du cloître, mais au milieu des écueils qui entourent le trône, il se formait dans la personne du jeune Louis IX, roi de France, un saint comparable aux plus parfaits solitaires, pour la piété, la pureté de cœur, le détachement et le mépris des choses périssables; et dans la science du trône, dans l'art de vaincre et de gouverner, comptant peu d'égaux parmi les princes de sa race même, si féconde en grands rois. La reine mère et régente fit son affaire capitale de former un roi chrétien, en lui inspirant, par ses exhortations si souvent réitérées et si mémorables, une horreur plus grande du péché que de la mort; et en proportion de ce zèle à procurer avant toute chose le règne de Dieu dans l'empire français, la Providence parut s'étudier à établir solidement l'autorité de la reine et du jeune monarque. Les comtes de Champagne, de Bretagne, de Boulogne, de la Marche, et presque tous les princes et les barons ligués entre eux, furent soumis par un roi enfant gouverné par une femme.

Blanche et Louis obligèrent le comte de Toulouse, qui protégeait toujours les Albigeois, à se réunir à l'Église, et à remettre entre leurs mains le sort de sa fille unique et de ses états (1229). Ce traité, qui fut confirmé dans un concile de Paris, était conçu en des termes qui répondaient à toute la majesté de la couronne de France. Il y est dit<sup>1</sup> que Raimond est venu demander à l'Église et au roi, non pas justice, mais grâce et merci; promettant de leur être fidèle à l'avenir. Les conditions auxquelles on le reçoit sont qu'il chassera les hérétiques de toutes ses terres, et qu'il en fera une recherche rigoureuse. En conséquence, l'Inquisition, qui avait pris naissance en 1214, fut établie en 1229 dans les provinces méridionales de France, et confiée généralement aux Dominicains en 1233. On ajoute que le comte restituera les immeubles aux églises, et leur paiera les dîmes, même de ses domaines; qu'il donnera différentes sommes qui sont spécifiées, pour réparer les dommages dont il a été cause; qu'il fournira, entre autres largesses, quatre mille marcs d'argent, pour établir des maîtres à Toulouse, savoir deux théologiens, deux canonistes, six professeurs des arts libéraux, et deux de grammaire. Telle est l'origine de l'université de Toulouse. Aussitôt après son absolution, Raimond VII devait encore prendre la croix, pour aller, pendant cinq ans consécutifs, faire la guerre aux Sarrasins du Levant. Le vendredi Saint, qui, cette année 1229, tombait le 13 d'avril, le comte Raimond fut absous publiquement des censures ecclésiastiques, avec ceux qui les avaient encourues pour la même cause,

<sup>1</sup> Tom. 11 Conc. p. 415.

Tout puissant seigneur qu'il était, il fut obligé de se présenter devant l'autel, nu-pieds, en chemise et en caleçon. Jeanne, sa fille et son héritière, fut remise au roi, qui la fit épouser à son frère Alphonse, comte de Poitiers, en stipulant que, faute d'héritiers provenus de ce mariage, le comté de Toulouse reviendrait à la couronne de France; ce qui arriva. C'est ainsi que le royaume dut à S. Louis, à peine sorti de l'enfance, et la fin de la guerre désastreuse des Albigeois, et le recouvrement de l'un des plus beaux domaines qui eût été détaché de la couronne.

Dans le temps même de ce traité, et dans les contrées qu'il intéressait, on publia au nom du roi une ordonnance, dont le préambule, objet de discussion pour plusieurs écrivains<sup>1</sup>, contient, il est vrai, le mot *libertés* de l'Eglise gallicane, mais avec un sens bien différent de celui qu'on y attache aujourd'hui. « Etant redevables à Dieu d'un royaume et de tout ce que nous sommes, dit S. Louis, nous ne désirons rien plus ardemment, que de lui consacrer les prémices de notre vie et de notre règne. Nous voulons donc que, pour son honneur et par reconnaissance de ses bienfaits, son Eglise, qui a été si long-temps et si cruellement affligée dans ces provinces, n'y ressente pas moins les avantages d'une domination douce et heureuse que dans nos autres états. C'est pourquoi, de l'avis de personnes d'un rang et d'un mérite distingués, nous statuons que les églises, et les ecclésiastiques qui y sont attachés, auront dans ces contrées les mêmes *libertés et immunités* que l'Eglise gallicane, pour en user et jouir pleinement suivant la coutume de ladite Eglise. » Les articles suivans, qui sont comme les conséquences de celui-ci, font assez connaître quel sens on donne aux mots *libertés* de l'Eglise gallicane. Cette ordonnance en dix articles tend principalement à l'extirpation de l'hérésie. Les seigneurs des lieux et les baillis royaux sont obligés à rechercher exactement les sectaires, et à les représenter aux juges ecclésiastiques. On assigne deux marcs d'argent pour récompense à quiconque aura pris un hérétique. Donc, sous le règne de S. Louis, les *libertés gallicanes* ne consistaient pas précisément dans le privilège de se conformer plus librement aux anciens canons, dont le saint roi ne parle pas; mais elles comprenaient, pour le moins, la faculté accordée à l'Eglise de réclamer ou non le secours du bras séculier pour appuyer ses décrets contre ses enfans rebelles.

Le roi S. Louis n'avait pas atteint l'âge de vingt-et-un ans, requis jusqu'au règne de Philippe le Hardi pour la majorité de nos rois, qu'il se mit les armes à la main les puissans vassaux qui s'étaient

<sup>1</sup> Marca, III, Concord. c. I. Fleury, I. XIX, n. 50. Hist. de l'Egl. Gall. liv. 31

ligués de nouveau contre lui, et qui avaient attiré dans leur parti Henri III, roi d'Angleterre. L'autorité et la puissance de Louis allèrent toujours en augmentant avec les années. Le plus déterminé de ces perturbateurs, Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, fut réduit à venir la corde au cou se jeter aux pieds du roi, et à lui demander pardon de sa félonie. On lui fit grâce de la vie, parce qu'il était prince du sang, savoir de la branche de Dreux, et on lui laissa la Bretagne, mais pour sa vie seulement et celle de son fils; après quoi elle devait retourner à la couronne. Le roi d'Angleterre fut humilié lui-même à diverses reprises, réduit à demander la paix, et enfin à céder aux Français une bonne partie des provinces qu'il possédait dans leur pays. Le comte de la Marche son allié perdit la ville de Saintes, et une partie de la Saintonge. Dans toutes ces acquisitions, le roi ne signala pas moins sa clémence et sa générosité, que la sagesse de sa politique et la fermeté de son courage.

L'amour du devoir et la piété saine qui réglaient toutes ses démarches, s'alliaient dans S. Louis à une affection et à une vénération profonde pour le chef de l'Église. Un premier fait en fournira la preuve. Les évêques du treizième siècle, seigneurs temporels au même titre, au moins pour la plupart, que les autres vassaux de la couronne, jouissaient des mêmes droits que les possesseurs des fiefs alors établis. Or, des contestations sur des affaires temporelles ayant eu lieu entre les officiers du roi et ceux des prélats de Rouen, de Beauvais, de Reims, et la force ayant prévalu, les évêques réclamèrent, suivant l'usage du temps, l'arbitrage et la protection du pape. Bien loin que la médiation de Grégoire IX fût rejetée par S. Louis, qui avait ordonné la saisie du temporel contre les prélats, on rendit à l'archevêque de Rouen ses biens avec les fruits qui avaient été perçus depuis la saisie. Le pape, voulant accommoder l'affaire de l'évêque de Beauvais, nomma pour médiateur entre le roi et l'évêque le doyen de Saint-Omer. Mais l'évêque mourut la même année : son successeur leva l'interdit et fit sa paix avec le roi. Enfin Louis ne souffrit pas que cette affaire allât plus loin; et en ayant pris connaissance, il rendit un jugement par lequel il donna gain de cause à l'archevêque de Reims. Quant à l'ordonnance qui avait été rendue et exécutée, Fleury lui-même convient que les termes vagues qu'elle présentait autorisaient les réclamations du pape. « Le roi, dit-il, fit une ordonnance portant que ses vassaux et ceux des seigneurs ne seraient point tenus de répondre aux ecclésiastiques, ni à d'autres au tribunal ecclésiastique : *ce qui doit s'entendre en matière profane* ».

<sup>1</sup> V. liv. 80, n. 16, 17 et 53.

Le même esprit de déférence pour le pape caractérisa la conduite que tint S. Louis en ce qui concerne le démêlé de Frédéric et de Grégoire. « Il est vrai, dit le P. Fontenay, que S. Louis refusa constamment de se déclarer pour l'un ou pour l'autre parti. Du reste, il ne montra aucune difficulté, ni sur la publication de la bulle qui excommuniait l'Empereur, ni sur les secours d'argent que le cardinal de Palestrine devait recueillir des églises<sup>1</sup>. »

Frédéric, après tant de réconciliations feintes ou sincères, avait rompu de nouveau avec le souverain pontife. Henri ou Entius, fils naturel de ce prince, ayant épousé Adélaïde, fille d'un juge ou noble de Sardaigne, l'Empereur le déclara roi de cette île (1238). Le pape Grégoire regarda cette entreprise comme une usurpation des droits du saint Siège, non-seulement parce que la Sardaigne lui appartenait, suivant l'ancienne prétention des papes sur toutes les îles de la mer, et par la donation tant de Louis le Débonnaire que des autres empereurs; mais spécialement parce que le père d'Adélaïde avait tenu sa principauté en fief de l'Eglise romaine, et en avait fait hommage à Grégoire lui-même. L'Empereur soutenait, au contraire, que la Sardaigne avait été soustraite à l'obéissance des empereurs, tandis qu'ils étaient occupés d'affaires plus pressantes, et qu'il était obligé, par le serment fait à son élection, de retirer tout ce qui avait été démembré de l'Empire : prétention absurde, car à ce compte Frédéric eût pu soutenir aussi qu'il était tenu par son serment de recouvrer tout ce qu'avait autrefois possédé Charlemagne.

La résistance de Frédéric fit revivre tous les anciens griefs des papes contre lui. Ce prince, dont le souverain pontife avait protégé la personne et les droits pendant son enfance; à qui il avait conservé le royaume de Sicile; qu'il avait fait élire empereur et qu'il avait lui-même couronné, en recevant ses sermens; ce prince ingrat, entre autres nouveaux griefs accumulés depuis onze ans, avait suborné les Romains pour chasser le pape de son siège, avait laissé sans pasteurs dix-neuf Eglises dans les états de Sicile, en avait dépouillé d'autres par des exactions tyranniques, avait été un éternel obstacle à tout ce qu'on avait projeté en faveur de la Terre-Sainte et des Latins de Constantinople, s'était diffamé lui-même de la manière la plus scandaleuse pour ses peuples par ses procédés et par ses discours impies. Les plaintes de Grégoire et les motifs de sa conduite contre Frédéric sont exposés dans deux lettres adressées, l'une au cardinal Otton, légat en Angleterre, et l'autre à l'archevêque de Cantorbéry. On voit, dans ces pièces au-

<sup>1</sup> Hist. de l'Egl. Gall. t. 31

thentiques que, dans le temps même que, par ses ambassadeurs, Frédéric offrait satisfaction au pape, il s'emparait de la Sardaigne et des diocèses de Masse et de Lune, qui appartenaient au saint Siège; que cet empereur avait d'abord soutenu qu'il ne pouvait être excommunié, tant il était alors persuadé que, pour conserver son titre aux yeux des peuples, il fallait être dans la communion de l'Eglise; qu'ensuite, recourant à la calomnie, il prétendait que le pape avait perdu sa puissance avec la vertu. « Mais outre ces erreurs, dit le pontife, nous avons en main des preuves de ses impiétés contre la foi : ce roi criminel a osé dire que le monde entier avait été trompé par trois imposteurs, Jésus - Christ, Moïse et Mahomet, et que deux d'entre eux étaient morts dans la gloire, mettant ainsi même après eux le Sauveur crucifié. Il a eu l'audace de dire encore qu'il n'y a que des insensés qui puissent croire que Dieu créateur de tout ait pu naître d'une vierge; que nul ne peut être conçu que par l'union des deux sexes; et que l'homme ne doit rien croire qu'il ne puisse le prouver par la raison naturelle. » Il paraît que Frédéric avait puisé ces erreurs dans son commerce avec les Grecs et les Arabes, qui, d'après l'inspection des astres, lui promettaient la monarchie universelle : ils l'avaient tellement infatué de cette idée, qu'il se croyait un Dieu sous l'apparence d'un homme, et disait hautement qu'il était venu trois imposteurs pour séduire le genre humain, mais que lui se chargeait de détruire une quatrième imposture dont les hommes simples étaient abusés, savoir, l'autorité du pape. Matthieu Paris lui-même convient que Frédéric passait pour avoir blasphémé contre l'Eucharistie, pour croire plus à la religion de Mahomet qu'à celle de Jésus - Christ, pour être allié aux Sarrasins et pour les aimer mieux que les chrétiens.

Grégoire IX, qui voulait procéder régulièrement, fit plusieurs monitions dans les formes, puis publia solennellement à Rome l'excommunication contre l'Empereur (1239). Elle était conçue en ces termes : « De l'autorité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, des apôtres S. Pierre et S. Paul, et de la nôtre, nous excommunions et anathématisons Frédéric, soi-disant empereur, et nous déclarons absous de leur serment tous ceux qui lui ont juré fidélité, leur défendant étroitement d'observer leurs engagements anciens, tant qu'il demeurera excommunié. » Tous les sujets de plainte qu'avait le pontife, étaient déduits fort au long dans la sentence, afin d'en motiver la rigueur. Ils furent répétés et divulgués dans toutes les Eglises, et dans toutes les cours, par le moyen d'une lettre circulaire que le pape fit adresser à ses légats, aux ordinaires des lieux, aux rois, aux ducs, aux comtes et aux

principaux seigneurs. L'Empereur, de son côté, ne demeura point muet. Il fit passer dans toutes les cours manifestes, où il se faisait pas seulement son apologie, mais intentait à son tour des accusations graves contre Grégoire, qui fit une réplique plus vive encore que la première dénonciation. Frédéric ne manqua pas non plus de rendre menaces pour menaces, d'employer à ce propos les citations multipliées des Livres saints, à l'exemple de ses adversaires, et d'accumuler les allusions et les figures à la mode.

Après tant de scandaleux manifestes dont on inonda tous les états chrétiens, l'Empereur en vint aux effets <sup>1</sup>, et fit publier un acte de rupture ouverte dans son royaume de Sicile, comme le plus voisin de Rome et le plus à craindre pour le pape. Il ordonnait d'en chasser tous les religieux originaires des autres contrées d'Italie; de lever sur tout le clergé séculier et régulier des subsides qui missent le prince en état de se venger les armes à la main; de confisquer les biens de tous les Siciliens qui resteraient à Rome; de les empêcher, soit d'y aller à l'avenir, soit d'en revenir sans un ordre de la cour impériale, soit même d'en apporter des lettres du pape contraires aux vues de l'Empereur. Le porteur de ces lettres sera pendu. Si ce sont des lettres de créance, il sera tenu de déclarer ce qu'elles contiennent; et si elles ne sont pas favorables à Frédéric, il sera également puni de mort. Une lettre de l'Empereur au capitaine du royaume de Sicile lui ordonne de condamner au feu toute personne, de quelque condition, de quelque âge ou sexe qu'elle soit, qui aura déferé à la sentence du pape touchant l'interdit et l'excommunication, ou qui aura apporté ou reçu de ses lettres.

Le pontife répondit à ces actes atroces d'hostilité, en s'efforçant de soulever les princes chrétiens contre Frédéric. Il écrivit au roi S. Louis <sup>2</sup>, et alla jusqu'à lui dire qu'il y avait plus de mérite à combattre l'Empereur qu'à retirer la Terre-Sainte d'entre les mains des infidèles, lui peignant ce prince comme un ennemi déclaré de la foi, et comme un impie détestable. Des historiens qui ne méritent aucune confiance ont supposé que, pour assurer davantage le succès de cette négociation, il y joignit les motifs d'intérêt. « Sachez, aurait-il dit au roi <sup>3</sup>, que, par mûre délibération avec tous nos frères les cardinaux, nous avons condamné et déposé de la dignité impériale Frédéric qui en prend le titre, et que nous avons choisi pour mettre en sa place le comte Robert votre frère, à qui Rome et toute l'Eglise veulent donner toutes sortes de se-

<sup>1</sup> Ric. S. Germ. p. 1031. -- <sup>2</sup> Labb. XI, p. 366. -- <sup>3</sup> Matth. Par. 1237, p. 464.

cours, tant pour l'établir que pour le maintenir. » Mais la seule chose constante, c'est que Grégoire engagea le roi à soutenir les villes de Lombardie confédérées pour défendre leur liberté contre la tyrannie de Frédéric. On ne trouve que dans Matthieu Paris, le moins croyable de tous les historiens, quand il prend parti dans une affaire, la prétendue lettre où le pape dit avoir transporté la couronne impériale au frère du roi de France. Or comment une telle pièce, si honorable pour la nation et pour la famille de nos rois, n'aurait-elle pas été conservée aux archives? Comment le seul Matthieu Paris en aurait-il obtenu copie en Angleterre? Il suffit d'y jeter les yeux pour voir qu'elle n'est là qu'afin de donner lieu à une réponse faite au nom seul de la noblesse française, et qui est d'un bout à l'autre dans le sens des manifestes de Frédéric contre le pape. Sponde, dit le père Fontenay, ne balance pas à déclarer que le récit de Matthieu Paris est une pure rêverie d'une tête échauffée; et Rainaldi l'appelle une satire envenimée de cet écrivain ou de quelque autre qui l'aura interpolé <sup>1</sup>.

En Allemagne, les prélats, obéissant à un sentiment de prudence ou de timidité, prièrent le pape de ne pas les obliger à publier les censures contre l'Empereur, et de faire plutôt la paix avec ce prince, afin d'apaiser le scandale excité dans l'Eglise <sup>2</sup>. En Italie, Berthold, patriarche d'Aquilée, eut si peu d'égard à ces censures, qu'il osa communiquer avec Frédéric jusque dans les exercices publics de la religion. Les chevaliers Teutoniques refusèrent par crainte de rompre avec cet empereur, et le pape, pour les y contraindre, les menaça en vain de révoquer leurs privilèges; ce ne fut qu'après avoir pris leurs mesures qu'ils obéirent plus tard à Innocent IV. Grégoire ne gagna pas davantage auprès de quelques princes d'Allemagne, qu'il sollicita d'élire un autre empereur, et qui lui répondirent qu'il n'avait pas droit de disposer de l'Empire, mais seulement de couronner le sujet que les princes avaient élu.

Cependant Baudouin II, empereur de Constantinople, était venu en France solliciter du secours contre les Grecs qui prenaient aussi le titre d'empereurs. Il y apprit la mort de Jean de Brienne, arrivée le 23 de mars de l'année 1237. La perte de ce prince, qui, avec le titre et l'autorité d'empereur, continuait à l'empire les bons offices qu'il lui avait rendus pendant l'enfance de Baudouin, mit en grand péril la puissance des Latins de Grèce. Le jeune empereur se trouva fort pressé de repartir avec tout ce qu'il avait pu rassembler de Croisés; mais il manquait de l'argent nécessaire,

<sup>1</sup> Hist. de l'Egl. Gall. l. 31. — <sup>2</sup> Alb. Stad. an. 1239.

sinon pour le voyage, au moins pour travailler avec succès au rétablissement des affaires de son empire, quand il y serait arrivé. Il avait déjà éprouvé la générosité magnifique du saint roi. Soit par un sentiment de reconnaissance, soit pour tirer de nouvelles sommes d'un prince qui ne se laissait jamais vaincre en libéralité, il lui offrit la couronne d'épines que le Sauveur avait portée sur la croix, et qui se conservait de temps immémorial dans la chapelle des empereurs d'Orient. « Nous serons réduits infailliblement, lui dit-il, à voir passer ce monument inestimable entre les mains des étrangers. C'est pourquoi souffrez que je vous le fasse remettre, à vous mon parent, mon seigneur, mon insigne bienfaiteur, et que la France ma chère patrie en devienne dépositaire. » Le saint roi reçut l'offre avec une joie proportionnée à la vivacité de sa foi : il ne perdit pas un moment pour s'assurer la possession de la couronne d'épines.

Mais ce que Baudouin avait témoigné craindre, était déjà arrivé. Les barons de l'Empire, pressés par le besoin, avaient engagé cette couronne aux Vénitiens, pour une grande somme d'argent, à condition que, si on ne la rendait pas au terme convenu, la sainte relique demeurerait à Venise. S. Louis fit passer sans délai l'argent nécessaire en Italie, et rapporter en France le gage sacré, trésor bien autrement estimable à ses yeux que toutes les richesses terrestres. Il prit en même temps toutes les mesures de la prudence la plus circonspecte, pour la vérification et le transport de la relique. Quand il sut qu'elle avançait dans le royaume, il vint à sa rencontre jusqu'au bourg de Villeneuve-le-Roi, entre Troyes et Sens, avec la reine sa mère, les princes ses frères, une multitude de seigneurs et d'évêques. On reconnut les sceaux, tant des seigneurs latins de Constantinople que des Vénitiens, apposés à la châsse d'argent, dans laquelle était un vase d'or contenant la sainte couronne (1239).

Il est difficile d'exprimer ce que ressentit le roi, et ce qu'éprouvèrent après lui tant de personnes illustres, quand on la découvrit. Tout le monde fondait en larmes et poussait de tendres soupirs, comme si l'on eût vu Jésus-Christ même couronné d'épines. Le lendemain 11 d'août, jour auquel on fit l'anniversaire d'une cérémonie si mémorable, on porta la relique à Sens, et le pieux monarque ne voulut partager cette charge glorieuse qu'avec Robert, comte d'Artois, l'aîné de ses frères. Ils étaient l'un et l'autre nus-pieds et en chemise. Toute la noblesse les suivait aussi nus-pieds; et la multitude, qui était immense, malgré l'agitation inévitable dans ces sortes de concours, ne respirait que la piété et la componction. Quand le roi eut déposé la couronne dans l'église mé-

[An  
trop  
reçu  
gion  
part  
d'ou  
au p  
prin  
suite  
toir  
la p  
L  
sign  
perc  
et d  
mém  
de J  
mém  
fusse  
men  
pelle  
fet,  
ouvr  
rante  
qui,  
plus  
De  
du ro  
Oest  
à l'un  
elle s  
voir  
à jan  
sirs,  
qui,  
mort  
épro  
arriv  
men  
(123  
mena  
vers

' Bu

tropolitaine, il partit sans retard pour Paris. Huit jours après on y reçut la relique avec des démonstrations toutes nouvelles de religion, auxquelles toute la cour et la capitale voulurent prendre part. Près l'abbaye Saint-Antoine était dressé un grand échafaud, d'où plusieurs prélats revêtus pontificalement montrèrent la châsse au peuple, qui éclata en sanglots et en gémissemens. Le roi et le prince son frère, encore nu-pieds et en chemise, la portèrent ensuite sur leurs épaules jusqu'à l'église cathédrale, et de là à l'oratoire du palais, qui portait le nom de Saint-Nicolas, et occupait la place où l'on bâtit peu après la Sainte-Chapelle.

Le roi reçut vers le même temps plusieurs autres reliques insignes, telles que le fer de la lance dont le Sauveur eut le côté percé, un morceau de l'éponge qu'on lui présenta imbibée de fiel et de vinaigre, et une partie considérable de la vraie croix, la même, dit-on, que l'impératrice S<sup>te</sup> Hélène avait fait transporter de Jérusalem à Constantinople. Il résolut d'ériger dans l'enceinte même de son palais un sanctuaire, dont la richesse et la beauté fussent aussi dignes qu'il serait possible de ces précieux monumens. Aussitôt il fit procéder à la construction de la Sainte-Chapelle que nous voyons encore aujourd'hui, très-supérieure, en effet, à l'idée qu'on a communément du goût et de l'habileté des ouvriers de ce siècle (1242). Cet édifice coûta au monarque quarante mille livres de son temps. Il y établit de plus un chapitre, qui, par ses libéralités et celles de ses successeurs, devint l'un des plus riches du royaume.

Dans le même temps, la bienheureuse Agnès de Bohême, fille du roi Primislas, faisait l'édification de toutes les régions du Nord<sup>1</sup>. Destinée successivement pour épouse à trois souverains, fiancée à l'un d'eux, et ne pouvant attacher son cœur qu'au divin Epoux, elle se mit sous la protection de la Reine des vierges, afin de pouvoir accomplir la résolution qu'elle avait formée de lui demeurer à jamais semblable. Le Ciel disposa les événemens selon ses desirs, et ses liens se brisèrent d'eux-mêmes. L'empereur Frédéric, qui, le troisième, s'était mis sur les rangs pour l'épouser après la mort d'Yolande, fille du roi de Jérusalem, fut le seul qui lui fit éprouver des difficultés. Déjà les ambassadeurs de ce prince étaient arrivés à la cour de Bohême, et faisaient les préparatifs pour emmener la princesse avec une magnificence digne de leur maître (1233). Agnès, d'ailleurs bien avertie de la vie scandaleuse que menait l'Empereur pendant son veuvage, envoya secrètement vers le pape Grégoire, et le fit requérir de la soustraire à un joug

<sup>1</sup> Bull. 6 Mart.

qu'on lui imposait contre son gré. Le roi Primislas, qui avait conclu ce mariage, était mort peu de temps après cette convention, et son fils Vinceslas IV lui avait succédé. Agnès, ayant reçu du pape une bulle conforme à ses vœux, alla trouver le roi son frère, et le supplia d'appuyer une résolution autorisée par le souverain pontife. Le nouveau roi en avertit les ambassadeurs, qui en instruisirent l'Empereur à leur tour. Frédéric en parut d'abord fort irrité; mais après quelques réflexions, il prit un sentiment, ou du moins un langage tout contraire. « Si elle m'avait quitté, dit-il, pour tout autre mortel, j'en aurais tiré une vengeance éclatante; mais je ne puis trouver mauvais qu'elle me préfère l'Époux céleste. »

Agnès avait jusque là vécu à la cour comme dans le plus austère des cloîtres. Elle ajoutait au jeûne du carême celui de l'avent et de beaucoup d'autres temps particuliers, pendant lesquels son abstinence était si rigoureuse, qu'à peine mêlait-elle quelques gouttes de vin au pain et à l'eau qui formaient toute sa nourriture. Mais elle avait grand soin de cacher sa pénitence. Toujours elle avait un cilice et une ceinture de fer, sous les vêtemens ornés d'or et de pierreries que son rang l'obligeait à porter. Elle passait presque toutes les matinées dans différentes églises; et pour être encore plus libre de prolonger ses entretiens avec Dieu, sans être connue, souvent elle y allait avant le jour, vêtue en femme du peuple ou en ouvrière. Enfin, après s'être affranchie de la brillante servitude à laquelle l'on s'était flatté de la réduire, elle embrassa un genre de vie qui pût donner un double essor à sa ferveur. Edifiée depuis long-temps de l'institut de S. François, et de ce qu'on lui avait raconté de la vie merveilleuse de S<sup>te</sup> Claire, elle fonda un monastère à Prague, sous le nom de Saint-Sauveur, et s'y consacra solennellement à Dieu, avec sept autres vierges de naissance illustre. Claire, avec qui elle fut en commerce de lettres, lui envoya cinq de ses religieuses pour former cette communauté naissante. Elle exhorta surtout Agnès à l'amour de la sainte pauvreté; et Agnès prit si bien l'esprit de Claire, qu'elle ne voulut jamais que le monastère dont elle était abbesse et fondatrice eût des revenus assurés, quelque instance que lui fît à ce sujet le roi son frère. Elle avait trente-et-un ans au temps de sa consécration (1236), et depuis elle en vécut encore quarante-cinq.

Adolphe, comte d'Holsace, donna aux peuples et aux princes chrétiens le même exemple de détachement. Après avoir porté les armes avec distinction auprès de l'empereur Frédéric, et gouverné sagement son état, il embrassa l'humble institut des Frères-Mineurs, sans se laisser arrêter par la considération de trois fils en bas âge,

[An  
que  
pers  
en r  
Du  
Ferd  
et de  
piété  
il en  
cesss  
nom  
avan  
que  
sorti  
gon.  
gens.  
que l'  
La pl  
habit  
Rome  
rent à  
la vie  
minat  
après  
à-dire  
après  
plus  
messe  
autres  
pays  
retrait  
plutôt  
biter.  
pole  
Dep  
les An  
et une  
de Gr  
rendre  
trois  
comm  
tie en  
Chr

que garda sous sa tutelle le duc Abel de Danemarck (1239). Il persévéra jusqu'à sa mort, qui arriva quatorze ans après son entrée en religion.

Du nord au midi, la vertu brillait dans le rang le plus élevé. Ferdinand III, qui réunit inséparablement les royaumes de Léon et de Castille, acquit tout à la fois le titre de saint par sa solide piété, et celui de grand par ses conquêtes sur les Maures, auxquels il enleva une bonne partie des provinces envahies sur ses prédécesseurs<sup>1</sup>. D'abord, la prise inopinée de Cordoue leur rendit son nom formidable. Ses troupes en ayant surpris de nuit un fort avancé, il accourut avec assez peu de monde, et ne laissa point que de former le siège. Heureusement le roi Abenhout en était sorti pour aller au secours de Valence, attaquée par le roi d'Aragon. Il périt dans cette expédition, par la trahison d'un de ses gens. Après sa mort, la division se mit parmi ses sujets, tandis que l'armée de Ferdinand croissait de jour en jour devant Cordoue. La place fut étroitement serrée, les vivres furent coupés, et les habitans de cette ville, une des plus grandes du monde alors après Rome et Constantinople, se voyant réduits à la famine, demandèrent à capituler. On leur accorda, pour toute condition, de sortir la vie sauve, sans rien emporter. Ainsi Cordoue fut tirée de la domination des Musulmans, la veille de Saint-Pierre 28 juin 1236, après avoir été leur capitale en Espagne pendant 523 ans, c'est-à-dire depuis l'an 713<sup>2</sup>. Dès le lendemain, fête des saints Apôtres, après avoir purifié la mosquée principale, la plus grande et la plus ornée de toute l'Espagne, on y célébra solennellement la messe, et l'on y prêcha, au grand contentement de l'armée et des autres Chrétiens qui accouraient de tous les cantons. Comme le pays de Cordoue est très-abondant et la situation charmante, la retraite des Maures n'y fit aucun vide : les maisons manquèrent plutôt que les nouveaux citoyens qui se présentaient pour les habiter. Le siège épiscopal fut rétabli tel qu'autrefois, sous la métropole de Tolède.

Depuis cet exploit, Ferdinand prit un ascendant prodigieux sur les Arabes. En peu d'années, il leur enleva Jaën, Séville, Cadix, et une infinité d'autres places moins importantes: Abousaïd, roi de Grenade, en lui abandonnant Jaën, se vit encore forcé de se rendre son vassal (1246). Les Maures de Séville, au nombre de trois cent mille, après un siège de quinze mois, furent obligés, comme ceux de Cordoue, de se retirer sans rien emporter, partie en Afrique, partie dans le royaume de Grenade, et dans les

<sup>1</sup> Chron. S. Ferd. ap. Boll. t. XVIII. — <sup>2</sup> Ric. S. Germ. 1236.

autres possessions qu'ils avaient encore en Espagne (1248) <sup>1</sup>.

Le roi Jacques d'Aragon, de son côté, passa dans l'île de Majorque avec une flotte redoutable, gagna une grande bataille sur les Infidèles, fit le roi prisonnier avec un de ses fils, prit d'assaut la capitale, s'empara de l'île entière et de celle de Minorque, qu'il donna toutes deux au roi de Portugal, en échange du comté d'Urgel <sup>2</sup>. Incontinent après la conquête de Majorque, le roi d'Aragon entreprit celle du royaume de Valence. A travers plusieurs places qu'il réduisit pendant quelques années, il s'avança jusqu'à la capitale <sup>3</sup>. Il avait d'abord peu de troupes, eu égard à la place qu'il devait assiéger : mais il lui en vint ensuite, non-seulement de ses états, mais de France et d'Angleterre. Le roi légitime Abuzeit avait été détrôné par Zaën, et s'était réfugié en Aragon, où il eut le bonheur d'embrasser le christianisme, suivant la prière prophétique de deux saints missionnaires auxquels il avait fait endurer le martyre. L'usurpateur, après un siège de six mois, fut contraint de rendre Valence, dont les habitans arabes furent traités avec moins de rigueur que ceux de Séville et de Cordoue. Outre la vie sauve, on leur donna sûreté pour sortir de la ville avec tout ce qu'ils pourraient emporter sur eux. Abuzeit, nommé depuis sa conversion Vincent de Belvis, demeura réduit à la fortune d'un particulier, mais avec une opulence proportionnée à ce qu'il avait été. Il continua d'habiter Valence, où sa piété le porta peu après à céder son palais pour y établir un couvent de Frères-Mineurs <sup>4</sup>.

Dans ces différentes conquêtes des princes chrétiens d'Espagne, on rétablissait les évêchés sur le pied où ils se trouvaient avant l'invasion des Maures, si ce n'est que le changement survenu dans la dépendance politique, en occasiona souvent aussi dans la juridiction ecclésiastique. Ainsi, en vertu d'une bulle donnée en 1239, le siège épiscopal de Valence, soumis anciennement à la métropole de Tolède, fut rangé sous celle de Tarragone, ville du royaume d'Aragon, au lieu que Tolède était du royaume de Castille. Comme les papes avaient accordé anciennement aux rois d'Aragon les dîmes de toutes les terres qu'ils conquerraient sur les Maures, le roi Jacques eut de quoi doter les évêchés qu'on rétablissait d'une manière convenable à la dignité de ces Eglises.

Ce prince avait eu déjà la gloire de contribuer à l'établissement de l'ordre de la Merci, institué, comme celui de la Trinité, pour la rédemption des captifs plus nombreux que jamais, depuis tant de guerres nouvelles avec les Musulmans <sup>5</sup>. Tandis qu'il était dé-

<sup>1</sup> Annal. Sevil. l. 1. — <sup>2</sup> Index. rer. Arag. t. III, Hisp. illustr. p. 76. — <sup>3</sup> Escolan. l. 9, c. 4. — <sup>4</sup> Vading. 1233. — <sup>5</sup> Boll. ad 16 et 29 jan.

tenu prisonnier en Languedoc, après la défaite et la mort du roi son père, Simon de Montfort avait confié son éducation à un gentilhomme du pays, nommé Pierre Nolasque. Quand il eut été mis en liberté et rétabli sur le trône de ses pères, ce pieux instituteur l'alla trouver à Barcelone, lui communiqua l'inspiration qu'il croyait avoir reçue de retirer les fidèles de la captivité des Maures, et lui fit surtout une vive peinture du péril où ils étaient de renoncer à la foi. Pierre avait déjà rassemblé quelques compagnons pour son dessein, qu'appuya surtout Raimond de Pegnafort, saint et savant dominicain qui était son confesseur. On dit que dans la même nuit la mère du Sauveur apparut à ces deux saints et au roi d'Aragon, pour les confirmer dans leur projet religieux. Pierre Nolasque prit le premier l'habit, qui consistait en une tunique, un scapulaire, une chape ou manteau, le tout de couleur blanche, et sur le scapulaire les armes d'Aragon, avec une croix en chef. Raimond exposa dans un discours éloquent les avantages du nouvel institut, puis en dressa les constitutions, qui furent approuvées par le pape Grégoire l'an 1235.

S. Raimond de Pegnafort, qui succéda dans la supériorité générale de son ordre au bienheureux Jourdain (1238), est encore célèbre par sa collection des Décrétales, la quatrième depuis celle de Gratien. Les Décrétales y sont distribuées en cinq livres, sous différens titres, et rangées par ordre des temps, ce qu'on n'avait pas observé dans les compilations précédentes. Celle-ci commence à Alexandre III, où finit l'ouvrage de Gratien, et les décrets y sont par extrait suivant la matière de chaque titre. Grégoire IX autorisa cette collection à l'exclusion de toute autre. Son intention fut suivie, et la collection si bien reçue, que depuis on l'a nommée simplement *les Décrétales*.

S. Ferdinand de Castille ne montra pas moins de zèle contre la corruption et les impiétés de l'hérésie, que contre celles du mahométisme. Ayant découvert à Palence des sectaires corrompus et brouillons, il les fit noter d'infamie en leur imprimant sur le visage la marque d'un fer chaud<sup>1</sup>. Dans le même temps, en France aussi bien qu'en Espagne, on commit d'énormes violences contre les Juifs. Les Croisés se faisaient un point de religion de les fouler sous les pieds de leurs chevaux, et de leur ôter la vie, sans épargner les enfans ni les femmes enceintes, le tout sans autre raison que le refus de recevoir le baptême. Les Juifs se persuadèrent que le chef de l'Eglise n'approuverait point des traitemens si contraires à l'esprit de l'Évangile, et lui en portèrent leurs

<sup>1</sup> VIII, epist. 218, ap. Rain.

plaintes. En effet, le pape Grégoire écrivit fortement à ce sujet aux évêques d'Aquitaine, de Poitou et de Bretagne, où ce déchaînement était le plus vif. Il les chargea de représenter aux troupes armées pour la cause du Ciel, que ce n'était point par ces excès qu'ils en attireraient les bénédictions sur leur entreprise, mais bien par le respect de la loi divine, par la pureté du cœur et la charité; que l'entrée de l'Eglise, quoique ouverte à tous les hommes, doit néanmoins être libre, parce que l'homme, tombé par son libre arbitre, doit aussi se relever par le libre arbitre aidé de la grâce<sup>1</sup>. Le pape exhorta également S. Louis à réprimer une fureur aussi opposée à la douceur de son caractère qu'à la pureté de sa foi.

Cet esprit de l'Eglise ne se trouve pas consigné d'une manière moins authentique dans un concile tenu à Tours, le 10 juin 1236. « Nous défendons étroitement, disent les pères<sup>2</sup>, de tuer ou de frapper les Juifs, de leur ôter leurs biens, et de leur faire aucun autre tort, puisqu'ils sont tolérés par l'Eglise, qui ne veut point la mort du pécheur, mais sa conversion. » Comme le zèle de la croisade était le prétexte dont on colorait ces excès, le concile ajoute qu'on arrêtera les Croisés chargés de cette accusation, sans aucun égard à leurs privilèges; qu'on leur ôtera même la croix, si on les trouve coupables d'homicide ou d'autres crimes capitaux.

Pendant le christianisme continuait à s'étendre dans les régions du Nord, tant par les travaux des ouvriers apostoliques, que par la protection des puissances temporelles qui leur prêtaient main-forte contre la violence des païens. Ceux de Prusse ayant commis des cruautés et des sacrilèges horribles dans la province de Mazovie, et plus encore en Pologne, où ils massacrèrent les prêtres sur les autels et foulèrent aux pieds les divins mystères, le duc Conrad, qui commandait dans ces contrées, après quelques autres tentatives insuffisantes, appela dans le pays les chevaliers de l'ordre Teutonique, qui étaient en grande réputation de valeur et de puissance, et qui le nommèrent leur grand-maître cette année 1239. Il leur donna le territoire de Culm pour le posséder à perpétuité et en pleine propriété avec toutes les terres qu'ils pourraient retirer aux Infidèles<sup>3</sup>. Telle fut la base de la puissance de ces chevaliers en Prusse. Le pape exhorta par des lettres circulaires tous les fidèles du voisinage à prendre les armes contre les Prussiens barbares, et à se conduire dans toutes leurs entreprises par les conseils des chevaliers Teutoniques<sup>4</sup>.

Leur grand pouvoir fut encore insuffisant. Depuis leur arrivée

<sup>1</sup> X, ep. 213, ap. Rain. — <sup>2</sup> Tom. II Conc. p. 1504. — <sup>3</sup> Chr. Pruss. part. 2, c. 1, 2, 31. — <sup>4</sup> IV, ep. 61, 62, 63, ap. Rain.

[An  
en  
tout  
from  
de r  
fidél  
brer  
sans  
trava  
geais  
après  
écras  
form  
ou i  
forcé  
U  
de su  
fait p  
tau  
Sémi  
land  
adjac  
îles  
land  
tienn  
rent  
foi,  
qu'in  
aux  
leurs  
raien  
conse  
seign  
respe  
A  
nube  
pour  
préfé  
Déjà  
natio  
lui e  
qu'à

en Prusse, les païens, tant anciens qu'apostats, se soulevant tout-à-coup, et s'animant les uns les autres, se portèrent sur la frontière, et y brûlèrent plus de dix mille villages, avec quantité de monastères et d'églises. Le ravage fut si effroyable, que les fidèles n'eurent d'autre lieu que les forêts, pour habiter et célébrer l'office divin. Plus de vingt mille Chrétiens furent immolés, sans compter les esclaves que leurs maîtres faisaient périr par des travaux excessifs. Les païens laissaient mourir de faim ou égorgeaient les vieillards; sacrifiaient les filles au démon par le feu, après les avoir couronnées de fleurs; empalaient les enfans, ou les écrasaient contre les arbres et contre les rochers. Le pape, informé de ces horreurs, fit commuer les vœux des Croisés pauvres ou infirmes du voisinage, pour les envoyer contre ces ennemis forcenés du nom chrétien.

Un fervent missionnaire, nommé Baudouin de Laune, eut tant de succès en Livonie, que le pape le fit évêque de Sémigalle, qui fait partie de cette province, et qui a pour capitale la ville de Mittau<sup>1</sup>. Il lui conféra aussi les pouvoirs de légat, non-seulement en Sémigalle et dans toute la Livonie, mais en Gothlande, en Finlande, en Estonie, en Curlande, et généralement dans les terres adjacentes, habitées par des païens ou des néophytes, et dans les îles voisines. Entre les peuples qui se convertirent alors, les Curlandais, avec le roi Lammechin, s'offrirent à recevoir la foi chrétienne, promirent de se soumettre aux ordres du pape et donnèrent des otages pour sûreté de leur parole. Comme gage de leur foi, et afin de pourvoir à la défense des faibles par les moyens qu'indiquaient les circonstances, on imposa quelques conditions aux Curlandais. On les obligeait à défendre les prêtres comme leurs propres personnes, et à marcher aux entreprises qui se feraient contre les Infidèles, tant pour la propagation que pour la conservation de la foi. Du reste, on ne les soumit à aucun autre seigneur temporel que leur propre souverain, et on leur promit de respecter leur liberté, tant qu'ils demeureraient fidèles à la religion.

A l'extrémité orientale de l'Europe, vers l'embouchure du Danube, la nation des Cumains ou Comains montra tant de penchant pour le christianisme, que l'archevêque de Strigonie crut devoir préférer le soin de leur conversion au voyage de la Terre-Sainte<sup>2</sup>. Déjà il était en route pour la Palestine, quand un prince de cette nation, voulant embrasser le christianisme avec tous ses sujets, lui envoya son fils unique, pour le prier de venir lui donner, ainsi qu'à son peuple, la connaissance du vrai Dieu. Le pape n'accorda

<sup>1</sup> Rain. an. 1231. Alber. an. 1231. — <sup>2</sup> Du Gange sur Vill-Hard. p. 336.

pas seulement les dispenses nécessaires à l'archevêque, mais le fit son légat pour prêcher en son nom, ériger des églises, créer des évêques, former un clergé et faire généralement tout ce qui regardait la propagation de la foi. Les Frères-Prêcheurs servirent à recueillir les fruits abondans de cette sainte moisson (1227).

Des missionnaires du même ordre opérèrent des conversions beaucoup plus étonnantes parmi les Sarrasins de Nocera ou Nucéria, dans le royaume de Naples, qui jusque là avaient montré tant de haine contre le nom chrétien. Cette place était comme le boulevard du paganisme dans ces cantons, et l'odieux repaire où se tramait depuis long-temps la ruine des Eglises d'Italie; en sorte qu'on ne l'appelait pas autrement que Nocera des païens. Au temps dont nous parlons, elle commença du moins à partager son culte entre le christianisme et les superstitions musulmanes. Le pape ayant écrit à l'Empereur pour le prier de favoriser cette mission, Frédéric lui répondit, en 1233, que plusieurs s'étaient en effet convertis.

En 1240, ce même Frédéric et son fils Henri ou Entius faisant de grands ravages dans le duché de Spolète et la marche d'Ancone, Grégoire n'aurait pu sans argent soutenir les villes confédérées et se défendre lui-même. Aidé par le clergé de France, puis que Jacques, évêque de Preneste et son légat, obtint, dans l'assemblée des évêques de la province de Reims réunis à Senlis, le vingtième des revenus ecclésiastiques<sup>1</sup>, et que S. Louis, qui favorisa la célébration du concile, ne songea point assurément à arrêter ce vingtième accordé par le clergé, lequel était libre de ses revenus, le pape ne négligea point de s'adresser encore aux Anglais, qui depuis le roi Jean s'étaient rendus en quelque sorte tributaires du saint Siège. Le cardinal Otton, légat en Angleterre, en rassembla les évêques et les principaux abbés à Redingues, avec quelques seigneurs, et leur demanda au nom du pontife la cinquième partie de leurs revenus. A la première annonce de cette imposition, les prélats témoignèrent un vif mécontentement : mais l'archevêque de Cantorbéry, de deux maux choisissant le moindre, consentit à cet impôt, dans l'espérance de recouvrer par cette complaisance la liberté des élections, presque anéantie par les rois. Il n'était point d'expédiens que ceux-ci n'employassent pour empêcher de remplir les Eglises vacantes, dont ils s'attribuaient les revenus jusqu'à l'installation du nouveau titulaire : c'est ce qu'on nommait *la régale*.

Cet abus, qui entraînait mille autres désordres, ne pouvait

cobus Meycrus, Annal. Fland. 2, l. VIII, ad an. 1240.

qu'affliger un prélat tel qu'Edmond, qui se trouvait alors à la tête de l'Église d'Angleterre<sup>1</sup>. Né à Abington, d'une famille marchande, il avait reçu de sa mère Mabile une éducation infiniment préférable à celle du grand monde. Elle l'instruisit dès l'enfance à jeûner les vendredis au pain et à l'eau. Quand il fut un peu plus âgé, elle l'envoya étudier à l'école de Paris, si capable de développer les talens rares qu'il commençait à faire paraître, lui donna deux cilices afin d'en user trois fois la semaine, et lui recommanda de réciter tout le Psautier les dimanches et les fêtes, avant de manger. Par le conseil d'un saint ecclésiastique, il forma le vœu de virginité, l'observa parfaitement, fit de grands progrès dans les sciences, et s'avança d'un pas égal dans la vertu. Ayant été fait maître ès-arts, et enseignant fort jeune les arts libéraux, chaque jour il entendait la messe avec ses disciples, et, contre la coutume des autres professeurs, il récitait l'office canonial. Quand il voulut passer à l'étude de la théologie, il ajouta aux autres dévotions celle d'assister toutes les nuits à matines dans l'église de Saint-Médéric ou Méri, près laquelle il logeait. Etant ordonné prêtre, il augmenta ses austérités ainsi que ses prières, ne mangeant qu'une fois le jour, et ajoutant au grand office celui de la Vierge et celui des morts. Il ne voulut jamais qu'un seul bénéfice, malgré les offres pressantes qu'on lui fit souvent de plusieurs autres. Quand les députés de Cantorbéry vinrent lui annoncer son élection pour ce grand siège, il refusa de la manière la plus décidée; il fallut lui commander, au nom de l'Église, de ne pas résister à la Providence: il ne se rendit que quand on lui déclara qu'il y était obligé au péril de son salut (1234.)

Cette dignité, si formidable à sa modestie, ne lui causa en effet que du chagrin. Sa condescendance au sujet de la contribution demandée par le pape, ne répondit nullement aux vues qu'il s'était proposées. L'Église d'Angleterre, en sacrifiant ses biens temporels, ne souffrit pas moins dans ses libertés. En peu de temps, ses maux parvinrent à un tel point, que le saint prélat, accablé de douleur et trouvant la vie à charge, se condamna à un exil volontaire. Il passa la mer, retrancha le train accoutumé des primats de la Grande-Bretagne, et à l'exemple de S. Thomas son prédécesseur, se retira dans l'abbaye de Pontigny. Il en édifia pareillement les religieux par son assiduité à la prière, à la lecture, au jeûne et à tous les exercices des solitaires les plus parfaits. Il n'interrompait ces humbles observances, que pour aller évangéliser dans les habitations voisines. Il fit néanmoins peu de séjour dans

<sup>1</sup> Sur. 16 nov. Matth. Par. p. 325, etc.

une retraite si chère à sa pieuse modestie. Consumé d'abstinence et d'affliction, il tomba grièvement malade, et les médecins le firent transporter à Soisi, monastère de chanoines réguliers près Provins, dont l'air fut jugé propre à le rétablir. Pour consoler les moines de Pontigny, qui ne quittaient qu'avec douleur un si saint prélat, il leur promit de revenir chez eux pour la fête de son patron S. Edmond, roi d'Angleterre et martyr, honoré le 20 novembre : mais le sens de la prédiction était bien différent de ce que ces pieux hôtes se figuraient. Il mourut à Soisi, dès le 16 de novembre (1241). On y laissa son cœur, et l'on reporta son corps à Pontigny, où il arriva précisément le jour de S. Edmond <sup>1</sup>. Les miracles s'opérèrent en foule dans les deux endroits où reposaient ses reliques, et sa mémoire est demeurée en grande vénération dans tout le pays, qui l'honore sous le nom de S. Elme.

La guerre se poussait toujours vivement entre le pape et l'Empereur. Frédéric tenait la campagne et la mer avec des forces nombreuses. Il assiégeait pied à pied les places qui environnaient Rome, et qui lui en aplanissaient la route. Le pape avait convoqué un concile de tous les pays chrétiens, et il s'embarqua une multitude d'évêques français, anglais, espagnols, pour se rendre plus promptement à Rome. La flotte de l'Empereur battit celle des Génois qui les escortaient ; la plupart de ces prélats furent arrêtés, remis à Frédéric, traités en captifs, et presque en esclaves. Cette captivité dura près de deux ans, et S. Louis n'obtint qu'avec peine l'élargissement des prélats de son royaume <sup>2</sup>. Cependant l'Empereur s'avancait en personne du côté de Rome, où il était appelé par le cardinal Jean Colonne, prélat guerrier et peu délicat, qui abandonna le parti du pape, et qui avec des troupes impériales prit quelques places sur les Romains. Tivoli se rendit à l'Empereur même, qui, s'approchant toujours davantage, occupa différens châteaux, d'où les Allemands portèrent le ravage jusque sous les murs de Rome. Plusieurs grands de la ville, d'intelligence avec Frédéric, travaillaient à la lui livrer, lorsque le pape indiqua une procession générale, où il se montra portant entre ses bras les chefs sacrés des deux princes des Apôtres. A cette vue les Romains, dont les forces se raniment ainsi que la confiance, prennent tous la croix, et l'armée impériale, qui ne s'attendait guère à cette résolution, se retire pour porter ailleurs ses ravages.

Telle était la position de Rome, quand le pape Grégoire IX, succombant au chagrin que lui causait la captivité des prélats qui s'étaient embarqués pour venir au concile, mourut, âgé de près

<sup>1</sup> Matth. par. p. 486. -- <sup>2</sup> Hist. de l'Egl. Call. l. 3.

de cent ans, le 21 août 1241. Quelle que fût la fin que Frédéric s'était proposée, il usa mieux de ses avantages qu'on ne s'y attendait. Il laissa procéder à l'élection d'un nouveau pape, et rendit à cet effet la liberté aux cardinaux ses prisonniers. On élut sur la fin d'octobre Geoffroi, cardinal-évêque de Sabine, qui prit le nom de Célestin IV, mais qui mourut au bout de seize jours, avant qu'il eût été consacré; après quoi le saint Siège, persécuté de nouveau par l'Empereur et en butte à tous les revers, vauqua près de vingt mois, c'est-à-dire, jusque vers la fin du mois de juin 1243.

Alors les cardinaux, las de voir ravager les environs de Rome, leurs propres terres et celles de l'Eglise romaine, s'accordèrent à élire le cardinal Sinibalde de Fiesque, né à Gênes de l'illustre maison des comtes de Lavagne. Il fut élu à Anagni d'une voix unanime, nommé Innocent IV, et sacré au même lieu, le jour de Saint-Pierre et Saint-Paul, le 29 de juin. De tous les cardinaux, c'était celui que l'Empereur aimait le plus. Il montra néanmoins beaucoup d'inquiétude à la nouvelle de son élection. Comme tout le monde en était surpris : « Le pape et le cardinal, dit-il, sont deux personnages bien différens; et je crains fort qu'au lieu d'un ami cardinal, nous n'ayons un pape ennemi. »

Frédéric agréa d'abord les conditions qu'Innocent mit à sa réconciliation avec l'Eglise : il promit de rendre toutes les terres que possédait le saint Siège avant la rupture; d'en user de même à l'égard des alliés de Grégoire IX; d'écrire partout qu'il n'avait jamais méprisé les sentences prononcées par ce pontife. Il confessa que le pape, alors même qu'il serait pécheur, avait la plénitude de puissance, quant au spirituel, sur tous les fidèles tant clercs que laïques, et même sur les rois. Il promit de réparer généralement tous les torts qu'il avait commis, et d'expier ses fautes par des aumônes, par des jeûnes et par d'autres bonnes œuvres. A l'égard de ses propres dommages, il s'en rapportait au jugement du nouveau pape et des cardinaux (1244). Telles étaient les conditions sous lesquelles on devait l'absoudre. Si, après la déposition ordonnée contre lui avec tant de publicité, on ne trouve aucune mention de le réhabiliter à la dignité impériale, ni de faire rentrer ses sujets sous son obéissance, la raison en est simple : de même que, par le fait de son retranchement de l'Eglise, l'Empereur perdait les droits et honneurs dont il jouissait à titre de membre de l'Eglise; de même, par le fait de sa réintégration dans la société chrétienne, il se trouvait naturellement rétabli dans ses droits.

L'Empereur, après ces engagements solennels, qu'il parut oublier aussitôt qu'il les eut contractés, ne tendit qu'à surprendre Inno-

cent<sup>1</sup>. Ce pontife, étant sorti de Rome pour aller conclure avec ce prince, se vit tout-à-coup en si grand péril, qu'il s'échappa de Sutri à l'heure du premier sommeil; et, monté sur un excellent coureur, il fit onze lieues avant qu'on se fût mis en devoir de le poursuivre. Il se retira d'abord à Civita-Vecchia, où il fut rejoint par sept cardinaux; et de là par mer, il se rendit avec eux à Gênes sa patrie, qui avait envoyé pour cela vingt-trois galères, sous la conduite de son amiral, et de ses plus illustres citoyens, parens ou alliés du pape. Craignant encore, soit les artifices de l'Empereur, soit la proximité de ses armées, il se résolut à chercher un asile plus sûr chez la nation qui avait toujours tendu les bras aux pontifes persécutés, et il en demanda l'agrément au roi S. Louis. Des considérations d'état empêchèrent ce pieux monarque, ou plutôt les seigneurs de son royaume, de condescendre aux désirs d'Innocent. La maladie dont le roi fut attaqué dans ces conjonctures, détourna le pape de renouveler ses instances.

En quelques jours, le roi fut réduit à une telle extrémité, qu'on le crut mort, et qu'on l'eût enseveli, si l'une des dames qui le gardaient ne s'y fût opposée. Tout Paris fut consterné, et la noblesse de toute la France accourut à Pontoise, où était le malade, qui, à l'âge de moins de trente ans, faisait déjà le bonheur du royaume et le soutien de la religion. L'abbé de Saint-Denys tira les corps des saints martyrs de leur caveau, et l'on fit incontinent une procession où tout le peuple, par des prières entrecoupées de sanglots, redemandait à Dieu son père et son roi. La parole revint au prince, et le premier mot qu'il articula, ce fut le nom de l'évêque de Paris. Dès que le prélat se fut présenté, Louis le pria de lui mettre sur l'épaule la croix de pèlerin pour le voyage d'outremer. Les deux reines, Blanche sa mère, et sa femme Marguerite de Provence, le prièrent d'attendre au moins qu'il fût entièrement guéri. Il déclara qu'il ne prendrait aucune nourriture qu'on ne lui eût donné la croix, et l'évêque, n'osant la refuser, la lui attacha en versant des larmes abondantes. Le roi prit deux ans pour faire les préparatifs de son expédition.

Cependant le pape avait choisi pour le lieu de sa retraite la ville de Lyon, place neutre alors, et qui ne dépendait que de son archevêque et de son chapitre. Il y arriva vers la mi-décembre de l'an 1244. Dès le mois de janvier suivant, il y convoqua pour la Saint-Jean prochaine le concile général, que la sentence portée de nouveau contre l'empereur Frédéric II rendit si fameux. Nous avons quelques-unes de ses lettres, écrites à ce sujet, et adressées,

<sup>1</sup> Matth. Paris, p. 556, 560.

l'une à l'archevêque de Sens pour lui et ses suffragans, l'autre au chapitre de la même Eglise, une troisième au roi S. Louis, et quelques autres à des cardinaux. Le pape dans toutes représentait l'Église animée de la sagesse et de la puissance de son divin fondateur, comme singulièrement destinée à faire régner la justice dans le monde, et par la justice à étouffer parmi les hommes les divisions et les guerres qui les empêchent de jouir d'une sainte tranquillité<sup>1</sup>. D'après ces principes, pénétré des obligations attachées au ministère dont la Providence l'avait chargé, il cherchait, disait-il, dans le conseil et le secours des fidèles, le moyen de dissiper cette horrible tempête qui mettait l'Eglise et la religion en péril. Mais, sans entrer bien particulièrement dans le détail des maux qui demandaient du remède, il proposait en général ce qu'il fallait pour repousser les Infidèles, Sarrasins et Tartares, et pour concilier les différens intérêts qui le tenaient, lui vicaire de Jésus-Christ, et l'empereur Frédéric, dans une division si funeste. C'était là principalement le double motif qui l'engageait à convoquer en une assemblée ce que l'Eglise et le monde chrétien avaient de plus éminent<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Labbe, t. II, p. 636. — <sup>2</sup> Hist. de l'Egl. Gall. I. 32.

---

## LIVRE QUARANTIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU PREMIER CONCILE GÉNÉRAL DE LYON  
EN 1245, JUSQU'À LA FIN DU SECOND CONCILE GÉNÉRAL DE LYON  
EN 1274.

Il se tint à Lyon, en moins de trente ans, deux conciles généraux, fameux l'un et l'autre, mais par des motifs bien différens. On verra, dans le second, le mur de division abattu au moins pour un temps entre les Grecs et les Latins, le titre de prescription enlevé au schisme, et le chemin du salut ouvert de nouveau aux fidèles de l'Orient, qui marchaient devant le Seigneur avec plus de droiture que les chefs de la nation, guidés principalement par la politique. Le grand objet du premier de ces conciles fut, au contraire, le renouvellement de l'excommunication contre l'empereur Frédéric.

Le temps de ce premier concile étant arrivé, il se trouva à Lyon, avec le pape et les cardinaux, les deux patriarches latins de Constantinople et d'Antioche, le patriarche d'Aquilée, et environ cent quarante archevêques et évêques d'Italie, de France, d'Espagne et des îles Britanniques. On en aurait inutilement attendu d'autres des Eglises de Grèce et de Syrie, ou de celles de Hongrie et du nord, dans l'état de désolation où elles étaient<sup>1</sup>. Il n'y parut que le seul évêque de Berne en Palestine, échappé aux ravages des Corasmins. Après les évêques on y compta beaucoup d'abbés, de supérieurs conventuels, et les généraux des deux ordres de S. Dominique et de S. François. On y vit aussi des princes séculiers ou leurs députés, Baudouin empereur de Constantinople, Bérenger, comte de Provence, Raimond, comte de Toulouse, les ambassadeurs de l'empereur Frédéric, ceux du roi de France et ceux du roi d'Angleterre.

Frédéric, depuis la convocation, avait montré plus d'indifférence pour le concile que d'inquiétude et de soin pour empêcher qu'il ne s'y passât rien contre lui. Toutefois, ne pouvant se dissimuler qu'il avait à se reprocher des faits qui le mettaient dans une nécessité évidente de s'y ménager des suffrages, il en-

<sup>1</sup> Spond. 1245, n. 11, 11 et seq. Rain. cod. an. n. 27 et seq. Matt. Par. p. 633, ed. 1616.

voya quelques seigneurs ou ministres de sa cour, chargés pour lui de procuration; et entre autres Thadée de Suesse, chef du conseil impérial, homme intelligent et éloquent, à qui on donna la qualité de chevalier docteur dans l'étude des lois.

Thadée de Suesse sentit d'abord combien il serait dangereux de laisser s'affermir chez les pères du concile les impressions désavantageuses qu'ils avaient conçues de son maître. A peine le pape eut-il assemblé pour la première fois les prélats dans une conférence préliminaire, que l'adroit ministre éblouit tout le monde par la magnificence de ses offres. Il ne tint pas à lui que, sur l'assurance qu'il donna de la bonne volonté de Frédéric, on ne goûtât déjà la douceur de voir par son moyen la Grèce schismatique réunie ou soumise aux Latins; les Corasmins chassés de la Palestine; les Sarrasins domptés, les Tartares dissipés; et, ce qui était le plus difficile à persuader, lui-même, revenu de ses préventions contre l'Église romaine, réparer tous les dommages et satisfaire à toutes les injures dont elle se plaignait. Le pape admira la hardiesse de l'orateur, et ne lui répondit que par une exclamation: « Oh! les belles et grandes promesses! s'écria-t-il, mais ce ne sont malheureusement que celles qu'on m'a déjà faites et dont je n'attends pas plus d'effets à l'avenir. Il est manifeste que l'Empereur n'y revient aujourd'hui que pour détourner la cognée qui est déjà à la racine de l'arbre, et pour se jouer du concile quand il ne le craindra plus. Je ne lui demande que d'observer la paix aux conditions qu'il la vient de jurer sur le salut de son âme; qu'il les remplisse, et je suis content. Dois-je me livrer à son inconstance, et courir encore le risque d'une nouvelle infidélité? Que j'accepte à l'heure qu'il est la parole qu'il me donne? qui en aurai-je pour caution, et qui trouverai-je en état de le contraindre, s'il la viole? — Les rois de France et d'Angleterre, répondit Thadée, sans hésiter. — Nous n'en voulons point, répliqua le pape, de peur qu'en cas que l'Empereur vînt à manquer de parole, comme il a fait jusqu'à présent, nous ne soyons obligés de retomber sur les garans; ce qui serait susciter à l'Église trois ennemis pour un, et les plus redoutables parmi les princes. »

De quelques pouvoirs que Thadée fût revêtu pour le concile, il n'en avait point pour le traité juré à Rome l'année dernière, qui était celui auquel le pape rappelait l'Empereur; et il prit le parti du silence.

Le concile ne fut solennellement ouvert que le mercredi 28 de juin, vigile des saints Apôtres, et ce fut dans l'église cathédrale de Saint-Jean. Le pape, qui présidait, prit pour texte de son sermon ces paroles de David : *Vous avez proportionné la grandeur de vos*

*consolations à la multitude de mes douleurs; ou, selon Matthieu Paris, celles ci de Jérémie : O vous tous qui passez par le chemin, considérez et voyez s'il y a une douleur semblable à ma douleur.* Il faisait l'application des douleurs de Jésus-Christ et des cinq plaies qu'il reçut sur la croix, aux différentes plaies qui affligeaient l'Église; savoir, le dérèglement dans les pasteurs et les peuples, l'arrogance des Sarrasins, le schisme des Grecs, la cruauté des Tartares et la persécution de Frédéric<sup>1</sup>.

Si le dernier mal n'était pas le plus grand de ceux qu'il avait à déplorer, il croyait du moins le concile plus en état d'y remédier efficacement qu'à tous les autres. Il en fit donc son objet capital, touché, en parlant de cette malheureuse affaire, jusqu'à verser des torrens de larmes, et à entrecouper son discours de ses sanglots.

L'Empereur avait dans Thadée de Suesse un ministre actif et intrépide qui ne put écouter long-temps les chefs d'accusation qu'alléguait le pape, sans se récrier et entrer en justification. On reconnut là combien le pape se tenait assuré de tous les faits qu'il avait produits; car il souffrait patiemment que Thadée, non-seulement le contredit et tâchât de le réfuter, mais l'entreprit personnellement, lui opposât ses propres lettres, subtilisât même et chicanât avec lui, ce que le respect et la bonne foi seule ne permettraient pas. Thadée avait beau appuyer sur les récriminations; il en sentait la faiblesse, dit encore Matthieu Paris; les lettres du pape, rapprochées de celles de l'Empereur, ne faisaient que mettre ce prince plus évidemment dans son tort, car le contraste ne présentait de sa part que des promesses absolues, tandis que celles du pape étaient conditionnelles. Ainsi les conditions n'étant point remplies par l'Empereur, le pape demeurait toujours libre, et l'Empereur toujours obligé de satisfaire à sa parole. Il parut notoirement convaincu de l'avoir enfreinte, autant de fois qu'il l'avait donnée sans la dégager, c'est-à-dire, autant de fois que par ses lettres ou par ses agens il en était venu à quelque traité d'accommodement.

Thadée, homme d'esprit et de ressources, tout battu qu'il était, n'en répondit pas moins par des détours, et s'épuisa en subterfuges pour la justification de son maître. Il n'alléguait que des lueurs sans apparences, continue l'annaliste anglais. Il ne tira pas plus heureusement Frédéric de l'accusation d'hérésie; ou plutôt il coula légèrement sur cet article, content de faire observer que ni lui ni personne n'en pouvait parler avec une connais-

<sup>1</sup> Tom. 2 Conc. p. 368. Matt. Par. an. 1245.

sance suffisante, excepté l'Empereur même, puisque les griefs dont le pape le chargeait à ce sujet étaient purement intérieurs. « Du moins, ajouta-t-il, l'Empereur ne tolérerait-il point d'usuriers. » Ce qui fut pris pour un mot malignement lancé contre les officiers du pape; mot qui n'était bon qu'à détourner les esprits de ce côté-là, et n'aboutissait à rien pour le fond de l'affaire en question.

Les reproches qui concernaient les liaisons de Frédéric avec le sultan de Babylone, les grâces qu'il accordait aux Sarrasins établis en Sicile, et les mauvais bruits auxquels les femmes de cette nation, qui étaient à sa cour, donnaient lieu, ne furent pas moins repoussés par son apologiste, que celui des fausses promesses.

Lorsque Thadée crut en avoir assez dit pour amortir la première indignation du pape, et l'empêcher d'entraîner tout-à-coup l'assemblée, il changea de ton. La hauteur ne lui convenait plus dans la situation où il apercevait les évêques, et même les laïques. Il prit un air humble et radouci; il demanda quelques jours de délai, afin d'informer l'Empereur de ce qu'il avait sous les yeux, et de l'engager, par les représentations les plus fortes, ou à venir en personne au concile qui l'attendait, ou à lui envoyer une procuration plus étendue qui pût lui servir au besoin. « Dieu me préserve d'accepter votre proposition, reprit le pape. Je sais de quoi l'Empereur est capable et ce qu'il m'en a coûté pour échapper à ses embûches. On ne peut trouver mauvais que je les redoute encore : s'il se rendait ici, j'en sortirais. Mon courage ne va point jusqu'à désirer de mourir martyr ou à braver les rigueurs d'une prison. »

Le pape, en pressant le plus qu'il pouvait la condamnation de l'Empereur, croyait découvrir dans l'assemblée des intentions si conformes aux siennes, qu'il ne temporisait qu'avec peine. Il se prêta néanmoins aux instances des ambassadeurs de France et d'Angleterre, qui secondèrent la prière du ministre impérial; et il consentit à lui accorder environ deux semaines de délai à leur sollicitation.

Cependant Frédéric se livrait à l'impétuosité de son humeur, qui le faisait incessamment passer d'une résolution à une autre. Il voltigeait sur les frontières d'Italie, incertain du parti qu'il devait suivre. Tantôt il s'approchait du côté de Lyon, comme s'il eût voulu y venir rendre compte de sa conduite; tantôt il s'arrêtait dans quelques villes au pied des Alpes, honteux de reconnaître des juges, ou d'avouer qu'il eût besoin de justification. « Le pape, dit-il d'après les nouvelles qu'il reçut à Turin, me montre clairement que c'est lui qui cherche à me couvrir de confusion. Outre que

j'aie fait emprisonner les Génois ses parens, il excite aujourd'hui tout ce fracas contre moi. Mais je suis empereur; et la majesté de l'Empire souffrirait trop de ma soumission, si je me rabaissais jusqu'à essayer les jugemens d'un concile, et principalement d'un concile qui m'est contraire<sup>1</sup>. »

Il s'en tint à ce raisonnement pour s'autoriser à ne pas venir plus avant; et ce fut toute sa réponse à l'invitation de Thadée de Suesse. Il dédaigna même de lui envoyer de nouveaux pouvoirs. On ne put l'y résoudre, quoique au même temps il fit partir trois nouveaux agens, l'évêque de Freisingue, le grand-maître de l'ordre Teutonique, et le célèbre Pierre des Vignes, le plus employé et le plus accrédité de ceux qui avaient la qualité de ses secrétaires. De quelque mission qu'il les eût chargés, ils ne firent rien de particulier pour lui dans le concile. Selon les apparences, ils ne prétendirent arriver qu'après la troisième session, qui devait être la session décisive, et qui était indiquée pour le 17 de juillet.

La seconde session qui avait été tenue le 5 du même mois, et les conférences particulières dans les intervalles, furent remplies de rudes altercations, surtout quand les pères eurent appris la détermination de l'Empereur et le mépris qu'il témoignait pour le concile. Tous le traitèrent de contumace et de rebelle à l'autorité de l'Eglise, et il fallait, suivant l'expression de l'historien<sup>2</sup>, que les quatre parties de la terre se fussent liguées contre lui pour multiplier les accusateurs. L'accusation qu'on poursuivait unanimement avec le plus de chaleur, regardait les cruautés exercées par son ordre contre les prélats qui allaient à Rome sous le pontificat de Grégoire IX. Thadée de Suesse reprit quelque temps sa première intrépidité à le défendre, à cause de la facilité qu'il eut de se jeter à l'écart sur plusieurs prélats de qui Frédéric était justement mécontent: mais pour mettre l'orateur dans un grand embarras, on n'eut pas besoin d'examiner bien profondément la manière dont Frédéric avait sévi généralement contre tous les évêques appelés à Rome par le feu pape. Thadée passa condamnation sur cet article. « Mon maître, dit-il, a reconnu depuis les excès auxquels ses gens s'étaient portés; il en a conçu une véritable affliction; si les innocens ont été confondus avec les autres, on le doit attribuer au hasard d'une attaque brusque et inopinée, et nullement à un dessein formé de les perdre. — Pourquoi donc, répliqua le pape, a-t-il persisté à les détenir dans les fers, lorsqu'il a été en son pouvoir d'en faire le discernement? Pourquoi a-t-il aggravé leurs calamités

<sup>1</sup> Matt. Par. p. 645. — <sup>2</sup> Ibid.

par une continuation de maux qu'on ne peut attribuer qu'à une volonté pleine et uniquement obstinée à ne point entendre de réclamation? »

Thadée de Suesse entreprenait de disculper son maître contre une notoriété trop publique. Le pape sentit son avantage, et dit nettement pour la première fois qu'il y avait là bien des titres qui demandaient la peine de déposition. Ce mot frappa les ambassadeurs anglais, que l'affinité contractée entre Frédéric et le roi d'Angleterre rendait plus attentifs. Ils se récrièrent; mais désespérant d'arrêter le coup, et contraints d'abandonner Frédéric à son malheur, ils se bornèrent à intercéder pour le prince Conrad son fils, afin qu'il ne fût point enveloppé dans la même sentence.

Thadée de Suesse, plus alarmé que personne de ces dispositions, n'en fut cependant point encore déconcerté. Il parut dans la troisième session, prêt à faire face aux attaques, et à vendre au moins chèrement sa défaite. Il regardait l'appel comme un dernier retranchement juridique. Mais à qui appeler d'un concile général, qu'on ne distinguait point du corps même de l'Église? Comme il s'en fallait bien que celui-ci fût aussi nombreux qu'il le pouvait être, Thadée appela à un concile plus général. A cela le pape répondit : « que le concile, tel qu'il était, n'exigeait rien de plus pour avoir la prérogative d'une généralité complète, et qu'il l'avait suffisamment par l'assistance des patriarches, des archevêques, des évêques, des princes, des seigneurs et des agens de plusieurs grands princes, tous réunis des divers pays du monde chrétien. Ce n'a pas été sans qu'il leur en coûtât, ajouta-t-il, qu'ils ont attendu de votre maître un acte de soumission; et ils l'ont attendu vainement. Ceux qui sont absents ont été empêchés de se rendre ici, par des obstacles qu'on ne saurait imputer qu'à ses artifices. Serait-il juste d'en faire un motif de différer la sentence de déposition qu'il mérite, et de permettre qu'il recueille de sa fraude même le fruit qu'il veut en tirer? »

Le pape, dans la troisième session, différée au 17 de juillet par égard pour Frédéric, voulut d'abord satisfaire la dévotion particulière que lui et les autres cardinaux avaient eue pour la B. Vierge au temps du conclave qui l'avait élevé sur le siège pontifical après Célestin IV. Les cardinaux, vexés par Frédéric et embarrassés par les chicanes qu'il leur suscitait, avaient eu recours à la mère de Dieu, dont on célébrait déjà la Nativité dans l'Église depuis plus de deux siècles<sup>1</sup>. Ils avaient fait vœu de s'employer tous à augmenter la solennité de cette fête sitôt qu'ils auraient un pape. L'ob-

<sup>1</sup> Conc. t. 11, p. 645.

jet du vœu était l'établissement d'une octave qu'Innocent IV (selon quelques-uns) accorda l'année même de son élection en 1243, mais que nous ne trouvons cependant publiquement décrétée par un acte de son autorité que deux ans après, à ce premier concile de Lyon, avec l'approbation du concile.

Il ajouta quelques autres réglemens touchant les contestations et les formalités judiciaires. Desespérant de retrancher les principes de cupidité qui entretenaient le désordre dans l'administration de la justice, le concile ne regarda pas comme au-dessous de lui d'en corriger les procédures, et de les ramener par ses statuts à la régularité. C'est l'objet des douze premiers articles nommés institutions ou capitules. Les cinq derniers offrent des sujets plus intéressans.

Le treizième, intitulé *des Usures*, traite beaucoup moins des usures mêmes que des dettes imprudemment contractées dans les Eglises, et du danger où ces dettes les jettent pour leur temporel. « Il se fait, dit-il, entre les bénéficiers une succession de gens qui s'obèrent par leur facilité à charger leurs bénéfices. »

C'était sur les biens ecclésiastiques qu'on croyait avoir le plus à compter pour subvenir aux frais de différentes guerres qui, en Syrie, en Grèce, en Allemagne, en Italie, paraissaient indispensables d'après les besoins présens de la chrétienté. Mais ce fonds déperissait misérablement, encore plus par la négligence que par la dissipation des bénéficiers. Les pères du concile de Lyon en accusaient également les vivans et les morts : les morts, qui n'avaient laissé après eux que des bénéfices chargés d'une infinité de dettes; les vivans, qui, loin d'en devenir plus économes, remplassaient les vides au moyen d'emprunts, et se livraient à la rapacité des usuriers. Les usures (dit ce texte qui veut parler des cessions énormes auxquelles il fallut se résoudre quand on empruntait) sont un abîme où la plus grande partie des biens de l'Eglise va se perdre. Le concile se plaignait en particulier que, quelque obéré qu'on fût, évêques, abbés ou autres titulaires, chacun se piquât de laisser un monument qu'il pût regarder comme propre et personnel dans les lieux de sa dépendance. « Le capital, fait-il remarquer, serait de veiller à la conservation de ce qu'on a, et de s'appliquer aux réparations dont le besoin est inévitable. Mais la vaine gloire inspire d'autres pensées, et tout conspire à engager dans une profusion, ou à autoriser un manque d'application, qui ne sauraient qu'être très-préjudiciables par leurs suites. » On recommande là-dessus en plusieurs articles tout ce que l'intelligence des gens même du siècle peut suggérer comme remède au passé et préservatif pour l'avenir. On dressa des lois touchant quelques points plus précis. Mais le

principe du mal venait des vices même, ancrés dans la nature et par conséquent bien difficiles à corriger. On alléguait pour y réussir les motifs de conscience, et surtout la considération de Dieu seul. Cela compose un statut fort étendu.

La présence de Baudouin empereur de Constantinople au concile, rendait encore plus sensible la peinture qu'on y avait faite du dernier malheur qui le menaçait. On imagina un moyen de le secourir abondamment, sans que l'Église y employât des levées qui la grevassent dans le service nécessaire ou dans les rétributions légitimement dues à ceux qui la servent<sup>1</sup>. C'est le quatorzième règlement. On affecta pour cela pendant trois ans la moitié du revenu des bénéfices où les titulaires ne résidaient point; mais on fit mention en même temps des exceptions fondées en raison sur plusieurs sortes d'excuses, telles que les emplois qui tournaient notoirement à l'utilité des diocèses, les études et les places qui de droit dispensaient de la résidence. Si pourtant les bénéficiers dispensés de droit jouissaient d'un revenu qui excédât cent marcs, ils étaient obligés d'en donner le tiers; et l'on dénonçait excommunié quiconque userait de fraude pour se décharger. Le pape montrait d'autant plus de zèle en imposant cette obligation, qu'il s'imposait à lui-même et aux cardinaux la charge de payer la dixième partie de leurs revenus.

Il tint la même conduite à l'égard de la Terre-Sainte : c'est l'objet du dix-septième article. Le concile de Lyon décerna de la secourir par une croisade. Mais le pape ne se contenta pas de renouveler les principaux réglemens qui avaient été dressés dans les croisades précédentes; lui et sa cour se condamnèrent à un second dixième pendant que le concile se bornait au vingtième pour tous les ecclésiastiques.

Quelque terreur que donnassent les Tartares, leur manière de faire la guerre ne permettait de prendre contre eux aucune mesure fixe pour s'opposer régulièrement à leurs incursions. Le concile, dans le dix-septième règlement, ne décerna donc, par rapport à eux, que d'observer leurs marches autant qu'il serait possible selon la nature des pays, et de ne ménager pour les arrêter ni les travaux de mains ni tout ce qu'on prévoirait être plus propre à conjurer en partie cet épouvantable fléau, si l'on ne pouvait embrasser à la fois tous les moyens nécessaires pour s'en délivrer tout-à-fait.

Après ces délibérations et ces conclusions, le pape avait conçu un projet bien avantageux à l'Église romaine, s'il l'avait pu con-

<sup>1</sup> Conc. ib. p. 630.

ommer; c'était de répandre dans l'assemblée des copies de tous les privilèges que les empereurs et les autres souverains lui avaient jamais accordés. Il les avait fait mettre sous la forme la plus exacte, afin, disait-il, qu'elles tinsent lieu de propres originaux'. Mais, quoi qu'il en fût de leur autorité et de leur authenticité, les ambassadeurs anglais prirent de là sujet de revenir au nom de la nation contre les libéralités de leur roi, et tombèrent en particulier avec beaucoup de chaleur sur ce qu'ils appelaient les contributions immenses qui étaient fournies par le royaume à titre de gratifications et de subsides. Ils ne visaient, selon quelques-uns, qu'à occuper la session pour écarter le jugement de Frédéric. Mais on connaissait peu le pape, si on prétendait l'amuser. Il prêta patiemment l'oreille aux plaintes et aux invectives des Anglais : puis, sans se montrer ni aigri ni touché de leurs déclamations, il leur laissa même le loisir de lire un mémoire très-diffus, qui traitait de la collation des bénéfices d'Angleterre en faveur des Italiens, et répondit simplement que cela méritait d'être examiné.

Tout le monde demeura en silence. Le pape, ou de lui-même ou excité par une parole que dit Thadée de Suesse, le pape, dis-je, avec un air de tranquillité qu'il ne quittait point, ramena l'attention du concile sur Frédéric. Il exposa combien il avait toujours aimé ce prince; quels ménagemens il avait eus pour lui; quel respect il lui avait toujours témoigné dans le cours de leurs divisions, jusque là que depuis le commencement du concile plusieurs avaient douté s'il pourrait enfin se résoudre à prononcer contre lui; qu'il s'y était cependant déterminé, par les considérations les plus puissantes, et à la suite des réflexions le plus attentivement balancées. Ces considérations et ces réflexions, avec le détail des engagemens jurés par l'Empereur dans le traité de 1244 et notoirement violés, servent en effet de motifs au corps de la sentence. Il résultait, de l'énoncé, que ce prince avait particulièrement mérité les peines de l'Eglise les plus rigoureuses, par quatre sortes de crimes, le parjure, le sacrilège, l'hérésie et le défaut de fidélité au saint Siège en qualité de feudataire. Mais on doit faire remarquer que, pour l'hérésie, le pape insistait moins sur des faits allégués qui formaient une démonstration formelle, que sur des indices, des probabilités et des présomptions. En conséquence de ces griefs, Innocent concluait qu'après en avoir diligemment délibéré avec les cardinaux et le sacré concile, en qualité de vicaire de Jésus-Christ sur la terre, et en vertu du pouvoir de lier ou de délier qu'il avait reçu dans la personne de S. Pierre, il déclarait ledit prince, rendu

<sup>1</sup> Conc. ut sup. p. 639, 640. Matt. Par. ut sup.

par ses péchés indigne du royaume et de l'Empire, rejeté de Dieu et déchu de tout honneur et de toute dignité. Il déchargeait pour toujours ses sujets du serment de fidélité, et il soumettait aux liens de l'excommunication, encourue par le seul fait, quiconque à l'avenir lui obéirait et lui donnerait conseil ou secours, sous quelque sorte de titre ou sous quelque couleur de dépendance que ce fût. Pour ce qui était du fait d'élire un autre empereur, il le laissait avec une pleine liberté à ceux qui en avaient le droit, et se réservait à lui-même et aux cardinaux de pourvoir au royaume de Sicile. L'acte est signé du jour de la troisième session, 17 de juillet. Pendant la lecture de la sentence, le pape et tous les prélats avaient en main des cierges allumés; et tous les assistans, dit Fleury, étaient saisis de crainte comme si c'eût été un coup de foudre accompagné d'éclairs.

Thadée de Suesse avait tout tenté, en zélé ministre de Frédéric, pour parer ce coup. Gauthier d'Ocre son collègue et tous les gens de leur suite tombèrent dans le plus grand accablement, comme s'ils eussent vu la foudre éclater sur leur maître. Malgré leur dévouement aux intérêts de l'Empereur, un sentiment de religion ne leur permit pas de le voir chargé d'anathèmes avec l'appareil qui accompagnait ces solennités, sans se frapper la poitrine et jeter des cris lamentables dans l'horreur qu'ils conçurent à ce spectacle. Ce fut pour eux (disent les historiens) une image du jugement même de Dieu à la fin des siècles, et Thadée l'avait si présent, qu'il s'écria tout consterné, suivant le mot que l'on récite à l'office des morts : « Le voici ce jour de courroux, de calamité et de misère : *Dies ista, Dies iræ, calamitatis et miseræ* ! » Ensuite, ne pouvant plus soutenir la vue du pontife et de tous les prélats du concile qui répétaient l'anathème le cierge en main et d'une voix terrible, Thadée et ses collègues d'ambassade se retirèrent avec la douleur de n'avoir pu conjurer l'orage qui menaçait leur maître depuis si long-temps.

Ainsi finit le premier concile général de Lyon, dont les actes ne nous présentent rien de plus frappant que la sentence de déposition portée contre l'Empereur. Le pape avait voulu que la cause fût portée au seul tribunal que Frédéric II n'avait pas récusé, et qu'il avait déclaré être le seul auquel il se soumit<sup>2</sup> : le pape avait voulu mettre fin au scandale et employer le dernier remède contre le mal que l'Empereur faisait à l'Eglise. Par là Frédéric fut jugé et condamné, non pas seulement par son suzerain, de qui il relevait pour la Sicile et pour l'Empire, mais par le chef de l'Eglise

<sup>1</sup> Matth. Parisius. — <sup>2</sup> Fleury, l. 81, n. 21.

et par cent quarante évêques réunis avec lui en concile œcuménique. Or, si l'Eglise universelle, assemblée en concile, a cru et professé hautement qu'elle avait ce droit sur Frédéric II, n'en résulte-t-il pas, pour tout catholique, qu'elle l'a encore, parce qu'elle n'a pu se tromper ni tromper ses enfans? Prétendre le contraire, n'est-ce pas déclarer qu'elle n'est pas infaillible, qu'elle n'a pas connu son pouvoir, qu'elle a erré dans l'usage qu'elle en a fait; qu'elle est tombée dans cette conjoncture, et peut tomber de nouveau? Et alors que deviennent les divines promesses, que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle? Mais quoique l'Eglise ait bien fait tout ce qu'elle a fait, quoique le droit dont elle a usé soit pour elle inamissible, néanmoins, les temps et les circonstances étant changés, le Saint-Esprit, qui l'assistera toujours, ne lui permettrait pas d'agir aujourd'hui comme elle a dû agir en frappant Frédéric II.

Et voyez combien cette grande mesure parut alors légitime et naturelle. L'an 1248, il se tint à Valence en Dauphiné un concile composé de quatre archevêques et de quinze évêques, présidés par deux cardinaux <sup>1</sup>. « Le deuxième canon, dit le P. Fontenay, représente nettement Frédéric comme un prince auquel on ne doit plus rien, en vertu de sa déposition. Le concile veut que, outre le serment ordinaire de garder la paix, on en ajoute un autre contre le schismatique Frédéric, auteur de toutes les discordes : ou ne lui prêtera ni aide ni appui; et en cas qu'il vienne dans ces provinces, ou personnellement ou par un officier autorisé de lui à se faire obéir, on ne le recevra point et on ne lui rendra point obéissance, puisqu'il n'aurait d'autre intention que de rompre l'unité de l'Eglise et de troubler la paix des catholiques..... Le 22<sup>e</sup> est une sentence expresse d'excommunication portée contre Frédéric, ci-devant empereur, et contre tous ceux dont il reçoit ou faveur, ou secours, ou conseil..... Il est remarquable que ce concile était totalement composé d'évêques qui avaient leurs sièges en Languedoc, en Provence, dans le comtat Venaissin et en Dauphiné, terres alors reconnues pour impériales <sup>2</sup>. »

Après avoir déclaré l'Empire vacant, Innocent écrivit aux électeurs, savoir, les ducs d'Autriche, de Bavière, de Saxe, de Brabant, et les archevêques de Cologne, de Mayence, de Saltzbourg, pour les presser de faire l'élection; mais ces princes et surtout le duc d'Autriche, allié de Frédéric, frémirent à la première perspective des périls où ils allaient s'engager. Frédéric, de son côté, n'était pas d'humeur à se laisser ainsi ravir la couronne. Quand il

<sup>1</sup> V. Labb. t. XI, p. 696. -- <sup>2</sup> Hist. de l'Egl. Gall. liv. 32.

Il eut appris la nouvelle de sa déposition : « Qu'on m'apporte mes cassettes, » dit-il en lançant de travers des regards terribles : et quand on les eut ouvertes : « Qu'on voie, ajouta-t-il, si mes couronnes sont perdues. » Il mit la plus brillante sur sa tête, et avec des yeux étincelans, et d'une voix effrayante, il dit : « Me voici encore ceint du diadème; le pape ni son conseil n'en dépouilleront pas mon front qu'il n'y ait auparavant bien du sang répandu. Eh quoi! un homme du commun, dans son insolence, aurait-il la satisfaction de me réduire au néant, moi qui n'ai point d'égal parmi les princes? »

Il prit des mesures promptes et efficaces pour se mettre en état de défense. Afin de se rendre les souverains favorables, il les prévint par ses lettres, et s'efforça de les intéresser par la considération de leur propre sort. « Que ne devez-vous pas craindre, chacun en particulier, leur dit-il, si l'on attende à ma couronne, moi qui tiens l'Empire et tant de grands royaumes de la main seule de Dieu? Je ne suis pas le premier contre qui le clergé ait fait de pareils abus de sa puissance, et vraisemblablement je ne serai pas le dernier. Ses membres ont autrefois soumis les princes, mais par leurs vertus et non par les armes. Ils conversaient avec les anges, ils guérissaient miraculeusement les malades, ils ressuscitaient les morts. Aujourd'hui, outre leur ambition séditeuse, combien d'infamies dans leurs mœurs que la pudeur ne permet pas de dévoiler! Mais c'est nous-mêmes qui sommes les auteurs de ces désordres. L'opulence, dont nous souffrons qu'ils s'engraissent pour la ruine de nos états, est la source de cet orgueil insensé. C'est une œuvre de zèle, que d'ôter cet aliment à leurs vices : vous devez tous y travailler avec moi<sup>1</sup>. »

L'Empereur écrivit en particulier au roi S. Louis, et, en traitant avec un prince si religieux, il s'attacha surtout à faire sentir que le vicaire de Jésus-Christ était sorti des bornes de sa puissance. « Quant aux peines spirituelles, dit-il, quant aux pénitences que méritent nos péchés, nous les recevons avec respect, nous les observons fidèlement, soit de la part du pape que nous reconnaissons pour notre père et notre maître en Jésus-Christ, soit de la part du dernier des prêtres. Mais il condamne, pour crime de lèse-majesté, l'Empereur romain. Il soumet à la loi celui que sa dignité affranchit de toutes les lois humaines, celui que Dieu seul peut punir en ce monde, et qui n'y voit au-dessus de lui aucune puissance coactive<sup>2</sup>. Quoique, suivant la foi catholique, nous reconnaissons que Jésus-Christ a donné à son vicaire la plénitude

<sup>1</sup> Matt. Par. p. 593. — <sup>2</sup> Petr. Vin. l. 1, ep. 2. — <sup>3</sup> Fleury, l. 82, n. 32.

de puissance en matière spirituelle, on ne trouve cependant aucune loi divine ni ecclésiastique qui lui accorde le pouvoir de transférer l'Empire à son gré, de juger les rois et les princes pour le temporel, et de les punir par la privation de leurs états. Il est vrai que par le droit et la coutume il lui appartient de nous sacrer; mais il ne lui appartient pas plus pour cela de nous déposer, qu'aux prélats des autres royaumes d'en destituer les souverains qu'ils ont pareillement droit de sacrer<sup>1</sup>. »

Peu de temps après cette lettre, dans laquelle Frédéric se contredit lui-même, puisqu'il y convient que son élection et sa destitution dépendent des princes d'Allemagne, ce prince, fort inquiet, malgré toute sa sécurité apparente et sa bonne contenance, envoya Pierre des Vignes et Gautier d'Ocre, en ambassade vers le saint roi. Il lui représentait de nouveau les suites pernicieuses des prétentions du pape sur le temporel des princes, s'en rapportait de son différend avec ce pontife au jugement des pairs du roi de France, et s'offrait à donner à l'Eglise telle satisfaction qu'ils jugeraient convenable. Comme Frédéric connaissait toute l'ardeur du monarque français pour la délivrance de la Terre-Sainte, il lui offrait encore son secours pour la croisade, en cas même que son accommodement avec le pape ne réussît pas. En conséquence de ces sollicitations, le roi fit deux voyages exprès à Cluny, où était le pape (1246), et n'omit rien pour le fléchir. Innocent opposa inflexiblement à toutes les instances et à toutes les promesses, les supercheries et les excès si souvent reprochés à Frédéric. « Oubliez le passé, lui dit le saint roi, recevez le pécheur qui s'humilie, et montrez-vous le vicaire du bon Pasteur, en imitant sa clémence. » Le pape, se redressant, dit qu'il ne céderait point. S. Louis était persuadé de la sincérité de Frédéric, comme Innocent l'était de sa duplicité. Partant de principes si différens, il n'est point étrange qu'ayant tous deux des intentions très-louables, ils persistassent constamment, l'un dans ses instances, l'autre dans ses refus. Matthieu Paris ajoute que le roi se retira en colère et indigné contre le pape : circonstance qui n'est guère croyable, à considérer le caractère de S. Louis. Mais, quoi qu'il en soit, l'année suivante 1247 le roi ne s'en disposa pas moins à la défense du pape, quand il apprit que Frédéric le menaçait dans Lyon, où le saint père s'était retiré<sup>2</sup>.

Ce fut encore par les ordres d'Innocent IV, qu'un concile tenu à Béziers, l'année d'après celui de Lyon, fit pour la recherche des hérétiques le décret de règlement qui a dirigé la marche des pro-

<sup>1</sup> Petr. Vin. l. 1, ep. 3. — <sup>2</sup> Hist. de l'Egl. Gall.

[An 1246] cédures observées depuis dans les tribunaux de l'Inquisition<sup>1</sup>. Il est vrai qu'on trouve les mêmes idées, et à peu près les mêmes règles, dans un concile tenu à Narbonne onze ans plus tôt. Voici ce qu'il y a de plus remarquable dans les uns et les autres. « Dans le district de votre inquisition, disent les pères, en réponse aux inquisiteurs dominicains qui les consultaient, vous commencerez par exposer votre mission devant le peuple et le clergé rassemblés. Vous ordonnerez ensuite à tous ceux qui se sentent coupables d'hérésie, ou qui connaissent d'autres hérétiques, de comparaître en votre présence, pour déclarer la vérité dans le délai fixe qu'on nomme temps de grâce. Ceux qui obéiront ne seront condamnés, ni à la mort, ni à la prison perpétuelle, ni à l'exil, ni à la confiscation de leurs biens. On prendra sous serment leurs aveux et leurs dépositions, qui demeureront enregistrées juridiquement, et l'on fera faire abjuration à ceux qui voudront rentrer dans le sein de l'Église, avec promesse de dénoncer et de poursuivre les hérétiques. Pour ceux qui ne se seront pas présentés dans le temps prescrit, vous les citerez nominativement; et après leur avoir exposé les faits dont ils auront été trouvés coupables, et leur avoir accordé la liberté de se défendre, avec les délais convenables, si leurs défenses ne sont pas recevables, s'ils ne confessent pas leurs fautes, vous les condamnerez sans miséricorde, quand même ils se soumettraient pour lors aux ordres de l'Église. Quant aux sectaires les plus coupables, qu'on nomme Parfaits ou Vétus, s'ils demeurent opiniâtres, vous les condamnerez en présence du juge séculier, puis vous les lui abandonnerez. Vous traiterez de même, et les rebelles qui refusent d'entrer en prison ou d'accomplir quelque autre pénitence, et ceux qui seront retombés après leur abjuration. Celui qui s'obstine à nier après avoir été convaincu juridiquement, sera traité comme hérétique, quoi qu'il fasse d'ailleurs pour montrer qu'il est converti. »

Innocent IV s'occupa encore du Portugal, à titre d'arbitre entre le roi et les sujets qui réclamaient de lui justice. Sanche II gouvernait ce royaume, mais il laissait régner à sa place ses favoris. Déjà Grégoire IX, après plusieurs admonitions et une longue attente, avait prononcé l'interdit contre le royaume, et l'excommunication contre le roi. Ces censures ayant été long-temps observées, le roi promit de réformer les abus dont on se plaignait, de réparer les dommages, etc.; mais rien ne fut exécuté, et le roi Sanche ne se conduisit pas mieux qu'auparavant. De là, de nouvelles plaintes portées à Innocent par les prélats et les seigneurs

<sup>1</sup> Direct. Inquis. part. 3, p. 407. T. XI Conc. — 376

en 1245. Innocent, après avoir inutilement averti Sanche de rentrer en lui-même, l'excommunia, mit son royaume en interdit, et en donna ensuite la régence à son frère Alphonse, comte de Bologne, héritier présomptif de la couronne, attendu que Sanche n'avait point d'enfans. Le monarque, abandonné des prélats et de la plus grande partie de la noblesse, prit le parti de la fuite à l'approche de son frère, et se retira à Tolède auprès du roi Ferdinand. Il en fut accueilli généreusement, et reçut de ce prince les secours dont il avait besoin pour se rétablir. L'an 1247, il rentra en Portugal avec une armée commandée par l'infant de Castille, remporta une victoire, prit diverses places, et se vit sur le point de remonter sur le trône. Mais la seule lecture de la bulle du pape, que l'archevêque de Brague fit publier dans le camp de l'armée castillane, y jeta la consternation. Les armes tombent des mains aux chefs comme aux soldats, ils se débandent, et Sanche, obligé de retourner à Tolède, y meurt l'an 1258 sans postérité.

Cependant Innocent IV pressait les princes d'Allemagne d'élire un roi des Romains, et portait particulièrement Henri, landgrave de Thuringe<sup>1</sup>. Comme les électeurs répugnaient à une démarche qui fermait toute voie de conciliation, et que cet honneur périlleux avait peu d'attraits pour Henri lui-même, le pape envoya le légat Philippe Fontaine, homme habile et ferme, avec pouvoir de contraindre, même par des peines temporelles, les seigneurs laïques d'obéir au roi qui serait élu. Il écrivit aussi aux Frères-Prêcheurs et aux Frères-Mineurs, afin de les engager à se servir de l'ascendant que leur vertu et leur réputation leur donnaient sur l'esprit des peuples, pour attirer les Allemands, même par des concessions d'indulgences, à l'obéissance du roi dès qu'il serait élu. Le jour de l'Ascension 17 de mai de l'an 1246, l'élection eut enfin lieu au gré du pape, dans la diète de Hocheim, près Wurtzbourg, par les archevêques de Mayence, de Cologne, de Trèves, etc., et par quelques seigneurs laïques. L'archevêque de Mayence prêcha aussitôt la croisade contre les infidèles, entre lesquels il comprenait Frédéric, que sa qualité d'excommunié dénoncé mettait, selon les paroles mêmes de Jésus-Christ, au nombre des païens et des publicains, ou des infidèles. Tous les princes et les nobles de cette assemblée se croisèrent. En même temps le pape, considérant que Frédéric, feudataire du saint Siège pour le royaume de Sicile, avait, par la guerre injuste qu'il n'avait cessé de faire depuis tant d'années à son suzerain, violé la clause de fidélité et d'hommage-lige, envoya deux cardinaux légats en Sicile, avec une lettre datée

<sup>1</sup> L. III, ep. 4. Rain. 1246, n. 2, 36, 7.

du 26 avril 1246, dans laquelle il déclare à tous les ordres des citoyens qu'il a déposé Frédéric avec l'approbation du concile de Lyon, les exhortant à secouer le joug de ce prince, pour revenir à l'obéissance de l'Église romaine dont ils sont les enfans plus que les autres peuples, afin de jouir de la paix et d'une vraie liberté<sup>1</sup>.

Frédéric ne demeurait point oisif. Tandis qu'il agissait en Italie, son fils Conrad marcha à Francfort contre le roi Henri, qui y avait convoqué une diète environ deux mois après son élection. Conrad fut d'abord mis en fuite, et laissa quelques prisonniers de distinction; mais ayant rassemblé des troupes plus nombreuses, comme on se préparait au couronnement de Henri, que le pape devait faire avec une grande solennité, il reparut avec intrépidité, livra un combat sanglant, où la victoire, après avoir quelque temps balancé, se déclara pour le parti de Conrad. Le nouveau roi, réduit à s'enfuir, conçut tant de chagrin de cette humiliation, qu'il en mourut pendant le carême de l'année suivante<sup>2</sup>.

Le pape Innocent ne fut guère moins affecté d'un si soudain revers; mais il avait une âme plus forte, et ne parut attentif qu'à le réparer. Il fit partir tout à la fois quatre légats, l'un pour l'Italie, le second pour l'Allemagne, un autre pour l'Espagne, et le quatrième pour les extrémités de l'Europe les plus septentrionales, ou la Norvège. En Angleterre, pour éviter des formalités et des lenteurs embarrassantes, il commit des Frères-Mineurs et des Frères-Prêcheurs, qui remplaçaient les légats avec avantage. Outre les censures ecclésiastiques, fulminées contre tous ceux qui conservaient quelque fidélité à Frédéric, ou qui avaient seulement quelque communication avec ses partisans, on alla jusqu'à conseiller de les déclarer incapables de rendre témoignage en justice, et d'ôter pour eux le droit d'asile aux églises<sup>3</sup>.

Ces poursuites en poussèrent quelques-uns au désespoir et aux plus énormes attentats. Un chevalier sujet de l'Empereur, qu'il avait quitté parce qu'il en était mécontent, se trouvant à Lyon, Gautier d'Ocre, l'un des envoyés de ce prince, lui persuada de tuer le pape, pour mieux regagner les bonnes grâces de son maître; et le pontife n'échappa à cet assassinat sacrilège que par la révélation de l'un des conjurés, tombé subitement malade, et à qui la crainte des jugemens de Dieu fit tout découvrir. Ce péril n'était pas évité, qu'on surprit deux nobles italiens qui se préparaient au même forfait, et qui assurèrent qu'environ quarante autres chevaliers, d'une

<sup>1</sup> Matt. Par. p. 622. — <sup>2</sup> Ibid. p. 633, etc. — <sup>3</sup> Epist. 113.

audace à toute épreuve, avaient pareillement conjuré la mort du pape. Dans la même année 1247, l'Empereur exerça rigoureusement sa vengeance en Italie contre les partisans du pontife. Ceux-ci s'étant rendus maîtres de la ville de Parme, il y vint mettre le siège; et pour montrer sa détermination à ne point lâcher prise, il fit de son camp une sorte de ville, qu'il nomma Victoire. Il se tenait si assuré de réduire la place, et se montra résolu à une si terrible vengeance, qu'il refusa de recevoir les assiégés à discrétion. Cependant ceux-ci, par un coup de désespoir, firent une sortie et prirent son camp. C'était le mardi 18 février 1248. Frédéric, réduit à se retirer à Crémone, perdit son bagage et son trésor, avec Thadée de Suesse, à qui il en avait laissé la garde et qui fut mis en pièces par les Parmésans. Cette défaite diminua beaucoup en Lombardie le crédit de Frédéric. L'année suivante son armée fut détruite par les Bolonais; et son bâtard Henri ou Entius qui la commandait, qu'il avait élevé sur le trône de Sardaigne, et qui en 1241 avait enlevé sur mer les prélats qui se rendaient à Rome pour un concile, fut lui-même fait prisonnier; conduit dans les prisons de Bologne, il y resta jusqu'à sa mort en 1272<sup>1</sup>.

Pendant ce temps-là, le légat du pape en Allemagne, cardinal du titre de Saint-Georges au voile d'or, usait de tous ses pouvoirs pour faire donner un successeur au roi Henri, et un rival formidable à Frédéric. Enfin, il forma près Cologne un concile des prélats qu'il put ramasser; et le troisième jour d'octobre, Guillaume, frère du comte de Hollande, fut élu roi des Romains par les trois électeurs ecclésiastiques et par quelques seigneurs unis aux évêques. Ce jeune prince, d'environ vingt ans, avait pour lui le duc de Brabant son oncle, les comtes de Gueldres et de Loz, l'archevêque et la ville de Cologne, les archevêques de Mayence et de Brême avec leurs suffragans, sans compter les évêques de Wirsbourg, de Strasbourg et de Spire<sup>2</sup>. Cependant Frédéric était toujours reconnu empereur par quelques seigneurs puissans de l'Allemagne, savoir: les ducs de Saxe et de Bavière, le marquis de Misnie, les grands de la Stirie et de l'Autriche, de concert avec l'archevêque de Magdebourg et les évêques de Passau et de Freisingue.

Le légat d'Innocent en Norwège était le cardinal Guillaume, évêque de Sabine. Outre la mission d'animer les royaumes du nord contre l'Empereur, et d'en tirer de l'argent pour lui faire la guerre, il était chargé de réhabiliter pour le trône Haquin, fils d-

<sup>1</sup> L. 83, n. 4. — <sup>2</sup> Ep. ~~ap.~~ Ra.n. n. 3, etc.

[An  
légit  
ce p  
pou  
roya  
vice  
pou  
mille  
pers  
prin  
et bi  
tien  
guer  
S.  
pens  
ser t  
selle  
écriv  
la ne  
d'écr  
dicti  
math  
son s  
dans  
habili  
régul  
enco  
l'ap  
ne l  
tout  
de P  
coup  
du l  
Nor  
semi  
bles.  
beso  
S. L  
le ro  
R  
fixé

légitime du dernier roi de Norwège. Dans une lettre d'Innocent à ce prince<sup>1</sup>, on trouve que le pape, usant de la plénitude de son pouvoir, lui accorda dispense, à l'effet d'être élevé à la dignité royale, et de la transmettre à ses enfans légitimes, nonobstant le vice de sa propre naissance. Haquin laissa lever sur son royaume, pour les vues du pape, des subventions qui montèrent à quinze mille cinq cents marcs de sterlings, mais il refusa de s'engager personnellement dans la guerre qu'on faisait à l'Empereur. Ce prince, que Matthieu Paris donne pour un homme sage, modeste et bien lettré, pénétré d'horreur pour les ennemis du nom chrétien, méditait, suivant la dévotion du temps, de leur faire la guerre, et déjà il s'était croisé.

S. Louis, ayant appris le dessein du roi de Norwège, conçut la pensée de faire avec lui le voyage de la Terre-Sainte, et de lui laisser tout le gouvernement de sa flotte, comme à un prince universellement révééré, et fort expérimenté sur mer. A ce sujet, il lui écrivit une lettre pleine d'affection et d'égarde; et, pour faciliter la négociation, il choisit l'historien Matthieu Paris, qui au talent d'écrire joignait des qualités appréciées par les deux rois. Ce bénédictin anglais, du monastère de Saint-Alban, profond dans les mathématiques et la théologie aussi bien que dans l'histoire de son siècle, bon poète et bon orateur pour le temps, versé jusque dans la peinture et l'architecture, était encore renommé pour son habileté dans les affaires, pour sa probité, pour sa piété, pour la régularité qu'il fit reflleurir dans plusieurs monastères : plus digne encore d'estime et de confiance, si l'amour trop ardent du bien, et l'âpreté de mœurs que l'on contracte quelquefois dans la solitude, ne lui eussent donné du goût pour l'amertume de la censure et toutes les licences de la satire. Le roi Haquin, ayant lu en présence de Paris la lettre de S. Louis, y fit cette réponse<sup>2</sup> : « Je rends beaucoup de grâces à ce pieux roi, mais je connais un peu le caractère du Français; il est léger et tranchant, et le naturel brusque du Norwégien n'est pas endurant. Ils pourraient prendre querelle ensemble, et nous en souffririons l'un et l'autre des maux irréparables. » Haquin demanda seulement la liberté d'aborder, en cas de besoin, dans les ports de France, et d'y prendre des vivres : ce que S. Louis accorda d'un grand cœur. On ne voit pas cependant que le roi de Norwège soit parti pour la croisade.

Rien ne fut capable d'ébranler la résolution de Louis. Ayant fixé son départ à la Saint-Jean de l'année 1248, il fit serment de

<sup>1</sup> IV, ep. 189. Rain. 1246, n. 34. — <sup>2</sup> Matth. Par. p. 643.

partir, et le fit faire aux autres Croisés, sous peine d'être réputés ennemis publics<sup>1</sup>. Comme la croisade prêchée contre Frédéric nuisait à celle de la Terre-Sainte, il engagea le pape à ne pas permettre que l'on commuât les vœux pour le voyage d'outre-mer, pas même en Allemagne. Afin de prévenir les désordres auxquels ces expéditions avaient trop souvent donné lieu, il fit exclure de la protection de l'Eglise les Croisés qui commettraient des vols, des meurtres, des raptés et d'autres excès pareils. Il ordonna de s'informer soigneusement, dans tout le royaume, des dommages que les marchands ou tous autres particuliers pouvaient avoir soufferts. Si à la faveur de son nom on avait exigé de l'argent ou des vivres, la partie lésée était autorisée à former sa plainte; et sur les preuves ordinaires, ou sur le serment, on lui faisait une entière restitution. Les seigneurs qui devaient accompagner le roi, suivirent cet heureux exemple, comme nous l'apprend de lui-même le sire de Joinville, qui, sur le point de son départ, manda ses vassaux, et leur dit : « Je m'en vais outre-mer, et j'ignore si jamais je reviendrai. C'est pourquoi, s'il y a quelqu'un à qui j'aie fait tort, qu'il parle avec assurance; je veux le satisfaire. » Joinville s'en remit là-dessus à l'arbitrage des gens du pays.

Comme le terme du départ de S. Louis approchait, la reine Blanche sa mère, et les seigneurs du royaume, s'efforçaient de le faire changer de résolution. On lui représenta qu'il avait fait son vœu dans une maladie grave, le cerveau embarrassé et presque sans usage de la raison; qu'il était facile, quel que fût son engagement, d'en obtenir la dispense, à cause des besoins du royaume et de la faiblesse de sa santé; qu'en son absence, la France n'aurait pas seulement à craindre des troubles qui agitaient toute l'Europe à l'occasion des querelles de l'Empire, mais qu'elle courait des risques tout particuliers de la part des Anglais jaloux et de leur artificieux monarque. La reine mère, prenant enfin le roi par la bonté de son naturel et par sa piété, lui représenta combien la déférence aux volontés d'une mère était agréable à Dieu, et lui exagéra le danger de suivre son propre sens contre tant de sages conseils. Dans toutes ces remontrances le saint roi ne vit rien que les appréhensions trop vives de la tendresse maternelle. Aussi grand homme d'état que grand saint, aussi prudent que pieux, il avait tout pesé avec maturité : il voyait que le royaume n'avait rien à craindre du côté de l'Allemagne, assez occupée de ses divisions intestines, de ses excommunications, de ses guerres ecclésiastiques

<sup>1</sup> Hist. de S. Louis, p. 22.

et civiles. Du côté de l'Angleterre, le caractère irrésolu du roi Henri III, qui ne savait demeurer ni en paix ni en guerre, pouvait donner quelque inquiétude; mais comme ce prince n'était pas grand guerrier, et que ses entreprises avaient toujours mal réussi, on se rassurait aisément. Le plus grand danger, et le seul à peu près qu'on pût craindre raisonnablement, c'étaient, dans l'intérieur même du royaume, les factions, les séditions, les mouvemens et les querelles domestiques : mais comme les ducs de Bourgogne et de Bretagne, les comtes de Flandre et de la Marche et tous les plus puissans seigneurs s'étaient croisés avec Louis, les artisans de la discorde et des soulèvemens sortaient du royaume en même temps que le monarque.

Voyant toutefois qu'on insistait principalement sur l'invalidité de son vœu, il feignit d'entrer dans les sentimens de ceux qui faisaient valoir ce moyen, arracha la croix de son habit, et la remit à Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, qui se montrait des plus empressés à le retenir. La reine Blanche et tous les assistans témoignèrent la joie la plus vive : mais le roi, prenant un air grave et décidé, dit en fixant l'un après l'autre ceux qui l'entournaient : « Vous ne me soupçonnez pas sans doute d'avoir en ce moment l'esprit aliéné ; je ne suis plus malade, et je jouis de toute ma raison. Eh bien, je redemande la croix, et je prends Dieu à témoin qu'il n'entrera aucun aliment dans mon corps, qu'on ne me l'ait rendue. » A ces mots, toutes les dispositions changèrent dans l'assemblée : on s'écria de toute part que la volonté de Dieu n'était pas douteuse, et personne n'osa plus s'opposer à la résolution du roi<sup>1</sup>. Il n'était pas en peine de lever des troupes; déjà il s'en était présenté plus qu'on n'en voulait : la difficulté consistait à procurer leur solde et leur subsistance dans les pays ruinés où on les conduisait, et où il fallait porter en même temps la plupart des choses nécessaires à la vie. Mais on connaissait la sage économie du roi, sa probité rigide, sa fidélité aux moindres engagements et toute la confiance qu'on pouvait prendre en sa parole. Les fermiers de ses domaines, dès-lors très-considérables, lui avancèrent une année de revenu, et toutes les grandes villes du royaume se taxèrent volontairement.

Avant son départ, il fit terminer par le cardinal Eudes de Châteauroux, légat de la croisade, une affaire commencée depuis long-temps, et qu'il crut importer au bien de la religion. Un savant Juif de la Rochelle<sup>2</sup>, converti quinze ans auparavant, dé-

<sup>1</sup> Matth. Par. p. 645. — <sup>2</sup> Ech. Summ. S. Thom. Vind. p. 583.

nonça quantité d'erreurs et de blasphèmes contenus dans un livre que les gens de sa nation nomment Talmud, c'est-à-dire doctrine, et qui est le recueil de leurs traditions. Suivant eux, cette doctrine orale avait été enseignée à Moïse par Dieu même, aussi bien que la loi écrite, et s'était conservée dans leur mémoire, jusqu'à ce que leurs sages la rédigeassent par écrit, de peur qu'elle ne vint à s'ensevelir dans l'oubli après la ruine de Jérusalem et la dispersion de ses habitans. Cette collection cependant, au moins dans toute son étendue beaucoup plus considérable que celle de la Bible, ne peut remonter qu'au commencement du sixième siècle. Elle est remplie de traits palpables d'ignorance, de rêveries impertinentes et de contes impies. On y trouve, entre autres impiétés, que chaque nuit Dieu se maudit trois fois, pour avoir abandonné son peuple et son temple; qu'aucun Juif en l'autre monde ne sentira plus d'un an le feu de l'enfer, ni aucune autre peine; et même que les corps et les âmes de tous les méchans y seront réduits en poudre, excepté ceux qui auront usurpé les honneurs divins, et pour qui seuls l'enfer sera éternel. Ces accusations furent vérifiées sur les livres par des docteurs si versés dans la langue hébraïque, que les rabbins eux-mêmes se virent réduits à un aveu sans réplique. En conséquence, le légat rendit son jugement; on saisit tout ce qu'on put découvrir de ces livres dans toute la France, et l'on en brûla une quantité prodigieuse. Le pape écrivit aux rois d'Angleterre, de Castille, d'Aragon, de Navarre et de Portugal, pour les engager à faire dans leurs états les mêmes poursuites.

Le 12 de juin 1248, S. Louis alla à Saint-Denys recevoir l'Oriflamme des mains du légat Eudes de Châteauroux, revint entendre la messe à Notre-Dame, puis, accompagné de plusieurs processions jusqu'à l'abbaye de Saint-Antoine, monta à cheval aux acclamations du peuple<sup>1</sup>. Il était suivi de la reine Marguerite sa femme, des comtes d'Artois et d'Anjou ses frères, du légat et d'un grand nombre de seigneurs et d'évêques. Son troisième frère, Alphonse, comte de Poitiers, demeura dans le royaume jusqu'à l'année suivante, pour faire respecter les commencemens de la régence dont la reine Blanche était chargée, et favoriser l'impulsion donnée aux affaires sous cette administration nouvelle. Le roi passa par Lyon, où il vit encore le pape, lui fit sa confession, demanda la bénédiction pontificale, et lui dit en le quittant : *Je vous laisse le soin de mon royaume; précaution sage pour le cas où le roi d'Angleterre viendrait à manquer aux promesses de fidélité*

<sup>1</sup> Joinv. Chr. S. Dion. t. 2 Spicil n. 815.

[An 1248] qu'il avait faites. Du côté de Frédéric, qui venait d'être complètement défait et humilié devant Parme, le royaume n'avait rien à craindre. Quand S. Louis approcha d'Avignon, quelques seigneurs lui proposèrent d'assiéger cette ville, qu'ils nommaient le repaire des Manichéens, et qu'ils accusaient d'avoir empoisonné le roi Louis VIII, père du saint roi. Il répondit qu'il allait venger, non les injures de son père ni les siennes, mais celles de Jésus-Christ, et continua paisiblement sa route jusqu'à Aigues-Mortes, où il s'embarqua le 25 du mois d'août. La navigation fut heureuse, et il aborda le 17 de septembre à l'île de Chypre. Le roi Henri de Lusignan, à qui le pape avait donné le royaume de Jérusalem, comme vacant par la condamnation de Frédéric, prit la croix avec presque toute la noblesse et les prélats du pays.

On résolut de porter la guerre en Égypte, dont le sultan était maître de la Palestine : mais parce que les vaisseaux de munitions et plusieurs corps de troupes n'étaient pas encore arrivés, on différa l'exécution jusqu'après l'hiver. Pendant cet intervalle arrivèrent en Chypre des ambassadeurs tartares, qui, de la part de leur maître, nommé Ercalthai, présentèrent au saint roi une lettre écrite en langue perse et en caractères arabes<sup>1</sup>. Après de grands complimens, remplis de toute l'emphase orientale, on y lisait ce qui suit : « Nous conjurons le Tout-Puissant de donner la victoire aux rois de la chrétienté sur les ennemis de la croix, et nous prétendons que tous les chrétiens, en priant pour nous, jouissent de ses faveurs en assurance et en pleine liberté. Tel est le bon plaisir de Kiocai, roi de la terre. »

Ce Kiocai était Caïouc-can, petit-fils et successeur du fameux Genghis-can, fondateur de l'empire des Tartares-Mogols, le plus puissant qui ait jamais existé dans l'univers. Il s'étendait, au nord de l'Asie, depuis la Chine jusqu'aux frontières de la Russie et de la Pologne; et au midi, jusqu'aux états des califes, que les Tartares conquièrent l'an 1258 sur Mostazem, dont la chute entraîna l'extinction du califat. Ils poussèrent ensuite dans la Syrie et l'Asie-Mineure, jusqu'au Bosphore de Constantinople. Du temps de Genghis-can même, ils avaient pris quelque teinture du christianisme dans l'empire de Thogrulok, kan des Tartares Kéraïts, prêtre chrétien de la secte nestorienne, et fameux dans nos vieilles histoires sous le nom de Prêtre-Jean. Leur jalousie contre la puissance musulmane les disposait puissamment en faveur des Chrétiens, ses ennemis irréconciliables.

<sup>1</sup> Tom. 7 Spicil. p. 223, etc. Duchesne, 3, 248.

Encouragé par ces lueurs d'espérance, et voulant arrêter les ravages qu'ils avaient déjà exercés au nord de l'Europe, le pape leur avait envoyé, l'an 1245, des missionnaires franciscains, avec des lettres adressées à Caïouc-can<sup>1</sup>. Ces religieux, qui avaient à leur tête frère Jean de Plan-Carpin, prirent leur route par la Russie, où ils furent très-bien reçus du duc Vasilico, qu'ils exhortèrent avec succès à se réunir à l'Eglise romaine. Mais la consommation de cette bonne œuvre, à laquelle on voulut procéder avec réflexion et maturité, n'eut lieu qu'au retour de ces missionnaires. Cependant Vasilico les fit escorter jusqu'à Kiovie, métropole de Russie, de peur des Lithuaniens, aussi féroces et beaucoup plus à craindre que les Tartares. Ils échappèrent à ce danger, et le 23 février 1245, arrivèrent à la première garde avancée des Mogols. On les arrêta; on leur demanda d'où ils venaient, et quelle affaire les amenait chez les vainqueurs du monde. Ils répondirent : « Nous sommes des ministres du pape, le père et le seigneur des chrétiens : il nous envoie au roi, aux princes et à toute la nation des Tartares, parce qu'il souhaite que les Tartares et les Chrétiens soient amis entre eux, et vivent ensemble comme des frères. Il désire de plus que l'illustre nation des Tartares soit aussi grande au ciel et dans l'éternité, qu'elle l'est sur la terre; mais il s'étonne qu'ils aient fait périr tant de Hongrois, de Moraves et de Polonais qui sont chrétiens, et qui ne les avaient point offensés. Et parce que Dieu est fort irrité de ces violences, il les exhorte à s'en repentir et à s'en abstenir désormais. Il les prie encore de lui faire savoir ce qu'ils prétendent, et ce qu'ils veulent faire à l'avenir. »

Les gardes conduisirent aussitôt les missionnaires à leur chef qui se nommait Corenza, et qui gardait le cours du Nieper, du côté de la Russie, avec un corps de soixante mille hommes. Ils en furent reçus avec beaucoup de hauteur, et n'eurent audience qu'à genoux, en présence de cet officier et de tous les grands qu'il avait rassemblés. Il ne laissa pas que de leur donner des chevaux et trois Tartares, pour les conduire en diligence à Batou-can, campé sur le Volga, et le plus puissant des princes tartares après l'empereur. Ils se mirent en chemin le 29 de février; et quoiqu'ils allassent très-vite, ils ne purent arriver que le 4 avril, qui était le mercredi de la semaine Sainte. Ils eurent prodigieusement à souffrir dans le trajet, pendant un carême où ils n'avaient que du millet pour nourriture, et de la neige fondue pour breuvage. Il y eut encore plus de cérémonies pour l'audience de Batou, que pour

<sup>1</sup> Vading. an. 1247, 3, etc. Vincent. Spic. Hist. l. 31. Berger, c. 9, etc.

celle de Corenza : les lettres du pape furent traduites en tartare, et présentées à ce second général, qui les lut avec beaucoup d'attention, puis fit dire aux missionnaires qu'ils iraient à l'empereur Caïouc.

Tout épuisés qu'ils étaient de jeûnes et de fatigue, ils marchèrent avec une extrême célérité, sous la conduite de deux Tartares, changeant de chevaux quatre ou cinq fois par jour, depuis l'octave de Pâques 15 d'avril, jusqu'au 22 de juillet. Pendant ce long voyage, ils virent une infinité de villes et de forteresses ruinées, d'immenses campagnes semées de têtes et de membres humains, et souvent de longs tas de cadavres, affreux monumens des victoires et de la barbarie de cette nation.

Il leur fallut attendre un mois pour avoir audience de Caïoucan, parce qu'il n'était pas élu empereur, depuis l'année précédente que son père Octaï, fils de Genghis can, était mort en le désignant pour son successeur; désignation qui ne privait pas cette nation guerrière du droit de se choisir un maître, qu'elle se piquait de ne reconnaître qu'en considération de son mérite. Pendant ce long délai, nécessaire pour former l'assemblée générale d'une nation innombrable, Tourakina, mère de Caïouc, avait été chargée de la régence. Elle était assez favorable aux chrétiens, pour avoir été réputée chrétienne elle-même, et fille du Prêtre-jean. Caïouc envoya les Frères-Mineurs auprès de cette princesse, au lieu où se tenait l'assemblée générale, et où ils attendirent le temps de l'élection. D'ailleurs, entre les deux principaux atabecs ou ministres, l'un, nommé Cadac, était chrétien déjà baptisé, et Clincaï, le second, sans avoir reçu le baptême, ne lui céda pas en bienveillance pour les fidèles : tous deux s'étudiaient à leur concilier celle de l'empereur; ils traitaient avec honneur les évêques et les prêtres, et montraient de l'estime pour les peuples chrétiens, spécialement pour les Francs.

Caïouc ayant été reconnu empereur, son intronisation fut fixée au jour de l'Assomption de la Sainte Vierge. Une grêle extraordinaire qui survint la fit différer; mais elle eut lieu enfin le jour de Saint-Barthélemi, 24 d'août. Le prince parut en public sur son trône; tout le monde vint fléchir le genou devant lui, excepté les missionnaires, qu'on eut l'attention de n'y point obliger, comme n'étant pas ses sujets. Le nouvel empereur était un homme de quarante à quarante-cinq ans, de taille médiocre, d'un maintien grave et d'un air réfléchi qui justifiait la réputation de prudence et d'habileté dont il jouissait. Les chrétiens de sa cour assuraient qu'il devait embrasser le christianisme, et déjà il conservait auprès

de lui des ecclésiastiques, les entretenait à ses dépens, et avait devant sa tente d'honneur une chapelle où ils chantaient publiquement l'office et donnaient le signal pour y assister; ce que les autres chefs des Tartares ne permettaient point. Ce prince ne régna pas trois ans entiers. Son neveu et son successeur Mangou-can fut encore plus favorable aux chrétiens, et un grand nombre de Tartares embrassèrent la foi sous son règne; mais il paraît qu'ils ne furent chrétiens que de nom, et qu'ils distinguèrent à peine la vraie religion des fausses. Dans la suite, ils ne résistèrent pas à la contagion du mahométisme en Asie. Toutefois ils montrèrent longtemps pour le christianisme un fond d'affection, ou beaucoup moins d'aversion que les autres nations musulmanes.

Pour ce qui est de Caïouc-can, suivant l'ordre réputé divin de Genghis-can, fondateur de l'empire, dans l'assemblée même où il avait été intronisé, il fit la cérémonie de l'étendard, qui consistait à lever un grand drapeau du côté de l'occident, en l'agitant et en menaçant les peuples de ces contrées de porter le fer et le feu chez eux, si, avec toute la terre, ils ne se soumettaient à lui; mais soit ménagement, soit politique, il ne voulut pas que les envoyés du pape en eussent connaissance. Le jour même où il fut placé sur le trône, il les admit dans le petit nombre de ceux qui furent introduits en sa présence. Il les retint encore depuis, pendant plus d'un mois, et cette distinction onéreuse les fit beaucoup souffrir de la faim. On leur distribuait, comme aux Tartares qui se rassasiaient pour quatre jours, des provisions qui, ne pouvant se garder, les laissaient les derniers jours sans aliment mangeable. Enfin l'empereur leur donna leur congé, avec des lettres écrites en arabe pour le pape. Il proposa même de lui envoyer des ambassadeurs: ce que les missionnaires ne parurent nullement désirer, craignant beaucoup plus qu'ils n'espéraient d'une pareille visite. Ils avaient peur que les Tartares, instruits par là des divisions qui régnaient dans l'empire chrétien, ne s'enhardissent à l'attaquer. Ainsi les envoyés du pape partirent le 13 novembre, avec quelques guides seulement. Ils n'arrivèrent sur les terres des Chrétiens qu'au mois de juin 1247<sup>1</sup>.

D'un autre côté, Innocent IV envoya vers le même temps des Frères-Prêcheurs aux Mogols, qui étaient commandés à l'orient de la Perse par Boïothnoi. Ils furent très-mal reçus par ce barbare superbe, tout subordonné qu'il était à Caïouc-can. La simple proposition qu'ils lui adressèrent de se rendre chrétien, faillit leur coû-

<sup>1</sup> Voy. Fleury, t. 12, p. 574, etc.

ter la vie. Déjà ils étaient condamnés à mort, et ce ne fut que sur les représentations de l'une des femmes du violent Tartare, que celui-ci révoqua ses ordres, dans la crainte; qu'elle lui avait inspirée, d'exciter contre lui toutes les nations chrétiennes. Car autant les Tartares méprisaient les Sarrasins et toutes les nations infidèles, autant ils craignaient les adorateurs de Jésus-Christ. On sut depuis, par de nouveaux ambassadeurs tartares arrivés en Chypre comme S. Louis s'y trouvait, que Boïothnoi, nommé aussi Batou, avait des Musulmans pour conseillers; si cependant on peut ajouter foi à ces prétendus ambassadeurs du kan Ercalthai, au nom duquel ils se présentèrent, et dont on n'entendit plus parler depuis.

Il se trouva néanmoins auprès de S. Louis, quand il reçut cette ambassade, un Frère-Prêcheur nommé André de Longjumeau, qui en connaissait le chef appelé David, pour l'avoir vu dans la grande armée des Tartares, où il avait été de la part du pape, avec d'autres Dominicains<sup>1</sup>. Le roi de Chypre et le comte de Joppé remirent au saint roi une lettre du connétable d'Arménie, qui leur avait été adressée, et qui confirmait la nouvelle de la bonne disposition des Tartares. Le connétable avait été envoyé lui-même vers leur grand kan ou empereur, et rapportait sur leur christianisme les particularités les plus capables d'intéresser la piété. Il disait que dans la vaste étendue de leur empire il y avait de grandes nations entièrement chrétiennes; que dans la partie des Indes convertie par l'apôtre S. Thomas, un roi chrétien secouru par les Tartares avait pris l'ascendant sur tous les Sarrasins dont ce prince souffrait beaucoup auparavant; que dans le pays qu'il nomme Tangath, et qui paraît être le royaume du Prêtre-Jean, tous les peuples professaient le christianisme, et que c'était d'eux que les Tartares l'avaient reçu. L'Arménien ajouta qu'il était entré lui-même dans leurs églises, et y avait vu des tableaux de nos saints mystères, en particulier de l'adoration des rois Mages, qu'il prétend être venus de ce pays à la crèche de Bethléem; que les Tartares avaient eux-mêmes des églises et des cloches pour annoncer les offices, et que quiconque venait à leurs princes, soit musulman soit chrétien, qu'il le voulût ou non, était contraint d'aller d'abord à l'église adorer Jésus-Christ. Il parle de plusieurs autres chrétientés répandues en Asie, et des restes magnifiques de beaucoup d'églises ruinées par les Mahométans, contre lesquels le kan des Tartares prenait en toute rencontre la défense des fidèles<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Duchesne, p. 347. — <sup>2</sup> Spicil. pag. 217, etc.

Quoiqu'assuré de tous ces détails par un homme du premier rang et témoin oculaire de la plupart des faits, Louis, pour ne rien omettre de toutes les précautions de la prudence, voulut encore interroger les envoyés d'Ercalthai, en présence de son conseil et des plus sages prélats. Toutes leurs réponses furent conformes à ce récit. Ils y ajoutèrent que le sultan de Mosul, distant de leur patrie de deux journées de chemin seulement, était fils d'une chrétienne; qu'il aimait sincèrement les chrétiens, quoiqu'il ne le fût pas encore; qu'il observait leurs fêtes, et ne suivait en rien la loi de Mahomet, et qu'il était disposé à embrasser le christianisme à la première occasion favorable. Enfin, ils avertirent le saint roi que les Tartares se proposaient d'assiéger l'été prochain le calife dans Bagdad, et le prièrent d'attaquer l'Égypte, afin que ce chef de la religion musulmane n'en pût tirer aucun secours.

Louis leur donna trois Frères-Prêcheurs pour les accompagner à leur retour, et ils partirent ensemble le 27 janvier de cette année 1249, avec des lettres et des présents, tant pour Ercalthai que pour le grand kan des Tartares. Depuis Antioche où ils prirent terre, les envoyés et les religieux furent un an à marcher, avant d'arriver à l'endroit où le kan résidait. Caïouc étant mort dans cet intervalle, son successeur Mangou, dont les Frères-Prêcheurs virent encore l'élection, les reçut avec honneur, et témoigna beaucoup aimer les chrétiens. S. Louis, d'après cette relation, écrivit au pape que plusieurs Tartares avaient reçu le baptême, et que ces peuples innombrables, pour sortir en foule des ténèbres de l'infidélité, n'attendaient que des apôtres charitables qui leur tendissent la main <sup>1</sup>. Quelques années après, il fit encore partir pour la Tartarie un Frère-Mineur, nommé Guillaume de Rubruquis, dont la relation n'ajoute rien d'intéressant aux précédentes. On ne voit pas que les vœux et toutes les démarches du saint roi aient eu de grandes suites.

Ravi cependant que son dessein sur l'Égypte s'accordât avec celui des Tartares, il partit de Chypre le jour de l'Ascension 13 de mai, et arriva le 4 juin à la vuë de Damiette. Du plus loin qu'il aperçut la ville : « Mes amis, dit-il aux seigneurs qui l'environnaient <sup>2</sup>, voici le moment de signaler notre foi et notre courage. Ne craignons rien : tout événement nous est avantageux. Si nous mourons, nous sommes martyrs; si nous remportons la victoire, le nom français, le nom chrétien, le Dieu que nous adorons sera glorifié. Ne considérez pas ma personne : je ne suis qu'un homme,

<sup>1</sup> Ap. Rain. 1253, n. 49. — <sup>2</sup> Matth. Paris. additam p. 1090.

[An 1250]

dont le Seigneur, quand il lui plaira, éteindra la vie d'un souffle, comme celle de tout autre. C'est la multitude qui forme l'empire et l'Eglise; mais soyez certains que celui qui dispose de tout, ne m'a pas conduit en vain jusqu'ici. » Louis était alors dans sa trente-cinquième année, avait les cheveux blonds, la barbe rase à la manière du temps, le visage naturellement doux et agréable, mais terrible quand il était armé; et d'une taille si avantageuse, qu'il paraissait de toute la tête par-dessus les rangs<sup>1</sup>. Il se jette à la mer le sabre à la main, suivi des princes, des chevaliers, de tous les soldats, qui se précipitent à l'envi sur ses traces, ayant de l'eau jusqu'aux épaules. Les Infidèles, après avoir décoché leurs traits au hasard, cherchent leur salut dans la fuite. Les Chrétiens prennent terre, l'Oriflamme est arborée sur le rivage, toute l'armée pousse des cris de joie et de victoire. Pendant la nuit suivante, les ennemis abandonnèrent la ville. Pour comble de bonheur le comte de Poitiers, que le roi son frère avait laissé pour quelque temps en France, arriva dans ces conjonctures avec des troupes toutes fraîches.

On séjourna près de cinq mois à Damiète, moins pour se reposer que pour laisser passer les inondations du Nil; mais l'abondance et l'oisiveté y précipitèrent les troupes dans le désordre et la débauche. Ensuite, sur l'avis de quelques seigneurs, et principalement du comte d'Artois, jeune prince aussi impétueux qu'irréprochable dans ses mœurs, et qui s'écria : *Qui veut tuer le serpent lui doit écraser la tête*, on se résolut à attaquer le Grand-Caire, capitale de toute l'Égypte. On partit pour cela le vingtième de novembre, avec les armées de terre et de mer, fortes de soixante mille hommes. Chemin faisant, on apprit la mort du soudan Melic-Saleh; mais il laissait des chefs habiles et pleins de valeur, pour conduire la guerre, en attendant le retour de Moadan son fils et son successeur, qui était en Syrie. Facardin, chargé du commandement en chef, et suivi de troupes exercées depuis cent cinquante ans contre les armées chrétiennes, se mit à côtoyer les Français, dont il n'était séparé que par le bras du Nil qu'on nommait le fleuve de Tanis. Il y avait sur la route de Damiète au Caire, une ville qui portait le nom, depuis si funeste, de la Massoure, et qui était située au-delà de ce fleuve ou canal. Les Français, y étant arrivés quelques jours avant Noël, travaillèrent jusqu'au 8 de février (1250), avec peu de succès, à faire une chaussée pour le traverser. Enfin, un Arabe hedouin leur ayant enseigné

<sup>1</sup> Joinv. p. 43.

un gué, ils allèrent surprendre Facardin dans son camp, lui tuèrent beaucoup de monde, et il fut lui-même du nombre des morts<sup>1</sup>.

Le comte d'Artois, avec son impétuosité ordinaire, voulut sur-le-champ s'emparer de la Massoure, dont il vit les portes ouvertes. Le maître du Temple, que le roi avait mis à l'avant-garde, avec mission de modérer l'ardeur du comte, représenta qu'il y avait tout à craindre que ce ne fût un piège tendu à une poignée de gens qui bientôt se verraient accablés par la multitude. Robert ne répond que par des reproches outrageans, et vole à la poursuite des fuyards. Les chevaliers craignirent de paraître arrêtés par la peur; Français et Sarrasins, tous entrent pêle-mêle dans la place. Mais les Infidèles, s'apercevant du petit nombre des Chrétiens, se voyant secondés par les habitans qui, du haut des maisons, accablaient l'ennemi de flèches, firent la plus vigoureuse résistance. Bondochar, chef non moins intelligent que Facardin auquel il avait succédé, et qui s'éleva par la suite jusqu'à la dignité de sultan, envoya un gros corps de troupes à la rencontre du roi, pour l'empêcher de rejoindre le comte son frère. Avec le reste de ses forces, il enveloppa le malheureux Robert, qui, après des prodiges de valeur, tomba sur un monceau d'Infidèles dont il s'était fait un rempart. Le comte de Sarisbéri, le comte de Coucy, plus de trois cents chevaliers de leur suite, et deux cents du Temple ou de l'Hôpital périrent en cette rencontre. Ils vendirent si chèrement leur vie, que leur perte, si elle eût été réparable, eût équivalu à une victoire.

Mais les victoires même ruinaient les Croisés. Ils dissipèrent le corps de troupes opposé au roi, qui personnellement se signala par des coups de force et de bravoure à peine croyables. Lui seul abattit à ses pieds six Sarrasins déterminés, qui s'étaient concertés pour le prendre. La nuit sépara les combattans, et fit abandonner aux Français le champ de bataille, ou plutôt le théâtre affreux de la mort et du carnage. Le lendemain, nouvelle attaque, nouveaux prodiges de valeur, même constance et même triomphe de la part des Français; c'est-à-dire, qu'en se couvrant de gloire, ils anéantissaient leur armée. La difficulté de se procurer des vivres dans un pays coupé par un grand fleuve et par des canaux sans nombre au milieu d'une multitude immense d'ennemis, les nouveaux efforts de ceux-ci animés par l'arrivée du sultan Moadan, l'infection des cadavres qui bouchaient les canaux et qui s'accumulèrent en divers endroits de l'un à l'autre bord, les maladies pestilen-

<sup>1</sup> Joinv., passim.

tielles qui en furent la suite, réduisirent bientôt l'armée chrétienne à l'état le plus déplorable. On en vint aux négociations, qui traînèrent en longueur et donnèrent à la contagion le temps de ruiner l'armée. On prit enfin la résolution tardive de regagner Damiète.

Comme on était en marche, le 5 d'avril les Infidèles vinrent à la charge avec toutes leurs forces réunies, qui ne laissèrent pas que de trouver une grande résistance, nonobstant le petit nombre de Français en état de combattre. Le roi, malade lui-même, et si faible qu'il pouvait à peine donner les ordres, permit de renouer la négociation : mais le malentendu d'un héraut fit interpréter ses paroles comme un ordre de mettre bas les armes. En un moment il se vit environné de barbares, qui se saisirent de sa personne et de ses deux frères les comtes de Poitiers et d'Anjou. Le légat se sauva par le Nil à Damiète, où il porta ces tristes nouvelles à la reine. Le roi fut conduit et emprisonné à la Massoure, où toutefois le soudan, le sachant réduit à l'extrémité par la fièvre et par la dyssentérie, lui envoya des médecins qui le guériront en quatre jours. Les Sarrasins, de leur côté, lui portèrent, comme le plus agréable présent, son bréviaire et son missel qu'ils avaient pris avec le reste du butin. Pendant sa détention, il ne manqua point de réciter l'office chaque jour aux heures ordinaires, et s'acquitta de tous les devoirs de la religion, en présence des Infidèles, que confondait sa piété. Ils ne se lassaient pas d'admirer ses vertus et sa grandeur d'âme, sa patience à souffrir les incommodités d'une prison rigoureuse qui dura un mois entier, son égalité d'âme et sa fermeté à rejeter les propositions qu'il ne jugeait pas raisonnables. *Nous te tenons captif*, lui disaient-ils, *et tu nous traites comme si nous étions nous-mêmes dans tes fers*. Les émirs, se regardant les uns les autres, disaient que c'était le plus fier Chrétien qu'ils eussent jamais vu.

Le soudan lui ayant fait demander avec menace de lui rendre, outre Damiète, toutes les places qui restaient aux Chrétiens dans la Palestine, il consentit à la restitution de Damiète, qui n'était pas en état de se défendre; mais quant aux places de la Terre-Sainte, il répondit qu'elles ne lui appartenaient pas, et que cet article ne le regardait point. On le menaça des bernicies, c'est-à-dire de lui écraser tous les os entre deux pièces de bois. Il répartit froidement qu'il était leur prisonnier, et qu'ils pouvaient faire de lui ce qu'ils voudraient. Le voyant inaccessible à la crainte, le soudan, tant pour sa rançon que pour les frais de la guerre, lui fit demander, outre la restitution de Damiète un million de be-

sans d'or, valant alors cinq cent mille livres monnaie de France, et qui vaudraient aujourd'hui plus de sept millions. « J'accorde volontiers, répondit-il, les cinq cent mille livres pour mes sujets; mais il est indigne de ma personne d'être mise à prix d'argent; je rendrai pour elle la ville de Damiette. » Le soudan ayant reçu cette réponse, s'écria plein d'admiration : « Par ma loi, le Français est aussi grand dans les fers que les armes à la main. Je lui remets cent mille livres; il n'en paiera que quatre cent mille. » Le traité fut conclu à ces conditions, et à charge encore de rendre les prisonniers faits en Egypte depuis l'arrivée des Français, et dans le royaume de Jérusalem depuis la trêve avec l'empereur Frédéric. Mais le soudan devait pareillement délivrer tous les Chrétiens pris depuis cette époque avec Louis et tous les fidèles arrêtés depuis sa descente en Egypte. On leur conservait encore tous les meubles qu'ils avaient laissés à Damiette, et l'on donnait sûreté et liberté, soit aux malades, soit à ceux qui resteraient pour leurs affaires. De plus, les Chrétiens de la Palestine gardaient toutes les terres qu'ils y possédaient avant l'arrivée de Louis.

Le soudan marcha après vers Damiette, pour en prendre possession. Sur la route il fut assassiné par ses émirs, mécontents de ce qu'il n'avait pas pris leurs conseils pour ce traité. En lui finit la race du grand Saladin, qui régnait depuis quatre-vingt-deux ans. Alors commença la dynastie des Mamelucs, esclaves turcs achetés des Tartares, et poussés dans les emplois militaires par les soudans, qui s'étaient figuré que ces sujets, sans aïeux et sans patrie, s'attacheraient uniquement à leur souverain. Le général Bondouchar était à leur tête, mais Azeddin fut le premier de leurs sultans. Le saint roi eut tout à souffrir de leur brutalité, et se vit vingt fois au moment d'en être la victime. Un des émirs, les mains et l'épée encore fumantes du sang de son maître, l'aborda et lui dit : « Que me donneras-tu pour avoir tué ton ennemi, qui t'eût fait mourir s'il eût vécu? » Louis détourna la tête avec indignation, sans lui rien répondre. Ce furieux levant le fer et prêt à frapper : « Fais-moi chevalier, dit-il, ou je te tue. » Le roi répondit, sans s'émouvoir, que jamais il ne ferait chevalier un infidèle. Cette fermeté d'âme désarma tous ces forcenés. Ils baissèrent les yeux et la tête; et les mains croisées sur la poitrine, ils saluèrent le roi à leur manière, et lui dirent avec respect<sup>1</sup> : « Ne craignez rien, seigneur, vous êtes en sûreté. » Ils mirent même en délibération de le faire soudan; la résolution ne fut arrêtée qu'après que les plus poli-

<sup>1</sup> Joinv. Ducan p. 73.

tiques d'entre eux, qui pensèrent avoir tout à craindre pour leur religion d'un prince aussi pieux que Louis. Il s'éleva cependant un débat fort vif sur la forme du serment qu'on emploierait à la confirmation du traité. Ces infidèles ayant fait contre eux-mêmes les imprécations ordinaires en cas qu'ils y contrevinssent, exigeaient que le saint roi jurât en des termes aussi peu mesurés par rapport à la vraie religion. « A Dieu ne plaise, s'écria-t-il, que des paroles si exécrables sortent jamais de ma bouche! » Aux menaces les plus terribles qu'ils purent lui faire, il ne répondit autre chose, sinon, qu'ils feraient de son corps tout ce qu'il leur plairait, mais qu'ils ne pouvaient rien sur son âme, qui était à Dieu. Joinville ajoute néanmoins qu'il ignore si le serment fut fait tel que l'exigeaient les émirs. Les prélats les plus éclairés avaient assuré le roi, qu'ayant intention d'accomplir ses promesses, il pouvait sans scrupule les énoncer dans les termes que l'on désirerait. Quand il fut question de remettre aux Infidèles l'argent qu'on leur avait promis, ils se trompèrent de dix mille livres à leur préjudice. Quelques seigneurs instruisirent le roi de cette méprise, comme d'une chose dont on devait s'applaudir, ou du moins dont il n'y avait qu'à plaisanter. Il la prit bien différemment, et voulut qu'on leur reportât cette somme.

Les Sarrasins ne furent pas, à beaucoup près, si fidèles à leurs propres engagements. A Damiette, ils égorgèrent tous les malades chrétiens, brûlèrent ou enlevèrent tous leurs effets, ne rendirent que quatre cents prisonniers sur plus de douze mille, s'efforcèrent, le poignard à la main, d'en faire apostasier plusieurs, et firent une multitude de martyrs. La mauvaise foi de ces infidèles empêcha Louis de repasser en France aussitôt qu'il l'avait résolu. Afin de racheter au moins ce qu'il pouvait de captifs, et de préserver les affaires de la Terre-Sainte d'une ruine entière, il se contenta de renvoyer ses deux frères pour la consolation de la reine mère et du royaume, et se rendit à Ptolémaïde. Les Musulmans d'Égypte lui adressèrent alors plusieurs troupes nouvelles de prisonniers. Il en délivra de son argent un bien plus grand nombre, et jusqu'à six ou sept cents à la fois<sup>1</sup>. Il n'eut point de repos, qu'il n'eût retiré d'Égypte tous les captifs faits depuis vingt ans. En Palestine, il fit réparer et mettre en état de défense toutes les places qui restaient aux Chrétiens dans cette province, savoir, Ptolémaïde, le château d'Hiffe, Césarée, Joppé, Sidon, et le tout à ses dépens. Mais avant que cette dernière ville fût à l'abri des insultes, les Sarrasins du voisinage vinrent tomber sur les

<sup>1</sup> Joinv. p. 88. Duc p. 404, etc.

fidèles, et en tuèrent environ trois mille qui restèrent trois ou quatre jours sans sépulture. Le saint roi accourut pour leur rendre honneur, comme à des martyrs, dont il témoigna plusieurs fois envier le sort. Il travailla de ses propres mains, étant à jeun par respect, à ramasser ces corps, et à les mettre dans des sacs pour les transporter. Pendant cinq jours qu'il fallut revenir à un travail si rebutant, il ne témoigna pas le moindre dégoût; paraissant insensible à l'infection que les valets et les pauvres, attirés à force d'argent, ne supportaient qu'avec une répugnance extrême<sup>1</sup>.

A Ptolémaïde, il reçut des ambassadeurs du prince des Bathéniens ou Assassins, établi dans les montagnes des confins de la Perse, et nommé vulgairement le Vieux de la Montagne. Dès l'année 1236, sur le premier bruit que le saint roi s'était croisé, ce despote absolu, l'effroi de toutes les têtes couronnées, qu'il faisait trembler jusque sur leurs trônes, avait envoyé en France deux de ses aveugles émissaires, afin de le poignarder au milieu de sa cour<sup>2</sup>. Bientôt après, mieux instruit des ressources du royaume et des grandes qualités du monarque, il avait dépêché deux nouveaux esclaves, pour l'avertir de se tenir en garde contre les premiers<sup>3</sup>. Ceux qui vinrent à Ptolémaïde commencèrent par demander fièrement à Louis s'il connaissait leur maître. « J'ai quelque souvenir, dit-il avec un air d'indifférence, d'en avoir ouï parler. — Nous ne comprenons pas, reprirent-ils, comment vous ne lui avez point encore envoyé de présents, à l'exemple de l'empereur d'Allemagne et de tous les souverains, dont la vie est en son pouvoir. Il vous avertit de ne pas différer davantage. » Le roi tourna le dos à ces ministres insolens, et leur fit dire que, sans les égards qu'on avait uniquement pour leur caractère d'ambassadeurs, on les jetterait dans la mer; qu'ils eussent à se retirer au plus tôt, mais que, sous quinze jours, ils revinssent eux-mêmes faire satisfaction au nom de leur maître<sup>4</sup>. Cette magnanimité sans exemple déconcerta l'audace du Vieux de la Montagne. Avant la fin de la quinzaine, on vit reparaitre ses députés en posture de supplians, et chargés de présents qu'il envoyait lui-même, entre autres, d'une chemise et d'un anneau d'or, en signe de l'étroite union qu'il désirait contracter avec le roi. On les renvoya, avec les dons que le roi fit alors à leur maître, en tuniques d'écarlate et en vaisselle d'argent. Louis, ne respirant en tout que l'avantage de la religion, lui voulait concilier ce Mahométan formidable, vers lequel il dé-

<sup>1</sup> Joinv. p. 108. — <sup>2</sup> Id. p. 83. Cuch. v. p. 332. Nang. Chr. p. 1236. — <sup>3</sup> Laches. l. 4, n. 20. — <sup>4</sup> Joinv. p. 87.

[An  
puta  
tre :  
une  
sassi

De  
à ses  
seule  
tant  
heury  
bla to  
guern  
vant.  
L'em  
Pouil  
gier.  
qu'on  
fort d  
peu d  
donn  
ses pe  
ses en  
grand  
soin  
causé  
violer  
il y a  
desse  
il ton  
on le  
oreill  
ses fil

Le  
point  
catio  
s'attr  
de S  
jusqu  
plus  
Paris  
eu ja

H

puta un religieux, nommé Ives le Breton, pour la lui faire connaître : mais les yeux de ce vieux scélérat refusèrent de s'ouvrir à une lumière si pure. Peu de temps après, ce repaire odieux d'assassins fut détruit par le grand kan Mangou.

De Césarée, que S. Louis fortifiait, il écrivit à la reine sa mère, à ses frères et à ses sujets, pour leur demander un secours non-seulement d'hommes et d'argent, mais de vivres et de provisions; tant les ravages perpétuels de la Palestine avaient épuisé cette malheureuse province. A la réception de ces lettres, Blanche assembla toute la noblesse du royaume, qui se plaignit amèrement de la guerre que le pape, sans égard aux intérêts des chrétiens du Levant, excitait de nouveau, disait-on, dans le sein de la chrétienté. L'empereur Frédéric était mort, le 13 décembre 1250, dans la Pouille, où le désordre de ses affaires l'avait contraint de se réfugier. Il y chargea les peuples de l'imposition la plus exorbitante qu'on eût encore vue, et ordonna de la payer dans un temps fixe et fort court, sous peine de galères. Après ces dernières actions, si peu convenables à un empereur chrétien, il ne laissa point que de donner des signes de pénitence. Il mourut confessé et absous de ses péchés par l'archevêque de Palerme, et réconcilié de cœur avec ses ennemis, ordonnant par testament la distribution de plusieurs grandes sommes en aumônes, et laissant à l'équité de l'Eglise le soin de se dédommager des pertes et des injustices qu'il lui avait causées. D'autres, au contraire, ont prétendu que, porté aux plus violentes résolutions contre ses sujets d'Italie qui l'abandonnaient, il y appelait les Sarrasins de Barbarie pour se reposer sur eux du dessein qu'il avait de la saccager; qu'étant dans cette disposition, il tomba malade à Fiorenzuola, petite ville de la Pouille; qu'enfin on le trouva mort dans son lit, où il avait été étouffé sous un oreiller, ou empoisonné par Mainfroi, prince de Tarente, un de ses fils naturels<sup>1</sup>.

Le pape, ayant appris la mort de cet ennemi terrible, ne tarda point à retourner en Italie, après avoir encore réitéré l'excommunication contre la mémoire de Frédéric, et contre son fils Conrad qui s'attribuait, sans l'aveu du saint Siège, tant l'Empire que le royaume de Sicile. Cependant, par ordre exprès du pontife, on prêchait jusqu'en France la croisade contre Conrad, avec une indulgence plus grande que pour la Terre-Sainte : elle s'étendait, dit Matthieu Paris<sup>2</sup>, au père et à la mère du croisé. La reine Blanche, qui avait eu la générosité d'offrir à Innocent, prêt à rentrer en Italie, tout

<sup>1</sup> Hist. de l'Égl. Gall. t. 325. — <sup>2</sup> Matth. Par. p. 713.

ce qui dépendait d'elle et du royaume, se tint offensée de cette multiplication de croisades, dont l'inévitable résultat était de faire languir celle dans laquelle le roi son fils se sacrifiait pour la foi. La régente et les seigneurs prirent le parti de saisir les terres des nouveaux croisés, et l'on fit ainsi tomber cette entreprise, du moins au témoignage fort suspect de Paris.

Ce mélange d'armement et de piété occasiona des attroupemens bien plus dangereux. Un vieil apostat de l'ordre de Cîteaux, nommé Jacob, l'âme, dit-on, de cette croisade d'enfans allemands et hongrois qui s'était formée quarante ans auparavant, s'était mis à faire le prophète, au sujet de la prise de S. Louis<sup>1</sup>. Il débitait que les anges et la mère de Dieu lui avaient commandé de prêcher la croisade, mais seulement aux gens simples, et principalement aux bergers, d'où ceux qui le suivaient prirent le nom de Pastoureaux. Il tenait une main toujours fermée, dans laquelle, disait-il, il gardait l'ordre par écrit que lui avait donné la Sainte Vierge. Bientôt aux gens simples de la campagne qui avaient quitté leurs troupeaux et leurs charrues pour le suivre, se joignirent des bannis et des excommuniés, des brigands et des voleurs, enfin tous ceux qu'en langage du temps on nommait *Ribauds*. Ils formèrent tous ensemble une multitude de cent mille hommes armés, les uns d'épées et de poignards, les autres de coignées ou de massues, et de tout ce que la précipitation et l'enthousiasme pouvaient convertir en instrumens de mort. Jacob et ceux de ses subalternes, qui après lui se faisaient appeler maîtres, s'ingéraient à prêcher, quoique laïques, et débitaient quantité d'extravagances, souvent contraires à la foi. Mais ils étaient environnés des mieux armés de la troupe, tout prêts à faire main-basse sur qui-conque oserait les contredire. Ils prétendaient remettre les péchés, et faisaient les mariages à leur gré. Ils déclamaient contre les ecclésiastiques et les religieux, sans épargner les Frères-Prêcheurs ni les Mineurs, les plus révérends alors. Ils représentaient les évêques et leurs officiaux comme des gens avides d'or et noyés dans la mollesse. Quant au saint-siège, ils ne lui épargnaient pas leurs odieuses invectives (1251).

Des Pays-bas, où ils avaient commencé à se rassembler, ils entrèrent en France, où la régente, trompée d'abord par leur simplicité apparente et par l'espoir de procurer du secours au roi son fils, ne leur opposa point d'obstacles. Ils s'en prévalurent avec beaucoup d'avantage, se donnant pour des gens de bien avérés,

<sup>1</sup> Matth. Par. 710, etc. Nang. Chron. t. VI Spicil. p. 538.

puisqu'en Paris, où, disaient-ils, régnait la sagesse, ils n'avaient éprouvé aucune contradiction. Cette intégrité prétendue reçut un démenti par la licence effrénée avec laquelle ils exerçaient le pillage et toutes sortes de violences. A Orléans, comme Jacob prêchait ses extravagances ordinaires, un écolier s'approcha de lui et lui dit avec intrépidité : *Tu en as menti, malheureux, séducteur hérétique des simples*. Cette parole n'était pas proférée, qu'un des pastoureux lui fendit la tête d'un coup de hache. Aussitôt ils s'emportèrent avec fureur contre les ecclésiastiques, brisèrent les portes et les fenêtres de leurs maisons, en massacrèrent ou jetèrent dans la Loire jusqu'à vingt-cinq.

A cette nouvelle, la reine, avouant avec modestie qu'elle avait été surprise, les fit dénoncer excommuniés, et donna ses ordres pour qu'on les poursuivît militairement. Ils furent atteints, près Bourges, par le peuple de cette ville; et comme Jacob prêchait avec son impudence accoutumée, un boucher le tua d'un coup de hache qu'il lui porta sur la tête. La multitude confuse et indisciplinée qui le suivait, se dissipa aussitôt, et partout on se mit à presser ses sectateurs, et à les assommer comme des animaux malfaisans. Quelques-uns de ceux qui avaient échappé, passèrent dans la Grande-Bretagne, où, abhorrés de tout le monde, ils se soulevèrent contre celui qui les conduisait, et le mirent en pièces. Plusieurs ensuite prirent la croix en règle, par esprit de pénitence, et allèrent en Palestine au service de S. Louis. Ainsi finit cette secte d'enthousiastes, que les sages du temps regardèrent comme la plus dangereuse qui eût paru depuis Mahomet. Sa ruine fut une des dernières actions de la reine Blanche, qui mourut à Paris l'année suivante 1252. Avant d'expirer, elle fit appeler l'abbesse de Maubuisson, monastère de l'ordre de Cîteaux qu'elle avait fondé à Pontoise (1242), reçut l'habit et fit profession entre ses mains. Aussitôt après sa mort, elle fut transportée à cette abbaye, où elle avait choisi sa sépulture.

La même année, S. Pierre de Vérone mourut martyr, comme il le désirait et s'y préparait depuis long-temps. Il était né de parens hérétiques, dans la ville dont le nom lui est resté : mais, guidé par la grâce du Seigneur qui l'avait marqué du sceau des élus, dès la première enfance, il puisa dans les écoles une foi pure et ferme, dont les instigations de ses proches ne purent jamais le détacher. Avec la même fidélité, il résista aux tentations impures qu'il eut à combattre dans les années suivantes. Mais, pour conserver à jamais un trésor aussi précieux que le vase où nous le portons est fragile, à l'âge de quinze ou seize ans, il entra dans l'ordre des Frères-Prêcheurs que gouvernait encore S. Dominique.

Il s'y rendit célèbre par le ministère de la parole, principalement dans la Lombardie, toujours infectée par l'hérésie des nouveaux Manichéens. Son zèle et sa capacité lui firent confier la charge d'inquisiteur à Milan. Il opéra des conversions sans nombre, et ne se fit pas moins d'ennemis, les hérétiques obstinés frémissant de voir affaiblir leur parti de jour en jour. Mais plus le danger croissait pour sa vie, plus s'enflammait son ardeur pour le martyre. Quand il offrait les saints mystères, sa prière ordinaire, à l'élévation de l'hostie sans tache, c'était de ne mourir que pour la foi. Il sentit enfin qu'il était exaucé.

Le dimanche des Rameaux, 24 de mars, comme il prêchait à Milan devant un auditoire immense, composé de huit à dix mille personnes, il dit, d'une voix fort élevée, qu'il savait indubitablement que sa mort était résolue par une troupe de conjurés. Le sermon étant fini, il ne laissa pas que de retourner tranquillement à Côme, où il était alors prier, et où il arriva heureusement. Mais en étant reparti le samedi d'après Pâques 6 d'avril, il fut joint dans un bois par deux scélérats soudoyés, qui le firent mourir sous la serpe et le couteau, sans qu'il fit aucun mouvement pour éviter les coups. Il se recommandait paisiblement à Dieu, et professait de bouche ainsi que de cœur la foi pour laquelle il donnait sa vie. Son corps fut rapporté à Milan, et enterré avec de grands honneurs dans l'église de son ordre (1252). Dès l'année suivante, après les informations convenables sur les miracles qu'il avait faits de son vivant et après sa mort, le pape, étant à Pérouse, en présence d'une multitude innombrable d'ecclésiastiques et de laïques, le mit solennellement au nombre des saints. Entre ses miracles, un des plus heureux fut la conversion de l'un de ses meurtriers nommé Marin, qui entra dans l'ordre de son saint bienfaiteur en qualité de frère convers, et y finit saintement ses jours.

L'an 1253, l'Eglise militante fournit encore deux illustres citoyens à la céleste Sion. S<sup>te</sup> Claire<sup>1</sup>, après une maladie de langueur qui durait depuis vingt-huit ans, reçut enfin la récompense de sa pureté angélique, de sa fidélité à observer et à faire observer la règle de son saint père François, particulièrement en ce qui touchait la pauvreté parfaite, enfin des tourmens volontaires que son austérité ne cessa d'ajouter à ceux que lui causaient ses infirmités. Son habit grossier elle portait un cilice de crin de cheval ou de soie de porc, couchait sur la terre nue ou sur des sarmens, et n'avait qu'un billot pour chevet. Ses jeûnes égalaient ses autres macérations. Son oraison était continuelle, et si puissante auprès de

<sup>1</sup> Sur. ad 12 Aug.

Dieu, qu'elle produisit quelquefois sur les esprits des effets beaucoup plus merveilleux que le changement des lois extérieures de la nature. Les troupes de l'empereur Frédéric, composées en partie de Sarrasins, étant venues attaquer la ville d'Assise, et les Mahométans escladant déjà les murs des religieuses, la sainte abbesse, toute moribonde qu'elle était, se fit porter avec la sainte Eucharistie à la porte du monastère. Là, elle se prosterna, et dit avec larmes : « Souffrirez-vous, Seigneur, que ces vierges qui ne respirent que votre saint amour, soient abandonnées à d'impurs infidèles ? » A ces mots, les Sarrasins, comme s'ils eussent été frappés de la foudre, se précipitèrent des murs où déjà ils étaient montés, et prirent tous la fuite. Elle expira le lendemain de Saint-Laurent, onzième jour d'août, après avoir reçu la visite et la bénédiction pontificale du pape Innocent.

S. Richard, évêque de Chichester<sup>1</sup>, mourut à Douvres, dans l'exercice de toutes les fonctions apostoliques. Sans se borner à la prédication de la croisade, dont le pape l'avait chargé, il exhortait les pécheurs à la pénitence, confessait, confirmait, administrait les saints ordres, jusqu'à ce que le travail et la maladie l'eussent entièrement épuisé. Il avait été vivement persécuté par le roi, qui l'empêcha long-temps de prendre possession de son siège, à cause de son ancien attachement pour S. Edme, archevêque de Cantorbéry. Il se vit réduit à ne subsister que par la charité de ceux qui voulaient bien le loger et le nourrir. Cependant il ne laissait pas que de faire ses visites, de remplir toutes les fonctions épiscopales et sacerdotales, non-seulement avec constance, mais avec gaieté. Voyant un jour ses chanoines extraordinairement affligés de son sort : « Oubliez-vous, leur dit-il d'un visage riant, que les Apôtres se réjouissaient de souffrir des outrages pour le nom de Jésus-Christ ? » Il pratiquait de si grandes austérités, que ses amis furent souvent obligés de lui faire une sorte de violence pour les modérer. Quel que fût le délabrement de son Eglise et de sa fortune, il faisait des aumônes prodigieuses, et comme son frère, qu'il avait chargé du soin de son temporel, lui adressait des remontrances à ce sujet : « Est-il juste, répondit-il, que nous mangions dans l'or ou l'argent, pendant que Jésus-Christ souffre la faim dans ses pauvres ? » Puis ajoutant à la charité le mérite bien plus rare de la modestie, et rappelant la médiocrité de sa naissance : « Qu'on me fasse manger dans la terre, poursuivit-il, à l'exemple de mon père; et s'il en est besoin, qu'on vende jusqu'à mon cheval. »

<sup>1</sup> Boll. t. IX, p. 280.

La nouvelle de la mort de la reine Blanche était enfin arrivée en Palestine. Le légat, à qui elle fut adressée, alla trouver le roi avec son garde des sceaux et son confesseur, et dit qu'il avait quelque chose de secret à lui communiquer en présence de ces deux hommes de confiance. Le roi les ayant fait passer de sa chambre dans la chapelle : « Prince, dit le légat <sup>1</sup>, remerciez Dieu des grâces dont il vous a comblé depuis votre enfance, en particulier de vous avoir donné une mère qui vous a élevé si religieusement, et qui a si sagement gouverné votre royaume. » Les pleurs et les sanglots du prélat, mieux que ses paroles entrecoupées, annoncèrent le reste de ce qu'il avait à dire. Le roi poussa un grand cri, puis, fondant en larmes, s'agenouilla devant l'autel, et dit, les mains jointes : « Seigneur, je vous rends grâces de m'avoir donné pour un temps une si bonne mère, mais ce n'est qu'un prêt que vous m'aviez fait, et vous me l'avez retirée quand il vous a plu. Je l'aimais plus qu'aucune créature mortelle; elle le méritait bien. Mais puisque c'est votre bon plaisir, que votre nom soit béni à jamais! » Il retint son confesseur, et récita avec lui tout l'office des morts, sans que la douleur lui fit faire la moindre faute de prononciation. Ensuite il garda la chambre pendant deux jours sans parler à personne, fit célébrer des services et une infinité de messes, en entendit une particulière à l'intention de la défunte tout le temps qu'il resta en Palestine, et envoya aux églises de France autant de pierreries, disent les auteurs du temps <sup>2</sup>, qu'un cheval pouvait en porter, afin qu'on y priât pour elle et pour lui-même.

Il demeura encore dans la Terre-Sainte environ un an, pour finir tout le bien qu'il avait commencé dans le pays : après quoi les dangers que courait son royaume, menacé tant du côté de l'Angleterre que de l'Allemagne, lui firent prendre le parti d'y retourner incessamment. Entre les bonnes œuvres qu'il fit en Palestine, une des plus admirables fut la conversion d'une infinité de Sarrasins qu'il persuada lui-même, et qu'il ramena avec lui, pour s'assurer de leur persévérance. Telle est, dit-on, l'origine de cette multitude de familles qui portent en France le nom de Sarrasins. Le saint roi fut en mer deux mois et demi, pendant lesquels il se montra autant apôtre que monarque. Il faisait prêcher dans le vaisseau trois fois par semaine; et quand la mer n'était pas trop agitée, il y avait une instruction particulière pour les matelots. Il voulut qu'ils se confessassent tous pour ce voyage, et il leur fit à ce sujet une exhortation de sa propre bouche, dans laquelle il leur dit entre autres choses <sup>3</sup> : « Que celui qui s'approche des

<sup>1</sup> Duchesne, p. 457. — <sup>2</sup> Joinv. p. 110. — <sup>3</sup> Gaufr. c. 13.

[An 1255] sacremens, ne craigne pas de manquer au service de mer; je le remplacerai plutôt moi-même, soit pour tirer un cable, soit pour toute autre manœuvre. » Ce ton d'intérêt et de popularité fut si efficace, que des mariniers, qui ne s'étaient pas confessés depuis plusieurs années, retournèrent à Dieu avec toutes les marques d'une sincère conversion. On aborda en Provence, parce que le roi avait dessein d'aller à la Sainte-Beaume, où l'on croyait, dit Joinville qui l'accompagnait, avoir le corps de sainte Madeleine. La Sainte-Beaume, c'est à dire Sainte-Grotte en provençal, était jadis un ermitage célèbre. Arrivé à Paris, il alla, le dimanche 13 de septembre (1254), rendre à Dieu ses actions de grâces dans l'église de Saint-Denys : mais il demeura croisé, pour faire voir qu'il ne prétendait pas avoir accompli toute l'étendue de son vœu.

Le saint roi ne pouvait arriver plus à propos, qu'au milieu des orages qui grondaient opiniâtrément autour du royaume. Le roi Conrad, qui ne survécut pas quatre ans à l'empereur Frédéric son père, était mort à la fleur de son âge, le 21 mai de cette année 1254; mais son frère Mainfroi, aussi entreprenant que lui et beaucoup plus adroit, se trouvait à la tête des affaires, en qualité de tuteur du jeune Conradin son neveu, fils et héritier de Conrad. Voyant les dispositions des peuples à se soumettre au pape, il prit le parti de s'y soumettre lui-même; innocent le reçut dans ses bonnes grâces et lui confirma la concession que Frédéric lui avait faite de la principauté de Tarente et des comtés de Gravine et de Tricarique; il le fit même son vicaire ou son lieutenant pour une grande partie du royaume. Mais un seigneur qui s'était attaché au pape ayant été tué par les gens de Mainfroi, celui-ci, qui passait pour avoir ordonné ce meurtre, alla se joindre aux Sarrasins de Nocéra et forma une armée nombreuse avec laquelle il renouvela la guerre, d'abord avec avantage. Pendant que ceci se passait, le pape mourut à Naples, où il avait été appelé par la noblesse, le septième jour de décembre, après onze ans et demi d'un pontificat agité sans interruption. Innocent IV aimait et protégeait les lettres; outre les écrits qu'il composa pour la défense de l'Église contre la persécution de Frédéric, on a de lui des commentaires sur le cinquième livre des Décrétales; il était versé dans la jurisprudence, et on le surnommait le *Père du Droit*. Dès le 12 décembre, on élut pour lui succéder Rainald, cardinal-évêque d'Ostie, qui prit le nom d'Alexandre IV. Il était pieux, de mœurs irréprochables et même austères.

Dès l'année suivante 1255, malgré les embarras que lui laissait son prédécesseur, il étendit sa sollicitude jusque sur les Bar-

bares du nord qui tenaient le plus obstinément au paganisme. Il y avait déjà quelques années que Mindof, prince de Lithuanie, avait embrassé la religion chrétienne, avec une bonne partie de ses sujets; les chevaliers de Prusse lui conseillèrent de prendre le titre de roi, de s'adresser au pape pour cet effet et de se mettre sous sa protection. Innocent, acceptant l'offre que Mindof lui faisait de son plein gré, érigea sa principauté en royaume, et le pourvut d'un évêque<sup>1</sup>. Toutefois, dès le commencement du pontificat d'Alexandre, le nouveau roi, manquant de persévérance, tourna ses armes contre les Chrétiens de Pologne, brûla la ville de Lublin, et emmena quantité d'esclaves. Ses successeurs, à son exemple, demeurèrent païens encore plus d'un siècle. Le christianisme fit au contraire des progrès solides en Livonie. C'est pourquoi, le siège de Riga étant venu à vaquer, l'archevêque de cette province, qui jusque là n'avait point eu de siège fixe, choisit cette Eglise pour sa métropole; et le pape Alexandre confirma ce choix par sa bulle du vingtième de février 1255<sup>2</sup>. Riga fut dès-lors métropole, non-seulement de la Livonie, mais de l'Estonie et de la Prusse.

Cependant les Prussiens, peuple des plus attachés, entre ceux du nord, aux superstitions ou au brigandage, avaient encore quelques chefs et quelques troupes idolâtres qui tenaient perpétuellement les fidèles en alarmes. Ottocar, parvenu depuis peu au royaume de Bohême, Otton, marquis de Brandebourg, son neveu et son maréchal, le duc d'Autriche, le marquis de Moravie, l'archevêque de Cologne et l'évêque d'Olmütz, marchèrent à leur secours avec une multitude formidable de croisés qui montait à soixante mille combattans<sup>3</sup>. Après avoir brûlé et saccagé les terres des infidèles, ils leur livrèrent bataille, les mirent en déroute, et firent une infinité de prisonniers. On accorda la vie à ceux qui voulurent se faire chrétiens, et l'on passa tous les autres au fil de l'épée. Les deux chefs principaux des idolâtres, réduits à l'extrémité dans une ville qui manquait de provisions, confessèrent qu'ils faisaient de vains efforts contre le Ciel, et se rendirent à discrétion. Ils furent aussitôt baptisés par l'évêque d'Olmütz, et eurent pour parrains, l'un le roi de Bohême, et l'autre le marquis de Brandebourg, qui les comblèrent de témoignages de bienveillance, et les honorèrent du titre d'amis. Attirés par cet exemple, les païens de toute la Prusse s'empressèrent de recevoir le baptême. Mais, pour tenir leur inconstance en bride, le roi Ottocar, après avoir poussé

<sup>1</sup> Rain. an. 1251. — <sup>2</sup> r. ep. 291, ap. Rain. — <sup>3</sup> Chron. Prus. I, 173. Dubrav. I. 17, p. 137.

sa conquête jusqu'à la mer Baltique, fit bâtir sur une montagne la ville tres-forte qui prit de là son nom de Koenigsberg, c'est-à-dire Mont-royal.

D'un autre côté, le pape Alexandre s'appliquait à faire resplendir parmi les anciens fidèles toute la perfection de l'Évangile. Il écrivit à saint Louis, dont la piété admirable touchait profondément ce souverain pontife, pour l'engager à s'avancer plus rapidement de jour en jour vers le royaume de Dieu. Il lui dit qu'encore bien que le royaume de France soit au-dessus de tous les autres, il est toutefois moins distingué par sa propre splendeur, que par la vertu d'un roi qui, tout appliqué qu'il est au gouvernement de ses états, regarde comme sa principale affaire celle du règne de Jésus-Christ. Il lui accorda en même temps, que ni lui ni les rois ses successeurs ne pussent être frappés d'excommunication ou d'interdit, sans un ordre particulier du saint Siège<sup>1</sup>.

Louis en effet, depuis son retour de la Terre-Sainte, montrait bien qu'il y avait porté des dispositions peu communes parmi les autres croisés. On aperçut en lui une augmentation sensible de zèle, de charité, de bonté, de modestie, d'équité même, tout fidèle qu'il s'était montré jusque là aux devoirs de cette vertu, la première des rois. Ayant appris dans ses voyages, qu'un souverain musulman avait recherché avec soin et rassemblé à grands frais tous les écrits qui pouvaient servir à sa religion, il rougit que des infidèles se montrassent plus zélés pour l'erreur, que les chrétiens pour les vérités éternelles. C'est pourquoi il forma, auprès de sa chapelle de Paris, une bibliothèque de tous les bons livres qu'il put découvrir dans les différens monastères où ces trésors précieux se trouvaient recelés. Il ne voulut pas néanmoins qu'on les enlevât, même en payant; mais qu'on les transcrivît, et qu'on en multipliât les fruits avec les exemplaires. Il fit part de ces copies aux Frères-Mineurs et aux Frères-Prêcheurs qu'il chérissait particulièrement, et à l'abbaye de Royaumont qu'il avait fondée pour cent quatorze moines de l'ordre de Cîteaux.

L'école de religion la plus fameuse du monde chrétien, lui dut aussi son perfectionnement. Dès l'an 1250, Robert de Sorbon<sup>2</sup>, ainsi nommé du lieu où il était né dans le diocèse de Sens, avait commencé la fondation de son collège pour de pauvres étudiants en théologie, et la reine Blanche, alors régente, lui avait donné une maison à Paris, près le château des Thermes, c'est-à-dire des bains, reste de l'ancien palais de Julien l'Apostat. Le roi y ajouta toutes les maisons qu'il avait dans le même quartier en échange

<sup>1</sup> Ap. Rein. n. 42, 45. — <sup>2</sup> Dubreuil. Antiq. p. 2. — Duboulay, p. 224.

de quelques-unes que Robert céda de son côté dans la rue de la Bretonnerie, pour y établir des chanoines réguliers d'une congrégation de Flandre nommés de Sainte-Croix. La grande renommée des vertus de Robert, d'abord chanoine de Cambrai, puis de Paris, engagea le roi à l'appeler auprès de sa personne, et souvent il le faisait manger à sa table.

L'université de Salamanque, émule de celle de Paris pour les matières de religion, fut fondée quelques années après, suivant la bulle de confirmation de l'année 1255, portant permission, pour ceux qu'on y recevrait docteurs, de professer dans toutes les universités, à l'exception néanmoins de celles de Paris et de Bologne<sup>1</sup>. Ce fut l'ouvrage du roi de Castille Alphonse X, surnommé le Sage, c'est-à-dire savant, selon le style du temps. Il avait succédé, le 30 de mai 1252, à son père Ferdinand III, renommé pour la conquête de l'Andalousie, et bien plus encore pour toutes les vertus chrétiennes, qui l'ont fait mettre solennellement au nombre des saints par Clément X<sup>2</sup>.

Un établissement plus remarquable encore, de la part de saint Louis, fut celui de l'Inquisition, qui eut lieu à sa demande, dans toute l'étendue de ses états sous le pape Alexandre IV. Cette circonstance prouve surabondamment que l'Inquisition n'a été établie dans aucun des royaumes de la chrétienté, que du consentement et quelquefois même à la réquisition des souverains : fait essentiel, et toujours dissimulé par les déclamateurs qui écrivent contre ce tribunal; ils affectent d'insinuer que cette juridiction a été établie par la simple autorité des papes, contre le droit des rois, pendant qu'il est avéré qu'elle n'a jamais fait aucun exercice que sous l'autorité des rois<sup>3</sup>. Le souverain pontife, à la prière de Louis IX, donna au provincial des Frères-Prêcheurs de France, et au gardien des Frères-Mineurs de Paris, l'office de l'Inquisition dans tout le royaume<sup>4</sup>. Malgré tout le respect de la nation pour la mémoire du saint roi, cette institution n'a pu subsister en France : aussi, les premiers dogmatiseurs n'y ayant pas été arrêtés à leur début, comme ils le furent en Espagne par l'Inquisition, on verra la prétendue réforme y enfanter la guerre civile et y verser à pleines mains des désordres, pour le malheur du peuple et du trôn. Pour avoir reculé dans le principe devant l'emploi d'une mesure extrême contre quelques individus, on compromet le salut de tout l'Etat.

La modération de Louis à l'égard du roi d'Angleterre, quelque

<sup>1</sup> Rain. n. 52. — <sup>2</sup> Boll. tom. XVIII, p. 362. — <sup>3</sup> Bergier, art. INQUISITION. — <sup>4</sup> Rain. an. 1255, n. 95.

la rue de la  
une congre-  
e renommée  
rai, puis de  
e, et souvent

aris pour les  
és, suivant la  
ission, pour  
outes les uni-  
de Bologne'.  
nné le Sage,  
ccédé, le 30  
r la conquête  
vertus chré-  
re des saints

part de saint  
mande, dans  
V. Cette cir-  
a été établie  
nsentement  
ait essentiel,  
'contre ce  
a été établie  
is, pendant  
e sous l'au-  
e Louis IX,  
nce, et au  
ision dans  
on pour la  
en France :  
étés à leur  
o, on verra  
y verser à  
uple et du  
ploi d'une  
uit le salut

e, quelque

ISITION. —

[An 1256]

cher qu'elle eût coûté aux Français, lui valut de vifs applaudissemens. Après une guerre heureuse pour la France, on conclut entre les deux couronnes un traité de paix, par lequel Henri III renonçait à ses prétentions sur la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, et Louis lui laissait tout le duché d'Aquitaine, à condition de lui en faire hommage (1256). Les conseillers du saint roi lui montrèrent beaucoup de surprise, de ce qu'il souscrivait à un démembrement si considérable de territoire que lui et ses prédécesseurs avaient repris sur l'Anglais uniquement par sa faute. « Je sais, répondit-il<sup>1</sup>, que les rois Jean et Henri ont justement perdu les terres que je tiens, et que je ne suis point obligé à cette restitution. Je la fais uniquement pour le bien de la paix, pour établir une union durable entre deux maisons augustes, et d'ailleurs si étroitement unies par les liens du sang. Observez, ajouta-t-il, que le roi d'Angleterre me rendra hommage; ce qu'il n'a pas encore fait. » Telle est la version du sire de Joinville, qui connaissait mieux ces affaires et la trempe solide de la tête de Louis IX, que le moine de Saint-Denys qui attribue au roi toutes les petitesse du scrupule, touchant la confiscation de la Normandie faite légalement par Philippe-Auguste.

Vers le même temps, Alexandre IV réunit cinq congrégations d'ermites en un seul corps, qui forma l'ordre des Augustins mendiants (1256). Outre les disciples de S. Guillaume de Malaval, mort cent ans auparavant, et soumis comme ces ermites à la règle de S. Benoît, on en voyait depuis long-temps plusieurs autres qui faisaient profession de suivre la règle de S. Augustin. La plus remarquable de ces congrégations était celle de Bricline, dans la Marche d'Ancone, établie sous le pontificat de Grégoire IX par le bienheureux Jean le Bon, qui se convertit d'une manière inespérée, après avoir fait long-temps le métier de jongleur. Ce pape assigna d'abord une forme d'habit déterminée aux ermites qui se confondaient quelquefois avec les Frères-Mineurs par la variation de leur vêtement, et qui faisaient diminuer envers ceux-ci la charité des fidèles. Pour établir encore plus d'uniformité, le pape Alexandre rangea tous ces solitaires indistinctement, sous la règle de S. Augustin. Mais les Guillemites se virent avec peine privés de la règle de S. Benoît : ils sollicitèrent si bien Alexandre, qu'il les remit, tels qu'ils étaient auparavant, sous leur général particulier.

Les religieux de S. François, quoique déjà bien différens de leurs pères, et ceux de S. Dominique se distinguaient encore parmi

<sup>1</sup> Joinv. p. 14, 119. Cuch. v, p. 369, 370

les ordres divers, par leur vertu et leur capacité. Les rois et les pontifes se disputaient en quelque sorte la gloire de les protéger. Alexandre IV leur accorda des privilèges qui excitèrent la jalousie des docteurs séculiers, remplirent en particulier l'université de Paris, pour plusieurs années, de fermentation et de zizanie, et causèrent aux évêques, sur l'intégrité de leurs juridictions, des alarmes qui ont presque duré jusqu'à nos jours. Le roi S. Louis avait tant d'affection pour ces deux ordres, qu'il disait souvent que, s'il pouvait faire deux parties de sa personne, il en donnerait une aux Frères-Prêcheurs, et l'autre aux Mineurs<sup>1</sup>. Il forma la résolution d'entrer dans l'un des deux, quand il aurait un fils en âge de régner, et il s'en ouvrit à la reine, pour ménager de loin son consentement. Mais cette princesse judicieuse, afin de l'en détourner, lui alléguait des raisons si solides, que le roi, dont la piété n'eut jamais rien de l'opiniâtreté, ni de la confiance en son propre sens, se laissa persuader que ce n'était pas la volonté de Dieu.

Cette estime et cette faveur des personnes les plus illustres à l'égard des religieux mendiants, attirèrent à ceux-ci bien des reproches et des injures, fondés ou non en raison. On disait qu'ils aimaient la table des princes et des prélats, soit pour la bonne chère, soit plutôt pour repaître leur orgueil des fumées de la vaine gloire, et satisfaire leur penchant à intriguer et à gouverner; qu'ils se mêlaient des choses qui leur étaient le plus étrangères; qu'ils s'insinuaient dans tous les conseils et toutes les entreprises; que depuis le souverain jusqu'au particulier tant soit peu apparent, ils voulaient dominer sur tous les esprits, sur tous les ordres de puissance; et pour cela, qu'ils se rendaient complaisans, flatteurs, directeurs faciles et ingénieux à plier les lois de la conscience à leurs vues politiques. En un mot, on les chargea de toutes les imputations qu'on a renouvelées souvent depuis, et qu'on ne se lassera jamais de répéter contre les nouveaux venus, dont le zèle et les talens feront ouvrir les yeux sur la dégradation de leurs prédécesseurs.

Entre tous les plainans, Guillaume de Saint-Amour<sup>2</sup>, docteur de Paris, se signala le plus par ses déclamations et ses invectives. Les docteurs d'état religieux n'étaient pas vus d'un bon œil dans cette université florissante. Il y avait alors douze chaires de théologie, dont trois étaient occupées par les chanoines de Paris et deux par les Jacobins ou Dominicains. Bien qu'il n'y eût ainsi que deux professeurs qui fussent proprement d'état religieux, l'Université redoutait la concurrence. Or à cette époque, les professeurs qu'elle

<sup>1</sup> G. de Bello, l. 12. — <sup>2</sup> Guil. S. Am. p. 9.

[An 1256]

s'efforçait de repousser, étaient S. Thomas d'Aquin et Albert le Grand, tous deux dominicains et docteurs de Paris. Parmi les Frères Mineurs, elle avait aussi à lutter contre le célèbre Alexandre de Halès et S. Bonaventure son disciple, qui fut élu cette année (1256) général de son ordre. Le refus que fit l'Université de promouvoir aux degrés les deux grands saints que nous venons de nommer peut donner une idée de l'esprit qui animait le corps des docteurs de Paris. Indépendamment de cette hostilité, féconde en différends, que les papes, avec tous les genres d'autorité qu'ils exerçaient alors, avaient bien de la peine à assoupir, plusieurs évêques se plaignaient de ce que les religieux mendiants, sous prétexte de privilèges, troublaient l'ordre de la hiérarchie et violaient la juridiction dans l'exercice de leur ministère. Mais Saint-Amour ne se borna pas à ces plaintes. Emporté par la chaleur de sa bile et par l'impulsion de ses confrères, qui, dans une lettre écrite en corps à tous les prélats, avaient donné leur école pour le fondement de l'Église, il vit dans sa querelle toute la religion en danger, et intitula sa déclamation, *Des périls des derniers temps*. Peu content d'y présenter personnellement ses adversaires comme de faux apôtres et des séducteurs hypocrites, il s'éleva directement contre leur état de mendicité, tout approuvé qu'il était par l'Église, laquelle, dit-il avec témérité, doit révoquer ce qu'elle a institué par erreur et contre la défense de S. Paul <sup>1</sup>.

Le pape condamna cet écrit, comme inique, criminel et scandaleux, le fit brûler en sa présence, ordonna sous peine d'excommunication, à tous ceux qui l'auraient, de l'abandonner aux flammes sous huit jours, et défendit de l'approuver, ou de le soutenir en aucune façon <sup>2</sup>. Il redoubla de bienveillance envers les religieux mendiants, en faveur desquels il enchérit sur tout ce qu'avaient fait ses prédécesseurs. Les princes, entrant dans ses vues, leur continuèrent leur confiance, et il les vit avec plaisir auprès de ces personnes augustes. Il n'ignorait pas que l'air de la cour est contagieux pour les ministres de l'Évangile, tant réguliers que séculiers; mais l'Église accordant ses secours aux princes comme aux sujets, les ministres qui s'y emploient avec le moins de péril sont ceux qui, dans leur régularité et leur détachement, trouvent le plus de préservatifs contre la contagion.

S. Thomas d'Aquin n'avait pas servi médiocrement à diriger la censure pontificale contre la témérité du docteur de Paris. A Anagni, en présence du souverain pontife, il avait prononcé en faveur des frères mendiants une longue apologie, où avec la force et la

<sup>1</sup> Duboulay, p. 56. — <sup>2</sup> Id. p. 312. G. Nang. Chron.

précision qui caractérisent tous ses écrits, il répondait aux allégations diverses de leur injurieux agresseur. Sa seule personne, si l'on peut s'exprimer ainsi, était une apologie bien frappante de l'institut qu'il avait embrassé par les plus héroïques sacrifices. La maison dont il étoit issu, illustre et puissante dès le dixième siècle, possédait la ville et le comté d'Aquin dans la Campanie. Pour lui donner une éducation conforme à sa naissance et aux vues de fortune qu'on avait sur lui, on le mit dès sa première jeunesse dans les plus célèbres écoles d'Italie, d'abord au Mont-Cassin, puis dans l'université de Naples, fondée depuis peu par l'empereur Frédéric. Mais le Ciel avait des vues bien différentes sur cet enfant, également prévenu des dons de la grâce et de ceux du génie. Docile aux premières inspirations d'en-haut, le jeune Thomas n'eut pas plus tôt commencé à faire paraître ses talens pour les sciences, qu'à Naples même il entra chez les Frères-Prêcheurs<sup>1</sup>.

Afin d'échapper aux poursuites de ses parens, qui se tinrent très-offensés de cette humble résolution, ses supérieurs l'envoyèrent premièrement à Rome, ensuite à Paris. Ses frères le firent guetter, le surprirent en route, et le conduisirent dans un château qui appartenait à leur père. Là, pendant un an qu'ils le tinrent comme emprisonné, il n'y eut rien qu'ils ne missent en œuvre pour lui faire quitter un ordre dont ils regardaient la mendicité, adoptée par leur frère, comme un opprobre pour eux tous. On lui déchira son habit; mais il en garda les morceaux, s'en enveloppa de son mieux, et rejeta tout autre vêtement. On introduisit dans sa chambre une jeune libertine d'une figure et d'une humeur également propres à séduire : il ne l'eut pas plus tôt aperçue qu'il prit un tison enflammé et la mit en fuite. Sur-le-champ, avec l'instrument même qui a servi de défense à sa chasteté, il crayonne une croix sur la muraille, se prosterne et demande avec larmes la grâce de conserver à jamais cette pure et délicate vertu dans toute son intégrité. Tout le cours de sa vie montra que le Seigneur avait exaucé une prière accompagnée de circonstances si propres à le toucher. Pendant sa prison, Thomas inspira le désir de l'imiter à l'une de ses sœurs, qui abandonna comme lui toutes les espérances du siècle, et se fit religieuse. Enfin sa mère, le voyant inébranlable dans son dessein, permit de le laisser échapper comme à son insu.

Il reprit la route de Paris, d'où il alla incontinent étudier la théologie à Cologne, sous Albert le Grand, maître digne de son disciple, qui le laissa néanmoins bien loin derrière lui, pour ce qui est en particulier de la solidité et de la précision. Mais Albert

<sup>1</sup> Boll t. VI, p. 657, etc. Ech. Summ. vind. p. 212, etc.

sut au moins discerner l'Ange de l'École, sous la taciturnité et les apparences de la pesanteur. Comme les condisciples de Thomas le plaisantaient sur ses dehors peu avantageux, et l'appelaient souvent le bœuf muet, Albert avait coutume de leur dire qu'un jour viendrait où les doctes mugissemens de ce bœuf seraient des oracles pour toute l'Église. Thomas vint ensuite étudier à Paris encore sous Albert, puis sous un autre de ses confrères nommé Brunet : alors il commença, comme bachelier, à expliquer le livre des Sentences. Il devait obtenir la licence en 1254, pour continuer ses leçons en qualité de docteur ; mais les différends qui survinrent entre l'université et les religieux mendians, retardèrent, comme nous l'avons dit, son doctorat jusqu'au vingt-troisième jour de l'année 1257. Ce fut alors qu'agé d'environ trente-deux ans, il publia son Apologie pour les frères mendians, Prêcheurs et Mineurs.

Il insista particulièrement sur la mendicité religieuse, et s'éleva contre l'obligation du travail des mains qu'on imposait à tout religieux sans exception ni réserve<sup>1</sup>. Il fit observer que ce qu'en dit S. Paul regarde autant les séculiers que les religieux, puisque du temps des Apôtres il n'y avait point encore de religieux distingués des séculiers. Quant à l'autorité de S. Augustin dont se prévalait Guillaume de Saint-Amour, comme de celle de S. Paul, il montra que le but de ce saint docteur, dans son traité du travail des mains, était de combattre l'oisiveté, déguisée sous un air d'abandon entre les mains de la Providence ; mais que ces sortes de travaux doivent céder à des occupations plus utiles, telles que sont évidemment les fonctions apostoliques ; que ceux qui les remplissent aujourd'hui, n'étant plus inspirés comme les Apôtres, sont obligés de s'instruire par une étude assidue ; et que par conséquent ceux qu'ils dirigent dans les voies du salut, et pour l'avantage desquels ils étudient, doivent leur fournir la subsistance, puisque le Seigneur a ordonné que ceux qui annoncent l'Évangile vivent de l'Évangile. Ainsi les religieux mendians peuvent demander cette subsistance, ou, ce qui est la même chose, exercer la mendicité suivant les règles de leur état, qui, les bornant au simple nécessaire, les tiennent en garde contre la flatterie servile et les complaisances criminelles, fruits pernicieux de la seule cupidité.

S. Bonaventure tenait parmi les Frères-Mineurs le même rang que S. Thomas d'Aquin chez les Frères-Prêcheurs<sup>2</sup>. Sa vocation, quoique dans un autre genre que celle de Thomas, n'est pas moins remarquable. Étant tombé dangereusement malade,

<sup>1</sup> S. Thom. t. xvii, Opusc. 19. — <sup>2</sup> *l'édit.* an. 1221. Sur. ad 14 juill.

dès l'âge de quatre ans, sa mère, qui habitait Bagnarea en Toscane, le recommanda aux prières de S. François, qui vivait encore, et promit, s'il guérissait, de le mettre sous sa conduite. Le saint pria pour l'enfant, et le voyant aussitôt guéri, il s'écria : *O bonne aventure!* nom qui lui demeura, au lieu de celui de Jean qu'il avait reçu au baptême. En 1243, Bonaventure, âgé de vingt-deux ans, accomplit le vœu de sa mère en prenant l'habit de son bienfaiteur. On l'envoya étudier à Paris, ainsi que S. Thomas, et comme lui il eut encore un maître célèbre dans la personne d'Alexandre de Halès, qui, touché de la beauté du naturel de son disciple et de l'innocence de ses mœurs, disait de lui, qu'il semblait n'avoir point participé au péché de notre premier père. Bonaventure était docteur, et enseignait la théologie à Paris, quand on l'élut général de son ordre à l'âge de trente-cinq ans. Il fut encore député par les Frères-Mineurs, comme Thomas par les Frères-Prêcheurs, pour aller poursuivre devant le pape la condamnation du docteur de Saint-Amour. Il écrivit de même, d'abord differens traités, puis une grande Apologie des religieux mendiants, contre le docteur Girard d'Abbeville, qui avait pris le parti de leur premier détracteur<sup>1</sup>.

Des invectives si téméraires contre les ordres mendiants, et si bien réfutées, ne leur firent rien perdre de la vénération des peuples, ni des grands. Les vertus de la bienheureuse Isabelle de France, sœur de S. Louis, donnèrent encore un nouveau lustre à l'institut de S. François, et la plus grande édification à tout le royaume. Ayant résolu dès sa première jeunesse de se consacrer à Dieu, le mariage qui lui fut proposé avec le roi Conrad, fils de l'empereur Frédéric, ne servit qu'à lui inspirer plus d'éloignement pour les grandeurs du siècle, et plus d'attraits pour la vie angélique dont elle s'était tracé le plan. Applaudie dans son refus héroïque par le roi son frère, elle vécut dès-lors à la cour comme dans une communauté religieuse. Elle gardait un silence exact, donnait la plus grande partie de son temps à la prière, jeûnait souvent, et d'ailleurs prenait si peu de nourriture, qu'on ne concevait pas comment elle pouvait vivre. Elle ajoutait la pénitence et les macérations à l'abstinence, s'étudiait à épurer de plus en plus sa conscience par la confession quotidienne, donnait tout en aumônes, et servait les pauvres de ses propres mains. Ayant eu la dévotion de fonder une maison religieuse, elle choisit l'ordre de S. François et établit des religieuses de S<sup>te</sup> Claire à Long-champ près Paris (1260). Les constitutions qu'on leur prescrivit, furent

<sup>1</sup> Opusc. t. II.

(An 1257)  
proposé  
S. Bonav  
baye, où  
ni prend  
de l'hon

Alexa  
pas plus  
terbe le  
ou rema  
vendre le  
prix pou  
pontifica  
Dans un  
néchal d  
délit, po  
blables,  
On vit d  
torisation  
de s'attr  
soien: fo

Quoiq  
eût mêm  
de peine  
S. Siège  
hors de  
qui se tr  
né à Tro  
personne  
sance. Il  
de Verdu  
légations  
écrivit a  
dont il e  
à un trop  
Urbain  
sept enc

Ce po  
Innocen  
son neve  
de Napl

<sup>1</sup> Vie, p  
Thomas

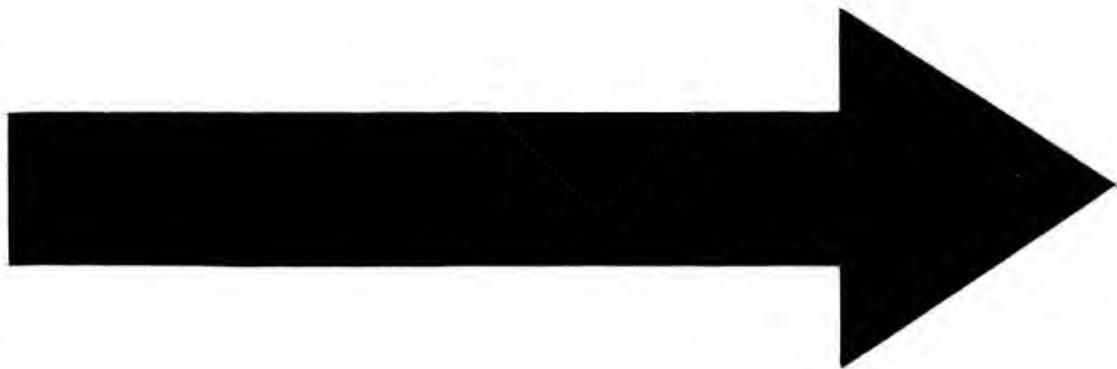
proposées auparavant aux docteurs de l'ordre, spécialement à S. Bonaventure. La princesse se renferma elle-même dans cette abbaye, où elle demeura jusqu'à sa mort, mais sans faire profession, ni prendre l'habit. Le pape Léon X permit dans le seizième siècle de l'honorer à Long-champ comme bienheureuse <sup>1</sup>.

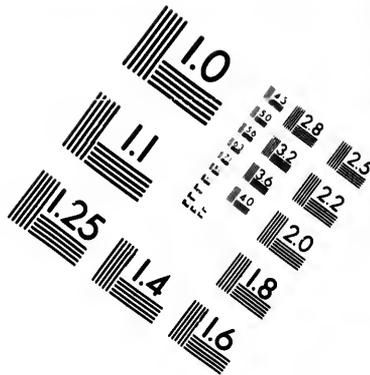
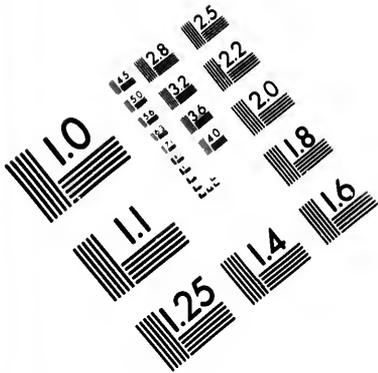
Alexandre IV, presque toujours hors de Rome, où il ne trouva pas plus de sûreté que son prédécesseur Innocent, mourut à Viterbe le 25 de mai 1261. Entre les réglemens qu'on lui attribue <sup>2</sup>, on remarque celui qui ordonne aux inquisiteurs de la foi, de vendre les biens confisqués sur les hérétiques, et d'en réserver le prix pour les besoins de l'Église romaine. On rapporte au même pontificat le commencement de ce qu'on appelle cas privilégiés. Dans un concile tenu à Montpellier en 1253, il fut permis au sénéchal de Beaucaire d'arrêter les hérétiques pris en flagrant délit, pour cause de rapt, d'homicide, de rapine et de crimes semblables, à charge de remettre ces coupables à la cour de l'évêque <sup>3</sup>. On vit dix ans après, dans un concile de Londres, une sorte d'autorisation pour le déport et l'annate : il y est défendu aux prélats de s'attribuer les revenus des Églises vacantes, à moins qu'ils ne soient fondés en privilège ou en coutume <sup>4</sup>.

Quoique le nombre des cardinaux fût réduit à neuf, et qu'il y en eût même un d'absent à la mort du pape Alexandre, ils eurent tant de peine à s'accorder sur le choix de son successeur, que le S. Siège fut trois mois vacant. Enfin le 29 d'août, ils élurent, mais hors de leur corps, Jacques Pantaléon, patriarche de Jérusalem, qui se trouvait à Viterbe, et qui prit le nom d'Urbain IV. Il était né à Troyes en Champagne, d'un simple artisan ; mais ses qualités personnelles compensaient avec avantage l'obscurité de sa naissance. Il parvint d'abord à l'archidiaconé de Liège, puis à l'évêché de Verdun, et remplit avec une intégrité remarquable plusieurs légations dans le nord. Immédiatement après sa promotion, il écrivit aux évêques pour leur en faire part, ainsi qu'au roi S. Louis, dont il était né sujet. Comme les cardinaux se trouvaient réduits à un trop petit nombre (le pape Alexandre n'en ayant fait aucun), Urbain en créa sept dès la première année de son pontificat, et sept encore au mois de mai suivant <sup>5</sup>.

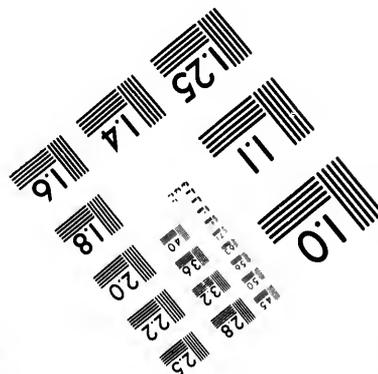
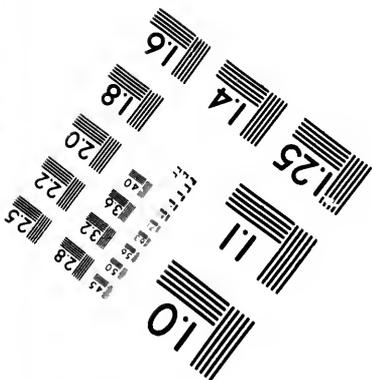
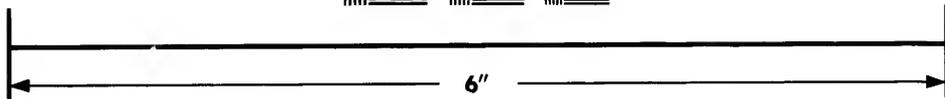
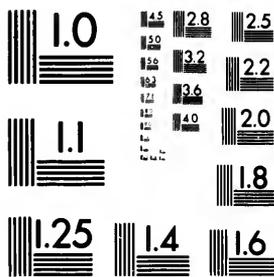
Ce pontife entra dans les vues de ses prédécesseurs Alexandre et Innocent, par rapport à Mainfroi, qui, à la faveur de la tutelle de son neveu Conradin, s'était rendu le maître absolu des royaumes de Naples et de Sicile, et qui s'en fit enfin déclarer roi, à la

<sup>1</sup> Vie, par Agnès, p. 170. — <sup>2</sup> Rain. 1262, n. 31. — <sup>3</sup> Tom. XI Conc. p. 778. — <sup>4</sup> Thomass. Disc. part. 3, l. 4, c. 32. — <sup>5</sup> Rain. an. 1261.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

14 128  
16 32 25  
18 22  
20

10  
11  
12

place du jeune prince. Comme le pape Urbain commençait à procéder contre lui, des affaires plus importantes pour le temps tournèrent son attention du côté de la Grèce. L'empire de Constantinople, aussi misérable dans la réalité qu'imposant pour l'imagination des Latins, fut repris sur eux avec une facilité bien capable de faire cesser leur illusion (1261). Cette conquête fut l'ouvrage de Michel Paléologue, premier empereur de la dernière dynastie des Grecs dans la Nouvelle-Rome. Ce fut ainsi la même maison qui reprit Constantinople aux Latins et qui en fut dépouillée par les Turcs, en 1453.

Michel Paléologue, pour faire recouvrer aux Grecs la capitale de leur empire, songea d'abord à usurper le trône de Nicée, préparé à cet effet comme une pierre d'attente, si l'on peut s'exprimer de la sorte. Ayant trouvé moyen d'obtenir, pendant l'enfance de Jean de Lascaris, la régence de ce simulacre d'empire, qui eut néanmoins assez d'éclat à ses yeux pour être acheté au prix de l'inhumanité et de la perfidie, il dépouilla son pupille, après l'avoir fait aveugler. La multiplicité des états qui s'étaient formés des débris de celui de Constantinople, lors de l'invasion des Latins, contraignant son ambition, il envoya contre le despote d'Épire des troupes commandées par le César Alexis, avec ordre de donner en passant quelque alarme à Constantinople, sans toutefois rien entreprendre de sérieux. Dans le délabrement où était la Grèce, il s'était formé des troupes de brigands assez nombreuses pour tenir la campagne, et qui pillaient indifféremment les Latins et les Grecs, quoique leur inclination fût toujours pour les derniers, dont ils étaient compatriotes. Le peu de troupes que les Français avaient dans le pays étaient parties de Constantinople pour une expédition éloignée, et les Latins renfermés dans la ville s'y voyaient réduits à la dernière extrémité. Alexis prit conseil des conjonctures; et bornant son projet à ce qui n'en était que l'accessoire, il attaqua brusquement Constantinople, et fut si bien secondé par les brigands attachés à sa fortune, qu'il s'en rendit maître la nuit du 25 juillet 1261, cinquante-sept ans après l'invasion des Occidentaux. L'empereur Baudouin, Justinien patriarche latin, et plusieurs autres seigneurs qui ne tombèrent pas sous les armes, furent réduits à se sauver sur des barques dans quelques îles écartées, et de là dans la terre de leurs pères. A cette grande nouvelle, Michel Paléologue vint en diligence, prit son logement au grand palais, et y fixa, jusqu'à la ruine de son empire et de sa maison, le siège de cette puissance expirante.

L'état critique dans lequel il la sentait, le fit sans cesse recourir aux papes, soit pour obtenir des secours contre la puissance otto-

An 1261  
mane,  
encore  
le dé  
contre  
partie  
tation.  
pape s  
but s  
impos  
tourne  
naguè  
gleter  
prince  
besoin  
la dés  
Terre-  
faire la  
son c  
grand  
dans t  
de l'E  
prono  
rons f  
qu'il n  
ses pr  
Au  
saient  
sacrée  
dans l  
et il s  
teté de  
vait p  
simple  
lienne  
sembl  
Elle e  
rèche  
de nos  
était,  
et mē  
stitution

mane, qui devenait plus formidable de jour en jour, soit plutôt encore afin d'écarter l'orage que les sollicitations de Baudouin et le dépit de tout l'Occident ne pouvaient manquer de former contre sa propre grandeur. L'Italie en effet et la plus grande partie de l'Europe furent bientôt dans la plus ardente fermentation. On prêcha la croisade contre les Grecs; les légats du pape se répandirent dans toutes les cours; on imposa des tributs sur tous les biens ecclésiastiques. Mais la continuité de ces impositions, et les revers accablans qu'elles n'avaient pu détourner, commençaient à refroidir l'enthousiasme qui animait naguère à tenter des expéditions lointaines. Les prélats d'Angleterre dirent nettement<sup>1</sup>, qu'ils ne donneraient rien pour un prince étranger, tandis qu'ils pouvaient à peine subvenir aux besoins de la patrie, au milieu des troubles et des divisions qui la désolaient. Les Français distinguèrent entre le secours de la Terre-Sainte contre les Infidèles, et les subsides sollicités pour faire la guerre à un empereur chrétien<sup>2</sup>. Michel Paléologue, de son côté, ne cessait d'insister sur cette différence, affectait un grand zèle pour les progrès de la foi chrétienne, la confessait dans toute sa pureté, et montrait tant d'ardeur pour la réunion de l'Eglise grecque avec la latine, qu'il est encore difficile de prononcer sur les vrais motifs qui le guidèrent. Nous lui verrons faire des démarches qui ne permettraient point de douter qu'il n'agît sincèrement, si l'on avait été trompé moins souvent par ses prédécesseurs.

Au milieu des soucis et des embarras que ces révolutions causaient au pape Urbain, il ne négligeait pas les fonctions les plus sacrées du pontificat. La fête du saint Sacrement avait été instituée dans le diocèse de Liège, tandis que ce pape en était archidiacre, et il s'était employé des premiers à lever les obstacles que la sainteté de cette institution, reconnue si généralement depuis, ne l'avait pas empêchée d'éprouver. Elle avait été proposée par une simple religieuse de Mont-Cornillon, près Liège, nommée Julienne, à qui, toutes les fois qu'elle s'appliquait à l'oraison, il semblait voir la lune dans son plein, mais avec une petite brèche. Elle eut ensuite révélation que cette lune figurait l'Eglise, et la brèche une fête à instituer en l'honneur du sacrement adorable de nos autels<sup>3</sup>. Mais Julienne, toute sainte et toute humble qu'elle était, fut traitée de visionnaire par une foule de sages mondains, et même d'ecclésiastiques. Ils crièrent à la nouveauté, à la superstition ou du moins à l'inutilité d'une solennité nouvelle pour ho-

<sup>1</sup> Matth. Westm. p. 382. — <sup>2</sup> Rain. n. 19, 20, 21. — <sup>3</sup> Boll. t. IV, p. 459.

norer l'Eucharistie, dont on faisait tous les jours mémoire à la messe. Cependant Robert de Torote, évêque de Liège, et le cardinal Hugues de Saint-Cher, légat en Allemagne, méprisèrent ces clameurs, et la fête fut instituée. Six ans après, Julienne mourut le 5 avril 1258, dans une réputation de sainteté qui la fait encore honorer dans le pays comme bienheureuse. L'an 1264, le pape Urbain donna une bulle expresse pour faire célébrer cette fête généralement dans toute l'Eglise, et la fixa au premier jeudi d'après l'octave de la Pentecôte. Il chargea S. Thomas d'Aquin de composer à ce sujet l'office du saint Sacrement, dont la noblesse et l'onction céleste répondirent à la réputation du docteur Angélique, et que nous récitons encore. Mais Urbain IV étant mort cette même année, le deuxième jour d'octobre, la célébration de la nouvelle fête fut interrompue pendant plus de quarante ans.

Le saint Siège vauqua près de cinq mois après la mort de ce pontife, et selon la meilleure critique, ce ne fut que le 5 février 1265 qu'on lui donna pour successeur Gui de Foulque, cardinal-évêque de Sabine, né de famille noble à Saint-Gilles sur le Rhône. Il était d'une modestie exemplaire et si peu équivoque, qu'il fit tous ses efforts pour se soustraire au brillant fardeau du pontificat, qu'on lui avait imposé tandis qu'il était absent pour cause de légation. N'y ayant pu réussir, il écrivit en ces termes à un de ses neveux nommé Pierre le Gros: « Plusieurs se réjouissent de notre promotion; mais nous n'y trouvons matière qu'à la crainte et aux larmes. Vous en devez être vous-même plus humble. Nous ne voulons point que vous, ni votre frère, ni aucun des nôtres, vienne vers nous sans un ordre particulier de notre part; autrement, nous les renverrons confus. Ne cherchez pas à marier votre sœur plus avantageusement, en conséquence de ce qui nous est arrivé. Si vous la mariez au fils d'un simple chevalier, nous nous proposons de lui donner trois cents tournois d'argent (c'était environ cinquante écus de notre monnaie). Si vous l'élevez au-dessus de sa condition, n'attendez pas de nous un seul denier. Il en sera de même pour tous nos proches, dont aucun ne doit se prévaloir de notre élévation. Que Mabile et Cécile prennent les maris qu'elles prendraient si nous étions dans la simple cléricature. Pour Gilli, voyez-la spécialement de ma part, et dites-lui de continuer à garder toute la modestie possible dans ses vêtemens, et cependant de ne se charger de recommandations pour personne. » C'est ainsi que s'annonça Clément IV, dès son entrée au pontificat.

Il donna aussitôt ses soins à l'affaire du royaume de Sicile, regardée comme une des plus graves pour l'Eglise romaine. Cette couronne avait été accordée par ses prédécesseurs Innocent et

(An 1265)  
Alexan  
prince  
au plu  
Prover  
tarda p  
caution  
terre e  
était à  
Rome,  
avec l'  
succes  
huit m  
ceptera  
Lomba  
dans la  
Sicules  
toriser  
Charles  
mée qu  
faire au  
roi dan  
suivant  
lui env  
remplie  
sultan  
que dan  
Les de  
Bénéve  
mentio  
une vic  
Charles  
prirent  
premiè  
tenait  
voulait  
Elles éc  
pereur  
sur l'ét  
moins p  
trouve  
Frédéri  
ce prin  
pape; c

Alexandre à Édinond, second fils du roi d'Angleterre; mais ce prince paraissant abandonner ses prétentions, Clément la donna au plus jeune des frères de S. Louis, Charles, comte d'Anjou et de Provence, qu'il pressa d'en venir prendre possession. Charles ne tarda point à s'embarquer à Marseille; et malgré toutes les précautions qu'avait prises Mainfroi pour lui fermer le passage par terre et par mer, il aborda heureusement à Ostie. Le pape, qui était à Pérouse, envoya quatre cardinaux qui lui donnèrent à Rome, dans l'église de Latran, l'investiture du royaume de Sicile, avec l'étendard, le 20 de mai. Ce prince promit, pour lui et ses successeurs, qu'il paierait annuellement au saint Siège un cens de huit mille onces d'or, avec une haquenée blanche, et qu'il n'accepterait jamais ni l'Empire ni le royaume teutonique, ni celui de Lombardie ou de Toscane : conditions si religieusement observées dans la suite que Charles Quint, déjà roi d'Espagne et des deux Siciles, n'accepta la couronne impériale qu'après s'y être fait autoriser par le pape Léon X au moyen d'une dispense solennelle. Charles d'Anjou dut attendre assez long-temps l'arrivée de son armée qui venait par terre, et le reste de la campagne se passa sans faire aucun exploit remarquable. Mais ayant été sacré et couronné roi dans l'église de Saint-Pierre, le jour de l'Épiphanie de l'année suivante 1266, il entra sans retard sur les terres de Naples. Mainfroi lui envoya proposer un accommodement. Comme son armée était remplie de Sarrasins, Charles fit cette réponse : « Allez dire au sultan de la Pouille, que je ne veux ni paix ni trêve avec lui, et que dans peu, ou je l'enverrai en enfer, ou il m'enverra au ciel. » Les deux armées s'avancèrent aussitôt, et se rencontrèrent près Bénévent. Une seule bataille, des plus meurtrières dont il soit fait mention, décida du sort de leurs chefs. Les Français remportèrent une victoire complète, Mainfroi demeura parmi les morts, et Charles seul maître du royaume. Par cette défaite, les Guelfes reprirent le dessus sur les Gibelins, deux factions animées, dont la première, attachée aux intérêts sacrés de la religion catholique, tenait pour les papes, et la seconde, vendue aux empereurs, voulait faire prévaloir le parti du schisme et de l'impunité. Elles éclatèrent principalement sous le pape Grégoire IX et l'empereur Frédéric II; mais on n'a rien de précis sur leur origine, ni sur l'étymologie de leurs noms, qui très-vraisemblablement néanmoins proviennent des noms propres de leurs premiers auteurs. On trouve en effet que, sous le pontificat de Grégoire IX et pendant que Frédéric II marchait contre Rome, Gibel, qui avait suivi le parti de ce prince, excita la révolte de plusieurs villes d'Italie contre le pape; et c'est de lui sans doute que vint le nom de *Gibelins*. Quant

à celui de *Guelfes*, il paraît remonter plus haut. On se rappelle que les troupes de la comtesse Mathilde furent constamment employées à la défense de S. Grégoire VII, et qu'elle avait épousé en secondes noces *Guelfe* ou *Welfe*, duc de Bavière, qui les commanda pendant quelque temps : de là probablement le nom de *Guelfes* fut donné aux défenseurs des papes.

En Allemagne, on éprouvait tous les désordres et tous les fléaux de l'anarchie. Toutefois, après la mort de Guillaume de Hollande, qui périt l'an 1256 en voulant réduire les Frisons révoltés, on avait élu en sa place jusqu'à deux empereurs. Richard, fils du roi Jean d'Angleterre et comte de Cornouailles, élu le premier et couronné à Aix-la-Chapelle le jour de l'Ascension 1257, ne put fournir à la dépense nécessaire pour soutenir sa dignité, et fut obligé de retourner en Angleterre, où il mourut quatre ans après. Alphonse X, roi de Castille, élu empereur deux mois après Richard, et retenu par ses guerres contre les Maures, ne put même venir prendre possession de l'Empire. Ce fut dans cette affreuse confusion que les princes d'Allemagne augmentèrent principalement leur puissance au préjudice de celle des empereurs, et que plusieurs villes d'Italie s'érigèrent en républiques, ou furent usurpées par des seigneurs qui s'en firent de petits états.

Jamais les croisades ne furent autant multipliées, que dans ce temps de fureur et d'horreur. Les partis qui s'agitaient au sein de la Germanie se montraient tellement ennemis de la religion, que les évêques y étaient réduits à les traiter comme tels. En Italie, le cardinal de Sainte-Cécile faisait prêcher avec tant de chaleur contre les partisans de Mainfroi, et en particulier contre les Sarrasins de Nocera, toujours attachés à ce parti, qu'il dispensait ceux qui prenaient la croix pour leur faire la guerre, des engagements contractés pour le recouvrement de la Terre-Sainte. On prêchait en France, avec une ardeur égale, ces deux croisades à la fois, c'est-à-dire contre Mainfroi en faveur de Charles d'Anjou, et contre Bondonchar sultan d'Égypte, qui venait de ruiner Césarée, et se préparait au siège d'Acre, seule place forte qui restât aux Chrétiens de Palestine. La croisade se prêchait en Angleterre contre Simon de Montfort, comte de Leycester, fils du fameux Simon surnommé le fléau des Albigeois, et qui ne s'acquittait à lui-même que l'odieux surnom de Catilina des Anglais. Il était à la tête des sujets rebelles du roi Henri III, prince naturellement bon, mais inconstant et capricieux, sans vigueur, sans politique, également incapable de se faire craindre et de se faire aimer. La haute réputation de sagesse et de probité dont jouissait partout le roi S. Louis, avait bien pu le faire choisir, tant par Henri que par

[An 1265]  
ses ba  
la fou  
violé  
ties. L  
et tué  
sépult  
maure  
encor  
croisa  
tianis  
chait  
limitr  
Cep  
sacrés  
fait u  
la cass  
de l'A  
rudes  
prélat  
la pur  
modes  
mais s  
son or  
maint  
propri  
naissa  
sainte  
l'arch  
donné  
d'exéc  
prit si  
lution  
copat.  
S. T  
le pap  
les re  
pour  
gnité  
vreté  
quelle  
part d

' Vad

ses barons, pour arbitre de leurs différends; mais l'inquiétude et la fougue intraitable du génie britannique avaient presque aussitôt violé la sentence arbitrale, quoique rendue au gré des deux parties. La rébellion ne finit que par la mort de Simon, qui fut défait et tué à la bataille d'Evesham, le 4 d'août 1265. On le priva de la sépulture ecclésiastique, comme étant mort excommunié. Les rois maures de Grenade et de Murcie remuant en Espagne, il fallut encore y prêcher tout de nouveau la croisade. On prêchait enfin la croisade en Hongrie contre les Tartares, que leur genre de christianisme, frein trop faible pour leur férocité ambitieuse, n'empêchait pas de menacer d'une effroyable invasion les pays chrétiens limitrophes de ce royaume et de celui de Pologne.

Cependant le chef de l'Eglise n'en perdait pas de vue les intérêts sacrés. L'Eglise d'Yorck, vacante depuis plus d'un an, n'ayant pas fait une élection plus canonique après un si long retard, Urbain la cassa, et donna cet archevêché à S. Bonaventure<sup>1</sup>. Les besoins de l'Angleterre, où la discorde et la guerre civile avaient porté de rudes atteintes à la discipline, ne demandaient pas moins qu'un prélat de ce mérite. Bonaventure n'était pas seulement révéré pour la pureté de ses mœurs, l'austérité de sa vie, la tendre piété et la modestie sincère qu'il savait allier à l'éminence de la doctrine; mais sa gravité, sa prudence, le long usage du gouvernement de son ordre, dans lequel il s'était rendu aimable à tout le monde en maintenant parfaitement l'observance régulière, le faisaient juger propre à tout. Le pape ayant pris une résolution arrêtée, et connaissant l'humilité de Bonaventure, lui enjoignit, en vertu de la sainte obéissance, d'acquiescer à la volonté divine en acceptant l'archevêché d'Yorck. Tels sont les termes de la bulle qui fut donnée à ce sujet le 24 novembre 1265, mais qui n'eut point d'exécution. L'humilité de Bonaventure fut si ingénieuse, et il prit si bien le saint père, tout inébranlable que paraissait la résolution de sa sainteté, qu'il ne fut pas contraint d'accepter l'épiscopat.

S. Thomas d'Aquin refusa de même l'archevêché de Naples, que le pape Clément lui avait aussi conféré par une bulle, en y joignant les revenus de Saint-Pierre *ad aram*<sup>2</sup>. Le saint docteur supplia pour toujours le souverain pontife de ne lui donner aucune dignité ecclésiastique, et de lui laisser finir ses jours dans la pauvreté et l'humilité de sa profession : illustre obscurité, dans laquelle il servit plus essentiellement l'Eglise, que ne le firent la plupart des prélats élevés sur les premiers sièges. Alors il composait

<sup>1</sup> Vading. 1263, n. 136. — <sup>2</sup> L. Luc. ap. Echard. p. 263.

ce corps admirable de doctrine, qu'il intitula *Somme de Théologie*, et divisa en trois parties; la première naturelle, la seconde morale, et la troisième sacrée. Il traite dans la première de la nature de Dieu et des créatures, et dans la troisième, de l'Incarnation et des sacremens. Dans la seconde partie, subdivisée en deux autres, il traite en premier lieu, ou, comme il s'exprime, dans la première seconde, il examine en particulier les vices et les vertus. Qu'il nous suffise d'indiquer ce que tout l'art de l'analyse ne pourrait qu'affaiblir, en le tirant de cette mine, si riche et si pure, des notions spéculatives de la scholastique et de la science pratique du salut. C'est là que tous les grands maîtres, depuis plus de cinq siècles, n'ont cessé de puiser, sans qu'aucun d'eux, à l'aide même d'un fonds si avantageux, et avec la facilité d'ajouter à la première invention, ait jamais donné un corps de théologie aussi parfait, soit pour la solidité de la doctrine, soit pour l'ordre et la méthode. Ce grand ouvrage fut composé pendant le pontificat de Clément IV, qui fut d'environ trois ans et neuf mois, et pendant la longue vacance qui le suivit.

Ce pape étant mort à Viterbe le vingt-neuvième jour de novembre 1268, les cardinaux eurent tant de peine à s'accorder pour un successeur, que le podestat de la ville les renferma dans le lieu où ils étaient assemblés au nombre de quinze, et les tint ainsi pendant près de trois ans. Dans cet intervalle, marqué avec précision par Guillaume de Puy-Laurent, et par la chronologie de Montfort qu'ont suivie les critiques modernes les plus estimables, et par conséquent après la mort de Clément IV, Charles d'Anjou fit mourir le jeune Conrad ou Conradin, petit-fils de l'empereur Frédéric<sup>1</sup>. Il est donc inutile d'alléguer, avec quelques apologistes simulés, pour paraître défendre Clément d'avoir contribué à cette exécution barbare; il est, dis-je, plus qu'inutile d'alléguer que Charles fut blâmé par ce pape et par ses cardinaux.

Ce ne fut que l'an 1269 que Conradin, réfugié en Allemagne tandis que son oncle Mainfroi le dépouillait du royaume de Sicile, revint en Italie pour faire valoir ses prétentions contre le vainqueur de Mainfroi. Il fut défait dans la Pouille; il tomba peu après entre les mains de son rival, qui le fit condamner à mort et exécuter publiquement, avec plusieurs autres têtes augustes attachées à son parti. C'était le dernier prince de la maison impériale de Souabe, devenue très-odieuse par l'esprit de schisme, et par des vexations si souvent réitérées contre l'Eglise romaine. Mais si ces considérations ont pu diminuer la faute du nouveau roi de Sicile,

<sup>1</sup> V. Spond. an. 1269, n. 6.

elles ne l'ont pas garanti de la tache ineffaçable qu'elle imprime à sa mémoire.

La vertu de Clément IV, qui venait d'être enlevé à l'Église, avait toujours été en augmentant. Non-seulement sa vie était très-pure, mais il fit admirer l'austérité et la plus sévère modestie dans la première place de l'univers. Il ne portait point de linge, couchait sur un lit très-dur, et pendant long-temps ne mangea point de viande. Il fut très-zélé pour la fréquentation des sacremens, que l'on commençait à négliger. Afin d'exciter cette dévotion, il autorisa par une bulle la confrérie du Gonfanon, établie à Rome en l'honneur de la Sainte-Vierge, avec l'obligation pour ceux qui l'embrassaient, de se confesser et de communier trois fois l'an. Elle prenait son nom de la bannière qu'on y portait, et passe pour la plus ancienne de ces sortes d'institutions, établies depuis en si grand nombre sur ce premier modèle.

Tout attaché qu'était le roi S. Louis aux intérêts de l'Église romaine, et particulièrement à la personne de Clément IV, il avait eu quelques démêlés avec ce pontife. Quoiqu'il ne s'agit que de deux archidiaconés, l'un dans la cathédrale de Reims, et l'autre dans celle de Sens, Louis se plaignit à Rome avec amertume. On se prêta de part et d'autre à un accommodement pour l'affaire de Reims : l'archidiacre, nommé par Clément d'une manière qui attaquait, disait-on, le droit de régale, se démit d'abord ; le pape lui fit une collation nouvelle sous le bon plaisir du roi, et déclara en termes exprès qu'il ne prétendait point par là préjudicier au droit de régale<sup>1</sup>. Quant à l'affaire de Sens, le pape n'avait nommé et ne nomma jamais personne à cet archidiaconé. Mais Pierre de Charni, archidiacre de Sens, étant attaché à la personne même de Clément IV, avec le titre de camérier, lorsqu'il fut élu archevêque de cette métropole, et sacré par le pape, son archidiaconé vauqua ainsi en cour de Rome ; et suivant une constitution qui confirmait l'usage établi depuis Innocent III, la collation de ce titre appartenait au pape. Aux représentations de S. Louis, Clément répondit qu'il ne conférerait point ce bénéfice avant que le nouvel archevêque n'eût vu le roi pour l'instruire de son droit à la collation. Louis, sans attendre Charni, pourvut Girard de Rampillon, archidiacre de Melun, de cette dignité. C'est alors que le pape se plaignit au roi, dit Fleury, de n'en avoir pas usé avec lui dans cette circonstance avec les égards qu'il lui devait. Girard reçut défense de prendre possession ; mais après la mort du pape et du roi, il fut confirmé dans la place d'archidiacre par Grégoire X<sup>2</sup>. On

<sup>1</sup> Duboul. p. 372. Prev. Lib. Gall. p. 368. — <sup>2</sup> Duboul. p. 390.

fait observer que S. Louis avait exigé, selon la coutume, que Girard quittât son premier bénéfice en passant au second<sup>1</sup>. En Allemagne, au contraire, c'était un abus très-commun dès-lors, que le même sujet fût chanoine dans plusieurs cathédrales, afin de parvenir plus aisément à l'épiscopat.

Ce fut l'an 1269, que S. Louis rendit la fameuse ordonnance connue sous le nom de *Pragmatique-Sanction*, par laquelle il restitue aux Églises cathédrales et aux abbayes la liberté d'élire leurs prélats, réprime les entreprises des seigneurs autant que du clergé sur les droits d'autrui, et restreint aux nécessités urgentes les impositions que le saint siège pouvait mettre sur les Églises de France<sup>2</sup>. « Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français, à la perpétuelle mémoire. Voulant pourvoir à la tranquillité de l'Église de notre royaume, à l'augmentation du culte divin, au salut des Ames fidèles, et désirant obtenir la grâce et le secours de Dieu tout-puissant (de qui seul notre royaume a toujours dépendu et sous la protectio duquel nous le mettons encore présentement); nous avons, par le présent édit mûrement délibéré, et qui sera perpétuel, statué et ordonné ce qui suit : 1° que les prélats des Églises de notre royaume, les patrons et collateurs ordinaires des bénéfices, jouiront de leur plein droit et conserveront chacun leur juridiction; 2° Que les Églises cathédrales et les autres Églises de notre royaume auront leurs élections libres, et que ces élections auront entièrement leur effet; 3° Que la simonie, ce crime si pernicieux à l'Église, soit absolument bannie de notre royaume. 4° Nous voulons et ordonnons que les promotions, collations, provisions et dispositions des prélatures et autres bénéfices et offices ecclésiastiques quelconques, se fassent suivant la disposition, l'ordre et la détermination du droit commun, suivant les sacrés conciles et les institutions des anciens Pères. 5° Nous renouvelons, louons et approuvons les libertés, franchises, prérogatives, droits et privilèges accordés par les rois nos prédécesseurs et par nous aux églises, monastères et autres lieux de piété, ainsi qu'aux personnes religieuses et aux ecclésiastiques de notre royaume. Enjoignons, etc<sup>3</sup>. » Mais, entre les quatrième et cinquième articles, certains exemplaires en placent un sixième, que Fleury traduit ainsi : « Nous ne voulons aucunement qu'on lève ou qu'on recueille les exactions pécuniaires et les charges très-pesantes que la cour de Rome a imposées ou pourrait imposer à l'Église de notre royaume, et par lesquelles il est misérablement appauvri; si ce n'est pour une cause raisonnable et très-urgente, ou pour une in-

<sup>1</sup> Lib. Gall. p. 1701. — <sup>2</sup> Tom. XI, Conc. Gall. Marca, de Concord. l. 3, c. 1. — <sup>3</sup> Labb. t. XI, p. 907.

évitable nécessité, et du consentement libre et exprès de nous et de l'Église de notre royaume. » Par cela seul que cet article ne se trouve que dans certains exemplaires, il est justement suspect d'interpolation. D'ailleurs, lorsqu'on songe à la piété de saint Louis, qui ne lui aurait pas permis de parler en ces termes du siège apostolique; lorsqu'on se rappelle enfin les circonstances du règne de ce prince, à qui le souverain pontife n'a jamais donné de tels sujets de plaintes, on n'hésite pas à croire que l'article a été réellement interpolé. Comment concilierait-on ce statut attribué au saint roi avec ce qu'on lit, dit Sponde<sup>1</sup>, « dans la Chronique de Normandie, savoir, que, dès qu'on eut su que le roi de France mandait au pape Clément la décime pour le secours de la Terre Sainte, les chapitres de Reims, de Sens et de Rouen firent des plaintes au pape pour empêcher qu'il n'accordât la demande au roi; et que le roi, fort irrité de cette démarche, avait écrit contre eux au pape, qui, ayant mal reçu leurs députés, accorda au roi la décime pour trois ans. » Nous ajouterons, avec le P. Fontenay<sup>2</sup>, que le roi n'ayant qu'à se louer de la facilité du pape sur l'article des décimes, il semble qu'il n'y avait pas d'occasion de faire un réglemeut qui contenait des plaintes assez vives touchant la conduite de la cour romaine sur la même matière. Pour compléter l'appréciation de la *Pragmatique*, il nous reste à dire qu'on devait plus tard développer largement les conséquences directes et indirectes de cet acte, qui a été appelé le fondement des prétendues libertés de l'Église gallicane.

La conservation et l'accroissement de la foi étaient les deux grands mobiles des démarches de S. Louis, et le but invariable vers lequel se dirigeaient toutes ses vues. Depuis sa première croisade, il ne s'était jamais regardé comme déchargé entièrement du vœu qu'il avait fait de combattre les ennemis du nom chrétien. Les nouvelles de leurs avantages et de leurs excès récents dans la Terre-Sainte, le décidèrent à y porter de nouveau ses armes avec d'autant plus d'empressement, qu'ayant quelque pressentiment de la fin de ses jours, il voulait auparavant faire quelque chose de grand pour la gloire de Dieu, et laisser un exemple mémorable aux générations suivantes. Le sultan Bondochar, ayant fait une irruption avec une puissante armée sur les terres des fidèles de Palestine, s'était rendu maître de tout le pays jusqu'aux portes d'Acre. Par un mépris affecté pour nos saints mystères, il avait démoli l'église du mont Thabor, et rasé jusqu'aux fondemens celle de Nazareth<sup>3</sup>. Bondochar prit ensuite et ruina Césarée, força le

<sup>1</sup> Continuation des Annales ecclésiastiques, an. 1268.

<sup>2</sup> Hist. de l'Egl. Gall. — <sup>3</sup> Bibl. Orient. p. 204.

château d'Arsouf, d'où il emmena environ mille captifs, et réduisit à composition le fort de Sapheth. Il commanda aux habitans de ce dernier endroit, sous peine de passer par les armes, de se faire tous musulmans. Il n'y en eut que huit qui apostasièrent : les autres, au nombre de plus de six cents, furent égorgés, contre la foi du traité. Leur sang coulait comme un ruisseau sur la pente de la montagne au sommet de laquelle est située la forteresse<sup>1</sup>. Le prieur des Templiers et deux Frères-Mineurs qui exhortaient les martyrs à la constance furent écorchés vifs, fouettés avec barbarie en cet état, et enfin décollés (1269).

Le récit qu'on fit de toutes ces horreurs au pieux monarque, lui rendit toute l'ardeur de ses premières années, et parut produire la même impression sur ses proches et ses sujets. Tous ses fils, à l'exception du quatrième encore enfant, son frère Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, son gendre Thibault roi Navarre et comte de Champagne, son neveu Robert comte d'Artois, Gui comte de Flandre, Jean fils du comte de Bretagne, et une infinité d'autres seigneurs, prirent la croix avec lui. Charles d'Anjou, roi de Sicile, devait encore le rejoindre avec une puissante armée. Mais en ne négligeant rien des moyens naturels, ce sage et saint roi mettait en Dieu seul toute sa confiance<sup>2</sup>. Afin d'attirer les bénédictions du Ciel sur son entreprise, il redoubla de ferveur dans ses exercices ordinaires de piété, dont les historiens de sa vie ont cru devoir nous transmettre le détail édifiant : en voici quelque partie, que le témoignage des personnes qui l'approchaient de plus près peut rendre croyable, mais que le nom de Louis IX, aussi grand homme que grand saint, ne prémunira peut-être point encore assez contre les dérisions de la sagesse impie de notre siècle.

Il assistait tous les jours à l'office canonial, même aux heures de la Vierge; et dans ses voyages, il le récitait à cheval avec son confesseur. Tous les jours encore il disait l'office des morts à neuf leçons. Il entendait habituellement deux messes par jour; et souvent trois ou quatre. C'était la même assiduité pour la parole de Dieu, et il l'écoutait avec tant d'attention, qu'il en répétait ensuite tous les traits frappans aux personnes qui l'entouraient. De son temps même, on censurait ces dévotions; il répondait, sans y rien changer : « Si je donnais le double de ce temps au jeu ou à la chasse, on n'en parlerait pas. » Il fut bien des années dans l'usage d'aller à minuit aux matines de sa chapelle, et de prier encore au retour, autant qu'avaient duré les matines : mais d'après les remontrances

<sup>1</sup> Sanut. p. 222. — <sup>2</sup> Siffrid. an. 1265.

qu'on lui fit au sujet de sa complexion délicate, il remit ces dévotions au matin. Le soir, après les complies de sa chapelle, il faisait faire par un prêtre l'aspersion de l'eau bénite par toute sa chambre, en particulier sur son lit. Il introduisit dans sa chupelle la coutume de fléchir le genou pendant la messe<sup>1</sup> à ces paroles du *Credo*, *Et homo factus est*, et de se prosterner à la lecture qui se fait dans la passion de la semaine Sainte, au moment où l'on dit que Jésus-Christ expira. C'est de là que nous viennent ces pieux usages.

Avec la piété il porta aussi l'austérité sur le trône. Tous les vendredis il jeûnait, et s'abstenait de viande les mercredis. Les vendredis du carême et de l'avent, il ne mangeait ni poisson, ni fruits. Il jeûnait au pain et à l'eau le vendredi Saint, les veilles des quatre principales fêtes de la Vierge, et quelques autres jours de l'année. Il se confessait tous les vendredis, et selon la dévotion du temps, après sa confession il prenait la discipline. Toujours il craignait que la majesté de sa personne n'ôtât quelque liberté au ministre de ce sacrement, et souvent il lui répétait : *Vous êtes ici le père, et je ne suis que l'enfant*. S'il y avait une porte ou une fenêtre à fermer, il se levait promptement, sans souffrir que le confesseur le prévint. Outre ses confesseurs, il avait prié quelques personnes fermes et sages de l'avertir de tout ce qu'elles entendraient ou remarqueraient en lui de répréhensible, et il reçut toujours leurs avis dans la disposition qui les lui avait fait demander. Il porta long-temps le cilice durant l'avent, le carême et les vigiles de plusieurs fêtes; mais son confesseur l'ayant fait convenir que sa santé en souffrait, il le quitta avec docilité, en dédommageant néanmoins sa piété par une ceinture de crin qui n'avait pas les mêmes inconvénients.

L'abondance de ses aumônes était inconcevable, tout puissant roi qu'il était. Il est impossible d'en faire le dénombrement; on n'en peut rapporter que les particularités les plus propres à nous retracer les vues supérieures et la foi vive qui les dirigeaient. Tous les jours, quelque part qu'il fût, il nourrissait chez lui cent vingt pauvres; ce nombre augmentait considérablement aux jours de dévotion. Le roi les servait souvent de sa main, avant de manger lui-même; à certains jours, il en servait ainsi jusqu'à deux cents. Chaque jour, à dîner et à souper, il faisait manger auprès de lui trois pauvres vieillards, à qui l'on passait des mets de sa table. Tous les samedis, il lavait encore les pieds à trois pauvres vieillards, puis il leur faisait une aumône en argent, et leur servait lui-même à manger. Il donnait abondamment aux hôpitaux et à toutes les pauvres

<sup>1</sup> Duchesne, t. v, p. 456, etc.

communautés de religieux et de religieuses. Il fonda une multitude innombrable de monastères, des maisons de piété et de charité de tout genre. Il ne fut pas moins libéral envers les églises. Né pour les grandeurs, et ayant l'âme naturellement grande, il aimait mieux, comme il s'en expliquait quelquefois, signaler sa magnificence pour la religion, que pour le monde et la vanité. Il ne laissait pas que de faire paraître la majesté royale, avec tout l'éclat propre à imposer, non-seulement dans les jours de représentation, mais dans l'état habituel de sa cour, où il fut constamment servi avec plus de dignité qu'aucun de ses prédécesseurs. La vraie piété a toujours la sagesse pour guide; et la vertu, éloignée constamment des extrémités vicieuses, ne trouble jamais l'ordre des conditions.

Tout étant préparé pour la croisade, le roi se rendit, comme à son premier voyage d'outre-mer, au port d'Aigues-Mortes (1270); et de là, après huit jours de navigation, à Cagliari en Sardaigne, où la flotte des Croisés se rassembla. On tint conseil touchant le lieu où ils commenceraient à porter leurs armes, et il fut question de trois points différens, Acre, Alexandrie et Tunis. Le saint roi se détermina pour le dernier. Plusieurs personnes dignes de foi l'avaient assuré que le roi de Tunis inclinait à se faire chrétien. Ce prince lui-même lui avait envoyé depuis peu des ambassadeurs, qui le confirmèrent dans cette persuasion. Dans l'ardeur de son zèle, il leur parla en ces termes : « Dites au roi votre maître, que je voudrais passer dans les fers le reste de mes jours, pourvu que lui et son peuple se fissent chrétiens de bonne foi. » Dans l'intimité des seigneurs qui partageaient sa confiance, souvent il s'écriait avec transport : « Oh ! si je pouvais un jour me voir parrain d'un tel filleul ! » Ce ne fut pas là néanmoins le seul motif qui détermina ce prince habile à marcher vers Tunis. On lui faisait encore entendre que, si cette ville résistait, elle serait facile à réduire; qu'elle regorgeait d'ailleurs de toutes sortes de richesses, comme n'ayant jamais été prise; qu'elle offrait des ressources inestimables aux Croisés, et que c'était de ce pays que le sultan d'Egypte tirait l'excellente cavalerie qui faisait la force principale de ses armées. Mais, quoi qu'il en soit de la justesse de ces mesures, le Seigneur avait des vues bien différentes de celles des hommes : jamais il ne montra plus sensiblement quels mouvemens il imprime quelquefois aux peuples et aux empires, pour consommer la sanctification d'un élu d'un certain ordre.

Ce n'était pas sur la terre que le zèle de S. Louis pour la propa-

\* Duchesne, t. v, p. 461.

[An 1270]  
gation  
vaient  
il avait  
qui dev  
second  
conser  
pour la  
chrétie  
titude  
leurs r  
et tout  
mées l  
propo  
s'ils at  
se tro  
Cartha  
de ce  
avaien  
augme  
nourr  
nicule  
troisiè  
septièm  
Vend  
jours.  
Le  
brûla  
son d  
toute  
naiss  
par é  
ubré  
tant  
peup  
don  
voul  
pres  
cren  
viva  
sacr  
le co

gation de la foi, et tant d'autres vertus royales et chrétiennes, devaient triompher. Dans sa première expédition contre les Infidèles, il avait rassemblé, pour ainsi dire, tous les précieux matériaux qui devaient entrer dans la couronne de son immortalité : cette seconde entreprise devait servir à les épurer de ce qu'ils pouvaient conserver de terrestre, sans avoir plus de suites que la première pour la réduction ou la conversion des ennemis de la foi. L'armée chrétienne ayant fait sa descente en Afrique, à la vue d'une multitude innombrable de Sarrasins qui s'enfuirent à l'instant vers leurs montagnes, le roi de Tunis se crut dans le plus grand péril, et toutes ses idées de conversion, soit bien fondées, soit présumées légèrement, se dissipèrent pour ne plus faire place qu'aux propos insensés de la terre. Il envoya dire aux vainqueurs que, s'ils attaquaient la ville, il ferait massacrer tous les Chrétiens qui se trouveraient dans ses Etats<sup>1</sup>. On ne laissa pas que de prendre Carthage, voisine de Tunis, qui s'était arrogé le lustre et la dignité de cette ancienne capitale de l'Afrique. Mais les maladies, qui avaient commencé parmi les Français avant leur débarquement, augmentèrent à l'excès, par suite de la fatigue, de la mauvaise nourriture et des chaleurs excessives de ces contrées durant la canicule. Jean Tristan, comte de Nevers et fils de Louis, mourut le troisième jour d'août. Le légat Raoul de Chevrières mourut le septième. Le comte de la Marche, les seigneurs de Nemours, de Vendôme, de Montmorenci, de Brissac furent emportés en quatre jours.

Le roi fut attaqué lui-même d'une dysenterie et d'une fièvre brûlante, qui en peu de jours le réduisirent à l'extrémité. Avant son départ, il avait fait son testament, où l'on trouve en substance toute la charité et la piété qui l'avaient animé depuis qu'il se connaissait. Quand il sentit que le Seigneur l'appelait à lui, il donna par écrit à Philippe, son fils aîné, une Instruction<sup>2</sup> qui n'est qu'un abrégé des admirables principes qui l'avaient dirigé toute sa vie, tant pour la sanctification de son âme que pour le bonheur de ses peuples : deux objets que ce prince, rempli, s'il en fut jamais, du don d'intelligence et de conseil, n'avait jamais séparés, et dont il voulait montrer l'étroite connexion dans des conjonctures si propres à produire des impressions durables. Il reçut ensuite les sacremens de l'Eglise et particulièrement le saint viatique, avec une vivacité de foi qu'il communiquait à tous les assistans. Le ministre sacré lui ayant demandé s'il ne croyait pas fermement que ce fût le corps de Jésus-Christ. *Je ne le croirais pas mieux*, s'écria-t-il,

<sup>1</sup> Spicil. p. 550, etc. — <sup>2</sup> Vid. Joinv. p. 126.

quand je le verrais dans la splendeur avec laquelle il est monté au ciel. Ses forces déclinant toujours, il ne s'occupa plus que du soin de son éternité, mais sans jamais le séparer de l'amour de ses peuples. Le jour de sa mort, on lui entendit encore proférer ces mots : *Seigneur, ayez pitié de ce peuple que je laisse entre vos mains.* Après quoi il prononça ce verset du psalmiste : *Seigneur, j'entrerai dans votre maison, je vous adorerai dans votre saint temple, et je glorifierai votre nom;* puis, les bras croisés sur la poitrine et les yeux levés au ciel, le 25 août de l'année 1270, cinquante-cinquième de son âge, il expira doucement sur la cendre où il s'était fait mettre. C'est ainsi que, soutenant son caractère jusqu'au dernier moment, il ne cessa d'imprimer à la majesté du diadème tous les attraits de la vertu.

Il avait à peine rendu l'esprit, que son frère le roi de Sicile arriva. Charles entra éploré dans la tente du saint roi : mais sa douleur se convertit aussitôt en une vénération religieuse. Il se prosterna aux pieds du saint, dont le visage, aussi frais et plus agréable qu'en pleine santé, portait déjà l'empreinte de la gloire dont son âme jouissait dans le ciel. Pendant six semaines, le roi Charles continua la guerre avec les troupes fraîches et nombreuses qu'il avait amenées, et battit les Sarrasins toutes les fois qu'ils osèrent l'attendre. Il eût pu de même s'emparer de Tunis : mais, n'envisageant pas cette conquête du même œil que son saint frère, et la peste commençant à faire un ravage égal dans les deux armées, on fit une trêve de dix ans, toute à l'avantage des Chrétiens. Entre autres conditions onéreuses, les Infidèles, pour les frais de la guerre, se soumirent à une somme plus forte d'un tiers que la rançon payée autrefois par les Français en Egypte.

Comme on venait de conclure ce traité, Edouard, fils aîné du roi d'Angleterre, arriva avec une nouvelle armée et quantité de seigneurs anglais. Il témoigna un mécontentement fort vif de la trêve, et passa plein de chaleur en Palestine, où il ne fit cependant rien de mémorable. Toutes les affaires des Chrétiens y étaient presque entièrement ruinées. Bondochar, poursuivant ses avantages et ses cruautés, avait pris, outre une infinité de châteaux, les villes de Jaffa et d'Antioche. Il fit mourir dans celle-ci dix-sept mille personnes, et en traîna plus de cent mille en esclavage (1268). Telle est l'époque de la ruine irréparable de cette illustre cité, si long-temps la troisième du monde et la première de l'Orient. L'année même de l'arrivée du prince Edouard en Syrie, le sultan prit les forteresses de Carac et de Montfort. Ainsi l'on peut regarder la fin de S. Louis comme le terme des croisades. Edouard, au bout d'un an, revint en Europe, apprit en Sicile que le roi Henri III

[An 1272]

son père venait de mourir, et se pressa d'aller prendre possession du trône.

Les Français, à la suite de leur nouveau roi Philippe le Hardi, revinrent aussi par la Sicile; après s'être engagés à reprendre dans trois ans les armes contre les Infidèles. Ils emportaient avec eux les reliques de leur saint roi, c'est-à-dire les ossemens, dont on avait séparé les chairs. Le roi de Sicile avait pris une partie des intestins, et les fit enterrer dans une église de Palerme, où ils devinrent aussitôt célèbres par un grand nombre de miracles. Arrivé en France (1271), le roi Philippe porta lui-même sur ses épaules, de Paris à Saint-Denis, les reliques de son père, que les miracles n'illustrèrent pas moins que celles de Sicile. Plusieurs de ces merveilles sont rapportées dans la bulle de Boniface VIII, qui décerna un culte public à ce prince, vingt-sept ans après sa mort. Peu de jours après l'inhumation du saint, on vit encore arriver à Saint-Denis le corps de son frère Alphonse, comte de Toulouse et de Poitiers, mort au retour de Tunis à Corneto en Toscane, où il avait été obligé de s'arrêter. La comtesse Jeanne, son épouse, étant morte de chagrin quelques jours après sans laisser d'enfans, le comté de Toulouse fut réuni à la couronne de France, pour n'en plus être détaché.

L'Église romaine avait été jusque là sans pasteur. Les cardinaux, toujours renfermés à Viterbe, donnèrent enfin par compromis à six d'entre eux le pouvoir d'élire un pape. Le premier septembre de cette année 1271<sup>1</sup>, ils nommèrent d'une voix unanime Théalde ou Thibaud, né à Plaisance, de l'illustre maison de Visconti, mais jusque là simple archidiacre de Liège, et qui était allé par dévotion aux saints lieux. La connaissance qu'il avait des besoins de la Terre-Sainte, et son zèle pour y remédier, sont indiqués entre les motifs que les cardinaux allèguent en sa faveur pour l'élection, dans la lettre d'avis qu'ils lui envoyèrent avec leur décret. Il y donna son consentement le 27 octobre, jour d'où l'on commence à compter le temps de son pontificat, prit le nom de Grégoire X, partit sans retard, et arriva en Italie le premier jour de l'an 1272. Il employa les deux mois suivans presque tout entiers aux seules affaires de la Terre-Sainte; il ne voulut pas même aller directement à Rome, de peur d'être détourné par d'autres soins.

Après y avoir été sacré et ordonné le 27 de mars, il fit expédier sans délai une lettre circulaire aux évêques, pour la convocation d'un concile œcuménique, dont les causes principales, outre les vices et les erreurs allégués à l'ordinaire, étaient le schisme des

<sup>1</sup> *Ain.* an. 1271.

Greco et le péril des fidèles de Palestine. L'empereur Michel Paléologue, politique très-insinuant tant qu'il savait se commander, avait déjà gagné la bienveillance des papes Urbain et Clément, en les reconnaissant, par ses lettres et ses envoyés, pour chefs de l'Eglise universelle, et en promettant de rétablir entre toutes les Eglises l'ancienne union; à laquelle, ajoutait-il adroitement, il ne voyait plus d'obstacle, depuis que les Grecs étaient rentrés dans Constantinople. Instruit que le roi Charles de Sicile avait acquis les droits de l'empereur Baudouin, et qu'il prenait ses mesures pour les faire valoir, il fit des instances nouvelles et plus pressantes que jamais auprès du pape Grégoire, afin d'arrêter ces entreprises, en se mettant au même rang que les souverains soumis de tout temps à l'autorité spirituelle du saint Siège. En conséquence, le pontife l'invita comme les autres princes catholiques à venir avec ses évêques au concile général qui devait se tenir à Lyon.

Afin de le célébrer plus tranquillement et avec plus de fruit, il s'appliqua soigneusement à rétablir la concorde parmi les Italiens, et à inspirer de la modération aux Guelfes, qui abusaient de l'ascendant qu'ils avaient repris sur les Gibelins. A cet effet, il se servit utilement du bienheureux Ambroise <sup>1</sup>, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, homme puissant en œuvres et en paroles, et qui réconcilia entre elles toutes les familles de Sienna sa patrie. Ambroise travailla de même à rétablir la paix entre les princes et les peuples d'Allemagne, et s'acquitta partout la plus haute vénération. Les papes lui offrirent plusieurs évêchés, qu'il refusa constamment, aussi bien que celui de Sienna sa patrie, auquel il avait été élu suivant toutes les formes canoniques. Il ne voulut pas même accepter dans son ordre la moindre supériorité. Ses vertus l'ont fait inscrire au Martyrologe romain, avec le titre de bienheureux.

Grégoire X jugea que le moyen le plus efficace de pacifier l'Allemagne, encore plus agitée que l'Italie, c'était de la tirer de l'anarchie où elle gémissait depuis Frédéric II, malgré l'élection de tant d'empereurs. Richard d'Angleterre était mort dès le mois d'avril 1271; Grégoire déclara au roi de Castille, que ses prétentions sur l'Empire ne lui paraissaient pas recevables, et fit aussitôt après assembler les électeurs à Francfort. Le premier octobre 1273, ils choisirent Rodolphe, comte de Habsbourg, issu d'Etichon d'Alsace, souche commune de la maison de Lorraine et de la seconde d'Autriche, qui prit ce nom quand Rodolphe eut investi son fils Albert de ce duché enlevé à Ottocar, roi de Bohême. Le pape Grégoire se rendit cette même année à Lyon, afin d'y présider en personne au concile.

<sup>1</sup> Gall. ad 20 Mart

En C  
dre de  
qu'il p  
tinople  
inspect  
s'oppo  
lard, h  
s'empa  
était u  
profon  
rellem  
homm  
dans le  
trine,  
quelles  
dait au  
exercé  
turelle  
nation  
schism  
mait s  
la moi

De  
tre la  
que li  
Mais  
lence  
parti,  
logien  
Geor  
temp  
l'ame  
au m  
sans  
veule  
dans  
atten  
Il ch  
vant  
Il fu  
que

Michel Pa-  
mmander,  
lément, en  
chefs de l'E-  
toutes les  
ment, il ne  
entrés dans  
vait acquis  
es mesures  
pressantes  
ntreprises,  
is de tout  
quence, le  
venir avec  
on.

le fruit, il  
es Italiens,  
ent de l'as-  
il se servit  
rères-Pré-  
réconcilia  
roise tra-  
es peuples  
ation. Les  
tamment,  
ait été élu  
même ac-  
s l'ont fait  
reux.

ifier l'Al-  
r de l'an-  
ection de  
mois d'a-  
étentions  
tôt après  
1273, ils  
on d'Al-  
seconde  
i son fils  
Le pape  
ésider en

En Orient, Michel Paléologue disposait ses évêques à s'y rendre de leur côté, et travaillait avec ardeur à lever les obstacles qu'il prévoyait à la réunion. Joseph, alors patriarche de Constantinople, et plus encore Jean Veccus, chartophylax, c'est-à-dire, inspecteur des chartes et grand-chancelier de l'Église patriarcale, s'opposèrent fortement à son dessein. Le patriarche, faible vieillard, homme simple et sans lettres, jouet aveugle de quiconque s'emparait de son esprit, pouvait peu par lui-même : mais Veccus était un génie transcendant et capable de tout, élevé, pénétrant, profond dans toutes les sciences qu'il ne cessait de cultiver, naturellement éloquent et persuasif, d'un aspect imposant, et l'un des hommes les mieux faits de tout l'Empire, aussi habile d'ailleurs dans le maniement des affaires que dans les discussions de doctrine, et déjà illustré par des négociations importantes, dans lesquelles il avait répondu à toute l'attente de son prince<sup>1</sup>. Il possédait au même point toutes les bonnes qualités de l'âme, une vertu exercée à l'héroïsme, un grand fonds de bonté et de droiture naturelle, une franchise, une ingénuité presque inconnue dans sa nation, et à laquelle les plus obstinés d'entre ses compatriotes schismatiques n'ont pu s'empêcher de rendre témoignage<sup>2</sup>. Il aimait si passionnément la vérité, qu'aussitôt qu'il l'avait reconnue la moindre dissimulation lui devenait comme impossible.

De concert avec le patriarche, il se déclara si ouvertement contre la réunion, que l'Empereur, poussé d'un zèle qu'on eut presque lieu de croire outré plutôt que simulé, le fit mettre en prison. Mais réfléchissant bientôt au caractère de Veccus, à qui la violence ne ferait jamais abandonner ce qu'il prenait pour le bon parti, Paléologue lui envoya un écrit composé par de savans théologiens, dont les principaux étaient l'archidiaque Méliténote, George Métochite et George de Chypre. Il lui fit dire en même temps qu'il ne prétendait pas tyranniser sa conscience, mais que l'amour de la vérité, dont on lui faisait justement honneur, devait au moins l'engager à s'éclairer par lui-même et à chercher le vrai sans préoccupation. Veccus n'était pas de ces gens de secte qui veulent absolument, et sans nulle autre considération, que le parti dans lequel ils sont engagés soit le meilleur. Il lut cet écrit avec attention, et en suspendant ses préjugés, comme il l'avait promis. Il cherchait sincèrement cette divine clarté qui va toujours au-devant de ceux qui la désirent : elle luisit sur-le-champ à ses yeux. Il fut surpris d'un grand nombre d'autorités des Pères grecs ainsi que latins, surtout de S. Athanase, de S. Cyrille et de S. Maxime,

<sup>1</sup> Niceph. Greg. l. 5. — <sup>2</sup> Georg. Pachymer. l. II, c. 19; l. III, c. 24; l. v, c. 12 et 15.

qui font procéder le Saint-Esprit du Père et du Fils, ou du Père par le Fils, ce qui prouve également l'union et l'identité de substance entre les trois personnes divines. Incapable de retenir captive la vérité connue, il dit sans délai, que, si les copies et les extraits qu'on lui avait présentés se trouvaient conformes aux originaux, il ferait volontiers ce qu'on demandait de lui. L'Empereur, satisfait d'une réponse si digne de la réputation de celui qui la donnait, le mit sur-le-champ en liberté, et lui fournit les livres des Pères, qui dissipèrent bientôt le reste de ses doutes (1273).

Cette âme intègre et forte, une fois persuadée, ne chancela plus dans le bon parti, auquel son éloquence, et plus encore son exemple, ramenèrent presque tous les Grecs et les prélats même de l'Orient, qui vivaient sous la domination des Infidèles. Le patriarche Joseph montra cependant toute l'opiniâtreté des génies de sa sphère : mais l'Empereur convint avec lui qu'il se retirerait incontinent dans un monastère, avec la jouissance de ses revenus; que si l'affaire de l'union ne se concluait pas avec les Latins, il reprendrait son siège; mais que, si elle réussissait, et qu'il persistât à n'y pas consentir, il renoncerait pour toujours au patriarcat, ce qui eut lieu par la suite, et Jean Veccus fut mis en sa place. A l'égard des autres schismatiques opiniâtres, Michel Paléologue usa d'une rigueur plus grande encore et vraiment excessive, du moins à ne considérer que le bien de l'union. Car, sous d'autres points de vue, on ne saurait disconvenir que, par leurs cabales, par leurs conventicules et leurs murmures séditieux, par leur union rebelle avec la princesse Eulogie, sœur de l'Empereur, et avec Marie sa fille, femme du prince des Bulgares, et schismatique encore plus forcenée que sa mère, enfin par leurs ligues avec les ennemis de l'Etat et les musulmans mêmes, ils n'eussent mérité les plus sévères traitemens<sup>1</sup>.

Mais tous ces obstacles n'arrêtèrent point le zèle de Paléologue.

Après avoir pris parmi ses sujets les mesures et les précautions que lui suggéra sa prudence, il ne pensa plus qu'à consommer son entreprise, au moyen des ambassadeurs et des prélats qu'il fit partir pour le concile de Lyon. Ces représentans de l'empereur Michel et de son fils Andronic, associé nouvellement à l'empire, étaient George Acropolite, grand-chancelier; Pamarète, grand-mâitre de la garde-robe, et le grand-interprète Berrhéote, avec quelques-uns des premiers sénateurs. L'ordre ecclésiastique était représenté par Germain, patriarche de Constantinople avant Joseph, et de tout temps opposé au schisme; par Théophane, métropolitain de Nicée, et

<sup>1</sup> Pachymcr. l. vi, c. 1.

[An 1274]  
par quel  
ordre, e  
rang. Ils  
1274; e  
glise de  
néraleme  
Ce fu  
qu'on a  
soixante  
portion  
venture  
amené  
tife. Te  
l'Eglise  
les onl  
prélats  
magne  
des Gr  
S. T  
navent  
propre  
pas mé  
que le  
qui po  
magen  
ville  
mois,  
qu'au  
du roy  
connu  
neuve  
moins  
lieu d  
effet  
mens  
tans.  
qu'il  
glise  
cour  
écrivit  
matio

par quelques-uns des ecclésiastiques les plus distingués du second ordre, entre lesquels Jean Veccus tenait sans contredit le premier rang. Ils s'embarquèrent au commencement du mois de mars 1274; et le pape, qui en avait reçu l'avis, fit le 7 mai, dans l'église de Saint-Jean de Lyon, l'ouverture du concile, compté généralement pour le quatorzième œcuménique.

Ce fut une des plus nombreuses et des plus brillantes assemblées qu'on ait vues dans l'Eglise. On y compta cinq cents évêques, soixante-dix abbés, plus de mille autres prélats, et un nombre proportionné de docteurs, parmi lesquels on admira surtout S. Bonaventure, créé depuis quelque temps cardinal-évêque d'Albane, et amené par honneur dans la même voiture que le souverain pontife. Tel que le soleil près de son couchant, ce grand flambeau de l'Eglise étincelait du feu le plus vif au moment de descendre dans les ombres du tombeau. Outre cette multitude de docteurs et de prélats, on vit encore, avec les ambassadeurs de France, d'Allemagne, d'Angleterre et de bien d'autres états catholiques, ceux des Grecs, des Tartares même, et le roi d'Aragon en personne.

S. Thomas d'Aquin fut invité au concile, aussi bien que S. Bonaventure, et partit avec quelques ouvrages de sa composition, propres à convaincre ou à confondre les Grecs; mais il ne devait pas même y arriver. Il enseignait alors la théologie à Naples, après que le roi de Sicile, qui avait disputé avec l'université de Paris à qui posséderait cet incomparable docteur, l'ent obtenu, en dédommagement du refus que Thomas avait fait de l'archevêché de cette ville<sup>1</sup>. Là, ce prince lui assigna une pension d'une once d'or par mois, et le saint y continua la troisième partie de sa Somme jusqu'au traité de la Pénitence qu'il laissa imparfait. Il n'était pas sorti du royaume de Naples, qu'il tomba malade dans la Campanie, et connut qu'il n'en relèverait pas. S'étant retiré à l'abbaye de Fosse-neuve, ordre de Cîteaux, il dit en y entrant, devant plusieurs moines, et en s'appliquant les paroles du Psalmiste : *C'est ici le lieu de mon repos, c'est l'habitation que j'ai choisie*. Il mourut en effet le 7 de mars de cette année 1274, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise avec une dévotion qui attendrit tous les assistants. En faisant, avant d'expirer, sa profession de foi, il déclara qu'il soumettait sa doctrine et tous ses écrits au jugement de l'Eglise romaine. Il était âgé d'environ quarante-neuf ans, vie bien courte en comparaison de la multitude et de l'excellence de ses écrits. Il avait une si grande facilité, qu'il dictait, sur différentes matières, à trois écrivains, et quelquefois à quatre en même temps.

<sup>1</sup> Echard. Summ. p. 217, 265.

Toutefois, dans les dix-sept volumes *in-folio* imprimés sous son nom, il se trouve plusieurs ouvrages que les meilleurs critiques attribuent à d'autres auteurs. Il eut un émule fameux dans la personne d'un Frère-Mineur, nommé Jean Scot, et surnommé *le docteur subtil*, qui paraît s'être piqué d'avoir des opinions contraires à celles du docteur Angélique, en matière néanmoins indifférente à la foi. De là les deux écoles rivales des thomistes et des scotistes.

S. Thomas étudiait avec tant d'application, qu'il perdait souvent de vue tout ce qui l'entourait. Se trouvant un jour à la table de S. Louis, qui se faisait gloire d'admettre parmi ses convives les savans et les gens de bien, il frappa tout-à-coup sur la table, et dit: *Voilà qui est péremptoire contre l'hérésie de Manès*. Son prieur, qui était du repas, le tira fortement, et l'avertit de penser qu'il était à la table du roi. Thomas demanda pardon au prince: mais le saint roi ne fut qu'édifié de le voir si peu attentif à ce qui aurait enorgueilli tant d'autres; et faisant le plus grand cas de toutes les pensées de cet homme rare, il appela sur-le-champ un secrétaire, à qui il ordonna d'écrire la réponse à Manès.

Le concile de Lyon dura depuis le 7<sup>e</sup> jour de mai jusqu'au 17 de juillet, jour où se tint la sixième et dernière session<sup>1</sup>. Aussitôt après la première, dans laquelle l'on ne fit guère autre chose que les cérémonies accoutumées pour l'ouverture de ces augustes assemblées, le pape Grégoire, qui avait singulièrement à cœur les intérêts de la Terre-Sainte, convint, séparément avec chaque archevêque et plusieurs autres prélats, des impositions ecclésiastiques et d'autres moyens propres à secourir efficacement les restes malheureux des fidèles de Palestine.

Ce premier objet du concile étant réglé, Grégoire s'occupa principalement de la réunion des Grecs, qui en formait un accessoire si considérable. Il reçut alors des lettres de quelques Frères-Mineurs qu'il avait envoyés à Constantinople, et qui, arrivés à Rome avec les ambassadeurs de l'empereur d'Orient, lui annonçaient leur départ pour le concile. Aussitôt il fit rassembler tous les prélats au lieu ordinaire des sessions; on y lut publiquement ces lettres, qui causèrent une joie incroyable, et S. Bonaventure fit un sermon éloquent sur ces paroles du Prophète: *Lève-toi, Jérusalem, porte les yeux vers l'orient, et du sommet des montagnes contemple tes enfans qui se rassemblent depuis l'orient jusqu'à l'occident*. Les Grecs mirent le comble à la joie publique, en arrivant enfin à Lyon le jour de Jean-Baptiste, le 24 de juin.

Tous les prélats du concile avec leur suite, le vice-chancelier du

<sup>1</sup> Tom. XI Conc. p. 955, etc.

[An 1274]  
 saint Siég  
 des cardi  
 conduis  
 debout,  
 avec tou  
 de leur  
 Christ, p  
 rient, et  
 romaine  
 mois, fê  
 lébra da  
 cile. Ap  
 Germai  
 chantèr

Le 4  
 core, m  
 Tartar  
 semblé  
 étroite  
 can, se  
 étendu  
 Médite  
 tages  
 et sur  
 des C  
 l'Euro  
 d'eux  
 que le  
 sessio

Le  
 après  
 arche  
 logue  
 de fo  
 pont  
 restr  
 de l'  
 prin  
 suiv  
 à l'u  
 la p  
 et d  
 dép

[An 1274]

saint Siège, et le camerlingue avec les officiers du pape et les gens des cardinaux, allèrent au-devant des Grecs hors de la ville, et les conduisirent avec grand honneur au palais du pape. Il les reçut debout, accompagné des cardinaux, leur donna le baiser de paix avec toutes les marques d'une affection paternelle. Ils lui rendirent de leur côté tous les respects qui sont dus au vicaire de Jésus-Christ, présentèrent les lettres de l'empereur et des évêques d'Orient, et dirent qu'ils venaient rendre toute obéissance à l'Eglise romaine, et professer une même foi avec elle. Dès le 29 du même mois, fête de S. Pierre, ils assistèrent à la messe que le pape célébra dans la cathédrale en présence de tous les membres du concile. Après que le Symbole eut été chanté en latin, le patriarche Germain et les autres Grecs le répétèrent dans leur langue, et chantèrent trois fois ces paroles, *qui procède du Père et du Fils*.

Le 4 juillet une nouvelle ambassade, bien plus étonnante encore, mit le comble à l'allégresse commune. Abaca, grand kan des Tartares occidentaux, envoyait jusqu'à seize ambassadeurs à l'assemblée de l'Eglise chrétienne, afin de contracter avec elle une étroite alliance contre les Musulmans. Après la mort de Mangoucan, ses deux frères Cublai et Houlagon s'étant partagé l'immense étendue de l'Asie, depuis les mers orientales de la Chine jusqu'à la Méditerranée, le sultan d'Egyte et de Syrie avait obtenu des avantages considérables sur Houlagou, maître de l'Asie occidentale, et sur son fils Abaca. C'était pour réprimer l'ennemi commun des Chrétiens et des Tartares, que ceux-ci venaient, au sein de l'Europe, rechercher l'amitié de ses princes. On alla au-devant d'eux avec appareil, et on les reçut avec les mêmes honneurs que les ambassadeurs de Grèce; puis le pape indiqua la quatrième session du concile pour le surlendemain sixième jour de juillet.

Les ambassadeurs grecs y furent placés au côté droit du pape, après les cardinaux, et les Tartares vis-à-vis, auprès des patriarches. On lut à voix haute les lettres de l'empereur Michel Paléologue et des prélats ses sujets. Elles contenaient une profession de foi qui avait été proposée aux Grecs par le saint Siège, dès le pontificat de Clément IV, et qu'ils avaient adoptée sans aucune restriction. Ils reconnaissaient avec la même docilité la primauté de l'Eglise romaine, promettaient de ne jamais se départir de ces principes, et demandaient seulement de conserver les usages qu'ils suivaient avant le schisme, et qui ne préjudiciaient, ni à la foi, ni à l'unité catholique. Ces déclarations se firent non-seulement de la part de l'Empereur, mais au nom de vingt-cinq métropolitains et de neuf archevêques, avec leurs conciles ou les évêques de leur dépendance, c'est-à-dire, de presque tous les prélats qui recon-

naissaient le patriarche de Constantinople. On promettait encore de déposer le patriarche Joseph s'il persistait à refuser au pontife romain l'honneur qui lui avait été rendu par le passé, et d'établir un nouveau patriarche qui reconnût la primauté du saint Siège. Après la lecture de ces lettres, le grand-chancelier Georges Acropolitte, au nom de l'empereur, abjura le schisme avec serment, accepta la profession de foi de l'Église romaine, en confessa la primauté, et promit de persévérer à jamais dans ces sentimens. On reconnut Michel Paléologue pour légitime empereur de Constantinople, le pape entonna le *Te Deum*, et tous les assistans, unissant leurs voix, exprimèrent comme à l'envi leur contentement et leurs actions de grâce.

Cette joie fut bientôt interrompue par la mort de S. Bonaventure, qui emporta les regrets de tout le monde, non-seulement pour sa doctrine, sa tendre éloquence, sa haute vertu, mais pour la douceur de son caractère et de ses manières, qui lui tenaient, pour ainsi dire, enchaînés les cœurs de tous ceux qui l'avaient connu. La cour pontificale et tout le concile assistèrent à ses funérailles, les plus brillantes à la fois et les plus attendrissantes qu'on ait jamais faites, même à aucun souverain. Pierre de Tarantaise, qui d'archevêque de Lyon venait d'être fait cardinal-évêque d'Ostie, et qui succéda au pape Grégoire sous le nom d'Innocent V. prononça l'oraison funèbre. Comme il était de l'ordre de S. Dominique, uni de confraternité avec celui de S. François, il choisit pour texte ces paroles de David : *Je suis inconsolable de vous avoir perdu, mon frère Jonathas*, et il exprima sa douleur d'une manière si touchante, qu'il tira des torrens de larmes de l'assemblée, toute pénétrée de la perte que l'Église venait de faire. S. Bonaventure est regardé en particulier, parmi tous les docteurs de son temps, comme le plus grand maître de la vie spirituelle, et l'ascète le plus rempli d'onction. De là principalement le surnom qu'on lui a donné de docteur Séraphique. On lui attribue l'usage de chanter, à la fin de l'office canonial, l'antienne à la Vierge.

La cinquième session du concile se tint le lendemain de la mort du saint, seizième de juillet. On y eut la consolation de voir administrer le baptême à l'un des ambassadeurs tartares et à deux de ses compagnons. Ces étrangers, conduits vraisemblablement par des vues toutes temporelles, ne purent s'approcher, si l'on peut s'exprimer ainsi, des sources de la grâce, sans en éprouver l'impression victorieuse. Après cette cérémonie, on lut différentes constitutions relatives à la réforme qui formait le troisième objet du concile. La méthode qu'on avait employée dans l'élection du pape Grégoire, fut érigée en règlement pour la suite,

[An 1274]  
c'est-à-  
aux ré-  
dinau-  
présen-  
nomm-  
d'une  
strict-  
les ve-  
recev-  
pape  
à din-  
du pa-  
autre  
les co-  
l'âge  
préte-  
nent  
La p-  
avaie-  
D  
ordr-  
été i-  
mais  
dit l-  
tage-  
rati-  
sur-  
cho-  
Gré-  
relig-  
ses  
gél-  
sou-  
no-  
pr-  
l'o-  
Se-  
m-  
co-  
de-  
B  
A

c'est-à-dire que le conclave fut institué à perpétuité, et astreint aux règles suivantes : « Après la mort du pape, on attendra les cardinaux absens pendant dix jours, au bout desquels les cardinaux présens se rassembleront dans l'appartement commun qu'on nomme Conclave, et qui sera parfaitement fermé, à l'exception d'une fenêtre, pour qu'on puisse par là leur passer la nourriture strictement nécessaire. Ils ne pourront sortir, personne ne pourra les venir trouver, ils ne parleront à personne en particulier, et ne recevront aucune lettre. S'ils tardent plus de trois jours à élire le pape, pendant les cinq jours suivans on ne leur servira qu'un plat à diner et un à souper; après quoi on ne leur donnera plus que du pain, du vin et de l'eau jusqu'à ce que l'élection soit faite. » Un autre réglemeut remarquable de ce concile, est celui qui annule les collations de cures faites à des personnes qui n'ont pas atteint l'âge de vingt-cinq ans, et qui oblige les curés à se faire ordonner prêtres dans l'année de leur institution. Les autres statuts concernent principalement les élections, les ordinations et les censures. La plupart de ces décrets, publiés seulement à la cinquième session, avaient été portés dès la troisième.

Dans la sixième et dernière, on défendit la multiplication des ordres religieux, et on ordonna la suppression de ceux qui avaient été institués depuis le concile général de Latran tenu en 1215 : mais outre les Dominicains et les Franciscains, dont il est manifeste, dit le pape Grégoire, que l'Eglise universelle tire de grands avantages, on excepte encore les Célestins et les Servites, en considération de leurs saints instituteurs. S. Pierre Célestin, qui prit le surnom de Mourron, montagne voisine de Sulmone, où il avait choisi sa première retraite, était venu trouver à Lyon le pape Grégoire, sur le bruit qu'on devait supprimer les nouveaux ordres religieux. Malgré son extérieur méprisable, il en obtint, grâce à ses austérités, à son détachement admirable et à sa vie tout angélique, une bulle de confirmation, dans laquelle le pape prend sous sa protection le nouvel ordre établi selon la règle de S. Benoît, lui assure la possession de ses biens, et lui accorde même des privilèges particuliers.

S. Philippe Bénizi, qui n'était que le cinquième général de l'ordre dévoué au service de la mère de Dieu, sous le nom de Servites, mais qui en est regardé, sinon comme le fondateur, du moins comme le principal appui, vint aussi trouver Grégoire X au concile de Lyon. Il obtint la confirmation de tout ce que ses prédécesseurs avaient fait pour établir cette congrégation, depuis Bonfilio Monaldi qui l'avait instituée à Florence trente-cinq ans auparavant, et qui était mort depuis douze ans en odeur de sain-

teté. Philippe vécut jusqu'à l'an 1285 où il mourut le vingt-huitième d'août, avec une réputation si constante de vertu, qu'il a été canonisé par Clément X.

Après l'expédition de toutes ces affaires, le pape Grégoire représenta aux pasteurs, que les mœurs et la religion des peuples étaient entre leurs mains, et que plusieurs d'entre eux étaient la cause principale des désordres et du relâchement. Il les exhorta fortement à se corriger eux-mêmes, sans quoi il ne manquerait pas de le faire avec sévérité. Il promit aussi de remédier à divers abus particuliers, que la multitude des affaires capitales avait empêché de prendre en considération dans le concile. On dit ensuite les prières accoutumées, et le pape donna la bénédiction. Ainsi finit le second concile de Lyon, l'un des plus distingués par l'appareil, la singularité du spectacle, le nombre et la qualité des assistants. Il donna les plus grandes espérances par rapport aux Orientaux en particulier, mais ce fut sous ce rapport précisément qu'il produisit le moins d'effet.



[An 1274]  
vingt-huit  
qu'il a été

[An 1274]

---

## LIVRE QUARANTE-UNIÈME.

DEPUIS LE SECOND CONCILE GÉNÉRAL DE LYON EN 1274, JUSQU'À  
L'ÉTABLISSEMENT DES PAPES À AVIGNON EN 1309.

Le pape Grégoire X, après la conclusion du concile qu'on venait de tenir à Lyon, s'appliqua avant toute chose à faire exécuter ce qu'on y avait résolu pour le secours de la Terre-Sainte. Un des plus grands obstacles à ce dessein était la rivalité du roi de Castille et du comte de Habsbourg, au sujet de l'Empire. Le pape, épuisant les intérêts du comte, qui devait se mettre à la tête de la croisade, écrivit d'abord au roi, pour lui faire sentir la faiblesse de ses prétentions. Il eut ensuite une conférence avec lui dans la ville de Beaucaire, où Alphonse le vint trouver comme le pape retournait en Italie; il ne put encore le faire acquiescer à ses remontrances. Mais le roi de Castille étant rentré dans ses états, et ayant repris les ornemens impériaux qu'il avait quittés, le pontife lui fit porter des menaces si terribles par l'archevêque de Séville, qu'il se rendit enfin, et renonça à l'Empire<sup>1</sup>. La guerre que les Maures renouvelaient avec violence, et la nécessité où le Castillan se trouvait, pour la soutenir, de recourir à une décime qu'on ne levait alors qu'avec l'agrément des papes, servirent, indépendamment de la crainte des censures, à le rendre traitable.

Le pape eut ensuite une entrevue à Lausanne avec Rodolphe de Habsbourg, qu'il reconnut pour roi des Romains, et qui promit de conserver les biens et tous les droits de l'Eglise romaine (1275). Il se croisa aussi, à la demande du pape, et avec lui la reine sa femme et presque toute la noblesse que les deux cours attiraient à leur suite. Grégoire lui-même prétendait aller en personne à cette croisade, et finir ses jours à la Terre-Sainte; mais ce pontife ne devait pas même revoir Rome. De Lausanne, il passa dans le Valais, où il donna commission à l'archevêque d'Embrun, de faire en Allemagne le recouvrement des décimes pour la guerre sainte. De Milan, il écrivit à l'évêque de Verdun, pour le recouvrement des mêmes impositions dans les îles Britanniques. Arrivé en Toscane, il tomba dangereusement malade à Arezzo, et mourut le dixième jour de janvier 1276. Il fut enterré dans la cathédrale, qui était dé-

<sup>1</sup> Rain. n. 14, etc.

diée à S. Donat, et qui fut rebâtie dans le siècle suivant sous l'invocation de Grégoire même, honoré comme saint. On racontait plusieurs miracles opérés à son tombeau, où l'on entretient encore jour et nuit une lampe ardente : cependant sa fête n'est célébrée que par le peuple de cette ville, parce qu'il n'a pas été canonisé dans les formes.

On se conforma punctuellement au décret qu'il avait donné pour le conclave; et au bout de dix jours, on élut Innocent V, qui mourut après quatre mois seulement de pontificat. Adrien V, qu'on lui donna pour successeur après dix-sept jours de vacance, fut encore moins long-temps en place. Il était déjà malade lorsqu'il fut élu, et ses parens ne laissant pas que d'applaudir à son élection : *Helas!* leur dit-il, *un cardinal en santé vaudrait beaucoup mieux qu'un pape moribond.* Il mourut en effet, le seizième jour d'août, sans avoir été consacré, ni même ordonné prêtre. Jean XXI, qui ne lui succéda que le 13 de septembre, parce que l'on commençait à se soulever contre la loi du conclave, se promettait une vie beaucoup plus longue, et ne craignait point de le dire publiquement. Mais comme il était à Viterbe dans un fort bel appartement qu'il venait de se faire construire, l'édifice entier s'écroula de nuit, et le pape, accablé sous les ruines, mourut après six jours de langueur, le 16 ou le 17 de mai 1277<sup>1</sup>. Depuis sa mort, malgré toutes les mesures prises contre les lenteurs et les intrigues du conclave, le saint Siège demeura vacant plus de six mois.

L'Eglise reçut alors une grande édification de la personne dont on avait le moins lieu de l'attendre. Marguerite de Cortone<sup>2</sup>, née en Toscane avec ces attraits et cette sensibilité qui couvrent tant de pièges, eut le malheur de porter le goût de la frivolité jusqu'au dérèglement des mœurs, et s'abandonna particulièrement à un homme de haut rang qui l'entretint neuf ans. Un jour qu'il sortait de chez elle, il fut suivi d'une petite chienne qui revint seule après plusieurs jours, en criant et en tirant Marguerite par sa robe, comme pour l'engager à sortir de la maison. Elle obéit au petit animal; il la précéda en courant, en retournant souvent la tête et en revenant souvent sur ses pas, et la conduisit enfin à un tas de broussailles, où il s'arrêta en poussant des hurlemens lugubres. Marguerite détourne quelques feuillages, et voit l'objet de sa passion sans vie et déjà glacé de vers. Elle tombe presque sans vie elle-même, ne recouvre le sentiment que pour se convaincre, par la vue de ce hideux spectacle, de l'illusion de tous les attachemens mortels, et prend sur-le-champ la résolution de prévenir

<sup>1</sup> Papebr. conat. p. 59. — <sup>2</sup> Vading. an. 1277. Eoll. Febr.

au moins la perte éternelle de sa propre personne par une sincère conversion. Elle retourna chez son père, la confusion sur le front, versant des torrens de larmes, la tête et les vêtemens en désordre, et le visage déchiré de ses ongles; mais une impitoyable marâtre, que son père avait épousée en secondes noces, la fit chasser avec opprobre, sans nul égard à des témoignages si peu équivoques de repentir. Abandonnée de tout ce qu'elle avait de plus cher, rejetée de la maison paternelle, elle passa dans le jardin, et s'assit sous un figuier, où l'esprit tentateur ne manqua pas de lui représenter les ressources qui lui restaient dans sa beauté rare, et lui suggéra que la situation où elle se trouvait portait avec elle son excuse. Fidèle à la première impression de la grâce, elle eut recours à Dieu, qu'elle pria d'être son époux, son père et son guide.

Le Seigneur lui inspira d'aller à Cortone, dont elle a retenu le nom, et de se mettre sous la conduite des Frères-Mineurs; ce qu'elle exécuta sur-le-champ, demandant avec larmes l'habit du tiers-ordre consacré à la pénitence. Mais les supérieurs, la voyant encore fort jeune et douée de toutes les grâces de son âge, l'éprouvèrent long-temps, dans la crainte que sa conversion ne fût pas solide. Elle retourna dans cet intervalle à Laviane, qui était le lieu de sa naissance; et là un dimanche pendant la messe, en présence de tout le peuple, elle mit sa ceinture autour de son cou, et se jeta aux pieds d'une dame vertueuse nommée Manentisse, demandant miséricorde, et versant un fleuve de larmes auxquelles tous les assistans mêlèrent les leurs. Elle en usa souvent de la sorte, non-seulement avec les personnes pieuses, mais avec les plus grands pécheurs, à qui elle demandait, en frissonnant d'effroi, s'ils pensaient que Dieu lui ferait grâce. Lors même qu'au bout de trois ans elle eut été admise dans le tiers-ordre de S. François par le gardien d'Arezzo, elle voulut se faire conduire à Monte-Pulciano, où elle avait donné le plus de scandale, afin d'y faire une réparation éclatante, et d'y essuyer en esprit de pénitence les mépris qu'elle publiait avoir mérités. Son confesseur jugea qu'il n'était point de motifs valables pour donner en spectacle une pénitente encore douée de toutes les grâces de la jeunesse, et retint les élans d'une humilité qu'il crut indiscrète. Il empêcha de même son zèle excessif de faire le sacrifice cruel de sa beauté, en se coupant avec un rasoir le nez et les lèvres. Elle persévéra vingt ans dans toutes les rigueurs de sa pénitence, qui, depuis la bulle d'Urbain VIII, l'a fait honorer publiquement comme bienheureuse par tout l'ordre de Saint-François. Sa Vie fut écrite, peu après sa mort, par son propre confesseur.

Pendant la vacance du saint Siège, l'empereur Michel Paléolo-

gue envoya des ambassadeurs au pape Jean, qu'il croyait encore plein de vie<sup>1</sup>. Ils étaient chargés de lettres, par lesquelles ce prince annonçait au saint Siège, que les évêques de l'Eglise orientale avaient ratifié avec lui tout ce qu'on avait arrêté de leur part au concile de Lyon, soit pour la profession de la foi de l'Eglise romaine, soit pour la soumission à sa primauté. Ce qui s'était passé à Constantinople depuis le retour des Grecs qui avaient assisté au concile de Lyon, objet sur lequel les ambassadeurs devaient s'expliquer de vive voix, confirmait d'une manière bien satisfaisante ce que portaient les lettres impériales.

Le patriarche Joseph, aussi obstiné dans le schisme après le concile qu'auparavant, avait été déposé dans l'assemblée des évêques de sa dépendance. On avait élu en sa place le célèbre Jean Veccus, tant en considération de sa doctrine, qu'à raison de sa longue expérience et de son habileté dans les affaires. Il écrivit de son côté au souverain pontife une lettre dont les expressions affectueuses, et bien éloignées du ton compassé des Grecs, nous peignent toute la droiture de ses vues et toute son ardeur pour le rétablissement d'une harmonie parfaite entre les deux Eglises. « Nous reconnaissons, dit-il, la primauté du Siège apostolique; nous nous rangeons sous son obéissance, et nous promettons de lui conserver, avec les prérogatives que nos prédécesseurs lui attribuaient avant le schisme, les privilèges qui lui ont été accordés par les empereurs. En conséquence de cette primauté, nous confessons que le pape a la plénitude de puissance, et qu'étant plus obligé que personne à défendre la foi, les questions dogmatiques se doivent décider par son jugement. Tous ceux qui se trouvent lésés dans les affaires de juridiction ecclésiastique, peuvent appeler à l'Eglise romaine; toutes les autres lui sont soumises, et tous les prélats lui doivent respect et obéissance. C'est elle qui a confirmé les privilèges des autres Eglises et particulièrement des patriarcales. » Suit une profession de foi circonstanciée, où il est parlé, selon la croyance des Latins, non-seulement de la procession du Saint-Esprit, de la consécration des azymes, mais de la transsubstantiation, du purgatoire, des suffrages pour les morts, de la pénitence, de la confirmation que les prêtres peuvent donner chez les Grecs, de l'extrême-onction pratiquée, dit-il expressément, suivant la doctrine de l'apôtre S. Jacques, du mariage qui peut être réitéré jusqu'à trois fois ou plus, en un mot de tous les sacremens au nombre de sept<sup>2</sup>.

Ainsi s'expliquait avec Rome Jean Veccus; agissant en consé-

<sup>1</sup> Allat. Cons. p. 738. Raïn. n. 27 -- <sup>2</sup> V. Pachym. l. vi, c. 17.

quence à Constantinople (1277), il excommunia solennellement en concile tous ceux qui ne reconnaissaient pas (ce sont les termes du décret) que la sainte Eglise romaine est la mère et le chef de toutes les autres Eglises, la maîtresse qui enseigne la foi orthodoxe, et son pontife le premier pasteur et le père de tous les chrétiens, de quelque rang qu'ils soient, évêques, prêtres ou diacres. Il prononça particulièrement l'excommunication contre les princes schismatiques soumis à l'Eglise de Constantinople, contre les sénateurs, contre tous les grands de quelque condition qu'ils fussent, et nommément contre les despotes d'Épire et d'Étolie, Nicéphore et Jean Ducas, qui s'étaient révoltés contre l'empereur en haine de l'union.

Les ambassadeurs de Paléologue demeurèrent en Italie jusqu'à l'élection d'un nouveau pape, qui se fit à Viterbe le 25 novembre 1277. Le choix tomba sur Jean Gaétan, de la maison des Ursins, cardinal-diacre du titre de Saint-Nicolas, d'où il prit le nom de Nicolas III. Il avait pour le gouvernement des qualités rares, que quelques défauts ternirent, sans les éclipser. Il était si prudent, si réfléchi dans ses réponses, d'un air si imposant, si bien fait de sa personne, et en même temps si modeste, que, sans la tache du népotisme que l'on commençait à censurer dans le pontificat, il eût mérité sans réserve le surnom qu'on lui donna d'*accompli*. Il ne tarda point à quitter Viterbe pour se rendre à Rome, où il fut sacré, puis couronné solennellement à Saint-Pierre, le jour de S. Etienne 26 de décembre.

Ce fut de ce pape que prirent congé des ambassadeurs géorgiens, envoyés au saint Siège, à ce qu'ils assuraient, par le kan des Tartares, dès le pontificat de Jean XXI. Il fit partir avec eux cinq Frères-Mineurs, qu'il revêtit de grands pouvoirs pour les absolutions et les dispenses. Ces missionnaires procurèrent assez de conversions parmi les Tartares voisins de la Hongrie, pour que le pape jugeât à propos d'y établir un évêque. C'est tout ce qu'on sait de cette mission<sup>1</sup>.

La même année 1278, le pape Nicolas renvoya les ambassadeurs de l'empereur Michel, et les fit suivre de même par quatre Frères-Mineurs qu'il revêtit de la dignité de légats apostoliques. Il leur donna des instructions secrètes d'une grande sagesse, mais d'une exécution non moins difficile. Ils devaient éviter avec le plus grand soin de fournir aucune occasion de rupture, et cependant consommer l'affaire de la réunion d'une manière durable, pénétrer à fond l'intention des Grecs, contre lesquels on avait toujours

<sup>1</sup> Rain. an. 1278, n 17. Nang. Chron. 1276.

quelque défiance, et les amener jusqu'à chanter le Symbole, comme les Latins, avec l'addition *Filioque* <sup>1</sup>. La docilité des Grecs sur cet article devait être regardée à Rome comme la seule garantie suffisante de leur sincérité, parce que la soumission à la vraie foi, consignée tout nouvellement dans les décrets d'un concile œcuménique, porte encore l'instruction, loin d'être dissimulée, doit être professée avec le plus grand éclat.

Il s'en fallait bien que l'empereur lui-même, s'il en avait la volonté, eût le pouvoir d'amener ses sujets à cette pratique vraiment décisive. Ce qu'il avait fait jusqu'alors avait déjà tout mis en combustion dans ses états. C'était un corps mourant qui ne pouvait plus supporter les remèdes, ou du moins à qui les traitemens tant soit peu rigoureux ne pouvaient qu'arracher le souffle de vie qui lui restait. Il y avait néanmoins un assez petit nombre de schismatiques instruits et fondés en principes : mais une multitude d'ignorans et d'enthousiastes, de gens d'intrigues ou d'esclaves de la cupidité, couraient toutes les contrées de la Grèce où l'empereur n'était pas reconnu, savoir, la Morée, l'Achaïe, la Thessalie, la Colchide. Couverts de cilices, débitant des visions et de fausses prophéties par les villes et les villages, ils s'abusaient les uns les autres, et grossissaient leur troupe de jour en jour. La séduction gagna tous les ordres de l'empire, les plus proches parens de l'empereur, les généraux même qu'il envoyait contre les rebelles, et tous les souverains subalternes qui, à la prise de Constantinople par les Latins, s'étaient formé de petits états des différentes contrées de la Grèce <sup>2</sup>. Ce fut à cette occasion que le prince de Trébizonde prit le titre d'empereur, avec la couronne impériale, et créa de grands officiers sur le modèle de ceux de Constantinople.

Paléologue, si vivement pressé, d'un côté par tant de factieux schismatiques, de l'autre par le pape, dont il avait un besoin absolu pour se défendre du roi de Sicile, usa de la manœuvre suivante, afin de ne se briser contre aucun des deux écueils entre lesquels il était resserré. Avant que les légats pussent traiter avec personne, il assembla dans son palais les évêques à la tête du clergé : il leur dit que, malgré tout ce qu'il lui en coûtait pour le rétablissement de la concorde entre les deux Eglises, des esprits brouillons et de faux zélés faisaient entendre que ce n'était là qu'une paix fautive, et une véritable fourberie pour jouer le pape et le concile; que les légats en conséquence avaient un ordre précis de s'assurer de la foi des Grecs, en exigeant d'eux qu'ils

<sup>1</sup> Pachym. l. v, c. 26. — <sup>2</sup> Rahn. 1377, n. 60; 1278 n. 13. Vading. 1279, n. 2 et 3.

reçussent le même Symbole que les Latins; qu'il trouvait cette condition insupportable, mais qu'étant obligé, pour bien des raisons, de ne pas rompre avec Rome, il les pria de la laisser proposer paisiblement aux légats, sans montrer ni opposition ni la moindre émotion; de leur donner au contraire tous les témoignages de déférence, de respect et de cordialité qu'ils pouvaient attendre de gens résolus à satisfaire entièrement le pape; du reste, qu'il leur promettait, sur sa tête et sur sa couronne, de soutenir plutôt la guerre contre le pontife et tous les princes latins, que de souffrir qu'on ajoutât un seul iota au Symbole.

Cette confiance gagna si bien l'assemblée, que, quand les légats firent leur proposition, aucun des Grecs ne montra la moindre répugnance. Afin de mieux convaincre encore les Romains qu'on agissait de bonne foi, l'empereur leur fit voir dans les fers jusqu'à quatre princes de son sang, traités avec la dernière rigueur à cause de leur attachement au schisme. Leurs intelligences avec les rebelles étaient néanmoins la principale raison de ce traitement, qu'on poussa jusqu'à la cruauté. Michel Paléologue, comme tous les politiques qui veulent ménager deux partis inconciliables, ne manqua point de s'attirer les justes reproches de l'un et de l'autre. Pour éblouir le pape par une déférence inattendue, il fit condamner deux évêques comme schismatiques, et les remit entre les mains des nonces, afin d'être conduits à Rome, et punis par le jugement du souverain pontife. Ils y allèrent en effet, témoignèrent du repentir, et Nicolas enchanté les renvoya absous. On lui écrivit aussi une lettre flatteuse d'excuse dans laquelle l'on mit un grand nombre de souscriptions d'évêques qui n'existaient point et n'avaient jamais existé. Dans cette même lettre, par rapport à la doctrine ou à la procession du Saint-Esprit, on entassa de vagues et pompeuses expressions des Pères; comme de découler, d'être montré et donné, de briller, de rayonner; en un mot, tous les termes les plus propres à éblouir, et à faire oublier celui de *procéder*, qui ne s'y rencontrait nulle part.

Paléologue, d'un autre côté, irrité contre ceux qui l'accusaient de renverser la foi, tandis qu'il faisait les plus pénibles efforts pour paraître la rétablir dans son ancienne pureté, se porta aux dernières extrémités contre les schismatiques, sans aucun égard au rang ni à la naissance. Des quatre princes qui étaient dans les fers, Andronic était mort; il se fit amener les trois autres, qu'il accabla de reproches et d'injures. Après des interrogatoires réitérés pendant plusieurs jours, Jean Catacusène se rendit; mais Isaac et Manuel

<sup>1</sup> Pachym. l. 6, c. 15.

demeurant inflexibles, il leur fit perdre la vue. Il fit encore aveugler et mettre à la question plusieurs autres personnes du premier rang, sur le simple soupçon d'aspirer à l'empire au préjudice de ses enfans. Sa tendresse excessive pour eux, et sa bienfaisance politique à l'égard des délateurs, multiplièrent à l'infini les exécutions, les injustices et les mécontentemens. Il tenait pour maxime, qu'en punissant sur une accusation fausse, il empêcherait qu'on ne fournît matière à de véritables, et par là il ouvrit toutes les portes à la calomnie et à l'oppression de l'innocence. Il se soutint néanmoins au milieu des périls de tout genre, pendant un règne de vingt-trois ans, par son bonheur, par une sorte d'habileté qui lui était propre, par un esprit fécond en ressources, par son activité et sa célérité à porter d'abord le remède du côté qui pressait davantage : mais il vécut perpétuellement dans les alarmes et la détresse, dans toutes les situations pénibles qui préludent à la dernière catastrophe, et qui en sont peut-être la partie la moins supportable. Rome ne fut pas dupe des artifices ou des variations de ce prince : mais comme il ne contrevenait pas dans le fond à la confession de foi qui lui avait d'abord été proposée par le saint Siège, ni à ce qui avait été statué par le concile de Lyon, on parut s'en contenter, et l'on ne revint plus pour le moment à l'addition du Symbole. Nicolas III fit même alliance avec Michel contre le roi de Sicile, parce que ce prince, le plus adroit, le plus vaillant, et jusque là le plus heureux guerrier de son temps, avait rendu sa puissance formidable à toute l'Italie. Or, la politique des pontifes romains avait pour objet de protéger la liberté italienne contre les puissances qui auraient la volonté de la confisquer au profit de leur ambition ; tuteurs spéciaux de cette partie de l'Europe, ils veillaient avec une paternelle sollicitude à en éloigner les dangers de l'oppression ; et, si les cités de l'Italie, si les petits États dont elle se composait ont conservé si long-temps leur indépendance, c'est au saint-siège qu'on en fut redevable, c'est au saint-siège qu'il faut en reporter l'honneur.

Tant d'intérêts publics et privés n'empêchèrent point le pape Nicolas de prendre en considération les affaires de l'ordre des Frères-Mineurs, pour lesquels il avait une affection née, pour ainsi dire, avec lui. Étant encore dans la première enfance, il fut présenté à S. François par son père, qui était du tiers-ordre, et le saint prédit que, sans prendre l'habit de François, il serait le défenseur de son ordre, puis le maître du monde. Il était en effet cardinal protecteur de l'ordre de S. François quand il fut élu pape. Les soins du gouvernement général de l'Église ne lui per-

[An  
mett  
venal  
Ursin  
grâce  
la po  
d'un  
Frère  
préci  
larm  
une r  
la rec  
Ce  
vaient  
gereu  
frères  
s'étai  
allaie  
en sc  
qu'el  
l'Égli  
des o  
l'ord  
mois  
bulle  
long  
bonn  
donn  
pauv  
espèc  
que l  
ils pe  
appan  
ou qu  
serve  
mais  
n'y d  
volon  
roma  
ment  
point  
pour

mettant plus de donner à son premier office toute l'attention convenable, il le commit à son neveu le cardinal Matthieu Rosso des Ursins, en lui disant : « Mon cher fils, je vous ai fait bien des grâces; mais voici la plus grande et la plus propre à vous ouvrir la porte du ciel, puisque vous aurez part aux prières et aux œuvres d'un nombre infini de saints. En vous confiant la protection des Frères-Mineurs, je vous donne ce que j'ai de plus cher et de plus précieux. » Tirant ensuite l'anneau de son doigt, et l'arrosant de larmes de tendresse, il le donna au nouveau protecteur, comme une marque honorable de cette dignité, et un puissant motif pour la remplir avec affection.

Cependant la règle et la vie des religieux de S. François trouvaient bien des censeurs qui la traitaient d'impraticable, de dangereuse même et d'illicite. Il est vrai que de faux zélés d'entre les frères, sous ombre de réforme et d'une plus grande perfection, s'étaient portés à des excès déraisonnables, avec des subtilités qui allaient jusqu'à la chimère, et avec une obstination qui dégénérait en schisme : mais le corps de l'ordre s'en tenait à la règle, telle qu'elle avait été conçue par le saint fondateur et approuvée par l'Eglise. Afin d'établir une distinction précise et authentique entre des conceptions si différentes, Nicolas III avec deux cardinaux de l'ordre, le général et quelques provinciaux, travailla pendant deux mois à donner une juste notion de cet institut. Parut enfin la bulle fameuse *Exiit qui seminat* (1279), où l'on résout fort au long les objections faites contre la règle de S. François<sup>1</sup>. Une bonne partie de cette constitution ne contient que les réponses données autrefois par S. Bonaventure dans son Apologie des pauvres. Ce qu'elle a de particulier, est la renonciation à toute espèce de propriété, de la part des Frères-Mineurs. Le pape déclare que la propriété des ustensiles, des livres, de tous les meubles dont ils peuvent avoir l'usufruit, appartient à l'Eglise romaine; qu'à elle appartient aussi le domaine des lieux achetés avec les aumônes, ou qui sont laissés en nature aux Frères-Mineurs, sans aucune réserve de la part des donateurs. Quant aux emplacements et aux maisons qui leur sont donnés pour leur résidence, on ajoute qu'ils n'y demeureront qu'autant que le donateur persistera dans la même volonté, et que, s'il en change, ils les quitteront, sans que l'Eglise romaine y retienne aucun droit; que pour les choses qui se consomment par l'usage, le renoncement à toute propriété ne les oblige point à se départir de ce simple usage, qui est de nécessité absolue pour subsister; qu'au reste, ils n'auront, même en usage, que le

<sup>1</sup> C. 3, de vers. sign. in sext.

simple nécessaire, non-seulement sans superfluité, mais encore sans abondance. On confirma aussi le point de la règle de S. François qui défendait à ses religieux de prêcher malgré l'évêque diocésain : « Ce que nous voulons, dit le pape, qu'ils observent à la lettre, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné par le saint Siège. »

C'était là la pierre d'achoppement, entre les prélats et les frères tant Mineurs que Majeurs ou Dominicains, qu'on trouve ainsi nommés dans l'assemblée d'évêques qui se tint deux ans après à Paris. Les prélats, assemblés au nombre de vingt-quatre dans le palais épiscopal, y firent appeler, des écoles diverses, les docteurs, les bacheliers, tous les étudiants de chaque faculté, et les principaux religieux des différens ordres. Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges, adressant la parole aux membres de l'Université, s'exprima ainsi : « Vous serez ce que nous sommes, et je ne crois pas qu'il y ait aujourd'hui de prélat parmi nous qui ne soit tiré de cet illustre corps. C'est pourquoi, au nom de tous les évêques du royaume dont nous avons le pouvoir par écrit, après avoir employé sans succès la médiation des seigneurs et du roi lui-même, nous vous portons nos plaintes contre les Frères-Majeurs et Mineurs, qui usurpent la conduite du troupeau confié à nos soins, prêchant et confessant malgré nous dans tous les diocèses, et disant qu'ils ont à cet effet des privilèges de plusieurs papes. Afin donc que vous voyiez ce qu'ils contiennent, on va vous les lire. » On les lut en effet, ainsi que le décret du quatrième concile de Latran touchant la confession annuelle, auquel on les croyait contraires. Ensuite Guillaume de Maçon, évêque d'Amiens, soutint que ces concessions n'avaient pas dérogé au décret du concile, et que les frères ne pouvaient administrer la pénitence sans la permission des évêques et des curés.

Les frères présens ne prononcèrent pas un mot pour contredire les prélats; mais dès les premiers jours de fête, des prédicateurs franciscains et dominicains montèrent en chaire, et s'élevèrent hautement contre leurs prétentions. Dans le cours du même mois, le samedi vingtième jour de décembre (1281), il y eut une nouvelle assemblée d'évêques, et une convocation nouvelle de l'université. Guillaume d'Amiens reprit la parole, réfuta ce qu'avaient avancé les prédicateurs, et cita des lettres de Rome, écrites par les premiers personnages de cette cour. Elles répondaient de la disposition du pape à révoquer enfin les privilèges excessifs des religieux mendians, ou du moins à les expliquer d'une manière qui ne troublât plus l'ordre de la hiérarchie. C'était Martin IV qui occupait alors la chaire de S. Pierre où après six mois de vacance

et beaucoup de tumulte, il avait succédé au pape Nicolas le 22 février 1281. Il était français, né en Touraine de l'illustre maison de Brion, trésorier de Saint-Martin de Tours, dont il prit le nom au lieu de celui de Simon qu'il avait reçu au baptême, et cardinal-prêtre du titre de Sainte-Cécile. Quoiqu'il ne soit que le second pape de ce nom, on le nomme Martin IV, apparemment parce qu'on a confondu les deux Martin avec les Martin<sup>1</sup>. La première année de son élection, il donna une bulle qui apposa cette clause au pouvoir de prêcher et de confesser qu'il confirmait aux Frères-Mineurs : « Nous voulons que ceux qui se confessent à ces frères, soient tenus cependant de se confesser à leurs curés une fois l'an, suivant l'ordonnance du concile : les frères eux-mêmes doivent les y exhorter avec soin et d'une manière efficace<sup>2</sup>. »

Ce ne fut pas dans cette seule matière que Martin IV ne s'astreignit point à suivre ponctuellement les traces de son prédécesseur Nicolas. Celui-ci, au moins depuis quelque temps, s'était montré contraire en toute chose au roi de Sicile, Charles d'Anjou; il avait été jusqu'à lui ôter le titre de sénateur, c'est-à-dire de chef du sénat de Rome, que lui avait donné Clément IV. Martin se fit d'abord conférer à lui-même cette dignité par les sénateurs et le peuple romain, et quelque temps après il la rendit au roi Charles. Jusqu'ici on ne peut qu'applaudir à ce pontife d'être ainsi revenu sur des mesures dont les circonstances ne comportaient plus l'exécution, et qui étaient, au reste, purement politiques. Il est plus difficile de justifier son changement de conduite à l'égard de l'empereur d'Orient. La faveur rendue à Charles d'Anjou serait-elle allée jusqu'à la partialité, jusqu'à une injuste et coupable dureté envers Michel Paléologue son rival? C'est ce qu'on ne saurait présumer raisonnablement d'un homme assez vertueux pour avoir refusé d'être pape, comme le fit Martin IV, qui résista à son élection jusqu'à faire déchirer son manteau, quand on voulut le lui enlever pour le revêtir de la chape : preuve non suspecte d'une vertu à toute épreuve. On ne prétendrait pas avec plus de fondement, que cette âme forte faillit par l'effet même de sa force, et que la fermeté du pape fut poussée jusqu'à la raideur et à l'oubli du ménagement. Il est à croire qu'il nous manque bien des renseignements qu'eut de son temps le pape Martin, et qui motivèrent sagement sa rigueur à l'égard de Paléologue, dont il pénétra la duplicité, les faux-semblans de soumission et les artifices intéressés.

<sup>1</sup> Duchesne, Hist. Card. Franc. t. 2, p. 283. — <sup>2</sup> Tom. XI Conc. p. 1144.

Dès son entrée au pontificat, il témoigna hautement son attachement pour le roi de Sicile, et se convainquit que la réunion des Grecs n'était qu'une illusion. A la sollicitation de ce prince, il résolut d'excommunier l'empereur de Constantinople. A la première nouvelle de la promotion de Martin, Michel Paléologue lui avait envoyé deux métropolitains, Léon d'Héraclée et Théophane de Nicée, pour le reconnaître en qualité de souverain pontife, et lui rendre la même obéissance qu'aux papes ses prédécesseurs<sup>2</sup>. Ils allèrent trouver Martin à Orviète, où l'on venait de conclure un traité bien différent de celui du pape Nicolas, qui s'était ligué peu auparavant avec l'empereur Paléologue et le roi Pierre d'Aragon contre Charles roi de Sicile<sup>3</sup>. On avait au contraire formé une ligue contre Paléologue avec Charles, Philippe son gendre, empereur titulaire de Constantinople et les Vénitiens. Les Ambassadeurs de Paléologue furent très-mal reçus. On leur répondit que l'union qu'ils faisaient tant valoir, n'était suivie d'aucun effet pour la religion; que l'Eglise ne pouvait qu'abhorrer les supplices employés par leur maître, soit pour satisfaire sa vengeance, soit pour soutenir les intérêts de son ambition, soit plutôt encore pour couvrir sa mauvaise foi et se faire croire ennemi du schisme, tandis qu'il en était le fauteur<sup>4</sup>. Sans rien articuler de plus particulier, le jour de la dédicace de Saint-Pierre de Rome, on prononça une sentence d'excommunication contre Michel Paléologue, soi-disant empereur des Grecs, avec défense à tous rois, princes, seigneurs, villes et communautés, de faire avec lui, tant qu'il serait sous l'anathème, aucune société ou confédération. Incontinent après on renvoya les ambassadeurs sans leur avoir rendu aucun des honneurs accoutumés (1281).

Léon d'Héraclée mourut en route : Théophane de Nicée étant arrivé à Constantinople et rendant à l'Empereur un compte fidèle de ce qui s'était passé, ce prince pouvait à peine se persuader ce qu'il entendait. Outré de dépit, il voulut d'abord rompre à jamais avec les Latins, et remettre les choses dans l'état où elles étaient avant lui : mais usant bientôt de réflexion, il craignit de se montrer contraire à lui-même, et de donner lieu à ses propres sujets, déjà si aigris contre lui, de l'accuser d'avoir fait un jeu de la religion. Ainsi les choses demeurèrent sur le pied où elles avaient été mises au dernier concile général; il se contenta d'empêcher qu'on ne nommât le pape Martin dans les prières. Il pré-

<sup>2</sup> Rain. an. 1281, n. 26. — <sup>3</sup> Pachym. l. 1, ç. 30, 31. — <sup>4</sup> Nang. Contin. an. 1281. — <sup>5</sup> Bullar. Mart. IV, Const.

(An 1281)  
tendait  
person  
pas ave  
rer jus  
hâta d  
roi d'A  
de l'île  
jou, qu  
italien  
d'Arag  
d'arme  
gon, l  
avait d  
Mainfr  
promp  
trente  
memer  
manqu  
chait d  
Mai  
qu'il p  
prit de  
fort al  
par la  
fierté  
désesp  
avec u  
on con  
des au  
sacre,  
coup  
exécu  
ration  
Paque  
tous l  
gné d  
lie su  
de sé  
déjà  
Mont

tendait par là donner à entendre que ce n'étoit qu'avec ce pape personnellement qu'il rompait pour des causes temporelles, et non pas avec le saint Siège, dans la communion duquel il parut demeurer jusqu'à la fin de ses jours. Il se mit néanmoins en garde, et s'hâta de consommer le traité d'alliance qu'il avait entamé avec le roi d'Aragon, du vivant du pape Nicolas <sup>1</sup>. C'étoit Jean, seigneur de l'île de Procida près Naples, et grand ennemi de Charles d'Anjou, qui avait ourdi cette trame, dès l'année 1279<sup>2</sup>. Cet intrigant italien étoit allé, déguisé en cordelier, à Constantinople, à la cour d'Aragon et à celle de Rome. Il avait persuadé aux deux princes d'armer, et au pontife défunt d'abandonner à Pierre III, roi d'Aragon, la conquête du royaume de Sicile, sur lequel ce monarque avait des prétentions, du chef de sa femme Constance, fille de Mainfroi Paléologue, menacé par le nouveau pape, renvoya promptement en Aragon Jean de Procida, qui porta par avance trente mille onces d'or, pour aider le roi à faire un puissant armement par mer. Afin de lever les ombrages que cette flotte ne manqua point de donner au pape Martin, Pierre publia qu'il marchait contre les infidèles.

Mais avant son départ, Jean de Procida retourna dans la Sicile, qu'il parcourut encore sous son habit de cordelier, soufflant l'esprit de rébellion parmi les peuples, et animant les seigneurs, déjà fort aliénés par la dureté du roi Charles qui les accablait d'impôts, par la violence dont ses officiers usaient à leur égard, et par la fierté des Français, dont la licence et la lubricité achevoient de désespérer cette nation jalouse à l'excès. Tout ayant été conduit avec un secret impénétrable, et le complot se trouvant bien ourdi, on convint, disent plusieurs historiens démentis sur ce point par des autorités plus graves et qui excluent la préméditation du massacre, de faire à l'improviste main-basse sur les Français. Le premier coup des vèpres fut, ajoutent-ils, indiqué comme signal de cette exécution effroyable. Tous les seigneurs et les chefs de la conjuration se rendirent à Palerme, comme pour y célébrer la fête de Pâques, qui cette année 1282 étoit le 29 de mars. Le lundi 30, tous les habitans, hommes et femmes, allèrent à Montréal, éloigné d'une lieue, pour prendre part aux réjouissances qui, en Italie surtout, accompagnaient ces cérémonies. Les Français, pleins de sécurité, et en assez petit nombre parce que la plupart étoient déjà partis pour l'expédition de la Grèce, accompagnèrent à Montréal le reste des citoyens.

<sup>1</sup> Greg. I. v. Pachym. I. VI, c. 31, 32. — <sup>2</sup> Villan. I. VII, c. 57.

Un Français prit quelque licence avec une Sicilienne; elle se mit à crier. Le peuple était déjà échauffé par les gens des seigneurs du pays. Tout le monde accourut en foule. Il y eut d'abord un combat tumultueux, et sans aucune préméditation. Mais les Siciliens s'armant de toute part et criant avec fureur, *Périssent les Français!* on se jeta sur le justicier du roi Charles, qui fut massacré sur-le-champ. Après quoi, tous les Français, non-seulement dans Montréal, mais dans Palerme, dans toutes les maisons, dans toutes les églises, furent égorgés sans exception et sans miséricorde, sans distinction d'âge, de sexe, ni de condition. On immola jusqu'aux enfans qui n'avaient pas encore vu le jour, et qu'on arrachait du sein de leurs mères, pour leur donner la mort avant qu'ils fussent nés. Enfin, dans Palerme, il ne resta qu'un seul Français en vie, nommé Guillaume de Porcelets. Touchés de la probité singulière que ce noble provençal avait montrée constamment dans le gouvernement de Pouzzoles, les Siciliens le renvoyèrent sain et sauf dans sa patrie. Après l'exécution de Palerme, les seigneurs coururent à leurs terres, pour faire partout la même boucherie. Le 31 mars, même massacre à Céphalédi, à Trapani, etc. Les Messinois ne furent pas si prompts à se déclarer; ils le firent néanmoins avant la fin d'avril, en tuant ou chassant de leur ville tous les Français qu'elle renfermait. On a donné à ce massacre le nom de *Vêpres-Siciliennes* (1282).

La nouvelle en fut portée en diligence au roi d'Aragon. Il avait suivi avec sa flotte Jean de Procida, en feignant de cingler vers la côte d'Afrique. Quand la route de la Sicile lui eut été aplanie par ces torrens de sang français, il leva aussitôt le siège simulé qu'il avait mis devant une place barbare, alla débarquer à Trapani, d'où il passa rapidement à Palerme. Il y fut couronné le 2 de septembre 1282, non par l'archevêque du lieu, selon la coutume, parce que ce prélat s'était retiré auprès du pape, mais par l'évêque de la petite ville de Céfalu.

Le roi Charles était venu cependant réclamer la protection du souverain pontife, qui regarda la cause de ce prince comme celle de l'Eglise, et particulièrement du saint Siège, dont la Sicile était un fief. Il excommunia de nouveau Michel Paléologue, comme complice d'une atrocité si énorme, puis le roi d'Aragon, et les déclara privés l'un et l'autre de leurs couronnes, si, dans un délai qu'il leur assigna, ils ne venaient implorer la clémence du saint Siège, et satisfaire pleinement le roi Charles. Ou l'Empereur avant son trépas n'eut point connaissance de ce nouvel anathème, ou il n'en tint pas plus compte que de celui qui avait été lancé en

(An 1  
prem  
car i  
rapp  
le 1  
dans  
qui e  
délite  
sont  
qu'il  
de M  
mais  
à la  
pultu  
parti  
l'Egl  
quoi  
sa m  
pour  
péria  
Lyon  
ensu  
Le  
tisiu  
étan  
que  
caus  
le r  
pre  
joui  
cour  
voy  
son  
nell  
des  
s'en  
tira  
il c  
fit  
ren  
le j  
de

premier lieu contre lui seul, et renouvelé plusieurs fois depuis; car il affecta de ne rien changer dans sa conduite personnelle par rapport à la réunion des deux Eglises : jusqu'à sa mort, qui arriva le 11 décembre de cette année 1282, il persévéra en apparence dans l'union qu'il avait rétablie; mais les papes Nicolas et Martin, qui connaissaient mieux que personne les engagements et les inlidélités de cet empereur, dont la cruauté et la vie peu chrétienne sont d'ailleurs incontestables, nous prouvent par leur conduite ce qu'il faut penser de sa duplicité. Andronic II, fils et successeur de Michel, qui lui avait montré un amour et un respect constans, mais dont l'attachement au schisme ne se pliait pas sur le trône à la même dissimulation, ne voulut pas qu'il fût honoré de la sépulture des empereurs; et cela uniquement, dit un écrivain de son parti<sup>1</sup>, parce que Michel avait abandonné la véritable doctrine de l'Eglise, pour embrasser celle des Latins; c'est-à-dire que les Grecs, quoique grands admirateurs de son mérite, l'auraient traité après sa mort comme un déserteur de la religion de ses pères. Mais, pour que les schismatiques privassent Michel de la sépulture impériale, ne suffisait-il pas que ce prince eût adhéré au concile de Lyon dans les premières années de son règne, et ne se fût pas ensuite prononcé ouvertement contre le saint Siège?

Le roi d'Aragon, comme on s'y attendait bien, n'ayant pas satisfait dans le délai assigné par le pape, et la sentence d'anathème étant dès-lors réputée définitive, Martin IV déclara le 1<sup>er</sup> avril 1283, que la guerre de Charles d'Anjou contre ce monarque était la cause de Dieu<sup>2</sup>. En conséquence, il ordonna la croisade contre le roi Pierre, et fit publier de toute part, que les fidèles qui prendraient les armes à ce sujet, et mourraient dans le combat, jouiraient de la même indulgence que ceux qui passaient au secours de la Terre-Sainte. Le roi de France, Philippe le Hardi, envoya des forces considérables en Pouille, au secours du roi Charles son oncle. Il était d'autant plus animé, qu'il se voyait joué personnellement par l'Aragonais perfide, qui, après avoir tiré de France des sommes considérables sous prétexte de secourir les saints Lieux, s'en était servi pour détrôner le roi de Sicile. Un stratagème nouveau tira le roi d'Aragon du nouvel embarras où il se trouvait. Comme il connaissait la franchise et le courage de Charles d'Anjou, il lui fit proposer d'épargner le sang des peuples, et de vider leur différend personnel par un combat singulier. Il alla jusqu'à désigner le jour du combat, 1<sup>er</sup> de juin, et pour champ de bataille la plaine de Bordeaux, terre neutre à leur égard, comme appartenant au

<sup>1</sup> Greg. I. v. — <sup>2</sup> Rein. an. 1283, n. 2.

roi d'Angleterre. Le pape, informé de ce défi, ne manqua point de s'y opposer, comme à un duel défendu par les lois de l'Eglise; mais la précaution n'était pas nécessaire contre la rodomontade aragonaise. En vain le roi Charles, qui croyait son honneur engagé, se trouva-t-il au rendez-vous, malgré les remontrances et les défenses du souverain pontife : Pierre ne parut point, et n'eut rien de mieux à donner pour excuse, que le risque particulier qu'il aurait couru à cause du nombreux cortège du roi Philippe, venu à Bordeaux en qualité de témoin du combat<sup>1</sup>.

Le pape Martin fulmina de nouveau, et plus terriblement que jamais, contre le roi Pierre. La bulle était conçue en ces termes<sup>2</sup> : « Pierre, roi d'Aragon, et les Siciliens rebelles, n'ayant eu égard, ni à nos monitions, ni à nos menaces; afin qu'elles ne soient pas un objet de mépris en demeurant sans exécution, de l'avis de nos frères les cardinaux, nous privons ce prince du royaume d'Aragon, de ses autres terres et de la dignité royale, et nous exposons ses états à être occupés par des catholiques, selon que le saint Siègè en disposera. Nous déclarons ses sujets entièrement absous de leur serment de fidélité; nous lui défendons de se mêler en rien du gouvernement de ses domaines, et à toutes personnes, de quelque condition qu'elles soient, ecclésiastiques ou séculières, de le favoriser dans ce dessein, de le reconnaître pour roi, de lui obéir et de lui rendre aucun devoir. » Le pontife envoya peu après en France le cardinal Jean Cholet qui en était natif, et lui commit le pouvoir de donner à un fils du roi Philippe, pour lui et pour ses descendans à perpétuité, tant le royaume d'Aragon que le comté de Barcelone, dont les papes prétendaient avoir la pleine disposition en conséquence du tribut auquel le roi Pierre II s'était engagé pour toujours envers le saint Siègè. « Je laisse à d'autres, dit Muratori, à décider si le décret de Martin IV contre Pierre d'Aragon fut juste et louable. Mais ce que je sais bien, c'est que les Français, qui dans ces derniers temps ont attaqué le pouvoir que s'attribuent les souverains pontifes de déposer les rois et de disposer de leurs royaumes, reçurent à baise-main ce don que le pape Martin leur fit des états d'un autre, et firent leurs efforts, comme nous le verrons, pour s'en rendre maîtres. » Philippe le Hardi, au nom de Charles, le second de ses fils, accepta la donation, à laquelle fut encore ajouté le royaume de Valence. Le légat prêcha la croisade contre Pierre; Philippe prit la croix, et le pape lui accorda pour cette expédition la décime des revenus ecclésiastiques, même sur plusieurs diocèses hors de ses états

<sup>1</sup> Duchesne, t. v, p. 541. — <sup>2</sup> Rain. n. 15.

Malgré toutes les foudres de Rome, le roi Pierre conserva, et ses états d'Aragon, et le royaume de Sicile. Il fit encore insulter Naples, qui restait à Charles d'Anjou, sous le commandement du prince de Salerne son fils, tandis que lui-même se trouvait en France. Ce jeune prince, malgré les ordres exprès du roi son père, ne put contenir son ardeur : il monta sur les galères, et marcha contre l'amiral d'Aragon, qui le prit (1284), et l'emmena prisonnier en Sicile, ce qui porta le chagrin du roi Charles à son comble, et lui causa la mort le 7 janvier de l'année 1285. Le roi d'Aragon ne tint pas plus compte des censures que des menaces du pape Martin. Il rejeta le jugement de ce pontife, et en appela à un pape non suspect : tout le clergé de ses états parut y consentir, puisque les évêques et les religieux même de tous les ordres, aussi bien que les laïques, n'observèrent en rien l'interdit. Quant aux intimations du pontife en matière temporelle, il en fit si peu de cas, qu'afin de tourner en dérision la défense qu'il en avait reçue de prendre le titre de roi d'Aragon, il se qualifia chevalier aragonais, père de deux rois et souverain des mers. Il transmit en effet à ses fils ses deux royaumes, celui d'Aragon à Alphonse son fils aîné, et à Jacques, son second fils, celui de la Sicile. Le pape Martin mourut la même année que Charles d'Anjou, le 25<sup>e</sup> jour de mars, sans avoir rien exécuté de ses grands projets, ni sur l'Aragon ni même sur la Sicile. On n'en doit pas moins avouer qu'en usant du droit que lui reconnaissait la jurisprudence de son temps, il se constitua l'organe de l'humanité contre les auteurs des *Vépres-Siciliennes*, et de la justice contre l'usurpateur Pierre d'Aragon. Martin IV fut enterré à Pérouse dans l'église des Franciscains et avec l'habit de l'ordre : c'est peut-être le seul pape qui ait eu cette dévotion. Son tombeau fut aussitôt signalé par un grand nombre de miracles ; aussi les habitans de Pérouse ne voulurent-ils jamais consentir qu'on transportât son corps à Assise chez les Franciscains, quoique ce souverain pontife l'eût demandé en mourant.

Dès le commencement du pontificat d'Honorius IV, auparavant Jacques Savelli, cardinal-diacre et romain de naissance, qui fut élu pape le 2<sup>e</sup> d'avril suivant, le roi Philippe le Hardi et le cardinal-légat Jean Cholet marchèrent à la conquête du royaume d'Aragon. Les Français, croisés comme s'ils se fussent avancés contre les Maures, parurent au contraire tout semblables à ces infidèles, dans la Catalogne où ils pénétrèrent. Ils prodiguaient le sang jusque dans les églises, les profanaient d'une manière infâme, et violaient jusqu'aux religieuses. Les livres et les ornemens ecclésiastiques, les images, les croix, les vases sacrés deve-

naient la matière du pillage, d'un trafic et d'un jeu sacrilège. Ils emportaient les cloches, ou se divertissaient à les briser. Cependant ils montraient pour la croisade une telle dévotion, que les valets de l'armée et tous ceux qui n'avaient ni flèches ni autres armes, prenaient des pierres, et disaient en les jetant : *Je combats contre Pierre d'Aragon, pour gagner l'indulgence*. Des maladies affreuses qui emportèrent une grande partie des troupes et de leurs chefs, furent regardées comme une punition divine de ces forfaits. Il fallut abandonner la partie après la prise de la seule ville de Gironne. Le roi Philippe, attaqué lui-même de la contagion, et porté à bras sur un lit, put à peine regagner Perpignan, où il mourut à l'âge de quarante ans, un dimanche 5 octobre. Son fils aimé, qui n'en avait que dix-sept, lui succéda sous le nom de Philippe IV ou Philippe le Bel. Quelques semaines après le monarque français, le roi Pierre d'Aragon mourut à quarante-six ans, le 10 de novembre veille de Saint-Martin.

Pendant ces troubles et ces désordres, une révolution plus triste encore aux yeux de la religion s'opérait dans l'Eglise orientale. L'empereur Andronic II, qui en fut l'auteur ou l'instrument, était alors un jeune prince d'environ vingt-quatre ans, à l'affabilité près et à la dignité de la figure, différent en tout de l'empereur son père. Andronic avait surtout les défauts opposés au génie de Michel, un esprit léger, une âme dépourvue de toute élévation, une faiblesse pitoyable, une dévotion imbécile qui allait jusqu'à la surperstition et au ridicule. La première chose qu'il fit en montant sur le trône, ce fut de s'abandonner à la conduite de la princesse Eulogie sa tante, autre tête mal-saine, vraie fanatique de secte, et toujours l'arc-boutant du schisme, malgré le bannissement auquel l'avait réduite l'empereur son frère. Elle leurra surtout l'imbécilité de son neveu, en affectant de pleurer d'une manière inconsolable sur le sort de l'empereur défunt; parce qu'étant mort, disait-elle, dans l'hérésie des Latins, il avait indubitablement encouru la damnation éternelle<sup>1</sup>. Elle fut secondée par Théodore Musalon, grand-chancelier et grand fourbe, qui, ayant toujours été schismatique opiniâtre dans l'âme, et catholique simulé sous le dernier règne, fit tout ce qu'on peut attendre de la lâcheté, et du fantôme de religion qui flotte ainsi à tout vent de fortune. Livré à ces deux guides, Andronic commença par demander et subir la pénitence publique, pour avoir souscrit à la réunion avec les Latins. Ce coup de théâtre fut un signal donné à tout schis-

<sup>1</sup> Pachym. in Andron. l. I, c. 3.

matique contenu par l'effroi, pour se déclarer avec insolence, et à ceux qui avaient abjuré le schisme, pour y rentrer, comme leur nouvel empereur, par la voie de l'absolution.

En même temps, on obligea le patriarche Veccus à se retirer dans un monastère, et l'on remit sur la chaire patriarcale (1282) le faible Joseph, dont la décrépitude avait éteint la dernière étincelle de vigueur. Il se laissa conduire aveuglément par d'inquiets zélateurs, et surtout par des moines, dont les extravagances autant que les violences ont été condamnées par les écrivains même attachés au schisme<sup>1</sup>. Ces solitaires sordides se signalaient principalement dans le trafic des grâces de réconciliation, qu'ils détaillaient en marchands habiles, afin d'en tirer davantage. Ils faisaient payer, comme à la taxe, tant pour l'entrée de l'église, tant pour assister au chant des psaumes, tant pour participer au pain béni, et beaucoup plus pour être admis à la communion. Enfin, par contrainte ou par induction, presque tous les Grecs se retrouvèrent en peu de temps tels qu'ils avaient été avant le dernier règne.

Il n'y eut guère que le célèbre Jean Veccus et ses deux savans archidiacres, Constantin Mélétiotes et George Métochyte, avec Manuel Calacas, qui demeurèrent inébranlables dans la profession de la vraie foi. Le patriarche et les archidiacres furent traînés d'exil en exil, et moururent enfin de misère, après que l'empereur eut fait de vains efforts pour les gagner. Il osa faire comparaître Veccus dans plusieurs conciles; mais les plus doctes schismatiques, au lieu de le convaincre, furent honteusement confondus<sup>2</sup>. Cependant le pieux et savant Veccus, ainsi que ses deux disciples, voulant laisser après lui des monumens qui déposassent à jamais contre l'inconstance et l'irréligion de son peuple, composa plusieurs écrits rayonnans des traits les plus lumineux de la vérité, et consigna dans son testament un témoignage tout particulier en faveur de la doctrine catholique sur l'article du Saint-Esprit. Manuel Calacas, dès le commencement de cette persécution, eut le courage de publier contre les erreurs des Grecs quatre livres si goûtés par le souverain pontife, qu'il les fit aussitôt traduire en latin<sup>3</sup>.

Il s'en fallut bien que Grégoire de Chypre, si vif pour l'union du temps de l'empereur Michel, fit un usage pareil, tant de ses talens que de l'avantage particulier qu'il avait eu de naître sous la domination des Latins, et d'avoir appris leur doctrine dès l'en-

<sup>1</sup> Pachym. *ibid.* Gregor. l. 6. — <sup>2</sup> Pach. l. VII, c. 7. etc. — <sup>3</sup> Allat. *de perpet. Consens.* l. 2, c. 15 et 18.

fance, dans l'île dont il porte le nom. Il se prêta si à propos au temps, et accommoda si bien sa religion à celle de son nouveau maître, que, le patriarche Joseph étant mort, et Veccus demeurant toujours banni, Andronic fit conférer cette dignité à l'apostat, qui parut avoir honte de lui-même, et changea son nom de Georges en celui de Grégoirc. Toutefois, comme il était vanté pour son esprit, pour son éloquence, et spécialement pour la pureté de la langue grecque qu'il avait rétablie après un long oubli des anciens modèles, il eut la présomption d'écrire non-seulement contre les catholiques disgraciés, mais contre plusieurs autres savans qui étaient en faveur <sup>1</sup>. Ils lui montrèrent que l'élégance de la diction n'est qu'un talent bien mince, par rapport aux connaissances requises pour traiter les saintes profondeurs de nos mystères. Ils relevèrent, dans ses écrits, des erreurs, des hérésies formelles, et de vrais blasphèmes. On le poussa si vivement et avec tant de persévérance, qu'accablé de chagrin, il fut réduit à descendre du siège acquis au prix de sa conscience et de son honneur, et à se renfermer dans un monastère pour le reste de ses jours.

L'imprudent Andronic, qui s'était promis d'illustrer son règne en donnant une activité nouvelle à l'esprit inquiet du schisme et des factions, vit résulter de là un bouleversement général dans son Eglise et dans son empire. Au lieu d'un schisme il s'en forma quatre entre les Grecs, exclusivement attachés à autant de patriarches qu'ils prétendaient avoir été mal déposés, et qui n'avaient pas moins d'aversion les uns pour les autres, que pour les Latins<sup>2</sup>. Ce prince se laissait entraîner, tantôt dans un parti, tantôt dans le parti opposé; et voulant tout accommoder, sans avoir ni l'habileté ni l'autorité nécessaires, il devenait tour à tour le jouet de chaque faction. Son empire essuya des secousses et des revers par lesquels il fut si violemment ébranlé, qu'il ne sortit plus de cet état chancelant, et ne parut qu'attendre le moment de sa chute irrémédiable. Battu constamment et de tous les côtés, en Occident, par ses sujets rebelles, par les Tartares, les Scythes, les Français, les Génois, les Pisans, les Vénitiens; en Orient, par les sultans des Arabes et des Turcs qui y firent des ravages effroyables; sur mer, par des essaims de pirates, outre les flottes de tout pavillon légitime, chaque jour on lui annonçait la perte de quelque ville, de quelque île, de quelque province. Enfin sa politique, aussi bornée que son savoir militaire, rendit tous ses maux extrêmes.

Ce fut sous ce règne méprisable, que la monarchie des sultans

<sup>1</sup> Greg. l. 6. — <sup>2</sup> Pachym. in Andron.

d'Icône ayant fini par les dissensions et les guerres civiles, loin de profiter d'une occasion si favorable, il souffrit qu'après la mort du dernier sultan seljoucide, Gaïateddin-Masoud, tué en bataille rangée par ses propres sujets, Othman, fils d'Ortogrul, petit-fils de Soliman et père d'Orcan, noms si funestes à Constantinople, posât les fondemens redoutables de la puissance ottomane (1299). L'audacieux Othman, venu des bords de l'Euphrate tenter fortune auprès du dernier sultan d'Icône, qui le fit émir d'une petite province vers les montagnes d'Arménie, se rendit indépendant après la mort de son maître, à l'exemple des autres émirs au nombre de dix. Par la persuasion ou par la force des armes, il les soumit tous à ses lois. Dès-lors il enleva aux Grecs les meilleures villes de l'Asie-Mineure, en particulier Pruse en Bithynie dont il fit sa capitale, et où il commença à élever cet énorme colosse qui dans la suite écrasa la Nouvelle-Rome. Ce fut vers la dernière année du treizième siècle, qu'il prit, le premier de sa race, le titre de sultan<sup>1</sup>. Cette nouvelle dynastie des Turcs eut toute facilité contre les Grecs, durant la rupture avec les Latins. On ne voit pas que le pape Honorius, pendant son pontificat, qui fut de deux ans et un jour, se soit occupé du soin des affaires d'Orient.

Depuis sa mort, arrivée le 3 avril 1287, le saint Siège vaqua plus de dix mois, à cause d'une épidémie cruelle qui enleva plusieurs cardinaux, et qui obligea les autres à se séparer. Enfin le 15 février 1288, ils élurent d'une voix unanime, et au premier scrutin, le savant Jérôme d'Ascoli, de l'ordre des Frères-Mineurs, déjà cardinal-évêque de Palestrine, et illustré par des légations importantes. Il renonça deux fois à son élection, et n'y consentit qu'au bout de sept jours. On lui donna le nom de Nicolas IV. C'est le premier religieux de Saint-François qui ait été fait pape.

Dès la première année de son pontificat, il commit aux religieux de son ordre l'office d'inquisiteurs dans plusieurs provinces, particulièrement dans le comtat Venaissin, possédé enfin par l'Église romaine, qui avait prétendu à ce domaine dès le temps d'Urbain II. Quelque temps après, l'Inquisition fut mise en vigueur à Venise par le même pontife, avec l'agrément de la république, qui alla jusqu'à établir un trésorier chargé de fournir l'argent nécessaire pour la poursuite des hérétiques : mais cet officier percevait le produit de tous les actes de ce tribunal érigé dans cette ville avant le pontificat de Nicolas IV ; puisque la constitution donnée à ce sujet par ce pontife, quoique la plus ancienne que l'on connaisse, suppose néanmoins l'Inquisition déjà établie à Venise<sup>2</sup>. Dans la

<sup>1</sup> Pach. l. 3, c. 8. An. Turc. Calioud.—<sup>2</sup> Vading. n. 1289, an. 14, etc. Rain. n. 54.

même année 1289, le pape Nicolas érigea en université l'école de Montpellier, déjà célèbre pour la médecine et la jurisprudence. Cependant, quoiqu'il autorise à y enseigner et à y étudier en toute faculté licite<sup>1</sup>, il ne permet de donner la licence et le titre de docteur, que pour les arts, la médecine et le droit tant canonique que civil.

A Paris, l'année suivante, il s'opéra par l'Eucharistie un miracle, dont cinq siècles écoulés depuis n'ont pas encore effacé le souvenir. Une femme pauvre avait mis sa robe en gage chez un Juif, comme gage d'un prêt de trente sous, qui alors valaient un demi-marc d'argent. Quelques jours avant celui de Pâques, deuxième d'avril, elle pria le Juif de lui rendre sa robe pour cette fête, afin qu'elle remplît avec plus de décence le devoir pascal. « Volontiers, dit le Juif, je vous la laisserai même pour toujours et sans intérêts, si vous voulez m'apporter le pain que vous recevez à l'église, et que vous autres chrétiens appelez votre Dieu : je voudrais voir s'il l'est en effet. » Sa proposition fut acceptée : la femme alla recevoir la communion à Saint-Merry sa paroisse, réserva secrètement la sainte hostie, et la rapporta au Juif. Il la mit sur une table, la perça à coups de canif, et en vit couler du sang. Sa femme accourut avec effroi, et fit tous ses efforts pour l'empêcher de porter l'impiété plus loin. Il n'en devint que plus endurci ; il enfonça un clou dans l'hostie, qui saigna derechef ; la jeta dans le feu, d'où elle sortit entière, et voltigea par la chambre ; la mit enfin dans l'eau bouillante, qui en un moment parut ensanglantée. L'hostie, s'élevant encore, parut alors sous la forme d'un crucifix<sup>2</sup>.

La maison où ce prodige s'opérait était dans la rue des Jardins, qui a pris, dit-on, le nom des Billettes, espèce de barillets qui servaient d'enseigne pour le commerce du Juif. Un de ses fils, encore très-jeune, était à la porte comme on sonnait la messe à Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. Il dit à plusieurs personnes qu'il y voyait aller : « Vous ne trouverez plus votre Dieu ; mon père vient de le tuer. » La plupart ne firent point d'attention à ce propos d'enfant ; mais une femme plus curieuse que les autres entra dans la maison, sous prétexte d'y prendre du feu. Elle vit la sainte hostie qui voltigeait encore, et qui vint d'elle-même se reposer dans le vase préparé pour mettre son feu. Elle la porta au curé de la paroisse, qui était Saint-Jean-en-Grève, et lui raconta le fait en présence d'une foule de peuple, que le bruit d'une chose aussi extraordi-

<sup>1</sup> Duboul. t. III, p. 488. Rain. n. 51. — <sup>2</sup> Leblanc, Mon. p. 403. Dubr. Ant. Par. 977. Duhois, Hist. p. 513. Lab. Bibl. t. I, p. 663.

naître grossissait à chaque instant. L'évêque de Paris, Simon de Bussy, fit arrêter le Juif avec toute sa famille. Sa femme et ses enfans se convertirent; mais le malheureux profanateur, en confessant son crime, persévéra dans l'endurcissement. On l'abandonna au prévôt de Paris, qui le fit brûler.

L'hostie miraculeuse était naguère gardée précieusement dans l'église de Saint-Jean-en-Grève. Le canif dont elle fut percée, et le vase où elle vint se reposer entre les mains de la femme chrétienne, étaient chez les Carmes de la rue des Billettes, établis au lieu où se trouvait la maison du sacrilège. Dès l'année 1295, un bourgeois de Paris, nommé Regnier Flaming, y fit bâtir un oratoire qu'on nomma la chapelle des miracles. Le roi Philippe le Bel y établit, quatre ans après, les Frères-Hospitaliers de la Charité de Notre-Dame, que remplacèrent les Carmes. Ce miracle, attesté par tous les citoyens de Paris, passa pour si incontestable parmi les étrangers, que Jean Villani<sup>1</sup> de Florence, auteur contemporain fort sincère, et plus enclin à la détraction qu'à l'admiration, a cru devoir lui donner place dans sa Chronique. On croit que l'évêque Simon Matifas, dont nous venons de parler, ou Simon de Bussy, ainsi nommé du lieu de sa naissance dans le Soissonnais, fit le premier célébrer dans son Église de Paris l'office de la Conception de la Sainte-Vierge, fondé par son prédécesseur Renoul d'Homblonière, qui avait laissé pour cela trois cents livres parisis.

Dans le même temps, on accusa les Juifs d'avoir commis beaucoup d'autres attentats contre les chrétiens, et surtout d'avoir crucifié en différens pays un grand nombre d'enfans. La plupart de ces imputations sont fondées sur des monumens trop douteux pour qu'on ne craigne pas de diffamer injustement une nation qu'on doit beaucoup plus s'étudier à convertir. Toutefois l'histoire du jeune Verner, consignée dans le dépôt d'érudition le moins suspect en ce genre<sup>2</sup>, mérite d'être rapportée. Ce jeune chrétien, né à la campagne, et accoutumé dès l'enfance à vivre de son travail, vint à la ville, âgé de quatorze ans, et se mit à la journée chez des Juifs de Vésel, au diocèse de Trèves, pour fouir dans une cave. Sur quoi la femme charitable qui l'avait logé, lui dit : « A quoi penses-tu Verner? Voici le vendredi Saint; les Juifs te mangeront. » Le jeune paysan, innocent et pieux, répondit : « Je ne puis vivre qu'en travaillant; ma vie est entre les mains de Dieu. » Le jeudi Saint, il se confessa, communia, et alla peu après à son travail.

<sup>1</sup> L. VII, c. 136. — <sup>2</sup> Boll. t. X, p. 700, ad 19 apr.

Les Juifs descendirent après lui dans la cave, lui mirent aussitôt une balle de plomb dans la bouche pour l'empêcher de crier, puis l'attachèrent à un poteau, la tête en bas, pour lui faire rendre l'hostie qu'il avait reçue. Comme ils n'y purent réussir, ils se mirent à le déchirer à coups de fouet; puis avec un couteau, ils lui ouvrirent les veines par tout le corps, et les pressèrent avec des tenailles pour en exprimer tout le sang. Durant trois jours, ils le tinrent pendu, tantôt par les pieds, tantôt par la tête, jusqu'à ce qu'il cessât de saigner (1287).

Cette longue atrocité n'avait pu se consommer si secrètement qu'une servante chrétienne, qu'avaient ces Juifs, n'en eût aperçu quelque chose. Elle instruisit le juge du lieu; mais l'argent des Juifs le rendit muet. Cependant ils crurent nécessaire d'emporter de nuit le cadavre, et allèrent le cacher dans un creux de rocher, tout couvert d'épines et de broussailles. Non loin de ce lieu sauvage, il y avait plusieurs de ces châteaux qui servaient aux hostilités intestines que les seigneurs allemands, érigés en autant de souverains, exerçaient sans cesse les uns contre les autres. Du haut de ces forteresses, les sentinelles virent pendant plusieurs nuits une vive lumière étinceler au-dessus de la caverne qui recélait le cadavre. La continuité de ce phénomène les y conduisit enfin. Ils en tirèrent le mort, le transportèrent à l'auditoire de la justice la plus proche, qui était celle de Bacharac, et le bruit s'en répandit dans tout le canton; la servante qui avait déjà parlé vint confirmer son premier témoignage. Verner fut enterré dans une chapelle voisine, où il se fit un grand concours de peuple et plusieurs miracles, suivant cette foule de témoins. On arrêta ensuite le rabbin de Vésel. Il est vrai que l'empereur Rodolphe le fit mettre en liberté, condamna les habitans de Vésel à une grosse amende, et obligea l'archevêque de Mayence à publier en chaire que les Chrétiens accusaient faussement les Juifs; mais d'un autre côté, ceux-ci avaient promis au prince vingt mille mares d'argent; et tandis que l'archevêque prêchait, plus de cinq cents d'entre eux assistaient en armes pour intimider les fidèles<sup>1</sup>.

Le goût des croisades s'affaiblissait de jour en jour dans toutes les nations. Le pape Nicolas ayant proposé au roi de France de prendre la Terre-Sainte sous sa protection, Philippe, de l'avis de son conseil, refusa cette mission, tout honorable qu'elle parût. Ce pape néanmoins, dès le commencement de son pontificat, avait conçu de grandes espérances pour le recouvrement des

<sup>1</sup> Boll. *ibid.* p. 703.

An 1  
saints  
à ce

Ce  
tiré l  
traire  
favor  
gols  
mah  
amba  
ger l  
rusal  
dèles  
Te  
en P  
cont  
le du  
seco  
Male  
mée  
place  
quer  
périt  
bâtin  
conc  
tre  
l'Asi  
De  
qui s  
ordi  
étran  
plin  
Chré  
prin  
et le  
de l  
nau  
dan  
nier  
ava  
rial

saints lieux, d'après les offres de service que lui étaient venus faire à ce sujet des ambassadeurs d'Argou, kan des Tartares-Mogols.

Ce prince avait été substitué à son oncle Ahmed, qui s'était attiré la haine de sa nation en se faisant musulman. Argou, au contraire, ne témoigna que de l'aversion pour l'islamisme, et fut très-favorable aux Chrétiens : disposition qui persévéra parmi les Mogols long-temps même après qu'ils eurent cédé à la contagion du mahométisme, presque universelle en Asie. Pour Argou-kan, ses ambassadeurs assurèrent le pape Nicolas, qu'il promettait de changer le temple de La Mecque en église, et de se faire baptiser à Jérusalem, après avoir délivré cette ville de la domination des infidèles. Ces projets ne produisirent encore aucun fruit.

Tout tendait à la ruine irréparable de la puissance chrétienne en Palestine. Henri II, roi de Chypre, issu en ligne masculine des comtes de Poitou, s'était prévalu de la révolte des Siciliens contre le duc d'Anjou, pour se faire couronner roi de Jérusalem. Dès la seconde année de ce nouveau règne, le sultan d'Égypte Kélaoun-Malec, autrement Saïfeddin, après avoir dissipé près Emesse l'armée des Tartares, vint avec audace mettre le siège devant la forte place de Tripoli, que le grand Saladin lui-même n'avait osé attaquer. La ville fut prise d'assaut, rasée et brûlée (1288) <sup>1</sup>. Alors périt sans ressource l'ancienne Tripoli, près laquelle le sultan fit bâtir, quelque temps après, la ville qui porte le même nom. Il conclut néanmoins une trêve avec le roi Henri, qui demeura maître d'Acre et de quelques autres places dans le continent de l'Asie.

Depuis ce traité, arrivèrent à Acre environ seize cents Croisés, qui se disaient envoyés par le pape. Mais il n'y avait plus ni subordination ni concorde dans une ville qui regorgeait d'habitans étrangers les uns aux autres, et réfugiés sans ordre et sans discipline dans cette place d'armes, presque la seule qui restât aux Chrétiens dans ces contrées. Le roi de Chypre et de Jérusalem, le prince d'Antioche, les comtes de Tyr et de Tripoli, les Templiers et les Hospitaliers, les Croisés entretenus par les souverains divers de l'Europe, tous y faisaient leur séjour, et avaient leurs tribunaux, au nombre de dix-sept; chacun prétendant à l'indépendance <sup>2</sup>. Au milieu de cette confusion, les Croisés arrivés en dernier lieu ne voulurent point observer la trêve, alléguant qu'ils n'y avaient point eu de part, et que, suivant une coutume immémoriale, on n'était pas obligé à garder ces sortes de conventions avec

<sup>1</sup> Rain. an. 1280. — <sup>2</sup> Ms. Vict. n. 974. Villan. l. 8, c. 138. S. Anton. hist. t. III, p. 231.

les Infidèles, quand quelqu'un des principaux souverains de l'Occident jugeait à propos de les rompre. Ils sortirent fièrement de la ville, enseignes déployées, ravagèrent les environs, et massacrèrent les habitans de plusieurs villages. Le sultan, après quelques plaintes auxquelles on ne satisfit point, partit avec une armée formidable, résolu d'exterminer tout ce qui restait de Latins en Syrie. Il mourut en route; mais avant d'expirer, il commanda à son fils Kalil-Asraf de ne point enterrer son corps qu'il n'eût réduit Acre.

Au commencement du mois d'avril 1291, le nouveau sultan investit la malheureuse Ptolémaïde, avec cent cinquante mille hommes et soixante mille chevaux. Le 18 du mois suivant, après environ cinq semaines de siège, il emporta la ville d'assaut. La plupart des Chrétiens se retirèrent par la mer, qu'ils avaient libre. Le roi Henri, à la faveur des ténèbres, s'enfuit honteusement avec le secours qu'il avait amené de Chypre et trois mille autres combattans<sup>1</sup>. Nicolas, dernier patriarche latin de Jérusalem, se noya, en recevant par charité tant de monde dans sa chaloupe, qu'elle coula à fond<sup>2</sup>. Les Templiers et les chevaliers Teutoniques se cantonnèrent dans la maison du Temple, d'où ils se défendirent encore quelque temps. S'étant enfin rendus à composition, ils furent tous égorgés ou jetés dans les fers, sans égard au traité. Les Infidèles firent main basse généralement sur les Chrétiens qui se présentèrent d'abord devant eux, et traînèrent tous les autres en captivité. Il y en eut soixante mille ainsi massacrés ou faits esclaves, nonobstant le grand nombre de ceux qui s'étaient échappés par mer, et qui se réfugièrent la plupart dans l'île de Chypre. La ville, remplie de richesses immenses, depuis qu'elle était devenue le centre de tout le commerce du Levant avec l'Occident, fut abandonnée au pillage; puis on en abattit les murs, les tours, les églises, toutes les maisons, et l'on y mit le feu en quatre endroits différens.

Il y avait à Ptolémaïde un monastère de religieuses de Sainte-Claire, dont la chasteté héroïque ne doit pas être passée sous silence. Aussitôt que l'abbesse eut appris que les Mahométans étaient dans la ville, elle assembla le chapitre, et dit aux sœurs: «Faites, mes filles, ce que vous me verrez faire, et ne balançons point à défigurer cette chair corruptible, afin de nous conserver pures au divin Époux.» A ces mots, tirant un rasoir, elle se coupa le nez, et s'applaudit de voir tous ses traits effacés par le fer et le sang. Toutes les religieuses, à son exemple, semblèrent se disputer à qui se rendrait plus hideuse et se déchiQUETERAIT le visage d'une ma-

<sup>1</sup> Nang. Chron. an. 1260. — <sup>2</sup> Papebr. t. XIV, prælim. n. 272

nière plus horrible. Ce trait inouï d'héroïsme n'était pas consommé, que les Mahométans entrèrent l'épée à la main. D'abord ils reculèrent d'horreur; ils s'élançèrent ensuite sur ces victimes à demi-immolées, et les mirent à mort jusqu'à la dernière. Les Frères-Mineurs du couvent d'Acre furent massacrés avec une pareille fureur<sup>1</sup>.

Le jour même de la réduction de Ptolémaïde, les habitans chrétiens de Tyr abandonnèrent leur ville sans combat, et se sauvèrent avec leurs navires<sup>2</sup>. Ceux de Barut se rendirent, sans avoir opposé plus de résistance. En peu de temps, Kalil acheva la conquête de tout ce qui restait de places aux Francs dans la Syrie, et leur fit quitter sans retour toute l'étendue de ces provinces. Tel fut le fruit de tant d'or et de sang prodigués depuis deux siècles.

Quand le pape Nicolas eut reçu de si tristes nouvelles, il expédia, dans tous les pays chrétiens, des bulles dans lesquelles il présentait ce malheur d'une manière pathétique et engageait toutes les puissances à le réparer. Il écrivit même, hors de son obéissance, aux empereurs de Constantinople et de Trébisonde, aux rois d'Arménie, d'Ibérie et de Géorgie, au kan des Tartares-Mogols et à un de ses fils qui avait pris le nom de Nicolas en se faisant baptiser. Mais le prince tartare n'avait reçu le baptême qu'à la persuasion de sa mère, chrétienne zélée, et nommée Eroc-Caton : lorsqu'elle eut les yeux fermés, il se fit musulman, et prit le nom de Gaïatoddin. Entre les princes d'Occident, l'empereur Rodolphe donna au pape quelques momens d'une espérance bien fondée, et parut enfin vouloir bien sincèrement accomplir son ancien vœu pour le secours de la Terre-Sainte; mais l'effet de cette dévotion tardive fut empêché par la mort de ce prince, qui arriva sur ces entrefaites. Il eut pour successeur Adolphe, fils de Valéran, comte de Nassau. Nicolas IV mourut lui-même le 4 d'avril 1292; avec lui s'évanouirent tous les projets de croisades.

Le saint Siège éprouva une vacance de deux ans et trois mois, pendant laquelle les cardinaux s'occupèrent d'intrigues et de négociations plus qu'infructueuses. La mort imprévue du frère de l'un d'entr'eux, qui au bout de ce temps fut tué d'une chute de cheval, leur fit faire des réflexions plus apostoliques<sup>3</sup>. « A quoi pensons-nous, dit Bouccanace, cardinal-évêque de Tusculum, de laisser si long-temps l'Eglise sans chef? Qu'attendons-nous pour mettre fin à nos divisions? Il a été révélé à un saint homme, ajouta le cardinal, que si nous n'élisons un pape dans peu, la colère du

<sup>1</sup> S. Antonin. tom. III, p. 782. Vading, an. 1291, n. 1. — Sanut. p. 231, 232. —

<sup>2</sup> Boll. t. xv, p. 449.

ciel éclatera d'une manière terrible. » Le cardinal Caietan, qui fut dans la suite le pape Boniface VIII, dit en souriant : « N'est-ce pas frère Pierre de Mourron, à qui le Ciel s'est déclaré? — C'est lui-même, répondit gravement le cardinal, et la sainteté de sa vie mérite qu'on l'écoute! » Là-dessus, les cardinaux se répandirent à l'envi sur ce qu'on leur avait appris de ce saint solitaire, de ses austérités, de ses différentes vertus, et même de ses miracles. En peu de momens les esprits se trouvèrent tellement disposés, que tous les suffrages se réunirent en sa faveur.

Le décret d'élection fut expédié sans délai, savoir le 5 juillet 1294, puis porté près Sulmone à la cellule de Pierre, par un cardinal, trois évêques et deux notaires du saint Siège. Le saint homme ne pouvait croire ce qu'on lui annonçait : et quoiqu'il vît les députés prosternés à ses pieds, il eût encore douté que leur démarche fût sérieuse, s'ils ne lui eussent remis le décret authentique de son élection. Il fit moins de résistance qu'on ne l'appréhendait : après s'être mis en oraison avec les députés, pour consulter le Seigneur, il dit avec simplicité, quoiqu'en gémissant : « Je ne résisterai point à la volonté de Dieu ; je me sou mets au choix de l'Eglise, à qui je crains de manquer dans son besoin. » Il se rendit ensuite à Aquila, ville encore peu considérable, qui n'avait été bâtie qu'environ quarante ans auparavant par l'empereur Frédéric II. Tout le monde accourait pour voir le souverain pontife, monté sur un âne et pauvrement vêtu, exténué de jeûnes, la barbe hérissée, et les yeux enflés des larmes que son élévation ne cessait de lui faire répandre. Il fut sacré dans cette ville, et prit le nom de Célestin V.

Bientôt il parut que Ciel ne justifie pas toujours par les effets les présomptions fondées sur le concours des circonstances qui annoncent le plus plausiblement son choix. Le Seigneur voulut sans doute donner à son Eglise, dans l'abdication libre du pontificat, un exemple de détachement qu'on n'avait vu qu'une fois avant Célestin, lorsqu'en 1009 Jean XVIII abdiqua la papauté pour se retirer à l'abbaye de Saint-Paul de Rome, où il embrassa la vie monastique. Ce nouveau pontife, parvenu dans la solitude à l'âge de soixante-douze ans, sans usage, sans étude, sujet à la timidité et aux irrésolutions ordinaires à un sens droit qui se sent dépourvu de connaissances et d'expérience, abandonné comme nécessairement aux impressions de l'intrigue et de la flatterie déguisée, et d'autant plus facilement trompé, que la crainte de l'être le faisait plus souvent agir au hasard; ce nouveau pape, ainsi abandonné à lui-même, ou plutôt ne jouissant plus de soi, asservi sans le savoir aux personnes et aux passions étrangères, commit plusieurs

fautes inévitables dans un rang et des conjonctures si critiques, et surtout en particulier bien des choix mauvais pour des prélatures importantes. Ce qu'on trouve de plus mémorable dans son pontificat, fut le renouvellement du décret porté par Grégoire X pour le conclave, avec la confirmation des religieux de son institut, qu'on nomma Célestins. Il leur prodigua les privilèges de tous les autres ordres avec tant de facilité, que les papes suivans ont cru devoir les restreindre par diverses constitutions.

Après environ cinq mois de pontificat, sa conscience timorée, jointe à son attrait pour la solitude, le fit trembler sur tous ces périls. « Hélas ! s'écriait-il en pleurant, Dieu ne m'a-t-il élevé que pour me précipiter de plus haut ? Que je me trouve éloigné de la perfection dont je pensais autrefois approcher ! J'ai, dit-on, tout pouvoir sur les âmes : ne puis-je donc assurer le salut de la mienne, et me décharger des embarras qui lui font perdre la vertu et tout repos ? » Après y avoir pensé quelque temps, et pris encore des conseils, auxquels son successeur immédiat fut soupçonné d'avoir eu beaucoup de part, il prononça, et qu'un pape peut renoncer à sa dignité, et que les cardinaux peuvent accepter sa résignation ; il fit sur-le-champ la sienne, et reprit ses pauvres habits d'ermite, ce que les cardinaux ne purent voir sans verser des larmes plus ou moins sincères<sup>1</sup>. Après dix jours d'intervalle, suivant la règle, on s'assembla de nouveau en conclave ; et le 24 décembre 1294, Benoît Caïetan, cardinal-prêtre du titre de Saint-Silvestre et Saint-Martin, fut élu à la pluralité des voix, et prit le nom de Boniface VIII. Dès le vingt-septième jour, Boniface, de l'avis du sacré collège, révoqua les grâces extorquées à l'inexpérience de Célestin ; et, de peur que par la suite on n'abusât plus dangeureusement encore de sa simplicité ou de sa délicatesse de conscience pour lui mettre en tête qu'il n'avait pu abdiquer légitimement, il prit, pour surveiller ses démarches, des précautions qui parurent tyranniques, et qui toutefois se trouvèrent encore insuffisantes. Célestin, gardé à vue, s'échappa de nuit avec un seul religieux, dans le dessein de se retirer à sa solitude de Sulmone. Le nouveau pape fit courir avec alarme après lui : les émissaires atteignirent le fugitif, qu'ils reconnurent quoique déguisé, l'arrêtèrent, avec de grandes démonstrations de respect néanmoins, et le ramenèrent à Boniface, qui le reçut honorablement et lui assigna pour demeure ou pour honnête prison, le château de Fumone en Campanie. Au bout de dix mois, Célestin y mourut dans une réputa-

<sup>1</sup> Rain. an. 1294, n. 23.

tion de sainteté, que l'Eglise a confirmée et lui décernant un culte public<sup>1</sup>.

Boniface VIII, pontife aussi homme de bien que savant, ne fut pas long-temps en place sans faire connaître son génie élevé, d'une intrépidité que n'arrêtaient ni les difficultés ni les périls; circonspect toutefois dans les commencemens d'une affaire, mais incapable de se laisser détourner par les contradictions du droit chemin de son devoir, et puisant au contraire dans le danger une énergie nouvelle; enfin d'un tel sang-froid dans les dernières extrémités, que sa bonne foi ne saurait être révoquée en doute. Il porta d'abord sa rigueur sur le royaume de Danemark<sup>2</sup>. Le roi Eric VI, l'an 1294, fit arrêter et jeter dans un cachot Jean Grandt, pour être monté sur le siège de Lunden sans avoir pris sa confirmation. Ce prélat, s'étant évadé l'année suivante, passa dans l'île de Bornholm, dépendante de son diocèse, où il fut reçu à bras ouverts. Rome prit hautement sa défense. L'an 1298, le légat Isarn déclara le roi excommunié jusqu'à ce qu'il eût payé à l'archevêque la somme de 49,000 marcs d'argent, à quoi le pape Boniface VIII l'avait condamné par un jugement contradictoire. Les dissentimens ne discontinuant pas entre le monarque et l'archevêque, le pape consentit, l'an 1303, à ce que le dernier quittât son siège; et par la retraite de ce prélat le calme se trouva rétabli dans l'Eglise de Danemarck. Il fut remplacé par le légat Isarn<sup>3</sup>.

La même année 1294, première de son pontificat, Boniface érigea en évêché l'abbaye des chanoines réguliers de Pamiers, fondée environ quatre cents ans auparavant en l'honneur d'un S. Antonin, martyr, qu'on présume être celui d'Apamée en Syrie, parce que Pamiers en latin se nomme Apamée. Comme les chanoines de Pamiers, seigneurs temporels au même titre que les seigneurs voisins, recevaient de ceux-ci de grands dommages durant les guerres particulières, le saint Siège pendant celles des Albigeois avait mis Pamiers sous la protection du roi de France. S. Louis et Philippe le Hardi en avaient de même pris la garde, et Boniface pria à son tour Philippe le Bel de protéger cette ville contre les vexations du comte de Foix. Ce fut pour lui donner plus d'importance et la faire mieux respecter, qu'il l'érigea en cité et en évêché. Mais, ce qui prouve, contre l'assertion de certains critiques, que les parties intéressées ne s'y opposèrent point et que tout était réglé ou convenu entre elles, c'est que Gilles, archevêque de Narbonne, mé-

<sup>1</sup> Roll. I. xv, p. 462 etc. — <sup>2</sup> Rain. an. 1295, n. 56. Pontan. p. 380. — <sup>3</sup> Act de verif. les Dates.

tropolitan de Toulouse, dont le diocèse comprenait Pamiers, promulgua lui-même la bulle d'érection.

Cependant le roi de France, de concert avec Edouard I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, avait consenti à prendre le pape pour arbitre de leur différend. Le pape avait accepté l'arbitrage, non comme juge, mais en qualité de médiateur et d'ami. Le compromis ayant été envoyé à Rome en 1298, les ambassadeurs des deux princes firent valoir leurs raisons réciproques. Le 27 juin, le pape prononça la sentence arbitrale<sup>1</sup>, en plein consistoire, devant une foule de peuple que l'éclat de cette cause avait attirée au Vatican, et la fit ensuite expédier le 30 juin en forme de bulle. Cette pièce, donnée en son entier dans Rymer, fait honneur à l'impartialité de Boniface, quoiqu'il n'eût pas sujet d'être content du roi de France. Ce n'est pas ainsi, à la vérité, qu'en parlent la plupart des historiens français. Mais leur récit est hautement démenti par la bulle qu'ils attaquent et par la docilité avec laquelle les deux rois obéirent à cette sentence arbitrale, comme le prouvent divers actes manuscrits recueillis à la Tour de Londres par Pecquigni, et enfin comme on le voit par la paix qu'ils conclurent sur le modèle de ce jugement, en l'an 1303<sup>2</sup>.

Les rois de France et d'Angleterre, ainsi que l'empereur Adolphe, mettant des impositions tant sur le clergé que sur le peuple pour subvenir aux frais de la guerre, et plusieurs prélats des deux royaumes ayant porté leurs plaintes au pape contre les officiers royaux qui les chargeaient de taxes, Boniface donna la constitution fameuse qui commence par ces mots, *Clericis laicos*. Elle défend, nonobstant tout privilège, sous peine d'excommunication réservée au souverain pontife lui seul, à tous les prélats et ecclésiastiques séculiers ou réguliers, de rien payer aux laïques des impositions faites à quelque titre que ce soit, sans l'autorisation du saint Siège; et à tous rois, princes, magistrats et autres, de faire ces impositions de biens ecclésiastiques, de les exiger, et de donner aide ou conseil pour ce sujet. Boniface dit en substance : que l'antiquité nous montre l'inimitié des laïques contre les clercs, et que le temps présent manifeste aussi contre eux leur mauvaise volonté; que, non contents de se tenir dans les limites de leur pouvoir, qui ne s'étend ni sur les personnes ni sur les biens ecclésiastiques, ils imposent des charges intolérables au clergé; qu'ils s'efforcent de le réduire en servitude; et que, ce qui est pour le saint Siège un grand sujet de douleur, on voit des ecclésiastiques et même des prélats acquiescer à ces abus, craignant moins d'of-

<sup>1</sup> Hist. de l'Egl. Gall. I. 35.    <sup>2</sup> Art de vérifier les Dates.

fenser le souverain Seigneur que de déplaire au prince temporel. Cette bulle, bien que générale en apparence, regardait plus particulièrement le roi d'Angleterre, qui accablait les ecclésiastiques, et faisait lever les tributs sur eux par des soldats qui commettaient toutes sortes de violences. Toutefois des critiques l'ayant considérée comme l'origine des différends qui s'élevèrent entre Boniface et Philippe le Bel, nous devons faire remarquer que leur grand démêlé ne commença qu'en 1301, et que dans ces deux circonstances le pape ne se compromit envers le roi que pour avoir pris la défense des évêques et du clergé de France.

Philippe le Bel, qui avait besoin d'argent pour soutenir la guerre tout à la fois contre l'Empereur, le roi d'Angleterre et le comte de Flandre, et qui supposait à tort que Boniface VIII lui préférait ces princes, se tint particulièrement offensé de la défense que notifiait la bulle. De son côté, il défendit aussi généralement de transporter hors du royaume, sans sa permission par écrit, or et argent monnayé ou en lingot, joyaux, pierreries, armes, chevaux, vivres et autres choses nécessaires à la guerre. Le pape sentit le coup, et s'en plaignit comme d'une atteinte portée à la gloire et à la liberté de l'Eglise. Il écrivit plusieurs lettres<sup>1</sup>, envoya des légats expliquer sa bulle *Clericis laicos*, reconnut que dans les besoins de l'état le clergé devait contribuer de ses biens, et que le roi pouvait demander et recevoir, sans même consulter le saint Siège. Enfin il déclara qu'il n'avait eu intention de choquer en rien les coutumes du royaume, ni les droits du roi et des seigneurs. Philippe s'expliqua aussi avec modération; mais il protesta, devant les légats du pape, que si dans l'ordre du salut il était disposé à se conformer aux décrets et aux avis du chef de l'Eglise, néanmoins le gouvernement temporel de son royaume n'appartenait qu'à lui roi, à l'exclusion de qui que ce pût être; qu'il n'avait et ne reconnaissait sur la terre aucun supérieur à cet égard, et qu'il était résolu à défendre ce droit inaliénable, sans pouvoir être arrêté par aucun obstacle. Du reste, il suspendit l'effet des ordonnances qu'il avait rendues contre le commerce des étrangers, et contre le transport de l'argent à Rome; ce qui avait principalement offensé Boniface.

La canonisation de S. Louis, qui eut lieu sur ces entrefaites, acheva de rétablir pour le moment l'harmonie entre le pape et le roi, ou plutôt d'assoupir le feu qui dormit quelque temps sous la cendre, mais qui n'en produisit, après ce calme trompeur, qu'un incendie plus terrible. La bulle de canonisation du saint roi est un

éloge magnifique et très-étendu, fondé, comme elle s'exprime<sup>1</sup>, sur une certitude entière de la pureté de ses mœurs, de la régularité et de l'austérité de sa vie, de son amour pour la justice, de son zèle généreux pour les progrès de la foi, de sa charité envers les pauvres, les infirmes, les gens sans appui, les malheureux de toute espèce et de toute nation, en un mot, de toutes les vertus chrétiennes, royales, héroïques. On avait reçu à ce sujet la déposition sous serment de plus de trois cents témoins, et l'on avait vérifié jusqu'à soixante-trois miracles.

Peu après cette canonisation, faite en 1297, mourut un autre S. Louis, petit-neveu du premier, et qui fut canonisé à son tour au bout de vingt ans, par le pape Jean XXII. Il était petit-fils de Charles d'Anjou, et fils de Charles II, dit le Boiteux, roi de Naples<sup>2</sup>. Il commença dès l'âge de quatorze ans à se sanctifier en Catalogne, où, pour délivrer son père, il avait été donné en otage au roi d'Aragon. On ne remarquait pas seulement en lui beaucoup d'attrait pour la prière, pour les saintes lectures et pour la fréquentation des sacrements, une douceur et une modestie angéliques, une délicatesse de pureté qu'une parole libre faisait frémir; mais il montra dès-lors une force de courage et de vertu qui alla jusqu'à se réjouir de son emprisonnement, comme d'un moyen précieux de sanctification. Les ennemis de sa famille en furent eux-mêmes édifiés. Son frère aîné, Charles-Martel, ayant été reconnu roi de la Hongrie, qui ne fut cependant possédée en effet que par son fils Charles Robert ou Charobert, Louis, qui ne portait ses vœux que sur le royaume céleste, céda celui de Naples à Robert son cadet<sup>3</sup>. Il avait déjà fait vœu d'embrasser l'humble et austère profession des Frères-Mineurs, et il voulut l'accomplir avant de recevoir l'ordination épiscopale, quand le pape Boniface l'obligea d'accepter l'évêché de Toulouse (1297), pour lequel il l'ordonna aussitôt par dispense, à l'âge de vingt-trois ans. Par condescendance pour ses augustes parens, et par le conseil du pape, il porta d'abord les habits épiscopaux par-dessus ceux de son ordre; mais bientôt il se montra nu-pieds, revêtu d'une tunique grossière et ceint d'une corde, au milieu même de Rome, d'où il ne tarda point à se rendre dans son diocèse.

On s'empressa de toute part de lui déférer sur la route les honneurs dus à sa naissance et à sa vertu, mais il refusa jusqu'aux logemens qu'on lui avait préparés<sup>4</sup>. Témoinnant que la profession religieuse n'avait pas été en lui une cérémonie d'appareil, il des-

<sup>1</sup> Bullar. Bonif. VIII, c.6. -- <sup>2</sup> Vading. an. 1275 et seq. -- <sup>3</sup> Rain. an. 1296, n. 16. -- <sup>4</sup> Vading. 1297, n. 1.

pendait au couvent des Frères-Mineurs, rejetait toute distinction, vivait et se confondait absolument avec eux, jusqu'à laver, selon leur coutume, la vaisselle après le dîner. A Toulouse, dont l'église était fort riche, l'amour de la simplicité et de la modestie lui fit transformer le palais épiscopal en un humble couvent : il ne réserva d'argenterie que pour les étrangers, encore ordonna-t-il en mourant qu'on la vendît au profit des pauvres. Après avoir pris une connaissance exacte des revenus de l'évêché, il en assigna la quatrième partie seulement à l'entretien de sa maison, et appliqua tout le reste aux besoins de son peuple. Il nourrissait régulièrement vingt-cinq pauvres par jour, leur lavait les pieds et les servait de ses propres mains. Toutes les austérités de la règle de S. François n'étaient qu'une médiocre partie de celles qu'il pratiqua constamment jusqu'à sa mort, et qui vraisemblablement l'accéléchèrent. Tout jeune qu'il était dans l'épiscopat, il en acquitta les charges difficiles avec une maturité et une habileté consommées, ne s'en rapportant à personne pour l'examen des mœurs et de la capacité des clercs, dont son esprit juste et cultivé par d'excellentes études le rendait en effet le meilleur juge. Mûr pour le ciel dès son entrée à l'épiscopat, il mourut presque aussitôt à Brignoles en Provence, où il était allé pour des affaires pressantes. Il fut enterré à Marseille, chez les Frères-Mineurs, d'où lui vint le nom de S. Louis de Marseille, qu'on lui donne assez souvent. La bulle de canonisation porte qu'il ressuscita six morts<sup>1</sup>.

Le 25 mai de l'année 1298, les ermites de Saint-Augustin élurent pour leur supérieur-général le bienheureux Augustin de Sicile, qui par amour de l'obscurité avait ainsi changé son nom de Mathieu de Thermes<sup>2</sup>. Il était le principal ministre de Mainfroi, qu'il accompagnait lorsque ce prince périt à la bataille de Bénévent. La crainte si bien fondée des suites de cette révolution fit disparaître Matthieu, que l'on crut aussi du nombre des morts. Ayant été attaqué ensuite d'une maladie violente, la mort, vue deux fois de si près, le pénétra d'une appréhension si vive des jugemens de Dieu, qu'il promit d'entrer en religion s'il recouvrait la santé. Il guérit, et voulut se faire recevoir dans l'ordre de Saint-Dominique. Il envoya des gens de confiance pour lui amener deux religieux : mais celui qui n'accorde ses faveurs d'une manière exclusive, ni aux corps, ni aux particuliers les plus renommés, permit que ces domestiques se méprissent jusqu'à trois fois, et amenassent toujours des Augustins. Matthieu, s'abandonnant à cette divine direction, découvrit son dessein à ces derniers sans faire connaître

<sup>1</sup> Bullar. t. I. Joan. XII, Constit. 2. - <sup>2</sup> Boli 12 maii, t. XV, p. 620, etc

sa personne, prit leur habit et se confondit parmi les plus humbles des frères.

Pour se tenir, à ce qu'il espérait, plus sûrement ignoré, il passa de Sicile en Toscane, avec la permission de ses supérieurs, et choisit un couvent qui était situé dans un lieu presque inhabité. C'était par une voie si obscure que le Ciel voulait élever cette vive lumière sur le chandelier. La maison choisie par Matthieu de Thermes avait un procès dont la perte, assez vraisemblable, eût entraîné la ruine de la communauté. Frère Augustin (c'est ainsi que Matthieu se nommait alors), voyant tous les frères dans la plus triste perplexité, et connaissant la justice incontestable de leurs prétentions, alla trouver secrètement leur procureur, et lui demanda une plume et du papier. Le procureur lui en donna par plaisanterie, comme à un ignorant qu'il ne croyait pas même savoir lire. Frère Augustin fit un mémoire précis et triomphant, que l'on courut communiquer au procureur adverse. Il le lut, et dit : « Celui qui a fait cette pièce est un ange, ou un diable, ou Matthieu de Thermes avec qui j'ai étudié à Bologne, et qui est resté parmi les morts à la bataille de Bénévent. » Il voulut voir l'auteur, le reconnut et l'embrassa en l'inondant de ses larmes. En vain l'humble religieux le pria-t-il de ne point révéler son secret; le procureur dit avec transport aux Augustins : « Ce bon frère a gagné votre cause; vous avez dans lui un trésor caché; c'est le plus excellent homme que je connaisse; c'est le seigneur Matthieu de Thermes. »

Cette découverte étant venue à la connaissance du bienheureux Clément d'Ossimo, alors général de l'ordre, il voulut voir cet illustre confrère à Sienna où il se trouvait, le conduisit à Rome, l'y fit ordonner prêtre malgré sa résistance, et dressa avec lui les constitutions de l'ordre. Le pape lui donna ensuite la charge de pénitencier, qu'il exerça pendant vingt ans, au bout desquels il fut élu général d'une voix unanime, tout absent qu'il était. Il fallut que le pape Boniface le contraignît d'accepter cette dignité, qu'il exerça avec autant de capacité que d'édification; mais il s'en démit après deux ans, quelques instances que lui fissent les frères pour l'engager à continuer. Il se retira aussitôt à l'ermitage de Saint-Léonard au pays de Sienna, où, neuf ans après, il couronna par une sainte mort un long tissu de toutes sortes de bonnes œuvres.

Dans le même temps, l'ordre des Hospitaliers de Saint-Antoine prit une forme et une splendeur toute nouvelle. Il avait été comme ébauché environ deux cents ans auparavant, quand les reliques du saint patriarche de la vie monastique furent transportées en France, et déposées dans un prieuré de Bénédictins au diocèse de Vienn. De

pieux gentilshommes y établirent alors un hôpital, et s'y consacraient au service des malades atteints de la maladie qu'on nommait le feu sacré, et pour laquelle on réclamait avec un succès assuré l'intercession de S. Antoine. Cependant ils n'étaient pas engagés par les vœux ordinaires de la religion, quoiqu'ils eussent un supérieur nommé précepteur ou maître, et qu'ils portassent un habit particulier, sur lequel on voyait la figure des potences dont les estropiés s'aident pour marcher. Il survint dans la suite, entre ces hospitaliers et les moines du prieuré, des différends qui furent portés au pape Boniface. Comme cette pieuse association avait déjà des établissemens nombreux chez la plupart des nations, et que ses fonctions charitables lui avaient gagné l'affection publique, le souverain pontife l'érigea en ordre religieux<sup>1</sup>, et lui donna pour chef-d'ordre le prieuré des Bénédictins, qu'il renvoya à l'abbaye de Mont-Majour dont il dépendait. Il les mit, comme des chanoines réguliers, sous la règle de Saint-Augustin, en leur conservant néanmoins leur habit accoutumé, avec le tau ou la potence. Telle fut, en 1297, l'origine des religieux Antonins, sécularisés en 1778. Leur premier abbé général fut Etienne Aimon, et le dernier Jean-Marie Navarre.

Boniface VIII, attentif à tout, et doué de toute l'activité du génie, publia une collection nouvelle de décrétales, à la fin de l'année 1298, en comptant selon la méthode ancienne qui commençait l'année à Pâques; et dans les commencemens de l'année 1299, en comptant selon l'usage établi par Boniface même, qui fit commencer l'année à Noël : en cela il fut imité par presque tous ses successeurs dans le quatorzième siècle. Depuis la fameuse collection de Gratien, il y en avait eu cinq autres faites par ordre de différens papes, et qui furent toutes réunies en un corps d'ouvrage, sous le pontificat de Grégoire IX, par les soins de S. Raimond de Pagnafort. Ainsi le recueil de Grégoire, le seul que l'usage ait paru autoriser, commence où finit celui de Gratien. La collection de Boniface VIII, servant de suite aux cinq précédentes, fut nommée pour cela la Sixte des décrétales, c'est-à-dire le sixième recueil des décrets pontificaux. Plusieurs de ses constitutions furent acceptées nommément en France dans un concile tenu à Melun le 21 janvier de l'année 1301.

L'année précédente, dernière du treizième siècle, dès le premier jour de janvier, il se fit inopinément un concours si prodigieux de peuple à Saint-Pierre de Rome, qu'il semblait, disent les auteurs contemporains<sup>2</sup>, que la porte du ciel y fût ouverte à tout le

<sup>1</sup> Bull. Bonif. VIII, c. 5. — <sup>2</sup> Jac. Stephanese. card. ap. Rain. an. 1300, n. 1, etc.

monde. Ce mouvement général de dévotion était fondé sur le bruit qui se répandit tout-à-coup à Rome, que tous ceux qui visitaient dans l'année séculaire l'église du prince des Apôtres, gagnaient l'indulgence plénière de tous leurs péchés. Ce propos étant venu jusqu'aux oreilles du pape Boniface, il fit rechercher, dans les monumens divers de la tradition, sur quoi il pouvait être fondé; mais on ne trouva rien de positif qui l'autorisât clairement. Cependant, parmi la foule des pèlerins, il aperçut, du palais de Latran d'où il l'observait, un vieillard qui paraissait extrêmement âgé, et qui avait en effet cent sept ans. Il le fit approcher et l'interrogea, en présence de plusieurs témoins appelés exprès. « Je me souviens, dit cet homme plus que centenaire, qu'à la fin du siècle dernier, mon père, qui habitait la campagne, vint à Rome pour gagner l'indulgence. Il m'avertit en même temps, que, si je parvenais à la centième année suivante, je ne manquasse point de me procurer un avantage si merveilleux. » Plusieurs autres Italiens confirmèrent cette tradition orale, qui s'était répandue jusqu'en France, où deux vieillards du diocèse de Beauvais, plus que centenaires aussi l'un et l'autre, rendirent le même témoignage. On entendit encore un Savoyard âgé de plus de cent ans, qui se souvenait d'avoir assisté à la cérémonie de la centième année précédente, et qui se fit porter à celle-ci par ses enfans. Le concours fut si grand, qu'au rapport de l'historien Jean Villani <sup>1</sup> qui s'y trouva, il y eut continuellement à Rome, durant tout le cours de l'année, plus de deux cent mille pèlerins, sans compter les Romains naturels, ni les étrangers qui étaient en route.

Le pape prit l'avis des cardinaux, et donna la première bulle qui ait établi le jubilé, c'est-à-dire, l'indulgence plénière pour tous les fidèles qui, s'étant repentis et confessés de leurs péchés, visiteraient pendant trente jours, s'ils étaient de Rome, et pendant quinze, s'ils étaient étrangers, les églises des Apôtres S. Pierre et S. Paul. Les papes réglèrent dans la suite, qu'on pourrait gagner cette indulgence dans son propre pays, en y faisant les stations et les autres œuvres prescrites. Clément VI réduisit le terme de cent ans à cinquante, sur le modèle du jubilé des Juifs, dont il n'est fait nulle mention dans la bulle du pape Boniface. Enfin le pape Urbain VI, ayant égard à la faiblesse humaine qui a besoin d'une indulgence plus fréquente, attacha cette grâce à chaque vingt-cinquième année; ce qui s'observe encore de nos jours.

Aussitôt après l'année jubilaire, la paix chancelante, qui avait été rétablie quelques années auparavant entre Boniface et Philippe

<sup>1</sup> L. VIII, c. 36.

le Bel, finit par une rupture éclatante. Philippe, roi hautain, conseillé par des ministres sans probité, ne se faisait aucun scrupule de s'approprier les revenus, de violer les droits et la liberté de l'Eglise. Boniface ne pouvait passer ces griefs sous silence. Il envoya au roi, pour légat, Bernard de Saisset, qu'il avait institué évêque de Pamiers lors de l'érection de l'évêché, et qui se comporta à la cour de France avec une courageuse liberté. Le pape ne fut pas long-temps à reconnaître toute la violence du roi. Pour donner le change à l'opinion, Philippe imputa à Bernard de Saisset les torts les plus graves. Ce prince n'hésita pas à accuser le légat du crime de lèse-majesté, spécialement d'avoir tenté de soustraire à l'obéissance du roi le comté de Toulouse. Le monarque fit informer sur ces forfaitures, qui ne furent rien moins que prouvées : cependant, d'après l'avis des grands du royaume, assemblés avec plusieurs docteurs ecclésiastiques et laïques, l'évêque de Pamiers fut arrêté, puis remis entre les mains de l'archevêque de Toulouse, pour qu'il lui fit son procès jusqu'à la dégradation, et que le roi le punît ensuite.

Afin de persuader au pape de ne point mettre obstacle à cette résolution, ou plutôt pour lui faire entendre qu'il n'en susciterait que d'inutiles, Philippe lui envoya Pierre Flotte de Revel, magistrat et militaire tout ensemble, tels qu'étaient alors les membres des parlements, qui, à quelques égards, avaient succédé aux anciennes assemblées de la nation. La hardiesse militaire de cet envoyé ne parut guère propre qu'à braver et à offenser Boniface VIII. Ce pape s'étant vu forcé de lui dire un jour : « Sachez que j'ai la puissance temporelle aussi bien que la spirituelle sur votre roi et sur son royaume, » Flotte lui répondit : « Saint père, vos armes ne font que du bruit, au lieu que celles du roi mon maître font des plaies sanglantes et donnent la mort <sup>1</sup>. » Mais ce qui est bien opposé à la loyauté et à la noble franchise de nos juges chevaliers, l'art de semer la zizanie, le goût du mensonge, l'infidélité à porter et à rapporter les paroles sacrées des souverains dont il était l'intermédiaire, ce sont là autant de taches que les meilleurs critiques impriment à la mémoire de Pierre de Revel, d'après les déclarations authentiques des cardinaux en corps <sup>2</sup>.

Quelqu'offensé que fût le pape, il écrivit d'abord au roi une lettre de prière et d'exhortation, pour obtenir par la douceur la liberté de l'évêque de Pamiers. Le même jour, 5 décembre 1301,

<sup>1</sup> Villan. I. VIII, c. 62. Blond. 2, déc. 9. Baillet, Démêlé, pag. 117. — <sup>2</sup> Rép. des Card. aux Seign. franç. Diff. p. 63.

[An 1301  
Philipp  
l'Eglise  
prescri  
privilé  
pension  
cédé. L  
apostol  
mière r  
pour le  
il expé  
rissime  
averti  
dit-il, s  
et dissi  
suader  
pas sou  
et qui  
tous les  
seulem  
vernem  
altérati  
tyranni  
siastiqu  
qu'il a c  
effet il  
même  
décemb  
expédie  
concile  
autrem  
nous in  
conseil  
ment d  
Jacq  
stoliqu  
fili au r  
narque  
souver  
que, si  
munie  
bulle v

Philippe prétextant des concessions apostoliques pour opprimer l'Église, il suspendit l'usage des privilèges concédés à nos rois. Il prescrivait un terme avant lequel on pouvait lui représenter les privilèges accordés, afin qu'il jugeât s'il devait modérer la suspension. Il finit, en priant le roi de ne pas être étonné de ce procédé. Le pape, en usant contre le roi de la suspension des privilèges apostoliques, imitait en quelque sorte ce prince, qui, dans la première rupture, avait suspendu les rapports entre Rome et la France pour le commerce et le transport d'argent<sup>1</sup>. Le même jour encore, il expédia la bulle qui commence par ces mots, *Ausculda, fili carissime* (Écoutez, très-cher fils)<sup>2</sup>. Dans cette bulle, après avoir averti Philippe d'écouter avec docilité : « Dieu nous a établi, lui dit-il, sur les rois et les royaumes, pour arracher, détruire, perdre et dissiper, pour édifier et planter. Ne vous laissez donc pas persuader que vous n'avez point de supérieur, et que vous ne soyez pas soumis au chef de la hiérarchie. Qui a cette idée est un insensé, et qui la soutient est un infidèle. » Le pontife ensuite recueille tous les graves sujets de reproches qu'il avait à faire au roi, non-seulement par rapport aux intérêts de l'Église, mais pour le gouvernement purement temporel du royaume. Il lui reproche les altérations commises par lui dans la monnaie, et il l'accuse de tyrannie, tant à l'égard du peuple et de la noblesse, que des ecclésiastiques. Il le cite après à un concile de Rome, où il lui annonce qu'il a convoqué tous les prélats et les docteurs français, à qui en effet il adressa des lettres de convocation, datées encore du jour même où le zélé pontife écrivait au roi de France, savoir, le 5 décembre 1301. « Si vous croyez, dit-il à Philippe, que cela soit expédient pour votre intérêt, vous pouvez venir vous-même au concile, ou envoyer des députés fidèles et instruits de vos volontés; autrement nous procéderons, ni plus ni moins, comme Dieu nous inspirera. » Le reste est une allocution très-forte contre les conseillers du roi, et une exhortation à travailler au recouvrement de la Terre-Sainte<sup>3</sup>.

Jacques des Normands, archidiacre de Narbonne et nonce apostolique, fut envoyé de Rome pour présenter la bulle *Ausculda fili* au roi Philippe. Selon Villani<sup>4</sup>, il somma verbalement le monarque de reconnaître qu'il tenait du pape, comme les autres souverains, la puissance temporelle de son royaume; ajoutant que, si le roi refusait de faire cet aveu, il avait ordre de l'excommunier et de jeter l'interdit sur la France. La vérité est qu'à la bulle véritable, qui fut tenue cachée, le chancelier Pierre Flotte

<sup>1</sup> Hist. de l'Église Gall. l. 35. — <sup>2</sup> Rain. an. 3014, n. 31. — <sup>3</sup> Hist. de l'Égl. Gall. t. v. l. 35. — <sup>4</sup> L. VIII, c. 62.

en substitua une autre d'une forme brève et piquante, afin d'irriter les esprits contre le pape. Le 11 février 1302, en présence des seigneurs et de toutes les personnes considérables qui se trouvaient à Paris, le roi fit brûler cette bulle supposée. Ensuite, mettant le comble à l'outrage, il renvoya sous bonne escorte, jusqu'aux extrémités du royaume, et le nonce, et l'évêque de Pamiers, avec défense à tous les deux d'y entrer sans sa permission, et ordre aux gouverneurs des frontières d'en garder soigneusement les avenues, afin qu'il n'y entrât plus ni nonces ni bulles. Les historiens ajoutent que ces démarches furent suivies de lettres et de propos si indignes de la dignité royale, qu'ils sont à peine vraisemblables. Ainsi le roi osa écrire au souverain pontife : « Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, à Boniface soi-disant pape, peu ou point de salut. Sachez, extravagant que vous êtes, que pour le temporel nous ne sommes soumis à personne, que la collation des bénéfices nous appartient par le droit de notre couronne, et que les fruits de ces bénéfices sont à nous; que les provisions que nous avons données et que nous donnerons sont valides et pour le passé et pour l'avenir; et que nous sommes résolus de maintenir en possession ceux que nous y avons mis. Ceux qui croiront autrement seront réputés fous et insensés. A Paris, etc. » Dans cette lettre, Philippe-le-Bel traite le vrai et unique pape de pape prétendu, ce qui est schismatique: de plus, il soutient que c'est non pas un privilège pontifical, mais un droit propre de sa couronne, de conférer les églises vacantes, c'est-à-dire que, par un droit inhérent à sa couronne, il est en France à la fois évêque et pape, ce qui est hérétique. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que le ton de ce libelle soit celui d'un hérésiarque<sup>2</sup>.

Afin de mettre, en quelque sorte, tout son peuple entre le pape et lui, et de s'abriter derrière l'opinion publique contre les légitimes anathèmes du saint-Siège, le roi avait pris le parti de convoquer les trois ordres de la nation. Ces États généraux de Philippe-le-Bel se tinrent dès le dixième jour d'avril. Pierre Flotte ouvrit l'assemblée par un discours où il osait rejeter sur le pape tous les maux que les Eglises de France avaient eu à souffrir de la part du roi. Ensuite, Philippe demanda spécialement ce qu'on jugeait de la prétention principale du pape, et de qui l'on pensait que relevât, quant au temporel, la couronne de France. Le cri fut unanime en faveur de l'indépendance du monarque. « Le roi, dit Fleury, voulut ensuite avoir la réponse des prélats, qui demandèrent plus de temps pour délibérer, et s'efforcèrent

<sup>1</sup> Hist. de l'Egl. Gall. l. 35. — <sup>2</sup> Rohrbacher, *des rapp. nat. entre les deux puiss.* etc., t. 2, p. 176.

d'excuser le pape et de persuader au roi et aux principaux seigneurs, que son intention n'était pas de combattre la liberté du royaume ou la dignité royale, exhortant le roi à conserver l'union qui avait toujours été entre l'Eglise romaine, ses prédécesseurs et lui-même. Mais on les pressa de répondre sur-le-champ, et on déclara publiquement que, si quelqu'un paraissait être d'un avis contraire, il serait tenu pour ennemi du roi et du royaume. Alors dans cet extrême embarras, ils répondirent qu'ils assisteraient le roi de leurs conseils et des secours convenables pour la conservation de sa personne, des siens et de sa dignité, de la liberté et des droits du royaume, comme quelques-uns d'entre eux, qui tenaient des seigneuries et autres fiefs, y étaient obligés par leur serment, et les autres par la fidélité qu'ils devaient au roi. Mais, en même temps, ils supplièrent le roi de leur permettre d'aller trouver le pape suivant son mandement, à cause de l'obéissance qu'ils lui devaient. Ce que le roi et les barons déclarèrent qu'ils ne souffriraient en aucune sorte <sup>1</sup>. »

A cette nouvelle la cour de Rome frémit d'effroi, et celle de France ne fut pas sans inquiétude. On en vint aux négociations que conseillèrent toutes les personnes d'une conscience délicate, vivement alarmées du péril qui menaçait l'unité catholique. Le roi permit aux évêques d'Auxerre, de Noyon, de Coutance et de Béziers de se transporter à Rome <sup>2</sup>. Le pape justifia facilement en leur présence la bulle *Ausculda fili* par cette explication : « Nous reconnaissons qu'il y a deux puissances établies de Dieu, et nous protestons que notre dessein ne fut jamais d'usurper la juridiction du roi; mais le roi, de son côté, ne saurait disconvenir qu'il ne nous soit soumis à raison du péché. » C'était reconnaître, à la vérité, que la France ne dépendait pas du saint Siège en qualité de fief, ou que le souverain pontife ne prétendait pas s'y arroger le domaine direct sur le temporel : mais par là aussi il s'y réservait ce qu'on a depuis nommé le domaine ou pouvoir indirect, et qui revient à peu près au même dans la pratique, puisqu'il se réservait le droit de corriger généralement toutes les fautes des souverains, sans excepter aucune de celles qu'ils commettraient dans l'administration de leurs états, de les punir pour ce sujet par l'excommunication, et même par la déposition. Ainsi Boniface VIII marchait sur les traces d'Innocent III, qui, indépendamment des différends de souverain à souverain, s'était prononcé hautement contre l'adultère public de Philippe-Auguste, contre la protection ouverte que Raimond VI accordait aux Albigeois, contre les in-

<sup>1</sup> L. 90, n. 8. — <sup>2</sup> Marca, de Concord. l. 4, c. 16.

justices et les cruautés de Jean-Sans-Terre envers l'archevêque et le clergé de Cantorbéry.

Il y avait trop d'éloignement entre ces prétentions opposées, pour qu'on pût se rapprocher. Cependant le temps assigné pour la célébration du concile de Rome arriva. Un très-grand nombre de prélats, intimidé par le pape, était parti malgré les défenses du roi. Les actes en conservent les noms et le nombre; savoir, quatre archevêques, trente-cinq évêques (y compris les quatre députés par le roi et le clergé) et six abbés. Le roi, par un édit daté du dimanche d'après la Saint-Luc, ordonna la saisie du temporel de tous les ecclésiastiques sortis du royaume, voulant avoir leurs noms et le mémoire de leurs revenus, qu'il mit en sa garde durant leur absence. Boniface tint l'assemblée le 20 d'octobre de cette année 1302<sup>1</sup>. On ne sait trop ce qui s'y passa, sinon que le pape éclata fortement en paroles et en menaces, sans en venir cependant à l'exécution<sup>2</sup>. Il est du moins constant que le roi n'y fut pas excommunié. Mais quelques jours après, on vit paraître la décrétale *Unam sanctam*, qui éclaircissait tout ce qu'il pouvait y avoir d'ambigu dans la bulle *Ausculta, fili*. Elle comprend deux parties, qu'on a distinguées, savoir, l'exposé et la décision. L'exposé tend à prouver que la puissance temporelle est soumise en tout à la spirituelle, qui a droit d'instituer, de corriger et de déposer les souverains, suivant la jurisprudence du temps, que les rois ne repoussaient que lorsqu'elle ne leur profitait pas. Quand il s'agit de porter la décision dogmatique, le pontife décida simplement que tout homme, pour parvenir au salut, doit être soumis au pape : principe dont convenaient les deux partis, mais qu'ils appliquaient tout différemment. L'analyse de cette pièce importante donnera la mesure de la confiance qu'il faut accorder à la distinction que certains critiques se sont efforcés d'établir et que nous venons de rapporter : La vraie doctrine de l'Eglise distingue deux puissances, mais sans diviser la société, qui est une essentiellement. Jésus-Christ en est le chef suprême; et comme le pontife, successeur de Pierre, est son vicaire dans l'ordre spirituel, le roi est son vicaire, son ministre dans l'ordre temporel. Car la société suppose deux choses : une loi éternelle, immuable, de justice et de vérité, fondement et règle des devoirs et des droits; et une force qui contraigne les volontés rebelles à se soumettre à cette loi. Donc, deux glaives, pour parler le langage de l'Eglise : le glaive spirituel, qui retranche l'erreur, et dont l'usage

<sup>1</sup> Hist. de l'Egl. Gal. 1. 35. — <sup>2</sup> Rain. an. 1302. Bern. Guid.

[An 1302] appartient au seul pontife; le glaive matériel, qui retranche le mal et dont l'usage appartient au prince seul. Mais comme la force que ne dirigent point la justice et la vérité, est elle-même le plus grand mal, et ne peut être qu'une cause de désordre et de ruine, le glaive matériel est nécessairement subordonné au glaive spirituel, de même que le corps doit être subordonné à la raison : autrement il faudrait admettre deux puissances indépendantes, l'une conservatrice de la justice et de la vérité, l'autre aveugle et dès-lors destructive, par sa nature, de la vérité et de la justice. Or, qu'est-ce que cela, sinon livrer le monde à l'empire de deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, et constituer un véritable manichéisme social? Quiconque, dit l'Eglise, roi ou peuple, adopte cette erreur monstrueuse, sort par là même des voies du salut.

Le jour même de la publication de cette bulle, 18 de novembre, Boniface en donna une seconde, dans laquelle, nonobstant tout privilège et à l'exemple de ses prédécesseurs, il excommunie toutes les personnes de quelque dignité qu'elles soient, rois même et empereurs, qui empêchent d'aller librement au saint Siège, en arrêtant les voyageurs, en les retenant ou en les dépouillant. Le but de cette censure, quoique générale, était trop bien déterminé par les circonstances, pour qu'on ne la rapportât point au roi Philippe et à ses adhérens. Du reste, Boniface ne jugea pas nécessaire de couvrir long-temps de ce faible voile sa véritable intention.

Cependant les malheurs qui arrivèrent à la France dans le cours de cette année 1302, rendirent le roi moins attentif au nouvel avertissement qu'il recevait de Rome. La perte de la bataille où le comte d'Artois, prince du sang le plus animé de tous contre Boniface, et le fameux Pierre Flotte, périrent avec un nombre infini de noblesse, fit diversion aux autres chagrins du roi. On renoua les négociations avec le pape, et Philippe consentit à recevoir pour légat le cardinal Jean Le Moine, natif d'Amiens et agréable au prince. Mais ces lueurs d'espérance furent bientôt dissipées. Le pape faisait proposer jusqu'à douze chefs de demande ou de reproche, sur lesquels il n'obtint pas à beaucoup près ce qu'il prétendait. En conséquence, il se vit forcé de sévir. Le légat fut chargé d'annoncer au roi, non-seulement qu'il devait s'appliquer les censures générales déjà publiées à Rome, mais qu'on l'excommuniait nommément et tout de nouveau, avec défense à tout ecclésiastique, sous la même peine d'anathème, de lui administrer les sacrements, ou de célébrer la messe en sa présence. Ainsi, malgré la bienveillance du roi Philippe envers le cardinal Le Moine, malgré la sagesse que tout le monde attribue à ce légat, il n'y eut d'autre

fruits de sa légation que le collège qui portait naguère son nom à Paris, et qu'il y fonda sans doute avant cette rupture sans retour. Un nouveau trait de sa prudence, ce fut de renoncer à une mission devenue inutile, en se dérochant aux gardes qu'on lui avait donnés, et qui ne demandaient pas mieux apparemment que de le laisser disparaître.

Le roi n'avait pas attendu ces extrémités pour manifester son ressentiment. Dès le carême de l'année 1303, il avait tenu dans son palais du Louvre une assemblée composée de quelques prélats et des premiers seigneurs du royaume. Guillaume de Nogaret, chevalier et magistrat, assez ressemblant à Pierre Flotte, présenta une requête contre Boniface, qu'il accusait, dans les formes juridiques, des plus grands crimes qui puissent exclure du pontificat, entre autres, d'usurpation de cette sainte dignité, d'hérésie manifeste, de simonie criante et notoire. Il y concluait à la convocation d'un concile général, afin de rejeter solennellement cet intrus endurci, et de donner à l'Eglise universelle un pasteur légitime. « Cependant, ajoutait-il, en qualité de protecteur des Eglises nombreuses de votre royaume, et à l'exemple de vos ancêtres, défenseurs constans de l'Eglise romaine, vous ferez emprisonner cet impie, et, de concert avec les cardinaux, vous établirez un vicaire apostolique jusqu'à ce qu'il y ait un pape. » Ce ne sont là que les prémices des excès auxquels Nogaret devait se porter.

Le 13 juin de la même année, il y eut au Louvre une assemblée nouvelle et plus nombreuse, où Guillaume du Plessis, revêtu des mêmes qualités que Nogaret, et adhérant à son appel, fit les mêmes réquisitions en promettant un mémoire plus circonstancié des crimes de Boniface. Il tint parole dès le lendemain, en des termes et avec un détail que le bon sens de nos lecteurs, autant que leur religieuse délicatesse, nous dispense assurément de rapporter<sup>1</sup>. Mais l'émotion des esprits les tenait alors disposés bien différemment. Tous les ordres de l'Etat adhérèrent au scandaleux appel de Du Plessis. Cependant les évêques qui étaient présents, au nombre de trente-neuf, témoignèrent leur respect pour le saint Siège. Quoiqu'ils consentissent à la tenue d'un concile, ils déclarèrent qu'ils le faisaient afin de détourner les maux de l'Eglise, et même afin d'aider à la justification du pape Boniface, contre lequel ils ne voulurent être ni accusateurs ni parties. Pour procéder à la convocation du concile qu'on résolut de tenir à Lyon, le roi nomma deux ambassadeurs, chargés d'aller inviter les cardinaux à coopérer à ce projet, et les villes principales d'Italie à le soutenir; puis il écrivit, dans les mêmes vues, en Espagne, en Na-

<sup>1</sup> Preuv. du Différ. p. 124.

varre et en Portugal. L'audacieux Nôgaret se chargea d'aller signifier l'appel au pape même <sup>1</sup>.

Instruit de cette fermentation, Boniface, tout résolu qu'il était, se retira fort inquiet à Anagni sa patrie; mais son courage ne l'abandonna point. On vit pour la seconde fois partir cinq bulles foudroyantes en un seul jour, 15 du mois d'août. La plus remarquable est la seconde: elle portait que toutes les citations à Rome, adressées aux personnes même de qualité royale, auraient leur force et leur vigueur comme si elles leur étaient parvenues, dès qu'elles auraient été affichées aux portes de l'église principale du lieu où se trouvait le pape. C'était pour obvier à la difficulté de faire pénétrer en France les lettres pontificales, depuis les défenses du roi à ce sujet. Boniface se justifia aussi en plein consistoire des accusations formées contre lui dans ce royaume, surtout à l'égard de l'hérésie et de l'impiété, causes légitimes de déposition contre les papes. Mais proportionnant les moyens de défense au péril où il se trouvait, après avoir renouvelé l'excommunication contre le roi et l'interdit sur la France, il délia les Français du serment de fidélité, donna le royaume au roi des Romains, Albert, fils de l'empereur Rodolphe, anima fortement les Anglais, les Flamands, les Aragonais, les Siciliens, tous les ennemis de la France, et mit tout en œuvre afin de détrôner Philippe <sup>2</sup>.

Depuis cinq ans qu'Albert d'Autriche avait été mis, le 23 juin, à la place d'Adolphe de Nassau, tombé dans le mépris parmi ses sujets, le pontife s'était constamment et très-fortement opposé à son élection, quoique Adolphe, dès le 2 juillet suivant, eût été tué en bataille rangée par Albert. Boniface ne qualifiait pas autrement le vainqueur, que de sujet rebelle et de parricide du roi des Romains. Mais ce prince, qui n'avait plus de compétiteur depuis quatre ans, ayant fait sa soumission au saint Siège suivant l'usage de cette époque, fut reconnu légitime roi des Romains le 30 avril 1303. Boniface approuva son élection, son couronnement à Aix-la-Chapelle, et l'exercice de l'autorité royale qu'il faisait depuis près de cinq ans; suppléant, disait-il <sup>3</sup>, par le pouvoir de son siège, à tout ce qui pourrait avoir été défectueux dans cette élection. Mais il exigea qu'Albert reconnût que l'Empire romain avait été transféré, par le Siège apostolique, des Grecs aux Allemands, dans la personne de Charlemagne; que le droit d'élire le roi des Romains, destiné à devenir empereur, avait été accordé par la même autorité à certains princes ecclésiastiques et laïques; et que les princes, tant rois qu'empereurs, recevaient aussi des papes la

<sup>1</sup>ouv. du Diff. p. 124. — <sup>2</sup>Mss. Victorin cod. 7, fol. 74. — <sup>3</sup>Rain. 1303, n. 9.

puissance du glaive matériel. Il exigea de plus le serment de fidélité envers le souverain pontife, la confirmation de toutes les concessions et de toutes les promesses faites à l'Église romaine par les empereurs précédens, et un engagement exprès de défendre les droits du saint Siège contre ses ennemis, même souverains, à ne faire aucune alliance avec eux, à prendre au contraire les armes contre eux, si le pape l'ordonnait; clause manifestement insérée contre Philippe le Bel<sup>1</sup>.

Quoiqu'Albert se fût soumis à ces conditions, la crainte des réclamations et du ressentiment de Boniface ne put l'engager à se déclarer formellement contre son ami, son défenseur et son allié. Il avait épousé la sœur de Philippe, Blanche de France; illustration qu'il pris jusqu'à renoncer aux droits anciennement usurpés par l'Empire sur ce qu'on appelait le royaume d'Arles. Le roi, de son côté, l'avait constamment soutenu contre les partisans d'Adolphe de Nassau, et ce n'était pas un des moindres griefs du pontife contre Philippe le Bel. Par ces motifs d'honneur et de reconnaissance, Albert, au moment où l'on exigea l'accomplissement de sa promesse, déclara, dit-on sans preuve positive, qu'il garderait son alliance avec son ami et son beau-frère.

Tandis que le feu de la discorde s'attisait ainsi de part et d'autre, quelques gentilshommes français, plus propres aux coups de main qu'aux froides lenteurs du conseil, s'offrirent à terminer le différend en s'emparant de la personne de Boniface. Nogaret, qui s'était chargé de lui signifier l'appel, voulut encore avoir l'honneur de l'amener prisonnier au concile. Sous prétexte de ménager un accommodement entre le pape et le roi, il parcourut l'Italie, afin de s'y former des complices parmi les seigneurs mécontents, surtout parmi les Gibelins. L'orage ayant été formé en fort peu de temps, Etienne Colonne, surnommé Sciarra, c'est-à-dire querelleur ou boute-feu<sup>2</sup>, vint trouver Nogaret près Sienne. Il était neveu du cardinal Jacques Colonne, et frère de Pierre Colonne, aussi cardinal. Il avait eu récemment (1297) la hardiesse de piller les effets du pape, tandis qu'on les transportait d'Anagni à Rome. Boniface ayant fait citer les Colonne à son tribunal, loin de comparaître, ils allèrent se renfermer dans Palestrine, place forte qui leur appartenait, bien résolus de s'y défendre, si on les y attaquait. Ils avaient été dépouillés du cardinalat, de toutes leurs dignités, de tous leurs biens; leurs palais et toutes leurs maisons avaient été abattus dans Rome; on avait prêché la croisade contre eux; leur ville de Palestrine avait été détruite; et les deux prélats,

<sup>1</sup> Rain. n. 10, etc. — <sup>2</sup> Ibid. 1267, n. 35. Villan. l. 8, c. 21, 23.

avec leurs proches illustres, erraient hors de leur patrie en misérables fugitifs. Sciarra, dans sa fuite, fut pris par des corsaires, et réduit au plus dur esclavage, qu'il aimait mieux supporter que de se faire connaître, au risque de retomber entre les mains du pape. Mais son malheur parvint à la connaissance du roi Philippe, qui le délivra. La paix s'étant faite par la médiation du sacré Collège, en 1208, Sciarra Colonne resta en France plutôt que de se soumettre au pape son souverain.

Nogaret, excité par ce boute-feu sacrilège, partit à la tête de trois à quatre cents chevaux, de plusieurs compagnies de gens de pied, et parut de grand matin, le 7 de septembre, devant la ville d'Anagni, où le pape achevait de dresser une bulle plus terrible que toutes les précédentes, et qui devait se publier le lendemain, jour de la Nativité de la Vierge. Après y avoir dit<sup>1</sup>, qu'en qualité de vicaire du Fils de Dieu, il avait le pouvoir de régir les rois avec la verge de fer, et de les briser comme des vaisseaux d'argile, il déclarait tous les sujets du roi Philippe absous de la fidélité qu'ils lui devaient même par serment, leur défendait sous peine d'anathème de lui obéir, ni de lui rendre aucun service, et annulait toutes les confédérations que ce prince pourrait avoir faites avec d'autres princes.

Nogaret et Colonne avaient dans la ville des intelligences qui leur ouvrirent les portes. Ils entrèrent sans obstacle, accompagnés de leurs troupes, qui, en déployant l'étendard de France, se mirent à crier : *Vive le roi Philippe! périsse Boniface!* Le peuple gagné se joignit aux soldats, et cria comme eux. Ils s'emparèrent si vite des différents postes de la ville, que le pape ne fut averti que par le tumulte du péril extrême où il se trouvait. La réduction du palais pontifical ne coûta guère plus d'efforts. Presque tous les gens du pape, domestiques, officiers, prélats, les cardinaux mêmes, dont quelques-uns, à ce qu'on prétend, étaient de concert avec les Français, prirent la fuite, ou se tinrent cachés. Le courage du pontife ne se démentit point. *Je suis trahi comme Jésus-Christ*, dit-il : *mourons; s'il le faut; mais du moins mourons en pape.* Il se fait à l'instant revêtir de la chape nommée le manteau de S. Pierre, met la tiare sur sa tête, prend en main les clefs et la croix, et s'assied ainsi sur la chaire pontificale, accompagné de deux cardinaux seulement, Nicolas Boccasini, et Pierre d'Espagne.

Quand Nogaret fut entré, il prit un air de modération auquel on ne s'attendait pas, parut avoir oublié son personnage de guerrier, et ne pensa, dit-on, qu'à remplir celui d'homme de robe. Il notifia tranquillement au pape<sup>2</sup>, en présence de tout le monde, l'ac-

<sup>1</sup> Différ. p. 184, etc. — <sup>2</sup> Ibid. p. 27.

cusation et les procédures faites en France contre lui; déclara qu'il était réputé convaincu, puisqu'il ne s'était pas mis en devoir de se défendre; mais que, devant être jugé par l'Eglise, on l'arrêtait, pour être présenté au concile général qui se tiendrait à Lyon; que dans ce dessein seulement on lui donnait des gardes, sans qu'il eût rien à craindre pour sa vie. « Je suis bien résolu, ajouta Nogaret qui le raconte, à vous la conserver contre la fureur de vos ennemis. » Colonne ne fut pas si maître de lui-même : il chargea le pontife d'injures, le voulut contraindre à renoncer au pontificat : et comme Boniface répondit qu'il mourrait plutôt, et offrit sa tête à couper, le violent Italien lui donna sur la joue un coup de gantelet, et l'eût mis à mort, si Nogaret ne l'en eût empêché<sup>1</sup>. Mais ce chef, mal obéi dans une si grande confusion, ne put empêcher qu'on ne pillât les meubles du pape et son trésor, qui était immense, à ce qu'on publia.

Tant d'indignités ouvrirent les yeux aux citoyens d'Anagni. Ils eurent horreur de voir ainsi traiter le chef de l'Eglise, qui d'ailleurs était leur compatriote. S'étant aperçus du petit nombre des Français, ils prirent les armes au bout de trois jours, et se mirent tout-à-coup à crier : *Vive le pape, et périsent les traîtres!* En quelques momens le palais et la ville furent évacués, non pas cependant sans résistance, ni sans qu'il en coûtât la vie à plusieurs Français : mais le sort de Boniface délivré n'en devint pas meilleur. Il partit pour Rome, sa capitale, navré de douleur, y fut attaqué d'une fièvre dévorante, et mourut le 11 d'octobre suivant, après avoir néanmoins satisfait aux devoirs du christianisme, et déclaré que, pour imiter le Sauveur du monde, il oubliait entièrement les outrages qu'il avait reçus.

Trois cent deux ans après, le jour même de sa mort, on ouvrit son tombeau, placé dans la chapelle qu'il avait construite à l'entrée de l'église de Saint-Pierre; on trouva ses habits pontificaux entiers et son corps sans corruption, à la réserve du nez et des lèvres. « On vit pourtant, dit le père Brunioy, que Boniface mourut en furieux, se rongant les mains et les bras : ce qui fait voir combien la partialité altère quelquefois l'histoire dans les points les plus importants. » Suivant le même auteur, Boniface fut un génie extraordinaire, fait pour commander, et l'un des plus grands papes, s'il n'eût paru vouloir s'attribuer l'autorité qui n'appartient qu'au Roi des rois, maître unique du temporel des souverains. « Il ne faut pas, dit Feller<sup>2</sup>, juger de son caractère par ce que les auteurs français en ont écrit. Plusieurs de ses démarches sont

<sup>1</sup> Thomas. Valsing. Hist. p. 87. — <sup>2</sup> Art. BONIFACE VIII.

[An 1303]  
blâma  
moins  
et font  
de ce  
mêlé  
ou la  
beau.  
proph  
C'e  
Cana  
pape  
seurs  
ment  
des ca  
décre  
qui v  
fourm  
« L  
siècle  
qui se  
de re  
droit  
gion  
faible  
l'égl  
que  
des c  
sujet  
Un p  
salin  
pal  
bou  
just  
un  
cri  
po  
pl  
qu  
Es  
D  
m  
ci

blâmables sans doute; mais celles de Philippe le Bel ne le sont pas moins; elles sont même beaucoup plus injustes et plus violentes, et font en quelque sorte disparaître les torts de Boniface. » La mort de ce pape semblait devoir former le dénouement de ce fatal dé-mêlé : mais nous verrons bientôt que le ressentiment des rois, ou la défense de certains intérêts, s'étend<sup>1</sup> jusqu'au-delà du tombeau. Jamais ne s'accomplit mieux qu'en cette occasion, la terrible prophétie de l'Évangile par rapport à la nécessité du scandale.

C'est à Boniface VIII qu'on rapporte ordinairement la bulle *In Cana Domini*, qui se publia tous les ans, le jeudi Saint, depuis ce pape jusqu'à Clément XIV. Or cette pièce, à laquelle les successeurs de Boniface ont fait plusieurs additions, regarde principalement l'exercice de la juridiction ecclésiastique et civile; elle frappe des canons de l'Église ceux qui appellent au concile général des décrets des papes, ceux qui favorisent les appelans, les princes qui violent les immunités du clergé, qui vexent leurs peuples, qui fournissent des armes aux Infidèles.

« Pourquoi, a dit au sujet de cette bulle un philosophe du siècle dernier<sup>1</sup>, pourquoi disputer au souverain pontife un droit qui seul rendrait la religion utile et respectable aux sociétés, celui de reprendre les pécheurs scandaleux, les infracteurs publics du droit naturel, les scélérats qui se jouent de toutes les lois? La religion n'est-elle pas faite pour les puissans encore plus que pour les faibles? S. Ambroise eut-il donc si grand tort de chasser hors de l'église le meurtrier de Thessalonique? Est-ce un si grand mal que l'Église ose réprimer des tyrans, qui se font encenser comme des dieux, qui se croient les maîtres du genre humain, et qui pour sujets n'ont plus que des satellites gagés ou des esclaves timides? Un prince qui, pour nourrir des chevaux, pour entretenir des Messalines et enrichir des favoris, pour donner des fêtes et élever des palais, pour nourrir dix mille valets et soudoyer quatre cent mille bouchers, ne cesse d'établir des impôts, des droits de toute espèce, jusqu'à ce qu'il ait retiré à son peuple la dernière goutte de sang; un tel prince n'est-il pas infiniment plus impie, plus odieux, plus criminel que tous ceux que l'Église a coutume d'excommunier? pourquoi donc ne serait-il pas soumis à l'anathème? Faut-il avoir plus d'égard, plus de condescendance pour lui, à proportion de ce que ses forfaits sont plus noirs, plus affreux, plus abominables? Est-ce un abus qu'il y ait une Église qui parle au nom du grand Dieu, au nom de ce Dieu qui dicit regi, *Apostata; qui vocat duces impios; qui non accipit personas principum, nec cognovit tyrannos cum disceptaret contra pauperem*<sup>2</sup> ?

<sup>1</sup> Cité par Feller, art. BONIFACE VIII et PIE V. — <sup>2</sup> Job, XXXIV.

» On reproche aux chefs de l'Eglise d'avoir voulu empiéter sur le temporel des souverains, d'avoir donné atteinte à leurs droits. Mais est-ce empiéter sur leur temporel, que de veiller sur leurs usurpations? Est-ce un attentat que de réclamer en faveur d'un peuple qu'on dépouille et qu'on écrase? Est-ce un crime que d'obliger un prince à payer ses dettes et à restituer les rapines faites en son nom? Est-ce un abus que d'avertir un souverain de ne point surcharger une nation d'impôts, de ne point établir de nouveaux péages, de ne point entreprendre de guerres injustes, de ne point battre de fausse monnaie, de ne point gêner le commerce, de ne point dicter de mauvaises lois, de ne point permettre à ses sujets de vendre des munitions de guerre aux Algériens, aux Tunisiens, etc., dont les pirateries continuelles ne tendent qu'à ruiner le commerce des nations chrétiennes? Est-ce un si grand mal d'appeler aux princes mêmes leurs devoirs, et les droits des nations, lorsqu'ils les oublient? Qui réclamera donc en faveur des peuples, si la religion, cette seule et unique barrière qui nous reste contre le despotisme et le désordre, se tait? N'est-ce pas à elle à parler, lorsque les lois gardent le silence? Qui enseignera la justice, si la religion ne dit rien? qui vengera les mœurs, si la religion est muette? En un mot, de quoi servira la religion, si elle ne sert à réprimer le crime, et par conséquent le despotisme militaire, le plus grand de tous les crimes? Mais, dira-t-on, le pape abuse de son autorité. Eh! comment pourrait-il en abuser? A-t-il d'autres armes que celles de la persuasion, de la charité, de la modération? S'il se trompait évidemment, mille voix ne s'élèveraient-elles pas contre lui? Que pourrait d'ailleurs faire contre le bien commun celui qui a le plus grand intérêt au maintien du bien commun? »

L'année où mourut le pape Boniface, S. Ives, dans son état modeste et paisible de curé de campagne et de défenseur des pauvres, eut une mort bien désirable<sup>1</sup>. Après avoir fait d'excellentes études à Paris, il était revenu dans la Bretagne sa patrie, et avait été chargé de l'officialité de Rennes. L'évêque de Tréguier, dont il était diocésain, le rappela auprès de lui sur la réputation de ses talens, lui donna la même charge dans son diocèse, et y ajouta le gouvernement d'une paroisse. Il fut ainsi tout à la fois official et curé; ce qui dura l'espace de dix-huit ans, sans que l'une de ces fonctions importantes lui fit négliger l'autre. Il instruisait assidûment les fidèles, non seulement dans son église, mais dans plusieurs autres assez éloignées, voyageant toujours à pied par esprit

<sup>1</sup> Vit. ap. Boll. t. xv. p. 176.

[An 1303]

de pénitence, et prononçant quelquefois deux ou trois sermons par jour. Dans les affaires, il expédiait promptement les parties, faisait tous ses efforts pour les accorder, s'armait de courage en faveur du bon droit et principalement des personnes sans défense, exerçant gratuitement pour les pauvres les fonctions d'avocat. Il prit avec l'emploi d'official la coutume de leur en distribuer tous les émolumens. Il leur donnait de même tout le produit de son bénéfice, et presque tout celui de son patrimoine, qui était considérable. L'avantage d'être issu d'une famille noble et opulente ne servit qu'à le rendre plus généreux et plus compatissant. Il avait tant de tendresse pour les malheureux, qu'il leur bâtit une maison, où il remplissait tous les devoirs de l'hospitalité, et les faisait manger avec lui.

Au milieu de tant de travaux, il menait la vie la plus austère. Dès sa jeunesse, il s'était abstenu de viande et de vin, et avait pris l'habitude de jeûner le vendredi. Pendant quinze ans, il jeûna au pain et à l'eau le carême et l'avent tout entiers et plusieurs autres jours de l'année. Il ne prenait de sommeil que quand il était accablé de fatigue, et alors il se jetait tout habillé sur une claie, ou sur un peu de paille, n'ayant qu'une pierre ou tout au plus un livre pour chevet. Il mourut à l'âge de cinquante ans, et fut canonisé quarante-quatre ans après par le pape Clément VI. La bonne odeur de ses vertus, répandue non-seulement en France, mais en Flandre et en Italie, a porté les jusiconsultes et les avocats à choisir, dans un état si différent du leur, ce digne patron.

A l'élection du successeur de Boniface VIII, on observa ponctuellement le réglemeut de Grégoire X pour l'élection des papes : au bout de dix jours, le premier du conclave, 22 d'octobre, on élut tout d'une voix le cardinal Boccasini, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, qui prit le nom de Benoît XI. Boniface avait montré une énergie nécessaire; Benoît montra une extrême douceur, une prudence toute évangélique, un coup d'œil sûr néanmoins et un esprit juste. Il n'eut rien de plus pressé que d'éteindre l'incendie, donna l'absolution au roi Philippe, avant même que ce prince l'eût demandée, révoqua les bulles sévères du dernier pape, et par la médiation de Philippe, révoqua les censures portées contre les cardinaux Jacques et Pierre Colonne; mais il ne leur permit pas de reprendre la pourpre romaine. Cependant, le 7 juin 1304, il frappa d'excommunication quinze des conjurés qui s'étaient emparés de la personne de Boniface : Nogaret se trouva à la tête, et Sciarra Colonne est au nombre de ceux qui sont nommés dans la bulle. Benoît y fait sur Anagni les imprécations du Roi-prophète contre les montagnes de Gelboé, où périt Saül l'oint

du Seigneur : prophétie que l'événement justifia long-temps par les malheurs de cette ville<sup>1</sup>.

Mais l'orgueil de Philippe-le-Bel ne lui permettait pas de céder facilement aux avances du pacifique pontife. Son irritation ne put être calmée par toute la prudence de Benoît, dont le pontificat fut d'ailleurs trop court pour obtenir ce résultat désiré. Le pape mourut empoisonné, dit-on, au bout de huit mois et demi, le 7 juillet 1304. Après sa mort, le saint Siège fut encore vacant près de onze mois, à cause du partage des cardinaux en deux factions presque égales, dont l'une voulait un pape favorable au parti de Boniface VIII, et l'autre un pape ami de Philippe le Bel.

Dans cet intervalle, Jean de Mont-Corvin, occupé depuis quinze ans aux missions dans les régions les plus orientales de l'Asie, fit parvenir aux religieux de Saint-François ses confrères, une relation qu'il les pria de communiquer au souverain pontife et aux cardinaux. Selon cette lettre, il était d'abord entré dans l'Inde, avait passé plus d'un an auprès de l'église de l'apôtre S. Thomas, c'est-à-dire à Méliapour sur la côte de Coromandel, où il baptisa une centaine de personnes. Son compagnon, frère Nicolas de Pistoie, mourut en ce lieu, et fut enterré dans l'église. Pour lui, son courage, à l'épreuve de tous les travaux et de tous les périls, le fit pousser jusqu'au Catai, c'est-à-dire dans les provinces septentrionales de la Chine, qui ne prit ce nom qu'en 1516, quand les Portugais en firent la découverte. Il paraît que le projet de conquête formé sur ces vastes contrées par Mangou, grand-kan des Tartares, lorsqu'il céda l'Asie occidentale à son frère Houlagou, avait réussi à ce prince, ou du moins à un autre de ses frères nommé Kublai, puisqu'il fut tué lui-même en donnant l'assaut à la place de Setcheum. Jean de Mont-Corvin pénétra jusqu'à la ville de Cambalu, aujourd'hui Pékin, où l'empereur des Tartares faisait sa résidence. Suivant les lettres du pape Nicolas IV dont il était porteur, il invita ce prince à embrasser le christianisme : mais il le trouva fort attaché à l'idolâtrie, et ne put réussir à lui ouvrir les yeux. Il en fut néanmoins accueilli avec beaucoup de bonté, et en obtint de grands bienfaits en faveur des chrétiens. Il avait pleine liberté de prêcher la foi. Il bâtit une église dans Cambalu même, avec un clocher où l'on sonnait sans gêne toutes les heures de l'office. L'empereur prenait quelquefois plaisir à y entendre chanter des enfans que l'industriel missionnaire avait dressés lui-même, et qui tenaient si bien le cœur, que la présence de leur maître n'y était pas nécessaire. Depuis onze ans de

<sup>1</sup> Hist. de l'Egl. Gall 1. 35.

culture dans cette terre sauvage, il avait baptisé environ six mille personnes.

Mont-Corvin ajoute dans ses lettres que, sans l'envie et les inventions calomnieuses des hérétiques nestoriens, il eût fait des conversions incomparablement plus nombreuses. Ces opiniâtres sectaires, bannis depuis si long-temps des provinces romaines, s'étaient réfugiés d'abord chez les Perses, ennemis irréconciliables des Romains. De là, gagnant de proche en proche, surtout à la faveur des courses et des conquêtes des Musulmans, ils s'avancèrent au levant par le cœur de l'Asie. On prétend qu'ils avaient pénétré dans la Chine ou Catai, dès le septième siècle de l'ère chrétienne. Ils y étaient du moins fort puissans au temps dont nous parlons : ils avaient abusé de l'affection assez générale des Tartares pour les chrétiens, afin de les attacher à leurs erreurs, ou plutôt à un fantôme de religion qui n'avait plus que le nom de christianisme. Mais, d'autant plus intolérans ou plus jaloux qu'ils étaient plus ignorans, ils ne souffraient pas qu'aucun autre chrétien que ceux de leur rit eût dans le pays une petite chapelle, ni le moindre oratoire; bien moins encore, qu'il enseignât une autre doctrine que la leur. Ils suscitérent de rudes persécutions au missionnaire, le donnèrent pour un aventurier qui se disait faussement envoyé par le pape, l'accusèrent d'avoir tué dans l'Inde un ambassadeur chargé de présens magnifiques pour le grand-kan, et produisirent de faux témoins qui affirmèrent cette imposture. Enfin, par la confession de l'un de ces faussaires, le prince reconnut l'innocence de Mont-Corvin, déjà traîné en jugement et près d'être condamné au supplice. Il bannit les calomnieurs avec leurs femmes et leurs enfans.

Jean de Mont-Corvin ne laissa pas que de convertir, dès la première année de son séjour au Catai, un roi du voisinage nommé George, et issu de la race du Prêtre-Jean. Ce prince abjura publiquement le nestorianisme pour embrasser la foi catholique, méprisa les clameurs des sectaires qui ne manquèrent pas de l'accuser d'apostasie, et foula si généreusement aux pieds tout respect humain, qu'il voulut recevoir les ordres militaires, et se fit gloire ensuite de servir la messe, revêtu des ornemens royaux. Il convertit une grande partie de ses sujets, et fit bâtir en l'honneur de la sainte Trinité une grande église qu'il nomma église romaine. Sa piété ne se démentit jamais; mais comme il mourut six ans après, les Nestoriens ramenèrent à leur schisme la plupart de ceux qu'il en avait retirés.

Il avait laissé un fils âgé de neuf ans, sur qui le missionnaire fondait de grandes espérances, ainsi que sur la foi constante d'un

grand nombre de Tartares. C'est pourquoi il demandait avec instance qu'on lui envoyât de zélés coopérateurs, qui fussent moins nombreux que bien choisis, et qui tendissent à l'avancement de l'œuvre de Dieu, plutôt qu'à se faire valoir eux-mêmes. Cette affaire fut ajournée pendant la vacance du saint Siège, et quelques années encore après, jusqu'à ce que le nouveau pape Clément V se fût tiré des embarras inévitables dans les circonstances critiques où il était monté sur la chaire de S. Pierre. Alors ce pontife chargea le général des Frères-Mineurs, de choisir sept de ses religieux, éminens en savoir et en vertu, pour les envoyer en Tartarie. On les fit évêques avant leur départ, et à leur arrivée ils devaient ordonner Jean de Mont-Corvin, archevêque de toute l'Asie orientale, et demeurer ses suffragans, du moins en partie; car il y a toute apparence que, de ce grand nombre d'évêques missionnaires, quelques-uns devaient passer en Ethiopie. Jean de Mont-Corvin, suivant une seconde lettre qu'il fit parvenir en Europe quelque temps après la première, avait reçu des envoyés de ces peuples, qui le priaient de venir chez eux, ou de leur procurer d'autres bons ministres de l'Évangile. Depuis le temps de l'apôtre S. Matthieu et de ses disciples, cette nation, disait-il, n'avait eu personne pour l'instruire, et croyait en Jésus-Christ, sans presque plus connaître les principes de la foi ni de la morale chrétienne.

Clément V, auparavant Bertrand de Got, fait archevêque de Bordeaux par le pape Boniface, fut élu à Pérouse le 5 de juin 1305, donna son consentement public dans son église cathédrale le 22 juillet suivant, et fut couronné à Lyon le 14 de novembre de la même année. Il était né dans le diocèse même de Bordeaux, sortait d'une maison distinguée parmi la noblesse du pays, et son nom était fort connu au-delà des Monts, où il avait eu un frère cardinal-évêque d'Albane, célèbre par ses légations. Les Italiens, furieux contre ce pape, le premier qui, selon les expressions de Pétrarque, préféra les rives sauvages du Rhône aux bords fortunés du Tibre, se sont acharnés comme à l'envi à déchirer sa mémoire. L'historien Jean Villani, assez modéré et assez sage habituellement, a donné ici dans la fable et les fictions les plus puérides. Il conte sérieusement que Clément, adonné à la magie, de concert avec un fameux nécromancien, voulut connaître le sort de l'un de ses neveux mort cardinal; qu'un de ses chapelains fit pour cela le voyage des enfers; qu'il y vit un lit embrasé, où était le cardinal neveu pour crime de simonie, et qu'on y bâtissait en même temps un palais tout de feu, qu'on lui dit destiné au pape.

Il est étonnant qu'après cet excès de haine poussée jusqu'au dé-

lire contre Clément, non-seulement le torrent des auteurs italiens, sans excepter S. Antonin, archevêque de Florence, mais des historiens français, tels que Sponde, Pagi, Dupin, Alexandre, Daniel et Fleury, aient tous copié aveuglément les six articles simoniaques que Villani fait accorder à Philippe le Bel par l'archevêque de Bordeaux, afin de parvenir à la papauté : car l'opinion de tous ces auteurs est fondée uniquement sur celle de l'ancien chroniqueur de Florence<sup>1</sup>. La chose est si évidente, quant à S. Antonin même et à plusieurs modernes, qu'à l'exemple de Villani, peu instruit, comme il paraît par là, de ce qui concernait la personne de Clément, ils l'appellent Raimond de Got, au lieu de Bertrand. Tant il est vrai que les écrivains les plus renommés ne doivent pas tellement nous imposer, qu'au moins dans les faits éloignés de l'ordre commun, nous ne devons observer avec discernement et la source d'où ils les ont tirés, et les autres monumens qui peuvent avoir échappé à leur précipitation ou à leur prévention. Sur l'article dont il s'agit, on trouve jusqu'à cinq historiens de Clément V, et plusieurs auteurs qui ne sont rien moins que ses panégyristes, et qui, loin de nous garantir l'historiette de Villani, nous donnent au contraire l'élection de Clément, ainsi que la présente la bulle des cardinaux électeurs, comme une opération toute simple et faite dans les formes accoutumées.

Il arriva néanmoins, au couronnement de ce pape, un accident extraordinaire qui fit tirer des augures sinistres. En passant le long d'un vieux mur, qui s'éroula sous la multitude des spectateurs dont il était surchargé, le pontife courut risque de la vie avec le roi Philippe qui l'accompagnait dans la marche. Charles de Valois, frère du monarque, fut blessé, et le duc de Bretagne tué avec douze autres personnes. Le pape ayant été renversé de cheval, et la couronne étant tombée de sa tête, le peuple ne manqua pas de donner carrière à son imagination; mais cette interprétation méprisante n'a de commun avec l'histoire de Villani, que la malignité ou l'irréflexion qui fut le principe de l'une et de l'autre.

Comme le nouveau pape, au lieu d'aller à Rome après avoir reçu sa bulle d'élection, manda les cardinaux en France pour la cérémonie de son couronnement, Rosso des Ursins, doyen du sacré collège, pénétra aussitôt la disposition où était Clément de fixer son séjour dans ce royaume. « Vous en êtes venus à vos fins, dit-il au cardinal de Prato, qui avait beaucoup influé sur l'élection du pontife. Bientôt sans doute nous verrons le Rhône; mais si je

<sup>1</sup> V. Discours préliminaire, t. XIII, Hist. de l'Egl. Gall.

connais bien les Gascons, de long-temps le Tibre ne reverra les papes. »

Soit pour préparer les esprits à ce projet, soit que la difficulté des conjonctures rendit nécessaire en France la présence du nouveau pape, durant les quatre années qui s'écoulèrent depuis le commencement de son pontificat jusqu'à l'établissement de sa résidence à Avignon, Clément V parcourut presque sans interruption les différentes provinces du royaume, en expédiant néanmoins une multitude d'affaires avec l'activité et la dextérité qu'on admira particulièrement en lui<sup>1</sup>. Un de ses premiers soins fut d'affranchir son ancienne Eglise de Bordeaux de la juridiction des archevêques de Bourges, qui prétendaient les droits de primatie sur ce siège comme sur toute l'Aquitaine. Il fit ensuite une promotion qui justifia le jugement du cardinal des Ursins sur la prédilection de ce pontife à l'égard de sa patrie. De neuf cardinaux qu'il créa tout à la fois, il n'y eut qu'un étranger, Thomas de Jorz, anglais, confesseur du roi Edouard; les huit autres étaient français.

Après avoir passé le fort de l'hiver à Lyon, il voulut, dès le commencement de février 1306, retourner à Bordeaux. Il alla d'abord à Cluny, où il séjourna cinq jours. Outre que son penchant pour la magnificence augmentait la charge des religieux, il avait neuf cardinaux avec lui, une suite proportionnée d'officiers subalternes, et des domestiques de toute espèce. A Mâcon, à Nevers, à Bourges, à Limoges, à Périgueux, où il passa successivement et fit quelque séjour avant d'arriver à son but, on eut à se plaindre non-seulement de son faste qui lui faisait lever de grandes sommes d'argent sur les Eglises et les monastères, mais de l'avidité et des exactions de son cortège. Chemin faisant, il avait fait citer l'archevêque de Cantorbéry, dénoncé au saint Siège par le roi Edouard comme perturbateur du royaume et fauteur des rébellions qui l'avaient agité. Le prélat anglais comparut à Bordeaux, où le pape l'interdit de ses fonctions, jusqu'à ce qu'il se fût lavé des accusations intentées contre lui<sup>2</sup>.

Dans le même temps, Edouard demanda au pape et obtint pour deux ans, sous prétexte du service de la Terre-Sainte, les décimes des revenus ecclésiastiques de son royaume, qui furent employées à un tout autre usage. Les évêques d'Angleterre, de leur côté, demandèrent pour une année la jouissance du bien des églises qui vaqueraient les premières dans leurs diocèses : mais leur démarche peu réfléchie tourna contre la cupidité même qui les y avait engagés, puisque le pontife forma là-dessus le plan des annates. Dès-

<sup>1</sup> Gall. Christ. t. 1, p. 219. — <sup>2</sup> Thomass. Discipl. t. III, p. 793.

(An 1307)  
lors il s'  
les église  
abbayes,  
fices.

Toute  
d'une m  
flexions,  
sac près  
ses force  
portunes  
tant eccl  
chef de  
tères sou  
des comm  
nous sou  
ment le  
néantisse  
souffrent  
qui devai  
voquons  
à qui qu  
cardinaux

Penda  
Philippe  
délicates  
effet dar  
fut le 14  
était un  
qu'elle s  
let de la  
quatre a  
et qui f  
Edouard  
des Nor

Un p  
Philippe  
Boniface  
nement  
que inju  
Ce princ  
ration d

<sup>1</sup> Rain.

lors il s'appropriâ les revenus de la première année, dans toutes les églises qui de là à deux ans vaqueraient en Angleterre, évêchés, abbayes, prieurés, prébendes et cures, jusqu'aux moindres bénéfices.

Toutefois, dès le commencement de l'année suivante, au sortir d'une maladie dangereuse qui lui avait suggéré de sérieuses réflexions, il s'efforça de remédier aux abus des commendes. De Pressac près Bordeaux, où il était allé prendre l'air pour recouvrer ses forces, il donna une bulle<sup>1</sup>, portant que les sollicitations importunes des princes et de quelques autres personnes distinguées, tant ecclésiastiques que séculières, avaient engagé abusivement le chef de l'Église à mettre en commende les évêchés et les monastères sous prétexte de garde ou d'administration, soit pour la vie des commendataires, soit pour un temps plus limité. « Mais nous nous sommes convaincus, poursuit-il, qu'on néglige capitalement le soin de ces Églises; que leurs biens et leurs droits s'anéantissent journellement, et que les personnes qui en dépendent souffrent un grand préjudice, tant au spirituel qu'au temporel. Ce qui devait leur être avantageux leur devenant si nuisible, nous révoquons et annulons absolument toutes ces sortes de commissions, à qui que ce soit qu'elles aient été conférées, sans en excepter les cardinaux (1307). »

Pendant que Clément V était encore à Pressac, il invita le roi Philippe à venir conférer avec lui à Poitiers, touchant les affaires délicates qu'ils avaient à traiter ensemble. La conférence se tint en effet dans cette ville, peu après la Pentecôte, qu' cette année 1307 fut le 14 de mai. La paix entre la France et l'Angleterre, qui en était un des principaux objets, y fut conclue et si bien affermie, qu'elle subsista nonobstant la mort du roi Édouard I, qui le 7 juillet de la même année termina son long et glorieux règne de trente-quatre ans. Il eut pour successeur le seul de ses fils qui restât, et qui fut nommé Édouard II, quoique l'on comptât déjà deux Édouard qui avaient régné en Angleterre, mais avant la conquête des Normands.

Un projet bien plus délicat encore, c'était les poursuites que Philippe le Bel était déterminé à faire contre la mémoire du pape Boniface, et dont il avait déjà parlé à Clément lors de son couronnement à Lyon. Le roi venait de signaler contre les Juifs la politique injuste et cruelle qui lui inspirait des projets de cette nature. Ce prince, surnommé le faux-monnayeur pour avoir autorisé l'altération des monnaies, au lieu de refondre la monnaie trop faible et

<sup>1</sup> Rain. an. 1207, n. 28. Extrav. Com. de praed. c.

de mauvais aloi, comme Boniface le lui avait demandé, imagina de satisfaire ses sujets aux dépens des Juifs, qu'on accusait d'impiété et d'usure manifeste. En un même jour (22 juillet 1306), les Juifs furent arrêtés dans toute l'étendue de la France avec tant de secret, que ces malheureux n'en furent, pour ainsi dire, avertis que par le bruit du fer préparé contre eux. Tous leurs biens furent confisqués, à la réserve seulement de ce qu'il fallait à chacun pour se transporter hors de France, où il leur fut défendu de rentrer sous peine de la vie. Quelques-uns reçurent le baptême et demeurèrent; tous les autres évacuèrent le royaume dans le cours des mois d'août et de septembre; dans cette précipitation, un grand nombre moururent en route, de fatigue, de misère et surtout de chagrin.

Philippe, encore plus animé contre Boniface que contre les Juifs, prétendait le faire exhumer honteusement, réduire en cendres les restes de son cadavre, et imprimer à sa mémoire une flétrissure éternelle. Il en parla sur ce ton à la conférence de Poitiers, et pressa fortement le pape d'y consentir, offrant la preuve des crimes qui méritaient ce traitement inouï. Clément et ses cardinaux frémirent à cette proposition. Ceux mêmes qui avaient pris le parti du roi contre Boniface, quoique revêtus de la pourpre par ce pontife, craignaient de perdre leur dignité, s'il était déclaré pape intrus. De ce nombre était le cardinal de Prato, homme fécond en ressources et en expédients. Par son conseil, Clément, très-habile lui-même, surtout à tirer parti des hommes et des conjonctures, prit la résolution de traîner la chose en longueur, et de donner à la chaleur du roi le temps de s'amortir.

Il lui répondit que, dans les circonstances présentes, la précipitation pourrait non-seulement altérer l'union et l'amitié établie depuis si long-temps entre l'Eglise romaine et ses généreux protecteurs les rois et la nation des Français; mais que, pour mieux remplir les vues du roi, et rendre justement odieuse la mémoire de Boniface, il fallait que la preuve de ses crimes se fit, avec toute l'authenticité possible, dans un concile général, nécessaire d'ailleurs pour ces affaires de premier ordre. « On tiendra ce concile hors de votre domination, ajouta Clément, mais dans votre voisinage, à Vienne en Dauphiné, afin que les autres nations ne conçoivent point de soupçons désavantageux à votre équité et à votre piété. »

L'impatience de Philippe ne s'accommodait pas de ce parti; mais il était trop plausible, pour qu'on pût le rejeter avec bien-séance. Du reste, le pape accorda au roi tant d'autres grâces, lui fit tant de promesses, et surtout les assaisonna de marques si enga-

[An  
gea  
sit  
et s  
une  
terc  
tre  
pré  
fau  
dep  
pap  
pré  
l'ur  
con  
dale  
l'au  
por  
ren  
par  
pie  
ses  
le c  
Poi  
arré  
nité  
effe  
I  
plu  
les  
pou  
just  
s'ét  
se r  
apr  
qui  
dan  
l'ay  
l'in  
eux  
au  
de

[An 1308] geantes de considération et d'attachement cordial, que le roi sur-  
sit à ses poursuites, et convint d'attendre le concile<sup>1</sup>. Dès-lors  
et sans aucun délai, le pontife révoqua et déclara de nul effet, par  
une bulle en forme, toutes les sentences d'excommunication, d'in-  
terdit et d'autres peines portées contre le roi et son royaume, con-  
tre les dénonciateurs et les accusateurs de Boniface, contre les  
prélats, barons et tous autres français, contre leurs confédérés,  
fauteurs et adhérens, de quelque état ou dignité qu'ils fussent,  
depuis le commencement du démêlé entre Boniface et Philippe. Le  
pape Clément avait déjà donné, en date du 1<sup>er</sup> février de l'année  
précédente 1306, deux bulles en faveur du roi<sup>2</sup>. Il révoquait dans  
l'une la constitution *Clericis laicos*, avec les déclarations faites en  
conséquence; et cela, disait-il, à cause des inconveniens et des scan-  
dales qu'elles avaient produits et pouvaient produire encore. Par  
l'autre il déclarait la constitution *Unam sanctam* incapable de  
porter aucun préjudice au roi ni au royaume de France, et de les  
rendre plus dépendans de l'Eglise romaine qu'ils ne l'étaient au-  
paravant; ordonnant que toutes choses demeurassent sur l'ancien  
pied, tant à l'égard de l'Eglise que du roi, de son royaume et de  
ses peuples. Cette bulle de Clément V fut insérée par la suite dans  
le corps du droit<sup>3</sup>. Enfin, par la bulle donnée à la conférence de  
Poitiers, le pape Clément absout Guillaume de Nogaret, qui avait  
arrêté Boniface, à condition néanmoins qu'il se soumettra à la pé-  
nitence que lui imposeront trois cardinaux nommés dès-lors à cet  
effet.

Il restait encore une affaire, la plus compliquée de toutes et la  
plus inexplicable. Les Templiers, décriés depuis long-temps pour  
les débauches de table, suivant le proverbe qui subsiste encore,  
pour leur orgueil et pour la licence de leur vie, n'avaient excité  
jusque là que des plaintes vagues et de sourds murmures. Le nuage  
s'étant grossi insensiblement, et grondant au loin par intervalle,  
se rompit tout-a-coup avec le plus effrayant éclat. Le roi Philippe,  
après avoir conféré très-secretement de leurs crimes avec le pape  
qui en fut comme attéré, fit arrêter les Templiers généralement  
dans toute l'étendue de son royaume, le 13 octobre 1307. Le pape,  
l'ayant appris, en parut affligé; il suspendit même les pouvoirs de  
l'inquisiteur, Guillaume de Paris, nommé pour informer contre  
eux; mais ensuite il leva la suspense le 5 juillet 1308, et donna  
au mois d'août une bulle pour la convocation du concile général  
de Vienne. Ce ne fut donc qu'après les procédures déjà commen-

<sup>1</sup> Rain. an. 1307, n. 1. — <sup>2</sup> Extrav. comm. de Privil. c. *Meruit*. — <sup>3</sup> Rain. an. 1307, n. 10.

cées en France, que le pape écrivit aux différens souverains d'instruire aussi la cause des Templiers, à qui il ne pouvait donner plus de garantie, qu'en les faisant juger par un concile œcuménique. Des informations ayant déjà été faites sous main, afin de constater avant la détention un corps de délit, il n'était plus question que de connaître les degrés et les circonstances du crime : on travailla sans retard à l'instruction complète de ce grand procès, que cependant nous n'aborderons point encore, afin de rassembler sous un seul point de vue tout ce qui peut diriger le jugement des lecteurs.

Ce fut moins pour l'affaire de Boniface VIII, à demi éludée, que pour celle des Templiers, qu'on tint le fameux concile de Vienne (1308). Après différens interrogatoires subis par ces nombreux accusés, et notamment à Chinon, en présence de trois cardinaux, par tout ce que l'ordre avait de plus illustre, savoir, le grand-maître du Temple, le visiteur de France, les commandeurs de Chypre, d'Aquitaine et de Normandie, le pape fit expédier la bulle de convocation du concile. On y dit en substance <sup>1</sup>, qu'après les informations les plus exactes, on a reconnu que l'ordre des Templiers était tombé en diverses hérésies, dans une véritable apostasie et des impuretés abominables; qu'ils sont dans l'usage, à la réception d'un nouveau chevalier, de le faire renoncer à Jésus-Christ, cracher sur une croix qu'on lui présente, et commettre avec celui qui le reçoit des abominations que la pudeur ne permet pas de circonstancier. « Considérant, poursuit le pontife, qu'on ne peut laisser impunis des crimes si horribles sans se rendre coupable envers Dieu et envers l'Église; après en avoir souvent et mûrement délibéré avec les cardinaux et avec d'autres personnages d'une dignité et d'une sagesse éminentes, nous avons résolu, selon la louable coutume de nos pères, d'assembler un concile universel, du premier jour d'octobre en deux ans, afin d'y pourvoir, tant à l'ordre des Templiers et à leurs biens, qu'à la foi catholique, au recouvrement de la Terre-Sainte, à la réformation et aux libertés de l'Église. » La bulle est du mois d'août 1308, et fut donnée à Poitiers, où l'on voit que le pape Clément fit un séjour très-long.

Il en partit sur la fin de ce même mois d'août, repassa par Bordeaux, de là se rendit à Agen, puis, pour la seconde fois, à Toulouse, où il arriva au mois de décembre. Alors les princes électeurs de l'Empire étaient rassemblés pour donner un successeur à Albert d'Autriche, qui avait été tué, le premier jour de mai de cette année, par son propre neveu, Jean d'Autriche, prince de Souabe,

[An 1309]

en marchant contre les Suisses, résolu à ne pas plier plus longtemps sous la tyrannie des gouverneurs autrichiens. Villani<sup>1</sup> prétend que Philippe le Bel voulut obtenir l'Empire pour lui ou pour son frère Charles de Valois; mais que le pape, averti de ce dessein, pressa sous main les électeurs de le prévenir, dans la crainte où il était de revoir la puissance française telle qu'au temps de Charlemagne. Quoi qu'il en soit, le vingt-septième jour de novembre, ils élurent solennellement et tout d'une voix, à Francfort, Henri VII, fils aîné du comte de Luxembourg, comme un prince orné de toutes les vertus propres à procurer la gloire de l'Empire et le bien de l'Eglise. Il fut couronné à Aix-la-Chapelle le jour de l'Épiphanie 1309.

Le pape Clément demeura à Toulouse jusqu'à cette fête, passa de là à Comminges dont il avait été évêque, et y fit la translation de S. Bertrand, dont il portait le nom, et qui avait occupé le même siège deux siècles auparavant. Enfin Clément V ayant déclaré nettement l'intention où il était d'établir sa résidence ordinaire à Avignon, se rendit en cette ville sur la fin de mars de la même année, époque d'où l'on compte le séjour des papes à Avignon. Les Italiens, furieux de la préférence donnée à la France sur l'Italie, ne nomment pas cette résidence autrement, que la captivité de Babylone, l'opprobre du siège apostolique, et le scandale du monde chrétien<sup>2</sup>. Mais toutes les personnes judicieuses sentent l'impropriété de ces expressions et le ridicule de ces déclamations intéressées. Sans doute, les plus puissantes raisons faisaient du séjour habituel de Rome, un devoir pour le pape, en qualité tant de chef de l'Eglise que d'évêque de cette capitale du monde. C'était là que le prince des Apôtres avait transféré, de l'Orient, la primauté de l'apostolat; et en quittant le séjour d'Antioche, il avait quitté en même temps le titre de cette Eglise, à laquelle il avait eu soin de préposer un **nouvel évêque**. Par un enchaînement de révolutions et de conjonctures, dans lequel les plus hardis penseurs n'ont pu méconnaître la conduite de la Providence, la souveraineté de Rome, en passant à ses pontifes, les y avait mis sur un pied aussi digne de la suréminence de leur rang, que favorable à la sainte liberté de leur ministère. Les factions passagères des Romains, les troubles et les dangers de l'Italie, n'en eussent peut-être point banni un S. Leon, un S. Grégoire, pontifes d'une héroïque vertu : mais tous les papes ne sont pas des hommes supérieurs aux faiblesses ordinaires de l'humanité. Pour être infail-

<sup>1</sup> Villani, l. 8, c. 101. — <sup>2</sup> Præf. Vit. pap. Aven.

libles dans l'enseignement, ils ne sont pas impeccables dans la conduite.

La seule considération des droits et des intérêts temporels de l'Eglise romaine, ne demandait-elle pas leur présence à Rome? Aussi quelles pertes, quel appauvrissement, quelles tristes déprédations n'essuya-t-elle point pendant cette espèce de veuvage? Et, par contre-coup, les revenus de l'état ecclésiastique se réduisant à rien par comparaison avec les besoins et les bienséances de la plus auguste des dignités, que d'impositions onéreuses sur les Eglises diverses, que d'exactions au moins apparentes, que d'obstacles aux charités d'usage, que de murmures et que de scandales! Le Ciel, voulant, dit-on, montrer qu'il n'avait jamais béni cette émigration, et la rigueur du remède faisant connaître la grandeur du mal, permit qu'il en résultât un schisme si lamentable, que tous ceux qui s'étaient élevés jusqu'alors ne parurent presque plus en mériter le nom. Ainsi raisonne la critique, qui ne tient aucun compte des faits qui ont dominé la volonté et commandé la conduite de Clément V. Mais quand on se reporte aux circonstances où s'est trouvé ce pontife, quand on songe au danger qu'il y aurait eu pour lui à séjourner en Italie, on se demande s'il n'aurait pas été téméraire d'exposer la personne du chef de l'Eglise au milieu de ces périls, plutôt que de rester dans un royaume qui avait toujours été l'asile de ses prédécesseurs dans les temps de trouble et d'infortune?



[An 1309]

DEPU

Le  
migr  
vérit  
en ét  
Siège  
n'en  
neté  
ple P  
reco  
Ferr  
privé  
droit  
l'opp  
Ferr  
Sup  
L  
nes  
maî  
gen  
pas  
des  
par  
pou  
dou  
gn  
cor  
qu  
de  
sou  
do  
res

---

## LIVRE QUARANTE-DEUXIÈME.

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DES PAPES A AVIGNON EN 1309, JUSQU'AU  
SCHISME DE PIERRE DE CORBIÈRE EN 1328.

Le premier acte émané de la chaire apostolique, après la transmigration des papes dans le comtat Venaissin, fut un coup de sévérité. Les Vénitiens en furent l'objet, et le marquisat de Ferrare en était l'occasion. Ferrare faisait partie du domaine légué au saint Siège par la comtesse Mathilde, et les princes de la maison d'Est n'en étaient devenus propriétaires légitimes que sous la suzeraineté de l'Église. A la mort du marquis Azzon VIII d'Est, le peuple proclama ses deux frères, et repoussa le fils du bâtard d'Azzon, reconnaissant aussi la suzeraineté du pape sur la seigneurie de Ferrare. Mais les Vénitiens, trouvant cette ville à leur convenance, prirent en main la cause du prince illégitime; dépourvus de tout droit, foulant aux pieds le choix du peuple qui s'était délivré de l'oppression pour se jeter dans les bras de l'Église, suzeraine des Ferrarais, ils s'emparèrent de la ville sous la conduite de Jean de Supérance (1308).

Le pape avait d'abord essayé de les arrêter par des lettres pleines de douceur; mais quand il eut appris qu'ils s'étaient rendus maîtres de Ferrare et en avaient chassé ses nonces avec tous leurs gens, il pensa que la justice incontestable de sa cause ne devait pas fléchir devant la force matérielle, et que l'injuste oppression des Vénitiens constituant un acte contraire à la morale, soumis par conséquent au jugement du pouvoir spirituel, il devait repousser la violence par les moyens inhérens à sa charge. Il publia donc contre les conquérans une bulle foudroyante, datée d'Avignon le jeudi Saint 27 mars 1309. Les Vénitiens y sont présentés comme des monstres d'ingratitude et d'un orgueil infernal, tels que Lucifer, Dathan, Abiron et Absalon<sup>1</sup>. Il leur est commandé de quitter dans un mois la ville de Ferrare et ses dépendances, sous peine d'excommunication réservée au pape seul, contre le doge et les sujets de la république, avec interdit sur toutes les terres de son obéissance. Sous la même peine d'excommunication et

<sup>1</sup> Rain. an. 1308.

d'interdit, il est défendu à tous les fidèles de porter et de vendre aucun vivre, aucune étoffe, aucune autre marchandise aux Vénitiens, d'en rien recevoir ou acheter, en un mot, d'avoir avec eux aucune espèce de commerce. De plus, le pape prive le doge et la république de tout privilège à eux accordé par le saint Siège, ainsi que de tous les fiefs et de tous les biens qu'ils tiennent, soit de l'Eglise romaine, soit des autres Eglises. Il absout tous leurs sujets du serment de fidélité; il déclare tout Vénitien infâme, incapable de tester et de toute action en justice, d'exercer aucune juridiction ni aucune autre fonction publique, à peine de nullité; d'obtenir aucune dignité, bénéfice ou office ecclésiastique, ni aucune charge séculière. Enfin il ordonne à l'évêque de Venise et à tout le clergé tant séculier que régulier, spécialement aux religieux mendiants, d'en sortir dans les dix premiers jours après le mois expiré depuis la sentence, et de n'y laisser que les prêtres nécessaires pour administrer le baptême aux enfans et la pénitence aux moribonds.

L'obstination est punie beaucoup plus rigoureusement encore que la première désobéissance. Si les Vénitiens y persistent un second mois, dès-lors le pape dépose le doge de sa dignité, tous les officiers de leurs charges, et les rend inhabiles à en posséder aucune autre; il confisque leurs biens tant meubles qu'immeubles, et les abandonne, avec toute la nation, à ceux des fidèles qui voudront entreprendre sur leur liberté. Que si leur résistance se prolonge au-delà de trois mois, tous les états qui feront avec eux quelque alliance ou confédération encourront les mêmes peines d'excommunication et d'interdit. Et dès-lors on les menace d'exciter contre eux les souverains, les seigneurs, les fidèles de tout rang, afin d'écraser leur orgueil et leur arrogance (1309) <sup>1</sup>.

Comme cette menace ne soumit pas les Vénitiens, elle fut mise à execution <sup>2</sup>. Clément écrivit aux rois de France, d'Angleterre, d'Espagne et de Sicile, de confisquer les biens et de saisir les personnes de ceux qui se trouveraient sur leurs terres; ce qui fut exécuté en quelques endroits. Ces fiers républicains tenant toujours ferme, le pape fit prêcher la croisade contre eux; et, opposant la force à la force, il envoya le cardinal de Pélegrue son parent, avec le titre de légat, pour commander l'armée. Le prélat-capitaine fit par le fer et le feu ce que toutes les armes spirituelles n'avaient pu opérer. Il gagna sur la rive du Pô une bataille sanglante, qui fut suivie de la prise de Ferrare.

Pendant on préparait une croisade en Espagne. Le flambeau

<sup>1</sup> Croix an. 1309, n. 2. — <sup>2</sup> Rein. n. 7 et 8.

(An 1309)  
 de la discorde se trouvant vivement allumé parmi les Arabes, les deux rois Ferdinand IV de Castille et Jacques II d'Aragon formèrent de concert des projets sur le royaume de Grenade, et envoyèrent à ce sujet des ambassadeurs au pape. Le souverain pontife accorda, selon la coutume, l'indulgence comme pour la Terre-Sainte, et permit pour trois ans des impositions sur les revenus ecclésiastiques. Il donna de plus à tout clerc qui marcherait à cette expédition, la faculté de vendre et d'aliéner le produit de ses bénéfices, même à charge d'âmes, toutefois, ajouta-t-il, sans préjudice du service divin. Il y eut un grand nombre d'ecclésiastiques et plusieurs prélats des plus distingués des deux royaumes, qui suivirent leurs souverains contre les infidèles, entre autres l'archevêque de Tarragone et l'évêque de Valence pour l'Aragon, et pour la Castille les archevêques de Tolède et de Séville. Les deux rois réunirent leurs forces qui étaient considérables, et n'obtinrent cependant que des avantages médiocres. Après bien des sièges, la seule place qu'ils prirent, ou du moins qui leur demeura, fut la ville de Ceuta sur la côte d'Afrique.

L'affaire des Templiers, au contraire, après de faibles commencemens, eut les plus terribles suites. Voici quelle en fut le plus vraisemblablement l'origine, qu'on raconte de deux manières. On ne peut sagement prendre confiance dans la version de Jean Villani<sup>1</sup>, qui l'attribue au mécontentement de deux chevaliers dissolus, condamnés par le grand-maître à une prison perpétuelle : la haine déclarée que cet historien affiche en toute rencontre contre Clément V et Philippe le Bel, rend son témoignage infiniment suspect en cette matière. On lui préfère le récit d'Auger de Béziers, qui influence peu lui-même le jugement qu'on peut sensément porter sur le fond des choses. Selon ce second auteur<sup>2</sup>, contemporain et compatriote de Squin de Florian, ce Squin étant détenu pour crime avec un Templier apostat dans un château royal du territoire de Toulouse, les deux criminels, qui n'attendaient que le moment d'être conduits au supplice, suivant une dévotion usitée alors, se confessèrent l'un à l'autre. Dès le lendemain, Squin fit appeler un officier supérieur qui commandait dans le voisinage, et lui dit qu'il avait à révéler au roi un secret qui ne lui importait pas moins que l'acquisition d'un nouveau royaume; mais que, quoi qu'on pût lui représenter et lui faire souffrir, il ne le déclarerait qu'au roi en personne.

D'après le ton décidé du prisonnier, qui rejeta toutes les promesses et méprisa toutes les menaces qu'on mit en œuvre pour lui arra-

<sup>1</sup> Villan. l. 8, c. 92. — <sup>2</sup> Baluz. Pap. Aven. p. 99.

cher son secret, l'officier l'envoya sous bonne garde à Paris, après avoir pris les ordres du monarque. Sitôt qu'il fut arrivé, le roi le prit à part, et lui promit la vie, la liberté et même des gratifications s'il disait la vérité. Squin lui rapporta la confession du Templier, dont les horreurs contre la pudeur et la foi ne pouvaient trouver créance dans l'esprit de Philippe. Le roi ayant néanmoins fait arrêter quelques confrères de l'accusé, ils confirmèrent dans l'interrogatoire la dénonciation de Squin. Philippe, comme on l'a vu, en conféra secrètement avec le pape, qui avait encore plus de peine à croire ces abominations. Le premier fil en ce genre d'affaires est toujours le plus difficile à saisir, et manque rarement de conduire à un développement quelconque. Malgré toutes les précautions employées pour le secret, une sourde rumeur se répandit dans le public : chacun se mit à raisonner sur divers indices, on examina plus attentivement, on rapprocha les indices, on donna carrière à sa langue aussi bien qu'à ses conjectures ; ces bruits parvinrent jusqu'au pape : enfin on lui dénonça clairement des griefs précis et si bien circonstanciés, qu'il conçut au moins des soupçons, et crut que l'ordre et la justice exigeaient de lui qu'il fit informer<sup>1</sup>. Le grand-maître, de son côté, et différens commandeurs de l'ordre des Templiers, tant en France que dans les autres états, se plaignirent au pape des bruits injurieux qui couraient sur leur compte, et requirent qu'on fit des procédures en forme, soit pour les absoudre s'ils étaient innocens, soit pour les punir s'ils se trouvaient coupables. En conséquence, le pape écrivit au roi Philippe, plus vif encore dans cette poursuite que dans ses autres actions, qu'il ferait commencer incessamment les informations.

Le roi craignit encore l'irrésolution ou la lenteur du pontife. Les Templiers, très-nombreux en France, tenaient à toutes les grandes maisons ; et ce qu'on méditait contre eux, n'étant plus couvert que d'un voile rompu de toute part, pouvait occasioner des mouvemens fâcheux. Il apprit d'ailleurs que plusieurs d'entre eux se disposaient à s'enfuir du royaume, avec tout ce qu'ils pourraient enlever de leurs biens. Ce fut alors qu'après avoir consulté quelques théologiens, il envoya ordre à tous ses baillis et sénéchaux, de se tenir en force et tout prêts pour un jour marqué, et d'ouvrir la nuit suivante les lettres scellées qu'il leur adresserait, avec défense de les lire auparavant, sous peine de la vie. Il leur était commandé de prendre, chacun dans son district, les Templiers qui s'y trouveraient, et de les mettre sous bonne garde en différentes forteresses. Tout fut exécuté si ponctuellement, qu'au

<sup>1</sup> Dupuy, p. 100.

[An 1309]  
même j  
dans to  
Molai,  
Temple  
vert des  
infidèle  
gués de  
duc sou  
saisir d  
commis  
Pour  
nement  
écrivai  
tint un  
avec le  
l'unive  
le prév  
maniai  
tifs qu  
charge  
consist  
dre, et  
bando  
d'avoi  
sième  
qui av  
grand  
intro  
grand  
qu'en  
Le le  
enco  
leur  
men  
sa ca  
la de  
que  
l'aff  
gue  
A  
et c

[An 509]

même jour 13 d'octobre 1307, les Templiers furent emprisonnés dans toute l'étendue de la France. Le grand-maître Jacques de Molai, gentilhomme franc-comtois, fut arrêté dans la maison du Temple, à Paris, où il était arrivé depuis peu d'Orient, tout couvert des lauriers moissonnés par sa rare valeur sur les terres des infidèles. Il avait amené avec lui soixante chevaliers des plus distingués de l'ordre, entre autres Gui d'Auvergne, frère du dauphin ou duc souverain de cette province. Le roi s'empara du Temple, et fit saisir dans le royaume tous les biens des Templiers, qui furent commis à des gardes royaux.

Pour prévenir les murmures, dès le lendemain de l'emprisonnement des chevaliers, 14 d'octobre, suivant la relation d'un écrivain contemporain, savoir, Jean, chanoine de Saint-Victor<sup>1</sup>, on tint une assemblée dans le chapitre de Notre-Dame de Paris, où, avec les chanoines de cette Église, se trouvèrent les docteurs de l'université Guillaume de Nogaret qui avait arrêté le grand-maître, le prévôt de Paris et quelques autres officiers du roi. Nogaret, qui maniait aussi bien la parole que l'épée, exposa le fait avec les motifs qui l'autorisaient, c'est-à-dire les crimes énormes dont on chargeait les Templiers, et qu'il réduisit à trois chefs. Le premier consistait à renier Jésus-Christ quand ils s'engageaient dans l'ordre, et à faire des insultes sacrilèges au crucifix; le second, à s'abandonner entre eux à des infamies abominables, avec défense d'avoir des habitudes ailleurs, dans la crainte de l'éclat; le troisième, à adorer dans les chapitres généraux une idole monstrueuse qui avait quatre pieds, et la tête d'un fantôme effrayant, avec une grande barbe. On ajoutait que ces pratiques impies avaient été introduites parmi eux, au moins depuis quarante ans, par un grand-maître captif des Sarrasins, dont il n'avait obtenu sa liberté qu'en leur promettant de les faire observer dans tout son ordre. Le lendemain de cette dénonciation, le roi, ne se croyant point encore protégé contre la considération acquise aux Templiers par leur noblesse, leurs alliances, leurs dignités et leurs richesses immenses, assembla dans son propre jardin le clergé et le peuple de sa capitale, à qui l'on fit un discours, en forme de manifeste, sur la décadence lente et la soudaine catastrophe d'un ordre jusque-là révéré. On ne manqua point de présenter une seconde fois l'affreux tableau des scélératesses qui obligeaient à user d'une rigueur si étonnante.

Aussitôt après on commença l'interrogatoire du grand-maître et des chevaliers arrêtés avec lui à Paris. A l'exception de trois qui

<sup>1</sup> V. Beloz. Vit. prin. p. 9.

nièrent tout, les cent quarante accusés confessèrent, avec le grand-maître, les impiétés et les infamies qu'on leur imputait. Quelques-uns ajoutèrent qu'ils avaient tâché d'expier ces forfaits par la confession et la pénitence; qu'ils avaient même songé à quitter l'ordre, mais qu'ils avaient été retenus par la crainte du grand pouvoir dont il jouissait. Ils prétendirent par la suite, et non pas sans vraisemblance, qu'ils n'avaient été induits à cet aveu qu'à force de menaces et de promesses.

Cependant le pape trouva mauvais qu'on eût procédé si vite à l'arrestation des chevaliers, et spécialement que le frère-prêcheur Ymbert, plus connu sous le nom de Guillaume de Paris, confesseur du roi, eût présidé à l'interrogatoire, en vertu de son seul titre d'inquisiteur, sans attendre un ordre particulier du chef de l'Eglise, dans une affaire qui en concernait le gouvernement général<sup>1</sup>. C'est pourquoi il suspendit, comme on l'a vu, les pouvoirs de l'inquisiteur, ainsi que des évêques qui avaient pris part à ces procédures, et se réserva d'une manière formelle toute l'affaire des Templiers. Il écrivit encore au roi, pour se plaindre de ce qu'il avait entrepris sur la juridiction ecclésiastique, en faisant arrêter des gens soumis immédiatement au saint Siège : en même temps, il envoya les cardinaux Etienne de Susi et Bérenger de Frédole, afin de conférer avec le monarque, et de l'engager à remettre entre leurs mains, tant les biens que les personnes des Templiers. Le roi, l'inquisiteur et les évêques se justifièrent devant les légats, en alléguant la nécessité où ils s'étaient crus d'obvier sans délai au péril de la religion, manifesté si clairement par les découvertes que leur diligence avait procurées. Dans sa réponse au pape<sup>2</sup>, le roi, qui craignait tout retard et tout obstacle, oublia sa raideur ordinaire, et dit que les droits de l'Eglise ne lui étaient pas moins chers que les siens propres; qu'il n'avait pas cru les enfreindre, en arrêtant les Templiers sur la réquisition des inquisiteurs, qui sont en France les délégués des papes; qu'au reste, à la réception des lettres pontificales, il avait incontinent remis les prisonniers entre les mains des deux cardinaux-légats. « Quant à leurs biens cependant, ajouta-t-il, nous les ferons garder fidèlement nous-même, pour être uniquement employes au secours de la Terre-Sainte, suivant leur destination primitive. » Le pape satisfait leva la suspension prononcée contre les évêques et les inquisiteurs, mais à condition que chacun d'eux, dans son diocèse et sur son territoire, se bornerait à l'examen des particuliers accusés, lesquels ne seraient jugés que par les métropolitains dans leurs conciles provinciaux, sans que

<sup>1</sup> Spicil. t. x, p. 357. — <sup>2</sup> Baluz. t. II, p. 111.

[An 1309]  
ceux-ci  
l'ordre  
putés à  
tant l'e  
commu

Ce n  
des pou  
lui en a  
qu'il ap  
terrogé  
nombre  
formes  
lippe. L  
ordre,  
ces dé  
conséq  
Italie,  
Bohém  
taient  
format  
cheval  
seigne  
dirent  
sèrent

Tou  
tation  
tel écl  
les plu  
à tem  
lui-mê  
consu  
porter  
avec l  
bla u  
royau  
selon  
la sag  
toute  
berat  
bour  
où n

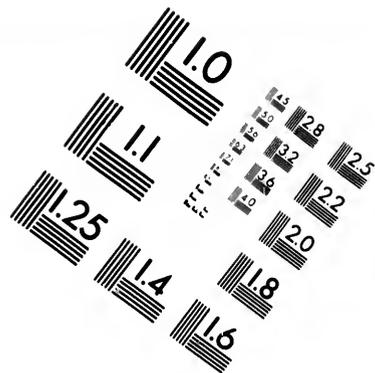
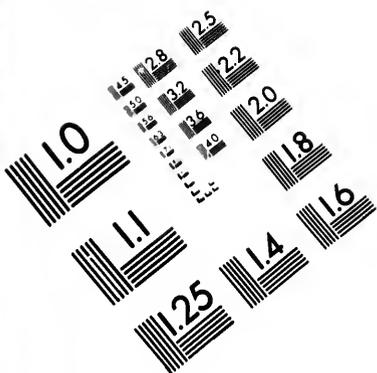
ceux-ci pussent encore prendre connaissance de l'état général de l'ordre; ce que le pape réservait aux commissaires qu'il avait députés à cet effet<sup>1</sup>. Il réserva même à sa personne et au saint Siège, tant l'examen que le jugement du grand-maître et des principaux commandeurs (1308).

Ce n'est pas que le pontife ne parût alors persuadé de la justice des poursuites faites contre ces illustres accusés. Le roi Philippe lui en avait envoyé quelques-uns de la première distinction, afin qu'il apprît la vérité de leur propre bouche. Clément les avait interrogés lui-même, et leur en avait encore joint d'autres, au nombre de soixante-douze. Tous ces aveux s'étaient trouvés conformes à ceux qui avaient résulté des informations faites par Philippe. Un des principaux officiers du pape, templier avancé dans son ordre, était venu, de son propre mouvement, lui confier ces dépositions et de grands signes de repentir. Le pape, en conséquence, avait écrit à tous les princes de la chrétienté, en Italie, en Espagne, en Angleterre, en Ecosse, en Allemagne, en Bohême, en Pologne, et jusqu'en Chypre, où les Templiers n'étaient guère moins puissans que le roi, afin de procéder à des informations aussi exactes qu'en France. Partout il fut obéi. Les chevaliers voulurent d'abord se défendre en Chypre; mais Amauri, seigneur de Tyr et régent du royaume, s'y prit si bien, qu'ils rendirent les armes, se soumirent aux volontés du pape, et se laissèrent tous arrêter et répartir dans des prisons séparées.

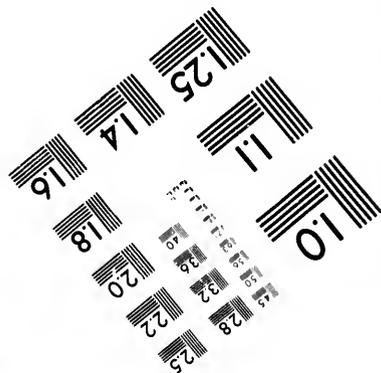
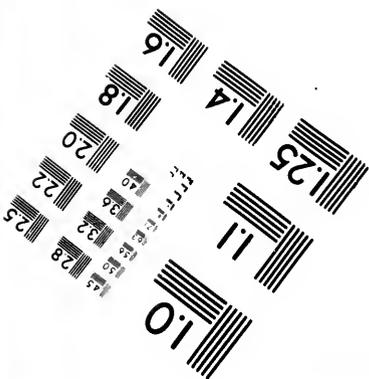
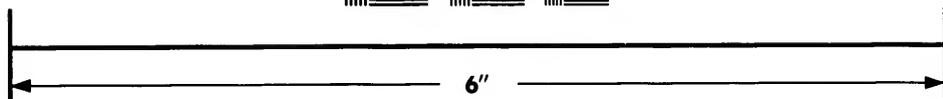
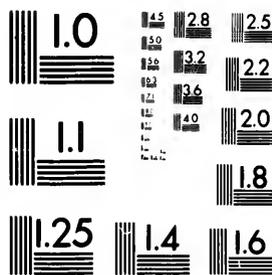
Toutefois Clément V ne laissait pas que de craindre la précipitation et la moindre démarche irrégulière dans une affaire d'un tel éclat que le bruit devait en retentir jusque dans les générations les plus reculées. C'est pourquoi il s'appliquait en toute rencontre à tempérer la chaleur du roi Philippe. Ce prince n'épargna rien lui-même pour se mettre à l'abri des reproches. Quoiqu'il eût déjà consulté plusieurs fois les docteurs de son royaume, l'heure de porter le coup décisif approchant, il voulut encore s'aboucher avec le souverain pontife. En allant le joindre à Poitiers, il assembla un parlement nombreux, c'est-à-dire les états généraux du royaume, dans la ville de Tours, au mois de mai 1308. Il voulait, selon Jean de Saint-Victor<sup>2</sup>, montrer la droiture de ses intentions et la sagesse de ses procédés, en se conformant à l'avis des gens de toute condition. C'est pourquoi, non content d'admettre aux délibérations les nobles et les lettrés, il recueillit les suffrages de la bourgeoisie même. C'est la seconde assemblée des états généraux où nos rois aient admis le tiers-état. Après avoir pris communi-

<sup>1</sup> Spicil. t. XI, p. 360. — <sup>2</sup> V. Baluz. Vit. prim. Clem V.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

44  
36  
32  
28  
25  
22  
20  
18

10  
15  
20

cation des procédures et des aveux divers des accusés, les états les jugèrent dignes de morts.

L'affaire ne fut pas moins discutée à Poitiers entre le pape et le roi, en présence des cardinaux et d'autres personnes éclairées, ecclésiastiques et laïques. Tout mûrement considéré, il fut résolu que les officiers royaux garderaient et administreraient les biens des Templiers jusqu'à nouvel ordre de la part des deux puissances sur l'usage qu'il conviendrait d'en faire. Quant à leurs personnes, on arrêta que le roi ne les ferait pas punir sans l'aveu du pape; mais qu'il continuerait à les retenir sous bonne garde, et que les Templiers seraient entretenus sur leurs biens jusqu'au prochain concile. Les chevaliers détenus furent mis alors entre les mains du prince.

Le pape avait dessein de faire par lui-même l'information concernant le grand-maître et les principaux officiers de l'ordre, qu'on avait déjà fait partir pour cet effet : mais quelques-uns d'entre eux, affaiblis par la prison et plus encore par le chagrin, étaient tombés malades en route, et ne pouvaient se soutenir à cheval; en sorte qu'on avait été contraint de les laisser à Chinon en Touraine. Le pape commit en sa place les cardinaux de Frédoles et de Susi pour informer en son nom, tant sur ces chevaliers distingués que sur tous ceux qui avaient une relation directe avec le corps entier, ordonnant qu'on lui en fit le rapport par écrit en forme authentique.

Les deux cardinaux se transportèrent à Chinon, où ils examinèrent le grand-maître, le visiteur de France, les commandeurs de Chypre, de Guienne et de Normandie. Tous les cinq confirmèrent les dépositions faites contre l'ordre, parurent sincèrement repentans de ces crimes, et demandèrent avec tant d'instance l'absolution des censures qu'ils avaient encourues par là, que les légats ne crurent pas devoir la leur refuser. Le grand-maître, enchérissant sur les autres dans la détestation de ses forfaits et dans l'empressement à les faire cesser, voulut encore ajouter aux preuves acquises le témoignage d'un frère servant qui était personnellement attaché à sa maison, et qui confessa d'une manière claire et précise le renoncement à Jésus-Christ. C'était pour la seconde fois que le grand-maître donnait son aveu. Les cardinaux retournèrent à Poitiers pour faire un rapport exact et circonstancié au souverain pontife : ils lui remirent en même temps, et en forme authentique, les pièces justificatives, qu'il inséra pour la plupart dans la bulle de convocation, donnée peu après pour le concile général.

Cependant on crut n'être pas encore assez préparé pour ce fatal jugement, et l'on procéda sans délai à des informations ultérieures. Le pape, réservant toujours au saint Siège ce qui regardait

[An 1309]  
le corps  
tolique  
de Lim  
Rouen  
vince d  
répand  
mêmes  
appare  
de la c  
mandat  
tenta d  
de Tou  
bonne.  
tribuna

Cn  
défend  
vince q  
Templ  
l'habit  
On le  
scn inc  
dont il  
contrai  
raison  
grand-  
lui aya  
cet ord  
en ava  
en pla  
son inc  
ment c  
tre den  
vie lan  
des he  
res, fu  
plusie  
porter

Les  
avait  
il se n  
reur à  
de la  
ambig

le corps des Templiers, établit en sa place huit commissaires apostoliques, savoir l'archevêque de Narbonne, les évêques de Bayeux, de Limoges et de Mende, le prévôt d'Aix, les archidiacres de Rouen, de Maguelone et de Trente. Ils se rendirent à Paris, province de Sens, tandis que cette métropole était vacante, puis se répandirent dans tout ce district, pour faire les citations par eux-mêmes, suivant l'ordre exprès du souverain pontife. On présumait apparemment que le plus grand désordre existait dans le voisinage de la capitale, centre ordinaire de la dépravation, et qu'il y demandait plus de vigilance que dans le reste du royaume. On se contenta d'envoyer la citation dans les provinces de Reims, de Rouen, de Tours, de Bourges, de Lyon, de Bordeaux, d'Auch et de Narbonne. Après les délais convenables, les commissaires tinrent leur tribunal dans le palais épiscopal de Paris, le 22 novembre 1309.

On y déclara aux prisonniers qu'ils avaient toute liberté de se défendre. Un inconnu qui se dit du même nom et de la même province que le grand-maître vint en habit séculier, se donna pour un Templier fugitif, et affirma que, pendant dix ans qu'il avait porté l'habit de l'ordre, il n'avait ni aperçu ni appris le moindre mal. On le prit pour un aventurier qui cherchait quelque ressource à son indigence. En effet, il commença par demander le nécessaire dont il était dépourvu, et n'articula rien de sensé; il parut au contraire hors de son assiette naturelle, et si peu susceptible de raison, qu'on le soupçonna de contrefaire l'imbécile. Cependant le grand-maître commença lui-même à tergiverser. Les commissaires lui ayant demandé s'il voulait défendre son ordre, il répondit que cet ordre avait été approuvé solennellement par le saint Siège, et en avait reçu les privilèges les plus honorables. Puis, se répandant en plaintes, il représenta l'impossibilité où il était de se défendre, son incapacité dans les lettres, la privation de sa liberté, son dénûment de toute ressource et de tout bien; dit qu'il n'avait pas quatre deniers à sa disposition, et qu'il n'usait pour le soutien de sa vie languissante que de ce qu'on lui fournissait comme au plus vil des hommes. Tout ce qu'il reconnut de blâmable dans ses confrères, fut qu'ils avaient été trop vifs à soutenir leurs droits contre plusieurs prélats. Il ajouta néanmoins qu'il était disposé à s'en rapporter aux témoignages des princes, des seigneurs et des évêques.

Les juges, forts surpris de cette variation, lui relurent ce qu'il avait confessé aux premiers commissaires du pape. A cette lecture, il se montra plus étonné qu'eux, ajouta les démonstrations de l'horreur à celles de l'étonnement, et fit sur lui à deux reprises le signe de la croix. Il lui échappa quelques défis militaires, d'une manière ambiguë néanmoins; il parut pendant quelques momens extraor-

dinairement sombre et rêveur, puis il s'écria : *Plût à Dieu qu'on en usât partout avec les imposteurs, comme les Arabes et les Tartares, qui du cimenterre partagent sur-le-champ ces monstres en deux !* Ces vives saillies ne troublèrent point le flegme des juges. Ils lui offrirent un délai à sa volonté, avec les autres moyens qu'il jugerait nécessaires pour préparer ses défenses. Il répondit avec égards à ces offres, accepta le délai; l'espérance et la tranquillité parurent renaître dans son cœur : mais soit qu'il vît ensuite que c'était un parti pris de proscrire son ordre, soit qu'il ne lui eût point trouvé de défenseurs assez généreux pour s'exposer au ressentiment des puissances déclarées manifestement, soit enfin que les charges, au moins sur quelques articles, fussent telles que la justification devint impossible, quand il fut question de produire les défenses attendues, on ne vit rien paraître de précis, ni de concluant. Le grand-maître en personne se contenta d'alléguer vaguement qu'il n'y avait point d'églises où le service divin se célébrât mieux que dans celles des Templiers; qu'on ne faisait nulle part plus d'aumônes que chez eux; qu'il n'était ni état, ni religion, ni nation au monde, où l'on montrât autant d'ardeur pour la foi; quant à lui-même, qu'il croyait en bon chrétien tout ce qui est de la foi catholique; qu'au reste, le pape s'étant réservé le jugement de sa personne et des principaux chevaliers, il se tenait prêt à comparaître devant le pontife, et n'avait plus rien à dire avant cela.

On fit comparaître après lui jusqu'à soixante et quatorze Templiers qui avaient demandé à défendre l'ordre. A leur première requisiion, le roi Philippe avait expédié ses lettres patentes, conformément à la commission pontificale, pour faire transporter à Paris tous ceux des chevaliers emprisonnés qui voudraient employer à cette défense. Pour être concertée entre tant de personnes, elle ne fut pas plus satisfaisante. Les écrits qu'ils produisirent ne présentent que des éloges de l'ordre en général et de ses fonctions, avec de violentes invectives contre tous ceux qui le flétrissaient. Ils les traitent d'hérétiques et d'infidèles, de calomniateurs corrompus par argent, au moins d'âmes viles et lâches, à qui la crainte de la mort a fait oublier celle de l'infamie dont ils se sont couverts à jamais eux-mêmes. Ils s'expriment surtout avec énergie contre l'envie et la cupidité de ceux qu'ils supposent avoir suborné ces faux-frères, en leur persuadant qu'un aveu contraire à leur conscience était l'unique moyen de se dérober aux supplices qui les faisaient trembler.

Cette manière de se défendre n'est certainement rien moins que satisfaisante : mais on doit faire observer que, quoi qu'il en fût du

[An 1510]  
fond des  
où ils se  
tions gén  
chevalier  
les autres  
écrivaien  
en même  
procédé  
qu'à gag  
fournir l  
Aussi la p  
coup d'a  
confessio  
témoins.

Les pr  
de Sens,  
celui de  
sa provin  
pliers de  
sieurs fr  
autres ap  
pontife.  
commiss  
senter le  
lui, ni se  
d'ailleurs  
si peu su  
mis aux  
la même  
les de l'

En ef  
tienté d  
ensuite  
ou de c  
qu'outre  
les prov  
mations  
pape à s  
pour ad  
drale, d  
plus ren

Le co  
perdus,

fond des choses, il leur était bien difficile, dans les conjonctures où ils se trouvaient, d'employer d'autres moyens que ces réclama-tions générales. Il est encore à remarquer que les soixante-quatorze chevaliers, commettant quatre d'entre eux pour défenseurs de tous les autres, souscrivirent d'avance à tout ce que ceux-ci diraient ou écriraient de favorable à la dignité de l'ordre, mais protestèrent en même temps contre tout ce qu'ils avanceraient de contraire : procédé qu'on donna pour illusoire, et qu'on prétendit ne tendre qu'à gagner du temps, surtout quand ils déclarèrent ne vouloir fournir leurs moyens décisifs qu'en présence du concile général. Aussi la procédure ne laissa point que de se poursuivre avec beau-coup d'activité à Paris, où, après toutes les informations et les confessions déjà faites, on entendit encore deux cent trente et un témoins, en partie chevaliers, en partie étrangers à l'ordre.

Les prisonniers ainsi pressés apprirent encore que l'archevêque de Sens, Philippe de Marigny, transféré depuis peu à ce siège de celui de Cambrai, devait incessamment tenir à Paris le concile de sa province, pour faire les informations personnelles sur les Tem-pliers de son district. Sous prétexte qu'il y avait parmi ceux-ci plu-sieurs frères chargés de la défense générale de l'ordre, tous les autres appelèrent par provision, du concile de Sens, au souverain pontife. L'archevêque de Narbonne, en qualité de président de la commission de Paris, répondit qu'ils pouvaient sur-le-champ pré-senter leurs défenses en toute liberté; que l'appel ne regardait ni lui, ni ses collègues, puisque ce n'était pas d'eux qu'on appelait : d'ailleurs, que l'archevêque de Sens et ses suffragans leur étaient si peu subordonnés quant à leur concile, que le pape avait com-mis aux prélats de cette province, sur les Templiers de leur ressort, la même autorité qu'avait la commission pour les affaires généra-les de l'ordre.

En effet, Clément V avait chargé tous les évêques de la chré-tienté d'informer contre les chevaliers du Temple, et de porter ensuite dans leurs conciles provinciaux la sentence d'absolution ou de condamnation sur les particuliers. Il avait encore statué, qu'outre les évêques, les inquisiteurs délégués du saint Siège dans les provinces diverses seraient admis, s'ils le désiraient, à ces infor-mations et à ces jugemens. La circonspection fut poussée par le pape à ses dernières limites, jusqu'à obliger les évêques à prendre pour adjoints dans ces informations, deux chanoines de leur cathé-drale, deux frères-prêcheurs et deux frères-mineurs, religieux les plus renommés alors pour leur capacité et leur vertu.

Le concile de la province de Sens, quoique les actes en soient perdus, est le plus connu de ceux qui se tinrent à ce sujet (1310).

On sait, par les auteurs du temps<sup>1</sup>, qu'on y jugea les causes particulières de chaque Templier, dont quelques-uns furent déchargés simplement, d'autres après une pénitence canonique, plusieurs condamnés à une prison perpétuelle, et cinquante-neuf livrés comme relaps et contumaces au bras séculier, puis brûlés à Paris où se tenait le concile. On déterra même les ossemens du Templier Jean de Thur, comme ceux d'un sacrilège notoire, et on les jeta dans le bûcher. Le concile provincial de Reims, qui se tint à Senlis, livra neuf relaps au juge séculier, qui les fit aussitôt brûler. Ce qu'il y a d'étonnant et ce qui produisit d'étranges impressions sur l'esprit des peuples, c'est que ces neuf Templiers de Reims, ainsi que les cinquante-neuf de Sens, rétractèrent tous leur aveu à la mort, et protestèrent que c'était la crainte des tourmens et les inductions artificieuses qui le leur avaient arraché. Dans la Provence, qui appartenait à Charles II, roi de Naples, les Templiers eurent le même sort qu'en France. Ils furent tous arrêtés le même jour, examinés ensuite et jugés, et plusieurs subirent la peine du feu.

Nous ne prétendons pas retracer toutes les scènes qu'offrit cette tragédie, soit à la France, soit aux pays étrangers, d'autant plus qu'en bien des endroits on a dédaigné de conserver les honteux monumens du crime des Templiers condamnés. Toutefois, il ne reste que trop d'actes contradictoires pour le tourment des critiques, qu'ils exercent depuis si long-temps sans les avoir jamais pu satisfaire. Dans la province de Ravenne en Italie, les Templiers nièrent tous les crimes dont on les chargeait, et furent absous, sans avoir été appliqués à la question. Ce concile provincial fit même un sage décret, relatif sans doute aux accusés qu'on pourrait découvrir par la suite. Il porte que ceux-là seront encore absous, que la seule crainte des tourmens, pourvu qu'elle soit bien constatée, réduirait à faire des aveux contre eux-mêmes<sup>2</sup>. En Toscane, au contraire, la plupart des chevaliers tombèrent d'accord de la justice des accusations, et le petit nombre de ceux qui nièrent les faits en fut convaincu<sup>3</sup>.

Quant à l'Allemagne, on ne sait guère que ce qui se passa au concile provincial de Mayence. Le plus distingué des Templiers du pays, Hugues, comte du Rhin, y entra brusquement à la tête de vingt chevaliers bien armés, et se prévalut avec hauteur du désaveu que ses confrères proscrits dans les autres états avaient soutenu dans les tourmens jusqu'au dernier soupir. L'archevêque Pierre témoigna de grands égards à des solliciteurs si imposans,

<sup>1</sup> Nang. cont. Spicil. ed. nov. t. III, p. 61. Baluz. Vit. Pap. t. I, p. 16. — <sup>2</sup> Conc. Hard. t. VII, p. 1311, etc. — <sup>3</sup> Bzov. an. 1308, etc.

[AN 1519]  
leur pro  
auprès d  
rendit q  
pliers de  
tous arm  
aussi, da  
désordre  
Leur  
innocent  
moins e  
la guerr  
et même  
vie et d  
cependa  
coupabl  
minels d  
avoir ét  
nique.  
Castille,  
accusés.  
de prom  
L'ins  
s'expédi  
concile  
c'est-à-  
terme f  
évêques  
et prier  
l'arrivé  
les acte  
de tous  
et les t  
devait  
Enfin  
quatorz  
Clément  
lats, le  
lique, t  
senten  
noncer  
selon l

leur promit avec un air d'intérêt d'agir de son mieux pour eux auprès du saint Père, les congédia, et différa la sentence. Il ne la rendit qu'après avoir écrit au pape selon sa promesse, et les Templiers de cette province y furent absous<sup>1</sup>. En Angleterre, ils furent tous arrêtés le même jour aussi bien qu'en France; et plusieurs aussi, dans le voisinage contagieux de la capitale, confessèrent des désordres semblables à ceux des chevaliers français.

Leur sort fut tout différent en Espagne, où ils furent déclarés innocens, quoiqu'ils eussent pris les armes pour se défendre, au moins en Aragon, dont le roi Jacques II fut obligé de leur faire la guerre en règle. Dans les fers où on les mit après leur défaite, et même dans les tortures, ils soutinrent constamment que leur vie et celle de leurs confrères était pure et sans tache<sup>2</sup>. On voit cependant, par les actes du concile de Tarragone, qu'il y avait des coupables dans ces contrées; seulement ils n'étaient pas aussi criminels que la renommée le publiait. Ceux de cette province, après avoir été absous des censures, furent soumis à la pénitence canonique. Au concile de Salamanque, composé de dix évêques de Castille, on prononça unanimement en faveur des particuliers accusés, en renvoyant au pape, comme partout ailleurs, le soin de prononcer sur le sort général de l'ordre.

L'instruction d'une si vaste et si grave procédure n'avait pu s'expédier pour le jour assigné en premier lieu à l'ouverture du concile de Vienne: ce qui engagea le pape à la différer d'un an, c'est-à-dire jusqu'au premier octobre de l'année 1311. Enfin, ce terme fatal étant arrivé, il se trouva au concile environ trois cents évêques, avec un grand nombre de prélats du second ordre, abbés et prieurs, sans compter des députés de tout ordre. En attendant l'arrivée du roi Philippe, on tint plusieurs conférences, où on lut les actes des procédures diverses faites jusque là. L'avis uniforme de tous les évêques, à l'exception de quatre seulement, un italien et les trois archevêques de Sens, de Reims et de Rouen, fut qu'on devait encore écouter les accusés dans leurs défenses.

Enfin, le vingt-deuxième jour de mars 1312, cent quatre-vingt-quatorze ans depuis l'approbation de l'ordre des Templiers, le pape Clément, dans un consistoire secret de cardinaux et d'autres prélats, le supprima par voie de provision et d'ordonnance apostolique, ainsi qu'il s'exprime lui-même, et non pas par manière de sentence définitive, parce qu'il ne pouvait de droit, ajoute-t-il, prononcer ainsi, suivant les informations et les procédures. En effet, selon les règles du droit, personne ne peut être témoin dans sa

<sup>1</sup> Conc. Hard. *ubi supra*. — <sup>2</sup> Ibid. Baluz. t. 1, p. 365.

propre cause. Or, tous les témoignages obtenus contre les Templiers, vrais ou faux, venaient de leur propre bouche. La publicité de ces témoignages les avait trop diffamés pour que l'ordre fût maintenu; mais, comme on n'avait, après tout, que les déclarations de ces chevaliers, dont plusieurs même avouaient et niaient presque alternativement, la rigueur du droit ne permettait pas de prononcer autrement que par voie de précaution et de règlement apostolique. C'est ce que fit Clément, qui prouva ainsi son respect pour les règles, sa discrétion et son équité. L'ordre étant supprimé, défense fut faite d'en porter le nom, l'habit, et d'en suivre la règle; les biens et les membres de cet ordre furent naturellement réservés, par la provision, à la disposition de l'Eglise et de son chef. Philippe le Bel, en arrivant à Vienne vers le commencement d'avril, trouva l'œuvre terminée, et il ne s'agit plus que de publier le jugement en sa présence, comme on le fit le troisième jour de ce mois.

Le 2 mai suivant, Clément V, par une nouvelle bulle, appliqua les biens des Templiers aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui étaient pareillement dévoués à la défense des lieux saints contre les Infidèles, et qui avaient consommé depuis quelques mois, le jour de l'Assomption de la Vierge, une des plus glorieuses conquêtes sur les Turcs, savoir celle de l'île de Rhodes, dont ils ont ensuite porté le nom jusqu'à leur translation à Malte. Cependant, à la sollicitation des souverains d'Espagne, on donna ces biens aux ordres militaires établis dans ces contrées pour la défense de la religion contre les Maures: application bien mieux entendue qu'en France, où l'on prétend que la libéralité envers les Hospitaliers ne fut qu'apparente, tant il y eut de distractions faites et de charges laissées sur les biens du Temple; non pas que le pape ait tiré le moindre avantage personnel de la destruction des Templiers, mais parce que le parlement de Paris, sous prétexte de mettre les Hospitaliers en possession, adjugea au roi une somme de deux cent mille livres pour les frais de procédure. Quant aux personnes des Templiers, qui restaient en très-grand nombre, la bulle ordonne encore, qu'à l'exception de quelques-uns des principaux, dont Clément se réserve la destinée, les autres continueront à être jugés par les conciles de leurs provinces, auxquels on prescrit la marche suivante: Ceux qui seront trouvés innocens ou dignes d'être absous, auront une subsistance honnête sur les revenus de l'ordre; on usera d'indulgence envers ceux qui auront confessé leurs erreurs; les impénitens et les relaps seront traités à la rigueur; ceux qui après la question même persisteront à nier qu'ils soient coupables, seront mis séparément, ou dans les maisons

[An 1512  
de l'ord  
pour les  
aux con  
d'être tr

Phili  
oublia l  
la mém  
nier dif  
tien. T  
concile  
nier po  
pas seu  
omissio  
été con  
vrai et  
faction  
cherche  
fait con

Un a  
commu  
ticle si  
elle ne  
pur dan  
dépôt c  
mer les  
temps  
vons, c  
forme  
subtilit  
les œuv  
trer jus  
du bon  
spiritu

Pier  
avait s  
gendre  
concil  
Pierre  
lui ci  
partic  
stanti  
l'âme  
et mē

de l'ordre, ou, aux dépens de l'ordre, en différens monastères; pour les fugitifs, on les somméra par acte public de se présenter aux conciles provinciaux, dans le délai d'une année, sous peine d'être traités aussitôt après en hérétiques notoires.

Philippe le Bel, satisfait sur l'article qu'il avait le plus à cœur, oublia les lenteurs de la cour pontificale dans les poursuites contre la mémoire du pape Boniface, et parut enfin traitable sur ce dernier différend, qui n'avait déjà que trop scandalisé le monde chrétien. Trois savans cardinaux, en présence du roi et de tout le concile, justifièrent par des preuves de droit la mémoire du dernier pontife, quant au crime d'hérésie. Après cela, on ne daigna pas seulement traiter les autres chefs d'accusation, dont cette omission fait sentir la frivolité. On déclara que Boniface avait été constamment catholique, et, selon ce qu'ajoute S. Antonin, vrai et légitime pontife de l'Eglise romaine. Mais pour la satisfaction du roi, Clément V prononça qu'on ne pourrait jamais rechercher ce prince, ni ses successeurs, à l'égard de ce qu'il avait fait contre Boniface ou contre l'Eglise.

Un autre objet du concile de Vienne, ou pour mieux dire, l'objet commun de tous les conciles dans ces temps mauvais, c'était l'article si souvent reproduit de la réformation. A proprement parler, elle ne saurait tomber sur le dogme, qui est invariable et toujours pur dans l'enseignement public : mais l'Eglise ne maintient le sacré dépôt dans cette pureté, que par son attention constante à réprimer les esprits téméraires ou singuliers qui aiment dans tous les temps à s'écarter des chemins battus. Dans celui que nous décrivons, c'est-à-dire au milieu du renouvellement encore très-informe des sciences et des études, le goût des systèmes et de la subtilité s'étendait à tout. De la vaine métaphysique puisée dans les œuvres mal entendues d'Aristote et de Platon, on voulut pénétrer jusque dans les profondeurs de l'Être divin, dans les principes du bonheur surnaturel, et dans les secrets inintelligibles d'une spiritualité ou mysticité qu'on imaginait y conduire.

Pierre-Jean d'Olive, franciscain, mort quinze ans auparavant, avait soutenu ou donné lieu de soutenir que l'essence divine engendre et est engendrée : erreur déjà condamnée par le quatrième concile général de Latran, dans les écrits de l'abbé Joachim, dont Pierre-Jean d'Olive était grand admirateur. On accusait encore celui-ci d'avoir avancé plusieurs autres nouveautés scandaleuses, particulièrement que l'âme raisonnable n'est pas la forme substantielle du corps humain : ce qui paraît signifier que le corps et l'âme dans l'homme ne constituent pas essentiellement une seule et même personne; d'où il suivrait que ce n'est pas tout l'homme,

mais l'âme seule qui mérite et démérite. Contre la première de ces erreurs, le concile de Vienne s'en tint à la décision de celui de Latran, ajoutant que le Fils de Dieu, qui subsiste éternellement avec le Père en tout ce par quoi le Père existe, a pris les parties de notre nature unies ensemble, savoir, le corps passible, et l'âme raisonnable qui est essentiellement la forme du corps; et qu'en cette nature il a daigné souffrir et mourir pour opérer le salut de tous les hommes. Puis il prononce expressément que celui-là est hérétique, qui ose soutenir que l'âme raisonnable n'est pas essentiellement la forme du corps humain. Il déclare aussi, mais seulement comme l'opinion la plus probable, que la grâce et les vertus sont conférées par le baptême, tant aux enfans qu'aux adultes, et non pas uniquement la rémission du péché originel.

Ces décisions furent portées à l'occasion du Frère-Mineur Ubertain de Casal, sectateur zélé de Pierre Jean-d'Olive, et comme lui chef des Franciscains qui, sous le nom de spirituels, se flattaient de suivre leur règle beaucoup mieux que ceux de la commune observance, d'avec lesquels ils se distinguaient déjà par une espèce de schisme. Comme ils professaient publiquement la croyance de l'Eglise dans toute son étendue, le pape Clément se contenta de les obliger à rentrer sous l'obéissance des supérieurs ordinaires; et afin de lever leurs scrupules, il rendit, en explication de la règle de Saint-François, une constitution qui fut approuvée dans un consistoire secret du concile. On y déclare d'abord que l'Evangile n'impose point aux Frères-Mineurs d'autre obligation qu'au reste des chrétiens, à moins que leur règle ne les y assujettisse formellement en des termes qui aient force de précepte, et qu'on a soin de spécifier. On explique ensuite la manière dont ils doivent pratiquer la pauvreté religieuse; ce qui faisait le plus grand sujet de différend entre les deux parties de l'ordre. Ils ne doivent avoir ni revenus annuels, ni argent en maniemment, pas même des jardins trop vastes, ni à plus forte raison des vignes ou des champs labourables, point d'églises magnifiques, point d'ornemens précieux et recherchés; en un mot, on les borne à l'usage modeste des choses nécessaires. Une constitution apostolique devait suffire sans doute, pour étouffer à jamais des dissensions et des rivalités entre religieux; mais l'esprit zéléteur plie rarement sous la raison, et moins encore sous l'autorité. La bulle réconcilia si peu les frères des deux observances, que plusieurs des rigoristes se séparèrent hautement des mitigés, surtout dans la Narbonnaise, où, à l'aide du peuple abusé par leur nom séduisant de spirituels, ils chassèrent les autres de plusieurs villes.

Il y avait encore des sectateurs plus dangereux de Pierre-Jean

[An 1312]  
d'Olive  
diffé  
Ces ne  
sexe,  
le pe  
même  
condu  
contr  
peut  
entiè  
lui so  
tenir  
que t  
pas b  
jouir  
com  
qu'il  
préte  
parfa  
prien  
ce q  
hom  
impe  
tus,  
gard  
plat  
l'hu  
nou  
avec  
per  
lem  
C  
mes  
Bèg  
édi  
la  
Il  
sio  
fai  
les  
ma  
U

[An 1512] d'Olive, qu'ils nommaient S. Pierre non canonisé, ne mettant de différence entre l'Apôtre et le Franciscain que celle du culte public. Ces nouveaux enthousiastes étaient des laïques de l'un et de l'autre sexe, qui se disaient frères de la pénitence du tiers-ordre, et que le peuple nommait Bégards, Béguins ou Fratricelles. C'était la même secte que celle des Bizoques ou premiers fratricelles, déjà condamnés par Boniface VIII. Suivant le décret motivé dressé contre eux au concile de Vienne, ils soutenaient que l'homme peut en cette vie parvenir à un point de perfection qui le rende entièrement impeccable, et lui confère un tel degré de grâce, qu'il lui soit impossible d'en acquérir davantage; qu'il y peut aussi obtenir la béatitude finale, de la même manière que dans l'éternité; que toute nature intellectuelle étant heureuse en soi, l'âme n'a pas besoin des splendeurs de la gloire céleste, pour voir Dieu et jouir de lui. On eût peut-être méprisé ces spéculations chimériques comme les fruits d'un vrai délire, si les conclusions pratiques qu'ils en tiraient n'eussent été affreuses pour les mœurs. Mais ils prétendaient qu'arrivés à cette perfection où la chair se trouvait parfaitement soumise à l'esprit, ils ne devaient plus ni jeûner ni prier; qu'ils pouvaient accorder généralement à leur corps tout ce qu'il convoitait; qu'ils n'étaient plus soumis à l'obéissance des hommes, ni même aux commandemens de l'Eglise. C'était une imperfection, suivant eux, que de s'exercer à la pratique des vertus, auxquelles, disaient-ils, l'âme parfaite donne congé. Ils regardaient même comme indigne de la sublimité de leur contemplation, de s'abaisser à méditer la Passion et les autres mystères de l'humanité du Sauveur, de recevoir l'eucharistie, de fléchir le genou devant elle, et de lui donner aucun signe de respect. Le pape, avec l'approbation du concile, condamna sévèrement cette secte pernicieuse, qui s'étendait principalement dans les confins de l'Allemagne.

On a vu qu'il y avait depuis long-temps des associations de femmes dévotes, nommées Béguines, et instituées par Lambert le Bègue dans les Pays-Bas (1173), où elles se sont perpétuées avec édification jusqu'à nos jours. Celles-ci ne sont pas comprises dans la sentence du concile de Vienne, qui les excepte formellement. Il ne retrace que les abus qui s'étaient introduits à leur occasion, et dont le moindre était une curiosité présomptueuse, qui faisait discuter les vérités de la religion, avec les dangers et tous les travers inévitables aux personnes du sexe travaillées de cette manie.

On en vit les funestes effets jusque dans la capitale de la France. Une de ces corruptrices, qui déjà dogmatisait par écrit, avança

dans un de ses ouvrages, avec beaucoup d'autres erreurs contre la foi, qu'une âme, anéantie dans l'amour de son créateur, peut et doit sans remords accorder à la nature tout ce qu'elle demande. Elle tenait si opiniâtrement à cette doctrine, que le supplice du feu ne put jamais la lui faire abjurer. La séduction, surtout en ce genre, passant si aisément de ce sexe à l'autre, un certain Guiard porta le fanatisme jusqu'à se dire l'ange de Philadelphie, et subit de même la peine du feu. En Italie, au pays de Spolète, des ecclésiastiques mêmes et des religieux soutinrent ces affreuses maximes, et, sous ce prétexte de l'esprit de liberté, s'abandonnèrent sans scrupule à toutes sortes de dissolutions. C'étaient les restes de la secte de Doucin, qui n'avait pas fini avec ce turbulent novateur, pris et puni de mort quelques années auparavant, pour ses principes et ses attroupemens séditieux. Car sous le spécieux prétexte de la simplicité et de la liberté évangélique, qui avait entraîné à sa suite une nombreuse populace, il s'était élevé contre toute autorité ecclésiastique, contre le culte public, contre toute obéissance rendue à des hommes. Il instruisait ses sectateurs à voler quand on ne leur faisait pas l'aumône, prêchait que tous les biens étaient communs, débauchait les femmes à leurs maris, et prétendait que tous les hommes et les femmes indistinctement pouvaient vivre maritalement ensemble, parce que la charité voulait que toutes choses fussent communes. Il fut coupé en pièces, ainsi que Marguerite de Trente sa concubine, après qu'on eut long-temps poursuivi sa troupe rebelle avec une armée de Croisés. On punit de même quelques-uns de leurs principaux complices, et l'on épargna la multitude abusée.

Pour ce qui est de la réformation proprement dite, ou de la discipline, le souverain pontife avait mandé à tous les évêques d'apporter à Vienne des mémoires sur ce sujet. Il ne nous en reste que deux, l'un sans nom d'auteur, l'autre de Guillaume Durand évêque de Mende : mais dans ces esquisses sur les relâchemens du troisième âge, nous ne trouvons que trop de preuves du besoin qu'il avait de réforme. On y attribue d'abord avec raison les dérèglemens du commun des fidèles, à ceux des ministres de la religion, nommés dans l'Evangile le sel de la terre, et qui ne sont jamais pour eux seuls, ni bons, ni mauvais. La source de la dépravation cléricale était le peu de discernement qu'on faisait des sujets, pour les admettre à la cléricature, et surtout pour leur conférer les bénéfices. Par les expectatives et les nominations en cour romaine et ailleurs, la charge d'âmes passait journallement à des clerics vagabonds et dissipés, qui ignoraient tout, excepté l'art du manège et de l'intrigue, qui ne savaient pas même la lan-

[An  
gue  
rien  
fin,  
liers  
sem  
cont  
que  
cinq  
le re  
béné  
sur  
cinq  
selo  
treti  
L  
à so  
laien  
la vi  
catic  
d'ou  
vaca  
tre  
part  
si rig  
et da  
ce q  
moir  
torit  
che  
nie  
qu'  
et q  
sait  
béné  
lité  
leur  
fait  
con  
au  
I  
Le  
les  
arc  
sub

gue du peuple qu'on leur confiait, tandis que les évêques n'avaient rien à donner aux gens lettrés et vertueux; qui se dégoûtaient enfin, portaient leurs talens à la cour ou dans les tribunaux séculiers, et devenaient souvent les plus grands ennemis du clergé qui semblait avoir dédaigné leurs services. L'auteur du mémoire inconnu, dit qu'il connaît une cathédrale, où depuis vingt ans l'évêque n'avait pu conférer que deux prébendes, sur plus de trente-cinq qui avaient vaqué, sans compter les expectatives données sur le reste de son diocèse, où le pape avait disposé de tous les autres bénéfices dans la même proportion. L'abus allait jusqu'à entasser sur la tête d'un incapable, et quelquefois d'un enfant, quatre, cinq, six et jusqu'à douze bénéfices; en un mot, plus de revenu, selon les termes du Mémoire, qu'il n'en fallait pour l'honnête entretien de soixante bons sujets.

L'épiscopat lui-même, avili par les réserves, n'avait guère moins à souffrir des élections, soit par les vices des électeurs qui voulaient des évêques aussi vicieux qu'eux, soit par l'importunité et la violence des grands en faveur de leurs proches, soit par les évocations fréquentes des causes d'élection au tribunal apostolique; d'où il arrivait, au moins, que les Eglises demeuraient long-temps vacantes, au préjudice tant du spirituel que du temporel. Une autre cause du mal des Eglises, était le défaut de résidence de la part des curés et des évêques, qui se faisaient illusion sur un devoir si rigoureux, en passant des temps considérables à la cour romaine et dans les autres cours. La dispense en ce genre, comme en tout ce qui est du droit commun, ne doit avoir lieu, suivant le Mémoire, que pour le bien public; autrement elle renverserait l'autorité des anciens canons qu'il est impie de contredire. On reproche encore à la cour romaine de commettre une espèce de simonie, en exigeant des prélats pourvus en cette cour les sommes qu'on exigeait pour l'expédition des titres et le salaire des greffiers, et qui se partageaient entre le pape et les cardinaux. Il s'introduisit parmi ceux-ci un nouvel abus, qui consistait à se procurer des bénéfices réguliers, au grand dommage de la règle, de l'hospitalité qui s'exerçait chez les moines, de leurs bâtimens et de tous leurs biens. La manière dont on réclame contre ces nouveautés, fait sentir combien les commendes, qui avaient pu être regardées comme une nécessité de l'époque où elles furent établies, étaient au fond peu conformes au vœu de l'Eglise.

L'abus du pouvoir des clefs n'est pas rendu moins sensible. Le droit de lancer des censures ne se trouvait pas seulement entre les mains des premiers prélats; mais ceux-ci le commettaient aux archidiaques et aux doyens ruraux, qui avaient eux-mêmes des substituts d'un ordre bien inférieur, et quelquefois très-igno-

rans; d'ou il arrivait qu'il y avait des excommunications sans nombre, et souvent sans cause. On cite des paroisses où l'on voyait jusqu'à quatre cents et même jusqu'à sept cents excommuniés. La vie d'une quantité de clercs et surtout de bénéficiers, n'était ni réglée, ni réservée, pas même décente dans le lieu saint. Ils y conversaient et s'y promenaient pendant l'office, jusqu'à la fin de chaque heure; et à ce moment ils couraient au chœur, en vils mercenaires, pour recevoir la distribution. Leurs mœurs étaient si équivoques, qu'on proposa de mettre en délibération dans le concile, s'il n'était point à propos de leur permettre le mariage, comme aux clercs de l'Eglise grecque.

On accuse les moines de fuir la gêne du cloître, de se répandre dans le monde le plus dissipé, et jusque dans les marchés et les foires pour y faire le négoce, et scandaliser souvent les peuples par des vices plus crians que les leurs. On reproche à d'autres, qui s'observaient davantage, de se retirer deux ou trois dans les prieurés champêtres, pour y vivre dans une liberté fort semblable à la licence. On rend néanmoins justice aux religieux mendiants, sur l'article des mœurs, de la science, du zèle pour le salut des âmes. On les trouve propres à suppléer au peu de mérite des curés: mais on propose de leur donner des revenus assurés; ce qui fait comprendre qu'un degré de vertu assez éminent pour que le dépouillement parfait n'y expose à aucun péril, ne demande pas de la part de celui qui le pratique, moins d'héroïsme pour s'y soutenir avec persévérance que pour s'y élever une première fois. On reprend aussi dans leurs prédications les subtilités et les vaines recherches, et on les exhorte à revenir aux méthodes anciennes. En général, on attribue les abus régnans et les relâchemens divers à l'oubli des anciennes règles, des canons dressés par les quatre premiers conciles et celui de Latran, et des décrets des souverains pontifes. « Si toutes ces saintes lois étaient observées, tant par le chef de l'Eglise que par ses membres, dit le Mémoire en terminant, il semble que la chrétienté serait suffisamment réformée. Car c'était le Saint-Esprit qui inspirait les hommes de Dieu auteurs de tant de sages réglemens qui ont répandu partout la bonne odeur de Jésus-Christ. Et qu'on ne s'étonne pas que je parle du chef de l'Eglise; car quoique le prince ne soit point soumis aux lois, il n'y a rien toutefois qui lui convienne mieux que de s'astreindre à l'observation des lois; et c'est une parole digne de la majesté d'un souverain: Je suis prince, et les lois me commandent<sup>1</sup>. »

En conséquence de ces Mémoires, et d'après beaucoup d'autres

<sup>1</sup> Hist. de l'Egl. Gall. 1. 35.

[An 1313]  
observ  
nomin  
tions  
été dis  
ordre  
bien f  
s'éleva  
de leu  
ques,  
nomb  
dans l  
vaises  
forte  
perfec  
qu'ils  
pouill  
ces de  
biens  
cher d  
aussi  
curé l  
d'abs  
rer le  
laïque  
dice  
Qu  
ment  
face  
perm  
église  
se pr  
prél  
« Ils  
sans  
conf  
la re  
prud  
supé  
la p  
priv  
sou  
ce  
de

observations, les pères de Vienne rendirent plusieurs décrets, qu'ils nommèrent constitutions, les deux premiers concernant les exemptions des réguliers. Les avantages et les inconvéniens en avaient été discutés avec chaleur par Jacques de Therines, abbé de Chailli, ordre de Cîteaux, et par Gilles de Rome, surnommé le docteur bien fondé, devenu d'augustin archevêque de Bourges. Le prélat s'élevait principalement contre les religieux rentés, enorgueillis de leurs richesses, à ce qu'il prétendait, et peu soumis aux évêques, dont ils avilissaient l'autorité. L'abbé représentait un grand nombre d'évêques, non-seulement comme des hommes entrés dans leurs sièges sans vocation et souvent par des voies mauvaises, dépourvus de l'esprit de leur état, incapables à plus forte raison de conduire les âmes dans les sentiers difficiles de la perfection religieuse, mais comme les vrais tyrans des moines, qu'ils opprimaient par esprit de domination, et cherchaient à dépouiller par une odieuse avarice. Le concile prit le milieu entre ces deux extrémités : il défendit aux prélats d'entreprendre sur les biens des moines, d'user contre eux de violence, et de les empêcher d'aller à leurs chapitres généraux ou provinciaux : mais il fut aussi défendu aux religieux d'administrer sans la permission du curé les sacremens d'extrême-onction, d'eucharistie et de mariage, d'absoudre des cas réservés à l'évêque, d'absoudre aussi et d'enterrer les excommuniés ou les usuriers notoires, de détourner les laïques d'aller à leurs paroisses, de se procurer des legs au préjudice de ces églises, enfin de parler mal des pasteurs ordinaires.

Quant aux démêlés des religieux mendians avec le clergé, Clément V renouvela dans le concile de Vienne la décrétale de Boniface VIII, que Benoît XI avait révoquée. En conséquence, il fut permis aux Dominicains et aux Franciscains de prêcher dans leurs églises, dans leurs écoles et dans les places publiques, comme il se pratiquait alors; mais non pas aux heures auxquelles les prélats prêcheraient eux-mêmes, ou feraient prêcher en leur présence. « Ils ne prêcheront pas non plus, ajoute le pape, dans les paroisses, sans mission de l'évêque, ou sans l'invitation des curés. Pour la confession, ils demanderont l'approbation de l'évêque, qui pourra la refuser à quelques-uns, suivant les règles de l'équité et de la prudence : mais s'il la refuse généralement à tous ceux que leurs supérieurs pourraient présenter, alors les religieux administreront la pénitence en vertu du pouvoir que le pape leur en donne. » Ce privilège excita dans l'Eglise des débats qui furent très-longs, et souvent très-vifs, et les prélats ne cessèrent de réclamer, jusqu'à ce qu'on l'abrogeât dans ces derniers siècles, pour la tranquillité de la hiérarchie.

Le concile défend aux moines rentés la superfluité dans la nourriture, la vanité dans les vêtemens, la chasse, les voyages en cour et les cabales contre leurs supérieurs; il leur recommande la retraite et l'étude, sans plus faire mention du travail des mains; trop éloigné des mœurs nouvelles. On défend aux religieuses d'user d'étoffes de soie et de fourrures précieuses, de se coiffer en cheveux, ou de toute autre manière recherchée, de sortir de leurs maisons, surtout pour se promener de nuit par les rues, pour aller au bal et aux fêtes mondaines. D'après cette défense étonnante, on peut juger du relâchement qui l'occasionait. Le concile veut que toutes les religieuses aient des visiteurs, sans excepter celles qui se disaient chanoinesses séculières, et s'assimilaient aux chanoines.

Aux clercs séculiers, même mariés, comme il n'était pas rare d'en trouver alors dans les ordres inférieurs, il est défendu, sous peine de perdre le privilège clérical, de porter des armes, ou d'exercer la profession de boucher, de cabaretier, et tout commerce aussi peu analogue aux mœurs ecclésiastiques. Défense de paraître en public, vêtus d'habits qui frappent la vue du peuple, soit par la hardiesse ou l'assortiment bizarre des couleurs, soit par la singularité de la forme. L'âge nécessaire pour recevoir les ordres est fixé à dix-huit ans pour le sous-diaconat, à vingt pour le diaconat, à vingt-cinq pour la prêtrise. Cependant le Mémoire de l'évêque de Mende, en conformité avec les anciens canons, requérait trente ans pour la prêtrise, et vingt-cinq pour le diaconat. Enfin, par rapport à l'immunité des clercs, le concile révoqua la bulle *Clericis laicos*, qui avait si fort animé Philippe le Bel contre Boniface VIII.

Il fit aussi, pour les hôpitaux, un réglemeut fameux qui a donné l'origine aux administrations laïques de ces institutions. Il défend, sous peine de nullité, qu'ils soient donnés désormais comme bénéfices à des séculiers, à moins que cela ne soit ordonné par le titre de la fondation. Hors ce cas, ils seront commis aux soins de personnes dignes par leur probité, leur sensibilité et leur intelligence, de devenir les tuteurs des pauvres, toutefois sous l'inspection des ordinaires, auxquels elles rendront compte annuellement. Cette disposition nous oblige à reconnaître en gémissant, qu'elle fut extrêmement honteuse pour plusieurs ecclésiastiques du treizième siècle, puisqu'elle provenait de leur dureté envers les malheureux, dont ils détournaient les biens à leur profit personnel; ce qui força le concile à prendre une méthode toute contraire à celles des siècles précédens : jusque là on n'avait pas cru pouvoir mettre ces hospices de charité en de meilleures mains que

[An 1312]  
celles de  
l'usage  
nitence  
de mort  
la voie

Le co  
plus de  
doute n  
y avait  
célébre  
nité. C'e  
saisissat  
de proc  
témoign  
fait hon  
gner d'

Pour  
recomm  
version  
notam  
que, d'  
établir  
pour le  
célébre  
indéfin  
frère t  
solitud  
jusqu'à  
zèle, n  
qu'un  
durée  
mahon  
même  
moine  
romain  
décou

Le  
tion.  
roi d  
à imp  
la T'e

celles des prêtres et des diacres. D'un autre côté, on condamna l'usage où étaient les juges laïques de refuser les sacremens de pénitence et d'eucharistie aux malfaiteurs qui devaient subir la peine de mort. Les ordinaires sont autorisés à contraindre les juges, par la voie des censures, de corriger cet abus inhumain.

Le concile renouvela aussi la fête du saint Sacrement, instituée plus de quarante ans auparavant par Urbain IV, mais qui sans doute n'avait pas encore été reçue dans toutes les Eglises, ou qui y avait été négligée. L'autorisation d'un concile œcuménique la fit célébrer partout, et de jour en jour avec une plus grande solennité. C'est depuis ce temps-là que les fidèles, d'un concert unanime, saisissant l'esprit du concile, quoiqu'il ne parle expressément, ni de procession, ni d'exposition, ont cru devoir honorer, par ces témoignages éclatans de leur adoration et de leur amour, un Dieu fait homme, à qui son état glorieux dans le ciel ne fait pas dédaigner d'habiter encore au milieu des hommes.

Pour la gloire des sciences aussi bien que de la religion, on recommanda l'étude des langues savantes propres à faciliter la conversion des infidèles. Il fut réglé que dans les principales écoles, notamment dans les universités de Bologne, de Paris, de Salamanque, d'Oxford, et dans les lieux où résiderait la cour romaine, on établirait deux maîtres pour l'hébreu, deux pour l'arabe, et deux pour le chaldéen. Le promoteur principal de ces institutions fut le célèbre Raimond Lulle, natif de Majorque, personnage presque indéfinissable, de vie d'abord dissipée et même libertine, ensuite frère très-fervent du tiers-ordre de Saint-François, amateur de la solitude et solliciteur assidu des princes, qu'il vit tous et pressa jusqu'à l'importunité, pour les faire entrer dans les plans de son zèle, négociateur d'une activité unique, auteur de plus de volumes qu'un homme n'en pourrait transcrire et presque lire pendant la durée ordinaire de la vie, accusé d'hérésie et martyrisé chez les mahométans d'Afrique; homme, en un mot, si différent de lui-même et qui présente tant de contrariétés inconciliables que, si la moindre partie de ce qu'on en raconte est vraie, les faits les plus romanesques ne sont plus chimériques. On lui a attribué jusqu'à la découverte du grand œuvre<sup>1</sup>.

Les pères de Vienne prirent encore la croisade en considération. Le roi Philippe, Louis, son fils aîné, roi de Navarre, et le roi d'Angleterre, promirent de faire le voyage; mais tout aboutit à imposer une décime sur le clergé. Les sommes se recouvèrent, et la Terre-Sainte resta sans nulle contradiction au pouvoir des Infidèles.

<sup>1</sup> Vading. ad an. 1312, ad an. 1313.

dèles. Il en sera de même de bien des projets semblables que nous verrons se renouveler par la suite.

Malgré la multitude et la diversité de tous ces grands objets qui firent la matière du concile de Vienne, il n'y eut que trois sessions, mais qui furent préparées par un bien plus grand nombre de consistoires ou de congrégations particulières. Il fut enfin terminé, avec la troisième session, le sixième jour de mai 1312. Il restait néanmoins à consommer l'affaire des Templiers, regardée comme imparfaite tant que le grand-maître et les autres chefs principaux de l'ordre ne seraient pas jugés personnellement.

Le pape, qui s'en était réservé le soin, le commit ensuite à trois cardinaux, assistés de l'archevêque de Sens, de quelques autres prélats et de plusieurs docteurs en droit canonique. Ils les condamnèrent à une prison perpétuelle, au nombre de quatre, savoir, le grand-maître Jacques de Molai, le visiteur de France, les commandeurs d'Aquitaine et de Normandie. Ces fameux accusés avaient déjà infirmé, comme on l'a vu, la confession qu'ils avaient faite en premier lieu, et qu'ils prétendirent depuis leur avoir été extorquée par la séduction et par la crainte des tourmens. Quand on leur fit la lecture de leur sentence, les deux plus illustres des quatre, c'est-à-dire, le grand-maître et le frère du dauphin d'Auvergne, que quelques auteurs disent visiteur de France et d'autres commandeur de Normandie, rétractèrent leurs aveux, au grand étonnement du peuple, et protestèrent avec intrépidité qu'ils étaient innocens. Les cardinaux-légats, fort embarrassés, prirent le parti de délibérer le lendemain sur ce sujet, et les remirent entre les mains du prévôt de Paris, seulement pour les garder jusqu'à ce moment; mais le roi, qui était au palais, tint sur-le-champ conseil avec les officiers qui se trouvaient auprès de lui, sans y appeler aucun ecclésiastique; et le même jour, sur le soir, il fit brûler ces deux chefs de l'ordre dans une petite île de la Seine qui était entre le jardin du roi et les Augustins, à l'endroit où est aujourd'hui la place Dauphine (1314). Le supplice ne servit qu'à redoubler leur constance, qui leur inspira une éloquence pleine d'enthousiasme, et fit une impression étonnante sur les assistans. Les deux autres, après avoir été quelque temps en prison, furent mis en liberté, suivant la promesse qu'on leur en avait faite.

Selon bien des censeurs, Philippe le Bel, naturellement avide, et devenu plus avide encore par le dérangement de ses finances, impérieux, vindicatif comme le prouvent ses poursuites contre Boniface VIII, avait absolument résolu la perte des Templiers, tant parce qu'ils s'étaient déclarés hautement en faveur de ce pape, que parce qu'ils avaient contribué à une sédition à cause des mon-

[An 13  
naies d  
valeur  
le vil  
trop h  
l'y ava  
de l'or  
pétens  
en gén  
dérer  
tife ro

On  
parmi  
déprav  
la sup  
ans de  
ger la  
de l'in  
d'Alle  
lie, to  
monst  
qu'ils  
Franc  
Syrie  
dinair  
expéd  
multi  
tant d  
des in  
bien d  
rien d  
de ce  
aussi  
exora  
accus  
regre  
que r  
tories  
mais  
reille  
PH  
Tem  
gran  
anné

naies que le roi avait haussées jusqu'à deux tiers au-dessus de leur valeur réelle. D'un autre côté, ils représentent Clément V comme le vil esclave de Philippe sur le trône pontifical, où il s'estimait trop heureux de se maintenir par les moyens qui, prétendent-ils, l'y avaient élevé. Nous conviendrons que l'exécution des deux chefs de l'ordre, accomplie par Philippe le Bel à l'insu des juges compétens, fut l'œuvre de la force : quant à la suppression de l'ordre en général, qui fut l'œuvre de Clément V, bien loin de la considérer comme l'acte d'une cruelle connivence de la part du pontife romain, il faut en faire honneur à la sagesse du saint Siège.

On ne peut guère douter qu'il n'y eût bien des vices à reprendre parmi les chevaliers du Temple; mais il reste encore à savoir si la dépravation était aussi générale dans l'ordre, et aussi affreuse qu'on la supposait; s'il avait pour pratique invariable depuis quarante ans de n'admettre personne sans insulter le crucifix, sans outrager la nature par des impuretés exécrables. Quant à la généralité de l'imputation, elle est démentie par le jugement des Templiers d'Allemagne, d'Aragon, de Castille et d'une grande partie de l'Italie, tous ou presque tous renvoyés innocens. Qu'il y ait eu quelques monstres, corrompus d'abord par les Musulmans d'outre-mer, et qu'ils en aient formé à leur tour un bien plus grand nombre, en France surtout où l'on avait le plus de communication avec la Syrie peuplée de Français; c'est ce qui ne passe pas la mesure ordinaire de la dépravation humaine : mais, même en ce cas, était-il expédient de répandre un sang illustre avec cette profusion, de multiplier au su et au vu du peuple ces tortures cruelles, d'attiser tant d'horribles bûchers dont le spectacle ne pouvait laisser que des impressions sinistres? Hâtons-nous d'ajouter que la religion, bien qu'outragée par les crimes avoués des Templiers, ne fut pour rien dans la rigueur de leurs supplices. Au surplus, les lois civiles de cette époque, bien différentes de celles de notre temps, étaient aussi formelles que terribles, et en présence de leur pénalité inexorable, les magistrats, aux yeux desquels la culpabilité d'un accusé était constante, se voyaient forcés de lui faire, quoiqu'à regret, l'application de ces dispositions rigoureuses. Voilà tout ce que nous rapporterons sur ces exécutions à jamais fameuses. L'historien doit présenter ce qui peut diriger le jugement du lecteur; mais il n'appartient qu'à celui-ci de prononcer, au moins en pareille matière.

Philippe et Clément suivirent de près au tombeau les chefs des Templiers : le pape, le 20 avril de l'année 1314, la même où le grand-maître avait été brûlé; le roi, le 29 novembre de cette même année, la quarante-sixième seulement de son âge. Il eut pour succes-

seur, son fils aîné Louis X, surnommé Hutin, dans le langage du temps, à cause de son humeur pétulante, et déjà roi de Navarre du chef de sa mère, qui unit ainsi sa couronne à celle de France. Les peuples, émus de tant d'exécutions, saisirent avec avidité le bruit qui se répandit sans fondement, que le pape et le roi avaient été ajournés par le grand-maître au tribunal du Juge suprême : méprise affectée d'une maligne ignorance, qui attribua au monarque français ce qu'on avait raconté deux ans plus tôt du roi Ferdinand IV de Castille mort subitement, après avoir été cité au jugement de Dieu par deux frères du nom de Carvajal, qu'il avait condamnés précipitamment à mort pour un assassinat dont ils se prétendaient innocens<sup>1</sup>.

Les cardinaux étant assemblés en conclave à Carpentras, pour donner un successeur à Clément, ses neveux Bertrand et Raimond-Guillaume, soit qu'ils craignissent que le pape futur ne recherchât leur conduite, qui aurait en effet donné lieu au blâme, soit qu'ils voulussent perpétuer leur domination tyrannique dans la cour pontificale, vinrent tout-à-coup suivis de troupes nombreuses de Gascons à pied et à cheval, tuèrent plusieurs Italiens, pillèrent comme dans une ville prise d'assaut, et mirent le feu en divers quartiers. Les cardinaux s'échappèrent secrètement par une ouverture qu'ils firent à un mur de derrière du palais épiscopal où ils s'étaient enfermés, et chacun d'eux s'enfuit où il put, non sans de grands périls<sup>2</sup>. Tout ceci arriva au mois de juillet, entre la mort de Clément V et celle du roi Philippe. Ils implorèrent aussitôt le secours de ce prince, qui les prit sous sa protection, et leur conseilla de se rassembler à Lyon, réuni depuis peu en toute souveraineté à sa couronne. Cette ville puissante de l'ancienne domination des monarques français, avait passé aux rois d'Arles et de Provence, qui la transportèrent à l'Empire, puis la réduisirent insensiblement sous les lois absolues, tant spirituelles que temporelles, de son archevêque et de son chapitre, souvent peu d'accord sur leurs droits respectifs. Les citoyens, ennuyés de ces altercations dont ils avaient beaucoup à souffrir, ouvrirent leurs portes aux troupes du roi, qui obligea le clergé à lui céder sa souveraineté. On conserva, au moins quelque temps, à l'archevêque le droit d'avoir des troupes et de battre monnaie, et aux chanoines, le titre de comtes dans lequel ils se sont maintenus jusqu'à la fin du dernier siècle.

Le conclave se tint en effet à Lyon; mais ce ne fut pas sans peine et sans de longs retards qu'on y rassembla les cardinaux

<sup>1</sup> Marian. l. 15, c. 2. — <sup>2</sup> Baluz. p. 872.

(An 1314)  
alarm  
la mo  
Philip  
un ch  
Philip  
de ce  
rassur  
de vi  
du ro  
se tre  
dema  
lui ou  
cardi  
pour  
apost  
encei  
atten  
vemb  
de Je  
gent  
Philip  
Le  
concl  
d'Eus  
et fix  
franç  
Fleur  
qui l  
par l  
croir  
laque  
ment  
ble.  
tite  
scier  
ques  
épre  
mièn  
men  
lien.  
fran  
L  
lous

alarmés : ce qui fit vaquer le saint Siège plus de deux ans depuis la mort de Clément V. Ainsi toutes les démarches et l'activité de Philippe le Bel, qui mourut avant ce terme, ne purent procurer un chef à l'Église. Louis X, son fils et son successeur, envoya Philippe, son propre frère et comte de Poitiers, pour l'exécution de ce dessein. Ce premier prince du sang fut encore six mois à rassurer les cardinaux, qu'il fit enfin revenir à Lyon au nombre de vingt-trois. Mais il y avait à peine réussi, qu'il apprit la mort du roi son frère, arrivée au bout de dix-huit mois de règne. Il se trouva fort embarrassé entre ces deux affaires capitales qui demandaient sa présence en des lieux différens, et partit pour celui où le rappelaient les intérêts du trône, après avoir mis les cardinaux dans la maison des Frères-Prêcheurs, avec des gardes pour les empêcher d'en sortir avant qu'ils eussent rempli le Siège apostolique. Comme Louis Hutin avait laissé sa femme Clémence enceinte, le comte de Poitiers fut nommé régent du royaume en attendant la naissance de l'enfant. Ce fut un prince qui, le 15 novembre de cette année 1316, acquit le titre de roi sous le nom de Jean I<sup>er</sup>, et le perdit en mourant quelques jours après. Le régent son oncle fut aussitôt reconnu roi, cinquième du nom de Philippe, et surnommé le Long, à cause de sa taille.

Le septième du mois d'août précédent, après quatorze jours de conclave, les cardinaux avaient élu d'une voix unanime Jacques d'Euse, cardinal-évêque de Porto, qui prit le nom de Jean XXII, et fixa, comme son prédécesseur, son séjour à Avignon. Il était français, né à Cahors, et non pas de famille obscure, comme l'assure Fleury, d'après Villani qui le dit fils d'un cabaretier, et S. Antonin qui le dit fils d'un savetier : on peut se convaincre du contraire par les savantes discussions de Baluze. On n'est pas mieux fondé à croire qu'il s'était nommé pape lui-même : la lettre circulaire par laquelle il fait part de sa promotion aux évêques, porte expressément qu'il avait beaucoup hésité à se charger de ce fardeau terrible. Ce grand pape avait peu d'extérieur, le teint pâle, la taille petite et la voix grêle ; mais il était plein de feu, d'âme, d'esprit, de science, d'adresse et de courage, sobre, exact aux prières publiques, amateur de l'étude, vigilant, actif, et d'une fermeté à toute épreuve. On reconnut sa prédilection pour sa patrie, dès la première promotion de cardinaux qu'il fit dans l'année de son avènement au pontificat. Entre huit, il y a sept français, et un seul italien. Quelques années après il créa encore sept cardinaux, tous français sans aucune exception.

La seconde année de son pontificat, il érigea le siège de Toulouse en archevêché ; et pour lui former des suffragans, il établit

en même temps des évêques à Montauban, à Saint-Papoul, à Rieux, à Lombez, et leur joignit celui de Pamiers. Comme ces retranchemens se faisaient sur la métropole de Narbonne, pour la dédommager, on y créa les évêchés d'Aleth et de Saint-Pons. Celui d'Albi fut partagé en deux, par l'érection de l'abbaye de Castres en un nouveau siège épiscopal. Dans les provinces de Bourges et de Bordeaux, Jean XXII créa la même année six nouveaux évêchés, Vabres dans le diocèse de Rhodéz, Condom dans celui d'Agen, Sarlat dans celui de Limoges, Saint-Flour dans celui de Clermont, et dans celui de Poitiers Luçon et Mullezais, dont le siège fut transféré à La Rochelle vers le milieu du dix-septième siècle. L'année suivante, il érigea encore trois évêchés nouveaux, Tulle dans le diocèse de Limoges, Lavaur et Mirepoix dans celui de Toulouse.

Il choisissait pour ces sièges épiscopaux, des monastères dont les abbés étaient ordinairement faits évêques, afin d'empêcher les oppositions. Bertrand, abbé de Saint-Benoît de Castres, vit cependant installer un autre évêque à sa place. C'est pourquoi, après avoir donné son consentement, parce qu'en le refusant, à ce qu'il dit, il s'exposait à une prison perpétuelle, il adressa ses réclamations aux présidens des parlemens de Toulouse et de Paris assemblés. Il soutint que, selon les lois et les usages du royaume, le pape ne pouvait faire ces érections, sans le consentement du roi et des seigneurs territoriaux. Il accusa même le pape Jean de ne multiplier ainsi les évêques, qu'afin de mieux réussir, suivant les errements de ses prédécesseurs, à joindre par toute la terre la puissance temporelle à la spirituelle. Le différend de cet abbé avec Déodat, premier évêque de Castres, fut terminé par une transaction qui lui conserva le titre de son abbaye, avec treize cents livres de revenu sur les biens de ce monastère. Le pape eut encore soin d'écrire au roi, afin de justifier ses vues dans ces érections. Pour celles du diocèse de Toulouse en particulier, il prétend avoir travaillé à la tranquillité du royaume, en partageant entre plusieurs la puissance et les richesses d'un seul évêque, qui était, dit-il, presque semblable à un roi.

Peu après, il publia le recueil des constitutions de Clément V, tant celles qui furent portées dans le concile de Vienne, que celles qui le furent hors de ce concile. Nous en avons déjà cité plusieurs dispositions, en assez grand nombre pour en donner une idée suffisante. On les nomme Clémentines, du nom de leur auteur, qui ordonna qu'elles servissent de règles dans les écoles et les tribunaux. Ce recueil est divisé en cinq livres, comme le Sixte des décrétales, dont il fut quelque temps nommé le septième.

Jean XXII eut bientôt des soucis plus inquiétans. L'ignorance

[An 1316  
où l'on  
sait att  
pusillar  
avait te  
à lui fa  
son, in  
mort le  
perstit  
nous a  
der cor  
résie.  
tant po  
nation  
maléfie  
Ent  
pape,  
plus c  
saires  
perpét  
au sai  
nard C  
dépos  
Tuscu  
avait,  
culier  
chal e  
A T  
nique  
condé  
qui, v  
gien a  
Il éta  
dogm  
lui fi  
en It  
pour  
mer.  
pri  
cond  
sus-C

' R  
villan

où l'on était alors des secrets de la nature et de la physique, faisait attribuer à la magie une vertu bien propre à nourrir cette pusillanimité. Pour se venger de quelques traits de sévérité, on avait tenté d'empoisonner le pape. Les conjurés, n'ayant pu réussir à lui faire prendre le breuvage dans lequel ils avaient mêlé le poison, imitèrent sa figure en cire, et comptaient le faire périr d'une mort lente, en piquant ce portrait, suivant leurs observances superstitieuses, après des invocations infernales <sup>1</sup>. C'est là ce que nous apprend la commission qu'il donna pour informer et procéder contre ces maléficiers selon les formes usitées en matière d'hérésie. Ils méritaient bien sans doute cette égalité de traitement, tant pour leurs tentatives homicides, que pour les énormes profanations qu'ils faisaient du baptême et de l'eucharistie dans leurs maléfices.

Entre ceux qui se rendirent suspects d'avoir attenté à la vie du pape, Hugues Gérard, évêque de Cahors, était le personnage le plus considérable. La sentence rendue contre lui par les commissaires ecclésiastiques, ne le condamne cependant qu'à la prison perpétuelle, pour cause de simonie, de mépris du droit d'appel au saint Siège, d'exactions et de violences tyranniques; mais Bernard Guyon, auteur contemporain <sup>2</sup>, ajoute que le coupable fut déposé par le pape, ensuite dégradé par le cardinal-évêque de Tusculum, et livré à la cour séculière qui le fit brûler, parce qu'il avait, dit-on, machiné la mort du souverain pontife. Le juge séculier qui ordonna cette exécution, était en même temps le maréchal et le neveu du pape.

A Tarragone en Espagne, l'inquisiteur de l'ordre de S. Dominique, et le vicaire général du diocèse pendant la vacance du siège, condamnèrent les erreurs et les livres d'Arnaud de Villeneuve, qui, vanté pour sa capacité en médecine, s'était érigé en théologien avec toute l'arrogance et le ridicule d'un ignorant applaudi <sup>3</sup>. Il était clerc de l'Église de Valence en Espagne; mais il voulut dogmatiser à Paris, où il se trahit devant quelques docteurs, qui lui firent craindre d'être poursuivi comme hérétique. Il s'enfuit en Italie, comme dans une terre plus sûre alors que la France pour les ennemis de la religion. Quelque temps après, il périt en mer. Les erreurs d'Arnaud, sous un air de réforme, attaquaient principalement le culte extérieur, le régime de la hiérarchie, la conduite des religieux qu'il accusait de falsifier la doctrine de Jésus-Christ, et les secours que les théologiens tiraient de la philo-

<sup>1</sup> Rain. an. 1329, n. 13. — <sup>2</sup> Bsluz. Vit. t. 1, p. 154. — <sup>3</sup> Emeric Direct. p. 265. Villan. IX, c. 3.

sophie, dont il voulait que l'étude fût absolument interdite. Jean XXII divisa vers le même temps la province de Tarragone, afin d'ériger en métropole l'évêché de Saragosse, auquel il donna cinq suffragans, sur les onze qu'avait en tout la Tarragonaise. Il voulait aussi multiplier les sièges épiscopaux au-delà des Pyrénées, comme il avait fait en deçà; mais il y trouva plus d'obstacles que parmi les peuples doux et dociles de la France. Les Espagnols, afin de colorer leur opposition, alléguèrent que ces sièges partagés n'auraient plus assez de revenus pour soutenir la dignité épiscopale.

Le concile que Rainald de Ravenne tint à Bologne l'an 1317, avec ses huit suffragans les évêques de Bologne, de Comachio, de Forlimpopoli, de Césène, de Reggio, de Parme, d'Imola et de Cervia, contient plusieurs réglemens qui ne sont pas moins dignes d'attention que ce qui se passait dans l'Eglise d'Espagne<sup>1</sup>. Il y est dit que les curés institués par des patrons même ecclésiastiques, ne doivent administrer le spirituel qu'après en avoir reçu la commission de l'évêque diocésain. Pour empêcher que la vie licencieuse et l'extérieur indécent des cleres ne les rendent entièrement méprisables aux peuples, il leur est défendu d'approcher des lieux de débauche, de loger chez eux des personnes suspectes, de porter les armes; puis on leur prescrit en détail quelles doivent être la forme et la qualité de leurs habits. La chasse est absolument interdite à toute espèce de religieux. Pour les contraventions à ces réglemens divers, on impose des amendes pécuniaires aux clercs séculiers, et aux réguliers, des œuvres de pénitence. Les chanoines se multipliant à l'excès, et l'état même de moine commençant en Italie à être regardé comme une fortune, on statue que le nombre des uns et des autres sera fixé dans chaque Eglise à proportion du revenu, sans qu'il soit permis à l'évêque de l'augmenter.

Quant aux frais immenses des procédures ecclésiastiques, si sagement abrégées depuis, on donne un tarif exact des salaires, qu'on ne pourra dépasser sans exaction. On défend aux archiprêtres et à tout autre juge au-dessous de l'évêque, de faire le procès aux curés et aux autres ecclésiastiques de leur dépendance. On excommunie les juges laïques qui, après avoir pris des clercs coupables de port d'armes ou de toute autre faute, refuseront de les rendre à l'évêque dès qu'ils en seront requis. Jean XXII venait d'accorder aux officiers de Philippe le Long, de peur que les crimes ne demeurassent impunis, le pouvoir d'arrêter les clercs no-

<sup>1</sup> Tom. VI Conc. p. 1655.

[An 1317]  
toirem  
micide  
dange  
conces  
Hardi,  
lits co  
tenu s  
tout é  
ordine  
des pr

Il s  
Italiae.  
fameu  
mome  
traore  
guéri  
curai  
sacre  
au lie  
siècle  
même  
nini,  
ense  
Olive  
lome  
vint  
bâtin  
césai  
grége  
mon  
seul  
core  
cler  
mei  
D  
d'un  
Infi  
à ce  
que  
fon

[An 1319,

toirement coupables ou publiquement diffamés pour cause d'homicide, de mutilation ou d'autres crimes énormes, quand il y avait danger d'évasion, à charge de les rendre au juge ecclésiastique<sup>1</sup> : concession déjà faite par Nicolas IV, en faveur de Philippe le Hardi, et l'un des premiers vestiges de la distinction entre les delits communs et les cas privilégiés<sup>2</sup>. Un autre concile de Ravenne, tenu six ans plus tôt, en défendant aux Eglises exemptes d'admettre tout évêque qui n'a point de peuple en deçà de la mer, à faire des ordinations ou d'autres fonctions pontificales, nous présente un des premiers exemples de ce qu'on appelle évêque *in partibus*.

Il s'établit dans le même temps un nouvel ordre religieux en Italie. Jean Tolomei, d'une famille noble de Sienne, et docteur fameux en droit civil, fut attaqué d'un grand mal aux yeux, au moment de faire une leçon publique à laquelle un concours extraordinaire d'auditeurs de tout état devait assister. Il demanda sa guérison à la Sainte-Vierge, avec promesse que, si elle la lui procurait, il renoncerait à toutes les vanités mondaines, et se consacrerait pour toujours à son service. Ayant été guéri à l'instant, au lieu de la leçon qu'on attendait de lui, il fit sur le mépris du siècle un discours animé de tout le sentiment qu'il éprouvait lui-même. Deux autres nobles Siennois, nommés Patrici et Piccolomini, s'attachèrent à lui sur-le-champ, et ils allèrent tous trois ensemble au diocèse d'Arezzo, en un lieu qu'on nommait le Mont-Olivet. Ils s'y bâtirent des cellules avec un oratoire, et Jean Tolomei, qui prit le nom de Bernard, y employa son bien. Il leur vint bientôt des disciples dont le grand nombre les obligea à bâtir un monastère spacieux et à prendre une règle. L'évêque diocésain, par commission du pape, l'approuva, ainsi que leur congrégation qui fut annexée à l'ordre de S. Benoît<sup>3</sup>. Il exempta leur monastère des dîmes et de toute autre redevance, se réservant seulement la visite et la confirmation de l'abbé. On pourvut encore à ce qu'il ne fût jamais gouverné par des laïques ni par des clercs seculiers. Patrici fut élu premier abbé, au refus de Tolomei, qui toutefois ne put se refuser à l'être par la suite.

Denys, roi de Portugal, obtint aussi dans ses états l'institution d'un nouvel ordre, pour la défense de la foi chrétienne contre les Infidèles (1319). Il se composait de religieux militaires, semblables à ceux de Calatrava, dont ils empruntèrent les constitutions, ainsi que la partie de la règle de Cîteaux qui était compatible avec leurs fonctions propres. On les soumit tant à la correction qu'à la visite

<sup>1</sup> Rain. an. 1317, n. 13. — <sup>2</sup> Ibid. — <sup>3</sup> Ughel. t. 1, p. 473.

de l'abbé d'Alcobaça au diocèse de Lisbonne. Ce nouvel ordre prit le nom de Christ, ou de la milice de Jésus-Christ <sup>1</sup>.

Les idées de guerre de religion, qui ne devaient plus avoir de réalité, du moins hors de l'Occident, n'en fermentaient pas moins dans les têtes. A l'occasion de la croisade projetée par les rois de France et d'Angleterre, on vit se renouveler, sous Philippe le Long, ce qui était arrivé autrefois avec tant de désordre pendant la prison de S. Louis en Egypte. Un enthousiasme soudain et presque universel s'empara, comme alors, du petit peuple, et surtout des gens de campagne, qui se persuadèrent que la délivrance de la Terre-Sainte leur était réservée. Les pâtres et les bergers, abandonnant leurs troupeaux, furent les premiers à s'assembler au commencement de l'an 1320, d'abord sans armes, sans provisions, sans chefs militaires et sans autre titre que celui de Pastoureaux. Ils avançaient en procession, marchant deux à deux par les villes et les villages, à la suite d'une croix, dans un profond silence, visitant les principales églises, et demandant l'assistance des fidèles, qui leur fournissaient des vivres en abondance. La troupe grossissait à chaque endroit par la jonction des mendiants, des gens désœuvrés, des vagabonds et des voleurs : ils entraînaient jusqu'aux femmes et aux enfans <sup>2</sup>.

Bientôt ils se rendirent odieux par leurs violences, par le pillage, par des assassinats. Si l'on arrêtait quelque coupable, les autres venaient en troupe forcer les prisons, insulter les magistrats avec impudence, et quelquefois avec effusion de sang. Ils précipitèrent d'un escalier du Châtelet le prévôt de Paris, qui manqua de périr. Cependant ils s'éloignèrent du centre du royaume, où ils risquaient d'être accablés, et allèrent dans les provinces méridionales décharger leur fureur, exercer leur zèle sanguinaire contre les Juifs, qui n'eurent à choisir qu'entre le baptême et la mort. Ils massacrèrent tous les Juifs de Toulouse, sans que les officiers du roi ni ceux de la ville pussent les en empêcher. Dans le Bas-Languedoc, ils étendirent la violence et le pillage sur tout le monde, sans épargner les églises. De là, ils marchèrent vers Avignon, où la cour pontificale même eut beaucoup à craindre. On prit néanmoins de justes mesures pour arrêter ce *fléau public*. On mit des garnisons dans toutes les forteresses, dans les châteaux, jusque dans les églises; on leur ferma les passages, on empêcha de leur vendre des vivres. Plusieurs périrent par les armes, d'autres furent pris et pendus, le reste s'enfuit et se dissipa. L'An-

<sup>1</sup> Baluz. t. 2, p. 761. — <sup>2</sup> Cont. Nung. p. 637.

gleterre fut agitée par des attroupeimens pareils, qui se débantèrent aussi heureusement (1321).

Des mouvemens non moins funestes et beaucoup plus durables agitèrent l'Italie. Déjà les Gibelins avaient enlevé de Lucques, à main armée, les trésors de l'Eglise romaine que Clément V y avait fait transporter de Rome, de la Campanie et du patrimoine de S. Pierre. Ces factieux partisans des empereurs prenant de jour en jour plus d'ascendant sur les Guelfes, ou sur le parti des papes devenus presque étrangers à l'Italie, la ville de Recanati, dans la Marche d'Ancône, leva hautement l'étendard de la révolte. A l'occasion de quelques coups d'autorité, ordonnés quelquefois avec une sage modération par le gouverneur de la province, les habitans de la ville se jetèrent sur l'officier chargé de cette commission, et le massacrèrent avec trois cents hommes de sa suite. Ils emprisonnèrent ceux qui avaient échappé au carnage, leur joignirent plusieurs de leurs concitoyens déclarés pour la soumission, et ne sur-sirent à leur premier emportement que pour commettre des atrocités d'autant plus odieuses qu'elles étaient plus réfléchies. Armés de cet affreux sang-froid, ils traînèrent quelques-unes de leurs victimes par la ville, jusqu'à ce que tout leur corps ne fût qu'une plaie, abattirent leurs maisons sous leurs yeux presque éteints, puis les enterrèrent sous les ruines. Ils pendirent ou décapitèrent les autres après en avoir extorqué des ventes et des donations de leurs biens. Ils égorgèrent jusqu'à de petits enfans, firent les derniers outrages à des femmes, à des filles, à des religieuses. Ces excès de scélératesse, comme il arrive souvent, s'étant convertis en haine formelle de la religion et de la vertu, l'année suivante 1321, plusieurs de ces forcenés s'abandonnèrent à toutes sortes de dissolutions et d'infamies, à des observances magiques et idolâtriques, à des blasphèmes horribles contre Jésus-Christ.

L'inquisiteur les cita, mais en vain, comme on devait s'y attendre. Il fit leur procès par contumace, les déclara excommuniés, les abandonna aux juges séculiers, et confisqua leurs biens au profit de l'Eglise romaine. Cette rigueur, qui ne consistait qu'en paroles ou en écrits, fut inutile contre des scélérats armés, et soutenus non-seulement par la multitude de leurs concitoyens, mais par les habitans séduits d'Ossimo, de Spolète, et par les comtes de Montefelto. Le pape se trouva réduit à faire prêcher contre eux la croisade, qui ne fut pas plus efficace. Tout ce qu'ils éprouvèrent de peine ou plutôt d'humiliation, ce fut la translation qu'on fit pour la seconde fois du siège épiscopal de cette ville rebelle, à celle de

<sup>1</sup> Ugel. t. II, p. 803.

Macerata plus fidèle à l'Eglise romaine. Déjà Recanati, pour cause de révolte contre le saint Siège, avait été privée de la dignité épiscopale par Urbain IV.

Les Gibelins firent beaucoup d'autres entreprises en Lombardie<sup>1</sup>. Matthieu Visconti à Milan, Rainald Passarino à Mantoue, Can de l'Escale à Vérone, s'emparèrent de la puissance publique; le premier sous le titre formel de prince; les deux autres, sous les noms équivalens de vicaires de l'Empire. On essaya aussi contre eux des procédures et des censures ecclésiastiques, tout faible que dût paraître ce frein contre l'appât de la souveraineté. Ce fut encore une nouvelle croisade qu'il fallut prêcher, au moins contre les Visconti. On déclara Matthieu, leur père, convaincu d'hérésie par ses œuvres et ses mauvais discours; on confisqua ses biens, on le priva lui et ses descendans de leurs dignités, et on les nota d'infamie. Mais il y eut un redoublement de crimes, de fureurs, de troubles et de violences de toute espèce, quand, après la mort de Matthieu, l'empereur Louis de Bavière, au lieu de punir les rebelles comme l'y obligeaient son devoir et ses sermens, se déclara hautement pour le fils de l'usurpateur. Dès que le pouvoir, dépositaire de la force matérielle, se place en opposition avec l'Eglise, à qui il devrait prêter appui, le trouble est inévitable.

D'autres désordres non moins nuisibles à la religion régnaient en Espagne. Le concubinage du clergé subalterne, et même des prêtres, y était si commun, que la grandeur du scandale faisait désirer à un auteur du temps et du pays<sup>2</sup>, qu'ils n'eussent jamais voué la continence. « Tous les jours, dit-il, on les voit passer avec impiété, du sein de leurs concubines, à l'autel redoutable où ils doivent consacrer l'hostie sans tache, le cœur encore tout embrasé de flammes impures, ou tout au plus après une confession de cérémonie qui n'exclut pas l'attache au crime. » Ils n'en étaient venus là, selon le même auteur, que depuis quelques années. C'est pourquoi les premiers pasteurs se flattèrent de mettre bientôt fin à ce désordre. Dans un concile tenu l'an 1322 à Valladolid<sup>3</sup>, ils statuèrent que tout ecclésiastique revêtu des ordres majeurs, s'il ne quittait sous deux mois sa concubine, serait privé de la troisième partie du fruit de tous ses bénéfices; deux mois après, du second tiers; et après deux mois encore, du total. Enfin quatre mois après les six premiers, poursuivent les pères, on leur ôtera le titre même de leurs bénéfices. Quant à ceux qui n'en ont point, ils seront incapables d'en obtenir, s'ils sont prêtres; et s'ils ne le

<sup>1</sup> Vading. an. 1321, n. 5, etc. — <sup>2</sup> Alvar. Pelag. l. 11, c. 27. — <sup>3</sup> Tom. XI Conc. p. 1682, c. 7.

sont pas, ils ne pourront passer aux ordres supérieurs. Ceux dont les concubines ne sont pas chrétiennes, par une distinction assez étonnante, sont punis plus sévèrement.

De peur que l'indigence n'expose les ecclésiastiques à tenir une conduite peu convenable à leur état, on défend d'ordonner pour chaque Eglise plus de clercs qu'elle n'en peut nourrir. On veut encore que tous ceux qu'on admettra aux ordres sacrés, sachent parler latin. Enfin l'on abroge les épreuves du fer chaud et de l'eau bouillante, plus enracinées en Espagne que dans le reste de la chrétienté, par le commerce des infidèles<sup>1</sup>.

Ce fut vers la même année que s'établirent les processions solennelles du saint Sacrement. Le concile tenu à Sens en 1320 et celui de Paris de 1324, en supposent déjà l'établissement, que l'un d'eux attribue à l'inspiration divine. Il s'en rapporte, pour l'observation, à la dévotion du peuple et du clergé qui les avait introduites. Afin de faire connaître néanmoins le vœu de l'Eglise, il accorde l'indulgence de quarante jours à tous ceux qui se prépareront dignement à cette procession par le jeûne de la veille. Il n'est point parlé de procession dans la bulle d'institution de la fête : mais c'était une conséquence toute naturelle, que le peuple chrétien s'étudiât, dans cette auguste solennité, à rendre les hommages les plus éclatans au Saint des saints qui en est l'objet. Aussi cette pieuse pratique s'est-elle étendue rapidement, des Eglises particulières qui on ont donné l'exemple, dans toute la catholicité. Le jeûne qui s'observait le jour précédent, ne s'est conservé que dans quelques communautés religieuses.

Ce fut encore sous le pontificat de Jean XXII, que s'établit l'usage universel d'adresser à la Sainte-Vierge, du moins au déclin du jour, la prière qu'on nomme l'*Angelus*. Cette coutume avait commencé dans l'Eglise de Saintes, où l'on avertissait pour cela les fidèles au son de la cloche. Le pape Jean, en ayant été instruit et fort édifié, l'autorisa par une bulle du 13 octobre 1318, et la confirma par une autre du 7 mai 1327. Elles accordent dix jours d'indulgence à ceux qui feront cette prière à genoux.

Les rigoristes de S. François, sous le nom spécieux de frères spirituels, avançaient toujours dans la route du schisme et de l'apostasie; et ce qui n'avait paru d'abord qu'une querelle monastique, occupa bientôt le souverain pontife avec les premiers docteurs, et devint la cause de l'Eglise<sup>2</sup>. Les supérieurs de l'ordre eurent recours au pape Jean contre ces frères indociles, qui de leur côté appelèrent à ce pontife, et eurent l'assurance de venir,

<sup>1</sup> Tom. XI Conc. pag. 1682, c. 26. -- <sup>2</sup> Vading. an. 1318.

au nombre de soixante-quatre, le trouver à Avignon. Ils s'attroupèrent autour du palais pontifical, et y passèrent toute la nuit, résolus de ne point s'éloigner qu'ils n'eussent obtenu audience, et surtout de ne pas mettre le pied dans le couvent des frères de la communauté. Le pape, instruit par leurs clameurs, ordonna de les conduire dans cette maison, et de les y garder jusqu'à ce qu'il pût donner sa décision. L'ordre leur ayant été signifié de rentrer dans l'obéissance de leurs supérieurs ordinaires, ils en appelèrent du pape surpris au pape mieux informé. Ce ne fut pas là l'unique preuve qu'ils donnèrent, que le crime de la désobéissance marche rarement seul.

Par les informations juridiques auxquelles ils furent tous soumis, on les trouva infectés de principes contraires à plusieurs articles de foi, et qui renversaient toute la constitution de la hiérarchie<sup>1</sup>. Ils soutenaient, entre autres erreurs, qu'il n'est permis de jurer en aucune rencontre; que les prêtres en péchant perdent le pouvoir de consacrer; qu'il y a deux Eglises, l'une charnelle et opulente, gouvernée par le pape et les évêques; l'autre spirituelle, pauvre et frugale, composée d'eux-mêmes et de leurs sectateurs; que celle-ci a seule la puissance ecclésiastique, et que l'autre n'a ni autorité ni juridiction. A force d'exhortations et de menaces, on soumit la plupart de ces frères errans, et l'on exigea qu'ils abjurassent publiquement leurs erreurs. Mais il resta quatre contumaces, qui portèrent l'opiniâtreté à un excès dont le faux esprit de réforme et l'hypocrisie semblent seuls capables. On eut beau les rappeler aux principes de la foi, leur faire toucher au doigt l'illusion qui les égarait, leur représenter le sort funeste auquel la docilité seule pouvait les soustraire, différer même assez long-temps leur condamnation, afin de dompter leur coupable constance : tous les expédiens de la commisération et de la longanimité ne servirent qu'à augmenter leur arrogance. Il fallut enfin procéder à la punition. Ils furent dégradés des saints ordres, trois de la prêtrise, et le quatrième du diaconat, puis abandonnés au juge séculier, Raimond de Villeneuve, viguier de Marseille, qui les fit brûler dans un cimetière de cette ville. Plusieurs de ceux qui avaient abjuré, ne laissèrent pas que d'être condamnés à la prison<sup>2</sup>. On eut lieu de se convaincre qu'on ne les tenait pas sans raison pour suspects. Quelques-uns d'eux dans la suite désertèrent l'ordre et la foi, pour passer chez les Infidèles. Jusque là le gouvernement, ou les supérieurs généraux de l'ordre, s'étaient préservés de la contagion; bientôt elle gagna les chefs eux-mêmes.

<sup>1</sup> Bull. *Gloriosam Eccles.* — <sup>2</sup> Baluz. *Missel.* t. I, p. 230.

Un de ces illuminés, étant tombé entre les mains des Inquisiteurs, prétexta pour sa justification l'exemple de Jésus-Christ et des Apôtres, qui, disait-il, n'avaient rien eu en propre ni en particulier, ni en commun. Entre les consultants que s'associa l'Inquisiteur dominicain, un lecteur franciscain, nommé Bérenger Talon, trouva cette proposition irrépréhensible, et produisit en sa faveur la bulle de Nicolas III, qui commence par ces mots, *Exiit qui seminat*. La difficulté agitée avec beaucoup de chaleur parvint aux oreilles du pape Jean, qui ordonna de l'examiner à fond, et suspendit les censures portées par la bulle de Nicolas contre ceux qui disputeraient sur sa décrétale. Cette seule suspension offensa la fierté de Michel de Césène, général de l'ordre, et de plusieurs de ses provinciaux. Sans attendre la décision pontificale, Michel assembla le chapitre à Pérouse, où l'on prononça que Jésus-Christ et les Apôtres, modèles assurés de perfection, n'avaient la propriété d'aucune chose, ni en commun, ni en particulier, et que l'Église, qui ne peut se tromper, l'avait ainsi décidé par la décrétale *Exiit qui seminat*, insérée dans le corps du droit<sup>1</sup>. Le général souscrivit, avec neuf de ses assistans, provinciaux ou docteurs : l'un d'entre eux, Guillaume Ocam, provincial d'Angleterre et docteur de Paris, surnommé tantôt le docteur singulier, tantôt le docteur invincible, signala principalement son audace. Cette démarche le conduisit, avec Michel de Césène, jusqu'à l'apostasie : mais le corps de l'ordre, par la vigueur avec laquelle il s'éleva contre ces guides trompeurs, fit d'autant mieux connaître son attachement inébranlable aux principes de la foi de l'unité catholique.

Jean XXII, procédant avec la plus grande circonspection, donna trois bulles ou décrétales à ce sujet (1323). Par la décrétale *Ad conditorem*<sup>2</sup>, il révoqua d'abord celle de Nicolas III, *Exiit qui seminat*, et déclara que l'Église romaine, embarrassée de la défense de tous les biens tant meubles qu'immeubles des Frères-Mineurs, renonçait à tout droit de propriété ou domaine, au moins sur ceux qui se consumaient par l'usage. Cependant il n'entra pas encore dans la subtile question de l'usage et de la propriété. Par la seconde décrétale, *Cum inter nonnullos*<sup>3</sup>, il définit enfin cette question, et condamne comme hérétiques les deux propositions suivantes : Jésus-Christ et les Apôtres n'ont pas eu droit d'user des choses qu'ils possédaient, ni de les aliéner pour d'autres. Tous les prélats de la cour romaine, l'université de Paris qui avait été consultée préalablement, les théologiens de plusieurs

<sup>1</sup> Rain. an. 1322. Vading. 1321, 1322. — <sup>2</sup> Extrav. Com. tit. 14, c. 3. — <sup>3</sup> Ibid. c. 4

ordres religieux adhèrent au décret, sans qu'il y eût aucune autre réclamation que celle des parties intéressées.

Mais les préjugés de corps ont des effets terribles. Le général des Franciscains, avec ses capitulans, soutint opiniâtrément que c'était une hérésie de dire que Jésus-Christ eût eu quelque chose en propre, traita le pape d'hérétique, appela au futur concile, et se réfugia auprès de l'Empereur qui levait l'étendard du schisme, et qui aux armes temporelles joignit les attaques littéraires de ces docteurs apostats. Ce fut à cette occasion que Jean XXII donna une troisième décrétale, qui commence par ces mots, *Quia quorundam*, et qui réfute les objections avancées par les contradicteurs schismatiques des deux précédentes. Comme ils insistaient beaucoup sur ce que les décisions du pape Jean XXII étaient contraires à celles de ses prédécesseurs, il prouva clairement la conformité de sa doctrine avec celle des papes Honorius III, Grégoire IX, Innocent IV et Alexandre IV, par la teneur même de leurs bulles au sujet de la pauvreté propre des Franciscains.

Il y avait plus de difficulté par rapport à la bulle *Exiit qui seminat* de Nicolas III, qui représente la désappropriation de toutes choses, tant en commun qu'en particulier, comme le caractère spécial de la pauvreté des Frères-Mineurs, très-méritoire et conforme à l'exemple de Jésus-Christ. Il y avait encore loin de là jusqu'à la séparation que les Franciscains schismatiques établissaient entre l'usage de droit, ou le droit d'user, et le simple usage de fait : distinction chimérique, selon Jean XXII et tous les principes du sens commun, quant à l'effet d'user licitement des choses qui se consomment par l'usage ; puisqu'il faut avoir droit d'en user ainsi, et posséder par conséquent une sorte de propriété et de domaine pour user de ces choses ou les consommer sans injustice. Et voilà proprement sur quoi tombait la décision doctrinale de Jean XXII : il condamnait comme hérétique le sentiment qui n'accordait à Jésus-Christ et aux Apôtres que le simple usage de fait, en tant qu'il suivait de là qu'ils eussent fait un usage illicite des choses qu'ils consumaient. On peut se convaincre, par ces rapprochemens, que la bulle de Jean XXII, quant à sa décision dogmatique, n'était pas contraire à celle même de Nicolas III. Nicolas dit bien que la pauvreté de Jésus-Christ et des Apôtres consiste dans le dépouillement du droit de propriété ; mais il leur laisse au moins le droit d'usage, et ne les réduit point au simple usage de fait. Il ne leur ôte pas même toute propriété de biens, du moins en commun, puisqu'il avoue que, par condescendance pour les imparfaits, ils ont eu quelquefois de l'argent en réserve : mais il ne se sert pas du terme

de *propriété*, qui dans toute son étendue, outre le droit d'user des choses, exprime encore celui de les aliéner. D'ailleurs, le pape Nicolas ne prétendait pas faire une définition de foi toujours irréfornable de sa nature, toujours sûre et précise. La preuve en est qu'il renvoie au saint Siège, pour l'intelligence et l'explication de son décret; ce qui était la même chose que de le soumettre au saint Siège. Ainsi l'expliqua le cardinal Jean Fournier, qui depuis fut le pape Benoît XII. La décrétale *Exiit qui seminavit* n'était donc qu'un réglemeut de manutention, que les papes suivans pouvaient changer et même révoquer selon les conjonctures diverses et les règles de la prudence : d'où il suit encore qu'il n'y a point de difficultés nouvelles à élever sur la révocation de la bulle de Jean XXII, faite par Martin V et quelques autres de ses successeurs. Telle était la marche à suivre dans la solution d'une question bien plus importante en soi, qu'à l'égard de quelques religieux entêtés de leurs subtilités et de leurs préventions.

Tandis que les premiers supérieurs de l'ordre de Saint-François en faisaient ainsi la honte et la désolation, un simple laïque, dans le tiers-ordre auquel il était agrégé, fit admirer des vertus peu communes dans les rangs même les plus éminens de la cléricature. Elzéar ou Eléazar<sup>1</sup>, de la maison de Sabran, né entre Apt et Aix, au château d'Ansois dont son père était seigneur, fut élevé dans la crainte de Dieu à Saint-Victor de Marseille, par les soins de Guillaume, son oncle paternel, qui en était abbé. Il n'avait pas atteint l'âge de puberté, qu'il se montra capable d'héroïsme dans la carrière de la perfection. Charles II, dit le Boiteux, roi de Sicile et comte de Provence, engagea le père d'Elzéar à fiancer ce fils qui n'avait que dix ans, avec Delphine de Glandève qui en avait douze. Trois ans après, ils furent mariés solennellement; et au bout de trois jours, selon l'usage, on les mit ensemble. Alors Delphine fit confidence à son époux de la contrainte que lui imposaient les vues politiques de ses parens, et de la disposition où elle était de garder sa virginité. Elzéar, quoique surpris d'abord, respecta la piété de son épouse, et quelque temps après, contracta le même engagement qu'elle. Depuis, ils vécurent toujours ensemble, non-seulement comme frère et sœur, mais comme deux émules vertueux, qui de jour en jour faisaient des progrès plus rapides dans les voies du salut.

Vers leur vingtième année, ils se fixèrent, avec l'agrément de leurs proches, au château du Pui-Michel, qui appartenait à Delphine. Là, en pleine liberté de suivre les mouvemens de leur fer-

<sup>1</sup> Vading. an. 1323. Sur. 27 sept.

veur, ils établirent dans leur maison une régularité qui eût fait honneur à une communauté religieuse. Il était de règle qu'on entendît la messe chaque jour, qu'on s'occupât d'exercices de piété le matin et le soir, qu'on se confessât toutes les semaines, et qu'on reçût la communion tous les mois. Les dames et les demoiselles passaient la matinée en prières et en lectures; et l'après-dîner, elles s'occupaient de quelques ouvrages de main. Tous les soirs, on faisait une conférence spirituelle, où Elzéar, qui était l'âme de cette société sainte, parlait en homme plein de l'esprit de Dieu, particulièrement sur la charité et la chasteté. On récitait les heures canoniales; on jeûnait non-seulement les jours commandés, mais les vendredis et l'avent. Elzéar, en particulier, usait des plus rudes austérités. Il communiait tous les dimanches, toutes les fêtes tant soit peu solennelles, et principalement celles des saintes vierges. Sa charité était sans bornes. Jamais il ne refusa l'aumône à aucun des pauvres qui la lui demandèrent. Chaque jour il en nourrissait douze chez lui, s'attachant de préférence à ceux qui avaient la lèpre ou d'autres maladies dégoûtantes. Il leur lavait les pieds, les servait lui-même, les embrassait avec tendresse; et plusieurs recouvrèrent la santé entre ses bras. Ses greniers, épuisés en faveur des indigens, furent quelquefois remplis d'une manière également miraculeuse.

A l'âge de vingt-trois ans, il perdit son père, et devint possesseur de ses grands domaines, tant en France qu'en Italie; mais il les trouva surchargés de dettes, qu'il s'empressa d'acquitter avant toutes choses. Il eut encore mille contradictions à essuyer et une guerre de trois ans à soutenir contre ses vasseaux rebelles, pour le comté d'Arien, ou Ariano, dont il hérita dans le royaume de Naples. Par sa douceur et sa patience, il triompha des obstacles, se vengea des insultes par des bienfaits, et força ceux qui l'avaient regardé comme un tyran, à le révérer comme leur père. L'accroissement de sa puissance ne servit qu'à augmenter sa bienfaisance; mais il sut tout à la fois se montrer et grand seigneur et grand saint. La charité ne lui fit jamais oublier les droits de la plus exacte justice; jamais la douceur ne donna lieu à l'impunité, surtout quand il s'agissait de réprimer les noirceurs de la calomnie. Il prenait soin des prisonniers; souvent il exhortait lui-même à la pénitence les criminels qu'on menait au supplice; jamais cependant la grâce ne s'étendit qu'à l'âme, et la justice avait toujours son exécution. Quant aux prisonniers détenus pour dettes, il les délivrait en satisfaisant leurs créanciers à ses frais, mais par des voies secrètes, de peur d'autoriser l'inconduite. Quand il se vit bien tranquille dans son comté d'Arien, il rendit public, avec sa

[An  
dig  
der  
Fra  
D  
théa  
com  
de l  
gen  
Pro  
gloi  
le r  
sonn  
més  
zéar  
Fra  
Val  
rité  
auss  
tit q  
qui  
la p  
prit  
ren  
pen  
duit  
trém  
vert  
de s  
vierg  
Sain  
mém  
bien  
Q  
deme  
Fran  
toire  
char  
critic  
né à  
de ce  
roi d

' B

digne compagne, le vœu qu'ils avaient fait l'un et l'autre de garder la continence. Ils embrassèrent ensuite le tiers-ordre de Saint-François.

Dés vertus d'un caractère si grand et si relevé, demandaient un théâtre moins borné que le petit état d'Arien. Le roi Robert, comme par inspiration, appela Elzéar à Naples, et le chargea, tant de l'éducation de Charles duc de Calabre son fils aîné, que de la régence du royaume, durant un long voyage qu'il eut à faire en Provence. Le régent fit le bonheur de l'État, et le gouverneur la gloire de son élève. En peu de temps, la cour, la capitale, le royaume entier prirent une face toute nouvelle; mais personne ne gagna plus au changement que les indigens et les opprimés. Le roi, de retour à Naples, récompensa l'administration d'Elzéar, en redoublant de confiance en lui, et l'envoya ménager en France le mariage du duc de Calabre avec une fille du comte de Valois. Tout réussissait sous la main d'un homme dont la dextérité égalait la vertu. L'alliance fut contractée; mais le médiateur aussitôt après fut attaqué à Paris d'une maladie grave dont il sentit qu'il ne relèverait pas. Il vit la mort avec cette grandeur d'âme qui avait caractérisé toutes ses œuvres, et s'y prépara avec toute la présence d'esprit d'un sage formé à l'école de Jésus-Christ. Il prit pour confesseur François Maironis, Frère-Mineur, et docteur renommé pour avoir soutenu le premier une thèse de théologie pendant une journée tout entière, c'est-à-dire, pour avoir introduit l'usage de la sorbonique. Il reçut ensuite le viatique et l'extrême-onction, puis mourut à l'âge de vingt-huit ans, orné de vertus qui l'ont fait mettre au nombre des saints, du vivant même de son épouse. Il avait déclaré avant de mourir, qu'il la laissait vierge aussi pure qu'il l'avait reçue. Il fut enterré avec l'habit de Saint-François, aux Cordeliers de Paris (1323), et transféré la même année au couvent de ceux d'Apt, où son tombeau devint bientôt célèbre par une foule de miracles.

Quatre ans après, le 16 août 1327, mourut S. Roch<sup>1</sup>, plus solidement illustré par la dévotion des peuples, non-seulement de la France, mais de l'Italie et du fond même du Nord, que par l'histoire de sa vie, écrite environ cent cinquante ans après sa mort, et chargée d'incidens qui ne soutiennent pas l'épreuve d'une exacte critique. Tout ce qu'on peut croire prudemment, c'est qu'il était né à Montpellier, d'une famille distinguée, mais non du seigneur de cette ville, qui n'en avait point d'autres alors que Jacques 1<sup>er</sup>, roi de Majorque; qu'il parcourut l'Italie dans un temps de peste, vi-

<sup>1</sup> Boll. t. v, Aug. p. 380. Baill. 16 août.

Alita Rome et plusieurs autres villes où il guérit les pestiférés ; qu'enfin Dieu permit qu'il fût atteint lui-même de la contagion. Abandonné de tout le monde après avoir prodigué ses soins à chacun, il se retira dans sa patrie ; et le Ciel, pour achever d'épurer les vertus de son serviteur, permit encore qu'il fût emprisonné comme un espion, sur la dénonciation de ses proches qui ne le reconnaissaient pas. Au bout de cinq jours, il trouva dans cette prison le terme de sa vie et le comble de ses mérites. Ses miracles le firent bientôt regarder comme un puissant intercesseur contre les maladies contagieuses. On trouve sa mémoire honorée long-temps avant la fin du quatorzième siècle, et l'on prétend que son culte a été autorisé par le concile de Constance, après qu'on y eut éprouvé son secours dans une maladie populaire qui menaçait de dégénérer en peste. Tous les martyrologes font mention de lui. Sa fête, sans être commandée, se célèbre dans plusieurs Eglises et dans un nombre encore plus grand de confréries érigées sous son nom. La ville d'Arles se glorifiait avec raison de posséder la meilleure partie de ses reliques ; ce qui n'empêchait pas que Venise, qui s'attribuait aussi cet honneur, n'en pût avoir quelque portion considérable.

Tandis que le Seigneur, par ces grands exemples, conservait l'esprit de piété et de sainteté dans le sein de son Eglise, des hommes semblables aux premiers Apôtres étendaient ses limites sous les climats les plus reculés. Franco de Pérouse, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, augmentait merveilleusement chaque jour le nombre des adorateurs de Jésus-Christ dans la Perse soumise aux Tartares, et dans les régions voisines<sup>1</sup>. Pour donner la forme et la dignité convenables à cette chrétienté nombreuse, le pape érigea d'abord en cité, par une formalité de pur usage qui ne peut exciter l'humeur que des critiques chagrins, puis désigna pour métropole la ville de Sultanie, bâtie depuis peu par le grand-kan Aliaptou, et choisie pour le lieu de sa résidence<sup>2</sup>. Il en nomma Franco premier archevêque, et lui donna pour suffragans six autres religieux du même ordre. Aliaptou étant mort dans ces conjonctures, et n'ayant laissé pour successeur qu'un fils de treize ans, le pontife écrivit à Schaz Uzebec, qui prétendait à l'empire, et qui se montrait bien disposé pour l'Évangile, l'exhortant à protéger puissamment les ouvriers évangéliques et à suivre lui-même leurs instructions salutaires. Mais ces Tartares, assez généralement favorables aux chrétiens, étaient trop abandonnés à la légèreté et à la licence, pour passer ainsi d'une estime stérile à une pratique pénible et assujettissante.

<sup>1</sup> Rain. an. 1318. — <sup>2</sup> Hist. Eccl. l. 92, n. 39.

Jean XXII écrivit en même temps au roi d'Arménie, nommé Ossini, qui lui avait envoyé des ambassadeurs, au nombre desquels était un évêque. Quoique le but de cette ambassade ne fût que temporel et tendit à exciter les princes d'Occident contre les Sarrasins d'Asie, le pape entreprit d'éclairer les Arméniens sur les vérités de la foi et sur quelques points capitaux de discipline, dans lesquels ils différaient de l'Église catholique. Ayant fait venir l'évêque, il lui exposa la croyance romaine, que l'Arménien protesta être la sienne propre, ainsi que celle de son Souverain et de toute sa nation. Quant à la discipline, il avoua que les simples prêtres donnaient la confirmation en Arménie, et bénissaient l'huile pour l'extrême-onction; mais il ajouta qu'ils le faisaient par ignorance ou simplicité, sans obstination ni mépris, et que l'abus cesserait dès qu'on en serait instruit<sup>1</sup>. Les Arméniens n'ont cependant rien changé à ces deux articles de leurs observances, quoique le pontife en eût écrit à leur catholique ou patriarche, et aux évêques de sa dépendance. Il en fut de cette réunion comme de tant d'autres, toujours faites en vain, depuis l'extinction presque totale de l'esprit du christianisme parmi ces Orientaux intéressés et ignorans.

L'an 1321, plusieurs missionnaires de l'ordre de Saint-François, qui avaient été envoyés en Orient pour la conversion des idolâtres et la réunion des schismatiques, revinrent faire leur rapport au souverain pontife. Le vénitien Marin Sanuto, grand zélé de la croisade, qui avait fait cinq fois le voyage d'outre-mer, passé en Grèce la plus grande partie de ses jours, parcouru l'île de Rhodes, le royaume de Chypre, l'Égypte, la Syrie, l'Arménie, venait de proposer au pape, sans nulle instigation de la part des princes ni d'aucun homme, et avec un enthousiasme qui semblait tenir de l'inspiration, un projet qu'il représentait comme très-facile, à l'effet d'exterminer entièrement la secte de Mahomet. Son plan raisonné était accompagné de cartes géographiques des terres et des mers infidèles, avec une description circonstanciée des lieux principaux. Le pape, assuré d'ailleurs par les missionnaires que les princes tartares, arméniens, géorgiens, étaient tous ennemis des Musulmans, crut important de lier amitié avec eux, comme Sanuto le demandait avec instance. Il écrivit en conséquence à George, roi des Géorgiens sujets des Tartares, à plusieurs évêques arméniens et autres répandus dans ce vaste empire, et de plus à deux princes tartares qui témoignaient une bienveillance particulière aux chrétiens. Ces lettres servirent au moins à procurer

<sup>1</sup> Rain. an. 1318, n. 8. Vading. n. 26. — <sup>2</sup> Libr. Sanut. p. 233

aux missionnaires, qui en furent les porteurs, un accueil plus favorable sur leur route, et plus d'autorité dans l'exercice de leur ministère.

Les Frères-Mineurs, dans l'ardeur de leur zèle, embrassaient surtout l'immense domination des Tartares, qui s'étendait alors par toute la haute Asie, depuis le Tanais et le Pont-Euxin, jusqu'aux mers orientales de la Chine. Un d'entre eux, nommé Jérôme, s'établit sur leur frontière, dans les terres des Génois, navigateurs hardis et belliqueux, qui, à travers les deux Bosphores et les Palus-Méotides, avaient pénétré dans l'ancienne Chersonèse et s'en étaient rendus souverains. Le pape, avant le départ de frère Jérôme, l'avait fait ordonner évêque, mais sans titre d'aucune Eglise. Il érigea pour lui en évêché la ville de Caffa, autrefois Théodosiopolis, dans la Chersonèse Taurique, quoiqu'il y eût déjà un archevêque grec. Mais le nouvel évêque eut moins à souffrir des Grecs que des Génois, qui par leurs mauvais traitemens le réduisirent à s'exiler lui-même, et à venir porter ses plaintes à Avignon.

Dans la Grande-Tartarie, la mission de Jean de Mont-Corvin, envoyé avec six autres Frères-Mineurs par Clément V, se continuait avec succès, ou du moins avec beaucoup de liberté, sous la protection du grand-kan, toujours favorable aux chrétiens<sup>1</sup>. Jean de Mont-Corvin avait été sacré archevêque de Cambalu, capitale de l'empire, peu après l'arrivée des missionnaires dans ces cantons. Ils y demeurèrent environ cinq ans, pendant lesquels ils reçurent, pour l'entretien de huit personnes, la pension annuelle qu'on nommait alafa dans la langue du pays, et qui valait environ cent florins d'or. C'est ce que l'empereur donnait aux envoyés des grands, à des guerriers ou à des artistes distingués. Les ouvriers évangéliques se répandirent ensuite dans les différentes régions de ce grand empire, où la richesse et la magnificence du prince, le nombre et la grandeur des villes, la population des provinces et le bel ordre de l'état se trouvaient tels, que les missionnaires eux-mêmes avaient peine à croire ce qu'ils voyaient. La police en particulier était si parfaite, que, parmi cette nation qui ne respirait que la guerre, il était inouï qu'aucun particulier eût tiré l'épée contre un autre. Ce qu'on a depuis découvert en Chine, confirme cette relation, du moins quant à cette partie de l'empire des Tartares.

A la distance d'environ trois semaines de marche de Cambalu il y avait, près l'Océan, une grande ville nommée Caïton en langue persane, où une dame opulente, arménienne de naissance,

<sup>1</sup> Vading. an. 1326, n. 2.

avait bâti une église considérable. L'archevêque l'érigea en cathédrale, du consentement de la fondatrice, la fit doter convenablement, la donna pendant sa vie et la laissa en mourant à frère Gérard, l'un des sept envoyés par le pape Clément, et ordonné évêque pour l'Orient avant son départ de l'Europe. Ce premier évêque de Caïton étant mort peu d'années après, frère Pérégrin fut son successeur. On établit plusieurs autres sièges épiscopaux, pour y placer les missionnaires ordonnés évêques, et en former des suffragans à la métropole de Cambalu. Ainsi le culte chrétien parut dès-lors, aux extrémités de l'Orient, avec un air de dignité qu'on ne pouvait méconnaître sans fermer obstinément les yeux à la lumière du salut.

Frère André de Pérouse ayant formé le dessein de s'établir à Caïton, l'empereur ne lui accorda pas seulement l'alafa, mais le fit conduire par huit cavaliers, tant par honneur, que pour lui procurer une pleine sûreté. Au moyen de la pension impériale qui lui fut continuée après le voyage, il fit bâtir une église et un couvent pour vingt-deux frères, dans un bocage voisin de la ville. Rien ne fut épargné dans cet établissement. Outre les lieux réguliers, il y avait quatre appartemens, où André, auteur de la relation qui donne tous ces détails, dit que les plus illustres prélats n'eussent pas dédaigné de loger. Il ajoute que, dans toute sa province de Pérouse, il ne connaît point de couvent qui puisse entrer en parallèle avec celui-ci, soit pour la beauté, soit pour la commodité et l'agrément. Cependant Pérégrin, évêque de Caïton, étant venu à mourir, l'archevêque, par un décret exprès, obligea frère André, qui avait un attrait particulier pour la solitude, à se charger du gouvernement de ce diocèse. Il l'accepta, sans abandonner absolument sa retraite. Tantôt il habitait le couvent, tantôt l'évêché, selon que son goût et ses affaires le demandaient. Il parvint ainsi à un âge très-avancé. De tous les évêques suffragans de Cambalu, désignés en premier lieu par Clément V, il était le seul qui survécût, quand il écrivit cette relation au gardien de son couvent de Pérouse (1326).

Nous apprenons par là que dans l'empire des Tartares il y avait des gens de toutes les nations du monde, de toutes les sectes, et qu'on y permettait à chacun de vivre selon la sienne, dans la persuasion que l'on pouvait indistinctement s'y sauver. Les ouvriers évangéliques avaient ainsi l'avantage d'exercer leurs fonctions en sûreté et avec une pleine liberté; ce qui leur procurait tout l'ascendant que la vérité et la raison ne peuvent manquer de prendre sur les erreurs et les chimères de la superstition. André se plaint cependant de ce qu'il ne se convertissait ni Juifs, ni Sarrasins, et

de ce que, dans le grand nombre des idolâtres qui recevaient le baptême, plusieurs ensuite ne vivaient pas en chrétiens. Quatre de ses frères, Thomas de Tolentin, Jacques de Padoue, Pierre de Sienne et un frère lai, nommé Démétrius, furent martyrisés par les Mahométans, le premier avril 1322, à Tanaca dans les Indes. Un d'entre eux, avant de recevoir le coup de la mort, fut jeté par deux fois dans un grand feu, d'où il sortit sain et sauf, sans que ce miracle convertît une seule personne. Leurs reliques furent rapportées à Polombe ou Colombe, autre lieu de l'Inde, par frère Odoric de Port-Mahon, qui a écrit l'histoire de leur martyre, et qui, par des travaux immenses et toutes les vertus de l'apostolat, a mérité lui-même le titre de bienheureux<sup>1</sup>.

Ce fut peut-être le plus laborieux de tous ces missionnaires franciscains. Endurci par la pratique des plus rudes austérités, rempli d'une humilité qui lui fit refuser dans son ordre toutes les charges déferées à ses talents, et pressé du désir de gagner des âmes à Dieu, il passa chez les Infidèles, vers l'an 1314, avec la permission de ses supérieurs. Il alla d'abord à Trébizonde par la Mer-Noire, et de là dans la grande Arménie. Ensuite il se rendit à Tauris, puis à Sultanie, qui était le séjour d'été de l'empereur des Mogols. Avançant toujours davantage vers les Indes, il alla s'embarquer à Ormus sur l'Océan, aborda au cap de Comorin sur la côte de Malabar, à l'île de Ceylan et à celle de Java; enfin il passa jusqu'à la Chine et au Thibet. Son humilité lui a fait supprimer le récit de ses succès; mais les auteurs de sa Vie assurent en général qu'il baptisa plus de vingt mille infidèles<sup>2</sup>.

Dans le centre de l'empire chrétien, tout se disposait au contraire à la ruine de l'ordre et de l'édification publique. Depuis longtemps l'incendie couvait sous la cendre, d'où il n'avait fait par intervalle que de légères éruptions. Après la mort de Henri VII de Luxembourg, arrivée le 24 août 1313, et un interrègne de quatorze mois, l'archevêque de Cologne et le duc de Saxe, avec d'autres princes de maisons électORALES, choisirent Frédéric III, duc d'Autriche. Cependant Louis V de Bavière fut élu par cinq électeurs, le 20 octobre 1314, et couronné le 26 novembre suivant; c'est-à-dire un jour après Frédéric, soit pour l'élection, soit pour le sacre. Différence légère, et importante néanmoins en ce qu'elle autorisait le pape à examiner, d'après l'usage de cette époque, si Louis de Bavière avait réellement le droit de se dire empereur. Le saint Siège, alors vacant, ne prit aucune part à ce démêlé, qui parut éteint en 1322 par la défaite de Frédéric, quoique celui-ci n'eût

<sup>1</sup> Boll. t. IX, p. 50. — <sup>2</sup> Boll. 14 jan., t. I, p. 983, etc.

pas renoncé à l'Empire. Ce prince fut renfermé pendant trois ans par son vainqueur ; mais un accord avec Louis lui rendit la liberté, et ils régnèrent ensemble jusqu'à la mort de Frédéric, arrivée en 1330. Ainsi, contrairement au pacte de l'Empire, il y avait alors deux empereurs : anomalie trop bizarre pour que le chef de la société, toute chrétienne dans ces temps, ne s'efforçât point de faire disparaître celui des deux princes qui était illégitime. La jurisprudence et la coutume reconnaissent positivement à Jean XXII le droit d'examiner l'élection de Louis de Bavière, pour l'approuver ou la rejeter, et ce prince n'avait pu, avant ce jugement pontifical, exercer les droits ni prendre le titre de roi des Romains<sup>1</sup>. Depuis son élévation à l'Empire jusqu'à la défaite de Frédéric, en 1322, la possession avait toujours été vivement contestée à Louis ; et cette possession, qui n'était d'ailleurs ni plus paisible ni mieux reconnue, n'avait pas encore un an de date depuis la victoire, lorsque le pape publia contre lui une monition, qui lui enjoignait, sous peine d'excommunication *ipso facto*, de se désister sous trois mois de l'administration de l'Empire, et de révoquer, autant qu'il était possible, tout ce qu'il avait fait depuis qu'il portait le titre de roi. Le pontife défendait en même temps à tous les évêques et autres ecclésiastiques, sous peine de suspension ; à toutes villes, communautés et personnes séculières, de quelque condition et dignité qu'elles fussent, sous peine d'excommunication sur les personnes, d'interdit sur leurs terres et de perte de tous leurs privilèges, d'obéir à Louis de Bavière en ce qui regardait le gouvernement de l'Empire, et de lui donner aide ou conseil, nonobstant tout serment de fidélité ou autre, dont cette monition terrible les déchargeait (1323). « L'Empire, dit le pape dans sa bulle, ayant été autrefois transféré par le saint Siège, des Grecs aux Germains en la personne de Charlemagne, l'élection de l'empereur appartient à certains princes, qui, après la mort de Henri de Luxembourg, se sont, dit-on, partagés, et les uns ont élu Louis duc de Bavière, les autres, Frédéric duc d'Autriche. Or, Louis a pris le titre de roi des Romains, sans attendre que nous eussions examiné son élection pour l'approuver ou la rejeter, comme il nous appartient ; et non content du titre, il s'est attribué l'administration des droits de l'Empire, au grand mépris de l'Eglise romaine, à laquelle appartient le gouvernement de l'Empire vacant. A ce titre, il a exigé et reçu le serment de fidélité des vassaux de l'Empire, tant ecclésiastiques que séculiers, en Allemagne et en quelques parties de l'Italie, et a disposé à son gré des dignités et des

<sup>1</sup> Rain. an. 1323, n. 30. Bzov. cod. an. n. 4.

charges de l'Empire, comme, ces jours passés, du marquisat de Brandebourg qu'il a donné publiquement à son fils aîné. De plus, il s'est déclaré fauteur et défenseur des ennemis de l'Eglise romaine, comme de Galéas Visconti et de ses frères, quoique juridiquement condamnés pour crime d'hérésie. » C'en était assez, ce semble, pour motiver la conduite de Jean XXII.

Louis protesta contre la bulle, en appela au saint Siège, et demanda la convocation d'un concile général. Un premier sursis lui avait été accordé, le 7 janvier 1324, et sur sa demande Jean lui en accorda un second de deux mois, pour qu'il prît conseil des princes de l'Empire. Louis n'en profita que pour exciter les Gibelins à soutenir les Visconti et pour recevoir les apostats français dont il fit ses théologiens contre le pape. Le 23 mars, le second délai étant expiré depuis quinze jours, Jean publia une autre monition où il déclara qu'il voulait bien encore surseoir à la sentence portée contre Louis, à condition qu'il retirerait sa protection aux Visconti et autres ennemis de l'Eglise, et qu'il substituerait, dans trois mois jusqu'à la décision, du titre de roi des Romains. Loin de tenir compte au pape de cette longanimité, Louis et ses partisans répandirent en Allemagne que le pape voulait priver de leur droit les électeurs de l'Empire : ce qui contraignit Jean XXII de leur écrire le 26 mai que ces calomnies n'avaient aucun fondement. Le 15 juillet, la mauvaise foi de Louis étant manifeste pour tous, et ses troupes faisant cause commune avec celles des ennemis de l'Eglise en Italie, le pape publia enfin contre lui une première sentence. Il y déclara Louis contumace et en conséquence privé de tout droit qui pouvait lui appartenir en vertu de son élection, se réservant de lui infliger de plus grandes peines, s'il ne se soumettait. Il lui défendit encore de prendre dans l'intervalle le titre de roi, et de s'ingérer au gouvernement du royaume ou de l'empire, sous peine non-seulement d'excommunication, mais de privation des fiefs et des privilèges qu'il tenait de l'Eglise ou de l'Empire<sup>1</sup>. Cette déclaration, en forme de bulle, fut envoyée aux princes chrétiens, entre autres à Charles le Bel, élevé sur le trône de France le 3 janvier 1322, et à Edouard II, roi d'Angleterre depuis le 7 juillet 1307. Toutefois la sentence accordait encore un délai jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre. Ce délai expiré, et sans que le pape eut fait autre chose que de l'attendre patiemment, Louis tint, le 22 octobre, une grande diète à Saxehausen, où il se déclara contre le chef de l'Eglise, qu'il ne traita plus que de soi-disant pape, d'artisan de la division en Allemagne comme en Italie,

<sup>1</sup> VIII. ix, c. 263.

d'ennemi juré de l'Empire, d'usurpateur injurieux du droit des électeurs, de distributeur irréligieux et despotique tant des évêchés que des abbayes, enfin de faux docteur, de restaurateur du judaïsme, d'hérétique manifeste et retranché du corps de l'Église, qui non-seulement n'avait pu être fait pape, mais qui était déchu de toute prélature. Cette dernière imputation avait été imaginée par les Franciscains schismatiques réfugiés auprès de l'Empereur, et reposait sur les décisions du pape Jean au sujet de la pauvreté évangélique. Louis concluait par demander instamment la convocation d'un concile général, auquel il appelait de ce que le pape pourrait faire dans l'intervalle contre lui et contre l'Empire.

Depuis près de trois ans, le pape n'avait pas donné plus de suite à sa première sentence, quand Louis arriva à Trente au mois de février 1327, et y tint une diète où il publia de nouveau que Jean était hérétique, indigne d'être pape; il afficha le mépris des censures portées contre lui, fit célébrer continuellement l'office divin en sa présence, et excommunia le vicair de Jésus-Christ qu'il affecta de nommer Jacques de Cahors ou le prêtre Jean. A Milan, il prit et se fit imposer la couronne de fer, le 31 mai. Le 12 août, il tint une assemblée dans un château nommé Orzi : là, au mépris du pape et des canons de l'Église, il fit ordonner et instituer trois évêques pour des sièges qui n'étaient pas même tous vacans. Il assiégea Pise et s'en empara le 6 septembre. Tant d'excès annonçaient que Louis, accompagné des hérétiques et des apostats de cette époque, ne se rendait à Rome que pour y consommer un schisme d'où jailliraient sur l'Église les plus affreux désastres. Réduit à user, pour défendre l'Église encore plus que sa personne, de la plénitude du pouvoir pontifical, et se conformant, dans ce cas extrême, à l'usage de ses prédécesseurs, Jean porta le 23 octobre 1327 contre celui que n'avaient fléchi ni les monitions, ni les avis, ni les prières, ni les délais, ni la patience du pape, une sentence par laquelle il déclara Louis convaincu d'hérésie, et, comme tel, privé judiciairement de toutes dignités, de tous biens meubles et immeubles, de tout droit à l'Empire et même à l'héritage de ses pères. Si cette dernière sentence qualifia Louis d'hérétique, c'est que ce prince non-seulement s'était constitué le protecteur des docteurs notoirement hérétiques retirés à sa cour, mais qu'il avait d'ailleurs publié des manifestes et des libelles qui renfermaient des erreurs graves contre l'Église et contre la foi.

---

## LIVRE QUARANTE-TROISIÈME.

DEPUIS LE SCHISME DE PIERRE DE CORBIÈRE EN 1328, JUSQU'À LA FIN  
DE JEAN XXII EN 1334.

Louis de Bavière, prince actif et hardi, qui ne respirait que la vengeance, continua sa marche menaçante vers Rome. Le roi Robert de Naples, attaché au parti des Guelfes et du pape, y avait renoué son autorité, en qualité de sénateur, entre les mains du comte d'Anguillar et d'Anibaldi. Les Romains, de leur côté, craignant la puissance de ce prince, ôtèrent le gouvernement aux nobles, et donnèrent le titre de leur capitaine à Sciarra Colonne, avec un conseil de cinquante-deux citoyens pour les gouverner. Les lieutenans de Robert écrivirent au pape Jean des lettres pressantes, pour l'engager à venir par sa présence dissiper les factions. Les peuples lui envoyèrent eux-mêmes des ambassadeurs. Ils lui représentèrent que ce qu'on lui demandait était une chose de devoir; que jamais ce grand motif n'avait dû avoir plus d'autorité que dans les conjonctures présentes, et qu'ils ne pourraient sans cela se dispenser de recevoir Louis de Bavière en qualité de leur roi. Le pontife, à qui la Providence avait ménagé une ville de refuge dans le royaume très-chrétien, et qui n'aurait pu retourner en Italie qu'au risque de tomber tour à tour sous la main des séditieux qui s'en disputaient les cités, et sous celle d'un prince irréligieux et violent, soupçonna, non pas sans raison, la bonne foi des Romains. Il dissimula cependant et feignit de vouloir revenir; mais il s'excusa pour le moment sur les affaires pendantes qui le retenaient, disait-il<sup>1</sup>, même pour procurer la tranquillité de l'Italie.

Cependant le roi des Romains poursuivit sa route, et ayant eu à Viterbe l'assurance qu'il serait bien reçu à Rome, il s'y rendit le jeudi 7 janvier 1328. Le lundi suivant, il monta au Capitole, et tint un grand parlement ou une diète, à laquelle accourut tout le peuple avec un empressement qui répondait au roi des dispositions générales à son égard. Pour s'en assurer encore davantage, il promit aux Romains non-seulement de les protéger, mais de relever à un point inconnu depuis long-temps leur bonheur et leur gloire.

<sup>1</sup> Rain, an. 1327, u. 4.

On lui répondit par de vives acclamations, et par les témoignages les moins équivoques d'un dévouement absolu. Aussitôt il prit jour pour son couronnement, et le fixa au 17 du mois courant de janvier. Il fut en effet sacré et couronné empereur, nonobstant l'absence et la volonté très-contraire du pape<sup>1</sup>. La cérémonie se fit par Jacques Albertin, évêque déposé de Castello ou de Venise, assisté de Gérard Orlandin, évêque d'Aléria en Corse, excommuniés l'un et l'autre comme schismatiques. Afin de s'attacher de plus en plus les Romains, Louis, après son couronnement, fit lire trois décrets impériaux, par lesquels il promettait de maintenir la foi catholique, d'honorer le clergé, de protéger les veuves et les orphelins. Toutes ces manœuvres se tramaient depuis trois semaines, que le pape n'en était pas encore instruit dans sa résidence d'Avignon, comme on le voit par sa bulle du 21 janvier, adressée au cardinal Jean des Ursins, son légat en Toscane. Il lui écrivait, pour retarder l'arrivée de Louis à Rome, de publier l'indulgence de la Terre-Sainte, qu'il accordait à tous ceux qui porteraient les armes contre ce prince.

Louis, au sein de la ville dont le pape se flattait encore de lui interdire les approches, continuait d'agir en souverain, et tint un nouveau parlement dans la place Saint-Pierre, le jeudi 14<sup>e</sup> jour d'avril. A son entrée dans Rome, une multitude d'ecclésiastiques et de religieux, regardant la ville comme interdite, en étaient sortis, et l'office divin ne s'y célébrait plus que parmi les schismatiques. Afin de gagner tous les esprits, et d'effacer aux yeux des Romains la note d'hérésie qu'avait prétendu lui imprimer le pape Jean, Louis vint à l'assemblée, accompagné d'un grand nombre de prélats, de clercs, de religieux, de magistrats et de jurisconsultes. Là, revêtu des ornemens impériaux, il rendit une loi qui portait que toutes personnes convaincues d'hérésie seraient punies de mort comme ceux qui se rendraient coupables du crime de lèse-majesté; que tout juge compétent, requis ou non, les poursuivrait, et que les recherches s'étendraient aux crimes déjà commis, comme à ceux qui se commettraient à l'avenir. C'est cette loi rétroactive, que Louis appliqua plus tard d'une manière formelle au pape Jean, à raison de ses écrits contre la parfaite pauvreté de Jésus-Christ, et à Robert, roi de Naples, pour avoir accepté le titre de vicaire de l'Empire en Italie; sentence en vertu de laquelle le pape et le roi devaient, suivant l'usage, être brûlés vifs. Si jusqu'ici l'Empereur avait eu des vraisemblances et des suffrages en sa faveur, bientôt il aliéna tous les esprits en man-

<sup>1</sup> Ugheï. t. v, p. 1374.

festant les coupables principes qui le faisaient agir, et en profanant de la manière la plus scandaleuse la chaire de S. Pierre.

Tout étant disposé selon ses vues, le 18 du mois d'avril, il tint un nouveau parlement au même lieu, où il parut dans toute la pompe de la majesté impériale, orné de la pourpre, la couronne en tête, le sceptre à la main droite, et à la gauche la pomme d'or, symbole du globe du monde. Son trône, étincelant d'or et de pierreries, était élevé sur les degrés de l'église, en sorte que tout le peuple pouvait le voir. Quand il y fut assis, entouré de prélats, de seigneurs, de nobles en grand nombre, il fit faire silence, et un moine augustin, nommé Nicolas de Fabriano, s'avança, et dit par trois fois d'une voix très-forte: « Y a-t-il ici quelque procureur pour défendre le prêtre Jacques de Cahors, qui se fait nommer le pape Jean? » Personne n'ayant répondu, un abbé d'Allemagne réputé fort lettré prêcha en latin, et choisit pour texte ces paroles, appliquées dans l'Écriture à la délivrance de Samarie: *Voici un jour de bonne nouvelle* <sup>1</sup>.

A tous ces coups de théâtre succéda enfin le dénoûment. Une sentence préparée à loisir, et chargée de tous les préambules dont se couvrent les grands attentats, fut prononcée à la face des Romains contre leur pasteur légitime, contre le chef et le père de tous les pasteurs. Voici en substance comment l'Empereur s'y exprime <sup>2</sup>: « Dieu, qui a établi le sacerdoce et l'empire indépendans l'un de l'autre, afin que l'un administre les choses divines, et l'autre les choses humaines, nous a élevé à l'Empire romain et armé du glaive, selon les saints Apôtres, pour la défense des bons et la punition des méchans. C'est pourquoi, ne pouvant plus tolérer les crimes énormes de Jacques de Cahors, qui se dit pape Jean XXII, nous avons abandonné nos enfans encore en bas âge, et nous sommes venu promptement à Rome, notre siège principal, où nous avons reçu la couronne, relevé notre puissance et réprimé les rebelles. Or nous y avons reconnu que le prétendu pape est l'auteur de la révolte, et que l'impunité ne peut que le porter à de nouveaux excès.

» Sous prétexte de secourir la Terre-Sainte, tandis qu'il rejette impitoyablement les vœux des fidèles limitrophes des Sarrasins, tels que les Arméniens et les Russes, il a amassé des trésors immenses, tant par ses extorsions violentes sur toutes les Églises, que par ses collations simoniaques de bénéfices donnés à des clercs qui n'ont ni la capacité, ni les mœurs, ni même l'âge convenable. Il casse arbitrairement l'élection des personnes capables, pour se

<sup>1</sup> IV Reg VII, 9. — <sup>2</sup> Baluz. Vit. t. v, p. 412.

et en profa-  
Pierre.  
l'avril, il tint  
ans toute la  
la couronne  
omme d'or,  
d'or et de  
te que tout  
uré de pré-  
e silence, et  
ança, et dit  
e procureur  
it nommer  
Allemagne  
te ces pa-  
e Samarie :

ment. Une  
bules dont  
ce des Ro-  
le père de  
eur s'y ex-  
dépendans  
ivines, et  
omain et  
des bons  
plus tolé-  
dit pape  
bas âge,  
principal,  
e et ré-  
du pape  
e porter

l rejette  
rrasins,  
ors ini-  
Eglises,  
s clercs  
enable.  
pour se

réserver la disposition des évêchés, en exclure les bons sujets, et y en mettre qui lui ressemblent. Depuis douze ans de pontificat, il foule aux pieds le devoir sacré de la résidence, et méprise les gémissemens de cette sainte ville de Rome, qui ne cesse de le rappeler. Il fait prêcher la croisade contre les Romains, les poursuit comme des infidèles, et profane les indulgences, qu'il assigne pour solde à la violence, à l'homicide, à l'esprit de discorde et de faction, au renversement entier de l'ordre public. Il engage les ministres de l'Eglise à s'armer du glaive matériel, dont l'usage leur est interdit par les canons; et, déshonorant le sacerdoce de Jésus-Christ, il souille de sang les mains des cardinaux ses légats, des évêques et des autres ecclésiastiques. Ainsi le représentant du Pontife éternel n'est plus qu'un antechrist véritable, ou du moins le précurseur de l'antechrist. Il s'est attribué par usurpation les deux puissances, que le Seigneur a commises à différentes personnes, et qu'il a si bien distinguées quand il a dit : *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu*; quand il s'est enfui sur la montagne de peur d'être fait roi; quand il a répondu à Pilate que son royaume n'était pas de ce monde. Aussi les docteurs conviennent que le pape n'a pas l'une et l'autre juridiction, que nous avons seul la puissance temporelle, par notre seule élection, sans nulle confirmation de la part des hommes; que nous sommes encore chargé de la protection de l'Eglise dont nous ne rendrons compte qu'à Dieu seul. »

Après ce préambule outrageant, l'Empereur prononce que Jean XXII est déposé de l'évêché de Rome par cette présente sentence, qui a été rendue sur l'avis unanime du clergé et du peuple romain. des princes et prélats tant italiens qu'allemands, et d'une infinité d'autres fidèles. On le déclare, de plus, dépouillé de tout ordre, office, bénéfice, privilège ecclésiastique, et soumis à la puissance des officiers laïques de l'Empire, pour être puni comme hérétique. Cet acte, visiblement schismatique, avait été conseillé au violent Empereur par les docteurs schismatiques et apostats Ocam, Marsile, Jandun, Ubertain, Bonne-Grâce et Michel de Césène, ses conseillers et ses théologiens. Louis de Bavière s'y autorisait de l'exemple d'Otton I<sup>er</sup>, qui, avec le clergé et le peuple de Rome, déposa le pape Jean XII, et fit ordonner un autre pape. C'était justifier un attentat par un autre, plus excusable peut-être à raison des motifs et des procédés tout différens, mais toujours condamnable en soi et réellement schismatique, puisqu'il n'appartient à l'Eglise universelle elle-même de déposer un souverain pontife que dans le seul cas de papes douteux.

Quatre jours après la publication de la sentence contre Jean

XXII, Jacques Colonne, malgré le dévotement de quelques membres de sa maison à Louis de Bavière, fit dans l'intérêt du pape Jean un acte de zèle et de force d'âme digne de l'ancienne Rome. Il entra dans la ville, s'avança jusqu'à la place de Saint-Marcel, et là, en présence de plus de mille Romains qui s'y trouvaient rassemblés, tira une bulle que le pape avait rendue contre le roi, mais que personne n'avait encore osé publier à Rome, et la lut d'un bout à l'autre d'une voix haute et distincte. Il dit encore après cela : « On a répandu qu'un syndic du clergé romain avait comparu devant Louis de Bavière, soi-disant empereur, et qu'au nom de ce clergé, il avait proposé des accusations contre le pape Jean XXII; c'est une imposture, puisqu'alors les chanoines de Saint-Pierre, de Saint-Jean de Latran, de Sainte-Marie-Majeure, les autres ecclésiastiques tant soit peu distingués, et avec eux les abbés, les Frères-Mendiants, la plupart des religieux, s'étaient retirés de Rome depuis plusieurs mois; de peur d'encourir l'anathème, en communiquant avec les schismatiques qui en étaient déjà frappés. C'est pourquoi je m'oppose à tout ce qu'a fait Louis de Bavière; je soutiens que Jean XXII est catholique et pape légitime; que celui qui a pris la couronne impériale n'est point empereur, mais excommunié, et tous ses adhérens avec lui. » L'intrépide Colonne parla fort au long sur ce sujet; il s'offrit à confondre tous les contradicteurs par la force des raisons, et, au besoin, par l'épée en lieu neutre. Personne n'ayant osé contredire ce brave, dont la résolution imprimait à tous les assistans une stupeur qui les tenait comme pétrifiés, il va sur-le-champ afficher la bulle à la porte de Saint-Marcel, puis remonte à cheval, lui cinquième, sort de Rome et se rend à Palestrine.

Les Romains ne revinrent de leur trouble qu'après son départ. On courut avertir l'Empereur, qui était à Saint-Pierre. Il envoya quantité de chevaliers à la poursuite du champion; mais il était déjà hors d'atteinte. Le pape, instruit de ce trait de valeur et de générosité, le fit évêque et lui manda de venir auprès de lui. Colonne ne tarda point à passer les monts. Le lendemain de son exploit, 23 d'avril, l'Empereur convoqua les sénateurs et les chefs du peuple romain. Le coup était manqué : les délibérations furent très-longues, et les avis d'autant plus multipliés qu'ils étaient plus inutiles.

Cependant Louis, affectant toujours l'amour du bien et de la réforme, fit une loi qui obligeait les papes à résider scrupuleusement à Rome, sans pouvoir s'en éloigner de plus de deux journées, s'ils n'en obtenaient la permission du clergé et du peuple romain; et dans ce cas, la cour et le consistoire devaient encore

demeurer dans la ville. « Si le pape s'absente contre cette règle, porte encore la loi, et qu'après trois monitions de la part du clergé et du peuple, il ne revienne pas dans le délai prescrit, nous voulons que de plein droit il soit privé de la dignité pontificale, et qu'on procède incontinent à l'élection d'un autre pape, comme si l'absent était mort. »

Louis de Bavière, moins pour contenter le peuple qui voulait avoir son pontife chez lui, que pour devenir arbitre de l'autorité pontificale, jeta les yeux sur un Frère-Mineur, non pas l'un de ces transfuges célèbres qui l'avaient joint en Allemagne, mais homme tranquille, pénitencier à Rome, et qui, avec une grande réputation de vertu, passait pour savant et habile dans les affaires<sup>1</sup>. Il se nommait Pierre Rainallucci : mais il est beaucoup plus connu sous le nom de Pierre de Corbière, qu'il prit du lieu de sa naissance dans l'Abruzze. Il s'était marié dans sa jeunesse, et au bout de cinq ans avait quitté son épouse malgré elle, pour se faire religieux. Cette illusion, comme on va le voir, ne fut pas à beaucoup près la plus pernicieuse de Pierre de Corbière.

Le jour de l'Ascension, 12 de mai, l'empereur Louis assembla de bon matin, devant l'église de Saint-Pierre, tout le peuple de Rome, hommes et femmes, sans rejeter personne. Il parut à l'ordinaire sur le trône qui était au bas des degrés, revêtu de tous les ornemens impériaux, environné de grands, de quantité de clercs et de religieux, avec le capitaine du peuple. Quand il eut pris place, on vit avancer Pierre de Corbière, devant lequel il se leva d'un air respectueux, et qu'il fit ensuite asseoir avec lui sous le dais. Aussitôt après, le prédicateur augustin Nicolas de Fabriano prononça un sermon, où, abusant à son ordinaire des paroles de l'Écriture, il fit une allusion forcée à S. Pierre délivré de prison : l'Empereur était l'ange, et le pape Jean, Hérode. Après cette diatribe impie, l'évêque déposé de Venise, Jacques Albertin, s'avança et demanda par trois fois au peuple s'il voulait pour pape, frère Pierre Rainallucci de Corbière. Dès ce moment l'enthousiasme parut s'évanouir ; le peuple ne témoigna que du trouble et de l'incertitude ; néanmoins la crainte et le respect humain firent donner quelques réponses affirmatives. Là-dessus l'Empereur se leva, l'évêque de Venise lut un décret d'élection ; Louis nomma le nouveau pape Nicolas V, lui mit l'anneau, le revêtit de la chape et le fit asseoir à son côté droit : ils se levèrent peu après tous les deux ensemble, et entrèrent avec une grande pompe dans l'église

<sup>1</sup> Vading. 1328, n. 3.

de Saint-Pierre; on célébra la messe de la manière la plus solennelle, puis on alla au festin accoutumé<sup>1</sup>.

Le dimanche suivant, l'antipape fit sept cardinaux, parmi lesquels ses profanes coopérateurs ne furent pas oubliés. Jacques Albertin fut créé cardinal-évêque d'Ostie, et Nicolas Fabriano cardinal-prêtre du titre de Saint-Eusèbe. Il avait encore désigné deux autres cardinaux, qui rejetèrent cette dignité schismatique. L'Empereur, tout embarrassé qu'il était dans ses finances, fournit d'abord de son mieux au lustre de ce fantôme de papauté, aux tables et aux équipages, tant de son antipape que de ses cardinaux. Nicolas, peu auparavant, sous le nom de frère de Corbière, professait toute l'austérité et le détachement des prétendus spirituels de son ordre, soutenait l'opinion de l'étroite pauvreté de Jésus-Christ, qui blâmait les richesses et les honneurs de la prélature; quand il se vit reconnu pape, il souffrit sans peine, et exigea ainsi que ses cardinaux un train et une livrée, une table splendide, des pages, des gentilshommes, un cortège nombreux. En un mot, le fraticelle, avec la tiare, prit tant de goût à la dépense, que bientôt l'Empereur, entièrement épuisé, se vit hors d'état de la soutenir. L'antipape vendit alors les privilèges, les dignités, les bénéfices, en casant les concessions que le pape légitime avait faites.

L'Empereur voulut cependant consommer son ouvrage. Le jour de la Pentecôte, il se rendit à l'église de Saint-Pierre avec son antipape, à qui il donna d'abord la calotte rouge, qu'il fit sacrer ensuite par le prétendu cardinal-évêque d'Ostie Jacques Albertin, et qu'enfin il couronna lui-même. A cette scène, il en fit immédiatement succéder une autre. Cette âme haute et basse tout à la fois, pour pouvoir dire que sa propre élection avait été confirmée par l'autorité pontificale, se fit couronner empereur par celui qu'il venait de couronner pape. Le faux pontife nomma alors plusieurs légats, tant pour la Lombardie que pour les autres provinces. Le prince quitta Rome après y avoir établi sénateur ou chef de la magistrature, Rainger de la Fagiola, qui ne tarda point à y exercer la tyrannie : il fit brûler deux catholiques intrépides qui qualifiaient de faux pape Pierre de Corbière.

Cet intrus, de son côté, publia des bulles contre Jean XXII. Il confirma la déposition déjà prononcée par l'Empereur; priva de leurs bénéfices tous les clercs séculiers ou réguliers qui demeureraient attachés au pape Jean; défendit aux laïques mêmes, sous peine d'être punis comme hérétiques, de donner le nom de pape à Jacques de Cahors, ni de lui obéir en aucune manière<sup>2</sup>. Tous ces

<sup>1</sup> VIII x, c. 73. — <sup>2</sup> Rain. an 1328, n 44, 65.

manéges burlesques ne faisaient illusion à personne. A peine fut-il nécessaire que le pontife légitime prononçât d'une manière expresse contre l'usurpateur et ses fauteurs. Le schisme ne s'étendit point hors de l'Italie, n'y prit que dans les villes où ses chefs se rendirent les plus forts, ne s'y soutint qu'autant de temps que les schismatiques y dominèrent : et la fortune de l'empereur Louis, ainsi que la disposition des esprits à son égard, changea de tous côtés et de la manière la plus inattendue.

Ses affaires déclinerent presque aussitôt qu'il fut sorti de Rome. D'abord il perdit Pistoie, ville considérable de la Toscane. Donat, augustin, que l'antipape en avait fait évêque, y fut arrêté, et Barenzo Ricardi, qui en était l'évêque légitime, rétabli. Louis, ayant tourné vers le royaume de Naples, tenta inutilement d'y pénétrer : il se vit contraint, faute de vivres et d'argent, de rentrer dans Rome le 20 de juillet. Dès le 4 d'août, il fut obligé d'abandonner une place où, l'enthousiasme et la séduction étant dissipés, il n'y avait plus de sûreté pour sa propre personne. Lui et son antipape s'en allèrent à Viterbe. Le peuple dans toutes les rues les traitait d'hérétiques et d'excommuniés ; on criaît à leur suite : *Périsent les sacrilèges ! Vue la sainte Eglise !* on leur jetait des pierres, on tua plusieurs de leurs gens. La nuit suivante, Berthold des Ursins, neveu du cardinal légat de Jean XXII, entra dans Rome avec ses troupes. Trois jours après, le légat son oncle y vint avec sa suite, et fut reçu avec des honneurs extraordinaires. Rome étant ainsi rentrée sous l'obéissance du pape, on improuva par une infinité d'actes Louis de Bavière et Pierre de Corbière. On brûla tous leurs privilèges dans la place du Capitole. Le petit peuple et les enfans se répandirent dans les cimetières, où ils détérèrent les corps des Allemands et des autres schismatiques ; et après les avoir traînés par la ville, ils les jetèrent dans le Tibre.

L'Empereur laissa quelque temps son antipape à Viterbe, et alla ménager à Pise un asile plus sûr pour son parti. Dans le trajet mourut Marsile de Padoue, l'un de ces docteurs schismatiques que ce prince traînait partout à sa suite. Il avait été condamné comme hérétique dès l'année 1327, pour avoir mis au jour un ouvrage fameux qui a pour titre, *le Défenseur de la paix*<sup>1</sup>. Son but principal était de relever la puissance temporelle, dégradée, disait-il, par les opinions qui avaient cours touchant le pouvoir des papes. Marsile prétendait que l'Empire, subsistant avant que l'Eglise eût aucun domaine temporel, ne pouvait être soumis à l'Eglise ; et que, si pendant un temps elle avait exercé quelques

<sup>1</sup> Rain. an. 1327, n. 22, etc.

droits contre les libertés de l'Empire, c'était une usurpation : d'où il concluait que ni le pape ni toute l'Eglise ensemble, ne peut infliger à personne des peines coactives, si l'Empereur ne lui en donne l'autorité. A ces propositions, il en mêlait d'autres qui subordonnaient à la puissance politique le pouvoir purement spirituel de la hiérarchie. Il donnait droit à l'Empereur, non-seulement de corriger et de punir le pape, mais de l'instituer et de le destituer. Il soutenait que tous les ordres du sacerdoce, pape, patriarche, archevêque, simple prêtre, ont une égale autorité par l'institution divine, même pour la juridiction; que S. Pierre n'eut pas plus d'autorité que chacun des Apôtres; et que ce que l'un de leurs successeurs a de plus que l'autre, vient uniquement de la concession de l'Empereur, qui peut la révoquer.

L'Empereur fut d'abord reçu à Pise comme il l'avait été à Rome, avec de grands témoignages d'allégresse de la part d'un peuple aveugle. Il y publia, comme à Rome, la sentence de déposition contre Jean XXII. Ayant ainsi frayé la route à Pierre de Corbière, il manda cet antipape, qui fit son entrée comme souverain pontife, avec ses six cardinaux (1329). Des ecclésiastiques et des religieux allèrent au-devant de lui, suivis de l'Empereur, de seigneurs et d'autres laïques en assez grand nombre, les uns à pied, les autres à cheval. Mais les gens de bien et tous les citoyens de bon sens, en les voyant passer, gémissaient de cette farce impie, et la qualifiaient hautement d'abomination. Cependant l'antipape monta en chaire, et accorda une indulgence, par laquelle il remettait la coulpe et la peine à quiconque se confesserait sous huit jours, après avoir renoncé au pape Jean. Il fit encore cardinal Jean Visconti, frère d'Azon seigneur de Milan.

Pour entretenir les terreurs et les illusions populaires qui formaient son appui principal, il voulut excommunier de nouveau le pape Jean avec le roi Robert de Naples, et les Florentins ses partisans les plus zélés. L'assemblée fut indiquée pour le 18 février de cette année 1329, et l'on n'omit rien afin d'y attirer une multitude d'assistans. Le nombre n'en fut toutefois que médiocre. Outre l'horreur que les fidèles sensés avaient pour ces conventicules, au moment de se rassembler, il survint une pluie, une grêle, un vent affreux, en un mot l'ouragan le plus furieux, disent les auteurs du temps et du pays, qu'on eût jamais vu à Pise. L'Empereur envoya son maréchal par la ville, avec des troupes à pied et à cheval, pour contraindre les citoyens à venir. On n'y gagna rien : les assistans furent en petit nombre, et le maréchal se trouva saisi d'un froid mortel qui répondait à la violence de l'orage. Il prit sur le soir un bain chaud où l'on mit de l'eau-de-vie. Le bain s'enflamma, et le

maréchal périt. Cet accident fut regardé comme de mauvais présage pour l'Empereur et l'antipape, dont il fit beaucoup décliner les affaires <sup>1</sup>.

Dès le mois d'avril suivant, Louis sortit de Pise, où ses exactions insupportables, jointes à tant d'autres motifs, n'attiraient plus sur lui que des regards d'indignation. Il n'en fut pas plus tôt sorti, que les Pisans traitèrent de paix avec les Florentins et les autres partisans du légitime pontife. L'antipape, demeuré seul, et comme abandonné de l'Empereur, qui commençait à s'en trouver embarrassé, fut réduit à implorer la protection du comte Boniface de Donoratique, l'un des plus puissans citoyens de Pise, qui le tint caché dans sa maison : ce qui eut lieu avec tant de secret que toute la ville le crut en fuite. C'est ce qu'on annonça aussitôt au pape par des ambassadeurs chargés de lui faire satisfaction, et de lui demander l'absolution des censures qu'on reconnaissait avoir encourues. On voit par la déclaration que Louis de Bavière n'était entré chez les Pisans que par la force, après un mois de résistance de leur part, sans nulle espérance de recevoir du secours en attendant plus long-temps. Le pape reçut ces excuses, et leur donna l'absolution.

Il en usa de même avec les Romains, qui envoyèrent Hildebrandin, évêque de Padoue, lui demander pardon de ne s'être point opposés à l'intrusion de Pierre de Corbière et au couronnement de Louis. Touchés de la condescendance et de la facilité paternelle avec laquelle le pontife leur rendit ses bonnes grâces, ils lui renvoyèrent une ambassade plus solennelle, qui, en présence du pape et des cardinaux, déclara qu'à lui seul appartenait la seigneurie de la ville de Rome, qu'ils avaient péché grièvement en y recevant Louis de Bavière, en souffrant qu'il fût couronné empereur, et que Pierre de Corbière y fût institué pape. Ils protestèrent qu'ils y avaient été contraints par la tyrannie de Sciarra Colonne, et par la séduction de Marsile de Padoue. Pour exprimer leurs sentimens de la manière la plus précise et la plus authentique, les ambassadeurs étaient chargés de lettres closes qu'on ouvrit alors; elles portaient que les Romains étaient très-repentans et souverainement affligés des excès commis contre le pape et l'Eglise, qu'ils en demandaient le pardon avec une humilité profonde et avec une soumission à toute épreuve. La plupart des villes de l'Italie suivirent sans délai l'exemple de Rome <sup>2</sup>.

Louis de Bavière, qui faisait grand fond sur les productions de l'école et sur les subtilités des dogmatiseurs qui lui dictaient ses

<sup>1</sup> Vill. c. 124. — <sup>2</sup> Rain. an. 1330, n. 40.

déclarations pédantesques, eut grand soin d'emmener avec lui en Allemagne la nouvelle et précieuse recrue qu'il venait d'en faire à Pise. Ce fut là que s'attachèrent à lui sans feinte et avec toute l'insolence de l'apostasie, Michel de Césène, général des Frères-Mineurs, Boncortèse ou Bonnegrace de Bergame, procureur-général, et Guillaume Ocam, provincial d'Angleterre. Échappés tous les trois d'Avignon, où ils étaient détenus pour leur résistance opiniâtre aux décisions du pape Jean sur la pauvreté apostolique, c'est avec joie qu'ils avaient vu l'intrusion d'un des leurs à la papauté. Michel de Césène était même accusé d'avoir aspiré au rang d'anti-pape. C'est pourquoi Jean XXII sévit particulièrement contre lui<sup>1</sup>.

Le jeudi Saint 20 avril 1329, il publia une bulle, où, après lui avoir reproché d'avoir dogmatisé contre les constitutions du saint Siège, et de s'être attaché tant à l'antipape Pierre qu'à Louis son fauteur, il le prive, comme hérésiarque et schismatique, de tout office, honneur et dignité<sup>2</sup>. En conséquence, les Frères-Mineurs, dans un chapitre général tenu à Paris le jour de la Pentecôte (1329), déclarèrent d'une voix unanime, et de l'avis de l'Université, que les accusations de Michel de Césène et des autres schismatiques contre Jean XXII étaient injustes et impies; que celui-ci était le seul vrai pape, et qu'il avait justement déposé Michel. Puis, afin d'obvier aux chicanes qu'il pouvait élever contre une déposition prononcée par le pape seul, ils le déposèrent eux-mêmes du généralat, et choisirent en sa place frère Géraud-Odon, particulièrement cher au pontife. Terminant enfin la question de la pauvreté qui agitait l'ordre depuis si long-temps, ils concilièrent les constitutions de Jean XXII, tant avec la décrétale de Nicolas, qu'avec la décision du chapitre de Pérouse, et rétablirent parmi eux la tranquillité et la concorde. En un mot, les enfans de S. François montrèrent si bien dès-lors l'attachement particulier qu'ils font profession d'avoir pour le saint Siège, que le pape Jean déclara que la révolte de quelques particuliers avait été réparée par l'obéissance du grand nombre, d'une manière à lui faire redoubler son affection pour eux<sup>3</sup>. Avec le temps les chefs mêmes de la rébellion revinrent de leurs écarts, et en firent un désaveu authentique, qui fut suivi de l'absolution pontificale. Michel de Césène était mort, mais on assure qu'il mourut pénitent.

Avant d'en venir là, cet homme, naturellement fier et opiniâtre, combattit l'autorité du pape avec tout le dépit et l'emporte-

<sup>1</sup> Rain. an. 1328, n. 63. — <sup>2</sup> Ibid. n. 80. — <sup>3</sup> Vading. an. 1329, n. 2. Duboulay, t. IV, v. 220.

ment d'un sectaire condamné. C'est ce qui donna lieu à la bulle *Quia vir reprobus*, la plus foudroyante et la plus étendue que Jean XXII eût encore lancée contre lui<sup>1</sup>. Dans la plus grande partie de cette constitution, Jean étaye sur le raisonnement ses décisions précédentes touchant la pauvreté des Apôtres et des Franciscains. Afin d'établir la propriété des biens qu'il attribue à Jésus-Christ, modèle des uns et des autres, il avance que le Sauveur, en tant qu'homme, avait cette propriété, non-seulement sur les biens qu'il consommait, mais en général sur toutes les choses temporelles, comme étant le roi et le seigneur véritable de tout l'univers. Il appuie cette doctrine, et sur les prophéties qui annoncent le Messie comme un roi à qui Dieu doit donner l'empire de toutes les nations, et sur les passages du Nouveau-Testament, où Jésus-Christ est qualifié de roi et de Seigneur. Ces paroles du Sauveur à Pilate, *Mon royaume n'est pas de ce monde*, sont interprétées par Jean XXII en ce sens que Jésus-Christ ne tient pas sa puissance du monde, mais de Dieu : interprétation conforme à celle de S. Jean Chrysostôme<sup>2</sup>, l'oracle des Grecs, et de S. Augustin<sup>3</sup>, celui des Occidentaux ; voici le texte de ce dernier : « Jésus-Christ ne dit pas : *Mon royaume n'est pas dans ce monde*, mais, *Il n'est pas de ce monde*. Et quand, pour le prouver, il ajoute : *Si mon royaume était de ce monde, mes ministres combattraient pour que je ne sois pas livré aux Juifs*, il ne dit pas : mais maintenant *Mon royaume n'est pas ici*, mais, *Il n'est pas d'ici (non est hinc)*. Et en effet, son royaume est ici jusqu'à la fin des siècles<sup>4</sup>. » « Quoique je ne sois pas sûr, écrit le cardinal Litta<sup>5</sup>, que Jésus-Christ, dans cette réponse à Pilate, ait voulu l'instruire sur la puissance spirituelle, rien n'empêche d'appliquer ce texte à l'Eglise, qui est souvent désignée dans l'Evangile sous la dénomination de royaume des cieux ou de royaume de Jésus-Christ. Quel sera le sens que nous pourrions en tirer ? Le voici : que l'Eglise ne tient pas son pouvoir du monde, mais de Jésus-Christ ; que l'objet principal et la fin de son pouvoir n'est pas le pouvoir, n'est pas le bonheur de ce monde, mais la félicité éternelle. Si on voulait en tirer la conséquence que l'Eglise n'a aucun pouvoir dans le monde, on tomberait dans une erreur absurde ; puisqu'il est évident que le pouvoir de l'Eglise doit nécessairement s'exercer dans le monde et sur les hommes et sur leurs actions, pour les diriger au bonheur éternel. » Michel de Césène ne manqua point de s'élever encore contre cette doctrine, pourtant si exacte, de Jean XXII.

<sup>1</sup> Rain. an. 1329, n. 22. — <sup>2</sup> Chrys. t. vi, p. 63, édit. de Montfaucou. Panég. de S. Babylas, t. 2, p. 546. — <sup>3</sup> Aug. Tract. 115, n. 2. — <sup>4</sup> In Joan. Evang. Tract. 15, n. 2. — <sup>5</sup> Lettre 9.

Cette année-là même, Alvar Pélage, espagnol de naissance et docteur fameux parmi les Frères-Mineurs, alors pénitencier du pape et depuis évêque de Sylve en Portugal, mit au jour dans la ville d'Avignon son traité des Plaintes de l'Eglise. Voici comment il y parle : « Comme Jésus-Christ est seul pontife, roi et seigneur de toutes choses, il a de même pour tout un seul vicaire général. Or, en conférant cette dignité à Pierre, le Sauveur n'a pas divisé la puissance dont il était revêtu, mais il l'a donnée tout entière au prince des Apôtres, telle qu'il l'avait lui-même. Ainsi les papes, étant les successeurs de Pierre, ne sont pas les vicaires d'un pur homme, mais de Dieu; et toute la terre avec ce qui la remplit appartenant au Seigneur, tout est pareillement au pape. Les empereurs païens, poursuit Pélage, n'ont jamais possédé justement l'empire : car celui qui, loin d'obéir à Dieu, lui est contraire par l'idolâtrie ou l'hérésie, ne peut rien posséder valablement. D'où il résulte que nul empereur n'a exercé légitimement le droit du glaive, qu'autant qu'il l'avait reçu de l'Eglise romaine, principalement depuis que Jésus-Christ a conféré à S. Pierre l'une et l'autre puissance. Il lui avait dit : *Je te donnerai les clefs du royaume des cieux*; non pas la clef, mais les clefs, l'une pour le spirituel, et l'autre pour le temporel. » Ce n'est pas, au reste, que l'Eglise se soit jamais attribué un droit réel, comme on le lui a tant de fois imputé faussement, sur le temporel des rois : on avait besoin d'un prétexte pour combattre son autorité véritable, on a choisi celui-là. L'antique religion, en se développant, demeura toujours la base nécessaire de la société, le fondement du droit et du pouvoir; mais son action se manifesta sous une forme nouvelle et plus parfaite, dès que le christianisme eut acquis, pour ainsi parler, une existence publique. Jésus-Christ avait fondé une société spirituelle, gardienne infaillible de la doctrine, et investie, dans l'ordre du salut, d'une puissance indépendante de gouvernement. Dès-lors toutes les grandes questions de justice sociale, tous les doutes sur la loi divine, sur la souveraineté et sur ses devoirs, autrefois décidés par le peuple, dûrent l'être par l'Eglise, et ne purent l'être que par elle chez les nations chrétiennes, puisque l'Eglise, seule dépositaire de la loi divine, était chargée par Jésus-Christ même de la conserver, de la défendre et de l'interpréter infailliblement. La plus longue durée des empires chrétiens, et leurs révolutions moins fréquentes, sont uniquement dues à cette admirable institution, qui mit le pouvoir des rois à l'abri des erreurs et des passions de la multitude, ainsi que Bossuet lui-même le reconnaît. On montre

plus clair que le jour, dit-il<sup>1</sup>, que, s'il fallait comparer les sentimens, celui qui soumet le temporel des souverains au pape, et celui qui le soumet au peuple, ce dernier parti, où la fureur, où le caprice, où l'ignorance et l'emportement dominant le plus, serait aussi sans hésiter le plus à craindre. L'expérience a fait voir la vérité de ce sentiment, et notre âge seul a montré, parmi ceux qui ont abandonné les souverains aux cruelles bizarreries de la multitude, plus d'exemples tragiques contre la personne et la puissance des rois, qu'on n'en trouve durant six à sept cents ans parmi les peuples qui en ce point ont reconnu le pouvoir de Rome<sup>2</sup>.

Dans la Somme de la puissance ecclésiastique dédiée à Jean XXII par un docteur très-célèbre de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, nommé Augustin d'Ancône, et beaucoup plus connu sous le nom d'Augustin Triomphe, l'auteur pose d'abord pour principe général<sup>3</sup>, que cette puissance est la seule qui vienne immédiatement de Dieu, et que toutes les autres sont dérivées de celle-là; qu'elle a droit de juger de tout, et ne peut être jugée de personne; qu'elle est sacerdotale et royale tout ensemble, parce que le souverain pontife tient la place de Jésus-Christ qui avait l'une et l'autre; qu'elle est temporelle aussi bien que spirituelle, puisque celui qui peut le plus, peut aussi le moins; que le pape ne saurait être déposé par personne, sinon pour le crime d'hérésie. Mais dans ce cas, suivant Augustin Triomphe<sup>4</sup>, il peut être déposé par le concile général, et condamné même après sa mort. Cet auteur dit aussi, quoique dans un ouvrage dédié à celui des papes qui a siégé le plus long-temps à Avignon, que le lieu le plus convenable à leur résidence est la ville de Rome, soit à cause de sa prééminence sur toutes les autres, soit parce qu'ils en sont seigneurs temporels<sup>5</sup>.

Ce docteur, considérant ensuite la puissance pontificale dans ses rapports plus directs avec les autres puissances, déclare, sans restriction<sup>6</sup>, que les conciles reçoivent leur autorité du souverain pontife; que c'est à lui, comme chef de l'Eglise, qu'il appartient de déterminer ce qui est de foi, et que personne sans l'ordre du pape ne peut informer de l'hérésie; qu'il peut seul, par la plénitude de son autorité, séparer de la communion catholique, et que les évêques ne peuvent excommunier que par la juridiction qu'il leur a communiquée, et qu'il a déterminée comme il a voulu; qu'étant seul l'époux de l'Eglise universelle, il a juridiction immédiate sur chaque diocèse, où les évêques ne tiennent immédiatement la

<sup>1</sup> Défense de l'Hist. des Var. n. 35. — <sup>2</sup> De la Religion considérée dans ses rapports, etc., par M. de La Mennais, p. 210 — <sup>3</sup> Quæst. I, 4. — <sup>4</sup> Quæst. 5, art. 6, 7. — <sup>5</sup> Quæst. 21, art. 1. — <sup>6</sup> Quæst. 10, 19, 29.

leur que de lui; et quoiqu'il soit plus particulièrement évêque de Rome, qu'il peut en chaque diocèse et en chaque paroisse, tant par ses délégués que par lui-même, faire tout ce que peuvent les évêques et les curés. Il ajoute que c'est au pape à punir les hérétiques, non-seulement de peines spirituelles, mais de peines temporelles, savoir, de confiscation de biens, de bannissement, de prison et de châtimens corporels par le bras séculier.

Le docteur Augustin ajoute<sup>1</sup> que le pape, par rapport à l'Empire, pourrait élire l'Empereur par lui-même, sans le ministère des électeurs, changer ces électeurs à son gré, les prendre ailleurs qu'en Allemagne, et rendre même l'Empire héréditaire. L'auteur supposait, ce qu'on croyait alors sans aucun témoignage des écrivains précédens, que le pape Grégoire V, du temps de l'empereur Othon III, avait établi les sept électeurs de l'Empire tels qu'ils existèrent depuis. Il soutient<sup>2</sup>, en regardant comme indubitable la donation de Constantin, que le pape ne tient pas de l'Empereur son domaine temporel, parce que, selon lui, ce prince ne fit que restituer à l'Eglise ce qu'il possédait illégitimement avant son baptême. « C'est par l'autorité du pape, poursuit-il, que l'Empire a été transféré des Romains aux Grecs, puis des Grecs aux Germains, et il le pourrait de même transférer à d'autres. L'Empereur élu doit être confirmé et couronné par le pape, et lui prêter serment de fidélité, sans quoi il ne saurait prendre le gouvernement de l'Empire. » Il ne restait plus qu'à tirer la conclusion naturelle de ces principes, qui formaient, au surplus, la croyance et l'enseignement universels depuis le ix<sup>e</sup> siècle : Augustin conclut donc<sup>3</sup> que le pape peut déposer l'Empereur, et absoudre ses sujets du serment de fidélité. Il va plus loin<sup>4</sup>, il soumet tous les souverains sans exception à tous les commandemens du pape, et les oblige à reconnaître qu'ils tiennent leur puissance temporelle du souverain pontife, revêtu de toute juridiction au spirituel et au temporel, en qualité de vicaire de Jésus-Christ. « Qu'onque, dit-il, se sent lésé par qui que ce soit, roi ou empereur, peut appeler de ce jugement à celui du pape. Le pape peut corriger tous les souverains quand ils pèchent publiquement, les déposer pour juste cause, et instituer un roi par quelque moyen que ce soit. »

Toutefois, après avoir exposé le texte d'Augustin Triomphe, nous devons faire remarquer qu'aucune bulle pontificale, pas même la bulle *Unam sanctam* de Boniface VIII, n'a défini que le pape, en qualité de monarque universel, peut ôter et donner à son gré tous les royaumes de la terre. Gerson, d'après les paroles du-

<sup>1</sup> Quæst. 33, 38, 39, 40. — <sup>2</sup> Quæst. 33, art. 67. — <sup>3</sup> Quæst. 40. — <sup>4</sup> Q. 45, 46.

quel on fera bien d'interpréter les assertions d'Augustin Triomphe, a précisé en ces termes la véritable doctrine qu'on professait dans son siècle : « On ne doit pas dire que les rois et les princes tiennent du pape et de l'Eglise leurs terres ou leurs héritages, de sorte que le pape ait sur eux une autorité civile et juridique, comme quelques-uns accusent fausement Boniface de l'avoir pensé. Cependant tous les hommes, princes et autres, sont soumis au pape en tant qu'ils voudraient abuser de leur juridiction, de leur temporel et de leur souverain domaine contre la loi divine et naturelle; et cette puissance supérieure du pape peut être appelée directive et ordinative, plutôt que civile et juridique. » D'où Fénelon conclut que l'Eglise ne destituait ni n'instituait les princes laïques; qu'elle répondait seulement aux peuples qui la consultaient sur ce qui touchait la conscience, à raison du contrat et du serment. Or, ce n'est pas là une puissance civile et juridique, mais la puissance directive et ordinative, qu'approuve Gerson.

Les Français, sans croire moins révéler la puissance des papes que l'Italie, où le docteur Triomphe avait pris naissance, tombaient cependant dans de vicieux raisonnemens, pour discuter ce qui faisait alors tant de bruit sous le nom de libertés et d'immunités ecclésiastiques. C'est ce qu'on remarquera dans les conférences tenues sur le 12 de l'an 1329, en présence de Philippe VI, premier roi de la branche de Valois. Il était monté sur le trône le premier d'avril de l'année précédente, deux mois seulement après la mort de Charles IV, son cousin, parce qu'on attendit la naissance de l'enfant posthume dont la reine demeurait enceinte, et qui fut une fille. Déjà l'on avait rejeté les prétentions d'Edouard III, roi d'Angleterre, qui aspirait à la couronne de France en qualité de parent le plus proche du feu roi; mais qui, ne l'étant que par sa mère, exclue du trône à raison de son sexe, ne pouvait tirer de cette princesse nommée Isabelle, quoiqu'elle fût sœur du roi, un droit qu'elle n'avait pas elle-même. Cependant le nouveau roi, soit par la bonté de son naturel ennemi des animosités et des divisions, soit par un pressentiment des embarras que lui devait susciter la rivalité du roi d'Angleterre, s'appliqua fortement, dès la seconde année de son règne, à rétablir l'harmonie et la bonne intelligence entre les différens ordres de l'Etat. La France n'était pas entièrement préservée des altercations qui agitaient ses voisins, et l'on y disputait assez vivement sur la distinction des deux puissances et sur les bornes respectives de leur juridiction. Il revenait souvent des plaintes au roi, tantôt des évêques contre les barons et les officiers du royaume, tantôt des seigneurs et des magistrats contre les prélats et leurs officiaux. Pour étouffer ces germes de discorde,

Philippe ordonna aux uns et autres de se rendre auprès de lui, avec les instructions nécessaires touchant les innovations et les usurpations qu'ils se reprochaient mutuellement.

Les prélats se rendirent auprès du roi, au nombre de vingt-cinq archevêques et quinze évêques; Pierre Roger, élu archevêque de Sens, puis pape sous le nom de Clément VI, et Bertrand évêque d'Autun, furent chargés de la parole pour le clergé. Pierre de Cugnières, chevalier et légiste dans le goût singulier de son temps, comme promoteur principal de l'affaire contre la prélature, fut l'orateur des laïques. Il proposa jusqu'à soixante-six articles d'accusation, qu'on peut réduire à trois chefs : aux anticipations sur la puissance séculière, à la manière abusive d'exercer sa propre puissance, à la multiplication excessive des censures.

Sur le premier, il reproche au clergé d'étendre sa juridiction à des matières purement civiles; de s'attribuer toutes les causes qui concernent le possessoire et la propriété; de ramener à ses tribunaux les clercs traduits ailleurs pour raison de trouble ou de dommage causé aux laïques dans la possession de leurs terres; de confondre dans l'exercice de son droit de défense, les biens patrimoniaux des clercs avec ceux qu'ils tiennent de l'Eglise; de juger des contrats faits en cour laïque, et pour envahir toute cette branche d'affaire, d'établir en tout lieu des notaires ecclésiastiques; de dresser les inventaires de tous ceux qui mouraient sans faire de testament, et de se porter généralement pour exécuteurs testamentaires<sup>1</sup>. A ces usurpations quant au fond des choses, on ajoute celles qui concernent les pupilles, les veuves, les personnes mortes sans avoir fait de testament, les pauvres et les malades retirés dans les hôpitaux, les clercs mariés ou ceux qui sont pris en délit sans porter l'habit clérical. Pierre de Cugnières prétend que les prélats étendent injustement leur juridiction sur ces différentes classes de citoyens, qui ne doivent dépendre, selon lui, que de la justice séculière. Il accuse encore les évêques de donner la tonsure à une infinité de personnes, à des enfans en bas âge, aux bâtards, aux serfs, à des hommes mariés, absolument incapables, et quelquefois diffamés, afin d'étendre à quelque point que ce soit leur empire. « Un autre artifice, ajoute-t-il, c'est de multiplier sans cause les accusations d'hérésie, de communication avec les excommuniés, d'usure, d'adultère, de tous les crimes dont ils sont en possession de connaître. »

Ils leur reproche, en second lieu, d'employer dans l'exercice de leur juridiction toutes sortes de moyens pour extorquer de l'ar-

<sup>1</sup> Conc. Hard. t. VII, p. 1543, etc. Bibl. PP. t. IV, p. 1055, etc.

AN 13  
gent.  
nus p  
dont  
rante  
muni  
ou bi  
coupe  
pour  
Tante  
un ri  
comm  
c'est  
cime  
En  
ses al  
fixait  
l'acco  
mém  
tions  
faisa  
dit s  
à nos  
En  
en el  
été d  
ralis  
que  
évêc  
prot  
mê  
agra  
Les  
que  
pre  
vild  
gra  
vai  
les  
par  
n'é  
cu  
tai  
aff

gent. « Tantôt on laisse en prison, dit-il, des innocens reconnus pour tels, jusqu'à ce qu'ils aient payé les frais de procédure dont ils sont déchargés par les lois. Tantôt on cite vingt et quarante personnes qu'on accuse d'avoir communiqué avec des excommuniés, afin de tirer quelque argent de chacune selon ses moyens; ou bien l'on fait racheter les citations; et quelquefois à de vrais coupables. à d'odieux usuriers on vend l'impunité, en arrêtant, pour l'or qu'on en reçoit, les procédures commencées contre eux. Tantôt encore c'est un droit de sépulture, qu'on fait acheter pour un riche accusé de n'avoir pas vécu en bon chrétien; c'est une excommunication qui n'est levée qu'au moyen d'une grosse amende; c'est une somme de dix livres à payer pour la réconciliation d'un cimetière. »

Enfin Cugnières reproche au clergé l'abus des censures. Suivant ses allégations, on les fulminait avant les monitions de droit; on fixait à la satisfaction un délai dans lequel il était impossible de l'accomplir; on forçait le juge séculier, par l'excommunication même, à poursuivre les excommuniés; pour de simples assignations de clerc en justice laïque, et souvent en matière civile, on faisait sur-le-champ cesser l'office divin; on jetait de même l'interdit sur les terres du roi, sans respect pour les privilèges accordés à nos princes par les souverains pontifes.

En admettant la vérité de ces imputations, dont quelques-unes en effet pouvaient paraître fondées, la justice et la raison eussent été du côté de Pierre de Cugnières: mais il gâta sa cause, en généralisant trop le principe sur lequel il voulut l'établir. Il prétendit que tout exercice du pouvoir temporel était abusif dans les évêques, et qu'ils devaient se contenter du spirituel seul, avec la protection que le souverain leur accordait à cet égard. Il donna même à penser que le roi voulait réformer l'usage contraire, et agrandir la juridiction séculière au-delà de son étendue naturelle. Les prélats qui avaient en leur faveur une coutume aussi ancienne que la monarchie; qui, par sa constitution même, formaient le premier ordre de l'état; qui tenaient leurs immunités et leurs privilèges de Clovis, de Charlemagne, de S. Louis, de tous les plus grands princes de la première des nations chrétiennes; qui pouvaient même alléguer, en compensation de dons faits à l'Eglise par les rois, bien des concessions de l'ordre spirituel faites aux rois par l'Eglise; les prélats français, munis de tant d'avantages, n'étaient pas d'humeur à fléchir devant les poursuites d'un particulier, qui à la vérité agissait au nom du monarque, mais qui portait ses vues beaucoup plus loin que ce prince, sincèrement affectionné à l'ordre ecclésiastique, et conduit seulement par

le désir de resserrer les nœuds de l'union entre les deux ordres de l'Etat.

Soit par la certitude qu'avait le clergé de cette disposition du roi, soit par la crainte de reconnaître même indirectement, en matière ecclésiastique, un autre tribunal que celui de l'Eglise, l'archevêque de Sens, qui répondit le premier à Pierre de Cugnières, commença par protester que tout ce qu'il allait dire n'était pas dans la vue d'obtenir un jugement, quel qu'il pût être, mais uniquement d'éclairer la conscience du prince et de ceux qui le conseillaient. Il entra aussitôt en matière; mais sans suivre son antagoniste dans les nombreux détails de son accusation, en habile homme, il en combattit surtout le principe fondamental et vraiment outré. « Le seigneur de Cugnières, dit-il, veut que les deux juridictions soient absolument incompatibles, et que celui qui a la spirituelle ne puisse rien exercer de la temporelle sans usurpation et sans un désordre monstrueux. Y a-t-il bien pensé? Sont-ce là des puissances opposées entre elles? L'une diffère de l'autre; mais elle ne la détruit pas. Or, selon tous les principes du raisonnement, deux choses d'espèce bien différente, dès qu'elles ne sont pas contraires, peuvent très-bien subsister ensemble. Les Livres saints nous fournissent des exemples sans nombre de cette réunion. Melchisédec était tout ensemble roi de Salem et prêtre du Très-Haut; Samuel faisait les fonctions de juge et de pontife; Esdras, Néhémie, les Machabées unissaient le sacerdoce au gouvernement politique. » L'archevêque cita encore plusieurs autres exemples et plusieurs passages. Comme son antagoniste avait eu la maladresse d'employer à établir la distinction des deux puissances la fameuse allégorie des deux glaives, Roger ne manqua point de s'en prévaloir avec avantage contre Cugnières: car enfin ces deux glaives avaient été remis l'un et l'autre au prince des Apôtres; et s'ils représentaient véritablement les deux juridictions, Cugnières ne pouvait disconvenir, sans tomber en contradiction, qu'elles n'eussent été accordées par Jésus-Christ même à l'Eglise.

Indépendamment de ce moyen, l'orateur du clergé fonde le droit de sa partie sur les concessions des souverains, sur une possession immémoriale dont les princes, ainsi que les peuples, sont les témoins et les garans. « C'est ainsi, dit-il, que l'empereur Théodose fit une loi qui permettait aux chrétiens de porter leurs différends et leurs procès au tribunal des évêques; loi fondée sur les passages où S. Paul exhorte les Corinthiens à plaider devant le moindre des fidèles, plutôt que devant les idolâtres; loi renouvelée par Charlemagne, qui était tout à la fois roi de France et empereur. Tous nos princes, poursuit-il, ont reconnu, confirmé,

augmenté comme à l'envi les privilèges et la splendeur de l'Eglise. Et si l'on demande pourquoi elle jouit en France de distinctions plus grandes qu'ailleurs, c'est que nos monarques ont eu plus de foi, plus de piété, plus d'amour et de respect pour la religion que les autres souverains; c'est qu'ils ont cru que la splendeur de la hiérarchie devait être un des principaux ornemens de la couronne des rois très-chrétiens. Que si l'on prétendait qu'ils n'ont pu donner à l'Eglise cette grandeur temporelle, quelle injure ne ferait-on pas à leur propre puissance, à leur sagesse, à leur équité? On accusera donc de violence et d'injustice, on chargera de l'iniquité la plus grave le plus généreux de ces augustes bienfaiteurs de l'Eglise, S. Louis, placé sur nos autels pour l'éminence et la pureté de ses vertus. Est-ce donc ainsi que l'on travaille à la gloire de nos rois? Est-ce ainsi qu'on affermit leur puissance, qu'on maintient leur autorité, qu'on fait aimer leur domination? Rien ne rend un prince plus aimable, que de ne point troubler ses sujets dans leurs propriétés, leurs possessions, leurs coutumes. Ce serait au contraire une source intarissable de murmures contre le prince régnant, une cause éternelle d'inimitié et d'antipathie entre les différens membres de ses états, s'il se laissait induire à renverser les bornes sagement posées par ses ancêtres. »

Avant de conclure, l'orateur, d'un ton pathétique, adresse la parole au roi, le rappelle à sa conscience et à ses propres sentimens, le conjure d'envisager cette longue suite de religieux monarques dont il est le successeur, et de ne point oublier le serment fait avec tant de solennité le jour de son sacre, savoir, de maintenir la paix, de défendre le clergé, et de conserver les privilèges ecclésiastiques. Terminant enfin son discours par une réponse succincte aux faits articulés par Cugnières, il dit en général que plusieurs de ses prétentions tendent à renverser la juridiction ecclésiastique de fond en comble, et que les prélats sont déterminés à mourir plutôt que de les reconnaître; qu'ils n'en sont pas moins disposés à corriger les abus introduits contre leurs intentions; qu'assemblés, comme ils se trouvent, ils sont tout prêts à prendre les mesures convenables, afin de maintenir la dignité du roi, de procurer la tranquillité des peuples, et de satisfaire à tous les devoirs que leur impose la sainteté de leur ministère.

Comme l'archevêque de Sens n'avait pas répondu en détail aux griefs de l'agresseur du clergé, Bertrand d'Autun entreprit cette discussion. Il fit d'abord la même protestation que son collègue, au sujet de la compétence, établit de même la compatibilité des deux juridictions, puis distingua les articles que le clergé voulait défendre, de ceux qui pouvaient être abusifs et qu'on était prêt

à reformer. Par rapport à la matière de la juridiction, on voit que les évêques, ou de droit, ou par la coutume, ou en vertu des concessions royales, s'attribuaient la défense de tous les biens des personnes consacrées à Dieu, les causes réelles, personnelles ou mixtes, celles des testamens, des inventaires, de la distribution des biens aux héritiers, et généralement des contrats, à cause du serment. Quant aux personnes, outre les clercs mariés et non mariés, revêtus ou non de l'habit clérical, et que le clergé regardait toujours comme du for ecclésiastique, il prétendait avoir en sa garde les pupilles, les veuves, les personnes mortes sans tester, et les pauvres des hôpitaux, quand ils y étaient pour la vie. Aux reproches concernant la légèreté avec laquelle on donne la tonsure, ou avec laquelle on élève des accusations en matière d'hérésie et d'autres crimes soumis à l'animadversion de l'Eglise, Bertrand répond que les prélats sont fort éloignés d'approuver ces abus, mais que des reproches si vagues deviennent suspects; qu'ils sont d'autant plus injurieux qu'en n'indiquant point les coupables, on rend cette flétrissure commune à tous les évêques du royaume.

Sur le second chef d'accusation, c'est-à-dire, touchant le reproche adressé aux pasteurs de faire servir à la cupidité un ministère spirituel et divin, l'évêque d'Autun s'inscrit hardiment en faux contre la coutume prétendue, soit d'exiger des innocens les frais de procédure, soit d'actionner sans cause trente et quarante personnes, et d'imposer des peines pécuniaires à cette multitude, hors le cas de contumace; soit de faire racheter les citations à des coupables, vrais ou supposés; soit enfin d'imputer des crimes après la mort, pour vendre la sépulture. « Encore une fois, dit Bertrand, nous tiendrons à injure ces imputations générales, jusqu'à ce que, après nous avoir spécifié par qui et en quel endroit se commettent les abus, on nous trouve en retard pour la correction. »

Les deux prélats orateurs avaient principalement insisté, pour la défense de leurs privilèges, sur les concessions de nos pieux monarques, et ce fut cette considération qui fit le plus d'impression sur l'esprit de Philippe de Valois. Pierre de Cugnieres, si vivement pressé, répondit d'abord que l'intention du prince était de conserver aux évêques les privilèges autorisés par les lois et par des coutumes raisonnables; mais il insinua de nouveau qu'ils ne pouvaient connaître des causes civiles, parce que le temporel appartient aux séculiers comme le spirituel aux ecclésiastiques. Les prélats, peu satisfaits de ces équivoques, et se défiant avec raison de ces zélés appareus du bien public, qui, sous prétexte de seconder les princes, ne se proposent que de les maîtriser, et

de parvenir à leurs fins intéressées, demandèrent avec respect une réponse moins ambiguë et plus satisfaisante. Le roi dit lui-même qu'il n'entendait point attaquer les privilèges de l'Eglise; qu'il ne voulait pas qu'on pût reprocher à son règne d'avoir donné un pareil exemple; puis il promit nettement de conserver tous les droits et les coutumes constantes de son clergé. L'archevêque de Sens le remercia au nom de son corps, et se plaignit cependant de ce qu'on avait déjà fait certaines entreprises sur la juridiction ecclésiastique. Le roi déclara sur-le-champ qu'il les désapprouvait, et que, loin d'avoir eu lieu par son ordre, elles n'étaient point parvenues à sa connaissance avant ce moment. Ensuite on convint d'un délai et des mesures nécessaires pour réformer ce qui était véritablement abusif.

C'est ainsi que se terminèrent ces conférences; si bien à l'avantage de l'Eglise, qu'à cette occasion on donna le surnom de *vrai catholique* à Philippe de Valois, et qu'on lui érigea une statue équestre à la porte de la cathédrale de Sens. Elle subsistait encore avant la fin du dix-septième siècle, avec une inscription en deux vers latins qui attestaient que ce prince s'était engagé par serment à soutenir les intérêts et les libertés du clergé. Le roi se fit un plaisir d'annoncer lui-même cet heureux dénoûment au pape Jean XXII, qui remercia *sa sérénité royale* d'avoir fermé la bouche aux ennemis de l'Eglise<sup>1</sup>. Telle fut la qualification et l'air odieux que Pierre de Cugnières acquit aux yeux des peuples, par la vivacité de ses poursuites : on l'appela par dérision maître Pierre du Coignet<sup>2</sup>, en faisant allusion à une figure de marmouset qui se trouvait anciennement dans un coin de l'église de Notre-Dame de Paris.

Ce fut apparemment en conséquence de cette confirmation des libertés ecclésiastiques, et certainement après qu'elle eut été faite, que se tint le concile de Marciac dans la province d'Auch. Car c'est mal à propos que différens auteurs, en l'avancant d'une année, sont partis de la date qui se trouve dans le titre de ce concile, et non pas de celle qu'en portent les actes (1330). Outre qu'il n'est pas à présumer que les notaires en aient dressé et signé les actes un an seulement après sa célébration, il est constant d'ailleurs que l'archevêque d'Auch, Guillaume de Flavacourt, se trouva aux conférences de Paris, convoquées pour le 7 décembre 1329, et par conséquent qu'il ne lui fut pas possible de tenir son concile provincial le 6 du même mois et de la même année. En y poursuivant les meurtriers de l'évêque d'Aire, Auxence de Joyeuse,

<sup>1</sup> Rain. an. 1329, n. 78. — <sup>2</sup> Dupleix, ed. 5, t. II, p. 439.

assassiné plus de deux ans auparavant, on usa des privilèges si vivement contestés par Pierre de Cugnières, avec toute l'assurance que venait d'inspirer la déclaration du roi en faveur de l'Eglise <sup>1</sup>.

Depuis un an que cette affaire traînait en France, Pierre de Corbière se tenait si soigneusement caché à Pise, que les Pisans même ignoraient qu'il fût chez eux, comme il paraît par les recherches que le pape Jean donna commission de faire à leur archevêque ainsi qu'aux évêques de Lucques et de Florence. On découvrit enfin que l'antipape était recelé par le comte Boniface de Donoratique, et le souverain pontife pressa aussitôt ce seigneur de livrer l'instrument du schisme. Boniface nia d'abord fortement qu'il l'eût en son pouvoir; mais l'évêque de Lucques en particulier négocia si bien cette affaire, et fit tant de peur au comte des maux auxquels il s'exposait lui et sa maison, que celui-ci convint de se désister de sa protection, y fit consentir son protégé, et avec lui en écrivit au pape <sup>2</sup>.

La lettre de Pierre était conçue en ces termes de la plus profonde soumission : « Au très-saint Père et seigneur le pape Jean, frère Pierre de Corbière, prosterné aux pieds de sa Sainteté, et se reconnaissant digne de tout châtement. On vous avait chargé en ma présence de crimes si atroces, que j'ai eu la témérité de monter sur le siège apostolique : mais étant venu au territoire de Pise, et m'étant soigneusement informé des faits, j'en ai découvert la fausseté, et j'ai conçu le plus vif repentir de m'être abandonné contre votre Sainteté aux conseils des impies. La preuve en est que, depuis une année tout entière, je suis séparé de votre ennemi, et ai quitté ma sacrilège prétention. Je suis prêt à y renoncer publiquement soit à Pise, soit à Rome, et partout où votre Sainteté l'ordonnera. » Il finit en demandant pardon dans les termes d'humilité les plus expressifs (1330).

Ils produisirent tant d'impression sur le pape, qu'il déchira une première lettre, écrite avec amertume, pour reprocher au coupable ses crimes et son audace insensée. Il en fit une autre qui n'exprimait que la bienveillance et la consolation, et qui l'exhortait, pour consommer ce qu'il avait si bien commencé, à se rendre en diligence auprès de lui : ce qui n'empêcha point que le comte Boniface, avant de livrer son protégé, ne prît ses sûretés du côté de Jean XXII, qui promit la vie au pénitent avec trois mille florins d'or par an pour sa subsistance.

Avant de partir de Pise, Pierre y fit une première abjuration, à

<sup>1</sup> Conc. Hard. t. VII, p. 1549. — <sup>2</sup> Rain. an. 1330, n. 2 et seq. Vit. Pap. tom. I, p. 140, etc.

[An 1329]  
la vue  
Etienne  
crimes  
censur  
l'arche  
missio  
avec le  
pontif  
l'éten  
soit p  
crime  
pénite  
l'aper  
aux a  
dinair  
Le  
devar  
le voi  
faire  
l'Enfa  
vous.  
était  
de pa  
auxqu  
de la  
fit pe  
mit à  
tend  
quoi  
larm  
l'adr  
caus  
que  
nell  
L  
toir  
vait  
par  
sa p  
l'Eq  
nite  
glis  
lui

la vue de tout le monde, et spécialement du nonce Raimond-Étienne, envoyé d'Avignon pour l'y ramener. Il confessa ses crimes, ses égaremens, ses erreurs; puis reçut l'absolution des censures, le jour de Saint-Jacques 25 juillet, par le ministère de l'archevêque de Pise, à qui le pape venait d'adresser cette commission. Le 4 d'août, il s'embarqua dans une galère provençale, avec le nonce du pape, et une escorte bien armée que ce ministre pontifical avait à ses ordres. Il aborda à Nice, et de là dans toute l'étendue de la Provence jusqu'à Avignon, dans tous les lieux tant soit peu considérables où il passait, il confessait publiquement son crime. Mais l'antipape excitait beaucoup plus d'horreur que le pénitent ne donnait d'édification. Les peuples, du plus loin qu'ils l'apercevaient, le chargeaient de malédictions et d'injures, surtout aux approches d'Avignon, où il n'osa paraître sous ses habits ordinaires : il y entra déguisé en séculier.

Le lendemain de son arrivée, 25 d'août, il parut en consistoire devant le pape et les cardinaux. Afin que tous les assistans pussent le voir, on avait dressé un échafaud, sur lequel il monta pour faire de nouveau son abjuration. Il commença par ces paroles de l'Enfant prodigue : *Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous.* Ensuite il confessa et abjura les égaremens dans lesquels il était tombé en adhérant à Louis de Bavière, et en prenant le titre de pape. Il voulait confesser et détester en détail toutes les fautes auxquelles l'avait amené cette fatale démarche; mais l'accablement de la douleur et de la confusion, joint à la fatigue du voyage, lui fit perdre la parole avant qu'il eût achevé son discours. On le remit à une seconde séance. Cependant le pape prit la parole, et s'étendit sur les devoirs du bon pasteur envers la brebis égarée; après quoi Pierre descendit de l'échafaud, la corde au cou et fondant en larmes, se jeta aux pieds du pape, qui le releva, lui ôta la corde, l'admit au baiser des pieds, puis des mains et de la bouche : ce qui causa beaucoup d'étonnement. Le pontife entonna le *Te Deum*, que les cardinaux continuèrent avec les assistans, et célébra solennellement la messe en actions de grâces.

Le 6 de septembre, le pénitent reparut encore, mais en consistoire secret, pour faire la confession détaillée des attentats qu'avait entraînés son schisme. Il reconnut que ses actes étaient nuls par défaut de puissance, les révoqua autant qu'il était en lui, et fit sa profession de foi, déclarant qu'il n'en avait point d'autre que l'Eglise romaine et son légitime pontife. Jean XXII le reçut à pénitence avec bonté, lui donna l'absolution, et le réconcilia avec l'Eglise. Cependant, pour s'assurer de la solidité de sa conversion, il lui assigna sous la trésorerie un appartement, ou plutôt une hon-

nète prison, dans laquelle, suivant l'expression d'un auteur du temps<sup>1</sup>, il fut traité en ami et gardé en ennemi. On lui donnait à vivre de la table même du pape; il avait des livres pour occuper son loisir; mais on ne permettait à personne de lui parler. Il vécut trois ans de la sorte, mourut pénitent, et fut enterré avec honneur, sous son habit de Franciscain, dans l'église de ses confrères d'Avignon.

Peu après sa renonciation, l'empereur Louis, retiré en Bavière avec le reste de ses partisans, engagea quelques princes d'Allemagne à devenir ses médiateurs auprès du pape Jean. Il faisait offrir d'abandonner l'antipape, de révoquer l'appel interjeté au futur concile, et généralement tout ce qu'il avait fait contre le pape légitime, mais à condition qu'il conserverait l'Empire. C'était accorder ce qui n'était plus en son pouvoir : Jean XXII répondit d'un ton qui annonça qu'il sentait tout son avantage. « Il serait honteux et préjudiciable à l'Eglise, répliqua-t-il fièrement<sup>2</sup>, d'avoir pour empereur un homme justement condamné comme auteur du schisme, fauteur de l'hérésie, hérétique lui-même, et qui tient encore actuellement auprès de lui une troupe d'apostats et d'ennemis de la religion. Il offre de déposer son antipape et de révoquer son appel; mais on rit également, et d'un appel qui n'a pu se faire, et d'une déposition qui est déjà faite. Et quand Pierre de Corbière ne se serait pas déposé lui-même, ce soin ne regarderait Louis en aucune manière, fût-il aussi véritablement empereur qu'il désire le devenir. Dès là même qu'il prétend conserver l'Empire, il se montre impénitent, et par conséquent indigne d'absolution. Mais à quel titre voudrait-il le garder? Est-ce par le droit qu'il s'y croit encore, ou par celui qu'il espère acquérir? Il n'y a aucun droit quant à présent, puisqu'il a perdu par sa condamnation celui qu'il pouvait y avoir; et n'en peut acquérir de nouveau, puisqu'il est radicalement inéligible, comme tyran, comme sacrilège, comme excommunié. » Le pape conclut en exhortant les princes d'Allemagne à élire un autre empereur. Ils ne déférèrent pas sitôt à ses volontés; auparavant Louis de Bavière causa encore bien des maux à l'Italie, où il rentra dès cette année, et fomenta les troubles avec assez de succès pour inquiéter vivement les deux premiers successeurs de Jean XXII<sup>3</sup>.

L'Eglise et l'empire des Grecs n'étaient pas plus tranquilles que l'Occident. L'année même où Louis de Bavière leva l'étendard du schisme, Andronic III rompit ouvertement avec son aïeul

<sup>1</sup> Bern. Guid. Chron. Pap. ad an. 1330. — <sup>2</sup> Rain. an. 1330, n. 30 et seq. — <sup>3</sup> VIII. x, c. 170.

[An 13  
Andr  
trois  
gligea  
peuple  
qui en  
saient  
disait  
à un j  
s'occu  
et les  
bauch  
quelq  
Son a  
secou  
Ayan  
d'ome  
mena  
la nat  
et les  
un ce  
pens  
La  
ans a  
élevé  
ignor  
d'aill  
cusat  
ordre  
triar  
sine,  
noir  
les c  
auss  
emp  
dest  
serv  
que  
cys<sup>3</sup>  
c'êt  
fem  
fut

Andronic II, surnommé le Vieux, qui l'avait associé à l'Empire trois ans auparavant. Il se plaignait de ce que le vieil empereur négligeait les affaires, oubliait la majesté de l'Empire, et laissait les peuples exposés aux insultes des barbares, c'est-à-dire des Turcs, qui en effet avançaient leurs conquêtes de jour en jour, et faisaient des courses jusqu'aux portes de Constantinople. Andronic disait, de son côté, qu'il ne pouvait abandonner le gouvernement à un jeune homme qui ne savait pas se conduire lui-même, qui ne s'occupait que de ses chiens et de ses faucons, qui passait les jours et les nuits, avec les gens frivoles de son âge, en festins et en débauches. Le jeune empereur se fit un parti puissant, se saisit de quelques villes de Thrace, et marcha rapidement à la capitale. Son aïeul, surpris et presque abandonné, chercha dans la religion le secours qu'il ne pouvait trouver dans les armes et dans la politique. Ayant assemblé les évêques avec le patriarche, il leur demanda d'omettre le nom de son petit-fils dans les prières publiques, et de le menacer d'excommunication afin de le ramener aux devoirs sacrés de la nature, qu'il trahissait avec tant d'ingratitude. Les plus vertueux et les plus éclairés entrèrent dans ses vues; mais le patriarche, avec un certain nombre de prélats et quelques autres ecclésiastiques, pensa tout différemment (1328).

La chaire patriarcale était alors occupée par Isaïe, qui, cinq ans auparavant, à l'âge de plus de soixante-dix ans, y avait été élevé, du rang de simple moine au mont Athos<sup>1</sup>. Il était d'une ignorance à savoir tout au plus assembler ses lettres, n'avait rien d'ailleurs de la dignité d'un évêque, était chargé de plusieurs accusations graves, et si bien attestées, qu'on l'avait exclu des saints ordres. On compte, dans l'espace de neuf ans, jusqu'à quatre patriarches de Constantinople à peu près du même caractère. Gerasine, qu'avait remplacé Isaïe en 1323, était comme lui un vieux moine, qui n'avait de la maturité de son âge que les infirmités et les cheveux blancs, presque entièrement privé du sens de l'ouïe, aussi mal partagé du côté de l'intelligence, tel en un mot que les empereurs grecs de ce temps-là voulaient que fussent les sujets destinés aux grandes places, afin qu'ils pussent les tenir assujettis servilement et sans nulle réserve à tous leurs caprices. C'est ainsi que s'exprime Grégoras<sup>2</sup>, grec lui-même et schismatique. Jean Glycys<sup>3</sup>, prédécesseur de Gerasine, passait pour sage et savant; mais c'était un homme tout séculier, chargé d'enfans, ayant encore sa femme, à qui l'on donna précipitamment l'habit de religieuse. Il fut porté lui-même, sans intervalle, du bureau des postes où il

<sup>1</sup> Cantacuz. l. 1, c. 41. Niceph. Greg. VIII, c. 6. — <sup>2</sup> Ibid. c. 2. — <sup>3</sup> Id. VIII, c. 2.

était contrôleur, sur le trône patriarcal. Il y remplaça Niphon, chassé en 1315, en punition d'une avarice qui employait à s'enrichir des moyens iniques, bas, odieux et sacrilèges.

Le patriarche Isaïe, voyant que son avis contre le vieil empereur ne prévalait pas dans l'assemblée des évêques, se leva sans rien dire avec ceux de son parti, et chacun d'eux se retira chez soi. La nuit suivante, ils se rassemblèrent au palais patriarcal, et avisèrent aux moyens de cimenter leur conspiration, dans laquelle plusieurs personnes de haut rang entrèrent secrètement. Trois jours après, le séditieux patriarche, ayant fait attrouper le peuple au son des cloches, prononça l'excommunication contre tous ceux qui supprimeraient le nom du jeune empereur, et qui ne lui rendraient pas tous les honneurs dus à la dignité impériale. Il osa même excommunier les évêques qui avaient pris le parti contraire. Ces prélats se rassemblèrent entre eux et anathématisèrent à leur tour le patriarche, comme un chef de faction amorcé par l'intérêt. Ils s'autorisèrent du canon dix-huitième du concile de Chalcédoine, qui condamne les conspirations des clercs et des moines contre les supérieurs ecclésiastiques; d'où ils concluaient, ainsi que des enseignemens clairs et multipliés de l'Écriture, que c'était un attentat non moins punissable, de se révolter contre son souverain. En conséquence, le vieil empereur fit renfermer le patriarche dans le monastère de Mangane<sup>1</sup>.

Sans prendre des mesures efficaces pour contenir le peuple, toujours ami du changement, ce vieillard faible et irrésolu perdait le temps en plaintes inutiles contre des prélats fauteurs de la rébellion, et communiquait son découragement à ses propres défenseurs. Le jeune Andronic, allant d'un pas plus assuré à son but, vint camper à peu de distance de Constantinople, et joignant l'adresse à la vigueur, gagna deux artisans qui étaient de garde à l'une des portes. Ils convinrent de la lui livrer, après avoir proposé leur dessein à Jean Cantacuzène, alors grand-domestique ou grand-maître de la maison impériale, et par la suite empereur : mais la fourbe grecque voulut avoir l'air de ne céder qu'à la force. Les rebelles s'approchèrent des murs pendant la nuit; quelques soldats y montèrent avec des échelles de cordes, firent ouvrir la porte, et le jeune empereur entra dans la ville avec son armée sans la moindre résistance. Son aïeul, entendant du palais le bruit des armes et les acclamations du peuple, courut se prosterner devant une image célèbre de la Vierge qu'on nommait la Conductrice, et demanda tout éperdu d'être garanti d'une mort violente. En même temps

<sup>1</sup> Niceph. Greg. IX, c. 1 et seq. Cantacuz. l. 1, c. 56 et seq.

le jeune empereur assembla les principaux officiers de son armée, et leur défendit de tuer ni d'injurier personne. Il entra lui-même dans la chapelle de la Vierge Conductrice, la remercia de ses succès, salua l'empereur son aïeul comme si rien ne s'était passé, et attribua le tout à la malice du prince des ténèbres. Il se transporta aussitôt après au monastère de Mangane, pour délivrer le patriarche Isaïe qui y était encore détenu (1328).

Comme il retournait le soir au palais, l'ancien patriarche Niphon, qui survivait depuis neuf ans à sa déposition, le rencontra sur la route, et lui demanda comment il voulait traiter son aïeul. « En père et en empereur, répondit le prince. — Si vous voulez régner, reprit l'impudent et vindicatif patriarche, ôtez-lui tous les insignes d'empereur, couvrez-le d'un vil cilice, et reléguez-le en prison ou dans quelque désert. » Différens laïques ne manquèrent pas de tenir des discours semblables à ceux de ce mauvais pasteur; mais le prince voulut que son aïeul conservât les ornemens impériaux, qu'il eût de quoi subsister selon sa dignité, et qu'il habitât le palais, sans toutefois pouvoir en sortir, ni se mêler de rien. Ce fantôme d'empereur dépouilla de lui-même ces vains symboles, prit l'habit monastique avec le nom d'Antoine, vécut encore cinq ans ainsi, et mourut subitement le 13 février 1332.

Le patriarche Isaïe ne se montra pas moins vindicatif que Niphon. Afin de se venger des clercs et des prélats qui l'avaient contredit dans sa révolte contre le vieil empereur, il suspendit les uns pour un temps et interdit les autres à perpétuité. Ce fut en vain que le jeune Andronic le sollicita lui-même en leur faveur : mais sur les conseils de Cantacuzène, il fut résolu qu'on tiendrait à ce sujet un concile, où Isaïe comparaitrait comme partie, et non pas comme juge. Cantacuzène ne manqua point de s'y trouver, et recommanda aux évêques de garder un silence absolu, en leur promettant de parler lui-même pour eux. L'aigre patriarche se répandit contre ces prélats en invectives fort longues et en reproches très-injurieux. Ils ne répondirent pas une seule parole. L'emportement s'étant amorti par cette réserve convenue, et un calme profond régnant de toute part, le grand-domestique, d'un ton grave et fort doux, parla ainsi : « Notre Seigneur a dit dans l'Évangile : *Si votre justice ne surpasse celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrez pas dans le royaume des cieus* : cela nous apprend, si l'on m'a bien instruit, qu'il ne suffit pas de ne point rendre le mal pour le mal, mais que nous devons faire à notre ennemi tout le bien que nous pouvons. Il nous est encore ordonné, et de cacher nos bonnes œuvres, et d'en faire éclater la lumière devant les hommes : ce qui semble contradictoire. Mais je me persuade que le premier

précepte nous regarde, nous autres laïques, de peur que l'ostentation n'arrache à notre faiblesse la récompense du peu de bien que nous faisons : pour vous, prêtres du Seigneur et pasteurs des peuples, c'est à vous qu'il convient de faire briller vos vertus, pour la gloire du Père céleste et l'édification de ses enfans. Si donc vous vous montrez implacables envers ceux qui vous ont offensés, quel exemple nous donnez-vous, et quel châtiment n'attirez-vous pas sur vous-mêmes ? » L'orateur se prévalut aussi, avec beaucoup d'avantage, de la généreuse indulgence du nouvel empereur, qui tout récemment encore venait de pardonner à un particulier qui lui avait dit des injures atroces et qui s'attendait au dernier supplice.

Après son discours, il quitta sa place, se fit suivre des évêques accusés, et se jetant avec eux aux pieds du patriarche : « Pardonnez-nous, mon père, dirent-ils tous ensemble, oubliez notre faute afin que le Père céleste vous pardonne aussi les vôtres. » Alors Isaïe, soit qu'il fût véritablement touché, soit qu'il feignît de l'être, dit à Cantacuzène : « Vous m'avez pris dans un filet dont je ne puis me tirer; non, je ne résisterai point au sentiment que vous m'inspirez. » Il assura sur-le-champ aux prélats qu'il leur pardonnait, les embrassa l'un après l'autre, et leur donna sa bénédiction en signe d'une réconciliation parfaite. Enfin, après un petit discours qui ne respirait que la charité et la concorde, il congédia l'assemblée, et les évêques allèrent incontinent remercier l'empereur.

Les Grecs avaient besoin du secours et de la bonne harmonie de tous les ordres de leur empire pour en empêcher le renversement entier. Chaque jour les Turcs de Natolie ou Asie-Mineure faisaient sur eux de nouvelles conquêtes. Ces hordes grossières de Scythes, qui ne se distinguèrent d'abord que par leurs brigandages, avaient enfin pris le premier rang entre tous les sectateurs de Mahomet, et formaient avec raison le plus grand sujet d'effroi des empereurs de Constantinople, dont elles ont enfin brisé le trône. Leur premier sultan, si l'on peut lui donner ce titre, que son petit-fils Bajazet seulement obtint du calife d'Égypte, fut Othman ou Ottoman, fils d'Ortogrul, qui conçut et exécuta le projet d'élever une monarchie nouvelle sur les ruines d'Icône, détruite à la fin du siècle précédent<sup>1</sup>. Il enleva aux Grecs plusieurs villes : la plus considérable fut Pruse en Bithynie, que son fils Orkan réduisit pendant la maladie dont son père mourut en 1326. Orkan prit ensuite Nicomédie, Nicée et un grand nombre de places moins

<sup>1</sup> Prescop. Suppl. p. 43, Bibl. Orient. p. 693, etc.

importantes. Pruse, qui aussitôt après sa réduction avait été la capitale de ce nouvel empire, céda depuis cet honneur à Nicée.

Andronic le Jeune ne perdit point courage au milieu de ces ennemis formidables, auxquels il ne cessa d'opposer beaucoup de vigueur, au moins depuis qu'il eut apaisé les divisions domestiques, encore plus dangereuses que les attaques du dehors. Il se rendit aimable et respectable à ses sujets, par des qualités vraiment dignes du trône : mais pour réussir avec une nation si difficile, et en particulier si exercée à la fraude, il se servit utilement du grand-domestique Jean Cantacuzène, homme propre aux affaires, rempli de pénétration, et très-fécond en expédiens. Le patriarche Isaïe étant mort après dix ans de pontificat, et l'empereur Andronic étant obligé de s'éloigner de Constantinople pour marcher à l'ennemi, ce prince voulut donner au patriarche un successeur qui fût comme le gardien de l'impératrice, et le tuteur de ses enfans en bas âge. Le grand-domestique proposa un prêtre nommé Jean, natif d'Apri en Thrace, de famille obscure, mais dont l'habileté peu commune lui était connue, parce qu'il avait été son chapelain. Ce sujet ne plut pas au clergé, qui, à la première proposition, le rejeta d'une voix unanime.

L'empereur ayant remis le soin de cette affaire au grand-domestique, celui-ci assembla les évêques dans l'église des Apôtres, et après avoir tenté pour la forme la voie de persuasion dont il prévoyait l'inutilité, prit celle de la dissimulation et du détour. « Ni l'empereur, ni moi, leur dit-il<sup>1</sup>, ne prétendons placer Jean contre votre gré dans la chaire patriarcale; mais il serait bien dur pour un homme de ce mérite, d'essuyer sans compensation un refus humiliant : puisqu'il est irréprochable dans sa conduite, voyez s'il ne conviendrait pas de lui donner quelque autre siège. » Les prélats, charmés qu'on se rendît, comme ils l'imaginaient, à leur sentiment, s'empressèrent d'élire Jean pour l'archevêché de Thessalonique, qui vaquait en même temps que le patriarcat. Cantacuzène leur en fit sur-le-champ rédiger le décret par écrit. Quand il fut entre les mains : « Si l'empereur, dit-il, trouve de la contradiction dans vos procédés, voyez, je vous prie, ce qu'on aura de plausible à lui répondre. Car enfin, si Jean est digne de l'épiscopat, pourquoi ne pourrait-il pas occuper la chaire patriarcale, selon les vœux du prince? Le patriarche a-t-il besoin de vertus et de secours d'en haut, qui ne soient pas également nécessaires aux autres évêques? Il n'en est pas assurément ainsi : tous les évêques des grandes et des petites villes participent indistinctement à la

<sup>1</sup> Cantacuz. l. 2, c. 21.

grâce; la différence qu'établissent la dignité et le rang est nulle par rapport à la vertu. Pourquoi donc choquer l'empereur par une conduite si oblique et si mal palliée? » Les prélats, à ce discours, se regardaient les uns les autres avec confusion, comme engagés en des lacs dont ils ne pouvaient se débarrasser. Ils élurent, quoiqu'à regret, Jean d'Apri pour le patriarcat, et peu après il fut ordonné (1333).

Deux missionnaires de l'ordre des Frères-Prêcheurs partirent de Constantinople sur ces entrefaites, et instruisirent le pape tant du désir que témoignait l'empereur Andronic de se réunir à l'Église romaine, que du péril auquel l'empire d'Orient était exposé de la part des Infidèles<sup>1</sup>. Léon, roi d'Arménie, avait déjà envoyé des ambassadeurs à Philippe de Valois, pour demander du secours contre les Sarrasins, et ménager la conservation du christianisme dans ces contrées de l'Asie. Le pape ne tarda point à renvoyer en Grèce les deux missionnaires dominicains, toutefois après les avoir fait ordonner évêques, l'un pour la ville de Vospro, située sur le Bosphore Cimmérien, entre le Pont-Euxin et les Palus-Méotides, et l'autre pour celle de Chersonne, un peu plus avancée dans les terres des Tartares, et où l'on croyait que S. Clément pape avait souffert le martyre. Ils ne rapportaient aux Grecs que des lettres et des exhortations : ce n'était pas ce qui intéressait le plus cette nation artificieuse.

Il y eut cependant de grands mouvemens en Europe, afin de procurer une nouvelle croisade<sup>2</sup>. Des ambassadeurs de Hugues de France, roi de Chypre, emmenèrent même une troupe nombreuse de pèlerins, accompagnés de l'évêque de Mende, avec la fille du comte de Clermont, destinée à épouser un fils du roi leur maître. En France dès le mois d'octobre de l'année 1331 Philippe de Valois avait tenu, dans la Sainte-Chapelle de Paris, une assemblée à laquelle se trouvèrent les rois de Bohême et de Navarre, les ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Lorraine, de Brabant et de Bourbon, avec différens prélats et quantité de noblesse<sup>3</sup>. Les prélats, au nombre de vingt-six, y compris Pierre de la Palu, patriarche de Jérusalem, représentèrent au roi qu'en sa qualité de fils aîné de l'Église, il était spécialement obligé de la soutenir contre ses ennemis, dans les lieux où elle avait pris naissance. A ces représentations, les barons joignirent leurs instances, et déclarèrent qu'ils étaient prêts à prodiguer pour une si belle cause leurs biens et leur vie. Philippe ne se fit pas presser, députa sur-le-champ vers le pape, promit de se mettre en chemin sous trois ans pour cette expédi-

<sup>1</sup> Rain. an. 1333. — <sup>2</sup> Cont. Nang. p. 741. — <sup>3</sup> Ibid. 757.

tion, et de la commander en personne, s'il ne lui survenait quelque empêchement qui fût réputé légitime, au jugement de deux prélats du royaume, désignés par le souverain pontife.

Le pape publia la croisade en consistoire, en établit chef le roi Philippe, et lui accorda pour subsides les décimes de toute la France pendant six ans. A ces mêmes fins, il réserva pour six ans aussi à l'Église romaine les décimes de toute la chrétienté. Mais c'était désormais comme un sort attaché à chacun de ces projets de croisade, de rencontrer, au moment de l'exécution, un écueil qui le fit échouer. L'année même à laquelle le roi Philippe, surnommé jusque là le Fortuné, avait fixé son départ pour la Terre-Sainte, il se vit engagé par l'Angleterre dans la guerre funeste qui a fait depuis regarder toute sa race, c'est-à-dire la branche royale de Valois, comme la plus malheureuse qui ait gouverné l'empire français. Indépendamment de cet obstacle, le changement des idées et le refroidissement des peuples à l'égard de ces expéditions du Levant, parurent suffire pour faire manquer celle-ci. On ne vit plus parmi les guerriers français cette ancienne ardeur à se ranger sous les saints drapeaux. Le roi, qui la conservait tout entière, crut pouvoir user d'une fraude pieuse pour la réveiller dans ses sujets. Il demanda au pape qu'il permît aux prélats de se croiser, sans intention de faire le voyage ; mais seulement pour engager d'autres personnes à prendre sérieusement la croix. Le souverain pontife ne manqua point d'improver cette proposition <sup>1</sup>. « La fente, répondit-il, est indigne de la cause de Dieu, qui est la vérité même, et jamais il ne sera permis de faire un mal pour qu'il en arrive un bien. Nous craindriens, au contraire, que cette duplicité n'attirât sur l'entreprise la malédiction divine. Il n'est pas même à propos que les prélats de votre royaume se croisent en trop grand nombre : il en pourrait suivre de grands inconvéniens pour l'Église aussi bien que pour l'Etat. »

Ce ne fut pas dans cette seule occasion que Jean XXII refusa de condescendre aux désirs de Philippe de Valois, nonobstant la parfaite intelligence qu'il entretenait avec ce prince. Philippe lui ayant demandé l'archevêché de Rouen pour son chancelier Guillaume de Sainte-Maure, le pape se pressa d'y transférer le savant Pierre Roger, archevêque de Sens <sup>2</sup>. Aux plaintes que fit le monarque : « Les devoirs de l'épiscopat, répondit le pontife, sont bien différens de ceux de la chancellerie, qui nous sont connus par l'expérience que nous en avons faite en remplissant ces fonctions sous Charles II, roi de Sicile. Qu'elles sont éloignées du mi-

<sup>1</sup> Rain. an. 1333, n. 111. — <sup>2</sup> Id. an. 1331, n. 31.

mistère tout divin dont le pasteur est redevable à son troupeau, de l'exemple de toutes les bonnes œuvres, de l'immolation de la victime sacrée, de l'application des mérites de Jésus-Christ, du soin de repaître les âmes aussi bien que les corps, de la science des choses éternelles, de la connaissance et de la guérison de toutes les maladies spirituelles, du discernement entre lèpre et lèpre, entre péché et péché, de l'extirpation de tous les vices, et de l'encouragement à toutes les vertus! Prince, il peut vous en souvenir, je vous ai dit en certaine rencontre qu'il ne fallait pas moins de capacité pour les évêques que pour les cardinaux, et tel sujet que j'ai fait cardinal, je ne l'eusse point admis à être archevêque. » Telle est la suréminence divine de l'épiscopat, que les vues humaines du roi n'ont jamais pu la faire méconnaître à ce pontife.

Peu après néanmoins, à la prière du roi Philippe, le pape Jean promut au cardinalat Elie de Taleyrand, évêque d'Auxerre et frère du comte de Périgord, mais qui n'était pas moins distingué par sa doctrine que par la noblesse de son extraction<sup>1</sup>. Le roi et la reine ayant prié presque aussitôt le pape de faire encore un cardinal français, il répondit en ces termes<sup>2</sup> : « Je dois vous instruire avant toute chose des raisons majeures sans lesquelles on ne doit point faire de cardinaux. Il n'en est guère d'autres que leur trop petit nombre, ou leur impuissance à remplir leurs fonctions. Or ces causes n'existent point à présent; ce nombre est plutôt excessif que trop petit, comparé surtout à celui qui était réputé suffisant avant Clément V. Nous souhaterions encore que vous voulussiez bien comparer le nombre des cardinaux français à ceux des autres nations. Seize de France, six d'Italie, un seul d'Espagne : voilà comment vous êtes partagés, entre les états chrétiens, par le père commun de tous les fidèles. » Il disait dans la même lettre qu'il laissait au nouveau cardinal son évêché d'Auxerre jusqu'à la Madeleine, pour subvenir aux frais de son voyage. Nous avons déjà fait observer qu'en ce temps-là tout évêque nommé au cardinalat était censé laisser son siège vacant, et que, pour le garder encore quelque temps après sa promotion, il fallait de grandes raisons et une dispense du pape. Tout cela était en faveur de la résidence, si recommandée et si nécessaire dans l'épiscopat<sup>3</sup>. Outre le cardinalat, Jean XXII était aussi importuné sans cesse pour les expectatives et les réserves que la cour sollicitait en faveur de ses avides protégés. Jean promut encore au cardinalat Bertrand d'Autun, né français, mais justement distingué par la capacité et le succès avec lesquels il avait défendu la production

<sup>1</sup> Baluz. Vit. t. I, p. 770. — <sup>2</sup> Rain, an. 1351, n. 13. — <sup>3</sup> Hist. de l'Égl. Gall. I. 37.

ecclésiastique. Cet évêque s'était rendu si recommandable au roi même, qu'il lui fut permis de mettre une fleur de lis dans ses armes.

Cependant le souverain pontife publiait qu'il passerait dans l'année en Italie, et qu'il s'établirait à Bologne avec toute la cour romaine. A cette nouvelle, qui fut suivie de lettres confirmatives adressées aux Bolognais, tous les citoyens, habilement ménagés par le légat de Lombardie, et flattés des plans de fortune que chacun d'eux se formait à sa manière, se donnèrent au pape et à l'Eglise romaine, sans nulle autre réserve que la conservation de leur liberté<sup>1</sup>. Ils lui envoyèrent aussitôt une ambassade pompeuse à Avignon, pour lui transporter en forme la seigneurie de leur ville, et le prier d'accélérer son départ. Il les combla de témoignages d'honneur et de bienveillance dans la personne de leurs ambassadeurs, accepta leur soumission au nom de l'Eglise, et promit plusieurs fois, en consistoire public, de se rendre immanquablement à Bologne dans le cours de l'année. Le légat de Lombardie, qui résidait alors chez eux, et qui était Bertrand du Poyet, cardinal-évêque d'Ostie, se mit aussitôt à préparer l'habitation du pontife, et, pour palais, lui fit bâtir un château vaste et très-fort, attaché aux murs de la ville. Il en bâtit un autre pour lui-même, plus avant dans la place. Enfin il indiqua les différens palais pour les autres cardinaux. L'année s'écoula tout entière sans qu'on vît le pape arriver à Bologne. Une seconde année, malgré les invitations sans cesse réitérées d'une part, et les promesses aussi souvent répétées de l'autre, se passa de même. Le pape n'avait point fixé le jour de son départ pour l'Italie : il montrait un désir sincère de s'y rendre; mais les affaires de France touchant le projet de la croisade n'étaient point à leur point de maturité, et il ne voulait partir qu'après y avoir mis la dernière main. Le roi n'était pas content des préparatifs que faisait le pape pour retourner au-delà des monts. Ce fut le système constant de la cour de France, sous les papes français résidant à Avignon, de mettre tout en œuvre pour les y retenir. Nos rois étaient bien aises de conserver l'éclat que la majesté du saint Siège donnait à l'Eglise de France. Ils voyaient avec plaisir leurs sujets se succéder sur la chaire de S. Pierre, remplir le sacré collège et partager en favoris les dignités de l'Eglise. Ils avaient l'avantage d'obtenir plus facilement les levées de décimes sur le clergé; subside qu'il était d'usage alors de n'exiger qu'après en avoir obtenu le consentement du pape. Philippe de Valois fit comme les autres monarques ses prédécesseurs et comme

<sup>1</sup> Vill. x, c. 107.

ceux qui le suivirent; il tâcha de retenir le pape en Provence, et il y réussit<sup>1</sup>.

Enfin, dans la semaine de Pâque de la troisième année, les Bolognais, se persuadant que le légat n'avait rien fait que par artifice, afin d'élever sa forteresse et de subjuguier leur ville, prirent tout-à-coup le parti du soulèvement, répandirent une alarme générale en sonnant les cloches pendant plusieurs jours consécutifs, puis vinrent tous ensemble investir le légat dans le château qu'il avait construit. Ils le tinrent ainsi dix jours enfermé, firent des tranchées de circonvallation, afin de lui couper tous les secours, et défendirent sous des peines rigoureuses, de lui apporter des vivres, ni rien de ce qui lui était le plus nécessaire. Cependant ils criaient d'une voix épouvantable : *Périsset le légat Bertrand! Périssent tous les Français!* Ils se jetèrent sur l'archevêque d'Embrun, nonce du pape, sur l'évêque de Mirepoix, sur leur propre évêque, au palais duquel ils mirent le feu, sur toutes les personnes attachées à la cour romaine, abbés, clercs, laïques, et les dépouillèrent de tout, jusqu'aux habits et aux livres. Ils maltraitèrent surtout ceux de la famille et de la langue de Bertrand Poyet, c'est-à-dire, les Gascons, dont plusieurs furent assommés. Le légat fut enfin obligé de composer, et de sortir avec tout son monde, tant de la ville que du château, qui fut démoli jusqu'aux fondemens. Il revint, dépouillé de presque tout ce qu'il avait, se montrer au pape, qui fit aussitôt informer contre les Bolognais. La mort ne permit pas à Jean XXII de voir la fin de cette procédure.

Avant de terminer sa carrière, il eut à essayer un autre désagrément, peut-être plus sensible encore, et d'autant plus mortifiant, qu'il s'y était plus gratuitement exposé. Dès l'année 1331, le jour de la Toussaint, il avait donné à entendre que les saints dans le ciel ne jouiraient de la vision béatifique qu'au jour du jugement dernier. Il prêcha la même doctrine le troisième dimanche de l'Avent, puis encore la veille de l'Épiphanie. Il l'établissait sur une glose, alors fort accréditée, du passage de l'Apocalypse. où S. Jean dit avoir vu sous l'autel les âmes des martyrs. Le pape Jean prétendait en conséquence que les bienheureux seraient jusqu'au jour du jugement sous l'humanité de Jésus-Christ figurée par l'autel de Dieu, et qu'alors leur bonheur consisterait à contempler cette sainte humanité; qu'après le jugement, au contraire, ils seraient sur l'autel, c'est-à-dire que, soutenus par l'humanité du Sauveur, ils verraient enfin la divinité et les trois personnes divines telles qu'elles sont en elles-mêmes. Jean XXII, dans la ma-

<sup>1</sup> Hist. de l'Eg. Gall. 1. 37.

tière présente, pencha vers l'opinion la moins soutenable, non par faiblesse d'esprit, mais par une attention trop grande à certaines autorités qu'il ne compara pas assez avec les raisons contenues dans l'Écriture sainte et dans la tradition. Et, après tout, quelque penchant qu'il témoignât pour le sentiment qui serait aujourd'hui une hérésie formelle, il est certain qu'il se garda toujours d'affirmer, de décider, de proposer juridiquement aux fidèles sa pensée, pour leur servir de règle de créance. Bien plus, sa pensée même ne fut jamais un sentiment fixe, une opinion qu'il eût embrassée, comme les savans embrassent les systèmes. Ce n'était qu'un doute et un soupçon dont il parlait, en rapportant simplement les raisons qui pouvaient servir à l'appuyer<sup>1</sup>. Cette doctrine, contraire à la persuasion commune, excita beaucoup de rumeurs et quelque scandale. Les Fratricelles schismatiques, furieux contre ce pape qui les avait condamnés, firent surtout grand bruit, et ne manquèrent pas de la ranger parmi les hérésies qu'ils lui imputaient. Les esprits se calmèrent cependant peu à peu, et pendant les deux années suivantes il n'en fut presque pas question.

Durant ce sursis, au contraire, l'animadversion pontificale frappa les Frères-Mineurs qui continuaient à soutenir le schisme en diverses contrées. En Italie, en Provence, dans les diocèses de Narbonne et de Toulouse, le pape fit dénoncer publiquement excommuniés, et poursuivre, avec le secours du bras séculier, les Basisques ou Fratricelles, qui logeaient ou mendiaient ensemble dans ces provinces, y tenaient des chapitres, et se choisissaient des supérieurs, comme s'ils eussent professé la vie religieuse sous la protection des lois. Dans la partie méridionale de l'Italie, l'évêque de Melfe et les Inquisiteurs du canton eurent ordre de procéder contre d'autres sectaires qui se faisaient nommer Frères de la vie pauvre, et qui avaient pour chef un homme du commun, presque sans lettres, nommé Ange. Sous ce guide, ignorant et hardi, sorti de la vallée de Spolète, ils ne laissaient pas que de semer bien des erreurs, et d'insulter à la hiérarchie, en publiant des indulgences et en écoutant des confessions, quoique tous laïques. Le pape Jean donna aussi commission à Jean de Badis, frère mineur et inquisiteur à Marseille, de poursuivre un reste de Vaudois qui se trouvaient encore dans le Piémont (1332). Ils s'étaient élevés, les armes à la main, contre l'inquisiteur dominicain du pays, Albert de Castellaire, avaient tué un curé qu'ils soupçonnaient de les avoir fait connaître à l'inquisiteur, et tenaient

<sup>1</sup> Hist. de l'Égl. Gall. t. 13.

l'inquisiteur lui-même assiégé dans un château. Le chef de ces hérétiques, nommé Martin Pastres, dogmatisait en même temps contre le mystère de l'Incarnation et contre la présence réelle de Jésus-Christ au saint Sacrement. Il avait échappé à tous les Inquisiteurs qui s'étaient succédé en Piémont depuis vingt ans. Celui de Marseille fut plus heureux dans ses poursuites : il réussit à prendre le rusé prédicant, et le remit, suivant sa commission, à l'inquisiteur du district, afin d'informer, par le moyen du séducteur, contre les victimes et les complices de la séduction.

Enfin la dispute touchant la vision béatifique recommença dans Avignon, et devint plus vive qu'elle n'avait jamais été. Soit complaisance, soit persuasion, quelques cardinaux, malgré le sentiment du grand nombre qui ne goûtait point les singularités en ce genre, les mirent en avant, et leur donnèrent de très grandes marques publiques d'approbation. Peu après, Gérard Eudes, général des Franciscains, et le dominicain Arnaud de Saint-Michel, pénitencier du pape, partirent, en qualité de nonces, pour aller négocier la paix entre les rois d'Angleterre et d'Ecosse. Ils passèrent par Paris, dans l'espérance que le roi Philippe leur associerait quelque député pour les seconder dans leur dessein; ce qui paraît par les lettres de créance des deux nonces<sup>1</sup>. Comme ils apprirent à Paris, par l'agent du roi d'Ecosse, que ce prince absent de son royaume n'avait laissé personne qui pût traiter avec eux, et que leur voyage serait inutile, ils n'allèrent pas plus loin. Pendant leur séjour dans la capitale de France, le général des Frères-Mineurs, compatriote de Jean XXII et fort avant dans ses bonnes grâces; entreprit de répandre dans les écoles, touchant la vision béatifique, l'opinion qui passait pour celle de ce pontife. On ne douta point qu'il n'eût été envoyé exprès; et comme le torrent des docteurs traitait hautement cette doctrine de nouveauté contraire à la foi, le roi, catholique ardent, conçut de vives appréhensions.

Il rassembla aussitôt dix théologiens des plus estimés, dont quatre de l'ordre de Saint-François, et leur demanda, en présence du général, ce qu'ils pensaient de la doctrine répandue depuis peu à Paris. Tous déclarèrent sans balancer qu'ils la rejetaient comme hérétique : qualification bien forte sans doute, puisque l'Eglise n'avait pas encore prononcé. Gérard ne laissa pas que de disputer fortement contre les docteurs; mais le roi, prenant le ton d'un maître indigné, le traita d'hérétique, et lui dit que, s'il ne se rétractait, il le ferait brûler comme patarin, pour avoir prêché l'hérésie dans un royaume qui n'en souffrait aucune; que si le

<sup>1</sup> Vading. an. 1333, n. 2.

pape lui-même soutenait des nouveautés si pernicieuses, il le regarderait comme un objet d'anathème<sup>1</sup>. Peu après, on convoqua une assemblée plus nombreuse et plus distinguée, au château de Vincennes (1333). Outre les princes, les évêques, les abbés et les principaux magistrats qui se trouvaient à Paris, on y appela les docteurs les plus renommés de la faculté de théologie, au nombre de vingt-quatre, dont quelques séculiers, mais la plupart choisis dans les différens ordres religieux. La décision fut la même que la première fois, du moins quant au fond de la doctrine. Le général des Frères-Mineurs jugea pour lors à propos d'acquiescer au sentiment des docteurs, quoiqu'il ne le fit qu'avec un air de contrainte qui annonçait au moins toute la peine que lui coûtait ce sacrifice.

Le roi voulut que le sentiment des théologiens fût consigné dans un acte authentique, qui se dressa dans une troisième assemblée tenue aux Mathurins. Les docteurs, qui eussent désiré pouvoir s'en tenir à leur déclaration verbale, n'oublièrent rien pour convaincre au moins le pontife du respect qui leur inspirait cette réserve. Ils protestèrent, en premier lieu, qu'ils étaient les enfans dociles et les serviteurs fidèles du très-saint père Jean; puis, au sujet de l'opinion qu'ils croyaient devoir rejeter, ils déclarèrent avoir appris, par des témoignages dignes de foi, que tout ce que sa Sainteté avait dit sur cette matière, n'avait pas été par forme d'assertion, mais seulement par manière de parler et en simple récit. Telle fut aussi la déclaration que Jean XXII fit lui-même en plein consistoire, et, ce qui est à remarquer, avant qu'il eût pu recevoir, tant l'acte authentique de la faculté de Paris, que les menaces dures que le cardinal Pierre d'Ailli, soixante-seize ans après, prétendit avoir été faites à ce pontife par Philippe de Valois. « De peur qu'on ne juge mal de nos sentimens, dit le pape, nous déclarons et protestons formellement que, dans la controverse de la vision intuitive, tout ce que nous avons allégué ou proposé, était par manière d'entretien, et sans intention de rien affirmer ni définir; que si, contre notre intention, il nous est échappé quelque chose d'inexact, nous le révoquons expressément, et nous renonçons à le tenir ou à le défendre, soit pour le présent, soit pour l'avenir. » Tels sont les termes originaux de cette déclaration sur laquelle on n'a pu incidenter qu'en les altérant, et qui d'ailleurs se trouve exactement conforme, au moins pour le sens, à celle des docteurs de Paris.

Le désaveu du pape suffit alors pour dissiper tous les nuages

<sup>1</sup> Villan. l. 9, p. 229.

dans l'esprit docile et religieux des Français. Il n'en fut pas ainsi en Allemagne, et surtout à la cour de l'empereur Louis de Bavière, remplie de schismatiques et de sujets rebelles à l'Eglise. On y rappela au futur concile, de tout ce que Jean XXII avait dit et fait dans la question de l'état des saints après la mort, et l'on y forma de nouveau le projet de déposer ce pontife dans un conciliabule que devait assembler l'Empereur. Déjà l'on avait surpris quelques prélats des plus puissans, et l'on avait détaché du pape le cardinal Napoléon des Ursins, qui promit d'en gagner plusieurs autres. Jean XXII, qui, à l'âge d'environ quatre-vingt-dix ans, n'avait rien perdu de la fermeté ni de la vigueur de son courage, s'appliquait avec d'autant plus d'activité à procurer l'élection d'un nouvel empereur.

Mais le Ciel ne permit pas que l'Eglise et l'Empire eussent à essayer une seconde fois, sous un même pontife, un orage si dangereux. La nuit du premier au second décembre de cette année 1334, le pape se trouva mal, et dès le quatrième jour du même mois, il mourut à neuf heures du matin, après avoir entendu la messe et reçu la communion. Il avait occupé le saint Siège plus de dix-huit ans. Durant sa courte maladie, il eut néanmoins le temps de révoquer toutes les réserves de bénéfices qu'il se reprochait, de faire son testament, et de confirmer la rétractation de tout ce qu'il avait dit ou écrit de contraire à la doctrine commune touchant l'état des bienheureux au sortir de la vie. Ce fut ce pape qui introduisit dans l'Eglise romaine la fête de la Trinité, laquelle existait toutefois, depuis environ quatre siècles, dans quelques cathédrales et dans quelques monastères. On lui attribue l'établissement des auditeurs de Rote, pour juger des appels de toute la chrétienté. Les ouvrages qu'il a laissés sur la médecine, et en particulier son *Thesaurus Pauperum*, prouvent à quel point étaient variées les connaissances de ce grand pontife.

On a fait un crime à Jean XXII, du trésor immense qui après sa mort fut trouvé dans le palais d'Avignon, et qui montait, selon Villani<sup>1</sup>, tant en joyaux qu'en espèces monnoyées, à plus de vingt-cinq millions de florins d'or. Mais le même auteur convient que ce pape, loin de mener une vie molle et fastueuse, vivait très-frugalement, et veillait presque toute la nuit, soit pour la prière, soit pour l'étude, qui parut sa plus vive passion. On doit ajouter à ce détachement personnel, la délicatesse qu'il eut en mourant, de ne rien léguer de ces richesses à ses parens, même les plus proches. Il se contenta de les recommander à la charité des cardinaux et à la

<sup>1</sup> Lib. 9, c. 20.

[An 1334]  
bienfaisance  
mes prodig  
poir ne ce  
dans ses vu

On repro  
bien, et, au  
tigablemen  
presque cl  
à la prière  
de n'avoit  
où tant de  
plusieurs  
les tentativ  
tirez de l'e  
verrons en  
de Rome,  
qui avaient

bienfaisance du roi Philippe. Tout son but, en accumulant ces sommes prodigieuses, était la délivrance de la Terre-Sainte, dont l'espoir ne cessa jamais de repaître ce génie, d'ailleurs si supérieur dans ses vues à la plupart de ses contemporains.

On reprocherait plus plausiblement à ce pape, très-homme de bien, et, au milieu de tant d'affaires majeures qu'il expédiait infatigablement par lui-même, assez pieux pour célébrer la messe presque chaque jour, et donner une grande partie de son temps à la prière; on lui reprocherait, avec une justice plus apparente, de n'avoir point reporté le siège apostolique au-delà des Monts, où tant de leçons frappantes auraient dû, et avaient en effet semblé plusieurs fois lui faire sentir la nécessité de résider. Mais, après les tentatives inefficaces que fit plusieurs fois Jean XXII pour se tirer de l'enclave et de la dépendance des princes français, nous verrons encore une longue suite de ses successeurs, retenus loin de Rome, malgré les mêmes efforts, par l'habileté des puissances qui avaient intérêt à les fixer hors de l'Italie.

## LIVRE QUARANTE-QUATRIÈME.

DEPUIS LA FIN DE JEAN XXII EN 1334, JUSQU'À L'EXTINCTION DU  
SCHISME DE L'ALLEMAGNE EN 1349.

Entre deux papes dignes l'un et l'autre de leur rang, il est difficile de trouver plus de différence qu'il s'en rencontre entre Jean XXII et son successeur Benoît XII. Le premier, quoique homme de bien, aimait à se voir un cortège illustre de prélats, que son penchant à répandre les grâces attirait en grand nombre et rendait fort assidus auprès de sa personne<sup>1</sup>. Employé de bonne heure à la cour de Sicile, il avait les manières engageantes, l'esprit insinuant, le talent des affaires, et une grande habileté dans la politique. Benoît, élevé dans l'institut austère de Cîteaux, avait moins d'ouverture et d'aménité, se montrait en toute rencontre le modèle non-seulement des vertus de précepte, mais de la ferveur et de la perfection, aimait beaucoup mieux les prélats dans leurs diocèses que dans son palais, et n'avait égard aux sollicitations qu'autant qu'elles étaient soutenues du mérite. Il ignorait la politique et le manège des cours; mais il était profond dans les sciences, et très-versé en particulier dans celle des canons, qu'il s'étudiait sans respect humain à faire ponctuellement observer.

Il n'avait jamais songé au pontificat, quand, seize jours après la mort de son prédécesseur, le vingtième de décembre 1334, il s'y vit élevé par le suffrage aussi unanime qu'inattendu des cardinaux<sup>2</sup>. Ils s'étaient assemblés le 13 en conclave, ou plutôt ils y avaient été enfermés par le comte de Noailles, gouverneur pour la Provence, qui voulaient prévenir les lenteurs accoutumées en cas de brigues et de factions. Les vingt-quatre cardinaux qui composaient le conclave, se trouvaient en effet partagés en deux partis, dont l'un avait pour chef le cardinal de Périgord, et l'autre le cardinal Jean Colonne. Le premier, composé de Français, et par conséquent le plus nombreux, offrit la tiare au cardinal de Comminge, mais à condition qu'il promettrait de ne point aller s'établir à Rome; ce que refusa ce prélat magnanime, en ajoutant qu'il

<sup>1</sup> Albert Argent. Chron. an. 1334. — <sup>2</sup> Vill. l. 2, c. 21. Baluz. Vit. t. 1, p. 220, etc.

[An 1334.

[An 1335]

renoncerait au cardinalat même, plutôt que de prolonger ainsi le péril où il croyait la papauté tant qu'elle serait hors de son assiette naturelle. Ils s'occupèrent aussitôt d'une autre combinaison; et, comme pour essayer des suffrages perdus, ils proposèrent celui d'entre eux que sa naissance et sa modestie mettaient le moins en relief, savoir Jacques Fournier ou Dufour, qu'ils nommaient le cardinal Blanc, parce qu'il avait conservé l'habit de Cîteaux. Toutes les voix hasardées ainsi, sans même observer l'ordre du scrutin, tombèrent sur ce pieux cardinal, comme par un coup du Ciel dont ils demeurèrent tout étonnés. Le nouveau pape le fut plus que personne, et ne put s'empêcher de leur dire: « Qu'avez-vous fait, mes frères? de tous les sujets vous avez élu le plus indigne. »

Il ne tarda point à faire voir que cette qualification lui était suggérée par sa modestie. Cet homme, né dans le bourg obscur de Saverdun au comté de Foix, fils d'un père qui n'avait rien d'illustre, mais qu'on a donné sans preuve pour un boulanger, apparemment d'après son seul nom de Fournier; élevé au monastère de Bolbone dans ces lieux écartés où sa piété et sa doctrine le firent créer abbé de Font-froide, puis évêque de Pamiers, ensuite de Mirepoix, et enfin cardinal-prêtre du titre de Saint-Sixte; ce sage ignoré ne se vit pas plus tôt sur le trône pontifical, qu'il signala toutes les qualités religieuses et même augustes qui le rendaient propre à ce haut rang. Mis en possession des trésors de son prédécesseur, il consacra les prémices de son pontificat par de généreux témoignages de son affection pour l'Église romaine<sup>1</sup>. Cinquante mille florins d'or furent employés à réparer les temples et même les palais ruinés de Rome; il destina le double à subvenir aux besoins des cardinaux: largesses qui, sous la main de cet intègre et ferme pontife, font au moins présumer, en dépit des calomnies hérétiques, qu'ils ne s'étaient point enrichis des dépouilles du feu pape.

Ayant été couronné le 8 janvier dans l'église des Frères-Prêcheurs d'Avignon, dès le lendemain, comme dans un temps de grâce, on lui présenta une multitude de suppliques. Il les renvoya toutes à un mûr examen, voulant, disait-il, prendre connaissance par lui-même du revenu des bénéfices, de la condition des requérans, et savoir s'ils n'étaient pas déjà bénéficiers. Le même jour, il adressa, suivant l'usage, sa lettre circulaire aux prélats et aux princes chrétiens, pour leur faire part, avec la modestie qui lui était naturelle, de son élection, résultat du consentement de tous les cardinaux<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Rain. an. 1334, n. 3. — <sup>2</sup> Ibid.

ON DU

est dif-  
e entre  
quoique  
ats, que  
nombre  
loyé de  
geantes,  
habileté  
Cîteaux,  
ite ren-  
mais de  
prélats  
aux sol-  
Il igno-  
nd dans  
ns, qu'il  
observer.  
après la  
4, il s'y  
s cardi-  
ôt ils y  
eur du  
la Pro-  
cas de  
compo-  
partis,  
le car-  
ar con-  
Com-  
établir  
t qu'il

220, etc.

Le 10 de ce même mois de janvier 1335, il ordonna, dans un grand consistoire, que tous les prélats et les ecclésiastiques chargés du soin des âmes eussent à quitter sa cour aussitôt après la Chandeleur, et à retourner dans leurs Eglises, à moins d'une cause légitime de dispense qui lui serait notifiée, et dont il se réservait l'appréciation. Il fut toujours inflexible sur cet article, aussi-bien que sur l'aptitude et le mérite des sujets présentés pour les bénéfices. Quant à ce dernier point, il porta souvent la délicatesse jusqu'à laisser les places vacantes plutôt que de s'exposer à y mettre des sujets incapables ou vicieux. « Non, disait-il dans ces rencontres<sup>1</sup>, je ne puis me résoudre à parer de joyaux l'argile et la fange. » Il se fit une maxime de n'accorder jamais, ni canonicats de cathédrales à des enfans qui n'eussent pas atteint l'âge de puberté; ni dispense d'âge pour les dignités ecclésiastiques, tant séculières que régulières; ni translation d'un monastère et moins encore d'un ordre à un autre, pour y acquérir des revenus; ni permission de garder plusieurs bénéfices, quand un seul suffisait pour procurer une subsistance honnête; ni grâces expectatives, ni abbayes en commendé, ni aucun des moyens inventés par l'industrie avide pour s'arroger ou s'assurer sans travail les biens de l'Eglise. Il révoqua même, d'une manière juridique et sans nul égard aux sollicitations les plus puissantes, tant les expectatives dont son prédécesseur avait chargé les Eglises diverses, que les commendes qui dataient de plus loin, sans nulle exception sur ce dernier chef, sinon pour les cardinaux et les patriarches titulaires d'Orient, qui n'avaient point d'autres ressources<sup>2</sup>.

Autant Benoît XII opposait de fermeté à l'intrigue et à l'ambition, autant il s'appliquait à discerner et à récompenser les ecclésiastiques lettrés et vertueux. Il savait les trouver dans les ténèbres où ils se tenaient ensevelis, et les faisait passer, comblés de biens et d'honneurs, sur la troupe jalouse des aspirans affamés. Et comme on se plaignit de ce que dans les provisions des bénéfices il s'était glissé des signatures supposées, il ordonna d'enregistrer les suppliques avec les concessions, et d'en conserver les originaux à la chancellerie<sup>3</sup>. C'est l'origine de ce qu'on appelle en cour romaine *registre des suppliques*.

Sur l'article délicat de la parenté, Benoît avait pris pour règle de sa conduite, ces paroles du roi-prophète : *Si les personnes de mon sang ne s'arrogent pas la domination, ma vertu sera sans tache.* « Le père de tous les fidèles, disait-il encore, doit être comme Melchisédec, sans père, sans mère, sans généalogie. » Ferme dans

<sup>1</sup> Vit. t. 1, p. 208. — <sup>2</sup> Ibid. p. 198, 222, 230. — <sup>3</sup> Ibid. p. 214, 223, 232.

[An 1335]  
ces prin  
cun de  
digne e  
d'Arles  
leur de  
pas qu  
était n  
que bi  
pondit  
maria  
teusen  
deux e  
oncle.  
recom  
il n'a  
congé  
de leu  
Un  
vait p  
ra le  
de Ro  
tumée  
semen  
dence  
les R  
la po  
avait  
Valo  
sieur  
de B  
tèren  
tyran  
de l'  
trou  
au s  
Il  
vers  
miè  
leur  
cen  
rap

ces principes, jamais il ne procura dans l'Église l'élévation d'aucun de ses neveux, à l'exception du seul Jean de Bauzian, très-digne ecclésiastique, pour qui les cardinaux obtinrent l'archevêché d'Arles; mais ils ne purent jamais engager le pape son oncle à le leur donner pour collègue. Quant à ses parens laïques, il ne souffrit pas qu'un seul d'entre eux s'élevât au-dessus du rang dans lequel il était né. Il avait une nièce qui lui étoit particulièrement chère, et que bien des seigneurs lui demandèrent en mariage. Il leur répondit à tous que ce n'étoit pas un parti sortable pour eux, et la maria au fils d'un marchand de Toulouse, avec une dot scrupuleusement proportionnée à sa condition. Après le mariage, les deux époux vinrent à Avignon et furent présentés au pape leur oncle. Il les reçut avec beaucoup de bonté, et leur dit : « Je vous reconnais pour les parens de Jacques Fournier; car pour le pape, il n'a ni parens ni alliés! » Puis il leur donna sa bénédiction, les congédia, et leur fit remettre précisément de quoi payer les frais de leur voyage<sup>1</sup>.

Un pape si bien dégagé des liens de la chair et du sang, ne devoit pas sans doute préférer un amour puéril de sa patrie à toutes les raisons divines et humaines qui le rappelaient vers son Église de Rome. Aussi, après la première expédition des affaires accoutumées à l'avènement d'un nouveau pontife, il songea sérieusement à reporter le siège apostolique aux lieux où la Providence l'avait établi<sup>2</sup>. Une ambassade magnifique qu'envoyèrent les Romains le confirma dans sa résolution. Mais, peu versé dans la politique, il communiqua son dessein à celui des princes qui avait le plus d'intérêt à le croiser, c'est-à-dire au roi Philippe de Valois, qui en effet ne négligea rien pour le faire manquer. Plusieurs cardinaux français agirent habilement de leur côté auprès de Benoît, pour lui ôter l'idée de Rome : les troubles se fomentèrent et s'accrurent entre les petits princes qui gouvernaient ou tyrannisaient l'Italie, et surtout entre ceux qui étoient feudataires de l'Église romaine; en sorte que le pape crut encore ne pouvoir trouver dans Rome, ni la dignité, ni la tranquillité nécessaires au siège apostolique.

Il voulut au moins l'établir au-delà des Alpes, tourna ses vues vers les Bolonais, comme son prédécesseur, et fit aussitôt les premières démarches pour les y faire entrer. Mais les nonces, qu'il leur envoya sans délai, trouvèrent encore dans toute son effervescence le feu de la sédition excité contre le légat de Jean XXII. Ils rapportèrent à Benoît, qu'il ne pouvait se promettre plus de tran-

<sup>1</sup> Albert. Argent. chron. — <sup>2</sup> Vit. t. I, p. 19.

quillité dans les autres villes de l'état ecclésiastique : ce qui affligea sensiblement ce bon pape, et le contraignit de changer de résolution. Il commença dès-lors à bâtir, sur le terrain dont la maison épiscopale d'Avignon occupait une partie, le palais immense que sa mort prématurée ne lui permit pas de finir. Il était magnifique pour le temps, et fortifié comme une citadelle ; ce qui servait naguère à loger le vice-légat, n'en était qu'un faible reste.

Le pape, se voyant ainsi fixé en deçà des Monts, au moins pour un temps considérable, apporta d'autant plus d'application à ne rien négliger des charges diverses que lui imposait sa qualité de père commun des fidèles. Il tourna d'abord ses regards dans son voisinage, sur les Eglises d'Arles et de Narbonne, où l'inconduite en matière de mœurs et de continence avait entraîné l'abandon de l'office divin, l'emploi illicite des biens ecclésiastiques, et la ruine des lieux saints que d'autres objets d'attache et de dépense empêchaient de réparer. Sans retracer aux coupables le tableau humiliant de leurs désordres, il enjoignit fortement aux chanoines de renvoyer de leurs maisons toutes les femmes suspectes, d'assister aux offices avec décence, de faire noter les absens pour les priver d'une partie de leurs revenus<sup>1</sup> : après quoi, il commit le soin de l'exécution à un homme sûr, nommé Arnaud de Verdale, qui fut par la suite l'un des plus dignes évêques de Maguelone. Arnaud devait en même temps prendre connaissance de l'état de la régularité dans les ordres monastiques qui desservaient plusieurs de ces cathédrales et de ces collégiales. Cette visite donna lieu au pape de faire, pour leur réforme, plusieurs réglemens utiles.

Il connaissait par lui-même les besoins de Cîteaux, et s'intéressait particulièrement à l'honneur d'un institut pour lequel il conserva toujours une affection filiale. Les fruits de leurs travaux et de l'austérité de leurs premières mœurs commençaient à introduire, parmi ces enfans de l'humble Bernard, l'esprit de propriété, et même quelques traces du faste séculier. Les abbés portaient des habits d'une autre couleur que leurs moines ; et comme les autres seigneurs, ils avaient à leur service des gentilshommes et des pages. Ils disposaient des biens de la communauté sans lui rendre compte de l'emploi, et aliénaient quelquefois les fonds mêmes. Différens moines, sous des noms empruntés, se formaient des pécules du produit des bestiaux et des autres biens qu'ils faisaient valoir et dont ils trafiquaient. On leur assignait des portions monacales dans quelques maisons, en donnant à chacun une certaine quantité de blé, de vin ou d'argent pour sa nourriture et son vestiaire.

<sup>1</sup> Rain. an. 1335, n. 68.

[An 1336]  
Benoît,  
afin de t  
austérité  
nues po  
dans les  
dans le  
à abattr  
prit des  
lement  
même  
cette b  
Il vo  
trine,  
études.  
dans le  
voisine  
pour le  
Irlande  
pour le  
Quant  
comm  
alier é  
que ch  
bienfa  
fique  
nardin  
qu'ell  
plus l  
ment  
Bour  
Be  
des r  
dictio  
et de  
char  
désol  
nor  
des  
fleu  
neu

Benoît, par une constitution expresse, défendit tous ces abus, et afin de trancher le mal dans la racine, rappela ces religieux à leur austérité primitive, révoquant les permissions qu'ils avaient obtenues pour la mitiger, particulièrement pour manger de la viande dans les maisons de leur résidence. On les obligea à coucher tous dans le dortoir, à n'avoir ni chambres ni cellules particulières, et à abattre toutes celles qui se trouvaient déjà construites. Le pape prit des mesures si efficaces pour que ses ordres fussent ponctuellement exécutés <sup>1</sup>, que les cellules qu'on voyait dans les dortoirs même les plus anciens, n'avaient été faites que long-temps après cette bulle (1335).

Il voulut aussi rendre ces moines utiles à l'Église par leur doctrine, et leur donna des réglemens pour faciliter le progrès des études. Il fut statué qu'ils auraient des maisons pour les étudiants, dans les villes où se trouvaient les écoles les meilleures et les plus voisines, savoir, à Bologne pour les Italiens, à Salamanque pour les Espagnols, à Oxford pour les Anglais, les Écossais et les Irlandais, à Metz pour les Allemands, à Toulouse et à Montpellier pour les provinces méridionales de France et pour la Catalogne. Quant à l'université de Paris, qui l'emportait sur toutes les autres, comme le dit expressément la bulle, le pape veut qu'on y puisse aller étudier de toutes les provinces, et il fixe le nombre de ceux que chaque monastère y doit envoyer. Ajoutant par la suite les bienfaits aux ordonnances, il entreprit de bâtir une église magnifique dans la maison qu'on appelait autrefois le collège des Bernardins, et qui n'avait qu'une chapelle depuis quatre-vingt-dix ans qu'elle était établie <sup>2</sup>. Ce qu'on voyait de cette église, l'une des plus belles du royaume, si elle avait été achevée, attestait également le génie du fondateur et la libéralité de la reine Jeanne de Bourgogne, qui fournit à la dépense.

Benoît XII donna aussi des bulles (1336) pour la réformation des moines noirs <sup>3</sup>, c'est-à-dire, des Clunistes et des autres Bénédictins; pour celle des différentes espèces de chanoines réguliers et des Frères-Mineurs. Comme l'usage du travail des mains avait changé avec les mœurs, afin d'obvier aux suites dangereuses du désœuvrement, et afin d'écarter l'ignorance généralement déshonorante pour le sacerdoce, auquel on admettait enfin la plupart des religieux, il s'étendit principalement sur les moyens de faire fleurir parmi eux les études et les sciences. Quant aux Frères-Mineurs dévoués aux fonctions apostoliques dès leur origine, et tou-

<sup>1</sup> Bull. Const. 3 Bened. — <sup>2</sup> Duboulay, t. IV, p. 250. — <sup>3</sup> Bull. Const. 5, t. I, p. 241. Bull. t. I, c. 5, 6 7. Rain. an. 1336, n. 64

jours fort appliqués à s'en rendre capables, il fut beaucoup moins question de les exciter à l'étude, que d'arrêter dans cet ordre le cours des subtilités et des opinions suspectes qu'y avaient introduites ceux qu'on nommait Fratricelles. On voit qu'en effet cet esprit de parti n'était pas encore éteint. Plusieurs de ces rigoristes s'élevèrent contre la constitution pontificale, qu'ils accusèrent avec insolence de tendre au relâchement plus qu'à la réforme. C'est ce qu'on lit dans les annales de l'ordre, écrites trois cents ans après par le père Luc Vading<sup>1</sup>.

Outre ces inquiets réformateurs, il y avait encore en Italie des Fratricelles excommuniés, et vraiment hérétiques, avec des disciples de Doucin<sup>2</sup>. Dans le Lyonnais et le Dauphiné, on trouvait des Vaudois. Ces erreurs s'étaient répandues jusqu'en Allemagne, en Bohême et en Dalmatie : ce qui engagea le pape à établir un inquisiteur à Olmutz, et un autre à Prague, tous les deux de l'ordre des Frères-Prêcheurs. Dans les îles Britanniques, il y avait d'autres hérétiques, ou, pour mieux dire, des blasphémateurs et des impies, qui ne méprisaient pas seulement le saint Sacrement de l'autel, avec toutes les saintes pratiques de l'Eglise, mais qui n'avaient pas horreur de donner Jésus-Christ pour un malfaiteur justement crucifié, et qui portaient les fidèles à consulter les démons, et à pratiquer les autres impiétés du paganisme. Comme il n'y avait point d'inquisiteurs dans toute l'étendue des états d'Angleterre, le pape pria le roi Edouard III, alors régnant, d'ordonner à son justicier d'Irlande, où était le centre du mal, de prêter aux évêques le secours du bras séculier, toutes les fois qu'il en serait requis.

Cependant le corps de l'ordre des Frères-Mineurs jouissait toujours de la considération publique et de l'estime la plus éclairée. La reine de Portugal, S<sup>te</sup> Elisabeth<sup>3</sup>, qui mourut cette année 1336, voulut être enterrée chez les religieuses de S<sup>te</sup>-Claire de Joimbre, comme étant du tiers-ordre de Saint-François. L'année précédente, elle avait fait pour la seconde fois le pèlerinage de saint-Jacques en Galice, parce que le pape y accorda pour lors une indulgence plénière. Elle fit ce voyage à pied, habillée en pauvre pèlerine, demandant l'aumône, et ayant pour tout cortège quelques-unes de ses femmes vêtues comme elle. De retour en Portugal, elle apprit que le roi son fils, Alphonse IV, était au moment d'entrer en guerre avec Alphonse VII de Castille, qui était son petit-fils. Elle frémit à la seule pensée des suites de la division entre des princes si proches, et partit incontinent, nonobstant des cha-

<sup>1</sup> Ad an. 1336, n. 40 et 1337, n. 1 et 6. — <sup>2</sup> Rain. an. 1335 et 1336. — <sup>3</sup> Vading, p. 3. etc.

[An 1336]  
leurs et  
concili  
gues lu  
où elle  
Son co  
son te  
grand  
saints,  
moder

Ben  
la disc  
qui en  
lières  
béatifi  
non pa  
saient  
encore  
que so  
comm  
de pla  
ventic  
que d  
qu'en  
temps

Pos  
mettr  
davan  
matic  
de-S  
biles  
poin  
qui y  
née  
Deu

A  
prot  
soig  
fini  
tou  
san  
leu  
de  
leu

leurs extrêmes et son âge avancé, pour aller travailler à leur réconciliation. Elle n'eut que le mérite de la bonne volonté. Les fatigues lui causèrent une fièvre violente, dont elle mourut à Estremos, où elle était allée en premier lieu s'aboucher avec le roi son fils. Son corps fut reporté à Coïmbre, comme elle l'avait ordonné par son testament, et son tombeau devint aussitôt célèbre par un grand nombre de miracles. Urbain VIII l'a mise au nombre des saints, après toutes les discussions et avec toutes les solennités modernes.

Benoît XII, en veillant avec tant de soin à la conservation de la discipline, n'avait pas moins à cœur l'entière pureté de la foi qui en est la base. Il n'avait jamais donné dans les opinions particulières qui s'étaient émues sous son prédécesseur, touchant la vision béatifique, et qui avaient séduit plusieurs cardinaux, persuadés, non pas sans raison dans les commencemens, qu'elles ne déplaisaient pas à Jean XXII. Il avait même composé, sur cette matière encore peu éclaircie, un livre qui constatait autant sa pénétration que son éloignement de tout ce qui s'écartait de la persuasion commune des fidèles et des docteurs catholiques. Il vit avec tant de plaisir le pape Jean revenir enfin de sa singularité et de ses préventions, qu'il n'eut rien de plus pressé, dès qu'il occupa sa place, que d'en publier la preuve incontestable, consignée dans l'acte qu'en avait dressé Jean, et que la mort ne lui avait pas laissé le temps de publier lui-même.

Pour faire cesser tous les doutes à ce sujet, et plus encore pour mettre un frein à la curiosité et à la démangeaison de subtiliser davantage, il résolut de décider la question d'une manière dogmatique et irréfutable. Il se retira au château pontifical du Pont-de-Sorgue près Avignon avec plusieurs cardinaux et les plus habiles docteurs. Là, pendant quatre mois, on examina mûrement ce point de doctrine, d'après les passages de l'Écriture et des Pères qui y avaient rapport. Enfin, au commencement de la seconde année de son pontificat, il publia sur ce sujet la bulle *Benedictus Deus*, qui décide la question (1336).

Après avoir rappelé que la mort avait empêché Jean XXII de prononcer, comme il l'avait entrepris, il y dit qu'après en avoir soigneusement délibéré avec les cardinaux, et de leur avis, il définit que, suivant la commune disposition de Dieu, les âmes de tous les saints sorties de ce monde, tant avant qu'après Jésus-Christ, sans qu'il leur restât rien à expier; celles qui ont été purifiées après leur mort, et même celles des enfans baptisés, morts avant l'usage de la raison; que toutes ces âmes, avant le jugement général et leur réunion avec leurs corps, sont dans le ciel avec le Seigneur et

les anges, où elles jouissent immédiatement de la vision intuitive de l'essence divine qui leur confère la vie et la béatitude éternelle : que de même les âmes de ceux qui meurent en péché mortel et actuel descendent aussitôt après en enfer, pour y être dès-lors et à jamais tourmentées : que toutefois, au jour du jugement dernier, tous les hommes comparaitront devant le tribunal de Jésus-Christ, en corps et en âme pour y rendre compte de leurs œuvres, et recevoir dans leurs corps la récompense ou la punition qu'ils méritent. La bulle finit par ordonner de punir comme hérétique quiconque oserait enseigner le contraire de ce qu'elle prononce<sup>1</sup>.

Après avoir remédié aux démarches équivoques de Jean XXII par rapport à la question de la vision béatifique, Benoît voulut encore réconcilier l'empereur Louis de Bavière avec l'Eglise romaine. Usant toujours de la modestie et de la retenue qui lui étaient naturelles, sans s'expliquer touchant la conduite de son prédécesseur, il témoigna, devant les amis que l'Empereur avait soin d'entretenir à la cour romaine, avec combien de plaisir il recevrait ce prince, s'il voulait revenir au sein de l'unité. Il avait mis la main à cette affaire dès le commencement de son pontificat, et avec d'autant plus d'empressement, que ce moyen presque unique de pacifier l'Italie facilitait admirablement l'exécution du projet qu'il avait tant à cœur, de rétablir le saint Siège à Rome. Sur ces indices de la bienveillance pontificale, Louis de Bavière avait envoyé au pape et aux cardinaux, des ambassadeurs avec des lettres très-soumises, et on leur avait aussitôt remis les conditions que déterminait le pontife pour un accommodement solide. Louis renvoya ces ministres, le plus tôt qu'il lui fut possible, avec une procuration, qui révoquait non-seulement tout ce qu'il s'était permis contre le dernier pape, mais tous les édits qu'il avait publiés à Rome. Ceux-ci firent encore de sa part toutes les promesses les plus capables d'accélérer et de faire juger la réconciliation sincère.

Le pontife accueillit les ambassadeurs avec la plus haute bienveillance. Il leur dit, en plein consistoire, que lui et les cardinaux ressentaient une joie inexprimable de voir l'Allemagne, ce noble rameau de l'Eglise, se réunir au tronc dont elle était si malheureusement détachée. Il attribua aux troubles de l'Empire les maux de l'Italie, le peu de progrès de l'Evangile parmi les infidèles, et la perte de la Terre-Sainte. Enfin il conclut à l'absolution de l'Empereur en des termes qui autorisèrent à l'espérer pour le lendemain<sup>2</sup>;

<sup>1</sup> Bullar. t. I. Benedict. XII, Const. 4. — <sup>2</sup> Alb. Argent. p. 129.

[An 1356  
mais les  
bert, d  
l'Empe  
dans se  
seul ro  
sur les  
fort op  
des pr  
Rober  
daleux  
Louis  
« Qu'e  
ait po  
une sé  
tres, r  
point  
pour t  
faire.  
tageus  
son. »  
Déjà l  
qu'y a  
beau  
Au  
que l  
Hong  
...oma  
princ  
parer  
de la  
tife,  
missi  
absol  
qu'à  
de l'  
ce f  
dépo  
voir  
doct  
com  
les ]

mais les rois de France et de Naples firent échouer ce dessein. Robert, dit le Sage et le Bon, se souvint des violentes hostilités que l'Empereur avait exercées contre lui en Italie, et Philippe de Valois, dans ses guerres malheureuses, assez embarrassé de faire tête au seul roi Edouard, le héros de l'Angleterre, craignit d'avoir de plus sur les bras les forces de l'Empire, si Louis de Bavière, qui lui était fort opposé, en devenait possesseur tranquille. Des seigneurs et des prélats, envoyés à la cour du pontife par les rois Philippe et Robert, soutinrent, avec beaucoup de hauteur, qu'il était scandaleux de préférer un hérésiarque, c'est ainsi qu'ils qualifiaient Louis de Bavière, aux deux rois les plus zélés pour l'Eglise. « Qu'exigent donc vos maîtres? reprit le pape. Veulent-ils qu'il n'y ait point d'Empire? — Saint père, répartirent les envoyés, avec une sécheresse qui tenait de l'insolence, ne faites dire ni à nos maîtres, ni à nous, ce que nous ne disons pas. Nous ne parlons point contre l'Empire, mais contre un prince justement condamné pour tout ce qu'il a fait contre l'Eglise romaine. — Qu'on me laisse faire, répliqua le pape; je tirerai de lui des conditions plus avantageuses à vos maîtres mêmes, que s'ils le tenaient dans une prison. » Avec tous ces ménagemens, Benoît ne put rien gagner. Déjà le roi Philippe avait saisi dans ses états le revenu des biens qu'y avaient les cardinaux, et ces prélats ne montrèrent pas à beaucoup près le désintéressement courageux de Benoît XII.

Aux suggestions de la cour de France, les cardinaux ajoutèrent que le roi de Bohême, et par l'impulsion de celui-ci, ceux de Hongrie et de Pologne, se disposaient à faire un autre roi des Romains. « Puisque Louis de Bavière, concluaient-ils, déplait aux princes même de sa nation et à quelques-uns de ses plus proches parens, il serait de la dernière imprudence de soutenir contre tant de forces un prince médiocre et sans appui. » Le généreux pontife, au contraire, était vivement touché des instances et des soumissions que ce prince ne se rebutait pas de faire pour obtenir son absolution. Dans le cours de la seule année 1336<sup>1</sup>, Louis fit jusqu'à trois fois ces démarches humiliantes. Au sujet de l'intrusion de l'antipape Pierre de Corbière, il protestait avoir ignoré que ce fût une hérésie de croire que l'Empereur eût le pouvoir de déposer un pape et d'en faire un autre. Il se repentait aussi d'avoir donné retraite aux Franciscains schismatiques et à d'autres docteurs suspects, abjurait leurs erreurs, et déclarait qu'il s'était conduit, en cela, comme un chevalier sans étude qui n'entend ni les Ecritures, ni les subtilités des savans. Il demandait pardon de

<sup>1</sup> Rain. n. 3 et seq.

n'avoir point observé les interdits, et allait jusqu'à renoncer à son couronnement fait à Rome.

Tant de négociations ayant échoué, Henri de Virneberg, archevêque de Mayence, attaché à Louis, rassembla dans la ville de Spire la plupart de ses suffragans, au nombre desquels était l'évêque de Strasbourg, guidé par le docteur Albert de qui nous tenons ce détail d'une exactitude fort contestable<sup>1</sup>. Le résultat de cette espèce de concile fut d'envoyer demander définitivement au pape l'absolution de l'Empereur, et, si on la refusait, de se rassembler pour délibérer sur ce qu'il y aurait à faire. Le pape reçut les envoyés avec des marques toutes nouvelles de bienveillance, et leur dit à l'oreille presque en pleurant : « Je suis bien disposé à l'égard de votre maître : mais le roi de France n'a écrit que, si je l'absous sans son contentement, il me traitera plus mal que n'a été traité le pape Boniface. » Aussitôt après il engagea le dauphin de Viennois à conduire les envoyés, par les monts et les lieux détournés, jusqu'à Lausanne. Il écrivit ensuite en Allemagne, que la négociation avait été interrompue par l'impatience et le défaut de circonspection des ministres de Louis de Bavière ; que cette affaire ne devait se traiter qu'en cour de Rome, et que le plus grand obstacle à sa réussite venait des préparatifs de guerre que Louis faisait contre la France, dont l'Eglise romaine, ajoute-t-il, ne peut abandonner les intérêts, parce qu'elle n'en a jamais été abandonnée<sup>2</sup>.

Dans le mois même d'où cette lettre est datée, tous les électeurs de l'Empire, à l'exception du roi de Bohême, s'assemblèrent au territoire de Mayence, puis à Rentz près Coblentz, déclarèrent l'Empire, quant au temporel, indépendant des papes, et s'engagèrent par serment à le maintenir avec ses droits contre toute puissance sans exception, à contraindre même de le maintenir tous ceux qu'ils pourraient, nonobstant toute absolution ou dispense (1338)<sup>3</sup>. L'Empereur, encouragé par là, convoqua une diète à Francfort et fit déclarer nulles les procédures faites contre lui par Jean XXII. Le décret est raisonné. On y établit que la juridiction spirituelle et la temporelle sont distinctes, et l'on en conclut que le pape, dans ce dernier ordre, ne peut rien faire que par attentat contre l'Empereur. On combat ensuite l'opinion qui faisait dériver du souverain pontife la puissance impériale, et qui privait, tant de l'autorité que du titre d'empereur, le roi élu des Romains, jusqu'à ce qu'il fût sacré et couronné par le pape. On s'éleva ainsi contre la plénitude de puissance que la jurisprudence de ces temps

<sup>1</sup> Alb. Arg. p. 127. — <sup>2</sup> Rain. an. 1338, n. 3 et seq. — <sup>3</sup> Alb. Arg. p. 129. Repdorf. p. 426.

(An 1338)  
reconn  
tuel<sup>1</sup>. M  
fesse de  
et la G  
hérence  
sieurs a  
cile gén  
pontife  
Le d  
la résol  
propre  
l'empere  
rement  
talent  
gnages  
le bon  
en riar  
que vo  
toujou  
tant q  
le rest  
thème  
Ben  
idées  
trois  
nastè  
vêque  
procé  
comm  
gnité  
ciaux  
pissa  
qu'ol  
reur  
qui  
catic  
cier  
laïq  
mai  
tine

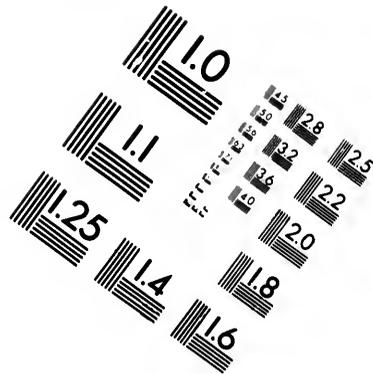
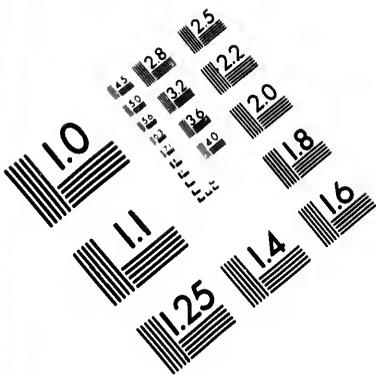
reconnaissait aux pontifes romains tant au temporel qu'au spirituel<sup>1</sup>. Mais les partisans de Louis de Bavière employèrent à la défense de leurs principes l'autorité même de Gratien, dont le Décret et la Glose constatent des principes opposés; par la même incohérence d'idées et de raisonnemens, ils se servirent encore de plusieurs autorités du Décret et de la Glose, pour soutenir que le concile général, auquel Louis avait appelé, est supérieur au souverain pontife quand il s'agit de la foi et du droit divin.

Le docteur Albert de Strasbourg fut chargé de porter au pape la résolution des princes de l'Empire, et de représenter que son propre évêque ne pouvait plus se dispenser de faire hommage à l'empereur Louis (1338)<sup>2</sup>. Benoît XII voulut d'abord parler durement de ce prince à l'envoyé: mais la dissimulation n'était pas le talent de ce digne pontife. Albert lui rappela les anciens témoignages de bienveillance qu'il avait donnés à Louis; aussitôt le bon pape, revenant à sa simplicité et à sa douceur naturelle, dit en riant lui-même de sa feinte: « Au moins n'est-il pas convenable que votre maître me rende le mal pour le bien. » Benoît éprouvant toujours la même gêne durant son séjour à Avignon, qui dura autant que sa vie, cette affaire épineuse demeura en souffrance tout le reste de son pontificat. Néanmoins il ne renouvela jamais l'anathème contre Louis de Bavière.

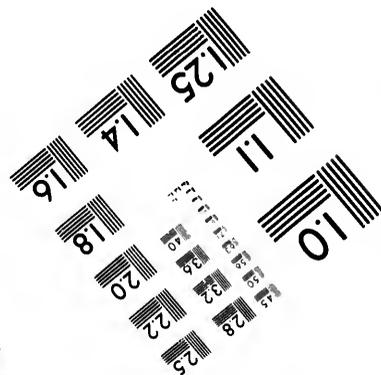
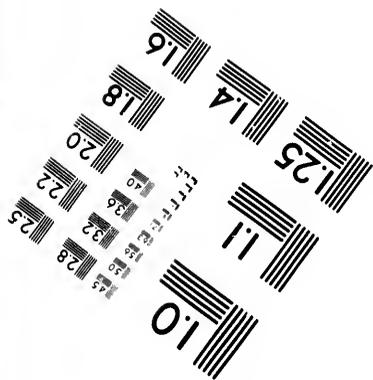
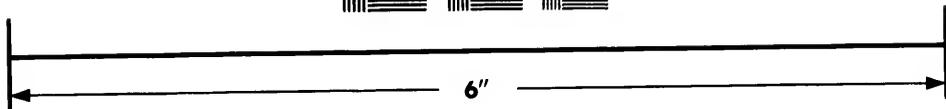
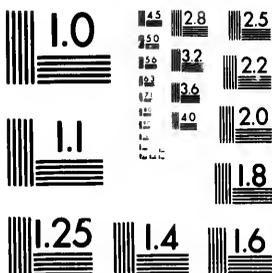
Benoît XII donna une autre preuve de sa modération et de ses idées saines touchant le pouvoir ecclésiastique, dans le concile des trois provinces d'Arles, d'Embrun et d'Aix, qu'il fit tenir au monastère de Saint-Ruf d'Avignon, et où il voulut que les archevêques de ces provinces présidassent (1337). On y abolit quelques procédés insolites qui s'étaient introduits dans la poursuite des excommuniés, et qui présentaient un aspect contraire tant à la dignité qu'à la douceur ecclésiastique<sup>3</sup>. C'est ainsi que certains officiaux faisaient jeter des pierres contre la maison de ceux qui croussaient dans les censures sans se soucier de l'absolution, ou qu'on érigeait une bière à leur vue, pour leur imprimer de la terreur. Le concile veut qu'on s'en tienne aux moyens de droit; ce qui ne peut signifier que les peines spirituelles que l'excommunication emporte de sa nature. Il veut aussi que les clercs bénéficiers ou revêtus des ordres sacrés, pour donner bon exemple aux laïques, s'abstiennent de viande le dernier jour de chaque semaine, en l'honneur de la Sainte-Vierge. On voit par là que l'abstinence du samedi, ordonnée trois cents ans plus tôt à l'occasion

<sup>1</sup> Hervard. t. II, p. 762. — <sup>2</sup> Chron. an. 1338, p. 119. — <sup>3</sup> Conc. Hard. t. VII, p. 1621





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

15  
18  
22  
25  
28  
32  
36  
40  
45  
50  
56  
63

10  
11  
12  
15  
18  
22  
25  
28  
32  
36  
40  
45  
50  
56  
63

de la trêve de Dieu, n'était pas encore établie universellement. Un statut plus particulier encore de ce concile, est celui qui n'oblige les chanoines même des cathédrales, qu'à deux mois de résidence<sup>1</sup>. On donne un an à ceux dont le rang demandait les ordres sacrés, pour s'y faire promouvoir<sup>2</sup>. On ne peut donc reprocher au zèle de Benoît XII, d'avoir ignoré les règles d'une tolérance nécessaire, en attendant qu'on pût parvenir à un rétablissement plus parfait. Sa condescendance pour le prince et la nation chez qui il résidait, se manifesta par la promotion qu'il fit l'an 1338 de six cardinaux, dont un seul italien et cinq français.

Dès le commencement de la même année, arrivèrent à Avignon des envoyés du grand-kan des Tartares, avec une lettre où il se qualifiait empereur des empereurs. Les titres d'honneur n'étaient pas plus épargnés au souverain pontife. « Nous députons, disait-il<sup>3</sup>, notre ambassadeur André Franc avec quinze associés, vers le pape seigneur tout-puissant des Chrétiens, au-delà des sept mers où le soleil se couche, pour ouvrir le chemin aux autres ministres que nous avons dessein d'envoyer souvent vers le grand pontife du Dieu suprême, aussi bien qu'à tous ceux que nous le prions de nous envoyer. Nous le supplions de nous donner sa bénédiction paternelle, de faire toujours mémoire de nous dans ses puissantes prières, et de tourner ses regards favorables sur les Alains chrétiens nos serviteurs et ses enfans. » La date est de Cambalu, centre de la mission de Jean de Mont-Corvin chez les Tartares.

Quatre princes de la nation particulière des Alains avaient joint leurs lettres à celle du kan. Elles portaient en substance, qu'ils avaient été long-temps conduits dans le chemin du ciel par l'archevêque Jean, excellent personnage dont ils pleuraient la mort depuis huit ans révolus. « Nous avons ouï dire, poursuivirent-ils, que vous nous avez pourvu d'un autre pasteur; mais depuis le commencement de ce long deuil, nous demeurons toujours sans chef et sans consolation spirituelle, et nous conjurons votre Sainteté de nous l'envoyer au plus tôt. » C'était frère Nicolas, du même ordre de Saint-François, successeur depuis long-temps désigné de Mont-Corvin, mais qui n'était pas encore arrivé. Les princes alains priaient aussi le pape d'établir avec l'empereur leur maître un commerce d'envoyés réciproques, et de cultiver assidûment l'amitié d'un prince qui pouvait faire un bien ou des maux infinis à la religion.

Le pape reçut très-gracieusement ces envoyés, leur fit rendre de grands honneurs, et à leur départ les combla de présens. Il ne

<sup>1</sup> Art. 49. — <sup>2</sup> Art. 51. — <sup>3</sup> Vading, an. 1338, n. 1 et seq. Rain. n. 73 et seq.

[An 13  
répon  
gnit à  
tartar  
pour  
dix an

Da  
impos  
liques  
réver  
absur  
Rom  
ces e  
tém  
empr  
Pierr  
Jérus  
vicai  
pape  
Rom  
mer

U  
tout  
part  
Grec  
mon  
ble  
dan  
ples  
l'un  
écri  
deu  
Où  
por  
con  
de  
qu  
sic  
se  
pr  
l'e  
éc  
pe

répondit pas seulement au grand-kan et aux Alains, mais il joignit à cette réponse plusieurs autres lettres pour différens princes tartares, avec une confession de foi. Quatre mois après il fit partir pour ces régions lointaines quatre Frères-Mineurs, revêtus pour dix ans de la qualité de nonces apostoliques (1338).

Dans le même temps, il se trouvait en Italie quelques Arméniens imposteurs qui se disaient évêques, et qui maltraitaient les catholiques de leur nation, c'est-à-dire ceux qui avaient horreur des rêveries impies de quelques Eutychiens, et de plusieurs autres absurdités fort accréditées en Arménie. Dans la ville même de Rome, Athanase, évêque prétendu de Véric, s'efforçait de répandre ces erreurs; et pour y ramener les Arméniens orthodoxes, il leur témoignait une aversion méprisante, les traitait de renégats, en emprisonnait plusieurs, et les tourmentait de tout son pouvoir. Pierre, qui se donnait pour évêque de Nazareth et patriarche de Jérusalem, tenait la même conduite à Padoue, et Ezéchiél, son vicaire, à Florence. Ils ne purent échapper à la juste sévérité du pape Benoit, qui envoya ordre à l'évêque d'Anagni, son vicaire à Rome, ainsi qu'aux évêques de Florence et de Padoue, de réprimer et de mettre en lieu sûr ces imposteurs.

Un moine d'Orient, beaucoup mieux intentionné, et qui ne put toutefois réussir dans cette mission, vint en cour de Rome de la part de l'empereur Andronic, afin de ménager la réunion des Grecs avec l'Église romaine<sup>1</sup>. Il se nommait Barlaam, était abbé du monastère du Sauveur, et avait pour guide Etienne Dandolo, noble vénitien. Il avait une garantie bien plus respectable encore, dans les lettres de recommandation des rois de France et de Naples, dont il était muni. Le pape et les cardinaux, très-zélés pour l'union, souhaitèrent que les Grecs fissent leurs propositions par écrit (1339). Il les donnèrent en ces termes : « On peut imaginer deux moyens de faire la réunion désirée, la force et la persuasion. Oublions le premier qui ne vous déplaît pas moins qu'à nous, pour considérer mûrement le second, qui est encore double, comme ayant trait aux savans et au peuple. Si trente ou quarante de nos docteurs viennent vers votre Sainteté, je ne doute pas qu'ils ne s'accordent avec vous, parce que vous agissez sans passion, et ne cherchez que le triomphe de la vérité. Mais quand ils seront de retour en Orient, ils ne pourront amener le peuple à prendre confiance en vos paroles. Les préventions, la vanité, l'envie, dans quelques-uns la fausse apparence du bien, feront échouer le zèle des médiateurs, et mettront peut-être leur sort en péril.

<sup>1</sup> Allat. Const. p. 788.

» Voici le seul moyen qui me paraisse efficace pour gagner le peuple avec les savans. Les simples fidèles savent qu'on a tenu six conciles généraux, et que chacune de ces divines assemblées a servi de digue contre les erreurs qui se répandaient dans l'Eglise; ainsi la multitude est persuadée qu'on doit s'en tenir à ce que décide un concile œcuménique. C'est pourquoi, si l'on en tient un sur vos différends avec les Grecs, tous les Orientaux se soumettront volontiers à ce qu'il prononcera. Si quelqu'un dit que le concile de Lyon s'est déjà tenu à cet effet, il doit savoir que le commun des Grecs ne le recevra jamais, parce que ceux d'entre eux qui s'y trouverent, n'avaient été ni envoyés par les quatre patriarches, ni agréés par le peuple, mais commis d'autorité par l'Empereur seul, qui n'usa d'aucun ménagement. Si donc vous goûtez cette idée d'un concile, commencez par envoyer à l'Eglise d'Orient des légats craignant Dieu, pleins de charité et de modestie, avec des lettres pour inviter les patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, et les autres évêques, à s'assembler avec vous, à traiter les questions dans une concorde toute fraternelle; et à décider suivant les inspirations de l'Esprit saint.»

L'intérêt temporel des Grecs, quelque pieux que fussent leurs médiateurs, entraînait toujours pour beaucoup dans leurs démarches à l'égard des Latins. Le vertueux Barlaam, ne négligeant pas ce point de vue, poursuit en ces termes, qui montrent que ce solitaire ne manquait pas d'habileté : « Depuis long-temps, dit-il, les Turcs ont conquis sur les Grecs quatre villes considérables de l'Asie Mineure, et en ont soumis les habitans à leur damnable religion. Ceux-ci, voulant revenir au christianisme, ont écrit à l'empereur mon maître de venir avec une armée, qui leur livreraient ces places; mais l'empereur, ne se voyant pas de troupes suffisantes, a réclamé par notre organe le secours du roi de France, pour une expédition qui entraînerait la ruine des infidèles. Si nous reprenions ces villes, toutes celles qui se rencontrent entre elles et la Grèce se livreraient à nous; les Turcs perdraient toutes leurs forces maritimes, et l'on aurait un passage libre à la Terre-Sainte. Mais nous vous supplions que le secours précède ou du moins accompagne vos légats : les exhortations seront efficaces quand elles viendront après les bienfaits. L'Empereur pourra dire alors au patriarche et aux autres prélats : « Voyez la droiture et la générosité des Latins. Ce ne sont pas là de belles paroles et des promesses suspectes, mais des services effectifs et des œuvres essentielles qui réclament notre amitié. Quoi de plus heureux pour nous, que de nous réunir inséparablement avec eux ! » Mais tant que notre maître sera tourmenté par les Turcs, il ne pourra ni assem-

[An  
bler  
mém  
» C  
réuni  
d'abo  
traite  
Cypr  
Ils ne  
d'ave  
religi  
pas l  
Tant  
cile,  
conn  
domi  
Chrê  
pereu  
pire  
viend  
et de  
naier  
rasin  
guer  
Il en  
tôt q  
core  
qui e  
vent  
tres  
signe  
natio  
fort  
l'un  
nou  
L  
siti  
pro  
bles  
gnie  
cha  
rép  
Lyc  
Pal

bler les quatre patriarches avec les autres évêques, ni assister lui-même au concile.

« On me répondra peut-être : Que les Grecs commencent par la réunion, et aussitôt après nous volerons à leur secours. Mais d'abord ces cruels Musulmans n'attaquent pas les seuls Grecs; ils traitent de la même manière les Arméniens, les Rhodiens, les Cypriotes, et tant d'autres chrétiens répandus surtout dans les îles. Ils ne poursuivent pas les Grecs comme grecs, ni comme divisés d'avec vous; mais tout au contraire, comme pratiquant la même religion. C'est donc le christianisme, à proprement parler, et non pas les Grecs, que vous secourez en marchant contre les Turcs. Tant que notre Empire subsistera, il vous sera beaucoup plus facile, en vous joignant à nous, d'abattre ces barbares dont nous connaissons les manœuvres et les stratagèmes. D'ailleurs, dans la domination tant des Turcs que des Sarrasins, il y a beaucoup de Chrétiens et de renégats même encore fort affectionnés à nos empereurs; mais s'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise, que notre empire encourût la ruine entière qui le menace, ses destructeurs deviendraient si puissans, qu'ils riraient également de vos menaces et de vos efforts. Vous écouteriez certainement les Turcs, s'ils venaient vous proposer de vous joindre à eux pour détruire les Sarrasins, parce qu'il vous serait plus avantageux de faire ainsi la guerre aux Sarrasins, que d'attaquer vous seuls ces deux nations. Il en est de même quand il s'agit de vous joindre aux Grecs, plutôt que de marcher seuls contre les Grecs et les Turcs. Soyez encore bien persuadés que ce n'est pas tant la différence de doctrine qui éloigne les Grecs des Latins, que le ressentiment qu'ils conservent des grands maux qu'ils en ont reçus en différentes rencontres : cet obstacle à l'union ne peut se lever que par un bienfait signalé de votre part. Sachez enfin que ce n'est pas le corps de la nation grecque qui m'a député vers vous, mais l'empereur seul, fort secrètement. Il risque tout à témoigner seulement qu'il désire l'union, s'il n'a pu se prévaloir auparavant du secours que vous nous destinez. »

Le pape et les cardinaux, ayant examiné mûrement les propositions de Barlaam, trouvèrent un inconvénient capital dans le projet d'assembler un nouveau concile. Outre la guerre et les troubles qui rendaient cette convocation presque impossible, ils craignirent de paraître révoquer en doute ce qui avait été décidé touchant la procession du Saint-Esprit en tant d'autres occasions. En répondant à Barlaam, on n'alléguait pas seulement le concile de Lyon, où s'était faite la réunion ménagée par l'empereur Michel Paléologue; mais on insista principalement sur le concile d'Ephèse

généralement révérend, et dans lequel, à l'occasion du neuvième anathème de S. Cyrille, ce Père et tous les autres témoignèrent clairement qu'ils croyaient que le Saint-Esprit procède du Fils aussi bien que du Père. On cita aussi la lettre du pape Hormisdas à l'empereur Justin, portant en termes exprès, que le propre du Saint-Esprit est de procéder du Père et du Fils, sans que les Grecs se fussent alors récriés contre cette expression.

A cette réponse, Barlaam répliqua : « Si l'on ne peut persuader aux Grecs de professer comme les Latins cet article du Symbole, que chacun demeure dans sa croyance, sans préjudice de l'union. — Cela ne se peut tolérer, lui dit-on sans balancer et d'un accord unanime; l'Eglise catholique n'a qu'une seule croyance; en ne résistant point à l'erreur, elle semblerait l'approuver. » Cependant le souverain pontife proposa un nouvel expédient pour préluder au moins à l'union. « Que votre patriarche et votre empereur, dit-il aux députés grecs, rassemblent ceux qu'ils tiennent pour patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, avec leurs évêques, leur clergé, les principaux laïques, et qu'ils choisissent quelques savans pour les envoyer munis d'une autorisation suffisante, afin de conférer avec les commissaires du saint Siège, non par esprit de dispute, mais dans l'intention sincère de s'instruire. »

« Ce que votre Sainteté propose, reprit Barlaam, me paraît impossible, à moins d'un miracle. L'empereur ne saurait déclarer le désir qu'il a de l'union, sans mettre ses jours en péril. Telle est encore l'animosité du peuple et de bien des grands, en mémoire des violences tyranniques de Michel Paléologue. D'ailleurs l'Eglise de Constantinople ne nous enverrait point de nonces sans le consentement des autres patriarches. Or, que d'obstacles se présentent ici! Il est difficile d'assembler ces prélats, à cause du feu de la guerre; il est incertain s'ils voudront venir, et plus encore s'ils conviendront de vous envoyer des nonces. Quand ils en seraient d'accord, il est vraisemblable qu'ils ne les autoriseraient qu'à des conditions que vous n'admettriez pas. » Barlaam ajouta néanmoins, que, nonobstant ces difficultés, il travaillerait de son mieux à la réunion, et prit ainsi congé pour retourner en Grèce. Il faut mettre cette tentative au nombre de tant d'autres, qui ne servent qu'à manifester les justes inquiétudes qu'éprouvaient au moins les Grecs vertueux dans leurs préventions schismatiques. On fait observer que, dans tout le cours de cette affaire, le pape ne donna point à Andronic le titre d'empereur, mais seulement celui de modérateur de l'empire, pour ne pas préjudicier aux droits de Catherine de Courtenai, qui se disait impératrice de Constantinople. Par une considération semblable en faveur des Latins patriar-

[An 1339]  
ches t  
étaient  
d'Ant

To  
paient  
confé  
aux e  
de l'o  
états d  
grand  
à mai  
sidéra  
de Po  
l'Eglis  
d'en é  
après  
pour

Ils  
bourg  
mand  
testa  
retira  
cet ap  
et les  
conda  
qu'ils  
intéré  
ajout  
armés  
il étai  
à exé  
suiva  
forcé  
Pomé

Be  
roi de  
venu  
a sa  
(1339)  
enfan  
donn

« D

ches titulaires d'Orient, il ne nomma jamais patriarches ceux qui étaient en possession des sièges de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem.

Toutes les régions du monde et tous les genres d'affaires occupaient alors les pontifes romains. Dans l'année où se tint cette conférence avec les Grecs, le pape Benoît se vit obligé de réprimer aux extrémités de l'Allemagne l'ambition des religieux militaires de l'ordre Teutonique. Casimir III, roi de Pologne, ou plutôt les états de cette nation s'étaient plaints en cour de Rome, de ce que le grand-maître et les chevaliers de cet ordre puissant avaient envahi à main armée et s'obstinaient à retenir les domaines les plus considérables du royaume de Pologne, entre autres la belle province de Poméranie : « ce qui porte, disaient-ils, un grand préjudice à l'Eglise romaine aussi bien qu'à notre royaume, qui se fait gloire d'en être tributaire, et de ne point reconnaître d'autre supérieur après Dieu. » Le pape, de l'avis des cardinaux, envoya deux nonces pour informer sur les lieux et corriger les abus.

Ils firent citer devant eux le grand-maître, Thiéri d'Aldembourg, avec les frères Teutoniques, et notamment vingt-cinq commandeurs. Le procureur de l'ordre comparut en leur nom, protesta contre la commission des nonces, en appela au pape, et se retira brusquement sans prendre congé. Les commissaires, jugeant cet appel illusoire, contumacèrent dans les formes le grand-maître et les commandeurs, puis les déclarèrent excommuniés, et les condamnèrent à restituer tant les terres envahies, que les fruits qu'ils en avaient perçus depuis l'invasion, avec les dommages et intérêts. Le tout fut taxé à 194,500 marcs d'argent, à quoi l'on ajouta seize cents marcs pour les dépens. Mais avec des religieux armés, tout différens des solitaires pacifiques des temps primitifs, il était bien plus facile de prononcer la sentence que de la mettre à exécution. Le pape Benoît ne fut point obéi ; et sous le pontificat suivant, les chevaliers Teutoniques, soutenus par Louis de Bavière, forcèrent la diète de Pologne à leur abandonner définitivement la Poméranie.

Benoît XII ne réussit pas mieux avec Pierre d'Aragon, institué roi de Sicile par le testament de Frédéric son père, qui était convenu, par traité avec le roi de Naples, de lui abandonner cette île à sa mort, et de ne la point transmettre à ses propres descendans (1339)<sup>1</sup>. Le pape déclara, tant Pierre d'Aragon que les autres enfans ou héritiers de Frédéric, déchus de cette possession, et ordonna de la restituer au roi Robert de Naples, comme au vrai

<sup>1</sup> Dlugof. l. 9, 1043. — <sup>2</sup> Rain. an. 1339, n. 44.

feudataire de l'Eglise. Par là le pape ne faisait qu'exercer légitimement son droit de suzeraineté sur les royaumes de Naples et de Sicile; usant ensuite du pouvoir naturel de sa charge, il excommunia Pierre.

Le roi d'Aragon, Pierre IV, surnommé le Cérémonieux, témoigna au saint Siège plus de respect que celui de Sicile, en des cononctures à la vérité bien différentes <sup>1</sup>. Il ne s'agissait que de rendre au pape un hommage de cérémonie pour le royaume de Sardaigne. A cet effet, il vint en personne à Avignon, reçut avec docilité plusieurs avis qu'on lui donna sur sa conduite personnelle, et sur la trop grande liberté qu'il laissait dans son royaume aux Juifs et aux Maures, avec danger de scandale et de perversion pour les faibles. Il paraît aussi qu'on prit dans cette entrevue la dernière résolution pour la croisade, que le pape, deux mois après, fit publier en Espagne contre les Maures d'Afrique (1339).

Dès l'année 1332, Mahomet, roi de Grenade, vivement pressé par les armées chrétiennes, avait imploré le secours d'Albohacem, roi de Maroc <sup>2</sup>. Ce prince lui envoya d'abord des troupes, sous la conduite de son fils Aboumelic, qui pendant plusieurs années remporta différentes victoires sur les fidèles. Il périt enfin, et son armée fut totalement défaits par le général du roi de Castille, Gonsalve Martinez, accusé depuis de trahison, décapité et brùté. Albohacem, furieux de la perte de son fils, et recourant, pour lui susciter des vengeurs, à la méthode usitée dans les croisades, envoya par toute l'Afrique les plus fanatiques de ses Musulmans, afin d'exhorter les peuples à prendre les armes pour la défense et l'accroissement de la religion de leurs pères. Il rassembla par ce moyen soixante et dix mille hommes de cavalerie, et quatre cent mille d'infanterie, avec une flotte de douze cent cinquante vaisseaux, sans compter soixante et dix galères.

Les rois de Castille, d'Aragon et de Portugal réunirent leurs forces pour les opposer à ce déluge d'infidèles, et à la demande du Castillan, le plus exposé des trois, le pape accorda la croisade, non-seulement pour ces trois royaumes, mais encore pour ceux de Navarre et de Majorque, c'est-à-dire, pour toutes les Espagnes chrétiennes <sup>3</sup>. Il permit aussi d'y lever pendant trois ans les décimes ecclésiastiques, à condition que, dans les terres que l'on conquerrait sur les Maures, on établirait des églises cathédrales avec un clergé convenable, et d'autres moindres églises, selon l'exigence des cas et l'importance des lieux <sup>4</sup>. Pour obvier aux dangers du mélange à venir des fidèles avec les Musulmans, qui in-

<sup>1</sup> Rain. an. 1340, n. 56. — <sup>2</sup> Marian. l. 16. — <sup>3</sup> Ibid. — <sup>4</sup> Rain. an. 1340, n. 42.

quiétait le pape Benoît, il ordonna que, dans les lieux conquis où il resterait des Maures, on ne leur permettrait point de faire le pèlerinage de La Mecque, ni d'appeler à la prière, en prononçant à voix haute le nom de Mahomet. Il statua aussi que, dans toutes ces conquêtes, on ferait payer les dîmes et les prémices pour la subsistance des ecclésiastiques (1340).

L'armée d'Albohacem, aussi considérable par les approvisionnements de toute espèce que par le nombre des combattans, mit cinq mois entiers à passer en Espagne. Enfin elle aborda tout entière près Algésiras sur le détroit de Gibraltar. On en fit de vifs reproches à Gilbert, amiral d'Aragon, qui commandait l'armée navale des chrétiens, et qui, voulant réparer sa faute, attaqua imprudemment les infidèles, ruina sa flotte et périt lui-même. Un début si malheureux, loin d'épouvanter les fidèles, leur inspira un courage d'autant plus indomptable, qu'il n'avait plus pour base que leur confiance dans le Dieu des armées. Les deux rois de Castille et de Portugal, fils et petit-fils de la sainte reine Elisabeth, s'approchèrent de Tarif, que les rois de Maroc et de Grenade tenaient assiégé, et rangèrent leurs bataillons à Salado, lieu à jamais mémorable par cette journée. Dès la pointe du jour, ils se confessèrent et communierent, ce qui fut imité par la plupart des combattans. Dans la mêlée, Gilles d'Albornos, archevêque de Tolède, ne quittait point le roi de Castille : d'autres évêques étaient répandus dans les rangs pour soutenir la confiance religieuse du soldat, et un chevalier français, commis par ordre du pape, portait le signe sacré de notre rédemption, qui était l'étendard principal. En quelques momens tous les bataillons mahométans furent renversés avec tant d'effroi de leur part, que les chrétiens ne perdirent que vingt hommes (1340). Les historiens varient prodigieusement sur la perte des infidèles. Viulani<sup>1</sup> ne la porte qu'à vingt mille hommes, tandis que les Espagnols la font monter jusqu'à deux cent mille; différence qui, tout énorme qu'elle est, peut ne provenir que de l'omission ou de l'addition d'un chiffre dans le dénombrement qui nous a été transmis. Mais il est hors de doute que les Chrétiens firent une infinite de prisonniers, et enlevèrent, avec tout le bagage, des richesses innombrables. Le roi de Maroc retourna précipitamment cacher sa honte dans ses déserts d'Afrique. Alphonse de Castille continua la guerre avec avantage les années suivantes, gagna plusieurs batailles sur terre et sur mer, et força le roi de Grenade à lui livrer Algésiras, comme

<sup>1</sup> VIII. l. 11, c. 19.

une clef propre à l'introduire, quand il lui conviendrait, chez cet inquiet voisin.

Le pape Benoît soumit les Bolonais par des moyens non moins efficaces, quoique bien plus analogues au ministère et au caractère pacifique dont il était revêtu. Il leur envoya d'abord un internonce, pour les exhorter paternellement à rentrer dans le devoir. Ces marques de bienveillance et de douceur n'ayant pu calmer la fermentation qui continuait d'agiter les esprits, il révoqua par une bulle en forme tous les privilèges de l'université de Bologne, et ordonna, sous peine d'excommunication, tant aux étudiants qu'aux professeurs, de s'en retirer<sup>1</sup>. Il fut obéi. C'était ravir à cette ville presque toute sa splendeur, et tarir la source de ses richesses, comme ceux qui la gouvernaient ne tardèrent point à s'en apercevoir. Ils implorèrent la clémence du pape par des ambassadeurs chargés de leur plein pouvoir, reconnurent que leur ville et son territoire appartenaient, même pour le temporel, à l'Eglise romaine, convinrent de lui payer un cens annuel de huit mille florins d'or, et promirent de ne recevoir chez eux, ni Louis de Bavière, ni aucun empereur, sans la permission du saint Siège<sup>2</sup>. Benoît leva l'interdit, rétablit l'université, et donna l'absolution. Il eut même la condescendance d'établir gouverneur de Bologne pour trois ans, Thadée Popoli, qui avait été à la tête de ses concitoyens dans le temps des troubles.

Cette sage modération gagna plusieurs villes de Lombardie qui avaient suivi le parti de Louis de Bavière et de l'antipape, en particulier celles de Côme, de Novare et de Verceil<sup>3</sup>. Elles revinrent à l'obéissance du pape Benoît, et déclarèrent qu'elles se soumettraient à ses ordres, touchant la punition même des excès commis contre lui et l'Eglise romaine; qu'elles ne croyaient pas que l'Empereur pût jamais déposer un pape et en faire un autre; qu'elles tenaient au contraire cette maxime pour hérétique. Elles promettaient de ne plus adhérer à Louis de Bavière, ni à aucun schismatique; elles demandaient pardon d'avoir obéi à ce prince, ainsi qu'à Matthieu Visconti, et d'avoir reçu les nonces de Pierre de Corbière. Après tant d'assurances d'un repentir sincère, Benoît les fit absoudre des censures.

Enfin la ville de Milan, soumise à Jean Visconti, fils de Matthieu, rompit aussi tous les liens qui l'attachaient au schisme. Jean, de concert avec son frère Luquin, évêque de Novare, qui avait déjà procuré

<sup>1</sup> Vill. l. 1, c. 6. — <sup>2</sup> Rain. an. 1340, n. 3. — <sup>3</sup> Ughel. t. v, p. 300, etc. Rain. an. 341, n. 20.

[An 1341]  
l'abjur  
A l'ex  
Bavièr  
de pay  
naux,  
aux lé  
était v  
il vou  
dépen  
vie du  
l'Eglis  
gouve  
du pa  
les (13  
C'e  
quand  
cond  
rêter  
jour  
sa vie  
tie et  
a lais  
cat, c  
le ma  
dans  
quan  
s'est  
vain  
men  
juge  
don  
Pier  
cler.  
Il  
Cha  
pré  
plic  
des  
ouv  
pon  
con

l'abjuration de cette ville, envoya vers le pape pour faire la sienne. A l'exemple de ses voisins, il promit de ne plus adhérer à Louis de Bavière, ni à aucun empereur qui ne fût reconnu par le pape, et de payer cinquante mille florins d'or, tant au pontife qu'aux cardinaux, en dédommagement des torts causés par lui ou par sa famille aux légats et aux nonces romains. Il reconnut même que l'Empire était vacant, et que, le pape en ayant l'administration en pareil cas, il voulait tenir du saint Siège le gouvernement de Milan et de ses dépendances. Le pape l'accorda en effet pour les deux frères leur vie durant, avec toute juridiction temporelle, comme vicaires de l'Eglise romaine pendant la vacance de l'Empire. Il fit absoudre le gouverneur et tous les citoyens, en leur imposant pour pénitence du passé quelques fondations pieuses, avec des aumônes annuelles (1341.)

C'est ainsi que tout réussissait à la vertu pacifique de Benoît XII, quand un mal de jambes, dont il souffrait depuis long-temps, le conduisit tout-à-coup au tombeau. Les médecins ayant voulu arrêter l'humeur qui coulait plus qu'à l'ordinaire, il en fut étouffé le jour de Saint-Marc 25 d'avril 1342. A sa mort, comme pendant sa vie, ses proches ne reçurent de lui que des exemples de modestie et de toutes les vertus chrétiennes. Mais la grande leçon qu'il a laissée, c'est, comme nous l'apprend toute la suite de son pontificat, qu'avec la sagesse et la simplicité évangélique, sans employer le manège des cours, on peut conduire les peuples et les princes dans les voies du salut, et leur plaire même en les contredisant quand le devoir y oblige. Les historiens du temps assurent qu'il s'est opéré des guérisons miraculeuses à son tombeau, et des écrits postérieurs lui ont donné le titre de bienheureux, uniquement fondés néanmoins sur l'éclat de ses vertus, et non sur aucun jugement de l'Eglise<sup>1</sup>. Douze jours après sa mort, le 7 de mai, on lui donna pour successeur, sous le nom de Clément VI, le cardinal Pierre Roger, cet ancien archevêque de Sens qui avait défendu le clergé avec tant d'applaudissement contre Pierre de Cugnières.

Il s'était fait moine bénédictin dès sa jeunesse, à l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne; mais élevé dans la solitude, comme son prédécesseur, il n'avait pas conservé comme lui le goût de la simplicité. Accoutumé depuis à vivre à la cour, où il avait été garde des sceaux de Philippe de Valois, ayant d'ailleurs le naturel facile, ouvert, complaisant, et environ cinquante ans lorsqu'il parvint au pontificat, il aima toujours à se voir un cortège nombreux, et conserva toute sa vie une habitude de magnificence qu'il signala

<sup>1</sup> Vit. t. 1, p. 212.

principalement par sa libéralité : noblesse de sentiment vraiment digne du trône, moins propre peut-être à l'empire spirituel du Christ; toutefois il compensa ces défauts par tant d'amabilité et de bienfaisance, qu'il les fit presque entièrement oublier. Clément eut par excellence le don de se faire aimer de tous ceux qui l'approchaient.

Guidé par ce bon naturel, il n'eut rien plus à cœur, après avoir fait part de son élection aux princes chrétiens, que de rétablir la paix entre ceux de France et d'Angleterre. Mais l'animosité de ces deux fiers et puissans rivaux n'était pas de nature à céder aux remontrances pacifiques des prêtres du Seigneur. On ne combattait plus pour quelques domaines particuliers, mais pour la couronne même de Philippe, dont Edouard s'était arrogé le titre, poussé par un vil brouillon flamand et par l'empereur Louis de Bavière. Tout ce que purent gagner les évêques de Palestrine et de Tusculum, envoyés par le pape, ce fut une trêve de trois ans, presque aussitôt violée que conclue. La France n'en était pas encore au point d'humiliation où elle devait tomber, sous le même règne, à la funeste journée de Créci; humiliation qui put encore paraître légère, en comparaison des maux réservés au règne suivant.

Clément VI ne tarda point à témoigner la même affection pour sa patrie dans la nomination qu'il fit de dix cardinaux, dont un son frère, un son neveu, un son cousin, et deux autres ses compatriotes, c'est-à-dire limousins, en tout neuf Français et un seul Italien, savoir André Malpighi, depuis long-temps fixé en France, où il fonda le collège qui portait à Paris le nom des Lombards. Quelque temps après, Clément fit encore deux Français cardinaux, et dans ce petit nombre il n'oublia point un second neveu dont il avait conduit lui-même l'éducation, et à qui tout le sacré collège témoigna prendre un intérêt égal à celui du pape. La manière dont eut lieu cette promotion, et dont Clément s'exprima dans le consistoire, peint au naturel la facilité et l'ingénuité de ce pontife. « Dieu sait, disait-il le samedi, que jeudi matin je n'avais pas la première pensée de faire une promotion. Mais le soir, et presque à la nuit fermée, on me remit de la part de la reine de France des lettres où elle me pressait de lui accorder le chapeau qu'elle m'avait déjà demandé avec beaucoup d'instance pour Pierre Bernard<sup>1</sup>. (C'était le neveu de celui qui avait si bien secondé Clément, alors Pierre Roger, contre Pierre de Cugnières.) Si j'avais prévu ajoutait-il, que je fisse une promotion, je l'aurais faite plus nombreuse, et

<sup>1</sup> Baluz. Vit. p. 869.

(An 1342)  
j'aurais  
les inc  
Cep  
nelle,  
jets gé  
de la c  
dres d  
Nicola  
talent  
entho  
de l'es  
haran  
d'un s  
les qu  
de vai  
tout à  
parais  
rait q  
récipi  
chang  
sadeu  
du pe  
vers c  
laire  
pouv  
Pé  
peu  
nées  
jour  
ciem  
ému  
féren  
avait  
Jean  
plac  
plut  
Ce f  
ce c  
la E  
tern  
chi

j'aurais choisi quelques Italiens. » On voit qu'il sentait lui-même les inconvéniens de sa prédilection pour les aspirans français.

Cependant les Romains lui envoyèrent une ambassade solennelle, pour le conjurer de ne pas laisser plus long-temps ses sujets gémir de l'absence de leur père et de leur pasteur. A la tête de la députation, composée de dix-huit membres des différens ordres de la république, ils avaient rangé François Pétrarque et Nicolas Rienzi, deux personnages des plus distingués, soit par le talent enchanteur de la persuasion, soit par cette énergie et cet enthousiasme qui sont aussi propres à triompher de la résistance de l'esprit que de celle des armes. Les deux chefs de la députation haranguèrent le pape, chacun selon son génie : Rienzi, en prose, d'un style véhément et plein de chaleur ; Pétrarque en vers aussi faciles que le langage ordinaire, avec toute l'aménité et le sentiment qui devaient caractériser le père de la poésie italienne. Il s'attacha surtout à lui représenter l'Église romaine comme une épouse qui lui paraissait chère avant qu'elle eût été unie avec lui, et qui ne pourrait que languir dans la confusion, si, depuis leur engagement réciproque et indissoluble, son inclination pour elle se montrait changée en dégoût et en indifférence<sup>1</sup>. Le pape traita les ambassadeurs avec son affabilité ordinaire, mais sans déférer aux vœux du peuple romain. Tout ce qu'ils obtinrent, entre les objets divers qu'ils avaient à demander, ce fut la réduction du Jubilé séculaire à cinquante ans, attendu le petit nombre des personnes qui pouvaient atteindre à la centième année (1343).

Pétrarque, avec ses compagnons d'ambassade, s'en retourna peu satisfait en Italie, qu'il avait préférée à la France quelques années auparavant, lorsque, Rome et Paris lui offrant en un même jour la couronne poétique, il aima mieux l'aller recevoir dans l'ancienne demeure d'Horace et de Virgile, que parmi les nouveaux émules des muses anciennes. Il n'accorda pas néanmoins une préférence sans retour aux rives du Tibre sur celles du Rhône, qu'il avait encore dédaignées plus anciennement, sous le pontificat de Jean XXII, après avoir attendu sans succès de ce pontife quelque place considérable : mais bientôt après, la cour d'Avignon, ou plutôt le château de Vacluse, avait eu pour lui un nouvel attrait. Ce fut là qu'il composa ses poésies les plus intéressantes, jusqu'à ce que la mort de la célèbre Laure de Sadé lui rendit le séjour de la Provence insupportable, et le contraignit de se retirer dans ses terres paternelles près Padoue, dont il fut chanoine, ainsi qu'archidiacre de Parme. Il était natif d'Arezzo, avait étudié en France.

<sup>1</sup> Lib. 1, ep. 5.

et devait en particulier le goût de la poésie à l'école de Montpellier.

Rienzi, d'un génie bien plus exalté que Pétrarque, transforma le parlement qui se tint à Rome pour entendre le rapport de l'ambassade d'Avignon, en une vraie faction de conjurés contre la puissance pontificale. Ce fils audacieux d'un meunier, et pour qui la charge de notaire avait autrefois été une fortune, persuada aux Romains de rétablir l'ancienne dignité de tribun du peuple, et s'y fit nommer par acclamation. Il les flatta de l'espoir chimérique de rétablir Rome dans son antique splendeur, d'en étendre de nouveau la domination sur tout l'univers, et déclara que l'Empire et l'élection de l'Empereur appartenaient à ce peuple roi, citant devant lui, dans un délai déterminé, tous les princes qui prétendaient droit à l'Empire ou à l'élection de l'Empereur. Il exerça d'abord une justice exacte, poursuivit sans relâche les brigands protégés par différens seigneurs, et prit des mesures si efficaces pour la tranquillité publique, qu'on pouvait aller partout en pleine sûreté, la nuit aussi bien que le jour. Bientôt il se rendit universellement odieux par son insolence, son avarice et sa cruauté. Il fut chassé de Rome, erra quelque temps fugitif, puis tomba au pouvoir du pape qui le fit emprisonner à Avignon, où il demeura dans les fers jusqu'à la mort de Clément VI. Le pape suivant l'en tira, et le renvoya comme sénateur à Rome, dans l'espérance de s'en servir avec avantage contre un second tyran nommé Baroncelli, qui fut mis en pièces par le peuple. Au bout de quatre mois, Rienzi eut le même sort, pour s'être abandonné de nouveau à l'injustice, aux exactions et aux violences de tout genre.

La libéralité de Clément VI, qui ne savait rien refuser au nombreux cortège de prélats qui l'obsédaient sans cesse, prolongea l'abus des réserves, des expectatives et des commendes. Magnifique surtout dans ses dons, il voulut pourvoir le grand nombre d'amis et de parens qu'il avait honorés du cardinalat, et donna des bénéfices jusqu'en Angleterre à deux cardinaux. Mais le roi Edouard le Grand fit arrêter les procureurs qu'ils y avaient envoyés et les chassa honteusement de son royaume<sup>1</sup>. Aussitôt le pape écrivit à Edouard en ces termes<sup>2</sup> : « Il n'est rien de plus raisonnable, en instituant de nouveaux cardinaux, que de leur fournir de quoi subsister selon leur état, comme partageant avec nous les travaux du gouvernement de l'Eglise; et tout bien considéré, nous n'avons point trouvé de moyens moins onéreux aux fidèles, que de pourvoir ces dignes coopérateurs de bénéfices ou déjà vacans, ou qui viendront à vaquer en différens pays, jus-

<sup>1</sup> Thom. Valsing, p. 63. — <sup>2</sup> Rain. an. 1343, n. 90.

qu'à une certaine somme. C'est ainsi que nous avons pourvu les deux cardinaux Aimard et Géraud, natifs de votre duché d'Aquitaine, de bénéfices situés dans votre royaume. Vous pouvez vous enquerir si nous n'avons pas accordé de pareilles grâces, dans presque tous les états catholiques, aux autres cardinaux de nouvelle création. Elles n'ont occasionné nulle part, ni rébellion, ni violence. Pensez-y bien, notre cher fils : il est autant de votre intérêt que de votre honneur, que les cardinaux si bien affectionnés à votre service vous soient inséparablement attachés par les liens du bienfait. »

Le roi, sans s'arrêter à ces considérations : « Il est notoire, dit-il<sup>1</sup>, que, dès la naissance du christianisme, les Eglises ont été fondées avec des biens et des privilèges, afin d'y entretenir des ministres actifs, qui instruisissent les peuples, et procurassent la propagation de la foi. Qu'il est donc triste que, par les provisions qui émanent de Rome, ces biens tombent aux mains de sujets indignes, ou du moins d'étrangers qui ne résident point dans leurs bénéfices, ne connaissent pas leurs troupeaux, n'en entendent pas même la langue, et cherchent uniquement le lucre dans la maison de Dieu ! Ainsi le service divin perd sa majesté, le soin des âmes se néglige, l'hospitalité s'anéantit, les droits des Eglises s'abrogent, et les bâtimens tombent en ruines. Cependant les hommes doctes et vertueux de notre royaume, qui pourraient couduire utilement les âmes, abandonnent les études, parce qu'ils désespèrent d'obtenir aucun bénéfice. D'ailleurs, le droit de patronage, tant de nous que de notre noblesse, est éludé ; les droits même de notre couronne déperissent honteusement ; les richesses de l'Angleterre passent à des étrangers, et peut-être à nos ennemis. Tous ces désordres ont été mis depuis peu sous nos yeux, dans notre parlement ; ils lui ont paru intolérables, et il nous a prié tout d'une voix, avec les plus vives instances, d'y apporter un prompt remède. Ayez donc pour agréable que les élections libres aient lieu dans nos églises cathédrales et autres : c'est en faveur de cette liberté que nos ancêtres ont bien voulu se désister de leur droit de collation, et nullement pour favoriser les prétentions étrangères. » Fleury lui-même fait remarquer<sup>2</sup> que cette lettre contient deux assertions contraires à la vérité, ce qui était l'effet de l'ignorance du temps. La première, que les rois d'Angleterre fussent les fondateurs de toutes les Eglises de leur royaume ; puisqu'il est certain que, sous l'Empire romain, la religion était établie dans la Grande-Bretagne, et que les évêques étaient fondés, pour la plupart, avant l'entrée des Anglo-Saxons et

<sup>1</sup> Thom. Valsing. p. 191. Rain. an. 1313, n. 20. — <sup>2</sup> Liv. 95, n. 18.

des autres barbares. L'autre fait faux est que les rois eussent originellement le droit de conférer les évêchés, et que les élections se fussent introduites par leur permission. Sous l'Empire romain, les évêques étaient choisis et ordonnés par le concile de la province, sans que l'Empereur ni ses officiers s'en mêlassent. Seulement, après l'établissement des peuples barbares, leurs rois se rendaient quelquefois maîtres des élections. Quant à celles des chapitres, qui sont la continuation de l'ancien presbytère de l'évêque, elles n'avaient lieu que parce qu'à ces chapitres appartient toujours la part de droit dans l'élection.

Nonobstant les dispositions du roi d'Angleterre, le pape dans ces conjonctures se réserva l'évêché de Norwich, puis en donna la provision à Guillaume Barcman. Edouard ne voulut pas rompre avec le pontife à cette occasion, et accorda main-levée du temporel à Barcman, tant par considération pour son mérite personnel, que par respect pour le chef de l'Eglise. C'est du moins ainsi qu'il s'en exprima dans la lettre qu'il écrivit aussitôt à Clément : mais il le pria, d'un ton à ne pas laisser espérer la même déférence pour la suite, de surseoir absolument aux réserves et aux provisions des évêchés, et de laisser aux chapitres la liberté des élections que ses ancêtres leur avaient cédées, persistait-il à prétendre; ce qui a été confirmé, ajoutait-il, par le saint Siège. Il ne lui dissimula point qu'il regarderait les procédés contraires comme autant d'usurpations des droits de sa couronne; que son parlement s'en tiendrait pour le moins aussi offensé; que tous les seigneurs et les prélats mêmes ne l'avaient pas vu d'un bon œil recevoir l'évêque de Norwich.

« Vous semblez vouloir me faire entendre, répondit le pape, qu'il est permis à vos parlemens de statuer touchant les réserves et les provisions des bénéfices, et que celles que fait le saint Siège dépendent de votre volonté, comme si vous pouviez à votre gré restreindre notre puissance. Nous ne prétendons toutefois user de ces provisions, qu'en notre qualité de pasteur universel. Mais pouvez-vous ignorer ce que les papes nos prédécesseurs ont fait en ce genre, sans que jamais on s'y soit opposé en Angleterre? Vous nous avez quelquefois demandé vous-même des réserves, et vos conseillers doivent connaître les peines canoniques portées contre ceux qui font des réglemens préjudiciables à la liberté ecclésiastique. Elle vient du ciel et non pas des hommes. C'est le Seigneur lui-même qui a donné à l'Eglise romaine la primauté sur les autres Eglises. C'est elle qui a institué toutes les autres Eglises patriarcales, métropolitaines, cathédrales, avec toutes les dignités qui s'y trouvent, et c'est à son pontife qu'appartient la pleine dis-

L'AN 1344  
positio  
néfices

Le t  
ou Lo  
naires  
dinan  
fille d  
d'amb  
habit  
chrét  
pour  
vertu  
main  
en lu  
à l'Ég  
Il se  
drien  
d'An  
n'est  
en é  
appa  
prin  
du s  
ce t  
C'ét  
puis  
prin  
prin  
ver  
ruin  
bon  
C  
d'e  
d'a  
cha  
jou  
ma  
ril  
au  
do

position de toutes les Eglises, dignités, personats, offices et bénéfices (1344). »

Le pape Clément donna dans le même temps à Louis de la Cerda ou Louis d'Espagne, les îles Fortunées, appelées aujourd'hui Canaries, du nom de la principale d'entre elles<sup>1</sup>. Descendu de Ferdinand, fils aîné d'Alphonse le Sage, roi de Castille, et de Blanche fille de S. Louis, ce seigneur parut à Avignon avec la qualité d'ambassadeur de France, exposa que les îles Fortunées étaient habitées par des infidèles qui ne reconnaissaient aucun prince chrétien, protesta qu'il était prêt à prodiguer ses biens et son sang pour y établir la religion, et en demanda la propriété au pape. En vertu de son autorité apostolique, Clément lui en conféra le domaine avec toute juridiction temporelle, et l'en institua prince, en lui mettant une couronne d'or sur la tête, à charge de payer à l'Eglise romaine un cens annuel de quatre cents florins d'or (1344). Il se crut suffisamment autorisé par l'exemple d'Urbain II et d'Adrien IV, qui eux-mêmes avaient accordé, l'un l'Irlande au roi d'Angleterre, l'autre la Corse à l'évêque de Pise. Au surplus, ce n'est pas spontanément, mais pour répondre à la demande qui lui en était faite, que Clément VI agissait ainsi; d'où il faut conclure que ceux qui lui présentaient une telle requête lui reconnaissaient apparemment le droit de l'admettre ou de la rejeter. Que si les princes peuvent faire de semblables conquêtes sans la concession du souverain pontife, pourquoi blâmerait-on la jurisprudence de ce temps d'avoir subordonné leur conduite à son autorisation? C'était soumettre les passions à une règle, l'ambition à un frein. Et puis l'autorisation pontificale n'étant jamais accordée qu'à un prince chrétien, c'est-à-dire propagateur d'une religion qui est le principe de toute civilisation, il en résultait qu'instituer un souverain pour telle île ou telle province, c'était, de la part du pape, y ruiner d'avance la cause de la barbarie et reculer d'autant les bornes du monde civilisé.

On vit éclore, dans la même année 1344, un nouveau projet d'expédition contre les infidèles de l'Orient; mais il n'eut guère d'autre effet que de montrer combien la mode et les goûts avaient changé sur ce point. Les Turcs se rendant plus formidables de jour en jour, le pape Clément engagea le roi de Chypre, le grand-maître de Rhodes et le doge de Venise à se liguier contre ces terribles infidèles. Il fournit lui-même des sommes considérables, aux dépens de la chambre apostolique, et donna quatre galères, dont il conféra le commandement particulier à un Génois expéri-

<sup>1</sup> Valsing. p. 165. Rain. an. 1344, n. 39.

menté, nommé Martin Zacharie, avec la qualité d'amiral de toute la flotte chrétienne. La conduite générale de l'entreprise, qui devait durer trois ans, était commise à Henri, patriarche latin de Constantinople. Comme l'amiral Zacharie, autrefois maltraité par l'empereur Andronic, voulait d'abord enlever aux Grecs l'île de Chio, le pape défendit sévèrement cet acte d'hostilité qui ne pouvait qu'éloigner la réunion des deux Eglises. En même temps il donna au grand-maître des chevaliers de Rhodes, Hélion de Ville-neuve, des avis circonstanciés, qui indiquent combien le premier esprit de cet ordre était tombé, avec l'émulation, depuis la suppression des Templiers.

On y voit qu'avec les richesses, le goût de la mollesse et du faste avait pris racine parmi ces héros de la religion; qu'ils faisaient bonne chère, étaient superbement vêtus, se servaient de vaisselle d'or et d'argent, et au lieu de pauvres nourrissaient une multitude de chiens et de faucons, ou accumulaient trésors sur trésors; que, bornant leur gloire à paraître sur de superbes coursiers, ils ne semblaient plus se mettre en peine de la défense des pèlerins, ni de la propagation de la foi; qu'outre cette indifférence, la dureté et la discorde même s'insinuaient dans le sein de l'ordre, où l'on ne payait pas les pensions aux frères servans, ni aux prêtres<sup>1</sup>. Le pontife ajoute qu'il a été question d'établir un nouvel ordre militaire, doté d'une partie des biens des Hospitaliers, afin de faire renaître l'émulation dont la perte leur devenait si nuisible. Il les exhorte ensuite à se comporter de telle manière dans l'expédition présente, qu'un remède si dur ne paraisse plus nécessaire.

Le jour du rendez-vous était la Toussaint, et le lieu l'île de Négrepont, où l'on se rendit si prématurément, que la ville de Smyrne en Asie fut enlevée aux Turcs le vingt-huitième d'octobre<sup>2</sup>. On la prit d'assaut et l'on y fit un effroyable massacre, non-seulement des Turcs et des Sarrasins armés, mais des femmes et des enfans, qu'on passa tous au fil de l'épée. Aussitôt après, on purifia les mosquées, et l'on y célébra l'office divin; puis on se pressa de remettre la place en état de résister au dépit furieux des barbares qu'on s'attendait à revoir bientôt. En effet, le terrible Morbassan, qui commandait les Turcs dans cette contrée, vint sans délai investir Smyrne avec trente mille chevaux et une infanterie qu'on ne pouvait compter. Mais après trois mois de siège, où il perdit beaucoup de monde sans rien avancer, il se retira dans les montagnes avec la plus grande partie de ses troupes, n'en laissant que ce qui était nécessaire pour continuer ou garder les travaux

<sup>1</sup> Rain. an. 1343, n. 5. — <sup>2</sup> VIII. XLI. c. 3. — Rain. 1343, n. 1 et seq.

[An 1345  
du siège  
nombre  
fuite, p

Les v  
de gran  
le légat  
n'avait  
des sig  
gea les  
Cinq ce  
la vie,  
marécl  
cepend

Le p  
mond  
taine d  
justem  
son ha  
pour  
l'un et  
alarme  
cette o  
fidèles  
contre  
écrivit  
préter  
rain, e  
parfai

Pou  
lier de  
ment,  
qu'il e  
C'était  
fit du  
propri  
1343.  
1345  
chang  
passa  
d'Avi  
ral de  
fois  
chèrè

du siège. Instruits de l'état des choses, les assiégés firent une sortie nombreuse, sabrèrent une quantité de Turcs, mirent le reste en fuite, prirent et pillèrent leur camp.

Les vainqueurs furent surpris à leur tour. Comme ils faisaient de grandes réjouissances dans le champ de leur triomphe, et que le légat y célébrait la messe en actions de grâces, Morbassan, qui n'avait peut-être disparu que dans cet espoir, et qui fut averti par des signaux, se précipita des montagnes, bien accompagné, chargea les chrétiens en désordre, les défit et les dissipa sans peine. Cinq cents des plus braves, qui voulurent tenir ferme, y perdirent la vie, ainsi que le légat, le génois Zacharie, Pierre Zéno, vénitien, maréchal de Chypre, et plusieurs chevaliers de Rhodes. Les fuyards cependant gagnèrent la ville et continuèrent à s'y défendre.

Le pape, informé de cet échec, nomma légat de la croisade Raymond Saquet, évêque de Térouane, et Bertrand de Beauce, capitaine ou commandant en chef des gens de guerre, deux hommes justement renommés, le chevalier de Beauce pour sa valeur et son habileté dans le métier des armes, et l'évêque de Térouane pour la sagesse de ses conseils. Mais le roi Philippe les retint l'un et l'autre comme nécessaires à son service au milieu des alarmes perpétuelles que lui causait la jalousie britannique. A cette occasion, on improuva ces sortes d'entreprises contre les infidèles, qu'on disait ne servir qu'à leur inspirer plus de fureur contre les chrétiens, et plus d'aversion du christianisme. Philippe écrivit en termes mesurés au pape, qui lui répondit n'avoir point prétendu que personne partît de France sans l'agrément du souverain, et que les deux sujets qu'il jugeait à propos de retenir, étaient parfaitement libres de se conformer à sa volonté.

Pour commander l'armée chrétienne, le pape substitua au chevalier de Beauce le Dauphin de Viennois, qui le souhaitait ardemment, et qui promit d'emmener avec lui cent hommes d'armes, qu'il entretiendrait à ses dépens tant que durerait la guerre sainte. C'était le fameux Humbert II, mémorable par la donation qu'il fit du Dauphiné à un des fils de France, après la mort de son propre fils. Le premier traité fut conclu à Vincennes, le 23 avril 1343, et le Dauphin s'embarqua pour l'Asie durant l'été de l'an 1345. Humbert, dans ses goûts et ses occupations, aimait trop à changer d'objets, pour acquérir une certaine habileté. Aussi ne passait-il pas pour fort expérimenté dans les armes à la cour même d'Avignon, où l'on parut très-surpris de le voir tout-à-coup général de croisade. Son expédition ne fut pas glorieuse, moins toutefois par sa faute que parce que les troubles de l'Europe empêchèrent de lever les décimes, et de procurer aux croisés les autres

secours nécessaires. C'est pourquoi le pape obligea son général à faire une trêve avec les Turcs. Il défendit en même temps à Humbert, toujours prêt à changer de marche et de dessein, de prendre part aux affaires de Jean Cantacuzène, qui se fit couronner empereur l'an 1346, et qui se servit du secours même des Turcs contre le jeune empereur Jean Paléologue.

Le Dauphin, dans son voyage d'outre-mer, s'était fait accompagner de sa femme, que la mort lui enleva dans l'île de Rhodes. Il n'avait que trente-cinq ans; de toute part on le sollicitait de se remarier, et si une nouvelle épouse venait à lui donner des enfans, tous les traités étaient nuls entre lui et la France. Dans ces conjonctures critiques, une variation toute nouvelle de la part de Humbert servit encore Philippe de Valois. Comme le Dauphin était au moment d'épouser Jeanne de Bourbon, qui fut depuis mariée au roi Charles V, il se dégoûta tout-à-coup du monde, et entra dans l'ordre de S. Dominique. Pour le fixer dans ce genre de vie, et s'épargner toute inquiétude à son sujet, le roi Jean, successeur de Philippe, engagea le pape à lui conférer en quelques jours tous les ordres sacrés. Dans les trois messes de Noël, Clément VI le fit sous-diacre, diacre et prêtre, et au bout de huit jours, évêque et patriarche titulaire d'Alexandrie. Quelque temps après, on lui donna l'archevêché de Reims; peu content encore, il alléguait la faiblesse de sa santé pour demander un siège moins étendu et plus tranquille. Il trouva la fin de sa vie et de toutes ses instabilités à Clermont en Auvergne, dans la maison des religieux ses confrères, comme il allait demander au pape d'être transféré sur le siège de Paris. Sincèrement attaché à son ordre, dont il conserva l'habit dans l'épiscopat, il légua tous ses meubles aux Frères-Prêcheurs de Paris, choisit sa sépulture, et fut rapporté dans l'église qu'ils avaient rue Saint-Jacques. Si l'on ne peut lui attribuer les qualités brillantes des héros, les monumens solides de son zèle et de sa bienfaisance attestent du moins, qu'il exerça toutes les vertus utiles d'un vrai chrétien et d'un excellent maître.

Le pape Clément étendit sa sollicitude au-delà des confins de la Grèce, jusqu'en Arménie, et dans la Haute-Asie<sup>1</sup>. Le roi d'Arménie ayant demandé du secours à Benoît XII contre les incursions perpétuelles des infidèles voisins, ce pieux pontife avait profité de la conjoncture pour extirper les restes de l'hérésie d'Eutyches, qui se maintenait toujours dans ce royaume. A cet effet, il avait engagé le catholique ou patriarche à tenir un concile. Ce patriarche rassembla comme il put ses évêques, fit en effet con-

<sup>1</sup> Rain. an. 1316 n. 68. Vadingg. eod. n. 1.

[An 1346  
damner  
ment, p  
Dans le  
pour ch  
de son  
foi du s  
la colle  
venu cé  
été élu  
un pré  
songe s  
fit port  
élu à l'  
et il pr  
besoins

Il cr  
même.  
des Fra  
tales. U  
de Séle  
mentair  
pauvre  
le saint  
cette d  
pies de  
ces pri  
devaier  
à l'arc  
mellen  
coins d  
les mé  
que c'  
ciscain  
n'est p

Le  
qui rég  
ou, po  
néanm  
ou des  
positio  
« Deux  
rait m  
pour

damner les erreurs dont Benoît lui avait envoyé le dénombrement, puis renvoya les décisions à Rome par les mêmes députés. Dans les lettres dont il les avait chargés, il reconnaissait le pape pour chef de toutes les Eglises, s'offrait à retrancher des livres de son Eglise toutes les erreurs qui se trouveraient contraires à la foi du saint Siège, et demandait, afin de pouvoir s'instruire à fond la collection des Décrétales, avec le fameux Décret de Gratien, devenu célèbre jusqu'à ces extrémités de l'Orient. Clément, qui avait été élu dans l'intervalle, lui envoya cette collection vantée, comme un préservatif souverain contre les erreurs que l'esprit de mensonge s'efforçait de semer dans toute l'étendue de l'Eglise. Il la lui fit porter par deux légats, Antoine, évêque de Gaète, et Jean, élu à l'évêché de Coron, qu'il l'exhortait à écouter avec docilité, et il promettait d'aider les Arméniens orthodoxes dans tous leurs besoins (1346).

Il crut aussi devoir prévenir l'archevêque de Sultanie, dans le même royaume, et ses suffragans, contre les subtilités proscrites des Fratricelles qui avaient pénétré jusque dans ces régions orientales. Un Frère-Mineur, nommé Ponce, pourvu de l'archevêché de Séleucie, dans le patriarcat d'Antioche, avait composé un commentaire sur l'Evangile de S. Jean, où il soutenait, touchant la pauvreté apostolique, les erreurs qui avaient été condamnées par le saint Siège. Il le traduisit en arménien, exalta la sublimité de cette doctrine devant ces bons Orientaux, et leur donna des copies de sa traduction. Le pape avertit les évêques arméniens que ces principes étaient condamnés par l'Eglise romaine, et qu'ils devaient les réfuter, ou du moins les rejeter avec horreur. « Quant à l'archevêque Ponce, leur dit-il, contraignez-le d'abjurer formellement en présence du clergé et du peuple. » Dans plusieurs coins de l'Occident, et malgré les lois rigoureuses de l'Inquisition, les mêmes erreurs continuaient à se soutenir; mais on observe que c'était dans les provinces où les inquisiteurs étaient franciscains. Comme ils étaient du même ordre que les Fratricelles, il n'est pas étonnant qu'ils eussent moins d'ardeur à les poursuivre.

Le goût des vaines questions et de la fausse métaphysique, qui régnait alors dans les écoles, engendra plusieurs autres erreurs, ou, pour mieux dire, des absurdités et des chimères, très-propres néanmoins, vu le tour d'esprit du temps, à faire des hérétiques ou des incrédules. Telles étaient, entre soixante autres, ces propositions de Nicolas d'Auticourt, membre de l'université de Paris : « Deux contradictoires peuvent signifier la même chose; on ne saurait montrer que tout ce qui existe n'est pas éternel; il ne faut pour tous les êtres naturels que des atomes et du mouvement

local. » Ces assertions furent toutes flétries par l'Université et par le Siège apostolique, attentif dans tous les temps à étouffer les germes d'impiété, dès qu'ils osaient tant soit peu se découvrir. Il ne suffit point à la défense de l'auteur de les donner pour des hypothèses ou des discussions purement philosophiques : on les fit brûler publiquement, et l'auteur fut obligé de les reconnaître pour fausses, la plupart erronées<sup>1</sup>, et quelques-unes absolument hérétiques.

On traita de même quarante propositions répandues dans les ouvrages d'un moine de Cîteaux, nommé Jean de Méricourt, touchant les volitions de Dieu et la peccabilité des hommes. En voici quelques-unes bien propres à faire applaudir au jugement de Foulques de Chanac, évêque de Paris, qui qualifia les unes d'erronées, et les autres de suspectes dans la foi : « Quoique Jésus-Christ, par sa volonté créée, ait pu vouloir quelque chose qui ne devait jamais arriver, de quelque manière que Dieu veuille, il veut efficacement qu'il en arrive ainsi ; Dieu veut qu'un tel pécheur et qu'il soit pécheur, et il le veut par sa volonté de bon plaisir ; celui qui pèche conforme sa volonté à celle de Dieu, et veut comme Dieu veut qu'il veuille ; Dieu fait que le mal et le péché existent. » A ce dur prédestinarianisme, Jean de Méricourt ne laissait pas que d'allier la doctrine des Semi-pélagiens, puisqu'il dit encore qu'il y a des prédestinés qui le sont à cause du bon usage que Dieu a prévu qu'ils feraient de leur libre arbitre ; ce qu'il entendait des bonnes œuvres faites sans le secours de la grâce.

Cet homme, qui s'égarait ainsi dans ses conceptions incohérentes, paraît avoir puisé la première partie de ses erreurs dans le livre de Thomas Braduardin, archevêque de Cantorbéry, intitulé *la Cause de Dieu contre Pélagé*<sup>2</sup>. On remarque au moins une grande conformité entre la doctrine de l'un et celle de l'autre, touchant la nécessité du péché et l'efficacité de toutes les volontés de Dieu. Braduardin fut vivement combattu par les plus illustres docteurs de son temps, et surtout par le savant carme Bacon, qui le contraignit de s'avouer vaincu. Aussi son ouvrage demeura-t-il enseveli dans la poussière des bibliothèques, jusqu'à ce qu'il en fût tiré par les protestans, qui donnent ce prélat pour leur précurseur dans les matières de la grâce, et pour le défenseur presque unique de ce qu'ils appellent vérité<sup>3</sup> : éloge flétrissant, qui le met en opposition avec le torrent des docteurs de son siècle, et qu'ont ignoré sans doute les modernes imprudens, qui vantent

<sup>1</sup> Duboul. t. IV, p. 108 et seq. d'Arg. Coll. part. 1, p. 355 etc.—<sup>2</sup> Duboul. d'Argent. *ubi suprâ*. — <sup>3</sup> Illyric. app. ad Catal. Test. Verit. Cassand. Ep. ad Herm.

au contraire Braduardin comme le sûr interprète de S. Augustin et de S. Thomas concernant la puissance et l'opération de Dieu sur nos volontés <sup>1</sup>. Au moins devaient-ils savoir, outre le témoignage que Bacon lui fit rendre à la force de la vérité, qu'à la tête de son ouvrage il s'en était expressément rapporté, sur tout ce qu'il écrivait, au jugement de l'Eglise romaine, comme mère et maîtresse de toutes les autres.

L'Italie, loin de pouvoir servir de modèle, selon les vues de la Providence, aux Eglises éloignées, voyait au contraire les abus les plus dangereux pour la religion se multiplier dans son sein, et se glisser jusque dans les établissemens qui n'avaient pour fin que la conservation de la foi et des mœurs. L'inquisiteur de Florence, Pierre de l'Aigle, de l'ordre des Frères-Mineurs, n'oublia pas seulement le saint désintéressement de sa profession, mais l'honnêteté publique et toute la dignité de son ministère <sup>2</sup>. Six ambassadeurs accompagnés d'un syndic allèrent en cour de Rome l'accuser de concussions criantes, dont ils portaient les preuves par écrit. Ils prétendaient qu'en deux ans il avait exigé de différens particuliers, sous prétexte d'hérésie, plus de sept mille florins; quoiqu'au rapport de Jean Villani, jamais il n'y eût eu moins d'hérétiques qu'alors à Florence. Pour une parole échiappée contre quelque point de morale, comme d'avoir dit que l'usure n'était pas un péché mortel, le coupable, disaient les accusateurs, était condamné à une amende plus ou moins forte, mais toujours exorbitante à raison de ses facultés. L'inquisiteur, en plein consistoire, fut convaincu d'exactions, et sévèrement condamné; puis le pape et les cardinaux donnèrent des marques éclatantes de bienveillance aux ambassadeurs.

A cette occasion les Florentins rendirent un décret, comme on avait déjà fait à Pérouse, en Espagne et en plusieurs autres lieux, portant défense à tout inquisiteur de se mêler d'autre chose que de son office, et de soumettre aucun particulier à des peines pécuniaires. « C'est le feu, dit-on, qu'il mérite, s'il est hérétique, et son argent ne doit pas l'en garantir. » On ôta aussi à l'inquisiteur la prison particulière qu'il avait à Florence, et on lui ordonna de mettre dans les prisons communes les personnes qu'il ferait arrêter. On défendit en même temps aux magistrats d'accorder la permission de saisir un citoyen, sur la simple requête de l'inquisiteur ou de l'évêque. On régla que l'inquisiteur ne pourrait avoir plus de six recors armés, ni accorder le port d'armes à un plus grand nombre sous tout autre titre. C'était diminuer singulièrement les res-

<sup>1</sup> Dupin. XIV s<sup>ec</sup>. p. 265. — <sup>2</sup> Vill. XII, c. 57. Vading. an. 1346.

sources de Pierre de l'Aigle, qui avait accordé ce privilège à deux cent cinquante personnes, dont on prétendait qu'il tirait par an plus de mille florins d'or. On ne s'en tint pas à ces réglemens particuliers contre l'Inquisition. Les Florentins ordonnèrent en général, que tout clerc qui offenserait un laïque en matière criminelle, pourrait être puni par le magistrat séculier dans ses biens et dans sa personne, sans exception de dignité; qu'aucun officier n'aurait égard aux dispenses qu'on pourrait obtenir du pape contre cette disposition; que, tout au contraire, les parens de l'impétrant seraient contraints, même par corps, de le faire renoncer à cette prérogative. La cour pontificale ne pouvait manquer de regarder cette loi comme préjudiciable à la liberté ecclésiastique. Les Florentins furent cités : ils s'obstinèrent à maintenir des réglemens qui leur semblaient être purement temporels et d'une nécessité absolue pour l'ordre public. On se sépara, mécontent de part et d'autre, et ce germe de discorde produisit par la suite une ligue animée, dans laquelle les Florentins firent entrer la plupart des villes même de l'état ecclésiastique.

Pendant cette longue fermentation, qui ne fut suivie d'explosion que sous les pontifes successeurs de Clément VI, ce pape s'occupait d'abord de l'un des objets les plus analogues à la dignité sainte et céleste du vicaire de Jésus-Christ. Le 19 mai 1347, il canonisa solennellement S. Ives de Tréguier, qui était mort quarante-quatre ans auparavant. On ne peut voir qu'avec satisfaction, depuis que le saint Siège s'était réservé la canonisation des saints, la divine méthode avec laquelle il procédait à ces recherches surhumaines, et moyennant laquelle il avait déjà subordonné ces recherches aux règles fixes que les auteurs du temps nous ont transmises, à l'occasion même de S. Ives<sup>1</sup>. Le souverain pontife, instruit qu'un fidèle était mort en réputation de sainteté, et ayant reçu des prières instantes et réitérées pour sa canonisation, proposait l'affaire aux cardinaux, et par leur conseil commettait quelques évêques ou d'autres personnes revêtues d'autorité, dans le pays où avait vécu celui qu'on donnait pour saint, afin d'informer, en gros et sur la commune renommée, de ses mérites et de la dévotion des peuples envers lui. Cette information générale et comme préliminaire ne se faisait que pour voir s'il était à propos d'aller plus loin. Si le pape en jugeait ainsi sur le rapport de ces premiers commissaires, il les commettait de nouveau, ou en nommait d'autres, selon sa prudence, pour informer en détail, suivant les articles qu'il leur spécifiait, de la croyance, des vertus et des miracles du saint présumé.

<sup>1</sup> Rain. an. 1347, n. 31.

L'information étant terminée, le pape en commettait l'examen à quelques-uns de ses chapelains, ou à d'autres personnes capables, pour en former les principaux chefs du procès : après quoi, il faisait examiner le tout par trois cardinaux ; l'un évêque, l'autre prêtre, le troisième diacre, lesquels en faisaient le rapport tout au long en consistoire : puis, dans une autre séance, on lisait les dépositions des témoins touchant les vertus et les miracles. Mais avant cette seconde lecture, le pape déterminait, avec les cardinaux si la perfection des vertus était bien constatée ; puis sur chaque miracle, il décidait si l'article était prouvé suffisamment, et les décisions de point en point étaient écrites par un cardinal. L'examen fini, le pape demandait au sacré collège, s'il était à propos de faire la canonisation ; et quand les suffrages étaient pour l'affirmative, il concluait secrètement. Alors on appelait tous les prélats qui se trouvaient en cour de Rome, et le pontife leur exposait en consistoire tout ce qui avait eu lieu, et leur demandait leur avis.

Dans un nouveau consistoire, il indiquait le jour et l'église où se ferait la canonisation. Ce jour venu, et l'église étant ornée avec un grand appareil, le pape assis devant l'autel exhortait les assistants à prier encore que Dieu ne permit point qu'il se trompât dans cette affaire. On chantait le *Veni Creator*, on faisait à genoux quelques autres prières, on se levait, puis le pontife déclarait, en présence de tout le monde, que le saint proposé était indubitablement, qu'il devait être honoré comme tel, et sa fête célébrée un tel jour. On chantait ensuite le *Te Deum*, le pontife prononçait l'oraison du nouveau saint composée préalablement avec son office par des cardinaux désignés. Il accordait une indulgence de sept ans et sept quarantaines : enfin il célébrait solennellement la messe en l'honneur du même saint. Pouvait-on demander plus de circonspection pour la conduite même d'un genre d'affaire qui importe tant à la gloire de l'Eglise et de son chef ?

Clément VI reprit avec vivacité le procès de l'empereur Louis de Bavière, entrepris par le pape Jean XXII, et que n'avait pas terminé le pacifique et modeste Benoît. Dès l'année 1333, ce prince, que ses incroyables abus d'autorité avaient fait haïr généralement, avait songé à se substituer comme empereur son cousin Henri, duc de la Basse-Bavière. Celui-ci, dans la confiance que l'unanimité des suffrages lui serait acquise, avait déjà traité avec Philippe de Valois ; mais les Etats n'ayant pas approuvé la cession qu'il faisait à la France des droits de l'Empire sur les anciens royaumes de Bourgogne et de Provence, et sur l'évêché de Cambrai, Louis persista à se dire empereur. Après avoir manqué tant de fois de parole.

au pape; usé de violence pour enlever la femme d'un seigneur d'Allemagne et la donner à un de ses fils; empiété sur le pouvoir de l'Eglise au point de dispenser de son chef des empêchemens dirimans du mariage, comme il le fit à l'égard de son fils Louis I<sup>er</sup> marquis de Brandebourg, devenu veuf en 1341 et à qui il donna une de ces dispenses dérisoires pour épouser Marguerite de Carinthie, sa parente dans un degré prohibé; après avoir ainsi mis le comble à ses folies comme à ses crimes, Louis de Bavière sollicita en 1344 sa réconciliation, et demanda à Clément même une formule de soumission dont il pût être content. On lui en envoya une, portant qu'il s'avouerait coupable de toutes les erreurs et des hérésies qui lui étaient imputées; qu'il renoncerait à son premier droit sur l'Empire, et consentirait à ne régner que par la grâce du pape; enfin, qu'il se mettrait lui, ses enfans, ses biens et ses états à la disposition du saint Siège. Louis ne souscrivit pas seulement à ces conditions, mais il jura de les observer, sans les révoquer jamais, et envoya des ambassadeurs qui en consistoire public firent le serment, suivant la procuration qu'il en avait donnée (1344).

Quand les ambassadeurs, après le serment, demandèrent les articles de la pénitence qu'il plairait d'enjoindre à leur maître, le pape leur en donna qui touchaient, dit-on, non pas à la personne de l'Empereur, mais à l'état même de l'Empire. Sur quoi les électeurs et les autres princes de l'Allemagne s'étant rassemblés à Francfort, puis à Rentz (1344), où Louis ne put s'accorder avec Jean roi de Bohême et Charles son fils, parce qu'il les avait trop cruellement offensés, on éleva des objections contre les demandes du pape, et on le pria de s'en désister, par l'intermédiaire de députés qui se rendirent à Avignon, mais sans avoir aucun pouvoir pour traiter. Clément VI, qui était l'avoué des autres princes, et qui n'avait eu d'autre objet que de rétablir la paix dans l'Eglise et en Allemagne, voyant qu'il n'y avait pas moyen de conclure avec ces envoyés, crut qu'on se jouait de lui et conçut une juste et nouvelle indignation contre Louis de Bavière, prince sans foi et capable de tout, comme le prouvaient assez la condamnation capitale qu'il avait prononcée contre Jean XXII et la violente intrusion de l'antipape Pierre de Corbière.

Jean de Luxembourg, roi de Bohême, et son fils Charles, duc de Moravie, qui avaient des griefs fondés contre Louis de Bavière, s'étaient déclarés de lui en ennemis à la diète de Rentz. Ces deux princes et le cardinal Baudouin, archevêque de Trèves, songèrent à le déposséder de l'Empire pour mettre en sa place le fils du roi de Bohême. Prague, capitale de ce royaume, naguère soumise à Mayence, avait été distraite par Benoit XII dès le 23 juillet 1341

[An 1346]  
de la ju  
Clément  
rieure à  
et le pa  
aussi ne  
indice  
princes  
de Prag  
territoir  
de May  
métrop  
plaisan  
ne pou  
man, a  
contre  
tyrann  
pétite  
disting  
maison  
cita Bu  
par le s  
il y ava  
pontif  
sition  
de May  
puis d  
pouvo  
cut, c  
une g  
Eglise  
En  
l'Emp  
de l'an  
demen  
donne  
de ma  
der in  
rait p  
tienne  
rappe  
que a

de la juridiction de cette métropole, et érigée en archevêché par Clément VI dès le 30 avril 1344, c'est-à-dire à une époque antérieure à la diète de Francfort où tout fut rompu entre l'Empereur et le pape, puisque la diète n'eut lieu qu'au mois de septembre : aussi ne serait-il pas légitime d'arguer de ce double fait comme d'un indice qui annoncerait un prétendu accord entre Clément et les princes de Bohême. L'envoi du pallium à Ernest de Pardubitz, évêque de Prague, l'érection en évêché de l'abbaye de Litomissel dans son territoire, le démembrement d'Olmütz et Meissen de la province de Mayence, à l'effet de procurer des suffragans à la nouvelle métropole, ne sauraient être considérés comme des actes de complaisance intéressée en faveur des princes de Bohême, pas plus qu'on ne pourrait regarder la conduite de Clément à l'égard de Henri Busman, archevêque de Mayence, comme un acte personnel d'hostilité contre Louis de Bavière dont ce prélat soutenait ardemment la tyrannie. En effet, dès l'année 1328, Busman avait eu pour compétiteur Gerlac de Nassau, élu par le chapitre; prélat non moins distingué par la puissance du comte son père et de toute son illustre maison, que par ses grandes richesses<sup>1</sup>. Lorsqu'en 1343 Clément VI cita Busman, dont l'ingratitude envers le saint Siège s'était révélé par le scandale avec lequel il appuyait le sacrilège Louis de Bavière, il y avait long-temps que cet archevêque était suspens, et le souverain pontife ne fit que suivre la procédure terminée en 1346 par la déposition du coupable. Gerlac de Nassau, alors doyen de la métropole de Mayence, fut mis à la place du prélat contumacé dans les formes, puis déposé; mais Henri Busman ne laissa pas que de maintenir son pouvoir dans une bonne partie du diocèse, tout le temps qu'il vécut, c'est-à-dire, pendant huit ans : ce qui produisit un schisme et une guerre violente, avec des pillages et des incendies dont cette Eglise infortunée put à peine réparer les dommages en un siècle.

Enfin le pape Clément prononça d'une manière définitive contre l'Empereur (1345). Par une bulle terrible, fulminée le jeudi Saint de l'année 1346, il défendit à toutes personnes non-seulement de demeurer dans sa communion, mais de lui obéir en rien, de lui donner retraite, et d'observer les traités faits avec lui. Il le chargea de malédictions, et enjoignit aux électeurs de l'Empire de procéder incessamment à l'élection du roi des Romains, sans quoi il y serait pourvu par le saint Siège, dont le pape dit que les électeurs tiennent ce pouvoir. Il leur écrivit encore pour les presser en leur rappelant les maux de l'Empire, qu'il donne pour vacant et presque anéanti depuis la mort de l'empereur Henri VII. Ce prince, en

<sup>1</sup> Trith. Chr. hirs. an. 1346.

la personne de qui l'on avait admiré l'alliance qu'il avait su faire des vertus chrétiennes avec la prudence des plus habiles politiques, l'autorité des maîtres les plus absolus et la valeur des plus redoutables conquérans, protégea la maison de Luxembourg par le souvenir de son mérite dans l'esprit de Clément VI.

Le roi Jean de Bohême, et Charles son fils aîné, se trouvaient déjà à Avignon, où l'on négociait la promotion de celui-ci à l'Empire. Cependant les cardinaux n'accédaient pas tous à ce projet. Ils se partagèrent en deux factions, et les chefs, selon Villani<sup>1</sup>, dont le témoignage toutefois n'est pas exempt de prévention et de haine, en vinrent jusqu'à se dire des injures en plein consistoire; ils se seraient même chargés, à la vue du pape, avec les armes dont ils s'étaient munis, si l'on ne s'était interposé entre eux. Ils se retirèrent avec le même emportement, barricadèrent leurs maisons; leur cortège et leurs domestiques s'armèrent, et l'on se tint assez long-temps sur ses gardes, comme si l'on eût eu les ennemis du dehors aux portes de la ville. Enfin le pape les réconcilia, du moins en apparence. Le 22 avril 1346, Charles de Luxembourg commença par s'engager, en présence de douze cardinaux, à exécuter toutes les promesses et concessions de l'empereur Henri VII son aïeul, et à révoquer tous les actes faits par Louis de Bavière<sup>2</sup>. « Jamais, ajouta-t-il, je ne me prévaudrai du titre d'empereur, pour m'approprier Rome en aucune manière, ni les autres villes ou terres qui appartiennent à l'Eglise romaine, soit dans l'Italie, soit dans les provinces éloignées; ni enfin les royaumes de Sicile, de Sardaigne et de Corse. Je n'entrerai point à Rome avant le jour de mon couronnement; j'en sortirai le même jour avec toute ma suite, et je me retirerai avec une égale célérité des terres du saint Siège, pour n'y plus revenir sans sa permission. Après mon couronnement, je ratifierai encore ces promesses. »

A ces conditions, approuvées et confirmées par le roi de Bohême, Charles fut jugé digne de l'Empire. Le pape écrivit aux électeurs, et la diète fut convoquée, non à Francfort qui tenait pour Louis de Bavière, mais à Rentz où se rendirent, avec le roi de Bohême, les trois électeurs ecclésiastiques et le duc de Saxe. Le marquis de Brandebourg, comme fils de Louis, et le comte palatin du Rhin, pour d'autres raisons, ne jugèrent pas à propos de concourir à cette entreprise: ce qui n'empêcha point que le 9 de juillet de cette année 1346, Charles de Luxembourg, suivant l'intention du pape, ne fût élu tout d'une voix pour roi des Romains, par ceux qui étaient présents. Clément lui écrivit aussitôt une lettre

<sup>1</sup> J. Vill. l. XII, n. 59. — <sup>2</sup> Rain. an. 1346, n. 19.

(An 1346)  
de félic  
lennell  
à ce su  
S. Pier  
tre: pu  
avec le  
de ses  
que G  
vaut p  
tempo  
prince  
rendu  
ciait,  
les me  
du me  
n'avai  
Le  
Bohèm  
son fi  
Allié  
const  
cours  
Edou  
thieu  
cond  
les c  
foule  
L'  
et er  
Loui  
bliss  
son  
très-  
vent  
avec  
repl  
une  
pou  
les  
eus  
tre  
ève  
sion

de félicitation, et ayant reçu de lui peu après une ambassade solennelle, confirma son élection dans les formes. La bulle publiée à ce sujet, porte que Dieu a donné au pape, dans la personne de S. Pierre, la pleine puissance de l'empire tant céleste que terrestre : puissance non pas civile et juridique, car le pape traitait alors avec les électeurs et avec Charles pour les limites de l'Empire et de ses propres états, mais simplement directive et ordinarive, telle que Gerson la reconnaît dans le souverain pontife et qui n'équivalait point, à coup sûr, au pouvoir de disposer souverainement du temporel. puissance en vertu de laquelle le pape déclarait que tel prince, à raison de ses crimes envers la société chrétienne, s'était rendu indigne de gouverner des peuples chrétiens, puis appréciait, tant la légitimité des élections dans l'Empire, que la foi et les mœurs des hommes appelés à gouverner les nations. Dès le 25 du même mois de novembre, Charles fut couronné à Bonn. On n'avait pas voulu le recevoir à Aix-la-Chapelle.

Le vingt-sixième jour du mois d'août même année, le roi de Bohême, à peine parvenu au terme de ses desirs par l'élévation de son fils, avait fini tristement, quoique honorablement, ses jours. Allié au sang de France par sa femme Béatrix de Bourbon, et ami constant de Philippe de Valois, il marcha, quoiqu'aveugle, au secours de ce prince contre le roi d'Angleterre, le formidable Edouard. La bataille se donna dans les champs de Créci en Ponthieu; et déjà instruit qu'elle était perdue sans remède, il se fit conduire au milieu de la mêlée, où il périt avec le duc de Lorraine, les comtes d'Alençon, de Flandres, de Blois, de Saint-Pol, une foule de noblesse et plus de vingt-cinq mille combattans (1346).

L'Empereur son fils se vit par là en possession de la Bohême, et en pleine liberté d'user de ses riches domaines pour faire face à Louis de Bavière. Il voulut d'abord illustrer ce royaume, en établissant dans la ville de Prague, sa capitale, une université, que son zèle pour les sciences et sa capacité personnelle rendirent très-florissante pendant cinquante ans (1347). Bientôt il se vit prévenu par un rival furieux. Louis défendit d'abord sa couronne avec autant d'avantage que d'animosité, et l'Allemagne allait se replonger dans toutes les horreurs du schisme et de la rébellion, si une providence sévère à l'égard du chef, et pleine de clémence pour la multitude, n'eût par la mort subite de celui-là détourné les calamités qui, répétées tant de fois dans la même nation, eussent inévitablement consommé sa perte. Il venait de lui naître un fils, le 2 d'octobre 1347; dans la joie que lui donnait cet événement, il partit le matin pour la chasse qu'il aimait avec passion. Vers midi, comme il poursuivait un ours, lui-même, frappé

tout-à-coup d'apoplexie, à ce qu'on présume, tomba de cheval, et mourut en quelques instans, par une juste punition du Ciel. Quoiqu'il n'eût point été absous des excommunications prononcées par deux papes, il ne laissa point que d'être enterré à Munich avec toutes les cérémonies de l'Eglise, et l'appareil en usage pour les empereurs, par les soins de son fils Louis, marquis de Brandebourg. Charles de Luxembourg, par cette catastrophe, se trouvasans effort, du moins pour un temps, possesseur pacifique de l'Empire.

On vit la même année à Constantinople une révolution qui s'exécuta d'une manière non moins tranquille. Jean Cantacuzène, qui s'était déjà fait couronner à Andrinople par Lazare, patriarche de Jérusalem (1341), et qui ménageait des intelligences dans la capitale de l'empire d'Orient, y entra de nuit, le 7 janvier 1347, avec un tel ordre, qu'il n'y eut pas une goutte de sang répandue. L'impératrice Anne, mère du jeune empereur Jean Paléologue, avait donné le soir un grand repas, en réjouissance de l'avantage que les sectateurs de Grégoire Palamas venaient de remporter dans une espèce de concile sur le patriarche Jean d'Apri qu'on y déposa. Au sein de la joie qui suivit ce festin, on fut tout-à-coup troublé par l'arrivée de Cantacuzène, à qui l'Impératrice opposa quelque temps une vaine résistance. Elle le reconnut enfin pour empereur, mais au second rang, après elle et son fils, et Cantacuzène parut s'en contenter. Ces mêmes sectaires, dont le triomphe occasionnait la joie publique de la cour, étaient néanmoins l'âme de la faction qui avait le plus contribué à faire entrer Cantacuzène dans Constantinople. Séditieux et vindicatifs, comme tous les gens de parti, ils se rappelaient que l'Impératrice leur avait été contraire, jusqu'à faire emprisonner Palamas leur chef, comme perturbateur de l'Eglise. Elle ne les avait favorisés depuis, qu'afin d'humilier le patriarche Jean, dont les conseils pacifiques lui avaient attiré l'aversion de cette princesse. Ils comptaient, ou sur une faveur moins suspecte de la part du nouvel empereur, ou seulement sur ces vagues avantages que tous les gens de secte attendent du changement et des révolutions<sup>1</sup>.

Les Palamites étaient des hérétiques, ou plutôt des fanatiques visionnaires, qui, avec Palamas leur chef, tiraient leur origine des solitudes sombres et mélancoliques du mont Athos. On les nomma aussi Hésycastes ou Quiétistes omphalopsyques, c'est-à-dire, ayant l'âme au nombril, et nouveaux Massaliens. Cette dernière qualification inculpe fortement leurs principes par rapport aux mœurs: quant à leurs absurdes speculations, on peut s'en former une idée

<sup>1</sup> Niceph. Greg. l. 15 et 16. Cantac. l. 3 et 4.

[An 1347]  
d'après  
qui son  
lule, fe  
âme él  
dre ta  
sur le  
là que  
psyque  
stitute  
cœur,  
ras des  
souten  
qui te  
l'esprit  
êtres,  
de lun

Le  
voir d  
donna  
Dieu<sup>2</sup>  
souten  
Quelq  
dolâtr  
qui n'  
défens  
noncé  
lui-mê  
qui lu  
Calab  
les lu  
temps  
aversi  
ennen  
teurs  
rêts p  
qui e  
ment  
catho

Le  
cher  
es pe

<sup>2</sup> Al

d'après les leçons anciennes de l'abbé Siméon leur précurseur, qui sont conçues en ces termes<sup>1</sup> : « Quand tu es seul dans ta cellule, fermes-en la porte, et assieds-toi dans un coin. Là, tenant ton âme élevée au-dessus de toutes les choses terrestres, fais descendre ta barbe sur ta poitrine, fixe les yeux du corps et de l'esprit sur le milieu de ton ventre (c'est-à-dire, sur le nombril. C'est de là que vient à ces contemplateurs extravagans le nom d'Omphalopsyques). Retiens ta respiration, même par le nez, poursuit l'instituteur fanatique, et cherche dans tes entrailles la place du cœur, qui est le siège des puissances de l'âme. D'abord tu y trouveras des ténèbres difficiles à percer; mais, grâce à une persévérance soutenue nuit et jour, tu découvriras une infinité de merveilles qui te combleront d'une joie et d'une félicité inaltérables. Sitôt que l'esprit a trouvé la place du cœur, il voit les formes de tous les êtres, qui sont étalées dans le cœur; il se voit lui-même étincelant de lumière et rempli de discernement. »

Le chef de ces visionnaires, Grégoire Palamas, se vantait de voir de ses yeux mortels l'essence divine, par une lumière qu'il donnait aussi pour divine et incréée, sans toutefois qu'elle fût Dieu<sup>2</sup>. C'était, selon lui, la lumière dont les Apôtres n'avaient pu soutenir l'éclat sur le Thabor, à la transfiguration du Sauveur. Quelque irréligieuses que fussent ces rêveries qui tenaient de l'idolâtrie même, puisqu'elles donnaient pour incréée quelque chose qui n'était pas Dieu, le clergé de Constantinople en prit si bien la défense, que l'abbé Barlaam, à son retour de Rome, les ayant dénoncées en concile comme hérétiques, fut au contraire condamné lui-même, spécialement sur l'article de la lumière du Thabor : ce qui lui fit prendre la détermination de se retirer en Italie, dans la Calabre, où il était né. Telle était la prévention des Grecs contre les lumières qui pouvaient leur venir d'Occident, et tels en même temps les écarts pitoyables auxquels les poussait leur schismatique aversion. Une partie d'entre eux rejetaient les Palamites, comme ennemis de l'ancienne doctrine; les autres s'en rendaient les auteurs, comme d'instrumens propres à leurs vues et à leurs intérêts particuliers : tous erraient au hasard, par suite de l'instabilité qui est inévitable, quand on abandonne la règle fixe et uniquement sûre de la foi, c'est-à-dire, le centre de l'autorité et de l'unité catholique.

L'empereur Jean Cantacuzène, qui ne laissa pas que de rechercher à son tour le pape et les princes latins, se servit des Palamites pour affermir sa domination. A la place de Jean d'Apri, déposé

<sup>1</sup> Allat. de Consensu, p. 829. — <sup>2</sup> Niceph. Greg. XIX, c. I. Cantac. 2, c. 39.

du patriarcat, il fit instituer Isidore de Monembasie, l'un des principaux sectateurs de Palamas, qui était trop décrié pour y être mis lui-même; mais en dédommagement, on le fit archevêque de Thessalonique, où les citoyens refusèrent de le recevoir. Isidore même avait été déposé du siège de Monembasie, et excommunié comme palamite. C'est pourquoi un grand nombre d'évêques se rassemblèrent, et l'anathématisèrent de nouveau avec tous ceux qui étaient dans ses sentimens : ce qui fut confirmé de toutes parts par des lettres d'évêques et de prêtres, d'Alexandrie surtout, d'Antioche, de Trébizonde, de Chypre et de Rhodes. Cantacuzène crut néanmoins se rendre plus respectable en faisant réitérer la cérémonie de son couronnement par ce patriarche méprisé, qui en même temps révoqua l'excommunication portée durant les derniers troubles contre quiconque reconnaîtrait le nouvel empereur. Tandis qu'Isidore prononçait monté sur l'ambon, ses nombreux adversaires lui insultaient hautement, et l'on disait de tout côté qu'il était ridicule qu'un homme condamné pour différens crimes prétendît absoudre les autres. Ce patriarche ne réussit pas mieux quand, pour fortifier son parti, il ordonna une foule d'ignorans à la place des prêtres et des évêques qui s'étaient séparés de sa communion. Tels étaient le régime et la dignité de la hiérarchie dans la Grèce schismatique. Les Palamites se soutinrent plusieurs années, par la protection de Cantacuzène. Il n'est plus question d'eux, depuis que cet empereur fut réduit à renoncer au gouvernement.

En Italie, le royaume de Naples se trouvait dans un état aussi déplorable, par la mort funeste du roi André, qui fut étranglé en sortant le soir de l'appartement de la reine Jeanne sa femme<sup>1</sup>, avec laquelle il avait toujours fort mal vécu (1345). A la nouvelle de cet exécrable parricide que mille indices faisaient imputer à la reine, Louis, roi de Hongrie et frère du malheureux André, accourut pour venger sa mort, suivi d'une armée formidable. La justice de sa cause lui ouvrit les portes de toutes les villes, et les plus grands seigneurs s'empressèrent de venir lui rendre hommage. Jeanne s'enfuit consternée dans ses états de Provence, d'où elle se rendit à Avignon, pour se justifier comme elle pourrait auprès du pape, tenu de punir la mort du roi de Naples son vasal. Cependant la peste, qui peu après ravagea toute l'Europe, se mit dans l'armée du roi de Hongrie, et le contraignit d'abandonner le royaume de Naples quatre mois après son arrivée. La reine Jeanne prit aussitôt le parti d'y retourner avec le prince Louis de Tarente, à qui

<sup>1</sup> J. Vill. XII, c. 3.

[An 1348]  
elle s'éta  
titre de  
tourner  
contens  
seigneu  
soixante  
qu'elle  
partie d  
naient e  
encore  
reur Cl  
en fran  
tat Ven  
que le

Dans  
effroya  
qu'au r  
quième  
Jean V  
origine  
thieu  
Franc  
en All  
grande  
de l'H  
gieux  
dant l  
consa  
turell  
siduit  
d'entr  
d'autr

Po  
le pay  
toute  
nière  
dans  
aussi  
tuels  
Ces c  
veille

1 G.

elle s'était déjà mariée, mais qui ne put alors obtenir du pape le titre de roi de Sicile. Jeanne, qui avait besoin d'argent pour retourner à Naples avec des forces capables de soumettre les mécontents, vendit au pape, le 9 juin de l'année 1348, la ville et la seigneurie d'Avignon pour quatre-vingt mille florins, ou six cent soixante-douze mille livres de notre monnaie, malgré le serment qu'elle avait fait quelques mois auparavant de n'aliéner aucune partie de ses domaines en Provence<sup>1</sup>. C'était à elle qu'ils appartenaient en propre, comme petite-fille du roi Robert. Avignon étant encore sic de l'Empire, on en fit confirmer la vente par l'empereur Charles IV, qui ordonna que les papes tiendraient ce domaine en franc aleu, et comme entièrement libre. Ils possédaient le comtat Venaissin, dont Carpentras est la capitale, depuis la cession que le roi Philippe le Hardi leur en avait faite en 1272.

Dans le cours de l'année 1348, la peste fit en Italie des ravages effroyables<sup>2</sup>. A Florence en particulier, depuis le mois d'avril jusqu'au mois de septembre qu'elle y dura, elle emporta les trois cinquièmes des habitans, et entre autres citoyens remarquables, Jean Villani, qui a écrit l'histoire de cette république depuis son origine jusqu'à cette année. Son ouvrage fut continué par Mathieu Villani son frère. La contagion passa aussitôt d'Italie en France et en Espagne, et les deux années suivantes en Angleterre, en Allemagne et au fond du Nord. A Paris, la mortalité fut si grande, qu'on porta long-temps plus de cinq cents corps par jour, de l'Hôtel-Dieu au cimetière des Saints-Innocens, nombre prodigieux relativement au peu d'étendue qu'avait alors la ville. Cependant les malades ne manquaient point de secours; les religieuses consacrées à leur service, loin de se relâcher par la crainte si naturelle à leur sexe, redoublaient, à proportion du péril, leurs assiduités et toutes les attentions de leur charité héroïque. Plusieurs d'entre elles moururent; mais elles étaient aussitôt remplacées par d'autres, que le sort des premières ne faisait qu'animer.

Pour la consolation des malades et de ceux qui les soulageaient, le pape donna pouvoir à tout prêtre d'absoudre les moribonds de toutes sortes de péchés, et de leur accorder une indulgence plénière; et aux fidèles qui leur rendaient quelques bons offices dans leurs souffrances, ou qui les ensevelissaient après leur mort, aussi bien qu'aux prêtres qui leur administraient les secours spirituels, il accorda des indulgences proportionnées à leurs travaux. Ces dispensations libérales des trésors de l'Église excitèrent merveilleusement les malades à bien mourir, et les ministres de la cha-

<sup>1</sup> Gall. Christ. ed. 1715, t. I, p. 822. — <sup>2</sup> Matth. VIII, c. 14.

rité à les servir avec constance. S'il se rencontra de lâches pasteurs qui abandonnèrent leurs troupeaux, une foule de religieux intrépides les suppléaient avec avantage, sans que le grand nombre d'entre eux, qui périssait journellement, pût amoindrir l'ardeur des autres. Ce terrible fléau emporta un très-grand nombre d'excellens sujets surtout, lesquels soutenaient autant leurs communautés par leurs bons exemples que par leur doctrine : ce qui causa par la suite une diminution notable de régularité; tant il importe, jusque dans les meilleures œuvres et dans les épreuves les plus salutaires de leur nature, de parer avec une sage prévoyance aux inconvéniens qui en peuvent résulter. La maladie fit relâcher la rigueur de l'observance dans la nourriture et dans mille autres choses, et l'on n'y put revenir quand cette maladie fut passée. Entre les illustres victimes de la charité, on compte Bernard de Sienne, instituteur de l'ordre du Mont-Olivet, qui fut atteint de la contagion en servant ses confrères.

A Florence, la mortalité donna lieu à l'établissement de l'Université, que les magistrats sollicitèrent et obtinrent du pape, afin d'attirer de nouveaux habitans et de rendre à leur ville quelque partie de la splendeur qu'elle avait perdue. La désolation publique produisit en Allemagne des effets tout contraires. Les peuples commencèrent à se flageller publiquement, d'abord sans concert entre eux et sans association, mais par une impression simultanée de terreur, et sans autre dessein que d'apaiser la colère de Dieu. Il y eut bientôt des confraternités séditieuses et une secte hérétique de Flagellans, non moins superstitieux ni moins téméraires que ceux qu'on avait proscrits. Ils disaient que le sang répandu dans ces flagellations, se mêlait à celui de Jésus-Christ pour la rémission des péchés; prétendaient s'absoudre les uns les autres; se vantaient de faire des miracles, et surtout de chasser les démons; menaient avec eux des femmes qui s'en disaient délivrées, qui se dépouillaient jusqu'au sein pour se flageller comme les hommes, et qui firent justement appréhender pour la pudeur des dangers beaucoup plus grands<sup>1</sup>.

Le pape, informé de ces superstitions par des députés de l'université de Paris qui les avait déjà condamnées, fit publier, en confirmation, une bulle qu'il adressa à l'archevêque de Mayence et à ses suffragans. On devait d'abord avertir tous les fidèles, clercs et laïques, de quitter ces associations; et s'ils n'obéissaient, les y contraindre par les censures ecclésiastiques et par les voies juridiques les plus expéditives. Comme les Flagellans se trouvaient en très-

<sup>1</sup> Alb. Arg. p. 149.

[An 1349]  
grand n  
de Fran  
mettre l  
ment p  
insensib  
superst  
la plus  
Le p  
et cette  
dans les  
manie  
Jacob,  
brûla,  
qui leu  
craigna  
le feu à  
taient  
capabl  
bulles  
tous le  
dans le  
décret  
contin  
blier d  
de tue  
qu'en  
gnant  
imput  
Juifs p  
point  
préter  
sage a  
voisin  
cipale  
comp  
de M  
Les  
factio  
pereu  
Gunt  
des p

• Co

grand nombre à Strasbourg, à Spire et sur toute cette frontière de France, le roi Philippe leur défendit, sous peine de mort, de mettre le pied dans son royaume, qui paraît en avoir été totalement préservé grâce à cette sévère prévoyance. Ils se dissipèrent insensiblement en Allemagne, par la vigilance des prélats; mais la superstition ne disparut que pour faire place à la plus aveugle et à la plus féroce vengeance.

Le peuple imagina que les Juifs étaient les auteurs de la peste, et cette idée bizarre, séduisant toutes les têtes faibles, se répandit dans les diverses contrées de l'Europe, mais surtout dans la Germanie<sup>1</sup>. On s'éleva avec tumulte contre les malheureux enfans de Jacob, qu'on proscrivit sans autre examen, qu'on massacra, qu'on brûla, sans distinction d'âge, de sexe, de rang ou d'emploi : ce qui leur causa un désespoir et un dépit si affreux, que les mères, craignant qu'après leur mort on ne baptisât leurs enfans, mettaient le feu à leurs maisons, puis y jetaient ces innocens et s'y précipitaient elles-mêmes avec leurs maris. Pour arrêter une barbarie si capable de rendre le christianisme odieux, le pape publia deux bulles dans l'espace de trois mois. Par la première, il défendit à tous les fidèles, et de faire violence aux Juifs dans leurs corps ou dans leurs biens, et de les obliger à recevoir le baptême. Mais ce décret n'ayant pu calmer la fureur d'une populace aigrie par la continuité du mal épidémique, il enjoignit aux ordinaires de publier dans les églises défense, à peine d'anathème, non-seulement de tuer ou de frapper les Juifs, mais de donner suite autrement qu'en justice aux différends qu'on pourrait avoir avec eux. Et joignant la persuasion à l'autorité, il les justifia du crime qu'on leur imputait, en faisant observer que la peste n'avait pas épargné les Juifs plus que les Chrétiens, et que, dans les pays où il n'y avait point de Juifs pour infecter l'air et les alimens, comme on le prétendait, elle n'avait pas fait moins de ravages qu'ailleurs. Cette sage attention empêcha toutes les violences à Avignon et dans le voisinage; mais elles continuèrent presque partout ailleurs, principalement au pays du Rhin pendant le cours de l'année 1349. On compte plus de douze mille Juifs qui périrent dans le seul district de Mayence.

Les calamités publiques n'éteignirent point les dissensions, les factions politiques ni les troubles. Les seigneurs opposés à l'empereur Charles de Luxembourg, résolurent de déferer l'Empire à Gunthier comte de Schuartzbourg en Thuringe, connu pour un des plus grands guerriers de son temps<sup>2</sup>. Il refusa d'abord; mais il

<sup>1</sup> Cont. Nang. p. 809. Alb. Arg. p. 146. — <sup>2</sup> Ibid. p. 350.

accepta ensuite, supposé que les princes assemblés à Francfort déclarassent le trône vacant, et qu'il fût choisi par le plus grand nombre des électeurs. Il le fut en effet, le 2 février de cette année 1349, par quatre de ces princes, qui n'étaient que sept de droit : mais le suffrage que lui donna Henri Busman, suspens et déposé en 1346, se trouvait nul, Gerlac de Nassau étant l'archevêque légitime et le seul électeur véritable pour Mayence. Les trois autres électeurs qui donnèrent leurs voix à Gunthier, furent Louis, marquis de Brandebourg, fils de Louis de Bavière, Rodolphe, comte palatin du Rhin, et Henri, duc de Saxe, qui s'était toutefois déclaré en premier lieu pour Charles de Luxembourg. Six semaines après cette élection, Gunthier fut reçu comme empereur à Francfort.

Le dixième jour de mars, il y fit un édit conçu en ces termes<sup>1</sup> : « Notre prédécesseur l'empereur Louis, d'heureuse mémoire, ayant ordonné que celui qui est élu roi des Romains eût la pleine administration de l'Empire avant la confirmation du pape ; de l'avis de nos princes ecclésiastiques et laïques, nous ratifions et renouvelons cette loi par l'édit présent. Ainsi nous déclarons nuls tous actes faits contrairement à ses dispositions, notamment les décrets des papes en ce genre, comme répugnant à la doctrine apostolique et chrétienne, puisque, selon toutes les lois divines et humaines, le pape lui-même doit être soumis à l'Empereur, et que l'Empereur, quant au temporel, n'est soumis, ni au pape, ni à aucune autre personne sur la terre. »

En conséquence d'une déclaration si contraire aux convictions de l'époque, on s'attendait à des révolutions ou à des agitations nouvelles, quand, par une mort qui ne donna pas moins à penser que celle de Louis de Bavière, les desseins de la Providence pour la pacification de l'Allemagne se trouvèrent tout-à-coup consommés. Au commencement du mois de mai, Gunthier de Schuarzbourg, qui était toujours à Francfort, y tomba malade, et prit une médecine qu'on eut tout lieu de croire empoisonnée. Le médecin qui l'avait goûtée, mourut dans les trois jours. Gunthier enfla sur-le-champ, éprouva une contraction de nerfs qui lui ôta l'usage des mains, et mourut dans le mois. Mais auparavant il se désista de ses prétentions à l'Empire, et conclut sa réconciliation avec l'empereur Charles, par la médiation du marquis de Brandebourg, qui refusa lui-même l'offre qu'on lui fit de l'Empire, et reçut de Charles l'investiture de son marquisat. Il lui rendit en même temps certaines reliques estimées tres-précieuses, et nommées reliques de

<sup>1</sup> Cœc. Const. I. III, p. 414.

[An 1349]  
l'Empire  
funt à s  
fait gar  
pereur  
uns do  
de Char  
des clo  
cène de  
Les v  
sans pe  
attaché  
leurs h  
retour  
dresa  
qui pré  
Le pon  
pouvoir  
et ren  
mort p  
avec le  
l'an 13  
rant vi  
parut t  
Mais il  
toujour  
fixée sc  
le dern  
progrès  
une séc  
ou pass  
ficace,  
la prof  
parer e  
duction

l'Empire, qu'on avait coutume de transmettre de l'Empereur défunt à son successeur, mais que les troubles de Germanie avaient fait garder au marquis de Brandebourg, comme fils aîné de l'empereur Louis de Bavière. Elles consistaient en une lance, que les uns donnaient pour celle de la Passion, et les autres pour celle de Charlemagne, en une partie considérable de la vraie croix, un des clous du crucifiement, et la nappe qu'on disait avoir servi à la cène de Notre-Seigneur.

Les villes et les peuples, à l'exemple des princes, se soumièrent sans peine. Il n'y eut pas jusqu'à ces Frères-Mineurs opiniâtrément attachés au schisme de Louis de Bavière, qui ne voulussent rendre leurs hommages à Charles de Luxembourg, et préparer ainsi leur retour au centre de l'unité. Le peu qui en restait à Munich s'adressa au chapitre général de l'ordre qui se tenait à Vérone, et qui présenta requête au pape en faveur de ces frères repentans. Le pontife touché adressa au général une bulle qui lui donnait pouvoir de les absoudre, après qu'ils auraient fait leur abjuration et renoncé spécialement aux erreurs de Michel de Césène, quoique mort pénitent, suivant la commune renommée. Ainsi fut éteint, avec le schisme d'Allemagne, le feu de la discorde, qui, depuis l'an 1323, dévasta l'Empire et l'Eglise, sous trois pontificats, durant vingt-six ans. Leçon terrible et néanmoins salutaire, qui parut tarir enfin cette source de schisme si long-temps féconde! Mais il s'en creusait une autre sous la chaire même de Pierre, toujours éloignée des lieux consacrés par sa sépulture, et presque fixée sous un climat étranger par l'acquisition que venait d'y faire le dernier successeur de cet Apôtre. Le mal croissait lentement; ses progrès à peine sensibles entretinrent encore près de trente ans une sécurité trompeuse : on n'y fit qu'une attention superficielle ou passagère, et quand on y voulut appliquer enfin le remède efficace, le mal se déclara d'une manière qui fit connaître alors toute la profondeur de la plaie. Mais voyons ce qui devait encore préparer et mener, pour ainsi dire, à sa maturité cette funeste production de l'esprit d'engourdissement.

§ 1<sup>er</sup>.

L'Inqui  
des erreu  
teurs, et  
» pour la  
» hérétiq  
temps d'I  
nique exe  
torité d'A  
ainsi dire  
du pape  
Narbonn  
découvri  
cipal étal  
quel Jean  
crets pou  
fut alors  
divers ro

Cette m

disent :

« Ce t  
hérétique  
tribunau  
contraire  
Saint-Of  
tiens où  
dans son  
convertis  
enlever l  
l'autre.  
cruellem  
près, pl  
la défens  
respectu

# DISSERTATION

D'APRÈS

## LE CHANOINE MUZZARELLI,

Sur le tribunal de l'Inquisition.

§ 1<sup>er</sup>. *Le tribunal de l'Inquisition est-il licite et d'accord avec les principes du christianisme?*

L'Inquisition est un tribunal sacré, institué pour empêcher la propagation des erreurs en matière de foi, arrêter et examiner les hérétiques et leurs fauteurs, et les livrer au bras séculier pour être punis : « La fin, dit Fleury <sup>1</sup> » pour laquelle a été instituée l'Inquisition, a été de purger ou de préserver des » hérétiques les pays où elle a été établie. » On peut assigner son origine au temps d'Innocent III, sous le pontificat duquel le glorieux patriarche S. Dominique exerça l'office d'inquisiteur dans la province de Narbonne, appuyé de l'autorité d'Arnaud, abbé de Citeaux et légat du Siège Apostolique <sup>2</sup>; ce fut là, pour ainsi dire, le berceau du tribunal dit de l'Inquisition. Dans l'année 1229<sup>3</sup>, le légat du pape célébra à Toulouse une réunion de tous les évêques d'Aquitaine et de Narbonne, dans laquelle on établit seize chapitres assez sévères sur le moyen de découvrir, de rechercher et de punir les rebelles de l'Eglise; mais on doit le principal établissement de l'Inquisition au concile de Béziers de l'an 1246, dans lequel Jean, archevêque de Narbonne, promulgua <sup>4</sup> trente-sept chapitres ou décrets pour le règlement des procès criminels contre les hérétiques opiniâtres. Ce fut alors que ce tribunal prit une forme, et de là il se répandit peu à peu dans divers royaumes et provinces de la chrétienté.

Cette notion mise en avant, les adversaires de l'Inquisition se présentent et disent :

« Ce tribunal ne se contente pas d'avertir et de corriger par la douceur les hérétiques; il procède de plus contre eux par des peines corporelles, comme les tribunaux laïques contre les malfaiteurs : mais une telle conduite n'est-elle pas contraire à l'esprit de Jésus-Christ et à celui de son Eglise? Donc le tribunal du Saint-Office est un vrai déshonneur et une honteuse infamie pour les pays chrétiens où il est établi. » Ils prouvent ainsi la mineure : « Jésus-Christ a déclaré dans son saint Evangile qu'il ne veut pas la mort du pécheur, mais bien qu'il se convertisse et qu'il vive. Il a conseillé de céder encore la tunique à qui voudrait enlever le manteau, et à qui donnerait un soufflet sur une joue, de lui présenter l'autre. Lui-même s'est tû devant ses persécuteurs, jusqu'à se laisser attacher cruellement à un gibet. Les Apôtres après lui, et ceux qui les ont suivis de plus près, pleins de son esprit et de sa doctrine, n'ont employé d'autres armes pour la défense de l'Evangile que celle de la croix. Obéissants à Dieu et en même temps respectueux envers les ennemis de Dieu, on ne les a point entendus implorer,

<sup>1</sup> Disc. 7 sur l'Hist. ecclésiast. n. 13. — <sup>2</sup> Spondan. an. 1206. — <sup>3</sup> Spondan. — <sup>4</sup> Labne, t. 217, col. 85.

pour appuyer leurs prédications, les armes des rois de la terre; n'ont-ils pas plutôt courbé eux-mêmes leurs têtes sous les haches et présenté leurs cols aux glaives? Si l'esprit du treizième siècle avait animé les premiers propagateurs du christianisme, l'Eglise ne lirait pas dans ses fastes un si grand nombre de martyrs. Enfin l'esprit de l'Evangile est un esprit de paix et de douceur; et l'esprit de l'Inquisition n'est que supplice et cruauté. Donc l'Inquisition est opposée à l'Evangile et à l'Eglise, donc l'Inquisition est un tribunal ignominieux et infame. »

Voici ce que répondent les défenseurs de l'Inquisition :

« Vous nous dites que le tribunal du Saint-Office est contraire à l'esprit de Jésus-Christ et de son Eglise. C'est bien. Mais comment le savez-vous? Par l'Evangile. Et cet Evangile, qui a l'autorité pour l'interpréter? Si vous n'êtes pas protestant, vous devez répondre : L'Eglise. Encore mieux. Mais l'Eglise interprète de l'Evangile a-t-elle donc jamais déclaré, que punir corporellement les hérétiques soit contraire à l'esprit de l'Evangile? Répondez. Non certainement. Mais la même Eglise a-t-elle jamais déclaré qu'il soit conforme à l'esprit de l'Evangile de punir corporellement les hérétiques? Pas davantage. De sorte que jusqu'ici tout est égal; ni vous ni nous ne pouvons nous vanter de la victoire.

» Allons maintenant plus loin. Si l'Eglise n'a rien défini expressément sur ce point, n'a-t-elle pas d'autre manière de manifester son esprit et son opinion? Oui, répondons-nous à votre place. Elle a en outre la parole de ses docteurs et l'oracle de sa conduite, par lesquels elle fait connaître ses sentimens d'une manière assez sensible et suffisamment assurée. Nous disons d'abord la parole de ses docteurs; parce qu'on les regarde comme des hommes singulièrement inspirés du Saint-Esprit pour interpréter les saintes Ecritures, comme des canaux de la plus antique tradition et comme des modèles sûrs qui nous sont proposés par l'Eglise elle-même pour expliquer la doctrine de Jésus-Christ et l'esprit du christianisme. Nous disons, en second lieu, l'oracle de sa conduite; car on ne peut croire que l'Eglise universelle se soit trompée dans sa conduite pendant long-temps et d'une manière grave, sans croire par là que Jésus-Christ l'a certainement abandonnée à l'erreur, contre sa promesse expresse et indéfectible.

» Or voyons si les docteurs de l'Eglise ont été contraires ou favorables à la correction et punition des hérétiques. S. Augustin y fut d'abord opposé, nous ne le nions pas; et comment le nier, puisque lui-même l'assure dans ses deux lettres, l'une à Vincent <sup>1</sup>, l'autre à Boniface <sup>2</sup>? Mais ces deux lettres deviennent elles-mêmes le témoignage le plus fort de son sentiment contre les hérétiques. Car en y racontant qu'il a été autrefois d'un sentiment contraire, non-seulement il condamne ses anciennes opinions, mais de plus il appuie son nouvel avis de raisons et d'autorités. Ecoutez-en quelques passages qui répondent aussi aux difficultés que vous avez proposées.

» Les Donatistes reprochaient à S. Augustin les lois impériales émanées contre leur hérésie. On ne trouve pas, disaient-ils <sup>3</sup>, dans l'Evangile ni dans les lettres des Apôtres, un seul exemple qu'on ait imploré le secours des rois de la terre en faveur de l'Eglise, contre ses ennemis. Il est vrai, répondait S. Augustin, on ne le trouve pas; qui vous le nie? Mais alors aussi ne s'accomplissait point la prophétie qui dit, *Et nun reges, intelligite; erudimini, qui judicatis terram, servite Domino in timore* <sup>4</sup>. On accomplissait alors ce qui est dit plus haut dans le même Psalme : *Quare fremuerunt gentes, et populi meditati sunt inania? Astiterunt reges terræ, et principes convenerunt in unum, adversus Dominum, et adversus Christum ejus*. De même, répétait le saint docteur, dans sa lettre à Boniface : « Ceux qui ne voudraient pas qu'il y eût des lois contre leur impiété, » disent que les Apôtres n'ont jamais demandé de pareilles choses aux rois de la » terre; mais ils ne considèrent pas qu'alors courait une autre saison, et que » chaque chose doit être faite en son temps. Car quel était l'empereur qui eût » alors embrassé la foi du Christ, pour qu'il pût par des lois contre l'impie servir » a la défense de la piété, comme lui servit Ezéchias, en détruisant les bois, les » temples des idoles et les lieux élevés qui avaient été érigés contre l'ordre de

<sup>1</sup> Ep. 93. — <sup>2</sup> Ep. 185. — <sup>3</sup> Ep. 93. — <sup>4</sup> Psal. 2.

» Dieu ;  
» des N  
» servit  
» ennem  
» très-se  
» au Sei  
» vent fa  
» Ce se

Pétilien.  
nous ass  
chans, s  
Augustin  
time, l'In  
lieux inj  
cuté par  
cause qu  
lui comp  
faillie do  
ou à tor  
vons que  
ne manq  
frez pas

» On tr  
tius, évê  
hérétiqu  
truire le  
le sauve  
foi. » Au  
Eglise qu  
qui la co  
d'être im

» Mais  
l'empere  
natistes  
de son li  
dre de C  
qui, con  
prouver  
porter d  
ordre cr  
ainsi, su  
comme s  
cause de  
plus dou  
schisme  
frent, en  
avertit p  
éternel?  
et qu'ils

» Avez  
punir co  
vénére d  
et si éne  
cher l'es  
des honi  
imitateu

<sup>4</sup> Cont.

» Dieu; comme lui servit Josias, de la même manière; comme lui servit le roi  
 » des Ninivites, en obligeant toute la ville à apaiser le Seigneur; comme lui  
 » servit Darius, en donnant à Daniel une idole à briser, et faisant exposer ses  
 » ennemis aux lions; comme lui servit Nabuchodonosor, défendant, par une loi  
 » très-sévère, à tous ses sujets de blasphémer contre Dieu? Les rois servent donc  
 » au Seigneur, quand ils font pour son service les choses que les rois seuls peu-  
 » vent faire. »

» Ce sentiment du saint docteur se trouve encore confirmé dans ses livres contre  
 Pétilien. Pétilien disait : « Eh quoi, le service de Dieu exige peut-être que vous  
 nous assassinez de votre main? Vous vous trompez, vous vous trompez, mé-  
 chans, si vous le pensez ainsi; car Dieu n'a pas des bourreaux pour ministres. »  
 Augustin répondait : « Pourquoi, par le moyen de la puissance établie et légitime,  
 l'homme pieux ne chasserait-il pas l'impie, et l'homme juste l'injuste, des  
 lieux injustement usurpés et retenus contre la volonté de Dieu? Car Elie, persé-  
 cuté par un méchant roi, ne poursuivit-il pas lui-même les faux prophètes? Et à  
 cause que Jésus-Christ fut flagellé par ses persécuteurs, pourra-t-on pour cela  
 lui comparer ceux qu'il chassa du temple à coups de verges? La seule chose qu'il  
 faille donc examiner, et vous devez l'avouer, c'est de savoir si c'est à bon droit,  
 ou à tort que vous êtes séparé de la communion universelle. Car si nous trou-  
 vons que vous êtes séparés par impiété, ne soyez plus surpris que les ministres  
 ne manquent pas à Dieu pour vous châtier, parce que, dans ce cas, vous ne souf-  
 frez pas la persécution de nous, mais, comme il est écrit, de vos propres œuvres. »

» On trouve dans un autre endroit des œuvres de ce saint docteur, que Gauden-  
 tius, évêque donatiste, blâmait les lois faites en faveur de la religion contre les  
 hérétiques, et disait : « Le Dieu tout-puissant <sup>2</sup> envoya ses prophètes pour ins-  
 truire le peuple d'Israël, et ne donna pas cette commission aux rois. Jésus-Christ,  
 le sauveur des âmes, envoya des pécheurs, et non des soldats, pour propager la  
 foi. » Augustin lui répondit : « Dès que vous ne conservez pas la foi de cette  
 Eglise qui a été annoncée par les Prophètes et plantée par les Apôtres, les rois  
 qui la conservent pensent avec justice qu'il est de leur devoir de vous empêcher  
 d'être impunément rebelle à cette Eglise. »

» Mais que voulez-vous de plus, si le saint docteur a été jusqu'à enseigner que  
 l'empereur Constantin avait agi avec justice en condamnant les hérétiques don-  
 natistes à la peine capitale à cause de leur obstination? Ecoutez donc un passage  
 de son livre contre la lettre de Parménion <sup>3</sup>. « Parménion ose se plaindre de l'or-  
 dre de Constantin, de conduire au camp, c'est-à-dire au supplice, les Donatistes  
 qui, convaincus devant les juges ecclésiastiques, ne pourraient pas non plus  
 prouver devant lui ce qu'ils disaient, et qui, séparés de l'Eglise, se laissent trans-  
 porter d'une fureur sacrilège contre elle; il l'accuse de cet ordre, comme d'un  
 ordre cruel rendu à l'instigation d'Osius, évêque des Espagnes : condamnant  
 ainsi, suivant son usage, les parties sans les entendre et sur de simples soupçons;  
 comme s'il n'était pas plus probable que ce fut à la sollicitation d'Osius et à  
 cause de sa qualité d'évêque, que l'Empereur se décida à changer en une peine  
 plus douce la sentence portée contre un délit très-grave, c'est-à-dire contre un  
 schisme sacrilège. Car quelle injustice peut-il y avoir dans les peines que souf-  
 frent, en punition de leurs péchés et par ordre de la puissance, ceux que Dieu  
 avertit par ce jugement présent et par ces châtimens de se soustraire au feu  
 éternel? Qu'ils prouvent d'abord qu'ils ne sont pas hérétiques ni schismatiques,  
 et qu'ils se plaignent ensuite d'être punis injustement. »

» Avez-vous entendu? S'il eût été contre l'esprit de l'Evangile et de l'Eglise de  
 punir corporellement les hérétiques, un homme aussi versé dans les Ecritures et  
 vénéré de l'Eglise comme son docteur, eût-il en tant d'endroits si clairement  
 et si énergiquement soutenu ce droit et cet usage? N'est-il pas question de cher-  
 cher l'esprit de Jésus-Christ? Or, où devons-nous le chercher? Est-ce dans un  
 des hommes qui ont le plus pratiqué l'Evangile, qui en ont été les plus grands  
 imitateurs, dans un des plus anciens Pères du christianisme et des plus rappo-

<sup>1</sup> Cont. hère. Petiliani, l. 2, n. 42, 43. — <sup>2</sup> Aug. Cont. Gaudent. Donatist. l. 1, n. 44. — <sup>3</sup> L. 1, c. 7.

chés de la tradition apostolique; ou bien est-ce dans les modernes admirateurs de Montesquieu et de Machiavel, dans les politiques du siècle, dans les dépréciateurs de la simplicité évangélique, dans des hommes nés à des époques si corrompues et dans des temps si éloignés des maximes les plus chrétiennes et les plus sûres? Décidez vous-mêmes, ennemis de l'Inquisition. Ou il faudra qu'en fait de doctrine chrétienne vous vous déclariez supérieurs en lumières à un S. Augustin; ou vous devrez rendre les armes, et avouer qu'il n'est nullement contre l'esprit de l'Évangile de punir corporellement les hérétiques.

» En examinant les passages cités, on se convainc d'ailleurs que le tribunal de l'Inquisition n'est pas aussi nouveau qu'on le croit. On peut dire seulement que la forme qui lui fut donnée dans le treizième siècle est nouvelle; mais l'idée, et, pour ainsi dire, le dessein et les règles fondamentales de ce tribunal sont aussi anciennes que S. Augustin. Car on voit que dès-lors l'Église implorait le bras des princes séculiers pour la défense de la foi contre les hérétiques; que les prêtres eux-mêmes et les ministres de Dieu se mêlaient en quelque sorte de ces condamnations; et finalement, que les condamnés à la peine capitale pour cause d'hérésie avaient d'abord été convaincus par les juges ecclésiastiques et remis ensuite au bras séculier. Ne considérons plus S. Augustin comme un docteur, mais comme un historien; et nous raisonnerons ainsi: Il est certain que dès le temps de S. Augustin il était d'usage de punir les hérétiques, même de la peine capitale; que les prêtres se mêlaient de ces causes, et qu'ils en étaient même en quelque sorte les premiers juges, bien qu'ils n'en fussent pas les exécuteurs. Donc, dès le temps de S. Augustin, il y avait dans l'Église des lois principales, que l'on suit dans le tribunal de l'Inquisition et que vous jugez contraires à l'esprit de Jésus-Christ. Nous vous demandons à présent: L'Église en agissant ainsi faisait-elle bien ou mal? Si vous dites qu'elle faisait bien, alors quelle différence trouvez-vous pour prononcer qu'elle fait mal à présent? Si vous répondez que dès ce temps elle agissait mal, vous êtes dévoilés, puisque vous annoncez de votre propre bouche un mépris sacrilège pour l'Église actuelle et pour l'ancienne, ainsi que la présomption de prévaloir vous seul contre toute l'Église dans la connaissance de l'esprit de l'Évangile.

» Enfin, le même docteur assure que de son temps les évêques eux-mêmes se servaient souvent de verges pour punir les coupables. Voilà comment il écrit au tribun Marcellin <sup>1</sup>, sur la correction des Donatistes: *Tantum scelorum confessionem.... virgarum verberibus erasti. Qui modus correctionis, et à magistris artum liberalium, et ab ipsis parentibus, et sæpè etiam in judiciis solum ab episcopis adhiberi.*

» Voyons encore quel a été l'esprit de S. Jérôme, autre grand docteur de l'Église. On comptait de son temps parmi les sectateurs d'Origène les moines de Nitrie, qui, par leur union à cette secte, lui donnaient beaucoup d'autorité. Théophile, évêque d'Alexandrie, en était bien informé; mais il espérait gagner par la douceur ces hommes égarés, et les ramener dans le bon chemin. Or, voici ce que le saint docteur lui écrivit à ce sujet: « Il déplait <sup>2</sup> à beaucoup de personnes de vous voir supporter avec tant de patience une détestable hérésie, et espérer de corriger par votre douceur des hommes occupés à ronger les entrailles de l'Église; on craint, qu'en attendant la pénitence d'un petit nombre, vous ne fomentiez l'audace des scélérats, et ne rendiez par là leur faction plus forte. » Après que Théophile eut instruit le saint <sup>3</sup> qu'il avait chassé les Origénistes des monastères de Nitrie, il reçut de S. Jérôme tous les applaudissemens et les éloges dus à son zèle pour la foi: « Je vous parle librement, lui dit le saint docteur <sup>4</sup>; votre patience excessive nous déplaisait, et ne comprenant pas la conduite d'un pilote comme vous, nous désirions la destruction des impies; mais, d'après ce que je vois, vous n'avez tenu qu'un temps la main élevée, et n'avez suspendu le châtiment que pour frapper plus fort. » Et plus haut il lui dit: « Nous vous écrivions, en peu de mots, que tout le monde exalte vos victoires et y applaudit: dit le peuple contenté avec joie l'étendard de la croix élevé au milieu d'Alexan-

<sup>1</sup> Ep. 159. — <sup>2</sup> Ibid. ep. 47. — <sup>3</sup> Ibid. ep. 43. — <sup>4</sup> Ibid. ep. 49.

» drie, ainsi que les trophées lumineux opposés à l'hérésie. Homme plein de vertu  
 » et de zèle pour la foi! vous avez prouvé que votre silence jusqu'alors était plu-  
 » tôt l'effet de la prudence que de l'adhésion. »

» Mais Augustin et Jérôme ne sont pas les seuls saints qui aient eu cette opinion.  
 Qui fut jamais d'un caractère plus doux et plus humain qu'un S. Grégoire pape?  
 Et cependant écoutez ce qu'il écrivit à Gennade, patricien et exarque d'Afrique,  
 sur la suppression et la punition des hérétiques « Comme ' le Seigneur a rendu  
 » votre Excellence célèbre dans les batailles par l'éclat de ses victoires, il faut de  
 » même employer toutes les facultés de votre esprit et de votre corps pour vous  
 » opposer aux ennemis de son Eglise, afin que, par ces triomphes réunis, votre  
 » gloire s'augmente toujours davantage, c'est-à-dire, d'une part, par votre cou-  
 » rage à vous opposer dans les guerres extérieures aux ennemis de l'Eglise ca-  
 » tholique et à défendre le peuple chrétien, de l'autre, en soutenant fortement les  
 » combats de l'Eglise, comme soldat du Seigneur. Car il est clair que, si les hé-  
 » rétiques ont (Dieu nous en préserve!) la liberté de nuire, ils se soulèveront avec  
 » violence contre la foi catholique, pour insinuer, s'ils peuvent, le poison de leur  
 » hérésie dans les membres du corps chrétien et pour le corrompre. Car nous  
 » avons connu que, sans respect pour Dieu, ils s'élèvent contre l'Eglise catholi-  
 » que et cherchent à affaiblir la foi du nom chrétien. Mais votre Eminence ré-  
 » prime leurs efforts et courbe leurs têtes superbes sous le joug de la justice....  
 » Pour vous témoigner en outre l'affection de notre charité paternelle, nous  
 » prions le Seigneur de fortifier votre bras pour la répression des ennemis. »

Le S. Pontife exhorta également Pantaléon, préfet d'Afrique, à s'opposer à l'au-  
 dace des Donatistes. « Il est connu de votre Excellence, lui écrit-il <sup>2</sup>, combien les  
 » lois poursuivent avec soin la détestable dépravation des hérétiques. Ce n'est  
 » donc pas une faute légère, si ceux qui sont condamnés et par l'intégrité de no-  
 » tre foi et par la défense des lois civiles, trouvent sous votre gouvernement la  
 » licence de circuler de nouveau. Car la hardiesse des Donatistes s'est tellement  
 » accrue dans vos contrées, à ce que nous avons appris, que non-seulement ils  
 » chassent, par leur autorité pestilentielle, les prêtres de la foi catholique de leurs  
 » églises, mais en outre ils ne se font pas difficulté de rebaptiser ceux qui dans  
 » la vraie confession avaient été régénérés dans l'eau. Et nous sommes bien sur-  
 » pris, que, pendant que vous présidez dans ces lieux, des hommes si pervers  
 » soient libres de se livrer à de tels excès. Car, en premier lieu, faites attention au  
 » jugement que porteront de vous les hommes, si ceux qui dans d'autres temps fu-  
 » rent réprimés justement trouvent sous votre administration la voie ouverte à  
 » leurs iniquités. Sachez, en second lieu, que notre Dieu vous redemandera les  
 » âmes perdues par votre faute, si vous manquez d'apporter tous les remèdes  
 » possibles à de si énormes délits. Que votre excellence ne prenne point en mau-  
 » vaise part cet avis; car nous vous aimons comme notre propre fils, et c'est pré-  
 » cisément pourquoi nous vous avertissons de ce qui peut vous être utile. »

» Une autre lettre de S. Grégoire nous donne une idée très-exacte du zèle et en  
 même temps de la moderation de ce pape. Dominique, évêque de Carthage <sup>3</sup>, avait  
 réuni un synode contre les Donatistes, et avait obtenu de l'Empereur les édits  
 contre ces mêmes hérétiques. Une des lois établies par lui dans le synode, était  
 qu'on devait rechercher partout les hérétiques, et punir par la privation des  
 biens et des dignités ceux qui négligeraient cette recherche. Or, le saint pontife  
 loue le zèle de Dominique à s'opposer aux hérétiques et à en préserver sa pro-  
 vince. Mais en même temps il désapprouve la peine imposée à la négligence dans  
 la recherche des hérétiques, comme étant une occasion facile de scandale :  
 « Après avoir lu, lui dit-il, vos lettres, nous nous sommes réjouis de votre zèle  
 » pastoral, et de voir les empereurs très-pieux repousser les calomnies des per-  
 » sonnes vénales, présentées sous le motif de religion; nous nous sommes réjouis  
 » surtout de ce que votre fraternité a cherché à préserver la province d'Afrique,  
 » et n'a pas manqué de mettre, avec sa ferveur sacerdotale, un frein aux sectes  
 » errantes des hérétiques.... Bien donc que les choses en soient à ce terme, et

<sup>1</sup> L. 1, ep. 74. — <sup>2</sup> L. 4, ep. 34. — <sup>3</sup> L. 5, ep. 5.

» que nous désirions toujours de voir tous les hérétiques réprimés avec vigueur  
 » et avec justice par les prêtres catholiques, toutefois, après un sérieux examen,  
 » il nous est venu la crainte que ce que vous avez fait ne soit une cause de scan-  
 » dale (Dieu veuille éloigner ce malheur de nous !) pour les primats des autres  
 » conciles ; car, à la fin du synode vous avez prononcé une sentence par laquelle,  
 » en ordonnant de rechercher les hérétiques, vous avez ajouté la punition de la  
 » privation des biens et des dignités pour ceux qui négligeraient de le faire. Il  
 » est donc mieux, mon cher frère, dans les choses à corriger au dehors, d'obser-  
 » ver d'abord la charité intérieure, et d'être sujet (ce que nous croyons très-con-  
 » venable à votre dignité) des personnes de condition même inférieure à la  
 » nôtre. »

» De ces trois témoignages de S. Grégoire, nous tirons trois réflexions : 1<sup>o</sup> que  
 les hérétiques étaient même anciennement punis pour cause de foi ; 2<sup>o</sup> que les  
 prêtres eux-mêmes exhortaient les princes à exercer de semblables châtimens ;  
 3<sup>o</sup> qu'on imposait aux catholiques l'obligation de dénoncer les hérétiques, et  
 que S. Grégoire, tout en désapprouvant l'excès de la peine imposée à ceux qui  
 négligeraient de le faire, ne condamne pourtant ni l'ordre de dénoncer, ni la li-  
 berté prise par les évêques d'imposer une telle obligation. Donc, reprenons-nous,  
 du temps de S. Grégoire et suivant son sentiment même, on ne regardait pas  
 comme contraire à l'esprit de l'Evangile de punir corporellement les hérétiques.

» Cependant nous n'avons peut-être pas cité de S. Grégoire ce qu'il y a de plus  
 favorable à l'Inquisition. On avait rapporté<sup>1</sup> au saint pontife, que dans le concile  
 de Numidie il se faisait plusieurs choses contre l'enseignement des Pères et les  
 ordonnances des canons. Ce n'étaient pas des choses qui blessassent la foi, et  
 néanmoins observez avec quel zèle et avec quelle force il s'oppose à ce désordre.  
 Il comment l'évêque Colombo pour s'enquérir de ces excès, et en même temps il re-  
 commande au patrice Gennade de lui fournir, s'il est besoin, le secours du bras  
 séculier. « Et parce que nous ne pouvons plus tolérer les fréquens troubles que  
 » causent de tels désordres, écrivait le saint pontife à Gennade, nous en avons  
 » commis l'Inquisition à Colombo, notre frère et notre co-évêque, du mérite  
 » duquel nous ne pouvons douter, d'après l'accroissement que prend chaque  
 » jour sa réputation. C'est pour cela qu'en vous saluant avec une affection pa-  
 » ternelle, nous exhortons votre Excellence à lui procurer l'assistance de votre  
 » secours pour tout ce qui regarde la correction ecclésiastique ; car, si l'on laisse  
 » les fautes sans les découvrir et les punir, elles croissent davantage avec le  
 » temps et vont jusqu'à l'excès. »

» Voulez-vous un autre témoignage encore plus fort ? Il était venu à la connais-  
 sance de S. Grégoire, qu'à Terracine il y avait des personnes qui commettaient dif-  
 férens excès contre la foi, jusqu'à adorer les plantes insensibles. Le saint témoi-  
 gne sa surprise à l'évêque Agnello de ce qu'il a laissé de telles actions impunies,  
 et il l'exhorte à châtier sévèrement de tels idolâtres, et à user même du bras sé-  
 culier pour les corriger. Ecoutez ses paroles : « Il nous a été rapporté<sup>2</sup> que quel-  
 » ques-uns, chose qu'on ne devrait pas même dire, adorent les arbres et com-  
 » mettent beaucoup d'autres choses contraires à la foi chrétienne. Nous sommes  
 » surpris que votre fraternité ait tardé à punir de tels excès par de sévères châti-  
 » mens. C'est pourquoi nous vous exhortons par cette lettre à les faire chercher  
 » avec diligence, et, après que vous aurez découvert la vérité, à leur infliger une  
 » punition telle qu'elle puisse apaiser Dieu et corriger les autres par l'exemple  
 » de leur châtement. Nous avons aussi écrit au vicomte Mauro, pour appuyer,  
 » dans cette affaire, votre fraternité, afin qu'elle ne trouve point d'excuse pour  
 » ne pas les punir. » En lisant cette lettre, je me figure certainement voir dans  
 Agnello un de nos inquisiteurs envoyés et excités par le pape contre les ennemis  
 de la foi, et soutenus à cet effet de l'assistance du bras séculier. Et vous, dites-  
 moi, qu'y voyez-vous, si n'est la même chose ?

» Je vais encore vous montrer un autre de ces inquisiteurs du pape Grégoire  
 C'est Gennaro, évêque de Cagliari en Sardaigne, à qui le saint pontife écrit<sup>3</sup> entre

<sup>1</sup> L. 4, ep. 7. — <sup>2</sup> L. 8, ep. 18. — <sup>3</sup> L. 9, ep. 56.

autres c  
 » core t  
 » sorcie  
 » sacrilè  
 » de Die  
 » ne ve  
 » serveu  
 » des to  
 » poser  
 » point  
 » soien  
 » l'âme  
 » saint o  
 » ses bul  
 » vous à  
 » mot à  
 » tentio  
 » pape l  
 » prouve  
 » Qu  
 » voyer  
 » S. Grég  
 » dépose  
 » battu p  
 » ut eum  
 » atque  
 » multor  
 » Le  
 » le sain  
 » par les  
 » dos, e  
 » pagan  
 » De  
 » matiq  
 » ciers  
 » schism  
 » goire  
 » transi  
 » cereno  
 » propt  
 » sancto  
 » Or  
 » Egypt  
 » jusqu  
 » Miser  
 » illius  
 » iidem  
 » zizan  
 » D  
 » non 4  
 » juren  
 » multo  
 » habit  
 » civita  
 » main  
 » deux

autres choses en ces termes : « Nous exhortons ensuite votre fraternité à veiller encore avec plus de chaleur contre les adorateurs des idoles, les aruspices, les sorciers, à parler publiquement contre eux et à les éloigner d'un si énorme sacrilège, par la persuasion de vos discours, soit en les menaçant du jugement de Dieu, soit par les craintes de la vie présente. Si vous trouvez d'ailleurs qu'ils ne veulent pas se corriger de semblables excès, nous voulons que votre zèle fervent les fasse arrêter : s'ils sont esclaves, châtiez-les avec des coups et par des tourmens qui puissent les changer; s'ils sont libres, il convient de les disposer à la pénitence par une honne et sévère prison; afin que ceux qui ne font point attention aux paroles salutaires et propres à les préserver de la mort, soient au moins réduits par les afflictions corporelles à recouvrer la santé de l'âme, que nous leur désirons. » Si un des papes qui ont institué les premiers le saint office, eût copié mot à mot ce passage de la lettre du pape Grégoire, dans ses bulles données aux inquisiteurs contre les ennemis de la foi, que trouveriez-vous à reprendre dans sa conduite? Cependant, si les papes ne l'ont pas transcrit mot à mot, il est certain qu'ils ne se sont point écartés des sentimens ni des intentions de Grégoire le Grand. Comment voulez-vous donc condamner dans le pape Innocent ce que vous êtes forcé de respecter dans le pape Grégoire, et approuver dans le pape Grégoire ce que vous critiquez dans le pape Innocent?

» Que diriez-vous à présent, si un pape ordonnait de battre sévèrement et d'envoyer en exil quelqu'un de son clergé? Et pourtant c'est ce qu'a fait le même S. Grégoire. Lisez la 71<sup>e</sup> lettre du livre II; vous y verrez l'ordre qu'il donne de déposer de sa charge un certain Hilaire, sous-diacre, et de l'exiler après l'avoir battu publiquement de verges : *Fratrem nostrum Pascasium volumus admoneri, ut eundem Hilarium prius subdiaconatus, quo indignus fungitur, prius officio, atque verberibus publice castigatum faciat in exilium deportari : ut unius pœna multorum possit esse correctio.*

» Le diacre Jean, auteur de la vie de cet illustre pontife, nous apprend comment le saint en usa afin d'éloigner les paysans du culte des idoles; il agit avec les uns par les prédications, et avec les autres en les faisant battre : *Barbaricinos Sardos, et Campanie rusticos, tam prædicationibus quam verberibus emendatos à paganizandi vanitate removerit.*

» De même, ayant appelé au synode qui devait se tenir à Rome les évêques schismatiques d'Istrie, et ceux-ci refusant malicieusement d'obéir, il envoya des officiers et des soldats pour les y conduire. On le voit dans la Supplique que ces schismatiques présentèrent à Maurice, et dans la lettre de l'Empereur à S. Grégoire où il dit : *In quibus omnes dixerunt, tuam Beatitudinem milites ad illos transmisisse cum uno tribuno, et excubitore, necessitatem imponentes præfato reverendissimo Severo, et omnibus episcopis, ut ad tuam Beatitudinem perveniant, propter diversam voluntatem quam habent ad sacra et catholica dogmata sacrosanctæ nostræ Ecclesiæ.*

» On ne doit point omettre l'exemple de S. Epiphane qui, ayant découvert en Egypte des Gnostiques, les dénonça aux évêques, et s'employa pour les faire exiler jusqu'au nombre de quatre-vingts environ. Il le raconte lui-même en ces termes : *Misericors Deus nos ab ipsorum improbitate liberavit;.... ut etiam episcopis illius loci ipsos ostenderem, et nomina in Ecclesia occultata deprehenderem, quo iidem civitate exigenterent (erunt autem nomina circiter octoginta), et civitas a zizaniosa ac spinosa ipsorum materie purgaretur.*

» Dans le quatrième concile d'Orléans, célébré l'an 541, il est ordonné, au canon 49, que les femmes surprises en adultère avec des clercs soient soumises au jugement ecclésiastique, et exilées de la ville suivant l'ordre de l'évêque : *Si quæ mulieres fuerint in adulterio cum clericis deprehense, de clericis districtione habitæ, mulieres ipsæ prout sacerdoti visum fuerit, districtioni subjacent, et à civitatibus, ut sacerdos præceperit, repellantur.* Dans le cinquième concile romain qui fut tenu sous le pape Simmaque l'an 503, les évêques, au nombre de deux cent seize, prononcèrent la peine de la confiscation des biens et de l'exil

<sup>1</sup> L. 3, c. 1. — <sup>2</sup> Apud Baron. ad an. 490, n. 78 et seq. — <sup>3</sup> Adv. Baros. l. 1. tit. 13. 20.

contre ceux qui machineraient des accusations calomnieuses et conspireraient contre les évêques; et ils ne le firent pas comme une nouveauté, mais comme une chose déjà établie<sup>1</sup>. *Hi qui adversa eis moliantur, sicut à sanctis patribus dudum statutum est, et hodiè synodali et Apostolici auctoritate firmatur, penitus abjiciantur; et exilio, suis omnibus sublatis, tradantur.* Voilà l'esprit et l'autorité de l'Eglise sur les criminels, autres mêmes que les hérétiques.

» Mais S. Léon n'a-t-il pas été un pape aussi illustre, aussi recommandable par sa sainteté et par son savoir que S. Grégoire, et ne vivait-il pas un siècle et demi avant ce dernier? Eh bien, voyons comment il a interprété l'esprit de l'Evangile et la pensée de Jésus-Christ. Notons, en premier lieu, ce qu'il a approuvé dans la conduite des princes chrétiens à l'égard des hérétiques; observons, en second lieu, ce qu'il a pratiqué lui-même particulièrement à cet égard.

» Nous trouvons d'abord qu'il loue et qu'il exalte les lois établies par les empereurs contre les Priscillianistes, et les efforts faits par les ministres de Dieu pour exterminer leur hérésie. « Nos pères, dit-il<sup>2</sup>, qui vivaient lorsque cette hérésie abominable prit le jour, s'employèrent par tout le monde, avec un zèle admirable, à chasser de toute l'Eglise cette fureur impie. Alors même les princes du monde détestèrent tellement cette démenée sacrilège, qu'ils voulurent en abattre l'auteur ainsi que beaucoup de ses disciples, par le tranchant de l'épée des lois publiques; car ils reconnurent que ce serait ôter toute pensée d'honnêteté, délier tout lien de mariages et bouleverser le droit divin et les lois humaines, que de permettre à ces hommes de vivre dans une telle profession. Cette sévérité servit beaucoup la douceur ecclésiastique, qui, contente du jugement sacerdotal et fuyant la punition par effusion de sang, reçoit néanmoins un véritable appui de la sévérité des lois des princes chrétiens, lorsque quelques-uns, par la crainte des supplices de cette vie, recourent quelquefois au remède spirituel. »

» Mais voyons ce que fit ce souverain pontife lui-même contre les Manichéens, cachés dans Rome, pour extirper leur secte infâme. Il les chercha, les découvrit, les punit par les censures ecclésiastiques, les ramena et les obligea à la pénitence publique, et enfin remit les obstinés au bras séculier pour être châtiés suivant les lois publiques. Vous ne direz peut-être pas que dès-lors on avait établi à Rome un tribunal d'inquisition contre les hérétiques, que l'Eglise exerçait déjà cette sévérité que vous imputez à la barbarie seulement de quelques siècles? Ecoutez donc ce qu'en dit le même pape dans une de ses lettres écrite à tous les évêques d'Italie, où il les exhorte à suivre son exemple dans la poursuite de cette secte : « Notre diligence nous a fait découvrir à Rome beaucoup de docteurs et de disciples de l'impïété manichéenne, notre vigilance les a démasqués, et par notre autorité et les censures nous les avons réprimés; ceux que nous avons pu ramener, nous les avons obligés à condamner Manès avec sa doctrine et ses réglemens et par une profession publique dans l'Eglise et par un acte signé de leur propre main, et en leur accordant la pénitence après cette confession, nous les avons tirés de leur impïété dévastatrice. Quelques-uns ensuite, qui s'y étaient tellement plongés qu'ils ont été inaccessibles à tout remède, ont été soumis aux lois suivant les constitutions des princes chrétiens; afin que leur contagion ne gâtât pas le saint troupeau, ils ont été condamnés par jugement public au bannissement perpétuel.... et parce que nous savons que quelques-uns des plus coupables par leur obstination se sont enfuis, nous vous avons envoyé la présente lettre par notre acolyte; afin qu'en ayant informé votre sainteté, mes très-chers frères, elle daigne agir avec plus de diligence et de précaution pour empêcher ces pervers Manichéens de trouver le moyen d'attaquer vos peuples et de former des maîtres de leur doctrine sacrilège. Car nous ne pouvons gouverner autrement le troupeau qui nous est confié, qu'en poursuivant avec le zèle de la foi divine les corrupteurs et les sujets déjà gâtés, et en éloignant avec toute la sévérité possible cette peste des âmes encore saines, afin qu'elle ne se propage pas davantage. C'est pourquoi je vous conjure, je vous exhorte et vous

<sup>1</sup> Concil. Mansi, t. vii, col. 253. — <sup>2</sup> Ep. 15. — <sup>3</sup> Ep. 3.

» avertis de veiller avec toute la diligence convenable et possible à la recherche de ces méchants, pour qu'ils ne trouvent pas moyen de se cacher. »

» Avez-vous entendu ? Ne vous semble-t-il pas voir dans le grand pontife S. Léon un de ces inquisiteurs qui vous sont si odieux, cherchant partout avec soin les sectateurs de l'hérésie, qui les arrête, les examine et les conduit à l'église avec le flambeau de la pénitence, pour y abjurer à la face du peuple leurs erreurs, et qui livre ceux qu'il trouve obstinés, au bras séculier pour être punis ? Direz-vous peut-être que S. Léon aussi se trompa dans cette conduite ? Donc un des plus saints et des plus savans pontifes qui aient occupé la chaire de S. Pierre, entendait moins au cinquième siècle l'esprit de l'Évangile, que vous ne l'entendez au dix-neuvième siècle, vous qui n'êtes ni si saint ni si savant, qui n'êtes ni pontife ni ministre de Dieu en aucune manière ? La vérité est, que l'usage de bannir les hérétiques était déjà établi à Rome depuis quelque temps, car nous avons une lettre d'Innocent I<sup>er</sup> adressée à l'évêque Laurent, dans laquelle il l'exhorte à chasser les partisans de l'hérétique Photin, et il ajoute que l'auteur de cette hérésie a déjà été banni de Rome. Mais il faut vous montrer la lettre de S. Innocent pour vous faire connaître un autre saint inquisiteur encore plus ancien que S. Léon ? « Nous avons été bien surpris, lui dit-il, à la lecture de votre » lettre, de voir les hérétiques sectateurs du poison de Photin non-seulement se » trouver sur votre territoire, mais de plus tenir des conciliabules dans les posses- » sions de quelques uns, de sorte qu'il n'y a presque pas d'endroit dans le monde » qu'ils aient choisi, pour habiter en aussi grand nombre qu'auprès de vous. Marc, » l'auteur de cette perverse doctrine, Marc, chassé depuis long-temps de Rome, » a osé devenir leur chef. Mais, afin de leur ôter la faculté de se pervertir davan- » tage et d'entraîner avec eux les âmes des simples et des agriculteurs dans l'a- » blime qui leur est destiné, il a été résolu contre eux, par les défenseurs de notre » Église, qu'ils seraient chassés, afin que ceux qui nient que le Christ Fils de » Dieu et Dieu avec lui ait été engendré avant tous les siècles de la substance du » Père, soient enveloppés dans la condamnation des Juifs qui nièrent et nient » encore sa divinité. C'est à vous, très-cher frère, d'exécuter ponctuellement cet » ordre, de peur que par un silence coupable vous ne veniez à perdre les peuples » qui vous sont confiés et à rendre compte à Dieu de leur perte. » Cet usage fut sans doute celui de l'Église romaine dans ces siècles, car on lit encore du pape S. Hormisdas, dans le livre pontifical : *Hic invenit Manichæos, quos etiam discussos cum examine plagarum exilio deportavit.*

» Nous avons déjà vu trois grands Pères de l'Église favorables à l'Inquisition ; en voici encore un autre, c'est S. Bernard, ce docteur si doux et si pacifique, et qui par la douceur de son esprit et de son cœur mérita le nom de *Mellifluus*. Et cependant écoutez avec quelle chaleur il poursuivit l'hérétique Arnould de Bresse, qu'on disait réfugié à Constance. Le suave docteur écrit à l'évêque de cette ville, et après avoir stimulé sa sollicitude pastorale à rechercher les ennemis du troupeau du Seigneur, il s'exprime ainsi : « Je parle d'Arnould de Bresse, et » plutôt au Ciel qu'il fût d'une doctrine aussi saine, que la vie qu'il professe est » rigoureuse.... Dans tous les lieux où il a vécu jusqu'à présent, il a laissé après » lui des traces si immondes et si cruelles, que là où il a mis une fois le pied, il » n'ose plus retourner. Enfin par beaucoup d'atrocités il a mis en rumeur et en » trouble la propre ville qui lui a donné le jour. Ce qui a fait qu'accusé auprès » du pape de schisme abominable, il a été chassé de sa patrie, et en outre con- » traint de jurer de ne plus y revenir sans la permission de sa Sainteté. Ensuite » il a été également banni du royaume de France comme insigne schismatique.... » et à présent, comme nous l'avons appris, il exerce l'art de l'iniquité auprès de » vous, et dévore votre peuple comme du pain.... Je ne sais comment, sachant » cela, vous pourriez agir mieux et plus salutairement, dans un si grand danger, » qu'en arrachant ce mal d'auprès de vous, suivant le conseil de l'Apôtre. Si » l'Écriture donne l'avis salutaire de prendre les petits renards qui gâtent la vi- » gne, ne doit-on pas à plus forte raison arrêter un loup grand et féroce, pour

<sup>1</sup> Innoc. ep. 20. — <sup>2</sup> Concil. Mansi, t. III, col. 1657. — <sup>3</sup> Ep. 125.

« l'empêcher de ravager la bergerie du Christ, d'égorger et de ruiner le troupeau ? » Il n'y a rien de semblable à l'exhortation que fait ce saint aux habitans de Toulouse de rechercher les hérétiques et de les chasser de leur pays. Ecoutez-en les fortes expressions : « A l'arrivée <sup>1</sup> de notre très-cher frère et co-abbé Bertrand de la Grande-forest, nous nous sommes réjouis et consolés à cause de ce qu'il nous a raconté de la constance et de la sincérité de votre foi en Dieu, de la persévérance de votre affection et de votre dévouement pour nous, de votre zèle et de votre haine contre les hérétiques, de sorte que chacun de vous peut dire avec justice : *Nonne qui oderunt<sup>2</sup> te, Domine, oderam, et super inimicos tuos tabescebam ? Perfecto odio oderam illos, et inimici facti sunt mihi.* Nous rendons grâces à Dieu de ce que notre arrivée parmi vous n'a point été sans effet, et de ce que, si notre séjour a été court, il n'a pas été infructueux : car vous ayant découvert la vérité par nos discours et par des miracles, il s'est trouvé des loups qui, venant à vous sous l'apparence de brebis, dévoraient votre peuple comme du pain ou comme des brebis de boucherie ; il s'est trouvé des renards qui démolissaient la très-précieuse vigne du Seigneur, c'est-à-dire votre ville ; ils ont été découverts, mais non pas arrêtés. C'est pourquoi, nos très-chers, continuez et arrêtez-les, afin qu'ils périssent entièrement, et qu'ils fuient de tout votre pays, car il n'est pas sûr de dormir dans le voisinage des serpens. » Ainsi S. Bernard a conseillé à un évêque, à des magistrats, de rechercher, d'arrêter, d'incarcérer et de bannir les hérétiques. Ou S. Bernard a été un chrétien trompé et trompeur, ou vous êtes des politiques séduits et séducteurs ; ou S. Bernard n'a jamais su ce que c'était que l'esprit de Jésus-Christ, ou vous ne le savez pas vous-mêmes ; ou c'est à tort que S. Bernard a été admiré et vénéré de l'Eglise, ou c'est injustement que le monde vous admire et vous vénère. Il vous faut choisir une de ces deux choses. Choisissez donc et répondez.

« Mais nous voulons vous empêcher de faire une réponse scandaleuse, et pour y réussir nous allons réunir les quatre autorités citées. Quatre célèbres Pères de l'Eglise, c'est-à-dire un S. Augustin, un S. Grégoire, un S. Léon et un S. Bernard ont approuvé, conseillé, commandé de poursuivre, incarcérer et punir corporellement les hérétiques. Or, ou ces quatre illustres Pères de l'Eglise n'ont pas entendu l'esprit de l'Evangile, ou ils l'ont entendu. S'ils l'ont entendu, la question est déjà décidée : le tribunal du Saint-Office n'est point contraire à la doctrine de Jésus-Christ. S'ils ne l'ont pas entendu, il faudra donc que l'autorité de quatre célèbres Pères de l'Eglise, si claire et si manifeste, dans une affaire si délicate et si sérieuse, et en matière si intéressante pour la discipline, soit totalement anéantie par celle de quelques politiques qui en font l'Evangile en savent bien plus que ces illustres Pères de l'Eglise. Mais, bon Dieu ! se peut-il faire que vous préféreriez cette dernière conséquence, et que vous veniez montrer hardiment à la face de tout le monde votre témérité ? Si cela pouvait être, ce serait l'argument le plus fort en notre faveur et en faveur de la cause que nous avons entreprise de défendre.

« Enfin, vous devriez savoir que Jérôme de Prague fut obligé, par le concile de Constance, composé de trois cents et plus d'évêques, d'abjurer divers articles de Jean Hus, dont le vingt-septième disait <sup>3</sup> : *Doctores ponentes, quod aliquis per censuram ecclesiasticam emendandus, si corrigi noluerit, seculari judicio est tradendus, pro certo sequuntur in hoc pontifices, scribas, et pharisæos qui Christum nolentem eis obedire in omnibus dicentes : Nobis non licet interficere quemquam, ipsum seculari judicio tradiderunt ; et quod tales sunt homicidæ graviorés, quàm Pilatus.* Cet article fut frappé par le concile des mêmes censures que ceux de Viclef, taxés pour le moins de téméraires et de séducteurs. »

C'est ainsi que parlent les défenseurs du Saint-Office ; et les autorités qu'ils allèguent sont si claires et si concluantes, qu'il n'y a pas d'interprétation qui puisse les affaiblir. Les ennemis de l'Inquisition n'opposent à de telles autorités que celle d'un S. Hilaire qui a désapprouvé la persécution contre les hérétiques. On lit ce passage dans son livre contre Auxence de Milan, adressé à tous les

<sup>1</sup> Ep. 244. — <sup>2</sup> Psal. cxxxviii, 21, 22. — <sup>3</sup> Conc. Const. sess. 19. Sess. 1. xvj, col. 296.

évêque  
 le ma  
 seco  
 de J  
 être  
 quel  
 Dieu  
 du  
 dan  
 spec  
 sou  
 des  
 tan  
 leu  
 lag  
 cre  
 cie  
 en  
 plu  
 ô  
 eff  
 qu  
 pa  
 ses  
 tr  
 sen  
 pa  
 «  
 trib  
 et le  
 souf  
 la v  
 des  
 cett  
 aux  
 vor  
 «  
 «  
 len  
 me  
 réc  
 dan  
 «  
 «  
 «  
 «  
 «  
 «  
 «  
 «  
 «  
 «  
 S.  
 no  
 lie  
 eu  
 fo  
 Co

évêques qui détestaient l'hérésie arienne; le voici : « Il convient d'abord de plaindre » le malheur de notre siècle et les folles opinions des temps présents, où l'on pense » secourir Dieu par des moyens humains, et où l'on cherche à défendre l'Église » de Jésus-Christ par ambition mondaine. Je vous demande, évêques, qui croyez » être tels, de quels moyens se servirent les Apôtres pour prêcher l'Évangile? De » quel pouvoir furent-ils soutenus pour prêcher Jésus-Christ et conquérir au vrai » Dieu presque tous les peuples idolâtres? Se sont-ils revêtus de quelques dignités » du palais pour y réussir? Non : mais après avoir été fouettés, ils chantaient » dans les prisons et au milieu des chaînes des hymnes à Dieu. S. Paul devenu le » spectacle du théâtre a-t-il employé les édits des rois pour assembler son Église » sous l'étendard de Jésus-Christ? Ou croirai-je plutôt que ce fut la protection » des Néron, des Vespasien, des Décius qui les défendit des haines qui donnèrent » tant de force à la confession de la parole divine? Se soutenant du travail de » leurs mains, réunis dans les cénacles secrets, parcourant les bourgs et les vil- » lages, et visitant par terre et par mer presque tous les peuples, malgré les dé- » crets du sénat et les édits des rois, n'avaient-ils pas les clefs du royaume des » cieux? Ou bien la puissance divine ne se fit-elle pas connaître assez clairement, » en dépit de la haine des hommes, alors que le nom du Christ était d'autant » plus préché, que l'on défendait plus soigneusement de le faire? Mais à présent, » ô douleur! les puissances de la terre protègent la foi divine, et Jésus-Christ » semble être devenu impuissant, tandis qu'on cherche à exalter son nom. On » effraie par les exils et les prisons, et l'on soumet par force à la foi de cette Église » qui n'a acquis la foi que par les exils et les prisons. Cette foi, qui fut cimentée » par la fureur des persécuteurs, dépendrait-elle aujourd'hui de la dignité de » ses disciples? elle qui fut propagée par des prêtres fugitifs ferait fuir les pré- » tres; elle se glorifierait d'être aimée du monde, elle qui ne peut être aimée de » Jésus-Christ si elle n'est l'ennemie du monde. Voilà ce que je puis dire en com- » parant l'Église des premiers temps avec la nôtre. » Ici les adversaires s'écrient : » « Peut-il y avoir un témoignage d'un saint Père plus évident contre le cruel » tribunal de l'Inquisition? Ne désapprouve-t-il pas en ces termes exprès les exils » et les prisons dans l'Église de Jésus-Christ? Ne veut-il pas que les travaux et les » souffrances soient les seuls soutiens de la prédication de la foi? Ne dit-il pas que » la violence et la force sont évidemment contraires à l'esprit de Jésus-Christ et » des Apôtres? Qu'importe donc l'autorité des Pères, dont vous vous prévaliez, si » cette même autorité vous est également contraire? Il convient plutôt aux uns et » aux autres de laisser de côté de semblables témoignages qui sont également fa- » vorables à nos deux opinions différentes. »

Voilà ce que disent les uns; et voici la réponse de leurs adversaires :

« Nous ne prétendons pas nier que S. Hilaire se soit montré opposé à la vio- » lence contre les hérétiques en matière de foi. On trouve encore mieux son senti- » ment sur ce point, dans son livre adressé à Constance Auguste, où, après s'être » récrié contre les violences des Ariens envers les catholiques, il ajoute qu'il con- » damnerait également de telles violences s'il les voyait employées contre les Ariens : » « Si on usait de semblables violences en faveur de la vraie foi, la doctrine des » évêques s'y opposerait, et dirait : Dieu est Seigneur universel, il n'a pas be- » soin d'hommage forcé, et ne veut pas de confessions involontaires. Il faut le » servir avec empressement, et non par hypocrisie. Il convient de l'adorer plutôt » à cause de nous qu'à cause de lui. Il ne peut accepter que celui qui veut se don- » ner à lui, il ne peut entendre que celui qui le prie, et ne peut imprimer le sceau » du salut que sur le front de celui qui a signé sa profession de foi. Il faut cher- » cher Dieu avec simplicité, le confesser, le connaître, l'aimer avec charité, l'ado- » rer avec crainte, et le retenir par une sincère volonté. » Voilà les sentiments de S. Hilaire, et vous voyez que nous n'usons d'aucun artifice pour les cacher.

« Mais en attendant vous devez de votre côté répondre à la question suivante : » nous vous demandons dans quel temps écrivait S. Hilaire? Il écrivait vers le mi- » lieu du quatrième siècle, c'est-à-dire peu d'années après que les empereurs » eurent commencé à adorer la croix de Jésus-Christ qui fut vénérée la première » fois à Rome par Constantin, fils aîné de l'Église, en l'année 312. Il écrivait sous » Constance, fils de Constantin, qui lui avait succédé dans une partie de l'Empire,

et qui était fauteur de l'hérésie des Ariens. Enfin, il écrivait dans des temps où la foi, à peine entrée dans le palais des empereurs, se voyait déjà forcée de fuir, poursuivie par l'hérésie; à une époque où la puissance des ténèbres appesantissait encore un sceptre de fer sur l'esprit aveugle des nations insensées. Il était donc alors nécessaire pour l'Eglise de continuer cet esprit de patience et de douceur qui avait animé ses enfans pendant trois siècles, dès que les mêmes persécutions continuaient à l'affliger. Nous pouvons répéter, avec S. Augustin déjà cité<sup>1</sup>, qu'alors ne s'accomplissait pas encore cette prophétie : *Et nunc, reges, intelligite; erudimini, qui judicatis terram, servite Domino in timore*; mais plutôt ce qui est écrit dans le même Psaume : *Quare fremuerunt gentes, et populi meditati sunt inania? astiterunt reges terre, et principes concenerunt in unum adversus Dominum, et adversus Christum ejus*. Quelle merveille y a-t-il donc si les Pères et les docteurs de ce temps inculquaient et répétaient les mêmes maximes, le même esprit, la même tolérance que dans les temps des Apôtres? Nous avons vu que S. Augustin, venu pour éclairer l'Eglise peu après la mort de S. Hilaire et élevé dans les mêmes principes, était aussi du sentiment<sup>2</sup> qu'on ne devait contraindre personne à l'unité du Christ; qu'on devait combattre par la discussion et vaincre par la raison, et ne pas s'exposer à nourrir dans l'Eglise de faux catholiques. Mais combien ne changea-t-il pas de sentiment, quand il eut expérimenté les maux occasionnés par l'impunité qu'obtenait l'audace des hérétiques<sup>3</sup> et l'amélioration qu'introduisit la sévérité des lois? Il est donc très-probable que, si S. Augustin avait été contemporain de S. Hilaire, il serait demeuré aussi ferme que ce Père dans son premier sentiment, et que, si S. Hilaire au contraire avait existé dans le temps de S. Augustin, il aurait vraisemblablement abandonné sa première opinion. Par conséquent, de même que l'autorité de S. Augustin ne nuit pas à notre assertion, parce qu'il l'a rétractée, de même celle de S. Hilaire, qui se trouve rétractée par le changement de temps et de circonstances et par les docteurs qui l'ont suivi, ne saurait lui nuire. Non, répétons-nous encore une fois, S. Augustin, S. Grégoire, S. Léon, S. Bernard, S. Hilaire ne se contredisaient point, car ces Pères ne furent d'avis différens qu'à cause des états différens de l'Eglise, et non pas pour avoir interprété diversément l'Evangile. Jésus-Christ, qui eut soin d'instruire son Eglise pour les siècles futurs, lui a donné d'illustres exemples de l'un et de l'autre : de la tolérance, lorsqu'il supporta en silence les outrages de ses persécuteurs; de la sévérité, lorsqu'armé d'un fouet il chassa les profanateurs du temple. Quelle contradiction y a-t-il donc, si dans le même Evangile les uns ont lu la douceur, les autres la sévérité, dès que ces deux choses y sont réellement contenues, mais pour être adaptées aux différens états et aux différens âges de l'Eglise? De plus, l'autorité de S. Hilaire prouve qu'il n'est pas toujours permis d'user de violence envers les hérétiques, et que quelquefois la douceur et la tolérance sont plus utiles. L'autorité des autres docteurs prouve qu'il n'est pas toujours interdit de châtier corporellement les hérétiques, et que quelquefois la sévérité et les punitions sont plus avantageuses. L'une et l'autre prouvent en même temps que ni la douceur ni la sévérité ne sont opposées à l'esprit de l'Evangile, qu'il convient seulement d'adapter l'une et l'autre aux diverses circonstances, et que la prudente distribution en appartient à l'Eglise seule, comme interprète de l'Evangile et dépositaire de la parole de Jésus-Christ.

» II.—Nous voilà à la seconde partie de la proposition que nous avons entrepris de prouver. Jusqu'ici nous avons établi, que, suivant le sentiment des Pères, il n'est point, contre l'esprit de l'Evangile de punir corporellement les hérétiques. Nous avons ajouté, que, suivant l'interprétation pratiquée par l'Eglise, cela n'était pas non plus opposé à l'Evangile : et c'est ce qui nous reste à démontrer.

» Les trois premiers siècles de l'Eglise furent l'époque de la douceur, et nous sommes déjà convenus qu'ils prouvent qu'il n'est pas toujours nécessaire de punir les hérétiques. La toute-puissance divine, voulant se manifester elle-même, et faire, par la splendeur de sa gloire, la conquête de l'incrédulité même la plus aveugle, avait refusé tout appui et secours humain. C'est pourquoi on a vu la foi prêchée par des pêcheurs pauvres et sans lettres, combattue par les puissances

<sup>1</sup> Ep. 93, ad Vincent. — <sup>2</sup> Ep. 93. — <sup>3</sup> Retra. l. 2, c. 5.

des téné  
pénétre  
martyrs  
tout l'u  
rasses, l  
et de su  
refusait  
puissan  
le bras  
et magi  
son imp  
prière v  
en se pr  
le même  
des nou  
pose au  
yeux de  
plant  
armes

» Mal  
de son  
toute-p  
le ciel  
juste é  
extrao  
second  
Quand  
et la se  
hérétic  
tous le  
à la pu  
et Mau  
n'éma  
En eff  
évêqu  
talie l  
pêche  
et Imp  
pas la  
tous l  
cinq  
voyer  
et de  
cile d  
ques,  
Diosc  
de Ca  
des a  
l'Orl  
de vo  
de Re  
des c  
Le si  
à qu

r A  
s, 4.  
7 L. C  
\* Ca

des ténèbres et du monde; sans honneur, sans armes, sans dignité; on l'a vu pénétrer dans les coins les plus reculés de la terre, et arrosée du sang de ses martyrs étendre ses racines multipliées et profondes, qui embrassent aujourd'hui tout l'univers. Elle combattait dans les armées couverte de carquois et de cuirasses, non pour sa propre défense, mais pour celle des empereurs, des gentils et de ses persécuteurs eux-mêmes. Loïn donc de chercher aucun appui, elle le refusait généreusement, et par de continels miracles renforçait surtout sa puissance et établissait ses conquêtes. Quel besoin y avait-il alors de réclamer le bras militaire contre les rebelles à l'Église? Simon se montre-t-il hérésiarque et magicien? Eh bien! tandis qu'il donne en plein théâtre la dernière preuve de son impiété en s'élevant en l'air par le secours des démons, S. Pierre élève sa prière vers Dieu, et dans le même instant l'imposteur se rompt les deux jambes en se précipitant à terre <sup>1</sup>. Ananie et Saphire sont-ils deux sacrilèges? Eh bien! le même apôtre avec deux paroles <sup>2</sup> les fait tomber à terre morts, pour l'exemple des nouveaux convertis. Elymas est-il un magicien et un faux prophète qui s'oppose aux prédications de l'Évangile? Dès-lors l'apôtre S. Paul <sup>3</sup> lui couvre les yeux de ténèbres, en punition de sa résistance. La toute-puissance divine, triomphant ainsi de ses ennemis par ses propres forces, ne laissait à l'Église que les armes de la prière, de la douceur et de la charité.

» Mais après que la toute-puissance fut arrivée à son but, et que la foi, fortifiée de son bras, eut lavé dans le bain sacré le front des empereurs eux-mêmes, cette toute-puissance parut se retirer peu à peu et se renfermer une seconde fois dans le ciel avec les étendards de sa victoire. Ce changement était un effet de cette juste économie de providence d'après laquelle Dieu ne veut user des moyens extraordinaires que dans les besoins extraordinaires, et emploie plutôt les causes secondes et les instrumens créés pour procurer sa gloire et le salut des hommes. Quand les orateurs succédèrent aux pécheurs, la splendeur succéda à la pauvreté, et la sévérité partagea l'empire avec la douceur. On commença alors à punir les hérétiques de l'exil <sup>4</sup>, ou d'amendes pécuniaires <sup>5</sup>, quelquefois par la perte de tous leurs biens <sup>6</sup>, et enfin, à cause de leur témérité et de leur audace, on en vint à la peine capitale <sup>7</sup> qui fut ordonnée contre eux par les empereurs Valentinien et Marcien. Il est vrai que ce n'était pas l'Église qui faisait ces lois, mais elles n'émanaient du palais des empereurs qu'avec l'approbation de cette même Église. En effet, le concile d'Aquilée, assemblé l'an 381 contre Palladius et Secundanus, évêques ariens, n'implorait-il pas le secours des empereurs <sup>8</sup> pour chasser de l'Italie le sacrilège Julien Valens, pour soutenir les décrets du concile, et pour empêcher les assemblées des hérétiques conformément aux décrets ecclésiastiques et impériaux? Au concile de Milan, célébré l'an 389, S. Ambroise n'approuva-t-il pas la loi de Théodose contre Jovinien et ses sectateurs <sup>9</sup>, qui bannissait des villes tous les sectateurs de cet hérétique, comme insignes corrupteurs de la foi? Le cinquième concile de Carthage ne se réunit-il pas principalement <sup>10</sup> afin d'envoyer une solennelle ambassade aux empereurs pour l'extirpation de l'idolâtrie et de l'hérésie, et l'établissement final de la paix dans l'Église d'Afrique? Le concile de Milève, tenu en 416, considérant les désordres et les ravages des hérétiques, ordonna <sup>11</sup> aux légats du concile d'implorer le bras de la puissance séculière. Dioscore d'Alexandrie, ayant été déposé par le synode œcuménique de Calcédoine, fut remis au pouvoir du bras séculier, ensuite exilé et conduit par des archers impériaux à Gangra, ville de la Paphlagonie. Le troisième concile d'Orléans, assemblé en 538, ordonna aux gouverneurs des villes et autres lieux <sup>12</sup> de veiller avec zèle pour que dans leurs districts il n'existât point d'hérétiques, de Rebaptisants, d'Incontinens; et pour les forcer à vivre en catholiques, il menaça des censures ecclésiastiques ceux qui seraient trop négligens ou trop indulgens. Le sixième concile de Tolède exalte la piété du roi Cintilan <sup>13</sup> pour avoir défendu à quiconque ne professerait pas la religion catholique de vivre dans son royaume,

<sup>1</sup> Arnob. l. 1 in Gentes. Euseb. Hist. l. 2, c. 14. Sulp. Sev. Hist. l. 2, August. l. de Her. 1. — <sup>2</sup> Act. v, 4. — <sup>3</sup> Act. xiii, 8. — <sup>4</sup> L. Ariani, c. de Hæreticis. — <sup>5</sup> L. Cuncti hæretici. — <sup>6</sup> L. Manichæi. — <sup>7</sup> L. Quicumque. — <sup>8</sup> Ambro. ep. 10. — <sup>9</sup> Ibid. ep. 42. — <sup>10</sup> Can. 15. Binio ad concil. 5 Carthag. — <sup>11</sup> Can. 11. — <sup>12</sup> Ibid. — <sup>13</sup> Apud Labbe, an. 638, can. 3.

et il conjure les successeurs de ce prince de maintenir inviolablement cette loi. Le concile de Toulouse, tenu l'an 1129, établit l'Inquisition, les jugemens et les peines contre les hérétiques; de même celui de Narbonne tenu l'an 1235,<sup>1</sup> celui d'Albi l'an 1254<sup>2</sup>, celui de Béziers l'an 1246<sup>3</sup>, celui d'Arles, l'an 1234. Deux conciles généraux n'ont-ils pas approuvé et encouragé l'Inquisition contre les hérétiques, savoir : celui de Vienne et le quatrième de Latran? celui de Vienne, en déléguant les inquisiteurs pour les causes de foi, chargeant les évêques de coopérer, en union avec eux<sup>4</sup>, à l'extirpation des hérésies, enjoignant en outre la sûreté des prisons pour les coupables, la fidélité des gardes, leur vigilance, leur secret, et confirmant les anciens décrets sur de telles affaires. Celui de Latran ne le fit-il pas ensuite par l'ordre qu'il donna de livrer les hérétiques au bras séculier, pour être punis d'une juste peine, appliquant les biens des laïques au flsc et ceux des clercs à l'Eglise? Ecoutez ses paroles : *Damnati vero secularibus potestatibus presentibus aut eorum baillivis relinquuntur animadversione debiti puniendi, clericis prius à suis ordinibus degradatis : ita quòd bona hujusmodi damnatorum, si laici fuerint, confiscentur : si verò clerici, applicentur ecclesiis, à quibus stipendia perveperunt.... Moneantur autem, et inducantur, et si necesse fuerit, per censuram ecclesiasticam compellantur seculares potestates, quibuscumque fungantur officis, ut sicut reputari cupiunt et haberi fideles, ita pro defensione fidei prestant publicè juramentum, quod de terris suæ jurisdictioni subjectis universos hæreticos ab Ecclesiâ denotatos bonâ fide pro viribus exterminare studebunt.*

« Cela ne suffit pas. Voilà bien quel a été le sentiment clair et exprès de l'Eglise. Mais dans la pratique, sa conduite a-t-elle été différente? Après l'érection du tribunal du Saint-Office, n'a-t-on pas vu cette institution se répandre dans une grande partie des pays catholiques, ayant des lois, une autorité, des privilèges, et soutenue pendant plus de cinq siècles de la puissance de beaucoup de princes, à la face de toute l'Eglise? Cette Eglise a-t-elle jamais désapprouvé ou abandonné ce tribunal, et les constitutions émancées de Rome en sa faveur n'ont-elles pas été adoptées dans presque tous les pays où il était établi? Eh bien! après ces faits, raisonnons avec un peu de philosophie catholique.

« Les conciles particuliers de l'Eglise depuis le quatrième siècle, deux conciles œcuméniques et une longue pratique de l'Eglise, ont approuvé et décrété les peines corporelles contre les hérétiques. Les faits et les canons que je vous ai cités en sont une preuve palpable et sans réplique. Mais vous, vous dites que c'est une pratique contraire à l'esprit de Jésus-Christ de punir corporellement les hérétiques. Donc, selon vous, les conciles particuliers de l'Eglise, deux conciles œcuméniques et une longue pratique de l'Eglise ont approuvé et décrété une chose contraire à l'Esprit de Jésus-Christ, chef et instituteur de l'Eglise. Je vais plus loin. Mais si une série de conciles particuliers pendant tant de siècles, deux conciles œcuméniques et la pratique de l'Eglise durant un si long espace de temps, ont pu errer sur un point de morale chrétienne, ils pourront errer également sur tout autre point de morale. Donc une longue série de conciles particuliers avec deux conciles œcuméniques et la pratique constante de l'Eglise pendant plusieurs siècles, ne sont pas à l'abri de l'erreur, en fait de morale, et peuvent très-bien être réputés erronnés et contraires à l'esprit de l'Evangile. En conséquence, tout chrétien peut interpréter l'Evangile à son gré, tout libertin peut raisonnablement reprendre l'Eglise. Et Jésus-Christ aura fait une fausse promesse en promettant d'assister son Eglise jusqu'à la fin des siècles. Que dites-vous de ces conséquences? Sont-elles, ou ne sont-elles pas légitimes? Pour prouver qu'elles ne sont pas légitimes, il vous faut nier les faits et les canons cités et qui servent d'introduction à ce raisonnement; mais l'histoire des conciles et de l'Eglise vous dément et vous confond. Si ces canons sont légitimes, comment osez-vous, avec le nom de catholique, avancer des propositions si contraires à votre nom et à votre profession? Fermez donc plutôt l'Evangile, et rougissez de

<sup>1</sup> Labbe, Conc. t. xiii. — <sup>2</sup> Ibid. — <sup>3</sup> Ibid. t. xiv. — <sup>4</sup> Ibid. — <sup>5</sup> R. In Clem. pp. De Her. — <sup>6</sup> Conc. Labbe, t. xiii, col. 974, cap. 15 de Hæreticis.

votre in-  
sens co-  
» Il y a  
nouvell  
pape Ju-  
virent e-  
quonda  
tatibus  
odum s-  
vous ce  
siècle,  
contre  
idoles.  
qu'il m-  
gentils  
qui étai-  
les sold-  
l'invest-  
cette m-  
raire? M-  
et hono-  
voulons  
C'est le-  
tique te-  
instrum-  
furieux  
mais il  
effrayés  
cet infâ-  
paraît p-  
discour-  
Sérapis;  
du gran-  
toutes l-  
dans les  
aux divi-  
évêques  
Eunapi-  
grâces  
quer un  
qui vou-  
bien il  
Marc,  
niciens  
moines  
reurs, c-  
pour ce-  
charge  
les sub-  
échang-  
pas voi-  
armée  
c'est un  
et agit  
» Nou-  
dans le

<sup>7</sup> Julii-  
l. 5, c. 2

vosre ignorance et de la présomption avec laquelle vous l'interprétez dans un sens contraire à celui de l'Eglise vosre mère et vosre protectrice.

Il est vraiment étrange que parmi les catholiques on veuille représenter comme nouvelle, une pratique d'ailleurs si ancienne de l'Eglise. Les Ariens, écrivait le pape Jules aux Eusébiens<sup>1</sup>, furent chassés par Alexandre de son diocèse, et se virent ensuite expulsés de toutes les villes : *Ariani a beatorum memoriarum Alexandro quondam Alexandriae episcopo ob impietatem ejecti, non solum à singulis civitatibus expulsi sunt, sed et ab omnibus pariter, qui ad Nicenum magnam synodum simul convenerant, anathemate sunt damnati*. Esprits tolérans, voyez-vous cet homme entouré d'une haie de soldats? C'est un inquisiteur du quatrième siècle, le zèle S. Marcel, évêque d'Apamée, qui, muni des édits de Théodose contre la superstition païenne<sup>2</sup>, démolit dans son diocèse tous les temples des idoles. Mais vraiment, direz-vous, il reçut la récompense de ses excès : tandis qu'il marchait<sup>3</sup> à la tête de ses soldats pour démolir un temple des païens, les gentils se rassemblaient pour la défense de leur religion. L'inquisiteur Marcel, qui était faible, s'arrête hors de la portée des flèches ennemies : mais pendant que les soldats sont occupés à l'attaque du temple, quelques gentils le voient seul, l'investissent, le prennent, le jettent dans le feu et le tuent. Que dites-vous de cette mort? Vous voudriez dire qu'elle fut une juste punition de son zèle téméraire? Mais ne savez-vous pas que l'Eglise ancienne et la moderne ont honoré et honorent Marcel comme un martyr de la foi? Attendez un moment; nous voulons vous montrer dans le même siècle un autre inquisiteur aussi résolu. C'est le célèbre Théophile, évêque d'Alexandrie, qui détruisit dans sa ville l'antique temple de Bacchus, et qui exposa en public, à la honte de l'idolâtrie, les instrumens secrets de la superstition des gentils. Les philosophes païens<sup>4</sup> en sont furieux, et excitent le peuple, ils font un impie carnage de tous les chrétiens; mais il faut ensuite céder aux édits impériaux, et les prêtres païens, confus et effrayés, abandonnent leurs temples au zèle invincible de Théophile. On voit alors cet infatigable inquisiteur, implorant les prières des moines, lorsqu'il se préparait pour la destruction universelle de l'idolâtrie. Déjà le soldat animé par ses discours frappe de sa hache à coups redoublés les machoires concaves du grand Sérapis; la tête du dieu tombe à ses pieds, et une vile armée de souris, épouvantée du grand vacarme de sa chute, sort de ses entrailles avec précipitation. Dans toutes les villes d'Egypte, dans tous les bourgs, dans tous les champs et jusque dans les déserts, partout où il existe des temples ou de petites églises consacrées aux divinités profanes, on voit des soldats, sur les instances et à l'instigation des évêques, occupés à les renverser, les détruire et les démolir. Le sophiste païen Eunapius pleure la ruine de l'idolâtrie, tandis que l'inquisiteur Théophile rend grâce à Dieu et s'applaudit lui-même de la victoire. Je dois pourtant vous indiquer un autre fait qui n'est pas moins fort, et qui a pour auteur celui peut-être à qui vous pensez le moins. Avez-vous ouï raconter de S. Jean-Chrysostôme combien il fut humble, modeste et doux? Ses ouvrages en font assez foi. Néanmoins Macc<sup>5</sup>, diacre de S. Porphyre, évêque de Gaza, lui annonce que quelques Phéniciens retiennent encore le culte des idoles; que fait-il? Il réunit une armée de moines et de soldats, et envoie cette armée munie des ordonnances des empereurs, comme une croisade à la destruction de l'idolâtrie. Ecoutez encore : comme pour cette expédition il fallait de l'argent, et qu'il ne veut pas qu'elle soit à la charge du trésor royal, il engage les dames chrétiennes les plus riches à fournir les subsides nécessaires, leur promettant toutes les bénédictions du Ciel en échange de cette aumône. Qu'en dites-vous, esprits tolérans? Ne vous semble-t-il pas voir dans S. Jean-Chrysostôme un de ces rigides inquisiteurs, et dans son armée une de ces nombreuses croisades que vous détestez tant? Et cependant c'est un saint évêque, un esprit doux, un docteur de l'ancienne Eglise, qui pense et agit ainsi.

» Nous vous prions de faire ici en passant une petite réflexion sur ces trois faits : dans les trois premiers siècles de l'Eglise les évêques ont-ils jamais tenté de pa-

<sup>1</sup> Julii 1, ep. ad Eusebianos, n, 5, apud Constant. et Theodor. Hist. l. 1, 6, 5. — <sup>2</sup> Théod. Hist. l. 5, c. 21. — <sup>3</sup> Sozom. l. 7, c. 15. — <sup>4</sup> Id. l. 8, c. 15. Socrat. l. 5, 6, 16. — <sup>5</sup> Theod. Hist. l. 5, c. 29.

relles expéditions? Non sûrement. Comment donc les pasteurs du quatrième siècle ont-ils entrepris des expéditions si hardies sans en trouver d'exemple chez leurs prédécesseurs? parce qu'ils ont cru que leurs prédécesseurs auraient agi de même s'ils avaient été les maîtres de le faire, et qu'ils ne l'avaient pas fait parce qu'ils vivaient sous des empereurs païens. Si vous lisez l'histoire, vous verrez que l'esprit de l'Eglise a été de tenter toujours en premier lieu, pour réduire les égarés, les voies de douceur, et, celles-ci ne suffisant pas, d'opposer les censures, et même la force, quand elle l'a pu faire sans scandale et sans perdre les bons, et quand elle ne l'a pu, elle s'est contentée de tolérer ces égarés, de gémir et de prier.

» Souffrez que j'ajoute quelques autres exemples du zèle de l'ancienne Inquisition contre les ennemis de la foi, sans sortir presque du sixième siècle. Marc, diacre de Gaza, dont nous venons de parler, raconte dans la Vie de S. Porphyre<sup>1</sup> que Jean, évêque de Césarée en Palestine, et S. Porphyre, évêque de Gaza, se rendirent en personne auprès de l'empereur Arcadius pour obtenir le rescrit de la destruction des temples des idoles, comme de fait ils l'obtinent. Il y rapporte encore<sup>2</sup> la démolition faite par S. Porphyre des temples idolâtres dans Gaza, et en particulier de celui de Marna, le plus célèbre de tous. Il dit<sup>3</sup> qu'un enfant de sept ans, s'étant mis à parler miraculeusement en grec sans l'avoir jamais appris, enseigna le moyen de brûler le temple. Le diacre Marc ajoute, qu'après la destruction du temple de Marna et des autres idoles, le nombre des chrétiens s'accrut tous les ans. S. Parthenius, évêque de Lampsaque dans l'Hellespont, demanda aussi et obtint de Constantin<sup>4</sup> la permission d'abattre les temples des idoles, comme de fait il les abattit, et bâtit à leur place une église très-belle et très-ornée. Et Sulpice Sévère ne raconte-t-il pas dans la Vie de S. Martin<sup>5</sup> qu'il détruisit aussi un temple très ancien des idoles<sup>6</sup>; qu'il en brûla un autre; qu'il en renversa un troisième avec l'aide de deux anges armés contre les habitans du pays; qu'il en abattit encore plusieurs, Dieu l'aidant encore miraculeusement par des prodiges et par la force<sup>7</sup> de ses prédications? On voit que cette occupation, de détruire les temples des idolâtres, était ordinaire aux saints Inquisiteurs des premiers siècles. On lit la même chose du bienheureux Abraham, dans sa Vie écrite par S. Ephrem<sup>8</sup>; l'évêque S. Galle, n'étant encore que diacre, brûla un des plus fameux de ces temples<sup>9</sup>.

» S. Fulgence n'a-t-il pas été un homme très-savant et très-prudent? Et pourtant, étant évêque, il falsait corriger à coups de verges les turbulens qui ne s'étaient pas rendus à ses avertissemens paternels. *Aliquantos inquietos<sup>10</sup> verbis, aliquantos verberibus coercerat, quos culpa manifesta flagellari coegerat. Ità villa cunctorum salubri disputatione mordebat, ut nullius interserens nomen, omnes cogeret metuere, et latentia quoque peccata salubriter timendo deserere.*

Outre S. Léon et Innocent I, que nous avons vus chasser les hérétiques de Rome, Anastase ne nous montre-t-il pas le même zèle dans S. Sirice, pape du quatrième siècle, dont il dit expressément : *Manichæos exilio deportavit<sup>11</sup>*. De même S. Hormisdas, au commencement du sixième siècle : *Illic invenit Manichæos, quos etiam discussos cum examinatione plagarum exilio deportavit, quorum colices ante fores Basilicæ Constantinianæ incendio concremavit.*

» Ce que le pape Pélage écrivait au patrice Narsès, sur la répression des schismatiques et des hérétiques, sur la force du pouvoir séculier, est encore plus clair : *Quia regula patrum, lui dit-il<sup>12</sup>, hoc specialiter constituerunt, ut si qua ecclesiasticæ officii persona, cui subjectus est, restiterit, vel seorsum collegerit, aut aliud altare exerxerit, seu schisma fecerit, iste excommunicetur, atque damnetur. Quod si forte, et hoc contempserit, et permanserit divisiones et schisma faciendò, per potestates publicas opprimatur.*

» Et S. Boniface n'écrivit-il pas au pape Zacharie, afin qu'il s'occupât de faire emprisonner les deux imposteurs Adelbert et Clément? *Ut per verbum<sup>13</sup> vestrum*

<sup>1</sup> Cap. 7. — <sup>2</sup> Cap. 8 et 9. — <sup>3</sup> Cap. 9, n. 66 et 67. — <sup>4</sup> Bolland. 7 febr. Vit. S. Lamps. c. 1, n. 7 et 8. — <sup>5</sup> Cap. 13. — <sup>6</sup> Cap. 14. — <sup>7</sup> Cap. 15. — <sup>8</sup> Inter Oper. S. Ephrem, t. 1, col. 144. — <sup>9</sup> Gregor. Turon. in Vit. Patr. vi, 6. — <sup>10</sup> Bolland. 1 jan. Vit. S. Fulgent. c. 20, n. 66. — <sup>11</sup> Anast. — <sup>12</sup> Conc. Labbe, t. vi, col. 467, ep. 3. — <sup>13</sup> Labbe Conc. t. viii, col. 322.

isti duo  
nonem  
Celui-ci  
tenait st

» S. El  
omettre  
écrit le b  
cim com  
extermin  
villas et  
regni Fre  
tes gran  
corum, i  
menta, e

Voilà  
décider e  
tion déjà  
vangile.  
conciles,  
de punir  
séquence  
catholique  
que le di

§ II.

« Pour  
server, d  
Quelle es  
cejà néce  
quelle d  
que, a b  
biens. O  
la foi, in  
fin de l'i  
les rapp

» Mais  
sont pro  
venance  
minons  
avant l'i  
ment et  
les circo  
que ce t  
tant de s  
sur l'his  
moyens  
rement f

» Or n  
teur de l  
fut tel, d  
évangéli  
lois et de  
même da  
» turbul  
» corrig

<sup>1</sup> Lib. I.

*isti duo hæretici mittuntur in carcerem.... Nemo cum eis loquatur vel communionem habeat, ne fortè fermento doctrinæ illorum fermentatus aliquis pereat.* Celui-ci n'est pas un saint du sixième siècle, mais un saint très-prudent et qui tenait strictement à l'ancienne discipline.

» S. Eloï appartient, il est vrai, au septième siècle; je ne dois pourtant pas omettre de vous rapporter un exemple lumineux de sa conduite. Voici ce qu'en écrit le bienheureux Audouin dans sa Vie <sup>1</sup>. *Secl et alium nihilominus apostatam cum comperisset Eligius evertere plebem Parisiis, grandi afficiens dehonestate, exterminavit ab urbe : similiter et alium, qui episcopum se simulans circumibat villas et plateas, decipiendo populum, diu carcere muceratum ejecit è finibus regni Francorum : nec non alios atque alios diversis artibus populum subvertentes grandi semper auctoritate est persecutus. Valdè enim oderat omnia hæreticorum, vel schismaticorum, cunctorumque præter catholicam doctrinam figmenta, et jugi instantiâ eorum insectabatur vesaniam.* »

Voilà donc les discours qu'on tient de part et d'autre; il s'agit maintenant de décider en faveur d'un des deux partis. Mais la sentence est déjà portée, la question déjà résolue; car il est certain que l'Eglise est un interprète sûr de l'Evangile. Il est également certain que l'Eglise, soit par ses docteurs, soit par ses conciles, soit par sa pratique, n'a point réputé contraire à l'esprit de l'Evangile, de punir corporellement les hérétiques suivant les circonstances. Donc... la conséquence est si simple, que je répète qu'il ne faut ni juge ni sentence, et que tout catholique, pour peu qu'il soit philosophe, peut aussi bien décider sur ce point que le plus grand penseur du dix-huitième siècle.

## § II. Le tribunal de l'Inquisition est-il utile dans les pays catholiques?

« Pour procéder avec clarté à l'examen de l'utilité de l'Inquisition, il faut observer, disent les défenseurs de ce tribunal, quelle est la fin de son institution. Quelle est donc sa fin? C'est d'empêcher ou d'extirper les hérésies naissantes ou déjà nées. Fin la plus avantageuse qui puisse exister pour la société humaine, laquelle devant travailler et pour le salut éternel et pour la paix civile et domestique, a besoin d'éloigner d'elle les obstacles qui lui ravissent l'un et l'autre de ces biens. Or un de ces plus grands obstacles est certainement l'hérésie, qui détruit la foi, introduit le schisme, infecte les mœurs et ne respecte pas les lois. Donc la fin de l'institution du Saint-Office est très-utile à la société humaine sous tous les rapports.

» Mais il ne suffit pas que le but en soit utile : il faut voir de plus si les moyens sont propres à obtenir ce résultat, car c'est de l'honnêteté de la fin et de la convenance des moyens que résulte cette utilité entière que nous cherchons. Examinons donc la proportion des moyens. Si nous eussions été interrogés sur ceci avant l'institution d'un pareil tribunal, il eût été nécessaire de peser attentivement et sérieusement le rapport intrinsèque de cette institution à sa fin, toutes les circonstances, tous les dangers; puis nous nous fussions prononcés. Mais puisque ce tribunal a été érigé dans l'Eglise formellement ou équivalement depuis tant de siècles, l'examen sera plus court et plus sûr. Il ne faut que jeter les yeux sur l'histoire, et se demander, l'histoire à la main, si réellement par de tels moyens on a obtenu le plus souvent le but désiré. Si les résultats en sont ordinairement favorables, pourra-t-on dire que l'institution est préjudiciable?

» Or nous produisons un témoin irréfutable, c'est S. Augustin, le grand docteur de l'Eglise. Le fruit des édits des empereurs contre les hérétiques donatistes fut tel, que ce saint, enclin à la douceur, considérant les avantages de la sévérité évangélique, changea de sentiment, et devint un des plus sages apologistes des lois et des peines portées contre les enfans rebelles de l'Eglise. Ecoutez-le lui-même dans sa lettre déjà citée <sup>2</sup> à Vincent : « Les Donatistes sont excessivement turbulens; il ne me parait pas inutile de leur donner un frein et de les faire corriger par les puissances établies de Dieu. Car nous recueillons à présent les

<sup>1</sup> Lib. 1, c. 38. Speil. t. II, ed. Paris, an. 1723. — <sup>2</sup> Ep. 93.

» fruits de la punition d'un grand nombre, qui ont embrassé avec tant de sincérité l'unité catholique, la défendent, et se réjouissent d'avoir été dégagés de leurs erreurs précédentes; admirons-les avec autant de joie que d'étonnement.

» Je ne sais néanmoins par quelle force d'habitude, ils n'auraient pas pensé à changer en mieux, si, frappés de cette terreur, ils ne s'étaient appliqués avec sollicité à considérer que peut-être, en supportant par une fausse sagesse les châtimens temporels, non pour la justice, mais par perversité et présomption humaine, ils n'auraient trouvé ensuite auprès de Dieu que les peines dues aux inipies pour avoir méprisé ses avertissemens si pleins de douceur et ses punitions paternelles. » Et plus bas : « Si quelqu'un voyait son ennemi, devenu frénétique par l'effet d'une fièvre, courir vers un précipice, ne lui rendrait-il pas le mal pour le mal, s'il lui permettait de courir ainsi, plutôt que de chercher à l'arrêter et à le lier; bien que ce frénétique trouvât très-fâcheux ce qui réellement serait très-charitable et très-utile pour lui? Mais quand le malade aurait recouvré la santé, il rendrait à son sauveur d'autant plus d'actions de grâces qu'il l'aurait trouvé moins indulgent. Ah! si je pouvais vous montrer combien de circoncellions mêmes, devenus catholiques déclarés, condamnant leur vie passée et l'erreur malheureuse par laquelle ils pensaient faire en faveur de l'Eglise tout ce qu'ils faisaient témérairement pour la troubler! qui d'ailleurs ne seraient pas arrivés à cet état de salut s'ils n'eussent été liés comme des frénétiques, par les nœuds de ces lois qui vous déplaisent tant! Que dirai-je de cet autre genre d'infirmité très-grave de ceux qui, n'étant ni turbulens ni audacieux, mais subjugués par une certaine paresse invétérée, nous répondaient : Vous dites vrai, nous n'avons rien à vous répliquer; mais il est dur d'abandonner la tradition de nos pères. Ne devait-on pas secourir salutairement ceux-là par les punitions temporelles, pour les faire sortir de cette espèce de léthargie et veiller à la conservation de leur salut éternel dans l'unité? Combien de ceux-là, joyeux maintenant d'être parmi nous, condamnent l'ancien poids de leurs œuvres pernicieuses, et avouent que nous devons leur être importuns, pour qu'ils ne périssent pas écrasés de leurs anciennes habitudes comme d'un souccil mortel! » Continuez à lire cette lettre, et vous y verrez répétés partout les mêmes sentimens, qu'un grand nombre des plus obstinés Donatistes, effrayés des lois impériales, étaient devenus de bons et sincères catholiques. Or n'est-ce pas là un témoignage ancien, authentique et digne de la plus grande foi qu'un vrai philosophe puisse exiger? Et pourtant ceci se passait dans les premiers siècles de l'Eglise; ceux qui recueillaient ce fruit étaient les mêmes qui jusqu'alors avaient été élevés dans la plus douce tolérance. Serait-il ensuite étonnant si, dans des temps postérieurs, l'Eglise étant devenue adulte et protégée par les monarques catholiques, on a espéré conserver la foi et éloigner la contagion par la crainte des châtimens temporels?

» Vous avez déjà vu précédemment quel fut le zèle que S. Jérôme inspira à l'évêque Théophile contre les Origénistes; zèle qui détermina ce prélat à chasser de Nitrie les moines leurs sectateurs et défenseurs. Or quel fut l'effet d'un châtimement si exemplaire? Ce fut, comme l'atteste le même docteur, de rendre la paix et la foi à l'Eglise et à tous ces monastères : « Quand vous aurez embrassé, écrit-il à l'évêque Théophile, le moine Théodore, réjouissez-vous de la tranquillité de l'Eglise. Car il a vu tous les monastères de Nitrie; il peut rendre compte de la continence et de la douceur de leurs moines, et dire comment la paix a été rendue à l'Eglise et la sainte discipline conservée, dès que les sectateurs d'Origène ont été éteints et chassés. »

» Mais voyons si un autre des Pères déjà cités, le grand pontife S. Léon, a cru la crainte des châtimens propre à préserver les catholiques de l'hérésie. Après avoir loué la sévérité des empereurs contre les Priscilliaristes, voici ce qu'il ajoute en preuve de l'utilité de leurs lois : « Cette sévérité aide beaucoup la douceur ecclésiastique, qui, quoique satisfait du jugement sacerdotal et abhorrant la vengeance ensanglantée, reçoit néanmoins une grande force des sévères constitutions des princes chrétiens, puisque quelquefois ceux qui craignent le supplice corporel ont recours au remède spirituel.

<sup>1</sup> L. 1, ep. select. 51. — <sup>2</sup> Ep. 15.

» Eusè  
héretiq  
» nèbre  
» et les  
» gnire:  
» et les  
» l'Eglis  
» qui ne  
» éprou  
runt pa  
et laetit  
mentata  
se coale  
tice fac  
» Mais  
tons : c  
user de  
plus sou  
les hére  
» à app  
» de mu  
» neme  
» suppe  
» doux  
» ai fai  
» cenda  
» honnr  
» par la  
rité no  
avoir f  
ment le  
» Por  
faits e  
Innoce  
contre  
le voye  
vant p  
» com  
» l'ext  
» Et v  
» bien  
» jour  
parler  
» Je  
néann  
tion de  
douziè  
» l'arr  
» gées  
» moy  
» de l  
» S. P  
» étar  
» Qu  
Dieu;  
que le

<sup>1</sup> Eu  
riani s

» Eusèbe parle aussi des avantages que produisit la loi de Constantin contre les hérétiques et les schismatiques <sup>1</sup>. « De cette manière, dit-il, on découvrit les té-  
 » nèbres cachées et les cavernes de ceux qui combattaient la doctrine catholique,  
 » et les auteurs de l'impiété furent mis en fuite. Il est vrai que quelques-uns sei-  
 » gnèrent une fausse résipiscence, mais les pasteurs de l'Église les découvrirent  
 » et les chassèrent. D'autres cependant se réunirent sincèrement au corps de  
 » l'Église catholique, et y furent admis après une épreuve suffisante. Mais ceux  
 » qui ne s'étaient séparés de l'Église que par séduction y rentrèrent sans autre  
 » épreuve. » *Hi igitur gregatim tanquam ex colonia revertentes, suam recuperá-*  
*runt patriam, et matrem Ecclesiam agnoverunt, à quâ diu aberrantes cum gaudio*  
*et lætitia ad eam redierunt, membraque communis corporis suæ in unum cong-*  
*mentata, et concordie quasi compagibus firmè copulata; solaque Dei Ecclesia in*  
*se coalescens tum resplenduit, cum nusquam gentium vel hæreticæ, vel schisma-*  
*ticæ factionis vestigium reliquum quidem esset.*

» Mais voulez-vous sur ce point une autorité irrécusable? Nous vous la présen-  
 » tons : c'est un S. Grégoire de Nazianze qui proteste avoir appris à ses dépens à  
 » user de plus de rigueur envers les hérétiques, la douceur à leur égard étant le  
 » plus souvent inutile et nuisible. En écrivant à Olympe, pour l'engager à châtier  
 » les hérétiques, il ajoute ces paroles mémorables : « Les têtes blanches ont encore  
 » à apprendre. Et d'après ce que je vois, ma vieillesse n'est pas arrivée au point  
 » de mériter le nom de prudente et d'être digne de foi. Quand j'ai eu connu plei-  
 » nement l'impiété des sectateurs d'Apollinaire, je jugeais que leur folie n'était pas  
 » supportable; je pensais néanmoins que par ma douceur je pourrais les rendre  
 » doux eux-mêmes. Mais l'expérience m'a appris que par mon imprudence je les  
 » ai fait devenir plus mauvais qu'ils n'étaient d'abord, et que, par cette condes-  
 » cendance employée hors de raison, j'ai causé du dommage à l'Église; car les  
 » hommes méchants ne s'adouciennent pas par la bonté, ne se laissent pas gagner  
 » par la douceur. » Avez-vous entendu? S. Grégoire de Nazianze regarde la sévé-  
 » rité non-seulement comme utile, mais même comme nécessaire, et cela après en  
 » avoir fait l'expérience lui-même. Et il y aura des gens qui soutiendront hardi-  
 » ment le contraire, malgré une autorité aussi irrécusable!

» Poursuivons. Voici un autre témoin que je vous présente, contemporain des  
 » faits et digne de toute confiance à cause de sa science et de sa probité. C'est  
 » Innocent III, qui atteste publiquement les fruits qu'on avait tirés des guerres  
 » contre les Albigeois en faveur de la foi et pour l'extermination de l'hérésie. Nous  
 » le voyons dans le décret où ce pape dispose du pays qui était tyrannisé aupa-  
 » ravant par les hérétiques, et qui commence ainsi <sup>2</sup> : « Presque tout le monde sait  
 » combien l'Église a travaillé, par le moyen des prédicateurs et des Croisés, à  
 » l'extermination des hérétiques et des assassins de Narbonne et des pays voisins.  
 » Et vraiment, par la grâce de Dieu et par nos soins, elle en a retiré un grand  
 » bien; car après la destruction des uns et des autres, ce pays se gouverne au-  
 » jourd'hui salutairement dans la foi catholique et la paix fraternelle. » Peut-on  
 » parler plus clairement?

» Jean Villani, qui d'ailleurs n'était pas trop dévoué à l'Inquisition, convient  
 » néanmoins du bien qu'elle produisit en Toscane et en Lombardie pour l'extirpa-  
 » tion de l'hérésie. Il parle <sup>3</sup> de la secte des Epicuriens qui infectait Florence dans le  
 » douzième siècle, et il ajoute : « Cette maudite hérésie dura jusqu'au temps de  
 » l'arrivée des saintes religions de S. François et de S. Dominique, qui, étant char-  
 » gés par le pape de ce qui regarde la perversité hérétique, l'extirpèrent par le  
 » moyen de leurs saints frères de Florence, de Milan et de plusieurs autres pays  
 » de Toscane et de Lombardie qui étaient souillés de cette hérésie, et le célèbre  
 » S. Pierre, martyr de l'ordre de Saint-Dominique, en fit une grande extirpation;  
 » étant inquisiteur, il fut tué à coups de couteau par un Patarin. »

» Quoi de plus? Il suffit de penser à tant d'hérésies qui ont pullulé dans l'Église de  
 » Dieu; il ne faut qu'en rechercher l'origine, les développemens et la fin, pour trouver  
 » que les hérésies ne se sont jamais introduites, ou au moins ne se sont introduites

<sup>1</sup> Euseb. Vit. Constant. l. 3, c. ult. — <sup>2</sup> Apud Labbe Conc. l. xiv, ad Conc. Lateran. 4 ex Dache-  
 riani spicilegii. t. vii. — <sup>3</sup> Gio: Villan. Stor. l. 5, c. 29.

que fort tard dans les pays où elles ont trouvé l'obstacle de la force temporelle, et qu'une fois introduites elles n'y ont fait que des progrès lents et faibles, que leur durée n'y a été que de peu d'années et quelquefois de peu de mois. Au contraire, là où on ne leur a pas opposé une semblable barrière, elles ont pénétré étendards déployés, ont allumé en un instant un vaste incendie, et vivent encore aujourd'hui tranquilles vêtues d'or et de pourpre, sous la protection des armes, entourées de la splendeur des dignités. Vous en pouvez lire un témoignage évident dans l'histoire des deux dernières hérésies qui ont affligé l'Eglise, je veux dire la calviniste et la luthérienne. Dans la corruption universelle, quels sont les pays qui sont restés le plus à l'abri de cette inondation corruptrice ? C'est l'Espagne et l'Italie, précisément les deux royaumes où l'Inquisition était mieux établie et plus formidable. Il est vrai qu'il a été nécessaire de sacrifier quelques milliers de personnes au feu pour sauver le reste de l'incendie dévorant. Mais peut-on mettre ce nombre en parallèle avec celui presque infini des catholiques et des non catholiques qui ont péri misérablement par les guerres de religion dans les pays où l'Inquisition n'avait pas mis le pied, ou dans ceux où elle était faiblement soutenue ? En attendant, l'Angleterre, dépourvue de cette défense, après avoir été baignée du sang de ses plus illustres citoyens, est restée jusqu'ici la proie malheureuse de l'hydre sortie du sein de la nouvelle réforme : la Hollande a subi le même sort : l'Allemagne et la France, après une longue série de guerres et de carnages, n'ont pu, en deux siècles et même plus, chasser les bêtes farouches et pestilentielles qui y pénétrèrent alors. Or, nier contre de telles preuves de fait l'utilité de l'Inquisition, c'est nier obstinément la lumière, en présence même de l'éclat que jettent les astres lumineux. »

« Mais doucement, reprennent les adversaires, vous exagérez le bien produit par ce tribunal ; et vous passez sous silence le grand mal qu'il a causé dans l'ordre moral et civil. On ne voit que trop combien ce tribunal a été toujours odieux, par la difficulté qu'on a eue de l'établir en Italie même et dans l'Etat ecclésiastique, et par les inquisiteurs qui ont été assassinés, comme S. Pierre de Vérone, le bienheureux Pierre de Castelnau et tant d'autres. L'Inquisition n'était pas seulement odieuse aux hérétiques qu'elle poursuivait et persécutait ; mais elle l'était aux catholiques eux-mêmes, aux évêques et aux magistrats, dont elle diminuait la juridiction, ainsi qu'aux simples particuliers à qui elle se rendait terrible par la rigueur de ses procédures. Si vous avez lu l'histoire, vous aurez vu, et les plaintes fréquentes qu'on en faisait, et un grand nombre de constitutions des papes destinées à modérer une telle rigueur. Finalement quelques pays, après avoir d'abord reçu l'Inquisition, l'ont rejetée ensuite, comme la France, et plusieurs autres ne l'ont jamais reçue ; sans que pour cela la religion chrétienne y soit moins bien pratiquée ou enseignée qu'elle ne l'était dans les pays où l'Inquisition exerçait sa plus grande autorité. Ceux qui ont vu ces différens pays peuvent en rendre témoignage. »

« Votre objection, répondent les défenseurs, est, en bonne logique, trop faible et trop défectueuse. Nous convenons qu'il y a eu des désordres dans ce tribunal ; nous accordons volontiers qu'il y a eu des abus. Mais les désordres et les abus sont-ils du fait du tribunal ou de celui de ses ministres ? Voilà le point que vous devriez entreprendre d'examiner, avant d'avancer des calomnies aussi hardies que dangereuses contre l'institution du Saint-Office. Car l'utilité ou le défaut d'une institution ne peuvent mieux se reconnaître que dans la pratique et l'observation de ses lois. Mais si ces lois sont transgressées, si elles sont altérées ou détruites, les défauts ne doivent plus être imputés aux lois, mais à ceux qui les transgressent, les altèrent et les détruisent. Le pouvoir royal n'est-il pas utile au bon ordre de la société ? Cependant sous le manteau des rois il y a eu des tyrans, des hommes sanguinaires, et des ennemis jurés du genre humain. Direz-vous pour cela que la puissance royale est une puissance tyrannique ? Non, vous direz seulement que ceux qui abusèrent d'une autorité mal entendue, en outre-passant les lois et le but de leur institution, furent des tyrans. Examinez donc plutôt si, lorsque les lois de ce tribunal furent observées exactement et prudemment,

<sup>1</sup> Fleury, Disc. 7, n. 13.

on en a  
vous tru  
» D'un  
repouss  
traire à  
dre à ce  
N'a-t-on  
crer des  
et de la  
tel nau  
aveu, ve  
rement  
fut sain  
saints f  
prouve,  
de ce tr  
que nou  
vernem  
permet  
subsiste  
de l'Inq  
ordres  
alors n  
mais de  
» Jea  
Facile  
dala m  
quo ne  
martyr  
nunqu  
occasio  
truisit  
tres le  
comme  
ferme  
» Ain  
ce trib  
de ses  
causer  
le mal  
néglig  
saint,  
» obst  
» auss  
» leur  
« B  
loir n  
ils so  
force  
Seigr  
n'y e  
suivir  
mon  
igno  
» V  
séque  
tern

on en atteignit le but principal, qui est d'empêcher et d'extirper les hérésies, et vous trouverez que dans le fait on l'atteignit ordinairement.

» D'un autre côté, s'il s'est trouvé des hommes rebelles à Dieu et à l'Église, qui repoussèrent la force par la force, et renversèrent toutes les lois pour se soustraire à celles de l'Inquisition, non-seulement on ne doit pas imputer ce désordre à ce tribunal, mais de plus on ne peut en accuser ceux qui le composaient. N'a-t-on pas vu des soldats mécontents et des peuples furieux et féroces massacrer des capitaines intègres et des princes justes, et cela en haine de l'intégrité et de la justice elle-même? Si S. Pierre de Vérone et le bienheureux Pierre de Castelnau périrent victimes de quelques hérétiques, leur mort, suivant votre propre aveu, vénérée par l'Église comme un heureux martyre, ne prouve-t-elle pas clairement contre vous? Car elle prouve premièrement que l'institution du tribunal fut sainte et irrépréhensible, puisqu'on ne peut supposer que des hommes si saints fussent des ministres aussi zélés d'un tribunal tyrannique et injuste. Elle prouve, en second lieu, qu'on ne doit pas même imputer toujours aux ministres de ce tribunal quelques-uns des désordres qui ont eu lieu à son occasion, puisque nous trouvons que quelques-uns de ces désordres sont arrivés sous le gouvernement de ceux que leur sainteté, unie à l'approbation de l'Église, ne nous permet pas de taxer de répréhensibles et d'injustes. En conséquence, notre défil subsiste : montrez-nous ces prétendus désordres dans les temps où les ministres de l'Inquisition usèrent prudemment et exactement de ses lois, sans que ces désordres puissent être imputés à la méchanceté des hérétiques et des rebelles, et alors nous consentirons à dire que cette institution est non-seulement inutile, mais de plus pernicieuse.

» Jean Gerson fait une réflexion très-adaptée à notre sujet, et raisonne ainsi : *Facile potest esse fallax argumentum : Provenerunt ex istius operatione scandala magna, propterea tunc numero, egit ergo talis culpabiliter. Nihil enim tam bonum, quo nequitia peccatorum nequeat abuti : exemplum in protestatione fidei per martyres. Castigat pater filium, medicus aegrotum, ipsi se perimunt ; numquid aget pater super filio, medicus super aegroto penitentiam, quia mortis occasionem dedisse visi sunt ?* Sous l'empereur Constance, Marc d'Aréthuse détruisit un temple des idoles : ce qui fut cause que du temps de Julien les idolâtres le persécutèrent cruellement. Considérerez-vous pour cela Marc d'Aréthuse comme un fanatique, tandis que S. Grégoire de Nazianze l'appelle un vieillard ferme et un athlète généreux?

» Ainsi nous pouvons conclure comme vous : Vous exagérez le mal produit par ce tribunal, et vous passez sous silence le bien plus considérable qui est résulté de ses jugemens. Ne sont-ce pas souvent les remèdes mal employés ou mal pris qui causent les maladies? Et souvent aussi ne deviennent-ils pas inutiles parce que le mal est trop invétéré dans celui qui les reçoit? Mais, dit S. Augustin<sup>5</sup>, doit-on négliger la médecine parce que l'infirmité de quelques-uns est incurable? Ce saint, parlant des Donatistes, vous dit : « Vous ne regardez que ceux qui sont » obstinés au point de ne pas vouloir se rendre à ce remède : mais vous devez » aussi faire attention à tant d'autres qui nous réjouissent et nous satisfont par » leur guérison. »

« Bien, reprennent les adversaires, mais est-ce un petit désordre que de vouloir réduire par la force des hommes libres à conserver la foi dans laquelle ils sont nés? La foi exige une obéissance volontaire, et ceux qui obéissent par force au Symbole de l'Inquisition ne sont ni réformés ni bons catholiques. Notre-Seigneur Jésus-Christ dit, dans son saint Évangile, que personne ne va à lui s'il n'y est attiré par son Père. Pourquoi donc ne permettez-vous pas à chacun de suivre son libre arbitre, cet arbitre donné à l'homme par Dieu même, qui lui a montré en même temps la voie de la justice, afin que personne ne périsse par ignorance? »

» Vous confondez les termes, répondent les défenseurs du Saint-Office : en conséquence vous argumentez contre nous en aveugles. Vous confondez la foi interne avec la profession externe de la foi. La foi interne est un assentiment de

<sup>1</sup> De Consolat. Theolog. l. 4. proœ. 5. — <sup>2</sup> In Julian. Orat. 1. — <sup>3</sup> Ep. 92.

l'intelligence aux choses révélées de Dieu, commandé par une volonté libre, laquelle est déterminée à cet assentiment par la grâce divine qui l'excite et la soutient. Si la volonté était contrainte à cet acte, elle n'aurait aucun mérite, et un vrai croyant n'aurait pas une condition meilleure que celle de l'aveugle infidèle. Mais vous vous trompez en croyant que l'Eglise et l'Inquisition contraignent la volonté à cet acte intérieur par la sévérité des menaces temporelles. Ni l'Eglise, ni l'Inquisition n'ont le droit d'ôter à l'homme le libre arbitre, et, quand elles voudraient y arriver, elles ne pourraient y réussir, parce que les actes intérieurs de notre volonté ne sont connus que de Dieu : les épées et les roues ne sont pas capables d'ôter à l'homme son libre arbitre.

» La profession extérieure de la foi est celle à laquelle l'Eglise et l'Inquisition contraignent et peuvent contraindre leurs enfans et leurs sujets; cette profession se manifeste dans les paroles, dans le culte, dans les cérémonies, et dans toutes les actions extérieures. C'est à tort que vous l'appellez foi; elle n'est, comme nous venons de le dire, qu'une profession, ou un témoignage extérieur de notre foi, que l'Eglise commande et exige même au moyen de la force, et ce, par de bonnes raisons et pour l'utilité de ses enfans. Car, lorsqu'un enfant ou un adulte demande par lui-même ou par la bouche d'autrui les eaux du baptême à l'Eglise, et lorsque l'Eglise le reçoit dans son sein parmi ses autres enfans, ne se soumet-il pas dès-lors à l'empire de l'Eglise, à ses lois et à ses peines? N'est-il donc pas juste, que si dans la suite, se repentant inconsidérément d'être enrôlé dans la milice sacrée, il tente de désertir l'Eglise et d'entraîner avec lui des complices de son crime, n'est-il pas juste que l'Eglise exerce alors sur lui les droits de son autorité, et le contraigne de professer extérieurement cette foi qu'il a promise extérieurement? Accordons qu'il y ait des hypocrites, qui, effrayés des menaces, manifestent de bouche une foi, et qui dans le cœur en professent une autre. La violence dont l'Eglise use contre ces rebelles ne leur sera point utile à cause de l'obstacle qu'y apporte leur perfidie; mais elle sera utile à tant d'autres qui auraient été séduits par ces corrupteurs, s'il avait été permis à ceux-ci de répandre impunément parmi leurs frères le fiel de leur perverse doctrine. Une mère qui voit quelques-uns de ses enfans attaqués d'une fièvre pestilentielle, sans pouvoir leur appliquer aucun remède utile, manquera-t-elle pour cela de chercher à préserver le plus grand nombre de la corruption qui circule, et ne tirera-t-elle pas un grand fruit de ses peines si elle y parvient?

» L'empereur Honorius, après avoir condamné à l'exil les Pélagiens, ajoute dans son décret rapporté par Baronius<sup>1</sup> : *Decet enim originem vitii à conventu publico sequestrari, nec in communi eos celebritate consistere, qui non solum facto nefario detestandi, verum etiam exemplo venenati spiritus sunt cavendi*. De même S. Boniface suppliait par ce motif le pape Zacharie d'ordonner qu'on mit en prison les deux hérétiques Clément et Adelbert<sup>2</sup>. *Obsecro auctoritatem vestram.... ut per verbum vestrum isti duo hæretici mittantur in carcerem, nullusque cum eis communionem habeat, ne fortè fermento doctrinæ illorum fermentatus aliquis pereat, sed segregati vivant, et juxta dictum Apostoli, traditi satanæ in interitum carnis, ut spiritus salvus sit in die Domini*.

» Du reste, le grand docteur S. Augustin répond à l'argument tiré de l'Evangile, en le rétorquant d'une manière victorieuse. L'objection que vous faites est la même que faisait Pétilien, qui ne pouvait supporter les lois impériales émanées contre les hérétiques Donatistes; vous ne serez donc pas étonnés si notre réponse est, mot à mot celle d'un ancien et si célèbre docteur de l'Eglise. « Comme il peut arriver, répondait S. Augustin<sup>3</sup>, que ceux que le Père a laissés leurs maîtres, soient attirés par lui à son Fils : de même il peut arriver que les choses commandées par les lois n'ôtent pas le libre arbitre. Car un homme qui souffre une adversité dure et pénible est averti d'examiner pourquoi il la souffre, et s'il reconnaît qu'il souffre pour la justice, il regarde sa peine même comme un bien : s'il s'aperçoit ensuite que ce sont des choses injustes et iniques qui sont la cause de son châtement, il considère qu'il se fatigue et se tourmente sans aucun avantage; il change en bonne volonté la mauvaise qu'il avait, et se débarrasse

<sup>1</sup> Ad an. 419, n. 20. — <sup>2</sup> Vit. S. Bonif. l. 2, c. 4. — <sup>3</sup> Contra litteras Petilian. l. 2, n. 187.

» tout à  
 » qui est  
 S. August  
 » est cer  
 » Dieu a  
 » la per  
 » gent u  
 » ses de  
 » pour v  
 » person  
 » au libr  
 » d'une  
 » dans l  
 » Nous  
 recevait  
 et la ra  
 digni, u  
 ut qui c  
 l'idolâtr  
 de basse  
 Sunt au  
 vocanti  
 dam me  
 « Vou  
 pour dé  
 « Oui  
 dément  
 pays ty  
 sur un  
 empêch  
 en a, d  
 et la pi  
 pense o  
 pas aba  
 tre dén  
 d'Inqui  
 « Ce  
 et de p  
 de la r  
 ou viei  
 doutes  
 aveugl  
 tiez to  
 pareill  
 laisser  
 Voulez  
 théolog  
 sont t  
 vous d  
 recher  
 de l'In  
 vous t  
 jours  
 pas da  
 pêcher  
 s'il om

» tout à la fois et de ses souffrances infructueuses et de son iniquité elle-même, » qui est encore beaucoup plus nuisible et plus dangereuse pour lui. » Le même S. Augustin avait déjà fait à la même objection une réponse peu différente : « Il est certain <sup>1</sup> qu'on ne doit contraindre personne à la foi contre sa volonté; mais Dieu a coutume de punir sévèrement, ou pour mieux dire miséricordieusement, la perdition par le fléau des tribulations. Suit-il de ce que les bonnes œuvres exigent un libre consentement de la volonté, qu'on ne doive pas punir les mauvais des de toute la rigueur des lois? Si on a établi des lois contre vous, ce n'est pas pour vous forcer à faire le bien, mais pour vous empêcher de faire le mal. Car personne ne peut faire le bien s'il ne le veut et s'il ne l'aime, ce qui appartient au libre arbitre : mais quoique la crainte des peines ne soit pas l'indice assuré d'une bonne conscience, elle tient au moins les passions vicieuses renfermées dans l'intérieur de l'Âme. »

» Nous lisons dans la Vie de S. Porphyre, écrite par le diacre Marc, que ce saint recevait volontiers à la foi ceux même qui n'y venaient que poussés par la crainte; et la raison qu'il en donnait est remarquable. *Si non conspecti fuerint<sup>2</sup>, fide digni, ut qui jam fuerit in malo habitu, qui ex eis nascuntur, possunt esse salvi, ut qui cum bono conversantur.* Childebert, roi de France, dans l'édit où il défend l'idolâtrie et le sacrilège dans ses états, après avoir condamné les transgresseurs de basse condition à cent coups, et les personnes en dignité à la prison, ajoute<sup>3</sup> : *Sunt autem hi in penitentiam redigendi, ut qui salubria et à mortis periculo revocantia audire verba contemnunt, cruciatus saltem corporis eos ad desiderandam mentis valeat reducere sanitatem.*

« Voulez-vous encore des autorités plus claires et plus plausibles que celle-ci, pour détruire vos sophismes captieux? »

« Oui, oui, disent de nouveau les adversaires, avec une hardiesse qui ne se dément pas, parce qu'on ne peut nier l'extrême ignorance qui règne dans les pays tyrannisés par l'Inquisition. La crainte <sup>4</sup> d'être dénoncé, emprisonné, puni sur un simple soupçon, qui n'aura pour fondement qu'une parole inconsiderée, empêche de parler de ce qui concerne la religion, de proposer ses doutes, si on en a, de faire des questions et de chercher à s'instruire. La voie la plus courte et la plus sûre est de se taire, ou de parler et d'agir comme les autres, que l'on pense ou que l'on ne pense pas comme eux. Un pécheur d'habitude, qui ne veut pas abandonner sa concubine, ne laisse pas que de faire ses pâques de peur d'être dénoncé à la fin de l'année à l'Inquisition, comme suspect d'hérésie. Les pays d'Inquisition sont les plus fertiles en casuistes relâchés. »

« Ce petit discours, répondent les défenseurs, est plein d'assertions gratuites et de propositions équivoques. Il est vrai que l'Inquisition empêche de disputer de la religion; mais où, et avec qui? En public, et avec des personnes ignorantes ou vicieuses, de qui vous ne pouvez espérer aucune lumière pour éclaircir vos doutes et vous instruire, et avec qui vous devez plutôt craindre, qu'étant aveugle et vous laissant conduire par d'autres aveugles vous ne vous précipitez tous ensemble dans la fosse. Outre cela, dans de tels endroits et avec de pareilles personnes, vous risquez, sans avoir rien retiré de bon pour vous, de laisser dans les mêmes doutes les simples et les ignorans qui vous écoutent. Voulez-vous dissiper vos doutes, vous éclaircir et vous instruire? Consultez les théologiens que le Saint-Esprit a placés pour conduire l'Eglise de Dieu, et qui sont toujours prêts à vous rendre raison de notre croyance. C'est à eux que vous devez recourir, si vous avez conçu un saint désir de la vérité, et dans des recherches si justes et si prudentes vous ne trouverez aucun obstacle de la part de l'Inquisition. Si vous ne voulez pas en agir ainsi, il scra sûrement mieux de vous taire et d'agir comme les autres, parce qu'enfin, si vous voulez rester toujours incrédule, au moins par vos discours et par vos exemples vous n'entraînez pas dans la même hérésie vos frères qui ne sont pas en garde contre vous. Un pécheur, dites-vous, ne veut pas abandonner sa concubine, et craint l'Inquisition s'il omet de faire ses pâques. Que fait-il? Il fait ses pâques et garde néanmoins sa

<sup>1</sup> Contra Iulianum Petilian. l. 2, n. 183, 184. — <sup>2</sup> Vit. S. Porphyr. c. 9, n. 73. — <sup>3</sup> Labbe, Concil. l. vi, col. 488. — <sup>4</sup> Henry, Disc. sur l'hist. eccl. n. 13.

concubine. C'est ainsi qu'il commet deux crimes, tous les deux par sa faute. S'il n'avait pas la crainte de l'Inquisition, il retiendrait sa concubine et ne ferait pas ses pâques : deux autres crimes, et toujours tous effets de sa malice. Mais si cet homme est déterminé au mal avec la loi ou sans la loi, voulez-vous qu'à cause de cet impie on ôte un précepte si utile aux bons, à qui il rappelle leur devoir ; si utile aussi aux pécheurs non endurcis, qui par là rentrent assez souvent en eux-mêmes, font une sincère confession, et abandonnent, au moins pour quelque temps, et avec une certaine diminution de scandale, les mauvaises habitudes dans lesquelles ils avaient vieilli ? Jésus-Christ a fait quelque chose de plus que ce que pratique l'Inquisition, à l'égard de la pâque. Il a menacé celui qui ne mange pas sa chair de la mort éternelle, c'est-à-dire de l'enfer ; ce qui est certainement bien pis que d'être dénoncé au Saint-Office ; il s'agit d'être déclaré anathème, non pour quelque temps, mais irrévocablement et pour toujours. Voyons donc si vous direz que Jésus-Christ a été pis que le plus rigide inquisiteur, et qu'avec ses terribles menaces il n'est parvenu qu'à faire des hypocrites et à multiplier le nombre des pécheurs. Mais si vous n'osez le dire, nous n'hésiterons pas à vous reprocher qu'en discourant toujours sans logique vous vous précipitez inconsidérément dans de pareilles conséquences que toute votre logique ne vous permet pas de prévoir.

« Finalement vous soutenez que les pays d'inquisition sont les plus fertiles en casuistes relâchés ; et nous, nous affirmons hardiment que c'est une fausseté. Vous nous demandez que nous prouvions notre assertion ? Et nous vous répondons : Prouvez d'abord la vôtre, parce qu'il est aussi facile de dire que c'est vrai, qu'aisé de répondre que c'est faux. Démontrez d'abord la vérité de votre assertion, et aux preuves nous répondrons par des preuves. »

Après avoir entendu les accusations et les défenses de l'un et de l'autre parti, je me recueille en moi-même, et distinguant les idées, je raisonne ainsi : Les défenseurs du tribunal de l'Inquisition étendent l'utilité de cette institution à une généralité trop illimitée. Les faits et les argumens qu'ils apportent en témoignage, prouvent fort bien son utilité en certains temps et en quelques circonstances où ses heureux résultats, ainsi que l'autorité de l'Eglise et de ses docteurs, se réunissent en leur faveur. Mais il est certain que dans les trois premiers siècles l'Eglise n'a pas usé de rigueur temporelle contre les hérétiques, et qu'après avoir commencé à mettre en usage la sévérité, elle n'a pas pour cela employé toujours les formes, les lois et la rigueur que l'on observe dans le tribunal de l'Inquisition. L'Inquisition n'a donc pas toujours été réputée également utile à l'Eglise.

Les adversaires ensuite tombent dans un autre extrême. Il se peut que présentement l'Inquisition ne soit pas, dans certains pays, ou n'ait pas été par le passé, avantageuse pour quelques époques, quelques peuples et certaines circonstances déterminées. Mais aussi il est avéré qu'en certain temps, dans quelques pays, et en certaines circonstances l'Inquisition a été très-utile ; les faits et les autorités le prouvent jusqu'à l'évidence. Donc on ne pourra jamais dire que l'Inquisition, prise intrinsèquement en elle-même, soit pernicieuse, ni absolument et universellement inutile.

Me trouvant placé entre ces deux extrêmes, je prends un terme moyen et je décide ainsi : L'utilité de l'Inquisition est une utilité relative aux temps, aux peuples et aux circonstances. C'est un excès de dire qu'elle est toujours utile ; ce serait une autre erreur, de dire qu'elle est toujours nuisible ; enfin il n'appartient pas à tout le monde de définir quand elle est utile et quand elle ne l'est pas. Qui est-ce donc que cela regarde ? Celui qui est en état de juger plus sainement et plus justement des temps, des peuples et des circonstances relativement au maintien et aux progrès de la foi et des bonnes mœurs. Mais la puissance ecclésiastique par son institution et sa vocation est destinée à connaître les véritables avantages de la foi et des bonnes mœurs. Donc c'est à la puissance ecclésiastique qu'il appartient de juger de l'utilité ou de l'inconvénient de l'Inquisition relativement aux temps, aux peuples et aux circonstances. Que celui qui n'approuve pas ma décision me montre ou que l'Inquisition a toujours été regardée par l'Eglise comme également utile, ou que l'Inquisition n'a jamais produit dans l'Eglise les effets

désirés, ou de ce qui

§ III. Le

Je me f  
l'examine  
contraire  
peut être  
suite des  
bunaux

Si je  
ce tribu  
tionnées  
donc elle  
naître de  
uns sero  
heur de  
lusion et  
clésiastiq  
profession  
prouve p  
En cons  
ignoranc  
garde la  
leurs lo  
dens, et  
temps, a  
de la ch  
en conse  
ligion, l  
par la d  
ils abus  
ment, p  
Tels son  
l'on con  
les mic  
magistr  
ter les  
de leur  
les détr  
l'un ar

Ce ra  
qu'il es  
cette u  
bre un  
en part  
dignité  
saintet  
et la so  
pourra  
du chu  
d'autre  
temps

L. 2

désirés, ou enfin, qu'il y a hors de l'Église une autorité plus à portée de juger de ce qui concerne les avantages de la morale et de la religion.

§ III. *Le tribunal de l'Inquisition est-il ou peut-il être sujet à beaucoup d'abus et de désordres ?*

Je me figure exister dans le siècle où fut institué le tribunal du Saint-Office, j'examine ses lois et ses ministres, et je dis : Ce tribunal n'est certainement pas contraire à l'esprit de l'Évangile; dans plusieurs endroits et en certains temps il peut être utile; pourtant il n'est pas possible qu'il soit exempt, au moins dans la suite des temps, des abus et des désordres auxquels sont sujets tous les autres tribunaux confiés à la sagesse humaine.

Si je consulte les conciles du temps où il fut institué, j'y trouve les lois de ce tribunal établies avec une grande prudence, et on ne peut mieux proportionnées aux usages de ce siècle et de ce peuple. Mais ce sont des lois humaines, donc elles sont susceptibles d'interprétation. Et quels sont les interprètes ordinaires de ces lois? ce seront ceux mêmes qui les font exécuter. Mais parmi eux les uns seront instruits, prudents, zélés et irrépréhensibles; les autres, selon le malheur de la nature humaine, seront ou ignorans, ou imprudens, ou sujets à l'illusion et aux vices. Il est vrai qu'on prendra ces ministres dans le corps des ecclésiastiques; mais qu'est-ce que cela prouve? Cela prouve, qu'à cause de leur profession ils ne seront pas aussi sujets aux défauts que les laïques: mais cela ne prouve pas qu'ils seront entièrement exempts des défauts et des excès des laïques. En conséquence, les uns administreront la justice avec intégrité et prudence, et les autres tomberont dans les défauts suivans: ou ils seront ignorans, et alors, ignorant plusieurs de leurs constitutions et ne sachant pas distinguer ce qui regarde la foi d'avec ce qui ne lui appartient pas, ils transgresseront plusieurs de leurs lois et outre-passeront les limites de leur juridiction. Ou ils seront imprudens, et en conséquence, ne sachant pas dans la pratique adapter les lois aux temps, aux peuples, aux circonstances, ils tourneront au détriment de la paix et de la charité chrétienne cet établissement utile. Ou ils seront dans l'illusion, et en conséquence, armés d'un faux zèle et trop confians dans un faux esprit de religion, ils porteront à l'excès les rigueurs de ces lois qu'ils devaient tempérer par la douceur et par l'humanité. Ou enfin ils seront vicieux, et en conséquence ils abuseront d'une autorité sacrée pour se venger, pour satisfaire à un engagement, pour soutenir avec avantage une opinion dans laquelle ils sont obstinés. Tels sont les désordres qui ont ordinairement lieu dans tous les tribunaux; et si l'on compilait l'histoire des tribunaux civils et criminels établis dans les pays les mieux réglés, on y constaterait, à côté de la grande intégrité de quelques magistrats, le grand dérèglement de quelques autres. Ne prétendons pas exempter les hommes de la condition humaine: diminuons leurs défauts à proportion de leurs talens et de la sainteté de leur profession; mais ne pensons pas pouvoir les détruire entièrement tant que subsisteront les mauvaises inclinations, peine d'un ancien et énorme péché de rébellion.

Ce raisonnement, comme chacun le voit, n'admet point de réplique, parce qu'il est entièrement et radicalement fondé, comme je l'ai dit et le répète, sur cette unique maxime incontestable, qu'il est moralement impossible qu'un nombre un peu considérable d'interprètes, de ministres et d'exécuteurs ne soit pas en partie sujet à quelqu'un des quatre défauts que nous venons d'indiquer. La dignité épiscopale n'est-elle pas respectable par toute sorte de motifs, soit par la sainteté de son instituteur, soit par l'excellence de son ministère, soit par la piété et la science que l'on recherche dans ceux qui y sont élevés? et néanmoins qui pourrait dire, à moins de refuser la lumière au soleil, que, depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours, il n'y a pas eu des évêques peu instruits, d'autres prévaricateurs, et quelques-uns qui étaient l'un et l'autre en même temps? *Non omnes episcopi sunt*, écrivait S. Jérôme<sup>1</sup>. *Attendis Petrum, sed et*

<sup>1</sup> L. 2, ep. 6.

*Judam considera : Stephanum suspicis, sed et Nicolaum respice, quem Dominus in Apocalypsi sua damnat sententiâ.* Et comme plus le christianisme s'est répandu, plus nécessairement le nombre des pasteurs s'est multiplié; de même n'est-il pas évident qu'à proportion qu'ils se sont multipliés, le nombre de ceux qui étaient plus ou moins aptes à un si sublime emploi s'est aussi accru? Or, je veux que vous en disiez autant de l'Inquisition. Plus ce tribunal a trouvé moyen de se propager dans les pays catholiques, plus on doit y pouvoit compter de ministres irréprochables et de ministres répréhensibles.

J'avance plus avant et je dis : Si est certain qu'il y aura des abus et des désordres dans l'Inquisition, il est également certain que ces abus et ces désordres seront exagérés d'une manière notable par les ennemis de l'Inquisition. Je le prouve, en demandant quels seront les ennemis de l'Inquisition? Je les divise, pour plus de clarté, en deux classes. Les uns seront des hommes d'une conscience droite, mais qui, n'ayant pas une judiciaire aussi bonne, se trouveront scandalisés de quelques défauts observés dans ce tribunal, et d'un mot fulmineront tacitement la sentence de sa suppression. Les autres seront des hommes qui éprouveront ou craindront d'éprouver la rigueur de ce tribunal : ce seront les hérétiques, qui trouveront en lui une digne insurmontable à la propagation de leurs erreurs; ce seront enfin les incroyables, qui verront les œuvres de lumière, dans lesquelles ils applaudissaient à la liberté et à l'élévation de leur propre esprit, retenues dans les ténèbres du Saint-Office, brûlées et anathématisées.

Or les premiers renfermeront, ordinairement, dans le fond de leur cœur, le zèle ignorant dont ils brûlent, avertis par leur propre conscience du scandale, de la division et du mépris que produiraient infailliblement les ouvrages contre l'Inquisition, sans obtenir la destruction désirée de cette institution. Et s'il en est quelqu'un qui entre néanmoins dans ce champ de bataille, ce sera rarement, comme en passant, et plutôt par illusion que par système : dans ce cas même, sa conscience l'avertira de s'en tenir aux faits certains et incontestables; car il est on ne peut plus conforme à la morale chrétienne de s'exposer plutôt au danger de taire une vérité qu'à celui d'avancer une calomnie.

Ceux donc qui attaqueront ordinairement et de plus près le tribunal de l'Inquisition, seront des hommes suspects du côté de la foi et des mœurs; ce seront les hérétiques, ou enfin les incroyables. Mais est-ce de cette race d'êtres si amis du mensonge, qu'on peut attendre la vérité nue et impartiale? Des hommes qui craindront de tomber dans les mains de leurs ennemis, n'étudieront-ils pas tous les moyens de garantir leur honneur en discréditant leurs adversaires? Des hommes qui se verront traversés dans leurs entreprises sacrilèges, ne mordront-ils pas avec fureur cette chaîne qui arrête le cours de leurs erreurs? Des hommes qui se sentiront déçus des projets de leur ambiense incrédulité, brûlant tout le jour d'une bile philosophique, ne réveront-ils pas quelquefois la nuit des fables au désavantage de leurs adversaires? Il faudrait ignorer totalement les abus d'un cœur impie et démoralisé, pour pouvoit se persuader de trouver dans les œuvres de tels écrivains cette intégrité qu'ils promettent au genre humain. Tant que l'impie sera impie, il sera toujours trop indulgent envers ses passions pour avoir le courage de caresser ceux qui s'y opposent et qui traversent ses dessein.

Quelle est la conséquence de tout ce discours? La voici : Dans le tribunal de l'Inquisition il y aura eu probablement des abus et des désordres; mais il est difficile d'en savoir véritablement et exactement le nombre et l'espèce, à cause de l'obscurité qu'ont dû répandre sur cette partie de l'histoire les ennemis de ce tribunal.

Vous me direz : « Votre décision ne satisfait pas notre attente. Nous voulons savoir l'histoire de ce tribunal, et vous, sans nous détailler aucun fait, vous nous avez plongés dans une obscurité pire que la première. » Mais est-ce peu, de vous avoir fait connaître que cette obscurité est insurmontable, de vous avoir ôté une curiosité qui devoit vous égarer inutilement en mille recherches, et de vous avoir assuré, quant aux abus, qu'il a dû y en avoir dans ce tribunal, quoique pas en si grand nombre qu'on le lit dans quelques livres? Si j'avais voulu tenir une autre conduite, il m'aurait fallu compiler une Histoire ennuyeuse du Saint-Office. En-

sulte, l'un par des tant les témoins, qui vous content les questions, pas, c'est plus lumi

#### § IV. De

A peine sent, ten montran d'une vo et qu'on raient v. Ou ce tr est cor pouvant qu'avec logique bus que présent il faut règnent mens re l'Eglise pourra assertio

L'exa 1° Quel truction aujourd nement deux p dans co tutions désord

Or j destru quens

Ils d corron et la fi hérési à l'hé plutôt et ten grès : de de Sec pas c maui exem dans

suite, l'un ou l'autre des deux partis, et peut-être tous les deux ensemble, quoique par des motifs différens, auraient pris la plume contre mon Histoire, et combattant les faits par les faits, les autorités par les autorités, les témoins par d'autres témoins, ils vous auraient enveloppés toujours de plus en plus de cette obscurité qui vous pousse à rechercher la vérité. Le philosophe ne trompe personne; mais content d'une vérité claire, quoique petite, il abandonne aux disputes de l'école les questions indécisées et les difficultés insolubles. Si cette méthode ne vous plaît pas, c'est à vous d'en montrer une autre qui puisse être plus courte, plus utile et plus lumineuse.

§ IV. *Doit-on supprimer le tribunal de l'Inquisition par le motif des abus et des désordres qui y sont nés ?*

A peine remue-t-on cette question, que les adversaires du Saint-Office paraissent, tenant en main les livres d'histoire compilés par eux; ils les ouvrent, et montrant du doigt les événemens tragiques qui y sont décrits, ils crient tout d'une voix : *A bas, à bas l'Inquisition*. Mais que décider sur des faits obscurs et qu'on soupçonne, avec raison, d'être exagérés? Et puis, quand ces faits seraient vrais et ces désordres certains, ce sont des faits et des désordres anciens. Ou ce tribunal s'est corrigé de ces abus, ou il ne s'en est pas corrigé. S'il s'en est corrigé, voilà qui prouve qu'il n'est pas incorrigible, et que, ce tribunal pouvant d'ailleurs être utile en bien des circonstances, on ne doit prononcer qu'avec beaucoup de circonspection une sentence péremptoire à son égard. Belle logique! on n'a pas détruit ce tribunal lorsqu'il y régnait ce grand nombre d'abus que ses ennemis exagèrent avec tant de fureur, et on devra le détruire à présent que nous voyons ces abus totalement, ou au moins en partie, déracinés. Il faut donc que vous embrassiez le parti de soutenir que ces abus énormes règnent encore dans le Saint-Office. C'est le parti qu'ont embrassé les gouvernemens révolutionnaires d'Espagne et de Portugal, alors que, sans le concours de l'Eglise, ils ont supprimé de fait l'Inquisition. C'est bien. Nous voici au point qui pourra nous faire connaître avec assez de clarté la vérité ou le mensonge de vos assertions.

L'examen sera court et décisif; il ne faut chercher que deux seules choses : 1<sup>o</sup> Quels sont les abus et les désordres pour lesquels on peut demander la destruction de ce tribunal? 2<sup>o</sup> De tels abus et de tels désordres règnent-ils réellement aujourd'hui dans ce tribunal? La première recherche n'exige qu'un petit raisonnement; la seconde ne demande qu'un regard impartial. Examinons donc ces deux points attentivement. Le tribunal de l'Inquisition ne peut être distingué dans cet examen de la nature de tous les tribunaux et de toutes les autres institutions humaines. Pour anéantir le Saint-Office, il faut qu'il y existe les mêmes désordres qui feraient détruire un autre tribunal s'ils y existaient.

Or je dis, qu'au jugement d'un philosophe, les désordres qui nécessitent la destruction d'une institution quelconque, doivent être essentiels, énormes, fréquens et incorrigibles.

Ils doivent premièrement être essentiels, c'est-à-dire, d'une telle nature qu'ils corrompent l'essence et la fin de cette institution. Ainsi, par exemple, l'essence et la fin du Saint-Office sont de soutenir la foi et d'empêcher la propagation des hérésies. Mais si les désordres du Saint-Office étaient tels, qu'au lieu de s'opposer à l'hérésie ils la fomentassent, et qu'au lieu de soutenir la foi ils la rendissent plutôt odieuse et lui imputassent des maximes contraires à l'esprit de l'Evangile, et tendant directement ou indirectement à le discréditer et à en arrêter les progrès : qui peut douter que dans ce cas les ennemis du Saint-Office eussent raison de demander sa destruction?

Secondement, ces désordres doivent être énormes; c'est-à-dire, qu'il ne suffit pas qu'ils s'opposent au but de l'institution, mais qu'il faut que ce soit d'une manière grave et capable de contre-balancer le bien qui en résulte. Ainsi, par exemple, si on agissait quelquefois avec partialité, et dans des intérêts privés dans le tribunal de l'Inquisition, devrait-on pour cela détruire cette institution

d'ailleurs utile, et peut-être même nécessaire? Ne voit-on pas de semblables désordres dans tous les tribunaux civils, sans que pour cela personne songe à les abattre tous et à les détruire?

En troisième lieu, ils doivent être ordinaires, c'est-à-dire que ces désordres essentiels et énormes doivent avoir lieu dans tous, ou dans presque tous les lieux où ce tribunal exerce sa juridiction. Nous blâmons l'injustice et la barbarie des Turcs qui font empaler si facilement pour toutes les fautes les plus légères. Mais à cause de cela pouvons-nous blâmer également les tribunaux des autres nations, qui n'exercent pas les mêmes cruautés? Si, par exemple, l'Inquisition de Gênes s'est laissée emporter à un excès de sévérité, supposons que pour cela on doive détruire l'Inquisition de Gênes; mais pourquoi devra-t-on ensuite envelopper dans cette destruction les autres tribunaux du Saint-Office qui se préservent de semblables excès?

Enfin ces désordres doivent être incorrigibles, c'est-à-dire, tels qu'on ne puisse espérer de trouver un moyen qui répare probablement ces abus essentiels, énormes et ordinaires qui se sont introduits et qui sont déjà invétérés: car n'est-il pas de la politique d'un bon gouvernement d'essayer toutes les voies de correction, de modification et de prudence avant de retrancher une institution reconnue utile à la république et à la Religion? Si on peut réformer un tribunal sans le détruire, et si réformé il peut être avantageux à la société, devra-t-on le détruire plutôt que de le réformer? Lequel des plus prudens politiques osera avancer une pareille proposition?

Ce que j'ai dit des désordres et des abus du Saint-Office lui-même, ou pour mieux dire de ses ministres, doit être également appliqué aux désordres et aux abus dont il n'est que l'occasion, c'est-à-dire qui ont lieu sans que ce soit la faute de ses ministres, mais par la nature des temps, des peuples, des lieux et des circonstances. Le Saint-Office n'aurait peut-être été rien moins qu'avantageux dans les premiers temps de l'Eglise. Dans les siècles suivans on n'en a pas tiré peu d'avantages, et c'est la prudence de l'Eglise qui a dû appliquer cette institution aux diverses circonstances. Il peut donc arriver que, dans certains pays où le Saint-Office fut utile lors de son institution, sa conservation ne soit pas utile à cause du changement des temps, des circonstances et des peuples. Mais il faut s'enquérir auparavant si cette inutilité, ou pour dire mieux ce dommage, est réel ou imaginaire; si le désordre qui est introduit dans l'institution est plus grand que l'utilité qui subsiste; enfin s'il y a un moyen d'en conserver les avantages en retranchant les inconveniens. Examen sérieux, qui demande de la bonne foi et beaucoup d'impartialité. Or il ne s'agit plus que d'appliquer ces règles à la pratique pour décider la question.

Et cette application est on ne peut plus facile. Jetez un coup-d'œil sur les pays où l'Inquisition est la mieux établie et la plus sévère. Observez-vous dans ces tribunaux des désordres essentiels, des erreurs, de mauvaises mœurs? y voyez-vous la vertu opprimée et le vice favorisé? craignez-vous qu'un excès de rigueur ne renverse tout ensemble l'humanité et la religion? Examinez les procédures, et voyez combien d'innocens ont été condamnés injustement, de quelles maximes on leur demande compte, et quelle profession on exige d'eux. Descendez dans ces prisons, comptez-en les tourmens, et lisez la liste des malheureux qui y périrent par la violence. Et puis il suffit bien que vous comptiez le nombre de vos concitoyens qui y descendirent et qu'on ne revît jamais plus; il suffit que vous interrogiez quelqu'un de ceux qui y furent enfermés et qui en sont sortis. Je vous le répète, l'examen est on ne peut plus facile, parce qu'il s'agit de faits arrivés sous vos yeux et de votre temps, dont tout le monde parle, et dont presque tous peuvent être témoins.

Si après cet examen vous trouvez qu'il y a vraiment des abus essentiels, je vous demanderai s'ils sont partout? Non. Eh bien, de grâce, séparez donc le bien du mal. Et si le mal même peut se corriger, et qu'on puisse établir à sa place l'ordre et la modération, pourquoi ne pas le faire, avant d'en venir à une destruction aveugle et précipitée?

Quoi qu'il en soit, vous me demanderez quel est mon avis? Doit-on supprimer l'Inquisition, oui ou non? C'est là la décision que vous attendez depuis long-temps

avec arde  
question  
examen;  
lumières  
la condu  
résulte p  
faut pou  
et une lu  
homme d  
sujet à l'  
gouverne  
consomm  
cher d'un  
cision es  
phes; ca  
soi-mém  
et néces  
est, dev  
dans l'a

avec ardeur et impatience. Mais croyez-vous que je sois capable de décider cette question? Ce que je pouvais faire était de vous montrer la voie à suivre dans cet examen; la décision appartient à un tribunal qui m'est infiniment supérieur en lumières et en autorité. Ce n'est pas à un particulier qu'il appartient de connaître la conduite intime du Saint-Office; de juger de l'utilité ou du dommage qui en résulte pour la religion, et de peser les moyens de remédier à ses désordres. Il faut pour cela une autorité qui puisse pénétrer dans l'intérieur de ce tribunal, et une lumière surnaturelle pour apprécier quel est l'avantage de la religion. Un homme dépourvu de cette autorité et qui n'est pas appelé à cet emploi est trop sujet à l'erreur et à se tromper. Il faut s'assujettir à ceux que Dieu a placés pour gouverner son Église et à qui il a promis son assistance indéfectible jusqu'à la consommation des siècles. Il est vrai que vous pouvez et que je puis aussi approcher d'une décision exacte. Mais si nous présumons l'un et l'autre que notre décision est sûre et sans appel, hélas! nous ne sommes pas encore de vrais philosophes; car le premier pas dans la carrière de la philosophie est la connaissance de soi-même et de ses propres forces. Celui qui n'a pas cette connaissance première et nécessaire, est plein d'orgueil, d'erreur et d'ignorance; et, aveugle comme il est, devenu guide d'autres aveugles, il entraîne témérairement ses semblables dans l'abîme de la présomption et de l'erreur.

# SOMMAIRES.

## LIVRE TRENTE-SIXIÈME.

Pages.	Pages.
Secte de Tanchelme. 2	Fin du schisme d'Anaclet 50
Écrits de Guibert, abbé de Nogent. 3	Deuxième concile général de La- 51
Mort de l'empereur Henri V. 6	trian.
Mission de S. Otton de Bamberg 52	Arnaud de Bresse. Le pape prison- 52
en Poméranie. <i>ibid. et suiv.</i>	nier du roi de Sicile.
Hildebert du Mans. 13	S. Malachie d'Irlande. 53 et suiv.
Confirmation de l'institut de Pré- 55	Pierre Abailard.
montié. S. Norbert, élu arche- 57	Héloïse, religieuse.
vêque de Magdebourg. 14	Lettre de S. Bernard aux chanoines 58
Excès de l'abbé Ponce à Cluny. 15 et suiv.	de Lyon. Autres écrits de ce Père.
Schisme du Mont-Cassin. 17	Hugues de Saint-Victor.
Démêlés entre S. Bernard et Pierre 59 et suiv.	Troubles en France.
le Vénéralde. 20	Refroidissement d'Innocent II pour 60
S. Bernard appelé au concile de 61	S. Bernard.
Troyes. 21	Succession de papes.
Il est chargé de rédiger la règle des 62	Lettres de S. Bernard sur l'élection 62
Templiers. 22	d'Eugène III.
Ordre des Hospitaliers de Saint- 65	Soumission des Arméniens au saint 65
Jean-de-Jérusalem. 23	Siège. Le Prêtre-Jean.
Commencement des chevaliers Ten- 64	Prise d'Edesse par les Turcs.
toniques, Affaires du royaume de 66	Deuxième croisade. Le pape Eu- 66
Jérusalem. 24	gène soumet Rome. Publication 67
Schisme d'Anaclet. 25	de la croisade.
S. Hugues de Grenoble déclaré pour 66, 67	Prédication de S. Bernard en Alle- 67
Innocent II. 27	magne. Ses miracles.
S. Bernard choisi pour arbitre entre 68	Exploits des Croisés en Espagne et 68
les deux papes. 28	dans le Nord.
S. Geneviève des Ardens. 30	Snger régent de France. 69
Concile de Reims pour la confirma- 69	Malheur des roi Conrad et Louis le 69
tion du pape Innocent. 31	Jeune en Orient. 69 et suiv.
Pairs de France. Travaux de S. Nor- 72	Le pape Eugène en France. Erreurs 72
bert. 32	de Gilbert de la Poirée. Pierre 73
Le pape visite Clairvaux. 33	de Bruys et d'autres sectaires.
S. Norbert et S. Bernard en Italie. 34	Miracles de S. Bernard. 75
Mort de S. Norbert. 35	S <sup>te</sup> Hildegarde. 74
Négociation de S. Bernard. 36	Concile tenu à Reims par le pape 75
Il retire du schisme le duc d'Aqui- 76	Eugène.
taine. 38 et suiv.	Eon de l'Etoile.
Ramire, prêtre et roi d'Aragon. 40	Le pape à Clairvaux, puis au cha- 77
Conversion de Ponce de Lavaze. 41 et suiv.	pitre de Cîteaux. Charte de cha- 77
Obstination de Gérard d'Angoulême 78	rité.
dans le schisme. 43	S. Etienne d'Obasine. S. Gilbert de 78
Écrits de S. Bernard. 44	Semprigam.
Conférence de Salerne. 45	Le prince Henri se fait moine à Clair- 79
Ambassade d'Anselme d'Havelberg 46	vaux. Il est élevé à l'épiscopat.
à Constantinople. 46	Annulation du mariage de Louis le 80
L'abbé Rupert. 47	Jeune et d'Eléonore.
Mort de l'empereur Lothaire. Sa 48	Election de Frédéric-Barberousse 81
piété. 48	pour l'Empire. Eglises du Nord.
Derniers exemples de vertu de Louis 49	Conversion de la Finlande. Martyre 82
le Gros. 49	du roi Eric et de l'évêque Henri.

Traité de  
Bernard  
croisade

S. Guille  
Henri, r  
nom e  
Adrie  
tasc l  
Arnaud  
du pa  
Couron  
déric.  
par le  
Congrè  
zabot  
Mort d  
vertu  
Otton d  
mort.  
Origine  
ric II  
Assemb  
Univers  
Décret  
Etat de  
Le livre  
du d  
ment  
Institut  
Calat  
Brouill  
peren  
Concil  
rard  
Schism  
Efforts  
le sel  
S. Anth  
Tare  
Alexan  
tenu  
Confère  
Constru  
ris. I  
Tour  
Comm  
Cant  
Son ép  
Change  
arche  
S. Tho  
Condui  
Jeun  
Imperf  
ces  
tion

Traité de la Considération par S. Bernard. Apologie de la seconde croisade.	83 84	Mort d'Eugène III. Mort de S. Bernaril.	85
-----------------------------------------------------------------------------	-------	-----------------------------------------	----

## LIVRE TRENTE-SEPTIEME.

S. Guillaume d'Yorck.	86	Coutumes d'Angleterre.	121
Henri, roid'Angleterre, premier du nom et de la race de Plantagenets.		S. Thomas à Pontigny.	125
Adrien IV succède au pape Anastase IV.	87	S. Gilbert de Semprigau.	124
Arnaud de Bressac remis au pouvoir du pape.	88	Diète de Wutzbourg. L'antipape Pascal III.	125
Couronnement de l'empereur Frédéric. Le roi de Sicile est reconnu par le pape.	89	Retour d'Alexandre III à Rome. Canonisation de Charlemagne.	126
Congrégation de Malavalle. S <sup>te</sup> Elizabeth de Schenauge.	90	Manuel Comnène offre du secours au pape. Frédéric s'approche de Rome, qu'il est bientôt contraint d'abandonner.	127
Mort de Pierre le Vénéral. Ses vertus et sa doctrine.	91	S. Thomas institué légat pour l'Angleterre.	128
Otton de Freisingue, ses écrits, sa mort.	92	Lettre du saint aux évêques de ce royaume.	130
Origine des différends de Frédéric II avec les papes.	93 et suiv.	Il est obligé de quitter Pontigny. Générosité religieuse de Louis le Jeune.	131
Assemblée de Roncaille.	95	Traité de Montmirail.	133
Université de Bologne.	96	Louis le Jeune déclaré plus fortement que jamais pour S. Thomas.	135
Décret de Gratien.	97	S. Godric reclus.	136
Etat des sciences.	98	Réconciliation de S. Thomas avec le roi d'Angleterre.	137
Le livre des Sentences. Ancienneté du droit de régale. Commencement de la seconde croisade.	100	Il prédit sa mort prochaine.	139
Institution de l'ordre militaire de Calatrava.	101	Son martyre.	141
Brouilleries d'Adrien IV et de l'empereur Frédéric.	102	Sa canonisation. Vengeance divine sur ses meurtriers et sur le roi d'Angleterre.	144
Conseils donnés au pape par Eberard de Bamberg.	105	Pénitence de Henri II. Conversion de la Poméranie.	145
Schisme d'Octavien.	104	Lettre du pape au sultan d'Icône.	
Efforts de l'Empereur pour répandre le schisme. Reliques des trois rois.	105	Pierre de Blois, Pierre Comestor.	147
S. Anthelme de Bellai. S. Pierre de Tarentaise.	107	Ouvrages rabbiniques.	148 et suiv.
Alexandre III en France. Bénéficiaire tenu présent, pour le service du roi.	109	Le pape écrit au Prêtre-Jean. Conférence de Théorien avec les catholiques d'Arménie.	150, 151
Conférence de Saint-Jean-de-Lozne.	110	Lambert le Bègue institue les Béguines de Flandre. Ordre militaire de Saint-Jacques.	152
Construction de Notre-Dame de Paris. Le pape tient un concile à Tours.	111	L'abbé de Strume sous le nom de Calixte III, succède à l'antipape Pascal. Frédéric est défait, et prend la résolution de se soumettre au saint Siège.	153
Commencemens de S. Thomas de Cantorbéry.	112	Traité de Venise.	155
Son épiscopat.	114	L'antipape Lando. Troisième concile général de Latran.	156
Changement du roi à l'égard du saint archevêque.	115	S. Laurent de Dublin. Canons de Latran.	157
S. Thomas fuit en France.	118		
Conduite religieuse de Louis le Jeune.	120		

## LIVRE TRENTE-HUITIEME.

Imperfections des études. Ressources du Ciel pour la conservation de l'Eglise.	161	Mort de l'empereur Manuel Comnène.	162
		Fureur des Grecs contre les Latins.	163

Révolte d'Andronic.	164	Le roi Richard emprisonné par le duc d'Autriche.	196
Son cbâtiment.	165	S. Hugues de Lincoln.	197
Etat du royaume de Jérusalem.	166	Entrevue de S. Hugues et du roi Richard.	199
Commencemens de Saladin.	167	Assassinat de l'évêque de Liège.	201
Doctrine des Nouveaux-Manichéens.	168	Mort de Saladin.	201
S. Galden de Milan.	169	Philippe-Auguste épouse et abandonne Ingelburge de Danemark.	202
Guerre des Albigeois.	171	Etienne, abbé de Sainte-Geneviève, puis évêque de Tournai.	203
Mort de Louis VII. Philippe-Auguste chasse les Juifs de son royaume.	172	Evêque guerrier de Beauvais.	204
Putarins d'Arras.	173	Innocent III.	205
Constitution du pape pour la recherche des hérétiques.	174	Division dans l'Empire.	206
Pauvres de Lyon.	175	Le pape Innocent se déclare pour le duc de Saxe.	207
Pierre Valdo.	176	Il poursuit l'affaire de Philippe-Auguste et d'Ingelburge.	207
Affaires de Palestine. Conversion des Maronites.	178	Mort du roi Richard. Foulques de Neuilly.	208 et suiv.
Différend d'Urbain III avec l'Empereur.	179	Il est chargé par le pape de prêcher la croisade.	210
Conversion des Livoniens.	181	Interdit sur la France.	211
Victoire de Saladin.	182	Philippe-Auguste reprend Ingelburge. Alphonse, roi de Léon, excommunié. S. Jean de Matha et S. Félix de Valois instituent l'ordre de la Trinité.	213
Martyre de Renaud de Châtillon.	183	Fondation du Val-des-Choux.	214
Prise de Jérusalem.	184	Val-des-Ecoliers.	215
Inhumanité et punition du comte de Tripoli.	185	Privilèges des écoles de Paris.	216
Grégoire VIII. Clément III.	186	L'Eglise de Dol est soumise définitivement à la métropole de Tours.	217, 218
Les rois de France et d'Angleterre prennent la croix. Dime saladin.	187	S. Pierre de Parenzo, martyr.	219
Richard, roi d'Angleterre. Juifs massacrés en Angleterre.	188 et suiv.	S. Homobon.	220
Voyage de l'Empereur en Orient.	189	Prise de Zara.	221
Sa mort.	190	Le jeune Alexis implore le secours des Croisés.	221
Départ des rois Philippe et Richard.	191	Ils lui soumettent Constantinople.	222, 223
L'abbé Joachim.	192	Révolte et parricide de Muranphle.	222, 223
Le roi Richard fait la conquête de l'île de Chypre.	193	Les Latins s'emparent de l'empire d'Orient. Baudouin, comte de Flandre, est élu empereur.	224
Prise d'Acre par les Croisés. Confirmation des chevaliers Teutoniques. Retour de Philippe-Auguste.	195		
Couronnement de Célestin III.			
Couronnement de l'empereur Henri VI.			
Le Vieux de la Montagne.			

## LIVRE TRENTE-NEUVIÈME.

Dispositions d'Innocent III au sujet de la conquête de Constantinople.	225	Exploits des croisés de Languedoc. Simon de Monfort institué chef de croisade.	235
Division des Chrétiens dans la principauté d'Antioche.	227	Jean Sans-Terre déposé du royaume.	238
Fin malheureuse de l'empereur Baudouin. Institution des Carmes.	228	Le prince Artus assassiné par Jean Sans-Terre.	240
Foulques archevêque de Toulouse. Mission de l'évêque d'Osma en Languedoc.	229	Bataille de Bouvines. Abbaye de la Victoire.	242
Commencemens de S. Dominique.	230	Ambassade de Jean Sans-Terre au roi de Maroc.	243
Martyre du légat Pierre de Castellan. Le pape excite les princes et les peuples contre les sectaires.	233 et suiv.	Troubles dans l'Empire.	244 et suiv.
		Succès des chrétiens d'Espagne.	245
		Ligue du roi d'Aragon avec le comte de Toulouse, en faveur des Albigeois.	247

Bataille  
d'Ar  
Sainte  
louse  
Comm  
Sa régl  
Son p  
Ses pri  
Clair  
La bien  
Piété d  
Réform  
de P  
Quatriè  
tran.  
Inquisi  
cile.  
Jugeme  
S. Fran  
aux t  
Frère P  
Comm  
tecte  
marty  
Martyrs  
S. Fran  
pte.  
Frère El  
Institut  
Miracles  
Sa mort  
en Or  
Croisade  
Croisé  
Damiète  
Frédéric  
pape,  
dans le  
Empires  
Mort d  
ri III,  
Fin de S  
Louis VI  
geois. 3  
çois.  
Son testa  
Ses senti

Ouverture  
L'Empere  
Condamne  
Il adresse  
rains.  
S. Louis ch  
pape. R  
Interdit d  
royaume  
Le landgra  
à l'Emp  
Il périt dan  
lien cont

SOMMAIRES.

627

Bataille de Muret, où périt le roi d'Aragon.	250	de filles de son ordre.	288
Sainte mort de Baudouin de Toulouse. Institution du Rosaire.	251	Grégoire IX visite sainte Claire.	
Commencemens de S. François.	252	Différend du pape avec l'Empereur.	289
Sa règle est approuvée par le pape. Son premier établissement.	255	Frédéric excommunié.	290
Ses prédications. Retraite de sainte Claire.	256	Il part pour la croisade malgré le pape.	291
La bienheureuse Marie d'Ognies.	257	Croisade en Italie contre l'Empereur.	292
Piété des peuples de Flandre.	259	Jean de Brienne passe à l'empire de Constantinople. Sainte Elisabeth de Hongrie.	294 et suiv.
Réforme établie dans l'Université de Paris.	260 et suiv.	Tiers-ordre de S. François.	295
Quatrième concile général de Latran.	261	Les S <sup>tes</sup> Hedvige et Gertrude. S. Antoine de Padoue.	296
Inquisition ordonnée par le concile.	264	Il soutient la pureté de l'institut de S. François.	297
Jugement d'Innocent III.	267	Ses succès apostoliques et sa mort.	298
S. François applique ses disciples aux travaux apostoliques.	268	Commencement du roi S. Louis.	299
Frère Pacifique.	269	Réduction du comte de Toulouse.	
Commencement des cardinaux protecteurs d'ordres. Franciscains martyrs à Maroc.	270	Succès de S. Louis contre les ennemis du royaume.	300
Martyrs de Ceuta.	271	Sa véritable conduite à l'égard du pape.	301 et suiv.
S. François chez le sultan d'Egypte.	272	Offre prétendue que le pape aurait faite de l'Empire au prince Robert.	304
Frère Elie humilié par le saint.	273	S. Louis acquiert la sainte Couronne.	306
Institut des Frères-Prêcheurs.	274	Fondation de la Sainte-Chapelle de Paris. La bienheureux Agnès de Bohême.	307 et suiv.
Miracles de S. Dominique.	276	S. Ferdinand de Castille.	309
Sa mort. Faiblesse des Chrétiens en Orient.	277	Succès du roi d'Aragon contre les Maures.	310
Croisade d'enfans. Expédition des Croisés en Portugal.	278	S. Pierre Nolasque institue l'ordre de la Merci. S. Raimond de Pegnafort. Sa collection des Décrétales.	311
Damète prise par les Croisés.	280	Le pape défend les Juifs contre leurs oppresseurs. Etablissement des chevaliers Teutoniques en Prusse. Progrès du christianisme dans le Nord.	312
Frédéric II est couronné par le pape, et prend la croix. Croisade dans le Nord.	281	S. Edmond de Cantorbéry.	316
Empires multipliés dans la Grèce. Mort de Philippe-Auguste. Henri III, roi d'Angleterre.	283	Election d'Innocent IV.	317
Fin de Simon de Montfort.	284	S. Louis reprend la croix. Convocation du concile de Lyon.	318, 319
Louis VIII marche contre les Albigeois. Sa mort. Mort de S. François.	286		
Son testament.	287		
Ses sentimens sur les monastères			

LIVRE QUARANTIÈME.

Ouverture du concile de Lyon.	320	Guillaume de Hollande élu roi des Romains. Haquin, roi de Norwège.	336
L'Empereur refuse de s'y trouver.	323	Ordre prescrit par S. Louis pour la croisade.	338
Condamnation de l'Empereur.	325	Sa fermeté dans le projet de la croisade.	339
Il adresse ses plaintes aux souverains.	331	Condamnation du Talmud. Départ de S. Louis pour la croisade.	340
S. Louis cherche en vain à fléchir le pape. Recherche des hérétiques.	332	Ambassade des Tartares vers le saint roi.	341
Interdit d'Innocent IV sur le royaume de Portugal.	333	Mission de Plan-Carpin en Tartarie.	342
Le landgrave de Thuringe substitué à l'Empereur.	334	Autres missionnaires en ces contrées.	344
Il périt dans un combat. Conspiration contre le pape.	335		

Prise de Damiette.	347
Bataille de la Massoure.	348
Captivité de S. Louis.	349
Dynastie des Mamelucs.	350
Fidélité admirable de S. Louis à observer les traités. Son zèle pour la délivrance des captifs.	351
Le Vieux de la Montagne.	352
Mort de l'empereur Frédéric.	353
Jacob faux prophète.	354
S. Pierre de Vérone, martyr.	355
Mort de St Claire.	356
S. Richard de Chichester.	357
S. Louis apprend la mort de sa mère. Son retour en France.	358
Mort du roi Conrad. Alexandre IV succède à Innocent IV.	359
Affaires du Nord.	360
Fondation de la Sorbonne.	361
Université de Salamanque. Inquisition en France.	362 et suiv.
Traité de paix bien remarquable conclu entre les royaumes de France et d'Angleterre. Ordre des Petits-Augustins.	363
Guillaume de Saint-Amour écrit contre les religieux mendiants.	365
S. Thomas d'Aquin. Sa réponse à Guillaume de Saint-Amour. S. Bonaventure.	367
La bienheureuse Isabelle de France.	368
Mort d'Alexandre IV. Cas privilégiés. Election d'Urbain IV.	369
Constantinople repris par les Grecs.	370
Institution de la fête du saint Sacre-	

ment.	371
Clément IV, pape.	372
Charles d'Anjou fait la conquête du royaume de Naples. Troubles dans l'Empire.	373
Multiplication des croisades.	374
S. Bonaventure refuse l'archevêché d'York. S. Thomas d'Aquin refuse celui de Naples.	375
Sa Somme de Théologie. Juste époque de la mort du roi Conradin.	376
Confrérie du Gonfanon. Conduite de S. Louis à l'égard de Clément IV.	377
Pragmatique-Sanction de S. Louis.	378
Sa seconde croisade. Son règlement de vie.	380
Sa marche à Tunis.	382
Sa mort. Succès de Boudochar en Syrie. Reliques de S. Louis en Sicile et en France.	384
Election de Grégoire X.	385
Le bienheureux Ambroise de l'Ordre de Saint-Dominique. Rodolphe de Habsbourg empereur. Jean Vecens.	386
Michel Paléologue envoie au concile de Lyon.	387
Mort de S. Thomas d'Aquin.	388
Deuxième concile de Lyon. Arrivée des Grecs.	390
Mort de S. Bonaventure. Ambassadeurs tartares au concile.	392
Ordre des Célestins et des Servites.	393

## LIVRE QUARANTE-UNIÈME.

L'empereur Rodolphe prend la croix.	395
Succession de papes.	396
S <sup>te</sup> Marguerite de Cortone.	397
Jean Vecens est élu patriarche de Constantinople.	398
Le pape Nicolas III. Ambassadeurs géorgiens à Rome.	399
Etat de la foi en Grèce.	400
Rigueur excessive de Michel Paléologue.	401
Affection de Nicolas III pour les Frères-Mineurs.	402
Sa bulle <i>Exiit qui seminat</i> .	403
Différend entre les religieux mendiants et le clergé séculier. Martin IV.	404
Sa conduite à l'égard de Michel Paléologue.	405
Jean de Procida.	407
Vêpres Siciliennes.	408
Mort de Michel Paléologue. Son fils Andronic II lui succède. Croisade publiée contre le roi d'Aragon.	409
Acceptation du royaume d'Aragon	410

Mort du roi Philippe le Hardi. Andronic rétablit le schisme en Grèce.	412
Lâcheté de Grégoire de Chypre. Divisions à Constantinople.	414
Commencement de la puissance ottomane. Election de Nicolas IV.	415
Miracle des Billettes.	416
Histoire du jeune Verner.	417
Ambassadeur d'Argoukan à Rome. Affaires de Palestine.	419
Prise de Ptolémaïde. Courage héroïque des religieux de St Claire.	420
Adolphe de Nassau succède à l'empereur Rodolphe. Mort de Nicolas IV. Longue vacance du saint Siège.	421
Election de Célestin V. Il abdique le pontificat.	423
Boniface VIII lui succède.	425
Son génie entreprenant. Eric excommunié. Commencement des différends de Boniface avec Philippe le Bel.	424
Erection du siège de Pamiers. Sen-	

tence  
Edouard  
Bulle C  
du roi  
S. Louis  
Le bien  
Ordre de  
Décéré  
Jubilé se  
niffance  
Pierre F  
Bulle A  
Lettre d  
Bulle U  
Le cardin  
ce ou  
Requête  
Réconcil  
avec l'  
Entrepri  
person

Bulle fou  
tiens.  
Le cardin  
et repr  
Origine é  
Ils sont a  
Chefs d'a  
terroga  
Informat  
Le grand-  
Templier  
de Sens  
hors de  
Suppress  
pliers.  
Emploi d  
Déclarati  
moire é  
Condamm  
d'Olive  
Erreurs d  
Punition  
rite de  
chant l  
Constituti  
pour le  
hôpital  
saint Sa  
Suite de  
Philipp  
maître.  
Jugemens  
Templi

tence du pape entre Philippe et Edouard.	425	Français chassés d'Arago. Mort de Boniface.	443
Bulle <i>Cloricis laicos</i> . Canonisation du roi S. Louis.	426	S. Yves.	444
S. Louis de Toulouse.	427	Benoît XI.	445
Le bienheureux Augustin de Sicile.	428	Mission de Mont-Corvin.	446
Ordre des Antonias. Collection des Décrétales de Boniface VIII.	430	Clément V pape.	448
Jubilé séculaire. Rupture entre Boniface VIII et Philippe le Bel.	431	Emportemens déraisonnables de plusieurs historiens contre ce pape.	449
Pierre Flotte de Revel.	432	Courses de Clément V en France.	450
Bulle <i>Ausculta fili</i> .	433	Réforme de commendes.	451
Lettre du roi au pape.	434	Juifs chassés de France. Resentiment de Philippe le Bel contre Boniface VIII.	452
Bulle <i>Unam sanctam</i> .	436	Bulles révoquées et interprétées. Conférence du roi de France avec le pape touchant les Templiers.	453
Le cardinal Le Moine, légat en France où il fonde un collège.	437	Concile général de Vienne.	454
Requête de Nogaret contre le pape.	438	Couronnement de Henri VII. Commencement du séjour des papes à Avignon. Observations à ce sujet.	455
Réconciliation de Boniface VIII avec l'empereur Albert.	439		
Entrepris de Nogaret contre la personne du pape.	440		

## LIVRE QUARANTE-DEUXIÈME.

Bulle foudroyante contre les Vénitiens.	457	de Philippe le Bel.	48
Le cardinal de Pélegrue les défait, et reprend Ferrare.	458	Longue vacance du saint Siège. Philippe le Long succède à son neveu Jean Ier. Election de Jean XXII. Son portrait et son caractère.	485
Origine de l'affaire des Templiers. Ils sont arrêtés en France.	459	Erection d'évêchés. Clémentines.	484
Chefs d'accusation contre eux. Interrogatoires.	460	Araud de Villeneuve, hérétique.	485
Informations.	463	Saragosse érigée en métropole. Statuts du concile de Ravenne.	486
Le grand-maître rétracte ses aveux.	465	Religieux du Mont-Olivet.	487
Templiers brûlés dans la province de Sens. Comment ils sont traités hors de France.	468	Ordre du Christ. Pastoureaux.	488
Suppression de l'ordre des Templiers.	469	Révoltes en Italie.	489
Emploi de leurs biens.	470	Concile de Valladolid.	490
Déclarations en faveur de la mémoire de Boniface VIII.	471	Processions du saint Sacrement. Institution de l' <i>Angelus</i> . Les frères spirituels poursuivis.	491
Condamnation des erreurs de Jean d'Olive et d'Ubertain de Casal.	472	Bulles <i>Ad conditorem</i> et <i>Cum inter nonnullos</i> .	493
Erreurs des Bégards.	473	Bulle <i>Quia quorundam</i> . Accord de Jean XXII avec Nicolas III dans le dogme.	494
Punition de Guiard et de Marguerite de Trente. Mémoires touchant la réformation.	474 et suiv.	Le bienheureux Elzéar de Sabran.	495
Constitutions du concile de Vienne, pour les réguliers, 477; pour les hôpitaux, 478; pour la fête du saint Sacrement; pour les études.	479	Origine de la Sorbonique. S. Roch.	497
Suite de l'affaire des Templiers. Philippe le Bel fait brûler le grand-maître.	480	Affaires de la religion dans la haute Asie.	498
Jugemens divers sur le sort des Templiers. Mort de Clément V et		Projet de Sanuto.	499
		Suite de la Mission de Mont-Corvin.	500
		Le bienheureux Odoric de Port-Mahon.	502
		Démêlé de Jean XXII avec Louis de Bavière.	503 et suiv.

## LIVRE QUARANTE-TROISIÈME.

Louis de Bavière reçu à Rome.	506	d'Autun.	526
Il dépose le pape Jean.	509	Concile de Marciac.	527
Intrépidité de Jacques Colonne.	510	Pierre de Corbière redemandé au comte de Donoratico. Lettre soumise de l'antipape à Jean XXII.	528
Pierre de Corbière créé antipape.	511	Son voyage d'Italie à Avignon.	
Discrédit de l'antipape. Marseille de Padoue.	513	Il demande pardon au pape et reçoit l'absolution.	529
L'antipape à Fise.	514	Conduite de Jean XXII à l'égard de l'Empereur.	530
Satisfaction des Pisans et des Romains à l'égard du pape.	515	Révolution à Constantinople. Caractères méprisables de différens patriarches de cette ville.	531
Michel de Césène et autres Frères-Mineurs engagés dans le schisme. Bulle de Jean XXII contre Michel de Césène. Sage conduite du chapitre général des Frères-Mineurs.	516	Progrès des Turcs.	534
Bulle <i>Quia vir reprobus</i> , « Mon royaume n'est pas de ce monde. »	517	Election du patriarche Jean d'Aprie.	535
Doctrines d'Alvar Pélagé.	518	Vains mouvemens pour une croisade.	536
Celle d'Augustin Triomphe.	519	Jean XXII importuné par les demandes du roi Philippe de Valois.	537
Le roi Philippe de Valois.	521	Les Bolonais se donnent au pape. Révolte des Bolonais, Jean XXII s'engage dans les disputes touchant la vision béatifique.	540
Assemblées des prélats et de laïques en présence du roi. Accusations élevées contre le clergé par Pierre de Cugnères.	522	Il poursuit les Fratricelles.	541
Réponse de Pierre Roger, archevêque de Sens.	524	Mort de Jean XXII. Institution de la Rote.	544
Autre réponse de Bertrand, évêque			

## LIVRE QUARANTE-QUATRIÈME.

Parallèle des papes Jean XXII et Benoît XII.	546	chevaliers Teutoniques. Pierre de Sicile excommunié.	563
Election de Benoît XII.	547	Croisade en Espagne.	564
Il renvoie les bénéficiers à leurs églises. Registre des suppliques.	548	Victoire de Salado.	565
Conduite de Benoît XII envers ses proches. Il veut retourner à Rome.	549	Les Bolonais rentrent sous l'obéissance du pape. Les villes d'Italie quittent le schisme.	566
Il bâtit le palais d'Avignon. Son zèle contre les abus et le relâchement.	550	Mort de Benoît XII.	567
Il établit le collège des Bernardins à Paris.	551	Clément VI. Promotion de cardinaux.	568
Fratricelles franciscaines. Fratricelles hérétiques. S <sup>te</sup> Elisabeth de Portugal.	552	Pétrarque et Rienzi, députés de Rome vers le pape.	569
Le pape prononce sur la question de la vision béatifique.	553	Différends de Clément VI avec le roi Edouard.	570
Ses dispositions à l'égard de l'empereur Louis de Bavière.	554	Le pape donne les îles Canaries à Louis d'Espagne.	573
Les rois de France et de Naples s'opposent à ses desseins.	555	Relâchement parmi les chevaliers de Rhodes. Prise de Smyrne sur les Turcs.	574
Récit d'Albert de Strasbourg. Assemblée de Rentz.	556	Humbert, dauphin de Viennois.	575
Albert de Strasbourg député vers le pape. Concile de Saint-Ruf.	557	Foi des Arméniens.	576
Envoyés des Tartares et des Alains à Avignon.	558	Propositions de Nicolas d'Auticourt condamnés.	577
Propositions de l'abbé Barlaam.	559 et suiv.	Doctrines de Jean de Méricourt. Thomas Braduardin, archevêque de Cantorbéry.	578
Plaintes du roi Casimir contre les		Concessions de l'inquisiteur Pierre de l'Aigle.	579
		Florentins inutilement cités à Ro-	

me. Can  
Clément V  
vière  
Prague érig  
Charles de  
l'empere  
Bataille de  
gue.  
Mort de l  
Cantacu  
Constan  
Aidore, pe  
ple. Mo

	me. Canonisation des saints.	580	de Naples.	588
	Clément VI poursuit Louis de Bavière	581	La reine Jeanne vend au pape la seigneurie d'Avignon. Ravages de la peste en Europe.	589
	Prague érigée en métropole.	582	Flagellans.	590
524	Charles de Luxembourg substitué à l'empereur Louis de Bavière.	584	Juifs massacrés. Gunthier de Schuartzbourg donné pour successeur à Louis de Bavière.	591
525	Bataille de Créci. Université de Prague.	585	Édit sur l'indépendance de l'Empire. Mort de Gunthier de Schuartzbourg. Fin des troubles et du schisme en Allemagne.	592
528	Mort de Louis de Bavière. Jean Cantacuzène se rend maître de Constantinople. Palamites.	586		
529	Isidore, patriarche de Constantinople. Mort violente d'André, roi			
530				
531				
534				
535				
536				
537				
539				
540				
541				
544				
563				
564				
565				
566				
567				
568				
569				
570				
573				
574				
575				
576				
577				
578				
579				

Pierre de Grégoire

# TABLE

## CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE

DEPUIS L'AN 1119 JUSQU'A L'AN 1347.

### PAPES.

461. Caliste II, mort le 12 ou 13 décembre	1124	Innocent IV, compté communément pour le 178 <sup>e</sup> pape, parce que son prédécesseur Célestin IV ne fut pas sacré, mourut le 7 décembre	1154
462. Honorius II, intronisé le 20 décembre	1124	180. Alexandre IV, élu le 12 décembre	1254
14 février	1130	25 mai	1261
463. Innocent II, élu le 15 février	1130	181. Urbain IV, 29 août	1261
24 septembre	1143	2 octobre	1264
464. Célestin II, 26 septembre	1143	482. Clément IV, 5 février	1265
9 mars	1144	29 novembre	1268
465. Lucius II, 12 mars	1144	483. Grégoire X, 1 <sup>er</sup> septembre	1271
25 février	1145	10 janvier	1276
466. Eugène III, 27 février	1145	484. Innocent V, élu le 21 février	1276
7 ou 8 juillet	1153	mort le 22 juin	1276
467. Anastase IV, élu le 9 juillet	1154	Adrien V, 11 juillet	1276
2 décembre	1154	16 août (non sacré)	1276
468. Adrien IV, 8 décembre	1154	485. Jean XXI, 12 septembre	1276
1 <sup>er</sup> septembre	1159	16 ou 17 mai	1277
469. Alexandre III, 7 septembre	1159	486. Nicolas III, 25 novembre	1277
30 août	1181	22 août	1280
170. Lucius III, 1 <sup>er</sup> septembre	1181	487. Martin IV, 22 février	1281
24 novembre	1185	28 mai	1285
471. Urbain III, 25 novembre	1185	488. Honorius IV, 2 avril	1285
19 octobre	1187	3 avril	1287
472. Grégoire VIII, 20 octobre	1187	489. Nicolas IV, 15 février	1288
17 décembre	1187	4 avril	1292
473. Clément III, 19 décembre	1187	490. Célestin V, 5 juillet	1294
27 mars	1191	Il abdiqua le 13 décembre	1294
474. Célestin III, 30 mars	1191	491. Boniface VIII, 24 décembre	1294
8 janvier	1198	11 octobre	1305
475. Innocent III, 8 janvier	1198	492. Benoît XI, 22 octobre	1305
16 ou 17 juillet	1216	6 ou 7 juillet	1304
476. Honorius III, 18 juillet	1216	493. A Avignon, Clément V,	
18 mars	1227	élu le 5 juin	1305
477. Grégoire IX, 19 mars	1227	mort le 20 avril	1314
21 août	1241	Louis	1316
478. Célestin IV, sur la fin d'octobre	1241	194. Jean XXII, 7 août	1334
mort sans avoir été consacré, le 17		4 décembre	1334
ou 18 novembre de la même année.		495. Benoît XII, élu le 21 novembre	1334
479. Innocent IV, 25 juin	1243	25 avril	1342
		496. Clément VI, élu le 21 novembre	1342

Jean Co  
Manuel  
Alexis I  
Andron  
Isaac P  
Alexis I  
Isaac P  
Alexis  
Nicolas  
Alexis-I  
Baudou  
Henri I  
Pierre d  
Robert  
Jean de  
Baudou  
Michel  
Andron  
Andron

Henri V  
Lothair  
Conrad  
Frédéric  
Henri I  
Frédéric  
Philipp  
Otton I  
Frédéric  
Guilla  
Conrad  
Inte  
Rodolp  
Aodol  
Albert  
Henri  
Frédéric  
Louis

Louis  
Louis  
Philip  
Louis  
Saint  
Philip  
Philip  
Louis  
de  
Jean

## ANTIPAPES.

Pierre de Léon, dit Anaclet,	1130	Pierre de Corbière,	1328
Grégoire, dit Victor IV,	1138		

## SOUVERAINS.

EMPEREURS D'ORIENT.		sance,	
Jean Comnène,	1145	Philippe V, le Long,	1322
Manuel Comnène,	1180	Charles IV, le Bel,	1328
Alexis II, Comnène,	1183		
Andronie I, Comnène,	1185		
Isaac l'Ange, détrôné,	1195		
Alexis l'Ange,	1203		
Isaac l'Ange, rétabli,	1204		
Alexis, son fils,	id.		
Nicolas Canabé,	id.		
Alexis-Ducas, dit Murzuphle	id.		
Baudouin I,	1206		
Henri I,	1216		
Pierre de Courtenai,	1219		
Robert de Courtenai,	1228		
Jean de Brienne,	1237		
Baudouin II, dépouillé en	1261		
Michel Paléologue,	1282		
Andronie II Paléologue,	1352		
Andronie III, dit le Jeune,	1341		
EMPEREURS D'OCCIDENT.		ROIS D'ESPAGNE.	
Henri V,	1125	Alphonse VII,	1126
Lothaire II,	1137	Garcie-Ramirez IV,	1150
Conrad III,	1152	Alphonse Raimond,	1157
Frédéric I, dit Barberousse,	1190		
Henri VI,	1197		
Frédéric II,	.....		
Philippe de Souabe,	1208		
Otton IV,	1218		
Frédéric II,	1250		
Guillaume de Hollande,	1256		
Conrad IV,	1254		
Interrègne de dix-sept ans.			
Rodolphe de Habsbourg,	1291		
Audolphe de Nassau, déposé en	1298		
Albert I d'Autriche,	1303		
Henri VII de Luxembourg,	1313		
Frédéric III d'Autriche,	1325		
Louis V de Bavière,	1347		
		NAVARRE.	
		Alphonse I,	1154
		Garcie IV,	1155
		Sanche VI, dit le Sage,	1164
		Sanche VII, dit le Fort,	1234
		Thibaut I,	1255
		Thibaut II,	1270
		Henri I,	1274
		Jeane I <sup>re</sup> ,	1305
		Philippe le Bel,	1314
		Louis-Hutin,	1316
		Philippe le Long,	1322
		Charles le Bel,	1328
		Jeane et Philippe,	1349
		ARAGON.	
		Alphonse I,	1154
		Ramire II,	1157
		Pétronille,	.....
		Raimond-Bérenger,	1162
		Alphonse II,	1196
		D. Pédre ou Pierre II,	1215
		Jacques I, dit le Couquerant,	1276
		D. Pédre III,	1285
		Alphonse III,	1291
		Jacques II,	1327
		Alphonse IV,	1336
		ROIS LE PORTUGAL.	
		Alphonse-Henriquez,	1185
		Alphonse I,	1185
		Sanche I,	1212
		Alphonse II,	1253
		Sanche II,	1248
		Alphonse III,	1279
		Denys le Libéral,	1325
		CASTILLE ET LÉON.	
		Alphonse VIII,	1157
		Sanche III, de Castille,	1158
		Ferdinand II, de Léon,	1188
		Alphonse III ou IX, de Castille,	1214
		Alphonse IX, de Léon,	1230

## ROIS DE FRANCE.

Louis VI, dit le Gros,	1137
Louis VII, dit le Jeune,	1180
Philippe I <sup>er</sup> surnommé Auguste,	1223
Louis VIII,	1226
Saint Louis, IX <sup>e</sup> du nom,	1270
Philippe III, le Hardy,	1285
Philippe IV, le Bel,	1314
Louis X, Hutin, roi de France et de Navarre,	1316
Jean I, mort peu après sa nais-	

Henri I, de Castille,	1217
S. Ferdinand, III <sup>e</sup> du nom, qui réunit les deux royaumes, meurt,	1232
Alphonse X, dit le Sage,	1284
Sauche IV,	1295
Ferdinand IV,	1312

## ROIS D'ANGLETERRE.

Henri I, dit le Lion,	1155
Etienne,	1154
Henri II,	1189
Richard I,	1199
Jean-Sans-Terre,	1216
Henri III,	1272
Edouard I (IV),	1307
Edouard II (V),	1327

## ROIS DE DANEMARK.

Eric III, dit l'Agneau,	1147
Suënor III et Canut V	1157
Waldemar I, dit le Grand,	1182
Canut VI, dit le Pieux,	1202
Waldemar II.	1241
Eric IV,	1250
Abel,	1252
Christophe I,	1259
Eric V,	1286
Eric VI,	1320
Christophe II,	1340

## ROIS DE SUÈDE.

Saint Eric IX <sup>e</sup> du nom, élu en mort	1150
	1162
Charles VII,	1168
Canut fils de saint Eric,	1192
Suercher III,	1210
Eric X,	1220
Jean I,	1223
Eric XI,	1250
Waldemar I,	1279
Magnus I,	1290
Bizger II,	1320

## ROIS DE JÉRUSALEM.

Baudouin II,	1131
Foulques,	1144
Baudouin III,	1162
Amauri I,	1175
Baudouin IV,	1185
Baudouin V,	1186
Gui de Lusignan, sous qui Jérusalem est reprise en	1187

## ROIS DE SICILE ET DE NAPLES.

Roger le jeune,	1154
Guillaume I,	1166
Guillaume II,	1189
Tancredè,	1194
Guillaume III,	1194
Henri I,	1197
Frédéric,	1230
Conrad I,	1254
Conradin,	1258
Mainfroi,	1266

## ROIS DE NAPLES.

Charles I,	1582
Charles II,	1599
Robert le Sage,	1343

## ROIS DE SICILE.

Pierre I,	1285
Jacques,	1296
Frédéric I ou II,	1337
Pierre II,	1342

## DUCS ET ROIS DE TOLOGNE.

Boleslas III,	1158
Vladislas II,	1146
Boleslas IV,	1175
Micislas III,	1177
Casimir II,	1194
Lesko V,	1227
Boleslas V,	1279
Lesko VI,	1289
Pzzémislas II, roi,	1296
Wenceslas de Bohême,	1304
Loktek,	1353

## SECTAIRES.

Tanchelme,	124
Arnau de Bresse,	139
Abailard,	1140
Les Albigeois, les Henriciens et les Pétrobruysiens,	1147
Eon de l'Étoile,	1148
Gilbert de la Poirée,	1148
Démétrius de Lampé, 1166, dogmatiseur téméraire qui, dans l'interprétation de l'Écriture, s'écartait présomptueusement du sentiment des Pères.	
Publicains ou Poplicains, Cathares ou Patarins, espèce de Manichéens qui pa-	

rurent vers la fin du douzième siècle. Pierre Valdo, 1184, chef des Vaudois, dits aussi Pauvres de Lyon ou Léonistes. Ils se bornèrent d'abord à professer une pauvreté oisive, méprisèrent ensuite l'autorité du clergé, et prirent enfin plusieurs erreurs des nouveaux Manichéens.

Amauri de Bène, 1210. Il osa dogmatiser dans l'université de Paris, et il s'y nonçait de manière à faire croire que le salut dépendait de la foi seule, sans le secours des œuvres. Ses disciples a-

laient ju-  
res et d'  
nom de  
l'intenti  
péché c  
Stadings,  
leur noi  
confins  
tenaien  
pies qu'  
Manich  
Jacob, ch  
Les Flage  
Les Bizoq  
frères.  
le Saint  
travail  
contre  
Les Apor  
dians c  
singulie  
temps  
charité

Fureurs  
Suède,  
Pescut  
Barber  
l'an 11  
Violence  
contre  
proche  
Cruautés  
toute e  
dana le  
Franc  
et au c  
Violens  
perein  
désurc  
dans l

Guibert,  
1124.  
excell  
sieurs  
son tr  
le moi  
une as  
de la  
Il est  
croya  
guéris  
encor  
premi  
Geoffroi

131  
144  
162  
175  
185  
186  
  
187  
  
154  
166  
180  
194  
194  
197  
250  
254  
258  
266  
  
582  
509  
345  
  
285  
296  
337  
342  
  
138  
146  
173  
177  
194  
227  
229  
289  
296  
304  
333  
  
ele.  
ois,  
mis-  
font  
ent  
aux  
  
ati-  
ne  
aus

lèrent jusqu'à commettre des adultères et d'autres crimes honteux, sous le nom de charité, prétendant que, par l'intention d'exercer cette vertu, le péché cessait de l'être.

Stadings, découverts en 1252. Ils tiraient leur nom d'un peuple qui habitait aux confins de la Frise et de la Saxe, et tenaient tant aux extravagances impies qu'aux pratiques abominables des Manichéens les plus odieux.

Jacob, chef des Pastoureaux, 1251

Les Flagellans, 1259

Les Bizoques, Fratricelles ou *petits-frères*. Ils prétendaient donner le Saint-Esprit, condamnaient le travail des mains, et s'élevaient contre l'Eglise. 1296

Les Apostoliques, sorte de mendians qui portaient des habits singuliers, et prêchaient que le temps du Saint-Esprit et de la charité était enfin arrivé. Ils

avaient pour chef un Italien nommé Sagarelle, qui fut convaincu de crimes infâmes et brûlé en 1300

Domini. Il enseignait que tout devait être commun, même les femmes, et que l'Eglise ne devait plus être obéie par les parfaits. 1303

Bégards et Béguines. 1312

Arnaud de Villeneuve, ennemi du culte chrétien, 1317

Henri de Ceva, chef des faux réformés de l'ordre de S. François, 1318

Valter ou Gautier, l'un des chefs des Fratricelles, 1322

Ange de la Vallée, chef des frères de la vie pauvre, 1332

Martin Pastre, qui soutenait les erreurs des Vaudois, 1332

Hésicastes ou Quétistes, disciples fanatiques de Jean Palamas, vers 1341

Jean Mercœur, par l'abus de la dialectique, tombe dans l'erreur, 1347

PERSECUTIONS.

Fureurs des idolâtres et martyrs en Suède, 1157.

Persecutions de l'empereur Frédéric-Barberousse contre les papes, depuis l'an 1156 jusqu'à l'an 1177.

Violences de Henri II et de ses flatteurs contre S. Thomas de Cantorbéry, ses proches et ses partisans.

Crusades, profanations et désordres de toute espèce de la part des Albigeois, dans les provinces méridionales de la France sur la fin du douzième siècle, et au commencement du treizième.

Violens démêlés entre les papes et l'empereur Frédéric II, qui causèrent des désordres et des maux déplorables dans l'Eglise et dans l'Empire.

L'Eglise extraordinairement affligée par les divisions et les guerres intestines, durant la plus grande partie de son troisième âge, n'eut guère d'autres violences extérieures à essayer, que celles que les musulmans exercèrent sur les chrétiens de l'Orient, en particulier sur les malheureux habitans de la ville de Ptolemaïde, quand ils l'eurent reprise.

Persecutions exercées par les mahométans contre les habitans chrétiens de Damas, et en quelques autres endroits de la Syrie.

Violences des Wicléfites contre les catholiques et différens prélats d'Angleterre.

ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

Guibert, abbé de Nogent-aux-Couci, 1124. On trouve dans ses œuvres un excellent traité de la prédication, plusieurs autres traités utiles et curieux: son traité *des reliques* ne mérite pas le moins d'attention. On y reconnaît une sagesse fort éloignée des faiblesses de la crédulité et de la superstition. Il est question dans ce traité de la croyance établie à ce-lors, que nos rois guérissaient les écrouelles. Nous avons encore de Guibert une histoire des premières croisades.

Geoffroi, abbé de Vendôme et cardinal,

mort vers 1130. Ses œuvres, publiées par le père Sirmond, se composent de cinq livres de lettres, onze sermons et divers opuscules, parmi lesquels se trouve un écrit solide contre les investitures. Geoffroi fut un zélé défenseur du saint Siège. On dit qu'il est le premier qui se soit servi de l'allégorie des deux glaives.

Alger, moine de Cluny, 1131, célèbre par un traité de l'Eucharistie contre les diverses erreurs qui s'étaient élevées jusqu'alors sur cette matière, et que les derniers sectaires n'ont fait

- que renouveler. Ce savant et modeste auteur mourut saintement, avec la réputation d'un dialecticien sûr et d'un théologien exact. Son traité important se trouve dans la bibliothèque des Pères.
- Hildebert de Lavardin**, évêque du Mans, puis archevêque de Tours, 1155. Il est célèbre par ses écrits, qui sont ses lettres au nombre de cent trente, cent quarante sermons, les Vies de S. Landegonde et de S. Hugues de Cambry, quelques traités moraux et théologiques, et beaucoup de poésies. Son style est élégant et poli, surtout dans ses lettres, où, avec de l'esprit et de l'érudition, on trouve du goût et du sentiment. Son siècle en eut tant d'estime, que, suivant le témoignage de Pierre de Blois, on les lui fit apprendre par cœur dans son enfance, pour lui former le style. Hildebert est le premier qui, en parlant de l'Eucharistie, ait employé le terme de *transsubstantiation*.
- Rupert**, abbé de Dunst ou Deuthe près Cologne, 1155. Son principal ouvrage est celui des divins Offices. Il a aussi composé un grand traité sur la Trinité, des commentaires sur l'Écriture sainte, dans lesquels il traite différentes questions de théologie selon la méthode scholastique, et plusieurs autres ouvrages, où il montre autant de piété que de doctrine.
- Guigues le Vénéral**, prieur de la Chartreuse, 1156. Il a laissé par écrit les usages de son ordre, et la vie de S. Hugues de Grenoble.
- Pierre Abailard**, 1142, fameux par son esprit, et plus encore par ses subtilités, par sa vanité, et par tous les abus qu'il fit de ses talens.
- Hugues**, prieur de Saint-Victor, 1142, l'un des plus grands théologiens de son temps, et surnommé par quelques auteurs *la langue de S. Augustin*, pour avoir étudié tout particulièrement et avec beaucoup de succès les écrits de ce Père. Son principal ouvrage est le traité des sacrements. Il a laissé aussi des explications de l'Écriture, des traités de piété, des sermons, des abrégés d'histoire universelle et d'histoire naturelle, et un abrégé de géographie.
- S. Malachie**, archevêque d'Armagh en Irlande, 1148. Aucun auteur n'a parlé, avant le 17<sup>e</sup> siècle, des prophéties qu'on lui attribue sur la suite des papes et qui se trouvent consignées, mais seulement à titre de enseignement curieux, dans notre Histoire de la Papauté, 2<sup>e</sup> éd. 2 vol. in-12. Ce silence de 400 ans est une forte preuve de supposition, selon le père Menes-
- trier, dans le traité qu'il a donné sur ce sujet.
- Suger**, abbé de S. Deuys et ministre d'état, 1152. La France, à sa mort, lui décerna le titre de *père de la patrie*. Il nous reste de ce grand homme des lettres, une *vie de Louis le Gros* et quelques pièces recueillies par Duchesne et D. Martenne.
- S. Bernard**, premier abbé de Clairvaux, et le dernier des Pères de l'Église, 1155. Ses ouvrages dogmatiques, moraux, ascétiques, ainsi que ses lettres, excellent chacun dans le genre qui lui convient. Il réfuta et confondit Pierre de Bruys, Arnaud de Bresse, Gilbert de la Poitevaine, Eon de l'Etoilé, Pierre Abailard, tous les hérétiques et les dogmatiseurs de son temps. L'érudition, la profondeur de la netteté des idées, la force et la justesse du raisonnement se montrent de toute part dans ses écrits dogmatiques; et ceux qu'il composa en aussi grand nombre pour nourrir et perfectionner la piété, respirent une onction et une sainte tendresse qui le caractérisent uniquement. Il gagne d'abord l'esprit par les charmes de l'insinuation, puis entraîne les cœurs par la force et la véhémence. C'est qu'il possédait parfaitement la science des cœurs, des bienséances, et même des usages du monde, quoiqu'il l'eût quitté avant l'âge de le connaître, et qu'il n'eût en pour précepteurs, suivant ses propres expressions, que les arbres et les bruyères de Clairvaux: rapprochement qui doit nous faire regarder ce Père comme le plus grand génie peut-être que le Seigneur ait suscité en faveur de son Église. Son style est vif et fleuri, ses pensées nobles et ingénieuses, son imagination riche et brillante. Les divines Écritures lui étaient si familières, qu'il en emploie presque à chaque phrase et trop fréquemment peut-être, les tours et les expressions.
- Pierre le Vénéral** 1156, l'un des plus grands docteurs de son temps, comme il paraît par ses écrits contre les sectateurs de Pierre de Bruys. Nous avons encore de lui six livres de lettres, et d'autres ouvrages intéressans et curieux. Tels sont particulièrement deux livres de miracles opérés à sonnaissances.
- Gaton**, évêque de Freisingue, 1158, a laissé une Chronique depuis la création du monde jusqu'à l'an 1146, et qui a été continuée par Othon de Saint-Blaise jusqu'à 1190. Il a commencé aussi l'histoire de l'empereur Frédéric, qui a été continuée par Ra-

devie  
église.  
Gratien,  
auteur  
canons  
Collect  
des cu  
Pierre Le  
Matro  
qu'il es  
peut r  
théolo  
latine.  
mas, p  
plus  
siècles  
niqua  
dans l  
aux pe  
la cla  
encor  
comm  
les Ep  
S<sup>t</sup> Hile  
des P  
plusie  
pense  
a aus  
tions  
temp  
tence  
Jean de  
Ses p  
eratic  
politi  
gique  
bonn  
le c  
grand  
mor  
sez u  
le rai  
tation  
temp  
de r  
soph  
sons  
Guilla  
clere  
cont  
l'un  
ele.  
L'atr  
acte  
tale  
ter l  
qu'  
fait  
des  
ach  
tini  
et l  
152  
Pierre

- devie son disciple et chanoine de son église.
- Gratien, bénédictin de Bologne, 1160, auteur de la fameuse Concorde des canons dressée dans, c'est-à-dire de la Collection des décrets des papes et des conciles.
- Pierre Lombard, 1164. On le surnomma *Maître des sentences*, à cause du livre qu'il composa sous ce titre, et qu'on peut regarder comme la source de la théologie scholastique dans l'Eglise latine. Il a été commenté par S. Thomas, par S. Bonaventure, et par les plus célèbres théologiens des deux siècles suivans, auxquels ils communiqua la saine méthode de s'attacher, dans l'explication des dogmes sacrés, aux passages combinés des Pères, et à la chaîne de la tradition. Nous avons encore de ce docteur judicieux, des commentaires sur les Psaumes, et sur les Epîtres de S. Paul.
- S<sup>te</sup> Hildegarde, 1179. La Bibliothèque des Pères contient de cette S<sup>te</sup> abbesse plusieurs lettres qu'elle écrivit en réponse à ceux qui la consultaient. On n'a aussi d'elle trois livres de Révélations où elle reprend les vices de son temps et exhorte fortement à la pénitence.
- Jean de Sarisbéry ou de Saliubury, 1180. Ses principaux ouvrages sont la Polycratique, qui est comme un corps de politique et de morale, et la Métalogique, qui est une apologie de la bonne dialectique, et de la véritable éloquence. Il a laissé aussi un grand nombre de lettres. L'auteur montre une érudition vaste, mais assez mal digérée, peu de justesse dans le raisonnement, et beaucoup d'affectation dans le style : c'était le goût du temps. Sa Polycratique est remplie de réflexions sages et vraiment philosophiques. On l'a traduite en français sous ce titre : *Vanités de la cour*.
- Guillaume de Tyr, vers 1184, le meilleur clerc qui fut onc sur la terre, dit son continuateur Plagon; il était aussi l'un des plus savans prélats de son siècle. Présent au 5<sup>e</sup> concile général de Latran, il fut chargé d'en rédiger les actes. Il avait écrit une histoire orientale qui est perdue. On doit le regretter beaucoup quand on connaît celle qu'il a composée en 25 livres, et qui l'a fait surnommer le prince des historiens des croisades. Le 25<sup>e</sup> livre n'est pas achevé et finit à 1185. Plagon l'a continué en vieux français jusqu'en 1275; et Helme de a repris la suite jusqu'en 1321, mais en latin.
- Pierre de Cellès, successeur de Jean de Sarisbéry sur le siège de Chartres, 1187. On a de lui des lettres, des sermons, un Traité de la conscience, de la discipline du cloître, etc. Il s'est servi du mot *transsubstantiation* dans son 8<sup>e</sup> sermon, *de cana Domini*. Hildebert, évêque du Mans, et Etienne évêque d'Autun s'en étaient déjà servis avant lui.
- Pierre, chantre de l'église de Paris, 1197. Son livre intitulé *Verbum abbreviatum*, est souvent cité avec éloge par les écrivains des siècles suivans.
- Pierre Comestor, 1198. Son histoire scholastique comprend l'histoire-Sainte depuis le commencement de la Genèse jusqu'à la fin des Actes des Apôtres, avec quelques incidens de l'histoire profane. Ses sermons ont été publiés sous le nom de Pierre de Blois, qui fut l'un des plus savans et des plus célèbres écrivains du même temps, 1200. On a de celui-ci des lettres, des sermons et des traités en grand nombre; mais la plupart de ces ouvrages, selon le goût de ce siècle, sont remplis de lieux communs et de passages de l'Ecriture, entassés plutôt que choisis et appliqués avec justesse.
- L'abbé Juachin, 1202. Il a laissé un grand nombre d'écrits. Ses commentaires sur les Prophètes, et principalement sur l'Apocalypse, ont fait sentir le danger de s'ingérer dans l'explication de cet emblème mystérieux, quelque vertu et quelque sagacité que l'on puisse avoir.
- Rigard, clerc de l'abbaye de Saint-Denis, après 1205. On a de lui la Vie de Philippe-Auguste, dont il fut médecin. Ce livre est estimé, parce que l'auteur fut témoin de la plupart des faits qu'il raconte; mais il le serait davantage, s'il contenait moins de louanges.
- Théodore Balsamon, 1214. Il a fait des commentaires sur toutes les parties du droit canonique des Grecs, et une exposition du Nomocanon de Photius. Dans la réponse à une consultation qu'on lui fit, il nous a laissé une preuve de la consommation parfaite du schisme de sa nation, en disant que le pape de l'ancienne Rome a été retranché des Eglises.
- Innocent III, 1216. Il nous reste de ce savant pape, des lettres excellentes, un traité rempli d'énéon sur le mépris du monde, la belle prose de la Pentecôte, *Veni Sancte Spiritus*, le *Stabat Mater*, et quelques autres pièces du même ordre. On dit pourtant que le *Veni Sancte* est d'Herman de Contract, moine de Richenau, en

Suisse; et le *Stabat*, de Taïo Poné de Todi, au 13<sup>e</sup> siècle.

Étienne Langton, chancelier de l'Église de Paris, 1228. Il est auteur de plusieurs commentaires sur l'Écriture sainte et d'un grand nombre de constitutions synodales. C'est lui qui a écrit la relation de la translation du corps de S. Thomas Becket, qu'on trouve à la suite des lettres de ce saint archevêque.

S. Antoine de Padoue, 1231, a laissé, outre ses sermons, des commentaires sur l'Écriture, et une concordance morale. Ses sermons, quoi qu'on en pense aujourd'hui, furent si goûtés de son temps, qu'il était souvent obligé de prêcher en pleine campagne.

Jacques de Vitry, cardinal, 1240. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les plus curieux et les plus recherchés sont l'Histoire orientale depuis Mahomet jusqu'en 1229, et l'Histoire occidentale, qui peint l'état de l'Église latine de son temps.

Alexandre de Halès, franciscain, 1245. Sa Somme de théologie est le corps d'ouvrage le plus considérable qui eût encore paru en ce genre. Il a fait aussi des commentaires sur toute la Bible et sur le Maître des sentences.

Vincent de Beauvais, dominicain, lecteur de S. Louis, 1256. On a de lui un recueil immense intitulé *Speculum majus*, divisé en quatre parties, selon que les sujets qu'il traite concernent la nature, la doctrine, la morale ou l'histoire. Il est aussi l'auteur d'une lettre à S. Louis sur la mort de son fils aîné, et d'un traité sur l'éducation des princes.

Matthieu Paris, bénédictin anglais, 1259. Son principal ouvrage est une histoire, où l'on trouve à reprendre gravement le penchant de l'auteur pour la satire. Elle a deux parties, dont la première commence à la création du monde, et finit à Guillaume le Conquérant. La seconde comprend ce qui s'est passé depuis ce prince, jusqu'en 1259. Quelques savans doutent qu'il soit auteur de la première.

Le cardinal Hugues de Saint-Cher, 1265. auteur d'une Concordance de tous les mots de la Bible.

Le cardinal Henri de Suze, 1271, auteur de la Somme dorée, qui comprend le droit canonique civil; et d'un Commentaire sur les décrétales. Ses ouvrages sont fort estimés par les canonistes.

Robert de Sorbon, vers 1271. Dans celui de ses écrits qui est intitulé de la Conscience, on voit quel était de son temps

la manière dont le chancelier examinaient ceux qui devaient être bacheliers.

Guillaume de Saint-Amour, 1292. L'un des auteurs par ses écrits contre les religieux mendians.

S. Thomas d'Aquin, déclaré solennellement docteur de l'Église par le pape Pie V, et nommé par la voix publique l'Ange de l'École, 1274. Ses ouvrages, recueillis en dix-huit volumes in fol. mais surtout sa Somme et ses Opuscules, annoncent un génie vaste et profond, un jugement exquis, beaucoup de solidité, une clarté admirable, et une précision unique. Soit qu'il établisse les vérités de la foi, soit qu'il répond aux difficultés, on voit rarement qu'on puisse ajouter à ce qu'il a dit : ce qui, joint au temps où il fournissait sa carrière dans un champ à peine défriché, le fait considérer comme un esprit d'un ordre presque surhumain, et suscité extraordinairement pour éclairer l'École. Il est bon d'observer que dans le recueil des œuvres de ce saint docteur, il y a quelques écrits qui ne sont pas de lui. Il en est au contraire quelques-uns dont il est auteur, qui n'y ont pas été insérés : mais ils se trouvent imprimés séparément.

S. Bonaventure, cardinal et docteur de l'Église, 1274. Il nous reste huit volumes in-fol. de ses ouvrages. Ils comprennent des commentaires sur le Maître des sentences, et beaucoup de traités de piété qui respirent une sainte onction, et ont fait passer justement l'auteur pour un des plus grands maîtres de la vie intérieure. Pour ses œuvres théologiques, le célèbre Gerson les regardait comme ce qui avait paru de meilleur en ce genre jusqu'à son temps.

S. Raimond de Pegnafurt, 1275. Ce saint et savant dominicain, qui se démit de la dignité de général de son ordre, est auteur d'une collection de décrétales qui forment la seconde partie du *droit-canon*, et d'une Somme de cas de conscience très-consultée autrefois.

Martin, dominicain polonais et archevêque de Gnesne, 1278. C'est de lui que prend son nom la Chronique martinienne, qui commence à Jésus-Christ et finit en 1271. C'est dans une des éditions de cette Chronique qu'on a trouvé le fameux passage sur la papesse Jeanne; passage dont les protestans Blondel et Bayle ont eux-mêmes démontré la supposition ou l'interpolation.

Albert le Grand, dominicain, évêque de

Ratisbon  
tout pour  
21 vol. in  
Henri le G  
nommé le  
connu d  
des écriv  
Guillaume  
1296, su  
cause de  
lum Juris  
Jean Vecce  
nople, 12  
d'écrits t  
les erreurs  
Jacques de  
chevêque  
la Légende  
son temp  
à cause d  
ple.  
Guillaume  
Denys, l  
nique de  
monde j  
S. Louis  
lipppe le  
Jean de Co  
Scot, de  
les ouvra  
logiques  
nombre,  
nions cur  
produisit  
lui des T  
tes. Quo  
teur Suh  
très-subt  
d'écrire,  
une clart  
Le cardinal  
Commer  
tales.  
Raimond I  
Afrique,  
vant, sur  
un gran  
noncent  
dité et d  
docteur.  
fondre a  
qui se fit  
pour de  
mond Lu  
à Major  
transpor  
Gilles de  
que de l  
sieurs o  
théologie  
le eurno  
Dante Ali  
des plus  
Il avait

- Ratisbonne, 1280, est renommé surtout pour sa fécondité, qui a produit 21 vol. in-fol.
- Henri le Grand, docteur de Paris, surnommé le Solennel, 1292. Le plus connu de ses écrits est le catalogue des écrivains ecclésiastiques.
- Guillaume Duranti, évêque de Mende, 1296, surnommé le Spéculeur, à cause de son ouvrage intitulé *Speculum Juris*.
- Jean Veccus, patriarche de Constantinople, 1298, a laissé un grand nombre d'écrits touchans et très-forts contre les erreurs des Grecs.
- Jacques de Voragine, dominicain, archevêque de Gènes, 1298, auteur de la Légende dorée, aussi admirée de son temps que décriée dans la suite à cause des fables dont elle est remplie.
- Guillaume de Nangis, moine de Saint-Denis, 1305. On a de lui une Chronique depuis le commencement du monde jusqu'en 1301, et une Vie de S. Louis, avec celle de ses fils Philippe le Hardi et Robert.
- Jean de Duns, nommé communément Scot, cordelier anglais, 1308. Dans les ouvrages philosophiques et théologiques qu'il a composés en grand nombre, il affecta de soutenir des opinions contraires à S. Thomas : ce qui produisit deux partis dans l'école, celui des Thomistes et celui des Scotistes. Quoiqu'on l'ait nommé le docteur Subtil, à raison de sa manière très-subtile en effet d'argumenter et d'écrire, il exprime ses pensées avec une clarté étonnante.
- Le cardinal Le Moine, 1313, auteur d'un Commentaire sur le texte des Décrétales.
- Raimond Lulle, cordelier, martyrisé en Afrique, 1315, avait composé auparavant, sur presque toutes les sciences, un grand nombre d'ouvrages qui annoncent plus de subtilité que de solidité et de jugement. On le nomme le docteur Illuminé. Il ne faut pas le confondre avec un auteur du même nom, qui se fit condamner par Grégoire XI, pour des erreurs monstrueuses. Raimond Lulle est honoré comme martyr à Majorque sa patrie, où son corps fut transporté.
- Gilles de Rome, dominicain, archevêque de Bourges, 1316, auteur de plusieurs ouvrages de philosophie, de théologie et de droit, qui lui ont acquis le surnom de docteur très-fondé.
- Dante Alighieri, l'un des premiers et des plus célèbres poètes italiens, 1321. Il avait un génie et des talens admirables pour la poésie, mais avec un attrait effréné pour la satire ; ce qui l'a fait mettre au nombre des auteurs censurés par le saint Siège, qu'il n'a point épargné. Le plus considérable de ses ouvrages, est le poème de *l'Enfer, du Purgatoire et du Paradis*.
- Albert de Padoue, 1323. On a de cet augustin des traités de théologie et des sermons.
- François de Maironia, 1325 cordelier fameux qui enseigna à Paris avec tant de réputation qu'il fut surnommé le *Docteur déclairé*. Il est le premier qui ait soutenu l'acte singulier appelé la *Sorbonique*, dans lequel le récipiendaire était obligé de répondre aux difficultés qu'on lui proposait, depuis six heures du matin jusqu'à six du soir, sans interruption. On a de lui divers traités de théologie et des commentaires sur le Maître des Sentences.
- Augustin Triomphe, 1328, qu'on croit auteur du *Miloloquium* de S. Augustin. La Somme de la puissance ecclésiastique, le plus considérable de ses ouvrages, est curieuse, en ce qu'elle montre jusqu'où l'on étendait de son temps la puissance ecclésiastique.
- Andronic II, 1332. On attribue à cet empereur grec un Dialogue entre un juif et un chrétien, pour prouver la vérité de la religion chrétienne.
- Durand de Saint-Pourçain, dominicain, évêque de Meaux, 1334. Il fut surnommé le *Docteur très-résolutif*, parce qu'il décidait les questions d'une manière tranchante et souvent neuve. Ses principaux ouvrages sont des commentaires sur les quatre livres des Sentences, et un traité sur *l'origine des juridictions*.
- Guillaume Ocam, cordelier, 1337, surnommé le docteur Singulier et le docteur Invincible. On remarque en effet beaucoup d'esprit, de bizarrerie et de subtilité dans ses écrits. Il oublia tout-à-fait l'esprit de son état, en s'engageant dans le parti de Louis de Bavière et de son anti-pape Corbière, et en écrivant avec fureur contre Jean XXII et ses successeurs. On croit cependant qu'il humilia son orgueil à la mort et qu'il se fit absoudre. Son traité de la puissance ecclésiastique et séculière ne doit pas être plus estimé que son auteur. Il fut regardé, de son temps, comme le chef des philosophes nominaux.
- Nicolas Délire, cordelier, 1340. Entre ses ouvrages, ses notes sur tous les livres sacrés sont remarquées comme très-savantes.
- Nicéphore-Calliste, 1340. Nous avons de

lui une histoire ecclésiastique, et une suite des patriarches de Constantinople.

Alvarez-Pélagie, ou Alvar Paez, 1542, cordelier portugais, qui fut pénitencier de Jean XXII. On a de lui une *Somme de théologie, l'Apologie de Jean XXII*, et un traité *des gémissements de l'Eglise*. Ce dernier ouvrage est remarquable par l'étendue qu'il donne à l'autorité pontificale et par la liberté avec laquelle il reprend les désordres de la cour romaine. L'auteur

joignait à beaucoup d'érudition un esprit doux et insinuant.

Benoît XII, 1542. Outre deux livres de Constitutions détachées, ou Extravagantes, nous avons de lui la *Vie de S. Jean Gualbert*.

Pierre Bertrand, évêque d'Autun, 1548. Il s'est surtout signalé par sa défense du clergé contre les accusations de Pierre de Cugnieres. Il a écrit dans le même sens un traité *sur l'origine et l'usage des juridictions*.

## PRINCIPAUX CONCILES.

Concile de Nantes, vers 1127. On y abolit la coutume barbare qui attribuait au prince les débris des naufrages, et celle qui attribuait au seigneur le mobilier d'un mari ou d'une femme, à la mort de l'un des deux époux.

Concile de Troyes, 1128, où S. Bernard dressa la règle des Templiers.

Concile de Pavie, 1128, où l'archevêque de Milan fut excommunié, comme fauteur de la rébellion du duc de Franconie contre l'Empereur.

Concile de Paris, 1129, qui ôta le monastère d'Argenteuil aux religieuses qui s'y conduisaient mal, et le donna aux moines de S. Denys. Ce décret fut confirmé par le Pape et par le Roi.

Concile d'Étampes, 1150. On s'en rapporta à S. Bernard, touchant la concurrence à la papauté entre Anaclet et Innocent II, qui, sur le jugement du saint docteur, fut reconnu pour légitime pontife.

Concile de Reims tenu en 1151 par Innocent II, 15 archevêques, 265 évêques, et une grande multitude d'autres ecclésiastiques de toute nation. L'élection du pape Innocent y fut unanimement confirmée.

Concile de Pise, 1154, de tous les évêques d'Occident, auquel assista S. Bernard, avec Innocent II. On y excommunia Pierre de Léon et ses fauteurs, sans espoir de rétablissement.

Concile de Burgos, 1156, pour l'introduction des rites de l'Eglise romaine en Espagne.

X<sup>e</sup> Concile général, deuxième de Latran, 1159, composé de près de 1000 évêques. Son objet principal était la réunion de l'Eglise. On y condamna aussi les erreurs d'Arnaud de Bresse, et l'on y fit trente canons, en confirmation de ceux de plusieurs conciles précédens.

Concile de Constantinople, 1240. On y condamna les écrits de Constantin-Chrysome, comme remplis de nouveautés dangereuses, et même infectés des erreurs des Bogomiles.

Concile de Sens, 1140, demandé par Abailard, que S. Bernard, en présence de Louis le Jeune, y confondit dès la première interpellation. La doctrine du dogmatiseur y fut censurée, et l'on réserva sa personne au saint Siège, où il avait appelé. Le pape Innocent le condamna comme hérétique, et ordonna de le faire enfermer, aussi bien que Arnaud de Bresse.

Concile de Winchester, 1141, où Henri, évêque de cette ville et légat du pape, fit reconnaître Mathilde pour reine d'Angleterre, au préjudice d'Etienne frère du prélat. Quelques autres plaçant ce concile en 1145 ; mais des monumens plus sûrs portent, que dans l'année où il se tint, le 14 des calendes de mars, ou le 16 février, tombait au premier dimanche de carême ; ce qui ne convient qu'à l'an 1141.

Concile de Jérusalem, 1145, où le patriarche des Arméniens assista, et promit de corriger les articles de croyance qui différaient de la foi romaine.

Concile de Constantinople, 1145. Niphon, pour avoir dit, entr'autres choses, anathème au Dieu des Hébreux, y fut condamné, et ensuite enfermé.

Concile de Rome, 1144. Lucius II, en y prononçant contre l'évêque de Dol en faveur de l'archevêque de Tours, conserva l'usage du pallium à cet évêque pour le reste de sa vie ; ce qui ne fit qu'assoupir ce différend, lequel ne fut entièrement terminé qu'en 1199, sous le pontificat d'Innocent III.

Concile de Vézelay, 1146, où Louis le Jeune, avec grand nombre de seigneurs, fut détourné par les prédications et les

miracle  
croix.  
Concile  
Gilber  
au con  
cédent  
qu'on  
se sou  
Concile  
de Ger  
Christ  
nité ec  
gée irr  
Folma  
jetée a  
Concile  
tend q  
des ap  
ravant  
Concile  
vre le  
et lesc  
de S.  
Concile  
décidé  
frait a  
Concile  
Sainse  
bigeoi  
mer et  
s'ila so  
Concile  
assisté  
de sa  
lemes  
de fid  
Concile  
na qu  
plicai  
lier.  
Concile  
Franc  
lats d  
de no  
dre H  
Concile  
Alexa  
dinou  
quatr  
uouvé  
ciles  
Manie  
laiqu  
quelq  
vir p  
lonté  
prae  
gana.  
Assemb  
nue p  
schism  
Charl  
contr  
Concile

- miracles de S. Bernard à prendre la croix.
- Concile de Reims, 1148.** Les erreurs de Gilbert de la Poirée, déjà examinées au concile tenu à Paris l'année précédente, y furent condamnées, sans qu'on flétrit sa personne, parce qu'il se soumit au jugement des Pères.
- Concile de Bamberg, 1150.** La doctrine de Gerohus, qui soutenait que Jésus-Christ doit être adoré dans son humanité comme dans sa divinité, y fut jugée irrépréhensible; et l'accusation de Folmar, qui l'avait dénoncé, y fut rejetée avec mépris.
- Concile de Londres, 1151,** où l'on prétend qu'a commencé le fréquent usage des appellations au saint Siège, auparavant peu usitées en Angleterre.
- Concile de Londres, 1154.** On y lit revoir les anciens privilèges du clergé, et les coutumes énoncées dans la chartre de S. Edouard.
- Concile de Constantinople, 1157.** On y décida que le sacrifice de l'autel s'offrait aux trois personnes de la Trinité.
- Concile de Reims, 1157,** par l'archevêque Samson, contre les Pifres, secte d'Albigois. On y ordonne de les renfermer et de les marquer d'un fer chaud, s'ils sont convaincus.
- Concile d'Anagni, 1160.** Alexandre III, assisté des cardinaux et des évêques de sa suite, y excommunia solennellement Frédéric, et délia du serment de fidélité tous les sujets de ce prince.
- Concile d'Oxford, 1160,** où l'on condamna quelques hérétiques vaudois ou popéicains, et on les livra au bras séculier.
- Concile de Toulouse, 1161,** où les rois de France et d'Angleterre, avec cent prélats des deux royaumes, reconnurent de nouveau solennellement Alexandre III pour pape légitime.
- Concile de Tours, 1163,** par le pape Alexandre III, assisté de dix-sept cardinaux, cent-vingt-quatre évêques et quatre-cent-quinze abbés. On y renouvelle les canons de plusieurs conciles précédens; contre les nouveaux Manichéens ou Albigeois, contre les laïques, qui ayant envahi les biens de quelques églises, les faisaient desservir par des prêtres gagés à leur volonté. S. Thomas de Cantorbéry était présent à ce concile, avec ses suffragans.
- Assemblée d'Aix-la-Chapelle, 1165,** tenue par Frédéric I et ses partisans schismatiques, pour la canonisation de Charlemagne, qui toutefois n'a été contredite par aucun pape.
- Concile d'Armagh, en Irlande, 1171.** On y déclare qu'on doit mettre en liberté tous les Anglais qui se trouvent en esclavage dans cette île.
- Assemblée d'Avranches, 1172,** où le roi Henri II se soumit à la pénitence devant les légats du pape, leur fit le serment qu'ils demandaient, cassa toutes les coutumes qui avaient donné lieu au trouble, et fut absous du meurtre de S. Thomas de Cantorbéry.
- Concile de Londres, 1175.** On y voit que l'usage avait prévalu dès-lors de ne pas communier sous les deux espèces. Il y est défendu de donner le pain eucharistique trempé dans le vin.
- Concile de Northampton, 1176,** où l'église d'Ecosse se maintint contre l'archevêque d'York, dans la possession où elle se prétendait, de n'avoir jamais été soumise qu'au saint Siège.
- Concile de Tarse, par ordre de Léon roi d'Arménie, 1177.** On y voit que les Arméniens étaient alors très-attachés à l'Eglise romaine.
- Concile de Venise, 1177,** par Alexandre III assisté de neuf cardinaux et d'un grand nombre de prélats d'Allemagne et d'Italie. L'Empereur, qui avait renoncé au schisme et juré la paix, était présent. Le pape y prononça excommunication contre quiconque troublerait cette paix.
- Onzième concile général, troisième de Latran, 1179.** Il s'y trouvait trois-cent deux évêques de tous les pays catholiques. On y confirme aux cardinaux le droit exclusif d'élire le pape, et on fixe aux deux tiers du sacré collège le nombre nécessaire de voix par une élection canonique. On y défend d'ordonner un évêque avant l'âge de trente ans, et on veut que, né de légitime mariage, il soit principalement recommandable par son érudition et sa vertu. Tout prêtre qui n'a pas reçu un titre pour sa subsistance ou qui est sans patrimoine, doit être à la charge de l'évêque qui l'a ordonné. Il est défendu aux patrons de promettre les bénéfices avant la mort des titulaires. Défense aussi de posséder plusieurs dignités ou bénéfices ecclésiastiques, qui demandent soin ou résidence pour les remplir. On rétablit des écoles gratuites dans les cathédrales; on défend aux laïques de mettre des impôts sur les églises. On veut que les lépreux soient séparés des autres fidèles, et qu'ils soient exempts de la dime; que les usuriers publics soient privés de la sépulture, etc.
- Concile de Vérone, 1184,** par le pape Lucius III. Les deux puissances y coururent ensemble pour réprimer les

- hérétiques, patarins, cathares, vandois, qui se livraient à toute sorte d'exces contre le clergé. On y usa contre eux de la même sévérité dont les empereurs romains avaient usé contre les circo-celliens. Les Arnaldistes et les Romains rebelles à l'autorité temporelle du pape, y furent excommuniés.
- Concile de Constantinople, 1186, par les patriarches de Constantinople, de Jérusalem et d'Antioche, avec vingt-trois métropolitains. Sur les plaintes du métropolitain de Cyzique, l'empereur Isaac l'Ange qui était présent, donne une nouvelle par laquelle sont déclarées nulles les élections faites à Constantinople sans la participation du métropolitain particulier.
- Concile de Cologne, 1187, où l'archevêque délibère avec ses comprovinciaux sur les moyens de résister à l'empereur Frédéric qui, pour se venger du pape, menaçait de se jeter sur la ville de Cologne.
- Assemblée de Compiègne, 1193, où le roi Philippe fait déclarer nul par des évêques son mariage avec Ingelburge. Ce fut un parlement plutôt qu'un concile. La reine en appela au saint Siège.
- Concile de Dalmatie, 1199, où l'archevêque de Dioclée, assisté de deux légats et de six évêques, publie douze canons qui tendent à réformer les abus et à établir en Dalmatie les usages de Rome.
- Concile de Vienne en Dauphiné, 1200. Dans celui qui se tint l'année précédente à Dijon, le légat Pierre de Capoue avait instruit la cause d'Ingelburge et de Philippe-Auguste, mais la sentence n'avait pas été rendue, quoiqu'il fût assisté de quatre archevêques et dix-huit évêques français. Il la prononça à Vienne qui était du territoire de l'Empire, et publia sur toutes les terres du roi l'interdit fameux qui fut rigoureusement observé et dura huit mois; il ne fut levé qu'après que Philippe eut repris sa femme légitime.
- Concile d'Arles, 1205, par le légat Pierre de Castelnaud. On y dressa des réglemens pour le gouvernement de cette Eglise.
- Conciles de Montelimar, de Valence et de Saint-Gilles, 1209, où il fut question des crimes et de l'absolution du comte de Toulouse. Dans celui de Saint-Gilles, le comte fut absous par le légat Milon qui exigea de nouveaux sermens et une pénitence publique, puisqu'il était relaps et que ses crimes étaient notoires.
- Concile de Northampton, 1211, où le légat excommunia en face le roi Jean, sur le refus que fit ce prince de satisfaire à l'Eglise.
- Concile de Paris, 1213, où le légat Robert de Courçon publie différens statuts pour la réformation du clergé séculier et régulier. On y condamne un abus qui consistait à dire plusieurs messes de différens sujets. L'une après l'autre, que l'on renfermait ensuite sous un seul canon, ou sous le canon une seule fois récité.
- Concile de Saint-Albans, en Angleterre, 1215, par l'archevêque de Cantorbéry. Le roi Jean s'y réconcilie avec les prélats et les barons en jurant d'observer les lois de S. Edouard et celles de Henri I.
- Concile de Paris, 1215, où le légat Pierre de Courçon fit pour l'université de Paris un règlement qui embrasse toute la discipline de l'école, et qui est le plus ancien monument de ce genre.
- Concile de Montpellier, 1215, par le légat Pierre de Bénévent, où cinq archevêques et vingt-huit évêques prièrent ce pape de leur donner pour seigneur Simon de Montfort, au lieu de Raimond comte de Toulouse. On y fit 46 canons de discipline.
- Douzième concile général, quatrième de Latran, sous Innocent III, 1215, depuis le 11 novembre jusqu'au 30 du même mois. Il s'y trouva 412 évêques, 800 abbés ou prieurs, sans compter les procureurs des absens, et des ambassadeurs de presque tous les princes catholiques. On y exposa la foi de l'Eglise contre tous les hérétiques du temps; et le terme de transsubstantiation y fut consacré, pour signifier le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ. L'Eglise y exerça son pouvoir sur le temporel des princes, sans réclamation de la part des ambassadeurs, qui avouaient par leur silence et reconnaissaient implicitement le droit de l'Eglise. Ce droit, exercé d'une manière si positive et si solennelle par un concile œcuménique, ne saurait donc être contesté par les critiques de bonne foi. A plusieurs canons, qui sont en grand nombre, on apposa cette clause, qui n'avait encore été employée qu'au troisième concile de Latran: *Avec l'approbation du saint concile*. On y ordonna la confession annuelle à son propre prêtre, et la communion pasciale dans sa propre église; et c'est le premier décret connu qui ordonne généralement la confession sacramentelle. L'empêche-

ment  
fut ré  
trême  
à ce c  
s'obsc  
procè  
Concile  
que M  
nié pu  
me d'  
royau  
rent d  
un ce  
Concile  
rad, u  
que c  
pape  
confir  
tie, c  
teur a  
Concile  
dema  
deux  
cathé  
cales  
d'Ang  
cile te  
Concile  
pour  
hoirs,  
Mont  
comte  
hérét  
Concile  
l'héré  
y pub  
le 13  
cent  
comm  
l'ann  
voir é  
le Ps  
de l'  
sans  
ques  
ce co  
bliss  
quasi  
Concil  
quar  
on o  
clere  
sur c  
diac  
mal  
cont  
Ges  
mèr  
crat  
limi  
Concil  
Que  
pro  
Lon

ment de parenté pour le mariage, y fut réduit du septième degré au quatrième. Les tribunaux sont redevenables à ce concile, de l'ordre judiciaire qui s'observe encore aujourd'hui dans les procédures.

**Concile de Melun, 1216.** On y déclara que Philippe-Auguste était excommunié pour ses entreprises sur le royaume d'Angleterre : mais les grands du royaume qui étaient présents, refusèrent de croire que le pape se fût reconnu ce droit, pour un pareil sujet.

**Concile de Paris, 1223,** par le légat Conrad, contre les Albigeois. On y voit que ces hérétiques s'étaient fait un pape qui résidait, selon eux, sur les confins de la Bulgarie et de la Croatie, et qui prenait le titre de *serviteur des serviteurs de la sainte foi*.

**Concile de Bourges, 1225.** On y rejeta la demande faite au nom du pape, de deux prébendes dans chaque église cathédrale, et de deux places monacales dans chaque abbaye. Le clergé d'Angleterre en usa de même au concile tenu à Londres en 1226.

**Concile national, tenu à Paris en 1226,** pour confirmer à Louis VIII et à ses héritiers, sur la cession d'Amauri de Montfort, la propriété des terres du comte de Toulouse, condamné comme hérétique.

**Concile de Toulouse, 1229,** pour éteindre l'hérésie, et rétablir l'ordre public. On y publia quarante-cinq canons, dont le 15<sup>e</sup> déclare suspects d'hérésie tous ceux qui ne se confesseront pas et ne communieront pas au moins trois fois l'année. On y défend aux laïques d'avoir d'autres livres des Ecritures que le Psautier, le bréviaire et les heures de l'office de la Sainte-Vierge, à cause, sans doute, de l'abus que les hérétiques faisaient des livres saints. C'est à ce concile qu'on peut rapporter l'établissement fixe et permanent de l'Inquisition.

**Concile de Rouen, 1231.** Parmi cinquante-deux réglemens de discipline, on ordonne de raser entièrement les *cleres ribauds*, pour faire disparaître sur eux la tonsure. Et on défend aux diacres de donner l'eucharistie aux malades, de baptiser, d'entendre les confessions, sinon à défaut d'un prêtre. Ces confessions, faites aux diacres ou même aux laïques, n'étaient point sacramentelles, mais seulement des préliminaires et des signes de pénitence.

**Conciles de Laon, de Noyon et de Saint-Quentin, 1253.** Les évêques de cette province, dans un différend avec saint Louis, pour quelque conflit de juridic-

tion, ayant jeté un interdit, les chapitres des cathédrales réclamèrent, parce qu'on n'avait pas demandé leur consentement. L'interdit fut révoqué dans le second des deux conciles qui se tinrent à Saint-Quentin, et l'on y déclara que les évêques ne pouvaient rien ordonner de semblable sans la participation de leurs chapitres. L'évêque de Beauvais, particulièrement intéressé dans cette affaire, appela au pape : mais il mourut avant le jugement, et son successeur leva l'interdit. Quelques chronologistes placent en 1252 les deux premiers de ces conciles, tenus en carême, sans faire attention que l'année ne commençait alors qu'à Pâques.

**Assemblée de Francfort, 1254,** composée d'évêques et de seigneurs. On y rejeta la forme de procéder contre les hérétiques, introduite par le docteur Conrad de Marpourg, qui avait donné la croix, afin de poursuivre les hérétiques stadings.

**Concile d'Arles, 1254,** dont le 21<sup>e</sup> canon défend à qui que ce soit de faire son testament qu'en présence de son curé, parce que ceux qui favorisait les hérétiques faisaient des legs à leur profit.

**Concile de Narbonne, 1255,** sur l'Inquisition. On y règle les pénitences à imposer aux hérétiques et à leurs fauteurs. Les prélats s'assemblèrent pour y répondre aux consultations que les Dominicains inquisiteurs leur avaient adressées.

**Conciles de Reims, de Compiègne, de Senlis, 1255.** Les prélats avaient fait à S. Louis des remontrances sur certains articles qui blessaient, selon eux, la liberté de l'Eglise. Les seigneurs étaient d'un avis contraire; ce qui donna lieu au roi de rendre une ordonnance portant que ses vasseaux et ceux des seigneurs ne seroient point tenus de répondre (en matière civile) devant les tribunaux ecclésiastiques; et que si le juge ecclésiastique les excommunié pour ce sujet, il sera lui-même contraint par la saisie de son temporel à lever l'excommunication. Nouvelles réclamations, interdit jeté à Senlis sur le domaine du roi dans la province de Reims. Le roi arrêta cette affaire en retardant, l'année suivante, un jugement favorable au métropolitain.

**Concile de Tours, 1256.** On y défendit sévèrement aux Croisés et aux autres chrétiens de tuer de frapper ou de tourmenter autrement les Juifs dans leurs personnes ou dans leurs biens.

**Concile de Londres, 1257,** pour faire de-

ter exactement tous les actes publics, qui auparavant ne l'étaient point en Angleterre, à la réserve des chartes royales.

**Concile de Trèves, 1238.** On y abolit le privilège nommé *année de grâce*, c'est-à-dire le pouvoir qu'avaient les bénéficiers de dispenser d'une année du revenu de leurs bénéfices après leur mort.

**Concile de Laval dans le Maine, 1240.** On y défendit de donner aux religieux leur vestiaire en argent.

**Concile de Vorchester, 1240,** où l'on trouve des articles remarquables. On y ordonne de baptiser sous condition, dans le cas de doute, mais toujours avec les trois immersions. On veut que les enfans soient présentés l'année de leur naissance, pour être confirmés. On défend aux prêtres de célébrer deux messes en un jour, sinon à Noël, à Pâques, pour un enterrement, ou pour une grande nécessité.

**Concile de Tarragone, 1242,** sur la manière de rechercher, de punir et d'absoudre les hérétiques. S. Raimond de Pègnafort, alors pénitencier de l'Eglise de Rome, assistait à ce concile.

**Concile d'Odensée, en Danemarck, 1245.** On y fit plusieurs canons contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques et contre ceux qui méprisaient les cérémonies de l'Eglise.

**Treizième concile général, premier de Lyon, 1245,** depuis le 28 juin jusqu'au 17 du mois de juillet suivant. Avec le pape Innocent IV, il s'y trouva 140 évêques, les députés des chapitres, et plusieurs procureurs des prélats absents. Les patriarches latins de Constantinople, d'Antioche et d'Aquilée ou de Venise y étaient en personne. Ce fut dans cette auguste assemblée, que le pape déposa l'empereur Frédéric II. Ce fut encore dans ce concile, à ce que disent différents auteurs, qu'il fut réglé que les cardinaux porteraient le chapeau rouge.

**Concile de Béziers, 1246.** On y donna aux inquisiteurs un règlement détaillé, qui, avec celui de Narbonne, dressé huit à neuf ans auparavant, est le fondement des procédures observées depuis dans les tribunaux de l'Inquisition.

**Concile de Tarragone, 1247.** Il y fut ordonné que les Sarasins qui demandaient le baptême, demeureraient quelques jours chez le recteur de l'église, pour éprouver leur conversion. C'est été bien peu sans doute que cette légère épreuve, comme on l'a malicieusement fait observer : mais on devait

supposer, comme tout porte à le croire, que ce n'était là qu'une dernière précaution, prise pour des raisons particulières afin de confirmer toutes les autres.

**Concile de Breslaw, 1248.** On y permit aux Polonais l'usage de la viande, jusqu'au mercredi de la Quinquagésime; leur coutume, avant cette dispense, étant de s'en abstenir depuis la Septuagésime.

**Concile de Valence en Dauphiné, 1248,** où quatre archevêques et quinze évêques présidés par deux cardinaux prononcèrent de nouveau excommunication contre Frédéric *ci-devant empereur* et contre tous ceux dont il reçoit faveur, secours ou conseil.

**Concile de Schening en Suède, 1248 ou 1249.** On y décerna des peines contre les clercs concubinaires.

**Concile de Muldorf, 1249.** L'archevêque de Saltzbourg et trois autres évêques qui composaient ce concile, voulurent obliger le duc de Bavière à se déclarer contre l'empereur Frédéric II; ce qu'il refusa. On ne jugea point à propos de le pousser plus loin d'abord; et on lui accorda un délai pour délibérer.

**Concile de Sens, 1252,** par l'archevêque et six évêques, qui adressèrent à Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre, une monition canonique pour l'engager à cesser de s'emparer des biens ecclésiastiques acquis depuis quarante ans dans son comté.

**Concile de Saumur, 1253,** où l'on condamna les mariages clandestins.

**Concile de Tarragone, 1253.** On y régla que les prêtres pourraient s'absoudre réciproquement de l'excommunication mineure; que les évêques absoudront les excommuniés dans leur diocèse, et les archevêques dans toute leur province.

**Concile de Château-Gonthier, 1254,** où il est ordonné qu'on doit se conformer à la constitution de Grégoire IX touchant les rescrits de Rome.

**Concile d'Albi, tenu en 1255,** quoiqu'il porte la date de 1254. Il fut postérieur à la mort d'Innocent IV, puisque ce pape y est qualifié pontife de bonne mémoire. Ainsi on doit le rapporter au carême de 1255, nonobstant sa date, qui provient de la manière ancienne de commencer l'année. On y dressa 72 canons, pour l'extirpation de l'hérésie et rétablir la discipline.

**Concile de Paris, 1255,** par l'archevêque de Sens et cinq autres évêques. On y condamne les meurtriers d'un chanoine de Chartres au bannissement pour cinq ans et à la pri-

vation  
Concile  
qu'on  
sacré  
mais  
que,  
Grecs  
nait l'  
avaient  
Concile  
cinq  
contin  
pour  
bère a  
Concile  
fit qu  
lences  
étaient  
furent  
dro IV  
Concile  
dix ca  
ciplin  
et pou  
des Ju  
Beaud  
en fla  
sables  
remet  
Concile  
le per  
de la  
Concile  
ordon  
à jeûn  
except  
Ce qu  
core  
prati  
rente  
Concile  
dres,  
May  
prièr  
cont  
vage  
de l'  
Concile  
de p  
pas  
fend  
repa  
les v  
Concil  
pub  
gour  
jure  
Concil  
cub  
bén  
Concil  
par  
un  
viol

- vation perpétuelle de leurs bénéfices.
- Concile de Burdeaux, 1255.** Il statue qu'on ne donnera point d'hosties consacrées aux enfans le jour de Pâques, mais seulement du pain bénit. C'est que, suivant l'ancien usage que les Grecs ont toujours conservé, on donnait l'eucharistie aux enfans, dès qu'ils avaient reçu le baptême.
- Concile de Londres, 1257,** où l'on dressa cinquante articles conformes, dit le continuateur de Matthieu Paris, à ceux pour lesquels S. Thomas de Cantorbéry avait combattu.
- Concile de Danemarck, 1257,** où l'on fit quatre canons pour arrêter les violences que le roi et les seigneurs exerçaient contre les évêques. Ces canons furent confirmés par le pape Alexandre IV.
- Concile de Montpellier, 1258.** On y dressa dix canons pour le maintien de la discipline et de la liberté ecclésiastique, et pour mettre des bornes aux usures des Juifs. On y permit au sénéchal de Beaucaire d'arrêter les clercs surpris en flagrant délit, pour crimes punissables par les lois, à la charge de les remettre à la cour de l'évêque.
- Concile de Cognac, 1260.** On y voit que le peuple assistait encore aux offices de la nuit.
- Concile d'Arles, 1260 ou 1261.** Il y est ordonné d'administrer et de recevoir à jeun le sacrement de confirmation, excepté pour les enfans à la mamelle. Ce qui fait voir qu'on le donnait encore aux petits enfans, comme il se pratique même aujourd'hui en différentes Eglises.
- Conciles de Paris, de Lambeth, de Londres, de Béverley, de Ravenne et de Mayence, 1261.** On y ordonne des prières, et l'on prend des mesures contre l'invasion des Tartares, qui ravageaient alors les provinces orientales de l'Europe.
- Concile de Nantes, 1264,** où l'on défend de promettre les bénéfices qui ne sont pas encore vacans, et où il est aussi défendu de servir plus de deux plats aux repas qu'on donne aux évêques dans les visites de leurs diocèses.
- Concile de Paris, 1264,** où S. Louis fit publier une ordonnance des plus rigoureuses contre les blasphèmes et les jurmens.
- Concile de Brème, 1266,** contre le concubinage des clercs et la pluralité des bénéfices.
- Concile de Vienne, en Autriche, 1267,** par Gui, cardinal-légat. On y publie un décret contre les injustices et les violences que le comte de Savoie commettait pendant la vacance de l'Empire.
- Concile de Londres, 1268,** par le légat Ottobon en présence de tous les prélats d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. On y publie 54 articles pour réparer les désordres de la guerre civile et ramener l'exécution des canons. On y défend aux évêques de s'attribuer les fruits des églises vacantes, s'ils ne sont fondés en privilèges ou en coutume. Il paraît que c'est ici le commencement du *déport* et de l'*annate*.
- Concile de Château-Gonthier, 1268.** Parmi ses canons, il s'en trouve un qui défend aux baillis et autres juges séculiers d'occuper les biens d'Eglise et d'y envoyer des *mangeurs*. Ces hommes étaient ce que depuis on a appelé *garnisaires* ou *garnisonnaires*.
- Concile II de Lyon, XVI<sup>e</sup> général, 1274.** Il s'y trouva 500 évêques, 70 abbés, avec 1000 autres prélats, et Grégoire X y présida en personne. Les Grecs y abjurèrent leur schisme, se réunirent aux Latins, acceptèrent la foi de l'Eglise romaine, et reconnurent la primauté du pape. On fit ensuite quatorze constitutions, dont les plus remarquables sont la première pour le conclave, et la dernière pour arrêter la multiplication des ordres religieux.
- Concile d'Arles, 1275.** On y statua que, quatre jours après la mort des testateurs, les héritiers seraient avertis, et même contraints par les censures, de fournir au curé de la paroisse une copie du testament, afin de connaître les legs pieux qu'il renfermait.
- Concile de Compiègne, 1278.** On y fit un décret contre les chapitres des cathédrales qui prétendaient avoir droit de cesser l'office divin et de mettre la ville en interdit, pour la conservation de leurs privilèges.
- Concile de Constantinople, 1277 et 1280.** On y excommunia ceux qui s'opposaient à la réunion des deux Eglises; on reconnut les sept sacremens, avec tout ce que croit l'Eglise romaine; et l'on rétablit un passage de S. Grégoire de Nyssc, qui porte que le Saint-Esprit est du père et du Fils, passage altéré par les schismatiques.
- Concile de Lambeth en Angleterre, 1281,** où l'on défendit d'administrer l'eucharistie, hors le cas de nécessité, à ceux qui auraient négligé de recevoir la confirmation.
- Concile de Paris, 1281.** Les évêques s'y plaignirent de ce que les religieux Mendians prêchaient et confessaient malgré eux dans leurs diocèses, en vertu

- de privilèges accordés par le pape. Cette affaire fut portée à Martin V, qui, confirmant ces privilèges, ordonna que les personnes qui se confessaient à ces religieux seraient tenues de se confesser à leurs curés au moins une fois l'an, et que les Frères auraient soin de les exhorter eux-mêmes d'une manière efficace.
- Concile de Melfe, 1284.** Comme il y avait des Grecs et des Latins dans ces contrées, les clercs de ce dernier rit se mariaient quelquefois dans les ordres mineurs, et se faisaient ensuite promouvoir aux ordres majeurs sans renoncer au mariage, disant qu'ils voulaient observer le rit des Grecs. Le concile, par les peines graves sous lesquelles il condamna ces abus, montra quel fut de tout temps en cette matière l'esprit de l'Eglise latine.
- Concile de Lencici, en Pologne, 1285.** L'archevêque de Gnesne avec quatre évêques y prononce excommunication contre le duc de Silésie, qui s'était emparé de tous les biens de l'évêque de Breslaw et de toutes les dîmes du clergé.
- Concile de Mâcon, 1286, sur la discipline.** L'archevêque de Lyon et l'évêque d'Autun y font une transaction pour l'administration réciproque des deux diocèses en cas de vacance. Ils conviennent que, selon l'ancienne coutume, lorsque l'une des deux Eglises sera vacante, elle sera gouvernée, tant au temporel qu'au spirituel, par le titulaire de l'autre.
- Concile de Wurtzbourg, 1287, par un légat, quatre archevêques et leurs suffragans.** On y publia un règlement en 42 articles où l'on voit les désordres qui régnaient alors dans l'Eglise de cette contrée. Le pape y obtint, pour six ans, le dixième des revenus ecclésiastiques, et l'Empereur ayant demandé à la Diète le même avantage sur les biens des seigneurs laïques, essaya un refus.
- Concile de Londres, 1291, pour chasser d'Angleterre tous les Juifs, qui évacuèrent en effet ce royaume.**
- Concile de Chichester, 1292.** Il défendit de laisser paître les bestiaux dans les cimetières, et d'ériger des trones dans les églises sans la permission de l'évêque.
- Concile de Saumur, 1294, contre l'abus d'imposer dans la confession des pénitences pécuniaires.**
- Concile de Tarragone, 1294.** Il défendit les repas que les paroissiens, à certains jours, exigeaient de leurs curés.
- Concile de Nicosie, en Chypre, 1298.** L'archevêque, qui était légat du saint Siège, y publia une constitution pour renouveler les anciens statuts de sa province. Il y prend le titre d'archevêque par la grâce de Dieu et du Siège apostolique.
- Concile de Constantinople, 1299, contre la volonté de l'empereur Andronic le Vieux, qui prétendait faire annuler le mariage que son neveu Alexis avait contracté sans son consentement : ce mariage fut déclaré valide, quoiqu'Andronic eût la tutelle d'Alexis encore pupille.**
- Concile de Pégnasfel en Castille, 1302, contre le concubinage des clercs et autres abus.** On y ordonne qu'en chaque église on chantera tous les jours le *Salve Regina*, après complies.
- Différens conciles de Paris et de Rome, en 1302 et 1303, touchant les démêlés de Boniface VIII avec Philippe le Bel.**
- Concile de Cologne, 1307, contre les Bégards et contre tous ceux qui donnaient atteinte aux libertés ecclésiastiques.**
- Concile de Tarragone, 1307.** On y ordonna que les lois faits aux Frères Mineurs seraient appliqués à d'autres, attendu qu'ils étaient par état incapables d'en recevoir.
- Concile de Size en Arménie, 1307, pour cimenter l'union des Arméniens avec l'Eglise romaine.**
- Concile de Bude, en Hongrie, 1309, par le légat Gentil.** On y publia une constitution en faveur de Charles ou Charobert, roi de Hongrie.
- Concile de Cologne, 1310, qui ordonna de commencer l'année à Noël, suivant l'usage de l'Eglise romaine; ce qui ne doit s'entendre que de l'année ecclésiastique. L'année civile se datait et continua à se dater de Pâques; c'est ce qu'on nommait alors style de la cour.**
- Concile de Trèves, 1310.** Il permit de se confesser, en cas de nécessité, à un laïque, au lieu d'un prêtre; bien entendu que ce n'était que pour suppléer en quelque sorte au mérite de la confession, par une humilité de surrogation.
- Concile de Mayence, 1310, chargé par le pape d'examiner l'affaire des Templiers.** Vingt-et-un d'entre eux se présentèrent d'eux-mêmes, protestèrent de leur innocence, et appellèrent au pape futur. On les renvoya, sans rien ordonner contre eux.
- Concile de Ravenne, 1310.** On y fit comparaître cinq Templiers : ils nièrent les crimes qu'on leur imputait, et furent renvoyés, malgré deux inquisi-

teurs qui voulaient qu'on les mit à la question.

Concile de Paris, 1310. On y examina la cause des Templiers, dont les uns furent renvoyés absous, les autres relâchés, après qu'on eut imposé une pénitence, et cinquante-neuf condamnés à la peine du feu comme hérétiques relaps. Ils ne cessèrent point au milieu des flammes de protester de leur innocence.

Concile de Salamsque, 1310. Les Templiers, après un mûr examen des crimes qu'on leur imputait, y furent déclarés innocens.

Concile de Senlis, 1310, où neuf Templiers furent condamnés au feu, sans qu'un seul avouât les crimes dont on les accusait.

Concile de Bergame, 1311. On y défendit aux clercs de porter les habits de soie, ou rayés de différentes couleurs, et d'y avoir des boutons d'argent, ou d'autre métal.

Concile de Vienne, XV<sup>e</sup> général, 1311 et 1312. Avec Clément V qui présidait, il s'y trouva plus de 300 évêques, sans compter les prélats inférieurs, prieurs et abbés. Le pape, jugeant la cause des Templiers, supprima cet ordre en présence du roi Philippe le Bel, qui avait cette affaire extrêmement à cœur. Le concile déclara ensuite, contre les prétentions du roi Philippe, que Boniface VIII avait toujours été catholique; mais il fit un décret, portant qu'on ne pourrait jamais reprocher au roi, ni à ses successeurs, ce qu'il avait fait contre ce pape. Il révoqua la fameuse bulle *Clericis laicos* de Boniface, avec ses déclarations et tout ce qui s'en était suivi. On décida que l'âme raisonnable est la forme substantielle de notre corps, contre les subtilités de quelques novateurs, tendant à établir que le corps et l'âme dans l'homme ne constituent pas essentiellement une seule et même personne, et que ce n'est pas tout l'homme, mais l'âme seule qui mérite et démérite. On condamna aussi les Bégards et les Béguines fanatiques; puis on fit grand nombre de constitutions ou décrets, pour la discipline.

Concile de Nogaro dans l'Armagnac, 1315. Il condamna l'abus de refuser le sacrement de pénitence aux criminels dignes de mort qui le demandaient.

Concile d'Adena, en Arménie, 1316. Dix-huit évêques, cinq verbeux et docteurs, deux abbés et un grand nombre de prêtres, en présence du roi et d'une multitude de seigneurs,

y confirmèrent les décrets du concile de Pise pour la réunion à l'Eglise romaine.

Concile de Tarragone, 1317. On y ordonna aux chanoines et aux clercs, de communier deux fois l'an. Il y a toute apparence que ce fut aussi ce concile qui condamna les livres d'Arnaud de Villeneuve à être brûlés.

Concile de Ravenne, 1317. Le douzième de ses décrets défend de dire des messes basses pendant la grande.

Concile de Sens, 1320, où il est fait mention, pour la première fois, de l'exposition et de la procession du saint Sacrement.

Concile de Cologne, 1322, où l'on renouvelle et confirme des statuts de 1266, afin de réprimer les violences contre les personnes et les biens ecclésiastiques.

Concile de Tolède, 1324, qui ordonna aux clercs de se faire raser la barbe, au moins une fois le mois.

Concile de Senlis, 1326, où l'on publia sept statuts, dont le premier indique la forme à observer pour la célébration des conciles provinciaux.

Concile d'Avignon, 1327, par Jean XXII, contre l'anti-pape Pierre de Corbière, qui au schisme ajoutait l'hérésie, en soutenant que Jésus-Christ et ses disciples n'avaient rien possédé en propre, ni en commun, ni en particulier.

Concile de Londres, 1329. Il ordonna de fêter la Conception de la Sainte-Vierge dans toute la province de Cantorbéry. Il est daté de l'an 1328, selon le style anglais, d'après lequel l'année commençait alors au 25 de mars.

Concile de Lambeth, 1330, par l'archevêque de Cantorbéry. On y publia dix articles, dont le neuvième défend d'insultier aucun reclus ou recluses, sans la permission de l'évêque diocésain.

Concile de Kherna dans l'Arménie, 1330, où les évêques de cette région promettent obéissance au pontife romain comme chef de l'Eglise universelle. Les Arméniens y adoptèrent la forme de l'année julienne, qui était devenue nécessaire depuis que les croisades les avaient mis en relation avec les Français.

Concile de Bonne-Nouvelle, près Rouen, 1335. Un de ses statuts défend l'habit court et le port d'armes aux moines.

Concile de Bourges, 1336. Un de ces statuts défend le commerce au clergé.

Concile de Château-Gonthier en Anjou, 1336. L'archevêque de Tours et ses suffragans y publièrent un décret en douze articles, dont la plupart tendent à conserver à l'Eglise ses immunités, sa juridiction et ses biens temporels.

Concile de Tolède, 1339. On y statua

- que, dans chaque église cathédrale et collégiale, sur dix clercs, on en ferait étudier un en théologie et un en droit canon.
- Concile de Saltzbourg, 1340. On y dégrada un prêtre nommé Rodolphe, qui niait la présence réelle et d'autres dogmes; après quoi, on le livra au bras séculier, qui le fit bruler.
- Concile de Cantorbéry, vers 1341, contre ceux qui se procurent des bénéfices avant qu'ils soient vacans.
- Concile de Londres, 1342, pour réprimer l'avarice dans l'exercice de la juridiction ecclésiastique.
- Concile de Noyon, 1344, où l'on publia dix-sept canons, dont le premier contre ceux qui entravaient la juridiction ecclésiastique.
- Concile d'Arménie, 1344 ou 1345, où les évêques de cette nation se justifièrent, devant les nonces du pape, sur un grand nombre d'accusations formées contre la foi des Arméniens.
- Concile de Constantinople, 1345, contre les erreurs et les visions des Palamites.
- Concile de Paris, 1347, contre les juges séculiers qui anticipaient sur la juridiction et les privilèges du clergé. On y reconnut aussi l'indulgence accordée par Jean XXII à ceux qui disaient l'*Angelus* à la fin de la journée.

r con-  
iction

où les  
brent,  
ur un  
rmées

contre  
mites.  
juges  
a juri-  
é. On  
ordée  
sient

